

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires: **La pagination est comme suit: [4], [i]-x, [1]-120, 119-126, 129-585 p. Pages 153 et 464 comportent une numérotation fautive: p. 15 et 446.**

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.
- Opposing pages with varying colouration or discolourations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below / Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10x	14x	18x	22x	26x	30x
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12x	16x	20x	24x	28x	32x

JOURNAUX

DE

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Vol. XIII.--Ire Partie.

JOURNAUX

DE

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

DE LA

PROVINCE DU CANADA.

Depuis le 5 Septembre jusqu'au 18 Decembre 1854, ces deux jours inclus,

DANS LA DIX-HUITIÈME ANNÉE DU RÉGNE DE NOTRE SOUVERAINE DAME

LA REINE VICTORIA.

—o—

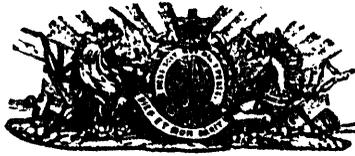
Première Session du 5^{me} Parlement Provincial du Canada.

SESSION : 1854-55.

(PREMIÈRE PARTIE.)

IMPRIMÉS PAR ORDRE DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

VOL. 13—I^{RE} PARTIE.



PROCLAMATIONS.

Province du }
Canada. }

EDGIN ET KINCARDINE.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du *Canada*, et à Nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, et à tous ceux que les présentes peuvent concerner—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que, de l'avis et consentement de Notre Conseil Exécutif de Notre Province du *Canada*, nous avons jugé à propos de dissoudre le présent Parlement Provincial de Notre dite Province, lequel se trouve prorogé au vingt-neuvième jour de Juillet prochain : Sachez maintenant qu'à cette fin Nous publions la présente Notre Proclamation Royale, et par icelle dissolvons en conséquence le dit Parlement Provincial ; et les Conseillers Législatifs, et les Chevaliers, Citoyens et Bourgeois de l'Assemblée Législative sont en conséquence déchargés de s'assembler et d'être présents le dit vingt-neuvième jour de Juillet prochain.

En foi de quoi, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du *Canada* : Témoin, Notre Très-fidèle et bien-aimé Cousin, *James*, Comte d'*Elgin* et *Kincardine*, Chevalier du très-ancien et très-noble Ordre du Chardon, Gouverneur-Général de l'*Amérique Britannique du Nord*, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur Nos Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick*, et de l'*Ile du Prince-Edouard*, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, dans Notre Cité de *Québec*, dans Notre dite Province, ce vingt-troisième jour de Juin, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent cinquante-quatre, et de Notre Règne la dix-huitième.

Par Ordre,

FÉLIX FORTIER, G. C. C.

Proclamations.

Province du }
Canada. }

ELGIN ET KINCARDINE.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A tous ceux qui ces présentes verront—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU, que c'est Notre désir et détermination de rencontrer, aussitôt que faire se pourra, Notre Peuple de Notre Province du *Canada*, et d'avoir son avis, en Parlement Provincial; Nous faisons connaître par les présentes Notre Volonté et Plaisir Royal de convoquer un Parlement Provincial, et Nous déclarons de plus que, de l'avis de Notre Conseil Exécutif, Nous avons ce jour donné des Ordres pour l'émanation de Nos Writs en due forme, pour convoquer un Parlement Provincial dans Notre dite Province, lesquels Writs seront en date de ce vingt-troisième jour de Juin courant, et retournables le dixième jour d'Août prochain, à l'exception cependant des Writs pour les Comtés de *Saguenay* et *Gaspé*, et pour les Comtés-Unis de *Chicoutimi* et *Tadoussac*, lesquels Writs seront retournables le premier jour de Septembre prochain.

En foi de quoi, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de notre dite Province du *Canada*: Témoin Notre Très-fidèle et bien-aimé Cousin, *James*, Comte d'*Elgin* et *Kincardine*, Chevalier du très-ancien et très-noble Ordre du Chardon, Gouverneur-Général de l'*Amérique Britannique du Nord*, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur nos Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick* et de l'*Ile du Prince-Edouard*, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de *Québec*, dans Notre dite Province, ce vingt-troisième jour de Juin, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent cinquante-quatre, et de Notre Règne la dix-huitième.

Par Ordre,
FÉLIX FORTIER, G. C. C.

Province du }
Canada. }

ELGIN ET KINCARDINE.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Unie de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A tous ceux qui ces présentes verront—

SALUT :

PROCLAMATION.

SACHIEZ que, désirant et ayant résolu, aussitôt que faire se pourra, de rencontrer Notre Peuple de Notre Province du *Canada*, et d'avoir son avis en Parlement Provincial, Nous, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de Notre dite Province, par ces présentes convoquons l'Assemblée Législative, dans et pour Notre dite Province, et la sommons de se réunir en Notre Cité de *Québec*, en Notre dite Province, Jeudi, le dixième jour d'Août prochain, pour là et alors conférer et traiter avec les Grands Hommes et le Conseil Législatif de Notre dite Province.

En foi de quoi, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du *Canada*; Té-

moins, Notre fidèle et bien-aimé Cousin, *James, Comte d'Elgin et Kincardine*, Chevalier du très-ancien et très-noble Ordre du Chardon, Gouverneur-Général de l'*Amérique Britannique du Nord*, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur Nos Province du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick*, et de l'*Ile du Prince-Edouard*, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de *Québec*, dans Notre dite Province, ce vingt-troisième jour de Juin, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent cinquante-quatre, et de Notre Règne la dix-huitième.

Par Ordre,
FÉLIX FORTIER, G. C. C.

Province du }
Canada. } *ELGIN ET KINCARDINE.*

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du *Canada*, et à Nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois Élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement Provincial de Notre dite Province, en Notre Cité de *Québec*, qui devait commencer et être tenue le dixième jour du mois d'Août courant, et à chacun de vous—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU, que l'Assemblée de Notre Parlement Provincial se trouve prorogée au dixième jour du mois d'Août courant, néanmoins, pour certaines causes et considérations, Nous avons jugé à propos de la proroger de nouveau à Mardi, le cinquième jour du mois de Septembre prochain, de manière que vous, ni aucun de vous, n'êtes tenus ou obligés de paraître en Notre Cité de *Québec* le dit dixième jour d'Août courant, et Nous voulons qu'en conséquence, vous et chacun de vous, soyez entièrement déchargés à cet égard ; Vous commandant et, par ces présentes, enjoignant à chacun de vous et à tous autres y intéressés, de paraître personnellement et être en Notre dite Cité de *Québec*, Mardi, le cinquième jour du mois de Septembre prochain, pour la dépêche des affaires, et y traiter, faire, agir et conclure sur les matières qui, par la faveur de Dieu, en Notre dit Parlement Provincial, pourront par le Conseil Commun de Notre dite Province, être ordonnées.

En foi de quoi, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province : Témoin, Notre très-fidèle et bien-aimé Cousin, *James, Comte d'Elgin et Kincardine*, Chevalier du très-ancien et très-noble Ordre du Chardon, Gouverneur-Général de l'*Amérique Britannique du Nord*, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur Nos Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick*, et de l'*Ile du Prince-Edouard*, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de *Québec*, dans Notre dite Province du *Canada*, ce septième jour d'Août, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent cinquante-quatre, et de Notre Règne la dix-huitième.

Par Ordre,
FÉLIX FORTIER, G. C. C.

RAPPORT des Noms des Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de la Province du Canada, conformément aux Writs émanés par Son Excellence le Très-Honorable James, Comte d'Elgin et Kincardine, Chevalier du très-ancien et très-noble Ordre du Chardon, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur Nos Provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, et de l'Île du Prince-Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., portant la date du vingt-troisième jour de Juin mil huit cent cinquante-quatre.

Constituants.	Officiers Rapporteurs.	Date du Rapport d'Élection du Membre.	Réception du Rapport.	Membres élus.	Remarques.
Comté d'Argenteuil, do de Bagot,	Daniel de Hertel, Régistrateur..... Timothée Brodeur, Ecuver.....	4 Août 24 Juillet	1854... do ..	Sydney Bellingham, Ecuver. Timothée Brodeur, do ..	Officier Rapporteur spécial.
do de Beauce, do de Beauharnois,	Richard A. Fortier, Régistrateur... Owen Lynch, Ecuver.....	31 do 2 Août	do .. do ..	Dunbar Ross, do. Charles Daoust, do ..	Officier Rapporteur spécial.
do de Bellechasse, do de Berthier,	Pantaléon Forgnies, Régistrateur... Jean Baptiste Chalut, do ..	10 Juillet 31 do	do .. do ..	L'honorable Jean Chabot. Pierre Eustache Dostaler, Ecuver.	
do de Bonaventure, do de Brant, (Division E.), do de Brant, (Division O.), Ville de Brockville,	Joseph Guillaume Le Bel, do .. John Smith, Sheriff .. Thomas S. Shearson, Régistrateur. Robert Edmondson, Ecuver ..	26 do 23 do 24 do do	do .. do .. do .. do ..	John Meagher, Ecuver. Daniel McKerlie, do. Herbert Biggar, do. George Crawford, do ..	Officier Rapporteur spécial.
do de Bytown, Comté de Carleton, do de Chambly,	Isaac Smith, do .. Simon Fraser, Sheriff..... Joseph F. Allard, Ecuver ..	26 do 27 do 3 Août	do .. do .. do ..	Agar Yeilding, do .. William Frederick Powell, do. Noël Darche, do ..	do do do do Officier Rapporteur spécial.
do de Champlain, do de Chateauguay, do Chicoutimi et Tadoussac.	Ferdinand Filtean, Régistrateur .. Don. K. Lighthall, do .. Ovid Bossé, do ..	31 Juillet do 22 Août	do .. do .. do ..	Thomas Marchildon, do. Jacob De Witt do. L'honorable Augustin Norbert Morin.	Officier Rapporteur spécial.
do de Compton, Ville de Cornwall,	William Ritchie, do .. George C. Wood, Ecuver ..	5 do 28 Juillet	do .. do ..	John Sewall Sanborn, Ecuver. Roderick McDonald, do.	Officier Rapporteur spécial.
Comté de Dorchester, do Drummond et Arthabaska,	Alexis Godbout, do .. Edmund Cox, Régistrateur ..	22 do 4 Août	do .. do ..	Barthélemi Pouliot, do. Jean Baptiste Eric Dorion, do.	do do do do

Rapports.

do de Dundas,	Alexander McDonell, do ..	2 do	do ..	John Phay Cryser, do.	Officier Rapporteur spécial.
do de Durham, (Divis. Est.)	George C. Ward, do ..	31 Juillet	do ..	Francis H. Burton, do.	
do de Durham, (Divis. O.)	Benjamin Perry, Ecuver.....	29 do	do ..	Henry Munro, do.	
do d'Elgin, (Division Est.)	Colin Munro, Sheriff.....	23 do	do ..	George Southwick, do.	
do d'Elgin, (Division Ouest)	John McKay, Régistrateur.....	28 do	do ..	George Macbeth, do.	
do d'Essex	William D. Baby, Sheriff.....	31 do	do ..	Arthur Rankin, do.	
do de Frontenac.....	Thomas A. Corbett, do ..	3 Août	do ..	Henry Smith, jeune, do.	
do de Gaspé.....	Peter Winter, Régistrateur.....	21 do	do ..	John LeBouillier, do.	M. Winter étant devenu Candidat, le clerc d'Elect. a agi comme Offi- cier Rapporteur.
do de Glengarry.....	Donald A. Macdonald, do ..	13 Juillet	do ..	L'honorable John Sandfield Macdonald.	Officier Rapporteur spécial.
do de Grenville, (Divis. S.)	John Patton, do ..	31 do	do ..	William Patrick, Ecuver.	
do de Grey	George Snider, Sheriff.....	29 do	do ..	George Jackson, do.	
do d'Haldimand	Richard Martin, do ..	31 do	do ..	William Lyon Mackenzie, do.	
do d'Halton	Thomas Racey, Régistrateur ..	5 Août	do ..	George K. Chisholm, do.	
Cité d'Hamilton	George H. Parke, Ecuver.....	28 Juillet	do ..	Sir Allan Napier MacNa, Ch.	Officier Rapporteur spécial.
Comté d'Hastings, (Division N.)	J. W. Dunbar Moodie, Sheriff.....	29 do	do ..	Edmund Murney, Ecuver.	
do d'Hastings, (Division S.)	William H. Ponton, Régistrateur ..	26 do	do ..	Billa Flint, do.	
do d'Huntingdon	Lac Hyacinthe Masson, Ecuver....	5 Août	do ..	Robert Brown Somerville, do..	Officier Rapporteur spécial.
do de Haron et Bruce.....	John McDonald, Sheriff.....	1 do	do ..	L'honorable William Cayley.	
do d'Iberville	François F. Z. Hamel, Régistrateur.	17 Juillet	do ..	Charles Joseph Laberge, Ecuver.	Officier Rapporteur spécial.
do de Joliette.....	Gaspard Tarieu de Lanaudière, Ecr.	19 do	do ..	Joseph Hilarion Jobin, Ecuver.	Officier Rapporteur spécial.
do de Kamouraska	Jean G. Taché, Régistrateur.....	4 Août	do ..	Jean Charles Chapais, do.	
do de Kent	John Merrer, Sheriff	1 do	do ..	Edwin Larwill, do.	
Cité de Kingston	James Durand, Ecuver.....	do	do ..	L'honorable John Alexander Macdonald.....	Officier Rapporteur spécial.
Comté de Lambton.....	Jarres Flintoft, Sheriff	29 Juillet	do ..	George Brown, Ecuver.	
do de Lanark, (Division N.)	James Thompson, do ..	do	do ..	Robert Bell, do.	
do de Lanark, (Division S.)	James Bell, Régistrateur ..	31 do	do ..	James Shaw, do.	
do de Laprairie	William F. Hawley, do ..	29 do	do ..	T. J. J. Loranger, do.	
do de L'Assomption.....	Louis Archambault, do ..	31 do	do ..	Joseph Papin, do.	

Rapports.

Constituants.	Officiers Rapporteurs.	Date du Rapport d'Élection du Membre.	Réception du Rapport.	Membres élus.	Remarques.
Comté de Laval	Stanislas F. McMahon, Ecuver.....	31 Juillet 1854..	9 Août	Pierre Labelle, Ecuver.....	Officier Rapporteur special.
do de Leeds et Grenville, (Division Nord).....	Adiel Sherwood, Sheriff.....	29 do	8 do	Basil Rorison Church, do.	
do de Leeds (Division S.).....	David Jones, Régistrateur.....	5 Août	17 do	Jesse Delong, do.	
do de Lenox et Adlington.....	Gilbert Smith Clapp, Ecuver.....	29 Juillet	10 do	David Roblin, do.....	Officier Rapporteur special.
do de Levis.....	François M. Guay, Régistrateur.....	8 do	10 Juillet	François Lemieux, do.	
do de L'Ancoih.....	Elias S. Adams, Ecuver.....	21 do	28 do	L'honorable William Hamilton Merritt.....	Officier Rapporteur special.
do de L'Islet.....	Joseph D. Lépine, Régistrateur.....	31 do	5 Août	Charles François Fournier, Ecuver.	
Ville de London	Adam Hope, Ecuver	29 do	8 do	John Wilson, Ecuver.....	Officier Rapporteur special.
Comté de Lotbinière	Rémi S. Noël, Régistrateur	26 do	8 do	John O'Farrell, do.	
do de Maskinongé.....	Charles Edouard Gagnon, Ecuver	27 do	7 do	Joseph Edouard Turcotte, do.	Officier Rapporteur special.
do de Mégantic	John R. Lambly, Régistrateur	1 Août	11 do	William Rhodes, do.	
do de Middlesex, (Divis. E.).....	James Hamilton, Sheriff	31 Juillet	8 do	William Niles, do.	
do de Middlesex, (Divis. O.).....	Hercules Burwell, Régistrateur.....	26 do	2 do	John Scatcherd, do.	
do de Missisquoi, (Div. E.).....	Amasa Phelps Hulbert, Ecuver.....	3 Août	10 do	James Moir Ferres, do.....	Officier Rapporteur special.
do de Missisquoi, (Div. O.).....	Richard Dickenson, Régistrateur.....	5 do	10 do	Hannibal Hodges Whitney, do.	
do de Montcalm.....	Magloire Granger, Ecuver	31 Juillet	4 do	Joseph Dufresne, do.....	Officier Rapporteur special.
do de Montmagny.....	Joseph Marmette, do	1 Août	10 do	Napoléon Casanlt, do.....	do
do de Montmorency.....	Louis C. Lefrançois, Régistrateur.....	31 Juillet	11 do	Joseph Canclon, do.	do
Cité de Montréal	John Boston, Sheriff	28 do	3 do	Antoine Aimé Dorion, Ecuver, Luther H. Holton, Ecuver, et l'honorable John Young.	do

Rapports.

Comté de Montréal, (Division d'Hochelaga,)	George H. Ryland, Régistrateur.....	24 do	26 Juillet	Joseph Laporte, Ecuver.	Officier Rapporteur special.
do de Montréal, (Division Jacques Cartier.)	Guillaume Gamelin Gaucher, Ecr.	20 do	27 do	Michel François Valois, do.....	
do de Napierville,	Ephrem Bouchard, Régistrateur.....	31 do	7 Août	Jacques Olivier Bureau, do	
Ville de Niagara,	Lawrence W. Mercer, Ecuver.....	15 do	21 Juillet	Joseph C. Morrison, do	Officier Rapporteur special.
Comté de Nicolet,	Joseph Jutras, Régistrateur.....	31 do	5 Août	Thomas Fortier, do	
do de Norfolk,	Henry V. A. Rapelje, Sheriff.....	do do	10 do	L'honorable John Rolph.	
do de Northumberland, (Division Est.)	Henry Rutlan, do	2 Août	11 do	James Ross, Ecuver.	
do de Northumberland, (Division Ouest.)	Thomas Scott, Ecuver.....	28 Juillet	10 do	Sidney Smith, do	Officier Rapporteur special.
do d'Ontario, (Division N.).....	Nelson G. Reynolds, Sheriff.....	3 Août	14 do	Joseph Gould, do.	
do d'Ontario, (Division S.).....	John H. Perry, Régistrateur.....	27 Juillet	8 do	John MacVeigh Lumsden, do.	
do d'Outaouais,	James F. Taylor, do	7 Août	10 do	Alanson Cooke, do.	
do d'Oxford, (Division N.).....	James Carroll, Sheriff.....	19 Juillet	27 Juillet	Donald Matheson, do.	
do d'Oxford, (Division S.).....	James Ingersoll, Régistrateur.....	29 do	10 Août	L'honorable Francis Hincks.	
do de Peel,	Solomon Brega, Ecuver.....	1 Août	8 do	James C. Aikins, Ecuver.....	Officier Rapporteur special.
do de Perth,	Robert Motherwell, Sheriff.....	26 Juillet	7 do	Thomas Mayne Daly, do.	
do de Peterborough,	William S. Conger, do	15 do	31 Juillet	John Langton, do.	Officier Rapporteur special.
do de Pontiac,	Edmund Head, Ecuver.....	21 do	28 do	John Egart, do.....	
do de Portneuf,	Roger Lelièvre, Régistrateur.....	31 do	5 Août	Joseph Elie Thibault, do	
do de Prescott,	Charles P. Treadwell, Sheriff.....	18 do	21 Juillet	Henry Wellesley McCann, do.	
do du Prince-Edouard,	James Macdonald, do	29 do	8 Août	David B. Stevenson, do	
Cité de Québec,	William Smith Sewell, do	24 do	1 do	Jean Blanchet, Ecuver, Charles Alieyn, Ecuver, et l'honorable Jean Chabot.	
Comté de Québec,	Charles N. Montizambert, Régist.	10 do	11 Juillet	Pierre Joseph Olivier Chauveau, Ecuver.	
do de Renfrew,	James Morris, do	29 do	3 Août	L'honorable Francis Hincks.	
do de Rimouski,	Louis F. Garon, do	28 do	8 do	Joseph Charles Taché, Ecuver.	
do de Richelieu,	Pierre Rémi Chevalier, do	31 do	7 do	Jean Baptiste Guévremont, do.	
do de Rouville,	François H. Gatien, Ecuver.....	27 do	5 do	Joseph Napoléon Poulin, do...	Officier Rapporteur special.
do de Russell,	James Keays, Régistrateur.....	do do	7 do	George Byron Lyon, do.	

Rapports.

RAPPORT des Noms des Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de la Province du Canada, etc.—
(Continuation.)

Constituants.	Officiers Rapporteurs.	Date du Rapport d'Élection du Membre.	Réception du Rapport.	Membres élus,	Remarques.
Comté de Saguenay.....	Charles Duberger, Régistrateur...	4 Août 1854 ..	28 Août 1854..	Pierre Gabriel Huot, Ecuver..	Copie d'un document accompagnant le Rapport se trouve immédiatement après.
do de Saint Hyacinthe.....	Horace R. St. Germain, do.....	21 Juillet	do ..	Louis Victor Sicotte, do.	Officier Rapporteur Spécial.
do de Saint Jean	François H. Marchand, Ecuver....	1 Août	do ..	François Bourassa do.....	
do de Saint Maurice.....	Louis Gonzague Duval, Régist....	20 Juillet	do ..	Louis Léon Lesieur Desaulniers, Ecuver.	
do de Shefford	Hiram S. Foster, do	19 do	do ..	L'honorable Lewis T. Drummond.	
do de Sherbrooke.....	George F. Bowen, Shérif.....	14 do	do ..	Alexander Tilloch Galt, Ecuver.	
Comté de Sherbrooke et Wolfe.	William H. Webb, Ecuver.....	2 Août	do ..	William Locker Felton, Ecuver	Officier Rapporteur Spécial.
do de Simcoe, (Division N.)	Benjamin William Smith, Shérif..	27 Juillet	do ..	Angus Morrison, do	
do de Simcoe, (Division S.)	George Lount, Régistrateur.....	17 do	do ..	William Benjamin Robinson, Ecuver.	
do de Stanstead.....	Charles A. Richardson, do	31 do	do ..	Timothy Lee Terrill, Ecuver.	Officier Rapporteur Spécial.
do de Soulanges.....	Joseph A. Charlebois, Ecuver.....	do do	do ..	Luc Hyacinthe Masson, do....	
do de Stormont.....	Daniel E. McInyre, Shérif.....	24 do	do ..	William Mattice, do	
do de Temiscouata.....	John Head, Régistrateur.....	29 do	do ..	Benjamin Dionné, do	
do de Terrebonne	Joseph Lachaine, do	2 Août	do ..	Gédon Mélasippe Prévost, do	
Ville des Trois-Rivières.....	Isaac Gouverneur Ogden, Shérif..	25 Juillet	do ..	Antoine Polette do...	
Cité de Toronto.....	John Bell, Ecuver, Avocat.....	29 do	do ..	L'honorable John Hillyard Cameron, et John George Bowes, Ecuver.	Officier Rapporteur Spécial.
Comté des Deux-Montagnes...	Félix Hyacinthe Lemaire, Ecuver.	21 do	do ..	Jean Baptiste Daoust, Ecuver.	do do
do de Vaudreuil	Hyacinthe F. Charlebois, Régist...	29 do	do ..	Jean Baptiste Mongenais, do.	
do de Verchères.....	Adolph Mailhot, Ecuver.....	31 do	do ..	George Étienne Cartier do.	Officier Rapporteur Spécial.

Comité de Victoria,	Charles Rubidge, Régistrateur.....	29 Juillet	do ..	James Smith, do.	
do Waterloo, (Division N.)	George Davidson, Shérif.....	5 Août	do ..	Michael Hamilton Foley, do.	
do Waterloo, (Division S.)	David S. Shoemaker, Régistrateur.	7 do	do ..	Robert Ferrie, do.	
do de Welland,	Dexter D'Eversard do	3 do	do ..	John Fraser, do.	
do de Wellington, (Div. N.)	George J. Grange, Shérif.....	1 do	do ..	William Clarke, do.	
do de Wellington, (Div. S.)	William H. Peterson, Régistrateur.	17 Juillet	do ..	Adam Johnston Ferguson, do.	
do de Wentworth, (Div. N.)	Edward C. Cartwright, Shérif....	5 Août	do ..	Robert Spence do.	
do de Wentworth, (Div. S.)	Philip Spaun, Ecuver	5 do	do ..	Samuel Black Freeman, do.	Officier Rapporteur Spécial.
do d'Yamaska,	Jean O. Arcand, Régistrateur	19 Juillet	do ..	Ignace Gill, do.	
do d'York, (Division N.)	William B. Jarvis, Shérif.....	1 Août	do ..	Joseph Hartman, do.	
do d'York, (Division E.)	David Reeser, Ecuver	31 Juillet	do ..	Amos Wright, do.	Officier Rapporteur Spécial.
do d'York, (Division O.)	William Augustus Baldwin, Ecr....	29 do	do ..	John William Gamble, do.	do do

FÉLIX FORTIER,

Greffier de la Couronne en Chancellerie.

Bureau du Greffier de la Couronne en Chancellerie,

Québec, 31 Août 1854.

(Document accompagnant le Rapport pour le Comté de Saguenay.)

Province du Canada, } JE, soussigné, Officier Rapporteur pour le Comté de
District de Québec. } Saguenay, demande humblement qu'il me soit permis
de faire le présent Rapport spécial et exposé :—

1°. Que j'ai nommé pour être Député Officier Rapporteur, pour la Paroisse de *St. Fidèle*, en ce Comté, *John McLaren*, Ecuyer, qui a accepté et dû remplir cette charge en la Paroisse susdite.

2°. Que j'avais appointé pour date de la clôture de l'Election, le troisième jour du présent mois d'Août, et que cette date était celle à laquelle tout Député Officier Rapporteur était tenu par mon Mandat, de faire rapport de son Livre de Poll, signé et scellé suivant la Loi.

3°. Que le dit troisième jour d'Août, tous les Députés Officiers Rapporteurs m'avaient remis leur Livre de Poll, suivant l'ordre contenu en le dit Mandat, signé et scellé, suivant la Loi, à l'exception du dit *John McLaren*.

4°. Que le Livre de Poll de la Paroisse de *St. Fidèle*, pour laquelle le dit *McLaren* était Député Officier Rapporteur, comme susdit, ne m'a été remis que le quatrième jour du mois d'Août courant, par le Notaire *Jean Gagné*, de la Paroisse de la *Malbaie*, et que je n'ai aucunement vu, soit avant, le, ou après le dit jour, le dit *John McLaren*, et qu'il ne m'a fait tenir en aucun temps aucune information, relativement à ce Livre de Poll, expliquant les raisons qui l'ont empêché de le retourner ce troisième jour d'Août, tel que requis.

5°. Que le dit Livre de Poll m'a été remis, comme susdit, n'étant ni signé ni scellé par le dit Député Officier Rapporteur, et que les serments prêtés avant et après le Poll, par le Député Officier Rapporteur et son Clerc de Poll, n'étaient pas annexés au dit Livre, mais seulement inclus en icelui.

6°. Qu'au dit Livre de Poll en question a été ajouté divers cahiers de dimensions plus petite, et que le Livre de Poll par moi fourni a été décousu et recousu ensuite en sens contraire, ainsi que l'indique la tête des feuillets avec l'inscription sur le couvert.

7°. Que vu ces changements et addition au dit Livre, et de plus, qu'il n'est ni signé ni scellé comme susdit, par le dit Député Officier Rapporteur, et qu'il m'a été remis par main étrangère plus tard que requis, j'ai raison de croire et crois véritablement que les cahiers, qui y sont ajoutés, l'ont été après les jours de votation, et à l'insu du dit Député Officier Rapporteur.

Le tout humblement soumis.

(Signé,) CHS. DUBERGER,
Officier Rapporteur.

Eboulements, ce 23 Août 1854.

Pour vraie Copie.

(Signé,) FÉLIX FORTIER,
Greffier de la Couronne en Chancellerie.

JOURNAUX

DE

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

DU

CANADA.

—o—

SESS: 1854—1855.

Parliamentum Provinciale Canadæ, inceptum et tentum apud civitatem Quebecensem, die Martis, 5^o die Septembris, anno 18^o regni Dominæ nostræ VICTORIÆ, Dei gratiâ Britanniarum Reginae, Fidei Defensoris; annoque Domini 1854.

L EQUÉL jour étant le premier jour de la Réunion de ce Parlement pour la Dépêche des Affaires, en conformité d'une Proclamation (ci-annexée) de Son Excellence le Très-Honorable *James*, Comte d'*Elgin* et *Kincardine*, Chevalier du très-ancien et très-noble Ordre du Chardon, Gouverneur Général,— *George Barthélemi Faribault*, *Gustavus William Wicksteed* et *William Poyntz Patrick*, Ecuyers, Commissaires nommés en vertu d'un *Dedimus Potestatem*, pour administrer le Serment aux Membres du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative, se sont rendus à midi, dans la Chambre destinée aux Séances de l'Assemblée, où *William Burns Lindsay*, Ecuyer, Greffier de l'Assemblée Législative, s'est trouvé conformément à son devoir, et *Félix Fortier*, Ecuyer, Greffier de la Couronne en Chancellerie, ayant remis au dit M. *Lindsay* un Rôle contenant une Lite des Noms des Membres dont il a été fait rapport pour servir dans ce Parlement Provincial, les Commissaires ont administré le Serment aux Membres qui se sont présentés, ce qui étant fait, et les Membres ayant signé le Rôle contenant le Serment, ils ont pris leur Sièges dans la Chambre.

Il a été apporté un Message par *René Kimber*, Ecuyer, Gentilhomme Huissier de la Verge Noire :—

Messieurs,

Son Excellence le Gouverneur-Général désire la présence immédiate des Membres de cette Honorable Chambre, dans la Chambre du Conseil Législatif.

En conséquence, les Membres se sont rendus auprès de Son Excellence dans la Chambre du Conseil Législatif; où y étant,

L'honorable Orateur du Conseil Législatif a dit :—

Honorable Messieurs, et Messieurs de l'Assemblée Législative,

Son Excellence le Gouverneur-Général ne croit pas devoir déclarer les motifs qui lui ont fait convoquer le présent Parlement Provincial, jusqu'à ce qu'un Orateur de l'Assemblée Législative ait été choisi, suivant la Loi ; mais Demain, à trois heures de l'après-midi, Son Excellence expliquera les motifs qui lui ont fait convoquer ce Parlement.

Et les Membres étant de retour ;

Robert Spence, Ecuyer, Membre représentant la Division Nord du Comté de *Wentworth*, s'adressant au Greffier (qui s'est levé, et après l'avoir fait remarquer, s'est assis,) a proposé à la Chambre pour son Orateur *George Etienne Cartier*, Ecuyer, dans laquelle Motion il a été secondé par *François Lemieux*, Ecuyer, Membre représentant le Comté de *Lévi*.

Antoine Aimé Dorion, Ecuyer, l'un des Membres représentant la Cité de *Montréal*, s'est levé, et s'adressant de la même manière au Greffier, a proposé à la Chambre pour son Orateur, *Louis Victor Sicotte*, Ecuyer, dans laquelle Motion il a été secondé par *Joseph Hartman*, Ecuyer, Membre représentant la Division Nord du Comté d'*York*.

Alors, *John Scatcherd*, Ecuyer, Membre représentant la Division Ouest du Comté de *Middlesex*, s'est levé, et s'adressant de la même manière au Greffier, a proposé à la Chambre pour son Orateur l'Honorable *John Sandfield Macdonald*, dans laquelle Motion il a été secondé par *Donald Matheson*, Ecuyer, Membre représentant la Division Nord du Comté d'*Oxford*.

Et la Question ayant été demandée, "Que *George Etienne Cartier*, Ecuyer, prennent le Fauteuil de cette Chambre, comme Orateur ;"

La Chambre s'est divisée : et les noms des Membres ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs

<i>Alley</i> ,	<i>Egan</i> ,	<i>Lemieux</i> ,	<i>Ross</i> , Sol. Gén.
<i>Bell</i> ,	<i>Felton</i> ,	<i>Loranger</i> ,	<i>Ross</i> , James,
<i>Bellingham</i> ,	<i>Foley</i> ,	<i>Meagher</i> ,	<i>Sanborn</i> ,
<i>Biggar</i> ,	<i>Fortier</i> ,	<i>Mongenais</i> ,	<i>Smith</i> , Sidney,
<i>Blanchet</i> ,	<i>Fournier</i> ,	<i>Morin</i> ,	<i>Smith</i> , James,
<i>Brodeur</i> ,	<i>Frazer</i> ,	<i>Morrison</i> , Sol. Gén.	<i>Southwick</i> ,
<i>Chabot</i> ,	<i>Freeman</i> ,	<i>Morrison</i> , Angus,	<i>Spence</i> ,
<i>Chapais</i> ,	<i>Galt</i> ,	<i>Munro</i> ,	<i>Taché</i> ,
<i>Chauveau</i> ,	<i>Gill</i> ,	<i>Niles</i> ,	<i>Terrill</i> ,
<i>Church</i> ,	<i>Gould</i> ,	<i>Patrick</i> ,	<i>Thibaudeau</i> ,
<i>Daoust</i> , Jean B.	<i>Hincks</i> ,	<i>Poulin</i> ,	<i>Turcotte</i> ,
<i>Delong</i> ,	<i>Huot</i> ,	<i>Pouliot</i> ,	<i>Whitney</i> ,
<i>Desaulniers</i> ,	<i>Jackson</i> ,	<i>Rhodes</i> ,	<i>Wilson</i> ,
<i>Dionne</i> ,	<i>Labelle</i> ,	<i>Roblin</i> ,	59. <i>Wright</i> .
<i>Drummond</i> , Pro. Gén.	<i>Laporte</i> ,	<i>Rolph</i> ,	

CONTRE.

Messieurs.

<i>Aikins</i> ,	<i>De Witt</i> ,	<i>Lumsden</i> ,	<i>O'Farrell</i> ,
<i>Bourassa</i> ,	<i>Dorion</i> , Jean B. E.	<i>Lyon</i> ,	<i>Papin</i> ,
<i>Bowes</i> ,	<i>Dorion</i> , Antoine A.	<i>Macbeth</i> ,	<i>Polette</i> ,
<i>Brown</i> ,	<i>Dostaler</i> ,	<i>Macdonald</i> , John S.	<i>Powell</i> ,
<i>Bureau</i> ,	<i>Dufresne</i> ,	<i>Macdonald</i> , John A.	<i>Prévost</i> ,
<i>Burton</i> ,	<i>Fergusson</i> ,	<i>McDonald</i> , Roderick,	<i>Robinson</i> ,
<i>Cameron</i> ,	<i>Ferres</i> .	<i>Mackenzie</i> ,	<i>Scatcherd</i> .
<i>Casault</i> .	<i>Ferric</i> .	<i>MacNab</i> , Sir A. N.	<i>Shaw</i> .
<i>Candem</i> .	<i>Gamble</i> .	<i>McCunn</i> ,	<i>Sicotte</i> ,

<i>Cayley,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>McKertie,</i>	<i>Smith, Henry,</i>
<i>Chisholm,</i>	<i>Hartman,</i>	<i>Marchildon,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Clarke,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Cooke,</i>	<i>Jobin,</i>	<i>Mattice,</i>	<i>Valois,</i>
<i>Crysler,</i>	<i>Laberge,</i>	<i>Merritt,</i>	<i>Yeilding,</i>
<i>Daoust, Charles,</i>	<i>Langton,</i>	<i>Murney,</i>	<i>62. Young.</i>
<i>Darche,</i>	<i>Larwill,</i>		

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La Question ayant été alors mise, "Que *Louis Victor Sicotte*, Ecuyer, prenne le Fauteuil de cette Chambre, comme Orateur;"

La Chambre s'est divisée; et les noms des Membres ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>De Witt,</i>	<i>Huot,</i>	<i>Poulin,</i>
<i>Alleyn,</i>	<i>Dionne,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Pouliot,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Dorion, Jean B. E.</i>	<i>Jobin,</i>	<i>Prévost,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Dorion, Antoine A.</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Rhodes,</i>
<i>Brodeur,</i>	<i>Dostaler,</i>	<i>Laberge,</i>	<i>Roblin.</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Drummond, Pro. Gén.</i>	<i>Laporte,</i>	<i>Rolph,</i>
<i>Cartier,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>Lemieux,</i>	<i>Ross, Sol. Gén.</i>
<i>Casault,</i>	<i>Felton,</i>	<i>Loranger,</i>	<i>Ross, James</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Ferres,</i>	<i>Lyon,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Foley,</i>	<i>McCann,</i>	<i>Smith, Henry,</i>
<i>Chabot,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Marchildon,</i>	<i>Smith, James,</i>
<i>Charveaux,</i>	<i>Frazer,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Southwick,</i>
<i>Cooke,</i>	<i>Freeman,</i>	<i>Morin,</i>	<i>Taché,</i>
<i>Crysler,</i>	<i>Gill,</i>	<i>Morrison, Sol. Gén.</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Daoust, Charles,</i>	<i>Gould,</i>	<i>Morrison, Angus,</i>	<i>Turcotte,</i>
<i>Daoust, Jean B.</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Niles,</i>	<i>Valois,</i>
<i>Darche,</i>	<i>Hartman,</i>	<i>O'Farrell,</i>	<i>Wilson,</i>
<i>Delong,</i>	<i>Hincks,</i>	<i>Papin,</i>	<i>Yeilding,</i>
<i>Desaulniers,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Polette,</i>	<i>76. Young.</i>

CONTRE.

Messieurs

<i>Bell,</i>	<i>Fergusson,</i>	<i>McDonald, Roderick,</i>	<i>Powell,</i>
<i>Bellingham,</i>	<i>Ferrie,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Bowes,</i>	<i>Fortier,</i>	<i>MacNab, Sir A. N.</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Galt,</i>	<i>McKertie,</i>	<i>Scacherd,</i>
<i>Burton,</i>	<i>Gamble,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Smith, Sidney,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Langton,</i>	<i>Mattice,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Larwill,</i>	<i>Merritt,</i>	<i>Spence,</i>
<i>Chisholm,</i>	<i>Lumsden,</i>	<i>Munro,</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Church,</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Murney,</i>	<i>Whitney,</i>
<i>Clarke,</i>	<i>Macdonald, John. A. Patrick,</i>		<i>41. Wright.</i>
<i>Egan,</i>			

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Et le Greffier ayant déclaré *Louis Victor Sicotte*, Ecuyer, dûment élu, il a été conduit au Fauteuil par *M. Antoine Aimé Dorion*, et *M. Hartman*, où étant sur le degré d'en haut, il a fait ses humbles remerciements à la Chambre du grand honneur qu'elle avait bien voulu lui conférer, en le choisissant pour être son Orateur.

Après quoi il s'est assis dans le Fauteuil; et la Masse (qui était auparavant sous la table) a été mise sur la table.

Alors, M. *Henry Smith* a proposé, secondé par M. *Antoine Aimé Dorion*, Que la Chambre s'ajourne maintenant ;
Et la Chambre s'est en conséquence ajournée à Demain.

Mercurii, 6^o die Septembris ;

ANNO 18^o VICTORIÆ REGINÆ, 1854.

LA Chambre étant assemblée et M. l'Orateur élu ayant pris le Fauteuil ;
Il a été apporté un Message par *René Kimber*, Ecuyer, Gentilhomme Huissier de la Verge Noire :—

M. l'Orateur,

Son Excellence le Gouverneur-Général désire la présence immédiate de cette Honorable Chambre, dans la Chambre du Conseil Législatif.

En conséquence, M. l'Orateur élu s'est rendu avec la Chambre dans la Chambre du Conseil.

Et là, M. l'Orateur a parlé comme suit ; savoir :—

Qu'il plaise à Votre Excellence,

L'Assemblée Législative m'a choisi comme son Orateur, quoique je sois peu qualifié à remplir les fonctions importantes qui me sont ainsi dévolues.

Si dans l'accomplissement de mes devoirs il m'arrivait en aucun temps de tomber en erreur, je supplie que la faute en soit imputée à moi et non à l'Assemblée dont je suis le serviteur, et qui, afin de mieux être en état de remplir ses devoirs envers Sa Majesté et son pays, réclame humblement, par mon entremise, tous ses droits et privilèges incontestables, particulièrement la liberté de la parole dans ses débats, accès à la personne de Votre Excellence en toute occasion convenable, et que ses délibérations reçoivent de Votre Excellence l'interprétation la plus favorable.

Alors, l'Honorable Orateur du Conseil Législatif a dit :—

M. l'Orateur,

J'ai ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général de vous déclarer qu'elle se confie pleinement dans le devoir et l'attachement de l'Assemblée envers la Personne de Sa Majesté et son Gouvernement ; et ne doutant point que ses délibérations seront conduites avec sagesse, modération et prudence, elle accorde et en toutes les occasions elle reconnaîtra et permettra l'exercice de ses privilèges constitutionnels.

J'ai aussi ordre de vous assurer que l'Assemblée aura un prompt accès auprès de Son Excellence, en toutes les occasions convenables, et qu'elle interprétera toujours, de la manière la plus favorable, ses délibérations ainsi que vos paroles et vos actions.

La Chambre étant de retour ;

M. l'Orateur a fait rapport, que l'Assemblée s'était rendue dans la Chambre du Conseil Législatif, et qu'il avait informé Son Excellence que le choix de l'Orateur était tombé sur lui ; et aussi qu'il avait, au nom de l'Assemblée et pour elle, réclamé, par une humble demande à Son Excellence, tous ses droits et privilèges ; qu'elle puisse jouir de la liberté de la parole dans ses débats et avoir accès à la Personne de Son Excellence lorsque l'occasion le requerra, et que toutes ses délibérations puissent recevoir de son Excellence l'interprétation la plus favorable ; et sur quoi Son Excellence avait bien voulu dire que, sans hésiter, et avec plaisir, elle lui alloait et accordait tous ses privilèges constitutionnels, ainsi qu'un prompt accès à Son Excellence en toutes les occasions convenables,

et qu'elle interprétera toujours de la manière la plus favorable ses délibérations, ainsi que ses paroles et actions.

George Crawford, Ecuyer, Membre pour la Ville de *Brockville*, ayant préalablement prêté le Serment, conformément à la Loi, et souscrit devant les Commissaires le Rôle qui le contient, a pris son Siége dans la Chambre.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Hincks* ait la permission d'introduire un Bill pour pourvoir à l'administration du Serment d'Office aux personnes nommées Juges de Paix en cette Province.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et ordre a été donné qu'il fut lu une seconde fois.

M. l'Orateur a fait Rapport, Que lorsque cette Chambre s'était rendue ce jour auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général, dans la Chambre du Conseil Législatif, il avait plu à Son Excellence de prononcer un Discours aux deux Chambres du Parlement Provincial; et que, pour prévenir des erreurs, il en avait une Copie, qu'il a lue à la Chambre; et elle est comme suit:—

Honorables Messieurs du Conseil Législatif,
Messieurs de l'Assemblée Législative :

C'est avec beaucoup de plaisir que je vous vois ici réunis. L'augmentation du nombre des Membres de l'Assemblée Législative, en vertu de l'Acte mis en opération pour la première fois lors de l'Élection Générale qui vient d'avoir lieu, donnera, je l'espère, un plus grand poids aux délibérations de la Législature, et assurera plus amplement que par le passé la représentation en Parlement des divers intérêts qui existent dans cette Province.

Des sujets de la plus haute importance devront nécessairement être soumis à votre considération pendant la Session qui s'ouvre aujourd'hui.

Le Parlement Impérial, avançant avec une rapidité de plus en plus grande dans la voie de la politique libérale qu'il suit envers ses Colonies depuis quelques années, vient de passer deux Actes qui imposent à cette Législature une très grande responsabilité.

Un de ces Actes donne au Parlement Canadien le pouvoir de changer la Constitution du Conseil Législatif. La substitution du principe de l'Élection par le peuple à celui de la nomination par la Couronne est évidemment une tâche des plus difficiles, et dans l'exécution de laquelle il y a peu d'aide à obtenir de l'expérience des autres pays, le Gouvernement Représentatif et la responsabilité de l'Exécutif, dans le sens de la Constitution Britannique, étant inconnus à la plupart des pays où le Corps Législatif se compose de deux Chambres Electives. Afin cependant de donner à cette branche importante de la Législature le poids et l'importance qu'il est à désirer qu'elle possède, un changement dans sa Constitution semble être impérieusement requis, et les difficultés auxquelles j'ai fait allusion seront, je l'espère, surmontées par votre sagesse et par le patriotisme des Membres de cet honorable Corps.

L'autre Acte du Parlement Impérial fait disparaître les restrictions qui ont depuis quelques années empêché la Législature Provinciale de disposer des Réserves du Clergé. A compter de l'époque assez reculée dans l'histoire du *Haut-Canada*, certaines dispositions législatives qui avaient originairement pour objet de pourvoir au soutien du Culte Protestant ont été une source de discorde et d'agitation pour cette section de la Province. Il est beaucoup à désirer, dans l'intérêt de la religion et de la paix publique, que l'on règle définitivement et sans délai cette question si longtemps débattue. Ce sujet a été expressément

soumis à la considération du peuple de cette Province lors de la dernière Election, et le peuple a exprimé son opinion d'une manière qui ne doit laisser de doute à personne. J'espère donc que vous pourrez, sans difficulté, convenir d'une mesure qui atteindra cet objet et causera une satisfaction générale.

La condition des propriétés possédées sous le régime de la Tenure Seigneuriale engagera, il est à présumer, très prochainement votre attention, et vous aurez à vous occuper de la solution de certaines questions qui ne peuvent être longtemps tenues en suspens entre les Seigneurs et les Censitaires qu'au détriment des intérêts des uns et des autres. Vous verrez, sans doute, l'importance qu'il y a de traiter cette question avec prudence, en ayant égard aux réclamations légales et équitables des parties intéressées. La sûreté de la propriété est une condition indispensable du progrès matériel, et ceux qui placent leur capitaux dans ce Pays devront chercher dans la modération et la justice de la Législature, la protection qui dans un Pays voisin se trouve dans les tribunaux.

Vous aurez probablement à décider s'il est à propos d'assimiler les Institutions Municipales du *Bas-Canada*, en autant que les circonstances le permettent, au système qui, depuis qu'il y est introduit, a contribué si puissamment à la prospérité du *Haut-Canada*, et aussi d'étendre à la première section de la Province les avantages que donne l'autre Acte qui crée un Fonds d'Emprunt Municipal. Sur ce sujet et sur d'autres sujets importants des mesures seront soumises à vos délibérations.

Messieurs de l'Assemblée Législative,

Je ferai mettre devant vous les Comptes Publics de l'année écoulée et le Budget de l'année courante, et je me repose sur votre disposition à pourvoir aux exigences du Service Public.

Honorables Messieurs et Messieurs,

Vous serez probablement d'opinion que l'état prospère du Revenu offre une occasion dont le Parlement doit profiter pour reviser le Tarif dans le but de faire disparaître les Droits imposés sur les Matériaux employés dans la construction des Vaisseaux et dans plusieurs autres branches de manufactures dans cette Province, et pour réduire ceux auxquels sont assujettis d'autres articles qui forment une très grande partie de la consommation générale.

Je vous soumettrai copie d'un Traité qui a été conclu entre Sa Majesté et le Gouvernement des *Etats-Unis* pour le règlement de diverses questions qui affectent les intérêts mutuels des sujets de Sa Majesté dans l'*Amérique Britannique du Nord* d'une part, et ceux des citoyens des *Etats-Unis* de l'autre, et je vous recommande de considérer s'il est à propos d'amender l'Acte passé en mil huit cent quarante-neuf, pour la libre admission en *Canada* de certains articles et produits des *Etats-Unis*, de manière à faire cadrer cet Acte avec les dispositions du Traité.

Le Gouvernement et le Congrès des *Etats-Unis* ont montré un esprit libéral et des dispositions amicales dans le règlement de cette question, et je n'ai nul doute que les Législatures Provinciales ne se montrent animées des mêmes sentiments.

L'entrée sans droits d'importation des produits naturels du *Canada*, dans les marchés des *Etats-Unis*, aura, il faut l'espérer, pour résultat de perpétuer et d'augmenter l'état si remarquable de prospérité dont la Province a joui depuis quelque temps.

Sur motion de l'Honorable M. *Hincks*, secondé par l'Honorable M. *Morin*,
Ordonné, Que le Discours de Son Excellence le Gouverneur-Général aux deux Chambres de la Législature Provinciale, soit pris en considération Demain.

Ordonné, Que le Greffier soit chargé de porter au compte des Dépenses Contingentes de la Chambre, le port de toutes les Lettres et de tous les Papiers Imprimés, adressés aux Membres ou par les Membres de cette Chambre, durant la présente Session.

Ordonné, Que les Votes et Délibérations de cette Chambre soient imprimés, après avoir été révisés par M. l'Orateur, et qu'il en ordonne l'impression; et que nul autre que celui qu'il désignera ne se permette de les imprimer.

Sur motion de l'Honorable M. *Hincks*, secondé par l'Honorable M. *Morin*,
Résolu, Qu'il soit nommé des Comités Spéciaux Permanents de cette Chambre pour la présente Session, pour les objets suivants:—1. Des Privilèges et Elections. 2. Des Lois Expirantes. 3. Des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques. 4. Des divers Bills Privés. 5. Des Ordres Permanents. 6. Des Impressions. 7. Des Dépenses Contingentes. 8. Des Comptes Publics; lesquels dits Comités auront respectivement pouvoir d'examiner et s'enquérir de tous les sujets et choses qui leur seront renvoyés par la Chambre, et de faire rapport, de temps à autre, de leurs observations et opinions sur iceux, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table:—

Par M. *Brown*,—cinq Pétitions du Conseil Municipal du Comté de *Kent*; la Pétition du Conseil Municipal du Comté de *Lambton*; la Pétition de *Daniel W. Metter*; et les Pétitions de la Division *Sheffield*, No. 363; de la Division *Bear Creek*, No. 52; de la Division *Stewarttown*, No. 25; de la Division *Arthur Advance*, No. 213; de la Division *Innisfil*, No. 177; de la Division *Blenheim*, No. 57; de la Division *Erié*, No. 145; de la Division *Elora*, No. 272; de la Division *Warwick*, No. 20; de la Division *Refuge*, No. 215; et de la Division Centrale d'*Arthur*, No. 13, toutes de l'Ordre des Fils de la Tempérance.

Par M. le Solliciteur-Général *Morrison*,—la Pétition de *Peter Freeland* et autres, Membres et amis de la Société des Livres et Pamphlets Religieux du *Haut-Canada*; la Pétition de la Municipalité du Township de *Niagara*; la Pétition de la Campagne du Havre de *Sydenham*; et la Pétition de *W. H. Smith* et autres, de la Province du *Canada*, Actionnaires dans la Compagnie de Prévoyance d'Assurance sur la Vie et de Placement.

Par M. *Wilson*,—la Pétition de *William Barker* et autres, de la Ville de *London*; et la Pétition de *Bartholomew Calvin*, de la Ville de *London*.

Par M. *Roderick McDonald*,—la Pétition du Maire et du Conseil de Ville de la Ville de *Cornwall*.

Par M. *Jobin*,—la Pétition de *P. B. Lafrenière* et autres, de la Paroisse de *Berthier*, District de *Montréal*.

Par l'Honorable M. *Merritt*,—les Pétitions de la Division *Grimsby*, No. 153; de la Division *Ravine*, No. 73; de la Division *Smithville*, No. 148; de la Division *Beacon Light*, No. 361; et de la Division *Monument*, No. 411; toutes de l'Ordre des Fils de la Tempérance; la Pétition des Président et Directeurs de la Compagnie du Chemin de Fer de *Port Dalhousie* et *Thorold*; et la Pétition des Président, Directeurs et Compagnie du Havre de *Louth*.

Par M. *Freeman*,—la Pétition de la Municipalité des Comtés-Unis de *Wentworth* et *Halton*.

Par M. *Jean Baptiste Eric Dorion*,—la Pétition d'*Hilaire Allard* et autres, du Village de *L'Avenir*; la Pétition de *J. E. Ferté* et autres, du Village de *L'Avenir*; la Pétition de *Charles Charpentier*, senior, et autres, du Village de *L'Avenir*; et la Pétition de *W. S. Griffin* et autres, du Village de *L'Avenir*.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Hincks*, secondé par l'Honorable M. *Morin*,

La Chambre s'est ajournée.

Jovis, 7° die Septembris;

ANNO 18° VICTORIÆ REGINÆ, 1854.

ARTHUR RANKIN, Ecuyer, Membre pour le Comté d'*Essex*, ayant préalablement prêté le Serment, conformément à la Loi, et souscrit devant les Commissaires le Rôle qui le contient, a pris son Siège dans la Chambre.

M. l'Orateur a communiqué à la Chambre un Rapport du Bibliothécaire de l'Assemblée Législative sur l'état de la Bibliothèque conjointe du Parlement, lequel Rapport est comme suit :—

A l'Honorable Assemblée Législative du *Canada*, réunie en Parlement Provincial.

Le Bibliothécaire demande humblement la permission de faire rapport, Que dans l'intervalle qui s'est écoulé depuis la dernière réunion de Votre Honorable Chambre, en Juin dernier, aucun changement n'est survenu, soit dans la condition ou dans le local de la Chambre d'Assemblée, excepté cependant, qu'une caisse de Livres traitant principalement de sujets légaux et qui manquait depuis longtemps est enfin arrivée.—La raison du retard de cette caisse à nous parvenir doit être attribuée à ce qu'elle n'est pas venue en droite ligne par le Steamer Océanique d'*Angleterre*. Le contenu est en bon état et a été classé dans le département qui lui convient dans la collection.

Lors de la réunion du Parlement dans le mois de Juin dernier, votre Bibliothécaire a eu l'honneur de soumettre un Rapport détaillé sur l'état et la condition de la Bibliothèque, rendant compte du dommage fait aux Livres, et faisant une estimation de la perte soufferte, et du nombre de Volumes sauvés du feu qui consuma la Bâtisse du Parlement le premier jour du mois de Février de la présente année.

Votre Bibliothécaire prie respectueusement Votre Honorable Chambre de recourir à ce Rapport pour toute information qu'elle voudrait avoir touchant les sujets relatifs à la condition de la Bibliothèque sous sa surveillance.

Un Catalogue classifiant tous les Livres de la Bibliothèque du Parlement avait été préparé, et était prêt, pour l'Impression lorsque l'Incendie désastreux du premier Février survint,—ce Catalogue fut sauvé, à l'exception d'une partie, touchant les Ouvrages sur l'Histoire, la Topographie, etc., du Continent Américain; mais comme les différentes Sections et les différentes Classes dans la Bibliothèque furent généralement peu respectées, et dans quelques cas entièrement détruites par le feu, il n'a pas été jugé à propos d'encourir la dépense d'en faire imprimer aucune partie, sans la sanction de Votre Honorable Chambre, à part les Sections Légales et Constitutionnelle qui sont absolument nécessaires, afin de pouvoir y référer pendant la Session de la Législature.

Votre Bibliothécaire désire néanmoins observer qu'on peut recourir au Catalogue Manuscrit des sections qui restent, en s'adressant à lui.

Le tout humblement et respectueusement soumis,

William Winder,
Bibliothécaire.

Bibliothèque du Parlement,
Québec, 5 Septembre 1854.

M. l'Orateur a mis devant la Chambre un Rapport du Surintendant Médical et de l'Econôme sur l'état du Revenu et de la Dépense de l'Asile Provincial des Aliénés à *Toronto*, tel que requis par l'Acte 15 et 16 *Vict.* chap. 188.

Pour le dit Rapport, voir Appendice (H.)

Et aussi, Comptes des Syndics des Chemins à Barrières de *Montréal*, jusqu'au 30 Juin 1854.

Pour les dits Comptes, voir Appendice (I.)

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par M. *Brodeur*,—La Pétition du Révérend *L. M. Archambault*, de la Paroisse de *St. Hugues de Ramsay*, Comté de *Bagot*.

Par M. *James Smith*,—La Pétition des Commissaires du Havre de *Port Hope*, et la Pétition de la Compagnie du Chemin de Fer de *Peterborough* et *Port Hope*.

Par M. *Sidney Smith*,—La Pétition du Révérend *Gideon Shepard*, Secrétaire, au nom de la Conférence Générale de l'Eglise Episcopaliennne Méthodiste en *Canada*.

Par M. *Crawford*,—La Pétition de la Compagnie du Chemin de Fer de *Brockville* et de l'*Outaouais*.

Par M. *Terrill*,—La Pétition de *Lewis Rose* et autres, du Comté de *Stantead*.

Par M. *Somerville*,—La Pétition de *James Reid*, Président, et *F. W. Sherriff*, Secrétaire, au nom de l'Académie d'*Huntingdon*, et la Pétition de *James Reid*, Président, et *F. W. Sherriff*, Secrétaire, au nom des Directeurs de l'Association de l'Académie d'*Huntingdon*.

Par M. *Jean Baptiste Eric Dorion*,—La Pétition du Révérend *P. H. Suzor* et autres, de la Paroisse de *St. Christophe d'Arthabaska*; la Pétition de *N. A. Beaudet* et autres, de la Paroisse de *St. Christophe d'Arthabaska*; la Pétition de *Jean George Crébassa*, Président, et autres, au nom de l'Association de la Bibliothèque et de l'Institut des Artisans de *Sorel*; la Pétition de *R. N. Watts*, Ecuyer, et autres; la Pétition du Révérend *P. H. Suzor* et autres, d'*Arthabaska* et autres Townships, dans le Circuit Judiciaire d'*Arthabaska*; la Pétition de *Stanislas Picher* et autres, du Township de *Bulstrode*; la Pétition de *Godefroy Liévain* et autres, du Township de *Bulstrode*, et la Pétition de la Municipalité de la Ville ou Bourg de *William Henry*, connu sous le nom de *Sorel*.

Par M. *Stevenson*,—La Pétition de la Division *Wellington*, No. 40, de l'Ordre des Fils de la Tempérance.

Par M. *Fortier*,—La Pétition de Sa Grâce l'Archevêque de *Québec* et autres, Membres de la Corporation du Séminaire de *Nicolet*.

Par M. *Hartman*,—La Pétition de la Division *Laskay*, No. 226, de l'Ordre des Fils de la Tempérance.

Par M. *Bureau*,—La Pétition d'*Alexis Bisson* et autres, de *St. Rémi*.

Par M. *Holton*,—La Pétition de la Société Bienveillante des Dames de *Montréal*; et la Pétition de la Banque de *Montréal*.

Par M. *Valois*,—La Pétition de *Gabriel Valois*, Ecuyer, Commissaire d'Ecole de la *Pointe Claire*, et la Pétition du Révérend *J. B. St. Germain*, de la Paroisse de *St. Laurent*, Comté de *Montréal*.

Par M. le Solliciteur-Général *Ross*,—La Pétition du Révérend *Louis Proulx*, Curé de *Ste. Marie de la Nouvelle Beauce*.

Par M. *Patrick*,—Les Pétitions de la Division *Triumph*, No. 351, et de la Division *Oxford*, No. 383, de l'Ordre des Fils de la Tempérance

Par l'Honorable M. *Young*,—La Pétition de la Corporation du Collège de *Ste. Marie*, à *Montréal*; et la Pétition du Très-Révérend Lord Evêque de *Montréal*.

Par M. *Frazer*,—Deux Pétitions de la Municipalité du Township de *Wainfleet*.

Par M. *Lemieux*,—La Pétition du Révérend *H. Routier* et autres, de la Paroisse de *St. Joseph, Pointe Lévi*; et la Pétition du Révérend *L. D. Déziel* et autres, de la Paroisse de *Notre Dame de la Victoire*.

Par M. *Henry Smith*,—Les Pétitions de la Division *Wilton*, No. 50, et de la Division *Gananoque*, No. 6, de l'Ordre des Fils de la Tempérance; la Pétition de *William Ford*, le jeune, et autres, de la Cité de *Kingston* et autres endroits, et la Pétition de la Grande Division de l'Ordre des Fils de la Tempérance du *Canada Ouest*.

Par M. *Powell*,—La Pétition du Maire et du Conseil de Ville de la Ville de *Bytown*.

Par l'Honorable M. *Cameron*,—La Pétition de *John Jermy Macaulay*, Ecuyer, de la Cité de *Toronto*.

Sur motion de M. *Jean Baptiste Eric Dorion*, secondé par M. *Casault*.

Ordonné, Que le Greffier de la Couronne en Chancellerie compareisse immédiatement devant cette Chambre, avec le Rapport de la dernière Election du Comté de *Bagot*, avec les Livres de Poll, s'il y en a, et tous les autres papiers, lettres et documents qui peuvent lui avoir été transmis par l'Officier Rapporteur du dit Comté.

Le Greffier de la Couronne en Chancellerie a comparu, conformément à l'Ordre, avec les Livres de Poll et Rapport de la dernière Election du Comté de *Bagot*, et les a mis devant la Chambre.

Ordonné, Que le dit Rapport soit maintenant lu.

Et le dit Rapport a été lu en conséquence.

M. *Jean Baptiste Eric Dorion* a proposé, secondé par M. *Bourassa*, et la question ayant été proposée, Qu'il soit enjoint à *Timothee Brodeur*, Ecuyer, Officier Rapporteur pour le Comté de *Bagot*, de comparaître immédiatement à la Barre de cette Chambre, pour répondre aux questions qui pourront légalement lui être faites, touchant l'Election du dit Comté;

L'Honorable Procureur-Général *Drummond* a proposé, secondé par l'Honorable M. *Chauveau*, et la Question ayant été mise, Que la considération ultérieure de la question soit remise à demain; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.
Messieurs

<i>Albyn,</i>	<i>Felton,</i>	<i>Meagher,</i>	<i>Ross, Sol. Gén.</i>
<i>Bégar,</i>	<i>Ferrie,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Ross, James</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Foley,</i>	<i>Morin,</i>	<i>Southwick,</i>
<i>Brodeur,</i>	<i>Fortier,</i>	<i>Morrison, Sol. Gén.</i>	<i>Spence,</i>
<i>Cartier,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Morrison, Angus,</i>	<i>Taché,</i>
<i>Chabot,</i>	<i>Frazer,</i>	<i>Niles,</i>	<i>Terrill,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Gill,</i>	<i>Poulin,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Chauveau,</i>	<i>Gould,</i>	<i>Pouliot,</i>	<i>Turcotte,</i>
<i>Daoust, Jean B.</i>	<i>Jackson.</i>	<i>Rhodes,</i>	<i>Whitney,</i>
<i>Desaulniers,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Roblin,</i>	<i>Wilson,</i>

Dionne, Lemieux, Rolph, 46. Wright.
 Drummond, Pro.Gén. Loranger,

CONTRE.

Messieurs

Bellingham,	Darche,	Laberge,	Murney,
Bourassa,	Delong,	Langton,	O' Farrell,
Bowes,	DeWitt,	Larwill,	Papin,
Brown,	Dorion, Jean B. E.	Lumsden,	Polette,
Bureau,	Dorion, Antoine A.	Lyon,	Powell,
Cameron,	Dostaler,	Macbeth,	Prévost,
Casault,	Dufresne,	Macdonald, John S.	Robinson,
Cauchon,	Ferguson,	Macdonald, John A.	Sanborn,
Cayley,	Ferres,	McDonald, Roderick,	Scatcherd,
Chisholm,	Freeman,	Mackenzie,	Shaw,
Church,	Galt,	MacNab, Sir A. N.	Smith, Henry,
Clarke,	Gamble,	McCann,	Somerville,
Cooke,	Guévrement,	McKerlie,	Stevenson,
Crawford,	Holton,	Marchildon,	Valois,
Crysler,	Jobin,	Mattice,	61. Young.
Daoust, Charles,			

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Alors, la Question principale ayant été mise ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs

Bellingham,	Delong,	Larwill,	Polette,
Bourassa,	DeWitt,	Lumsden,	Powell,
Bowes,	Dorion, Jean B. E.	Lyon,	Prévost,
Brown,	Dorion, Antoine A.	Macbeth,	Rankin,
Bureau,	Dostaler,	Macdonald, John S.	Robinson,
Cameron,	Dufresne,	Macdonald, John A.	Rolph,
Casault,	Ferguson,	McDonald, Roderick,	Sanborn,
Cauchon,	Ferres,	Mackenzie,	Scatcherd,
Cayley,	Freeman,	MacNab, Sir A. N.	Shaw,
Chapais,	Galt,	McCann,	Smith, Henry,
Chisholm,	Gamble,	McKerlie,	Somerville,
Church,	Guévrement,	Marchildon,	Stevenson,
Clarke,	Hartman,	Mattice,	Taché,
Cooke,	Holton,	Meagher,	Terrill,
Crawford,	Jobin,	Murney,	Valois,
Crysler,	Laberge,	O' Farrell,	Yeilding.
Daoust, Charles,	Langton,	Papin,	69. Young.
Darche,			

CONTRE.

Messieurs

Aikins,	Egan,	Laporte,	Roblin,
Alley, n,	Felton,	Lemieux,	Ross, Sol. Gén.
Bell,	Ferrie,	Mongenais,	Ross, James,
Biggar,	Foley,	Morin,	Smith, Sidney,
Blanchet,	Fortier,	Morrison, Sol. Gén.	Southwick,
Cartier,	Fournier,	Morrison, Angus,	Spence,
Chabot,	Frazer,	Munro,	Thibaudeau,
Chauveau,	Gould,	Niles,	Turcotte,
Daoust, Jean B,	Hincks,	Poulin,	Whitney,
Desaulniers,	Jackson,	Pouliot,	Wilson,

Dionne, Labelle, Rhodes, 45. Wright.
Drummond, Pro.Gén.

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'il soit enjoint à *Timothée Brodeur*, Ecuyer, Officier Rapporteur pour le Comté de *Bagot*, de comparaître immédiatement à la Barre de cette Chambre pour répondre aux questions qui pourront légalement lui être faites, touchant l'Élection du dit Comté.

Ordonné, Que le dit Ordre soit immédiatement communiqué à *Timothée Brodeur*, Ecuyer, par le Sergent d'Armes.

Le Sergent d'Armes a fait rapport à la Chambre, Qu'il avait communiqué l'Ordre ci-dessus à *Timothée Brodeur*, Ecuyer, lui enjoignant de comparaître à la Barre de cette Chambre ; sur quoi il a hoché la tête.

M. *Turcotte* a proposé, secondé par M. *Fortier*, et la Question ayant été mise, Que le Sergent d'Armes amende son Rapport, en mentionnant à quelle place, à quelle heure et de quelle manière, soit par la délivrance d'une copie de l'Ordre ou autrement, il a signifié le dit ordre à l'Officier Rapporteur pour le Comté de *Bagot*, nommé dans le Rapport qu'il a fait à cette Chambre, avec le dit Ordre ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.
Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Drummond, Pro. Gén.</i>	<i>Jemieux,</i>	<i>Roblin,</i>
<i>Alleyn,</i>	<i>Foley,</i>	<i>Loranger,</i>	<i>Ross, Sol. Gén.</i>
<i>Bell,</i>	<i>Fortier.</i>	<i>Mcagher,</i>	<i>Smith, Sidney,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Southwick,</i>
<i>Blanchet.</i>	<i>Frazer,</i>	<i>Morin,</i>	<i>Spence,</i>
<i>Cartier,</i>	<i>Gill,</i>	<i>Morrison, Angus,</i>	<i>Taché,</i>
<i>Chabot,</i>	<i>Gould,</i>	<i>Munro,</i>	<i>Terrill,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Hincks,</i>	<i>Niles,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Chauveau,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Poulin,</i>	<i>Turcotte,</i>
<i>Daoust, Jean B.</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Pouliot,</i>	<i>Wilson,</i>
<i>Desaulniers,</i>	<i>Laporte.</i>	<i>Rhodes,</i>	<i>45. Wright.</i>
<i>Dionne,</i>			

CONTRE.
Messieurs

<i>Bellingham,</i>	<i>Darche,</i>	<i>Langton,</i>	<i>Papin,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>DeWitt,</i>	<i>Larwill,</i>	<i>Polette,</i>
<i>Bowes,</i>	<i>Dorion, Jean B. E.</i>	<i>Lyon,</i>	<i>Powell,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Dorion, Antoine A.</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Prévost,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Dostaler,</i>	<i>Macdonald, John S.</i>	<i>Rankin,</i>
<i>Burton,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>Macdonald, John A.</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Fergusson,</i>	<i>McDonald, Roderick,</i>	<i>Rolph,</i>
<i>Casault,</i>	<i>Ferres,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Ferric,</i>	<i>MacNab, Sir A. N.</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Freeman,</i>	<i>McCann,</i>	<i>Smith, Henry,</i>
<i>Chisholm,</i>	<i>Gamble,</i>	<i>McKerlie,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Clarke,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Marchildon,</i>	<i>Stevenson.</i>
<i>Cooke,</i>	<i>Hartman,</i>	<i>Mattice,</i>	<i>Valois,</i>
<i>Crawford,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Murney,</i>	<i>Yeilding,</i>
<i>Crysler,</i>	<i>Jobin,</i>	<i>O'Farrell,</i>	<i>62. Young.</i>
<i>Daoust, Charles,</i>	<i>Laberge,</i>		

Ainsi, elle a passé dans la négative.

M. *Jean Baptiste Eric Dorion* a proposé, secondé par l'Honorable *John Alexander Macdonald*, et la Question ayant été mise, Que le Sergent d'Armes ayant fait rapport qu'il a communiqué l'Ordre de cette Chambre à *Timothée Brodeur*, Ecuyer, Officier Rapporteur du Comté de *Bagot*, enjoignant au dit *Timothée Bro-*

deur de comparaître à la Barre de cette Chambre, et ayant de plus fait rapport que le dit *Timothée Brodeur* a refusé d'obéir au dit Ordre de cette Chambre, M. l'Orateur émane immédiatement son Mandat au Sergent d'Armes, lui enjoignant de prendre le dit *Timothée Brodeur* sous sa garde et de l'amener à la Barre de cette Chambre ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.
Messieurs

<i>Bell,</i>	<i>Daoust, Charles,</i>	<i>Jobin,</i>	<i>Papin,</i>
<i>Bellingham,</i>	<i>Darche,</i>	<i>Laberge</i>	<i>Patrick,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>De Witt,</i>	<i>Langton,</i>	<i>Polette,</i>
<i>Bowes,</i>	<i>Dorion, Jean B. E.</i>	<i>Larwill,</i>	<i>Powell,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Dorion, Antoine A.</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Prévost,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Dostaler,</i>	<i>Macdonald, John S.</i>	<i>Rankin,</i>
<i>Burton,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>Macdonald, John A.</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Fergusson,</i>	<i>McDonald, Roderick,</i>	<i>Rolph,</i>
<i>Casault,</i>	<i>Ferres,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Sanborn.</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Ferrie,</i>	<i>MacNab, Sir A. N.</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Freeman,</i>	<i>McCann,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Chisholm,</i>	<i>Galt,</i>	<i>McKerlie,</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Clarke,</i>	<i>Gamble,</i>	<i>Marchildon,</i>	<i>Valois,</i>
<i>Cooke,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Mattice,</i>	<i>Wilson,</i>
<i>Crawford,</i>	<i>Hartman,</i>	<i>Murney,</i>	63. <i>Young.</i>
<i>Crysler,</i>	<i>Holton,</i>	<i>O'Farrell,</i>	

CONTRE.
Messieurs

<i>Alley,</i>	<i>Drummond Pro.Gén.</i>	<i>Laporte,</i>	<i>Pouliot,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Foley,</i>	<i>Lemieux,</i>	<i>Rhodes,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Fortier,</i>	<i>Meagher,</i>	<i>Roblin,</i>
<i>Cartier,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Ross, Sol. Gén.</i>
<i>Chabot,</i>	<i>Frazer,</i>	<i>Morin,</i>	<i>Ross, James,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Gill,</i>	<i>Morrison, Sol. Gén.</i>	<i>Smith, Sidney,</i>
<i>Chauveau,</i>	<i>Gould,</i>	<i>Morrison, Angus,</i>	<i>Southwick,</i>
<i>Daoust, Jean B.</i>	<i>Hincks,</i>	<i>Munro,</i>	<i>Spence,</i>
<i>Desaulniers,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Niles,</i>	<i>Turcotte,</i>
<i>Dionne,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Poulin,</i>	40. <i>Whitney.</i>

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Le Sergent d'Armes a fait rapport, Qu'il a pris *Timothée Brodeur*, Ecuyer, sous sa garde, et qu'il l'a amené à la Barre.

M. *Brodeur* est alors interrogé, comme suit :—

Par M. *Papin* :—

1. Etes-vous *Timothée Brodeur*, Ecuyer, Notaire Public, de la Paroisse de *St. Hugues*, dans le District de *Montréal*, dans le Comté de *Bagot*?—Je demande jusqu'à demain pour répondre.

Et la Question lui étant de nouveau soumise, il répond :—Je le suis.

2. Etes-vous le même *Timothée Brodeur* que celui nommé dans une Commission en date du 1er Juillet 1854, nommant le dit *Timothée Brodeur* Officier Rapporteur du et pour le dit comté de *Bagot*, pour l'Élection qui devait se faire en vertu d'un Writ d'Élection pour le dit Comté de *Bagot*, émané le 23me jour de Juin dernier et rapportable le 10me jour du mois d'Août dernier?—Oui, je le suis.

3. Avez-vous agi comme Officier Rapporteur du dit Comté de *Bagot* pour et durant la dite Élection?—Oui, j'ai agi comme Officier Rapporteur, excepté le jour de la Proclamation, lorsque j'ai été élu par acclamation, et le Clerc d'Élection m'a proclamé comme tel, mais j'ai signé l'indenture.

4. Est-ce votre signature qui se trouve au bas du Retour ou Rapport de la dite Election annexé au dit Writ d'Election?—C'est ma signature.

5. Etes-vous le même *Timothée Brodeur* que celui nommé dans le dit Retour ou Rapport et dans l'Acte d'indenture comme ayant été choisi par certains Electeurs du dit Comté pour représenter le dit Comté?—Je suis le même.

6. Avez-vous reçu le montant des Honoraires dus à l'Officier Rapporteur pour le Comté de *Bagot*, pour la dite Election, et quelle somme avez-vous reçue ou demandée ou chargée pour les dits Honoraires?—Oui; mais quant au montant je ne me le rappelle pas exactement. Il pourrait être d'environ vingt louis; mais je n'ai pas reçu l'argent.

Par *M. Foley* :—

7. Est-ce que toutes les notifications requises par la loi ont été dûment données par vous comme Officier Rapporteur avant la dite Election?—Les notifications ont été données et préparées par moi. Les notifications et proclamations ont aussi été affichées par moi.

8. Y avait-il d'autres Candidats que vous de proposés à la dite Election, et s'il y en avait, qui étaient-ils?—Il n'y en avait pas.

9. Les personnes dont les signatures sont apposées à la dite Indenture sont-elles et étaient-elles, et chacune d'elles au temps de votre dite Nomination et Election, Electeurs dûment qualifiés du dit Comté et ayant droit de voter à la dite Election?—Les quatre personnes qui ont signé la dite Indenture sont Electeurs dûment qualifiés.

10. Lors de la dite Nomination et Election croyiez-vous sincèrement être dûment qualifié pour être élu Représentant du dit Comté de *Bagot*?—(La majorité de la Chambre s'est opposée à cette Question.)

Par *M. Loranger* :—

11. Quel est le nom de celui qui a agi comme Clerc d'Election lors de la dite Election pour le dit Comté de *Bagot*; où demeure-t-il, et quelle est sa profession?—*Charles Blain*, Ecuyer, Notaire, résidant à *St. Hugues*, était le Clerc d'Election qui m'a proclamé élu à la dite Election.

12. Le dit *Charles Blain* n'a-t-il pas été nommé par vous Clerc d'Election par Commission? A-t-il été assermenté et a-t-il accepté cette charge? Ne l'avez-vous pas nommé Clerc d'Election pour vous remplacer, avant le jour de la Nomination où vous avez été proclamé Membre élu du Comté de *Bagot*?—J'ai nommé le dit *Charles Blain*. Je crois que c'était le 12 ou le 13 de Juillet qu'il a été nommé et assermenté. Au jour de l'Election, ce fut par lui que toutes les procédures furent conduites; et ce fut lui qui me proclama élu.

Par *M. Foley* :—

13. Avez-vous, avant ou après la dite Election, pris l'avis ou le conseil d'hommes de profession touchant la dite Election, et de qui?—Oui, j'ai parlé à *M. l'Orateur* et à *M. Cartier*; mais ni à l'un ni à l'autre durant l'Election, mais bien depuis.

Sur motion de *M. Papin*, secondé par l'Honorable *M. John Alexander Macdonald*,

Ordonné, Que *Timothée Brodeur*, Ecuyer, Officier Rapporteur pour le Comté de *Bagot*, ayant répondu aux Questions qui lui ont été proposées par cette Chambre, soit déchargé du Warrant en vertu duquel il avait été amené devant cette Chambre, et mis en liberté.

M. Brodeur a été, en conséquence, mis en liberté.

Sur motion de *M. Jean Baptiste Eric Dorion*, secondé par *M. Papin*,

Ordonné, Que le Greffier de la Couronne en Chancellerie mette devant cette Chambre toute la Correspondance qui a été échangée entre l'Officier Rapporteur pour le Comté de *Bagot* et lui-même, avant ou durant la dite Election, à la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de l'Honorable M. *Morin*, secondé par l'Honorable M. *Chauveau*, *Ordonné*, Que l'Ordre du jour, pour prendre en considération le Discours de Son Excellence le Gouverneur-Général aux deux Chambres de la Législature, soit remis à demain.

Alors, sur motion de M. *Valois*, secondé par M. *Papin*,
La Chambre s'est ajournée.

Veneris, 8^o die Septembris ;

ANNO 18^o VICTORIÆ REGINÆ, 1854.

THOMAS MAYNE DALY, Ecuyer, Membre pour le Comté de *Perth*, ayant préalablement prêté le Serment, conformément à la Loi, et souscrit devant les Commissaires le Rôle qui le contient, a pris son siège dans la Chambre.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par M. *Alleyn*,—la Pétition de l'Honorable *Pierre J. O. Chauveau* et autres, de la Cité de *Québec*.

Par M. *Jean Baptiste Eric Dorion*,—la Pétition de *Godfroy Liévain* et autres, du Township de *Bulstrode* ; la Pétition d'*Uldoric Regnaud* et autres, du Village de *L'Avenir* ; la Pétition d'*Hilaire Leduc* et autres, du Township de *Bulstrode* ; et trois Pétitions du Révérend *P. H. Suzor* et autres, de la Paroisse de *St. Christophe d'Arthabaska*.

Par l'Honorable M. *Cameron*,—la Pétition du Maire et des Echevins et Conseillers de la Cité de *Toronto*.

Par M. *Fergusson*,—la Pétition de la Municipalité du Village de *Preston* ; et la pétition de la Compagnie du Chemin de Fer de *Galt et Guelph*.

Par M. *Aikins*,—la Pétition de *Joseph Wright* et autres, *Reeves* et députés *Reeves* du Comté de *Peel* ; la Pétition de *J. C. Prosser* et autres, du Township d'*Albion*, Comté de *Peel*, et la Pétition de la Division de la 6^{me} Ligne, No. 84, de l'Ordre des Fils de la Tempérance.

Par M. *Stevenson*,—la Pétition de la Division *Marysburg*, No. 321, de l'Ordre des Fils de la Tempérance.

Par M. *Antoine Aimé Dorion*,—la Pétition de *Woolfred Nelson*, Ecuyer, et autres, Membres de la Société Amicale *Britannique Américaine* du *Canada* ; la Pétition des Dames, officiers de l'Asile des Orphelins Protestants de *Montréal* ; et la Pétition de l'Institut Canadien de *Montréal*.

Conformément à l'Ordre du jour, les Pétitions suivantes ont été lues :—

Du Conseil Municipal du Comté de *Kent* ; se plaignant de la manière dont les Terres de la Couronne et du Clergé sont vendues dans le dit Comté, et demandant une Commission pour s'enquérir du sujet.

Du Conseil Municipal du Comté de *Kent* ; demandant que la Loi des Ecoles Communes soit amendée en abolissant les Ecoles Sectaires et en établissant un système d'Ecoles Gratuites.

Du Conseil Municipal du Comté de *Kent* ; demandant que les droits des Sauvages, relativement aux Réserves des Sauvages dans le Township d'*Oxford*, et au bois de construction qui s'y trouvent lui soient assurés, et que les intérêts du dit Comté à cet égard soient aussi pris en considération.

Du Conseil Municipal du Comté de *Kent* ; demandant un Acte pour incorporer une Compagnie pour la construction d'un Chemin de Fer d'*Amherstburg* à *St. Thomas*.

Du Conseil Municipal du Comté de *Kent* ; demandant que pouvoir soit accor-

dé aux diverses Municipalités dans le *Haut-Canada* de prohiber aux Maisons d'Entretien Public la vente ou détail de Boissons enivrantes le Dimanche.

Du Conseil Municipal du Comté de *Lambton* ; demandant qu'il soit passé un Acte durant le présent Parlement pour la sécularisation immédiate et complète des Réserves du Clergé.

De *Daniel W. Metter* ; demandant à être indemnisé des dommages causés à la propriété de feu *Philip Metter*, dans le cours de l'élargissement du Canal *Welland*, et que l'Acte pour amender les lois relatives aux Travaux Publics soit amendé de manière à permettre l'ajustement de la dite réclamation.

De la Division *Sheffield*, No. 363 ; de la Division *Bear Creek*, No. 52 ; de la Division *Stewarttown*, No. 75 ; de la Division *Arthur Advance*, No. 213 ; de la Division *Innisfil*, No. 177 ; de la Division *Bleinheim*, No. 57 ; de la Division *Erié*, No. 145 ; de la Division *Elora*, No. 272 ; de la Division *Warwick*, No. 20 ; de la Division *Refuge*, No. 215 ; de la Division Centrale d'*Arthur*, No. 13 ; de la Division *Grimsbly*, No. 153 ; de la Division *Smithville*, No. 148 ; de la Division *Beacon Light*, No. 361 ; de la Division *Ravine*, 73 ; et de la Division du *Monument*, No. 411, toutes de l'Ordre des Fils de la Tempérance, demandant qu'il soit passé un Acte pour prohiber la distillation et la vente des Liqueurs fortes, ou autrement pour mettre les Electeurs aux prochaines Elections Générales en état d'exprimer leur opinion sur le sujet,

De *Peter Freeland* et autres, Membres et amis de la Société des Livres et Pamphlets Religieux du *Haut-Canada*, demandant un Act d'Incorporation.

De la Municipalité du Township de *Niagara* ; demandant qu'il soit passé un Acte pour confirmer certaines réserves de Chemins dans le dit Township.

De la Compagnie du Havre de *Sydenham* ; demandant qu'il soit passé un Acte pour augmenter son Capital.

De *W. H. Smith* et autres, de la Province du *Canada*, Actionnaires de la Compagnie Prévoyante d'Assurance sur la Vie et de Placement ; demandant qu'il soit passé un Acte pour incorporer la dite Compagnie.

De *William Barker* et autres, de la Ville de *London* ; demandant un Acte d'Incorporation sous le nom et raison de "The *London Hotel Company*."

Du Conseil de Ville de la Ville de *London* ; demandant un Acte qui l'autorise à négocier un Emprunt pour consolider la Dette de la Ville.

De *Bartholomew Galvin*, de la Ville de *London* ; demandant qu'il soit passé un Acte pour autoriser les Cours du Banc de la Reine, des Plaids Communs et de Chancellerie, dans cette Province, à l'admettre à la pratique comme Procureur et Solliciteur, respectivement.

Du Maire et du Conseil de Ville de la Ville de *Cornwall* ; demandant qu'il soit passé un Acte pour ratifier le Relevé d'une partie de la dite Ville fait par *John S. Bruce*, Ecuyer, en Février 1854.

De *William Morrison* et autres, de la Paroisse de *Berthier*, District de *Mont-réal* ; demandant qu'il soit passé un Acte pour prohiber la distillation et la vente des Boissons fortes, si ce n'est pour des fins médicinales et mécaniques.

Des Président et Directeurs de la Compagnie du Chemin de Fer de *Port Dalhousie* et *Thorold* ; demandant un Acte pour augmenter leur Capital et leur permettre de prolonger leur ligne de Chemin de Fer jusqu'à *Port Colborne*, sur le Lake *Erié* et aucun point de la Rivière *Niagara*.

De la Municipalité des Comtés-Unis de *Wentworth* et *Halton* ; demandant que les Terres des Réserves du Clergé soient consacrées aux besoins publics des Municipalités.

D'*Hilaire Allard* et autres, du Village de *L'Avenir* ; demandant que les personnes qui se sont établies dans les Townships de *L'Est*, tombant dans la catégorie des Squatters, soient protégées par la Loi dans les droits qu'elles ont ainsi acquis.

De *J. E. Ferté* et autres, du Village de *L'Avenir* ; demandant certains amendements à la Loi des Municipalités, et la consolidation des Lois de Voierie du *Bas-Canada*.

De *Charles Charpentier*, senior, et autres, du Village de *L'Avenir* ; demandant qu'une indemnité soit accordée aux Jurés en devoir dans le *Bas-Canada*.

De *W. S. Griffin* et autres, du Village de *L'Avenir* ; demandant que l'allocation annuelle pour l'Education Publique soit portée à cent cinquante mille louis.

Ordonné, Que l'Ordre du jour pour prendre en considération le Discours de Son Excellence le Gouverneur-Général aux deux Chambres de la Législature Provinciale, soit remis à Lundi prochain.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Hincks*, secondé par l'Honorable M. *Morin*,

La Chambre s'est ajournée à Lundi prochain.

Lunæ 11° die Septembris ;

ANNO 18° VICTORIÆ REGINÆ, 1854.

LES Pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par M. *Felton*,—les Pétitions de la Division *Iona*, No. 290 ; de la Division *Aqueduct*, No. 85 ; de la Division *Cascade*, No. 155 ; de la Division *Lenox*, No. 32, et de la Division *St. Thomas*, No. 196, toutes de l'Ordre des Fils de la Tempérance.

Par M. *Sidney Smith*,—La Pétition de la Division *Spring Bank*, No. 306, de l'Ordre des Fils de la Tempérance.

Par M. *Mackenzie*,—les Pétitions de la Division *Cunborough*, No. 231, et de la Division *Jarvis*, No. 132, toutes de l'Ordre des Fils de la Tempérance ; et la Pétition de la Municipalité du Township d'*Horton*.

Par M. *Ferres*,—la Pétition du Révérend *John Cook*, D.D., et autres, de la Cité de *Québec*.

Par M. *Fergusson*,—la Pétition de la Municipalité de la Ville de *Guelph*.

Par l'Honorable M. *Cameron*,—la Pétition de la Compagnie du Chemin de Fer d'*Hamilton* et *Toronto*, et autres ; la Pétition de la Banque du *Haut-Canada*, et la Pétition du Révérend *William Ritchie*, du Township de *Georgina*, et autres.

Par l'Honorable M. *Robinson*,—la Pétition de l'Institut Canadien de *Toronto*.

Par M. *Fournier*,—la Pétition de *Nazaire Caron* et autres, Président, Vice-Président, Secrétaire, et autres, au nom de l'Association des Instituteurs du Comté de *L'Islet*.

Par M. *Roderick McDonald*,—la Pétition de *Robert Brown* et autres, Propriétaires de terres dans la quatrième Concession du Township de *Cornwall*.

Par M. *Loranger*,—la Pétition d'*Alexandre D. Sauvageau*, Ecuyer, de la Paroisse de *St. Hugues*, District de *Montréal*, Electeur du Comté de *Bagot*.

Par l'Honorable M. *Young*,—la Pétition de Dame *Mary Fulford* et autres, Dames Directrices et Gérantes de l'Hospice de la Maternité de l'Université, à *Montréal*.

Par M. *Chisholm*,—la Pétition de *George K. Chisholm*, Ecuyer ; la Pétition de *William Clarke* et autres, et la Pétition de *Justus W. Williams* et autres.

Par M. *Jean Baptiste Eric Dorion*,—les Pétitions d'*A. Fortin* et autres ; de *J. B. Dion* et autres ; de *Pierre Brûneau* et autres ; de *Joseph Bélanger* et autres ; et de *Charles Héon* et autres, tous du Township de *Blanford* ; et la Pétition de *Stanislas Picher* et autres, du Township de *Bulstrode*.

Par M. *Daly*,—la Pétition d'*A. McNabb* et autres, du Comté de *Bruce*.

Par M. *Wright*,—les Pétitions de la Division *Whitby*, No. 31, et de la Division *Richmond Hill*, No. 83, toutes deux de l'Ordre des Fils de la Tempérance.

Par M. le Solliciteur-Général *Ross*,—la Pétition d'*E. Duchesnay*, Ecuyer, et autres, Commissaires d'Ecole, et autres, de la Paroisse de *Ste. Marie de la Beauce*, Comté de la *Beauce*.

Par M. *Powell*,—la Pétition de *George Morgan* et autres, du Township de *March*, Comté de *Carleton*.

Par M. *Jiggan*,—la Pétition de la Municipalité du Township de *Burford*.

Par M. *Brown*,—la Pétition de *Robert Christie*, Ecuyer, Candidat à la dernière Election d'un Membre pour représenter le Comté de *Gaspé*.

Conformément à l'Ordre du jour, les Pétitions suivantes ont été lues :—

Du Révérend *L. M. Archambault*, de la Paroisse de *St. Hugues de Ramsay*, Comté de *Bagot* ; demandant de l'aide pour l'établissement de Maisons d'Éducation dans la dite Paroisse.

Des Commissaires du Havre de *Port Hope* ; demandant certains amendements à leur Acte d'Incorporation.

De la Compagnie du Chemin de Fer de *Peterborough* et *Port Hope* ; demandant la passation d'un Acte pour amender son Acte d'Incorporation et changer le nom de la dite Compagnie en celui de "Compagnie du Chemin de Fer de *Port Hope, Lindsay* et *Beaverton*."

Du Révérend *Gidéon Shepard*, Secrétaire, au nom de la Conférence Générale de l'Eglise Episcopaliennne Méthodiste du *Canada* ; demandant le règlement prompt et équitable de la Question des Réserves du Clergé.

De la Compagnie du Chemin de Fer de *Brockville* et de l'*Outaouais* ; demandant certains amendements à son Acte d'Incorporation.

De *Lewis Rose* et autres, du Comté de *Stanstead* ; demandant un Acte d'Incorporation pour établir dans le dit Comté une Banque sous le nom de "Banque de *Saint François*."

De *James Reid*, Président, et *F. W. Sherriff*, Secrétaire, au nom de l'Académie d'*Huntingdon* ; demandant une aide annuelle plus considérable en faveur de la dite Académie.

De *James Reid*, Président, et *F. W. Sherriff*, Secrétaire, au nom des Directeurs de l'Association de l'Académie d'*Huntingdon* ; demandant un Acte d'Incorporation.

Du Révérend *P. H. Suzor* et autres, et d'*Hilaire Leduc* et autres, du Township de *Bulstrode*, de la Paroisse de *St. Christophe d'Arthabaska* ; demandant que la somme annuelle accordée pour l'Éducation Publique soit augmentée jusqu'à Cent cinquante mille louis.

De *N. A. Beaudet* et autres, de la Paroisse de *St. Christophe d'Arthabaska* ; et d'*Uldoric Regnaud* et autres, du Village de *L'Avenir* ; demandant que les Comtés Unis de *Drummond* et *Arthabaska* soient séparés, et que chacun ait droit d'envoyer un Représentant au Parlement.

De *Jean George Crébassa*, Président, et autres, au nom de l'Association de la Bibliothèque et de l'Institut des Artisans de *Sorel* ; demandant une aide.

De *R. N. Watts*, Ecuyer, et autres ; demandant un Acte d'Incorporation sous le nom de la Compagnie du Chemin de Fer de *Sorel, Drummondville* et *Richmond*.

Du Révérend *P. H. Suzor* et autres, d'*Arthabaska*, et autres Townships dans

le Circuit Judiciaire d'*Arthabaska* ; demandant que l'Acte 16 *Vict.*, chap. 194, soit amendé par la substitution de la Paroisse de *St. Christophe* à la place de celle de *St. Norbert*, comme Chef-lieu du dit Circuit.

De *Stanislas Picher* et autres, du Township de *Bulstrode* ; et du Révérend *P. H. Suzor* et autres, de la Paroisse de *St. Christophe d'Arthabaska* ; demandant que les personnes qui se sont établies comme Squatters dans les Townships de l'Est, soient protégées par la loi dans les droits qu'elles ont acquis.

De *Godefroy Liévain* et autres, du Township de *Bulstrode* ; demandant que les Lois des Municipalités du *Bas-Canada* soient consolidées et amendées.

De la Municipalité de la Ville ou Bourg de *William Henry*, connu sous le nom de *Sorel* ; demandant la passation d'un Acte pour incorporer la dite Ville sous le nom de "Ville de *Sorel*."

De la Division *Wellington*, No. 40 ; de la Division *Laskay*, No 221 ; de la Division *Triumph*, No. 351 ; de la Division *Oxford*, No. 383 ; de la Division *Wilton*, No. 50 ; de la Division *Gananoque*, No. 6 ; de la Division de la 6me ligne, No. 84, et de la Division *Marysburg*, No. 321, toutes de l'Ordre des Fils de la Tempérance ; demandant la passation d'un Acte pour empêcher la distillation et la vente de Boissons enivrantes, ou de mettre les Electeurs en demeure d'exprimer leur opinion sur ce sujet à la prochaine Election Générale.

De Sa Grâce l'Archevêque de *Québec* et autres, Membres de la Corporation du Séminaire de *Nicolet* ; demandant une aide en faveur du dit Séminaire.

D'*Alexis Bisson* et autres, de *St. Rémi* ; demandant une indemnité pour toutes les personnes injustement exclues du bénéfice de l'Acte pour indemniser les Victimes de la Rébellion de 1837 et 1838.

De la Société Bienveillante des Dames de *Montréal* ; demandant une aide.

De la Banque de *Montréal* ; demandant la passation d'un Acte pour l'autoriser à augmenter son Capital, et à amender son Acte d'Incorporation.

De *Gabriel Valois*, Ecuyer, Commissaire d'Ecole de la *Pointe Claire* ; demandant une aide pour l'Académie de cette Paroisse.

Du Révérend *J. B. St. Germain*, de la Paroisse de *St. Laurent*, Comté de *Montréal* ; demandant une aide pour l'Académie Industrielle de la dite Paroisse.

Du Révérend *Louis Proulx*, Curé de *Ste. Marie de la Nouvelle Beauce* ; demandant une aide pour le Séminaire établi dans la dite Paroisse pour l'éducation des Filles.

De la Corporation du Collège de *St. Marie*, à *Montréal* ; demandant une aide.

Du Très-Révérend Lord Evêque de *Montréal* ; demandant une aide pour l'Ecole Nationale de la dite Cité.

De la Municipalité du Township de *Wainfleet*, et de la grande Division de l'Ordre des Fils de la Tempérance du *Canada-Ouest* ; demandant la passation d'un Acte pour empêcher la distillation et la vente des Boissons enivrantes.

De la Municipalité du Township de *Wainfleet* ; demandant la vente des Terres des Réserves du Clergé, et l'emploi des fonds en provenant au soutien des Ecoles Communes.

Du Révérend *H. Routier* et autres, de la Paroisse de *St. Joseph, Pointe Lévi* ; demandant une aide pour l'établissement d'un Séminaire pour l'éducation des Filles dans la dite Paroisse.

Du Révérend *L. D. Déziel* et autres, de la Paroisse de *Notre Dame de la Victoire* ; demandant une aide pour une Académie Industrielle.

De *William Ford*, le jeune, et autres, de la Cité de *Kingston* et autres endroits ; demandant un Acte d'Incorporation sous le nom de "La Compagnie d'estafette de l'*Amérique Britannique du Nord*."

Du Maire et du Conseil de Ville de *Bytown* ; demandant que les pouvoirs d'eau et de moulins récemment donnés à bail par le Gouvernement aux Chutes de la

Chaudière, soient améliorés par la construction d'une Chaussée et en plaçant un Bôme depuis le *Plateau* jusqu'à l'Île au-dessus des Chutes.

De *John Jermy Macaulay*, Ecuyer, de la Cité de *Toronto* ; demandant la passation d'un Acte pour autoriser les Cours du Banc de la Reine, des Plaids Communs et de Chancellerie dans le *Haut-Canada*, à l'admettre à pratiquer comme Procureur et Solliciteur en icelles, respectivement.

De l'Honorable *Pierre J. O. Chauveau* et autres, de la Cité de *Québec* ; demandant un Acte d'Incorporation sous le nom de Compagnie du Chemin de Fer de *Québec* et du *Saguenay*.

De *Godefroy Liévain* et autres, du Township de *Bulstrode*, et du Révérend *P. H. Suzor* et autres, de la Paroisse de *St. Christophe d'Arthabaska* ; demandant que les Jurés, dans le *Bas-Canada*, soient payés comme les autres personnes employées à l'administration de la Justice.

Du Révérend *P. H. Suzor* et autres, de la Paroisse de *St. Christophe d'Arthabaska* ; demandant que les Lois qui règlent le système Municipal du *Bas-Canada* soient consolidées, et que la Loi des Chemins soit rendue plus simple et plus praticable.

Du Maire, des Echevins et Citoyens de la Cité de *Toronto* ; demandant certains amendements à l'Acte autorisant la construction d'une Esplanade dans la dite Cité.

De la Municipalité du Village de *Preston* ; demandant que l'Acte incorporant la Compagnie du Chemin de Fer de *Galt* et *Guclph*, soit amendé de manière à permettre aux Municipalités possédant des Actions dans le capital de la dite Compagnie de voter comme tout autre Actionnaire.

De la Compagnie du Chemin de Fer de *Galt* et *Guclph* ; demandant certains amendements à son Acte d'Incorporation, avec pouvoir de prolonger le dit Chemin de Fer jusqu'à *Owen Sound*, sur la Baie *Georgienne*.

De *Joseph Wright* et autres, Reeves et Députés Reeves du Comté de *Peel*, et de *J. C. Prosser* et autres, du Township d'*Albion*, Comté de *Peel* ; demandant que le dit Comté ne soit pas séparé du Comté d'*York*.

De *Wolfred Welton*, Ecuyer, et autres, Membres de la Société Amicale Britannique et Américaine du *Canada* ; demandant un Acte d'Incorporation.

Dés Dames Officiers de l'Asile des Orphelins Protestants de *Montréal* ; demandant une aide.

De l'Institut Canadien de *Montréal* ; demandant une aide.

Ordonné, Que les Ordres du jour soient remis à Mercredi prochain.

Sur motion de l'Honorable *M. Morin*, secondé par l'Honorable Procureur-Général *Drummond*,

Résolu, Que lorsque cette Chambre s'ajournera, ce jour, elle s'ajourne à Mercredi prochain.

Sur motion de *M. Rhodes*, secondé par *M. Felton*,

Résolu, Que lorsque cette Chambre s'ajournera, Mercredi prochain, elle s'ajourne à Jeudi prochain, à sept heures du soir.

Alors, sur motion de l'Honorable *M. Robinson*, secondé par l'Honorable *M. Chauveau*,

La Chambre s'est ajournée.

*Mercurii, 13^o die Septembris.*ANNO 18^o VICTORIÆ REGINÆ, 1854.

LUC HYACINTHE MASSON, Ecuyer, Membre pour le Comté de *Soulanges*, ayant préalablement prêté le Serment, conformément à la Loi, et souscrit devant les Commissaires le Rôle qui le contient, a pris son Siége dans la Chambre.

Sur motion de l'Honorable M. *John Sandfield Macdonald*, secondé par M. *Jean Baptiste Eric Dorion*,

Ordonné, Que toute la correspondance qui a eu lieu entre l'Officier Rapporteur pour le Comté de *Bagot*, et le Greffier de la Couronne en Chancellerie, avant ou durant la dernière Election, soit maintenant mise sur la table, et lue.

Le Greffier de la Couronne en Chancellerie a comparu, en conformité de l'Ordre, et a mis devant la Chambre la dite Correspondance.

Et la dite Correspondance a été lue ; et elle est comme suit :—

Bureau du Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Québec, 3 Juillet 1854.

Monsieur,—J'ai l'honneur, par ordre de Son Excellence le Gouverneur Général, de vous transmettre sous ce pli un Bref (Writ) pour l'Election d'un Membre pour représenter le Comté de *Bagot* dans l'Assemblée Législative de cette Province, avec une Commission vous nommant Officier Rapporteur.

Vous aurez donc à procéder en la manière et dans le temps prescrits par la 12^{me} Vict., chap. 27, (dont Copies et autres documents, pour votre direction et celle de vos députés vous sont aussi transmis avec la présente), et faire les démarches nécessaires, conformément aux dispositions des Lois réglant l'Election des Membres, et maintenant en force.

Permettez moi d'attirer votre attention aux deux blancs qui se trouvent sur le dos du Bref, laissés, l'un pour entrer la date de sa réception et votre signature, et l'autre pour attester l'exécution d'icelui par cette signature. La loi ordonne que votre Serment d'Office soit annexé au retour sur le Bref ; il est cependant à désirer que vous transmettiez aussi le Serment de votre Clerc d'Election.

Il serait bien à propos que les Livres de Poll fussent de la même grandeur et dimension que la feuille-modèle ci-incluse, et j'ai à vous prier d'additionner à la fin de chacun de ces Livres le nombre de Voix données respectivement à chaque Candidat, et de me fournir un état de la récapitulation des Voix dans chaque subdivision électorale, pour chaque Candidat, additionnées ensemble, afin de déterminer qui est le Candidat dûment élu.

Veillez, je vous prie, accuser la réception de la présente aussitôt possible.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

(Signé,) *Félix Fortier*,

Greffier de la Couronne en Chancellerie.

Timothée Brodeur, Ecuyer, *St. Hugues*.

Liste des Statuts et Documents transmis.

12 *Victoria*, chap. 27.

16 *Victoria*, chap. 152.

14 et 15 *Victoria*, chap. 108.

Indentures en blanc.

16 *Victoria*, chap. 7.

Feuille-modèle de Livres de Poll.

Vraie Copie.

Félix Fortier,

Greffier de la Couronne en Chancellerie.

St. Hugues, 10 Juillet 1854.

J'accuse réception de la Commission et Proclamation, et autres documents, concernant l'Élection du Comté de *Bagot*, reçus par la malle le 7 courant. Je me charge de faire exécuter les dispositions de la loi. Je prends la liberté de vous informer que je suis porté sur les rangs comme Candidat pour représenter le dit Comté ; je ne vois rien dans la loi qui s'y oppose. En conséquence, je dois afficher les copies de la Proclamation dans les diverses places, tel que requis par la loi, Mercredi ou Jeudi prochain. Si toutefois il y avait incompatibilité dans les deux positions, je recommanderais *J. Bte. Desrosiers*, Ecuyer, comme très capable de remplir cette charge qui deviendrait vacante.

J'ai l'honneur d'être,

Votre très-humble Serviteur,

(Signé,)

T. Brodeur.

Félix Fortier, Ecuyer,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, *Québec.*

Bureau du Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Québec, 12 Juillet 1854.

Monsieur,—Relativement à votre lettre du 10 courant, où vous m'annoncez que vous êtes porté sur les rangs comme Candidat pour représenter le Comté de *Bagot*, permettez-moi de vous dire que je pense qu'il y a vraiment incompatibilité entre cette Candidature et l'exercice des devoirs d'Officier Rapporteur, mais ce n'est pas à moi de décider cette question. Si vous avez agi et agissez comme Officier Rapporteur, à vous seul appartient la responsabilité, dans le cas où s'éleverait la question de savoir si vous avez agi légalement ou non. J'attirerai aussi votre attention sur la onzième clause de la 12^{me} *Vict.*, chap. 27, qui peut-être a trait au cas actuel.

Si vous n'aviez pas encore agi, et que, vu les circonstances, vous croyiez devoir demander à être déchargé de l'exercice de cette charge, vous pourriez envoyer de suite un exprès ici, qui pourrait, dans le cas où votre excuse serait reçue, rapporter avec lui la commission de *M. Desrosiers*. Les frais de l'exprès vous seront remboursés par moi ; mais si vous avez déjà agi, je ne vois pas comment un autre peut être nommé Officier Rapporteur.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre obéissant Serviteur,

(Signé,)

Félix Fortier,

Greffier de la Couronne en Chancellerie.

Timothée Brodeur, Ecuyer, etc., etc., etc.

St. Hugues.

Vraie Copie.

Félix Fortier,

Greffier de la Couronne en Chancellerie.

St. Hugues, 4 Août 1854.

Monsieur,—En ma qualité d'Officier Rapporteur pour le Comté de *Bagot*, je vous envoie tous les papiers et documents qui concernent le dit Comté, suivant vos instructions, et le compte de l'Élection inclu.

L'Élection a eu lieu par acclamation.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre obéissant Serviteur,

(Signé,)

T. Brodeur.

Félix Fortier, Ecuyer,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,

Québec.

Bureau du Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Québec, 9 Août 1854.

Monsieur,—J'ai à accuser réception de votre lettre du 4 courant, ainsi que les autres documents.

Vous avez omis d'envoyer le certificat de votre Serment d'Office. Veuillez l'envoyer à votre prochain loisir.

Vous aurez à nommer un agent pour retirer ici le montant de votre compte. Votre procuration devra être en duplicata.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
Votre obéissant Serviteur,

(Signé,) *Félix Fortier*,
Greffier de la Couronne en Chancellerie.

Timothée Brodeur, Ecuyer, etc., etc., etc.
St. Hugues, B.-C.

Vraie Copie.

Félix Fortier,
Greffier de la Couronne en Chancellerie.

St. Hugues, 14 Août 1854.

Monsieur,—J'accuse réception de votre lettre du 9 courant Je vous envoie le certificat de mon Serment d'Office.

Au sujet d'agent pour percevoir le montant de mon compte, je suis pour descendre prochainement à Québec.

Je suis, Monsieur,
Votre obéissant Serviteur,
(Signé,) *T. Brodeur*.
Officier Rapporteur.

Félix Fortier, Ecuyer,
Greffier de la Couronne en Chancellerie.

Vraie Copie.

Félix Fortier,
Greffier de la Couronne en Chancellerie.

M. *Jean Baptiste Eric Dorion* a proposé, secondé par l'Honorable M. *John Sandfield Macdonald*, et la Question ayant été proposée, Qu'en autant qu'il appert par le Retour de la dernière Election pour le Comté de *Bagot*, maintenant devant cette Chambre, que *Timothée Brodeur*, Ecuyer, a été élu pour représenter le dit Comté de *Bagot*, dans le présent Parlement, à la dernière Election, qui a été tenue par et en vertu d'un Writ d'Election daté du vingt-troisième jour de Juin mil huit cent cinquante-quatre, sous le Sceau de la Province, tel qu'adressé au dit *Timothée Brodeur*, Ecuyer, comme Officier Rapporteur pour le dit Comté, que le dit *Timothée Brodeur*, Ecuyer, ayant agi comme tel Officier Rapporteur durant la dite Election, n'était pas qualifié et ne pouvait être élu comme tel Représentant à la dite Election; et que le dit Retour soit déclaré nul et de nul effet, et que le siège du Représentant pour le Comté de *Bagot* soit déclaré vacant.

M. *Felton* a proposé, en amendement à la Question, secondé par M. le Solliciteur-Général *Ross*, Que tous les mots après "pour le dit Comté," jusqu'à la fin de la Question, soient retranchés, de manière à insérer les mots: "et vu qu'il existe des doutes quant à la légalité de l'Election et Retour du dit *Timothée Brodeur*, comme Représentant du dit Comté de *Bagot*, toutes les matières et choses touchant la dite Election et Retour soient renvoyées au Comité des "Privilèges et Elections, à être ci-après nommé," en leur place;

Et la Question ayant été mise sur l'Amendement;—Elle a passé dans la négative.

Alors, la Question principale ayant été mise ;

Résolu, Qu'en autant qu'il appert par le Retour de la dernière Election pour le Comté de *Bagot*, maintenant devant cette Chambre, que *Timothée Brodeur*, Ecuyer, a été élu pour représenter le dit Comté de *Bagot*, dans le présent Parlement, à la dernière Election qui a été tenue par et en vertu d'un Writ d'Election daté du vingt-troisième jour de Juin mil huit cent cinquante-quatre, sous le Sceau de la Province, tel qu'adressé au dit *Timothée Brodeur*, Ecuyer, comme Officier Rapporteur pour le dit Comté, que le dit *Timothée Brodeur*, Ecuyer, ayant agi comme tel Officier Rapporteur durant la dite Election, n'était pas qualifié et ne pouvait être élu comme tel Représentant à la dite Election; et que le dit Retour soit déclaré nul et de nul effet, et que le Siège de Représentant pour le Comté de *Bagot* soit déclaré vacant.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par l'Honorable M. *Morin*,—la Pétition du Révérend D. *Charland* et autres, de la Paroisse de *St. Clément*.

Par M. *Mongenais*,—la Pétition de *François Rouleau* et autres.

Par M. *Lemieux*,—la Pétition de *Joseph Laurin*, Ecuyer, Notaire Public, et ci-devant Membre du Parlement pour le Comté de *Lotbinière*, résidant dans la Paroisse de *L'Ancienne Lorette*, dans le Comté de *Québec*.

Par M. *Ferres*,—la Pétition d'*Hammond Gowen Hall*, du Township de *Leeds*, Comté de *Mégantic*.

Par M. *Mackenzie*,—la Pétition de *Daniel Anderson*, Ecuyer, du Township de *Dumfries Sud*, et autres Electeurs de la Division Est du Comté de *Brant*, dans la dite Division Est du dit Comté.

Par M. *Prévost*,—la Pétition du Révérendissime Evêque de *Montréal* et autres, de la Paroisse de *St. Louis de Terrebonne*, intéressés dans le Collège *Masson*; et la Pétition du Révérend J. T. *Théberge* et autres, de la Paroisse de *Terrebonne*.

Par M. *Terrill*,—la Pétition de *Nathaniel Jenks*, M. D., et autres, du Township de *Barnston*.

Par M. *Galt*,—la Pétition des Président et Directeurs de la Banque de la Cité de *Montréal*; la Pétition de *C. A. G. de Tonnancour*, Ecuyer, Coroner du District de *St. François*; et la Pétition du Conseil Municipal du Comté de *Sherbrooke*.

Par l'Honorable M. *Yonng*,—la Pétition du Révérend G. *Werner* et autres, de la Cité de *Montréal*.

Par M. *Cauchon*,—la Pétition de *George Okill Stuart*, Ecuyer, Avocat, de la Cité de *Québec*; et la Pétition du Révérend *Antoine Gosselin* et autres, Commissaires d'Ecole du District Scolaire de *St. Jean, Isle d'Orléans*.

Par M. *Alleyn*,—la Pétition de *John Sharples*, Ecuyer, et autres, le Comité de Régie de la Congrégation des Catholiques de *Québec* parlant la langue Anglaise.

Par M. *Antoine Aimé Dorion*,—la Pétition de *La Banque du Peuple*; et la Pétition de la Compagnie du Chemin de Fer de *Montréal* et *Bytown*.

Par M. le Solliciteur-Général *Morrison*,—la Pétition d'*A. T. McCord* et autres, membres et amis de la Société des Livres et Pamphlets Religieux du *Haut-Canada*.

Par M. *Dostaler*,—la Pétition de *L. J. Moll* et autres, Directeurs de l'Académie de *Berthier*.

Par M. *Jobin*,—la Pétition de *B. H. Leprohon* et autres, Commissaires d'Ecole pour la Paroisse de *St. Charles de L'Industrie*, Comté de *Joliette*; et la Pé-

tition de *M. Crépeau* et autres, de la Paroisse de *St. Félix de Valois*, District de *Montréal*.

Par l'Honorable *M. Merritt*,—la Pétition de *George Southwick*, Ecuyer, et autres.

Conformément à l'Ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De la Division *Iona*, No. 290 ; de la Division *Aqueduct*, No. 85 ; de la Division *Cascade*, No. 155 ; de la Division *Lenox*, No. 32 ; de la Division *St. Thomas*, No. 196 ; de la Division *Spring Bank*, No. 306 ; de la Division *Canborough*, No. 231 ; de la Division *Jarvis*, No. 132 ; de la Division *Whitby*, No. 31 ; et de la Division *Richmond Hill*, No. 83 ; toutes de l'Ordre des Fils de la Tempérance ; demandant la passation d'une Loi contre les Boissons enivrantes.

De la Municipalité du Township d'*Horton* ; demandant la passation d'un Acte donnant pouvoir aux Municipalités de vendre et donner des privilèges hydrauliques appartenant à des particuliers, et d'en donner des titres chaque fois que tels individus refuseront d'en disposer.

Du Révérend *John Cooke*, D. D., et autres, de la Cité de *Québec* ; exposant l'outrage fait par des Emeutiers à la Congrégation qui assistait à la Lecture du Père *Gavazzi*, à l'Eglise *Chalmers*, le 6 Juin au soir, et l'Acte qui a été passé en conséquence ; et demandant que le dit Acte soit amendé, en révoquant la partie d'icelui qui exige la permission du Maire ou du Conseil de Ville pour des Lectures, et pour que la Cité soit responsable des dommages causés par les émeutes.

De la Municipalité de la Ville de *Guelph* ; demandant que l'Acte incorporant la Compagnie du Chemin de Fer de *Galt* et *Guelph*, de manière à laisser voter les Municipalités qui possèdent des Actions dans le capital de la dite Compagnie.

De la Compagnie du Chemin de Fer d'*Hamilton* et *Toronto*, et autres ; demandant que l'Acte incorporant la dite Compagnie soit amendé de manière à les autoriser à construire un Pont fixe à un certain endroit sur la Rivière *Humber*.

De la Banque du *Haut-Canada* ; demandant la passation d'un Acte pour augmenter le Capital de la dite Banque.

Du Révérend *William Ritchie*, du Township de *Georgina*, et autres ; demandant la passation d'un Acte pour autoriser la vente ou le bail, pour le profit des parties intéressées, de certaine propriété dans le Township de *Whitchurch*, dont lui, le dit Révérend *W. Ritchie*, est le seul Fidéi-commissaire survivant.

De l'Institut Canadien de *Toronto* ; demandant une aide.

De *Robert Brown*, et autres, Propriétaires de terres dans la quatrième Concession du Township de *Cornwall* ; demandant un arpentage pour établir la ligne de Division des quatrième et cinquième Concessions du dit Township.

De Dame *Mary Fulford* et autres, Dames Directrices et Gérantes de l'Hospice de la Maternité de l'Université à *Montréal* ; demandant une aide.

De *George K. Chisholm*, Ecuyer ; représentant que la Législature et le pays ont été dupés dans la formation et les opérations de la Compagnie du Chemin de Fer d'*Hamilton* et *Toronto*, et demandant une investigation.

De *William Clarke* et autres ; demandant la passation d'un Acte pour incorporer une Compagnie pour la construction d'un Chemin de Fer entre *Oakville*, sur le Lac *Ontario*, et le Village d'*Arthur*.

De *Justus W. Williams* et autres ; demandant la passation d'un Acte pour incorporer une Compagnie pour construire un Chemin de Fer depuis *Oakville* jusqu'à *Milton* et *Arthur*.

D'*A. Fortin* et autres, du Township de *Blansford* ; demandant que les Lois de Municipalités et de Chemins du *Bas-Canada* soient amendées, simplifiées et consolidées.

De *J. B. Dion* et autres, du Township de *Blansford* ; et de *Stanislas Picher* et autres, du Township de *Bulstrode* ; demandant que les Comités-Unis de *Drum-*

mond et *Arthabaska* soient séparés, et que [chacun d'eux ait droit à un Représentant en Parlement.

De *Pierre Bruneau* et autres, du Township de *Blanford*; demandant que les Jurés dans le *Bas-Canada* soient payés comme les autres personnes employées dans l'Administration de la Justice.

De *Joseph Bélanger* et autres, du Township de *Blanford*; demandant que les personnes qui se sont établies dans les Townships de l'Est, sous le nom de Squatters, soient protégées par la Loi dans les droits qu'elles ont acquis.

De *Charles Héon* et autres, du Township de *Blanford*; demandant que l'allocation annuelle de la Province pour l'Education Publique soit augmentée à Cent cinquante mille louis.

D'A. *McNabb* et autres, du Comté de *Bruce*; demandant la passation d'un Acte pour incorporer une Compagnie qui sera appelée "La Compagnie du Chemin de Fer de *Stratford* et *Huron*."

D'E. *Duchesnay*, Ecuyer, et autres, Commissaires d'Ecole, et autres, de la Paroisse de *Ste. Marie de la Beauce*, Comté de la *Beauce*; demandant une aide pour établir un Collège dans le dit Comté.

De la Municipalité du Township de *Burford*; demandant la passation d'un Acte pour régler certains différends provenant de l'Arpentage incomplet des douzième, treizième et quatorzième lignes de Concession du dit Township.⁴

De *George Morgan* et autres, du Township de *March*, Comté de *Carleton*; demandant une aide pour construire un Chemin entre la quatrième ligne du dit Township et le Havre de *Fitzroy*.

Sur motion de M. *Casault*, secondé par M. *Powell*,

Ordonné, Que le Greffier de la Couronne en Chancellerie comparaisse immédiatement devant cette Chambre, avec le Rapport de l'Officier Rapporteur nommé pour présider à la dernière Election d'un Membre pour le Comté de *Saguenay*, avec les Livres de Poll, et tous les autres papiers, lettres et documents qui lui ont été transmis avec le dit Rapport.

Le Greffier de la Couronne en Chancellerie, en conformité de l'Ordre, a comparu et mis devant la Chambre les dits Rapport et Livres de Poll.

Ordonné, Que le dit Rapport soit maintenant lu.

Et le dit Rapport a été lu en conséquence.

Sur motion de l'Honorable M. *Morin*, secondé par l'Honorable M. *Chabot*,

Ordonné, Que M. l'Orateur émane son Warrant au Greffier de la Couronne en Chancellerie, pour préparer un nouveau Writ pour l'Election d'un Membre pour servir dans ce présent Parlement pour la Cité d'*Hamilton*, en remplacement de Sir *Allan Napier MacNab*, qui, depuis son Election pour la dite Cité, a accepté la charge de Président des Comités du Conseil Exécutif de cette Province.

Ordonné, Que M. l'Orateur émane son Warrant au Greffier de la Couronne en Chancellerie pour préparer un nouveau Writ pour l'Election d'un Membre pour servir dans ce présent Parlement, pour la Cité de *Kingston*, en remplacement de l'Honorable *John Alexander Macdonald*, qui, depuis son Election pour la dite Cité, a accepté la charge de Procureur-Général de Sa Majesté pour le *Haut-Canada*.

Ordonné, Que M. l'Orateur émane son Warrant au Greffier de la Couronne en Chancellerie, pour préparer un nouveau Writ pour l'Election d'un Membre pour servir dans ce présent Parlement, pour les Comtés de *Huron* et *Bruce*, en remplacement de l'Honorable *William Cayley*, qui, depuis son Election pour les dits Comtés, a accepté la charge d'Inspecteur-Général de cette Province.

Ordonné, Que M. l'Orateur émane son Warrant au Greffier de la Couronne en Chancellerie, pour préparer un nouveau Writ pour l'Election d'un Membre pour

servir dans ce présent Parlement, pour la Division Nord du Comté de *Wentworth*, en remplacement de *Robert Spence*, Ecuyer, qui, depuis son Election pour la dite Division, a accepté la charge de Maître-Général des Postes de cette Province.

Ordonné, Que M. l'Orateur émane son Warrant au Greffier de la Couronne en Chancellerie, pour préparer un nouveau Writ pour l'Election d'un Membre pour servir dans ce présent Parlement, pour le Comté de *Frontenac*, en remplacement de *Henry Smith*, Junior, Ecuyer, qui, depuis son Election pour le dit Comté, a accepté la charge de Solliciteur Général de Sa Majesté pour le *Haut-Canada*.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Cameron* ait la permission d'introduire un Bill pour amender la Loi Criminelle du *Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi, le vingt-cinq du courant.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Cameron* ait la permission d'introduire un Bill pour contraindre les Témoins à comparaître devant les Cours Supérieures en *Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi prochain.

Résolu, Qu'il soit nommé un Comité Spécial, composé de M. *Langton*, l'Honorable M. *Chabot*, l'Honorable M. *Young*, M. *Poulin*, M. *Roderick McDonald* et M. *James Smith*, pour conférer avec M. l'Orateur et aviser aux moyens à prendre pour mieux aérer la Chambre.

L'Ordre du Jour étant lu, pour prendre en considération le Discours de Son Excellence le Gouverneur-Général aux deux Chambres de la Législature Provinciale ;

La Chambre a, en conséquence, procédé à prendre le dit Discours en considération.

M. *Loranger* a proposé, secondé par M. *Sidney Smith*, et la Question ayant été proposée, Qu'une humble Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour remercier Son Excellence de son Discours prononcé du Trône à l'ouverture de la présente Session :

Que nous remercions Son Excellence de la satisfaction qu'elle exprime en nous voyant réunis, et que cette Chambre croit avec Son Excellence que l'augmentation du nombre de ses Membres, en vertu de l'Acte mis en opération pour la première fois lors de l'Election Générale qui vient d'avoir lieu, donnera un plus grand poids aux délibérations de la Législature, et assurera plus amplement que par le passé la Représentation en Parlement des divers intérêts qui existent dans cette Province :

Pour assurer Son Excellence que cette Chambre donnera la plus grande attention aux sujets de haute importance qui devront nécessairement être soumis à notre considération pendant la Session qui s'ouvre maintenant :

Que cette Chambre, en vue des deux Actes que le Parlement Impérial, avançant avec une rapidité de plus en plus grande dans la voie de la politique libérale qu'il suit envers ses Colonies depuis quelques années, a passé récemment, sent la grande responsabilité imposée par là à la Législature Canadienne :

Que quant à celui de ces Actes qui donne au Parlement Canadien le pouvoir de changer la Constitution du Conseil Législatif, quoique la substitution du principe de l'élection par le Peuple à celui de la nomination par la Couronne soit évidemment une tâche des plus difficiles, et dans l'exécution de laquelle il y a peu d'aide à obtenir de l'expérience des autres Pays, le Gouvernement Re-

présentatif et la responsabilité de l'Exécutif dans le sens de la Constitution Britannique étant inconnus à la plupart des Pays où le corps Législatif se compose de deux Chambres Electives, nous pensons que pour donner à cette Branche importante de la Législature le poids et l'influence qu'il est à désirer qu'elle possède, un changement dans sa Constitution semble être impérieusement requis, et nous espérons que les difficultés auxquelles Son Excellence a fait allusion seront surmontées par nos efforts et par le patriotisme des Membres de cet Honorable Corps :

Que l'autre Acte du Parlement Impérial ayant fait disparaître les restrictions qui ont depuis quelques années empêché la Législature Provinciale de disposer des Réserves du Clergé, et vu qu'à compter d'une époque assez reculée dans l'histoire du *Haut-Canada*, ces dispositions Législatives qui avaient originairement pour objet de pourvoir au soutien du Culte Protestant, ont été une source de discorde et d'agitation pour cette section de la Province, nous pensons qu'il est beaucoup à désirer, dans l'intérêt de la religion et de la paix publique, que l'on règle définitivement et sans délai cette question si longtemps débattue. Ce sujet a été expressément soumis à la considération du Peuple de cette Province lors de la dernière Election, et le Peuple a exprimé son opinion d'une manière qui ne doit laisser de doute à personne. Nous espérons pouvoir, sans difficulté, convenir d'une mesure qui atteindra cet objet et causera une satisfaction générale :

Que la condition des propriétés possédées sous le régime de la Tenure Seignoriale, engagera très prochainement notre attention, en vue de la solution de questions qui ne peuvent être longtemps tenues en suspens entre les Seigneurs et les Censitaires, qu'au détriment des intérêts des uns et des autres. Nous apprécions l'importance qu'il y a de traiter cette question avec prudence et en ayant égard aux réclamations légales et équitables des parties intéressées, la sûreté de la propriété étant une condition indispensable du progrès matériel, et ceux qui placent leurs capitaux dans ce pays ayant à chercher dans la modération et la justice de la Législature la protection qui, dans un Pays voisin, se trouve dans les tribunaux :

Que nous examinerons s'il est à propos d'assimiler les Institutions Municipales du *Bas-Canada*, en autant que les circonstances le permettent, au système qui, depuis qu'il y est introduit, a contribué si puissamment à la prospérité du *Haut-Canada*, et aussi d'étendre à la première section de la Province les avantages que donnent à l'autre l'Acte qui crée un Fonds d'Emprunt Municipal. Les autres sujets importants sur lesquels des mesures seront soumises à nos délibérations, recevront de notre part une attention égale :

Que les Comptes Publics de l'année écoulée et le Budget de l'année courante, lorsqu'ils nous seront soumis, obtiendront notre plus grande attention, et que Son Excellence peut compter sur notre disposition à pourvoir aux exigences du Service Public :

Que notre attention se portera également sur l'état prospère du Revenu, comme offrant une occasion dont le Parlement doit profiter pour réviser le Tarif, dans le but de faire disparaître les Droits imposés sur les Matériaux employés dans la construction des Vaisseaux et dans plusieurs autres branches de manufactures dans cette Province, et pour réduire ceux auxquels sont assujettis d'autres Articles qui forment une très grande partie de la consommation générale :

Que cette Chambre recevra avec plaisir Copie d'un Traité qui a été conclu entre Sa Majesté et le Gouvernement des *Etats-Unis*, pour le règlement de diverses questions qui affectent les intérêts mutuels des Sujets de Sa Majesté dans l'*Amérique Britannique du Nord* d'une part, et ceux des Citoyens des *Etats-Unis* de l'autre, et que nous examinerons s'il est à propos d'amender l'Acte passé en mil huit cent quarante-neuf, pour la libre admission en *Canada* de certains

Articles et produits des *Etats-Unis*, de manière à faire cadrer cet Acte avec les dispositions du Traité :

Que cette Chambre apprend avec satisfaction que le Gouvernement et le Congrès des *Etats-Unis* ont montré un esprit libéral et des dispositions amicales dans le réglemeut de cette question, et que nous sommes disposés à nous montrer animés des mêmes sentiments.

Que nous espérons que l'entrée sans Droits d'importation des produits naturels du *Canada*, sur les marchés des *Etats-Unis*, aura pour résultat de perpétuer et d'augmenter l'état si remarquable de prospérité dont la Province a joui depuis quelque temps.

Et des Débats ayant eu lieu là-dessus ;

Sur motion de M. *Gamble*, secondé par l'Honorable M. *Cameron*, Ordonné, Que les Débats soient ajournés à demain.

Alors, sur motion de M. *Gamble*, secondé par l'Honorable M. *Cameron*, La Chambre s'est ajournée.

Jovis, 14^o die Septembris ;

ANNO 18^o VICTORIÆ REGINÆ, 1854.

LES Pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par M. *Jobin*,—la Pétition de la Corporation de *St. Viateur* ; et la Pétition du Révérend *L. J. Guyon* et autres, de la Paroisse de *Ste. Elizabeth*, Comté de *Joliette*.

Par M. *Terrill*,—la Pétition de *Hugh Elder* et autres, Fils de la Tempérance, et autres.

Par M. *Jean Baptiste Daoust*,—La Pétition de *Stephen Mackay* et autres, de *St. Eustache*.

Par M. *Bourassa*,—la Pétition de *Pierre Colin* et autres.

Par M. *Larwill*,—la Pétition de *William Boylan* et autres, de *Dawn*, *Euphemia* et le *Gore* de *Camden*.

Par M. *Cauchon*,—la Pétition de *George Okill Stuart*, Ecuyer, Avocat, de la Cité de *Québec*, *George Honoré Simard*, Ecuyer, Marchand, du même lieu, et *Hypolite Dubord*, Ecuyer, Marchand, du même lieu.

Ordonné, Que M. *Felton* ait la permission d'introduire un Bill pour constituer le Comité Electoral de *Sherbrooke* en une Municipalité séparée, et pour établir un Bureau d'Enregistrement.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Jeudi, le cinquième jour d'Octobre prochain.

Sur motion de M. *Mackenzie*, secondé par M. *DeWitt*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de faire mettre devant cette Chambre un Compte détaillé de tous les deniers qui sont entre les mains du Commissaire des Terres de la Couronne ou des Commis du Bureau des Terres de la Couronne comme dépôts pour réclamations ; aussi, copie du Tarif d'Honoraires en usage dans ce Département, indiquant par quelle autorité chaque honoraire est exigé, et le montant reçu durant les derniers douze mois, et par qui.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, demandant à Son Excellence un Etat indiquant les divers Chemins, Havres, Ponts, et Lots sur les Canaux de *Welland* et du *St. Laurent*, ou autres Propriétés vendues à des Compagnies ou individus par le Gouvernement ; le montant pour lequel ils ont été vendus ; les sommes payées sur le dit

montant ; le montant dû sur chaque transaction, y compris l'intérêt, excepté pour les renseignements qui peuvent déjà avoir été donnés dans les Comptes Publics ou déjà soumis à la Chambre, et au dit cas renvoyant aux documents Publics contenant les dits renseignements ; et aussi, que copies des divers Rapports ou États que la loi oblige de faire au Gouverneur-Général pour l'information de la Législature, soient soumises à la Chambre, y compris ceux de l'emprunt des Incendies de *Montréal*, des Commissaires du Havre de *Toronto*, du Receveur-Général, du Pénitencier, de l'Exploration Géologique, du Surintendant des Ecoles, des Ecoles de Grammaire du *Haut-Canada*, (non compris les Rapports Météorologiques,) de l'Asile des Aliénés, du Surintendant des Mesureurs de Bois à *Québec*, des Commissaires du Havre de *Montréal*, du Séminaire de *St. Sulpice*, des Sœurs Grises de *Montréal*, des Pères Oblats, de l'Hôtel-Dieu de *Montréal*, de l'Asile des Orphelins de *Toronto*, de la Maison d'Industrie de *Toronto*, de l'Asile des Orphelins d'*Hamilton*, de la Société de Connexion des Méthodistes Wesléens, du Collège de la Trinité, du Collège *McGill*, de la Compagnie du Prêt du *Canada*, des Banques énumérées dans la Liste compilée en vertu de l'Ordre Permanent du 25 Août 1852, de la Compagnie de Garantie du *Canada*, de la Compagnie Canadienne de Navigation à la Vapeur, de la Grande Division des Fils de la Tempérance, *Canada-Ouest*, et de la Compagnie des Bassins du *Cap Rouge*.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, demandant qu'il soit transmis à cette Chambre un Etat indiquant les Ventes des biens-fonds, privilèges de pouvoirs d'eau et de bois de construction dans la Seigneurie de *Lauzon*, durant les douze mois finissant la dernière année fiscale ; le dit Etat devant contenir une copie de tout Ordre et prescription en Conseil par le Commissaire des Terres de la Couronne, pour la vente, près de la *Pointe Lévi*, d'une certaine propriété appelée la Ferme du Domaine, avec copie des annonces envoyées aux Papiers Nouvelles relativement à la dite vente de la *Pointe Lévi*, et indiquant le nombre d'acres de terres vendus, les noms des acquéreurs, les sommes convenues, les sommes dues et les sommes qui ont été payées sur les dits achats ; aussi, toute Correspondance échangée avec aucun Département du Gouvernement Exécutif concernant la dite vente et achat ; les dits Papiers devant contenir un état détaillé des rentes, profits, salaires, revenus et dépenses de la dite Seigneurie de *Lauzon* depuis la date du dernier Rapport.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, priant Son Excellence de faire mettre devant cette Chambre, pour son information, une copie de tout Bail ou Patente, donnant à bail certaines propriétés à *Rondeau*, ou aux environs, y compris les terrains de pêche, à *John Prince*, Ecuyer, Conseil de la Reine, et des Ordres en Conseil autorisant le dit Bail, la Pétition s'il y en a, et toutes Correspondances déposées dans le Bureau du Conseil Exécutif ou le Département des Terres de la Couronne concernant icelles.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de faire mettre devant cette Chambre, le plutôt possible durant la Session, un Etat sous le titre ordinaire de Revenus et Dépenses, du Revenu Brut du *Canada*, et du montant des paiements faits à même icelui durant les six mois de l'année fiscale expirée le 31 Juillet dernier, y compris le Département du Bureau des Postes ; aussi, le montant des Sommes au crédit du Gouvernement dans les Banques et autres institutions monétaires du *Canada* ou ailleurs, ou prêtés à des particuliers ou dont le dépôt leur a été confié, jusqu'à une époque aussi récente qu'il sera au pouvoir des Départements de l'Inspecteur et du Receveur-Général de les procurer ; et un Etat du montant entier de la Dette Publique à la dite époque, y compris toutes sommes pour lesquelles la Province a donné sa garantie, indiquant l'intérêt maintenant dû par

des Compagnies de Chemin de Fer ou autres Compagnies incorporées, s'il y a tel intérêt, et le dit intérêt non payé ; indiquant aussi l'état du Fond Consolidé d'Emprunt Municipal du *Haut-Canada*, et le revenu brut des Réserves du Clergé dans le *Haut* et le *Bas-Canada*, pendant les six mois à compter de l'époque des Comptes Publics pour 1853.

Ordonné, Que les dites Adresses soient présentées à Son Excellence le Gouverneur Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Sur motion de M. *Mackenzie*, secondé par M. *DeWitt*,

Ordonné, Qu'il soit enjoint au Greffier de la Couronne en Chancellerie, de préparer pour cette Chambre un Rapport extrait des Records de la dernière Election, indiquant le nombre des Votes enregistrés dans chaque Comté, Division, Township, Paroisse, Cité, Ville ou autre Division, pour chaque Candidat, avec le nombre total des Voix enregistrées dans chaque Comté, Division, Township, Paroisse, Cité, Ville ou autre Division, en plaçant la Population totale de chacune des dites Divisions et subdivisions vis-à-vis ou à côté des sommes totales des Votes, et nommant les différents Officiers Rapporteurs, et leurs différentes charges comme Shérifs, Greffiers de Villes, Régistrateurs ou autres, quelqu'en soit la désignation.

Sur motion de M. *Mackenzie*, secondé par M. *DeWitt*,

Ordonné, Qu'il soit enjoint au Greffier de cette Chambre de notifier tous les Officiers Publics, Commissaires ou Corporations dont le devoir est de préparer des Rapports ou Etats Périodiques pour l'Assemblée Législative, d'avoir à les transmettre le plus de bonne heure possible, le dit ordre devant comprendre toutes les Banques Incorporées, les Compagnies de Prêts, Banques d'Epargnes et Compagnies d'Assurances, le Rapport du Maître-Général des Postes pour 1853, et s'appliquer au Ministre d'Agriculture, au Secrétaire Provincial, au Régistrateur Provincial, à la Liste Civile, aux Terres Publiques, à *Osgoode Hall*, à l'Asile des Aliénés, aux Pertes de la Rébellion, à la Santé Publique, à l'Emigration, à la Compagnie du Grand Tronc du Chemin de Fer, aux Travaux Publics, aux Edifices Publics de *Toronto*, y compris l'Hôtel du Gouvernement, pour lesquels des subsides ont été votés il y a environ trois ans, à la Distribution des Statuts, au Surintendant d'Education, à l'Université de *Toronto*, aux Régistrateurs de Comtés, aux Maisons de la Trinité de *Québec* et de *Montréal* ; aussi, aux Corporations Religieuses, Philantropiques, d'Education, Littéraires et Scientifiques nommées dans la liste des Rapports Sessionnels préparée en Juin 1854, en vertu de l'Ordre Permanent du 25 Août 1852, aux Compagnies Manufacturières et Commerciales, aux Compagnies de Havre, de Chemin, de Chemin de Fer, tel que mentionné dans la dite Liste, et à la Compagnie de Navigation de la *Grande Rivière*, à la Compagnie de Navigation de *Beverley*, à la Compagnie du Canal *Desjardins*, et à la Compagnie de Navigation de *Québec* et des *Trois-Pistoles*.

Ordonné, Que M. *Felton* ait la permission d'introduire un Bill pour amender et consolider les Lois relatives aux Crimes de Faux et de Simulation.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Jeudi, le cinquième jour d'Octobre prochain.

Résolu, Qu'il soit nommé un Comité Spécial, composé de M. *Felton*, M. *Rhodes*, M. *Jean Baptiste Daoust*, M. *Egan*, M. *Meagher*, M. *Valois*, M. *Laporte*, M. *Turcotte*, M. *Somerville*, M. *Terrill* et M. *Taché*, pour s'enquérir de l'état de l'Agriculture dans le *Bas-Canada*, et des meilleurs moyens de l'améliorer et d'avancer les intérêts des personnes qui y sont engagées, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Sur motion de M. *Cauchon*, secondé par M. *Polette*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, priant Son Excellence de faire mettre devant cette Chambre, copies des diverses nominations de *Jean Blanchet*, Ecuyer, M.P.P., comme l'un des Médecins-Visiteurs de l'Hôpital de Marine à *Québec*, et aussi, un Etat détaillé, certifié par l'Officier qu'il appartient, indiquant les différentes sommes d'argent reçues par le dit *Jean Blanchet*, Ecuyer, comme l'un des Médecins-Visiteurs, avec les dates des paiements.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

L'Ordre du jour étant lu, pour reprendre les Débats ajournés sur la Question qui a été proposée hier, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, pour remercier Son Excellence de son Discours prononcé du Trône à l'ouverture de la présente Session :

Que nous remercions Son Excellence de la satisfaction qu'elle exprime en nous voyant réunis, et que cette Chambre croit avec Son Excellence que l'augmentation du nombre de ses Membres, en vertu de l'Acte mis en opération pour la première fois lors de l'Election Générale qui vient d'avoir lieu, donnera un plus grand poids aux délibérations de la Législature, et assurera plus amplement que par le passé la Représentation en Parlement des divers intérêts qui existent dans cette Province :

Pour assurer Son Excellence que cette Chambre donnera la plus grande attention aux sujets de haute importance qui devront nécessairement être soumis à notre considération pendant la Session qui s'ouvre maintenant :

Que cette Chambre, en vue des deux Actes que le Parlement Impérial, avançant avec une rapidité de plus en plus grande dans la voie de la politique libérale qu'il suit envers ses Colonies depuis quelques années, a passé récemment, sent la grande responsabilité imposée par là à la Législature Canadienne :

Que quant à celui de ces deux Actes qui donne au Parlement Canadien le pouvoir de changer la Constitution du Conseil Législatif, quoique la substitution du principe de l'Election par le Peuple à celui de la nomination par la Couronne soit évidemment une tâche des plus difficiles, et dans l'exécution de laquelle il y a peu d'aide à obtenir de l'expérience des autres Pays, le Gouvernement Représentatif et la responsabilité de l'Exécutif dans le sens de la Constitution Britannique étant inconnus à la plupart des Pays où le Corps Législatif se compose de deux Chambres Electives, nous pensons que pour donner à cette Branche importante de la Législature le poids et l'influence qu'il est à désirer qu'elle possède, un changement dans sa Constitution semble être impérieusement requis, et nous espérons que les difficultés auxquelles Son Excellence a fait allusion seront surmontées par nos efforts et par le patriotisme des Membres de cet Honorable Corps :

Que l'autre Acte du Parlement Impérial ayant fait disparaître les restrictions qui ont depuis quelques années empêché la Législature Provinciale de disposer des Réserves du Clergé, et vu qu'à compter d'une époque assez reculée dans l'histoire du *Haut-Canada*, ces dispositions Législatives qui avaient originairement pour objet de pourvoir au soutien du Culte Protestant, ont été une source de discorde et d'agitation pour cette section de la Province, nous pensons qu'il est beaucoup à désirer, dans l'intérêt de la religion et de la paix publique, que l'on règle définitivement et sans délai cette question si longtemps débattue. Ce sujet a été expressément soumis à la considération du Peuple de cette Province lors de la dernière Election, et le Peuple a exprimé son opinion d'une manière qui ne doit laisser de doute à personne. Nous espérons pouvoir, sans difficulté, convenir d'une mesure qui atteindra cet objet et causera une satisfaction générale :

Que la condition des propriétés possédées sous le régime de la Tenure Seigneuriale engagera très prochainement notre attention, en vue de la solution de questions qui ne peuvent être longtemps tenues en suspens entre les Seigneurs et les Censitaires qu'au détriment des intérêts des uns et des autres. Nous apprécions l'importance qu'il y a de traiter cette question avec prudence et en ayant égard aux réclamations légales et équitables des parties intéressées, la sûreté de la propriété étant une condition indispensable du progrès matériel, et ceux qui placent leurs capitaux dans ce Pays ayant à chercher dans la modération et la justice de la Législature la protection qui, dans un Pays voisin, se trouve dans les tribunaux :

Que nous examinerons s'il est à propos d'assimiler les Intitutions Municipales du *Bas-Canada*, en autant que les circonstances le permettent, au système qui, depuis qu'il y est introduit, a contribué si puissamment à la prospérité du *Haut-Canada*, et aussi d'étendre à la première section de la Province les avantages que donne l'autre l'Acte qui crée un Fonds d'Emprunt Municipal. Les autres sujets importants sur lesquels des mesures seront soumises à nos délibérations, recevront de notre part une attention égale :

Que les Comptes Publics de l'année écoulée et le Budget de l'année courante, lorsqu'ils nous seront soumis, obtiendront notre plus grande attention, et que Son Excellence peut compter sur notre disposition à pourvoir aux exigences du Service Public :

Que notre attention se portera également sur l'état prospère du Revenu, comme offrant une occasion dont le Parlement doit profiter pour réviser le Tarif, dans le but de faire disparaître les Droits imposés sur les Matériaux employés dans la construction des Vaisseaux et dans plusieurs autres branches de manufactures dans cette Province, et pour réduire ceux auxquels sont assujettis d'autres Articles qui forment une très grande partie de la consommation générale :

Que cette Chambre recevra avec plaisir Copie d'un Traité qui a été conclu entre Sa Majesté et le Gouvernement des *Etats-Unis*, pour le règlement de diverses questions qui affectent les intérêts mutuels des Sujets de Sa Majesté dans l'*Amérique Britannique du Nord* d'une part, et ceux des Citoyens des *Etats-Unis* de l'autre, et nous examinerons s'il est à propos d'amender l'Acte passé en mil huit cent quarante-neuf, pour la libre admission en *Canada* de certains Articles et produits des *Etats-Unis*, de manière à faire cadrer cet Acte avec les dispositions du Traité :

Que cette Chambre apprend avec satisfaction que le Gouvernement et le Congrès des *Etats-Unis* ont montré un esprit libéral et des dispositions amicales dans le règlement de cette question, et que nous sommes disposés à nous montrer très animés des mêmes sentiments :

Que nous espérons que l'entrée sans Droits d'importation des produits naturels du *Canada*, sur les marchés des *Etats-Unis*, aura pour résultat de perpétuer et d'augmenter l'état si remarquable de prospérité dont la Province a joui depuis quelque temps ;

Et la Question ayant été de nouveau proposée :—La Chambre a repris les dits Débats ajournés.

Sur motion de M. *Powell*, secondé par M. *Mackenzie*,
Ordonné, Que les Débats soient de nouveau ajournés à Demain.

Alors, sur motion de M. *Stevenson*, secondé par l'Honorable M. *Chauveau*,
La Chambre s'est ajournée.

Veneris, 15^o die Septembris ;ANNO 18^o VICTORIÆ REGINÆ, 1854.

M. L'ORATEUR a mis devant la Chambre des Etats des Cautionnements enregistrés dans le Bureau du Régistrateur Provincial, entre le 19 Août 1852, et le 5 Septembre 1854, préparés en conformité de la 15^{me} sec., 4 et 5 *Vict.*, chap. 91.

Pour les dits Etats, voir Appendice (J.)

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par M. *Hartman*,—la Pétition de la Compagnie du Pont Suspendu des Chutes de *Niagara*.

Par M. *Jobin*,—la Pétition du Révérend *Antoine Manseau* et autres, du Comté de *Joliette* ; et la Pétition d'*E. B. G. DeLanaudière*, Ecuyer, et autres, du Comté de *Joliette*.

Par M. *Felton*,—la Pétition de *R. N. Webber* et autres, des Townships de *Shipton* et *Melbourne*, District de *St. François*.

Par M. *Bellingham*,—la Pétition des Syndics de l'Académie de *St. André* d'*Argenteuil*.

Par l'Honorable M. *Young*,—la Pétition de la Compagnie du Chemin de Fer de Jonction de *Montréal* et *Vermont*.

Par M. *Alleyn*,—la Pétition de Demoiselle *Eliza Taylor*, Secrétaire, au nom du Comité des Dames gérantes de l'Asile des Orphelines Protestantes à *Québec*.

Par M. *Guévremont*,—la Pétition d'*E. W. Carter* et autres, de la Municipalité de *William Henry*.

Par M. *Holton*,—la Pétition du Comité de Régie de la Maison d'Industrie et de Refuge de *Montréal*.

Par M. *Jean Baptiste Eric Dorion*,—la Pétition de *G. Houle* et autres, du Township de *Warwick* ; la Pétition d'*A. Labrecque* et autres, du Township de *Warwick* ; la Pétition d'*A. B. Lafrenière*, Ecuyer, et autres, de *St. Guillaume* ; la Pétition d'*A. Boisvert* et autres, du Township de *Warwick* ; la Pétition de *Pierre Marcotte* et autres, du Township de *Warwick* ; la Pétition de *Pierre Croteau* et autres, du Township de *Warwick*, Comté d'*Arthabaska* ; et la Pétition de *T. Paradis* et autres, de la Paroisse de *St. Guillaume d'Upton*.

Par M. *McCann*,—la Pétition du Conseil Municipal des Comtés-Unis de *Prescott* et *Russell*.

Par M. *Darce*,—la Pétition du Révérend *L. H. Brassard* et autres, de la Paroisse de *Longueuil*.

Par M. *Cauchon*,—la Pétition de *Thomas Devaney*, fermier, du Township d'*Inverness*, dans le Comté de *Mégantic*, *Adam Bailey* et *John Ross*, fermiers, tous deux du Township de *Leeds*, dans le même Comté, et *Robert Rickaby*, *William Gunston*, *William F. Rickaby* et *John Smith*, fermiers, tous du Township d'*Inverness* susdit ; et la Pétition de *John Greaves Clapham*, Ecuyer, de la Cité de *Québec*.

Par M. *Stevenson*,—la Pétition de *Benjamin Seymour*, Ecuyer, et autres, de *Bath*, dans le Comté Incorporé de *Lennox* et *Addington*, Electeurs du dit Comté.

Par M. *Lemieux*,—la Pétition de *Télesphore Fournier*, Ecuyer, Avocat, de la Cité de *Québec*, Candidat pour le Comté de *Montmagny*, à la dernière Election Générale, et comme tel dûment qualifié, et *François Têtu*, Ecuyer, Arpenteur Provincial, et *Magloire Têtu*, Cultivateur, tous deux de la Paroisse de *St. Thomas*, District de *Québec*.

Conformément à l'Ordre du jour, les Pétitions suivantes ont été lues :—

Du Révérend *D. Charland* et autres, de la Paroisse de *St. Clément* ; demandant une aide pour le Collège de *Béauharnois*.

De *François Rouleau* et autres ; demandant une aide pour construire un Chemin à travers le Township de *Newton*, dans le Comté de *Vaudreuil*.

De *Joseph Laurin*, Ecuyer, Notaire Public, et ci-devant Membre du Parlement pour le Comté de *Lotbinière*, résidant en la Paroisse de *L'Ancienne Lorette*, dans le Comté de *Québec*, exposant :—Qu'à la dernière Election d'un Membre pour servir dans le Parlement présent pour le Comté de *Lotbinière*, en cette Province, *John O'Farrell*, Ecuyer, Avocat, de la Cité de *Québec*, *James Thurber*, Ecuyer, de la Paroisse de *Ste. Croix*, dans le dit Comté de *Lotbinière*, et le Pétitionnaire, étaient Candidats, et que le Pétitionnaire a réclamé et réclame encore le droit d'être rapporté à la dite Election comme Membre pour le dit Comté de *Lotbinière* : Que par et en vertu du Writ d'Election pour le dit Comté, daté dans la dite Cité de *Québec*, le vingt-troisième jour de Juin en l'année de notre Seigneur mil huit cent cinquante-quatre, le jour de la nomination de la dite Election était fixé au dix-septième jour de Juillet dans l'année susdite, auquel jour *Rémi S. Noël*, Ecuyer, Régistrateur du dit Comté, étant et assistant comme Officier Rapporteur pour la dite Election, a procédé à tenir la dite Election en la Paroisse de *Ste. Croix*, dans le dit Comté : Qu'avant l'ouverture de la dite Election, le Pétitionnaire a volontairement fait et délivré au dit Officier Rapporteur la déclaration par écrit requise à cet égard par la Loi, de lui comme Candidat susdit, et qu'après l'ouverture de la dite Election et l'observance de certaines formalités requises par la Loi à cet égard, le dit *John O'Farrell* étant ainsi Candidat comme susdit, pour l'élection du dit Comté de *Lotbinière*, a été à la dite Election, savoir : le jour de la nomination susdite, requis de faire la déclaration par écrit requise à cet égard par la Loi, de lui comme Candidat susdit, par un des Electeurs et Voteurs du dit Comté, dûment qualifié à voter à la dite Election, savoir : par *Louis Urbain Grenier*, Ecuyer, Médecin, résidant dans la Paroisse de *Lotbinière* : que le vingt-quatrième jour de Juillet dernier, le premier jour de la votation pour l'Election d'un Membre pour le dit Comté, le dit *John O'Farrell* a fait et délivré au dit Officier Rapporteur un certain document censé être la dite déclaration, dont suit une copie :—“Je, *John O'Farrell*, Avocat, de *Québec*, déclare et certifie
 “ que je possède dûment en Loi ou en Equité, en franc alleu, à mon propre usage
 “ et avantage, des terres et ténements tenus en franc et commun socage, et que je
 “ suis en bonne saisine ou possession à mon propre avantage, de terres ou téné-
 “ ments tenus en rôtire dans la Province du *Canada*, de la valeur de cinq cents
 “ livres, argent sterling de la *Grande Bretagne*, en sus de toutes rentes, mort-
 “ gages, charges et dettes hypothécaires qui peuvent être attachés, dus et payables
 “ sur telles terres ou auxquels elles peuvent être affectés, et que je n'ai pas col-
 “ lusoirement ou spécieusement obtenu un titre à la propriété, ni ne suis devenu
 “ en possession des dites terres et ténements, ou d'aucune partie d'iceux, dans
 “ le but de me qualifier ou de me rendre éligible comme Membre de l'Assem-
 “ blée Législative de la Province du *Canada* ; et je déclare de plus que les terres
 “ ou ténements susdits consistent de, 1o. Un emplacement situé au lieu
 “ appelé le *Cap Blanc*, dans la Basse Ville de *Québec*, de vingt-deux pieds de front,
 “ mesure anglaise, sur toute la profondeur qu'il y a de la rue *Champlain* à la
 “ cime du *Cap*, borné au front par la dite rue, en arrière par la cime du *Cap*, d'un
 “ côté au sud-ouest par *Michael Stapleton* ou ses représentants, de l'autre
 “ côté au nord-est à *Patrick Kennedy*, avec une maison en bois à deux étages dessus
 “ construite, et les circonstances et dépendances : 2o. Le lot numéro onze, dans
 “ le septième rang du Township d'*Ireland*, dans le Comté de *Mégantic*, conte-
 “ nant deux cents arpents de terre en superficie, avec la réserve ordinaire pour
 “ les chemins : 3o. Lot numéro sept, dans le treizième rang du Township de
 “ *Nelson*, dans le dit Comté, contenant aussi deux cents acres de terre en super-
 “ ficie, avec la réserve ordinaire pour les chemins : 4o. Les lots numéros vingt-
 “ un et trente, dans le onzième rang du Township de *Somerset*, dans le dit Comté,

“ contenant deux cent cinquante-trois acres de terre en superficie, avec la réserve ordinaire pour les chemins. *Ste. Croix*, 17 Juillet 1854. (Signé,) *J. O'Farrell*. Reçu et reconnue devant moi, ce vingt-quatrième jour de Juillet 1854. (Signé,) *R. S. Noël*, Officier Rapporteur” : Que le Pétitionnaire est informé et a lieu de croire que le jour de l'ouverture de la dite Election, savoir : le dix-septième jour de Juillet dernier, les terres et ténements mentionnés et décrits dans le dit document censé être la dite déclaration en Loi comme susdit du dit *John O'Farrell*, n'avaient pas ni n'ont pas actuellement la valeur de cinq cents livres sterling en sus et au-dessus de toutes rentes, hypothèques, charges et hypothèques sur ou payables à même ou affectant les dites terres et ténements : Que le nombre de votes censés avoir été pris et enregistrés pour et en faveur du dit *John O'Farrell*, est de mille cinq cent soixante-et-quinze ; que le nombre de votes donnés et enregistrés pour et en faveur du Pétitionnaire est de huit cent un, et qu'aucun vote n'a été donné ou enregistré pour le dit *James Thurber* à la dite Election, tel qu'il appert dans et par les Livres de Poll de la dite Election, donnant ainsi une majorité apparente de sept cent soixante et quatorze voix pour le dit *John O'Farrell*, en sus des votes donnés en faveur du Pétitionnaire : Que dans la Paroisse de *St. Sylvestre*, dans le dit Comté, le second jour de la votation, le vingt-cinquième jour de Juillet dernier, étant le second jour de Poll, dans la dite Paroisse, pour la dite Election, le dit *John O'Farrell*, ses agents et partisans, ont pris possession du dit Poll, et ont par force, violence et intimidation, exclu du dit Poll les représentants du dit *Joseph Laurin*, ses voteurs et électeurs, partisans, agents et amis ; que la dite maison de Poll, dans la dite Paroisse de *St. Sylvestre*, a été ainsi prise en possession par le dit *John O'Farrell*, ses agents et partisans, dans le but et avec l'intention de faciliter la réception des votes illégaux pour et en faveur du dit *John O'Farrell* ; et que de fait un grand nombre de votes illégaux, savoir : neuf cent et plus des dits votes ont été pris et enregistrés dans la dite Paroisse de *St. Sylvestre* en faveur du dit *John O'Farrell* ; que le nombre constaté de voix dans la dite Paroisse de *St. Sylvestre* n'est seulement que de cinq cent, et que néanmoins le dit *John O'Farrell*, à la dite Election, a reçu et enregistré en sa faveur dans la dite Paroisse de *St. Sylvestre* mille trente-trois votes, et que le dit *Joseph Laurin* n'a reçu et enregistré que quatre-vingt-dix-neuf votes dans la dite Paroisse, nonobstant que le dit *Joseph Laurin* eût des voteurs et des électeurs dans la dite Paroisse de *St. Sylvestre* au nombre de trois cent cinquante et plus : Que dans la Paroisse de *Ste. Agathe*, dans le dit Comté, les vingt-quatrième et vingt-cinquième jours de Juillet, respectivement, en l'année mil huit cent cinquante-quatre, étant les jours de Poll dans la dite Paroisse pour la dite Election, le dit *John O'Farrell*, ses agents et partisans, ont pris possession du dit Poll, et ont par force, violence et intimidation, exclu du dit Poll les représentants du dit *Joseph Laurin*, ses voteurs et électeurs, partisans, agents et amis ; que la dite maison de Poll, dans la dite Paroisse de *Ste. Agathe*, a été ainsi prise en possession par le dit *John O'Farrell*, ses agents et partisans, dans le but et avec l'intention de faciliter la réception des votes illégaux pour et en faveur du dit *John O'Farrell*, et que de fait un grand nombre de votes illégaux, savoir : deux cents des dits votes ont été pris et enregistrés dans la dite Paroisse de *Ste. Agathe* en faveur du dit *John O'Farrell* ; que le nombre constaté de voix dans la dite Paroisse de *Ste. Agathe* n'est seulement que de soixante, et que néanmoins le dit *John O'Farrell*, à la dite Election, a reçu et enregistré en sa faveur, dans la dite Paroisse de *Ste. Agathe*, deux cent vingt-huit votes, et que le dit *Joseph Laurin* n'a reçu et enregistré que huit votes dans la dite Paroisse, nonobstant que le dit *Joseph Laurin* eût des voteurs et des électeurs dans la dite Paroisse de *Ste. Agathe* au nombre de trente et plus : Que plusieurs personnes ont voté chacune plus de dix fois à la dite Election, tant au Poll de *St. Sylvestre*

qu'à celui de *Ste. Agathe*, et quelques unes même ont voté vingt fois : Que le dit *Joseph Laurin* a eu à la dite Election une grande majorité des votes légaux, et que le dit *John O'Farrell*, n'ayant eu qu'une majorité de votes illégaux, il a été par le dit Officier Rapporteur indûment et illégalement proclamé comme étant dûment élu Membre pour représenter le dit Comté dans la dite Législature, et la dite Election était et est pour les raisons des prémisses nulle et de nul effet à toutes fins et intentions quelconques : Que la grande partialité et la conduite illégale et inconvenante de *Magloire Parent*, le Député Officier Rapporteur pour la dite Paroisse de *St. Sylvestre*, et d'*Edouard Noël*, le Député Officier Rapporteur pour la dite Paroisse de *Ste. Agathe*, en faveur du dit *John O'Farrell*, ont fait tort à l'Election du dit *Joseph Laurin* ; le dit *Magloire Parent*, comme tel Député Officier Rapporteur pour la dite Paroisse de *St. Sylvestre*, ayant pris, écrit et inscrit dans les livres de Poll de la dite Paroisse de *St. Sylvestre*, à la dite Election, comme électeurs et voteurs du dit *John O'Farrell*, un grand nombre de noms, savoir : neuf cents et plus, de personnes non qualifiées à voter comme tels électeurs, et de personnes qui n'étaient pas présentes à la dite maison de Poll, mais qui au contraire étaient absentes de la dite Paroisse durant la dite Election, et de personnes décédées, et de personnes et noms qui n'ont jamais existé ; et le dit *Edouard Noël*, comme Député Officier Rapporteur pour la dite Paroisse de *Ste. Agathe*, ayant pris, écrit et inscrit dans les livres de Poll de la dite Paroisse de *Ste. Agathe* à la dite Election comme électeurs et voteurs du dit *John O'Farrell*, un grand nombre de noms, savoir : deux cents noms de personnes non qualifiées à voter comme tels électeurs et de personnes qui n'étaient pas présentes à la dite maison de Poll, mais qui au contraire étaient absentes de la dite Paroisse durant la dite Election, et de personnes décédées, et de personnes et noms qui n'ont jamais existé ; que le dit *John O'Farrell*, par lui-même, ses agents, amis, meneurs, partisans et autres, en son nom, était coupable de menées corruptrices et menaçantes, afin de faire voter les personnes ayant ou réclamant le droit de voter à la dite Election, pour le dit *John O'Farrell*, ou empêcher ces personnes de donner leurs votes en faveur du dit *Joseph Laurin* ; que le rapport d'Election du dit *John O'Farrell* a été fait par suite des dites pratiques illégales et corruptrices qui ont rendu et rendent la dite Election et rapport du dit *John O'Farrell* totalement nuls et de nul effet ; et priant la Chambre de vouloir bien prendre en considération l'exposé ci-dessus, et de décider et déclarer que le dit *John O'Farrell* n'a pas été dûment élu, et que le dit *Joseph Laurin* a été dûment élu, et aurait dû être rapporté comme Membre pour servir en Parlement pour le dit Comté de *Lotbinière*, et d'ordonner que le nom du dit *John O'Farrell* soit rayé du Rapport fait par l'Officier Rapporteur du dit Comté, du dit *John O'Farrell*, et que le nom du dit *Joseph Laurin* soit inséré aux lieu et place du nom du dit *John O'Farrell* ; et faire autrement droit au Pétitionnaire en la manière que la Chambre le jugera à propos.

D'*Hammond Gowen Hall*, du Township de *Leeds*, Comté de *Mégantic* ; demandant le paiement d'une certaine somme, étant pour dépenses et pertes encourues par lui pour comparaître comme Témoin devant un Comité d'Election de la Chambre en obéissance à une assignation d'icelle.

De *Daniel Anderson*, Ecuyer, du Township de *Dumfries Sud*, dans la Division Est du Comté de *Brant*, et autres Electeurs de la dite Division Est du dit Comté, exposant : Qu'à la dernière Election pour la Division Est du Comté de *Brant* d'un Membre pour représenter le dit Comté dans l'Assemblée Législative de cette Province, laquelle Election fut ouverte et commencée à *Caprons Flats*, au Village de *Paris*, dans la dite Division Est, le treizième jour de Juillet, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent cinquante-quatre, étant le jour fixé pour la nomination de la dite Election, *Daniel McKerlie*, Ecuyer, de la Ville de *Brantford*, dans le dit Comté de *Brant*, et *David Christie*, Ecuyer, du Township de *Dumfries Sud*, dans la dite Division Est du Comté de *Brant*,

étaient les Candidats ; qu'à la dite Election une votation (*Poll*) fut demandée de la part et au nom du dit *Daniel McKerlie*, laquelle fut accordée, et qu'à la clôture de la dite Election, savoir : le vingt-deuxième jour du dit mois de Juillet dernier, le Condidat, *Daniel McKerlie*, Ecuyer, fut proclamé et déclaré comme étant dûment élu pour représenter la dite Division Est du Comté de *Brant*, dans le présent Parlement de cette Province, et il reçut une indenture à cet effet de *John Smith*, Ecuyer, l'Officier Rapporteur à la dite Election ; que le nombre de voix enregistrées à la dite Election était de cinq cent trente-sept, dont deux cent soixante-neuf étaient pour le dit Candidat, *Daniel McKerlie*, et deux cent soixante-huit pour le dit Candidat, *David Christie*, faisant une majorité d'une voix en faveur du dit *Daniel McKerlie*, suivant les Livres de Poll tenus à la dite Election et remis au Greffier de la Couronne en Chancellerie, avec le dit Writ d'Election, par le dit Officier Rapporteur pour la dite Division Est du Comté de *Brant*,—ce qu'en y référant l'on verra plus complètement et plus au long : Que les Pétitionnaires dûment qualifiés Electeurs de la dite Division Est du Comté de *Brant* ayant voté à la dite Election et étant encore Electeurs de la dite Division, croient et sont informés et convaincus, et ils affirment que le dit *Daniel McKerlie* n'a pas été dûment et légalement élu et choisi, et qu'il a été injustement et illégalement proclamé pour représenter la dite Division Est du Comté de *Brant* en le dit Parlement, pour les raisons, causes et faits ci-après contenus, mentionnés et exposés, c'est-à-savoir : Parce qu'une majorité considérable de votes légaux furent donnés et enregistrés à la dite Election pour et en faveur du dit Candidat *David Christie*, Ecuyer ; parce que la dite majorité du dit *Daniel McKerlie*, et un grand nombre en sus, savoir : cent et plus, lesquels formaient une majorité simulée composée de personnes n'ayant pas droit de vote à la dite Election ; parce que cent et plus des votes qui ont été donnés et enregistrés comme voix légales pour et en faveur du dit *Daniel McKerlie*, étaient les votes de personnes qui, lors de la dite Election, ne possédaient pas alors, pour leur propre usage et avantage comme propriétaires, en vertu de quelque titre légal que ce soit, telle propriété, terres et ténements tenus soit en *fee simple* ou *freehold*, en franc et commun socage, en fief ou en rôtur, ou en franc-aleu, ou en vertu d'un certificat sous l'autorité du Gouverneur en Conseil de la ci-devant Province de *Québec*, ou en vertu d'aucun Acte ou Actes, soit de la Législature des ci-devant Provinces du *Haut* et du *Bas-Canada*, ou de la Législature du *Canada*, et situés dans la dite Division Est du Comté de *Brant*, où les dits cent voteurs ont donné leur votes respectivement, et dont le revenu annuel net est de quarante-quatre chelins, cinq deniers et un farthing courant, savoir : le cours usité établi par le Statut à cet effet, égale quarante chelins sterling ou plus en sus de toutes rentes ou charges payables à même ou à l'égard d'iceux ; et parce que les voteurs en dernier lieu mentionnés n'étaient pas propriétaires lorsqu'ils votèrent à la dite Election, et n'avaient pas été en possession continue et non interrompue des terres et ténements en vertu desquels ils réclament et prétendent avoir le droit de voter comme propriétaires, conformément au sens et intention du Statut passé à cet effet, ou dans la recette des rentes et profits en provenant comme propriétaires susdit, en vertu du même sens et intention et de tel titre susdit pour leur propre usage et bénéfice, séparément et respectivement, durant au moins six mois de calendrier qui ont procédé la date du Writ d'Election pour la dite Division. Les Pétitionnaires déclarent et certifient que les dite terres et ténements en vertu desquels les dits voteurs en dernier lieu mentionnés réclament et prétendent avoir droit de voter comme susdit, ne leur sont point venus, ou à aucun d'eux, par succession ou héritage, legs, mariages ou contrat de mariage, et qu'ils n'ont pas ou ne possèdent pas, ou aucun d'eux, de titre de transport ou patentes de la Couronne en vertu desquelles les dits voteurs en dernier lieu mentionnés, ou aucun d'eux, respectivement, puissent réclamer la possession

des terres en vertu desquelles ils ont ainsi voté, et réclamé et prétendu avoir droit de voter comme susdit, qui fussent enregistrées trois mois de calendrier avant la date du dit Writ d'Élection pour la dite Division, tel que le prescrit le Statut à cet égard, et qu'ils n'étaient pas non plus, ou aucun d'eux, qualifiés à voter à la dite Election comme possesseurs des terres et ténements en vertu desquels ils ont ainsi voté et réclamé le droit de voter comme susdit, en vertu d'aucun transport fait à sa, ou leurs femmes après le mariage, qui ait été enregistré trois mois avant la date susdite; et ils n'étaient pas non plus, ou aucun d'eux, en possession de telles terres et ténements mentionnés dans tout tel transport ou titre fait six mois de calendrier avant la date du dit Writ d'Élection: Qu'une très grande partie des personnes qui ont voté à la dite Election n'étaient pas franc tenanciers; que les terres en vertu desquelles ils ont ainsi voté appartenaient à la Couronne, aucune patente n'ayant été émise; que plusieurs des personnes qui ont voté à la dite Election pour le dit *Daniel McKertie* n'en avaient pas le droit, vu qu'ils n'étaient pas sujets britanniques de naissance ou naturalisés: et priant de prendre en sa considération les raisons, faits et causes susdits, et déclarer que le dit *Daniel McKertie* n'a pas été légalement proclamé élu, et que le dit *David Christie* a été dûment élu et aurait dû être proclamé Membre pour représenter en Parlement la dite Division Est du Comté de *Brant*, et ordonner que le nom du dit *Daniel McKertie* soit effacé du Rapport de l'Officier Rapporteur pour la dite Division Est du Comté de *Brant*, et que le nom du dit *David Christie* soit inséré à la place de celui du dit *Daniel McKertie*, et toute autre justice que votre Honorable Chambre jugera à propos de rendre aux Pétitionnaires.

Du Révérendissime Evêque de *Montréal* et autres, de la Paroisse de *St. Louis de Terrebonne*, intéressés dans le Collège *Masson*; demandant un Acte d'incorporation sous le nom de Corporation du Collège *Masson*.

Du Révérend *J. T. Thêberge* et autres, de la Paroisse de *Terrebonne*; demandant une aide pour le Collège *Masson*.

De *Nathaniel Jenks*, m. d., et autres, du Township de *Barnston*; demandant une aide pour le Lycée établi dans le dit Township.

Des Président et Directeurs de la Banque de la Cité de *Montréal*; demandant qu'il soit passé un Acte pour les autoriser à porter les Actions de la dite Banque à vingt louis chaque, et aussi à en augmenter le Capital,

De *C. A. G. de Tannancour*, Ecuyer, Coroner du District de *St. François*; représentant qu'il a rempli la dite charge depuis 1831 jusqu'à 1839, sans recevoir de salaire, et qu'à cette dernière date un salaire de cinquante louis par année fut attaché à la dite charge, et demandant que le même salaire lui soit payé pour les huit années pendant lesquelles il a rempli les devoirs avant qu'un salaire lui ait été accordé.

Du Conseil Municipal du Comté de *Sherbrooke*; demandant que les Conseils Municipaux soient autorisés à régler et contrôler l'octroi des Licences pour la vente des Vins et Liqueurs Spiritueuses.

Du Révérend *G. Werner* et autres, de la Cité de *Montréal*; demandant un Acte d'incorporation sous le nom de l'Eglise Evangélique Allemande.

De *George Okill Stuart*, Ecuyer, Avocat, de la Cité de *Québec*, exposant: Que par et en vertu d'un Writ d'Élection de Sa Majesté, daté à la dite Cité de *Québec*, le vingt-troisième jour de Juin dans l'année de Notre Seigneur 1854, émané pour l'Élection de trois Membres pour représenter la dite Cité dans l'Assemblée Législative de la dite Province, une Election fut ouverte et commença dans la dite Cité de *Québec* le quatorzième jour de Juillet de la dite année, étant le jour de la nomination de la dite Election fixé par *William Smith Sewell*, Ecuyer, Shérif du District de *Québec*, étant et agissant comme Officier Rapporteur de la dite Election, et que *Jean Blanchet*, Médecin et Chirurgien, de la Cité de

Québec, Charles Alleyn, Avocat, du même lieu, Jean Chabot,, Ecuyer, Avocat, Commissaire des Travaux Publics, du même lieu, George Honoré Simard et Hypolite Dubord, marchands, tous deux du même lieu, et le Pétitionnaire, étaient Candidats; que le dit William Smith Sewell, Officier Rapporteur comme susdit, rapporta les dits Jean Blanchet, Charles Alleyn et Jean Chabot, comme ayant été dûment élus à la dite Election, et le Pétitionnaire réclame le droit d'avoir été élu à la dite Election comme Membre pour la dite Cité : Qu'en vertu d'un Acte de la Législature de cette Province, passé dans la septième année du Règne de Sa Majesté, intitulé : " Acte pour mieux assurer l'indépendance de " de l'Assemblée Législative de cette Province," il est statué, dans la première section d'icelui, " que depuis et après la fin du présent Parlement, toutes et " chaque personnes ou officiers publics ci-après mentionnés et désignés en " cette clause seront disqualifiés et inhabiles à être élus ou rapportés comme " Membres de l'Assemblée Législative de cette Province, et aucune telle per- " sonne ou personnes, ou officier ou officiers publics ne pourront siéger ou voter " dans la dite Assemblée Législative : " Que parmi les personnes mentionnées et désignées dans la dite clause, sont " tous Médecins et Chirurgiens d'aucune " Prison Commune, Pénitencière, Asile des Aliénés, Hôpital ou autre Institu- " tion Publique et recevant des salaires annuels ou des rétributions à même les " deniers publics de la Province : " Qu'en vertu de la seconde clause du dit Statut, il est statué, " que si après la passation du présent Acte, aucune des " personnes ou officiers publics, mentionnés et désignés dans la clause précé- " dente, et rendus par icelle inhabiles à siéger ou voter, ou déclarés ne pouvoir " siéger ou voter dans l'Assemblée Législative de cette Province, sont néan- " moins élus ou rapportés comme Membres pour servir dans la dite Assemblée " Législative, soit dans le présent Parlement ou dans aucun Parlement à venir, " son Election et Rapport seront et sont par les présentes déclarés être nuls et de " nul effet à toutes fins et intentions quelconques : " Qu'en vertu d'un certain autre Acte de la Législature de cette Province, passé dans la seizième année du Règne de Sa Majesté, pour amender l'Acte sus-mentionné, intitulé : " Acte pour " amender l'Acte pour mieux assurer l'indépendance de l'Assemblée Législa- " tive de cette Province," il est statué, " que nulle personne possédant une " charge salariée ou lucrative, à la nomination de la Couronne en cette Province, " ne sera éligible comme Membre de l'Assemblée Législative de cette Province " après la dissolution du présent Parlement : " Que le jour de la nomination susdite, et même avant, pendant et tout le temps de la dite Election, et depuis jusqu'à ce jour, le dit Jean Blanchet était et est encore le Médecin et Chirurgien d'une certaine Institution ou Hôpital en cette Province, connue sous le nom de l'Hôpital de Marine, dans ou près la dite Cité de Québec, recevant un salaire annuel ou rétribution à même les Deniers Publics de la Province : Que le dit jour de la nomination, de même qu'avant, pendant et tout le temps de la dite Election, et depuis lors jusqu'à ce jour, le dit Jean Blanchet était et est encore une personne possédant une charge lucrative à la nomination de la Couronne, savoir : celle de Médecin-Visiteur d'un certain Hôpital, savoir, l'Hôpital de Marine et des Emigrés à Québec, à laquelle dite charge est attaché un salaire annuel ou rétribution payable à même les Deniers Publics de la Province, lequel salaire le dit Jean Blanchet a touché jusqu'à ce jour depuis sa nomination : Que la nomination du dit Jean Blanchet à la charge de Médecin-Visiteur comme susdit, a été dûment publiée et annoncée dans la Gazette du Canada, le dixième jour de Décembre dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent cinquante-trois, et longtemps avant et au temps de la dite Election, et depuis lors jusqu'à ce jour, le dit Jean Blanchet était et est encore notoirement inhabile et disqualifié pour être élu ou rapporté comme Membre de l'Assemblée Législative de cette Province, et n'était pas et n'est pas compétent à siéger ou voter dans la dite As-

semblée Législative, et était pendant tout le temps susdit et est encore notoirement disqualifié pour être Membre de l'Assemblée Législative de cette Province : Que le dit *Jean Blanchet* a été rapporté par le dit Officier Rapporteur conjointement avec les dits *Charles Alleyn* et *Jean Chabot*, comme les trois Candidats ayant le plus grand nombre de votes, pour représenter la dite Cité dans la dite Assemblée Législative : Que lors du jour fixé par le dit Officier Rapporteur pour clore la dite Election, savoir : le vingt-quatrième jour de Juillet susdit, en la Cité de *Québec* susdite, le dit Officier Rapporteur procéda à constater l'état du Poll général à la dite Election, en comptant et additionnant dans chaque Livre de Poll le nombre total de votes pris et enregistrés à la dite Election, dans toute la dite Cité et dans la Banlieue, sur quoi alors et là il fut constaté par le dit Officier Rapporteur que le nombre de votes censés avoir été donnés et enregistrés pour et en faveur de *Charles Alleyn*, était de deux mille quatre cent soixante-sept, que le nombre de ceux donnés et enregistrés en faveur du dit *Jean Chabot* était de deux mille quatre cent trente-sept, que le nombre de ceux donnés et enregistrés en faveur du Pétitionnaire était de onze cent quatre-vingt-sept, que le nombre de ceux donnés et enregistrés en faveur du dit *George Honoré Simard* était de onze cent soixante-onze, et que ceux donnés et enregistrés en faveur du dit *Hypolite Dubord* étaient de onze cent trois : Que malgré qu'il fut enregistré à la dite Election en faveur du Pétitionnaire le troisième nombre plus considérable de votes, ceux enregistrés pour et en faveur du dit *Jean Blanchet* étant nuls et non venus, le dit *Jean Blanchet* a été irrégulièrement et illégalement proclamé comme étant dûment élu Membre pour représenter la dite Cité dans l'Assemblée Législative, au lieu du Pétitionnaire : Que pour les raisons sus-mentionnées, les votes enregistrés pour le dit *Jean Blanchet* à la dite Election devraient être considérés comme nuls et déclarés être des votes illégaux, et comme tels devraient être effacés des Livres de Poll ouverts et tenus à la dite Election, et l'Election et Rapport du dit *Jean Blanchet* déclarés nuls et de nul effet à toutes fins et intentions quelconques, et priant la Chambre de prendre en considération les prémisses et trouver et déclarer que le dit *Jean Blanchet* était au temps de la dite Election inhabile et disqualifié pour être élu ou rapporté comme Membre de la dite Assemblée Législative, et incompetent pour siéger ou voter dans la dite Assemblée Législative, et que son Election et Rapport soient déclarés nuls et de nul effet à toutes fins et intentions quelconques, et que la Chambre trouve de plus et déclare que le Pétitionnaire a été dûment élu et aurait dû être rapporté comme un des Membres pour représenter la dite Cité comme susdit, et qu'à cet effet la Chambre ordonne que le Rapport pour la dite Cité soit amendé en conséquence, en effaçant d'icelui le nom de *Jean Blanchet* et en y insérant à la place le nom du Pétitionnaire, et accorde au Pétitionnaire tel autre recours qu'elle jugera à propos.

Du Révérend *Antoine Gosselin* et autres, Commissaires d'Ecole de l'Arrondissement Scolaire de *St. Jean, Isle d'Orléans* ; demandant une aide pour l'établissement d'une Académie.

De *John Sharples*, Ecuyer, et autres, le Comité de Régie de la Congrégation des Catholiques de *Québec*, parlant la langue Anglaise ; demandant un Acte d'Incorporation.

De la Banque du Peuple ; demandant une augmentation de Capital.

De la Compagnie du Chemin de Fer de *Montréal* et *Bytown* ; demandant certains amendements à son Acte d'Incorporation.

D'A. T. *McCord* et autres, membres et amis de la Société des Livres et Pamphlets Religieux du *Haut-Canada* ; demandant un Acte d'Incorporation pour la dite Société.

De *L. J. Moll* et autres, Directeurs de l'Académie de *Berthier* ; demandant une aide pour icelle.

De *B. H. Leprohon* et autres, Commissaires d'Ecole pour la Paroisse de *St. Charles de L'Industrie*, Comté de *Joliette* ; demandant une aide pour le Collège établi par feu l'Honorable *B. Joliette*.

De *M. Crépeau* et autres, de la Paroisse de *St. Félix de Valois*, District de *Montréal* ; demandant que toute cette partie de la dite Paroisse qui est maintenant comprise dans la Paroisse de *Berthier*, en soit détachée, et que toute la dite Paroisse soit comprise dans le Comté de *Joliette*.

De *George Southwick*, Ecuyer, et autres ; demandant un Acte d'Incorporation pour la construction d'un Chemin de Fer depuis la Rivière *Détroit*, à ou près d'*Amherstburgh*, jusqu'à la Rivière *Niagara*.

De *Robert Christie*, Ecuyer, Candidat à la dernière Election d'un Membre pour représenter le Comté de *Gaspé*, dans la Chambre ; exposant : Que considérant que c'est un devoir public qu'il doit à la Chambre et au Pays, le Pétitionnaire soumet ce qui suit à sa considération, pour en agir suivant ce que sa sagesse trouvera convenable pour maintenir et préserver la liberté et la pureté des Elections, aussi bien que l'indépendance et la dignité de la Chambre, comme Représentant les Habitants de cette Province, contre les artifices et les intrigues d'employés publics, qui, au moyen et par l'abus de leurs charges et par fraude et surprise, peuvent chercher indûment à assurer leur Election comme Membres de la Chambre, s'y imposer comme dûment élus, et en violation de la loi et de la justice y obtenir des sièges, et y siéger et voter pour un temps illimité au mépris et en dépit des lois et de l'indépendance de la Chambre : Que le Pétitionnaire, mû uniquement par le motif du devoir susdit, prend la liberté de mettre la Chambre en possession des faits suivants : A la date de la dissolution du dernier Parlement, au mois de Juin dernier, le Régistrateur du Comté de *Gaspé*, *Peter Winter*, Ecuyer, et en cette qualité *ex-officio* Officier Rapporteur du dit Comté, étant dans cette Ville, reçut le Writ d'Election pour le dit Comté, et s'y rendit l'emportant avec lui : Que peu de temps après son arrivée dans le Comté, il lança la Proclamation ordinaire, ainsi que la loi le prescrit pour l'Election d'une personne pour représenter le dit Comté dans la Chambre, datée de *Percé*, le 3 Juillet 1854, fixant le 27^{me} jour du même mois pour le jour d'Election, et dans le cas où un Poll serait demandé, les douzième et quatorzième jours d'Août pour l'enregistrement des votes, laquelle proclamation est comme suit : "Proclamation, Comté de *Gaspé*, savoir : Avis public est par la présente Proclamation donné aux électeurs du Comté de *Gaspé*, qu'en obéissance au Bref de Sa Majesté à moi adressé, en date du vingt-troisième jour du mois de Juin dernier, je requiers la présence des dits Electeurs dans la Ville (county town) de *Percé*, ou Chef-lieu du dit Comté, sur le terrain appartenant à la Cour de Justice du dit lieu, le vingt-septième jour du mois de Juillet courant, à onze heures de l'avant midi, aux fins d'élire une personne pour les représenter dans l'Assemblée Législative de cette Province ; et qu'en cas de demande et d'octroi d'un Poll en la manière voulue par la loi, tel Poll sera ouvert les douzième et quatorzième jours du mois d'Août prochain, dans chacun des Townships de *New Port*, *Percé*, *Malbay*, *Douglas*, *Gaspé Sud*, *Cap-des-Rosiers*, *Fox*, *Cap-Chat*, *York* et *Haldimand* unis, *Gaspé Nord* et *Sydenham* unis, Seigneurie *Ste. Anne des Monts*, *Grand Pabos* et *Grande Rivière* ; et dans les Iles de la *Magdeleine* au *Havre d'Amherst* et *Havre aux Maisons*. Et du contenu de la présente Proclamation toute personne est requise de prendre connaissance et de se gouverner en conséquence. Donné sous mon seing à *Percé*, ce troisième jour du mois de Juillet de l'année 1854, *P. Winter*, Officier Rapporteur." Qu'en conformité de cet avis les différents Députés Officiers Rapporteurs et Clercs de Poll ou subordonnés nécessaires, furent nommés pour les différentes localités, où suivant la loi, des

Polls devaient être ouverts et tenus. Que dans l'intervalle le dit *Peter Winter* s'était décidé, à ce qu'il paraît, à se présenter lui-même comme Candidat à l'Élection, et en conséquence il publia, le vingt-et-un de Juillet 1854, une adresse imprimée aux Electeurs de *Gaspé*, datée le vingt-et-un de Juillet 1854, dans les termes suivants: "Electeurs du Comté de *Gaspé*. Ayant été requis par un grand nombre d'entre vous, principalement de la *Pointe au Macquereau*, à *Percé*, de me laisser porter à la candidature à l'Élection prochaine, et convaincus que l'opinion générale m'est favorable, je me suis décidé à résigner mes emplois de Régistrateur et d'Inspecteur d'École, et à vous offrir mes services; si je suis élu, toute mon attention sera portée aux objets suivants: Réforme générale des abus, soit qu'ils soient de nature locale ou affectant la Province et son Gouvernement. Réforme dans nos Institutions Publiques et d'Education, Travaux Publics, Chemins et Ponts, et à ces fins, faire valoir notre droit à la meilleure part des revenus publics. Promouvoir, par tous les moyens en mon pouvoir, les fins proposées par le traité dernièrement conclu entre la *Grande-Bretagne* et les *Etats-Unis*, afin que le droit de commerce libre et réciproque avec les *Etats-Unis* nous parvienne plein, entier et sans entraves. Ce qui avant tout, doit attirer notre attention; il en résultera augmentation dans la valeur de la propriété, introduction de capital (argent,) et de nouvelles branches d'industrie, et entre autres avantages, encouragement dans notre commerce de bois, ainsi que dans les pêches du hareng et du macquereau, auxquelles on n'a fait jusqu'à présent que peu d'attention, faute de marchés où l'on puisse les vendre avec avantage, tandis que maintenant les marchés des *Etats-Unis* doivent être ouverts à nos produits, débarrassés du droit de vingt pour cent ci-devant imposé, et sur le même pied que leurs propres citoyens. Les avantages qui doivent en résulter sont incalculables, pourvu que le commerce soit libre de toutes entraves. C'est une question de vie ou de mort pour *Gaspé*. Son sort sera entre les mains de ses représentants en Parlement. S'ils sont favorables à la liberté du commerce, cette partie du *Canada* s'éleva en valeur, en richesses et en importance, proportionnellement au courage, à l'émulation et à l'industrie du peuple. Si au contraire nos représentants sont intéressés à opposer, ou même indifférents, ou à mettre des entraves au commerce libre, la triste destinée des habitants de *Gaspé* sera de croupir dans la misère et le mécontentement, et à être esclaves de fait sous le nom d'hommes libres. C'est maintenant que la population de *Gaspé* doit se lever en masse comme un seul homme! Qu'elle dise si elle veut être libre et revendiquer ses droits, qu'elle se méfie de faux amis, ou peut-être d'ennemis cachés sous les dehors d'amis! On a trop longtemps abusé de sa bonne foi, il est donc grand temps que les *Gaspésiens* commencent à penser et agir par eux-mêmes et pour eux-mêmes. Nous n'avons jamais eu pareille occasion d'améliorer notre condition. Soyons donc sur le qui-vive et unis, nous rappelant toujours que le résultat de la prochaine Election décidera de notre sort, soit pour le mieux ou pour le pire! Aucun des Candidats réclamant maintenant les suffrages du peuple n'a daigné exprimer ses sentiments et ses vues aux constituants qu'ils voudraient représenter, comme si les Electeurs devaient être leurs instruments passifs, n'ayant pas droit à quelque information de leur part sur ces sujets. C'est bien suivant la vieille coutume, à *Gaspé*, où l'on n'a fait naguères que peu d'attention aux vœux du peuple, ce qui serait encore admis comme très-bien, si les représentants devaient continuer à être les indifférents seigneurs et maîtres du peuple, au lieu d'être ses serviteurs, mais mon espoir est qu'avec l'aide de Dieu, les habitants de *Gaspé* auront enfin les yeux ouverts et qu'ils revendiqueront leur droit de franchise en hommes libres, en votant sans crainte après due considération des mérites et des vues des Candidats, dans l'intérêt général, et sans égard à aucune considération personnelle et privée; car qui peut se targuer de n'avoir pas quelque ennemi personnel, ou qu'aucun n'est

“ préjugé contre lui, soit par une cause ou par une autre ? S’il arrivait que
 “ quelque circonstance semblable causât obstacle entre un Electeur et moi,
 “ je lui dirais, que lorsque le sort de notre pays commun est en danger, toute
 “ animosité personnelle doit être oubliée, afin de combattre côte à côte, dans
 “ l’intérêt de ce pays. Ne mérite-t-il pas quelque sacrifice ? Je donne l’exemple,
 “ en renonçant aux emplois au moyens desquels je sustente ma famille, parce
 “ que je sens qu’en ce moment critique, quelqu’un doit venir de l’avant, même
 “ à son péril, pour nous assurer les avantages qui nous sont offerts, espérant que
 “ ces sacrifices ne seront pas en vain. Si je réussis, ma perte ne sera que mo-
 “ mentanée, parce que si le pays s’élève, et devient prospère, ma famille devra
 “ en profiter et prospérer de même. Que réciprocité et commerce libre, oui !
 “ libres comme les vents soit notre mot de ralliement : Joignons-nous de main
 “ et de cœur, afin de promouvoir cette fin désirable, et *Gaspé* s’élèvera en répu-
 “ tation, en industrie et en richesse aussi haut et aussi brillant qu’aucune autre
 “ partie du plus brillant ornement de la Couronne Britannique, notre noble
 “ *Canada* ! Vous priant de m’accorder vos suffrages à la prochaine Election,
 “ J’ai l’honneur d’être Messieurs, votre obéissant serviteur, *P. Winter*.—*Percé*,
 “ 21 Juillet 1854.” Donnant à entendre par cette adresse qu’ayant été prié par
 un grand nombre d’Electeurs de se présenter, il avait résigné ses emplois de
 Régistrateur du Comté et d’Inspecteur d’Ecole, afin d’offrir ses services au
 Comté : Que conformément à cette adresse, le dit *M. Winter* s’est lui-même
 présenté comme Candidat à la dite Election à laquelle *John LeBoutillier*,
 Ecuyer, et le Pétitionnaire étaient aussi Candidats, et reçut un grand nombre de
 voix, mais manqua son Election, la majorité étant en faveur de *M. LeBoutillier*,
 qui, ainsi que le Pétitionnaire l’a appris, est rapporté ou doit être rapporté
 comme Membre de la Chambre par un Député Officier Rapporteur nommé par
 le dit *Peter Winter*, avant d’abandonner sa place d’Officier Rapporteur pour le
 dit Comté de *Gaspé*, tous actes dont il appartiendra à la Chambre d’examiner
 et de déterminer la légalité : Dans ce qui précède, le Pétitionnaire s’est renfermé
 strictement dans les matières de faits appuyées sur les documents officiels et
 autres qui ne sauraient être contestés, ne voulant faire aucun commentaire ou
 réflexion sur la ligne de conduite nouvelle et extraordinaire que l’Officier Rap-
 porteur, *M. Winter*, a reçu le conseil de suivre, et qui, comme matière de privi-
 lège, affectant l’indépendance et le caractère de la Chambre, doit être l’objet d’un
 examen et d’une délibération de sa part ; le Pétitionnaire la soumet en consé-
 quence à sa considération par un sentiment de devoir et de respect envers la
 Chambre ; et priant la Chambre de prendre à cet égard les mesures qu’exigent
 le droit et la justice envers le public, aussi bien que pour empêcher que la ma-
 tière aujourd’hui en litige ne serve de précédent par la suite.

Ordonné, Que la dite Pétition soient imprimée pour l’usage des Membres de
 cette Chambre.

Ordonné, Que la Pétition de l’Institut Canadien de *Toronto*, et la Pétition de
George K. Chisholm, Ecuyer, soient imprimées pour l’usage des Membres de
 cette Chambre.

Ordonné, Que l’Honorable *M. Cameron* ait la permission d’introduire un Bill
 pour la meilleure Administration des Successions des personnes décédées.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et
 lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mardi, le
 vingt-six du courant.

Ordonné, Que l’Honorable *M. Cameron* ait la permission d’introduire un Bill
 pour venir en aide aux Marchands, Commerçants et autres.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mardi, le vingt six du courant.

Sur motion de M. *Bureau*, secondé par M. *DeWitt*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de faire mettre devant cette Chambre, copies de tous les Papiers, Pétitions, Lettres et Correspondances en la possession du Gouvernement Exécutif, relativement à une étendue de terre en litige entre les Habitants de *Russelltown* et les Seigneurs de la Seigneurie de *Beauharnois*, et copies des Titres de concession et de commutation de la dite Seigneurie.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Sur motion de M. *Mackenzie*, secondé par M. *Sidney Smith*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de faire mettre devant cette Chambre, une Cédule indiquant les noms de tous les concussionnaires envers le Gouvernement du *Canada*, et des Gouvernements du *Haut* et du *Bas-Canada*, ainsi que toutes les balances provenant de Comptables Publics échues et non payées, qu'elles soient payables au Fonds Consolidé ou à tout autre Fonds spécial, avec les sommes qu'ils doivent respectivement, les noms de leurs cautions, et le montant pour lesquelles ces cautions sont séparément ou conjointement responsables; le dit Rapport devant s'étendre jusqu'au 31 Janvier dernier.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Ordonné, Que M. *Mackenzie* ait la permission d'introduire un Bill, pour exempter de la saisie et vente, en vertu d'exécution pour dettes, des outils ou instruments du métier ou occupation d'un débiteur, ainsi que les objets de vêtements, literie et ameublement nécessaire à l'usage de sa famille.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Résolu, Qu'il soit nommé un Comité Spécial de treize Membres, pour préparer et rapporter, avec toute la diligence convenable, des Listes de Membres pour composer les Comités Spéciaux Permanents ordonnés par cette Chambre; et que le dit Comité soit composé de l'Honorable M. *Morin*, M. *DeWitt*, l'Honorable M. *Hincks*, l'Honorable *John Sandfield Macdonald*, l'Honorable M. *Cameron*, M. *Lemieux*, M. *Cartier*, M. *Cauchon*, l'Honorable M. *Merritt*, M. *Antoine Aimé Dorion*, M. *Felton*, M. *Southwick* et M. *Wright*.

L'Ordre du jour étant lu, pour reprendre les Débats ajournés sur la Question qui a été proposée Mercredi dernier, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour remercier Son Excellence de son Discours prononcé du Trône à l'ouverture de la présente Session :

Que nous remercions Son Excellence de la satisfaction qu'elle exprime en nous voyant réunis, et que cette Chambre croit avec Son Excellence que l'augmentation du nombre de ses Membres, en vertu de l'Acte mis en opération pour la première fois lors de l'Election Générale qui vient d'avoir lieu, donnera un plus grand poids aux délibérations de la Législature, et assurera plus amplement que par le passé la Représentation en Parlement des divers intérêts qui existent dans cette Province :

Pour assurer Son Excellence que cette Chambre donnera la plus grande attention aux sujets de haute importance qui devront nécessairement être soumis à notre considération pendant la Session qui s'ouvre maintenant :

Que cette Chambre, en vue des deux Actes que le Parlement Impérial, avançant avec une rapidité de plus en plus grande dans la voie de la politique libérale qu'il suit envers ses Colonies depuis quelques années, a passé récemment, sent la grande responsabilité imposée par là à la Législature Canadienne :

Que quant à celui de ces Actes qui donne au Parlement Canadien le pouvoir de changer la Constitution du Conseil Législatif, quoique la substitution du principe de l'élection par le Peuple à celui de la nomination par la Couronne soit évidemment une tâche des plus difficiles, et dans l'exécution de laquelle il y a peu d'aide à obtenir de l'expérience des autres Pays, le Gouvernement Représentatif et la responsabilité de l'Exécutif dans le sens de la Constitution Britannique étant inconnus à la plupart des Pays où le corps Législatif se compose de deux Chambres Electives, nous pensons que pour donner à cette Branche importante de la Législature le poids et l'influence qu'il est à désirer qu'elle possède, un changement dans sa Constitution semble être impérieusement requis, et nous espérons que les difficultés auxquelles Son Excellence a fait allusion seront surmontées par nos efforts et par le patriotisme des Membres de cet Honorable Corps :

Que l'autre Acte du Parlement Impérial ayant fait disparaître les restrictions qui ont depuis quelques années empêché la Législature Provinciale de disposer des Réserves du Clergé, et vu qu'à compter d'une époque assez reculée dans l'histoire du *Haut-Canada*, ces dispositions Législatives qui avaient originairement pour objet de pourvoir au soutien du Culte Protestant, ont été une source de discorde et d'agitation pour cette section de la Province, nous pensons qu'il est beaucoup à désirer, dans l'intérêt de la religion et de la paix publique, que l'on règle définitivement et sans délai cette question si longtemps débattue. Ce sujet a été expressément soumis à la considération du Peuple de cette Province lors de la dernière Election, et le Peuple a exprimé son opinion d'une manière qui ne doit laisser de doute à personne. Nous espérons pouvoir, sans difficulté, convenir d'une mesure qui atteindra cet objet et causera une satisfaction générale :

Que la condition des propriétés possédées sous le régime de la Tenure Seigneuriale engagera très prochainement notre attention, en vue de la solution de questions qui ne peuvent être longtemps tenues en suspens entre les Seigneurs et les Censitaires, qu'au détriment des intérêts des uns et des autres. Nous apprécions l'importance qu'il y a de traiter cette question avec prudence et en ayant égard aux réclamations légales et équitables des parties intéressées, la sûreté de la propriété étant une condition indispensable du progrès matériel, et ceux qui placent leurs capitaux dans ce pays ayant à chercher dans la modération et la justice de la Législature la protection qui, dans un Pays voisin, se trouve dans les tribunaux :

Que nous examinerons s'il est à propos d'assimiler les Institutions Municipales du *Bas-Canada*, en autant que les circonstances le permettent, au système qui, depuis qu'il y est introduit, a contribué si puissamment à la prospérité du *Haut-Canada*, et aussi d'étendre à la première section de la Province les avantages que donne l'autre Acte qui crée un Fonds d'Emprunt Municipal. Les autres sujets importants, sur lesquels des mesures seront soumises à nos délibérations, recevront de notre part une attention égale :

Que les Comptes Publics de l'année écoulée et le Budget de l'année courante, lorsqu'ils nous seront soumis, obtiendront notre plus grande attention, et que Son Excellence peut compter sur notre disposition à pourvoir aux exigences du Service Public :

Que notre attention se portera également sur l'état prospère du Revenu, comme

offrant une occasion dont le Parlement doit profiter pour réviser le Tarif, dans le but de faire disparaître les Droits imposés sur les Matériaux employés dans la construction des Vaisseaux et dans plusieurs autres branches de manufactures dans cette Province, et pour réduire ceux auxquels sont assujettis d'autres Articles qui forment une très grande partie de la consommation générale :

Que cette Chambre recevra avec plaisir Copie d'un Traité qui a été conclu entre Sa Majesté et le Gouvernement des *Etats-Unis*, pour le règlement de diverses questions qui affectent les intérêts mutuels des Sujets de Sa Majesté dans l'*Amérique Britannique du Nord* d'une part, et ceux des Citoyens des *Etats-Unis* de l'autre, et que nous examinerons s'il est à propos d'amender l'Acte passé en mil huit cent quarante-neuf, pour la libre admission en *Canada* de certains Articles et produits des *Etats-Unis*, de manière à faire cadrer cet Acte avec les dispositions du Traité :

Que cette Chambre apprend avec satisfaction que le Gouvernement et le Congrès des *Etats-Unis* ont montré un esprit libéral et des dispositions amicales dans le règlement de cette question, et que nous sommes disposés à nous montrer animés des mêmes sentiments.

Que nous espérons que l'entrée sans Droits d'importation des produits naturels du *Canada*, sur les marchés des *Etats-Unis*, aura pour résultat de perpétuer et d'augmenter l'état si remarquable de prospérité dont la Province a joui depuis quelque temps.

Et la Question ayant été de nouveau proposée ;—la Chambre a repris les dits Débats ajournés,

Sur motion de l'Honorable M. *Young*, secondé par M. *Mackenzie*,
Ordonné, Que les Débats soient de nouveau ajournés à Lundi prochain.

Alors, sur motion de l'Honorable *John Sandfield Macdonald*, secondé par l'Honorable M. *Chabot*,

La Chambre s'est ajournée à Lundi prochain.

Lunæ 18° die Septembris ;

ANNO 18° VICTORIÆ REGINÆ, 1854.

LES Pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par M. *Lemieux*,—la Pétition d'*O. Boudreau* et autres, Pilotes pour le Havre de *Québec*, et au-dessus.

Par l'Honorable M. *Cameron*,—la Pétition du Maire et des Echevins et Conseillers de la Cité de *Toronto* ; et la Pétition de *Charles Jones* et autres, de la Cité de *Toronto*.

Par M. *Bowes*,—la Pétition de la Compagnie d'Assurance Provinciale de la Cité de *Toronto* ; et la Pétition de l'Institut Catholique de *Toronto*.

Par M. *James Ross*,—la Pétition de *W. H. Ponton* et autres.

Par M. *Felton*,—la Pétition de *G. K. Foster* et autres, du Comté de *Sherbrooke* ; et la Pétition de *William Farwell*, Cultivateur-proprétaire, du Township de *Melbourne*, dans le Comté de *Sherbrooke*, dans la Province du *Canada*.

Par M. *Gould*,—la Pétition de *C. Lynde*, Président, et *J. Welsh*, Secrétaire, au nom d'une Assemblée Publique des Habitants de la Ville de *Whitby*.

Par M. *Masson*,—la Pétition de *Robert Simpson*, Ecuyer, du Village et Paroisse de *St. Andrews*, alias *Saint Andrews*, dans le Comté d'*Argenteuil*, dans la Province du *Canada*, Candidat reconnu qualifié pour la Représentation du dit Comté en Parlement maintenant siégeant ; et la Pétition du Révérend *F. Cholette* et autres, de la Paroisse de *St. Polycarpe*, et autres lieux.

Par M. *Papin*,—la Pétition de la Corporation du Collège de *L'Assomption*.

Par M. *Cooke*,—la Pétition de *W. Kiernan* et autres, Fils de la Tempérance, et autres.

Par M. *Desaulniers*,—la Pétition d'*Alexis Caron* et autres, du Township de *Shaunigan*, Comté de *St. Maurice*.

Par M. *Frazer*,—la Pétition de *R. H. Thornhill* et autres, du Township de *Bertie*, Comté de *Welland*,

Par M. *Dufresne*,—la Pétition de *F. Renaud* et autres, de la Paroisse de *St. Liguori*, Comté de *Montcalm*; et la Pétition de *J. W. Dorwin* et autres, du District de *Montréal*.

Par M. *Laberge*,—la Pétition de l'Institut Canadien d'*Iberville*; et la Pétition de *Luc Letellier*, Ecuyer, Notaire Public, de la Paroisse de la Rivière *Ouelle*, dans le Comté de *Kamouraska*, ci-devant Candidat à la dernière Election pour le choix d'un Membre pour Représenter le dit Comté dans le présent Parlement Provincial de cette Province, et comme tel dûment qualifié.

Par M. *Gamble*,—la Pétition de *D. Macdonell* et autres, Marchands, de la Cité de *Toronto*.

Par l'Honorable M. *Chabot*,—la Pétition de la Banque de *Québec*.

Par M. *Casault*,—la Pétition de *Jean Langlois*, Ecuyer, Avocat, de la Cité de *Québec*.

Par M. *Clarke*,—la Pétition de *George S. Tiffany* et autres.

Par M. *Mackenzie*,—la Pétition de *Martin Mackinnon*, du Township de *Vaughan*.

Par M. *Lumsden*,—la Pétition de la Municipalité du Village d'*Oshawa*.

Par M. *Mongenais*,—la Pétition de *Gédéon Ouimet* et autres, Conseillers Municipaux du Village de *Vaudreuil*; et la Pétition de *H. Cartier* et autres, Conseillers Municipaux du Comté de *Vaudreuil*.

Par M. *Fournier*,—la Pétition du Président et autres, de l'Association des Instituteurs du Comté de *L'Islet*.

Par M. *Sanborn*,—la Pétition d'*A. Stinson* et autres, Syndics du Lycée de *Compton*, dans le Comté de *Compton*.

Par M. *Jean Baptiste Eric Dorion*,—deux Pétitions du Révérend *J. O. Prince* et autres, de *St. Norbert d'Arthabaska*; la Pétition du soussigné, *André Benjamin Papineau*, Notaire, résidant en la Paroisse de *St. Martin*, dans le Comté de *Laval*; et trois Pétitions de *Noël Hébert* et autres, de *St. Norbert d'Arthabaska*.

Par M. *Sidney Smith*,—la Pétition de l'Honorable *Z. Burnham* et autres, du Township d'*Hamilton*, Comté de *Northumberland*.

Par M. *Joseph Curran Morrison*,—la Pétition de la Compagnie du Chemin de Fer et Havre de *Woodstock* et du Lac *Erié*.

Par M. *Southwick*,—la Pétition de la Municipalité du Township de *Southwood*; deux Pétitions de la Municipalité du Village de *Vienna*; la Pétition du Conseil Municipal du Comté d'*Elgin*; la Pétition de la Municipalité du Township de *Yarmouth*; la Pétition des Président, Directeurs et Compagnie du Havre de *Port Burwell*; et la Pétition de la Municipalité du Township de *Bayham*.

Par M. *Brown*,—la Pétition de *Samuel Carr*, Manufacturier, de *Toronto*.

Par M. *Cartier*,—la Pétition du Révérend *R. O. Bruneau* et autres, Commissaires d'Ecole de la Paroisse de *Verchères*.

Par M. *James Smith*,—la Pétition de *George Pandust* et autres, Chefs et Nation de la Tribu des Sauvages *Mississauga*, résidant au Lac *Rice*, dans le Township d'*Otonabee*, Comté de *Peterborough*.

Par M. *Jean Baptiste Daoust*,—la Pétition de *J. Keith* et autres, du Circuit de *Beauharnois*.

Par M. *Matheson*,—la Pétition de la Divion *Embros*, No. 359, de l'Ordre des Fils de la Tempérance.

Par M. le Solliciteur-Général Ross,—la Pétition de *James Douglas* et autres, de la Cité de *Québec*.

Conformément à l'Ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De la Corporation de *St. Viateur* ; demandant de l'aide pour le Collège *Joliette*.

Du Révérend *L. J. Guyon* et autres, de la Paroisse de *Ste. Elizabeth*, Comté de *Joliette* ; demandant de l'aide en faveur des Révérendes Sœurs de la Providence dans la dite Paroisse.

De *Hugh Elder* et autres, Fils de la Tempérance, et autres ; demandant la passation d'une Loi prohibitive des Liqueurs Spiritueuses.

De *Stephen Mackay* et autres, de *St. Eustache*, et de *Pierre Colin* et autres ; demandant une indemnité pour toutes les personnes qui ont été injustement exclues du bénéfice de l'Acte qui accorde une indemnité à ceux qui ont souffert de la Rébellion de 1837 et 1838.

De *George O'Kill Stuart*, Ecuyer, Avocat, de la Cité de *Québec*, *George Honoré Simard*, Ecuyer, Marchand, du même lieu, et *Hypolite Dubord*, Ecuyer, Marchand, du même lieu ; exposant : Que par et en vertu d'un Writ d'Election de Sa Majesté, daté en la dite Cité de *Québec*, le vingt-troisième jour de Juin, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent cinquante-quatre, émané pour l'Election de trois Membres pour représenter la dite Cité dans l'Assemblée Législative de cette Province, une Election fut ouverte et commença dans la dite Cité de *Québec*, le quatorzième jour de Juillet dans la même année, étant le jour de la dite Election, fixé par *William Smith Sewell*, Ecuyer, Shérif du District de *Québec*, étant et agissant comme Officier Rapporteur pour la dite Election : Que le et avant le jour de la date du dit Writ d'Election, et à et pendant le temps de la dite Election, les Pétitionnaires étaient, conjointement avec *Jean Blanchet*, de la Cité de *Québec*, Médecin et Chirurgien, *Charles Alleyn*, du même lieu, Avocat, et *Jean Chabot*, du même lieu, Avocat, Commissaire des Travaux Publics, séparément Candidats à la dite Election, et les dits *Jean Blanchet*, *Charles Alleyn* et *Jean Chabot* ont été rapportés par le dit *William Smith Sewell*, Officier Rapporteur comme susdit, dûment élus pour représenter la dite Cité comme susdit : Que les Pétitionnaires, au temps de la dite Election, entrèrent un Protêt contre l'Election et Rapport susdits, lequel Protêt le dit Officier Rapporteur a refusé de recevoir et de s'y conformer : Que les dits *Jean Blanchet*, *Charles Alleyn* et *Jean Chabot* ont été illégalement et irrégulièrement rapportés pour représenter la dite Cité dans le dit Parlement, par le dit *William Smith Sewell*, parce que les dits *Jean Blanchet*, *Charles Alleyn* et *Jean Chabot*, et chacun d'eux, après l'attestation du Writ pour la dite Election, et à et durant la dite Election et avant le Rapport des dits *Jean Blanchet*, *Charles Alleyn* et *Jean Chabot*, à telle Election, ont directement et indirectement par eux-mêmes et leurs agents autorisés, et les agents autorisés de chacun d'eux pour cet objet, employé des moyens de corruption en donnant des sommes d'argent, offices, places, emplois, gratifications, récompenses et obligations, billets, bons et transports de terres, et en ont promis à divers électeurs de la dite Cité, dont les votes ont été donnés et enregistrés en faveur d'eux, les dits *Jean Blanchet*, *Charles Alleyn* et *Jean Chabot*, et ont menacé divers autres électeurs de la perte de leurs offices, salaires, revenus et avantages, avec l'intention de corrompre et de suborner divers des dits électeurs à voter pour eux les dits *Jean Blanchet*, *Charles Alleyn* et *Jean Chabot*, et chacun d'eux, et à empêcher divers autres d'entre eux de voter pour tout autre Candidat ; et que les dits *Jean Blanchet*, *Charles Alleyn* et *Jean Chabot*, et chacun d'eux, pendant le temps susdit, ont par les susdits moyens de corruption, corrompu et suborné divers des dits électeurs à voter pour eux, les dits *Jean Blanchet*, *Charles Alleyn* et *Jean Chabot*, et ont empêché divers d'entre eux de voter pour aucun autre Candidat ; et que les dits *Jean Blanchet*, *Charles Alleyn* et *Jean Chabot*, et chacun d'eux,

ont ouvert et supporté et fait ouvrir et supporter, à leurs frais et dépens, des maisons d'entretien public pour la réception des électeurs, et eux les dits *Jean Blanchet, Charles Alleyn et Jean Chabot*, et d'autres personnes en leur nom, ont, dans l'intention d'avancer leur Election, et l'Election de chacun d'eux, les dits *Jean Blanchet, Charles Alleyn et Jean Chabot*, ont pourvu et fourni à l'entretien, à leurs frais, de diverses réunions d'électeurs assemblés dans le but de faire réussir la dite Election, avant et durant la dite Election, et ont payé et ont promis et se sont engagés à payer pour le dit entretien, lequel entretien n'a pas été fourni aux dites réunions d'électeurs au dépens de la dite personne ou personnes, au lieu ordinaire de sa ou leur résidence : Que les Pétitionnaires représentent de plus que les dits *Jean Blanchet, Charles Alleyn et Jean Chabot*, et chacun d'eux, et d'autres personnes en leur nom, ont donné ou fait donner et prêter des sommes d'argent, des offices, places et emplois, gratifications et récompenses, obligations, billets, bons et transports de terres et autres biens, et il les ont promis à divers électeurs dans la vue et pour l'objet de les corrompre à voter pour les dits *Jean Blanchet, Charles Alleyn et Jean Chabot*, et à empêcher divers autres des dits électeurs de voter pour les dits *George OKill Stuart, George Honoré Simard et Hypolite Dubord*, et comme une compensation à divers autres électeurs pour leur perte de temps et dépenses en allant voter et revenant de voter et pour divers autres prétextes : Et les Pétitionnaires représentent de plus que le jour de la nomination susdite, à la dite Cité de *Québec*, le dit *Jean Chabot et Pierre Joseph Olivier Chauveau*, dont le premier d'entre lesquels était alors Commissaire des Travaux Publics pour la dite Province, et le dernier, Secrétaire Provincial, organisèrent, au moyen de diverses personnes possédant des charges salariées et lucratives sous le Gouvernement Provincial, et d'autres des bandes d'individus dans le but d'empêcher l'expression libre et indépendante de l'opinion, à et durant la dite Election, et avant, durant et après l'intervalle entre le jour de la nomination et les jours de Poll à la dite Election, et par le moyen des bandes de personnes sus-mentionnées, les dits *Jean Chabot et Pierre Joseph Olivier Chauveau* empêchèrent les dits *George OKill Stuart, George Honoré Simard et Hypolite Dubord* de s'adresser aux électeurs le jour de la nomination, et alors et là s'opposèrent à la franchise de la dite Election : Que les Pétitionnaires représentent de plus, que les dites personnes employées comme susdit, et les bandes d'individus sus-mentionnés à la dite Election, agissant sous les regards et avec l'approbation des dits *Jean Chabot et Pierre Joseph Olivier Chauveau*, et alors et là, ils se rendirent coupables de toute sorte de violence envers les divers sujets de Sa Majesté, et essayèrent par la force de repousser les dits *George OKill Stuart, George Honoré Simard et Hypolite Dubord*, de l'endroit où ils adressaient la parole aux dits électeurs, à la dite Election, et par ce moyen empêchèrent les dits *George OKill Stuart, George Honoré Simard et Hypolite Dubord* d'exprimer leurs opinions et leurs sentiments politiques ; et les dits *Jean Chabot et Pierre Joseph Olivier Chauveau*, en leur qualité de Ministres de la Couronne, agirent comme des partisans à la dite Election, et conjointement avec d'autres Ministres de la Couronne, directement et indirectement, avant, pendant et au temps de la dite Election, employèrent et se servirent de l'influence de leurs charges respectives pour intimider et suborner divers électeurs de la dite Cité, pour forcer quelques électeurs à voter et pour en empêcher d'autres de le faire : Et les Pétitionnaires représentent de plus, que le dit *Jean Chabot*, étant au temps de l'Election Commissaire des Travaux Publics, par l'influence de sa dite charge et par le moyen des Contrats du Gouvernement, et par d'autres moyens de corruption à sa disposition, avant, à et durant la dite Election, directement et indirectement, par lui-même et ses agents autorisés, a corrompu et suborné divers électeurs à voter en faveur du dit *Jean Blanchet, Charles Alleyn et Jean Chabot*, et chacun d'eux, lesquels actes de subornation et corruption, les

dits *Jean Blanchet* et *Charles Alleyn* ont partagés et sanctionnés : Et les Pétitionnaires représentent de plus, que diverses personnes censées être des électeurs votant aux différents Polls à la dite Election, dont les noms sont enregistrés dans les Livres de Poll tenus par les Députés Officiers Rapporteurs, comme ayant voté à la dite Election pour les dits *Jean Blanchet*, *Charles Alleyn* et *Jean Chabot* et pour chacun d'eux, au nombre de mille et plus, n'ont jamais donné leurs votes en aucune manière et ne savaient pas en faveur de qui leurs votes étaient enregistrés comme votes donnés à la dite Election, et qu'au contraire, quand demandés ou interpellés par le Député Officier Rapporteur ou Députés Officiers Rapporteurs de dire en faveur de qui ils votaient ou avaient l'intention de voter, les susdites personnes déclarèrent qu'elles ne le savaient pas, mais présentèrent des billets sur lesquels les noms des dits *Jean Blanchet*, *Charles Alleyn* et *Jean Chabot* avaient été auparavant écrits, ou imprimés, et placés entre les mains des susdites personnes, séparément et respectivement par les dits *Jean Blanchet*, *Charles Alleyn* et *Jean Chabot*, ou d'autres agissant dans leur intérêt ou intriguant en leur nom à la dite Election, lesquels dits billets, les dites personnes étaient incapables de lire ou de comprendre, mais desquels les dits Officiers Rapporteurs lisait et enregistraient le vote, tel mode de votation étant subversif de l'expression libre et indépendante des électeurs, les exposant à être surpris, déçus et trompés, étant en même temps une violation directe des lois et des statuts réglant les Elections, et à la vérité et de fait un grand nombre de personnes qui votèrent ainsi furent déçues et trompées par les faussetées et les conseils des personnes par qui de pareils billets illégaux étaient mis dans leurs mains, avant ou lorsqu'ils se présentaient aux lieux de la votation respectivement, et étaient forcés de voter en contradiction directe avec leurs désirs et leurs vœux, dans lesquelles dites circonstances et dans beaucoup d'autres les Lois et Statuts de cette Province ont été et furent depuis le commencement jusqu'à la clôture de la dite Election, violés et mis à néant ; Que les Pétitionnaires représentent de plus qu'une grande majorité de votes légaux a été enregistrée à la dite Election en faveur des dits *George OKill Stuart*, *George Honoré Simard* et *Hypolite Dubord*, et de chacun d'eux ; que plus de mille des votes enregistrés en faveur des dits *Jean Blanchet*, *Charles Alleyn* et *Jean Chabot* et de chacun d'eux, étaient composés de ceux de personnes ne possédant pas au temps de la dite Election la qualification requise par la Loi pour voter à icelle ; que plusieurs personnes votèrent aussi souvent que vingt fois en faveur des dits *Jean Blanchet*, *Charles Alleyn* et *Jean Chabot*, à la dite Election ; que plusieurs personnes qui n'étaient pas qualifiées à voter, ont voté pour les dits *Jean Blanchet*, *Charles Alleyn* et *Jean Chabot*, et n'avaient pas été dans la possession actuelle et non interrompue des terres et ténements en vertu desquels ils réclamaient et prétendaient avoir le droit de voter comme propriétaires, et n'étaient pas locataires conformément à l'intention et au sens du Statut en tel cas fait et pourvu : Que la majorité obtenue par les dits *Jean Blanchet*, *Charles Alleyn* et *Jean Chabot*, par les moyens susdits, était apparente et spécieuse seulement, et fut et est fictive et frauduleuse, et que la majorité des votes bons et légaux enregistrés et offerts à la dite Election, était en faveur des dits *George OKill Stuart*, *George Honoré Simard* et *Hypolite Dubord* et chacun d'eux, qui auraient dû être élus et rapportés Membres pour la dite Cité au lieu des dits *Jean Blanchet*, *Charles Alleyn* et *Jean Chabot*, à raison de quoi les dits *Jean Blanchet*, *Charles Alleyn* et *Jean Chabot* furent indûment et illégalement élus Membres pour représenter la dite Cité dans l'Assemblée Législative, et la prétendue Election des dits *Jean Blanchet*, *Charles Alleyn* et *Jean Chabot* fut et est, à raison de ce que dessus nulle et de nul effet, à toutes fins et intentions quelconques ; pourquoi les Pétitionnaires prient humblement qu'il plaise à la Chambre prendre les prémisses en considération et trouver et déclarer que les dits *Jean Blanchet*, *Charles Alleyn* et *Jean Chabot*, ni

aucun d'eux n'auraient pas du être élus ou rapportés Membre pour servir en Parlement pour la dite Cité, et que les dits *George OKill Stuart*, *George Honoré Simard* et *Hypolite Dubord*, et chacun d'eux, ont été dûment élus et auraient dû être rapportés Membres comme susdits, et que là-dessus, la Chambre ordonne que le Rapport pour la dite Cité soit amendé en conséquence, en effaçant d'icelui les noms des dits *Jean Blanchet*, *Charles Alleyn* et *Jean Chabot* et chacun d'eux, et en y insérant à la place les noms des dits *George OKill Stuart*, *George Honoré Simard* et *Hypolite Dubord* et chacun d'eux, ou que la Chambre déclare l'Élection et Rapport des dits *Jean Blanchet*, *Charles Alleyn* et *Jean Chabot*, nuls et de nul effet, ou ordonne qu'un nouveau Writ émane pour l'Élection de trois Membres pour servir en Parlement, pour la dite Cité, et que la Chambre accorde aux Pétitionnaires tout tel autre recours qu'elle jugera à propos.

De la Compagnie du Pont Suspendu des Chutes de *Niagara*; demandant à être autorisée à augmenter son Capital Social.

Du Révérend *Antoine Manseau* et autres, du Comté de *Joliette*; et d'*E. B. G. DeLanaudière*, Ecuyer, et autres, du Comté de *Joliette*; demandant qu'il soit établi une Cour de Circuit dans le Village d'*Industrie*, qui est le chef-lieu du dit Comté.

De *R. N. Webber* et autres, des Townships de *Shipton* et *Melbourne*, District de *St. François*; demandant un Acte pour incorporer le Collège de *St. François*.

Des Syndics de l'Académie de *St. André d'Argenteuil*; demandant de l'aide.

De la Compagnie du Chemin de Fer de Jonction de *Montréal* et *Vermont*; demandant des amendements à sa Charte.

De Mademoiselle *Eliza Taylor*, Secrétaire, au nom du Comité des Dames gérantes de l'Asile des Orphelines Protestantes de *Québec*; demandant de l'aide en faveur de la dite Institution.

D'*E. W. Carter* et autres, de la Municipalité de *William Henry*; demandant que la Pétition de la dite Municipalité pour la passation d'un Acte pour Incorporer la dite Ville, sous le nom de Ville de *Sorel*, ne soit pas écoutée.

Du Comité de Régie de la Maison d'Industrie de Refuge de *Montréal*; demandant de l'aide.

De *G. Houle* et autres, du Township de *Warwick*; et d'*A. B. Lafrenière*, Ecuyer, et autres, de *St. Guillaume*; demandant certains amendements à la Loi Municipale, et la consolidation des Lois de Voierie du *Bas-Canada*.

D'*A. Labrecque* et autres, du Township de *Warwick*; et de *T. Paradis* et autres, de la Paroisse de *St. Guillaume d'Upton*; demandant la séparation des Comtés-unis de *Drummond* et d'*Arthabaska*, et que chacun de ces Comtés ait le droit d'envoyer un Représentant en Parlement.

D'*A. Boisvert* et autres, du Township de *Warwick*; demandant que les Jurés qui assistent aux Cours Judiciaires dans le *Bas-Canada* soient indemnisés comme tels.

De *Pierre Marcotte* et autres, du Township de *Warwick*; demandant que les personnes qui sont établies dans les Townships de l'Est comme Squatters, soient protégées par la Loi dans les droits qu'elles peuvent avoir acquis comme tels.

De *Pierre Croteau* et autres, du Township de *Warwick*, Comté d'*Arthabaska*; demandant que l'allocation provinciale annuelle pour l'Éducation soit portée à Cent-cinquante mille louis.

Du Conseil Municipal des Comtés-unis de *Prescott* et *Russell*; demandant un Acte pour amender l'Acte qui incorpore la Compagnie du Chemin de Fer de *Vaudreuil* et de *Vankleek Hill*, de manière à étendre la dite Ligne de Chemin jusqu'à la Ville de *Bytown*.

Du Révérend *L. H. Brassard* et autres, de la Paroisse de *Longueuil*; deman-

dant de l'aide en faveur d'une Maison d'Education pour les enfants des deux sexes dans la dite Paroisse.

De *Thomas Devaney*, Cultivateur du Township d'*Inverness*, dans le Comté de *Mégantic*, *Adam Bailey* et *John Ross*, Cultivateurs, tous deux du Township de *Leeds*, dans le même Comté, et *Robert Rickaby*, *William Gunston*, *William F. Rickaby* et *John Smith*, Cultivateurs, tous du Township d'*Inverness*, susdit ; exposant : Que par et en vertu d'un Writ d'Election de Sa Majesté daté en la Cité de Québec, le vingt-troisième jour de Juin, dans l'année de notre Seigneur mil huit cent cinquante quatre, pour l'Election d'un Membre pour représenter le Comté de *Mégantic* dans l'Assemblée Législative de la dite Province, une Election fut ouverte et commença dans le Township de *Leeds*, dans le dit Comté, le vingtième jour de Juillet, dans la même année, étant le jour fixé pour la nomination de la dite Election par *John R. Lambly*, Ecuier, Régistrateur de la première Division du dit Comté, étant et agissant comme Officier Rapporteur pour la dite Election : Qu'à et avant le jour de la date du dit Writ d'Election, et à et pendant le temps de la dite Election, les Pétitionnaires étaient et ont été depuis lors jusqu'à ce jour et sont encore Electeurs et voteurs du dit Comté, et comme tels avaient droit de voter à la dite Election, et qu'ils ont voté à la dite Election d'un Membre pour servir en Parlement Provincial pour le dit Comté de *Mégantic* : Que *John Greaves Clapham*, de la dite Cité de Québec, Ecuier, et *William Rhodes*, de *Benmore*, dans les environs de la dite Cité de Québec, Ecuier, étaient les Candidats à la dite Election, et que le dit *William Rhodes* a été par le dit *John R. Lambly*, Officier Rapporteur comme susdit, rapporté comme dûment élu pour représenter le dit Comté comme susdit : Que les Pétitionnaires, au temps de la dite Election, firent un Protêt contre la dite Election et le dit Rapport, lequel Protêt le dit Officier Rapporteur a refusé de recevoir et a refusé de s'y conformer : Que le dit *William Rhodes* a été rapporté illégalement et irrégulièrement pour représenter le dit Comté dans le dit Parlement Provincial par le dit *John R. Lambly* : Qu'en vertu d'un Acte passé dans la douzième année du Règne de Sa Majesté, intitulé : " Acte pour abroger certains Actes y mentionnés, et pour amender, refondre et résumer en un seul Acte les diverses dispositions des Statuts maintenant en vigueur pour régler les Elections des Membres qui représentent le peuple de cette Province à l'Assemblée Législative," il fut et il est dans la 16^{me} Section d'icelui, entre autres chose statué, que lorsqu'à aucune Election pour un Comté, *Riding*, Cité ou Ville, un Poll aura été demandé et accordé en la manière prescrite par le présent Acte, le dit Officier Rapporteur, immédiatement après avoir accordé le dit Poll et avant d'ajourner ses procédés, proclamera publiquement, du *hustings*, le jour déjà fixé par et dans sa dite première proclamation, ainsi que les lieux auxquels le Poll sera ainsi ouvert et tenu séparément dans chaque dite Paroisse, chaque dit Townships, Union de Townships, ou chaque dit Quartier, ou chaque dite partie de Paroisse ou Townships, selon la circonstance, pour y prendre et enregistrer les voix des électeurs suivant la Loi ; que le dit Officier Rapporteur sera obligé de laisser écouler un intervalle d'au moins six-jours, mais de pas plus de dix, entre le dit jour par lui fixé comme ci-dessus pour l'ouverture de la dite Election et le dit jour par lui de même fixé pour l'ouverture et la tenue du dit Poll séparément comme susdit : Que le dit *John R. Lambly*, Officier Rapporteur comme susdit, n'a pas laissé écouler six jours entre le jour par lui fixé pour l'ouverture de la dite Election, séparément comme susdit, mais au contraire qu'il n'a laissé écouler que cinq jours et pas plus entre les jours ainsi fixés par lui comme susdit, pour l'ouverture de l'Election, et le jour par lui fixé pour l'ouverture du Poll séparément comme susdit, c'est-à-dire que la dite Election ayant été ouverte et commencée dans le Township de *Leeds*, dans le dit Comté de *Mégantic*, Jeudi, le vingtième jour de Juillet dernier, étant le jour de la nomination de la dite

Election fixé par le dit *John R. Lambly*, étant et agissant comme l'Officier Rapporteur tel que susdit, et une votation (*Poll*) ayant été demandée et accordée ce jour, le dit Officier Rapporteur, après avoir accordé tel *Poll*, et avant d'ajourner ses procédés, proclama publiquement du hustings, Mercredi, le vingt-sixième jour du même mois de Juillet, comme étant le jour déjà fixé par et dans sa dite première Proclamation, pour prendre et enregistrer les votes des Electeurs suivant la Loi aux lieux auxquels les *Polls* seraient ouverts séparément dans chaque Township, dans le dit Comté, et que de fait la votation dans les différents lieux tel que susdit, a été ouverte et que les votes des électeurs à la dite Election ont été pris et enregistrés le dit vingt-sixième jour de Juillet, le dit Officier Rapporteur par là ne laissant s'écouler que cinq jours entre le jour de la nomination susdite, savoir : le dit vingtième et le dit vingt-sixième jours de Juillet, et qu'à raison d'un pareil procédé irrégulier et illégal de la part de l'Officier Rapporteur, et qu'à raison de la prise et de l'enregistrement des votes des électeurs à la dite Election avant l'époque où ils auraient dû être pris et enregistrés légalement, les dits votes ont été absolument perdus et sont nuls et non venus, et que la prétendue Election du dit *William Rhodes*, pour le dit Comté, a été et est nulle et non venue à toutes fins et intentions quelconques : Qu'il n'y a jamais eu d'Election pour le dit Comté, conformément aux exigences du dit *Writ* et aux dispositions du Statut susdit : Que le dit *William Rhodes* a été de plus illégalement et irrégulièrement rapporté pour représenter le dit Comté en Parlement par le dit *John R. Lambly*, parce que le dit *William Rhodes*, après l'attestation du *Writ* pour la dite Election, et à et pendant la dite Election, et avant le Rapport du dit *William Rhodes* à la dite Election, a directement et indirectement, par lui-même et par ses agents autorisés, employé divers moyens de corruption, en donnant des sommes d'argent, offices, places, emplois, gratifications, récompenses et obligations, billets, bons et transports de terres à divers électeurs du dit Comté, dont les votes ont été donnés et enregistrés en faveur de lui, le dit *William Rhodes*, et en menaçant divers autres électeurs de la perte de leur office, salaire, revenus et avantages, avec l'intention de corrompre et suborner divers des dits électeurs à voter pour lui le dit *William Rhodes*, et à empêcher divers autres d'entre eux de voter pour lui le dit *John Greaves Clapham* ; et que le dit *William Rhodes*, durant le temps susdit, par l'emploi de semblables moyens de corruption, a corrompu et suborné divers des dits électeurs à voter pour lui, le dit *William Rhodes*, et empêché divers autres d'entre eux de voter pour le dit *John Greaves Clapham*, et que le dit *William Rhodes* a ouvert et supporté, et fait ouvrir et supporter à ses frais et dépens, des maisons d'entretien public pour la réception des électeurs, et lui le dit *William Rhodes* et d'autres personnes en son nom, ont dans le but de promouvoir son Election pourvu et fourni à l'entretien, à leurs frais, de diverses réunions d'électeurs assemblés dans le but de faire réussir la dite Election, et ont payé et se sont engagés à payer pour le dit entretien, lequel entretien n'a pas été fourni aux dites réunions d'électeurs aux dépens du dit *William Rhodes*, ou autre personne ou personnes, de sa ou de leur part au lieu ordinaire de sa ou de leur résidence : Et les Pétitionnaires représentent de plus que le dit *William Rhodes* et d'autres en son nom ont donné ou fait donner et prêter des sommes d'argent, et aussi des offices, places et emplois, gratifications et récompenses, et billets et bons et transports de terres et autres biens, et les ont promis à divers électeurs dans la vue et pour l'objet de les suborner à voter pour le dit *William Rhodes*, et à divers autres électeurs pour les empêcher de donner leurs votes au dit *John Greaves Clapham*, et comme une compensation à divers autres électeurs pour leur perte de temps et dépenses, en allant voter et revenant de voter et sur divers autres prétextes : Et les Pétitionnaires représentent de plus que divers des dits électeurs, quand ils se présentèrent au *Poll* dans le Township d'*Halifax*, ne savaient pas même le nom de la personne pour qui ils avaient été appelés et ordonnés de voter, mais étaient assistés et dirigés pour ce faire par

André Bezeau, Ecuyer, le représentant au dit Poll du dit *William Rhodes*, et par *M. John Johnson*, le Député Officier Rapporteur, tous deux avant et pendant l'Election, de violents partisans du dit *William Rhodes*: Et les Pétitionnaires représentent de plus qu'une grande majorité de voix légales a été enregistrée en faveur du dit *John Greaves Clapham*; que plus de trois cents votes enregistrés en faveur du dit *William Rhodes*, étaient composés de personnes ne possédant pas, au temps de la dite Election, la qualification requise par la Loi pour voter à la dite Election; que plusieurs personnes ont voté plus d'une fois en faveur du dit *William Rhodes* à la dite Election; que plusieurs personnes qui n'étaient pas qualifiées à voter, ont voté pour le dit *William Rhodes*, et n'étaient pas dans la possession actuelle et non interrompue des terres et ténements en vertu desquels ils prétendaient et réclamaient le droit de voter comme propriétaires, conformément à l'intention et au sens du Statut en tel cas fait et pourvu: Que la majorité obtenue par le dit *William Rhodes* par les moyens susdits ne fut qu'apparente et spécieuse, et fut et est fictive et frauduleuse, et que la majorité des votes bons et légaux enregistrés et offerts à la dite Election, fut en faveur du dit *John Greaves Clapham*, qui aurait dû être déclaré dûment élu et proclamé comme Membre du dit Comté au lieu du dit *William Rhodes*, et à raison de quoi il fut irrégulièrement et illégalement proclamé comme dûment élu Membre pour représenter le dit Comté dans la dite Assemblée Législative, et la prétendue Election fut et est à raison de ce que dessus nulle et de nul effet, à toutes fins et intentions quelconques: et les Pétitionnaires prient la Chambre de prendre en considération les prémisses, et trouver et déclarer que le dit *William Rhodes* n'aurait pas dû être dûment élu et rapporté comme Membre pour servir en Parlement pour le dit Comté, et que *John Greaves Clapham* comme susdit, fut dûment élu et aurait dû être rapporté comme tel Membre susdit, et que là-dessus la Chambre ordonne que le Rapport pour le dit Comté soit amendé en conséquence, en effaçant d'icelui le nom de *William Rhodes*, et en insérant à sa place le nom du dit *John Greaves Clapham*, ou que la Chambre déclare l'Election et Rapport du dit *William Rhodes* nuls et de nul effet, et ordonne qu'un nouveau Writ émane pour l'Election d'un Membre pour servir en Parlement pour le dit Comté, et qu'elle accorde aux Pétitionnaires tel autre remède ultérieur qu'elle jugera convenable.

De *John Greaves Clapham*, Ecuyer, de la Cité de Québec; exposant: Que par et en vertu d'un Writ d'Election de Sa Majesté, daté en la Cité de Québec, le vingt-troisième jour de Juin dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent cinquante-quatre, émané pour l'Election d'un Membre pour représenter le Comté de *Mégantic* dans l'Assemblée Législative de cette Province, une Election fut ouverte et commença dans le Township de *Leeds*, dans le dit Comté, le vingtième jour de Juillet, étant le jour fixé pour la nomination de la dite Election, par *John R. Lambly*, Ecuyer, Régistrateur, de la première Division du dit Comté, étant et agissant comme Officier Rapporteur pour la dite Election: Qu'à la et pendant la dite Election, le Pétitionnaire était un Candidat à la dite Election ainsi que *William Rhodes*, Ecuyer, de *Benmore*, dans les environs de Québec, lequel a été par le dit *John R. Lambly*, Officier Rapporteur susdit, rapporté comme dûment élu pour représenter le dit Comté comme susdit: Qu'au temps de la dite Election et avant que la Proclamation fut faite, le Pétitionnaire entra et fit un Protêt contre la dite Election et le dit Rapport, lequel Protêt le dit Officier Rapporteur a refusé de recevoir et a refusé de s'y conformer: Que le dit *William Rhodes* a été rapporté illégalement et irrégulièrement pour représenter le dit Comté dans le dit Parlement Provincial par le dit *John R. Lambly*, Officier Rapporteur comme susdit: Qu'en vertu d'un Acte passé dans la douzième année du Règne de Sa Majesté, intitulé: " Acte pour abroger certains Actes y mentionnés,

“ et pour amender, refondre et résumer en un seul Acte les diverses dispositions “ des Statuts maintenant en vigueur pour régler les Elections des Membres qui “ représentent le Peuple de cette Province à l’Assemblée Législative, ” il fut et il est dans la seizième Section d’icelui, entre autres choses statué, que lorsqu’à une Election pour un Comté, *Riding*, Cité ou Ville, un Poll aura été demandé et accordé en la manière prescrite par le présent Acte, le dit Officier Rapporteur, immédiatement après avoir accordé le dit Poll, et avant d’ajourner ses procédés, proclamera publiquement, du *hustings*, le jour déjà fixé par et dans sa dite première proclamation, ainsi que les lieux auxquels le Poll sera ainsi ouvert et tenu séparément dans chaque dite Paroisse, chaque dit Township, Union de Townships, ou chaque dit Quartier, ou chaque dite partie de Paroisse ou Township (selon la circonstance), pour y prendre et enregistrer les voix des électeurs suivant la Loi; que le dit Officier Rapporteur sera obligé de laisser écouler un intervalle d’au moins six jours, mais de pas plus de dix, entre le dit jour par lui fixé comme ci-dessus pour l’ouverture de la dite Election, et le dit jour par lui de même fixé pour l’ouverture et la tenue du dit Poll séparément comme susdit: Que le dit *John R. Lambly*, Officier Rapporteur comme susdit, n’a pas laissé écouler six jours entre le jour par lui fixé pour l’ouverture de la dite Election, et le jour par lui fixé pour l’ouverture du Poll séparément comme susdit, mais au contraire qu’il n’a laissé écouler que cinq jours et pas plus entre le jour ainsi fixé par lui comme susdit pour l’ouverture de l’Election, et le jour par lui fixé pour l’ouverture du Poll séparément comme susdit, c’est-à-dire que la dite Election ayant été ouverte et commencée dans le Township de *Leeds*, dans le dit Comté de *Mégantic*, Jeudi, le vingtième jour de Juillet dernier, étant le jour de la nomination de la dite Election, fixé par le dit *John R. Lambly*, étant et agissant comme l’Officier Rapporteur, tel que susdit, et une votation, (Poll) ayant été demandée et accordée ce jour là, le dit Officier Rapporteur, après avoir accordé telle votation (Poll) et avant d’ajourner ses procédés, proclama publiquement au *hustings*, Mercredi, le vingt-sixième jour du même mois de Juillet, comme étant le jour déjà fixé par et dans sa dite première proclamation pour prendre et enregistrer les votes des électeurs suivant la Loi, aux lieux auxquels les Polls seraient ouverts séparément dans chaque Township, dans le dit Comté, et que de fait, la votation (Poll) dans les différents lieux tel que susdit, a été ouverte et que les votes des électeurs à la dite Election ont été pris et enregistrés le dit vingt-sixième jour de Juillet, le dit Officier Rapporteur par là ne laissant s’écouler que cinq jours entre le jour de la nomination susdite, savoir: le dit vingtième et le dit vingt-sixième jours de Juillet, et qu’à raison d’un pareil procédé irrégulier et illégal de la part de l’Officier Rapporteur, et qu’à raison de la prise et de l’enregistrement des votes des électeurs à la dite Election, avant l’époque où ils auraient dû être pris et enregistrés légalement, les dits votes ont été absolument perdus et sont nuls et non avenues, et que la prétendue Election du dit *William Rhodes*, pour le dit Comté, a été et est nulle et non avenue à toutes fins et intentions quelconques: Qu’il n’y a jamais eu d’Election pour le dit Comté, conformément aux exigences du dit Writ et aux dispositions du Statut susdit: Que le dit *William Rhodes* a été de plus illégalement et irrégulièrement rapporté pour représenter le dit Comté en Parlement par le dit *John R. Lambly*, parce que le dit *William Rhodes*, après l’attestation du Writ pour la dite Election, et à et pendant la dite Election et avant le Rapport du dit *William Rhodes* à la dite Election, a, directement et indirectement par lui-même et par ses agents autorisés, employé divers moyens de corruption, et en donnant des sommes d’argent, offices, places, emplois, gratifications, récompenses et obligations, billets, bons et transports de terres à divers électeurs du dit Comté dont les votes ont été donnés et enregistrés en faveur de lui, le dit *William Rhodes* et menaçant divers autres électeurs de la perte de leur office, salaire, revenus et avantages avec l’in-

tion de corrompre et suborner divers des dits électeurs à voter pour lui, le dit *William Rhodes* a empêché divers autres d'entre eux de voter pour lui, le dit *John Greaves Clapham* ; et que le dit *William Rhodes*, durant le temps susdit, par l'emploi de semblables moyens de corruption, a corrompu et suborné divers des dits électeurs à voter pour lui, le dit *William Rhodes*, et empêché divers autres d'entre eux de voter pour le dit *John Greaves Clapham* ; et que le dit *William Rhodes* a ouvert et supporté et fait ouvrir et supporter à ses frais et dépens, des maisons d'entretien public pour la réception des électeurs et lui le dit *William Rhodes*, et d'autres personnes, en son nom, ont, dans le but de promouvoir son Election, pourvu et fourni à l'entretien à leurs frais, de diverses réunion d'électeurs assemblés dans le but de faire réussir la dite Election, et ont payé et se sont engagés à payer pour le dit entretien, lequel entretien n'a pas été fourni aux dites réunions d'électeurs aux dépens du dit *William Rhodes*, ou autre personne ou personnes, de sa ou de leur part au lieu ordinaire de son ou de leur résidence : Que le Pétitionnaire représente de plus que le dit *William Rhodes* et d'autres en son nom, ont donné ou fait donner et prêter des sommes d'argent et aussi des offices, places et emplois, gratifications et récompenses et obligations, billets et bons, et transports de terres et autres biens, et les ont promis à divers électeurs dans la vue et pour l'objet de les suborner à voter pour le dit *William Rhodes*, et à divers autres électeurs pour les empêcher de donner leurs votes au dit *John Greaves Clapham*, et comme une compensation à divers autres électeurs pour leur perte de temps et dépenses en allant voter et revenant de voter et sur divers autres prétextes : Que le Pétitionnaire représente de plus que divers des dits électeurs, quand ils se présentèrent au Poll dans le Township d'*Halifax*, ne savaient pas même le nom de la personne pour qui ils avaient été appelés et ordonnés de voter, mais étaient assistés et dirigés pour ce faire par *André Bezeau*, Ecuyer, le représentant au dit Poll du dit *William Rhodes* et par *M. John Johnson*, le Député Officier Rapporteur, tous deux avant et pendant l'Election, de violents partisans du dit *William Rhodes* : Que le Pétitionnaire représente de plus qu'une grande majorité de voix légales a été enregistrée en faveur du dit *John Greaves Clapham* ; que plus de trois cents votes enregistrés en faveur du dit *William Rhodes* étaient composés de personnes ne possédant pas, au temps de la dite Election, la qualification requise par la Loi pour voter à la dite Election ; que plusieurs personnes ont voté plus d'une fois en faveur du dit *William Rhodes* à la dite Election ; que plusieurs personnes qui n'étaient pas qualifiées à voter, ont voté pour le dit *William Rhodes*, et n'étaient pas dans la possession actuelle et non interrompue des terres et tenements en vertu desquels ils prétendaient et réclamaient le droit de voter comme propriétaires, conformément à l'intention et au sens du Statut en tel cas fait et pourvu ; que la majorité obtenue par le dit *William Rhodes* par les moyens susdits, ne fut qu'apparente et spécieuse et fut et est fictive et frauduleuse, et que la majorité des votes bons et légaux enregistrés et offerts à la dite Election fut en faveur du dit *John Greaves Clapham*, le Pétitionnaire, qui aurait dû être déclaré dûment élu et proclamé comme Membre pour le dit Comté, au lieu du dit *William Rhodes*, et à raison de quoi il fut irrégulièrement et illégalement proclamé comme dûment élu Membre pour représenter le dit Comté dans la dite Assemblée Législative, et la prétendue Election fut et est à raison de ce que dessus nulle et de nul effet, à toutes fins et intentions quelconques ; et prie la Chambre de prendre en considération les prémisses et trouver et déclarer que le dit *William Rhodes* n'aurait pas dû être dûment élu et rapporté comme Membre pour servir en Parlement pour le dit Comté, et que le dit *John Greaves Clapham* comme susdit, le Pétitionnaire, fut dûment élu et aurait dû être rapporté comme tel Membre susdit, et que là-dessus la Chambre ordonne que le Rapport pour le dit Comté soit amendé en conséquence, en effaçant d'icelui le nom de *William Rhodes*, et en

insérant à sa place le nom du dit *John Greaves Clapham*, le Pétitionnaire, ou que la Chambre déclare l'Election et Rapport du dit *William Rhodes* nuls et de nul effet, et ordonne qu'un nouveau Writ émane pour l'Election d'un Membre pour servir en Parlement pour le dit Comté, et qu'elle accorde au Pétitionnaire tel autre remède ultérieur que la Chambre jugera convenable.

De *Benjamin Seymour*, Ecuyer, de *Bath*, dans le Comté incorporé de *Lenox* et *Addington*, et autres Electeurs du dit Comté, exposant : Qu'à la dernière Election pour le Comté incorporé de *Lenox* et *Addington*, d'un Membre pour représenter le dit Comté dans le présent Parlement, *David Roblin*, Ecuyer, et le Pétitionnaire, le dit *Benjamin Seymour*, étaient les Candidats, et que les autres Pétitionnaires sont, et au temps de la dite Election, étaient électeurs du dit Comté, ayant droit de voter à la dite Election à laquelle cette Pétition est relative et qu'ils votèrent pour le dit *Benjamin Seymour* à la dite Election : Qu'à la dite Election le dit *David Roblin* a été déclaré et rapporté comme dûment élu par l'Officier Rapporteur, à laquelle occasion un des Pétitionnaires a présenté un Protêt contre le rapport du dit *David Roblin* : Qu'une majorité de votes légaux a été enregistrée à la dite Election en faveur du dit *Benjamin Seymour*, et que la majorité du dit *David Roblin* n'est qu'une majorité spécieuse, étant composée de personnes n'ayant pas droit à la franchise : Qu'au Poll tenu dans le Township de *Sheffield*, le Député Officier Rapporteur, à trois heures moins un quart, admit un grand nombre de personnes à voter indistinctement et sans examen de leurs qualifications foncières : Que quatre-vingt ou plus des dites personnes n'étaient pas des propriétaires ayant droit à la franchise, ont voté à la dite Election et que ses dits votes ont été enregistrés par le Député Officier Rapporteur en faveur du dit *David Roblin* : Qu'aux différents Polls tenus dans les Townships et composant les dit Comtés-unis, un grand nombre d'aubains et d'autres personnes n'ayant pas droit de voter ont fait voter et ont voté en faveur du dit *David Roblin* : Qu'au différents Polls susdits, grand nombre de personnes qui avaient droit de voter et qui offrirent leurs votes en faveur du dit *Benjamin Seymour* furent rejetées, leurs votes refusés et elles furent par là défranchisées : Qu'aux dits Polls l'intimidation et la violence furent exercées et suscitées contre les amis, les voteurs et ceux qui supportaient le dit *Benjamin Seymour* durant la dite Election, et plusieurs personnes ayant droit de voter furent par là empêchées et détournées de voter en faveur du dit *Benjamin Seymour* : Que le dit *David Roblin*, ses agents et ceux qui le supportaient se rendirent coupables de subornation à la dite Election, en donnant et offrant de l'argent à divers voteurs pour voter en faveur du dit *David Roblin* à la dite Election, et qu'ils ont aussi promis et offert à divers voteurs et à diverses personnes ayant droit de voter à la dite Election d'autres récompenses pourvu qu'ils votassent pour le dit *David Roblin* ; Pourquoi les Pétitionnaires prient la Chambre de prendre la présente Pétition en considération, et déclarer le Rapport du dit *David Roblin*, Ecuyer, illégal et de nul effet ; et que le dit *Benjamin Seymour* soit déclaré dûment élu et soit substitué à la place du dit *David Roblin*, comme Membre pour représenter le dit Comté incorporé de *Lenox* et *Addington* : Que tous les votes illégalement rejetés soient ajoutés dans les Livres de Poll, et que tous les votes admis illégalement en soient enlevés, ou que les Pétitionnaires obtiennent tout tel autre recours que la nature du cas requiert et mérite.

De *Télesphore Fournier*, Ecuyer, Avocat, de la Cité de *Québec*, Candidat pour le Comté de *Montmagny* à la dernière Election Générale, et comme tel dûment qualifié, et *François Tétu*, Ecuyer, Arpenteur Provincial, et *Magloire Tétu*, Cultivateur, tous deux de la Paroisse de *St. Thomas*, District de *Québec* ; exposant : Qu'à la dernière Election du Comté de *Montmagny*, d'un Membre pour représenter le dit Comté dans ce Parlement, laquelle était une Election Générale qui a eu lieu dans le dit Comté, en Juillet dernier, *Napoléon Casault*, Ecuyer, Avocat.

de la Cité de Québec, et le Pétitionnaire, *Télesphore Fournier*, étaient les Candidats, et que les autres Pétitionnaires, auteurs de la dite Election étaient, et ont été depuis lors jusqu'à aujourd'hui, et sont encore électeurs et voteurs du dit Comté, dûment qualifiés, et ayant droit à voter à l'Election à laquelle cette Pétition est relative, et qu'ils ont voté pour le dit *Télesphore Fournier* à la dite Election; qu'une votation ayant été demandée et accordée il y fut procédé les vingt-sixième et vingt-septième jours de Juillet dernier, et qu'à la clôture de la dite Election, savoir: le premier d'Août dernier, le dit *Napoléon Casault* a été déclaré et rapporté comme dûment élu pour représenter le dit Comté par l'Officier Rapporteur, malgré le Protêt par écrit présenté à l'Officier Rapporteur par *Télesphore Fournier*, Candidat, et l'un des Pétitionnaires, contre le Rapport en faveur du dit *Napoléon Casault*, auquel Protêt l'Officier Rapporteur a refusé de se conformer: Que les Pétitionnaires croient sincèrement et affirment qu'une grande majorité des voix légales a été enregistrée à la dite Election en faveur du dit *Télesphore Fournier*, et que la majorité du dit *Napoléon Casault* n'était que fictive et composée de votes illégaux, et qu'en outre, savoir: (200) deux cent et plus, qui ont enregistré leurs votes pour le dit *Napoléon Casault*, n'avaient aucun droit à la franchise élective, ou se trouvaient disqualifiés et incapables de voter à raison de subornation, violence et corruption: Qu'au moins deux cents personnes ont à la dite Election enregistré leurs votes en faveur du dit *Napoléon Casault*, sans avoir aucune des qualifications exigées par les Statuts en vigueur à cet égard, savoir: sans avoir eu en leur possession pour leur propre usage et bénéfice, en qualité de propriétaires en vertu d'un Titre légal translatif de propriété et les leur conférant soit en *fee simple* ou en *free hold* sans la tenue de franc et commun soccage, soit en fiefs ou en roture ou en franc alev, ou de certificats obtenus sous l'autorité du Gouverneur en Conseil de la ci-devant Province de Québec, ou en vertu d'un Acte ou d'Actes de la Législature des ci-devant Provinces du *Haut* et du *Bas-Canada*, ou de la Législature du *Canada*, de terres et ténements sis et situés dans le dit Comté, et étant de la valeur annuelle nette de quarante-quatre chelins et cinq deniers et un quart courant, légale au temps de la passation de l'Acte du Parlement Impérial, passé dans la trente-et-unième année du Règne de Sa Majesté le Roi *George Trois*, ordinairement appelé "l'Acte Constitutionnel," à quarante chelins sterling) ou au-dessus, en sus de toutes rentes annuelles, soit foncières, soit constituées, et toutes autres rentes ou charges, dont les dites terres ou les dits biens-fonds sont chargés ou grevés, et aussi sans avoir été, les dites personnes, dans le moment où elles ont ainsi donné leurs votes à la dite Election dans la possession actuelle et non interrompue de terres ou de biens-fonds, ou dans la recette des rentes et profits en provenant comme propriétaires susdits en vertu d'un titre légal pour leur propre usage et bénéfice durant au moins les six mois de calendrier qui ont précédé immédiatement la date du Bref d'Election, savoir: avant le vingt-troisième jour de Juin dernier, et sans que telles terres ou tels biens-fonds leur soient venus par succession ou héritage, ou par legs, mariage ou par contrat de mariage, et sans avoir les dits voteurs aucun titre ou instrument par écrit contenant une promesse de vente en leur faveur, et sans être les dits voteurs en possession de propriétés mentionnées dans aucun titre ou instrument par écrit comme susdit, ou sans avoir aucun titre ou instrument par écrit contenant une promesse de vente comme susdits en faveur des personnes qui avaient transmis aux dits voteurs les propriétés mentionnées dans tels titres ou instruments par écrit, qui pourraient être considérés pour les fins du Statut comme un titre légal conférant telle propriété aux personnes autorisées à cette fin avec l'intention de corrompre les dits électeurs en premier lieu mentionnés, et de les suborner à voter pour lui, le dit *Napoléon Casault*, comme susdit, et à empêcher les dits électeurs de voter pour le dit *Télesphore Fournier*, l'autre Candidat à la dite Election: Et que le dit *Napo-*

*l*éon *Casault* étant ainsi Candidat comme susdit, a ouvert et supporté et fait ouvrir et supporter à ses frais et dépens, plusieurs maisons d'entretien public pour la réception des électeurs du dit Comté, dans lesquelles dites maisons d'entretien public, et diverses autres places dans le dit Comté, il a donné et distribué, et fait donner et distribuer de grandes quantités de liqueurs spiritueuses et autres provisions aux dits électeurs, avec intention de les corrompre et de les suborner à voter pour lui : Que le dit *Napoléon Casault* et ses agents et partisans comme susdit par l'emploi de semblables moyens et de menaces comme susdit, et autres pratiques indues, corruptives et illégales, a obtenu sur le dit *Télesphore Fournier*, l'autre Candidat, une majorité indue, au moyen de laquelle il a été indûment et illégalement rapporté comme Représentant en Parlement du dit Comté de *Montmagny* : Qu'à la dite Election du Comté de *Montmagny*, diverses personnes ont donné et fait donner et prêter diverses sommes d'argent, et ont donné diverses gratifications et récompenses, et ont donné diverses obligations et récompenses, et ont donné diverses obligations, billets, et ont fait divers transports de terres et autres biens, et les ont promis à divers électeurs dans la vue de les engager à voter pour le dit *Napoléon Casault*, Candidat comme susdit, et de les dissuader de donner leurs votes au dit *Télesphore Fournier*, l'autre Candidat, et comme une compensation aux dits électeurs pour leur perte de temps et dépenses, en allant voter et revenant de voter : Que le dit *Napoléon Casault*, par les moyens de corruption en dernier lieu ci-dessus mentionnés, a obtenu sur le dit *Télesphore Fournier*, Candidat à la dite Election, une majorité indue, au moyen de laquelle il a été indûment et illégalement rapporté comme le Représentant en Parlement du dit Comté de *Montmagny* : Que le dit *Napoléon Casault*, étant ainsi Candidat à la représentation du dit Comté de *Montmagny*, dans l'intention d'avancer son Election, a pourvu et fourni à l'entretien, à ses frais, de diverses réunions d'électeurs assemblés dans le but de faire réussir la dite Election, et a payé et fait payer, et s'est engagé à payer pour le dit entretien ; et que diverses autres personnes, dans l'intention de faire réussir l'Election du dit *Napoléon Casault*, Candidat à la Représentation du dit Comté, ont pourvu et fourni à l'entretien, à leurs propres frais, de diverses réunions d'électeurs assemblés dans le but de faire réussir la dite Election, et avant et pendant l'Election à laquelle le dit *Napoléon Casault* était Candidat comme susdit, et ont payé, et se sont engagés à payer pour le dit entretien, et y ont pourvu comme susdit ; que le dit *Napoléon Casault*, par les moyens de corruption, subornation et entretien ci-dessus en dernier lieu mentionnés, a obtenu sur *Télesphore Fournier*, l'autre Candidat, une majorité indue, au moyen de laquelle il a été rapporté indûment et illégalement comme le Représentant en Parlement du dit Comté de *Montmagny* : Et de plus les Pétitionnaires allèguent et affirment humblement qu'à la dernière Election d'un Membre pour servir en Parlement pour le dit Comté de *Montmagny* les Pétitionnaires avaient le droit de voter (et ont voté à la dite Election, sauf et excepté le dit *Télesphore Fournier*) : Qu'avant et après l'obtention et l'émission du Writ pour faire la dite Election, et aussi durant et après la dite Election, le dit *Napoléon Casault*, a par lui-même, ses agents, amis et meneurs, partisans et autres, en son nom, par diverses voies et moyens directement et indirectement, donné, présenté et accordé aux personnes ayant des votes à la dite Election, de l'argent, boissons fortes, provisions, entretien et récompenses, et promesses, conventions, obligations et engagements de donner et accorder de l'argent, boissons fortes, provisions, entretien, et récompenses et promesses, à, et pour telles personnes, afin que lui le dit *Napoléon Casault* pût être élu, et étant élu, servir dans ce présent Parlement pour le Comté de *Montmagny* : Que le dit *Napoléon Casault*, lui-même, ses agents, amis meneurs, partisans et autres en son nom, a été coupable de subornation, entretien et pratiques de corruption étendues et systématiques, afin d'obtenir que des personnes ayant ou réclamant le droit de

voter à la dite Election, votassent pour le dit *Napoléon Casault* et s'abstiennent de donner leur vote pour le dit *Télesphore Fournier* ; et que la dite subornation et les dites pratiques de corruption ont eu lieu ouvertement et notoirement dans le dit Comté, et étaient bien connus des électeurs d'icelui ; que le Rapport du dit *Napoléon Casault* a été obtenu par les dites pratiques corruptrices et illégales ; ce pourquoi la dite Election et Rapport du dit *Napoléon Casault* étaient et sont absolument nuls, et non avenus, et les dits Pétitionnaires demandent qu'ils soient déclarés tels : Et de plus, les Pétitionnaires représentent humblement, que *Joseph Marmette*, Ecuyer, Officier Rapporteur pour le dit Comté, a négligé d'afficher ou de faire afficher les Proclamations suivant la Loi dans les endroits les plus fréquentés du Township de *Patton*, et de la partie du Township *Armagh* qui se trouve actuellement dans les limites du Comté de *Montmagny*, afin d'informer les Electeurs des jours et lieux auxquels devait se faire la dite Election : Parce que la dite partie du Township *Armagh* appartenant au Comté de *Montmagny*, et contenant à la date du Writ de la dite Election, savoir : le vingt-troisième jour de Juin dernier, au-delà de cent électeurs qualifiés à voter pour l'Election d'un Membre pour représenter le dit Comté en Parlement, avait droit d'avoir un Poll dans ses limites pour voter à la dite Election, et qu'il n'en a pas été accordé par l'Officier Rapporteur pour cet endroit ; et qu'en conséquence de la privation d'un Poll dans la susdite partie du Township *Armagh*, un nombre d'électeurs considérable y résident, et ayant droit et désirant voter dans leur localité, et n'étant qualifiés à voter qu'à raison de propriétés situées dans la susdite partie du Township *Armagh*, et d'autres ayant le droit et étant obligés par la Loi de voter dans cette localité, et qui désiraient y voter pour le dit *Télesphore Fournier*, ont été privés de l'occasion d'enregistrer leurs suffrages en sa faveur ; ce pourquoi le dit *Napoléon Casault* a obtenu sur le dit *Télesphore Fournier*, un avantage indû au moyen duquel le dit *Napoléon Casault* a été indûment et illégalement élu Représentant au Parlement pour le Comté de *Montmagny* ; qu'à raison aussi du défaut de Poll dans la susdite partie du Township *Armagh*, la dite Election et le Rapport en faveur du dit *Napoléon Casault* sont complètement et absolument nuls de plein droit et non avenu, et, pour ces raisons, les Pétitionnaires en demandent la nullité, et que la dite Election et le dit Rapport soient déclarés nuls et de nul effet quelconque : Parce qu'à plusieurs des Polls tenus et ouverts dans le dit Comté de *Montmagny* pour la dite Election, savoir : dans les Paroisses de *St. Pierre* et de *St. François* de la *Rivière du Sud*, la votation a été illégalement arrêtée et suspendue pendant des espaces de temps considérables par des ajournements de Poll et autres interruptions par les Députés Officiers Rapporteurs, pendant les heures de votation fixées par la Loi, et que les Polls n'ont pas été tenus et ouverts dans les susdites Paroisses, conformément à la Loi pendant deux jours pour y enregistrer les voix des Electeurs, depuis neuf heures de l'avant midi de chacun des dits jours, et que par la suite de ces ajournements et interruptions un nombre considérable d'électeurs plus que suffisant pour changer le résultat de la dite Election, présents au Poll, et désirant voter pour le dit *Télesphore Fournier*, se sont présentés pendant, avant et après les dits ajournements et interruptions pour faire enregistrer leurs votes et ont été privés de l'avantage de le faire ; ce pourquoi le dit *Napoléon Casault* a obtenu un avantage indû sur le dit *Télesphore Fournier*, au moyen duquel le dit *Napoléon Casault* a été indûment et illégalement élu Représentant au Parlement pour le Comté de *Montmagny* ; qu'à raison aussi de l'ajournement du Poll dans les susdites Paroisses de *St. Pierre* et *St. François* de la *Rivière du Sud*, la dite Election et le Rapport en faveur du dit *Napoléon Casault* sont complètement et absolument nuls de plein droit et non avenus ; et pour ces raisons les Pétitionnaires en demandent la nullité, et que la dite Election et le Rapport soient déclarés nuls et de nul effet quelconque : Parce que le

Poll ouvert pour la dite Election dans la Paroisse de *St. Pierre de la Rivière du Sud*, ainsi qu'il appert à la face du Livre de Poll, tenu pour la dite Paroisse, a été illégalement ajourné par *Godefroid Blais*, Ecuyer, en présence de témoins qui ont signé avec lui pour attester le dit ajournement, le dit *Godefroid Blais*, Ecuyer, étant le Député Officier Rapporteur pour la dite Paroisse, depuis midi jusqu'à deux heures de l'après midi, le vingt-sixième jour de Juillet, premier jour de votation pour la dite Election du Comté de *Montmagny*; qu'en conséquence de cet ajournement et interruption dans la votation, des électeurs qui désiraient voter pour le dit *Télesphore Fournier* s'étant présentés au Poll pendant, avant et après ce temps pour y faire enregistrer leurs voix en sa faveur ont été privés de l'avantage de le faire; et de plus que d'autres électeurs présents au Poll lors du dit ajournement et désirant aussi faire enregistrer leurs voix en faveur du dit *Télesphore Fournier*, n'ont pu le faire, à cause du dit ajournement, ce pourquoi le dit *Napoléon Casault* a obtenu un avantage indû sur le dit *Télesphore Fournier*, au moyen duquel le dit *Napoléon Casault* a été indûment et illégalement élu Représentant en Parlement pour le Comté de *Montmagny*; qu'à raison aussi de l'ajournement du Poll dans la dite Paroisse de *St. Pierre de la Rivière du Sud*, la dite Election et le Rapport en faveur du dit *Napoléon Casault* sont complètement et absolument nuls de plein droit et non avenus, et pour ces raisons les Pétitionnaires en demandent la nullité et que la dite Election et le dit Rapport soient déclarés nuls et de nul effet quelconque: Parce que le Poll ouvert pour la dite Election dans la Paroisse de *St. François de la Rivière du Sud* a été illégalement ajourné et fermé par *Jean Olivier Frazer*, Ecuyer, le Député Officier Rapporteur pour la dite Paroisse, le vingt-sixième jour de Juillet dernier, premier jour de votation, depuis midi jusqu'à une heure et quart après-midi, que la votation y a été illégalement et frauduleusement arrêtée et suspendue pendant tout cet espace de temps à la suggestion du dit *Napoléon Casault*, de ses agents et représentants, au Poll de la dite Paroisse, et de ses partisans, dans le but unique d'empêcher les nombreux partisans du dit *Télesphore Fournier* d'enregistrer leurs votes en sa faveur, que pendant tout cet espace de temps le dit Député Officier Rapporteur n'a enregistré aucun vote; s'est absenté du Poll avec son Clerc de Poll; qu'un Poll n'a pas été tenu et ouvert dans la susdite Paroisse par le dit Député Officier Rapporteur conformément à la Loi, pendant deux jours, pour y enregistrer les voix des électeurs, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures de l'après-midi de chacun des dits jours, qu'en conséquence de cette ajournement et interruption dans la votation, un nombre considérable d'électeurs alors présents au Poll, plus que suffisant pour changer le résultat de la dite Election et désirant voter pour le dit *Télesphore Fournier*, n'ont pu le faire à cause du dit ajournement et de l'interruption dans la votation, ce pourquoi le dit *Napoléon Casault* a obtenu un avantage indu sur le dit *Télesphore Fournier*, au moyen duquel le dit *Napoléon Casault* a été indûment et illégalement élu Représentant en Parlement pour le Comté de *Montmagny*, qu'à raison aussi de l'ajournement du Poll dans la susdite Paroisse de *St. François de la Rivière du Sud*, la dite Election et le Rapport en faveur du dit *Napoléon Casault* sont complètement et absolument nuls de plein droit, et non avenus, et pour ces raisons les Pétitionnaires en demandent la nullité et que la dite Election et le dit Rapport soient déclarés nuls et de nul effet quelconque: Parce que le vingt-septième jour du susdit mois de Juillet, second jour fixé pour l'enregistrement des votes dans la susdite Paroisse de *St. François, Rivière du Sud*, le Poll tenu et ouvert en la dite Paroisse pour la susdite Election a été aussi fermé et ajourné vers midi par *Jean Olivier Frazer*, le Député Officier Rapporteur pour la dite Paroisse, pendant plus d'une heure, et ce à la suggestion et instigation du dit *Napoléon Casault*, de ses représentants au Poll et partisans, dans l'unique but d'empêcher les nombreux partisans du dit

Télesphore Fournier d'enregistrer leurs votes en sa faveur, que pendant tout cet espace de temps le dit Député Officier Rapporteur n'a enregistré aucun vote, a refusé de prendre les votes de personnes alors présentes et désirant voter pour le dit *Télesphore Fournier*, qu'il s'est absenté du Poll avec son Clerc de Poll, qu'un Poll n'a pas été tenu et ouvert dans la susdite Paroisse par le dit Député Officier Rapporteur, conformément à la Loi, pendant deux jours, pour y enregistrer les voix des électeurs, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures de l'après-midi de chacun des dits jours ; qu'en conséquence de cet ajournement et interruption dans la votation, un nombre considérable d'électeurs alors présents au Poll, et plus que suffisant pour changer le résultat de la dite Election, et désirant voter pour le dit *Télesphore Fournier*, n'ont pu le faire à cause du dit ajournement et de l'interruption dans la votation, ce pourquoi le dit *Napoléon Casault* a obtenu un avantage indu sur le dit *Télesphore Fournier*, au moyen duquel le dit *Napoléon Casault* a été indûment et illégalement élu Représentant en Parlement pour le Comté de *Montmagny*, qu'à raison aussi du défaut de Poll dans la susdite Paroisse de *St. François de la Rivière du Sud*, la dite Election et le Rapport en faveur du dit *Napoléon Casault* sont complètement et absolument nuls de plein droit et non avenus, et pour ces raisons les Pétitionnaires en demandent la nullité, et que la dite Election et le dit Rapport soient déclarés nuls et de nul effet quelconque : Parce qu'un Poll n'a pas été tenu et ouvert dans la susdite Paroisse de *St. François* pour la susdite Election les vingt-six et vingt-sept de Juillet dernier, jours fixés pour la votation durant tout le temps, savoir : pendant deux jours pour y enregistrer les voix des électeurs depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures de l'après-midi de chacun des dits jours fixés par la Loi, et que le dit Poll n'a pas été ouvert pendant un temps suffisant pour permettre à tous les électeurs d'enregistrer leurs votes ; que la votation y a été illégalement arrêtée et suspendue par les partisans du dit *Napoléon Casault*, et à son instigation et suggestion, dans le but d'empêcher les partisans du dit *Télesphore Fournier* d'enregistrer leurs votes en sa faveur ; que le Député Officier Rapporteur de la dite Paroisse a laissé perdre un temps considérable en permettant aux partisans du dit *Napoléon Casault* de faire aux voteurs un grand nombre de questions illégales et inutiles et en faveur des entrées inutiles sur le Livre de Poll au grand préjudice du dit *Télesphore Fournier*, que de plus dans l'après-midi du second jour de la votation, savoir : le vingt-septième jour de Juillet dernier, les partisans du dit *Napoléon Casault*, dans le but de favoriser son Election et de nuire à la Candidature du dit *Télesphore Fournier*, causèrent une longue interruption dans la votation dans un temps où les électeurs se pressaient pour voter, en avançant d'une heure l'horloge du Presbytère de la susdite Paroisse sur laquelle le dit Député Officier Rapporteur s'était guidé pour ouvrir le Poll et sur laquelle il devait se guider pour le fermer, que la dite horloge fut ainsi avancée d'une heure par *Vildebond Larue*, Ecuyer, Notaire, de la Paroisse de *St. Pierre de la Rivière du Sud*, agent et représentant du dit *Napoléon Casault*, au Poll de la Paroisse de *St. François Rivière du Sud*, que lorsqu'il fut cinq heures à la dite horloge ainsi avancée, tandis qu'il n'était réellement que quatre heures de l'après-midi, ou environ, le dit *Vildebond Larue* et d'autres partisans du dit *Napoléon Casault*, vinrent sommer le Député Officier Rapporteur de la dite Paroisse, de clôre le Poll, attendu que l'heure était arrivée ; que cette supercherie ayant été découverte immédiatement, le Député Officier Rapporteur au lieu de continuer la votation sans interruption, la suspendit pour envoyer vérifier l'heure dans les maisons voisines du Poll, ce qui pris un temps considérable pendant lequel la votation fut arrêtée, tandis qu'il y avait des électeurs présents qui demandoient ou étaient prêts à faire enregistrer leurs voix en faveur du dit *Télesphore Fournier* ; que par suite de cette supercherie l'heure étant déjà avancée, beaucoup de voteurs présents au Poll ne purent faire enregistrer leur vote, et à la

clôture du dit Poll, en conséquence de cette interruption, il resta un nombre considérable d'électeurs plus que suffisant pour changer le résultat de la dite Election, qui désiraient voter pour le dit *Télesphore Fournier*, et qui furent ainsi privés de l'occasion de le faire; Parce que les votes d'un grand nombre d'électeurs qui désiraient voter pour le dit *Télesphore Fournier*, et dont les noms sont inscrits sur le Livre de Poll pour la susdite Paroisse de *St. François*, n'ont pas été enregistrés et marqués pour le dit *Télesphore Fournier*, par le Député Officier Rapporteur pour la dite Paroisse, lequel s'est borné à faire mention des objections à ces votes et de noter leur intention de voter pour le dit *Télesphore Fournier*, en refusant d'offrir aux dits voteurs de prêter le serment de qualification qu'ils étaient prêts à faire; qu'au lieu d'offrir aux dits voteurs de prêter les Serments requis par la Loi, ce qu'ils étaient prêts à faire, le dit Député Officier Rapporteur leur refusait à la suggestion des partisans et agents du dit *Napoléon Casault*, de jurer des faits entièrement étrangers aux dits serments, ou exigeaient d'eux des serments différents de ceux requis par la Loi: Et prie la Chambre de vouloir bien ordonner que le Rapport pour le dit Comté soit amendé en conséquence, en y effaçant le nom du dit *Napoléon Casault*, et en insérant à sa place celui du dit *Télesphore Fournier*; et de plus, que la Chambre prenne en considération les allégations ci-dessus, et déclare l'Election et Rapport du dit *Napoléon Casault* nuls et non avenues, ou qu'elle fasse droit à la présente Pétition suivant qu'elle le jugera à propos.

Sur motion de *M. Muckenzie*, secondé par *M. Scatcherd*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de faire mettre devant cette Chambre, une Copie du Bail original fait pour le loyer de l'Hospice des Sœurs de la Charité ou du Couvent des Sœurs Grises pour l'usage de la Législature, et de toute réclamation de la part de l'Archevêque de *Québec*, pour les pertes occasionnées par l'incendie du dit Couvent en Mai dernier; aussi, toute Correspondance échangée entre le Gouvernement et les parties intéressées, et indiquant quelle Assurance a été effectuée sur le dit Edifice, quand et par qui elle l'a été, et à qui elle a été payée.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de faire mettre devant cette Chambre, une Liste indiquant le nombre des occupants de terres des Sauvages, ou des personnes qui doivent au Département des Sauvages, ou à ses agents, en tout ou en partie, pour des terres dans le Comté d'*Haldimand*, et qu'ils ont achetées.

Ordonné, Que les dites Adresses soient présentées à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Ordonné, Que *M. Darce* ait la permission d'introduire un Bill pour abroger certaines parties des Ordonnances relatives aux Chemins d'hiver dans le *Bas-Canada*, en autant qu'il s'agit du District de *Montréal*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi, le second jour d'Octobre prochain.

Ordonné, Que l'Honorable *M. Cameron* ait la permission d'introduire un Bill pour amender les Actes pour assurer l'indépendance des Membres de l'Assemblée Législative.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que Mr. *Foley* ait la permission d'introduire un Bill pour autoriser la formation de Corporations de Chemin de Fer, et les régler.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mardi, le troisième jour d'Octobre prochain.

Ordonné, Que M. *Foley* ait la permission d'introduire un Bill pour autoriser les Habitants des différents Comtés de cette Province à élire leurs propres Officiers de Comté.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi, le neuvième jour d'Octobre prochain.

Ordonné, Que M. *Ferrie* ait la permission d'introduire un Bill pour amender les Loix de Naturalisation de cette Province.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mardi, le second jour d'Octobre prochain.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Cameron* ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte de l'Esplanade de *Toronto*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi prochain.

M. l'Orateur a communiqué à la Chambre la lettre suivante :—

Québec, 18 Septembre 1854.

Monsieur,—Ayant été élu pour servir dans le présent Parlement Provincial pour le Comté de *Renfrew*, aussi bien que pour la Division Sud du Comté d'*Oxford*, je prends la liberté de vous déclarer, pour l'information de l'Assemblée Législative, que c'est mon intention et que j'opte de siéger pour le Comté de *Renfrew*.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir communiquer le choix que je fais de représenter le Comté de *Renfrew* dans le présent Parlement, aussitôt que les règles de cette Chambre permettront que cette communication soit faite, afin qu'ils soit émis un nouveau Writ pour la Division Sud du Comté d'*Oxford*.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre humble et obéissant Serviteur,

A l'Honorable

F. Hincks.

Orateur de l'Assemblée Législative.

Ordonné, Que la Pétition de *W. S. Griffin* et autres, du Village de *L'Avenir*; et la Pétition d'*Hilaire Allard* et autres, du Village de *L'Avenir*, soient imprimées pour l'usage des Membres de cette Chambre.

L'honorable M. *Morin*, du Comité Spécial nommé pour préparer et rapporter des Listes de Membres pour composer les Comités Spéciaux Permanents par ordre de cette Chambre, a fait rapport que le Comité avait préparé des Listes de Membres en conséquence; et elles ont été lues comme suit :—

1. Des Privilèges et Elections.—M. le Solliciteur-Général *Ross*, M. *Foley*, M. *Alley*, M. *Crysler*, M. *Burton*, M. *Laberge*, M. *Dufresne*, M. *Frazier*, M. *McCann*, M. *Pouliot*, M. *Freeman*, M. *Blanchet* et M. *Wilson*.

2. Des Loix Expirantes.—L'Honorable M. *Rolph*, M. *Scatcherd*, M. *Labelle*, M. *Larwill*, M. *Aikins*, M. *Biggar*, M. *Gill*, M. *Yielding*, M. *Laporte*, M.

O'Farrell, M. Charles Daoust, M. Meagher, M. Dostaler, M. Bourassa, M. Guéremont et M. Marchildon.

3. Des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques.—L'Honorable M. *Morin*, l'Honorable M. le Procureur-Général *Drummond*, l'Honorable M. *Robinson*, l'Honorable M. *Hincks*, M. *Crawford*, M. *Cartier*, M. *Cauchon*, M. *Egan*, M. *Papin*, M. *Taché*, M. *Bureau*, M. *Bellingham*, M. *James Smith*, l'Honorable M. *John Sandfield Macdonald*, l'Honorable M. *Merritt*, M. *Lemieux* et M. *Joseph Curran Morrison*.

4. Des Bills Privés.—L'Honorable M. *Cameron*, M. *Polette*, M. *Rankin*, M. *Felton*, M. *Antoine Aimé Dorion*, M. *Powell*, M. *Prévost*, M. *Loranger*, M. *Sanborn*, M. *James Ross*, M. *Angus Morrison*, M. *Fergusson*, M. *Huot* et M. *LeBoutillier*.

5. Des Ordres Permanents.—M. *Langton*, M. *Turcotte*, M. *Sidney Smith*, M. *Hartman*, M. *Murney*, M. *Jean Baptiste Eric Dorion*, M. *Casault*, M. *Bowes*, M. *Poulin*, M. *McKerlie*, M. *Chapuis*, M. *Jackson*, M. *Wright*, M. *Jean Baptiste Daoust* et M. *Lumsden*.

6. Des Impressions.—M. *Stevenson*, M. *Terrill*, M. *Brown*, M. *Ferres*. M. *Fournier*, l'Honorable M. *Young*, M. *Flint*, M. *Thibaudeau*, M. *Shaw*, M. *Bell*, M. *Daly*, M. *Dionne*, M. *Delong*, M. *Munro* et M. *Matheson*.

7. Des Dépenses Contingentes.—M. *Roblin*, M. *Galt*, M. *Niles*, M. *Lyon*, M. *Gould*, M. *Valois*, M. *Jobin*, M. *Chisholm*, M. *Church*, M. *Fortier*, M. *Desaulniers*, M. *Darce*, M. *Macbeth*, M. *Roderick McDonald* et M. *Cooke*.

8. Des Comptes Publics.—M. *Holton*, M. *Patrick*, l'Honorable M. *Young*, M. *Gambie*, M. *Mackenzie*, M. *Mongenais*, M. *DeWitt*, M. *Masson*, M. *Ferrie*, M. *Clarke*, M. *Mattice*, M. *Rhodes*, M. *Somerville*, M. *Soutwick* et M. *Whitney*.

L'Ordre du jour étant lu, pour reprendre les Débats ajournés sur la Question qui a été proposée Mercredi dernier, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour remercier Son Excellence de son Discours prononcé du Trône à l'ouverture de la présente Session :

Que nous remercions Son Excellence de la satisfaction qu'elle exprime en nous voyant réunis, et que cette Chambre croit avec Son Excellence que l'augmentation du nombre de ses Membres, en vertu de l'Acte mis en opération pour la première fois lors de l'Élection Générale qui vient d'avoir lieu, donnera un plus grand poids aux délibérations de la Législature, et assurera plus amplement que par le passé la Représentation en Parlement des divers intérêts qui existent dans cette Province :

Pour assurer Son Excellence que cette Chambre donnera la plus grande attention aux sujets de haute importance qui devront nécessairement être soumis à notre considération pendant la Session qui s'ouvre maintenant :

Que cette Chambre, en vue des deux Actes que le Parlement Impérial, avançant avec une rapidité de plus en plus grande dans la voie de la politique libérale qu'il suit envers ses Colonies depuis quelques années, a passé récemment, sent la grande responsabilité imposée par là à la Législature Canadienne :

Que quant à celui de ces deux Actes qui donne au Parlement Canadien le pouvoir de changer la Constitution du Conseil Législatif, quoique la substitution du principe de l'Élection par le Peuple à celui de la nomination par la Couronne soit évidemment une tâche des plus difficiles, et dans l'exécution de laquelle il y a peu d'aide à obtenir de l'expérience des autres Pays, le Gouvernement Représentatif et la responsabilité de l'Exécutif dans le sens de la Constitution Britannique étant inconnus à la plupart des Pays où le Corps Législatif se compose de deux Chambres Electives, nous pensons que pour donner à cette Branche importante de la Législature le poids et l'influence qu'il est à désirer qu'elle possède, un changement dans sa Constitution semble être impérieusement requis, et nous

espérons que les difficultés auxquelles Son Excellence a fait allusion seront surmontées par nos efforts et par le patriotisme des Membres de cet Honorable Corps :

Que l'autre Acte du Parlement Impérial ayant fait disparaître les restrictions qui ont depuis quelques années empêché la Législature Provinciale de disposer des Réserves du Clergé, et vu qu'à compter d'une époque assez reculée dans l'histoire du *Haut-Canada*, ces dispositions Législatives qui avaient originairement pour objet de pourvoir au soutien du Culte Protestant, ont été une source de discorde et d'agitation pour cette section de la Province, nous pensons qu'il est beaucoup à désirer, dans l'intérêt de la religion et de la paix publique, que l'on règle définitivement et sans délai cette question si longtemps débattue. Ce sujet a été expressément soumis à la considération du Peuple de cette Province lors de la dernière Election, et le Peuple a exprimé son opinion d'une manière qui ne doit laisser de doute à personne. Nous espérons pouvoir, sans difficulté, convenir d'une mesure qui atteindra cet objet et causera une satisfaction générale :

Que la condition des propriétés possédées sous le régime de la Tenure Seigneuriale engagera très prochainement notre attention, en vue de la solution de questions qui ne peuvent être longtemps tenues en suspens entre les Seigneurs et les Censitaires qu'au détriment des intérêts des uns et des autres. Nous apprécions l'importance qu'il y a de traiter cette question avec prudence et en ayant égard aux réclamations légales et équitables des parties intéressées, la sûreté de la propriété étant une condition indispensable du progrès matériel, et ceux qui placent leurs capitaux dans ce Pays ayant à chercher dans la modération et la justice de la Législature la protection qui, dans un Pays voisin, se trouve dans les tribunaux :

Que nous examinerons s'il est à propos d'assimiler les Institutions Municipales du *Bas-Canada*, en autant que les circonstances le permettent, au système qui, depuis qu'il y est introduit, a contribué si puissamment à la prospérité du *Haut-Canada*, et aussi d'étendre à la première section de la Province les avantages que donne l'Acte qui crée un Fonds d'Emprunt Municipal. Les autres sujets importants sur lesquels des mesures seront soumises à nos délibérations, recevront de notre part une attention égale :

Que les Comptes Publics de l'année écoulée et le Budget de l'année courante, lorsqu'ils nous seront soumis, obtiendront notre plus grande attention, et que Son Excellence peut compter sur notre disposition à pourvoir aux exigences du Service Public :

Que notre attention se portera également sur l'état prospère du Revenu, comme offrant une occasion dont le Parlement doit profiter pour réviser le Tarif, dans le but de faire disparaître les Droits imposés sur les Matériaux employés dans la construction des Vaisseaux et dans plusieurs autres branches de manufactures dans cette Province, et pour réduire ceux auxquels sont assujettis d'autres Articles qui forment une très grande partie de la consommation générale :

Que cette Chambre recevra avec plaisir Copie d'un Traité qui a été conclu entre Sa Majesté et le Gouvernement des *Etats-Unis*, pour le règlement de diverses questions qui affectent les intérêts mutuels des Sujets de Sa Majesté dans l'*Amérique Britannique du Nord* d'une part, et ceux des Citoyens des *Etats-Unis* de l'autre, et nous examinerons s'il est à propos d'amender l'Acte passé en mil huit cent quarante-neuf, pour la libre admission en *Canada* de certains Articles et produits des *Etats-Unis*, de manière à faire cadrer cet Acte avec les dispositions du Traité :

Que cette Chambre apprend avec satisfaction que le Gouvernement et le Congrès des *Etats-Unis* ont montré un esprit libéral et des dispositions amicales dans le règlement de cette question, et que nous sommes disposés à nous montrer très animés des mêmes sentiments :

Que nous espérons que l'entrée sans Droits d'importation des produits naturels du *Canada*, sur les marchés des *Etats-Unis*, aura pour résultat de perpétuer et d'augmenter l'état si remarquable de prospérité dont la Province a joui depuis quelque temps ;

Et la Question ayant été de nouveau proposée ;—la Chambre a repris les dits Débats ajournés.

M. *Wright* a proposé, secondé par M. *Frazer*, et la Question ayant été mise, que les Débats soient de nouveau ajournés à Demain.

La Chambre s'est divisée :

Pour, 36.

Contre, 43.

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la Question ayant été de nouveau proposée, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour remercier Son Excellence de son Discours prononcé du Trône à l'ouverture de la présente Session :

Que nous remercions Son Excellence de la satisfaction qu'elle exprime en nous voyant réunis, et que cette Chambre croit avec Son Excellence que l'augmentation du nombre de ses Membres, en vertu de l'Acte mis en opération pour la première fois lors de l'Élection Générale qui vient d'avoir lieu, donnera un plus grand poids aux délibérations de la Législature, et assurera plus amplement que par le passé la Représentation en Parlement des divers intérêts qui existent dans cette Province :

Pour assurer Son Excellence que cette Chambre donnera la plus grande attention aux sujets de haute importance qui devront nécessairement être soumis à notre considération pendant la Session qui s'ouvre maintenant :

Que cette Chambre, en vue des deux Actes que le Parlement Impérial, avançant avec une rapidité de plus en plus grande dans la voie de la politique libérale qu'il suit envers ses Colonies depuis quelques années, a passé récemment, sent la grande responsabilité imposée par là à la Législature Canadienne :

Que quant à celui de ces Actes qui donne au Parlement Canadien le pouvoir de changer la Constitution du Conseil Législatif, quoique la substitution du principe de l'élection par le Peuple à celui de la nomination par la Couronne soit évidemment une tâche des plus difficiles, et dans l'exécution de laquelle il y a peu d'aide à obtenir de l'expérience des autres Pays, le Gouvernement Représentatif et la responsabilité de l'Exécutif dans le sens de la Constitution Britannique étant inconnus à la plupart des Pays où le corps Législatif se compose de deux Chambres Electives, nous pensons que pour donner à cette Branche importante de la Législature le poids et l'influence qu'il est à désirer qu'elle possède, un changement dans sa Constitution semble être impérieusement requis, et nous espérons que les difficultés auxquelles Son Excellence a fait allusion seront surmontées par nos efforts et par le patriotisme des Membres de cet Honorable Corps :

Que l'autre Acte du Parlement Impérial ayant fait disparaître les restrictions qui ont depuis quelques années empêché la Législature Provinciale de disposer des Réserves du Clergé, et vu qu'à compter d'une époque assez reculée dans l'histoire du *Haut-Canada*, ces dispositions Législatives qui avaient originairement pour objet de pourvoir au soutien du Culte Protestant, ont été une source de discorde et d'agitation pour cette section de la Province, nous pensons qu'il est beaucoup à désirer, dans l'intérêt de la religion et de la paix publique, que l'on règle définitivement et sans délai cette question si longtemps débattue. Ce sujet a été expressément soumis à la considération du Peuple de cette Province lors de la dernière Election, et le Peuple a exprimé son opinion d'une manière qui ne doit laisser de doute à personne. Nous espérons pouvoir, sans difficulté, convenir d'une mesure qui atteindra cet objet et causera une satisfaction générale :

Que la condition des propriétés possédées sous le régime de la Tenure Seignuriale engagera très prochainement notre attention, en vue de la solution de questions qui ne peuvent être longtemps tenues en suspens entre les Seigneurs et les Censitaires, qu'au détriment des intérêts des uns et des autres. Nous apprécions l'importance qu'il y a de traiter cette question avec prudence et en ayant égard aux réclimations légales et équitables des parties intéressées, la sûreté de la propriété étant une condition indispensable du progrès matériel, et ceux qui placent leurs capitaux dans ce pays ayant à chercher dans la modération et la justice de la Législature la protection qui, dans un Pays voisin, se trouve dans les tribunaux :

Que nous examinerons s'il est à propos d'assimiler les Institutions Municipales du *Bas-Canada*, en autant que les circonstances le permettent, au système qui, depuis qu'il y est introduit, a contribué si puissamment à la prospérité du *Haut-Canada*, et aussi d'étendre à la première section de la Province les avantages que donne l'Acte qui crée un Fonds d'Emprunt Municipal. Les autres sujets importants, sur lesquels des mesures seront soumises à nos délibérations, recevront de notre part une attention égale :

Que les Comptes Publics de l'année écoulée et le Budget de l'année courante, lorsqu'il nous seront soumis, obtiendront notre plus grande attention, et que Son Excellence peut compter sur notre disposition à pourvoir aux exigences du Service Public :

Que notre attention se portera également sur l'état prospère du Revenu, comme offrant une occasion dont le Parlement doit profiter pour réviser le Tarif, dans le but de faire disparaître les Droits imposés sur les Matériaux employés dans la construction des Vaisseaux et dans plusieurs autres branches de manufactures dans cette Province, et pour réduire ceux auxquels sont assujettis d'autres Articles qui forment une très grande partie de la consommation générale :

Que cette Chambre recevra avec plaisir Copie d'un Traité qui a été conclu entre Sa Majesté et le Gouvernement des *Etats-Unis*, pour le règlement de diverses questions qui affectent les intérêts mutuels des Sujets de Sa Majesté dans l'*Amérique Britannique du Nord* d'une part, et ceux des Citoyens des *Etats-Unis* de l'autre, et que nous examinerons s'il est à propos d'amender l'Acte passé en mil huit cent quarante-neuf, pour la libre admission en *Canada* de certains Articles et produits des *Etats-Unis*, de manière à faire cadrer cet Acte avec les dispositions du Traité :

Que cette Chambre apprend avec satisfaction que le Gouvernement et le Congrès des *Etats-Unis* ont montré un esprit libéral et des dispositions amicales dans le règlement de cette question, et que nous sommes disposés à nous montrer animés des mêmes sentiments :

Que nous espérons que l'entrée sans Droits d'importation des produits naturels du *Canada*, sur les marchés des *Etats-Unis*, aura pour résultat de perpétuer et d'augmenter l'état si remarquable de prospérité dont la Province a joui depuis quelque temps.

Et des Débats ayant eu lieu là-dessus ;

Sur motion de *Scatcherd*, secondé par M. *Biggar*,
Ordonné, Que les Débats soient ajournés à Demain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour contraindre les Témoins à comparaître devant les Cours Supérieures en *Canada*, étant lu ;
Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Demain.

Alors, sur motion de M. *Wright*, secondé par M. *Frazer*,
La Chambre s'est ajournée.

Martis, 19^o die Septembris ;

ANNO 18^o VICTORIÆ REGINÆ, 1854.

M. L'ORATEUR a informé la Chambre, Que son Warrant pour la nomination des Membres qui doivent servir dans le Comité Général des Elections, est déposé sur la table ;—Et le dit Warrant a été lu, comme suit :—

Conformément à la trentième Section de l'Acte des Pétitions d'Élection de 1851, je nomme par le présent l'Honorable *William Hamilton Merritt*, Membre pour le Comté de *Lincoln* ; *Antoine Polette*, Ecuyer, Membre pour la Ville des *Trois-Rivières* ; *John Sewall Sanborn*, Ecuyer, Membre pour le Comté de *Compton* ; *Joseph Curran Morrison*, Ecuyer, Membre pour la Ville de *Niagara* ; *John Langton*, Ecuyer, Membre pour le Comté de *Peterborough* ; et *Antoine Aimé Dorion*, Ecuyer, Membre pour la Cité de *Montréal*, pour être Membres du Comité Général des Elections pour la présente Session.

Donné sous mon seing, ce dix-neuvième jour de Septembre 1854.

L. V. Sicotte,

Orateur de l'Assemblée Législative.

Ordonné, Que le dit Warrant soit imprimé.

Conformément à la 45^{me} Section de l'Acte des Pétitions d'Élection de 1851, le Greffier a lu une Liste Alphabétique des noms de tous les Membres de la Chambre.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par *M. Scatcherd*,—la Pétition du Conseil Municipal du Comté de *Middlesex*.

Par *M. Cranford*,—la Pétition de *William Winder*, Ecuyer, Bibliothécaire de cette Chambre.

Par *M. Somerville*,—la Pétition de la Compagnie du Chemin d'*Huntingdon* et du *Lac St. François*.

Par *M. Dostaler*,—la Pétition de *Léopold Desrosiers* et autres, de *Berthier*, dans le District de *Montréal*.

Par *M. McCann*,—la Pétition de la Division *Woodland*, No. 168, de l'Ordre des Fils de la Tempérance ; la Pétition de *T. Kearnes*, Ecuyer, et autres, du Township de *Plantagenet Nord*, Comté de *Prescott* ; et la Pétition de la Municipalité du Township de *Plantagenet Nord*.

Par *M. Larwill*,—la Pétition de la Municipalité du Township de *McNab*.

Par l'Honorable *M. Young*,—la Pétition de l'Institut des Artisans de *Montréal* ; et la Pétition du Comité de la Société d'École Britannique et Canadienne de *Montréal*.

Par *M. Allyn*,—la Pétition du Comité des Dames de l'École des Petits Enfants à *Québec* ; et la Pétition de *Joseph Morrin*, Ecuyer, et autres, Actionnaires de la Société de Bâtisse à *Québec*.

Par *M. Aikins*,—la Pétition de *T. Henry*, Ecuyer, et autres, des Townships d'*Albion* et *Chinguacousy* ; et la Pétition de *Thomas Neelands* et autres, des Townships d'*Albion* et *Chinguacousy*.

Par *M. Jobin*,—la Pétition du Révérend *L. T. Brassard* et autres, Commissaires d'École de la Paroisse de *St. Paul*.

Par *M. Langton*,—la Pétition de la Division *Warsaw*, No. 201 ; et la Pétition de la Division *Oakdale*, No. 271, toutes deux de l'Ordre des Fils de la Tempérance ; la Pétition de la Municipalité du Township d'*Otonabee* ; et la Pétition de la Municipalité de *Monaghan Nord*.

Par *M. Delong*,—la Pétition de la Division *Kitley*, No. 68 ; de la Division *Mallory Town*, No. 10 ; et de la Division *Coleman's Corners*, No. 5, toutes trois de l'Ordre des Fils de la Tempérance.

Par M. *Antoine Aimé Dorion*,—la Pétition des Membres et Syndics de l'Eglise de *Sion*, dans la Cité de *Montréal*.

Par l'Honorable Procureur-Général *Drummond*,—la Pétition de *F. A. Cutter*, Ecuyer, et autres, Médecins et Chirurgiens, de *Missisquoi* et *Shefford*; la Pétition de la Compagnie du Chemin de Fer de *Stanstead*, *Shefford* et *Chambly*; et la Pétition de la Compagnie des Travaux d'Ardoise de *Kingsey*.

Par M. *Cartier*,—la Pétition de la Corporation du Séminaire de *St. Hyacinthe*; et la Pétition de *William H. Bréhaut*, Greffier Conjoint de la Paix pour le District de *Montréal*.

Sur motion de M. *Jean-Baptiste Eric Dorion*, secondé par M. *Charles Daoust*, *Ordonné*, Que M. l'Orateur émane son Warrant au Greffier de la Couronne en Chancellerie, pour préparer un nouveau Writ pour l'Election d'un Membre pour servir dans ce présent Parlement, pour le Comté de *Bagot*, en remplacement de *Timothée Brodeur*, Ecuyer, dont l'Election a été déclarée nulle.

Sur motion de M. *DeWitt*, secondé par M. *Antoine Aimé Dorion*, *Résolu*, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de faire mettre devant cette Chambre, par l'Officier qu'il appartient, l'autorité en vertu de laquelle les abris des Emigrés à la *Pointe St. Charles*, à *Montréal*, ont été vendus, les noms de l'acheteur ou acheteurs, le produit de la vente, quand et à qui le paiement a été fait.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Ordonné, Que M. *Felton* ait la permission d'introduire un Bill pour empêcher le commerce des Liqueurs alcooliques et enivrantes.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mardi, le dixième jour d'Octobre prochain.

Sur motion de l'Honorable M. *Morin*, secondé par l'Honorable M. *Chabot*, *Résolu*, Que le temps fixé par les Règles de cette Chambre pour recevoir des Pétitions pour des Bills Privés et Locaux, soit prolongé jusqu'au dixième jour d'Octobre; pour recevoir des Bills Privés ou Locaux jusqu'au vingt-trois d'Octobre, et pour recevoir des Rapports de Comités Permanents ou Spéciaux sur tels Bills Privés ou Locaux, jusqu'au six de Novembre prochain.

L'Ordre du jour étant lu, pour reprendre les Débats ajournés sur la Question, qui a été proposée Mercredi dernier, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour remercier Son Excellence de son Discours prononcé du Trône à l'ouverture de la présente Session :

Que nous remercions Son Excellence de la satisfaction qu'elle exprime en nous voyant réunis, et que cette Chambre croit avec Son Excellence que l'augmentation du nombre de ses Membres, en vertu de l'Acte mis en opération pour la première fois lors de l'Election Générale qui vient d'avoir lieu, donnera un plus grand poids aux délibérations de la Législature, et assurera plus amplement que par le passé la Représentation en Parlement des divers intérêts qui existent dans cette Province :

Pour assurer Son Excellence que cette Chambre donnera la plus grande attention aux sujets de haute importance qui devront nécessairement être soumis à notre considération pendant la Session qui s'ouvre maintenant :

Que cette Chambre, en vue des deux Actes que le Parlement Impérial, avançant avec une rapidité de plus en plus grande dans la voie de la politique libé-

rale qu'il suit envers ses Colonies depuis quelques années, a passé récemment, sent la grande responsabilité imposée par là à la Législature Canadienne :

Que quant à celui de ces Actes qui donne au Parlement Canadien le pouvoir de changer la Constitution du Conseil Législatif, quoique la substitution du principe de l'élection par le Peuple à celui de la nomination par la Couronne soit évidemment une tâche des plus difficiles, et dans l'exécution de laquelle il y a peu d'aide à obtenir de l'expérience des autres Pays, le Gouvernement Représentatif et la responsabilité de l'Exécutif dans le sens de la Constitution Britannique étant inconnus à la plupart des Pays où le corps Législatif se compose de deux Chambres Electives, nous pensons que pour donner à cette Branche importante de la Législature le poids et l'influence qu'il est à désirer qu'elle possède, un changement dans sa Constitution semble être impérieusement requis, et nous espérons que les difficultés auxquelles Son Excellence a fait allusion seront surmontées par nos efforts et par le patriotisme des Membres de cet Honorable Corps :

Que l'autre Acte du Parlement Impérial ayant fait disparaître les restrictions qui ont depuis quelques années empêché la Législature Provinciale de disposer des Réserves du Clergé, et vu qu'à compter d'une époque assez reculée dans l'histoire du *Haut-Canada*, ces dispositions Législatives qui avaient originairement pour objet de pourvoir au soutien du Culte Protestant, ont été une source de discorde et d'agitation pour cette section de la Province, nous pensons qu'il est beaucoup à désirer, dans l'intérêt de la religion et de la paix publique, que l'on règle définitivement et sans délai cette question si longtemps débattue. Ce sujet a été expressément soumis à la considération du Peuple de cette Province lors de la dernière Election, et le Peuple a exprimé son opinion d'une manière qui ne doit laisser de doute à personne. Nous espérons pouvoir, sans difficulté, convenir d'une mesure qui atteindra cet objet et causera une satisfaction générale :

Que la condition des propriétés possédées sous le régime de la Tenure Seigneuriale engagera très prochainement notre attention, en vue de la solution de questions qui ne peuvent être longtemps tenues en suspens entre les Seigneurs et les Censitaires, qu'au détriment des intérêts des uns et des autres. Nous apprécions l'importance qu'il y a de traiter cette question avec prudence et en ayant égard aux réclamations légales et équitables des parties intéressées, la sûreté de la propriété étant une condition indispensable du progrès matériel, et ceux qui placent leurs capitaux dans ce Pays ayant à chercher dans la modération et la justice de la Législature la protection qui, dans un Pays voisin, se trouve dans les tribunaux :

Que nous examinerons s'il est à propos d'assimiler les Institutions Municipales du *Bas-Canada*, en autant que les circonstances le permettent, au système qui, depuis qu'il y est introduit, a contribué si puissamment à la prospérité du *Haut-Canada*, et aussi d'étendre à la première section de la Province les avantages que donne l'Acte qui crée un Fonds d'Emprunt Municipal. Les autres sujets importants, sur lesquels des mesures seront soumises à nos délibérations, recevront de notre part une attention égale :

Que les Comptes Publics de l'année écoulée et le Budget de l'année courante, lorsqu'ils nous seront soumis, obtiendront notre plus grande attention, et que Son Excellence peut compter sur notre disposition à pourvoir aux exigences du Service Public :

Que notre attention se portera également sur l'état prospère du Revenu, comme offrant une occasion dont le Parlement doit profiter pour réviser le Tarif, dans le but de faire disparaître les Droits imposés sur les Matériaux employés dans la construction des Vaisseaux et dans plusieurs autres branches de manufactures dans cette Province, et pour réduire ceux auxquels sont assujettis d'autres Articles qui forment une très grande partie de la consommation générale :

Que cette Chambre recevra avec plaisir Copie d'un Traité qui a été conclu entre Sa Majesté et le Gouvernement des *Etats-Unis*, pour le règlement de diverses questions qui affectent les intérêts mutuels des Sujets de Sa Majesté dans l'*Amérique Britannique du Nord* d'une part, et ceux des Citoyens des *Etats-Unis* de l'autre; et que nous examinerons s'il est à propos d'amender l'Acte passé en mil huit cent quarante-neuf, pour la libre admission en *Canada* de certains Articles et produits des *Etats-Unis*, de manière à faire cadrer cet Acte avec les dispositions du Traité :

Que cette Chambre apprend avec satisfaction que le Gouvernement et le Congrès des *Etats-Unis* ont montré un esprit libéral et des dispositions amicales dans le règlement de cet question, et que nous sommes disposés à nous montrer animés des mêmes sentiments :

Que nous espérons que l'entrée sans Droits d'importation des produits naturels du *Canada* sur les marchés des *Etats-Unis*, aura pour résultat de perpétuer et d'augmenter l'état si remarquable de prospérité dont la Province a joui depuis quelque temps.

Et la Question ayant été de nouveau proposée;—La Chambre a repris les dits Débats ajournés.

Ordonné, Que la Question soit mise sur chaque paragraphe de la dite Motion.

Et les quatre premiers paragraphes ayant été lus de nouveau, ils ont été adoptés.

Le cinquième paragraphe ayant été lu de nouveau, et la Question mise sur icelui; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.
Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Polette,</i>
<i>Alley,</i>	<i>De Witt,</i>	<i>Laberge,</i>	<i>Poulin,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Dionne,</i>	<i>Langton,</i>	<i>Pouliot,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Dorion, Jean B. E.</i>	<i>Laporte,</i>	<i>Prévost,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Dostaler,</i>	<i>Larwill,</i>	<i>Rankin,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Drummond, Pro.Gén.</i>	<i>Lemieux,</i>	<i>Rhodes,</i>
<i>Burton,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>Loranger,</i>	<i>Roblin,</i>
<i>Cartier,</i>	<i>Egan,</i>	<i>Lonsden,</i>	<i>Rolph,</i>
<i>Casault,</i>	<i>Felton,</i>	<i>Macdonald, John S.</i>	<i>Ross, Sol. Gén.</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Ferres,</i>	<i>McDonald, Roderick,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Chabot,</i>	<i>Ferrie,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Foley,</i>	<i>McCann,</i>	<i>Smith, Sidney,</i>
<i>Chauveau,</i>	<i>Fortier,</i>	<i>Marchildon,</i>	<i>Smith, James,</i>
<i>Chisholm,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Church,</i>	<i>Frazier,</i>	<i>Meagher,</i>	<i>Southwick,</i>
<i>Clarke,</i>	<i>Gamble,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Cooke,</i>	<i>Gill,</i>	<i>Morin,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Crawford,</i>	<i>Gould,</i>	<i>Morrison, Joseph C.</i>	<i>Furcotte,</i>
<i>Crysler,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Morrison, Angus,</i>	<i>Valois,</i>
<i>Daly,</i>	<i>Hartman,</i>	<i>Munro,</i>	<i>Whitney,</i>
<i>Daoust, Charles,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Niles,</i>	<i>Wright,</i>
<i>Daoust, Jean B.</i>	<i>Huot,</i>	<i>O'Farrell,</i>	94. <i>Young.</i>
<i>Darche,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Papin,</i>	
<i>Delong,</i>	<i>Jobin,</i>	<i>Patrick,</i>	

CONTRE.

Messieurs
Robinson,

6. *Yeilding.*

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Le sixième paragraphe ayant été lu de nouveau, comme suit : Que l'autre Acte du Parlement Impérial ayant fait disparaître les restrictions qui ont depuis quelques années empêché la Législature Provinciale de disposer des Réserves du Clergé, et vu qu'à compter d'une époque assez reculée dans l'histoire du *Haut-Canada*, ces dispositions législatives qui avaient originairement pour objet de pourvoir au soutien du Culte Protestant, ont été une source de discorde et d'agitation pour cette section de la Province, nous pensons qu'il est beaucoup à désirer, dans l'intérêt de la religion et de la paix publique, que l'on règle définitivement et sans délai cette question si longtemps débattue. Ce sujet a été expressément soumis à la considération du peuple de cette Province, lors de la dernière Election, et le peuple a exprimé son opinion d'une manière qui ne doit laisser de doute à personne. Nous espérons pouvoir, sans difficulté, convenir d'une mesure qui atteindra cet objet, et causera une satisfaction générale.

M. *Hartman* a proposé, en amendement à icelui, secondé par M. *Sanborn*, Que les mots : " nous pensons qu'il est beaucoup à désirer, dans l'intérêt de la religion et de la paix publique, que l'on règle définitivement et sans délai cette question si longtemps débattue. Ce sujet a été expressément soumis à la considération du peuple de cette Province lors de la dernière Election, et le peuple a exprimé son opinion d'une manière qui ne doit laisser de doute à personne," soient retranchés du sixième paragraphe, et les mots : " dans la vue de servir les intérêts de la religion et de l'harmonie sociale, nous donnerons, sans plus de délai, notre plus sérieuse attention à une mesure pour la sécularisation des Réserves du Clergé qui aura l'effet de satisfaire aux vœux du peuple de cette Province, tels qu'exprimés d'une manière non équivoque à l'Election qui vient d'avoir lieu, et de faire disparaître pour toujours cette source fertile de discorde et d'agitation," soient insérés à la place ;

Et des Débats ayant eu lieu là-dessus ;

L'Honorable M. *Merritt* a proposé, secondé par M. *Holton*, et la Question ayant été mise, Que les Débats soient ajournés à Demain ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>De Witt,</i>	<i>Jobin,</i>	<i>Merritt,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Dorion, Jean B. E.</i>	<i>Lumsden,</i>	<i>Murney,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Dorion, Antoine A.</i>	<i>Macdonald, John S.</i>	<i>Papin,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Foley,</i>	<i>McDonald, Roderick,</i>	<i>Prévost,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Gill,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Rolph,</i>
<i>Casault,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>McKerlie,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Daly,</i>	<i>Hartman,</i>	<i>Marchildon,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Daoust, Charles,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>33. Valois.</i>
<i>Darche,</i>			

CONTRE.

Messieurs

<i>Alleyn,</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>Lemieux,</i>	<i>Pouliot,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Drummond, Pro. Gén.</i>	<i>Loranger,</i>	<i>Rankin,</i>
<i>Bowes,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Egan,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Robin,</i>
<i>Cartier,</i>	<i>Felton,</i>	<i>Meagher,</i>	<i>Ross, Sol. Gén.</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Ferres,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Ross, James,</i>
<i>Chabot,</i>	<i>Fortier,</i>	<i>Morin,</i>	<i>Smith, Sidney,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Morrison, Joseph C.</i>	<i>Smith, James,</i>
<i>Charveau,</i>	<i>Gamble,</i>	<i>Morrison, Angus,</i>	<i>Southwick,</i>
<i>Chisholm,</i>	<i>Gould,</i>	<i>Munro,</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Church,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Niles,</i>	<i>Taché,</i>
<i>Crawford,</i>	<i>Lobelle,</i>	<i>O'Farrell,</i>	<i>Thibaulteau,</i>
<i>Crysler,</i>	<i>Loberge,</i>	<i>Patrick,</i>	<i>Turcotte,</i>

Daoust, Jean B. Langton, Polette, 59. Whitney.
Delong, Laporte, Poulin,
 Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'après minuit, Mercredi matin.

Mercurii, 20° die Septembris, 1854.

Et la Question ayant été de nouveau proposée, Que les mots : " nous pensons qu'il est beaucoup à désirer, dans l'intérêt de la religion et de la paix publique, que l'on règle définitivement et sans délai cette question si longtemps débattue. Ce sujet a été expressément soumis à la considération du peuple de cette Province lors de la dernière Election, et le peuple a exprimé son opinion d'une manière qui ne doit laisser de doute à personne," soient retranchés du sixième paragraphe, et les mots : " dans la vue de servir les intérêts de la religion et de l'harmonie sociale, nous donnerons, sans plus de délai, notre plus sérieuse attention à une mesure pour la sécularisation des Réserves du Clergé, qui aura l'effet de satisfaire aux vœux du peuple de cette Province, tels qu'exprimés d'une manière non équivoque à l'Election qui vient d'avoir lieu, et de faire disparaître pour toujours cette source fertile de discorde et d'agitation," soient insérés à la place ;

Et la Question ayant été mise sur l'Amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Dorion, Antoine A.</i>	<i>Jobin,</i>	<i>Merritt,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>Laberge,</i>	<i>Papin,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Ferrie,</i>	<i>Lumsden,</i>	<i>Prévost,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Foley,</i>	<i>Macdonald, John S.</i>	<i>Rolph,</i>
<i>Daly,</i>	<i>Frazier,</i>	<i>McDonald, Roderick,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Daoust, Charles,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Darche,</i>	<i>Hartman,</i>	<i>McKerlie,</i>	<i>Valois,</i>
<i>De Witt,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Marchildon,</i>	<i>33. Young.</i>
<i>Dorion, Jean B. E.</i>			

CONTRE.

Messieurs

<i>Alleyn,</i>	<i>Daoust, Jean B.</i>	<i>Loranger,</i>	<i>Powell,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Delong,</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Rankin,</i>
<i>Bellingham,</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Rhodes,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Dionne,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Bowes,</i>	<i>Drummond, Pro. Gén.</i>	<i>Meagher,</i>	<i>Roblin,</i>
<i>Burton,</i>	<i>Egan,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Ross, Sol. Gén.</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Felton,</i>	<i>Morin,</i>	<i>Ross, James,</i>
<i>Cartier,</i>	<i>Ferres,</i>	<i>Morrison, Joseph C.</i>	<i>Smith, Sidney,</i>
<i>Casault,</i>	<i>Fortier,</i>	<i>Morrison, Angus,</i>	<i>Smith, James,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Munro,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Chabot,</i>	<i>Gamble,</i>	<i>Murney,</i>	<i>Southwick,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Gill,</i>	<i>Niles,</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Chauveau,</i>	<i>Gould,</i>	<i>O'Farrell,</i>	<i>Taché,</i>
<i>Chisholm,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Patrick,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Church,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Polette,</i>	<i>Turcotte,</i>
<i>Clarke,</i>	<i>Langton,</i>	<i>Poulin,</i>	<i>Whitney,</i>
<i>Crawford,</i>	<i>Laporte,</i>	<i>Pouliot,</i>	<i>70. Ycilding.</i>
<i>Crysler,</i>	<i>Lemieux,</i>		

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Alors, la Question ayant été mise sur le sixième paragraphe ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.
Messieurs

<i>Alcyn,</i>	<i>Daoust, Jean B.</i>	<i>Loranger,</i>	<i>Powell,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Delong,</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Rankin,</i>
<i>Bellingham,</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Rhodes,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Dionne,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Boves,</i>	<i>Drummond, Pro. Gén.</i>	<i>Meagher,</i>	<i>Roblin,</i>
<i>Burton,</i>	<i>Egan,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Ross, Sol. Gén.</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Felton,</i>	<i>Morin,</i>	<i>Ross, James,</i>
<i>Cartier,</i>	<i>Ferres,</i>	<i>Morrison, Joseph, C.</i>	<i>Smith, Sidney,</i>
<i>Casault,</i>	<i>Fortier,</i>	<i>Morrison, Angus,</i>	<i>Smith, James,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Munro,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Chabot,</i>	<i>Gamble,</i>	<i>Murney,</i>	<i>Southwick,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Gill,</i>	<i>Niles,</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Chauveau,</i>	<i>Gould,</i>	<i>O'Farrell,</i>	<i>Taché,</i>
<i>Chisholm,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Patrick,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Church,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Polette,</i>	<i>Turcotte,</i>
<i>Clarke,</i>	<i>Langton,</i>	<i>Poulin,</i>	<i>Whitney,</i>
<i>Crawford,</i>	<i>Laporte,</i>	<i>Pouliot,</i>	70. <i>Yeilding.</i>
<i>Crysler,</i>	<i>Lemieux,</i>		

CONTRE.
Messieurs

<i>Atkins,</i>	<i>Dorion, Antoine A.</i>	<i>Jobin,</i>	<i>Merritt,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>Laberge,</i>	<i>Papin,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Ferrie,</i>	<i>Lumsden,</i>	<i>Prévost,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Foley,</i>	<i>Macdonald, John S.</i>	<i>Rolph,</i>
<i>Daly,</i>	<i>Frazier,</i>	<i>McDonald, Roderick,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Daoust, Charles,</i>	<i>Guevremont,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Darche,</i>	<i>Hartman,</i>	<i>McKerlie,</i>	<i>Valois,</i>
<i>DeWitt,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Marchildon,</i>	33. <i>Young.</i>
<i>Dorion, Jean B. E.</i>			

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Le septième paragraphe ayant été lu ;

Et des Débats ayant eu lieu sur icelui ;

M. *Laberge* a proposé, secondé par M. *Holton*, et la Question ayant été mise, Que les Débats soient ajournés à aujourd'hui ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.
Messieurs

<i>Bourassa,</i>	<i>Dorion, Jean B. E.</i>	<i>Holton,</i>	<i>Murney,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Dorion, Antoine A.</i>	<i>Jobin,</i>	<i>Papin,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>Laberge,</i>	<i>Prévost,</i>
<i>Casault,</i>	<i>Ferrie,</i>	<i>Macdonald, John S.</i>	<i>Rankin,</i>
<i>Church,</i>	<i>Foley,</i>	<i>McDonald, Roderick,</i>	<i>Rolph,</i>
<i>Daoust, Charles,</i>	<i>Frazier,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Darche,</i>	<i>Guevremont,</i>	<i>Marchildon,</i>	<i>Valois,</i>
<i>Dionne,</i>	<i>Hartman,</i>	<i>Munro,</i>	32. <i>Young.</i>

CONTRE.
Messieurs

<i>Alcyn,</i>	<i>Daly,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Rhodes,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Daoust, Jean B.</i>	<i>Meagher,</i>	<i>Roblin,</i>
<i>Boves,</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Ross, Sol. Gén.</i>
<i>Burton,</i>	<i>Drummond, Pro. Gén.</i>	<i>Morin,</i>	<i>Ross, James,</i>
<i>Cartier,</i>	<i>Felton,</i>	<i>Morrison, Joseph C.</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Fortier,</i>	<i>Morrison, Angus,</i>	<i>Smith, Sidney,</i>
<i>Chabot,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Niles,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Gill,</i>	<i>O'Farrell,</i>	<i>Southwick,</i>

<i>Chauveau,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Polette,</i>	<i>Taché,</i>
<i>Chisholm,</i>	<i>Laporte,</i>	<i>Poulin,</i>	<i>Turcotte,</i>
<i>Clarke,</i>	<i>Lemieux,</i>	<i>Pouliot,</i>	<i>Whitney,</i>
<i>Crawford,</i>	<i>Loranger,</i>	<i>Powell,</i>	50. <i>Yeilding.</i>
<i>Crysler,</i>	<i>Macbeth,</i>		

Ainsi, elle a passé dans la négative.

M. *Foley* a proposé, secondé par l'Honorable M. *Young*, et la Question ayant été mise, Que les Débats soient ajournés à aujourd'hui ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs

<i>Brown,</i>	<i>Dorion, Antoine A.</i>	<i>Holton,</i>	<i>Murney,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>Jobin,</i>	<i>Papin,</i>
<i>Casault,</i>	<i>Ferrie,</i>	<i>Laberge,</i>	<i>Prévost,</i>
<i>Church,</i>	<i>Foley,</i>	<i>Macdonald, John S.</i>	<i>Rolph,</i>
<i>Daoust, Charles.</i>	<i>Frazier,</i>	<i>McDonald, Roderick,</i>	<i>Thibauudeau,</i>
<i>Darche,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Valois,</i>
<i>Dorion, Jean B. E.</i>	<i>Hartman,</i>	<i>Marchildon,</i>	28. <i>Young.</i>

CONTRE.

Messieurs

<i>Biggar,</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Rankin,</i>
<i>Bowes,</i>	<i>Dionne,</i>	<i>Meagher,</i>	<i>Roblin,</i>
<i>Burton,</i>	<i>Drummond, Pro. Gén.</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Ross, Sol. Gén.</i>
<i>Cartier,</i>	<i>Felton,</i>	<i>Morin,</i>	<i>Ross, James,</i>
<i>Chabot,</i>	<i>Ferres,</i>	<i>Morrison, Joseph C.</i>	<i>Scucherd,</i>
<i>Chapuis,</i>	<i>Fortier,</i>	<i>Morrison, Angus,</i>	<i>Smith, Sidney,</i>
<i>Chauveau,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Monro,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Clarke,</i>	<i>Gill,</i>	<i>Niles,</i>	<i>Southwick,</i>
<i>Crawford,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Polette,</i>	<i>Taché,</i>
<i>Crysler,</i>	<i>Laporte,</i>	<i>Poulin,</i>	<i>Turcotte,</i>
<i>Daly,</i>	<i>Lemieux,</i>	<i>Pouliot,</i>	<i>Whitney,</i>
<i>Daoust, Jean B.</i>	<i>Loranger,</i>	<i>Powell,</i>	48. <i>Yeilding.</i>

Ainsi, elle a passé dans la négative.

L'Honorable M. *Young* a proposé, secondé par M. *Roderick McDonald*, et la Question ayant été mise, Que cette Chambre s'ajourne maintenant ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs

<i>Brown,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Murney,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Ferrie,</i>	<i>Jobin,</i>	<i>Papin,</i>
<i>Daly,</i>	<i>Foley,</i>	<i>Laberge,</i>	<i>Prévost,</i>
<i>Daoust, Charles</i>	<i>Frazier,</i>	<i>McDonald, Roderick,</i>	<i>Rolph,</i>
<i>Darche,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Valois,</i>
<i>Dorion, Jean B. E.</i>	<i>Hartman,</i>	<i>Marchildon,</i>	25. <i>Young.</i>
<i>Dorion, Antoine A.</i>			

CONTRE.

Messieurs

<i>Bellingham,</i>	<i>Drummond, Pro. Gén.</i>	<i>Masson,</i>	<i>Rhodes,</i>
<i>Bowes,</i>	<i>Egan,</i>	<i>Meagher,</i>	<i>Roblin,</i>
<i>Burton,</i>	<i>Felton,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Ross, Sol. Gén.</i>
<i>Cartier,</i>	<i>Ferres,</i>	<i>Morin,</i>	<i>Ross, James,</i>
<i>Chabot,</i>	<i>Fortier,</i>	<i>Morrison, Joseph C.</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Chapuis,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Morrison, Angus,</i>	<i>Smith, Sidney,</i>
<i>Chauveau,</i>	<i>Gill,</i>	<i>Monro,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Chisholm,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>O'Farrell,</i>	<i>Southwick,</i>
<i>Clarke,</i>	<i>Laporte,</i>	<i>Polette,</i>	<i>Taché,</i>
<i>Crawford,</i>	<i>Lemieux,</i>	<i>Poulin,</i>	<i>Thibauudeau,</i>

<i>Crysler,</i>	<i>Loranger,</i>	<i>Pouliot,</i>	<i>Turcotte,</i>
<i>Daoust, Jean B.</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Powell,</i>	<i>Whitney,</i>
<i>Desaulniers,</i>	<i>Macdonald, John S.</i>	<i>Rankin,</i>	53. <i>Yeilding.</i>
<i>Dionne,</i>			

Ainsi, elle a passé dans la négative.

M. *Holton* a proposé, secondé par M. *Ferrie*, et la Question ayant été mise, Que cette Chambre s'ajourne maintenant ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs

<i>Bourassa,</i>	<i>Dorion, Antoine A.</i>	<i>Holton,</i>	<i>Murney,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>Jobin,</i>	<i>Papin,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Ferres,</i>	<i>Laberge,</i>	<i>Prévost,</i>
<i>Daly,</i>	<i>Ferrie,</i>	<i>McDonald, Roderick,</i>	<i>Rolph,</i>
<i>Daoust, Charles,</i>	<i>Frazier,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Valois,</i>
<i>Darce,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Marchildon,</i>	26. <i>Young.</i>
<i>Dorion, Jean B. E.</i>	<i>Hartman,</i>		

CONTRE.

Messieurs

<i>Bellingham,</i>	<i>Egan,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Roblin,</i>
<i>Bowes,</i>	<i>Felton,</i>	<i>Morin,</i>	<i>Ross, Sol. Gén.</i>
<i>Burton,</i>	<i>Fortier,</i>	<i>Morrison, Joseph C.</i>	<i>Ross, James,</i>
<i>Cartier,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Morrison, Angus,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Chabot,</i>	<i>Gill,</i>	<i>Munro,</i>	<i>Smith, Sidney,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Niles,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Chauveau,</i>	<i>Laporte,</i>	<i>O'Farrell,</i>	<i>Southwick,</i>
<i>Clarke,</i>	<i>Lemicux,</i>	<i>Polette,</i>	<i>Taché,</i>
<i>Crawford,</i>	<i>Loranger,</i>	<i>Poulin,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Crysler,</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Pouliot,</i>	<i>Turcotte,</i>
<i>Daoust, Jean B.</i>	<i>Macdonald, John S.</i>	<i>Powell,</i>	<i>Whitney,</i>
<i>Desaulniers,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Rankin,</i>	52. <i>Yeilding.</i>
<i>Dionne,</i>	<i>Meagher,</i>	<i>Rhodes,</i>	
<i>Drummond, Pro. Gén.</i>			

Ainsi, elle a passé dans la négative.

M. *Holton* a proposé, secondé par M. *Ferrie*, et la Question ayant été mise, Que M. l'Orateur laisse le Fauteuil depuis sept heures jusqu'à dix heures de l'avant-midi ; la Chambre s'est divisée :—Et la Question a passé dans la négative.

Et le septième paragraphe ayant été lu de nouveau, comme suit : Que la condition des propriétés possédées sous le régime de la Tenure Seigneuriale engagera très prochainement notre attention, en vue de la solution de questions qui ne peuvent être longtemps tenues en suspens entre les Seigneurs et les Censitaires qu'au détriment des intérêts des uns et des autres. Nous apprécions l'importance qu'il y a de traiter cette question avec prudence et en ayant égard aux réclamations légales et équitables des parties intéressées, la sûreté de la propriété étant une condition indispensable du progrès matériel, et ceux qui placent leurs capitaux dans ce pays ayant à chercher dans la modération et la justice de la Législature la protection qui, dans un pays voisin, se trouve dans les tribunaux.

M. *Laberge* a proposé en amendement à icelui, secondé par M. *Holton*, Que tous les mots après " Que " jusqu'à la fin d'icelui, soient retranchés, et les mots : " cette Chambre s'occupera de bonne heure de la question de la Tenure Seigneuriale, qu'elle croit devoir être abolie immédiatement, tant dans l'intérêt des Seigneurs et dans l'intérêt des Censitaires, que pour l'avantage de la Province

“ en général ; et respectera et garantira en même temps les droits de toutes les “ parties intéressées,” soient insérés en leur place ;

Et la Question ayant été mise sur l'Amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs

<i>Bourassa,</i>	<i>Dorion, Jean B. E.</i>	<i>Jobin,</i>	<i>Papin,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Dorion, Antoine A.</i>	<i>Laberge,</i>	<i>Prévost,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Dostaler,</i>	<i>Lumsden,</i>	<i>Rolph,</i>
<i>Cooke,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>Macdonald, John S.</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Daoust, Charles,</i>	<i>Ferrie,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Darche,</i>	<i>Gutremont,</i>	<i>McKertie,</i>	<i>Valois,</i>
<i>De Witt,</i>	<i>Hartman,</i>	<i>Marchildon,</i>	28. <i>Wright.</i>

CONTRE.

Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Daoust, Jean B.</i>	<i>Masson,</i>	<i>Rhodes,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Bellingham,</i>	<i>Dionne,</i>	<i>Meagher,</i>	<i>Roblin,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Egan,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Ross, Sol. Gén.</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Felton,</i>	<i>Morin,</i>	<i>Ross, James,</i>
<i>Bowes,</i>	<i>Ferres,</i>	<i>Morrison, Angus,</i>	<i>Smith, Sidney,</i>
<i>Burton,</i>	<i>Fortier,</i>	<i>Munro,</i>	<i>Smith, James,</i>
<i>Cartier,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Murney,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Chabot,</i>	<i>Gill,</i>	<i>Niles,</i>	<i>Southwick</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Gould,</i>	<i>Patrick,</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Chauveau,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Polette,</i>	<i>Taché,</i>
<i>Chisholm,</i>	<i>Laporte,</i>	<i>Poulin,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Church,</i>	<i>Lemieux,</i>	<i>Pouliot,</i>	<i>Turcotte,</i>
<i>Clarke,</i>	<i>Loranger,</i>	<i>Powell,</i>	58. <i>Whitney.</i>
<i>Crysler,</i>	<i>McCann,</i>		

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La Question ayant été mise sur le septième paragraphe ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Crysler,</i>	<i>Loranger,</i>	<i>Powell,</i>
<i>Allicyn,</i>	<i>Daoust, Jean, B.</i>	<i>McCann,</i>	<i>Rhodes,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Delong,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Bellingham,</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Roblin,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Dionne,</i>	<i>Meagher,</i>	<i>Ross, Sol. Gén.</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Egan,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Ross, James,</i>
<i>Bowes,</i>	<i>Felton,</i>	<i>Morin,</i>	<i>Smith, Sidney,</i>
<i>Burton,</i>	<i>Ferres,</i>	<i>Morrison, Angus,</i>	<i>Smith, James,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Fortier,</i>	<i>Munro,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Cartier,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Murney,</i>	<i>Southwick,</i>
<i>Chabot,</i>	<i>Gill,</i>	<i>Niles,</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Gould,</i>	<i>Patrick,</i>	<i>Taché,</i>
<i>Chauveau,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Polette,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Chisholm,</i>	<i>Langton,</i>	<i>Poulin,</i>	<i>Turcotte,</i>
<i>Church,</i>	<i>Laporte,</i>	<i>Pouliot,</i>	62. <i>Whitney.</i>
<i>Clarke,</i>	<i>Lemieux,</i>		

CONTRE.

Messieurs

<i>Bourassa,</i>	<i>Dorion, Antoine A.</i>	<i>Jobin,</i>	<i>Papin,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Dostaler,</i>	<i>Laberge,</i>	<i>Prévost,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>Lumsden,</i>	<i>Rolph,</i>

<i>Cooke,</i>	<i>Ferrie,</i>	<i>Mudonald, John S.</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Daoust, Charles</i>	<i>Frazer,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Darche,</i>	<i>Guèvremont,</i>	<i>McKerlie,</i>	<i>Valois,</i>
<i>De Witt,</i>	<i>Hartman,</i>	<i>Marchildon,</i>	29. <i>Wright.</i>
<i>Dorion, Jean B. E.</i>			

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Alors, les paragraphes subséquents ayant été lus de nouveau, ils ont été adoptés.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour remercier Son Excellence de son Discours prononcé du Trône à l'ouverture de la présente Session :

Que nous remercions Son Excellence de la satisfaction qu'elle exprime en nous voyant réunis, et que cette Chambre croit avec Son Excellence que l'augmentation du nombre de ses Membres, en vertu de l'Acte mis en opération pour la première fois lors de l'Élection Générale qui vient d'avoir lieu, donnera un plus grand poids aux délibérations de la Législature, et assurera plus amplement que par le passé la Représentation en Parlement des divers intérêts qui existent dans cette Province :

Pour assurer Son Excellence que cette Chambre donnera la plus grande attention aux sujets de haute importance qui devront nécessairement être soumis à notre considération pendant la Session qui s'ouvre maintenant :

Que cette Chambre, en vue des deux Actes que le Parlement Impérial, avançant avec une rapidité de plus en plus grande dans la voie de la politique libérale qu'il suit envers ses Colonies depuis quelques années, a passé récemment, sent la grande responsabilité imposée par là à la Législature Canadienne :

Que quant à celui de ces Actes qui donne au Parlement Canadien le pouvoir de changer la Constitution du Conseil Législatif, quoique la substitution du principe de l'élection par le Peuple à celui de la nomination par la Couronne soit évidemment une tâche des plus difficiles, et dans l'exécution de laquelle il y a peu d'aide à obtenir de l'expérience des autres Pays, le Gouvernement Représentatif et la responsabilité de l'Exécutif dans le sens de la Constitution Britannique étant inconnue à la plupart des Pays où le corps législatif se compose de deux Chambres Electives, nous pensons que pour donner à cette Branche importante de la Législature le poids et l'influence qu'il est à désirer qu'elle possède, un changement dans sa Constitution semble être impérieusement requis, et nous espérons que les difficultés auxquelles Son Excellence a fait allusion seront surmontées par nos efforts et par le patriotisme des Membres de cet Honorable Corps :

Que l'autre Acte du Parlement Impérial ayant fait disparaître les restrictions qui ont depuis quelques années empêché la Législature Provinciale de disposer des Réserves du Clergé, et vu qu'à compter d'une époque assez reculée dans l'histoire du *Haut Canada*, ces dispositions Législatives qui avaient originellement pour objet de pourvoir au soutien du Culte Protestant, ont été une source de discorde et d'agitation pour cette section de la Province, nous pensons qu'il est beaucoup à désirer, dans l'intérêt de la religion et de la paix publique, que l'on règle définitivement et sans délai cette question si longtemps débattue. Ce sujet a été expressément soumis à la considération du Peuple de cette Province lors de la dernière Election, et le Peuple a exprimé son opinion d'une manière qui ne doit laisser de doute à personne. Nous espérons pouvoir, sans difficulté, convenir d'une mesure qui atteindra cet objet et causera une satisfaction générale :

Que la condition des propriétés possédées sous le régime de la Tenure Seignuriale engagera très prochainement notre attention, en vue de la solution de

questions qui ne peuvent être longtemps tenues en suspens entre les Seigneurs et les Censitaires, qu'au détriment des intérêts des uns et des autres. Nous apprécions l'importance qu'il y a de traiter cette question avec prudence et en ayant égard aux réclamations légales et équitables des parties intéressées, la sûreté de la propriété étant une condition indispensable du progrès matériel, et ceux qui placent leurs capitaux dans ce pays ayant à chercher dans la modération et la justice de la Législature la protection qui, dans un Pays voisin, se trouve dans les tribunaux :

Que nous examinerons s'il est à propos d'assimiler les Institutions Municipales du *Bas-Canada*, en autant que les circonstances le permettent, au système qui, depuis qu'il y est introduit, a contribué si puissamment à la prospérité du *Haut-Canada*, et aussi d'étendre à la première section de la Province les avantages que donne l'Acte qui crée un Fonds d'Emprunt Municipal. Les autres sujets importants, sur lesquels des mesures seront soumises à nos délibérations, recevront de notre part une attention égale :

Que les Comptes Publics de l'année écoulée et le Budget de l'année courante, lorsqu'ils nous seront soumis, obtiendront notre plus grande attention, et que Son Excellence peut compter sur notre disposition à pourvoir aux exigences du Service Public :

Que notre attention se portera également sur l'état prospère du Revenu, comme offrant une occasion dont le Parlement doit profiter pour réviser le Tarif, dans le but de faire disparaître les Droits imposés sur les Matériaux employés dans la construction des Vaisseaux et dans plusieurs autres branches de manufactures dans cette Province, et pour réduire ceux auxquels sont assujettis d'autres Articles qui forment une très grande partie de la consommation générale :

Que cette Chambre recevra avec plaisir Copie d'un Traité qui a été conclu entre Sa Majesté et le Gouvernement des *Etats-Unis*, pour le règlement de diverses questions qui affectent les intérêts mutuels des Sujets de Sa Majesté dans l'*Amérique Britannique du Nord* d'une part, et ceux des Citoyens des *Etats-Unis* de l'autre, et que nous examinerons s'il est à propos d'amender l'Acte passé en mil huit cent quarante-neuf, pour la libre admission en *Canada* de certains Articles et produits des *Etats-Unis*, de manière à faire cadrer cet Acte avec les dispositions du Traité :

Que cette Chambre apprend avec satisfaction que le Gouvernement et le Congrès des *Etats-Unis* ont montré un esprit libéral et des dispositions amicales dans le règlement de cette question, et que nous sommes disposés à nous montrer animés des mêmes sentiments :

Que nous espérons que l'entrée sans Droits d'importation des produits naturels du *Canada*, sur les marchés des *Etats-Unis*, aura pour résultat de perpétuer et d'augmenter l'état si remarquable de prospérité dont la Province a joui depuis quelque temps.

Résolu, Que la dite Résolution soit renvoyée à un Comité Spécial, composé de l'Honorable M. *Morin*, M. *Loranger* et M. *Sidney Smith*, pour préparer et rapporter le projet d'une Adresse en réponse au Discours de Son Excellence le Gouverneur-Général, aux deux Chambres de la Législature, en conformité de la dite Résolution.

L'Honorable M. *Morin*, du Comité Spécial nommé pour préparer et rapporter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, a fait rapport, Que le Comité avait préparé une Adresse en conséquence ; et elle a été lue comme suit :

A Son Excellence le Très-Honorable *James*, Comte d'*Elgin* et *Kincardine*, Chevalier du Très-Ancien et Très-Noble Ordre du Chardon, Gouverneur-Général de l'*Amérique Britannique du Nord*, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur les Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Braunswick* et de l'Île du *Prince-Edouard*, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc.

Qu'il plaise à Votre Excellence,

Nous, les loyaux et fidèles Sujets de Sa Majesté, les Communes du *Canada*, réunis en Parlement, remercions humblement Votre Excellence de son gracieux Discours prononcé du Trône à l'ouverture de la présente Session.

Nous remercions Votre Excellence de la satisfaction que vous avez bien voulu exprimer en nous voyant réunis, et nous croyons avec Votre Excellence que l'augmentation du nombre des Membres de la Législature, en vertu de l'Acte mis en opération pour la première fois lors de l'Élection Générale qui vient d'avoir lieu, donnera un plus grand poids à ses délibérations, et assurera plus amplement que par le passé la représentation en Parlement des divers intérêts qui existent dans cette Province.

Nous assurons Votre Excellence que nous donnerons la plus grande attention aux sujets de haute importance qui devront nécessairement être soumis à notre considération pendant la Session qui s'ouvre maintenant.

En vue des deux Actes que le Parlement Impérial, avançant avec une rapidité de plus en plus grande dans la voie de la politique libérale qu'il suit envers ses Colonies depuis quelques années, a passé récemment, nous sentons la grande responsabilité imposée par là à la Législature Canadienne.

Quant à celui de ces Actes qui donne au Parlement Canadien le pouvoir de changer la Constitution du Conseil Législatif, quoique la substitution du principe de l'élection par le Peuple à celui de la nomination par la Couronne soit évidemment une tâche des plus difficiles, et dans l'exécution de laquelle il y a peu d'aide à obtenir de l'expérience des autres Pays, le Gouvernement Représentatif et la responsabilité de l'Exécutif dans le sens de la Constitution Britannique, sont inconnus à la plupart des Pays où le corps Législatif se compose de deux Chambres Electives, nous pensons que pour donner à cette Branche importante de la Législature le poids et l'influence qu'il est à désirer qu'elle possède, un changement dans sa Constitution est impérieusement requis, et nous espérons que les difficultés auxquelles Son Excellence a fait allusion seront surmontées par nos efforts et par le patriotisme des Membres de cet Honorable Corps.

L'autre Acte du Parlement Impérial ayant fait disparaître les restrictions qui ont depuis quelques années empêché la Législature Provinciale de disposer des Réserves du Clergé, et vu qu'à compter d'une époque assez reculée dans l'histoire du *Haut-Canada*, ces dispositions Législatives qui avaient originairement pour objet de pourvoir au soutien du Culte Protestant, ont été une source de discord et d'agitation pour cette section de la Province, nous pensons qu'il est beaucoup à désirer, dans l'intérêt de la religion et de la paix publique, que l'on règle définitivement et sans délai cette question si longtemps débattue. Ce sujet a été expressément soumis à la considération du Peuple de cette Province lors de la dernière Election, et le Peuple a exprimé son opinion d'une manière qui ne doit laisser de doute à personne. Nous espérons pouvoir, sans difficulté, convenir d'une mesure qui atteindra cet objet et causera une satisfaction générale.

La condition des propriétés possédées sous le régime de la Tenure Seigneuriale engagera très prochainement notre attention, en vue de la solution de questions qui ne peuvent être longtemps tenues en suspend entre les Seigneurs et les Censitaires qu'au détriment des intérêts des uns et des autres. Nous

appréciions l'importance qu'il y a de traiter cette question avec prudence et en ayant égard aux réclamations légales et équitables des parties intéressées, la sûreté de la propriété étant une condition indispensable du progrès matériel, et ceux qui placent leurs capitaux dans ce pays ayant à chercher dans la modération et la justice de la Législature la protection qui, dans un Pays voisin, se trouve dans les tribunaux.

Nous examinerons s'il est à propos d'assimiler les Institutions Municipales du *Bas-Canada*, en autant que les circonstances le permettent, au système qui, depuis qu'il y est introduit, a contribué si puissamment à la prospérité du *Haut-Canada*, et aussi d'étendre à la première section de la Province les avantages que donne l'Acte qui crée un Fonds d'Emprunt Municipal. Les autres sujets importants, sur lesquels des mesures seront soumises à nos délibérations, recevront de notre part une attention égale.

Les Comptes Publics de l'année écoulée et le Budget de l'année courante, lorsqu'ils nous seront soumis, obtiendront notre plus grande attention, et Votre Excellence peut compter sur notre disposition à pourvoir aux exigences du Service Public.

Notre attention se portera également sur l'état prospère du Revenu, comme offrant une occasion dont le Parlement doit profiter pour réviser le Tarif dans le but de faire disparaître les droits imposés sur les matériaux employés dans la construction des Vaisseaux et dans plusieurs autres branches de Manufactures dans cette Province, et pour réduire ceux auxquels sont assujettis d'autres articles qui forment une très grande partie de la consommation générale.

Nous recevrons avec plaisir Copie d'un Traité qui a été conclu entre Sa Majesté et le Gouvernement des *Etats-Unis*, pour le réglemeut de diverses questions qui affectent les intérêts mutuels des Sujets de Sa Majesté dans l'*Amérique Britannique du Nord* d'une part, et ceux des citoyens des *Etats-Unis* de l'autre, et nous examinerons s'il est à propos d'amender l'Acte passé en mil huit cent quarante-neuf, pour la libre admission en *Canada* de certains articles et produits des *Etats-Unis*, de manière à faire cadrer cet Acte avec les dispositions du Traité.

Nous apprenons avec satisfaction que le Gouvernement et le Congrès des *Etats-Unis* ont montré un esprit libéral et des dispositions amicales dans le réglemeut de cette question, et nous sommes disposés à nous montrer animés des mêmes sentiments.

Nous espérons que l'entrée sans Droits d'importation des produits naturels du *Canada*, sur les Marchés des *Etats-Unis*, aura pour résultat de perpétuer et d'augmenter l'état si remarquable de prospérité dont la Province a joni depuis quelque temps.

La dite Adresse ayant été lue une seconde fois, elle a été adoptée.

Ordonné, Que la dite Adresse soit grossoyée.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général par toute la Chambre.

Ordonné, Que tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province, se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général, pour savoir de Son Excellence quand il lui plaira recevoir cette Chambre avec son Adresse.

Résolu, Que lorsque cette Chambre s'ajournera, elle s'ajourne à Demain, à quatre heures de l'après-midi.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour contraindre les Témoins à comparaitre devant les Cours Supérieures en *Canada*, étant lu ;

Ordonné, Que le dit Ordre du jour soit remis à Demain.

Alors, sur motion de l'Honorable Procureur-Général *Drummond*, secondé par l'Honorable M. *Morin*,
La Chambre s'est ajournée.

Jovis, 21^o die Septembris ;

ANNO 18^o VICTORIÆ REGINÆ, 1854.

LES Pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par M. *Antoine Aimé Dorion*,—la Pétition de la Compagnie du Chemin de Fer de *Champlain* et du *St. Laurent* ; la Pétition de la Section de *Montréal* du Barreau du *Bas-Canada* ; et la Pétition de la Compagnie des Ardoisières de *Shipton*.

Par M. *Bureau*,—la Pétition de *J. B. Bailey* et autres, de *Plattsburg*, dans l'Etat de *New-York*, et des Actionnaires et Propriétaires du Chemin de Fer de *Plattsburg* et *Montréal*.

Par M. *Chapais*,—la Pétition de la Corporation du Collège de *Ste. Anne de la Pocatière*.

Par M. *McCann*,—la Pétition de *Charles Waters* et autres, du Village de *Vancleek Hill*.

Par M. *Southwick*,—la Pétition du Conseil Municipal du Comté d'*Elgin* ; et la Pétition de la Municipalité du Township de *Bayham*.

Par l'Honorable M. *Cameron*,—la Pétition de l'Athénée de *Toronto* ; la Pétition de *Donald Cameron* et autres, du Township de *Thorah*, Comté d'*Ontario* ; et la Pétition de la Banque Commerciale du District de *Midland*.

Par M. *Rankin*,—la Pétition d'*A. Rankin*, Ecuyer, et autres.

Par l'Honorable M. *John Sandfield Macdonald*,—la Pétition de *William Power*, Ecuyer, l'un des Juges de Circuit du *Bas-Canada* ; et la Pétition de *Matthew A. Hearn*, de la Cité de *Québec*.

Par M. *Lumsden*,—la Pétition de *John B. Warren* et autres, du Village d'*Oshawa*.

Par M. *Church*,—la Pétition de *Joseph Leeming* et autres, du Township d'*Oxford*.

Par M. *Daly*,—la Pétition de *John Macallister* et autres, du Village de *Nithburg*, Comté de *Perth*.

Par M. *Bellingham*,—la Pétition d'*Edwin Pridham* et autres, des Comtés d'*Argenteuil* et de l'*Outaouais*, et autres.

Par M. *Stevenson*,—la Pétition de *James Pearson* et autres, du Township d'*Hillier*.

Par M. *Roblin*,—la Pétition de *Nathan Fellows* et autres, d'*Earnesttown* et *Fredericksburg*.

Par M. *Bell*,—la Pétition de *James Shannon* et autres, du Village d'*Ashton*.

Par M. *Alleyn*,—la Pétition d'*Andrew Stuart*, Ecuyer, et autres, de *Québec* ; et la Pétition du Président et des Membres de la Société de l'Ecole Britannique et Canadienne de *Québec*.

Par M. *Papin*,—la Pétition du Révérend M. *J. E. Chévigny* et autres.

Par M. *Lenioux*,—la Pétition de la Société Amicale de *Québec*.

Par M. *Pouliot*,—la Pétition de *John Dillon* et autres, des Townships de *Frampton Est*, *Standon*, et lieux adjacents, Comté de *Dorchester*.

Conformément à l'Ordre du jour, les Pétitions suivantes ont été lues :—

D'O. *Boudreau* et autres, Pilotes, pour le Havre de *Québec* et au-dessus ; demandant certains amendements aux Lois réglant les droits et devoirs des Pilotes, et leur soumission à la Maison de la Trinité de *Montréal*.

Du Maire, et des Echevins et Conseillers de la Cité de *Toronto* ; demandant certains amendements à l'Acte des Municipalités.

De *Charles Jones* et autres, de la Cité de *Toronto* ; demandant un Acte d'Incorporation pour leur permettre de former une Compagnie pour fournir du Charbon à la dite Cité.

De la Compagnie d'Assurance Provinciale de la Cité de *Toronto* ; demandant certains amendements à son Acte d'Incorporation.

De l'Institut Catholique de *Toronto* ; demandant que les Ecoles séparées puissent participer également avec les Ecoles Communes à toute distribution qui pourrait être faite du Fonds provenant des Réserves du Clergé.

De *W. H. Ponton* et autres ; demandant un Acte d'Incorporation sous le nom de Compagnie du Canal *Murray*, pour la construction d'un Canal devant relier les eaux du Lac *Ontario* à celles de la *Baie Quinté*.

De *G. K. Foster* et autres, du Comté de *Sherbrooke* ; demandant que les Townships qui composent le Comté Electoral de *Sherbrooke* soient séparés du Comté de *Sherbrooke*, et érigés en un Comté séparé pour les fins Municipales et d'Enregistrement.

De *William Farwell*, Cultivateur, du Township de *Melbourne*, dans le Comté de *Sherbrooke*, dans la Province du *Canada*, exposant : Que le vingt-deuxième jour de Juillet dernier, dans les Comtés-unis de *Drummond* et d'*Arthabaska*, le Pétitionnaire fut régulièrement mis en nomination et proposé comme Membre pour les dits Comtés-unis de *Drummond* et d'*Arthabaska* en Parlement : Que dans le même temps, *Jean Baptiste Eric Dorion* fut aussi mis en nomination et proposé pour représenter les dits Comtés-unis : Qu'il fut ordonné qu'il y aurait un Poll le trente-unième jour de Juillet et le premier jour d'Août, pour décider de l'Election d'un Membre pour les dits Comtés-unis de *Drummond* et d'*Arthabaska* : Que plus tard, savoir : le ou vers le cinquième jour d'Août dernier, le dit *Jean Baptiste Eric Dorion* fut par l'Officier Rapporteur déclaré élu pour les dits Comtés-unis : Que le Pétitionnaire maintient que le dit Rapport et toutes les procédures de la dite Election et du Rapport du dit *Jean Baptiste Eric Dorion* sont et ont été irréguliers, nuls et de nul effet, et que le dit *Jean Baptiste Eric Dorion* n'aurait pas du être proclamé élu, et qu'il usurpe maintenant et exerce illégalement et injustement la charge de Membre pour les dits Comtés-unis en Parlement : Que le dit *Jean Baptiste Eric Dorion* a réussi à se faire déclarer Membre au moyen de votes fictifs et illégaux en employant la corruption, la force et la violence, et en empêchant les électeurs des dits Comtés-unis d'enregistrer leurs votes en faveur du Pétitionnaire : Que les Députés Officiers Rapporteurs ont montré aux Polls de la partialité pour le dit *Jean Baptiste Eric Dorion*, et ont agi illégalement dans l'enregistrement des votes, et ont refusé de protéger le Pétitionnaire et ses agents, et ont tenu les dits Polls ouverts et y ont enregistré des votes après que les agents du Pétitionnaire en eurent été éloignés de force par les agents du dit *Jean Baptiste Eric Dorion*, et après que les dits Députés Officiers Rapporteurs eurent été dûment requis et sommés de fermer les dits Polls et de protéger les agents du Pétitionnaire : Que le dit Pétitionnaire fut empêché illégalement et par force et violence d'objecter aux votes qui sont marqués comme votes légaux, régulièrement enregistrés pour le dit *Jean Baptiste Eric Dorion*, aux Polls tenus les dits trente-unième jour de Juillet et premier Août dernier, à *Drummondville* et à *Upton*, et que l'agent et représentant du Pétitionnaire fut violemment chassé et détenu loin du dit Poll de *Drummondville*, le trente-unième jour de Juillet, immédiatement après l'ouverture du

dit Poll, et fut de cette manière empêché d'agir comme tel agent au dit Poll, durant les deux jours : Qu'une majorité considérable des votes légaux à la dite Election a été enregistrée en faveur du Pétitionnaire : Que la majorité apparente des votes qu'on prétend avoir été enregistrés en faveur du dit *Jean Baptiste Eric Dorion* se composait des prétendus votes de personnes n'ayant pas droit de voter, et de personnes qui ont enregistré leurs votes plusieurs fois pour le dit *Dorion* à la dite Election, et des noms de personnes imaginaires, et des noms de personnes qui n'étaient pas présentes lorsque leurs noms furent enregistrés : Que le dit *Jean Baptiste Eric Dorion*, à l'époque de sa mise en nomination et de son Election comme susdit, n'était pas et n'est pas encore qualifié sous le rapport de la propriété foncière pour représenter les dits Comtés-unis en Parlement : Que le Pétitionnaire est qualifié sous ce rapport et aurait dû être proclamé comme tel Représentant ; et priant humblement la Chambre de vouloir bien s'enquérir des faits ci-dessus mentionnés, et considérer, déclarer et décider que le dit Rapport et la dite Election du dit *Jean Baptiste Eric Dorion* ont été et sont nuls et de nul effet, et qu'il soit privé des droits, des privilèges et de la charge de Représentant des dits Comtés-unis de *Drummond* et *Arthabaska*, et que le Pétitionnaire soit déclaré être le Membre et Représentant des dits Comtés-unis, et qu'il ait seul droit à l'exercice de cette charge et à la jouissance des privilèges d'icelle.

De *C. Lynde*, Président, et *I. Welsh*, Secrétaire, au nom d'une Assemblée Publique des Habitants de la Ville de *Whitby*; demandant un Acte d'Incorporation sous le nom de Ville de *Whitby*.

De *Robert Simpson*, Ecuyer, du Village et Paroisse de *St. André*, dans le Comté d'*Argenteuil*, dans la Province du *Canada*, Candidat reconnu qualifié pour la représentation du dit Comté dans le Parlement maintenant siégeant; exposant: Que le vingt-quatrième jour de Juillet dernier, à *St. Andrews* susdit, savoir: à l'époque et au lieu de la nomination pour l'Election d'un Membre pour représenter et servir le dit Comté en le dit Parlement, en vertu d'un Writ à cet effet signé par Son Excellence le Gouverneur-Général de cette Province, et attesté en la Cité de *Québec*, en cette Province, le vingt-troisième jour de Juin dernier, le dit Writ étant alors en la possession de *Daniel DeHertel*, Ecuyer, Régistrateur du dit Comté, l'Officier Rapporteur ayant l'ordre et le pouvoir de le mettre à exécution conformément à la Loi, le Pétitionnaire fut dûment proposé par *Michel Gauthier* et *Thomas Proulx*, cultivateurs, électeurs qualifiés pour ce faire, et que le Pétitionnaire fut là et alors dûment déclaré être compétent pour représenter et servir le dit Comté comme Membre en Parlement susdit, conformément aux exigences du dit Writ: Que la levée des mains et la majorité des électeurs là et alors présents, savoir: sur la place des hustings, étant en faveur du Pétitionnaire, le dit Officier Rapporteur fit là et alors la déclaration que *Sydney Bellingham*, Ecuyer, là et alors proposé par *Thomas Palliser*, forgeron, comme Candidat à la dite Election, savoir: *Sydney Bellingham*, Ecuyer, lequel assume injustement aujourd'hui la charge de Représentant du dit Comté en Parlement susdit, demandait une votation (*Poll*): Que le quatrième jour d'Août dernier, à *St. André* susdit, le dit Officier Rapporteur a injustement et illégalement proclamé le dit *Sydney Bellingham* comme ayant été dûment élu Membre pour représenter le dit Comté tel que susdit: Que le Pétitionnaire protesta là et alors contre la dite proclamation de cette Election, tel qu'il appert par la Copie notariée du Protêt marquée A, ci-annexée: Que le Pétitionnaire réclame contre la dite prétendue Election du dit *Sydney Bellingham*, Ecuyer, faite comme susdit, sous un semblant de conformité du Writ, et contre les procédés susdits comme étant une Election illégale, et contre le prétendu Rapport d'icelle par le dit Officier Rapporteur comme étant un Rapport irrégulier; et aussi, de ce qu'aucun Rapport n'a été fait conformément aux prescriptions du dit Writ; et aussi de plus, contre certains faits ci-

après établis rendant nulle et non avenue la prétendue Election en question : Que les faits et raisons de ces plaintes sont comme suit :—Premièrement, parce que le dit *Sydney Bellingham*, Ecuyer, n'était pas, soit au temps de la nomination susdite, ou lors de la prétendue proclamation et Election susdites, légalement ou équitablement nanti, en franc aleu, à son propre usage et avantage, des terres et ténements tenus en franc et commun soccage, ou nanti ou en possession à son propre usage et avantage des terres et ténements tenus en fief ou en rôtur en la dite Province du *Canada*, de la valeur de cinq cents louis, argent sterling de la *Grande-Bretagne*, en sus de toutes rentes, charges, mortgages et dettes hypothécaires attachées, dues et payables sur telles terres ou pouvant les affecter : Secondement, parce que le Poll ouvert dans le Township de *Gore*, dans le dit Comté, n'a pas été tenu conformément à la Loi, ni conformément aux exigences du Writ susdit, ni de la proclamation susdite : Premièrement, vu que cinquante-huit prétendus noms de prétendus voteurs inscrits sur le Livre ou Liste de Poll, pour le dit Poll, savoir : les noms désignés dans le papier manuscrit marqué B, qui sera produit en temps voulu, étant, suivant qu'il appert par la même Liste, les noms de prétendus voteurs alors résidants et possesseurs de terres dans *Wentworth*, savoir : dans le Township séparé de *Wentworth* et non dans le dit Township de *Gore* : Secondement, vu que soixante-trois, savoir : de ceux désignés dans le papier manuscrit annexé, et marqué C, des prétendus noms de prétendus voteurs au dit Poll étant, suivant qu'il appert par la dite Liste, des personnes qu'on allègue devoir être résidentes, et qui sont possesseurs de terres aux *Mille-Isles*, et non dans le dit Township de *Gore* ; et vu que les *Mille-Isles*, n'importe où elles se trouvent situées, ne le sont pas dans le dit Township de *Gore* ni même dans le dit Comté d'*Argenteuil* : Troisièmement, vu que les prétendus voteurs désignés dans le papier marqué C, lequel sera produit en temps voulu à l'appui de l'allégué ci-dessous, copié sur la Liste de Poll, ne possèdent pas, et le Pétitionnaire croit qu'ils n'ont jamais possédé de propriété foncière ni même résidé dans le dit Comté : Quatrièmement, vu que les prétendus votes enregistrés sur la dite liste et désignés sur le papier marqué D, sont des noms de personnes qui n'étaient pas même présentes au dit Poll ou près d'icelui dans aucun temps des dits deux jours d'Election : Cinquièmement, vu que les prétendus votes désignés dans le papier manuscrit marqué E, et entrés sur la liste de Poll ne sont qu'une répétition de noms de personnes dont aucune d'elles, à l'exception de celles mentionnées dans le papier manuscrit marqué F, n'était présente au dit Poll, et aucune d'elles, à l'exception de celles mentionnées sur le papier manuscrit marqué—n'aurait pu, comme le Pétitionnaire le croit, voter légalement au dit Poll : Sixièmement, vu que trois cent trente-neuf des prétendus votes inscrits sur la dite Liste, savoir : tous ceux désignés dans le papier manuscrit marqué G, lequel sera produit en temps voulu à l'appui de l'allégué ci-dessous, ne sont pas les noms ou votes d'électeurs qualifiés à voter au dit Poll : Troisièmement, parce que trois cent trente-neuf des prétendus votes enregistrés sur la dite Liste de Poll pour le Township de *Gore* susdit, savoir : ceux désignés sur le papier marqué H, lequel sera produit en temps voulu à l'appui de l'allégué ci-dessous, ne sont pas ceux de personnes qualifiées à voter au dit Poll ou à la dite Election ; toutes et chacune d'elles n'étant pas, lors de la prise des dits prétendus votes, respectivement en possession, pour leur ou son propre usage et avantage comme propriétaire ou propriétaires respectivement, en vertu de quelque titre légal l'investissant ou les investissant de telle propriété respectivement, soit en pleine propriété ou en franc alleu, en franc et commun soccage, ou en fief et en rôtur, ou en vertu d'un certificat en vertu de l'autorité du Gouvernement et Conseil de la ci-devant Province de *Québec*, ou en vertu de tout Acte ou Actes de la Législature de la ci-devant Province du *Haut-Canada*, ou de celle du *Canada*, de terres et ténements sis et

situés dans le dit Comté d'*Argenteuil*, et rapportant une valeur annuelle nette de quarante-quatre chelins, cinq deniers et un farthing courant, ou plus, en sus ou au-dessus de toutes rentes annuelles, rentes foncières, constituées, ou toutes autres rentes et charges payables à même ou pour icelles, et aucun des dits prétendus voteurs n'ayant dans le temps en question aucun droit légal de voter au dit Poll; Que trois cent quarante-cinq des prétendus votes inscrits sur la dite Liste pour *Gore*, le furent après que le représentant du Pétitionnaire fut arraché du dit Poll avec menaces et danger, et que les dits trois cent quarante-cinq votes en question furent enregistrés après onze heures du matin, le second jour de l'Élection: Quatrièmement, parce que les prétendus votes désignés dans le papier marqué I, qui sera produit en temps voulu à l'appui de l'allégué ci-dessous, et enregistrés sur la Liste de Poll pour *Saint Jérusalem*, dans le dit Comté, sont illégaux, nuls et non avenues, ayant été donnés par des personnes qui ne possédaient pas la propriété voulue pour être qualifiées à voter: Cinquièmement, parce que le dit *Sydney Bellingham*, qui était alors Candidat comme susdit, a directement employé des moyens corrupteurs en donnant alors ou vers le temps de ces prétendues Élections dans le dit Comté, une somme d'argent, savoir: quinze louis à *Patrick Kelly*, aubergiste, de *Grenville*, dans le dit Comté; vingt-cinq louis à *Thomas Palliser*, forgeron, de *Lachute*, dans le dit Comté; à *Colin Arnot*, aubergiste, et *William Strong*, tous deux de *Gore* susdit, chacun quinze louis, et en faisant aussi la promesse de donner de l'emploi à *Louis Sarazin*, cultivateur, de *St. Hermas*, dans le dit Comté, toutes les personnes susdites étant électeurs: Sixièmement, parce que le dit *Sydney Bellingham*, étant un Candidat comme susdit, a indirectement, à la dite Élection, avec intention de corrompre et suborner *Archibald McVicar*, charpentier, de *St. André*, susdit; *David Sweeney*, cultivateur, de *Chatham*, dans le dit Comté; *Robert Farley*, cultivateur, du même lieu, et autres électeurs à la dite Élection, par ses agents dûment autorisés et autrement, à l'encontre de la Loi, donné et aussi promis de l'emploi, de l'argent et récompense aux dits *McVicar*, *Sweeney*, *Farley* et autres, qui seront nommés en temps voulu: Septièmement, parce que le dit *Sidney Bellingham*, Ecuyer, qui était alors Candidat comme susdit à la dite Élection, savoir: à la clôture du Poll de *St. Hermas*, ci-après mentionné, et aussi lors de la clôture du Poll à *Saint Placide*, et aux Polls respectifs de *Chatham* et *Grenville*, dans le dit Comté, dans l'intention d'empêcher des électeurs de voter aux dits Polls pour le Pétitionnaire, a indirectement et par ses agents autorisés, et plus particulièrement par *Allan Carmichael*, et *Thomas Sutton*, aussi un sous-contracteur de Chemins de Fer, et par des personnes qui n'étaient pas électeurs, armées d'armes à feu et de gourdins, menacé divers électeurs, savoir: *Hyacinthe Berthiaume*, *Jacques Daoust* et *Joseph Lemaire*, de *St. Hermas*, dans le dit Comté, et aussi certains autres électeurs de *Chatham*, *Grenville* et *St. André*, qui seront nommés en temps voulu, de perdre des avantages s'ils votaient pour le Pétitionnaire: Huitièmement, parce que le dit *Sidney Bellingham*, alors Candidat comme susdit, dans l'intention de favoriser son Élection comme susdit, a pourvu et fourni à ses frais des rafraîchissement à ses électeurs assemblés à *Grenville*, *Chatham*, *St. André*, *Lachute*, dans la Paroisse de *St. Jérusalem*, *Gore*, *St. Hermas* et *St. Placide*, dans le dit Comté, savoir: aux Polls ou près des Polls de la dite Élection, dans le but de favoriser sa dite Élection durant les jours de votation: Neuvièmement, parce que certaines autres personnes, dans l'intention de favoriser l'Élection en question du dit *Sydney Bellingham*, savoir: *Patrick Kelly* et *Charles Riley*, aubergistes, de *Grenville*, à *Grenville* susdit, *Archibald McDonald*, ingénieur civil, de la Paroisse de *St. André*, *Joseph Palliser*, forgeron, du même lieu, à *St. André* susdit, *Colin Arnot*, aubergiste, du Township de *Gore*, dans le Township susdit, *Alvah Burch*, de *Lachute* susdit, à *Lachute*, *Joseph Desjardins*, de *St. Her-*

mas susdit, à *St. Hermas, Paul Labelle*, de *St. Placide* susdit, à *St. Placide*, tous dans le dit Comté, durant les jours de votation pour la dite Election, aux dits lieux respectifs, ont procuré et fourni des rafraichissements aux frais du dit *Sydney Bellingham*, et parce que le dit *Sydney Bellingham* s'est engagé à payer ces rafraichissements: Dixièmement, parce que le Pétitionnaire avait la majorité du nombre total des votes, savoir: les votes légaux à la dite Election: Onzièmement, parce que le Pétitionnaire avait une majorité considérable, savoir: environs cent des votes légaux enregistrés à la dite votation, et qu'en justice il aurait dû être proclamé élu: Et le Pétitionnaire, loin de se désister d'aucun des allégués ci-dessus, s'en réserve tout le bénéfice, et pour les autres allégués contre la dite Election, il dit que la dite prétendue Election du dit *Sydney Bellingham* est tout a fait nulle et de nul effet en Loi, et les raisons qu'il donne à l'appui de cette allégué sont: Douzièmement, parce que la proclamation pour la dite prétendue Election ne fut pas affichée dans chaque Paroisse et Township, ni de fait dans aucun lieu du dit Comté d'*Argenteuil* dans les huit jours précédant le jour de nomination de la dite Election, ni dans le temps et de la manière prescrits par la Loi: Treizièmement, parce qu'il ne fut pas ouvert ni tenu de Poll dans aucun des Townships d'*Harrington, Howard, Arundel, Montcalm, Wolfe, Salaberry*, et *Grandison*, les dits Townships formant et constituant partie du dit Comté Electoral d'*Argenteuil*: Quatorzièmement, parce que quoique une votation fut demandée et accordée comme susdit, et que la proclamation pour la dite Election en question désignât qu'un Poll fut ouvert et tenu dans la Paroisse de *St. Hermas*, pour la dite Election, le trente-et-unième jours de Juillet et le premier jour d'Août derniers, entre les neuf heures du matin et les cinq heures de l'après-midi des deux jours susdits, pour prendre et enregistrer les votes des électeurs conformément à la Loi, dans la dite Paroisse pour la dite Election, il ne le fut pas, et le Député Officier Rapporteur nommé pour cette place et agissant comme tel, savoir: *Jean George Lebel*, Notaire Public, de la Paroisse de *St. Hermas*, ayant, malgré les remontrances du Pétitionnaire, illégalement et sans cause raisonnable, et dans le but de favoriser le dit *Sydney Bellingham*, aux sollicitations d'un nommé *Allan Carmichael*, sous-entrepreneur de Chemin de Fer, assumé et reconnu par le dit Député Officier Rapporteur comme étant l'agent dûment autorisé du dit *Sydney Bellingham*, Ecuyer, a fermé le dit Poll à ou environ une heure dix minutes dans l'après-midi du second jour de la dite votation, et a, là et alors, pris et emporté le Livre et la Liste du dit Poll hors de la dite Paroisse, beaucoup avant cinq heures de l'après-midi du dit second jour de la votation, privant ainsi le Pétitionnaire de son droit au Poll et d'enregistrer conformément à la Loi un nombre, savoir: environ ou plus de deux cents votes d'électeurs au dit Poll, qui, le Pétitionnaire le croit, auraient voté en sa faveur, si ce Poll eut été tenu conformément à la Loi. Que le Clerc du Poll susdit, savoir:—*Ollier*, le beau-père du dit *Jean George Lebel*, laissa, le Pétitionnaire le croit, les devoirs de Clerc de Poll de cet endroit au dit *Lebel*, suscita et était en faveur de la dite clôture illégale du Poll, et sur refus et négligence du dit *Lebel* de remplir les devoirs comme Officier Rapporteur dans les circonstances susdites, il a refusé et négligé d'agir comme Député Officier Rapporteur: Quinzièmement, parce que le Poll demandé, accordé et désigné comme susdit pour la Paroisse de *St. Placide*, dans le dit Comté, n'a pas été ouvert et tenu suivant la Loi, en autant que le Député Officier Rapporteur de ce lieu, savoir: *Alfred T. Gibeau*, Notaire Public, de la dite Paroisse, a illégalement et sans cause raisonnable, et en faveur du dit *Sydney Bellingham*, Ecuyer, fermé le dit Poll à quatre heures ou avant quatre heures de l'après-midi le dit second jour de votation, privant par ce fait le Pétitionnaire d'environ cinquante voix au dit Poll, la raison alléguée par le dit Député Officier Rapporteur pour en agir ainsi étant qu'il était cinq heures à sa montre. L'agent du Pétitionnaire protesta là et

alors verbalement contre la dite clôture illégale du Poll. Le Clerc du Poll susdit refusa et négligea là et alors de remplir les devoirs du dit Député Officier Rapporteur sur son refus et négligence de le faire. Il était en faveur et suscitait la dite fermeture illégale : En conséquence, le Pétitionnaire demande que l'Élection en question du dit *Sydney Bellingham*, sur les onze premiers faits et sur chacun d'eux, soit déclarée par la Chambre nulle et non avenue, et qu'il lui plaise reconnaître et déclarer le Pétitionnaire dûment élu en vertu du Writ susdit pour représenter le dit Comté d'*Argenteuil* dans la Chambre d'Assemblée Législative dans le présent Parlement, et de plus, qu'il plaise à la Chambre d'ordonner que les mesures requise par la Loi soient prises à cet effet ; et dans le cas où sa demande serait refusée sur les onze premiers faits susdits, le Pétitionnaire demande qu'en raison de tous et chacun des dits douze, treize, quatorze et quinzième faits la dite Election soit déclarée nulle et non avenue en Loi, et qu'il plaise à la Chambre d'ordonner qu'un Writ soit décerné immédiatement pour l'Élection d'un Membre pour représenter et servir le dit Comté en l'Assemblée Législative du présent Parlement de cette Province, et aussi, qu'il plaise à la Chambre de déclarer, ordonner et faire tout ce que la loi et la justice exigeront dans ce cas, et de plus, que le dit *Sydney Bellingham*, et tous ceux qui pourront contester cette Pétition ou défendre la dite prétendue Election du dit *Sydney Bellingham*, soient condamnés à payer les frais et loyaux coûts de cette Pétition et de la contestation y relative.

Du Révérend *F. Cholette* et autres, de la Paroisse de *St. Polycarpe*, et autres lieux ; demandant l'établissement d'une Cour de Circuit, d'un Bureau d'Enregistrement et d'un Conseil Municipal dans le Comté de *Soulanges* ; et que le Village de *St. Polycarpe* soit le Chef-lieu de ce Comté.

De la Corporation du Collège de *L'Assomption* ; demandant de l'aide.

De *W. Kiernan* et autres, Fils de la Tempérance, et autres ; de la Division *Embro*, No. 359 ; de la Division *Woodland*, No. 168 ; de la Division *Warsaw*, No. 201 ; de la Division *Oakdale*, No. 271 ; de la Division *Kitley*, No. 68 ; de la Division *Mallory Town*, No. 10 ; de la Division *Colman's Corners*, N. 5, toutes de l'Ordre des Fils de la Tempérance ; de *T. Henry*, Ecuyer, et autres, des Townships d'*Albion* et *Chinguacousy*, et de *Thomas Neelands* et autres, des Townships d'*Albion* et de *Chinguacousy* ; demandant la passation d'une Loi prohibant les Liqueurs enivrantes.

D'*Alcxis Caron* et autres, du Township de *Shawenegan*, Comté de *St. Maurice* ; demandant de l'aide pour ouvrir et construire certains Chemins dans le dit Township.

De *R. H. Thornhill* et autres, du Township de *Bertie*, Comté de *Welland* ; demandant un Acte d'Incorporation sous le nom des Président, Directeurs et Compagnie de *Fort Erié*.

De *F. Renaud* et autres, de la Paroisse de *St. Liguori*, Comté de *Montcalm* ; demandant l'établissement, dans chaque Paroisse, d'un Bureau d'Enregistrement, d'une Cour de Circuit, d'une Cour de Réconciliation et d'un Conseil Municipal.

De *J. W. Dorwin* et autres, du District de *Montréal* ; demandant un Acte d'Incorporation pour les mettre en état d'améliorer la Navigation de la Rivière *L'Assomption*.

De l'Institut Canadien d'*Iberville* ; demandant de l'aide.

De *Luc Letellier*, Ecuyer, Notaire Public, de la Paroisse de la Rivière *Ouelle*, dans le Comté de *Kamouraska*, ci-devant Candidat à l'Élection d'un Membre pour représenter le dit Comté dans le présent Parlement Provincial de cette Province, et comme tel dûment qualifié ; exposant : Premièrement, qu'à la dernière Election, dans et pour le Comté de *Kamouraska*, d'un Membre pour représenter le dit Comté dans le dit Parlement, cette Election étant une Election Générale, qui eut lieu dans le dit comté de *Kamouraska* en les mois de Juillet et d'Août

derniers, *Jean Charles Chapais*, Ecuier, de la Paroisse de *St. Denis*, dans le dit Comté, et le Pétitionnaire, *Luc Letellier*, étaient les seuls Candidats à la dite Election: Secondement, qu'un Poll a été demandé et accordé, et qu'il y a été procédé; et qu'à la clôture de la dite Election, savoir: le ou vers le quatrième jour d'Août dernier, le dit *Jean Charles Chapais* a été déclaré et rapporté comme dûment élu pour représenter le dit Comté par l'Officier Rapporteur: Troisièmement, que le Pétitionnaire a lieu de croire et croit véritablement que le dit *Jean Charles Chapais*, Ecuier, n'était pas éligible comme Membre de l'Assemblée Législative de cette Province, le dit *Jean Charles Chapais* possédant une charge salariée et lucrative, à la nomination de la Couronne en cette Province, savoir: celle de Maître de Poste pour la Paroisse de *St. Denis*, dans le Comté de *Kamouraska* susdit, et que le dit *Jean Charles Chapais* était, par Commission à la nomination de la Couronne, avant, lors et après la dite Election, en possession du dit office ou charge salariée et lucrative, et percevait avant, lors et depuis la dite Election, un salaire et des émoluments pour la tenue du dit office ou charge, ce qui rendait le dit *Jean Charles Chapais* inéligible à la dite Election; qu'en conséquence, les voix ou votes qui ont été enregistrés dans la dite Election pour le dit Comté, étant nuls par le défaut de l'éligibilité du dit *Jean Charles Chapais*, ils doivent être considérés comme non venus, et le dit *Luc Letellier*, Ecuier, étant le seul Candidat dûment qualifié à la dite Election, et en faveur duquel les voix et les votes ont été dûment reçus et enregistrés, dans la dite Election, lui le dit *Luc Letellier* aurait dû, par le dit Officier Rapporteur, être rapporté et proclamé comme Membre dûment élu, pour représenter le dit Comté dans le dit Parlement: Quatrièmement, que le Pétitionnaire a lieu de croire qu'une grande majorité des voix légales a été enregistrée à la dite Election en sa faveur, et que la majorité du dit *Jean Charles Chapais*, avec un grand nombre d'autres votes, en outre, savoir: trois mille trois cents et davantage, n'était que fictive, étant composée de personnes n'ayant pas droit à la franchise électorale, ou dont les votes étaient rendus illégaux à raison de subornation, violence et corruption; les dits votes ayant été en outre enregistrés d'une manière illégale et contraire aux dispositions de la Loi: Cinquièmement, qu'à la face des Livres des Polls, tenus dans les différentes localités y ayant droit, dans le dit Comté, à la dite Election, la majorité des voix légalement enregistrées et prises d'une manière vraie et correcte, s'élève au-dessus du chiffre de trois cent cinquante-quatre, en faveur du dit *Luc Letellier*, et qu'en conséquence de la dite majorité en faveur du dit *Luc Letellier* à la clôture de la dite Election, le dit Officier Rapporteur devait proclamer le dit *Luc Letellier* comme Membre dûment élu pour représenter le dit Comté dans le dit Parlement: Sixièmement, que dans quatre Polls ouverts dans le dit Comté à la dite Election, savoir: à *Ste. Anne*, *Ixworth*, *St. Denis* et *Mont-Carmel*, les votes ont été pris et enregistrés conformément à la Loi durant le premier jour, et durant une partie du second jour de la votation à la dite Election, et que durant la dernière partie du second jour de la votation, les votes y enregistrés ne l'ont pas été d'une manière vraie et exacte, ni conformément à la Loi, tel que le tout appert par les Rapports assermentés des Députés Officiers Rapporteurs, agissant comme tels dans chacun des dits quatre Polls; le Député Officier Rapporteur au Poll de *Ste. Anne*, par son Rapport assermenté, fait à l'Officier Rapporteur, déclarant, 1^o. Que jusqu'au numéro trois cent cinquante-un, les votes ont été pris d'une manière vraie et correcte dans ce Poll jusque vers dix heures et demie du second jour de la votation à la dite Election; que sur ce nombre deux cent quatre-vingts votes étaient enregistrés pour *M. Chapais*, et quatre-vingt-douze en faveur du dit *Luc Letellier*; 2^o. Que vers cette heure, le Poll fut envahi et qu'il lui fut impossible, vu la force, d'enregistrer les voix d'une manière vraie et exacte; le Député Officier Rapporteur d'*Ixworth*, par son Rapport assermenté, fait à l'Officier Rapporteur, ayant fait une déclara-

tion semblable à celle du Député Officier Rapporteur au Poll de *Ste. Anne*, et n'attestant par son dit Rapport que quatre-vingt-sept votes enregistrés d'une manière vraie et exacte au dit Poll, dont soixante-deux furent enregistrés en faveur du dit *Jean Charles Chapais*, et vingt-cinq en faveur du dit *Luc Letellier*; le Député Officier Rapporteur au Poll de *St. Denis*, par son Rapport assermenté fait à l'Officier Rapporteur, n'attestant que deux cent quatre-vingt-dix votes, pris et enregistrés d'une manière vraie et exacte dans le dit Poll, jusqu'à onze heures et demie du dernier jour de votation à la dite Election, dont deux cent soixante-deux furent enregistrés en faveur du dit *Jean Charles Chapais*, et vingt-cinq en faveur du dit *Luc Letellier*, déclarant en outre qu'à la dite heure le Poll fut envahi par un parti et qu'alors la votation a été forcée et contre son libre arbitre de Député Officier Rapporteur; le Député Officier Rapporteur de *Mont-Carmel*, par son Rapport assermenté fait à l'Officier Rapporteur, déclarant que les votes pris et enregistrés au dit Poll, jusqu'au numéro cent treize, et que les votes Nos. 141, 177 et 190 furent enregistrés suivant la Loi, les autres étant des votes non approuvés ni par la Loi ni par lui; lesquels il déclare avoir enregistrés, commandé qu'il était par une force majeure: Septièmement, que huit autres Polls furent tenus et ouverts, conformément à la Loi dans le dit Comté durant la dite Election, savoir: à *St. Pacôme, Rivière Ouelle, St. Pascal, Woodbridge, St. Louis, Ste. Hélène, St. André* et *St. Alexandre*, et que dans ces huit Polls les votes furent pris et enregistrés légalement dans chacun des dits Polls, tel que le tout apparaît par les Rapports assermentés des Députés Officiers Rapporteurs dans chacun des dits Polls, lesquels Rapports sont annexés à chacun des Livres de Polls tenus dans les dites localités: Huitièmement, qu'en conséquence, les votes écrits aux Livres de Polls, après le numéro trois cent cinquante-un au Livre de Poll de *Ste. Anne*, après le numéro quatre-vingt-sept, au Livre de Poll d'*Ixworth*, après le numéro deux cent quatre-vingt-dix, au Livre de Poll de *St. Denis*, et après le numéro cent treize, sans préjudice aux numéros, 141, 177 et 190, au Livre de Poll de *Mont-Carmel*, sont nuls et illégaux et n'ont pas été pris ni enregistrés d'une manière vraie et exacte, ni conformément à la Loi, et s'élèvent au nombre de deux mille six cent soixante-dix-sept et plus, et doivent être rejetés, attendu que les Députés Officiers Rapporteurs, dans chacun des dits Polls, ont refusé de les certifier, et qu'en conséquence les voix enregistrées d'une manière vraie et correcte dans la dite Election, tel qu'ils apparaissent à la clôture de la dite Election, par les Rapports assermentés des dits Députés Officiers Rapporteurs, et annexés à chacun de leurs dit Livres de Poll, donnent les chiffres suivants; savoir: Pour *J. C. Chapais*,—*Ste. Anne*, 257; *Ixworth*, 62; *St. Denis*, 262; *Mont-Carmel*, 103; *Rivière Ouelle*, 59; *St. Pascal*, 108; *St. Louis*, 144; *Woodbridge*, 17; *St. André*, 133; *St. Alexandre*, 135; *Ste. Hélène*, 32; *St. Pacôme*, 130; Total, 1442. Et pour *Luc Letellier*,—*Ste. Anne*, 92; *Ixworth*, 25; *St. Denis*, 20; *Mont-Carmel*, 6; *Rivière Ouelle*, 601; *St. Pascal*, 264; *St. Louis*, 154; *Woodbridge*, 45; *St. André*, 122; *St. Alexandre*, 78; *Ste. Hélène*, 182; *St. Pacôme*, 207; Total, 1796. Formant en faveur du dit *Luc Letellier* une majorité de trois cent cinquante-quatre votes légalement pris et enregistrés dans la dite Election; et priant la Chambre de vouloir bien ordonner que le Rapport de *Jean George Taché*, Ecuyer, Officier Rapporteur *ex officio* pour le dit Comté, à la dite Election, soit amendé en conséquence, en y effaçant le nom du dit *Jean Charles Chapais*, et en y inscrivant en son lieu et place celui de *Luc Letellier*, le Pétitionnaire, le dit *Luc Letellier* ayant, pour les raisons ci-dessus, protesté en son nom le dit *Jean George Taché*, par écrit, contre le Rapport du dit *Jean Charles Chapais*, et ce avant qu'il eût proclamé comme dûment élu pour représenter le dit Comté: Que le Pétitionnaire représente de plus, qu'un très grand nombre des voteurs du dit *Jean Charles Chapais*, savoir: trois mille trois cents voteurs et davantage, ont, à la dite Election enregistré leurs votes en faveur du dit *Jean Charles Chapais*, sans avoir au-

cune des qualifications exigées par les Statuts en vigueur à cet égard, savoir: sans avoir eu en leur possession, pour leur usage et bénéfice, en qualité de propriétaires, en vertu d'un titre légal translatif de propriété et les leur conférant, soit en *fee simple* ou en *freehold*, sous la tenure de franc et commun soccage, soit en fief ou en rôtur, ou en franc aleu, ou de certificats obtenus sous l'autorité du Gouverneur en Conseil de la ci-devant Province de *Québec*, ou en vertu d'un Acte ou d'Actes de la Législature de la ci-devant Province soit du *Haut* ou du *Bas-Canada*, ou de la Législature du *Canada*, de terres et ténements sis et situés dans le dit Comté, et, étant de la valeur annuelle nette de quarante-quatre chelins et cinq deniers un quart, courant, (égal, au temps de la passation de l'Acte du Parlement Impérial, passé dans la trente-unième année du Règne de Sa Majesté le Roi *George Trois*, ordinairement appelé "l'Acte Constitutionnel," à quarante chelins sterling,) ou au-dessus, en sus de toutes rentes annuelles, soit foncières soit constituées, et toutes autres rentes ou charges dont les dites terres ou les dits biens-fonds sont chargés ou grevés, et aussi sans avoir été les dites personnes dans le moment où elles ont donné ainsi leurs votes à la dite Election, dans la possession actuelle et non interrompue de terres ou de biens-fonds ou dans la recette des rentes et profits en provenant, comme propriétaires susdits et pour leur propre usage et bénéfice durant au moins les six mois de calendrier qui ont précédé immédiatement la date du Bref d'Election, savoir: le vingt-troisième jour du mois de Juin dernier, et sans que telles terres ou tels biens-fonds leur soient venus par succession ou héritage, ou par legs, mariage ou par contrat de mariage, et sans avoir, les dits voteurs, aucun titre ou instrument par écrit contenant une promesse de vente en leur faveur, et sans être, les dits voteurs, en possession des propriétés mentionnées dans aucun titre ou instrument par écrit, comme susdit, ou sans avoir aucun titre ou instrument par écrit contenant une promesse de vente, comme susdit, en faveur d'aucune autre personne ou personnes qui avaient transmis aux dits voteurs les propriétés mentionnées dans tels titre ou instrument par écrit qui pourraient être considérés pour les objets du Statut, en tel cas fait et pourvu, comme un titre légal conférant telle propriété aux personnes qui ont ainsi voté comme susdit, et sans que tel titre, ou instrument, qui ne sera pas un Acte ou instrument par devant Notaires, ait été enregistré au moins douze mois avant la dite Election, et sans que les dits voteurs n'eussent aucune des autres qualifications exigées par la Loi pour voter à la dite Election: Que le dit *Jean Charles Chapais* étant ainsi Candidat comme susdit à la dite Election pour le Comté de *Kamouraska*, a employé directement et indirectement des moyens de corruption, en donnant des sommes d'argent, offices, places, emplois, gratifications et récompenses, et des obligations, billets et bons, et transports de terres, et en a promis à divers électeurs ayant des votes dans le dit Comté, savoir: à trois mille trois cents des dits électeurs et davantage, et a menacé divers autres électeurs du dit Comté, savoir: trois mille trois cents électeurs du dit Comté et davantage, de la perte d'office, salaires, revenus et avantages là et alors possédés par les dits électeurs, et cela tant par lui-même et ses agents autorisés à cette fin, avec l'intention de corrompre les dits électeurs en premier lieu mentionnés, et de les suborner à voter pour lui, le dit *Jean Charles Chapais*, comme tel Candidat comme susdit, et à empêcher les dits électeurs de voter pour le dit *Luc Letellier*, l'autre Candidat à la dite Election: Que le dit *Jean Charles Chapais* étant ainsi Candidat comme susdit, a ouvert et supporté et fait ouvrir et supporter, à ses frais et dépens, plusieurs maisons d'entretien public pour la réception des électeurs du dit Comté, dans lesquelles dites maisons d'entretien public et diverses autres places dans le dit Comté, il a donné et distribué de grande quantité de foin et paille, pois, boisson, liqueurs spiritueuses, et autres provisions, aux dits électeurs, dans et pour le dit Comté, avec l'intention de corrompre les dits électeurs du dit Comté, et de les suborner à voter pour

lui le dit *Jean Charles Chapais* ; que le dit *Jean Charles Chapais* et ses agents et partisans, comme susdit, par l'emploi de semblables moyens, de semblables menaces, comme susdit, et autres pratiques indues, corruptrices et illégales, a obtenu sur le dit *Luc Letellier*, le dit autre Candidat, comme susdit, une majorité indue, au moyen de laquelle il a été indûment et illégalement rapporté comme le Représentant en Parlement du dit Comté de *Kamouraska* : Qu'à la dite Election pour le dit Comté de *Kamouraska*, diverses personnes ont donné et fait donner et prêter diverses sommes d'argent, et ont donné diverses gratifications et récompenses, et ont donné diverses obligations, billets, et ont fait divers transports de terres et autres biens, et les ont promis à divers électeurs dans la vue et pour l'objet de suborner les dits électeurs à voter pour lui le dit *Jean Charles Chapais*, étant ainsi Candidat comme susdit, et à les empêcher de donner leurs votes au dit *Luc Letellier*, l'autre Candidat comme susdit, et comme une compensation aux dits électeurs pour leur perte de temps et dépenses en allant voter et revenant de voter comme susdit : Que le dit *Jean Charles Chapais*, par les moyens de corruption en dernier lieu ci-dessus mentionnés, a obtenu sur le dit *Luc Letellier*, l'autre Candidat comme susdit, une majorité indue, au moyen de laquelle il a été indûment et illégalement rapporté comme Représentant en Parlement le dit Comté de *Kamouraska* : Que le dit *Jean Charles Chapais*, étant ainsi Candidat à la Représentation du dit Comté de *Kamouraska*, dans l'intention d'avancer son Election, a pourvu et fourni à l'entretien à ses frais, de diverses réunions d'électeurs assemblés dans le but de faire réussir la dite Election, et a payé et fait payer, et s'est engagé à payer pour le dit entretien ; et que diverses autres personnes dans l'intention de faire réussir l'Election du dit *Jean Charles Chapais*, ainsi Candidat comme susdit, à la Représentation du dit Comté, ont pourvu et fourni à l'entretien, à leurs propres frais, de diverses réunions d'électeurs assemblés dans le but de faire réussir la dite Election, et avant et pendant l'Election à laquelle le dit *Jean Charles Chapais* était Candidat comme susdit, et se sont engagés à payer pour le dit entretien, et y ont pourvu comme susdit : Que le dit *Jean Charles Chapais*, par les moyens de corruption, subornation et entretien ci-dessus en dernier lieu mentionné, a obtenu sur le dit *Luc Letellier*, l'autre Candidat comme susdit, une majorité indue, au moyen de laquelle il a été rapporté indûment et illégalement comme le Représentant en Parlement du dit Comté de *Kamouraska* : Et de plus, le Pétitionnaire allègue et affirme humblement, qu'à la dernière Election d'un Membre pour servir en Parlement pour le dit Comté de *Kamouraska*, avant et après l'attestation et l'émission du Writ pour faire la dite Election, et, durant et après la dite Election, le dit *Jean Charles Chapais*, a par lui-même, ses agents, amis et meneurs, partisans et autres, en son nom, par diverses voies et moyens directement et indirectement donné, présenté et accordé aux personnes ayant des votes à la dite Election, de l'argent, foin et paille, boisson, entretien et récompenses et promesses, a et pour telles personnes, afin que lui, le dit *Jean Charles Chapais*, pût être élu, et étant élu, servir dans ce présent Parlement pour le Comté de *Kamouraska* : Que le dit *Jean Charles Chapais*, par lui-même, ses agents, amis, meneurs, partisans et autres en son nom, a été coupable de subornation, entretien et pratiques de corruption étendues et systématiques, afin d'obtenir que des personnes ayant ou réclamant le droit de voter à la dite Election, votassent pour le dit *Jean Charles Chapais*, et s'abstinrent de donner leur vote pour le dit *Luc Letellier*, et que la dite subornation et les dites pratiques de corruption ont eu lieu ouvertement et notoirement dans le dit Comté, et étaient bien connus des électeurs d'icelui ; que le Rapport du dit *Jean Charles Chapais* a été obtenu par les dites pratiques corruptrices et illégales, c'est pourquoi la dite Election et Rapport du dit *Jean Charles Chapais* étaient et sont absolument nuls et non venus : Que le Pétitionnaire expose de plus, que durant la dite Election et notamment durant

le second jour de votation à la dite Election, un système d'intimidation, de violence, de menace, d'injures et de voies de faits a été organisé et prémédité dans le but d'empêcher par intimidation et violence, les électeurs qui étaient désireux de voter pour le dit *Luc Letellier*, d'enregistrer leurs votes en sa faveur; qu'en conséquence de ce système et intimidation, de violence, de menaces, d'injures et de voies de faits, un grand nombre des électeurs qui venaient enregistrer leurs votes en faveur du dit *Luc Letellier* à la dite Election, ont été maltraités, battus, menacés, intimidés, et par là empêchés de le faire et d'exercer librement leur franchise électorale dans les Polls tenus à *Ste. Anne, Ixworth, St. Denis, Mont-Carmel* et *St. Alexandre*, durant la votation à la dite Election; que ce système de violence, de menace, de voies de faits, d'injures et d'intimidation organisé par le dit *Jean Charles Chapais*, ses agents, ses amis et partisans dans la dite Election s'est étendu jusqu'au point que les chemins publics à *St. Denis*, dans le dit Comté, étaient et furent interceptés par les dits agents, amis, partisans et électeurs du dit *Jean Charles Chapais*, lesquels arrêtaient sur la voie publique les électeurs qui se transportaient d'une Paroisse à l'autre pour exercer leur franchise, lesquels furent en outre arrêtés et détenus tout le second jour de la votation dans la dite Paroisse *St. Denis*, dans le dit Comté: Que ce système de violence et d'intimidation a été employé par le dit *Jean Charles Chapais*, ses partisans, ses agents, ses amis et ses électeurs contre les représentants et les agents du dit *Luc Letellier*, et qu'à *Ste. Anne*, les agents, partisans, amis et électeurs du dit *Jean Charles Chapais*, armés de bâtons, de cailloux et de fusils, ont maltraité, battu les électeurs du dit *Luc Letellier*, et frappé, insulté et jeté par la fenêtre les agents et représentants du dit *Luc Letellier*, dans le dit Poll qu'ils ont envahi et dont ils se sont emparés et ont gardé possession: Que dans les Polls de *Mont-Carmel, St. Denis* et *Ixworth*, au moyen de ce système de violence et d'intimidation on a empêché les agents et représentants du dit *Luc Letellier*, au dit Poll durant la votation à la dite Election d'agir en leur dite qualité, et que chaque fois que les dits agents ou représentants ont tenté de faire les objections légales, contre les voteurs qui venaient enregistrer leurs votes, ou qu'ils requerraient les serments de qualification de tels voteurs, ils ont été menacés, maltraités, injuriés insultés et intimidés par une foule armée de partisans, amis, électeurs ou agents, du dit *Jean Charles Chapais*, et que les Electeurs du dit *Luc Letellier* en étaient pareillement menacés, maltraités et intimidés: Qu'au moyen du système susdit, après avoir envahi les Polls de *Ste. Anne, Ixworth, St. Denis, Mont-Carmel* et *St. Alexandre*, les Députés Officiers Rapporteurs, dans les dits Polls, ont été obligés et forcés, par des injures et des menaces, d'inscrire sur les Livres de Poll une foule de noms de personnes absentes, de personnes mortes ou de personnes qui ont voté sous des noms supposés et empruntés: Que par ces moyens de violence ou après s'être emparé des dits Polls, les dits agents, partisans et électeurs du dit *Jean Charles Chapais* ont fait entrer et voter un grand nombre d'enfants à peine capables de balbutier leur nom, et ce contrairement aux Loix et en violation des franchises électorales, des convenances, de la morale publique et des privilèges de la Chambre, et que ces noms ont été enregistrés sur les dits Livres de Polls au chiffre de plusieurs mille: Qu'en conséquence desquelles pratiques violentes, illégales et du système ci-dessus adopté et mis en pratique par le dit *Jean Charles Chapais*, ses agents, ses amis, ses partisans et ses électeurs, le dit *Jean Charles Chapais* est inéligible comme Membres pour représenter le dit Comté, et attendu que par les dits moyens le dit *Luc Letellier* n'a pu faire enregistrer tous les votes des électeurs qui devaient voter en sa faveur à la dite Election, et qui au nombre de trois cents n'ont pu le faire; et attendu que les votes enregistrés pour le dit *Jean Charles Chapais*, dans les dits Polls de *Ste. Anne, Ixworth, St. Denis* et *Mont-Carmel* l'on été par violence, intimidation, menace, voies de faits et d'une manière qui n'est ni correcte, ni vraie, ni conformé-

ment à la Loi, et qu'ils ne sont pas certifiés avoir été enregistrés légalement par les dits Députés Officiers Rapporteur, le dit Pétitionnaire conclut à ce qu'ils soient déclarés nuls et soient rayés des dits Livres de Polls, et demandant que la Chambre déclare que l'Election du dit *Jean Charles Chapais* est nulle et de nul effet, et que le Pétitionnaire a été bien et dûment élu Membre pour représenter le dit Comté dans le présent Parlement, et que le retour soit amendé conformément aux dites conclusions, et que la Chambre fasse amender le dit Rapport d'Election, en effaçant le nom du dit *Jean Charles Chapais*, et en insérant à la place celui du dit *Luc Letellier*; et que la Chambre prenne en considération les allégations ci-dessus, et déclare l'Election et Rapport du dit *Jean Charles Chapais* nuls et non venus, ou que la Chambre fasse droit à la présente Pétition suivant qu'elle le jugera à propos.

De *D. Macdonell* et autres, Marchands, de la Cité de *Toronto*; demandant un Acte d'Incorporation pour les mettre en état d'établir une Bourse, dans la dite Cité.

De la Banque de *Québec*; demandant la passation d'un Acte pour permettre d'augmenter le Capital de la dite Banque.

De *Jean Langlois*, Ecuyer, Avocat, de la Cité de *Québec*; exposant: Que le Pétitionnaire a été un des Candidats à l'Election d'un Membre ou Représentant pour représenter le Comté de *Saguenay* en l'Assemblée Législative de cette Province, qui a eu lieu en les mois de Juillet et Août derniers, lors des dernières Elections Générales, et qu'il était dûment qualifié suivant la Loi pour être éligible: Que *Pierre G. Huot* étant aussi Candidat à la dite Election pour le dit Comté de *Saguenay*, un Poll a été demandé par les électeurs du dit Comté et octroyé suivant la Loi par *Charles Duberger*, Ecuyer, de la Paroisse des *Eboulements*, en le dit Comté, Officier Rapporteur à la dite Election, lequel a fixé et déterminé les lieux où devait être tenu le dit Poll pour y enregistrer les votes des électeurs du dit Comté, et a fixé entre autres places ou localités où des Polls seraient tenus dans la Paroisse de *St. Fidèle*, une des Paroisses du dit Comté de *Saguenay*, où par la Loi un Poll devait être ouvert et tenu, et qu'il a nommé et appointé pour tenir le dit Poll en la dite Paroisse de *St. Fidèle*, dans le dit Comté, la personne de *John McLaren*, de la dite Paroisse de *St. Fidèle*, gentilhomme, qui a appointé pour son Clerc de Poll pour la dite Paroisse de *St. Fidèle*, *John McLeod*, gentilhomme, alors en le dit Comté de *Saguenay*: Qu'au jour fixé par le dit Officier Rapporteur, *Charles Duberger*, pour la clôture de l'Election, savoir: le trois d'Août dernier, le dit Officier Rapporteur avait reçu les Rapports de tous les Députés Officiers Rapporteurs par lui nommés dans la dite Election, à l'exception de celui du dit *John McLaren*, le Député Officier Rapporteur par lui nommé comme susdit, pour ouvrir et tenir le dit Poll dans la dite Paroisse de *St. Fidèle*, et que vu que le dit *John McLaren* n'avait pas le dit jour, ni auparavant fait Rapport de ses procédés, la clôture de l'Election fut alors et là ajournée par le dit Officier Rapporteur au lendemain, savoir: le quatre Août dernier: Que le dit jour ainsi fixé en second lieu pour la clôture de la dite Election, savoir: le quatre Août dernier, un cahier ne portant ni certificat, ni signatures, ni sceau, fut remis au dit *Charles Duberger*, Officier Rapporteur susdit, en l'absence du dit *John McLaren*, Député Officier Rapporteur pour la dite Paroisse de *St. Fidèle* et du dit *John McLeod*, son Clerc de Poll, par un des partisans reconnus du dit *Pierre G. Huot* à la dite Election, savoir: par *Jean Gagné*, Ecuyer, Notaire, de la Paroisse de la *Malbaie*, dans le dit Comté, qui représenta le dit cahier comme étant le Livre de Poll que le dit *John McLaren* aurait tenu en la dite Paroisse de *St. Fidèle*, et que quoique le dit cahier ou prétendu Livre de Poll ne fût ni clos ni certifié, ni signé ni scellé par le dit Député Officier Rapporteur, *John McLaren*, que les affidavits requis par la Loi des Députés Officiers Rapporteurs et des Clercs de Poll, ne fussent pas annexés au dit cahier, tel qu'exi-

gé par la Loi, et qu'il fut remis au dit Officier Rapporteur par mains étrangères, hors de la présence du dit *John McLaren*, Député Officier Rapporteur susdit, et du dit *John McLeod*, son Clerc de Poll, et sans la production d'une autorisation valable de leur part pour lui remettre le dit Livre ou cahier, le dit *Charles Duberger*, Officier Rapporteur susdit, reçut et accepta le dit cahier comme étant le Livre de Poll pour la dite Paroisse de *St. Fidèle*, et ajouta aux votes enregistrés dans les Livres de Poll régulièrement clos, certifiés, signés, scellés et rapportés, les noms et prétendus votes entrés et écrits dans le dit cahier et donna ainsi une majorité de votes au dit *Pierre G. Huot*, quoi qu'il fût alors d'opinion, qu'il eût raison de croire et crût véritablement, comme il l'allègue dans son Rapport Spécial, que le dit prétendu Livre de Poll contenait des cahiers qui avaient été ajoutés après la clôture du Poll dans la dite Paroisse de *St. Fidèle* : Que le cahier remis au dit Officier Rapporteur, *Charles Duberger*, par le dit *Jean Gagné* comme susdit, et rapporté avec le Bref d'Élection pour le dit Comté, ne doit point, suivant la lettre de la Loi, être considéré comme Livre de Poll pour la dite Paroisse de *St. Fidèle*, parce que le dit cahier n'est ni certifié, ni signé, ni scellé suivant la Loi par le Député Officier Rapporteur pour la dite Paroisse de *St. Fidèle* ; qu'il ne contient aucune date, qu'il est informe, irrégulier, incorrect, et qu'il est à sa face même nul et sans valeur : Que les prétendus votes enregistrés dans le dit cahier, ainsi remis au dit Officier Rapporteur, n'ont point été pris en la dite Paroisse de *St. Fidèle*, pendant les jours et heures fixés par la Loi, et par le dit Officier Rapporteur pour la votation à la dite Election : Que le dit *John McLaren* n'a en aucun temps fait Retour ou Rapport au dit *Charles Duberger*, Officier Rapporteur susdit, de ses procédés comme Député Officier Rapporteur pour la dite Paroisse de *St. Fidèle* : Que le dit Pétitionnaire, *Jean Langlois*, a eu dans la dite Election pour le dit Comté de *Saguenay*, la majorité de tous les votes enregistrés dans le dit Comté de *Saguenay*, à tous les Polls tenus en icelui pendant les jours et heures de la votation fixés et déterminés par la Loi et le dit Officier Rapporteur : Que par les Livres de Poll régulièrement tenus, retournés et rapportés par les différents Députés Officiers Rapporteurs, nommés et appointés par le dit Officier Rapporteur, *Charles Duberger*, le dit *Jean Langlois* avait à la clôture des Polls et de l'Élection dans le dit Comté de *Saguenay*, la majorité des votes pris et enregistrés suivant la Loi dans le dit Comté à la dite Election : Que le dit *Charles Duberger*, Officier Rapporteur susdit, sans égard à cette majorité de votes en faveur du dit *Jean Langlois*, a, le quatre Août dernier, illégalement, faussement et injustement proclamé le dit *Pierre G. Huot* Représentant du dit Comté, et a fait Rapport à la Chambre que le dit *Pierre G. Huot* avait été élu pour représenter dans le présent Parlement le dit Comté de *Saguenay* : Que le dit Pétitionnaire expose de plus, qu'au jour de la nomination des Candidats à la dite Election pour le dit Comté de *Saguenay*, la qualification du dit *Pierre G. Huot* fut légalement demandée et que le dit *Pierre G. Huot* a alors et là remis au dit Officier Rapporteur, *Charles Duberger*, un certain document qu'il représenta être sa qualification pour être éligible pour le dit Comté ; que la propriété désignée en la dite qualification, et au moyen de laquelle il s'est prétendu qualifié à être éligible pour représenter le dit Comté de *Saguenay* en Parlement, n'appartenait pas, lors de la dite Election, au dit *Pierre G. Huot* ; qu'elle ne lui a pas appartenue ni avant la dite Election ni depuis ; que le dit *Pierre G. Huot* n'en n'a jamais eu la jouissance ni la possession à titre de propriétaire ; que la dite propriété, dans le cas où elle lui aurait appartenue lors de la dite Election, n'était pas alors et n'est pas d'une valeur de cinq cents livres sterling en sus de toutes rentes, mortgages, charges et dettes hypothécaires, qui pourraient être attachés, dus et payables sur la dite propriété ou auxquels elle pouvait être affectée ; qu'au temps où s'est fait la dite Election, le dit *Pierre G. Huot* n'était pas dûment qualifié suivant la Loi à être éligible pour

représenter le dit Comté de *Saguenay* en l'Assemblée Législative de cette Province, et que si le dit *Pierre G. Huot* était propriétaire et en possession de la dite propriété au temps de la dite Election, le dit Pétitionnaire prétend qu'elle aurait été acquise par le dit *Pierre G. Huot* collusoirement et spécieusement, dans le but exprès de se qualifier et de se rendre éligible comme Membre de la dite Assemblée Législative, et priant la Chambre de vouloir bien prendre en considération la présente Pétition, et que le dit Rapport pour l'Election du Comté de *Saguenay* et l'Election du dit *Pierre G. Huot* soient déclarés nuls, que le Pétitionnaire soit déclaré élu pour représenter le dit Comté de *Saguenay*, au lieu et place du dit *Pierre G. Huot*, que le Rapport du dit *Charles Duberger*, Officier Rapporteur pour le dit Comté, soit amendé en conséquence, et que la Chambre fasse droit à la présente Pétition, suivant qu'elle jugera à propos, en adoptant toute autre mesure qui tendra à rendre justice au Pétitionnaire.

De *George S. Tiffany* et autres ; demandant la passation d'un Acte pour autoriser la vente d'un certain lot de terre dans le Township de *Guelfh* tenu en fidéicommiss par les parties y intéressées.

De *Martin Mackinnon*, du Township de *Vaughan* ; demandant qu'un certain Lot de Glèbe dans le dit Township, par lui occupé et amélioré depuis 1833, lui soit vendu au même prix que d'autres lots déjà vendus ; et que la Cour de Chancellerie soit abolie, — les Réserves du Clergé vendues, et que les fonds en provenant soient appropriés aux Ecoles Communales Libres ; et que les cinquante-sept Rectoreries soient aussi abolies.

De la Municipalité du Village d'*Oshawa* ; demandant la passation d'un Acte pour l'autoriser à Construire un Havre sur le Lac *Ontario*, et un Chemin de Fer depuis le dit Havre du Village susdit, avec pouvoir de le prolonger jusqu'au Lac *Scugog*.

De *Gédéon Ouimet* et autres, Conseillers Municipaux du Village de *Vaudreuil* ; et de *H. Cartier* et autres, Conseillers Municipaux du Comté de *Vaudreuil* ; demandant que les amendements sollicités par la Pétition de la Compagnie du Chemin de Fer de *Vaudreuil* soient accordés.

Du Président et autres, de l'Association des Instituteurs du Comté de *L'Islet* ; demandant de l'aide.

D'*A. Stinson* et autres, Syndics du Lycée de *Compton*, dans le Comté de *Compton* ; demandant de l'aide pour le dit Lycée.

Du Révérend *J. O. Prince* et autres, de *St. Norbert d'Arthabaska* ; demandant certains amendements à la Loi des Municipalités, et la consolidation des Lois des Chemins du *Bas-Canada*.

Du Révérend *J. O. Prince* et autres, de *St. Norbert d'Arthabaska* ; demandant que les personnes qui, sous la dénomination de Squatters, se sont établies dans les Townships de l'Est, soient protégées par la Loi dans les droits qu'elles ont acquis.

D'*Aubré Benjamin Papineau*, Notaire, résidant en la Paroisse de *St. Martin*, dans le Comté de *Laval*, dans le District de *Montréal* ; exposant : Que lors de la dernière Election pour le dit Comté de *Laval*, qui a eu lieu en vertu d'un Writ ou Mandat émané sous le sceau de la Province et daté du vingt-trois Juin dernier, le Pétitionnaire était et avait été pendant plus de six mois avant la date du dit Writ, propriétaire en vertu de bons titres de terres situées dans la dite Paroisse de *St. Martin*, dont la valeur annuelle excédait quarante chelins sterling, et qu'il était dûment qualifié pour voter et qu'il a voté à la dite Election : Que par le Rapport de *S. F. McMahon*, Ecuyer, Officier Rapporteur pour le dit Comté de *Laval* à la dite Election dernière, il appert que *Pierre Labelle*, Ecuyer, a été élu pour représenter le dit Comté de *Laval* dans le présent Parlement : Que le Pétitionnaire expose de plus que lors de l'émanation du dit Mandat ou Writ et lors de la dite Election, pour le dit Comté de *Laval*, le dit *Pierre Labelle*, Ecuyert

était et est encore actuellement entrepreneur sous le Gouvernement Provincial, ayant entrepris du Bureau des Travaux Publics de cette Province, par deux Actes passés devant *Belle* et son confrère, Notaires à *Montréal*, en date du vingt-huit Novembre mil huit cent cinquante, et du sept Mars mil huit cent cinquante-et-un, conjointement avec *Augustin Laberge* et *Michel Bro dit Pomminville*, la construction des ouvrages de maçonnerie et de charpente d'une bâtisse destinée à servir de Palais de Justice dans la Cité de *Montréal*, lesquels ouvrages et travaux ont été entrepris pour le prix et somme de vingt-et-un mille trois cent quinze livres, cinq chelins et onze deniers courant, lesquels ouvrages devaient être payés à même les deniers publics de la Province : Que le Pétitionnaire produit avec les présentes des copies authentiques des dits deux Actes ou Contrats : Que les dits ouvrages mentionnés aux dits deux Actes n'étaient pas terminés lors de la dite Election, et qu'ils ne le sont pas encore et qu'ils n'ont pas encore été reçus ni payés : Que le dit *Pierre Labelle* était, lors de la dite Election, employé par le dit Bureau des Travaux Publics à faire des ouvrages au dit Palais de Justice en la Cité de *Montréal* : Que pour les raisons ci-dessus, le dit *Pierre Labelle* était inéligible et n'a aucun droit de représenter le dit Comté de *Laval* en Parlement, et que son Election est entièrement nulle ; et le Pétitionnaire, ayant fourni le cautionnement requis par la Loi, conclut à prier la Chambre de vouloir bien prendre sa Pétition en sa sérieuse considération, et y faire justice, en déclarant que le dit *Pierre Labelle* était inéligible lors de la dite dernière Election pour le Comté de *Laval*, et qu'elle déclare en même temps que l'Election du dit *Pierre Labelle* est nulle, et que le siège pour le dit Comté de *Laval* est vacant, et qu'elle ordonne ce que de droit pour que le dit Comté de *Laval* soit représenté en Parlement.

De *Noël Hébert* et autres, de *St. Norbert d'Arthabaska* ; demandant que les Comtés-unis de *Drummond* et *Arthabaska* soient séparés, et qu'ils aient droit d'envoyer chacun un Membre en Parlement.

De *Noël Hébert* et autres, de *St. Norbert d'Arthabaska* ; demandant qu'il soit pourvu à une compensation pour les Jurés des Cours du *Bas-Canada*.

De *Noël Hébert* et autres, de *St. Norbert d'Arthabaska* ; demandant que l'Oc-troi Provincial annuel destiné à l'Education Publique soit augmenté de Cent cinquante mille louis.

De l'Honorable *Z. Burnham* et autres, du Township d'*Hamilton*, Comté de *Northumberland* ; demandant la passation d'un Acte pour confirmer un arpen-tage fait par *John K. Roche*, du dit Township.

De la Compagnie du Chemin de Fer et Havre de *Woodstock* et du Lac *Erié* ; demandant la passation d'une Loi pour amender son Acte d'Incorporation et lui permettre de prolonger sa ligne de Chemin de Fer.

De la Municipalité du Township de *Southwold* ; et de la Municipalité du Township d'*Elgin* ; demandant la passation d'un Acte pour incorporer la Com-pagnie du Chemin de Fer d'Union du Sud.

Du Conseil Municipal du Comté de *Yarmouth* ; demandant la passation d'un Acte pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer du Sud.

De la Municipalité du Village de *Vienna* ; demandant la passation d'un Acte pour incorporer une Compagnie pour la construction d'un Chemin de Fer de *Port Dover* à *St. Thomas*, en passant par le Village de *Vienna*.

Des Président, Directeurs et Compagnie du Havre de *Port Burwell* ; deman-dant certains amendements à son Acte d'Incorporation.

De la Municipalité du Township de *Bayham* ; et de la Municipalité du Vil-lage de *Vienna* ; demandant qu'il soit fait droit à la Pétition des Président, Direc-teurs et Compagnie du Havre de *Port Burwell*, pour certains amendements à leur Acte d'Incorporation.

De *Samuel Carr*, Manufacturier, de *Toronto* ; demandant que les droits sur le

Crin non manufacturé soient réduits au même taux que ceux imposés sur les autres matières brutes.

Du Révérend *R. O. Bruneau* et autres, Commissaires d'Ecole de la Paroisse de *Verchères*; demandant une aide pour les établissements d'Education dans cette Paroisse.

De *George Pandust* et autres, Chefs et Nation de la Tribu des Sauvages *Mississauga*, résidant au Lac *Rice*, dans le Township d'*Otonabee*, Comté de *Peterborough*; demandant à être protégés et confirmés dans leurs droits et possession de certaines Iles réservées par leurs ancêtres lors de la cession qu'ils firent à la Couronne du Territoire environnant.

De *J. Keith* et autres, du Circuit de *Beauharnois*; demandant que la Cour de de Circuit soit maintenant tenue dans le Village de *St. Clément*.

De *James Douglas* et autres, de la Cité de *Québec*; demandant un Acte d'Incorporation sous le nom de "Compagnie des Mines de *Mégantic*."

Du Conseil Municipal du Comté de *Middlesex*; demandant la passation d'un Acte pour les mettre en état de négocier un Emprunt pour consolider la Dette du Comté.

De *William Winder*, Ecuyer, Bibliothécaire de cette Chambre; demandant à être indemnisé des pertes qu'il a éprouvées lors des Incendies des Maisons du Parlement à *Québec* et à *Montréal*.

De la Compagnie du Chemin d'*Huntingdon* et du Lac *St. François*; demandant une indemnité pour dommage causé au dit Chemin par la Chaussée construite par le Bureau des Travaux Publics à la tête du Canal de *Beauharnois*.

De *Léopold Desrosiers* et autres, de *Berthier*, dans le District de *Montréal*; demandant une aide en faveur de l'Association de la Bibliothèque et de l'Institut des Artisans de *Berthier*.

De *T. Kearnes*, Ecuyer, et autres, du Township de *Plantagenet Nord*, Comté de *Prescott*, et de la Municipalité du Township de *Plantagenet Nord*; demandant la passation d'un Acte pour changer la réserve de Chemin depuis les Lots numéros six et sept, dans la première et deuxième concessions, jusqu'au Lot numéro sept, dans les deuxième et troisième concessions du dit Township, et pour faire passer la propriété de l'ancienne réserve aux mains de *Henry Errutt* à la place de celle qui est prise pour le nouveau Chemin.

De l'Institut des Artisans de *Montréal*; demandant une aide.

Du Comité de la Société de l'Ecole Britannique et Canadienne de *Montréal*; demandant une aide.

Du Comité des Dames de l'Ecole des Petits Enfants à *Québec*; demandant une aide.

De *Joseph Morrin*, Ecuyer, et autres, Actionnaires de la Société de Bâtisse à *Québec*; demandant que l'Acte d'Incorporation de la Société soit amendé de manière à faciliter l'action des Assemblées Générales de la dite Société.

Du Révérend *L. T. Brassard* et autres, Commissaires d'Ecole de la Paroisse de *St. Paul*; demandant une aide pour deux Etablissements d'Education dans la dite Paroisse.

De la Municipalité du Township d'*Otonabee*; demandant la passation d'un Acte pour l'autoriser à faire un certain changement dans la ligne du Grand Chemin conduisant à *Peterborough*.

De la Municipalité de *Monaghan Nord*; demandant l'abrogation de l'Acte 16 *Vic.*, chap. 228, pour confirmer une certaine réserve de Chemin dans le dit Township.

Des Membres et Syndics de l'Eglise de *Sion*, dans la Cité de *Montréal*; demandant la passation d'un Acte pour les mettre en état de vendre, hypothéquer ou acheter des propriétés, suivant les besoins de la dite Eglise.

De *F. A. Cutter*, Ecuyer, et autres, Médecins et Chirurgiens, de *Missisquoi* et *Shefford*; demandant la passation d'un Acte pour amender l'Acte de la der-

nière Session amendant l'Acte pour incorporer la Faculté de Médecine du *Bas-Canada*, de manière à leur donner droit aux privilèges d'icelle.

De la Compagnie du Chemin de Fer de *Stanstead, Shefford et Chambly*; demandant certains amendements à son Acte d'Incorporation.

De la Compagnie des Ardoisières de *Kingsey*; demandant un Acte d'Incorporation.

De la Corporation du Séminaire de *St. Hyacinthe*; demandant une aide.

De *William H. Bréhaut*, Greffier Conjoint de la Paix pour le District de *Mont-réal*; représentant l'injustice de certains changements faits relativement à des charges remplies par lui depuis 1838, et les pertes pécuniaires auxquelles il a été sujet en conséquence,—et demandant une compensation.

L'Honorable Procureur-Général *Drummond*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, s'est levé à sa place, et a informé M. l'Orateur et la Chambre, que Son Excellence le Gouverneur-Général recevra la Chambre avec son Adresse en Réponse au Discours de Son Excellence à l'ouverture de la présente Session, aujourd'hui, à quatre heures et demie, à l'Hôtel du Gouvernement.

A l'heure fixée, M. l'Orateur et la Chambre se sont rendus auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général, avec l'Adresse de la Chambre.

Et, étant de retour,

M. l'Orateur a fait rapport, que la Chambre s'était rendue auprès de Son Excellence, avec son Adresse en réponse au Discours de Son Excellence aux deux Chambres de la Législature; à laquelle Son Excellence avait bien voulu faire la réponse suivante:—

Messieurs,

Je vous remercie de votre loyale Adresse, et je compte sur votre sagesse et votre prudence dans l'appui que vous donnerez à toutes mesures nécessaires pour promouvoir la paix et la prospérité de la Province.

L'Honorable M. *Chauveau*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, Copie d'un Traité entre Sa Majesté et les *Etats-Unis* de l'*Amérique*, lequel est comme suit:—

SA Majesté, la Reine de la *Grande-Bretagne*, désirant aussi bien que le Gouvernement des *Etats-Unis* éviter à l'avenir tout malentendu entre leurs Sujets et Citoyens respectifs, relativement à l'étendue du droit de Pêche sur les côtes de l'*Amérique Britannique du Nord*, assuré à chacun d'eux par l'Article I d'une Convention entre les *Etats-Unis* et la *Grande-Bretagne*, signée à *Londres* le vingtième jour d'Octobre 1818, et désirant aussi régler le Commerce et la Navigation entre leurs Territoires et Peuples respectifs, et plus spécialement entre les Possessions de Sa Majesté dans l'*Amérique du Nord* et les *Etats-Unis*, de manière à les rendre réciproquement avantageux et satisfaisants, ont nommé respectivement des Plénipotentiaires pour conférer ensemble et s'entendre à cet égard, savoir: Sa majesté, la Reine du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, *James*, Comte d'*Elgin* et *Kincardine*, Lord *Bruce* et *Elgin*, Pair du Royaume-Uni, Chevalier du Très-Ancien et Très-Noble Ordre du Chardon, et Gouverneur-Général dans et sur toutes les Provinces de Sa Majesté Britannique sur le Continent de l'*Amérique du Nord*, et dans et sur l'Île du *Prince-Edouard*; et le Président des *Etats-Unis* d'*Amérique*, *William L. Marcy*, Secrétaire d'Etat des *Etats-Unis*, qui après s'être communiqués réciproquement leurs pleins Pouvoirs respectifs, trouvés en bonne et due forme, sont convenus des Articles suivants:—

ARTICLE I.

Il est convenu entre les Hautes Parties Contractantes, qu'en addition à la liberté garantie aux pêcheurs des *Etats-Unis* par la Convention ci-dessus men-

tionnée du 20 Octobre 1818, de prendre, saler et sécher du poisson sur certaines côtes des Colonies Britanniques de l'*Amérique du Nord* désignées en icelle, les Habitants des *Etats-Unis* auront en commun avec les Sujets de Sa Majesté Britannique, la liberté de prendre du poisson de toute sorte, excepté les poissons à coquille sur les côtes et rivages maritimes, et dans les baies, havres et anses du *Canada*, du *Nouveau-Brunswick*, de la *Nouvelle-Ecosse*, de l'Isle du *Prince-Edouard* et des différentes îles adjacentes, sans être restreints à aucune distance du rivage, avec permission de débarquer sur les côtes et rivages de ces Colonies et des Îles d'icelles, ainsi que sur les Îles de la *Magdeleine* pour y sécher leurs filets et préparer leur poisson : Pouvant qu'en ce faisant ils n'empiètent pas sur les droits de la propriété privée, ni ne troublent les pêcheurs Britanniques dans la jouissance paisible de quelque partie que ce soit des dites côtes occupées par eux pour le même objet.

Il est entendu que la liberté ci-dessus mentionnée s'applique uniquement à la pêche de mer, et que les pêches du saumon et de l'aloise, et toutes les pêches dans les rivières et les embouchures des rivières sont par le présent. *Traité* réservées exclusivement pour les pêcheurs Britanniques.

Et il est de plus convenu que, dans le but d'empêcher ou régler tout différend quand aux endroits auxquels s'appliquent la réserve du droit exclusif en faveur des pêcheurs Britanniques contenue dans cet Article et celle en faveur des pêcheurs des *Etats-Unis* contenue dans l'Article suivant, chacune des Hautes Parties Contractantes, sur la réquisition de l'une ou l'autre partie à l'autre partie, devra, dans les six mois qui suivront la réquisition, nommer un Commissaire. Les dits Commissaires, avant de procéder à aucune affaire, devront faire et signer une déclaration solennelle qu'ils examineront et détermineront impartialement et soigneusement, au meilleur de leur jugement et suivant la justice et l'équité, sans crainte, faveur ou affection pour leur propre Pays, tous les endroits qui sont destinés à être réservés et exclus de la liberté commune d'y pêcher par cet Article et le suivant; et cette déclaration sera entrée dans le record de leurs procédés. Les Commissaires nommeront une tierce personne pour agir comme Arbitre ou Compromissaire dans chaque cas et dans tous les cas où ils pourront eux-mêmes différer d'opinion. S'ils ne peuvent s'entendre sur le choix de cette tierce personne, chacun d'eux nommera une personne et il sera tiré au sort pour décider laquelle des deux personnes ainsi nommée sera Arbitre ou Compromissaire dans les cas de différend ou désaccord entre les Commissaires. La personne qui sera ainsi choisie pour être Arbitre ou Compromissaire devra, avant de procéder à agir en cette qualité dans chaque cas, faire et signer une déclaration solennelle dans la même forme que celle qui aura déjà été faite et signée par les Commissaires, laquelle sera entrée dans le record de leurs procédés. Dans le cas de décès, absence ou incapacité de l'un ou l'autre des Commissaires, ou dans le cas où l'un ou l'autre des Commissaires, ou les deux Commissaires, ou l'Arbitre ou Compromissaire omettraient, refuseraient ou cesseraient d'agir comme Commissaire, ou comme Arbitre ou Compromissaire, une personne autre et différente sera désignée ou nommée comme susdit pour agir en la même qualité, de Commissaire, Arbitre ou Compromissaire, au lieu et place de la personne ainsi désignée ou nommée en premier lieu comme susdit, et elle fera et signera la déclaration susmentionnée.

Ces Commissaires procéderont à examiner les côtes des Provinces de l'*Amérique du Nord* et des *Etats-Unis* embrassées par les dispositions de l'Article premier et de l'Article deuxième de ce *Traité*, et désigneront les endroits exclus par les dits Articles du droit commun d'y faire la pêche.

La décision des Commissaires et de l'Arbitre ou Compromissaire sera donnée par écrit dans chaque cas, et sera signée par eux respectivement.

Les Hautes Parties Contractantes s'engagent solennellement par le présent Traité à considérer la décision des Commissaires conjointement, ou de l'Arbitre ou Compromissaire, suivant le cas, comme absolument définitive et conclusive dans chaque cas décidé par eux ou par lui respectivement.

ARTICLE II.

Il est convenu entre les Hautes Parties Contractantes que les Sujets Britanniques auront, en commun avec les Citoyens des *Etats-Unis*, la liberté de prendre du poisson de toute sorte, excepté les poissons à coquille, sur les côtes et rivages maritimes Est des *Etats-Unis*, au Nord de la 36^{me} parallèle de Latitude Nord, et sur les rivages des différentes Iles y adjacentes, et dans les baies, havres et anses des dites côtes et rivages maritimes des *Etats-Unis* et des dites Iles, sans être restreints à aucune distance du rivage, avec permission de débarquer sur les dites côtes des *Etats-Unis* et des Iles susdites pour y sécher leurs filets et préparer leur poisson : pourvu qu'en ce faisant ils n'empiètent pas sur les droits de la propriété privée, ni ne troublent les pêcheurs Américains dans la jouissance paisible de quelque partie que ce soit des dites côtes occupées par eux pour le même objet.

Il est entendu que la liberté ci-dessus mentionnée s'applique uniquement à la pêche de mer, et que les pêches du saumon et de l'alose, et toutes les pêches dans les rivières et les embouchures des rivières sont par le présent traité réservés exclusivement pour les pêcheurs des *Etats-Unis*.

ARTICLE III.

Il est convenu que les articles énumérés dans la cédule ci-annexée, du crû et de la production des Colonies Britanniques susdites ou des *Etats-Unis*, seront admis dans chaque Pays, respectivement, en franchise de droits :—

CÉDULE.

Grains, farines et substances panifiables de toute sorte.
 Animaux de toute espèce.
 Viandes fraîches, fumées et salées.
 Coton en laine, graines et légumes.
 Fruits secs et non secs.
 Poisson de toute sorte.
 Produits du poisson et autres animaux vivant dans l'eau.
 Volailles, œufs.
 Cuirs crus, fourrures, peaux et queues, non préparées.
 Pierre et marbre à l'état brut ou non taillé.
 Ardoises.
 Beurre, fromage, suif.
 Saindoux, cornes, engrais.
 Minerais de toute sorte.
 Charbon.
 Poix, goudron, térébenthine, alcalis.
 Bois de construction et merrain de toute sorte, rond, équarri, scié, non-manufacturé en tout et en partie.
 Bois de chauffage.
 Plantes, arbustes et arbres.
 Peaux crues avec la laine, laine.
 Huile de poisson.
 Riz, mil à balais et écorce.
 Gypse moulu ou non moulu.
 Pierres meulières, taillées ou façonnées ou brutes.
 Matières tinctoriales.

Lin, chanvre et étoupe, non manufacturés.
 Tabac non manufacturé.
 Chiffons.

ARTICLE IV.

Il est convenu que les Citoyens des *Etats-Unis* auront le droit de naviguer sur le Fleuve *St. Laurent* et dans les Canaux du *Canada*, servant de voie de communication entre les Grands Lacs et l'Océan Atlantique, avec leurs vaisseaux, bateaux et embarcations, aussi pleinement et librement que les Sujets de Sa Majesté Britannique, sujets seulement aux mêmes droits de péage et autres droits que ceux qui sont maintenant ou pourront être par la suite exigés des dits Sujets de Sa Majesté, bien entendu néanmoins que le Gouvernement Britannique conserve le droit de suspendre ce privilège en en donnant dûment avis au Gouvernement des *Etats-Unis*.

Il est de plus convenu que si en aucun temps le Gouvernement Britannique exerce le dit droit réservé, le Gouvernement des *Etats-Unis* aura le droit de suspendre, s'il le juge à propos, l'opération de l'Article III du présent Traité, en autant qu'il se rapporte à la Province du *Canada*, pendant aussi longtemps que pourra continuer la suspension de la libre navigation du Fleuve *St. Laurent* ou des Canaux.

Il est de plus convenu que les Sujets Britanniques auront le droit de naviguer librement sur le Lac *Méchan* avec leurs vaisseaux, bateaux et embarcations, aussi longtemps que le privilège de naviguer sur le Fleuve *St. Laurent* garanti aux Citoyens Américains par la clause ci-dessus du présent Article continuera, et le Gouvernement des *Etats-Unis* s'engage de plus à insister auprès des Gouvernements des Etats particuliers pour qu'ils assurent aux Sujets de Sa Majesté Britannique l'usage des différents Canaux appartenant aux Etats sur un pied d'égalité avec les Habitants des *Etats-Unis*.

Et il est de plus convenu qu'aucun droit d'Exportation ou autre droit ne sera prélevé sur le bois de construction ou merrain, de quelque sorte qu'il soit, coupé sur la partie du territoire Américain, dans l'Etat du *Maine*, arrosée par la Rivière *St. Jean* et ses affluents, et flotté sur cette rivière jusqu'à la mer, lorsqu'il sera expédié par bâtiment aux *Etats-Unis* de la Province du *Nouveau-Brunswick*.

ARTICLE V.

Le présent Traité entrera en vigueur aussitôt que les Lois nécessaires pour sa mise en opération auront été passées par le Parlement Impérial de la *Grande-Bretagne*, et par les Parlements Provinciaux de celles des Colonies de l'*Amérique Britannique du Nord* que ce Traité concerne d'une part, et par le Congrès des *Etats-Unis* de l'autre. Lorsque cet assentiment aura été donné, le Traité restera en vigueur pendant dix ans, à compter de la date où il sera entré en opération, jusqu'à l'expiration de douze mois après que l'une ou l'autre des Hautes Parties Contractantes étant libre de donner à l'autre pareil avis à l'expiration du dit terme de dix années ou en tout temps subséquent.

Il est clairement entendu, néanmoins, que cette stipulation n'aura pas l'effet de déroger à la réserve faite par l'Article IV du présent Traité, relativement au droit de suspendre temporairement l'opération des Articles III et IV d'icelui.

ARTICLE VI.

Et il est de plus convenu par le présent Traité que les dispositions et stipulations des Articles précédents s'étendront à l'Île de *Terreneuve*, en autant qu'elles peuvent s'appliquer à cette Colonie. Mais si le Parlement Impérial, le Parlement Provincial de *Terreneuve*, ou le Congrès des *Etats-Unis*, n'embrassent pas la Colonie de *Terreneuve* dans les lois qu'ils passeront pour mettre ce Traité à effet, alors cet Article sera nul, mais l'omission de l'un ou l'autre des corps Lé-

gislatifs susdits de pourvoir par une disposition de la Loi à y donner effet, ne viciera en aucune manière les autres articles de ce Traité.

ARTICLE VII.

Le présent Traité sera dûment ratifié et l'échange mutuel des ratifications aura lieu à *Washington* dans le délai de six mois de la date d'icelui, ou plutôt s'il est possible.

En foi de quoi, Nous, les Plénipotentiaires respectifs, avons signé ce Traité, et y avons apposé nos Sceaux.

Fait en triplicata, à *Washington*, le Cinquième jour de Juin, *Anno Domini*, mil huit cent cinquante-quatre.

(Signé,) *Elgin et Kincardine*, [L. S.]
W. L. Marcy, [L. S.]

Copie certifiée,
L. Oliphant,
 Secrétaire Privé.

Ordonné, Que le dit Traité soit imprimé pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Sur motion de *M. Joseph Curran Morrison*, secondé par *M. Munro*,
 Ordonné, Que *M. l'Orateur* émane son Warrant au Greffier de la Couronne en Chancellerie, pour préparer un nouveau Writ pour l'Élection d'un Membre pour servir dans ce présent Parlement pour la Division Sud du Comté d'*Oxford*, en remplacement de l'Honorable *Françis Hincks*, qui a choisi la députation du Comté de *Renfrew*.

La Chambre a procédé à prendre en considération le Rapport du Comité Spécial nommé pour préparer et rapporter des Listes de Membres pour composer les Comités Spéciaux Permanents ordonnés par cette Chambre.

Et le dit Rapport ayant été lu de nouveau ;

L'honorable *M. Morin* a proposé, secondé par l'Honorable *M. Chauveau*, et la Question ayant été proposée, Que le nom de "*M. Joseph Curran Morrison*" soit retranché du Comité des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques, et les noms de "*M. Rankin*, *M. Clarke* et *M. Mongenais*" soient insérés en la place ;

M. Brown a proposé, en amendement à la Question, secondé par *M. Jean Baptiste Eric Dorion*, Que tous les mots après "Que," jusqu'à la fin de la Question, soient retranchés, et les mots : "les noms de "*M. Crawford* et *M. Carter*" soient retranchés du Comité des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques, et les noms de "*M. Sanborn*, *M. Rankin*, *M. Fergusson* et *M. Mongenais* y substitués," insérés en la place ;

Et la Question ayant été mise sur l'Amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs

<i>Aikins</i> ,	<i>Dorion, Antoine A.</i>	<i>Jobin</i> ,	<i>Marchildon</i> ,
<i>Bourassa</i> ,	<i>Dostaler</i> ,	<i>Laberge</i> ,	<i>Papin</i> ,
<i>Brown</i> ,	<i>Ferres</i> ,	<i>Lumsden</i> ,	<i>Prévost</i> ,
<i>Bureau</i> ,	<i>Ferrie</i> ,	<i>Macdonald, John S.</i>	<i>Rolph</i> ,
<i>Daoust, Charles</i> ,	<i>Frazer</i> ,	<i>McDonald, Roderick</i> ,	<i>Sanborn</i> ,
<i>Darche</i> ,	<i>Guévremont</i> ,	<i>Mackenzie</i> ,	<i>Scatcherd</i> ,
<i>De Witt</i> ,	<i>Hartman</i> ,	<i>McKerlie</i> ,	<i>29. Wright</i> .
<i>Dorion, Jenn B. E.</i>			

CONTRE.

Messieurs

<i>Alcyn,</i>	<i>Crysler,</i>	<i>Larwill,</i>	<i>Polette,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Daly,</i>	<i>Lemieux,</i>	<i>Pouliot,</i>
<i>Bellingham,</i>	<i>Delong,</i>	<i>Loranger,</i>	<i>Powell,</i>
<i>Burton,</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Rankin,</i>
<i>Cartier,</i>	<i>Dionne,</i>	<i>McCann,</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Casault,</i>	<i>Drummond, Pro. Gén.</i>	<i>Masson,</i>	<i>Roblin,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Felton,</i>	<i>Meagher,</i>	<i>Ross, Sol. Gén.</i>
<i>Chabot,</i>	<i>Fortier,</i>	<i>Morin,</i>	<i>Ross, James,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Gill,</i>	<i>Morrison, Joseph C.</i>	<i>Smith, Sidney</i>
<i>Chauveau,</i>	<i>Huot,</i>	<i>Munro,</i>	<i>Smith, James,</i>
<i>Church,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Murney,</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Clarke,</i>	<i>Langton,</i>	<i>O'Farrell,</i>	<i>Taché,</i>
<i>Cooke,</i>	<i>Laporte,</i>	<i>Patrick,</i>	<i>53. Thibaudeau.</i>
<i>Crawford,</i>			

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Alors, la Question principale ayant été mise, Que le nom de "M. Joseph Curran Morrison" soit retranché du Comité des Chemins de Fer, Caux et Lignes Télégraphiques, et les noms de "M. Rankin, M. Clarke et M. Mongenais" soient insérés en la place; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs

<i>Alleyn,</i>	<i>Crysler,</i>	<i>Larwill,</i>	<i>Polette,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Daly,</i>	<i>Lemieux,</i>	<i>Pouliot,</i>
<i>Bellingham,</i>	<i>Delong,</i>	<i>Loranger,</i>	<i>Powell,</i>
<i>Burton,</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Rankin,</i>
<i>Cartier,</i>	<i>Dionne,</i>	<i>McCann,</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Casault,</i>	<i>Drummond, Pro. Gén.</i>	<i>Masson,</i>	<i>Roblin,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Felton,</i>	<i>Meagher,</i>	<i>Ross, Sol. Gén.</i>
<i>Chabot,</i>	<i>Fortier,</i>	<i>Morin,</i>	<i>Ross, James,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Gill,</i>	<i>Morrison, Joseph C.</i>	<i>Smith, Sidney,</i>
<i>Chauveau,</i>	<i>Huot,</i>	<i>Munro,</i>	<i>Smith, James,</i>
<i>Church,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Murney,</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Clarke,</i>	<i>Langton,</i>	<i>O'Farrell,</i>	<i>Taché,</i>
<i>Cooke,</i>	<i>Laporte,</i>	<i>Patrick,</i>	<i>53. Thibaudeau.</i>
<i>Crawford,</i>			

CONTRE.

Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Dorion, Antoine A.</i>	<i>Jobin,</i>	<i>Marchildon,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Dostaler,</i>	<i>Laberge,</i>	<i>Papin,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Ferres,</i>	<i>Lumsden,</i>	<i>Prévost,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Ferrie,</i>	<i>Macdonald, John S.</i>	<i>Rolph,</i>
<i>Daoust, Charles,</i>	<i>Frazer,</i>	<i>McDonald, Roderick,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Darche,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>De Witt,</i>	<i>Hartman,</i>	<i>McKertie,</i>	<i>29. Wright.</i>
<i>Dorion, Jean B. E.</i>			

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

L'Honorable M. Morin a proposé, secondé par l'Honorable M. Chauveau, et la Question ayant été mise, Que cette Chambre concourt avec le Comité dans le dit Rapport, tel qu'amendé; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris tel que dans la dernière Division précédente.

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que la Pétition de l'Institut Catholique de *Toronto*, et la Pétition de l'Institut Canadien de *Montréal*, soient imprimées pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Ordonné, Que l'Honorable Procureur-Général *Drummond* ait la permission d'introduire un Bill pour donner effet, de la part de cette Province, à un certain Traité entre Sa Majesté et les *Etats-Unis d'Amérique*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Demain.

Alors, sur motion de M. *Marchildon*, secondé par M. *Jobin*,
La Chambre s'est ajournée.

Veneris, 22^o die Septembris ;

ANNO 18^o VICTORIÆ REGINÆ, 1854.

LES Pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par M. *Wright*,—la Pétition du Révérend *J. Fishburn*, Pasteur, et autres, Anciens et Membres de l'Eglise Luthérienne Evangélique.

Par M. *Polette*,—la Pétition d'*Edward Barnard*, Protonotaire et Greffier de la Couronne et de la Cour de Circuit pour les *Trois-Rivières*.

Par l'Honorable M. *Rolph*,—la Pétition de *Nathan S. Coho* et autres, du Township de *Middleton*, Comté de *Norfolk* ; la Pétition de la Division *Townsend*, No. 141, de l'Ordre des Fils de la Tempérance ; la Pétition de la Municipalité du Township de *Woodhouse*, et la Pétition de *Moses C. Nickerson* et autres, des Comtés d'*Elgin* et *Norfolk*.

Par M. *James Ross*,—la Pétition de *Henry Bull* et autres.

Par M. *Frazer*,—la Pétition de la Division *Allenburgh*, No. 164, de l'Ordre des Fils de la Tempérance ; et la Pétition du Conseil Municipal Provisoire du Comté de *Welland*.

Par M. *Somerville*,—la Pétition de *J. S. Lewis* et autres, Fils de la Tempérance, et autres.

Par M. *Clarke*,—la Pétition de *John King*, M. D., ci-devant Professeur de Théorie et de Pratique de la Médecine et de la Médecine Clinique à l'Université de *Toronto*.

Par M. *Antoine Aimé Dorion*,—la Pétition de la Corporation de l'Hôpital-Général de *Montréal*.

Par M. *Fortier*,—la Pétition du Révérend *J. Harper* et autres, de la Paroisse de *St. Grégoire*, Comté de *Nicolet*.

Par l'Honorable *John Sandfield Macdonald*,—la Pétition de *C. Claude Grece* et autres.

Par M. *Alley*,—la Pétition des Président, Directeurs et Actionnaires de l'Association du Télégraphe Electrique de l'*Amérique Britannique du Nord*, et la Pétition du Comité de Régie des Ecoles Nationales de *Québec*.

Par M. *Jean Baptiste Eric Dorion*,—la Pétition de *F. R. Pratte* et autres, du Township de *Stanford* ; la Pétition de *Louis Pratte* et autres, du Township de *Stanford* ; la Pétition de *Peter Patterson* et autres, du Township de *Stanford* ; et la Pétition de *Louis Richard* et autres, du Township de *Stanford*.

Par M. *Cartier*,—la Pétition de la Compagnie du Chemin de Fer de *Vaudreuil* ; et la Pétition de la Compagnie du Chemin de Fer de Grand Tronc du *Canada*.

Par l'Honorable M. *Chauveau*,—la Pétition de l'Honorable L. *Massue* et autres, intéressés dans le Chemin *Gomin*, près la Cité de *Québec*.

Par l'Honorable M. *Morin*,—la Pétition de la Société de Colonisation de *L'Islet* et *Kamouraska* pour l'établissement du *Saguenay*.

Par M. *Prévost*,—la Pétition de *Charles Smallwood*, M. D., Secrétaire-Trésorier de la Société d'Agriculture du Comté de *Terrebonne*.

Ordonné, Qu'un congé d'absence de cette Chambre soit accordé à M. *Gamble*, pour trois semaines.

Ordonné, Qu'un congé d'absence de cette Chambre soit accordé à M. *Bowes*, pour deux semaines.

Ordonné, Qu'un congé d'absence de cette Chambre soit accordé à M. *Chisholm*, pendant deux semaines, pour des affaires privées urgentes.

Ordonné, Qu'un congé d'absence de cette Chambre soit accordé à M. *Niles*, pendant dix jours, pour des affaires privées urgentes.

Ordonné, Qu'un congé d'absence de cette Chambre soit accordé à M. *Yeilding*, pour dix jours.

Ordonné, Qu'un congé d'absence de cette Chambre soit accordé à M. *Gould*, pendant dix jours, pour cause de maladie.

Ordonné, Qu'un congé d'absence de cette Chambre soit accordé à M. *Wilson*, pendant deux semaines, pour cause de mauvaise santé.

Ordonné, Qu'un congé d'absence de cette Chambre soit accordé à M. *Foley*, pendant deux semaines, pour des affaires privées urgentes.

Ordonné, Que la pétition de J. *Keith* et autres, du Circuit de *Beauharnois*, et la Pétition de *William Farwell*, Ecuyer, du Township de *Melbourne*, dans le Comté de *Sherbrooke*, Cultivateur-propriétaire, soient imprimées pour l'usage des Membres de cette Chambre.

M. l'Orateur a communiqué à la Chambre la Lettre suivante :—

Bureau du Greffier, Assemblée Législative,
Québec, 26 Septembre 1854.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous informer qu'en conséquence de l'absence pour cause d'indisposition, de l'Assistant Greffier, j'ai nommé *William B. Lindsay*, Junior, Ecuyer, pour agir comme Député Assistant Greffier à la table, jusqu'à ce que M. *Faribault* soit assez bien pour reprendre l'exercice de ses devoirs.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très humble et obéissant Serviteur,

Wm. B. Lindsay,

Greffier, Assemblée Législative.

A l'Honorable Orateur
de l'Assemblée Législative.

L'Honorable M. *Chauveau*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, les Comptes Publics pour l'année 1853.

Pour les dits Comptes, voir Appendice (D.)

Aussi, Tableaux du Commerce et de la Navigation de la Province du *Canada*, pour l'année 1853.

Pour les dits Tableaux, voir Appendice (A.)

Aussi, Rapport du Surintendant de l'Education pour le *Bas-Canada*, pour l'année 1853.

Pour le dit Rapport, voir Appendice (B.)

Aussi, Rapports Municipaux, pour le *Haut-Canada*, en vertu de l'Acte 16 *Vic.*, chap. 163.

Pour les dits Rapports, voir Appendice (K)

Aussi, Rapport des Progrès faits dans l'Exploration Géologique de la Province, dans les années 1852-53.

Pour le dit Rapport, voir Appendice (L.)

Et aussi, Rapport du Boursier de l'Université et Collège à *Toronto*, et du Collège du *Haut-Canada*, pour l'année 1853.

Pour le dit Rapport, voir Appendice (M.)

Sur motion de M. *Loranger*, secondé par M. *Fortier*,

Résolu, Que cette Chambre désapprouve le Warrant de l'Honorable Orateur, nommant l'Honorable *William Hamilton Merritt*, *Antoine Polette*, Ecuyer, *John Sewall Sanborn*, Ecuyer, *Joseph Curran Morrison*, Ecuyer, *John Langton*, Ecuyer, et *Antoine Aimé Dorion*, Ecuyer, tous Membres de cette Chambre, pour composer le Comité Général des Elections pour la présente Session, et déposé sur la table de cette Chambre le 19 Septembre courant; mais seulement en autant que le dit Warrant concerne et nomme le dit *Antoine Aimé Dorion*, pour faire partie de ce Comité.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Cameron* ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte des Corporations Municipales.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Jeudi, le vingt-sixième jour d'Octobre prochain.

Ordonné, Que M. *Fortier* ait la permission d'introduire un Bill pour obliger à enregistrer les Titres dans les Townships du *Bas-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mercredi, le quatorzième jour d'Octobre prochain.

Ordonné, Que M. *Charles Daoust* ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte de la dernière Session, relatif à l'enregistrement des Brevets des Etudiants en Droit.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mardi prochain.

Sur motion de M. *Charles Daoust*, secondé par M. *Darche*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, les documents et informations nécessaires pour éclaircir et résoudre les Questions suivantes: 1. Quelles maisons d'école ou propriétés non bâties les Commissaires d'Ecole de la Paroisse de *Longueuil* possédaient-ils lors de la mise en opération de la Loi d'Education, 9 *Vic.*, chap. 27, dans le Village de *Longueuil*? 2. Quelles propriétés bâties ou non bâties les dits Commissaires d'Ecole ont acquis dans le dit Village de *Longueuil*, depuis la mise en opération de la dite Loi jusqu'à ce jour, soit à titre gratuit, soit à titre lucratif, avec désignation du titre et des propriétés, et avec communication des titres, si c'est possible? 3. Quelles propriétés nues ou bâties, situées dans le dit Village de *Longueuil*, les dits Commissaires d'Ecole ont aliénées, soit à titre gratuit ou lucratif depuis la même époque jusqu'à ce jour, avec désignation des titres et des propriétés et avec communication des titres et de l'autorisation ou des auto-

risations données par le Surintendant de l'Education pour le *Bas-Canada*, pour faire telles aliénations? 4. Quelles maisons d'école les dits Commissaires ont bâties depuis l'époque susdite, dans le dit Village de *Longueuil*? 5. Quelles sommes d'argent les dits Commissaires ont reçues du Gouvernement, depuis l'époque susdite, pour construction ou pour réparation de maisons d'école dans le dit Village de *Longueuil*, avec description du terrain ou des terrains sur lesquelles telles sommes d'argent ont été dépensées? 6. Combien et quelles maisons d'école les dits Commissaires possèdent actuellement dans le dit Village de *Longueuil*, et en vertu de quels titres ils les possèdent?

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Ordonné, Que M. *Bellingham* ait la permission d'introduire un Bill pour ériger le Comté Electoral d'*Argenteuil* en une Municipalité séparée.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Vendredi, le vingtième jour d'Octobre prochain.

Ordonné, Que M. *Ferres* ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte d'Interprétation en autant qu'il a rapport aux jours de Fêtes.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mercredi, le quatrième jour d'Octobre prochain.

Ordonné, Que M. *Sanborn* ait la permission d'introduire un Bill pour amender la Loi des Brevets d'Invention.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Vendredi, le sixième jour d'Octobre prochain.

M. *Fortier* a proposé, secondé par M. *Joseph Curran Morrison*, et la Question ayant été mise, Que depuis Lundi prochain, jusqu'à la fin de la présente Session, M. l'Orateur laissera le Fauteuil depuis six heures jusqu'à sept heures dans l'après midi; la Chambre s'est divisée :—Et la question a été résolue dans l'affirmative.

L'Honorable M. *Jean Chabot*, Membre pour le Comté de *Bellechasse*, et aussi pour la Cité de *Québec*, a fait choix de la députation de la Cité de *Québec*.

Ordonné, Que M. l'Orateur émane son Warrant au Greffier de la Couronne en Chancellerie, pour préparer un nouveau Writ pour l'Election d'un Membre pour servir dans ce présent Parlement pour le Comté de *Bellechasse*, en remplacement de l'Honorable *Jean Chabot*, qui a fait choix de la députation de la Cité de *Québec*.

Ordonné, Que M. *Sanborn* ait la permission d'introduire un Bill pour amender la Loi des Améliorations.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Vendredi, le treizième jour d'Octobre prochain.

Ordonné, Que le Rapport du Surintendant d'Education pour le *Bas-Canada*, pour l'année 1853, soit imprimé pour l'usage des Membres de cette Chambre.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour donner effet de la part de cette Province, à un certain Traité entre Sa Majesté et les *Etats-Unis d'Amérique*, étant lu ;

L'Honorable M. *Morin*, l'un des Membres du Conseil Exécutif, a informé la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, Que Son Excellence ayant été informée de l'objet de ce Bill, consent, en autant que les intérêts de Sa Majesté s'y trouvent concernés, que la Chambre procède sur icelui comme elle le jugera convenable.

Le Bill a été alors lu la seconde fois.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois ; et que les Règles de cet Chambre soient mise de côté par rapport au dit Bill.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, *Nemine contradicente*, Que le Bill passe, et que le Titre soit : “ Acte pour donner effet, de la part de cette Province, à un Traité entre Sa Majesté et les *Etats-Unis d'Amérique*.”

Et les noms des Membres présents ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

Messieurs *Aikins, Bell, Bellingham, Biggar, Blanchet, Brown, Bureau, Cameron, Cartier, Casault, Cauchon, Chabot, Chauveau, Church, Clarke, Cooke, Crawford, Cryster, Charles Daoust, Darche, Delong, Antoine Aimé Dorion, le Procureur-Général Drummond, Felton, Ferres, Ferrie, Fortier, Frazer, Hartman, Huot, Jackson, Jobin, Laberge, Langton, Laporte, Larwill, Lemieux, Loranger, John Sandfield Macdonald, Mackenzie, McCann, McKertie, Merritt, Morin, Joseph Curran Morrison, Munro, Murney, O'Farrell, Papin, Pouliot, Powell, Prévost, Rankin, Rhodes, Robinson, Rolph, le Solliciteur-Général Ross, Sanborn, Scatcherd, Sidney Smith, James Smith, Southwick, Stevenson, Thibaudeau et Wright.*

Ordonné, Que l'Honorable Procureur-Général *Drummond* porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Résolu, Que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle s'ajourne à Demain, à deux heures et demie de l'après-midi.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour contraindre les Témoins à comparaître devant les Cours Supérieures en *Canada*, étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité Spécial, composé de l'Honorable M. *Cameron*, l'Honorable *John Sandfield Macdonald*, M. *Joseph Curran Morrison*, M. *Crawford*, M. *Cartier*, M. *Loranger* et M. *Antoine Aimé Dorion*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Un Message du Conseil Législatif, par *John Fenning's Taylor*, Ecuyer, l'un des Maîtres en Chancellerie :—

M. l'Orateur,

Le Conseil Législatif a passé le Bill, intitulé : “ Acte pour donner effet, de la part de cette Province, à un Traité entre Sa Majesté et les *Etats-Unis d'Amérique*,” sans aucun Amendement.

Et ensuite, il s'est retiré.

Sur motion de l'Honorable M. *Chabot*, secondé par l'Honorable Procureur-Général *Drummond*,

La Chambre s'est ajournée.

Sabbati, 23^o die Septembris ;

ANNO 18^o VICTORIÆ REGINÆ, 1854.

M. L'ORATEUR a communiqué à la Chambre la lettre suivante :—

Hôtel du Gouvernement,
Québec, 23 Septembre 1854.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous informer, par ordre du Gouverneur-Général, que c'est l'intention de Son Excellence de se rendre à la Chambre du Conseil Législatif, aujourd'hui à trois heures, pour donner, au nom de Sa Majesté, la sanction à un certain Bill passé par le Conseil Législatif et l'Assemblée Législative.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
Votre très obéissant et humble Serviteur,
L. Oliphant.

L'Honorable Orateur
de l'Assemblée Législative.

Un Message est reçu de Son Excellence le Gouverneur-Général, par *René Kimber*, Ecuyer, Gentilhomme Huissier de la Verge Noire :—

M. l'Orateur,

Son Excellence le Gouverneur-Général désire la présence immédiate de cette Honorable Chambre, dans la Chambre du Conseil Législatif.

En conséquence, M. l'Orateur et la Chambre se sont rendus dans la Chambre du Conseil Législatif ;

Et étant de retour ;

M. l'Orateur a fait rapport, Qu'en conformité de l'ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, la Chambre s'était rendue auprès de Son Excellence dans la Chambre du Conseil Législatif, où il avait plu à Son Excellence de donner, au nom de Sa Majesté, la Sanction Royale au Bill suivant :—

Acte pour donner effet, de la part de cette Province, à un Traité entre Sa Majesté et les *Etats-Unis d'Amérique*.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Morin*, secondé par l'Honorable M. *Chauveau*,

La Chambre s'est ajournée à Lundi prochain.

Lunæ 25^o die Septembris ;

ANNO 18^o VICTORIÆ REGINÆ, 1854.

BILLA FLINT, Ecuyer, Membre pour la Division Sud du Comté d'*Hastings*, ayant préalablement prêté le serment, conformément à la Loi, et souscrit devant les Commissaires le Rôle qui le contient, a pris son siège dans la Chambre.

M. l'Orateur a mis devant la Chambre,—Réponse à un Ordre, daté le 14me jour de Septembre dernier, pour un Rapport extrait des Records des dernières Elections, indiquant le nombre des Votes enregistrés dans chaque Comté, Division, Township, Paroisse, Cité, Ville et autre Division pour chaque candidat, avec

le nombre total enregistré respectivement dans iceux ; aussi, la population totale de chacune des dites Divisions et subdivisions, et les noms et désignations des différents Officiers Rapporteurs.

Pour le dit Rapport, voir Appendice (N.)

M. l'Orateur a fait rapport à la Chambre, Que le Cautionnement à la Pétition de *Joseph Laurin*, Ecuyer, se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour le Comté de *Lotbinière*, ne souffre aucune objection.

M. l'Orateur a aussi fait rapport à la Chambre, Que le Cautionnement à la Pétition de *Daniel Anderson*, Ecuyer, et autres, se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour la Division Est du Comté de *Brant*, ne souffre aucune objection.

M. l'Orateur a aussi fait rapport, Que le Cautionnement à la Pétition de *George Okill Stuart*, Ecuyer, se plaignant de l'Election et Rapport irréguliers de *Jean Blanchet*, Ecuyer, un des Membres pour la Cité de *Québec*, ne souffre aucune objection.

M. l'Orateur a aussi fait rapport à la Chambre, Que le Cautionnement à la Pétition de *George Okill Stuart*, *George Honoré Simard* et *Hypolite Dubord*, Ecuyers, se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour la Cité de *Québec*, ne souffre aucune objection.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par M. *Cauchon*,—la Pétition de *Christian Wurtele* et autres, Directeurs de la Banque de Prévoyance et d'Épargne de *Québec*.

Par l'Honorable M. *Merritt*,—la Pétition de la Municipalité du Township de *Louth* ; et la Pétition des Président, Directeurs et Compagnie du Havre de *Louth*.

Par M. *Jobin*,—la Pétition de *Henri Lappare*, Notaire, et Secrétaire de la Chambre des Notaires de *Montréal*.

Par M. *Antoine Aimé Dorion*,—la Pétition de Dame *B. Delisle* et autres Dames, Directrices et Officiers de l'Asile des Orphelins Catholiques de *Montréal*.

Par M. *Papin*,—la Pétition d'*E. L. Pacaud* et autres, formant la Compagnie du Pont de *St. Maurice* ; et la Pétition d'*E. L. Pacaud*, Ecuyer, Avocat, ci-devant de la Ville des *Trois-Rivières*, maintenant de la Cité de *Montréal*.

Par M. *Loranger*,—la Pétition du Révérend *C. LaRoque* et autres, du Comté de *St. Jean*.

Par M. *Clarke*,—la Pétition d'*A. J. Fergusson*, Ecuyer, de la Ville de *Guelph*, Comté de *Wellington*.

Par M. *Darce*,—la Pétition de la Corporation du Collège de *Chambly*.

Par M. *Stevenson*,—la Pétition de *Henry Mutholland*.

Par M. *Masson*,—la Pétition de *J. Beaudet* et autres, de la Paroisse de *St. Joseph*, et autres lieux, dans le Comté de *Soulanges*.

Par M. *Mattice*,—la Pétition de la Municipalité du Township de *Finch*.

Par M. *Daly*,—la Pétition de *William Smith*, Président, en son nom et en celui d'autres Directeurs temporaires du Chemin de Fer de *Stratford* et *Huron* ; et la Pétition de la Municipalité du Village de *Stratford*.

Par M. *McKertic*,—la Pétition de *William E. N. Byers* et autres, des Townships de *Hawkesbury Est* et *Ouest*.

Par M. *Cartier*,—la Pétition de *Charles Brin* et autres ; et la Pétition du Conseil de Ville de la Ville de *Bytown*.

Conformément à l'Ordre du jour, les Pétitions suivantes ont été lues :—

De la Compagnie du Chemin de Fer de *Champlain* et du *St. Laurent* ; demandant un amendement à son Acte d'Incorporation.

De la section de *Montréal* du Barreau du *Bas-Canada* ; demandant la passation d'un Acte pour obliger les Juges de la Cour Supérieure, à *Montréal*, à présider et agir à l'enquête dans les affaires de la Cour de Circuit de *Montréal*, de même que dans les causes de la Cour Supérieure.

De la Compagnie des Ardoisières de *Shipton* ; demandant un Acte d'Incorporation.

De *J. B. Bailey* et autres, de *Plattsburg*, dans l'Etat de *New-York*, Actionnaires du Chemin de Fer de *Plattsburg* et *Montréal* ; représentant que le dit Chemin de Fer a été construit en connexion avec le Chemin de Fer de *Montréal* et *New-York*, la Jonction s'effectuant à la ligne Provinciale, et que le Bureau du Chemin de Fer en dernier lieu mentionné a, sans les consulter, disposé du dit Chemin de Fer en dernier lieu mentionné, ce qui doit faire encourir de grandes pertes aux Pétitionnaires, et demandant que ce transport ne soit pas confirmé.

De la Corporation du Collège de *Ste. Anne de la Pocatière* ; demandant une aide.

De *Charles Waters* et autres, du Village de *Vankleek Hill* ; de *Joseph Leeming* et autres, du Township d'*Oxford* ; de *John Macallister* et autres, du Village de *Nithburg*, Comté de *Perth* ; de *Nathan Fellows* et autres, d'*Ernesttown* et *Fredericksburgh* ; de *James Shannon* et autres, du Village d'*Ashton* ; de *Nathan S. Coho* et autres, du Township de *Middleton*, Comté de *Norfolk* ; de la Division *Townsend*, No. 141, de l'Ordre des Fils de la Tempérance ; de la Division *Allenburgh*, No. 164, de l'Ordre des Fils de la Tempérance ; et de *J. S. Lewis* et autres, Fils de la Tempérance, et autres ; demandant la passation d'une Loi contre les Boissons enivrantes.

Du Conseil Municipal du Comté d'*Elgin* ; demandant la passation d'un Acte pour obliger le Comté de *Middlesex* à vendre une certaine étendue de terre dans la Ville de *London*, cédée pour y tenir des Foires, et diviser les produits avec le Comté d'*Elgin*, suivant la population.

De la Municipalité du Township de *Bayham* ; demandant la passation d'un Acte pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer d'Union du Sud.

De l'Athénée de *Toronto* ; demandant certains amendements à son Acte d'Incorporation.

De *Donald Cameron* et autres, du Township de *Thorah*, Comté d'*Ontario* ; demandant la passation d'un Acte accordant à *Edward Shortis* une certaine réserve de Chemin dans le dit Township.

De la Banque Commerciale du District de *Midland* ; demandant la passation d'un Acte pour augmenter son Capital.

D'*A. Rankin*, Ecuyer, et autres ; demandant un Acte d'Incorporation pour la construction d'une Hôtellerie au Village de *Windsor*.

De *William Power*, Ecuyer, l'un des Juges de Circuit du *Bas-Canada* ; demandant le paiement de son compte pour services rendus comme Commissaire nommé pour l'examen de Témoins dans la contestation de l'Election du Comté de *Mégantic*, en 1853.

De *Matthew A. Hearn*, de la Cité de *Québec* ; demandant le paiement de son compte pour services rendus comme Secrétaire de la Commission nommée pour examiner les Témoins dans la contestation de l'Election du dit Comté de *Mégantic*, en 1853.

De *John B. Warren* et autres, du Village d'*Oshawa* ; représentant que la Compagnie du Havre de *Sydenham* ne s'est pas conformée aux conditions de sa Charte, et demandant que la dite Charte ne soit pas renouvelée en faveur de la dite Compagnie.

D'*Edwin Pridham* et autres, des Comtés d'*Argenteuil* et de l'*Outaouais* ; demandant une aide pour la construction d'un Pont sur la Rivière *Rouge*, dans le Township de *Grenville*.

De *Andrew Stuart*, Ecuyer, et autres, de *Québec*; demandant un Acte d'Incorporation sous le nom de Compagnie des Mines et d'Exploration de *Québec* et de *St. François*.

Du Président et des Membres de la Société de l'Ecole Britannique et Canadienne de *Québec*; demandant une aide.

Du Révérend *M. J. E. Chévigny* et autres; demandant une aide en faveur du Collège de *St. Henri de Mascouche*, dans le District de *Montréal*.

De la Société Amicale de *Québec*; demandant certains amendements à son Acte d'Incorporation.

De *John Dillon* et autres, des Townships de *Frampton Est*, *Standon* et lieux adjacents, Comté de *Dorchester*; demandant une aide pour certaines améliorations publiques dans le dit Comté.

Du Révérend *J. Fishburn*, Pasteur, et autres, Anciens et Membres de l'Eglise Evangélique; demandant que les Pasteurs de la dite Eglise soient admis à tous les droits et privilèges des autres dénominations, à l'égard de la célébration du Mariage.

D'*Edward Barnard*, Protonotaire et Greffier de la Couronne et de la Cour de Circuit pour les *Trois-Rivières*; demandant une augmentation de salaire.

De la Municipalité du Township de *Woodhouse*, et de *Moses C. Nickerson* et autres, des Comtés d'*Elgin* et *Norfolk*; demandant la passation d'un Acte pour incorporer une Compagnie pour la construction d'un Chemin de Fer de *Port Dover* à *St. Thomas*.

D'*Henry Bull* et autres; demandant un Acte d'Incorporation sous le nom de Compagnie du Chemin de Fer de *Belleville* et *Midland*.

Du Conseil Municipal Provisoire du Comté de *Welland*; demandant que les terres des Réserves du Clergé puissent être vendues, et le revenu appliqué au soutien des Ecoles Communes.

De *John King*, M.D., ci-devant Professeur de Théorie et de Pratique de la Médecine et de la Médecine Clinique à l'Université de *Toronto*; représentant que les conditions auxquelles il avait d'abord accepté le Professorat ont été altérées de temps à autre à son grand détriment, et que son salaire a été réduit, et qu'en définitive il en a été privé, ce qui lui a fait éprouver une grande perte, et demandant une compensation en conséquence.

De la Corporation de l'Hôpital-Général de *Montréal*; demandant une aide.

Du Révérend *J. Harper* et autres, de la Paroisse de *St. Grégoire*, Comté de *Nicolet*; demandant une aide en faveur de l'Académie des Filles de la dite Paroisse.

De *C. Claude Grece* et autres; se plaignant que la Compagnie du Chemin de Fer de *Montréal* et *Bytown* a obtenu possession de terres sans payer d'indemnité au détriment des propriétaires de telles terres; et demandant justice.

Des Président, Directeurs et Actionnaires de l'Association du Télégraphe Electrique de l'*Amérique Britannique du Nord*; demandant l'amendement et l'extension de l'Acte d'Incorporation de la dite Association.

Du Comité de Régie des Ecoles Nationales à *Québec*; demandant de l'aide.

De *F. R. Pratte* et autres, du Township de *Stanford*; demandant que les Comtés-unis de *Drummond* et *Arthabaska* soient séparés, et que chaque Comté ait droit d'envoyer un Représentant en Parlement.

De *Louis Pratte* et autres, du Township de *Stanford*; demandant certains amendements à l'Acte des Municipalités, et la consolidation des Lois de Voierie du *Bas-Canada*.

De *Peter Patterson* et autres, du Township de *Stanford*; demandant que l'Octroi annuel de la Province pour l'Education Publique soit augmenté de Cent cinquante mille louis.

De *Louis Richard* et autres, du Township de *Stanford*; demandant que les

personnes qui se sont établies dans les Townships de l'Est sous le nom de Squatters, soient protégées par la Loi dans la jouissance des droits qu'elles ont ainsi acquis.

De la Compagnie du Chemin de Fer de *Vaudreuil*; demandant certains amendements à son Acte d'Incorporation.

De la Compagnie du Chemin de Fer du Grand Tronc du *Canada*; demandant certains amendements à son Acte d'Incorporation.

De l'Honorable *L. Massue* et autres, intéressés dans le Chemin de *Gomin*, près la Cité de *Québec*; demandant la passation d'un Acte pour mettre le dit Chemin sous la régie et contrôle de la commission des Chemins à Barrières de *Québec*, pour qu'il soit macadamisé.

De la Société de Colonisation de *L'Islet* et *Kamouraska*, pour l'établissement du *Saguenay*; demandant une aide pour compléter le Chemin formant une communication entre le Lac *St. Jean*, la *Grande Baie* et *Chicoutimi*.

De *Charles Smallwood*, m. n., Secrétaire-Trésorier de la Société d'Agriculture du Comté de *Terrebonne*; demandant qu'une moitié de l'allocation du Gouvernement pour les prix donnés aux Expositions d'Agriculture soit donnée en prix aux Cultivateurs d'origine Canadienne.

L'honorable *M. Chauveau*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,—Premier Rapport du Secrétaire du Bureau d'Enregistrement et de Statistiques, et de Recensements des *Canadas*, pour 1851-52, Volume 1.

Pour le dit Rapport, voir Appendice (C.)

Aussi, Rapport des Commissaires nommés pour s'enquérir des causes de l'Incendie du Palais Législatif, *Québec*, 1er Février 1854.

Pour le dit Rapport, voir Appendice (E.)

Aussi, Rapport des Commissaires nommés pour s'enquérir de l'origine et des causes de l'Incendie de l'Hospice des Sœurs Grises, *Québec*, le 3 Mai 1854.

Pour le dit Rapport, voir Appendice (E.)

Aussi, Rapport annuel du Maître Général des Postes, pour l'année terminée le 31 Mars 1853.

Pour le dit Rapport, voir Appendice (F.)

Aussi, Rapport des Commissaires nommés pour s'enquérir de la conduite des Autorités de Police lors de l'Émeute de l'Église *Chalmers*.

Pour le dit Rapport, voir Appendice (G.)

Aussi, Rapports des Municipalités du *Bas-Canada*, requis par l'Acte 16 *Vic.*, chap. 163.

Pour les dits Rapports, voir Appendice (K.)

L'honorable *M. Chabot*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,—Rapport Général des Commissaires des Travaux Publics, pour l'année 1852-53.

Pour le dit Rapport, voir Appendice (O.)

L'honorable *M. Chauveau*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté, par ordre du Gouverneur-Général, en conformité d'Adresses à Son Excellence,—Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative, datée le 7 Juin 1853, demandant la nomination d'un Commissaire pour s'enquérir des circon-

stances sous lesquelles le prêt de Cent mille louis a été fait aux Victimes des Incendies de *Québec*.

Pour la dite Réponse, voir Appendice (P.)

Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative, datée le 14 Septembre 1854, pour des copies des diverses nominations de *Jean Blanchet*, Ecuyer, M.P.P., comme l'un des Médecins-Visiteurs de l'Hopital de Marine à *Québec*, et aussi, un Etat détaillé, montrant les différentes sommes d'argent que le dit *Jean Blanchet*, Ecuyer, a reçues comme tel Médecin-Visiteur, avec la date de chaque paiement.

Pour la dite Réponse, voir Appendice (Q.)

Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative, datée le 16 Juin dernier, pour des copies de Documents relatifs à l'achat d'un emplacement pour un Bureau de Poste, dans la Cité de *Québec*.

Pour la dite Réponse, voir Appendice (R.)

L'honorable M. *Chauveau* a aussi présenté,—Etat indiquant le montant reçu du Fonds d'Honoraires dans chaque Comté dans le *Haut-Canada*; les salaires des Juges, et le surplus ou déficit durant l'année 1853, en conformité des dispositions de l'Acte 16 *Vic.*, chap. 163, sect. 7.

Pour le dit Etat, voir Appendice (S.)

Copie de la Proclamation émanée de Son Excellence le Gouverneur-Général, en vertu des dispositions de l'Acte 12 *Vic.*, chap. 8, relativement à la Santé Publique, et des Réglements adoptés par le Bureau Central de Santé, en vertu du dit Acte.

Pour les dits Documents, voir Appendice (T.)

Comptes du Surintendant des Inspecteurs et Mesureurs de bois, pour l'année 1853, en conformité des dispositions de l'Acte 8 *Vic.*, chap. 49.

Pour les dits Comptes, voir Appendice (U.)

Ordonné, Que la Pétition de *J. B. Bailey* et autres, de *Plattsburg*, dans l'Etat de *New York*, Actionnaires et Propriétaires du Chemin de Fer de *Plattsburg* et *Montréal*, soit renvoyée au Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques.

Ordonné, Que la dite Pétition soit imprimée pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Ordonné, Que la Pétition de *William Power*, Ecuyer, l'un des Juges de Circuit du *Bas-Canada*; la Pétition de *Matthew A. Hearn*, de la Cité de *Québec*; et la Pétition de *William Winder*, Ecuyer, Bibliothécaire de cette Chambre, soient renvoyées au Comité Permanent des Dépenses Contingentes.

M. *Hartman*, du Comité Permanent des Ordres Permanents, a présenté à la Chambre le Premier Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre Comité a examiné les Pétitions de la Municipalité de *Niagara*; de la Compagnie du Pont Suspendu des Chutes de *Niagara*; de *William Barker* et autres, de la Ville de *London*; du Conseil de Ville de la Ville de *London*; de *R. N. Watts* et autres; de l'Honorable *Pierre J. O. Chauveau* et autres, de la Cité de *Québec*; d'*A. McNabb* et autres, du Comté de *Bruce*; de *R. H. Thornhill* et autres, du Township de *Bertie*, Comté de *Welland*; de *D. Macdonell* et autres, Marchands, de la Cité de *Toronto*; des Président, Directeurs et Compa-

gnie de la Compagnie du Chemin de Fer de *Port Dalhousie et Thorold* ; de *George S. Tiffany* et autres ; et du Révérend *William Ritchie* et autres, du Township de *Georgina*, et il trouve que les Avis ont été dûment donnés dans tous et chacun de ces cas.

Quant à la Pétition de la Compagnie du Chemin de Fer de *Brockville* et des *Outaouais*, demandant certains amendements à son Acte d'Incorporation, Votre Comité, après examen, a trouvé, entre autres amendements, qu'il était proposé d'autoriser la Compagnie à construire un Embranchement jusqu'au Lac *Huron* : Un avis à ce sujet aurait dû être publié dans tous les Comtés à travers lesquels doit passer l'Embranchement projeté, ce qui n'a pas été fait, ainsi que le croit votre Comité. Quant aux autres amendements, Votre Comité trouve qu'avis suffisant a été donné ; il prend donc la liberté de recommander que permission soit accordée de procéder sur la dite Pétition, à l'exception de cette partie qui a rapport à la construction d'un Embranchement jusqu'au Lac *Huron*.

Votre Comité a examiné la Pétition de *George Southwick*, Ecuyer, et autres ; demandant l'incorporation d'une Compagnie pour construire un Chemin de Fer depuis *Amherstburg* jusqu'à la Rivière de *Niagara*, passant par les Comtés d'*Essex*, *Kent*, *Elgin*, *Norfolk*, *Haldimand* et *Welland*, et il trouve qu'avis n'en a été publié que dans un seul de ces Comtés, savoir : le Comté d'*Elgin* ; mais il paraît avoir été inséré dans les principaux papiers de *Toronto* et autres parties du *Haut-Canada*, ainsi que dans la *Canada Gazette*, et en outre, la Pétition est signée par les Membres représentant tous les Comtés dans Votre Honorable Chambre ; sous ces circonstances, Votre Comité soumet à Votre Honorable Chambre qu'il est expédient de se dispenser des Avis ordinaires.

L'honorable M. *Cameron*, du Comité Spécial sur le Bill pour contraindre les Témoins à comparaître devant les Cours Supérieures en *Canada*, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que les Bill et Rapport soient renvoyés à un Comité de toute la Chambre Jeudi prochain.

Ordonné, Que le Bill, tel qu'amendé, soit imprimé pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Ordonné, Que mille exemplaires du Rapport relatif aux dernières Elections, qui a été présenté ce jour, soient imprimés dans chacune des langues Anglaise et Française, pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Ordonné, Que le Quorum des Comités Permanents des divers Bills Privés et des Ordres Permanents soit réduit à cinq Membres.

Ordonné, Que la Pétition de *John King*, M. D., ci-devant Professeur de Théorie et de Pratique de la Médecine et de la Médecine Clinique à l'Université de *Toronto* ; et la Pétition de *C. Claude Grece* et autres, soient imprimées pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Cameron* ait la permission d'introduire un Bill pour permettre au Révérend *William Ritchie*, de vendre et transporter, ou céder certaines terres tenues par lui en fidéicommiss.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mardi, le troisième jour d'Octobre prochain.

Ordonné, Qu'un congé d'absence de cette Chambre soit accordé à M. *Roblin*, pour dix jours.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Cameron* ait la permission d'introduire un Bill pour Incorporer la Bourse de *Toronto*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mercredi, le quatrième jour d'Octobre prochain.

Ordonné, Que M. *Alley* ait la permission d'introduire un Bill pour Incorporer la Compagnie du Chemin de Fer de *Québec* et du *Saguenay*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Merritt* ait la permission d'introduire un Bill pour augmenter le Capital de la Compagnie du Pont Suspendu des Chutes de *Niagara*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi, le dixième jour d'Octobre prochain.

Ordonné, Que M. *Clarke* ait la permission d'introduire un Bill pour autoriser la ventes de certaines terres désignées comme Lot numéro cinq et six, Division A du Township de *Guelph*, et en employer le produit aux objets du fidéi-commis.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Jeudi, le cinquième jour d'Octobre prochain.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Merritt* ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte du Chemin de Fer de *Port Dalhousie* et *Thorold*, en prolongeant ce Chemin depuis *Thorold* jusqu'à *Port Colborne*, et pour d'autres fins.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Ordonné, Qu'un congé d'absence de cette Chambre soit accordé à M. *Macbeth*, pour deux semaines.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Cameron* ait la permission d'introduire un Bill pour étendre au *Bas-Canada* l'Acte intitulé: "Acte pour autoriser les Sociétés en Commandite dans le *Haut-Canada*."

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi, le neuvième jour d'Octobre prochain.

Sur motion de M. *Charles Daoust*, secondé par M. *Darche*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de faire mettre devant cette Chambre, 1. Copies de tous Rapport ou Rapports qui ont dû être fournis par MM. *Sirois* et *Burroughs*, Commissaires nommés par le Bureau des Travaux Publics pour recevoir et régler les réclamations des personnes qui ont souffert des dommages causés par l'inondation sur les deux côtés du fleuve *St. Laurent* et du Lac *St. François*, au-dessus du Canal de *Beauharnois*. 2. Un état des sommes payées aux dits Commissaires, tant pour honoraires commé tels, que pour couvrir le montant des indemnités par eux accordés, indiquant l'époque à laquelle ils sont entrés en office, le nom de cha-

cune des personnes indemnisées, avec le montant reçu par elles respectivement. 3. Un état des dépenses encourues par le Gouvernement pour élever les Chemins Publics des deux côtés du Lac *St. François*, tant dans le *Haut* que dans le *Bas-Canada*, indiquant l'étendue des Chemins ainsi élevés, les noms de ceux qui ont reçu des deniers publics pour cette fin, la proportion payée à chacun d'eux par verge ou par mille, et en vertu de quels contrats ces ouvrages ont été entrepris et exécutés.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Ordonné, Que *M. Brown* ait la permission d'introduire un Bill pour exempter les Employés du Gouvernement de cette Province, dans certains Départements du Service Public, de travailler le Dimanche.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi, le neuvième jour d'Octobre prochain.

Ordonné, Que *M. Mackenzie* ait la permission d'introduire un Bill pour améliorer le mode d'obtenir les Témoignages dans les affaires d'Electons Contestées.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu la pour première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi, le seizième jour d'Octobre prochain.

Sur motion de *M. Daly*, secondé par *M. Ferrie*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de faire mettre devant cette Chambre, un Etat détaillé des fins auxquelles a été employée la somme de soixante mille louis (ou quelque partie d'icelle,) appropriée durant la Session de 1852-3, pour l'ouverture des terres incultes de la Couronne de cette Province.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

M. Patrick a proposé, secondé par *M. McCann*, et la Question ayant été mise, Qu'il soit nommé un Comité Spécial de Tempérance, composé de *M. Church*, *M. Taché*, *M. Hartman*, *M. Matheson*, *M. Chapais*, *M. Sanborn* et le moteur, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records; la Chambre s'est divisée :—Et la Question a été résolue dans l'affirmative.

Sur motion de *M. Powell*, secondé par *M. Murney*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir faire mettre devant cette Chambre, Copies de toute la correspondance relative au transport du Canal *Rideau*, du Gouvernement Impérial au Gouvernement Colonial, qui n'a pas encore été soumise.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Ordonné, Que l'Honorable *M. Merritt* ait la permission d'introduire un Bill pour faciliter l'arrangement de toutes les Actions Civiles par l'Arbitrage dans le *Haut-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et

responsabilité du Greffier et du Greffier Adjoint ont dû nécessairement s'accroître considérablement. Déjà Pon a fortement ressenti la nécessité d'avoir plus d'aide à la Table du Greffier, et comme les travaux de la présente Session seront plus ardues que par le passé, et que la santé de M. *Faribault* ne lui permet pas de dévouer à l'exécution de ses devoirs toute l'attention qu'il s'est toujours empressé de montrer, je suggère respectueusement l'opportunité de nommer (avec votre approbation et celle de la Chambre) un second Greffier-Adjoint, versé dans les langues Française et Anglaise pour assister à la Table du Greffier.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
 Votre très-humble et très-obéissant Serviteur,
Wm. B. Lindsay,
 Greffier de l'Assemblée Législative.

A l'Honorable Orateur
 de l'Assemblée Législative.

M. l'Orateur a mis devant la Chambre, — Etat relatif aux Biens des Jésuites, produit en conformité de l'Acte 16 *Vict.*, chap. 163, sect. 5.

Pour le dit Etat, voir Appendice (V.)

M. l'Orateur a informé la Chambre, Que son nouveau Warrant pour la nomination de Membres pour servir dans le Comité Général des Elections était sur la Table : — Et le dit Warrant a été lu comme suit : —

En conséquence de la désapprobation donnée par la Chambre contre l'un des Membres nommés dans le premier Warrant, et en conformité de la trente-unième Section de l'Acte des Pétitions d'Elections de 1851, je nomme par le présent l'Honorable *William Hamilton Merritt*, Membre pour le Comté de *Lincoln*, *Antoine Polette*, Ecuyer, Membre pour la Ville des *Trois-Rivières*, *John Langton*, Ecuyer, Membre pour le Comté de *Peterborough*, *John Sewall Sanborn*, Ecuyer, Membre pour le Comté de *Compton*, *Joseph Curran Morrison*, Ecuyer, Membre pour la Ville de *Niagara*, et l'Honorable *John Sandfield Macdonald*, Membre pour le Comté de *Glengarry*, pour être Membres du Comité Général des Elections pour la présente Session.

Donné sous mon seing, ce vingt-sixième jour de Septembre 1854.

L. V. Sicotte, Orateur, A. L.

Ordonné, Que le dit Warrant soit imprimé.

M. l'Orateur a fait rapport à la Chambre, Que le Cautionnement à la Pétition de *John Greaves Clapham*, Ecuyer, se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour le Comté de *Mégantic*, ne souffre aucune objection.

M. l'Orateur a aussi fait rapport à la Chambre, Que le Cautionnement à la Pétition de *Thomas Devaney* et autres, se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour le Comté de *Mégantic*, ne souffre aucune objection.

M. l'Orateur a aussi fait rapport à la Chambre, Que le Cautionnement à la Pétition de *Benjamin Seymour*, Ecuyer, et autres, se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour le Comté de *Lenox* et *Addington*, ne souffre aucune objection.

M. l'Orateur a aussi fait rapport à la Chambre, Que le Cautionnement à la Pétition de *Luc Letellier*, Ecuyer, se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour le Comté de *Kamouraska*, ne souffre aucune objection.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table : —

Par M. *Bell*, — la Pétition de la Division *Lanark*, No. 409, de l'Ordre des Fils de la Tempérance.

Par M. *Pouliot*, — la Pétition du Révérend *N. C. Fortier* et autres, les Fondateurs du Collège *St. Michel*.

Par M. *Southwick*,—la Pétition de *Thomas Jenkins* et autres, du Village de *Vienna*, Comté d'*Elgin*.

Ordonné, Que la Pétition du Révérend *L. H. Brassard* et autres, de la Paroisse de *Longueuil*; et la Pétition de *John Dillon* et autres, des Townships de *Frampton Est*, *Standon*, et lieux adjacents, Comté de *Dorchester*, soient imprimées pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Ordonné, Que M. *Crawford* ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer de *Brockville* et de *Outaouais*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Jeudi prochain.

Ordonné, Que M. *Brown* ait la permission d'introduire un Bill pour assurer la réunion plus commode du Parlement Provincial.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi, le neuvième jour d'Octobre prochain.

Sur motion de M. *Brown*, secondé par M. *Hartman*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de faire mettre devant cette Chambre, copies de toute la correspondance qui a eu lieu entre le Gouvernement Provincial et d'autres parties, au sujet de l'Ecole Normale projetée pour le *Bas-Canada*.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Sur motion de M. *Larwill*, secondé par M. *Mackenzie*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, demandant des copies de tous papiers et documents relatifs à la vente et à l'achat du Havre de *Rondeau*.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Sur motion de M. *Langton*, secondé par M. *James Smith*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie de l'Acte Impérial qui autorise la Législature Provinciale à changer la distribution des Réserves du Clergé; aussi, une Liste de toute les personnes qui recevaient quelque revenu ou allocation à même le Fonds des Réserves du Clergé, à l'époque de la passation du dit Acte Impérial, et qui reçoivent encore telle allocation, mentionnant leurs noms, âges, les montants annuels de leur allocation, et par l'entremise de qui elle est payée; et aussi, une Liste de tous les Corps Incorporés, recevant de l'aide à même le dit Fonds, spécifiant le montant annuel, et la date et les termes de l'octroi primitif.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Résolu, Qu'il soit nommé un Comité Spécial, composé de M. *Langton*, l'Honorable M. *Morin*, l'Honorable M. *Rolph*, l'Honorable M. *Cameron*, M. *Valois*, M. *Rhodes*, M. *Fergusson*, M. *Bell* et M. *Taché*, pour s'enquérir et faire rapport à cette Chambre des meilleurs moyens à prendre pour rendre publiques les infor-

mations déjà obtenues par l'Exploration Géologique, et pour compléter cette publication aussi de bonne heure que possible, d'après un système uniforme.

Ordonné, Que les Comptes Publics de la Province du *Canada*, pour 1853, comme aussi, telles parties des Rapports et Etats suivants, qui ont trait à la recette et à la dépense du Revenu Public par les Comptables Publics : 1. Rapports des Surintendants de l'Education. 2. Rapport du Boursier de l'Université et du Collège de *Toronto*. 3. Rapport du Maître Général des Postes, jusqu'en Mars 1853. 4. Etats des deniers reçus du Fonds d'Honoraires du *Haut-Canada*, et du surplus ou déficit du dit Fonds, soient renvoyés au Comité Permanent des Comptes Publics.

Ordonné, Que le Rapport de l'Exploration Géologique de la Province, pour 1852-53, et le Rapport du Boursier de l'Université et Collège à *Toronto*, et du Collège du *Haut-Canada*, pour 1853, soient imprimés pour l'usage des Membres de cette Chambre ; et que M. *Logan* soit autorisé à employer une personne compétente pour traduire le dit Rapport Géologique.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour la meilleure administration des Successions des personnes décédées, étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité Spécial, composé de l'Honorable M. *Cameron*, l'Honorable M. *John Sandfield Macdonald*, M. *Freeman*, M. *Sidney Smith*, M. *Langton*, M. *Härtman* et M. *Joseph Curran Morrison*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour venir en aide aux Marchands, Commerçants et autres, étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Lundi prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte de la dernière Session, relatif à l'enregistrement des Brevets des Etudiants en Droit, étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Jeudi prochain.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Chabot*, secondé par l'Honorable Procureur Général *Drummond*,

La Chambre s'est ajournée.

Mercurii, 27° die Septembris ;

ANNO 18° VICTORIÆ REGINÆ, 1854.

LES Pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par M. *Valois*,—la Pétition de P. A. C. *Munro* et autres, Médecins et Chirurgiens, Professeurs de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de *Montréal*.

Par M. *Southwick*,—la Pétition de la Municipalité du Township de *Malahide*.

Par M. *Antoine Aimé Dorion*,—la Pétition d'A. M. *Delisle* et autres, de la Cité de *Montréal*, et la Pétition de la Sœur *Ste. Jeanne de Chantal* et autres, Sœurs de la Miséricorde, Directrices de l'Hospice de la Maternité de *Montréal*.

Par M. *Cauchon*,—la Pétition de la Compagnie du Télégraphe de *New-York*, *Terre-Neuve* et *Londres* ; et deux Pétitions de la Compagnie du Chemin de Fer de la Rive Nord.

Par M. *Freeman*,—la Pétition de *Gideon Smith* et autres, du Township de *Glanford*.

Par M. *Alley*,—la Pétition de *John Young* et autres, de la Cité de *Québec*; et la Pétition de *Lady Caldwell* et autres, Dames Gérantes de l'Asile des Orphelins de *Québec*, en rapport avec l'Eglise d'Angleterre.

Par M. *Pouliot*,—la Pétition de *L. Launière* et autres, Commissaires d'Ecole du Village de *St. Michel*, Comté de *Bellechasse*.

Par M. *Papin*,—la Pétition de *T. H. Pacaud*, Ecuyer, de la Paroisse de *St. Maurice*, Juge de Paix pour le District des *Trois-Rivières*.

Par M. *Fournier*,—la Pétition de *George Blais* et autres, des Paroisses de *St. Jean Port-Joli* et *St. Roch des Aulnets*.

Par M. *Felton*,—la Pétition d'*A. J. Parker* et autres, de *Danville* et ses environs, et la Pétition de *John Downey* et autres, de *Danville* et ses environs, dans le Township de *Shipton*, Comté de *Sherbrooke*.

Par M. *Laberge*,—la Pétition de la Corporation du Collège de *Chambly*.

Par M. *Cooke*,—la Pétition de *Gardner Church* et autres, Fils de la Tempérance, et autres; et la Pétition de *Catherine Anderson* et autres, Filles de la Tempérance, et autres.

Par l'Honorable M. *Cameron*,—la Pétition de *Joseph D. Ridout* et autres, au nom de l'Ordre Canadien des *Odd Fellows*, en rapport avec le *Manchester Unity*.

Par l'Honorable Procureur-Général *Drummond*,—la Pétition de *F. Marchand*, Président, et autres, au nom de l'Académie de *St. Jean*.

Par M. *Powell*,—la Pétition du Conseil de Ville de la Ville de *Bytown*.

Par M. *Ferres*,—la Pétition de *Lester Ball* et autres, de *Sutton*, et autres Townships.

Conformément à l'Ordre du jour, les Pétitions suivantes ont été lues :—

De *Christian Wurtel* et autres, Directeurs de la Banque de Prévoyance et d'Epargne de *Québec*; demandant certains amendements à l'Acte pour l'établissement des Banques de Prévoyance et d'Epargne en cette Province.

De la Municipalité du Township de *Louth*; demandant qu'il soit passé un Acte pour autoriser la Compagnie du Grand Chemin de Fer Occidental à construire une Station sur la Côte Est de *Twenty Mile Creek*, dans le dit Township, et à garder dans son état actuel le Pont construit sur le dit cours d'eau.

Des Président, Directeurs et Compagnie du Havre de *Louth*; demandant qu'il soit passé un Acte pour confirmer et continuer à la dite Compagnie les droits et privilèges à eux accordés par l'Acte du *Haut-Canada*, 3 *Guil.* 4, chap. 23.

De *Henri Lappare*, Notaire, et Secrétaire de la Chambre des Notaires de *Montréal*; demandant un augmentation de salaire.

De Dame *B. Delisle* et autres, Dames Directrices et Officiers de l'Asile des Orphelins Catholiques de *Montréal*; demandant une aide.

D'*E. L. Pacaud* et autres, formant la Compagnie du Pont de *St. Maurice*; se plaignant de la manière d'agir du Gouvernement au sujet du dit Pont, en enlevant la possession aux Pétitionnaires, à leur grand détriment et dommage, et demandant justice.

D'*E. L. Pacaud*, Ecuyer, Avocat, ci-devant de la Ville des *Trois-Rivières*, maintenant de la Cité de *Montréal*; demandant une indemnité pour ses services comme Commissaire des Banqueroutes pour le District des *Trois-Rivières*, depuis le 1er Avril 1844, jusqu'au 17 Août 1847.

Du Révérend *C. LaRocque* et autres, du Comté de *St. Jean*; demandant qu'il soit établi un Bureau d'Enregistrement dans le dit Comté.

D'*A. J. Fergusson*, Ecuyer, de la Ville de *Guelph*, Comté de *Wellington*; demandant que la Pétition de *George S. Tiffany* et autres, pour la passation d'un Acte pour autoriser la vente d'un certain lot de terre dans le Township de *Guelph*, maintenant possédé en fidéicommiss, soit écoutée.

De la Corporation du Collège de *Chambly*; demandant une aide.

De *Henry Mulholland*; demandant à être indemnisé pour avoir comparu comme témoin devant un Comité d'Élection, durant la dernière Session.

De *J. Beaudet* et autres, de la Paroisse de *St. Joseph* et autres lieux, dans le Comté de *Soulanges*; demandant qu'il soit établi une Cour de Circuit, un Bureau d'Enregistrement et un Conseil Municipal dans le dit Comté, et que le siège en soit au Village de la Paroisse de *St. Ignace*, dans le dit Comté.

De la Municipalité du Township de *Finch*; demandant une aide pour la construction d'un Pont sur la Rivière *Nation*, dans le dit Township.

De *William Smith*, Président, en son nom et en celui des autres Directeurs temporaires du Chemin de Fer de *Stratford* et *Huron*; demandant un Acte d'Incorporation.

De la Municipalité du Village de *Stratford*; demandant qu'il soit passé un Acte pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer de *Stratford* et *Huron*.

De *William E. N. Byers* et autres, des Townships de *Hawkesbury Est* et *Ouest*; demandant qu'il soit passé un Acte pour prohiber la vente des Liqueurs.

De *Charles Brin* et autres; demandant une indemnité en faveur de toutes les personnes qui ont été injustement exclues du bénéfice de l'Acte qui accorde une indemnité aux personnes qui ont souffert par suite des Rébellions de 1837 et 1838.

Du Conseil de Ville de la Ville de *Bytown*; demandant que l'Acte qui incorpore la Compagnie du Chemin de Fer de *Vaudreuil*, soit amendé quant à l'extension du dit Chemin de Fer jusqu'à la Ville de *Bytown*.

M. Langton, du Comité Permanent des Ordres Permanents, a présenté à la Chambre le Second Rapport du dit Comité; lequel a été lu comme suit:—

Votre Comité a examiné les Pétitions suivantes, et trouvé que les avis ont été dûment donnés dans tous les cas, savoir:—De la Compagnie du Chemin de Fer et Havre de *Woodstock* et du Lac *Erié*; de *John Jermy Macaulay*, Ecuyer, de la Cité de *Toronto*; de *Robert Brown* et autres, Propriétaires de terres dans la quatrième Concession du Township de *Cornwall*; de la Compagnie du Chemin de Fer du Grand Tronc du *Canada*; de *A. Rankin*, Ecuyer, et autres; de *Wolfred Nelson*, Ecuyer, et autres, Membres de la Société Amicale Britannique Américaine du *Canada*; de *C. Lynde*, Président, et *J. Welsh*, Secrétaire, au nom d'une Assemblée Publique des Habitants de la Ville de *Whitby*; de la Banque de *Québec*; de la Banque de *Montréal*; de la Banque Commerciale du District de *Midland*; de la Banque du *Haut-Canada*; de *Charles Jones* et autres, de la Cité de *Toronto*; de *Donald Cameron* et autres, du Township de *Thorah*, Comté d'*Ontario*; et de la Compagnie du Chemin de Fer de *Galt* et *Guelph*.

Quant à la Pétition de la Compagnie du Chemin de Fer de *Peterborough* et *Port Hope*, demandant un Acte pour amender son Acte d'Incorporation et changer le nom de la Compagnie, Votre Comité trouve qu'avis en a été publié à *Port Hope*, mais non dans les Comtés de *Peterborough* ou *Ontario*. En considération, cependant, de la nature générale de la prière de la Pétition, Votre Comité prend la liberté de recommander que la 62^{me} Règle soit suspendue.

La Pétition des Commissaires du Havre de *Port Hope*, demandant certains amendements à leur Acte d'Incorporation, dont l'un est l'extension des limites du Havre: Votre Comité trouve qu'aucun Avis n'a été donné sur cette dernière partie de la prière de la Pétition, et vu que l'amendement en question est de nature à exiger publication d'avis, Votre Comité recommande respectueusement qu'il ne soit point procédé sur cette partie de la demande.

La Pétition de la Compagnie du Chemin de Fer de *Vaudreuil*, demandant certains amendements à son Acte d'Incorporation et le pouvoir de construire un Embranchement jusqu'à un autre point sur le Lac *Huron*: Votre Comité trouve qu'avis suffisant a été donné pour la présente Ligne de Chemin de Fer jusqu'à *Bytown*, mais non pour l'Embranchement proposé jusqu'au Lac *Huron*; en con-

séquence, il prend la liberté de recommander qu'il ne soit point procédé sur cette partie de la Pétition.

La Pétition du Conseil Municipal du Comté de *Middlesex*, demandant que le dit Conseil soit autorisé à effectuer un emprunt de Cent quatre-vingt mille louis, pour consolider la Dette du Comté, tandis que dans l'avis publié par le Conseil le montant de l'emprunt projeté est mentionné comme étant de cent mille louis; Votre Comité recommande donc que dans tout Acte qui pourra être passé sur le sujet, la plus petite des deux sommes soit celle qui sera insérée.

Quant à la Pétition de *James Reid*, Président, et *F. W. Sherriff*, Secrétaire, au nom des Directeurs de l'Association de l'Académie d'*Huntingdon*, demandant un Acte d'Incorporation; de l'Evêque Catholique Romain de *Montréal*, demandant un Acte pour incorporer le Collège *Masson*; du Révérend *G. Werner* et autres, de la Cité de *Montréal*, demandant l'Incorporation de l'Eglise Evangélique Allemande; de *R. N. Webber* et autres, des Townships de *Shipton* et *Melbourne*, District de *St. François*, demandant l'Incorporation du Collège de *St. François*; de l'Athénée de *Toronto*, demandant des amendements à sa Charte; du Révérend *J. Fishburn*, Recteur, et autres, Doyens et Membres de l'Eglise Luthérienne Evangélique, demandant les mêmes droits et privilèges que les autres dénominations, relativement à la solennisation du Mariage; de la Société Amicale de *Québec*, demandant des amendements à son Acte d'Incorporation, et et de *Peter Freeland* et autres, Membres et Amis de la Société des Pamphlets et Livres Religieux du *Haut-Canada*, demandant un Acte d'Incorporation, Votre Comité trouve qu'aucune de ces Pétitions n'est d'une nature à exiger la publication d'avis.

Ordonné, Que la Pétition de la Corporation du Collège de *Chambly* soit imprimée pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Ordonné, Que l'Honorable *M. Cameron* ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte qui incorpore l'Athénée de *Toronto*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Jeudi, le cinquième jour d'Octobre prochain.

Ordonné, Que l'Honorable *M. Robinson* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer une Compagnie pour la construction d'une Hôtellerie dans le Village de *Windsor*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mercredi, le dix-huitième jour d'Octobre prochain.

Ordonné, Que *M. Cartier* ait la permission d'introduire un Bill pour amender les Actes qui ont rapport à la Compagnie du Grand Tronc de Chemin de Fer du *Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Ordonné, Que *M. James Smith* ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte qui incorpore les Commissaires du Havre de *Port Hope*, et pour les autoriser à emprunter une autre somme d'argent pour le compléter.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que *M. Roderick McDonald* ait la permission d'introduire un Bill

pour définir la ligne de Division entre les quatrième et cinquième Concessions du Township de *Cornwall*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que M. *Clarke* ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte pour autoriser la construction d'un Chemin de Fer de *Galt* à *Guelph*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Jeudi, le cinquième jour d'Octobre prochain.

Ordonné, Que M. *Hartman* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Ville de *Whitby*, et en définir les limites.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Cameron* ait la permission d'introduire un Bill pour transporter à *Edward Shortis*, Ecuyer, le Chemin ou réserve de Concession entre les Lots numéros quinze et seize, dans la Sixième Concession du Township de *Thorah*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Cameron* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Compagnie de Charbon de *Toronto*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mardi prochain.

Ordonné, Que le Quorum du Comité Spécial nommé pour s'enquérir de l'état de l'Agriculture dans le *Bas-Canada*, soit réduit à cinq Membres; et que le dit Comité ait pouvoir de faire rapport de temps à autre.

Ordonné, Que M. *Pouliot* et M. *Thibaudeau* soient ajoutés au dit Comité.

Ordonné, Que M. *Brown* ait la permission d'introduire un Bill pour amender la Charte et augmenter le Capital de la Banque de *Montréal*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Jeudi, le vingt-sixième jour d'Octobre prochain.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Morin* ait la permission d'introduire un Bill pour changer et amender certaines dispositions de l'Acte du Parlement Impérial qui réunit les Provinces du *Haut* et du *Bas-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Vendredi, le sixième jour d'Octobre prochain.

Ordonné, Que M. *Pouliot* ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte, intitulé: "Acte pour abroger deux certains Actes y mentionnés concernant l'Agriculture, et pour remédier aux abus préjudiciables à l'Agriculture."

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Vendredi prochain.

Ordonné, Que M. *Pouliot* ait la permission d'introduire un Bill pour amender un Acte, intitulé : "Acte pour pourvoir à la meilleure organisation des Sociétés " d'Agriculture dans le *Bas-Canada*."

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Vendredi prochain.

Sur motion de M. *Pouliot*, secondé par M. *Alley*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de faire mettre devant cette Chambre une Copie du Rapport du Relevé ou des Relevés qui ont été faits sous la direction du Bureau des Travaux Publics à *St. Michel*, dans le Comté de *Bellechasse*, relativement à la construction d'un Quai dans cette localité, et aussi de tous les plans et documents qui y ont rapport.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Ordonné, Que M. *Prévost* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer le Collège *Masson* à *Terrebonne*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que M. *Scatcherd* ait la permission d'introduire un Bill pour autoriser le Comté de *Middlesex* à négocier un Emprunt de Cent mille louis, pour consolider la Dette du Comté.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Cameron* ait la permission d'introduire un Bill pour augmenter le Capital de la Banque Commerciale du District de *Midland*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Jeudi, le vingt-sixième jour d'Octobre prochain.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Cameron* ait la permission d'introduire un Bill pour augmenter le Capital de la Banque du *Haut-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Jeudi, le vingt-sixième jour d'Octobre prochain.

Ordonné, Que M. *Brown* ait la permission d'introduire un Bill pour abolir les Rectoreries.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mercredi, le onzième jour d'Octobre prochain.

Sur motion de M. *Darce*, secondé par M. *Bureau*,

Résolu, Qu'une humble Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copies de toute la Correspondance échangée entre le Gouvernement Exécutif, ou toute personne ou personnes, et plus particulièrement aucun des Habitants du Comté de *Chambly*, relativement aux nominations de Juges de Paix faites dernièrement, et aux Commissaires pour la décision des Petites Causes dans la Paroisse de *Longueuil*, dans le dit Comté.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Ordonné, Que M. *Mackenzie* ait la permission d'introduire un Bill pour exempter le Patrimoine des Familles valant moins de £——, de la vente forcée en vertu d'exécution pour paiement de dettes.

Il a, en conséquence, présentée le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mercredi, le onzième jour d'Octobre prochain.

Ordonné, Que la 62me Règle de cette Chambre soit mise de côté, en autant qu'elle a rapport aux Chemins de Fer d'*Amherstburg*, *St. Thomas*, *Lincoln* et la Rivière *Niagara*.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Merritt* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer une Compagnie, aux fins de construire un Chemin depuis *Amherstburg*, sur la Rivière *Détroit*, jusqu'à ce qu'il coupe les différentes lignes qui conduisent à la Rivière de *Niagara*, et pour d'autres fins.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Jeudi, le cinquième jour d'Octobre prochain.

M. *Stevenson* a proposé, secondé par M. *Crawford*, et la Question ayant été proposée, Que la Lettre du Greffier de cette Chambre, mise sur la Table par l'Honorable Orateur, relativement à la nomination d'un Greffier Assistant additionnel, soit renvoyée au Comité Permanent des Dépenses Contingentes, avec instruction de faire rapport sur l'état actuel des Départements de cette Chambre, et quels changements, s'il y en a, peuvent être considérés nécessaires, concernant le fonctionnement de ces Départements; et aussi, concernant les changements dans les salaires ou allocations maintenant accordées aux Officiers et autres Employés d'icelle.

M. *Fortier* a proposé, en amendement à la Question, secondé par M. *Dufresne*, Que tous les mots après "renvoyée" jusqu'à la fin de la Question, soient retranchés, et les mots: "à un Comité Spécial de cinq Membres, avec instruction au dit Comité de s'enquérir de la capacité de chacun des Officiers et des Ecrivains de cette Chambre, et de la manière dont ils s'acquittent de leurs devoirs dans les divers emplois remplis par eux respectivement, ou auxquels ils peuvent ci-après être promus, dans la vue d'assurer l'accomplissement efficace des devoirs qui leur sont dévolus respectivement; pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records," insérés en leur place;

Et la Question ayant été mise sur l'Amendement; la Chambre s'est divisée:— Et la Question a été résolue dans l'affirmative.

Alors, la Question principale, telle qu'amendée, ayant été mise;

Résolu, Que la Lettre du Greffier de la Chambre, mise sur la Table par l'Honorable Orateur, relativement à la nomination d'un Greffier Assistant additionnel, soit renvoyée à un Comité Spécial de cinq Membres, avec instruction au dit Comité de s'enquérir de la capacité de chacun des Officiers et des Ecrivains de cette Chambre, et de la manière dont ils s'acquittent de leurs devoirs dans les divers emplois remplis par eux respectivement, ou auxquels ils peuvent ci-après être promus, dans la vue d'assurer l'accomplissement efficace des devoirs qui leur sont dévolus respectivement; pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que M. *Fortier*, M. *Laberge*, M. *Brown*, M. *Lemieux* et M. *Chapais* composent le dit Comité.

Ordonné, Que M. *Felton* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer le Collège *St. François*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Ordonné, Que M. *Daly* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer certaines personnes sous le nom de la Compagnie du Chemin de Fer de *Stratford* et *Huron*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mercredi prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte du Chemin de Fer de *Port Dalhousie* et *Thorold*, en prolongeant ce Chemin depuis *Thorold* jusqu'à *Port Colborne*, et pour d'autres fins, étant lu ;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois Demain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill relativement à la célébration du Mariage dans le *Haut-Canada*, étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Demain.

Alors, sur motion de M. *Daly*, secondé par M. *Flint*, La Chambre s'est ajournée.

Jovis, 28° die Septembris ;

ANNO 18° VICTORIÆ REGINÆ, 1854.

M. L'ORATEUR a mis devant la Chambre un Rapport de la distribution des Statuts du *Canada*, Ire Session, 4me Parlement, 16 *Victoria*, 1852-53.

Pour le dit Rapport, voir Appendice (W.)

Et aussi, les Comptes de la Maison de la Trinité de *Montréal*, jusqu'au 19 Septembre 1854.

Pour les dit Comptes, voir Appendice (X.)

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et mise sur la table :—

Par M. *De Witt*,—la Pétition de *Louis Roussy* et autres, Membres de la Société Evangélique, établie à la *Grande Ligne*, District de *Montréal*.

Par l'Honorable M. *Young*,—la Pétition du Bureau Protestant des Commissaires d'Ecole de la Cité de *Montréal* ; la Pétition du Bureau de Commerce de *Montréal* ; la Pétition de *Jacques Viger*, Ecuyer, Président, et du Révérend A. T. *Truteau*, Secrétaire, au nom de l'Association de l'Ecole de *St. Jacques, Montréal* ; et la Pétition de la Société d'Histoire Naturelle de *Montréal*.

Par M. *Frazier*,—la Pétition de la Division *Rescue*, No. 182, de l'Ordre des Fils de la Tempérance.

Par M. *Brown*,—la Pétition de la Division *Forest*, No. 381 ; et la Pétition de la Division *Ridgetown*, No. 190, toutes deux de l'Ordre des Fils de la Tempérance ; et la Pétition d'*Alexander Brown* et autres, du Township de *Sombra*.

Par M. *Holton*,—la Pétition de *William Workman* et autres, Marchands, de la Cité de *Montréal*.

Par M. *Alleym*,—la Pétition de l'Association de la Bibliothèque de *Québec* ; et la Pétition du Maire et des Conseillers de la Cité de *Québec*.

Par M. *Poulin*,—deux Pétitions du Révérend *Edouard J. Crevier*, de la Paroisse de *St. Marie de Monnoir*, Diocèse de *St. Hyacinthe*.

Conformément à l'Ordre du jour, les Pétitions suivantes ont été lues :—

De la Division *Lanark*, No. 409, de l'Ordre des Fils de la Tempérance ; demandant qu'il soit passé un Acte prohibant la vente des Liqueurs fortes.

Du Révérend *N. C. Fortier* et autres, les Fondateurs du Collège de *St. Michel* ; demandant une aide en faveur du dit Collège.

De *Thomas Jenkins* et autres, du Village de *Vienna*, Comté d'*Elgin* ; demandant un Acte d'Incorporation sous les noms et raison de la Compagnie de la Navigation d'*Otter Creek*.

L'Honorable M. *Chauveau*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté, en conformité d'une Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général,—Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative, à Son Excellence le Gouverneur-Général, datée du 14 du courant, priant Son Excellence de faire mettre devant cette Chambre une copie de tout Bail ou Patente, donnant à Bail certaines propriétés à *Rondeau*, ou aux environs, y compris les terrains de pêche, à *John Prince*, Ecuyer, Conseil de la Reine, et des Ordres en Conseil autorisant le dit Bail, la Pétition, s'il y en a, et toute Correspondance déposée dans le Bureau du Conseil Exécutif ou le Département des Terres de la Couronne concernant icelles.

Pour la dite Réponse, voir Appendice (Y.)

Ordonné, Que M. *Marchildon* ait la permission d'introduire un Bill pour autoriser les Créanciers des Officiers Publics à saisir, après Jugement, les Salaires et Emoluments des dits Officiers.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Jeudi, le douzième jour d'Octobre prochain.

Ordonné, Que M. *Prévost* ait la permission d'introduire un Bill pour faciliter les enregistrements et les recherches dans les Bureau d'Hypothèques du *Bas-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Jeudi, le douzième jour d'Octobre prochain.

Ordonné, Que M. *Prévost* ait la permission d'introduire un Bill pour permettre aux Notaires de recevoir les avis des parents et amis sans être autorisés par un Juge, dans tous les cas où les Juges peuvent maintenant déléguer leurs pouvoirs aux Notaires.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi, le neuvième jour d'Octobre prochain.

Ordonné, Qu'un congé d'absence de cette Chambre soit accordé à M. *James Ross*, pour quatorze jours.

Sur motion de l'Honorable M. *Cameron*, secondé par M. *Brown*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, demandant que deux Commissions soient émanées, pour réviser, consolider et classifier les Statuts Généraux des ci-devant Provinces du *Haut* et du *Bas-Canada*, et du *Canada*, et des Ordonnances, et que la Chambre subviendra aux dépenses qui pourront être encourues dans l'exécution des travaux des dites Commissions.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Sur motion de l'Honorable M. *John Sandfield Macdonald*, secondé par M. *Brown*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour des copies de toute la Correspondance entre les Gouvernements du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse* et de l'Isle du *Prince-Edouard*, respectivement, au sujet du Traité de Réciprocité avec les *Etats-Unis*.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Ordonné, Qu'un congé d'absence de cette Chambre soit accordé à M. *Sydney Smith*, pour deux semaines.

Ordonné, Qu'un congé d'absence de cette Chambre soit accordé à l'Honorable M. *Rolph*, pour trois semaines.

Ordonné, Qu'un congé d'absence de cette Chambre soit accordé à M. *Brown*, pour deux semaines.

Ordonné, Qu'un congé d'absence de cette Chambre soit accordé à M. *Bellingham*, pour dix jours.

Ordonné, Que M. *Cartier* ait la permission d'introduire un Bill pour protéger les Forêts et empêcher qu'on ne mette le feu dans les bois pour défricher les terres.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Jeudi, le dix-neuvième jour d'Octobre prochain.

Ordonné, Que M. *Frecman* ait la permission d'introduire un Bill pour la tenue des diverses Cours de Comté dans le *Haut-Canada*, en cas de maladie ou d'absence inévitable du Juge de Comté.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mardi prochain.

Ordonné, Que M. *Frecman* ait la permission d'introduire un Bill pour amender un Acte passé dans la seizième année du Règne de Sa Majesté, intitulé : " Acte pour amender et consolider les divers Actes pour la formation de Compagnies à Fonds Social, pour la construction de Chemins et autres travaux dans le *Haut-Canada*."

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Jeudi prochain.

Résolu, Que la Proclamation émanée de Son Excellence le Gouverneur-Général, en vertu des dispositions de l'Acte 12 *Vic.*, chap., 8, relativement à la Santé Publique, et les documents qui l'accompagnent, qui ont été présentés Lundi dernier, soient renvoyés à un Comité Spécial, composé de M. *Frazer*, l'Honorable M. *Rolph*, M. *Church*, M. *Roderick McDonald*, M. *Valois*, M. *Blanchet* et M. *Taché*, à l'effet de s'enquérir de l'opération du dit Acte, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que la 62^{me} Règle de cette Chambre soit mise de côté en autant qu'elle a rapport à la Pétition de la Compagnie du Chemin de Fer de *Peterborough* et *Port Hope*.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Rolph* ait la permission d'introduire un Bill pour amender la Loi du *Haut-Canada*, relativement à la célébration et à l'enregistrement des Mariages.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que M. *Wright* ait la permission d'introduire un Bill pour permettre aux Ministres de l'Eglise Luthérienne Evangélique dans cette Province de célébrer les Mariages en icelle.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mercredi, le neuvième jour d'Octobre prochain.

Ordonné, Que M. *McCann* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer l'Académie d'*Huntingdon*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Ordonné, Que M. *Joseph Curran Morrison* ait la permission d'introduire un Bill pour autoriser les Cours du Banc de la Reine, des Plaids Communs et de Chancellerie, dans le *Haut-Canada*, à admettre *John Jermy Macaulay* à pratiquer comme Procureur et Solliciteur en icelles, respectivement.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que le Greffier de cette Chambre demande à la Compagnie du Chemin de Fer de *Montréal et Bytown* de mettre sans délai devant cette Chambre, une Liste des noms des Directeurs actuels, du Président, du Vice-Président et des autres Officiers de la Compagnie, avec un état indiquant le nombre d'actions souscrites, et le montant déjà payé à compte d'icelles.

Ordonné, Que M. *Langton* ait la permission d'introduire un Bill pour changer le nom de la Compagnie du Chemin de Fer de *Peterborough et Port Hope*, et amender son Acte d'Incorporation.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi, le neuvième jour d'Octobre prochain.

Sur motion de M. *Galt*, secondé pas M. *Holton*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, lui demandant un Etat de toutes les Débentures émises en vertu des dispositions de l'Acte du Fonds Municipal de Prêt Consolidé, à venir au 1er Septembre courant, donnant les noms des Municipalités, l'objet de chaque émission, la date du règlement qui l'autorise, la date de l'émission des Débentures, le lieu où elles sont payables, l'époque où elles deviennent dues, le montant payé au Receveur-Général pour l'intérêt et le fonds d'amortissement dans chaque cas, et le montant payé par le Receveur-Général à compte d'iceux, avec un état du revenu provenant de la vente de telles Débentures.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Ordonné, Que la Pétition de *Henry Mulholland* soit renvoyée au Comité Permanent des Dépenses Contingentes.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Young* ait la permission d'introduire un Bill pour venir en aide à une Congrégation Religieuse à *Montréal*, appelée l'Eglise Evangélique Allemande.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mardi prochain.

Ordonné, Que le Comité Spécial auquel a été renvoyé le Bill pour amender la Loi Criminelle du *Canada*, ait pouvoir de faire rapport de temps à autre.

L'Honorable M. *Cameron*, du Comité Spécial sur le Bill pour amender la Loi Criminelle du *Canada*, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que les Bill et Rapport soient renvoyés à un Comité de toute la Chambre, Demain.

Ordonné, Que M. *Joseph Curran Morrison* ait la permission d'introduire un Bill pour autoriser la Ville de *London* à prélever Soixante mille louis pour consolider la Dette de la Ville, et pour d'autres objets.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Ordonné, Que M. *Joseph Curran Morrison* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer une Compagnie pour l'érection d'une Hôtellerie dans la Ville de *London*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mercredi prochain.

M. *Stevenson*, du Comité Permanent des Impressions, a présenté à la Chambre le premier Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre Comité a pris en considération la première partie des devoirs qui lui sont référés, savoir : le renouvellement des divers Contrats pour les Impressions, la Reliure et la fourniture du Papier à Imprimer.

Votre Comité, après mure délibération, en est venu à la décision unanime de recommander qu'à l'avenir les divers Contrats pour les Impressions soient passés pour une plus longue période que maintenant, soit pour tout l'ouvrage d'un Parlement, soit pour celui d'une Session entière.

Afin que Votre Comité puisse mettre à effet cet arrangement, il a demandé que le présent Contrat pour les Impressions sessionnelles fût continué pour le reste de la Session, et il recommande que le Contrat pour les Journaux le soit aussi, moyennant une légère augmentation sur la composition seulement, qui n'en porterait pas le prix, dans l'opinion de Votre Comité, à un taux plus élevé que celui qui pourrait être demandé aujourd'hui par les Soumissions ordinaires ; ce qui lui permettra, vers la fin de la présente Session, de faire tel changement dans le mode auparavant suivi de passer des Contrats au milieu d'une Session pour des parties de deux Sessions, qui l'autorisera à demander par annonce des Soumissions pour tout l'ouvrage et les fournitures ci-dessus mentionnés, soit pour une Session, depuis le commencement, ou pour le reste de la durée du Parlement, suivant qu'il semblera alors avantageux pour assurer à Votre Honorable Chambre que cette branche de service sera exécutée avec avantage et économie.

Ordonné, Que le dit Rapport soit imprimé pour l'usage des Membres de cette Chambre.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte de l'Esplanade de *Toronto*, étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité de toute la Chambre, pour Jeudi, le vingt-cinquième jour d'Octobre prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte de la dernière Session, relatif à l'enregistrement des Brevets des Etudiants en Droit, étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité Spécial, composé de M. *Charles Daoust*, M. *Lemieux*, M. *Antoine Aimé Dorion*, M. *Loranger* et M. *Ferres*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour contraindre les Témoins à comparaître devant les Cours Supérieures en *Canada* ; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil ; et M. *Powell* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant reçu.

M. *Powell* a fait rapport du Bill en conséquence ; et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois Demain.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *John Sandfield Macdonald*, secondé par M. *Crawford*,

La Chambre s'est ajournée.

Veneris, 29^o die Septembris ;

ANNO 18^o VICTORIÆ REGINÆ, 1854.

M. L'ORATEUR a fait rapport à la Chambre, Que le Cautionnement à la Pétition de *Robert Simpson*, Ecuyer, se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour le Comté d'*Argenteuil*, ne souffre aucune objection.

M. l'Orateur a aussi fait rapport à la Chambre, Que le Cautionnement à la Pétition de *Jean Langlois*, Ecuyer, de la Cité de *Québec*, se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour le Comté de *Saguenay*, ne souffre aucune objection.

M. l'Orateur a aussi fait rapport à la Chambre, Que le Cautionnement à la Pétition de *William Farwell*, Ecuyer, se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour les Comtés-unis de *Drummond* et *Arthabaska*, ne souffre aucune objection.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par M. *Jean Baptiste Eric Dorion*,—deux Pétitions du Révérend *David Dunkerly* et autres, de *Durham*, Comté de *Drummond* ; la Pétition de *Louis Richard* et autres, de *Stanfold* ; et la Pétition du Révérend *Narcisse Pelletier* et autres, du Township de *Stanfold*, Comté de *Drummond* et *Arthabaska*.

Par M. *Bowes*,—la Pétition des Directrices de la Société de l'Asile des Orphelins et des Femmes de *Toronto* ; la Pétition de *William Rees*, de la Cité de *Toronto* ; et la Pétition du Révérendissime Evêque Catholique Romain de *Toronto*.

Par M. *Bureau*,—la Pétition du Révérend *Francis Morrison* et autres, de la Paroisse de *St. Cyprien*.

Par M. *Joseph Curran Morrison*,—la Pétition de *Peter Freeland* et autres, Membres et Amis de la Société Biblique du *Haut-Canada*.

Par l'Honorable M. *Merritt*,—la Pétition de *William Adams* et autres, du Township de *Louth*.

Par M. *Flint*,—la Pétition de *C. G. Levesconte* et autres; et la Pétition du Conseil de Ville de la Ville de *Belleville*.

Par M. *Matheson*,—la Pétition de la Division *Otterville*, No. 257, de l'Ordre des Fils de la Tempérance.

Par l'Honorable M. *Chabot*,—la Pétition de Dame *M. L. C. Panet*, et autres Dames, de la Cité de *Québec*.

Par M. le Solliciteur-Général *Ross*,—la Pétition de *George Desbarats* et autres, Associés de la Compagnie des Mines du *St. Laurent*; et la Pétition du Révérend *F. Trambly* et autres, du Township de *Stukely*, Comté de *Shefford*.

Par M. *Galt*,—la Pétition des Membres de l'Association de la Bibliothèque de *Sherbrooke*, et la Pétition de *J. S. Walton*, de *Sherbrooke*.

Par M. *Mackenzie*,—la Pétition de *James Voller*.

Conformément à l'Ordre du jour, les Pétitions suivantes ont été lues :—

De *P. A. C. Minro* et autres, Médecins et Chirurgiens, Professeurs de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de *Montréal*; demandant certains amendements à l'Acte d'Incorporation de la dite Ecole.

De la Municipalité du Township de *Malahide*; demandant un Acte pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer d'Union du Sud.

D'*A. M. Delisle* et autres, de la Cité de *Montréal*; demandant un Acte pour incorporer une Compagnie pour pourvoir à un bon système d'égouttement pour la dite Cité en rapport avec l'eau du Canal de *Lachine*.

De la Sœur *St. Jeanne de Chantal* et autres, Sœurs de la Miséricorde, Directrices de l'Hospice de la Maternité de *Montréal*; demandant de l'aide.

De la Compagnie du Télégraphe de *New-York*, *Terreneuve* et *Londres*; demandant un Acte pour confirmer sa Charte afin de se procurer de l'aide, et aussi afin de s'assurer la Garantie Provinciale pour l'intérêt sur Cent mille louis sterling, de leurs Bons à vingt ans de vue.

De la Compagnie du Chemin de Fer de la Rive Nord; demandant à être autorisée à construire des Docks sur la Rivière *St. Charles*.

De la Compagnie du Chemin de Fer de la Rive Nord; demandant certains amendements à son Acte d'Incorporation.

De *Gideon Smith* et autres, du Township de *Glanford*; de *John Downey* et autres, de *Danville* et ses environs, dans le Township de *Shipton*, Comté de *Sherbrooke*; de *Gardner Church* et autres, Fils de la Tempérance, et autres; et de *Catherine Anderson* et autres, Filles de la Tempérance, et autres; demandant une Loi prohibitive des Liqueurs fortes.

De *Lester Ball* et autres, de *Sutton*, et autres Townships; demandant que les dits Townships de *Sutton*, *Potton*, *Bolton*, *Brome*, et la partie est de *Farnham*, soient mis à part pour former un Comté sous le nom de Comté de *Brome*.

De *John Young* et autres, de la Cité de *Québec*; représentant que leurs propriétés ont été détruites par la chute du Rocher dans la Rue *Champlain*, Basse-Ville, *Québec*, se trouvant par là dans un état de dénuement, et demandant une aide.

De *Lady Caldwell* et autres, Dames Gérantes de l'Asile des Orphelins de *Québec*, en rapport avec l'Eglise d'*Angleterre*; demandant une aide à cette fin.

De *L. Launière* et autres, Commissaires d'Ecole du Village de *St. Michel*, Comté de *Bellechasse*; demandant de l'aide en faveur d'un Lycée établi dans le dit Village.

De *T. H. Pacaud*, Ectyer, de la Paroisse de *St. Maurice*, Juge de Paix pour le District des *Trois-Rivières*; se plaignant que le Gouvernement l'a injustement dépossédé du Pont de *St. Maurice*, et a intenté une Action en Loi à cet effet, et demandant que la dite Action soit discontinuée, et une indemnité pour le tort qu'il a éprouvé par suite des procédés sus-mentionnés.

De *George Blais* et autres, des *Paroisses de St Jean Port Joli et St. Roch des Aulnets*; demandant une aide pour la construction d'un quai.

D'*A. J. Parker* et autres, de *Danville* et ses environs; demandant une aide pour le Lycée de *Danville*.

De la Corporation du Collège de *Chambly*; demandant une aide.

De *Joseph D. Ridout* et autres, au nom de l'Ordre Canadien des *Odd Fellows*, en rapport avec le *Manchester Unity*; demandant un Acte d'Incorporation.

De *F. Marchand*, Président, et autres, au nom de l'Académie de *St. Jean*; demandant une aide.

Du Conseil de Ville de la Ville de *Bytown*; demandant la passation d'un Acte érigeant la dite Ville en Cité, sous le nom de la Cité de l'*Outaouais*.

M. Langton, du Comité Permanent des Ordres Permanents, a présenté à la Chambre le Troisième Rapport du dit Comité; lequel a été lu comme suit:—

Votre Comité a examiné les Pétitions suivantes, et trouvé que les Avis requis ont été donnés dans chaque cas, savoir:—De *Thomas Jenkins* et autres, du Village de *Vienna*, Comté d'*Elgin*; de *Bartholomew Galvin*, de la Ville de *London*; des Président et Directeurs de la Banque de la Cité de *Montréal*; de la Municipalité du Township d'*Otonabee*; de la Compagnie d'Assurance Provinciale de la Cité de *Toronto*, et des Président, Directeurs et Compagnie du Havre de *Louth*.

Sur la Pétition de la Compagnie du Chemin de Fer de Jonction de *Montréal* et *Vermont*, demandant certains amendements à sa Charte, le seul Avis qui ait été prouvé devant le Comité est celui qui a été publié dans le *Canada Gazette*. Le Comité a examiné les amendements demandés, et trouvant qu'ils sont d'une nature générale, il prend la liberté de recommander que l'Avis soit considéré comme suffisant.

Sur la Pétition d'*Andrew Stuart*, Ecuyer, et autres, de *Québec*, demandant un Acte d'Incorporation pour la Compagnie des Mines et d'Exploration de *Québec* et *St. François*,—et de *James Douglas* et autres, de la Cité de *Québec*, demandant un Acte d'Incorporation pour la Compagnie des Mines de *Mégantic*, Votre Comité trouve que les parties, dans les deux cas, se proposent de conduire leurs opérations dans les Districts de *Québec* et de *St. François*, pendant que leurs Avis n'ont été publiés que dans le District de *Québec* seulement. Votre Comité recommande en conséquence que les deux Compagnies soient tenues de limiter leurs opérations au District de *Québec*.

La Pétition de *John Sharples*, Ecuyer, et autres, le Comité de Régie de la Congrégation des Catholiques de *Québec*, parlant la langue Anglaise, demandant un Acte d'Incorporation, n'est pas, dans l'opinion de Votre Comité, de nature à exiger un Avis en vertu de la 62^{me} Règle.

Ordonné, Que l'Honorable *M. Young* ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer de Jonction de *Montréal* et *Vermont*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi, le neuvième jour d'Octobre prochain.

Ordonné, Qu'un congé d'absence de cette Chambre soit accordé à *M. Cooke*, pour deux semaines.

Ordonné, Que l'Honorable *M. Merritt* ait la permission d'introduire un Bill pour prolonger le délai fixé pour compléter le Havre de *Louth*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi, le neuvième jour d'Octobre prochain.

Ordonné, Que M. Jean Baptiste Eric Dorion ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer de Sorel, Drummondville et Richmond.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Vendredi, le treizième jour d'Octobre prochain.

Ordonné, Que M. Langton ait la permission d'introduire un Bill pour autoriser le Conseil Municipal du Township d'Otonabee à échanger certaines Lignes de Concession dans le dit Township.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi, le neuvième jour d'Octobre prochain.

Ordonné, Que M. Southwick ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer certaines personnes sous les nom et raison de la Compagnie de Navigation d'Otter Creek.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi, le seizième jour d'Octobre prochain.

Ordonné, Que M. Joseph Curran Morrison ait la permission d'introduire un Bill pour amender un Acte pour incorporer la Compagnie d'Assurance Provinciale de Toronto.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Jeudi prochain.

Ordonné, Que M. Joseph Curran Morrison ait la permission d'introduire un Bill pour établir et confirmer l'Arpentage primitif des Lignes de Concession dans le Township de Niagara.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi, le neuvième jour d'Octobre prochain.

Ordonné, Que M. le Solliciteur-Général Ross ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Compagnie des Mines de Mégantic.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi, le neuvième jour d'Octobre prochain.

Ordonné, Que M. Joseph Curran Morrison ait la permission d'introduire un Bill pour venir en aide à Bartholomew Galvin.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi, le neuvième jour d'Octobre prochain.

Ordonné, Que M. Allyn ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Congrégation des Catholiques de Québec, parlant la langue Anglaise.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi, le vingt-troisième jour d'Octobre prochain.

Ordonné, Que la partie du Rapport des Commissaires des Travaux Publics, qui a rapport à l'administration du Revenu Public, soit renvoyés au Comité Permanent des Comptes Publics.

Ordonné, Que M. *Alleyn* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Compagnie des Mines et d'Exploration de *Québec* et *St. François*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi, le neuvième jour d'Octobre prochain.

Ordonné, Que M. *Mackenzie* ait la permission d'introduire un Bill pour établir des Cours de Conciliation dans le *Haut-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Vendredi, le treizième jour d'Octobre prochain.

M. *Mackenzie* a proposé, secondé par M. *Holton*, et la Question ayant été mise, Qu'il soit nommé un Comité Spécial de cinq Membres avec instruction de préparer et rapporter un bill pour pourvoir à ce que les Membres de l'Assemblée Législative, dans toutes les Elections Générales, soient nommés un seul et même jour dans tout le *Canada*, et que les jours d'Election dans les cas de contestation soient les mêmes pour chaque Collège Electoral: et aussi, qu'il soit fixé dans le bill un temps raisonnable entre une Election, au cas d'une dissolution de d'Assemblée Législative et l'expiration de son terme fixé; et pour pourvoir que lorsqu'une Législature expirera à la fin de son terme, l'Election qui suivra alors se fera toujours à une époque de l'année, commode pour les Electeurs et qui sera fixée dans le bill à être rapporté par le dit Comité; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs

<i>Biggar,</i>	<i>De Witt,</i>	<i>Freeman,</i>	<i>Marchildon,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Dorion, Jean B. E.</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Matheson,</i>
<i>Daly,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>Hartman,</i>	<i>Prévost,</i>
<i>Daoust, Charles,</i>	<i>Ferrie,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Darce,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Lumsden,</i>	<i>Southwick,</i>
<i>Delong,</i>	<i>Frazer,</i>	<i>Mackenzie,</i>	24. <i>Young.</i>

CONTRE.

Messieurs

<i>Alleyn,</i>	<i>Chauveau,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>O'Farrell,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Church,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Patrick,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Crawford,</i>	<i>Langton,</i>	<i>Poulin,</i>
<i>Bowes,</i>	<i>Crysler,</i>	<i>Macdonald, John S.</i>	<i>Pouliot,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Daoust, Jean B.</i>	<i>McDonald, Roderick,</i>	<i>Rhodes,</i>
<i>Cartier,</i>	<i>Dionne,</i>	<i>McCann,</i>	<i>Ross, Sol. Gén.</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Fortier,</i>	<i>Meagher,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Chabot,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Morin,</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Galt,</i>	<i>Morrison Joseph C.</i>	36. <i>Taché.</i>

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Ordonné, Que la Pétition de *Charles Smallwood*, *M.P.*, Secrétaire-Trésorier de la Société d'Agriculture du Comté de *Terrebonne*, soit renvoyée au Comité Spécial nommé pour s'enquérir de l'Etat de l'Agriculture dans le *Bas-Canada*.

Ordonné, Que M. *Joseph Curran Morrison* soit ajouté au Comité Permanent des Impressions.

M. *Crawford* a proposé, secondé par M. *Cartier*, et la Question ayant été mise, Que la 62^{me} Règle de cette Chambre soit mise de côté en autant qu'elle a rapport à la Pétition de la Compagnie du Chemin de Fer de *Brockville* et de l'*Outaouais*;

La Chambre s'est divisée:

Pour, 18.
Contre, 33.

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Ordonné, Que M. *Cartier* ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer de *Vaudreuil*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi, le neuvième jour d'Octobre prochain.

Sur motion de l'Honorable M. *Cameron*, secondé par l'Honorable M. *John Sandfield Macdonald*.

Résolu, Que l'humble Adresse suivante soit présentée à Sa Majesté :—

A Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

Qu'il plaise à Votre Majesté,

Nous, les Loyaux et Fidèles sujets de Votre Majesté, le Communes du *Canada* réunis en Parlement, demandons respectueusement qu'il nous soit permis d'adresser Votre Majesté, pour la prier de vouloir bien gracieusement ordonner qu'un Bill soit introduit à la prochaine Session du Parlement Impérial, pour abroger telle partie de l'Acte Impérial passé dans la cinquième année du Règne de feu Sa Majesté le Roi *George Deux*, intitulé : "Acte pour le recouvrement plus facile des Dettes dans les Colonies de Sa Majesté en *Amérique*," et aussi, d'un Acte du Parlement Impérial passé dans les cinquième et sixième années du Règne de feu Sa Majesté le Roi *Guillaume Quatre*, intitulé : "Acte pour abroger un Acte de la présente Session du Parlement : " Acte pour l'abolition plus effective des Serments et Affirmations pris dans les divers Départements de l'Etat, et pour substituer des Déclarations à la place d'iceux, et pour " la suppression plus complète des Serments volotaires et extra-judiciaires, et " pour établir d'autres dispositions pour l'abolition des Serments inutiles," qui permet à Sa Majesté, ses Héritiers et Successeurs, ou à toute personne résidant dans la *Grande-Bretagne* ou en *Irlande*, de prouver aucune matière ou chose relative à aucune dette ou compte réclamé comme étant dû par aucune personne ou aucunes personnes en cette Province, ou relative à des terres, ténements, héritages ou autres propriétés situées en cette Province, par Serment ou Déclaration tel que mentionné dans les dits Statuts.

Ordonné, Que la dite Adresse soit grossoyée.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de faire mettre devant cette Chambre, un Tableau détaillé des sommes reçues et dépensées par les Commissaires du Havre de *Toronto*, depuis le premier Janvier mil huit cent cinquante-trois, jusqu'au trente Septembre courant.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Ordonné, Que M. *Lemieux* ait la permission d'introduire un Bill pour venir en aide et accorder compensation aux personnes qui, comme emphythéotes, améliorent leurs maisons et bâtisses, en conformité de certains Réglements de la Cité de *Québec*, passés pour prévenir les accidents du feu.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Vendredi prochain.

Ordonné, Que M. *Freeman* ait la permission d'introduire un Bill pour étendre la Juridiction des Cours de Division dans le *Haut-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que M. Galt ait la permission d'introduire un Bill pour amender les divers Actes qui incorporent la Banque de la Cité, et pour augmenter son Capital.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Vendredi, le treizième jour d'Octobre prochain.

M. Cartier a proposé, secondé par M. Fortier, et la Question ayant été mise, Que cette Chambre désapprouve le Warrant de l'Honorable Orateur, nommant l'Honorable *William Hamilton Merritt*, Membre pour le Comté de *Lincoln*; *Antoine Poitte*, Ecuyer, Membre pour la Ville des *Trois-Rivières*; *John Loughton*, Ecuyer, Membre pour le Comté de *Peterborough*; *John Sewall Sanborn*, Ecuyer, Membre pour le Comté de *Compton*; *Joseph Curran Morrison*, Ecuyer, Membre pour la Ville de *Niagara*; et l'Honorable *John Sandfield Macdonald*, Membre pour le Comté de *Glengarry*, tous Membres de cette Chambre, pour composer le Comité Général des Elections, pour la présente Session, et mis sur la table de cette Chambre le vingt-six du courant; mais en autant seulement que le dit Warrant a rapport à la nomination du dit *John Sandfield Macdonald*, comme Membre du dit Comité; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs

<i>Blandet,</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Poulin,</i>
<i>Cartier,</i>	<i>Dionne,</i>	<i>Lemieux,</i>	<i>Pouliot,</i>
<i>Chabot,</i>	<i>Felton,</i>	<i>Meagher,</i>	<i>Rhodes,</i>
<i>Chauveau,</i>	<i>Fortier,</i>	<i>Morin,</i>	18. <i>Taché.</i>
<i>Daoust, Jean B.</i>	<i>Fournier,</i>		

CONTRE.

Messieurs

<i>Bell,</i>	<i>Darche,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Patrick,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Delong,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Powell,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>DeWitt,</i>	<i>Jobin,</i>	<i>Prévost,</i>
<i>Bowes,</i>	<i>Dorion, Jean B. E.</i>	<i>Langton,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>Lemieux,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McDonald, Roderick,</i>	<i>Southwick,</i>
<i>Casault,</i>	<i>Frazer,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Freeman,</i>	<i>Marchildon,</i>	<i>Valois,</i>
<i>Church,</i>	<i>Galt,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Wright,</i>
<i>Daly,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Merritt,</i>	43. <i>Young.</i>
<i>Daoust, Charles,</i>	<i>Hartman,</i>	<i>O'Farrell,</i>	

Ainsi, elle a passé dans la négative.

L'Ordre du jour, pour la troisième lecture du Bill pour contraindre les Témoins à comparaître devant les Cours Supérieures en *Canada*, étant lu;

L'Honorable M. Cameron a proposé, secondé par l'Honorable *John Sandfield Macdonald*, et la Question ayant été proposée, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois;

M. Powell a proposé, en amendement à la Question, secondé par M. Freeman, Que tous les mots après "maintenant," jusqu'à la fin de la Question, soient retranchés, et les mots: "renvoyé de nouveau à un Comité de toute la Chambre, dans la vue de l'amender, en donnant de plus amples pouvoirs aux Juges des Cours Supérieures à l'égard des demandes pour obtenir des Subpœnas des Juges des Cours de Comté dans le Haut-Canada," insérés en leur place;

Et la Question ayant été mise sur l'Amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs

<i>Biggar,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Freeman,</i>	<i>Patrick,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bowes,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Poulin,</i>	<i>Southwick,</i>
<i>Church,</i>	<i>John,</i>	<i>Powell,</i>	<i>Taché,</i>
<i>Daoust, Jean B.</i>	<i>Lumsden,</i>	<i>Prévost,</i>	21. <i>Valois,</i>
<i>Darche,</i>			

CONTRE.

Messieurs

<i>Bell,</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Mackenzie,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>De Witt,</i>	<i>Hartman,</i>	<i>Marchildon,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Dionne,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Meagher,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Dorion, Jean B. E.</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Merritt,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Langton,</i>	<i>Morin,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Fortier,</i>	<i>Larwill,</i>	<i>Pouliot,</i>
<i>Chauveau,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Macdonald, John S.</i>	<i>Wright,</i>
<i>Daly,</i>	<i>Frazer,</i>	<i>McDonald, Rodk. 34.</i>	<i>Young.</i>
<i>Daoust, Charles,</i>	<i>Galt,</i>		

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Alors, la Question principale ayant été mise, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs

<i>Bell,</i>	<i>Darche,</i>	<i>Hartman,</i>	<i>Morin,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>Holton,</i>	<i>O'Farrell,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Dionne,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Patrick,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Dorion, Jean B. E.</i>	<i>Langton,</i>	<i>Pouliot,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>Macdonald, John S.</i>	<i>Prévost,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McDonald, Roderick,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Church,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Marchildon,</i>	<i>Taché,</i>
<i>Daly,</i>	<i>Galt,</i>	<i>Meagher,</i>	34. <i>Young.</i>
<i>Daoust, Charles,</i>	<i>Guévremont,</i>		

CONTRE.

Messieurs

<i>Bowes,</i>	<i>Frazer,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Casault,</i>	<i>Lumsden,</i>	<i>Merritt,</i>	<i>Valois,</i>
<i>Chauveau,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Poulin,</i>	13. <i>Wright.</i>
<i>DeWitt,</i>			

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe et que le titre soit : "Acte pour permettre aux Cours Supérieures de Loi et d'Équité de contraindre à comparaître devant elles les Témoins qui ne sont point sous leur Jurisdiction, et pour donner effet à la signification de l'Ordre de Cour en pareil cas dans quelque partie que ce soit du *Canada.*"

Ordonné, Que l'Honorable M. *Cameron* porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte du Chemin de Fer de *Port Dalhousie* et *Thorold*, en prolongeant ce Chemin depuis *Thorold* jusqu'à *Port Colborne*, et pour d'autres fins, étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois ; et renvoyé au Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour amender la Loi Criminelle du *Canada*; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil; et M. *Mackenzie* a fait rapport, Que le Comité avait passé le Bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu Lundi prochain.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Cameron*, secondé par M. *Mackenzie*, La Chambre s'est ajournée à Lundi prochain.

Lunæ, 2^o die Octobris;

ANNO 18^o VICTORIÆ REGINÆ, 1854.

JOHN LEBOUTILLIER, Ecuyer, Membre pour le Comté de *Gaspé*, ayant préalablement prêté le serment, conformément à la Loi, et souscrit devant les Commissaires le Rôle qui le contient, a pris son siège dans la Chambre.

M. l'Orateur a informé la Chambre, Que le Greffier de cette Chambre avait reçu du Greffier de la Couronne en Chancellerie le Certificat suivant:—

Province du *Canada*.

Le présent est pour certifier qu'en vertu d'un Writ d'Election daté le quatorzième jour de Septembre dernier, émané par Son Excellence le Gouverneur-Général, et adressé à l'Officier Rapporteur pour la Cité de *Kingston*, (*James Durrand*, Ecuyer,) nommé en vertu d'une Commission pour l'Election d'un Membre pour représenter la dite Cité de *Kingston* dans l'Assemblée Législative, dans ce présent Parlement, en remplacement de l'Honorable *John Alexander Macdonald*, qui, depuis son Election comme Représentant de la dite Cité de *Kingston*, avait accepté une charge de profit sous la Couronne, savoir: la charge de Procureur-Général pour cette partie de la Province du *Canada*, appelée *Haut-Canada*; ce pourquoi le siège du dit Honorable *John Alexander Macdonald*, comme Représentant de la dite Cité de *Kingston*, est devenu vacant, l'Honorable *John Alexander Macdonald* a été dûment élu en conséquence, ainsi qu'il appert par le Rapport du dit Writ d'Election, daté le vingt-huitième jour du dit mois de Septembre dernier, lequel est maintenant déposé dans les registres de mon bureau.

Bureau du Greffier de la Couronne en Chancellerie,

Québec, 2 Octobre 1854,

Félix Fortier,

Greffier de la Couronne en Chancellerie.

A *William B. Lindsay*, Ecuyer,
Greffier, Assemblée Législative.

M. l'Orateur a aussi informé la Chambre, Que le Greffier de cette Chambre avait reçu du Greffier de la Couronne en Chancellerie le Certificat suivant:—

Province du *Canada*.

Le présent est pour certifier qu'en vertu du Writ d'Election daté le quatorzième jour de Septembre dernier, émané par Son Excellence le Gouverneur-Général, et adressé au Shérif des Comtés-unis de *Frontenac*, *Lenox* et *Addington*, (*Thomas A. Corbett*, Ecuyer,) Officier Rapporteur *ex-officio* pour le Comté de *Frontenac*, pour l'Election d'un Membre pour représenter le Comté de *Frontenac* dans l'Assemblée Législative, dans ce présent Parlement, en remplacement de *Henry Smith, Junior*, Ecuyer, qui, depuis son Election comme Représentant du dit Comté de *Frontenac*, avait accepté une charge de profit sous la Couronne, savoir: la charge de Solliciteur-Général pour cette partie de la Province du *Canada*, appelée *Haut-Canada*; ce pour quoi le siège du dit *Henry Smith, Junior*,

Ecuyer, comme Représentant du dit Comté de *Frontenac*, est devenu vacant, *Henry Smith*, Junior, Ecuyer, a été dûment élu en conséquence, ainsi qu'il appert par le Rapport du dit Writ d'Élection, daté le vingt-huitième jour du dit mois de Septembre dernier, lequel est maintenant déposé dans les registres de mon bureau.

Bureau du Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Québec, 2 Octobre 1854,
Félix Fortier,
 Greffier de la Couronne en Chancellerie.

A *William B. Lindsay*, Ecuyer,
 Greffier, Assemblée Législative.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par M. *Hartman*,—la Pétition de *Jean Dion*, Pilote, de la Cité de *Québec*.

Par l'Honorable M. *Cameron*,—la Pétition de *Skeffington Connor* et autres, devant Professeurs de Loi et de Médecine à l'Université de *Toronto*.

Par M. *Fergusson*,—la Pétition de la Municipalité du Township de *Guelph*.

Par l'Honorable M. *Young*,—la Pétition de *Samuel Phillips*, Instituteur, de la Cité de *Montréal*, et Pétition de la Faculté de Médecine du Collège *McGill*.

Par M. *Frazer*,—la Pétition de l'Association de la Bibliothèque *Fonthill* et de l'Institut des Artisans du Comté de *Welland*.

Par M. *Mackenzie*,—la Pétition de *Ferrand Smith* et autres, du Township de *Canborough*, Comté d'*Haldimand*.

Par M. *Casault*,—la Pétition d'*Eucher Dion* et autres, de la Paroisse de *St. Thomas* et Township de *Montminy*, Comté de *Montmagny*.

Par M. *Larwill*,—la Pétition de *William Boylan* et autres, de *Dawn*, *Euphemia* et du *Gore* de *Camden*.

Par M. *Charles Daoust*,—la Pétition de *F. E. H. Pelletier* et autres, Commissaires d'École de la Paroisse de *St. Eustache*, Comté des *Deux-Montagnes*.

Par l'Honorable *John Sandfield Macdonald*,—la Pétition du Greffier et autres, Officiers et Serviteurs de cette Chambre.

Par M. *Cauchon*,—la Pétition de la Compagnie du Chemin de Fer de la Rive Nord.

Par M. *Egan*,—la Pétition de *Michael Mulligan* et autres, du Township de *Ross*, et autres lieux, dans le Comté de *Rensfrew*; et la Pétition de *W. Radford* et autres, du Township de *Clarendon*, Comté de *Pontiac*.

Par M. *Alleyn*,—la Pétition de *C. Alleyn*, Ecuyer, et autres, intéressés dans le Commerce, la Navigation par la Vapeur et toute autre Navigation, et dans l'Agriculture, dans les Districts de *Montréal* et *Québec*.

Par l'Honorable M. *Morin*,—la Pétition du Révérend *P. M. Mignault*, Curé de *Chambly*.

Par l'Honorable M. *Chauveau*,—la Pétition de *Félix E. Juneau*, Instituteur, de *St. Roch* de *Québec*.

Conformément à l'Ordre du jour, les Pétitions suivantes ont été lues :—

De *Louis Roussy* et autres, Membres de la Société Évangélique, établie à la *Grande Ligne*, District de *Montréal*; demandant un Acte d'Incorporation sous le nom de la Société Évangélique de la *Grande Ligne*.

Du Bureau Protestant des Commissaires d'École de la Cité de *Montréal*; demandant une aide pour la construction d'une Maison d'École dans le Faubourg *Québec* de la dite Cité.

De la Chambre de Commerce de *Montréal*; demandant certains amendements à la Loi réglant l'inspection de la Potasse et de la Perlasse.

De *Jacques Viger*, Ecuyer, Président, et du Révérend *A. F. Truteau*, Secrétaire, au nom de l'Association de l'École de *St. Jacques*, *Montréal*; demandant une aide.

De la Société d'Histoire Naturelle de *Montréal* ; demandant une aide.

De la Division *Rescue*, No. 182 ; de la Division *Forest*, No. 381 ; de la Division *Ridgetown*, No. 190, et de la Division *Otterville*, No. 257, toutes de l'Ordre des Fils de la Tempérance ; d'*Alexander Brown* et autres, du Township de *Sombra* ; et du Révérend *David Dunkerly* et autres, de *Durham*, Comté de *Drummond* ; demandant la passation d'une Loi prohibant les Liqueurs.

De *William Workman* et autres, Marchands, de la Cité de *Montréal* ; demandant un Acte d'Incorporation sous le nom de la Compagnie Canadienne de Navigation Océanique à Vapeur.

De l'Association de la Bibliothèque de *Québec* ; demandant une aide.

Du Maire et des Conseillers de la Cité de *Québec* ; demandant la passation d'un Acte pour consolider en un seul Acte les Actes et Ordonnances incorporant la dite Cité.

Du Révérend *Edouard J. Crevier*, de la Paroisse de *Ste. Marie de Monnoir*, Diocèse de *St. Hyacinthe* ; demandant une aide pour un Collège et un Couvent établis par lui dans la dite Paroisse.

Du Révérend *Edouard J. Crevier*, de la Paroisse de *Ste. Marie de Monnoir*, Diocèse de *St. Hyacinthe* ; demandant un Acte d'Incorporation pour le Collège de *Monnoir*.

Du Révérend *David Dunkerley* et autres, de *Durham*, Comté de *Drummond* ; demandant une aide de la part du Lycée de *Durham*.

De *Louis Richard* et autres, de *Stanfold* ; demandant que compensation soit accordée aux Jurés dans les Cours du *Bas-Canada*.

Du Révérend *Narcisse Pelletier* et autres, du Township de *Stanfold*, Comté de *Drummond* et *Arthabaska* ; demandant certains amendements aux Lois des Licences d'Auberges pour supprimer l'Intempérance.

Des Directrices de la Société de l'Asile des Orphelins et des Femmes de *Toronto* ; demandant une aide.

De *William Rees*, de la Cité de *Toronto* ; demandant un Acte d'Incorporation pour une Société dans le but de prévenir la cruauté envers les animaux.

Du Révérend *Francis Morrison* et autres, de la Paroisse de *St. Cyprien* ; demandant que la réclamation de la Fabrique de la dite Paroisse, pour indemnité des pertes éprouvées par la Rébellion de 1837-38 soit accordée.

De *Peter Freeland* et autres, Membres et Amis de la Société Biblique du *Haut-Canada* ; demandant la passation d'un Acte pour incorporer la dite Société.

De *William Adams* et autres, du Township de *Louth* ; demandant que la Pétition de la Municipalité du dit Township pour un Acte autorisant la Compagnie du Grand Chemin de Fer Occidental à ériger une Station sur le côté est de *Twenty Mile Creek*, dans le dit Township, et à maintenir le Pont sur le dit cours d'eau dans son état actuel, ne soit pas écoutée.

De *C. G. Levesconte* et autres ; demandant un Acte d'Incorporation sous le nom d'Usines de *Moira*, pour la manufacture de locomotives et autres machines.

Du Conseil de Ville de la Ville de *Belleville* ; demandant la passation d'un Acte accordant au dit Conseil de Ville le droit de Passage sur la Baie de *Quinté*, depuis *Belleville* jusqu'au Township d'*Amherstburgh*, Comté du *Prince-Edouard*.

De Dame *M. L. C. Paquet* et autres Dames, de la Cité de *Québec* ; demandant un Acte d'Incorporation sous le nom de l'Hospice de la Maternité de *St. Joseph*.

De *George Desbarats* et autres, Associés de la Compagnie des Mines du *St. Laurent* ; demandant un Acte d'Incorporation.

Du Révérend *F. Trambly* et autres, du Township de *Stukely*, Comté de *Shelford* ; demandant la passation d'un Acte d'Indemnité par lequel les colons sans titres recevront compensation pour les améliorations faites par eux sur les terres des absents.

Des Membres de l'Association de la Bibliothèque de *Sherbrooke* ; demandant une aide.

De *J. S. Walton*, de *Sherbrooke* ; demandant paiement d'un certain montant à lui dû comme Greffier du Conseil de District du ci-devant District de *Sherbrooke*.

De *James Voller* ; demandant une pension, en considération de ses longs services comme Messager de l'Assemblée Législative.

Du Révérendissime Evêque Catholique Romain de *Toronto* ; demandant un Acte d'Incorporation sous le nom de Collège *St. Michel*, dans le Diocèse de *Toronto*.

L'Honorable *William Hamilton Merritt*, *John Langton*, Ecuyer, *Joseph Curran Morrison*, Ecuyer, et l'Honorable *John Sandfield Macdonald*, étant quatre des Membres nommés par M. l'Orateur pour servir dans le Comité Général des Elections, et ne rencontrant aucune objection de la part de la Chambre, ils ont séparément prêté le Serment suivant :

Je jure que je remplirai bien et fidèlement les devoirs imposés à un Membre du Comité Général des Elections, sans me laisser influencer par la crainte ni la faveur, au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Que Dieu me soit en aide.

M. l'Orateur a fixé à Demain à dix heures du matin, la première Assemblée du Comité Général des Elections, dans la Chambre de Comité No. 3.

Sur motion de l'Honorable *John Sandfield Macdonald*, secondé par M. *Langton*, Ordonné, Que la Liste Alphabétique corrigée des Membres pour servir dans le Comité des Elections, soit renvoyée au Comité Général des Elections.

Ordonné, Que la Pétition de *Daniel Anderson*, Ecuyer, et autres, électeurs du Township de *Dumfries Sud*, dans la Division Est du Comté de *Brant*, se plaignant de l'Electon et Rapport irréguliers pour la dite Division, soit renvoyée au Comité Général des Elections.

Ordonné, Que la Pétition de *Benjamin Scymour*, Ecuyer, de *Bath*, dans le Comté incorporé de *Lennox et Addington*, et autres, électeurs du dit Comté, se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour le dit Comté, soit renvoyée au Comité Général des Elections.

Ordonné, Que la Pétition de *John Greaves Clapham*, Ecuyer, de la Cité de *Québec*, se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour le Comté de *Mégantic*, soit renvoyée au Comité Général des Elections.

Ordonné, Que la Pétition des Président, Directeurs et Compagnie du Havre de *Louth*, soit renvoyée au Comité Permanent des divers Bills Privés.

M. *Mackenzie*, du Comité Spécial sur le Bill pour exempter de la saisie et vente, en vertu d'exécution pour dettes, les outils ou instruments du métier ou occupation d'un débiteur, ainsi que les objets de vêtement, literie et ameublement nécessaires à l'usage de sa famille, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le Bill et le Rapport soient renvoyés à un Comité de toute la Chambre Demain.

Résolu, Que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle s'ajourne à Demain, à onze heures de l'avant-midi.

Ordonné, Que la Pétition de *George Okill Stuart*, Ecuyer, Avocat, de la Cité de *Québec*, *George Honoré Simard*, Ecuyer, Marchand, du même lieu, et *Hypolite Dubord*, Ecuyer, Marchand, du même lieu, se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour la Cité de *Québec*, soit renvoyée au Comité Général des Elections.

Ordonné, Que la Pétition de *George Okill Stuart*, Ecuyer, Avocat, de la Cité de *Québec*, se plaignant de l'Élection et Rapport irréguliers de *Jean Blanchet*, Ecuyer, l'un des Membres pour la Cité de *Québec*, soit renvoyée au Comité Général des Elections.

Ordonné, Que la Pétition de *Thomas Devaney*, Fermier, du Township d'*Inverness*, dans le Comté de *Mégantic*, *Adam Bailey* et *John Ross*, Fermiers, tous deux du Township de *Leeds*, dans le même Comté, et *Robert Rickaby*, *William Gunston*, *William F. Rickaby* et *John Smith*, Fermiers, tous du Township d'*Inverness* susdit, se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour le Comté de *Mégantic*, soit renvoyée au Comité Général des Elections.

Ordonné, Que la Pétition des Membres de l'Association de la Bibliothèque de *Sherbrooke* soit imprimée pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Sur motion de l'Honorable *M. Cameron*, secondé par l'Honorable *John Sandfield Macdonald*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour informer Son Excellence que cette Chambre a voté une humble Adresse à Sa Majesté, la priant de vouloir bien ordonner qu'un Bill soit introduit, à la prochaine Session du Parlement, pour abroger, en autant que cela concerne cette Province, certaines dispositions que contiennent deux Actes du Parlement Impérial, mentionnés dans la dite Adresse, autorisant les personnes qui résident dans le Royaume-Uni de prouver toutes dettes ou comptes réclamés, sur des personnes ou des propriétés, dans les Plantations ou Colonies en *Amérique*, appartenant à Sa Majesté, par serment ou déclaration, tel que mentionné dans les dits Actes; et priant Son Excellence de vouloir bien transmettre la dite Adresse au Principal Secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les Colonies, pour être déposée au pied du Trône.

Ordonné, Que la dite Adresse soit grossoyée.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Ordonné, Que *M. Powell* ait la permission d'introduire un Bill pour amender les Lois de Cotisation du *Haut-Canada*, en autant qu'elles sont préjudiciables à l'Agriculture.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que *M. Mackenzie* ait la permission d'introduire un Bill pour abolir la qualification de propriété des Membres de l'Assemblée Législative.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mercredi, le onzième jour d'Octobre courant.

Ordonné, Que l'Honorable *M. Cameron* ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte pour abolir le Droit de Primogéniture, et pour venir en aide aux personnes qui héritent des propriétés foncières des personnes qui meurent sans faire de Testament, dans certains cas, dans le *Haut-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi, le trentième jour d'Octobre courant.

Ordonné, Que *M. Allyn* ait la permission d'introduire un Bill pour amender et refondre les dispositions contenues dans les Ordonnances pour incorporer la

Cité et Ville de *Québec*, et pour conférer de plus amples pouvoirs à la Corporation de la dite Cité et Ville.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi, le vingt-troisième jour d'Octobre courant.

Ordonné, Que la Pétition de *Joseph Laurin*, Notaire Public, et ci-devant Membre du Parlement pour le Comté de *Lotbinière*, résidant en la Paroisse de *L'Ancienne Lorette*, dans le Comté de *Québec*, se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour le Comté de *Lotbinière*, soit renvoyée au Comité Général des Elections.

Ordonné, Que la Pétition de *Télesphore Fournier*, Ecuyer, Avocat, de la Cité de *Québec*, Candidat pour le Comté de *Montmagny* à la dernière Election Générale, et comme tel dûment qualifié, et *François Tétu*, Ecuyer, Arpenteur Provincial, et *Magloire Tétu*, Cultivateur, tous deux de la Paroisse de *St. Thomas*, District de *Québec*, se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour le Comté de *Montmagny*, soit renvoyée au Comité Général des Elections.

Ordonné, Qu'un congé d'absence de cette Chambre soit accordé à *M. Cryslor*, pendant quinze jours, pour cause de maladie dans sa famille.

Ordonné, Qu'un congé d'absence de cette Chambre soit accordé à *M. Flint*, pour quinze jours.

Ordonné, Qu'un congé d'absence de cette Chambre soit accordé à l'Honorable *M. Robinson*, pendant dix jours, pour affaires privées urgentes.

Ordonné, Que la Pétition de *William Farwell*, Cultivateur propriétaire, du Township de *Melbourne*, dans le Comté de *Sherbrooke*, dans la Province du *Canada*, se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour les Comtés-Unis de *Drummond* et *Arthabaska*, soit renvoyée au Comité Général des Elections.

Ordonné, Que la Pétition de *Robert Simpson*, Ecuyer, du Village et Paroisse de *St. André*, dans le Comté d'*Argenteuil*, dans la Province du *Canada*, Candidat reconnu qualifié pour la représentation du dit Comté dans le Parlement maintenant siégeant, se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour le dit Comté, soit renvoyée au Comité Général des Elections.

Ordonné, Que *M. Powell* ait la permission d'introduire un Bill pour amender un Acte pour pourvoir à la formation de Compagnies incorporées à Fonds Social pour des fins relatives aux manufactures, aux mines, à la mécanique et à la chimie.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi prochain.

Sur motion de l'Honorable *M. Chauveau*, secondé par l'Honorable *M. Chabot*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de faire imprimer, en sus des Documents mentionnés dans une Adresse de cette Chambre, les Documents qui ont été obtenus et extraits des Archives Publiques, à *Paris* et à *Londres*, et qui sont maintenant en manuscrit dans la Bibliothèque du Parlement, ou dans la Bibliothèque de la Société Littéraire et Historique de *Québec*, ou qu'on pourra se procurer par la suite, et qui paraîtront d'un intérêt suffisant au point de vue légal ou historique; et aussi, de faire ré-imprimer ceux des Ouvrages publiés dans les premiers temps de la Colonie, qui peuvent être d'une grande valeur et sont devenus très rares, les dits Ouvrages et Documents devant être imprimés dans la forme et avec les notes et cartes qui seront jugés convenables, et assurer Son

Excellence que cette Chambre s'empressera de subvenir aux dépenses nécessaires pour l'accomplissement des objets susdits.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Ordonné, Qu'il soit donné Instruction au Comité Permanent des Ordres Permanents, de s'enquérir et faire rapport si les Pétitions présentées dans la dernière Session du quatrième Parlement, demandant la passation de mesures privées, peuvent servir dans la présente Session pour l'introduction de telles mesures; et s'il est nécessaire que telles Pétitions soient renvoyées par Ordre de cette Chambre au dit Comité Permanent, ou quel autre mode de procédure doit être adopté pour que les dites Pétitions soient soumises au dit Comité Permanent.

Ordonné, Que M. Lemieux ait la permission d'introduire un Bill pour amender de nouveau un Acte, intitulé: "Acte pour incorporer certaines personnes sous le nom de la Société Amicale de Québec."

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Demain.

Ordonné, Que M. Felton ait la permission d'introduire un Bill pour abolir les Actes qui règlent l'assignation des Jurés dans le *Bas-Canada*, et pourvoir à l'élection des Jurés par les Conseils Municipaux.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi prochain.

M. Mackenzie a fait rapport du Bill pour amender la Loi Criminelle du *Canada*; et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois Mercredi, le vingt-cinq du courant.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender les Actes pour assurer l'indépendance des Membres de l'Assemblée Législative, étant lu;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Lundi, le vingt-troisième jour d'Octobre courant.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour venir en aide aux Marchands, Commerçants et autres, étant lu;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Lundi, le vingt-troisième jour d'Octobre courant.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour abroger certaines parties des Ordonnances relatives aux Chemins d'Hiver dans le *Bas-Canada*, en autant qu'il s'agit du District de *Montréal*, étant lu;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Lundi, le seizième jour d'Octobre courant.

Alors, sur motion de M. Langton, secondé par M. Crawford, La Chambre s'est ajournée.

Martis, 3^o diè Octobris ;

ANNO 18^o VICTORIÆ REGINÆ, 1854.

ANTOINE POLETTE, Ecuyer, autre Membre nommé par M. l'Orateur pour servir dans le Comité Général des Elections, et ne rencontrant aucune objection de la part de la Chambre, il a prêté le Serment suivant :

Je jure que je remplirai bien et fidèlement les devoirs imposés à un Membre du Comité Général des Elections, sans me laisser influencer par la crainte ni la faveur, au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Que Dieu me soit en aide.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par M. *Hartman*,—la Pétition de *Thomas Mackie* et autres ; et la Pétition d'*Elwood Hughes* et autres, du Township de *Whitchurch*, Comté d'*York*.

Par M. *Scatcherd*,—la Pétition de la Division *Lobo*, No. 395, de l'Ordre des Fils de la Tempérance.

Par M. *Langton*,—la Pétition de la Division *Westwood*, No. 206, de l'Ordre des Fils de la Tempérance ; et la Pétition de *Charles Perry* et autres, propriétaires de Moulins, et autres, résidant dans et près de la Ville de *Peterborough*.

Par M. *Egan*,—la Pétition des Officiers et Membres du Comité Correspondant à *Montréal* de la Société de l'Eglise Coloniale et d'Ecole.

Par M. *Wright*,—la Pétition de *James Draper* et autres, du Township de *Markham* ; et la Pétition de *Salem Eckardt* et autres, du Township de *Markham*.

Par M. *Crawford*,—la Pétition de *S. J. Gemmill* et autres, d'*Elizabethtown* et *Young*.

Par M. *Jackson*,—la Pétition de *John Bruce* et autres, du Township de *Brant*, et du Village de *Walkerstown*, Comté de *Bruce*.

Par M. *Roblin*,—la Pétition de *Sidney Warner* et autres, du Township d'*Ernesttown*.

Par M. *Dostaler*,—la Pétition de *Charles Forneret* et *William Morrison*, Syndics de l'Ecole Dissidente de *Berthier*, District de *Montréal*.

Par M. *Masson*,—la Pétition du Révérend *T. Brassard* et autres, de la Paroisse de *St. Ignace du Côteau du Lac*, Comté de *Soulanges* ; et la Pétition de *John J. Loy*, de la Paroisse de *St. Zotique*, Comté de *Soulanges*.

Par M. *Bourassa*,—la Pétition du Révérend *James Brock* et autres, Fils de la Tempérance, et autres.

Par M. *Bell*,—la Pétition d'*A. M. Arthur* et autres, du Township de *Beckwith*.

Par l'Honorable M. *Young*,—la Pétition des Tourne-clefs employés dans la Prison et Maison de Correction à *Montréal*.

L'Honorable M. *Chabot* a proposé, secondé par l'Honorable M. *Chauveau*, et la Question ayant été mise, Que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle s'ajourne à Mardi prochain ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs

<i>Bell,</i>	<i>Dionne,</i>	<i>Langton,</i>	<i>O'Farrell,</i>
<i>Bowes,</i>	<i>Dostaler,</i>	<i>Laporte,</i>	<i>Patrick,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>Larwill,</i>	<i>Polette,</i>
<i>Casault,</i>	<i>Felton,</i>	<i>LcBoutillier,</i>	<i>Poulin,</i>
<i>Carichon,</i>	<i>Fergusson,</i>	<i>Lumsden,</i>	<i>Pouliot,</i>
<i>Chabot,</i>	<i>Ferrie,</i>	<i>Macdonald, John S.</i>	<i>Prévost,</i>
<i>Chapais.</i>	<i>Folcy,</i>	<i>McCann,</i>	<i>Rhodes,</i>
<i>Chauveau,</i>	<i>Fortier,</i>	<i>McKertie,</i>	<i>Roblin,</i>
<i>Church,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Marchildon,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Crawford.</i>	<i>Frazier,</i>	<i>Masson.</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Daly.</i>	<i>Freeman.</i>	<i>Meagher,</i>	<i>Stevenson,</i>

<i>Daoust, Jean B.</i>	<i>Holton,</i>	<i>Merritt,</i>	<i>Taché,</i>
<i>Delong,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Wright,</i>
<i>Desaulniers,</i>	<i>Jobin,</i>	<i>Morin,</i>	59. <i>Young.</i>
<i>DeWitt,</i>	<i>Labelle.</i>	<i>Morrison, Joseph C.</i>	

CONTRE.

Messieurs

<i>Bourassa,</i>	<i>Dorion, Jean B. E.</i>	<i>Mackenzie,</i>	6. <i>Valois.</i>
<i>Darche,</i>	<i>Hartman,</i>		

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que *M. Pouliot* ait la permission d'introduire un Bill pour amender et consolider la Loi pour empêcher le dommage et la détérioration de la propriété sous saisie hypothéquée, au préjudice du créancier saisissant ou hypothécaire.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mardi, le dix-septième jour d'Octobre courant.

Ordonné, Que la Pétition de *Jean Langlois*, Ecuyer, Avocat, de la Cité de *Québec*, se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour le Comté de *Saguenay*, soit renvoyée au Comité Général des Elections.

M. Langton, du Comité Permanent des Ordres Permanents, a présenté à la Chambre le Quatrième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre Comité a examiné la Pétition de *William Workman* et autres, et trouvé que l'Avis a été dûment donné.

Votre Comité a examiné la Pétition du Conseil de Ville de *Bytown*, demandant un Acte pour ériger la dite Ville en Cité, sous le nom de Cité de l'*Outaouais*, et trouve qu'Avis suffisant a été donné en autant que l'incorporation de la dite Ville y est concernée; mais il y est proposé que le nom de la dite Cité soit *Queensborough*, tandis que dans la Pétition le nom est donné comme la Cité de l'*Outaouais*.

Quant à la Pétition de *P. A. C. Munro* et autres, Médecins et Chirurgiens, Professeurs de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de *Montréal*, demandant des amendements à l'Acte qui incorpore la dite Ecole de Médecine et de Chirurgie, Votre Comité trouve que les Avis ont été donnés pour le District de *Montréal* seulement, pendant que les amendements proposés sont de nature à affecter tout le *Bas-Canada*; la majorité de Votre Comité est cependant d'opinion que Votre Honorable Chambre doit considérer l'Avis suffisant.

Quant à la Pétition de la Compagnie du Télégraphe de *New-York*, *Terreneuve* et *Londres*, demandant un Acte pour confirmer sa Charte, etc., Votre Comité trouve qu'Avis n'a pas été donné; dans une matière de cette nature qui ne peut affecter bien sérieusement les intérêts des particuliers, Votre Comité n'hésite point à recommander que la 62^{me} Règle soit suspendue.

Les Pétitions de Dame *M. L. C. Panet* et autres Dames, de la Cité de *Québec*, demandant l'incorporation de l'Hôpital de la Maternité de *St. Joseph*; de *Louis Roussy* et autres, Membres de la Société Evangélique établie à la *Grande Ligne*, District de *Montréal*, demandant un Acte d'Incorporation; de *Peter Freeland* et autres, Membres et Amis de la Société Biblique du *Haut-Canada*; de *William Rees*, de la Cité de *Toronto*, demandant l'incorporation d'une Société pour protéger les animaux contre les actes de cruauté; du Révérend *Edouard J. Crevier* de la Paroisse de *Ste. Marie de Monnoir*, Diocèse de *St. Hyacinthe*, demandant l'incorporation du Collège de *Ste. Marie de Monnoir*; de *Joseph D. Ridout* et autres, au nom de l'Ordre Canadien des *Odd Fellows*, en rapport avec le *Manchester Unity*, pour un Acte d'Incorporation, et du Révérendissime Evê-

que Catholique Romain de *Toronto*, demandant l'incorporation du Collège *St. Michel*, Votre Comité trouve qu'elles ne sont point de nature à exiger Avis.

Votre Comité a pris en considération l'Instruction de Votre Honorable Chambre, "de s'enquérir et faire rapport si les Pétitions présentées dans la dernière Session du quatrième Parlement, demandant la passation de mesures privées, peuvent servir dans la présente Session pour l'introduction de telles mesures; et s'il est nécessaire que telles Pétitions soient renvoyées par Ordre de cette Chambre au dit Comité Permanent, ou quel autre mode de procédure doit être adopté pour que les dites Pétitions soient soumises au dit Comité Permanent." Votre Comité est d'opinion que les Pétitions présentées au Parlement durant une Session, ne peuvent servir de base à la Législature d'une Session subséquente; et cette objection a encore plus de force lorsqu'une dissolution survient dans l'intervalle. Il est possible qu'en suivant cette marche on pourra commettre des injustices, en ce qu'il y a des Pétitionnaires qui ont été induits à changer leur opinion dans l'intervalle, pendant qu'il ne peut résulter aucun inconvénient à exiger de nouvelles Pétitions, ce que l'on peut faire facilement si le sujet est assez important pour nécessiter la législation.

Ordonné, Que l'Honorable *M. Young* ait la permission d'introduire un Bill pour régler l'inspection de la Potasse et de la Perlasse à *Montréal*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mardi, le douzième jour d'Octobre courant.

Sur motion de l'Honorable *M. Young*, secondé par *M. Holton*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de faire adopter des mesures convenables pour que les articles de production naturelle ou de fabrication du *Canada*, puissent être exhibés à l'Exposition Universelle qui doit avoir lieu à *Paris* en 1855.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre, qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Ordonné, Que *M. Poulin* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer le Collège de *Monnoir*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mardi prochain.

Ordonné, Que *M. Powell* ait la permission d'introduire un Bill pour ériger la Ville de *Bytown* en Cité, sous le nom de Cité de l'*Outaouais*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mardi prochain.

Ordonné, Que la 62^{me} Règle de cette Chambre soit mise de côté, en autant qu'elle a rapport à un Bill pour incorporer la Compagnie du Télégraphe du *Canada*, de *Terreneuve* et de *Londres*.

Ordonné, Que *M. Cauchon* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Compagnie du Télégraphe du *Canada*, de *Terreneuve* et de *Londres*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mardi prochain.

Ordonné, Que *M. Holton* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Compagnie Canadienne de Navigation Océanique à la Vapeur.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Jeudi, le douzième jour d'Octobre courant.

Ordonné, Que l'Honorable M. Cameron ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer l'Ordre Canadien des *Odd Fellows* en connexion avec le *Manchester Unity*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mercredi, le vingt-cinquième jour d'Octobre courant.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour permettre au Révérend *William Ritchie* de vendre et transporter ou céder certaines Terres tenues par lui en fidéicommiss, étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Compagnie de Charbon de *Toronto*, étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois, Mardi, le vingt-quatrième jour d'Octobre courant.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour exempter de la saisie et vente, en vertu d'exécution pour dette, les outils ou instruments du métier ou occupation d'un Débiteur, ainsi que les objets de vêtement, literie et ameublement nécessaires à l'usage de la sa famille, étant lu ;

Ordonné, Que le dit Ordre du jour soit remis à Mardi prochain.

Alors, sur motion de l'Honorable M. Cameron, secondé par l'Honorable *John Sandfield Macdonald*,

La Chambre s'est ajournée à Mardi prochain.

Martis, 10^o die Octobris ;

ANNO 18^o VICTORIÆ REGINÆ, 1854.

M. L'ORATEUR a informé la Chambre, Que le Greffier de cette Chambre avait reçu du Greffier de la Couronne en Chancellerie le Certificat suivant :—

Province du Canada.

Le présent est pour certifier qu'en vertu d'un Writ d'Election, daté le quatorzième jour de Septembre dernier, émané par Son Excellence le Gouverneur-Général, et adressé à l'Officier Rapporteur pour la Cité d'*Hamilton* (*Hugh C. Baker*, Ecuyer,) nommé en vertu d'une Commission, pour l'Election d'un Membre pour représenter la dite Cité d'*Hamilton* dans l'Assemblée Législative, dans ce présent Parlement, en remplacement de l'Honorable *Sir Allan Napier MacNab*, Chevalier, qui, depuis son Election comme Représentant de la dite Cité d'*Hamilton*, avait accepté une charge de profit sous la Couronne, savoir : la charge de Président des Comités de l'Honorable Conseil Exécutif de la Province du Canada, ce pourquoi le siège du dit Honorable *Sir Allan Napier MacNab*, Chevalier, comme Représentant de la dite Cité d'*Hamilton*, est devenu vacant, *Allan Napier MacNab*, Chevalier, a été dûment élu en conséquence, ainsi qu'il appert

par le Rapport du dit Writ d' Election, daté le second jour d' Octobre courant, lequel est maintenant déposé dans les registres de mon bureau.

Bureau du Greffier de la Couronne en Chancellerie,

Québec, 9 Octobre 1854.

Félix Fortier,

Greffier de la Couronne en Chancellerie.

A *William B. Lindsay*, Ecuyer,
Greffier, Assemblée Législative.

M. l'Orateur a aussi informé la Chambre, Que le Greffier de cette Chambre avait reçu du Greffier de la Couronne en Chancellerie le Certificat suivant :—

Province du Canada.

Le présent est pour certifier qu'en vertu d'un Writ d' Election, daté le quatorzième jour de Septembre dernier, émané par Son Excellence le Gouverneur-Général, et adressé au Shérif des Comtés-unis de *Huron* et *Bruce* (*John McDonald*, Ecuyer,) Officier Rapporteur *ex-officio* pour les dits Comtés-unis de *Huron* et *Bruce*, pour l' Election d'un Membre pour représenter les dits Comtés-unis de *Huron* et *Bruce* dans l'Assemblée Législative de cette Province, dans ce présent Parlement, en remplacement de l'Honorable *William Cayley*, qui, depuis son Election comme Représentant des dits Comtés-unis de *Huron* et *Bruce*, avait accepté une charge de profit sous la Couronne, savoir : la charge d'Inspecteur-Général de cette Province ; ce pourquoi, le siège du dit Honorable *William Cayley*, comme Représentant des dits Comtés-unis de *Huron* et *Bruce*, est devenu vacant, l'Honorable *William Cayley* a été dûment élu en conséquence, ainsi qu'il appert par le Rapport du dit Writ d' Election, daté le quatrième jour d' Octobre courant, lequel est maintenant déposé dans les registres de mon bureau.

Bureau du Greffier de la Couronne en Chancellerie,

Québec, 10 Octobre 1854.

Félix Fortier,

Greffier de la Couronne en Chancellerie.

A *William B. Lindsay*, Ecuyer,
Greffier, Assemblée Législative.

John Sanborn, Ecuyer, autre Membre nommé par M. l'Orateur, pour servir dans le Comité Général des Elections, et ne rencontrant aucune objection de la part de la Chambre, a prêté le Serment suivant :

Je jure que je remplirai bien et fidèlement les devoirs imposés à un Membre du Comité Général des Elections, sans me laisser influencer par la crainte ni la faveur, au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Que Dieu me soit en aide.

M. l'Orateur a mis devant la Chambre,—Rapports des Régistrateurs des Comtés suivants dans le *Haut-Canada*, savoir : *Brant*, *Dundas*, *Elgin*, *Frontenac*, *Glengarry*, *Haldimand*, *Lambton*, *Lenox* et *Addington*, *Lincoln*, *Middlesex*, *Ontario*, *Peel*, *Peterborough* et *Victoria*, *Russel*, *Wellington* et *York*, reçus en conformité de l'Ordre de cette Chambre du 14 Septembre dernier.

Pour les dits Rapports, voir Appendice (Z.)

M. l'Orateur a aussi mis devant la Chambre,—Rapports des Incorporations Religieuses et Philantropiques, d'Education et Littéraires et Scientifiques, suivants, savoir : —du Collège de *Ste. Marie*, à *Montréal*, pour l'année scolaire 1853-54 ; de l'Académie de *Berthier*, pour les années 1851-2 et 3 ; du Séminaire des Amis à *Hallowell*, le 15 Septembre 1854 ; de la Société des Missionnaires Baptistes du *Canada*, 18 Septembre 1854 ; de l'Asile Militaire du *Canada*, pour l'année expirée le 30 Juin 1854 ; de l'Académie Industrielle de *St. Laurent*, 1854 ; des Sœurs de Charité de *Québec*, 19 Septembre 1854 ; des Sœurs de *Ste.*

Croix, 1854 ; de l'Institut Canadien à *Toronto*, pour les années 1852 et 1853 ; de l'Institut des Artisans de *Toronto*, 18 Septembre 1854 ; de l'Institut des Artisans de *Montréal*, 19 Septembre 1854 ; et l'Association de la Bibliothèque de *Québec*, 1853 ; reçus en conformité d'un Ordre de cette Chambre, du 14 Septembre dernier.

Pour les dits Rapports, voir Appendice (A.A.)

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par l'Honorable *John Sandfield Macdonald*,—la Pétition de la Division *Glengarry*, No. 21, et la Pétition de la Division *Peerless*, No. 130, toutes deux de l'Ordre des Fils de la Tempérance ; la Pétition de *William Smith* et autres, du Village de *Martintown* ; et la Pétition de *Daniel Kennedy* et autres, du Nord-ouest de *Glengarry*.

Par *M. Jobin*,—la Pétition de *M. Dorval* et autres, du Comté de *Montcalm*.

Par l'Honorable *M. Merritt*,—la Pétition du Révérend *James Neill* et autres, du Township d'*Howard* et autres lieux ; la Pétition de *Thomas F. Park* et autres, du Comté d'*Essex* ; la Pétition de la Municipalité du Township de *Gosfield* ; la Pétition de la Municipalité du Township d'*Harwich* ; la Pétition de la Municipalité du Township de *Dover* ; la Pétition de la Municipalité du Township de *Tilbury Ouest* ; la Pétition de la Municipalité du Township de *Tilbury Est* ; la Pétition de la Municipalité du Township de *Romney* ; la Pétition de la Municipalité du Township de *Mersea* ; la Pétition de la Municipalité du Township de *Colchester* ; la Pétition de la Municipalité du Township de *Raleigh* ; la Pétition de la Municipalité du Township de *Malden* ; la Pétition de la Municipalité de la Ville d'*Amherstburg* ; la Pétition de la Municipalité du Township de *Sandwich* ; la Pétition de la Municipalité du Township de *Maidstone* ; la Pétition de la Municipalité du Township de *Rochester* ; la Pétition de la Municipalité du Township d'*Anderdon* ; la Pétition de *Thomas Merritt* et autres, de *St. Catherine* ; la Pétition de *W. Pierce Howland*, Meunier, du Township d'*York*, Comté d'*York* ; et la Pétition de *Nicholas Lake* et autres, de la Division Nord du Comté d'*Hastings*.

Par *M. Darche*,—la Pétition de *P. Blanchet* et autres, de la Cité de *Montréal* ; et la Pétition de *Pierre Blanchet*, de la Paroisse de *St. Mathias*, Comté de *Rouville*.

Par *M. Fortier*,—la Pétition du Révérend *L. T. Fortier* et autres, Commissaires d'Ecole de la Paroisse de *Nicolet* ; la Pétition du Révérend *L. T. Fortier* et autres, Syndics pour la bâtisse d'une Maison d'Ecole dans la Paroisse de *Nicolet* ; et la Pétition de *T. Trigge* et autres, au nom des Habitants de *Nicolet*, et autres lieux.

Par *M. Crawford*,—la Pétition de *Richard Coleman* et autres, du Village de *Lyn*, *Canada-Ouest*.

Par *M. Laporte*,—la Pétition du Révérend *François P. Porlier* et autres, de la Paroisse de la *Pointe aux Trembles*, District de *Montréal*.

Par *M. Powell*,—la Pétition de la Division *Richmond*, No. 142, de l'Ordre des Fils de la Tempérance.

Par *M. Freeman*,—la Pétition de *John Young* et autres.

Par *M. Scatcherd*,—la Pétition d'*Henry Edwards* et autres, de *Lobo*, *Canada-Ouest*.

Par *M. Ferres*,—deux Pétitions de la Compagnie Hydraulique de la Cité de *Toronto* ; et la Pétition de la Compagnie du Chemin de Fer de Jonction et de Navigation de *Mégantic*.

Par *M. Langton*,—la Pétition de *James Wallace* et autres, des Comtés-unis de *Peterborough* et *Victoria*.

Par *M. Galt*,—la Pétition de *Joseph Pennoyer*, Arpenteur, de la Ville de *Sherbrooke*.

Par M. *Gill*,—la Pétition de Dame *Josephite Grenier* et Dame *Luce Bergeron*, Institutrices, de la Paroisse de *St. Michel*, Comté d'*Yamaska*; et la Pétition de *Léon Rousseau* et autres, de la Seigneurie d'*Yamaska*.

Par M. *Casault*,—la Pétition de *Jean Langevin*, de la Cité de *Québec*.

Par l'Honorable M. *Morin*,—la Pétition des Président et Directeurs de la Société d'Horticulture de *Montréal*.

Par M. *Frazer*,—la Pétition de la Division *Hydraulic*, No. 90, de l'Ordre des Fils de la Tempérance.

Par M. *Guévremont*,—la Pétition de *James Kelly* et autres, de *Ste. Victoire*; et la Pétition de *Jean George Crébassa* et autres, du Bourg de *William Henry*.

Par M. *Antoine Aimé Dorion*,—la Pétition de Dame *M. Lunn* et autres Dames, Directrices de l'Hospice de la Maternité de *Montréal*; et deux Pétitions de la Compagnie du Chemin de Fer de *Montréal* et *New-York*.

Par M. *Holton*,—deux Pétitions de la Chambre de Commerce de *Montréal*; et la Pétition de *William McClarty* et autres, de *Pike River*, Comté de *Missisquoi*.

Par M. *Murney*,—la Pétition de *John Johnston* et autres, du Township de *Rawdon*; la Pétition de *G. W. Ball* et autres, du Township de *Rawdon*; la Pétition de *James Haggertie* et autres, du Township d'*Huntingdon*; la Pétition de *Marcus Dimond* et autres, du Township de d'*Elgiver*; et la Pétition de *George Howell* et autres, du Township d'*Hungerford*.

Par M. *Sanborn*,—la Pétition d'*Emma Brown* et autres Dames, des Townships de l'Est; la Pétition de *Levi R. Dean* et autres, d'*Hereford*, Comté de *Compton*; et la Pétition de *S. A. Hurd* et autres, du Township d'*Eaton* et ses environs, Comté de *Sherbrooke*.

Par M. *Felton*,—la Pétition de *Thomas C. Allis* et autres, de *Shipton*, Comté de *Sherbrooke*; la Pétition de *Savell Scofield* et autres, de *Sutton*; la Pétition de *Thomas Donegan*, du Township de *Tingwick*, Comté de *Drummond*; et la Pétition de *William Brown* et autres, de *Kingsey*, Comté de *Drummond*.

Par M. *Biggar*,—la Pétition de l'Association Littéraire et de la Tempérance du Village de *Scotland*, Comté de *Brant*.

Par M. *Bureau*,—la Pétition du Révérend *P. Bédard* et autres, des Comtés de *Napierville* et *Laprairie*.

Par M. *Wright*,—la Pétition d'*Henry Bull* et autres, du Village de *Markham*.

Par M. *Southwick*,—la Pétition de la Municipalité du Township de *Dunwich*; et la Pétition d'*Elijah C. Bens* et autres, Actionnaires de la Compagnie du Havre de *Port Bruce*.

Par M. *Charles Daoust*,—la Pétition du Révérend Messire *Charland*, au nom des Religieuses des noms sacrés de *Jésus* et de *Marie de Beauharnois*.

Par M. le Solliciteur-Général *Ross*,—la Pétition du Révérend *D. Martineau* et autres, de *St. Joseph* et autres lieux, situés sur le Chemin de *Kennebec*; et la Pétition de *J. O. C. Arcand* et autres, des Paroisses de *St. Joseph* et *St. Frédéric de la Beauce*, Comté de la *Beauce*, et du Township de *Broughton*, Comté de *Mégantic*.

Par M. *Lemieux*,—la Pétition de *Laurent Chabot* et autres, de la Paroisse de *Notre Dame de la Victoire*.

Conformément à l'Ordre du jour, les Pétitions suivantes ont été lues :—

De *Jean Dion*, Pilote, de la Cité de *Québec*; se plaignant d'avoir été arrêté illégalement et maltraité par certains hommes de Police de cette Cité, et des procédés subséquents de l'Inspecteur et Surintendant de Police à ce sujet; et aussi du refus du Gouvernement Exécutif de faire une enquête sur l'affaire; et demandant qu'une enquête soit faite touchant la conduite de *John Maguire*, Ecuyer, le dit Inspecteur et Surintendant, afin qu'il soit démis de sa charge.

De *Skeffington Connor* et autres, ci-devant Professeurs de Loi et de Médecine à l'Université de *Toronto*; demandant le rétablissement des Chaires de Droit et de Médecine dans la dite Université, ou autrement qu'ils soient indemnisés en conséquence de leur démission comme Professeurs.

De la Municipalité du Township de *Guelph*; demandant que les Municipalités qui ont des Actions dans le chemin de Fer de *Galt* et *Guelph*, soient autorisées à voter comme si elles étaient de simples individus.

De *Samuel Phillips*, Instituteur, de la Cité de *Montréal*; demandant de l'aide pour établir l'Académie de la Rue *St. Urbain* sur un pied de permanence.

De la Faculté de Médecine du Collège *McGill*; demandant de l'aide.

De l'Association de la Bibliothèque *Fonthill*, et de l'Institut des Artisans du Comté de *Welland*; demandant de l'aide.

De *Ferrand Smith* et autres, du Township de *Canborough*, Comté d'*Haldimand*; d'*Elwood Hughes* et autres, du Township de *Whitchurch*, Comté d'*York*; de la Division *Lobo*, No. 395; de la Division *Westwood*, No. 206, toutes deux de l'Ordre des Fils de la Tempérance; de *James Draper* et autres, du Township de *Markham*; de *Salem Ekardt* et autres, du Township de *Markham*; de *S. J. Gemmill* et autres, d'*Elizabethtown* et *Young*; de *John Bruce* et autres, du Township de *Brant*, et du Village de *Walkerstown*, Comté de *Bruce*; de *Sidney Warner* et autres, du Township d'*Ernesttown*; du Révérend *James Brock* et autres, Fils de la Tempérance, et autres; et d'*A. M. Arthur* et autres, du Township de *Beckwith*; demandant la passation d'une Loi prohibant les Liqueurs fortes.

D'*Eucher Dion* et autres, de la Paroisse de *St. Thomas*, et du Township de *Montminy*, dans le Comté de *Montmagny*; demandant de l'aide pour construire un Chemin conduisant au dit Township pour en promouvoir la colonisation.

De *William Boylan* et autres, de *Dawn*, *Euphemia* et du *Gore* de *Camden*; demandant que les terres depuis les Lots 19 jusqu'à 24 sur la Rivière *Sydenham*, dans le *Gore* de *Camden*, soient annexées au Township de *Dawn*, dont elles faisaient partie auparavant.

De *F. E. H. Pelletier* et autres, Commissaires d'Ecole de la Paroisse de *St. Eustache*, Comté des *Deux-Montagnes*; demandant de l'aide pour ériger l'Ecole Élémentaire dans la dite Paroisse en une Ecole Modèle ou Académie.

Du Greffier et autres, Officiers et Serviteurs de cette Chambre; représentant le changement survenu depuis quelque temps dans la valeur de l'argent, et l'augmentation du prix des objets de première nécessité ont réduit la valeur réelle de leurs salaires, au point de les rendre insuffisants pour subvenir aux besoins du temps, et demandant que certaines Résolutions adoptées dans un Comité de toute la Chambre, durant la Session de 1852-3, soient déclarées en pleine force, et toute autre aide que la Chambre jugera à propos d'accorder.

De la Compagnie du Chemin de Fer de la Rive Nord; représentant que son Livre original d'Actions a été détruit lors de l'incendie du Parlement à *Québec*, en Janvier dernier, et demandant la passation d'un Acte pour rendre authentique une copie du dit Livre original.

De *Michael Mulligan* et autres, du Township de *Ross*, et autres lieux, dans le Comté de *Renfrew*; demandant de l'aide pour la construction d'un Chemin depuis le Village de *Cobden*, dans le dit Township, jusqu'au Village d'*Eganville*, dans le Township de *Grattan*.

De *W. Radford* et autres, du Township de *Clarendon*, Comté de *Pontiac*; demandant de l'aide pour la construction d'un Chemin conduisant d'*Aylmer* au *Calumet*.

De *C. Alleyn*, Ecuyer, et autres, intéressés dans le Commerce, la Navigation par la Vapeur, et toute autre Navigation, et dans l'Agriculture dans les Districts de *Montréal* et de *Québec*; demandant de l'aide pour la construction d'un quai au Havre du vieux *Bic*.

Du Révérend *P. M. Mignault*, Curé de *Chambly*; demandant de l'aide pour la construction d'un Séminaire pour l'éducation des jeunes Filles dans la dite Paroisse.

De *Félix E. Juneau*, Instituteur, de *St. Roch, Québec*; demandant un octroi annuel en faveur de son Ecole.

De *Thomas Mackie* et autres; demandant un Acte d'Incorporation sous le nom de la Compagnie des Mines de Cuivre du *Canada*.

De *Charles Perry* et autres, propriétaires de Moulins, et autres, résidant dans et près de la Ville de *Peterborough*; demandant un Acte d'Incorporation aux fins de construire un Chemin de Fer de *Cobourg* et *Peterborough*.

Des Officiers et Membres du Comité Correspondant, à *Montréal*, de la Société de l'Eglise Coloniale et d'Ecole; demandant un Acte d'Incorporation.

De *Charles Forneret* et *William Morrison*, Syndics de l'Ecole Dissidente de *Berthier*, District de *Montreal*; demandant de l'aide.

Du Révérend *T. Brassard* et autres, de la Paroisse de *St. Ignace du Côteau du Lac*, Comté de *Soulanges*; demandant de l'aide pour l'établissement d'un Collège, à être appelé Collège du *Côteau du Lac*.

De *John J. Loy*, de la Paroisse de *St. Zotique*, Comté de *Soulanges*; demandant un Acte pour autoriser le Bureau de Médecine de cette Province à l'admettre à pratiquer la Médecine et la Chirurgie.

Des Tourne-clefs employés dans la Prison et Maisons de Correction à *Montréal*; demandant une augmentation de salaire.

Résolu, Que la Pétition de *Louis Roussy* et autres, Membres de la Société Evangélique établie à la *Grande Ligne*, District de *Montréal*, soit renvoyée à un Comité Spécial, composé de *M. DeWitt*, *M. Frazer*, *M. Ferres*, *M. Holton* et *M. Sanborn*, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Ordonné, Qu'un congé d'absence de cette Chambre soit accordé à *M. Whitney*, pour quinze jours.

Ordonné, Que le congé d'absence de cette Chambre, accordé à *M. Chisholm*, soit prolongé jusqu'à Lundi prochain.

Ordonné, Que la Pétition de *Luc Letellier*, Ecuyer, Notaire Public, de la Paroisse de la *Rivière-Ouelle*, dans le Comté de *Kamouraska*, ci-devant Candidat à la dernière Election pour le choix d'un Membre pour représenter le dit Comté dans le présent Parlement Provincial de cette Province, et comme tel dûment qualifié, soit renvoyée au Comité Général des Elections.

Ordonné, Que la Pétition du Greffier et autres, Officiers et Serviteurs de cette Chambre, soit renvoyée au Comité Permanent des Dépenses Contingentes.

Ordonné, Que la dite Pétition soit imprimée pour l'usage des Membres de cette Chambre.

L'Honorable *M. Chauveau*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté, en conformité d'une Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général,—Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative, datée le 14 du mois dernier, pour des Etats des Ventes et du Revenu de la Seigneurie de *Lauzon*.

Pour la dite Réponse, voir Appendice (B. B.)

Ordonné, Que la Pétition de *Jean Dion*, Pilote, de la Cité de *Québec*, soit imprimée pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Ordonné, Que le temps fixé par les Règles de cette Chambre, pour recevoir des Pétitions pour des Bills Privés ou Locaux, soit prolongé jusqu'au 24 du courant; pour recevoir des Bills Privés ou Locaux jusqu'au 6 de Novembre

prochain ; et pour recevoir des Rapports des Comités Permanent ou Spéciaux sur tels Bills Privés ou Locaux jusqu'au 20 Novembre prochain.

M. *Masson* a proposé, secondé par M. *Laporte*, et la Question ayant été mise, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour des copies de tous les Rapports du Surintendant de l'Education pour le *Bas-Canada*, depuis le premier de Janvier dernier, et de tous les Documents qui les accompagnent ;

La Chambre s'est divisée :

Pour, 24.
Contre, 34.

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Ordonné, Que M. *Poulin* ait la permission d'introduire un Bill pour pourvoir à l'établissement de Cours de Comté dans le *Bas-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi, le vingt-troisième jour d'Octobre courant.

Ordonné, Que M. *Bowes* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer le Collège *St. Michel*, dans la Cité de *Toronto*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mardi, le dix-septième jour d'Octobre courant.

Un Message du Conseil Législatif, par *John Fenning's Taylor*, Ecuyer, l'un des Maîtres en Chancellerie :—

M. l'Orateur,

Le Conseil Législatif prie cette Chambre de permettre à *George Brown*, *William Lyon Mackenzie* et *John Langton*, Ecuyers, trois de ses Membres, de se rendre devant le Comité Spécial du Conseil Législatif, chargé de s'enquérir des accusations portées contre les Membres de la dernière Administration, afin d'y donner leurs témoignages.

Et ensuite, il s'est retiré.

Résolu, Que cette Chambre enverra une réponse au dit Message, par l'un de ses Messagers.

Et le Maître en Chancellerie a été rappelé, et M. l'Orateur l'a informé de ce que dessus.

Et alors, il s'est retiré de nouveau.

Ordonné, Que la Réponse relative à *Jean Blanchet*, Ecuyer, qui a été présentée le 25 Septembre dernier, soit imprimée pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Ordonné, Que M. *Crawford* ait la permission d'introduire un Bill pour expliquer l'Acte 16 *Vict.*, chap. 184.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que M. *Valois* ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte qui incorpore l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de *Montréal*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mardi, le vingt-quatrième jour d'Octobre courant.

Ordonné, Que M. *Jobin* ait la permission d'introduire un Bill pour amender les Actes et l'Ordonnance concernant l'érection civile des Paroisses, et la cons-

truction et réparation des Eglises, Presbytères et Cimetières, à l'égard du prélevement des deniers pour les fins mentionnées dans les dits Actes et Ordonnance.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mercredi, le dix-huitième jour d'Octobre courant.

Ordonné, Que M. *Cauchon* ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte des Banques d'Epargne en cette Province.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Jeudi prochain.

Ordonné, Que M. *Casault* ait la permission d'introduire un Bill pour prévenir l'Intempérance en cette Province.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mardi, le vingt-quatrième jour d'Octobre courant

Ordonné, Que M. *McKerlie* ait la permission d'introduire un Bill pour pourvoir à la nomination de Poursuivants de la part de la Couronne, dans les Comtés du *Haut-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mardi prochain.

Ordonné, Que M. *Casault* ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte pour établir de meilleures dispositions pour l'établissement d'Autorités Municipales dans le *Bas-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mercredi, le dix-huitième jour d'Octobre courant.

Résolu, Qu'il soit envoyé un Message au Conseil Législatif, pour informer leurs Honneurs que cette Chambre permet à *George Brown*, *William Lyon Mackenzie* et *John Langton*, Ecuyers, trois des Membres de cette Chambre, de comparaître et rendre témoignage, s'ils le jugent à propos, devant le Comité Spécial du Conseil Législatif, chargé de s'enquérir des accusations portées contre les Membres de la dernière Administration.

Ordonné, Que M. le Solliciteur-Général *Smith* porte le dit Message au Conseil Législatif.

Sur motin de M. *Thibaudeau*, secondé par M. *Pouliot*,

Résolu, Que durant le reste de la Session, aucun Membre n'aura le droit de parler plus de trois quarts d'heure sur la même Question.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour constituer le Comté Electoral de *Sherbrooke* en une Municipalité séparée, et pour y établir un Bureau d'Enregistrement, étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Mardi, le dix-septième jour d'Octobre courant.

L'Honorable M. *Chauveau*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté, en conformité d'une Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général,—Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative, datée le 27 du mois dernier, pour des copies de tous Documents relatifs aux nominations des Juges de Paix et Commissaires des Petites Causes dans la Parioisse de *Longueuil*, ayant rapport aux dernières nominations qui ont été faites.

Pour la dite Réponse, voir Appendice (C.C.)

L'Honorable M. *Chauveau* a aussi présenté, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,—Rapport des Inspecteurs du Pénitencier Provincial, pour 1853.

Pour le dit Rapport, voir Appendice (D.D.)

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender et consolider les Lois relatives aux crimes de Faux et de Simulation, étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Spécial auquel a été référé le Bill pour amender la Loi Criminelle du *Canada*.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender les Lois de Naturalisation de cette Province, étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Mardi prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour empêcher le commerce des Liqueurs alcooliques et enivrantes, étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Mardi prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour obliger à enregistrer les Titres dans les Townships du *Bas-Canada*, étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Vendredi prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte d'Interprétation, en autant qu'il a rapport aux jours de Fêtes, étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Mardi, le vingt-quatrième jour d'Octobre courant.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender la Loi des Brevets d'Invention, étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Mardi prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer de *Québec* et du *Saguenay*, étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour autoriser la vente de certaines terres désignées comme Lots numéros cinq et six, Division A du Township de *Guelph*, et en appliquer le produit aux objets du fidéicommiss, étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour augmenter le Capital de la Compagnie du Pont Suspendu des Chutes de *Niagara*, étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour étendre au *Bas-Canada* l'Acte, intitulé : "Acte pour autoriser les Sociétés en Commandite dans le *Haut-Canada*," étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Mardi prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour exempter les Employés du Gouvernement de cette Province, dans certains Départements du Service Public, de travailler le Dimanche, étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Jeudi prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte pour

incorporer la Compagnie du Chemin de Fer de *Brockville* et de l'*Outaouais*, étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour assurer la réunion plus commode du Parlement Provincial, étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Lundi prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer le Collège *Masson* à *Terrebonne*, étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour autoriser le Comté de *Middlesex* à négocier un emprunt de Cent mille louis, pour consolider la Dette du Comté, étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Jeudi prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte pour autoriser la construction d'un Chemin de Fer de *Galt* à *Guelph*, étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer le Collège *St. François*, étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer certaines personnes sous le nom de Compagnie du Chemin de Fer de *Stratford* et *Huron*, étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer une Compagnie aux fins de construire un Chemin depuis *Amherstburg*, sur la Rivière *Détroit*, jusqu'à ce qu'il coupe les différentes lignes qui conduisent à la Rivière *Niagara*, et pour d'autres fins, étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Jeudi prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour changer et amender certaines dispositions de l'Acte du Parlement Impérial, qui réunit les Provinces du *Haut* et du *Bas-Canada*, étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Vendredi, le vingt-septième jour d'Octobre courant.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer de Jonction de *Montréal* et *Vermont*, étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour exempter de la saisie et vente, en vertu d'exécution pour dette, les outils ou instruments du métier ou occupation d'un Débiteur, ainsi que les objets de vêtement, literie et ameublement nécessaires à l'usage de sa famille, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité ; et après y avoir

siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil ; et M. *Frazer* a fait rapport, Que le Comité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le Comité ait la permission de siéger de nouveau Lundi prochain, et que ce soit alors le premier Ordre du jour.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour étendre la Juridiction des Cours de Division dans le *Haut-Canada*, étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois.

Alors, sur motion de M. *Antoine Aimé Dorion*, secondé par M. *Mackenzie*, La Chambre s'est ajournée.

Mercurii, 11° die Octobris ;

ANNO 18° VICTORIÆ REGINÆ, 1854.

M. L'ORATEUR a mis devant la Chambre—Rapports des Banques Incorporées, Compagnies d'Emprunt, Banques d'Épargne, et Compagnies d'Assurance suivants, savoir :—Des Branches Canadiennes de la Banque de l'*Amérique Britannique du Nord*, 15 Septembre 1854 ; Banque Commerciale du District de *Midland*, 31 Août 1854 ; la Banque du Peuple, 1er Septembre 1854 ; Compagnie d'Emprunt du Canal de *Welland*, 1er Septembre 1854 ; Banque d'Épargne de la Cité et du District de *Montréal*, le 1er Janvier 1854 ; Banque de Prévoyance et d'Épargne de *Montréal*, le 1er Juin et le 1er Septembre 1854 ; Banque d'Épargne de *Northumberland* et *Durham*, 1er Juin 1854 ; Banque de Prévoyance et d'Épargne de *Québec*, 1er Mars 1854 ; Compagnie d'Assurance d'*Erié* et *Ontario*, 20 Juillet 1854, reçus en conformité de l'Ordre de cette Chambre du 14 Septembre dernier.

Pour les dits Rapports, voir Appendice (E.E.)

M. l'Orateur a aussi mis devant la Chambre,—Rapports des Compagnies de Canaux, Chemins, Chemins de Fer et de Navigation suivants, savoir :—De la Compagnie du Canal *Desjardins*, 31 Mars 1854 ; Compagnie du Chemin de *Niagara* et *Ten-Mile Creek*, 12 Décembre 1853 ; Chemin de la Montagne de *Sydenham*, Janvier 1854 ; Compagnie du Chemin de Fer de *Cobourg* et *Peterborough*, 1er Septembre 1854 ; Compagnie du Grand Chemin de Fer Occidental, 20 Septembre 1854 ; Compagnie du Chemin de Fer de *London* et *Port Stanley*, 31 Juillet 1854 ; Compagnie du Chemin de Fer de Jonction et de Navigation de *Mégantic*, 21 Septembre 1854, reçus en conformité de l'Ordre de cette Chambre du 14 Septembre dernier.

Pour les dits Rapports, voir Appendice (F.F.)

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et mise sur la table :—

Par M. *Wright*,—la Pétition de *John H. Finley* et autres.

Par M. *Langton*,—la Pétition de *John Counter*, Ecuyer, de la Cité de *Kingston*.

Par M. *Cauchon*,—la Pétition de la Compagnie du Chemin de Fer de la Rive Nord, et de la Compagnie du Chemin de Fer de *Montréal* et *Bytown*.

Par M. *Loranger*,—la Pétition de *Louis Giard*, Secrétaire, et *J. Lenoir*, Comis, du Bureau d'Education pour le *Bas-Canada*.

Par l'Honorable M. *Chauveau*,—la Pétition de *R. G. Belleau* et autres, de la P. aroisse de *Ste. Foye*, Comté de *Québec*, et autres.

M. *Langton*, du Comité Permanent des Ordres Permanents, a présenté à la Chambre le Cinquième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre Comité a examiné les Pétitions suivantes, et trouvé que des Avis suffisants ont été donnés dans chaque cas, savoir :—des Membres et Syndics de l'Eglise de *Sion*, dans la Cité de *Montréal* ; de la Banque du Peuple ; des Président, Directeurs et Actionnaires de l'Association du Télégraphe Electrique de l'*Amérique Britannique du Nord* ; de *Joseph Morrin* et autres, Actionnaires de la Société de Bâtisse à *Québec* ; de la Municipalité du Village d'*Oshawa* ; et de *Charles Perry* et autres, Propriétaires de Moulins, et autres, résidant dans et près de la Ville de *Peterborough*.

La Pétition de la Compagnie du Chemin de Fer de *Montréal* et *Bytown* demande à son Acte d'Incorporation certains amendements, entre lesquels se trouve le privilège de prolonger un Embranchement depuis *Bytown* jusqu'au Lac *Huron*.—Votre Comité trouve qu'Avis n'a pas été donné relativement à cet Embranchement dans aucun des Comtés qu'il doit traverser ; sous les autres rapports, les Avis sont suffisants, et Votre Comité recommande qu'il soit permis à la Compagnie de procéder quant aux autres parties de sa demande.

Sur la Pétition de *George Desbarats* et autres, Associés dans la Compagnie des Mines du *St. Laurent*, demandant un Acte d'Incorporation, Votre Comité trouve qu'Avis a été publié dans le District de *Québec* seulement ; et recommande en conséquence que les opérations de la Compagnie soient limitées à ce District.

Sur la Pétition de *John J. Loy*, de la Paroisse de *St. Zolique*, Comté de *Soulanges*, demandant un Acte pour autoriser le Bureau Médical à l'admettre à la pratique de la Médecine et de la Chirurgie, Votre Comité trouve qu'aucun Avis quelconque n'a été donné.

La Pétition des Officiers et Membres du Comité de Correspondance à *Montréal* de la Société Coloniale des Eglises et des Ecoles, n'est pas, dans l'opinion de Votre Comité, de nature à exiger publication d'Avis.

Ordonné, Que M. *Mongennis* ait la permission d'introduire un Bill pour étendre au *Bas-Canada* les dispositions de l'Acte pour établir un Poids uniforme pour les diverses sortes de Grains, Graines et Légumes, dans le *Haut-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mardi prochain.

Ordonné, Que M. *Alley* ait la permission d'introduire un Bill pour amender de nouveau l'Acte pour incorporer l'Association du Télégraphe Electrique de l'*Amérique Britannique du Nord*, de manière à permettre à la dite Association de construire des Lignes d'Embranchement, et de souscrire aux Actions d'autres Compagnies de Télégraphe Electrique.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Ordonné, Que M. *Alley* ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte pour encourager l'établissement de Sociétés de Construction dans le *Bas-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Ordonné, Que M. le Solliciteur-Général *Ross* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Compagnie des Mines du *St. Laurent*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Ordonné, Que l'Honorable Sir *Allan N. MacNab* soit ajouté au Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques, à la place de l'Honorable M. *Morin*.

Résolu, Que le Bill pour étendre la Juridiction des Cours de Division dans le *Haut-Canada*, soit renvoyé à un Comité Spécial, composé de M. *Freeman*, l'Honorable *John Sandfield Macdonald*, M. *Matheson*, M. *Ferrie* et M. *Felton*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

L'Honorable M. *Merritt*, du Comité Général des Elections, a fait rapport, Que le Comité a nommé les huit Membres suivants pour composer la Liste des Présidents des Comités d'Election, pour la présente Session :—l'Honorable *John Hillyard Cameron*, *James Smith*, Ecuyer, *Adam Johnston Fergusson*, Ecuyer, *Michael Hamilton Foley*, Ecuyer, *T. J. J. Loranger*, Ecuyer, *Timothy Lee Terrill*, Ecuyer, *Charles Joseph Laberge*, Ecuyer, et *Joseph Cauchon*, Ecuyer.

Ordonné, Que le Rapport demeure sur la table.

L'Honorable M. *Merritt*, du Comité Général des Elections, a fait rapport, Que le Comité avait divisé en trois la Liste des Membres qui devront servir dans les Comités d'Election.

Sur ce, le Greffier a tiré au sort, à la Table, l'ordre des dites Listes, et a désigné chacune d'elles par un numéro, indiquant l'ordre dans lequel elles ont été tirées respectivement, comme suit :—Listes A. No. 1 ; B. No. 2 ; et C. No. 3.

Ordonné, Que les dites Listes soient imprimées.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Bourse de *Toronto*, étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Lundi, le vingt-troisième jour d'Octobre courant.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte, intitulé : "Acte pour abroger deux certains Actes y mentionnés, concernant l'Agriculture, et pour remédier aux abus préjudiciables à l'Agriculture," étant lu.

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Lundi prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender un Acte intitulé : "Acte pour pourvoir à la meilleure organisation des Sociétés d'Agriculture dans le *Bas-Canada*," étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Lundi prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour définir la ligne de division entre les quatrième et cinquième Concessions du Township de *Cornwall*, étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Vendredi prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte qui incorpore l'Athénée de *Toronto*, étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Vendredi prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour abolir les Rectoreries, étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Lundi prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour autoriser la Ville de *London* à prélever Soixante mille louis pour consolider la Dette de la Ville, et pour d'autres objets, étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Mercredi prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer une Compagnie pour l'érection d'une Hôtellerie dans la Ville de *London*, étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Mercredi prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour changer le nom de la Compagnie du Chemin de Fer de *Peterborough* et *Port Hope*, et amender son Acte d'Incorporation, étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour prolonger le délai fixé pour compléter le Havre de *Louth*, étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Compagnie des Mines de *Mégantic*, étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Compagnie des Mines et Explorations de *Québec* et *St. François*, étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer le Collège de *Monnoir*, étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

Un Message du Conseil Législatif, par *John Fennings Taylor*, Ecuyer, l'un des Maîtres en Chancellerie :—

M. l'Orateur,

Le Conseil Législatif a passé les Résolutions suivantes :—

Résolu, Que les Honorables MM. *Moore*, *Walker*, *Ferrier* et *Taché* soient chargés d'agir, de la part de cette Chambre, comme Membres d'un Comité Conjoint des deux Chambres, pour la régie et administration de la Bibliothèque Parlementaire.

Résolu, Que la Résolution précédente soit communiquée à l'Assemblée Législative, par un des Maîtres en Chancellerie.

Et ensuite, il s'est retiré.

Alors, sur motion de l'Honorable Sir *Allan N. MacNab*, secondé par l'Honorable M. *Morin*,

La Chambre s'est ajournée.

Jovis, 12^o die Octobris ;

ANNO 18^o VICTORIÆ REGINÆ, 1854.

LES Pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par l'Honorable *John Sandfield Macdonald*,—la Pétition de *Thomas Wood*, du Township d'*Halifax*, Comté de *Mégantic* ; la Pétition de *James Hunt*, du Town-

ship de *Wolfestown*, Comté de *Wolfe*; et la Pétition de *James Mitchell*, du Township de *Wolfestown*.

Par M. *Jean Baptiste Eric Dorion*,—la Pétition d'*A. B. Lafrenière* et autres, de la Paroisse de *St. Guillaume d'Upton*.

Par M. *Polette*,—la Pétition de l'Institut des Artisans des *Trois-Rivières*.

Par M. *Galt*,—la Pétition de *John Bishop* et autres, du Township de *Dudswell*; la Pétition de *W. Ritchie* et autres, de la Ville de *Sherbrooke*; et la Pétition de *R. W. Bishop* et autres, du Township de *Weiden*, Comté de *Wolfe*.

Par l'Honorable M. *Hincks*,—la Pétition de la Division *Washington*, No. 334; et la Pétition de la Division *Thamesford*, No. 346, toutes deux de l'Ordre des Fils de la Tempérance.

Par M. *Bellingham*,—la Pétition de *George Brown* et autres, au nom d'une Assemblée des Habitants du Comté d'*Argenteuil*; la Pétition de *Samuel Dale* et autres, du Township de *Chatham*, Comté d'*Argenteuil*; et la Pétition de *Samuel Hills* et autres, Fils de la Tempérance, et autres, de *Lachute* et ses environs.

Par M. *Dionne*,—la Pétition de *George Larue* et autres, de la Paroisse de *St. George de Kakouna* et autres lieux, Comté de *Témiscouata*.

Par M. *Bureau*,—trois Pétitions de *P. Blanchet*, de la Paroisse de *St. Mathias*, Comté de *Rouville*; la Pétition de *P. Blanchet* et *P. Hervieux*; la Pétition de *Xavier Meloche* et autres; et deux Pétitions de *P. Blanchet* et autres.

Par l'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald*,—la Pétition de *Thomas A. Corbett* et autres, de la Cité de *Kingston*; et la Pétition du Bureau des Syndics de l'Université de *Queen's College*.

Par M. *Niles*,—la Pétition de *William Willous* et *D. Waters*; la Pétition de la Division *Lilac*, No. 325; et la Pétition de la Division *Dorchester Unity*, No. 241, toutes deux de l'Ordre des Fils de la Tempérance; la Pétition de *Joshua Putnam* et autres, du Township de *Dorchester*; et la Pétition de *William Withers* et autres, du Township de *Kincardine*.

Par M. *Fournier*,—la Pétition du Révérend *D. H. Tétu* et autres, de la Paroisse de *St. Roch des Aulnets*, Comté de *L'Islet*, et la Pétition d'*O. E. Casgrain* et autres, Commissaires d'Ecole, et autres, de la Paroisse de *L'Islet*, Comté de *L'Islet*.

Par M. *Patrick*,—la Pétition de *Peter Cannan* et autres, du Township de *Mattilda*, et la Pétition de *William St. Jule* et autres, du Township de *Longueuil*, Comté de *Prescott*.

Par M. le Solliciteur-Général *Ross*,—la Pétition d'*Henry Taylor*, de la Cité de *Québec*.

Par l'Honorable M. *Merrill*,—la Pétition de la Municipalité du Township d'*Howard*; la Pétition de la Municipalité du Township de *Chatham*; et la Pétition de la Municipalité du Township d'*Orford*.

Conformément à l'Ordre du jour, les Pétitions suivantes ont été lues :—

De la Division *Glengarry*, No. 21; de la Division *Peerless*, No. 130; de la Division *Hydraulic*, No. 90; de la Division *Richmond*, No. 142, toutes de l'Ordre des Fils de la Tempérance; du Révérend *James Neill* et autres, du Township d'*Howard* et autres lieux; de *Nicholas Lake* et autres, de la Division Nord du Comté d'*Hastings*; de *William Smith* et autres, du Village de *Martintown*; de *Daniel Kennedy* et autres, de *Glengarry Nord-Ouest*; d'*Henry Edwards* et autres, de *Lobo, Canada-Ouest*; de *James Kelly* et autres, de *Ste. Victoire*; de *Jean George Crébassa* et autres, du Bourg de *William Henry*; de *William McClarty* et autres, de *Picke River*, Comté de *Missisquoi*; d'*Emma Brown* et autres Dames, des Townships de l'Est; de *S. A. Hurd* et autres, du Township d'*Eaton* et ses environs, Comté de *Sherbrooke*; de *Sewell Scofield* et autres, de *Sutton*; de l'Association Littéraire et de Tempérance du Village de *Scotland*, Comté de *Brant*, et d'*Henry*

Bull et autres, du Village de *Markham* ; demandant la passation d'une Loi contre les Boissons enivrantes.

De *M. Dorval* et autres, du Comté de *Montcalm* ; demandant que le dit Comté soit érigé séparément pour les fins de l'Enregistrement, et les fins Judiciaires et Municipales, et que le chef-lieu du Comté soit fixé dans la Paroisse de *St. Jacques*.

De *Thomas F. Park* et autres, du Comté d'*Essex* ; de la Municipalité du Township de *Gosfield* ; de la Municipalité du Township d'*Harwich* ; de la Municipalité du Township de *Dover* ; de la Municipalité du Township de *Tilbury-Ouest* ; de la Municipalité du Township de *Tilbury-Est* ; de la Municipalité du Township de *Romney* ; de la Municipalité du Township de *Mersea* ; de la Municipalité du Township de *Colchester* ; de la Municipalité du Township de *Raleigh* ; de la Municipalité du Township de *Malden* ; de la Municipalité du Township d'*Amherstburg* ; de la Municipalité du Township de *Sandwich* ; de la Municipalité du Township de *Maidstone* ; de la Municipalité du Township de *Rochester* ; et de la Municipalité du Township d'*Anderdon* ; demandant qu'une Charte soit accordée pour la construction d'un Chemin de Fer depuis *Amherstburg* jusqu'à *St. Thomas*, et depuis là jusqu'à la Rivière *Niagara*, pour faire passer par la Province les voyageurs qui autrement passeraient par la Rive Sud.

De *Thomas Merrill* et autres, de *Ste. Catherine* ; demandant un Acte d'Incorporation sous le nom de la Compagnie d'Assurance Maritime et contre le Feu, du Canal *Welland*.

De *W. Pierre Howland*, Menuier, du Township d'*York*, Comté d'*York* ; demandant que la Compagnie du Chemin de Fer d'*Hamilton* et *Toronto* n'obtienne pas le pouvoir d'ériger un Pont sur la Rivière *Humber* sans construire un Pont-Levis suffisant au besoin de la Navigation de la dite Rivière, ainsi qu'entière compensation aux personnes qui en souffriront.

De *P. Blanchet* et autres, de la Cité de *Montréal* ; demandant l'abolition totale du Conseil Législatif, aussi, que la charge de Gouverneur soit rendue élective, et que le Gouvernement de cette Province soit assimilé autant que possible à celui des *Etats-Unis*.

De *Pierre Blanchet*, de la Paroisse de *St. Mathias*, Comté de *Rouville* ; demandant une indemnité pour les services des Jurés dans les Cours de Justice du *Bas-Canada*.

Du Révérend *L. T. Fortier* et autres, Commissaires d'Ecole de la Paroisse de *Nicolet* ; demandant une aide pour l'établissement d'une Académie pour les Garçons, et d'une autre pour les Filles dans la dite Paroisse.

Du Révérend *L. T. Fortier* et autres, Syndics pour la bâtisse d'une maison d'Ecole dans la Paroisse de *Nicolet* ; demandant une aide pour l'établissement d'une Académie des Filles dans la dite Paroisse.

De *T. Triggs* et autres, au nom des Habitants de *Nicolet*, et autres lieux ; demandant une aide pour éloigner les obstacles à la Navigation de la Rivière *Nicolet*, causés par l'accumulation du sable à l'entrée de la dite Rivière.

De *Richard Coleman* et autres, du Village de *Lyn, Canada-Ouest* ; demandant un Acte d'Incorporation sous le nom de Compagnie Manufacturière de *Lyn*.

Du Révérend *François P. Porlier* et autres, de la Paroisse de la *Pointe-aux-Trembles*, District de *Montréal* ; demandant une aide pour l'établissement d'une Académie dans la dite Paroisse.

De *John Young* et autres ; demandant un Acte d'Incorporation pour la construction d'un Chemin de Fer entre la Cité d'*Hamilton* et la Ville d'*Amherstburg*, ou quelque autre point sur la Rivière *Détroit*.

De la Compagnie Hydraulique de la Cité de *Toronto* ; demandant des amendements à son Acte d'Incorporation.

De la Compagnie Hydraulique de la Cité de *Toronto* ; demandant que la Cor-

poration de la dite Cité ne soit pas autorisée à construire un Aqueduc, ni à prélever une taxe annuelle sur les Habitants, dans ce but, mais qu'elle achète à un prix raisonnable les Travaux de la dite Compagnie.

De la Compagnie du Chemin de Fer de Jonction et de Navigation de *Mégantic*; demandant certains amendements à son Acte d'Incorporation.

De *James Wallace* et autres, des Comtés-unis de *Peterborough* et *Victoria*; demandant un Acte d'Incorporation pour la construction d'un Chemin de Fer depuis la Ville de *Peterborough* jusqu'à un certain endroit sur le *Mud Lake*.

De *Joseph Pennoyer*, Arpenteur, de la Ville de *Sherbrooke*; demandant le paiement d'une certaine somme à lui due pour ses services pour le ci-devant District de *Sherbrooke*.

De *Dame Josephite Grenier* et *Dame Luce Bergeron*, Institutrices de la Paroisse de *St. Michel*, Comté d'*Yamaska*; demandant le paiement d'une certaine somme à elles due comme Institutrices dans le dit Village.

De *Léon Rousseau* et autres, de la Seigneurie d'*Yamaska*; demandant certains amendements à l'Acte pour autoriser les Habitants de la dite Seigneurie à régler la Commune.

De *Jean Langevin*, de la Cité de *Québec*; demandant le paiement de la somme qui lui est due comme Greffier du Conseil du ci-devant District Municipal de *Québec*.

Des Président et Directeurs de la Société d'Horticulture de *Montréal*; demandant de l'aide.

De *Dame M. Lunn*, et autres Dames, Directrices de l'Hospice de la Maternité de *Montréal*; demandant un Acte d'Incorporation.

De la Compagnie du Chemin de Fer de *Montréal* et *New-York*; demandant que le Bill projeté pour lever tous doutes quant à l'interprétation de l'Acte relatif à la dite Compagnie, ne devienne pas loi.

De la Compagnie du Chemin de Fer de *Montréal* et *New-York*; demandant que son Acte d'Incorporation soit amendé de manière à confirmer la jonction du dit Chemin avec celui de la Compagnie du Chemin de Fer de *Champlain* et *St. Laurent*.

De la Chambre de Commerce de *Montréal*; demandant la passation d'un Acte pour incorporer la Compagnie Canadienne de Navigation Océanique à Vapour.

De la Chambre de Commerce de *Montréal*; demandant la passation d'un Acte pour autoriser les Banques de la Province à augmenter leur Capital.

De *John Johnston* et autres, du Township de *Rawdon*; de *James Haggertie* et autres, du Township d'*Huntingdon*; de *Marcus Dimond* et autres, du Township d'*Elgiver*; de *George V. Bull* et autres, du Township de *Rawdon*; et de *George Howell* et autres, du Township d'*Hungerford*; demandant une aide pour construire des Chemins et Ponts.

De *Lévi R. Dean* et autres, d'*Hereford*, Comté de *Compton*; demandant une aide pour ouvrir un Chemin depuis *Compton* et *Eaton*, jusqu'à *Hereford*.

Du Révérend *P. Bedard* et autres, des Comtés de *Napierville* et *Laprairie*; demandant que la Pétition de la Compagnie du Chemin de Fer de *Montréal* et *New-York*, sollicitant la passation d'un Acte pour confirmer la jonction du dit Chemin avec celui de la Compagnie du Chemin de Fer de *Champlain* et *St. Laurent*, ne soit pas écoutée.

De la Municipalité du Township de *Dunwich*; demandant la passation d'un Acte pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer d'Union du Sud.

D'*Elijah C. Bens* et autres, Actionnaires de la Compagnie du Havre de *Port Bruce*; demandant que son Acte d'Incorporation soit amendé de manière à accorder à chaque Actionnaire de la dite Compagnie d'avoir une voix délibérative.

Du Révérend Messire *Charland*, au nom des Religieuses des Noms sacrés de

Jésus et de Marie, de Beauharnois ; demandant une aide pour l'Académie des Demoiselles de Beauharnois.

Du Révérend D. Martineau et autres, de St. Joseph et autres lieux, situés sur le Chemin Kennebec ; demandant une aide pour ouvrir un Chemin sur le front et le second rang du côté nord-est de la Rivière Chaudière.

De J. O. C. Arcand et autres, des Paroisses de St. Joseph et St. Frédéric de la Beauce, Comté de la Beauce, et du Township de Broughton, Comté de Mégantic ; demandant une aide pour ouvrir un Chemin depuis le front du dit Township jusqu'au Chemin St. Louis.

De Laurent Chabot et autres, de la Paroisse de Notre Dame de la Victoire ; demandant l'abolition des Municipalités de Comté dans le Bas-Canada, et le rétablissement des Municipalités de Paroisse.

M. Polette, du Comité Permanent des divers Bills Privés, a présenté à la Chambre le Premier Rapport du Comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre Comité a examiné le Bill pour incorporer le Collège de St. François, et est convenu d'y faire certains amendements, qu'il demande la permission de soumettre à la considération de Votre Honorable Chambre.

M. Darche a proposé, secondé par M. Bureau, et la Question ayant été mise, Que la Pétition de P. Blanchet et autres, de la Cité de Montréal ; demandant l'entière abolition du Conseil Législatif, que la charge de Gouverneur devienne élective, et que le Gouvernement de la Province soit rendu semblable autant que possible à celui des Etats-Unis, soit imprimé pour l'usage des Membres de cette Chambre ; la Chambre s'est divisée :—Et la Question a passé dans la négative.

Ordonné, Que la Pétition du Révérend P. Bedard et autres, des Comtés de Napierville et Laprairie, soit imprimée pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Ordonné, Que M. Langton ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte 8 Vict., chap. 49, et en étendre les dispositions.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Qu'il soit donné Instruction au Comité Permanent des Comptes Publics, de s'enquérir et faire rapport de l'expédience d'employer le Cours Décimal dans la tenue des Comptes Provinciaux.

Sur motion de M. Jean Baptiste Eric Dorion, secondé par M. Prévost,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour des copies de la Correspondance qui pourrait avoir été échangée entre le Gouvernement Impérial et le Gouvernement Colonial, au sujet du retrait des Troupes.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Résolu, Qu'il soit nommé un Comité Spécial de sept Membres, composé de M. Pouliot, M. le Solliciteur-Général Ross, M. Felton, M. Lemieux, M. Prévost, M. Alley et M. Turcotte, pour s'enquérir de l'opération des Ordonnances ou Lois requérant l'enregistrement des Hypothèques, et de la nécessité de les consolider et les amender, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

M. le Solliciteur-Général *Smith* a proposé, secondé par M. *Felton*, et la Question ayant été proposée, Qu'il soit nommé un Comité Spécial de sept Membres, pour s'enquérir des accusations portées en cette Chambre ou ailleurs, relativement à l'achat de Terres Publiques par quelque Membre ou Membres de la dernière Administration, ou relativement au commerce qu'ils peuvent avoir fait avec les Bons Municipaux ou Publics, ou les Débentures de Chemins de Fer, dans la construction de Travaux Publics, soit à l'Etranger soit en cette Province, et de toutes autres accusations contre leur conduite officielle ; le dit Comité devant se composer de l'Honorable M. *Merritt*, l'Honorable M. *Robinson*, M. *Antoine Aimé Dorion*, M. *Lemieux*, M. *Crawford*, M. *Sidney Smith* et le moteur, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

M. *Mackenzie* a proposé, en amendement à la Question, secondé par M. *Hartman*, Que les mots "M. *Merritt*, l'Honorable M. *Robinson*, M. *Antoine Aimé Dorion*, M. *Lemieux*, M. *Crawford*, M. *Sidney Smith*," soient retranchés, et les mots "M. *Cameron*, M. *DeWitt*, M. *Antoine Aimé Dorion*, M. *Ferrie*, M. *Hartman*, M. *Sanborn*, M. *Fergusson*" soient insérés en leur place ;

Et la Question ayant été mise sur l'Amendement :—Elle a unanimement passé dans la négative.

Et les noms des Membres présents ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

Messieurs *Aikins*, *Allyn*, *Bell*, *Bellingham*, *Biggar*, *Baurassa*, *Bowes*, *Bureau*, *Cartier*, *Cauchon*, *Cailey*, *Chapais*, *Chauveau*, *Crawford*, *Daly*, *Charles Davoust*, *Darche*, *Delong*, *Desaulniers*, *DeWitt*, *Dionne*, *Jean Baptiste Eric Dorion*, *Antoine Aimé Dorion*, *Dostaler*, le Procureur-Général *Drummond*, *Dufresne*, *Felton*, *Ferres*, *Ferrie*, *Fortier*, *Fournier*, *Frazer*, *Freeman*, *Galt*, *Gill*, *Gould*, *Guévremont*, *Hartman*, *Holton*, *Jackson*, *Jobin*, *Labelle*, *Laporte*, *Larwill*, *LeBoutillier*, *Lemieux*, *Loranger*, *Macbeth*, *John Sandfield Macdonald*, le Procureur-Général *Macdonald*, *Roderick McDonald*, *Mackenzie*, *Sir Allan N. MacNab*, *McCann*, *McKertie*, *Marchildon*, *Masson*, *Meagher*, *Mongenais*, *Morin*, *Joseph Curran Morrison*, *Murney*, *Niles*, *Papin*, *Patrick*, *Polette*, *Poulin*, *Pouliot*, *Prévost*, *Roblin*, le Solliciteur-Général *Ross*, *Sanborn*, *Scatcherd*, *Shaw*, le Solliciteur-Général *Smith*, *Sidney Smith*, *Southwick*, *Stevenson*, *Taché*, *Terrill*, *Thibaudeau*, *Valois* et *Wright*.

Et la Question principale ayant été de nouveau proposée ; et des objections ayant été faites en vertu de la 83^{me} Règle de cette Chambre, au Comité qui se trouve nommé par le moteur ;

Résolu, Qu'il soit nommé un Comité Spécial de sept Membres, pour s'enquérir des accusations portées en cette Chambre ou ailleurs, relativement à l'achat de Terres Publiques par quelque Membre ou Membres de la dernière Administration, ou relativement au commerce qu'ils peuvent avoir fait avec les Bons Municipaux ou Publics, soit à l'Etranger soit en cette Province, et de toutes autres accusations contre leur conduite officielle ; pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que M. le Solliciteur-Général *Smith*, M. *Sidney Smith*, l'Honorable M. *Robinson*, M. *Lemieux*, M. *Antoine Aimé Dorion*, M. *Crawford* et M. *Brown* composent le dit Comité.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Chauveau*, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald*,

La Chambre s'est ajournée.

Veneris, 13^o die Octobris ;

ANNO 18^o VICTORIÆ REGINÆ, 1854.

LES Pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par M. *Hartman*,—la Pétition d'*Eli Gorham* et autres, du Township de *Whitchurch* ; et la Pétition de *Mary Nixon* et autres Femmes, du Village de *Newmarket*.

Par M. *Niles*,—la Pétition de *John W. Robson* et autres, de la partie ouest du Township de *London*,

Par M. *Labelle*,—la Pétition du Révérend *P. C. Dubé* et autres, de la Paroisse de *St. Martin*, Comté de *Laval*.

Par M. *Bellingham*,—la Pétition de *Duncan Sinclair* et autres, du Township de *Chatham*, Comté d'*Argenteuil*.

Par M. *Stevenson*,—la Pétition de *J. T. Insley* et autres, du Township d'*Athol*, Comté de *Prince-Edouard*.

Par M. *Macbeth*,—la Pétition de *John Hidden* et autres, du Township de *Dunwich*.

Par M. *Daly*,—la Pétition d'*A. Henderson* et autres, du Township de *Wallace*, et autres lieux ; la Pétition d'*Alexander Grant* et autres, du Township d'*Easthope Nord* ; et la Pétition de *John Mitchell* et autres, des Townships d'*Elma* et *Wallace*, et autres lieux.

Par M. *Laberge*,—la Pétition d'*Olivier Beaudry* et autres.

Par M. *Delong*,—la Pétition de *Robert Robinson* et autres, du Township de *Crosby Nord* ; et la Pétition de *Dame Sinclair* et autres, Veuves, Mères, Filles et Sœurs, du Village de *Wesport* et ses environs.

Par M. *McCann*,—la Pétition de *George B. Roe* et autres, du Township de *Clarence*.

Par M. *Matheson*,—la Pétition de la Division *St. Laurent*, No. 16 ; et la Pétition de la Division *Ingersoll*, No. 233, toutes deux de l'Ordre des Fils de la Tempérance ; la Pétition d'*A. Gordon* et autres, de la Ville d'*Ingersoll* ; et la Pétition de *John Foy* et autres, du Township de *Nissouri Est*.

Par M. *Patrick*,—la Pétition de *Charles Brodie* et autres, Membres de la Division *Gough*, No. 3, de l'Ordre des Fils de la Tempérance.

Par M. *Roderick McDonald*,—la Pétition de *Dame Jane McIntosh*, du Township de *Cornwall*.

Par M. *Sanborn*,—la Pétition du Conseil de *Bishop's Collège*, dans le District de *St. François*.

Par M. *Felton*,—la Pétition de *Charles Brooks* et autres, des Townships de l'Est.

Par M. *Terrill*,—la Pétition de *John M. Jones* et autres, Syndics de l'Académie de *Charleston*.

Par M. *Lemieux*,—la Pétition de *J. T. Taschereau* et autres, de la Cité de *Québec* et de ses environs.

Conformément à l'Ordre du jour, les Pétitions suivantes ont été lues :—

De *John H. Fintley* et autres, demandant la passation d'une Loi prohibant les Liqueurs fortes.

De *John Couter*, Fenyer, de la Cité de *Kingston* ; représentant qu'en conséquence de ce qu'il s'est porté caution envers les Commissaires des Travaux en faveur des Entrepreneurs du Canal de Jonction à *Edwardsburg*, il a été contraint d'entreprendre la complétion du dit ouvrage à son très grand désavantage, détrimement et perte ; et demandant une enquête et justice à cet égard.

De la Compagnie du Chemin de Fer de la Rive Nord, et de la Compagnie du Chemin de Fer de *Montréal* et *Bytown*: demandant un Acte d'Incorporation pour leur permettre de construire un Chemin de Fer conduisant de *Pembrooke* à la *Baie Georgienne*, et de là au *Sault Ste. Marie*.

De *Louis Giard*, Secrétaire, et *J. Lenoir*, Clerc du Bureau d'Education pour le *Bas-Canada*; demandant une augmentation de Salaire.

De *R. G. Belleau* et autres, de la Paroisse de *Ste. Foy*, Comté de *Québec* et autres; demandant la passation d'un Acte pour faire disparaître tout doute quant à l'intention de la 5^{me} Clause de l'Acte 16 *Vict.*, chap. 235, et pour déclarer que le Chemin de *Bridgewater* est celui qui, en vertu du dit Acte, doit être placé sous le contrôle des Syndics des Chemins à Barrières de *Québec*.

M. Hartman, du Comité Permanent des Ordres Permanents, a présenté à la Chambre le Sixième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit:—

Votre Comité a examiné les Pétitions suivantes, et trouvé que les Avis requis ont été donnés dans chaque cas, savoir:—De *Thomas Merritt* et autres, de *Ste. Catherine*; de la Compagnie du Chemin de Fer du *Champlain* et du *St. Laurent*; de la Compagnie du Chemin de Fer de *Montréal* et *New-York*, (union de la Compagnie du *Champlain* et du *St. Laurent*); d'*A. M. Delisle* et autres, de la Cité de *Montréal*; de *William Ford*, le jeune et autres, de la Cité de *Kingston* et autres; de *James Wallace* et autres, des Comté-unis de *Peterborough* et *Victoria*; de *J. W. Dorwin* et autres, du District de *Montréal*; de *Thomas Mackie* et autres; et des Président Directeur, et Compagnie du Havre de *Port Burwell*.

Sur la Pétition de *William Boylan* et autres, de *Dawn*, *Euphemia* et du *Gore* de *Camden*, demandant qu'une certaine partie du dit *Gore* soit réuni à *Dawn*, l'Avis prouvé au Comité n'est que pour cinq semaines seulement, savoir: depuis le 2 Janvier jusqu'au 9 Mars, mais la preuve produite devant Votre Comité l'a convaincu que l'affaire était suffisamment connue dans la localité intéressée; il recommande en conséquence que l'Avis soit considéré comme suffisant.

Les Pétitions de Dame *M. Lunn* et autres Dames, Directrices de l'Hopital de la Maternité de l'Université à *Montréal*; demandant un Acte d'Incorporation, et de *Léon Rousseau* et autres, de la Seigneurie d'*Yamaska*, demandant certains amendements à l'Acte pour régler la Commune d'*Yamaska*, ne sont point, dans l'opinion de Votre Comité, de nature à exiger publication d'Avis.

M. Polette, du Comité Permanent des divers Bills Privés, a présenté à la Chambre le Second Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit:—

Votre Comité a examiné le Bill pour incorporer le Collège *Masson* à *Terrebonne*, et est convenu d'y faire certains amendements, qu'il demande la permission de soumettre à la considération de Votre Honorable Chambre.

Ordonné, Que le Bill pour incorporer le Collège *Masson* à *Terrebonne*, tel que rapporté du Comité Permanent des divers Bills Privés, soit renvoyé à un Comité de toute la Chambre Lundi prochain.

Ordonné, Que *M. Langton* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer une Compagnie pour construire un Chemin de Fer de *Peterborough* à *Mud Lake*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi, le vingt-troisième jour d'Octobre courant.

Ordonné, Que M. Gill ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte pour remettre en vigueur l'Acte qui autorise les Habitants de la Seigneurie d'*Yamaska* à régler la Commune de la dite Seigneurie.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mardi prochain.

Ordonné, Que M. Dufresne ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer de la Rivière *L'Assomption*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Vendredi prochain.

Ordonné, Que l'Honorable M. Merrill ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Compagnie d'Assurance contre le Feu et de Marine du Canal *Welland*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Vendredi prochain.

Ordonné, Que la Pétition de John Counter, Ecuyer, de la Cité de *Kingston*, soit imprimée pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Ordonné, Que M. Sanborn ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Compagnie des Mines de Cuivre du *Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Vendredi prochain.

Ordonné, Que M. Antoine Aimé Dorion ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Compagnie des Docks d'*Hochelega*, et pour d'autres fins.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Ordonné, Que M. Antoine Aimé Dorion ait la permission d'introduire un Bill pour amender les Actes qui incorporent la Compagnie du Chemin de Fer de *Montréal* et *New-York*, et pour d'autres fins.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Ordonné, Que M. Antoine Aimé Dorion ait la permission d'introduire un Bill pour amender les Actes qui incorporent la Compagnie du Chemin de Fer du *Champlain* et du *St. Laurent*, et pour d'autres fins.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Ordonné, Que le Bill pour incorporer le Collège *St. François*, tel que rapporté du Comité Permanent des divers Bills Privés, soit renvoyé à un Comité de toute la Chambre Lundi prochain.

Ordonné, Que M. Antoine Aimé Dorion ait la permission d'introduire un Bill pour autoriser les Syndics et Membres de l'Eglise de *Sion* à *Montréal*, à aliéner et hypothéquer certaines propriétés de la dite Eglise, et pour d'autres fins.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Résolu, Qu'il soit nommé un Comité Spécial, composé de l'Honorable M. *Merritt*, l'Honorable M. *Hincks*, l'Honorable M. *Young*, M. *Mattice*, M. *Stevenson*, M. *Cartier*, M. *Ferrie*, M. *Ferres* et M. *James Ross*, pour s'enquérir de l'état actuel des Relations Commerciales entre le *Canada* et la *Grande Bretagne*, les possessions de l'*Amérique Britannique du Nord*, les Colonies des *Indes Occidentales*, les *Etats-Unis*, et autres Pays Etrangers ; pour en faire rapport de temps à autre, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

L'Honorable M. *Merritt*, du Comité Général des Elections, a fait rapport, Que le Comité avait fixé les jours suivants, pour la nomination des Comités Spéciaux, pour décider du mérite des Pétitions se plaignant des Elections et Rapports irréguliers pour les endroits suivants :—

Comté de *Lotbinière*,—Samedi, le 21^{me} jour d'Octobre courant, à 10 heures du matin, de la Liste No. 1.

Comté de *Brant* (Division Est),—Samedi, le 21^{me} jour d'Octobre courant, à 11 heures du matin, de la Liste, No. 1.

Cité de *Québec*,—Samedi, le 21^{me} jour d'Octobre courant, à midi, de la Liste No. 1.

Comté de *Mégantic*.—Samedi, le 28^{me} jour d'Octobre courant, à 10 heures du matin, de la Liste No. 2.

Sur motion de M. *Fortier*, secondé par M. *Thibaudan*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence d'autoriser le paiement immédiat de l'appropriation annuelle accordée aux Institutions d'Education et de Bienfaisance, pour l'année courante, telle que portée sur le Budget de l'année dernière.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour un Etat indiquant le montant des dépenses encourues durant les dernières Elections dans le *Haut* et le *Bas-Canada*.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Ordonné, Que M. *Taché* ait la permission d'introduire un Bill pour régler le Pilotage dans le Port de *Québec* et au-dessous.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Jendi prochain.

Ordonné, Qu'il soit donné Instruction au Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques, de s'enquérir de la convenance d'établir une Branche de Télégraphe dans l'enceinte de la Maison du Parlement, en communication avec le Bureau de l'Association du Télégraphe de l'*Amérique Britannique du Nord*.

L'Honorable M. *Morin* a proposé, secondé par l'Honorable M. *Chauveau*, et la Question ayant été proposée, Qu'il soit fait un Appel Nominal de la Chambre Vendredi, le vingt-septième jour d'Octobre courant ;

L'Honorable *John Sandfield Macdonald* a proposé, en amendement à la Question, secondé par M. *Antoine Aimé Dorion*, Que tous les mots après "Que" jusqu'à la fin de la Question, soient retranchés, de manière à substituer les mots "attendu que cette Chambre a été informée par l'Administration, de son intention

“ de présenter à la considération de cette Chambre, les mesures qui ont rapport
 “ aux Réserves du Clergé, à la Tenure Seigneuriale et à la Constitution du Con-
 “ seil Législatif, dans l'ordre nommé, il n'est pas expédient de dévier de l'ordre
 “ de procédure déjà indiqué relativement à ces mesures, en donnant priorité à
 “ la dernière mesure, avant que cette Chambre ait satisfait le Pays par une ex-
 “ pression non équivoque de ses intentions et de sa politique sur les questions
 “ importantes des Réserves du Clergé et de la Tenure Seigneuriale ; ”

Et la Question ayant été mise sur l'Amendement ; la Chambre s'est divisée :
 et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Dorion, Antoine A.</i>	<i>Hartman,</i>	<i>Marchildon,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Mattice,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Ferrie,</i>	<i>Jobin,</i>	<i>Papin,</i>
<i>Daoust, Charles,</i>	<i>Frazer,</i>	<i>Lumsden,</i>	<i>Prévost,</i>
<i>Darce,</i>	<i>Freeman,</i>	<i>Macdonald, John S.</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>De Witt,</i>	<i>Galt,</i>	<i>McDonald, Rodk. 27.</i>	<i>Valois.</i>
<i>Dorion, Jean B. E.</i>	<i>Guéremont,</i>	<i>McKerlie,</i>	

CONTRE.

Messieurs

<i>Alleya,</i>	<i>Delong,</i>	<i>LeBoutillier,</i>	<i>Poulin,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>Lemieux,</i>	<i>Porcell,</i>
<i>Bellingham,</i>	<i>Dionne,</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Rhodes,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Dostaler,</i>	<i>Macdonald, Pro. Gén.</i>	<i>Roblin,</i>
<i>Blancet,</i>	<i>Felton,</i>	<i>MacNab, Sir A. N.</i>	<i>Ross, Sol. Gén.</i>
<i>Bowes,</i>	<i>Ferres,</i>	<i>McCann,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Cartier,</i>	<i>Fortier,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Smith, Sol. Gén.</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Meagher,</i>	<i>Smith, Sidney,</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Gould,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Chubot,</i>	<i>Hincks,</i>	<i>Morin,</i>	<i>Southwick,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Morrison, Joseph C.</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Cherreau,</i>	<i>Laberge,</i>	<i>Murney,</i>	<i>Taché,</i>
<i>Crauford,</i>	<i>Laporte,</i>	<i>Niles,</i>	<i>Terrill,</i>
<i>Daly,</i>	<i>Larwill,</i>	<i>Patrick,</i>	<i>57. Thibaudeau.</i>
<i>Daoust, Jean B.</i>			

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Alors, la Question principale ayant été mise, Qu'il soit fait un Appel nominal de la Chambre Vendredi, le vingt-septième jour d'Octobre courant :—Elle a été résolue dans l'affirmative.

Résolu, Qu'on envoie querir, sous la garde du Sergent-d'Armes de service dans cette Chambre, ceux des Membres qui ne seront pas alors présents.

Ordonné, Que M. l'Orateur fasse écrire immédiatement des Lettres Circulaires aux Membres absents, leur transmettant des copies des Résolutions précédentes, signées par le Greffier de cette Chambre.

Alors, sur motion de M. *Cauchon*, secondé par l'Honorable *John Sandfield Macdonald*,

La Chambre s'est ajournée à Lundi prochain.

Lunæ, 16^o die Octobris ;

ANNO 18^o VICTORIÆ REGINÆ, 1854.

M. L'ORATEUR a communiqué à la Chambre les Lettres suivantes:—

Hôtel du Gouvernement, Québec, 14 Octobre 1854.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous transmettre ci-jointe, par ordre du Gouverneur-Général, et pour votre information, la copie d'une Lettre que Son Excellence a reçue du Capitaine *Bayfield*, M. R.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
Votre très-humble et obéissant serviteur,

Aug. T. Hamilton,
Secrétaire Militaire.

L'Honorable Orateur
de l'Assemblée Législative.

Copie.)

Vaisseau d'Exploration *Gulnare*,
Sheet Harbour, Nouvelle-Ecosse,
19 Septembre 1854.

Milord,—J'ai l'honneur d'informer Votre Excellence, qu'en répondant, le 21 Janvier dernier, à une communication du Lieutenant-Général *Rowan*, alors Administrateur du Gouvernement du *Canada*, touchant le site des Phares que l'on veut construire dans le Golfe *St. Laurent* et le Détroit de *Bellisle*, j'ai eu à mentionner des points et des lieux erronément représentés dans les anciennes Cartes. Il m'a donc paru désirable que le Gouvernement du *Canada* put avoir accès facile aux Cartes de l'Amirauté que j'ai faites d'après relevés, pour consultation à l'avenir.

Ayant communiqué mon opinion à l'Hydrographe, Sir *Francis Beaufort*, il m'a transmis un assortiment complet de mes Cartes et Directions pour me procurer le plaisir de les présenter au Parlement Canadien.

Dans l'espérance qu'ils seront considérés comme un indice du profond intérêt que je dois toujours ressentir pour le *Canada*, dans lequel j'ai passé tant d'années de ma vie, et aussi comme une faible marque des hauts sentiments de respect entretenus par Sir *Francis Beaufort* et moi-même pour Votre Seigneurie et le Parlement du *Canada*.

J'ai, etc.

(Signé,) *H. W. Bayfield*, M. R.
Capitaine, et Inspecteur d'Amirauté.

Son Excellence
le Comte d'*Elgin* et *Kincardine*, C. C.
Etc., etc., etc.

P.S.—La boîte des Cartes avec l'original de cette Lettre, transmis d'*Halifax* par le Brigantin *Zillah*, *Bernier*, Maître, faisant voile d'*Halifax* le ou vers le 7 Octobre.
H. W. B.

Mention ayant été faite que la Résolution de cette Chambre de Vendredi dernier, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant d'autoriser le paiement immédiat de l'appropriation annuelle accordée aux Institutions d'Education et de Charité, pour l'année courante, telle que portée au Budget de l'année dernière, était irrégulière et contraire aux Règles de cette Chambre ;

Ordonné, Que les dites Résolution et Adresse soient rescindées.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par l'Honorable M. *Hincks*,—la Pétition de *C. B. Hawley* et autres, du Township de *Pembroke*.

Par M. *Gould*,—la Pétition de *John H. Perry* et autres, de la Ville de *Whitby*.

Par M. *Patrick*,—la Pétition de *James Fell* et autres, du Township d'*Augusta*.

Par M. *Fergusson*,—la Pétition des Filles de la Tempérance *Fountain Union*, *Guelph*, *Canada-Ouest*, et autres.

Par M. *Jobin*,—la Pétition de *Joseph Lavoy* et autres, de la Paroisse de *St. Elizabeth*, Comté de *Berthier* ; la Pétition de *Jean B. Mégré*, de la Paroisse de *St. Ambroise de Kildare*, Comté de *Joliette* ; et la Pétition de *Joseph Ducharme* et autres, du Comté de *Joliette*.

Par M. *Sidney Smith*,—la Pétition de *Samuel A. Walford* et autres, du Township d'*Albion* ; la Pétition de *John Frank* et autres, du Township de *Caledon* ; et la Pétition de *John Richardson* et autres, du Township de *Caledon*.

Par M. *Scatcherd*,—la Pétition du Conseil Municipal du Comté de *Middlesex*.

Par l'Honorable M. *Young*,—la Pétition de *R. S. Tylce* et autres, au nom du Dispensaire de *Montréal* ; et la Pétition du Révérend *R. McGill D.D.*, et autres, au nom du Dispensaire de *Montréal*.

Par M. *Gull*,—la Pétition de la Corporation de *Bishop's College* à *Lennoxville*.

Par M. *Church*,—la Pétition d'*Henry Morton* et autres, du Village de *Burrill's Rapids* et ses environs ; la Pétition de *Thomas Maley* et autres, du Village de *Kemptrille* ; la Pétition de *Sarah Coyle* et autres, du Township d'*Oxford* ; et la Pétition de *John H. Holden* et autres, du Township de *Walford*, Division Nord de *Leeds* et *Greenville*.

Par l'Honorable M. *Chabot*,—la Pétition de Dame *Eliza M. Massue* et autres Dames, Directrices de l'Association Charitable des Dames Catholiques de *Québec*.

Par M. *Chapais*,—la Pétition de *P. Dumais* et autres, Commissaires d'Ecole de *St. Louis*, Comté de *Kamouraska*.

Par M. *Daly*,—la Pétition de *Joseph Adair* et autres, du Gore de *Downie*, Comté de *Perth*.

Par M. *Frazier*,—la Pétition de la Division *Port Robinson*, No. 86, de l'Ordre des Fils de la Tempérance.

Par M. le Solliciteur-Général *Ross*,—deux Pétitions de la Municipalité de *Shefford* ; et la Pétition des Président et Directeurs de l'Académie de *Shefford*.

Par M. *Brown*,—la Pétition de *Samuel Sinclair* et autres, du Township et du Gore de *Zone*, Comté de *Kent* ; quatre Pétitions des Ministres et Anciens de l'Eglise Presbytérienne du *Canada* ; la Pétition de la Division *Birmingham*, No. 211 ; et la Pétition de la Division *Percy*, No. 270, toutes deux de l'Ordre des Fils de la Tempérance ; et la Pétition du Conseil de Ville de *Chatham*.

Par l'Honorable M. *Cayley*,—la Pétition de *James M. Hay* et autres, du Chemin de *London*, dans les Comtés-unis de *Huron* et *Bruce*.

Par M. *Bourassa*,—la Pétition du Révérend *R. Robert* et autres.

Par M. *Darche*,—la Pétition de *Pierre Viger* et autres, de *Boucherville*, Comté de *Chambly* ; et la Pétition de *P. Blanchet*, de *St. Mathias*, Comté de *Rouville*.

Par M. *Papin*,—la Pétition de *P. R. LaFrenaye* et autres.

Conformément à l'Ordre du jour, les Pétitions suivantes ont été lues :—

De *Thomas Wood*, du Township d'*Halifax*, Comté de *Mégantic* ; de *James Hunt*, du Township de *Wolfestown*, Comté de *Wolfe* ; et de *James Mitchell*, du Township de *Wolfestown* ; demandant indemnité pour perte de temps et dépenses

lorsque, pendant la dernière Session, ils furent appelés à rendre témoignage devant un Comité d'Élection Contestée.

D'A. B. Lafrenière et autres, de la Paroisse de *St. Guillaume d'Upton*; demandant que les Jurés dans les Cours de Loi du *Bas Canada*, soient indemnisés de leurs services comme toute autre personne.

De l'Institut des Artisans des *Trois-Rivières*; demandant une aide.

De *John Bishop* et autres, du Township de *Dudswell*; demandant une aide pour la construction de Chemins dans le dit Township et dans les environs.

De *W. Ritchie* et autres, de la Ville de *Sherbrooke*; demandant une aide pour la construction d'un Chemin et de Ponts conduisant des Townships est à la dite Ville.

De *R. W. Bishop* et autres, du Township de *Weiden*, Comté de *Wolfe*; demandant une aide pour la construction d'un Chemin et pour la réparation des Ponts conduisant à la Ville de *Sherbrooke*.

De *George Brown* et autres, au nom d'une Assemblée des Habitants du Comté d'*Argenteuil*; demandant que le dit Comté soit érigé à part pour des fins Municipales; qu'une aide soit accordée pour la construction de Chemins sur la profondeur du dit Comté, et que le Chenal de la *Rivière du Nord* soit ouvert jusqu'au Village de *St. André*, et qu'un endroit central soit choisi pour tenir des assemblées publiques.

De *Samuel Dale* et autres, du Township de *Chatham*, Comté d'*Argenteuil*; demandant que des Assemblées de Ville pour toutes les fins publiques, soient tenues dans un endroit plus central dans le dit Township que celui maintenant choisi.

De *George Larue* et autres, de la Paroisse de *St. George de Kakouna*, et autres lieux, Comté de *Témiscouata*; demandant une aide pour la construction d'un Quai à *Fontaine Claire*, dans la dite Paroisse, et que le Chef-lieu du dit Comté soit fixé dans la dite Paroisse.

De *P. Blanchet*, de la Paroisse de *St. Mathias*, Comté de *Rouville*; demandant l'établissement d'un Bureau d'Enregistrement dans chaque Paroisse ou Township, et que chaque Municipalité ait le droit de nommer son propre Régistrateur.

De *P. Blanchet*, de la Paroisse de *St. Mathias*, Comté de *Rouville*; demandant l'établissement d'une Cour de Conciliation dans cette Province.

De *P. Blanchet*, de la Paroisse de *St. Mathias*, Comté de *Rouville*; demandant l'établissement d'un système de Crédit Foncier dans le *Bas-Canada*.

De *P. Blanchet* et *P. Hervieux*; demandant indemnité pour toutes les personnes qui ont été injustement exclues des avantages de l'Acte accordant indemnité aux Victimes de la Rébellion de 1837 et 1838.

De *Xavier Meloche* et autres, et de *P. Blanchet* et autres; demandant que certaines mesures soient adoptées pour le règlement immédiat des questions en litige entre eux et l'Honorable *James Ellice*, Seigneur de *Beauharnois*.

De *P. Blanchet* et autres; demandant l'abolition de la Tenure Seigneuriale dans le *Bas-Canada*.

De *Thomas A. Corbett* et autres, de la Cité de *Kingston*; demandant un Acte d'Incorporation pour la construction d'un Chemin de Fer depuis la dite Cité jusqu'au Village de *Smith's Falls*.

Du Bureau des Syndics de l'Université de *Queen's College*; demandant une aide.

Du Révérend *D. H. Tétu* et autres, de la Paroisse de *St. Roch des Aulnets*, Comté de *L'Islet*; demandant une aide pour la construction d'un Quai dans la dite Paroisse.

D'*O. E. Casgrain* et autres, Commissaires d'École, et autres, de la Paroisse

de *L'Islet*, Comté de *L'Islet* ; demandant une aide pour une Ecole Modèle établie dans la dite Paroisse, sous les soins des Frères de la Doctrine Chrétienne.

D'*Henry Taylor*, de la Cité de *Québec* ; demandant une aide pour le mettre en état de publier une neuvième Edition de son ouvrage intitulé : " Un Système " de la Création."

De la Municipalité du Township de *Howard* ; de la Municipalité du Township de *Chatham* ; et de la Municipalité du Township d'*Orford* ; demandant qu'une Charte soit octroyée pour la construction d'un Chemin de Fer depuis *Amherstburgh* jusqu'à *St. Thomas*, et de là jusqu'à la Rivière *Niagara*, pour faire passer par la Province les voyageurs qui autrement passeraient par la Rive Sud.

De la Division *Washington*, No. 334 ; de la Division *Thamesford*, No. 346 ; de la Division *Lilac*, No. 325 ; de la Division *Dorchester Unity*, No. 241 ; de la Division *St. Laurent*, No. 16 ; de la Division *Ingersoll*, No. 233 ; de *Charles Brodie* et autres, Membres de la Division *Gough*, No. 3, toutes de l'Ordre des Fils de la Tempérance ; de *Samuel Hills* et autres, Fils de la Tempérance, et autres, de *Lachute* et ses environs ; de *William Whillous* et *D. Waters* ; de *Joshua Putnam* et autres, du Township de *Dorchester* ; de *William Withers* et autres, du Township de *Kincardine* ; de *Peter Cannan* et autres, du Township de *Matilda* ; de *William St. Julc* et autres, du Township de *Longueuil*, Comté de *Prescott* ; de *Robert Robinson* et autres, du Township de *Crosby Nord* ; de *Dame Sinclair* et autres, Femmes, Mères, Filles et Sœurs, du Village de *Wesport* et ses environs ; de *George B. Roe* et autres, du Township de *Clarence* ; d'*A. Gordon* et autres, de la Ville d'*Ingersoll* ; de *John Foy* et autres, du Township de *Nissouri Est* ; d'*Eli Gorham* et autres, du Township de *Whitchurch* ; de *Mary Nixon* et autres Femmes, du Village de *Newmarket* ; de *John W. Robson* et autres, de la partie ouest du Township de *London* ; de *J. T. Insley* et autres, du Township d'*Athol*, Comté de *Prince-Edouard* ; de *John Hidden* et autres, du Township de *Dunwich* ; d'*A. Henderson* et autres, du Township de *Wallace* et autres lieux ; et d'*Alexander Grant* et autres, du Township d'*Easthope Nord* ; demandant qu'il soit passé une Loi prohibant la vente des Liqueurs fortes.

Du Révérend *P. C. Dubé* et autres, de la Paroisse de *St. Martin*, Comté de *Laval* ; demandant que la dite Paroisse soit établie le Chef lieu du dit Comté, et qu'il y soit établi un Bureau d'Enregistrement.

De *Duncan Sinclair* et autres, du Township de *Chatham*, Comté de d'*Argenteuil* ; demandant qu'il soit passé un Acte pour dissiper certains doutes au sujet de l'arpentage de certaines Lignes Latérales dans le dit Township.

De *John Mitchell* et autres, des Townships d'*Elma* et *Wallace*, et autres lieux ; demandant l'incorporation de la Compagnie du Chemin de Fer de *Stratford* et *Huron*.

D'*Olivier Beaudry* et autres ; se plaignant du mauvais état du Chemin à Barrière de *St. Athanase* à *Spear's Corners*, et demandant qu'il soit promptement réparé.

De *Dame Jane McIntosh*, du Township de *Cormoall* ; exposant que feu son mari est mort des suites de blessures qu'il a reçues comme Milicien, durant la Rébellion de 1838—ce qui l'a laissée elle et sa famille sans ressource, et demandant de l'aide.

Du Conseil de *Bishop's College*, dans le District de *St. François* ; demandant de l'aide.

De *Charles Brooks* et autres, des Townships de l'Est ; demandant que les Réserves du Clergé soient appropriées aux fins de l'Education, et que le Collège *St. François* dans le Village de *Richmond* en soit doté.

De *John M. Jones* et autres, Syndics de l'Académie de *Charlestown* ; demandant une aide.

De *J. T. Taschereau* et autres, de la Cité de Québec et des environs ; demandant un Acte d'Incorporation pour les autoriser à construire un Chemin de Fer depuis la *Pointe Lévi*, vis-à-vis Québec, jusqu'à la frontière de l'Etat du *Maine*.

L'Honorable *M. Merritt*, du Comité Général des Elections, a fait rapport, Que pour donner un temps suffisant pour les Avis exigés par l'Acte des Pétitions d'Electon de 1851, le Comité a prolongé le temps fixé pour la nomination des Comités Spéciaux pour décider du mérite des Pétitions se plaignant d'Electons et Rapports irréguliers pour les endroits suivants :—

Comté de *Lotbinière*,—Mardi, le 24 Octobre, à 10 heures de l'avant-midi, de la Liste No. 1.

Comté de *Brant* (Division Est),—Mardi, le 24 Octobre, à 11 heures de l'avant-midi, de la Liste No. 1.

Cité de *Québec*,—Mardi, le 24 Octobre, à midi, de la Liste No. 1.

Comté de *Mégantic*,—Mardi, le 31 Octobre, à 10 heures de l'avant-midi, de la Liste No. 2.

L'Honorable *M. Merritt*, du Comité Général des Elections, a aussi fait rapport, Que le Comité avait fixé les jours suivants, pour la nomination des Comités Spéciaux pour décider du mérite des Pétitions, se plaignant d'Electons et Rapports irréguliers pour les endroits suivants :—

Comté de *Lenox et Addington*,—Mardi, le 31 Octobre, à 11 heures de l'avant-midi, de la Liste No. 2.

Comté de *Kamouraska*,—Mardi, le 31 Octobre, à midi, de la Liste No. 2.

Comté de *Argenteuil*,—Mardi, le 7 Novembre prochain, à 10 heures de l'avant-midi, de la Liste No. 3.

Comté de *Saguenay*,—Mardi, le 7 Novembre prochain, à 11 heures de l'avant-midi, de la Liste No. 3.

Comté de *Drummond et Arthabaska*,—Mardi, le 7 Novembre prochain, à midi, de la Liste No. 3.

Sur motion de *M. Mackenzie*, secondé par *M. De Witt*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de faire mettre devant cette Chambre, un Tableau indiquant les recettes provenant de toute source, et la dépense faite pour le Canal *Rideau*, durant les deux dernières années fiscales, comprenant les noms de chaque officier, serviteur ou agent, ainsi que les salaires et émoluments reçus par les dits officiers, serviteurs ou agents, ou qui leur étaient respectivement dus durant cette période, et faisant voir quelles sommes ont été reçues ou sont dues pour des terres vendues ou concédées par le Gouvernement sur la ligne du Canal, ou à son terminus inférieur.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Ordonné, Que *M. Antoine Aimé Dorion* ait la permission d'introduire un Bill pour consolider et amender les Lois concernant l'octroi des Licences d'Auberge, et pour réprimer plus efficacement l'Intempérance.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Jeudi, le vingt-sixième jour d'Octobre courant.

Ordonné, Que *M. Bureau* ait la permission d'introduire un Bill pour lever tous doutes, quant à l'interprétation d'un Acte relatif à la Compagnie du Chemin de Fer de *Montréal et New-York*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Vendredi, le vingt-septième jour d'Octobre courant.

Ordonné, Que M. *Antoine Aimé Dorion* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer les Membres de la Société Amicale Britannique Américaine du *Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que M. *Hartman* ait la permission d'introduire un Bill pour donner aux Artisans, et autres, un privilège sur les bâtisses pour les ouvrages qu'ils y ont faits.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que M. *Mackenzie* ait la permission d'introduire un Bill pour pourvoir aux Impressions Publiques et aux Annonces Judiciaires.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi, le trentième jour d'Octobre courant.

Ordonné, Qu'il soit donné Instruction au Comité Permanent des Impressions, de s'enquérir des recettes et des dépenses qui se rattachent au Bureau de l'Imprimeur de la Reine ; de l'ouvrage fait et des prix demandés, y compris le tarif des frais sur les Annonces de Justice, insérées dans la *Gazette du Canada* ; le nombre des exemplaires de la Gazette ordinairement en circulation ; du tarif des frais d'annonces des terres incultes qui, dans diverses localités, doivent être vendues pour arrérages de taxes et des sommes exigées pour le dit service ; des frais pour relier, coudre, et pour la papeterie, etc., fournis au Gouvernement, et faire rapport à la Chambre de son opinion sur les améliorations, et quelles sont les améliorations que semble exiger cette branche du Service Public.

Sur motion de M. le Solliciteur-Général *Smith*, secondé par M. *Crawford*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de faire mettre devant cette Chambre, par l'Officier qu'il appartient, tous Ordres en Conseil, Ordres Départementaux, Papiers, annonces et documents, relatifs en quoi que ce soit à la vente par encan ou autrement, de certaines propriétés de la Couronne à la *Pointe Lévi*, dans laquelle certains Membres de l'Administration actuelle ou dernière étaient concernés, ou censés intéressés.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Ordonné, Que le Greffier de cette Chambre ait à se procurer, de l'Officier ou des Officiers qu'il appartient, de la Compagnie du Chemin de Fer du Grand Tronc, une Liste des Noms des divers Actionnaires primitifs, et de tous les Actionnaires additionnels, du Capital de la dite Compagnie, spécifiant le nombre des actions souscrites ou possédées, au nom de chaque Actionnaire, et la somme payée par chaque Actionnaire sur ses dites Actions.

Ordonné, Que le Greffier de cette Chambre ait à se procurer de l'Officier qu'il appartient, de la Cour de Chancellerie, pour les mettre devant cette Chambre,

Copies de tous papiers, témoignages et procédures dans la dite Cour de Chancellerie, dans l'affaire de *Patterson* et autres, contre *Bowes*, ou la Cité de *Toronto* vs. *Bowes*; avec aussi tous papiers et documents mis devant le Gouvernement de cette Province, relatifs à cette poursuite.

Sur motion de *M. Crawford*, secondé par *M. Delong*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien ordonner à l'Officier qu'il appartient, de mettre devant cette Chambre copies de deux Pétitions présentées par le Maire et les Habitants de *Brockville* et *Cornwall*, respectivement, au sujet du transport des Emigrés par les Eaux Intérieures de cette Province.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Ordonné, Que *M. Bowes* ait la permission d'introduire un Bill pour confirmer la Cité de *Toronto* dans la Presqu'île et du Marais qu'elle possède maintenant, en vertu d'une Licence.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi prochain.

Résolu, Qu'il soit nommé un Comité Spécial, composé de *M. Somerville*, *M. Gill*, *M. Pouliot*, *M. Polette*, *M. Rhodes*, *M. Jean Baptiste Daoust*, *M. Terrill*, *M. Sanborn*, *M. Laporte*, *M. Masson*, *M. Prévost*, *M. Bourassa* et *M. Poulin*, pour s'enquérir des déficiences de l'Acte, intitulé : "Acte pour abroger deux certains Actes y mentionnés, relatifs à l'Agriculture, et pour remédier aux abus "préjudiciables à l'Agriculture," pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Ordonné, Qu'un certain Pamphlet sur la Tenure Seigneuriale, publié en Français par *J. C. Taché*, Ecuyer, soit traduit en Anglais, et publié aux frais de cette Chambre, pour l'usage des Membres, attendu qu'il contient des renseignements et des tableaux nécessaires à l'étude de la Question Seigneuriale.

Ordonné, Que *M. Alley* ait la permission d'introduire un Bill pour autoriser une augmentation du Capital de la Banque de *Québec*, et pour d'autres objets relatifs à la dite Banque.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mercredi, le huitième jour de Novembre prochain.

Ordonné, Que *M. Cauchon* ait la permission d'introduire un Bill pour établir et fixer les pouvoirs des Syndics des Chemins à Barrières de *Québec*, et pour d'autres objets.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Vendredi prochain.

Sur motion de *M. Larwill*, secondé par *M. Macbeth*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence d'ordonner à l'Officier qu'il appartient de mettre devant cette Chambre, 1o. Copies des Procédés de l'Association *Elgin*, et Rapports sur iceux pour chaque année depuis l'incorporation de la dite Société jusqu'au 10me jour d'Août 1854. 2o. La quantité des Terres achetées par la dite Corporation, les conditions d'achat, la somme à être donnée par acre, le temps et les termes de paiement, s'ils ont été remplis, et, si non, pourquoi pas? Et

une copie de toutes les règles et règlements concernant la régie et vente des Terres, propriétés, biens et effets de la dite Association. 3o. Le nombre d'édifices publics érigés, leur site, dimensions, usages et frais de construction ; l'établissement et les améliorations faites sur les dites terres ; la quantité de terres vendues, données à bail ou autrement transportées ; le nombre des lots ou parties de lots, le nombre d'acres y contenus, le nombre d'acres défrichés et non défrichés, le prix payé par acre, ou la rente annuelle sur iceux, ensemble avec toutes les autres conditions du dit achat. 4o. Un état des recettes et dépenses de la dite Association.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

L'Honorable Sir *Allan N. MacNab*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté, en conformité d'une Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général,—Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur-Général, datée le 12 du courant, pour copies de la Correspondance qui pourrait avoir été échangée entre le Gouvernement Impérial et le Gouvernement Colonial, au sujet du retrait des Troupes.

(Militaire—No. 17.)

Rue *Downing*, 11 Août 1854.

Milord,—La Guerre dans laquelle l'*Angleterre*, de concert avec nos Alliés, se trouve engagée contre la *Russie*, a obligé le peuple de ce Pays, comme Votre Seigneurie en est informée, à faire des efforts extraordinaires pour procurer à Sa Majesté les moyens de la poursuivre avec vigueur et efficacité. Une Force Anglaise considérable a été débarquée en *Turquie*, et est, à l'heure qu'il est, engagée dans des opérations militaires importantes. Cette Force a été levée en partie par des additions votées spontanément par le Parlement et en partie par le rappel de Troupes dans des postes qu'elles occupaient dans différentes parties du Royaume-Uni, et qui ont été remplacées, quand il était nécessaire, par des Régiments de Milice formés pour cet objet.

Des renforts, néanmoins, continuent à être demandés, et désireux de condescendre à toutes ces demandes, le Gouvernement de Sa Majesté a pris en considération la possibilité de rappeler en *Angleterre* quelques uns des Régiments en service dans les possessions de l'*Amérique du Nord* et autres possessions Coloniales de la Couronne.

Heureusement les symptômes de la Guerre permettent que ce moyen soit adopté sans craindre le risque que la tranquillité des Colonies soit en rien troublée par l'invasion étrangère. Le Gouvernement de Sa Majesté reconnaît pleinement le devoir et la responsabilité qui l'obligent d'apporter sa protection contre toute tentative d'aggression, et mettra la puissance de l'Empire au service d'aucune de ses Colonies qui serait mise en péril pour une pareille cause. Mais le blocus des grands débouchés maritimes aux deux extrémités de la *Russie* a intercepté ses flottes, et l'a mise hors d'état de nuire aux possessions étrangères de la Couronne, tandis que les rapports d'amitié qui existent entre Sa Majesté et toutes les autres Puissances Étrangères ne permettent pas d'appréhender d'attaque d'aucune part.

Le Gouvernement de Sa Majesté croit donc qu'il est juste que la partie de l'Armée actuellement dans les Colonies fournisse sa quote part aux Forces actuellement employées dans la présente Guerre.

Je suis informé par le Duc de *Newcastle*, qu'ayant eu une entrevue avec Votre Seigneurie durant le temps de votre résidence en *Angleterre*, relativement au rappel d'une partie des Troupes du *Canada*, il eût l'avantage de connaître votre opinion sur le sujet. L'intention de Sa Grâce est d'envoyer des ordres au Gé-

néral *Rowan* pour rappeler en *Angleterre* trois Régiments d'Infanterie et trois Compagnies d'Artillerie. Lors de leur rappel, la force régulière en *Canada* se composera du Régiment des Carabiniers Royaux, d'un Régiment d'Infanterie de 850 hommes, et de deux Compagnies d'Artillerie, et elle sera divisée entre les places fortifiées de la plus grande importance, savoir: *Kingston* et *Québec*, les Carabiniers étant en garnison à la première de ces places.

Cet arrangement, comme vous vous le rappelez bien, est d'accord avec l'intention générale exprimée par Lord *Grey*, dans sa Dépêche du 14 Mars 1853, et il ne paraît rien exister dans l'état actuel des affaires qui exige qu'une occupation militaire plus étendue soit continuée.

Sa Majesté est convaincue que la tranquillité dans l'intérieur de la Province peut être confiée en toute sûreté à ses sujets Canadiens.

Leurs Adresses au Trône, à l'occasion de la présente Guerre, expriment l'assurance la plus satisfaisante de leur loyauté et de leur attachement, et je n'ai aucun doute que ce sera avec joie qu'ils acquiesceront, en autant qu'ils y sont concernés, à ces mesures qui sont jugées nécessaires par le Gouvernement de Sa Majesté, aux noms des intérêts communs de l'Empire, et en même temps dans le but d'obtenir une paix sûre et honorable.

J'ai, etc.,

(Signé)

G. Grey.

Le Gouverneur le Très-Honorable
Comte d'*Elgin* et *Kincardine*, C. C.,
Etc., etc., etc.

(Militaire—No. 18.)

Rue *Downing*, 18 Août 1854.

Milord,—Relativement à ma Dépêche, No. 17, du 11 courant, je dois informer Votre Seigneurie qu'il est convenu que la force du Régiment qui restera en *Canada* après le rappel des trois autres, sera augmenté de 850 hommes de Troupes.

J'ai, etc.,

(Signé)

G. Grey.

Le Très-Honorable
Comte d'*Elgin* et *Kincardine*, C. C.,
Etc., etc., etc.

M. *Bellingham* a proposé, secondé par M. *Ferres*, et la Question ayant été mise, Que la Pétition des Syndics de l'Académie de *St. André d'Argenteuil*, demandant une aide, et la Pétition d'*Edwin Pridham* et autres, des Comtés d'*Argenteuil* et de l'*Ontario*, et autres, demandant une aide pour la construction d'un Pont sur la Rivière *Rouge*, dans le Township de *Grenville*, soient séparément imprimées pour l'usage des Membres de cette Chambre; la Chambre s'est divisée:—Et la Question a été résolue dans l'affirmative.

Résolu, Qu'il soit nommé un Comité Spécial, composé de M. *Taché*, l'Honorable Sir *Allan N. MacNab*, l'Honorable M. *Morin*, l'Honorable M. *Chauveau*, l'Honorable *John Sandfield Macdonald*, M. *Cauchon*, M. *Langton*, M. *Foley* et M. *Laberge*, pour assister M. l'Orateur dans l'administration de la Bibliothèque du Parlement, en autant que les intérêts de cette Chambre sont concernés, et pour agir au nom de cette Chambre comme Membres du Comité Conjoint des deux Chambres.

Résolu, Qu'il soit envoyé un Message à l'Honorable Conseil Législatif, communiquant à leurs Honneurs la Résolution qui nomme certains Membres de cette Chambre comme Membres d'un Comité Conjoint des deux Chambres, pour la régie de la Bibliothèque Parlementaire.

Ordonné, Que M. *Taché* porte le dit Message au Conseil Législatif.

Sur motion de M. *Antoine Aimé Dorion*, secondé par l'Honorable *John Sandfield Macdonald*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toutes les Dépêches et de la Correspondance échangée entre le Gouvernement Impérial et le Gouvernement de cette Province, relativement aux changements proposés dans la Constitution du Conseil Législatif, dans la vue de le rendre électif, et concernant l'Acte du Parlement Impérial, pour autoriser la Législature du *Canada* à modifier la Constitution du Conseil Législatif de cette Province, et pour d'autres fins.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Sur motion de M. *Charles Daoust*, secondé par M. *Darche*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre une copie de toute la Correspondance échangée entre le Surintendant de l'Education pour le *Bas-Canada*, et les Commissaires d'Ecole de la Municipalité Scolaire de *St. Clément de Beauharnois*, relativement aux difficultés qui sont survenues entre les dits Commissaires et certaines personnes résidant dans la dite Municipalité ou ailleurs, relativement à l'engagement des Frères de la Doctrine Chrétienne comme Instituteurs, dans l'Académie de *Beauharnois*.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Ordonné, Que M. *Southwick* ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte pour incorporer la Compagnie du Havre de *Port Burwell*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Qu'il soit donné Instruction au Comité de la Bibliothèque Parlementaire de s'assurer si la Bibliothèque considérable de feu le Juge en Chef Sir *James Stuart*, Baronnet, se composant d'Ouvrages sur la Loi, l'Histoire et la Littérature, est pour être vendue, et, si oui, quelles sont les conditions auxquelles on pourrait l'obtenir, en tout ou en partie, pour l'usage de la Législature, et pour la placer dans un lieu qui sera fixé ci-après.

Ordonné, Que la Réponse au sujet du retrait des troupes, qui a été présentée ce jour, soit imprimée pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Résolu, Qu'il soit nommé un Comité Spécial, composé de M. *Galt*, l'Honorable M. *Morin*, l'Honorable *John Sandfield Macdonald*, l'Honorable M. *Hincks*, l'Honorable M. *Rolph*, M. *Lemieux*, M. *Jean Baptiste Eric Dorion*, M. *Langton*, M. *Fergusson*, M. *Fortier*, M. *Egan*, l'Honorable M. *Merritt* et M. *Cauchon*, pour s'enquérir et faire rapport sur le système actuel suivi pour administrer les Terres Publiques, et les divers droits qui en proviennent; ensemble avec le mode actuel de vendre, donner à bail et aliéner auement icelles; pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour obliger à enregistrer les Titres dans les Townships du *Bas-Canada*, étant lu;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Jeudi prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour faciliter l'arrangement de toutes les Actions Civiles par l'Arbitrage dans le *Haut-Canada*, étant lu ;

L'Honorable M. *Merritt* a proposé, secondé par M. *Hartman*, et la Question ayant été proposée, Que le Bill soit maintenant lu une seconde fois ;

L'Honorable Procureur-Général *Macdonald* a proposé, en amendement à la Question, secondé par M. le Solliciteur-Général *Smith*, Que le mot "maintenant," soit retranché, et les mots : "de ce jour en six mois" ajoutés à la fin d'icelle ;

Et la Question ayant été mise sur l'Amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs

<i>Bellingham,</i>	<i>Dionne,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Polette,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Dorion, Antoine A.</i>	<i>Laporte,</i>	<i>Powell,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Fergusson,</i>	<i>Lemieux,</i>	<i>Rankin,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Ferres,</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Roblin,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Fortier,</i>	<i>Macdonald, John S.</i>	<i>Ross, Sol. Gén.</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Macdonald, Pro. Gén.</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Chabot,</i>	<i>Freeman,</i>	<i>MacNab, Sir A. N.</i>	<i>Smith, Sol. Gén.</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Gill,</i>	<i>Mattice,</i>	<i>Smith, Sidney,</i>
<i>Chauveau,</i>	<i>Gould,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Clarke,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Morrison, Angus,</i>	<i>Southwick,</i>
<i>Daly,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Papin,</i>	<i>Taché,</i>
<i>Daoust, Jean B.</i>	<i>Jobin,</i>	<i>Patrick,</i>	<i>49. Terrill.</i>
<i>Desaulniers,</i>			

CONTRE.

Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>De Witt,</i>	<i>Larwill,</i>	<i>Munro,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Dostaler,</i>	<i>Lumsden,</i>	<i>Poulin,</i>
<i>Bowes,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>McDonald, Roderick,</i>	<i>Prévost,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Ferrie,</i>	<i>McCann,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Burton,</i>	<i>Foley,</i>	<i>McKerlie,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Church,</i>	<i>Frazier,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Valois,</i>
<i>Daoust, Charles,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Merritt,</i>	<i>30. Wright.</i>
<i>Darche,</i>	<i>Hartman,</i>		

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Alors, la Question principale, telle qu'amendée, ayant été mise ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois de ce jour en six mois.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour exempter les Employés du Gouvernement de cette Province, dans certains Départements du Service Public, de travailler le Dimanche, étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Lundi, le trentième jour du courant.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour assurer la réunion plus commode du Parlement Provincial, étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Lundi prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour définir la ligne de division entre les quatrième et cinquième Concessions du Township de *Cornwall*, étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Jeudi prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Ville de *Whitby* et en définir les limites, étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour autoriser le Comté de *Middlesex* à négocier un emprunt de Cent mille louis pour consolider la Dette du Comté, étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Lundi prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer une Compagnie aux fins de construire un Chemin depuis *Amherstburg*, sur la Rivière *Détroit*, jusqu'à ce qu'il coupe les différentes lignes qui conduisent à la Rivière *Niagara*, et pour d'autres fins, étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour transporter à *Edward Shortis*, Ecuyer, le Chemin ou réserve de Concession entre les Lots numéros quinze et seize, dans la sixième Concession du Township de *Thorah*, étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Mercredi, le vingt-cinquième jour d'Octobre courant.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte qui incorpore l'Athénée de *Toronto*, étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Mercredi, le vingt-cinquième jour d'Octobre courant.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte, intitulé : "Acte pour abroger deux certains Actes y mentionnés, concernant l'Agriculture, et pour remédier aux abus préjudiciables à l'Agriculture," étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Jeudi prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender un Acte, intitulé : "Acte pour pourvoir à la meilleure organisation des Sociétés d'Agriculture dans le *Bas-Canada*," étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Jeudi prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour la tenue des diverses Cours de Comté dans le *Haut-Canada*, en cas de maladie ou d'absence inévitable du Juge de Comté, étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Lundi, le trentième jour d'Octobre courant.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour permettre aux Notaires de recevoir les avis des parents et amis, sans être autorisés par un Juge, dans tous les cas où les Juges peuvent maintenant déléguer leurs pouvoirs aux Notaires, étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité Spécial, composé de M. *Prévost*, l'Honorable M. le Procureur-Général *Drummond*, M. *Dufresne*, M. *Laberge* et M. *Jobin*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour autoriser les Créanciers des Officiers Publics à saisir après Jugement les salaires et traitements des dits Officiers, étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité Spécial, composé de M. *Marchildon*, M. le Solliciteur-Général *Smith*, l'Honorable *John Sandfeld Macdonald*, M. *Jobin* et M. *Lemieux*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender de nouveau un Acte, intitulé: "Acte pour incorporer certaines personnes sous le nom de la Société Amicale de *Québec*," étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Compagnie Canadienne de Navigation Océanique à la Vapeur, étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour incorporer le Collège *Masson*, à *Terrebonne*, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité ; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil ; et M. *Papin* a fait rapport, Que le Comité avait passé le Bill et y avait fait des amendements.

M. *Prévost* a proposé, secondé par M. *Cartier*, et la Question ayant été proposée, Que le Rapport soit maintenant reçu.

M. *Brown* a proposé, en amendement à la Question, secondé par M. *Hartman*, Que le mot "maintenant," soit retranché, et les mots "Mercredi prochain," soient ajoutés à la fin d'icelle ;

Et la Question ayant été mise sur l'Amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>Hartman,</i>	<i>Matheson,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Ferres,</i>	<i>Lumsden,</i>	<i>Mattice,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Ferrie,</i>	<i>Macdonald, John S.</i>	<i>Munro,</i>
<i>Burton,</i>	<i>Galt,</i>	<i>McDonald, Roderick,</i>	<i>Papin,</i>
<i>Daoust, Charles,</i>	<i>Gould,</i>	<i>McKerlie,</i>	<i>Smith, Sidney,</i>
<i>Dorion, Antoine A.</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Marchildon,</i>	<i>24. Wright</i>

CONTRE.

Messieurs

<i>Bourassa,</i>	<i>Chauveau,</i>	<i>Laberge,</i>	<i>Prévost,</i>
<i>Bowes,</i>	<i>Daoust, Jean B.</i>	<i>Laporte,</i>	<i>Ross, Sol.Gén.</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Darce,</i>	<i>Macdonald, Pro.Gén.</i>	<i>Taché,</i>
<i>Cartier,</i>	<i>Dostaler,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Morin,</i>	<i>22. Valois.</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Labelle,</i>		

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Alors, la Question principale, telle qu'amendée, ayant été mise ;
Ordonné, Que le Rapport soit reçu Mercredi prochain.

Alors, sur motion de l'Honorable Procureur-Général *Macdonald*, secondé par M. le Solliciteur-Général *Ross*,
La Chambre s'est ajournée.

Martis, 17^o die Octobris ;

ANNO 18^o VICTORIÆ REGINÆ, 1854.

M. L'ORATEUR a informé la Chambre, Que le Greffier de cette Chambre avait reçu du Greffier de la Couronne en Chancellerie le Certificat suivant :—

Province du *Canada*.

Le présent est pour certifier qu'en vertu d'un Writ d'Élection, daté le vingt-deuxième jour de Septembre dernier, émané par Son Excellence le Gouverneur-Général, et adressé au Régistrateur du Comté d'*Oxford*, (*James Ingersoll*, Ecuyer,) Officier Rapporteur *ex-officio* pour la Division Sud du dit Comté d'*Oxford*, pour l'Élection d'un Membre pour représenter la dite Division Sud du dit Comté d'*Oxford* dans l'Assemblée Législative de cette Province, dans ce présent Parlement, en remplacement de l'Honorable *Francis Hincks*, qui, depuis son élection comme Représentant du Comté de *Renfrew*, et la dite Division Sud du dit Comté d'*Oxford*, avait choisi la députation du dit Comté de *Renfrew* ; ce pourquoi le siège du dit Honorable *Francis Hincks* comme Représentant de la dite Division Sud du dit Comté d'*Oxford* était devenu vacant, *Ephraïm Cook*, Ecuyer, a été rapporté élu en conséquence, ainsi qu'il appert par le Rapport du dit Writ d'Élection, daté le neuvième jour d'Octobre courant, lequel est maintenant déposé dans les registres de mon Bureau.

Bureau du Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Québec, 17 Octobre 1854.

Félix Fortier,
Greffier de la Couronnè en Chancellerie.

A *William B. Lindsay*, Ecuyer,
Greffier, Assemblée Législative.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par *M. Murney*,—la Pétition d'*H. Bull*, junior, et autres, du Township de *Madoc* ; la Pétition d'*O. E. Wood* et autres, du Township de *Madoc* ; la Pétition de *Robert Harvey* et autres, du Township d'*Huntingdon* ; la Pétition d'*Elias McConnell* et autres, du Township de *Rawdon* ; la Pétition de *George Sherry* et autres, du Township d'*Hungerford* ; et la Pétition de *John Wilson* et autres, du Township d'*Hungerford*.

Par *M. Chisholm*,—la Pétition de *John McLean* et autres, du Village d'*Oakville*, Comté d'*Halton*.

Par *M. Larwill*,—la Pétition de *George Duck*, junior, et autres, le Bureau des Syndics d'Ecole de la Ville de *Chatham*.

Par *M. Munro*,—la Pétition d'*Alanson Maybee* et autres, du Township de *Hope* ; la Pétition de *L. L. Hawn* et autres, du Township de *Hope* ; et la Pétition de *J. S. Smith* et autres, de la Ville de *Port Hope*.

Par l'Honorable *John Sandfield Macdonald*,—la Pétition de *James Cummings* et autres, du Township de *Charlottenburgh*.

Par *M. Delong*,—la Pétition d'*Abigail H. Knowlton* et autres, Veuves, Mères, Filles et Sœurs, de la Ville de *Crosby* ; et la Pétition de *Martha Toffy* et autres, Veuves, Mères, Filles et Sœurs, de *Bastard* et ses environs.

Par *M. Jean Baptiste Eric Dorion*,—la Pétition du Révérend *P. H. Suzor* et autres, de *St. Christophe d'Arthabaska*.

Ordonné, Que la Pétition de la Division *Grimsby*, No. 153 ; la Pétition de la Division *Smithville*, No. 148 ; la Pétition de la Division *Beacon Light*, No. 361 ;

la Pétition de la Division *Ravine*, No. 73 ; et la Pétition de la Division *Monument*, No. 411, toutes de l'Ordre des Fils de la Tempérance ; la Pétition du Révérend *James Neill* et autres, du Township d'*Howard* et autres lieux ; et la Pétition de *Nicholas Lake* et autres, de la Division Nord du Comté d'*Hastings*, soient renvoyées au Comité Spécial de Tempérance.

Ordonné, Que la Pétition de *William Adams* et autres, du Township de *Louth* ; la Pétition de *Thomas F. Park* et autres, du Comté d'*Essex* ; la Pétition de la Municipalité du Township de *Gosfield* ; la Pétition de la Municipalité du Township d'*Harwich* ; la Pétition de la Municipalité du Township de *Dover* ; la Pétition de la Municipalité du Township de *Tilbury-Ouest* ; la Pétition de la Municipalité du Township de *Tilbury-Est* ; la Pétition de la Municipalité du Township de *Romney* ; la Pétition de la Municipalité du Township de *Mersca* ; la Pétition de la Municipalité du Township de *Colchester* ; la Pétition de la Municipalité du Township de *Raleigh* ; la Pétition de la Municipalité du Township de *Malden* ; la Pétition de la Municipalité de la Ville d'*Amerstburg* ; la Pétition de la Municipalité du Township de *Sandwich* ; la Pétition de la Municipalité du Township de *Maidstone* ; la Pétition de la Municipalité du Township de *Rochester* ; la Pétition de la Municipalité du Township d'*Anderdon* ; et la Pétition de *W. Pierce Howland*, du Township d'*York*, Comté d'*York*, soient renvoyées au Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques.

Ordonné, Que les diverses Pétitions relatives à la Tempérance, reçues jusqu'à ce jour, soient renvoyées au Comité Spécial de Tempérance.

Ordonné, Que la Pétition du Révérend *John Cook*, D. D., et autres, de la Cité de *Québec*, soit imprimée pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Ordonné, Que *M. Antoine Aimé Dorion* ait la permission d'introduire un Bill pour augmenter le Capital de la Banque du Peuple, et pour d'autres fins.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi prochain.

M. l'Orateur a fait rapport à la Chambre, Que le Cautionnement à la Pétition de *Télesphore Fournier*, Ecuyer, et autres, se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour le Comté de *Montmagny*, ne souffre aucune objection.

M. l'Orateur a aussi fait rapport à la Chambre, Que le Cautionnement à la Pétition d'*André Benjamin Papineau*, se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour le Comté de *Laval*, ne souffre aucune objection.

Ordonné, Que la Pétition d'*André Benjamin Papineau*, Notaire, résidant en la Paroisse de *St. Martin*, dans le Comté de *Laval*, dans le District de *Montréal*, se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour le Comté de *Laval*, soit renvoyée au Comité Général des Elections.

Ordonné, Que l'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald* ait la permission d'introduire un Bill pour faire de meilleures dispositions pour l'appropriation des deniers provenant des Terres jusqu'ici connues sous le nom de Réserves du Clergé, en les rendant disponibles pour des objets Municipaux.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mardi prochain.

Ordonné, Que quinze cents exemplaires du dit Bill, en langue Anglaise, et

cinq cents exemplaires en langue Française, soient imprimés pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Sur motion de l'Honorable Sir *Allan N. MacNab*, secondé par l'Honorable *John Sandfield Macdonald*,

Résolu, Nemine contradicente, Qu'en considération de la nouvelle arrivée aujourd'hui du théâtre de la Guerre, dans la *Crimée*, d'une suite de brillantes victoires remportées par les Flottes et les Armées combinées de la *France* et de l'*Angleterre*, il est du devoir de cette Chambre de témoigner la joie qu'elle éprouve en apprenant cet événement, et l'admiration qu'elle ressent pour les exploits glorieux des braves défenseurs des Patries de nos Pères; et que cette Chambre s'ajourne maintenant.

Et la Chambre s'est ajournée en conséquence.

Mercurii, 18^o die Octobris;

ANNO 18^o VICTORIÆ REGINÆ, 1854.

M. L'ORATEUR a mis devant la Chambre,—Etat détaillé des Propriétés vendues et acquises par les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame de *Montréal*, reçu en conformité des dispositions de l'Acte 8, *Vic.*, chap. 99. Pour le dit Etat, voir Appendice (A.A.)

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par M. *Antoine Aimé Dorion*,—la Pétition de *Samuel Snell*, Marin, de la Cité de *Londres, Angleterre*.

Par l'Honorable M. *Young*,—la Pétition des Gouverneurs de l'Université du Collège *McGill*.

Par M. *Rankin*,—la Pétition de *John Bell* et autres, résidant sur la ligne projetée de Chemin de Fer depuis *Amherstburg* jusqu'à *St. Thomas*.

Par M. *Southwick*,—la Pétition de *W. H. Allworth* et autres, de *Port Stanley*.

Par M. *Matheson*,—la Pétition d'*Asa Durkee* et autres, du Township de *Norwich*, Comté d'*Oxford*.

Par l'Honorable M. *Morin*,—la Pétition des Président, Officiers et Membres de la Société Littéraire et Historique de *Québec*.

L'Honorable M. *Morin*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,—Rapports des Commutations de Tenure effectuées dans le Domaine de la Couronne, dans la Censive de *Québec*, depuis le 1er Août 1852, jusqu'au 31 Mai 1854; dans la Censive du ci-devant Ordre des Jésuites, dans les Districts de *Québec* et de *Montréal*, depuis le 1er Août 1852, jusqu'au 31 Août 1854; dans le Domaine de la Couronne, dans la Censive des *Trois-Rivières*, depuis la passation de l'Acte 10 et 11 *Vic.*, chap. 111, jusqu'au 31 Août 1854; dans la Censive du ci-devant Ordre des Jésuites, dans le District des *Trois-Rivières*, depuis le 1er Août 1852, jusqu'au 31 Août 1854; et dans la Censive de la Seigneurie de *Lauzon*, depuis le 1er Août 1852, jusqu'au 31 Août 1854, reçus en conformité des dispositions de l'Acte 10 et 11 *Vic.*, chap. 111.

Pour les dits Rapports, voir Appendice (V.)

Conformément à l'Ordre du jour, les Pétitions suivantes ont été lues :—

De la Division *Port Robinson*, No. 86 ; de la Division *Birmingham*, No. 221 ; de la Division *Percy*, No. 270, toutes de l'Ordre des Fils de la Tempérance ; des Ministres et Anciens du Synode de l'Eglise Presbytérienne du *Canada* ; de *C. B. Hawley* et autres, du Township de *Pembrroke* ; de *James Fell* et autres, du Township d'*Augusta* ; des Filles de la Tempérance de *Fountain Union*, *Guelph*, *Canada-Ouest*, et autres ; de *Samuel A. Walford* et autres, du Township d'*Albion* ; de *John Frank* et autres, du Township de *Caledon* ; de *John Richardson* et autres, du Township de *Caledon* ; d'*Henry Morton* et autres, du Village de *Burrill's Rapids* et ses environs ; de *Thomas Maley* et autres, du Village de *Kemptville* ; de *Sarah Coyle* et autres, du Township d'*Oxford* ; de *John H. Holden* et autres, du Township de *Walford*, Division Nord de *Leeds* et *Grenville* ; de *Joseph Adair* et autres, du Gore de *Donnie*, Comté de *Perth* ; et de la Municipalité de *Shefford* ; demandant la passation d'une Loi prohibant les Liqueurs fortes.

De *John H. Perry* et autres, de la Ville de *Whitby* ; demandant la passation d'un Acte pour incorporer la dite Ville.

De *Joseph Lavoy* et autres, de la Paroisse de *St. Elizabeth*, Comté de *Berthier* ; demandant que la dite Paroisse soit détachée de la Municipalité de *Berthier* No. 1, et annexée à la Municipalité de *Berthier* No. 2.

De *Jean B. Mégré*, de la Paroisse de *St. Ambroise de Kildare*, Comté de *Joliette* ; demandant une indemnité pour ses services durant la dernière Guerre avec les *Etats-Unis*, et aussi durant la Rébellion de 1837-38.

De *Joseph Ducharme* et autres, du Comté de *Joliette* ; demandant que la Paroisse de *St. Félix de Valois* soit détachée du Comté de *Berthier*, et annexée au Comté de *Joliette*.

Du Conseil Municipal du Comté de *Middlesex* ; demandant certains amendements à l'Acte qui incorpore la Compagnie du Chemin de Fer de *London* et *Port Stanley*.

De *R. S. Tylee* et autres, au nom du Dispensaire de *Montréal* ; demandant un Acte d'Incorporation.

Du Révérend *R. McGill*, D.D., et autres, au nom du Dispensaire de *Montréal* ; demandant une aide.

De la Corporation de *Bishop's College* à *Lennoxville* ; demandant une aide.

De *Dame Eliza M. Massue* et autres Dames, Directrices de l'Association Charitable des Dames Catholiques de *Québec* ; demandant une aide pour cette Institution.

De *P. Dumais* et autres, Commissaires d'Ecole de *St. Louis*, Comté de *Kamou-raska* ; demandant une aide pour certains Etablissements d'Education.

De la Municipalité de *Shefford* ; demandant la passation d'un Acte pour étendre au *Bas-Canada* les dispositions de l'Acte du Fonds Consolidé d'Emprunt Municipal du *Haut-Canada*.

Des Président et Directeurs de l'Académie de *Shefford* ; demandant une aide.

De *Samuel Sinclair* et autres, du Township et du Gore de *Zone*, Comté de *Kent* ; demandant la passation d'un Acte pour séparer les Townships de *Camden* et *Zone*.

Des Ministres et Anciens du Synode de l'Eglise Presbytérienne du *Canada* ; demandant la sécularisation immédiate et complète des Réserves du Clergé.

Des Ministres et Anciens du Synode de l'Eglise Presbytérienne du *Canada* ; demandant l'abrogation de cette partie de l'Acte 10 et 11 *Vic.*, chap. 14, par laquelle les personnes autorisées par la loi à baptiser, marier, ou remplir les services funéraires sont trouvées coupables de simple délit (*misdemeanor*) quand elles négligent d'en faire des rapports.

Des Ministres et Anciens du Synode de l'Eglise Presbytérienne du *Canada* ; demandant l'adoption de certaines mesures pour l'abolition de tout travail quel-

conque le Dimanche dans les Départements de Poste et dans tous les Départements du Service Public.

Du Conseil de Ville de la Ville de *Chatham*, demandant la passation d'un Acte pour autoriser la vente de certains Lots ou Lopins de Terre dans la dite Ville, accordés à différentes Corporations Religieuses et pour des fins Scolaires, et que le produit soit employé à leur avantage respectif.

De *James M. Hay* et autres, du Chemin *London*, dans les Comtés-unis de *Huron* et *Bruce*; demandant certains amendements à l'Acte des Ecoles Communales.

Du Révérend *R. Robert* et autres; demandant indemnité pour toutes les personnes qui ont été injustement exclues des avantages de l'Acte accordant indemnité aux Victimes de la Rébellion de 1837 et 1838.

De *Pierre Viger* et autres, de *Boucherville*, Comté de *Chambly*; demandant la révocation de l'Ordonnance 3 et 4 *Vic.*, chap. 25, relative aux voitures d'hiver.

De *P. Blanchet*, de *St. Mathias*, Comté de *Rouville*; demandant certains amendements au système Municipal du *Bas-Canada*.

De *P. R. LaFrenaye* et autres; demandant certains amendements à l'Acte de Judicature du *Bas-Canada*.

M. Jobin, du Comité Permanent des Dépenses Contingentes, a présenté à la Chambre le Premier Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit:—

Votre Comité a pris en considération les divers sujets à lui renvoyés par Votre Honorable Chambre, et a aussi fait des progrès dans l'examen du Compte Courant du Greffier.

Votre Comité, sur la représentation du Greffier que les fonds entre ses mains pour déboursés nécessaires des Dépenses Contingentes sont épuisés, prend la liberté de recommander que la somme de Huit mille louis, à compte des dits déboursés, soient avancés au Greffier, et qu'une humble Adresse soit en conséquence présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général à cette fin.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, le priant de vouloir bien émaner son *Warrant* en faveur de *William Burns Lindsay*, Ecuyer, pour la somme de Huit mille livres, courant, pour payer les Dépenses Contingentes de cette Chambre; et assurant Son Excellence que cette Chambre sera bon de cette somme.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

M. Polette, du Comité Permanent des divers Bills Privés, a présenté à la Chambre le Troisième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit:—

Votre Comité a examiné le Bill pour incorporer le Collège de *Monnoir*, et a adopté certains amendements, qu'il soumet respectivement à la considération de Votre Honorable Chambre.

Il a aussi examiné le Bill pour autoriser la vente de certaines Terres désignées comme Lots numéros cinq et six, Division A, du Township de *Guelph*, et en appliquer le produit aux objets du fidéicommiss; et le Bill pour amender de nouveau un Acte, intitulé: "Acte pour incorporer certaines personnes sous le nom de la Société Amicale de *Québec*;" et est convenu de faire rapport des dits Bills sans amendement.

M. Langton, du Comité Permanent des Ordres Permanents, a présenté à la Chambre le Septième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit:—

Votre Comité a examiné les Pétitions suivantes, et trouvé que les Avis sur icelles ont été dûment donnés, savoir:—De la Compagnie du Chemin de Fer de *L. Rive Nord*, demandant à être autorisée à construire des Bassins sur la Ri-

vière *St. Charles*; de la même, demandant des amendements à son Acte d'Incorporation; de la Compagnie du Chemin de Fer de la Rive Nord et de la Compagnie du Chemin de Fer de *Montréal* et *Bytown*, demandant à être autorisées à construire un Chemin de Fer de *Pembroke* à la *Baie Georgienne*; et de *J. T. Taschereau* et autres.

Sur la Pétition de *Justus W. Williams* et autres, demandant un Acte d'incorporation pour construire un Chemin de Fer d'*Oakville* à *Milton* et de là à *Arthur*, il a été prouvé à Votre Comité que l'Avis est limité au Comté d'*Halton*; et comme le dernier endroit mentionné est dans un autre Comté, Votre Comité recommande que les opérations de la Compagnie soient limitées au Comté d'*Halton*.

Sur la Pétition de *Duncan Sinclair* et autres, du Township de *Chatham*, Comté d'*Argenteuil*, demandant un Acte pour dissiper les doutes concernant l'Arpentage de certaines lignes latérales dans ce Township, Votre Comité trouve qu'aucun Avis n'a été donné.

La Pétition de la Compagnie de Chemin de Fer de la Rive Nord, exposant que son Livre Original d'actions a été détruit par le feu, et demandant qu'il soit passé un Acte pour en authentifier une copie, ne paraît pas être de nature, ainsi que le conçoit Votre Comité, à exiger publication d'Avis.

Ordonné, Que le Bill pour autoriser la vente de certaines Terres désignées comme Lots numéros cinq et six, division A, du Township de *Guelph*, et en appliquer le produit aux objets du fidéicommis, soit lu la troisième fois Demain.

L'Honorable Sir *Allan N. MacNab*, du Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques, a présenté à la Chambre le Premier Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit:—

Votre Comité a pris en considération l'Instruction de Votre Honorable Chambre, de s'enquérir s'il est expédient d'établir une Branche de Télégraphe dans l'enceinte du Parlement, en connexion avec le Bureau de l'Association du Télégraphe de l'*Amérique Britannique du Nord*, et en conséquence, il a nommé quelques-uns de ses Membres comme Sous-Comité pour conférer avec les différentes Compagnies de Télégraphe, aux fins de constater si aucune d'elles voudrait établir une batterie et placer un opérateur dans les Bâtisses du Parlement, ou, dans le cas où elle refuserait, de constater les dépenses que la Chambre aurait à encourir pour établir une communication avec la ligne principale.

Le Sous-Comité ainsi nommé a fait rapport qu'il avait écrit à différentes Compagnies de Télégraphe en transmettant Copie d'une Résolution adoptée par votre Comité, et qu'il avait reçu une réponse d'une Compagnie, savoir: la Compagnie du Télégraphe de *Montréal*, dans laquelle le Surintendant, *M. O. S. Wood*, dit qu'il a reçu instruction du Bureau des Directeurs de déclarer que si le Gouvernement fournit un appartement éclairé et chauffé, et libre de tous frais, la Compagnie établira un Bureau et le mettra en communication directe avec sa Ligne qui s'étend aujourd'hui jusqu'à *Windsor*, dans le *Canada-Ouest*.

Le Sous-Comité rapporte en outre qu'il s'est assuré auprès de l'Honorable Orateur qu'un appartement, joignant l'appartement des Messagers, au premier étage, est au service de la Compagnie du Télégraphe, et qu'en conséquence Votre Honorable Chambre peut commander les services de l'Opérateur du Télégraphe placé dans les Edifices, sans entraîner de dépenses pour le Gouvernement.

Votre Comité a donc l'honneur de soumettre la matière à la considération de Votre Honorable Chambre.

Ordonné, Que le dit Rapport soit renvoyé à un Comité de toute la Chambre Demain.

Ordonné, Que le Bill pour incorporer le Collège de *Monnoir*, tel que rapporté du Comité Permanent des divers Bills Privés, soit renvoyé à un Comité de toute la Chambre Demain.

Ordonné, Que M. *Sidney Smith* ait la permission d'introduire un Bill pour amender les Statuts de cette Province, touchant les Hypothèques sur les meubles dans le *Haut-Canada*, et pour les refondre.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Ordonné, Que M. *Bourassa* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer les Compagnies d'Assurance Mutuelle des Paroisses du *Bas-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Ordonné, Que M. *Foley* ait la permission d'introduire un Bill pour pourvoir à la représentation, dans l'administration des Compagnies de Chemins de Fer, des Municipalités qui prennent des Actions dans telles Compagnies, ou qui leur prêtent de l'argent en vertu des dispositions de l'Acte du Fonds d'Emprunt Municipal du *Haut-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Ordonné, Que M. *Felton*, M. *Mackenzie*, M. *Poulin*, M. *Casault*, M. *Jackson* et M. *Antoine Aimé Dorion*, soient ajoutés au Comité Spécial de Tempérance.

Ordonné, Que le Quorum du dit Comité soit composé de cinq Membres.

Sur motion de l'Honorable M. *Morin*, secondé par l'Honorable Sir *Allan N. MacNab*,

Résolu, Qu'il soit fait un Appel Nominal de la Chambre Mardi, le septième jour de Novembre prochain.

Résolu, Qu'on envoie querir, sous la garde du Sergent d'Armes de service dans cette Chambre, ceux des Membres qui seront alors absents.

Ordonné, Que M. l'Orateur fasse écrire immédiatement des Lettres Circulaires aux Membres absents, leurs transmettant des copies des Résolutions précédentes, signées par le Greffier de cette Chambre.

Ordonné, Que M. *Fortier* ait la permission d'introduire un Bill pour la dépêche plus expéditive des affaires en certains cas.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi, le vingt-troisième jour d'Octobre courant.

Ordonné, Que la Réponse relative à la Seigneurie de *Lauzon*, le Rapport de la Compagnie des Directeurs du Grand Chemin de Fer Occidental, et la Réponse relative au Bail du Colonel *Prince*, à *Rondeau*, soient imprimés pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Ordonné, Que M. *Sanborn* ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte des *Writs* de prérogative, et pour faire de nouvelles dispositions touchant les *Writs* de *Scire Facias*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mercredi, le premier jour de Novembre prochain.

Ordonné, Que M. *Foley* ait la permission d'introduire un Bill pour augmenter la Juridiction des Cours de Comté dans le *Haut-Canada*, et pour d'autres fins y mentionnées.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Ordonné, Que M. *Lemieux* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer de *Québec, Chaudière, Maine et Portland*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que la Pétition de l'Institut des Artisans de *Montréal* soit imprimée pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Sur motion de l'Honorable M. *Hincks*, secondé par l'Honorable M. *Morin*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de faire mettre devant cette Chambre, par l'Officier qu'il appartient, un Rapport du montant de versements non payés sur les Terres connues comme Réserves du Clergé dans le *Haut-Canada*, qui ont été vendues mais non patentées, incluant les arrérages de l'intérêt.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Ordonné, Que le Bill pour amender de nouveau un Acte, intitulé : "Acte pour incorporer certaines personnes sous le nom de la Société Amicale de *Québec*," soit renvoyé à un Comité de toute la Chambre Demain.

L'Honorable M. *Chauveau*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté, en conformité d'une Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général,—Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur-Général, datée le 29 du mois dernier, le priant de faire mettre devant cette Chambre un Tableau détaillé des sommes reçues et dépensées par les Commissaires du Havre de *Toronto*, depuis le premier jour de Janvier 1853, jusqu'au trentième jour de Septembre courant.

Pour le dit Tableau, voir Appendice (G.G.)

L'Honorable M. *Chauveau* a aussi présenté, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,—Règles et Formules des Cours de Division, en vertu de de l'Acte 16 *Vic.*, chap. 177, sect. 10.

Pour les dites Règles, voir Appendice (H.H.)

L'Ordre du jour, pour recevoir le Rapport du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour incorporer le Collège *Masson* à *Terrebonne*, étant lu ;

Et la Question ayant été proposée, Que le Rapport soit maintenant reçu ;

M. *Antoine Aimé Dorion* a proposé, en amendement à la Question, secondé par M. *Prévost*, Que tous les mots après "Que," jusqu'à la fin de la Question, soient

retranchés, de manière à insérer les mots suivants en leur place : “ Le Bill soit renvoyé de nouveau à un Comité de toute la Chambre, dans le but de l’amender, en déclarant dans le Bill que “ les rentes et profits, provenant de toutes propriétés mobilières ou immobilières possédées par la dite Corporation, seront appropriées et appliquées uniquement à la construction et réparation des édifices requis pour les fins de la dite Corporation, et à l’avancement de l’Education pour l’instruction de la jeunesse, et au paiement des dépenses à encourir pour des objets qui se rattachent aux fins susdites ou qui en dépendent ;” et aussi, en ajoutant le mot “annuelle” après le mot “somme,” dans la première Clause du dit Bill ;”

M. Hartman a proposé, en amendement au dit Amendement proposé, secondé par M. Ferrie, Que les mots suivants soient ajoutés à la fin d’icelui : “ et aussi, en retranchant les mots : “que le revenu provenant de toutes terres et tènements situés en cette Province, autres que des terres sur lesquelles sont construits les Edifices et dépendances du dit Collège n’excédera point la somme de “ Mille louis courant,” dans la dite première Clause, et en insérant à la place les mots : “que la dite Corporation n’aura point le pouvoir d’acquérir ou posséder “ aucuns immeubles, excepté ceux qui pourront être nécessaires pour l’usage du “ dit Collège ;”

Et la Question ayant été mise sur l’Amendement au dit Amendement proposé; la Chambre s’est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs

Aikins,	Dorion, Antoine A.	Hartman,	Munro,
Bell,	Fergusson,	Holton,	Murney,
Biggar,	Ferres,	Langton,	Papin,
Brown,	Ferrie,	Lumsden,	Scutcherd,
Chisholm,	Frazier,	Macdonald, John S.	Smith, Sidney,
Daoust, Charles,	Freeman,	McKerlie,	Somerville,
De Witt,	Galt,	Matheson,	Wright,
Dorion, Jean B. E.	Gould,	Mattice,	32. Young.

CONTRE.

Messieurs

Alley, n,	Darche,	Laporte,	Poulin,
Bellingham,	Desaulniers,	Larull,	Pouliot,
Blanchet,	Dionne,	LeBoutillier,	Powell,
Bourassa,	Dostaler,	Lemieux,	Prévost,
Bowes,	Drummond, Pro.Gén.	Macbeth,	Rankin,
Bureau,	Dufresne,	Macdonald, Pro.Gén.	Rhodes,
Casault,	Foley,	McDonald, Roderick,	Robin,
Cauchon,	Fortier,	MacNab, Sir A. N.	Ross, Sol. Gén.
Cayley,	Fournier,	McCann,	Sanborn,
Chabot,	Gill,	Marchildon,	Shaw,
Chapais,	Guévremort,	Meagher,	Smith, Sol. Gén.
Church,	Hucks,	Mongenaix,	Southwick,
Clarke,	Huot,	Morin,	Stevenson,
Cooke,	Jackson,	Morrison, Joseph C.	Taché,
Crawford,	Jobin,	Morrison, Angus,	Terrill,
Daly,	Labelle.	Patrick,	Thibaudreau,
Daoust, Jean B.	Laberge,	Polette,	68. Valois.

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la Question ayant été mise sur l’Amendement à la Question première ;— Elle a été résolue dans l’affirmative.

Alors, la Question principale, telle qu’amendée, ayant été mise ;

Ordonné, Que le Bill soit renvoyé de nouveau à un Comité de toute la Chambre, dans le but de l'amender, en déclarant dans le Bill, que "les rentes et profits provenant de toutes propriétés mobilières ou immobilières, possédées par la dite Corporation, seront appropriées et appliquées uniquement à la construction et réparation des édifices requis pour les fins de la dite Corporation, et à l'avancement de l'Education par l'instruction de la jeunesse, et au paiement des dépenses à encourir pour des objets qui se rattachent aux fins susdites ou qui en dépendent;" et aussi, en ajoutant le mot "annuelle" après le mot "somme," dans la première Clause du dit Bill.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil; et M. *Papin* a fait rapport, Que le Comité avait passé le Bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant reçu.

M. *Papin* a fait rapport du Bill en conséquence, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois Demain.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Chabot*, secondé par M. *Antoine Aimé Dorion*,

La Chambre s'est ajournée.

Jovis, 19^o die Octobris;

ANNO 18^o VICTORIÆ REGINÆ, 1854.

M. L'ORATEUR a informé la Chambre, Que le Greffier de cette Chambre avait reçu du Greffier de la Couronne en Chancellerie le Certificat suivant :—

Province du Canada.

Le présent est pour certifier qu'en vertu d'un Writ d'Election, daté le quatorzième jour de Septembre dernier, émané par Son Excellence le Gouverneur-Général, et adressé au Shérif des Comtés-unis de *Wentworth* et *Halton*, (*Edward Cartwright Thomas*, Ecuyer,) Officier Rapporteur *ex-officio* pour la Division Nord du Comté de *Wentworth*, pour l'Election d'un Membre pour représenter la dite Division Nord du dit Comté de *Wentworth* dans l'Assemblée Législative de cette Province, dans le présent Parlement, en remplacement de l'Honorable *Robert Spence*, qui, depuis son Election comme Représentant de la dite Division Nord du dit Comté de *Wentworth*, avait accepté une charge de profit sous la Couronne, savoir : la charge de Maître-Général des Postes de la dite Province du *Canada*, ce pourquoi le siège du dit Honorable *Robert Spence*, comme Représentant de la dite Division Nord du dit Comté de *Wentworth*, était devenu vacant, l'Honorable *Robert Spence* a été dûment élu en conséquence, ainsi qu'il appert par le Rapport du dit Writ d'Election, daté le treizième jour d'Octobre courant, lequel est maintenant déposé dans les registres de mon bureau.

Bureau du Greffier de la Couronne en Chancellerie,

Québec, 19 Octobre 1854.

Félix Fortier,

Greffier de la Couronne en Chancellerie.

A *William B. Lindsay*, Ecuyer,
Greffier, Assemblée Législative.

M. l'Orateur a mis devant la Chambre, les Comptes et Etats de la Compagnie du Grand Tronc de Chemin de Fer du *Canada*, tel que requis par la 5^{me} Sous-section de la 22^{me} Section de l'Acte 14 et 15 *Vic.*, chap. 51 ; et Etat des Affaires de la Compagnie du Chemin de Fer d'*Hamilton* et *Toronto*, jusqu'au 30 Septembre 1854, reçus en conformité d'un Ordre de cette Chambre du 14 Septembre dernier.

Pour les dits Comptes et Etats, voir Appendice (F.F.)

Aussi, Etats des Affaires de la Banque de *Montréal* et de la Banque de la Cité, jusqu'au 31 Août ; et de la Banque du *Haut-Canada* jusqu'au 3 Octobre 1854, reçus en conformité d'un Ordre de cette Chambre du 14 Septembre dernier.

Pour les dits Etats, voir Appendice (E.E.)

Et aussi, Rapports des Régistrateurs des Comtés de *Prescott* et *Waterloo*, reçus en conformité de l'Ordre de cette Chambre du 14 Septembre dernier.

Pour les dits Rapports, voir Appendice (Z.)

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et mise sur la table :—

Par M. *Holton*,—la Pétition de *Thomas C. Keefer*, de la Cité de *Montréal*.

Par M. *Hurtman*,—la Pétition de *William V. Southard* et autres, Constructeurs,

Par M. *Patrick*,—la Pétition de *William B. Imrie* et autres, du Township d'*Edwardsburgh*.

Par M. *Shaw*,—la Pétition de l'Institut Catholique de *Perth*.

Par M. *Tuché*,—la Pétition d'*Hilaire Peltier*, Ecuyer, Marchand, de la Cité de *St. Jean*, Province du *Nouveau-Brunswick* ; et la Pétition du Révérend *G. S. Marceau* et autres, de la Paroisse de *St. Simon*.

Par M. *Ferrie*,—la Pétition de la Municipalité du Township de *Waterloo*.

Par M. *Jean Baptiste Eric Dorion*,—la pétition de *William Mountain*, de la Ville de *William Henry* ou *Sorel*.

Par M. *Crawford*,—la Pétition de *Marindia T. Adams* et autres, Femmes, Mères, Filles et Sœurs, de *Lynn* et ses environs ; la Pétition du Conseil Municipal des Comtés-unis de *Leeds* et *Grenville* ; la Pétition de *Phœnia Smart* et autres, Femmes, Mères, Filles et Sœurs, de la Ville de *Brockville* ; et la Pétition de *P. E. Adams* et autres, Actionnaires de la Compagnie d'Assurance Provinciale de *Toronto*.

Par l'Honorable M. *Robinson*,—la Pétition du Révérend *Francis Evans* et autres, Ministres de l'Eglise-unie d'*Angleterre* et d'*Irlande*, Diocèse de *Toronto*.

Par M. *Chisholm*,—la Pétition des Président et Directeurs de la Compagnie des Mines du *Haut-Canada*.

Par M. *Guéremont*,—la Pétition de *Louis Mandeville* et autres, de la Paroisse de *St. Pierre de Sorel*, Comté de *Richelieu*.

Par M. *Matheson*,—la Pétition de la Municipalité du Township de *Zorra Est*.

Par M. *Brown*,—la Pétition de la Convention des Baptistes Réguliers du *Canada*.

Par M. *Roblin*,—la Pétition de *Cephas H. Miller* et autres, des Villages de *Newburgh*, *Clark's Mills* et leurs environs.

Par M. *Jean Baptiste Daoust*,—la Pétition de *L. Guérin* et autres.

Conformément à l'Ordre du jour, les Pétitions suivantes ont été lues :—

De *H. Bull*, Junior, et autres, du Township de *Madoc* ; et d'*O. E. Wood* et autres, du Township de *Madoc* ; de *Robert Harvey* et autres, du Township d'*Huntingdon* ; d'*Elias McConnell* et autres, du Township de *Rawdon* ; de *George Sherry* et autres, du Township d'*Hungerford* ; et de *John Wilson* et

autres, du Township d'*Hungerford* ; demandant une aide pour améliorer les Chemins et Ponts.

De *George Duck*, Junior, et autres, le Bureau des Syndics d'Ecole de la Ville de *Chatham* ; demandant la passation d'un Acte pour autoriser la vente d'un certain lot ou lopin de terre dans la dite Ville, accordé pour le bénéfice des Ecoles de Grammaire, et ne rapportant presque rien maintenant pour cet objet.

De *John McLean* et autres, du Village d'*Oakville*, Comté d'*Halton* ; d'*Alanson Maybee* et autres, du Township de *Hope* ; de *L. L. Hawn* et autres, du Township de *Hope* ; de *J. S. Smith* et autres, de la Ville de *Port Hope* ; de *James Cummings* et autres, du Township de *Charlottenburgh* ; d'*Abigail H. Knowlton* et autres, Femmes, Mères, Filles et Sœurs, de la Ville de *Crosby Sud* ; et de *Martha Toffy* et autres, Femmes, Mères, Filles et Sœurs, de *Bastard* et ses environs ; demandant la passation d'une Loi prohibant les Liqueurs fortes.

Du Révérend *P. H. Suzor* et autres, de la Paroisse de *St. Christophe d'Arthabaska*, Comté d'*Arthabaska* ; demandant l'établissement d'un Bureau d'Enregistrement dans la dite Paroisse.

M. Polette, du Comité Permanent des divers Bills Privés, a présenté à la Chambre le Quatrième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre Comité a examiné le Bill pour augmenter le Capital de la Compagnie du Pont Suspendu des Chutes de *Niagara*, et est convenu d'en faire rapport sans aucun amendement. .

Ordonné, Que le Bill pour augmenter le Capital de la Compagnie du Pont Suspendu des Chutes de *Niagara*, soit renvoyé à un Comité de toute la Chambre Demain.

Ordonné, Que *M. Papin* ait la permission d'introduire un Bill pour amender les Actes de Judicature du *Bas-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Jeudi prochain.

Ordonné, Que le Pamphlet publié par la Convention anti-Seigneuriale du District de *Montréal*, au sujet de l'abolition de la Tenure Seigneuriale, soit imprimé en langue Anglaise et Française, pour l'usage des Membres de cette Chambre.

M. Galt a proposé, secondé par *M. Holton*, et la Question ayant été mise, Que toutes les Motions pour l'impression des Pétitions, ou autres Documents, pour lesquels une Motion spéciale est nécessaire, seront soumises au Comité des Impressions, avant qu'action soit prise sur icelles ; la Chambre s'est divisée :—Et la Question a passé dans la négative.

Résolu, Qu'il soit nommé un Comité Spécial de sept Membres, composé de *M. Pouliot*, l'Honorable *M. Hincks*, *M. Stevenson*, l'Honorable *M. Morin*, *M. Brown*, *M. Papin* et *M. Langton*, pour s'enquérir et faire rapport sur les moyens d'obtenir et publier un Rapport correct et impartial des Débats de cette Chambre.

Message du Conseil Législatif, par *John Fenning's Taylor*, Ecuyer, l'un des Maîtres en Chancellerie :—

M. l'Orateur,

Le Conseil Législatif prie cette Chambre de permettre à *William Rhodes*, Ecuyer, un de ses Membres, de comparaître et rendre témoignage devant

le Comité Spécial du Conseil Législatif, chargé de faire une enquête au sujet des accusations portées contre les Membres de la ci-devant Administration.

Et ensuite, il s'est retiré.

Résolu, Que cette Chambre enverra une Réponse au dit Message, par l'un de ses Messagers.

Et le Maître en Chancellerie a été rappelé, et M. l'Orateur l'a informé de ce qui précède.

Et alors, il s'est retiré de nouveau.

Résolu, Qu'il soit nommé un Comité Spécial de sept Membres, composé de M. *Dufresne*, M. *Antoine Aimé Dorion*, l'Honorable M. *Merritt*, M. *Mackenzie*, M. *Charles Daoust*, M. *Sidney Smith* et M. *Foley*, pour s'enquérir s'il ne serait pas convenable de passer une Loi pour établir des Cours de Conciliation en cette Province, pour toute la Province, ou pour l'une ou l'autre des sections, ou pour chacune d'elles séparément.

Ordonné, Que M. *Larwill* ait la permission d'introduire un Bill pour réunir certaines Terres, dans le Gore de *Camden*, au Township de *Dawn*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Jeudi, le neuvième jour de Novembre prochain.

Ordonné, Que M. *Church* ait la permission d'introduire un Bill pour pourvoir à l'enregistrement des Baptêmes, Mariages et Sépultures dans le *Haut-Canada*, et pour d'autres fins y mentionnées.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Jeudi prochain.

Ordonné, Que M. *Labelle* ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte de la dernière Session, pour étendre les dispositions d'un Acte pour autoriser certains Conseils Municipaux à prendre des Actions dans certaines Compagnies de Chemins de Fer.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que M. *Chisholm* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer d'*Oakville* et *Arthur*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi prochain.

M. *Mackenzie* a proposé, secondé par M. *Foley*, et la Question ayant été mise, Que le mode actuel de mettre à effet les Lois, Règles ou Usages en vertu desquels les Juges de Paix sont choisis et nommés dans le *Haut-Canada*, par le Gouvernement Exécutif, donne dans quelques Comtés de justes sujets de mécontentement et de plaintes; la Chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.
Messieurs

<i>Bourassa,</i>	<i>De Witt,</i>	<i>Hartman,</i>	<i>Marchildon,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Dorion, Jean B. E.</i>	<i>Holton,</i>	<i>Papin,</i>
<i>Cooke,</i>	<i>Ferrie,</i>	<i>Lumsden,</i>	<i>Prévost,</i>
<i>Daly,</i>	<i>Frazer,</i>	<i>Macdonald, John S.</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Daoust, Charles,</i>	<i>Galt,</i>	<i>Mackenzie,</i>	22. <i>Valois.</i>
<i>Darche,</i>	<i>Guévremont,</i>		

CONTRE.
Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Drummond, Pro. Gén.</i>	<i>Larwill,</i>	<i>Poulin,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>Lemieux,</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Bellingham,</i>	<i>Ferres,</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Roblin,</i>
<i>Casault,</i>	<i>Fortier,</i>	<i>MacNab, Sir A. N.</i>	<i>Ross, Sol. Gén.</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>McCann,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Freeman,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Smith; Sol. Gén.</i>
<i>Chabot,</i>	<i>Gould,</i>	<i>Mattice,</i>	<i>Smith, Sidney,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Hincks,</i>	<i>Meagher,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Church,</i>	<i>Huot,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Clarke,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Morin,</i>	<i>Taché,</i>
<i>Damust, Jean B.</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Morrison, Angus,</i>	<i>Terrill,</i>
<i>Delong,</i>	<i>Langton,</i>	<i>Munro,</i>	51. <i>Thibaudeau.</i>
<i>Dionne,</i>	<i>Laporte,</i>	<i>Niles,</i>	

Ainsi, elle a passé dans la négative.

L'Honorable M. le Procureur-Général *Drummond* a proposé, secondé par l'Honorable M. *Chabot*, et la Question ayant été mise, Que cette Chambre s'ajourne maintenant; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.
Messieurs

<i>Bell,</i>	<i>De Witt,</i>	<i>Hincks,</i>	<i>Prévost,</i>
<i>Bellingham,</i>	<i>Dionne,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Rankin,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Drummond, Pro. Gén.</i>	<i>Larwill,</i>	<i>Ross, Sol. Gén.</i>
<i>Casault,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>Lemieux,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Ferrie,</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Smith, Sol. Gén.</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Fortier,</i>	<i>Macdonald, John S.</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Chabot,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Chisholm,</i>	<i>Frazer,</i>	<i>MacNab, Sir A. N.</i>	<i>Terrill,</i>
<i>Cooke,</i>	<i>Gould,</i>	<i>Marchildon,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Daly,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Mattice,</i>	43. <i>Valois.</i>
<i>Daoust, Jean B.</i>	<i>Hartman,</i>	<i>Morin,</i>	

CONTRE.
Messieurs

<i>Brown,</i>	<i>Dorion, Jean B. E.</i>	<i>Holton,</i>	<i>Papin,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Ferres,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Poulin,</i>
<i>Clarke,</i>	<i>Foley,</i>	<i>Mongenais,</i>	14. <i>Taché.</i>
<i>Darche,</i>	<i>Galt,</i>		

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.
Et la Chambre s'est ajournée en conséquence.

Veneris, 20^o die Octobris ;

ANNO 18^o VICTORIÆ REGINÆ, 1854.

M. L'ORATEUR a informé la Chambre, Que le Greffier de cette Chambre avait reçu du Greffier de la Couronne en Chancellerie le Certificat suivant:—

Province du *Canada.*

Le présent est pour certifier qu'en vertu d'un Writ d'Electon, en date du vingt-cinquième jour de Septembre dernier, émané par Son Excellence le Gouverneur-

Général, et adressé au Régistrateur du Comté de *Bellechasse*, (*Pantaléon Forgues*, Ecuyer,) Officier Rapporteur *ex-officio* pour le dit Comté de *Bellechasse*, pour l'Élection d'un Membre pour représenter le dit Comté de *Bellechasse* dans l'Assemblée Législative de cette Province, dans le présent Parlement, en remplacement de l'Honorable *Jean Chabot*, qui, depuis son Election comme Représentant de la Cité de *Québec* et du dit Comté de *Bellechasse*, avait choisi la députation pour la dite Cité de *Québec*, ce pourquoi le siège du dit Honorable *Jean Chabot*, comme Représentant du dit Comté de *Bellechasse*, est devenu vacant, *Octave C. Fortier*, Ecuyer, a été rapporté dûment élu en conséquence, ainsi qu'il appert par le Rapport du dit Writ d'Élection, daté le dix-septième jour d'Octobre courant; lequel est maintenant déposé dans les registres de mon Bureau.

Bureau du Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Québec, 20 Octobre 1854.

Félix Fortier,
 Greffier de la Couronne en Chancellerie.

A *William B. Lindsay*, Ecuyer,
 Greffier, Assemblée Législative.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par M. *Guévremont*,—La Pétition de *Michel Parent* et autres, de *St. Robert*, Comté de *Richelieu*.

Par M. *Ferros*,—la Pétition de *Robert Simpson* et autres, de *St. André* et ses environs, Comté d'*Argenteuil*.

Par l'Honorable M. *Merritt*,—la Pétition de *John McDonald* et autres, du Village de *Gananoque*.

Par M. *Antoine Aimé Dorion*,—la Pétition de *Samuel Hills* et autres, Fils de la Tempérance, et autres.

Par M. *Joseph Curran Morrison*,—la Pétition des Président et Directeurs de la Compagnie du Grand Chemin de Fer Occidental.

Par M. *Lemieux*;—la Pétition de *Fabien Blais* et autres, du Township de *Montminy*.

Conformément à l'Ordre du jour, les Pétitions suivantes ont été lues :—

De *Samuel Snell*, Marin, de la Cité de *Londres, Angleterre*; se plaignant qu'il souffre actuellement d'un injuste emprisonnement, à raison d'un jugement inique rendu contre lui par *John Maguire*, Ecuyer, Inspecteur et Surintendant de Police pour *Québec*, et demandant une Enquête relativement à ces faits, ainsi que la destitution de *John Maguire*, Ecuyer, de sa charge.

Des Gouverneurs de l'Université du Collège *McGill*; demandant une aide.

De *John Bell* et autres, résidant sur la ligne projetée de Chemin de Fer depuis *Amherstburgh* jusqu'à *St. Thomas*; demandant un Acte d'Incorporation pour la construction de la dite ligne de Chemin de Fer.

De *W. H. Allworth* et autres, du Village de *Port Stanley*; et d'*Asa Durkee* et autres, du Township de *Norwich*, Comté d'*Oxford*; demandant la passation d'une Loi prohibant les Liqueurs.

Des Président, Officiers et Membres de la Société Littéraire et Historique de *Québec*; représentant la perte qu'ils ont éprouvée par l'incendie de leurs Chambres situées dans les Bâtisses du Parlement, à *Québec*, et demandant une aide additionnelle en considération de cela.

M. *Polette*, du Comité Permanent des divers Bills Privés, a présenté à la Chambre le Cinquième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre Comité a examiné le Bill pour prolonger le délai fixé pour compléter le Havre de *Louth*, et a adopté certains amendements à icelui, qu'il demande la permission de soumettre à la considération de Votre Honorable Chambre.

Ordonné, Que M. *DeWitt* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Société d'Education et Evangélique établie à *La Grande Ligne*, dans le District de *Montréal*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Jeudi prochain.

L'Honorable Sir *Allan N. MacNab*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,—Documents du Bureau d'Agriculture, soumis en conformité des Actes 16 *Vic.*, chap. 11 et 18.

Pour les dits Documents, voir Appendice (I. I.)

Ordonné, Qu'un congé d'absence de cette Chambre soit accordée à l'Honorable *John Sandfield Macdonald*, pour une semaine, depuis Lundi prochain.

Ordonné, Que le Bill pour prolonger le délai fixé pour compléter le Havre de *Louth*, tel que rapporté du Comité Permanent des divers Bills Privés, soit renvoyé à un Comité de toute la Chambre Lundi prochain.

Sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général *Drummond*, secondé par l'Honorable Sir *Allan N. MacNab*,

Ordonné, Que l'Opinion du Procureur-Général des *Etats-Unis* (accompagnant cette motion) relativement au Traité de Réciprocité, soit imprimée pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Ordonné, Que l'Etat des Affaires de la Compagnie du Chemin de Fer d'*Hamilton* et *Toronto*, jusqu'au 30 Septembre 1854, mis devant cette Chambre hier, soit imprimé pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Octave C. Fortier, Ecuyer, Membre pour le Comté de *Bellechasse*, ayant préalablement prêté le Serment, conformément à la Loi, et souscrit devant les Commissaires le Rôle qui le contient, a pris son siège dans la Chambre.

M. *Holton* a proposé, secondé par M. *Galt*, et la Question ayant été proposée, Qu'il n'est pas expédient de continuer le présent système de déposer tous les Deniers Publics dans une seule Banque ;

L'Honorable M. *Hincks* a proposé, en amendement à la Question, secondé par M. *Sidney Smith*, Que tous les mots après "Qu'il," jusqu'à la fin de la Question, soient retranchés, et les mots : "soit nommé un Comité Spécial, composé de l'Honorable M. *Cayley*, M. *Cauchon*, M. *Galt*, M. *Holton* et le moteur, pour s'enquérir des effets produits sur les intérêts Commerciaux de cette Province, par le système de conserver les Dépôts Publics dans une des Banques Incorporées, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records," insérés en leur place ;

Et la Question ayant été mise sur l'Amendement ;—Elle a été résolue dans l'affirmative.

Alors, la Question principale, telle qu'amendée, ayant été mise ;

Résolu, Qu'il soit nommé un Comité Spécial, composé de l'Honorable M. *Hincks*, l'Honorable M. *Cayley*, M. *Cauchon*, M. *Galt* et M. *Holton*, pour s'enquérir des effets produits sur les intérêts Commerciaux de cette Province par le

ystème de conserver les Dépôts Publics dans une des Banques Incorporées, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que l'Honorable M. le Procureur-Général *Drummond* ait la permission d'introduire un Bill pour définir et limiter les Droits Seigneuriaux, pour en faciliter le rachat, et pour abolir les Lods et Ventes ou droits sur les mutations des Terres tenues en rôtur dans le *Bas-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mardi prochain.

Ordonné, Que M. *Terrill* ait la permission d'introduire un Bill pour amender le Statut Provincial, 25 *Geo. 3*, chap. 2.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mardi prochain.

Ordonné, Que M. *Terrill* ait la permission d'introduire un Bill pour dissiper les doutes et expliquer le Statut Provincial, 12 *Vic.*, chap. 42.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mardi prochain.

Ordonné, Que M. *Laberge* ait la permission d'introduire un Bill pour autoriser les Actions par ou contre les Inspecteurs et Sous-Voyers des Chemins.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Ordonné, Que M. *Laberge* ait la permission d'introduire un Bill pour indemniser les Inspecteurs et Sous-Voyers dans certains cas.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Résolu, Que durant le reste de la Session, les Lundis et Jendis, la Chambre appellera et prendra en considération les Ordres du jour à Sept heures le soir, à moins que les Avis de Motions n'aient été discutés auparavant.

Ordonné, Que M. *McKerlie* ait la permission d'introduire un Bill pour abroger l'Acte 13 et 14 *Vic.*, chap. 74, intitulé : "Acte pour protéger les Sauvages, dans le *Haut-Canada*, contre la fraude, et les propriétés qu'ils occupent ou dont ils ont la jouissance, contre tous empiétements et dommages."

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi prochain.

M. *Langton*, du Comité Permanent des Ordres Permanents, a présenté à la Chambre le Huitième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre Comité a examiné les Pétitions suivantes, et trouvé les Avis dans chaque cas suffisants, savoir :—De la Compagnie du Chemin de Fer de Jonction et de Navigation de *Mégantic*; de la Compagnie du Chemin de Fer d'*Hamilton* et *Toronto*, et autres; et de *George Duck*, junior, et autres, le Bureau des Syndics d'Ecole de la Ville de *Chatham*.

La Pétition de *R. S. Tylce* et autres, au nom du Dispensaire de *Montréal*

demandant un Acte d'Incorporation, n'est pas, dans l'opinion de Votre Comité, de nature à nécessiter la publication d'un Avis.

Un Bill pour autoriser la vente de certaines Terres désignées comme Lots numéros cinq et six, Division A, du Township de *Guelph*, et en appliquer le produit aux objets du fidéicomis, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que M. *Clarke* porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

L'Ordre du jour, pour la troisième lecture du Bill pour incorporer le Collège *Masson à Terrebonne*, étant lu ;

M. *Prévost* a proposé, secondé par M. *Papin*, et la Question ayant été mise, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>Lemieux,</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Bellingham,</i>	<i>De Witt,</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Roblin,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Dionne,</i>	<i>Macdonald, Pro. Gén.</i>	<i>Ross, Sol. Gén.</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Dorion, Jean B. E.</i>	<i>McDonald, Roderick,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Dorion, Antoine A.</i>	<i>MacNab, Sir A. N.</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bowes,</i>	<i>Dostaler,</i>	<i>McCann,</i>	<i>Smith, Sol. Gén.</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Drummond, Pro. Gén.</i>	<i>Marchildon,</i>	<i>Smith, Sidney,</i>
<i>Casault,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>Merritt,</i>	<i>Southwick,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Foley,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Fortier, Thomas,</i>	<i>Morin,</i>	<i>Taché,</i>
<i>Chabot,</i>	<i>Fortier, Octave C.</i>	<i>Morrison, Joseph C.</i>	<i>Terrill,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Morrison, Angus,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Chisholm,</i>	<i>Frazier,</i>	<i>Munro,</i>	<i>Turcotte,</i>
<i>Clarke,</i>	<i>Gill,</i>	<i>Papin,</i>	<i>Valois,</i>
<i>Crysler,</i>	<i>Hincks,</i>	<i>Patrick,</i>	<i>Yeilding,</i>
<i>Daoust, Jean B.</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Prévost,</i>	<i>66. Young.</i>
<i>Darche,</i>	<i>Laporte,</i>		

CONTRE.

Messieurs

<i>Bell,</i>	<i>Ferres,</i>	<i>Larwill,</i>	<i>Mattice,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Ferrie,</i>	<i>Lumsden,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Daly,</i>	<i>Gould,</i>	<i>McKerlie,</i>	<i>15. Wright.</i>
<i>Fergusson,</i>	<i>Hartman,</i>	<i>Matheson,</i>	

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que M. *Prévost* porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour abroger certaines parties des Ordonnances relatives aux Chemins d'Hiver dans le *Bas-Canada*, en autant qu'il s'agit du District de *Montréal*, étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Jeudi, le second jour de Novembre prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender les Lois de Naturalisation de cette Province, étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Mercredi prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour empêcher le commerce des Liqueurs alcooliques et enivrantes, étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Mercredi prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour abolir les Rectoreries, étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Jeudi, le second jour de Novembre prochain, et que ce soit alors le premier Ordre du jour.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour définir la ligne de division entre les quatrième et cinquième Concessions du Township de *Cornwall*, étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Jeudi, le second jour de Novembre prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender la Loi du *Haut-Canada*, relativement à la célébration et à l'enregistrement des Mariages, étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Jeudi, le second jour de Novembre prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour venir en aide à une Congrégation Religieuse à *Montréal*, appelée l'Eglise Evangélique Allemande, étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour faciliter les enregistrements et les recherches dans les Bureaux d'Hypothèques du *Bas-Canada*, étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Spécial nommé pour s'enquérir de l'opération des Ordonnances ou Lois requérant l'enregistrement des Hypothèques.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer de *Sorel*, *Drummondville* et *Richmond*, étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender les divers Actes qui incorporent la Banque de la Cité, et pour augmenter son Capital, étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer le Collège *St. Michel*, dans la Cité de *Toronto*, étant lu ;

M. Bowes a proposé, secondé par *M. Cauchon*, et la Question ayant été proposée, Que le Bill soit maintenant lu une seconde fois ;

M. *Brown* a proposé, en amendement à la Question, secondé par M. *Hartman*, Que le mot "maintenant," soit retranché, et les mots : "de ce jour en six mois," ajoutés à la fin d'icelle ;

Et la Question ayant été mise sur l'Amendement ; la Chambre s'est divisée :—
Et la Question a passé dans la négative.

Alors, la Question principale ayant été mise ;

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu une seconde fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

Alors, sur motion de M. le Solliciteur-Général *Smith*, secondé par M. *Valois*, La Chambre s'est ajournée à Lundi prochain.

Lunæ, 23° die Octobris ;

ANNO 18° VICTORIÆ REGINÆ, 1854.

M. L'ORATEUR a informé la Chambre, Que le Sergent d'Armes (avec son approbation) avait nommé *William C. Burrage*, Ecuyer, pour agir comme son Député, durant le temps de son congé d'absence.

M. l'Orateur a mis devant la Chambre, des Rapports des Régistrateurs des Comtés de *Norfolk* et *Kent*, et des Comtés-unis d'*Huron* et *Bruce*, reçus en conformité d'un Ordre de cette Chambre du 14 Septembre dernier.

Pour les dits Rapports, voir Appendice (Z.)

Et aussi, Etats des Affaires de la Compagnie Canadienne d'Assurance sur la Vie, jusqu'au 30 Avril 1854.

Pour les dits Etats, voir Appendice (E.E.)

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par M. *Wright*,—la Pétition de *John C. Ball* et autres, du Township de *Niagara*.

Par M. *Dostaler*,—la Pétition de *J. B. Drinville* et autres, de la partie Nord-est du Township de *Brandon*, et autres lieux, dans le Comté de *Berthier*.

Par M. *Southwick*,—la Pétition de la Municipalité du Village de *St. Thomas*.

Par M. *Desaulniers*,—la Pétition de *Godfrois Milot* et autres, du Township de *St. Maurice*, Comté de *St. Maurice*.

Par M. *Blanchet*,—la Pétition de *Charles Hébert*, de la Cité de *Québec* ; la Pétition d'*Alexis Pinet*, de la Cité de *Montréal* ; la Pétition de *Thomas Cary*, de la Cité de *Québec* ; et la Pétition de *Flavien Vallerand*.

Par M. *Jean Baptiste Eric Dorion*,—la Pétition de *Bernard Smith* et autres, du Township de *Durham* ; la Pétition de *F. Irwin* et autres, de *Durham* ; la Pétition de *Joseph Smith* et autres, de *Durham* ; la Pétition de *Lorance Jurdinne* et autres, de *Durham* ; la Pétition d'*Ira Cross* et autres, de *Durham* ; et la Pétition de *W. R. Dunkerly* et autres.

Par M. *Sidney Smith*,—la Pétition de la Division *Cobourg*, No. 9, de l'Ordre des Films de la Tempérance ; et la Pétition de *David Brodic* et autres, de la Ville de *Cobourg*.

Par M. *Darche*,—la Pétition de *P. Blanchet*, de *St. Mathias* ; la Pétition de *Damas Bourbonnière* et autres, de la Paroisse de *St. Bruno* ; et la Pétition de *J. P. Dubois*, de la Paroisse de *Ste. Julie*, Comté de *Verchères*.

Par M. *Larvill*,—deux Pétitions du Conseil Municipal du Comté de *Kent*.

Par M. *Somerville*,—la Pétition de *John Keairns* et autres, du Comté d'*Huntingdon*.

Par l'Honorable M. *Cayley*,—la Pétition de la Municipalité du Township de *Huron*, Comté de *Bruce*.

Par l'Honorable Sir *Allan N. MacNab*,—la Pétition du Révérend *J. B. Mowat* et autres.

Par M. *Cauchon*,—la Pétition de *Joseph Cauchon*, Ecuyer, et autres, de la Paroisse de *Laval*, Comté de *Montmorency*, et de la Cité de *Québec*.

Conformément à l'Ordre du jour, les Pétitions suivantes ont été lues :—

De *Thomas C. Keefer*, de la Cité de *Montréal* ; demandant qu'une Clause soit introduite dans le Bill pour amender les Actes relatifs à la Compagnie du Grand Tronc de Chemin de Fer du *Canada*, à l'effet de rendre cette Compagnie responsable des réclamations contre les ci-devant Compagnies de Chemin de Fer de *Montréal* et *Kingston*, et de *Kingston* et *Toronto*.

De *William V. Southard* et autres, constructeurs ; demandant la passation d'un Acte pour garantir aux personnes qui contractent ou bâtissent des maisons, une Hypothèque sur icelles jusqu'au temps du paiement, suivant le contrat.

De *William B. Imrie* et autres, du Township d'*Edwardsburgh* ; de *Marindia T. Adams* et autres, Epouses, Mères, Filles et Sœurs, de *Lynn* et ses environs ; de *Philinia Smart* et autres, Epouses, Mères, Filles et Sœurs, de la Ville de *Brockville* ; de *Cephus H. Miller* et autres, des Villages de *Newburgh*, *Clak's Mills*, et leurs environs ; de *John McDonald* et autres, du Village de *Gananoque* et autres ; et de *Samuel Hills* et autres, Fils de la Tempérance, et autres ; demandant la passation d'une Loi prohibant les Liqueurs.

De l'Institut Catholique de *Perth* ; demandant que l'Acte des Ecoles Communes soit amendé de manière à pourvoir au maintien d'Ecoles Séparées, et les mettre à même d'avoir une part des fonds provenant du règlement des Réserves du Clergé.

Du Révérend *G. S. Marceau* et autres, de la Paroisse de *St. Simon* ; demandant une aide pour la construction d'un Quai en la dite Paroisse.

De la Municipalité du Township de *Waterloo* ; demandant qu'une résidence de trois ans soit exigée comme le temps nécessaire pour la naturalisation des Etrangers venant en cette Province.

De *William Mountain*, de la Ville de *William Henry* ou *Sorel* ; demandant indemnité pour perte éprouvée par l'incendie de son Moulin à Farine par des incendiaires pendant qu'il était au service lors de la Rébellion de 1837.

Du Conseil Municipal des Comtés-unis de *Leeds* et *Grenville* ; demandant l'abrogation de l'Acte des Ecoles Communes du *Haut-Canada*, ou autrement, pour exempter les dits Comtés du fonctionnement du dit Acte, et que le dit Conseil ait le contrôle des Ecoles Communes dans les dits Comtés.

De *P. E. Adams* et autres, Actionnaires de la Compagnie d'Assurance Provinciale de *Toronto* ; demandant certains amendements à l'Acte d'Incorporation de la dite Compagnie.

Du Révérend *Francis Evans* et autres, Ministres de l'Eglise unie d'*Angleterre* et d'*Irlande*, Diocèse de *Toronto* ; représentant qu'ils se sont chargés de leurs Missions respectives dans l'assurance qu'ils recevraient un certain salaire ; que la promesse du Gouvernement avait été faite relativement à cela ; mais qu'à cause de certains événements un certain montant reste dû ; et demandant justice.

Des Président et Directeurs de la Compagnie des Mines du *Haut-Canada* ; demandant certains amendements à leur Acte d'Incorporation.

De *Louis Mandeville* et autres, de la Paroisse de *St. Pierre de Sorel*, Comté de *Richelieu* ; demandant certains amendements à l'Ordonnance relative à l'amélioration des Chemins d'Hiver, et à l'usage de certaines voitures.

De la Municipalité du Township de *Zorra Est* ; demandant que la ligne du côté Nord du dit Township soit mise à la disposition du Conseil du Township, dans le but de la vendre, et que le revenu en soit consacré à l'amélioration des Chemins dans ce Township.

De la Convention des Baptistes Réguliers du *Canada* ; demandant la passation immédiate d'un Acte pour séculariser les Réserves du Clergé.

De *L. Guérin* et autres ; demandant l'abolition de la Tenure Seigneuriale dans le *Bas-Canada*.

De *Michel Parent* et autres, de *St. Robert*, Comté de *Richelieu* ; demandant la passation d'un Bill pour abroger certaines parties des Ordonnances relatives aux Chemins d'Hiver dans le *Bas-Canada*, en autant que le District de *Montréal* y est concerné.

De *Robert Simpson* et autres, de *St. André* et ses environs, Comté d'*Argenteuil* ; demandant une aide pour améliorer la Navigation de la *Rivière du Nord*, au lieu connu sous le nom de *Long John's Rapids*.

Des Président et Directeurs de la Compagnie du Grand Chemin de Fer Occidental ; demandant certains amendements à leur Acte d'Incorporation, et une augmentation dans leur Capital.

De *Fabien Blais* et autres, du Township de *Montminy* ; demandant une aide pour un Chemin pour ouvrir des communications dans le dit Township.

D'*Hilaire Peltier*, Ecuyer, Marchand, de la Cité de *St. Jean*, Province du *Nouveau-Brunswick* ; demandant le pouvoir exclusif de bâtir un ou plusieurs Bateaux à Vapeur, et de construire un ou plusieurs Quais sur le Lac *Témiscouata*, pour avancer la navigation du dit Lac.

M. Polette, du Comité Permanent des divers Bills Privés, a présenté à la Chambre le Sixième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre Comité a examiné le Bill pour venir en aide à une Congrégation Religieuse à *Montréal*, appelée l'Eglise Evangélique Allemande, et a adopté un certain amendement à icelui, qu'il demande la permission de soumettre à la considération de Votre Honorable Chambre.

Il a aussi examiné le Bill pour incorporer le Collège *St. Michel*, dans la Cité de *Toronto*, et a adopté plusieurs amendements faits à icelui, qu'il soumet également à la considération de Votre Honorable Chambre.

Ordonné, Que la Pétition du Révérend *Francis Evans* et autres, Ministres de l'Eglise-unie d'Angleterre et d'Irlande, Diocèse de *Toronto*, soit imprimée pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Sur motion de *M. Sidney Smith*, secondé par l'Honorable *M. Robinson*,

Résolu, Qu'il soit envoyé un Message à l'Honorable Conseil Législatif, pour prier leurs Honneurs de permettre à l'Honorable *John Ross*, Orateur, l'Honorable *James Morris* et l'Honorable *Samuel Mills*, Membres de la dite Chambre, de comparaître devant le Comité Spécial auquel ont été renvoyées les accusations portées contre la dernière Administration, Samedi prochain, à onze heures de l'avant-midi, pour être examinés au sujet du dit ordre de renvoi.

Ordonné, Que *M. Sidney Smith* porte le dit Message au Conseil Législatif.

Ordonné, Que le Bill pour incorporer le Collège *St. Michel*, dans la Cité de *Toronto*, tel que rapporté du Comité Permanent des divers Bills Privés, soit renvoyé à un Comité de toute la Chambre Mercredi prochain.

Ordonné, Que la Pétition de *Samuel Snell*, marin, de la Cité de *Londres*, Angleterre, soit imprimée pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Sur motion de *M. Brown*, secondé par *M. Frazer*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de faire mettre devant cette Chambre copies de toute Correspondance qui peut avoir été échangée entre certains Evêques Catholiques Romains et le Gouvernement Provincial, au sujet des Réserves du Clergé.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Ordonné, Que l'Honorable *M. le Procureur-Général Macdonald* ait la permission d'introduire un Bill pour amender et consolider les Actes relatifs à la nomination des Rapporteurs des diverses Cours de Loi et d'Equité du *Haut-Canada*, et pour abroger certains Actes y mentionnés.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Vendredi prochain.

Sur motin de *M. Alleyn*, secondé par *M. Blanchet*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, demandant la publication du Rapport du Bureau Général de Santé, pour l'information de la Chambre.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Ordonné, Que le temps fixé pour recevoir des Pétitions pour des Bills Privés, soit de nouveau prolongé jusqu'au sept de Novembre; pour recevoir des Bills Privés, jusqu'au vingt de Novembre; et pour recevoir des Rapports sur des Bills Privés, jusqu'au quatre de Décembre prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender la Loi des Améliorations, étant lu;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité Spécial, composé de *M. Sanborn*, *M. le Solliciteur-Général Ross*, *M. Ferres*, *M. Thomas Fortier*, *M. Masson*, *M. Lemieux* et *M. Jean Baptiste Eric Dorion*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender la Loi des Brevets d'Invention, étant lu;

M. Sanborn a proposé, secondé par *M. Foley*, et la Question ayant été proposée, Que le Bill soit maintenant lu une seconde fois;

M. Cartier a proposé, en amendement à la Question, secondé par *M. Thibault*, Que le mot "maintenant," soit retranché, et les mots: "de ce jour en six mois," ajoutés à la fin d'icelle;

Et la Question ayant été mise sur l'Amendement; la Chambre s'est divisée: — Et la Question a été résolue dans l'affirmative.

Alors, la Question principale, telle qu'amendée, ayant été mise ;
Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois de ce jour en six mois.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour obliger à enregistrer les Titres dans les Townships du *Haut-Canada*, étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Spécial auquel a été renvoyé le Bill pour amender la Loi des Améliorations.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte qui incorpore les Commissaires du Havre de *Port Hope*, et pour les autoriser à emprunter une autre somme d'argent pour le compléter, étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender les Actes qui ont rapport à la Compagnie du Grand Tronc de Chemin de Fer du *Canada*, étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques.

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald*, secondé par M. le Solliciteur-Général *Smith*,
La Chambre s'est ajournée.

Martis, 24^o die Octobris ;

ANNO 18^o VICTORIÆ REGINÆ, 1854.

M. L'ORATEUR a informé la Chambre, Que le Greffier de cette Chambre avait reçu du Greffier de la Couronne en Chancellerie le Certificat suivant :—

Province du *Canada*.

Le présent est pour certifier qu'en vertu d'un Writ d'Election, daté le vingtième jour de Septembre dernier, émané par Son Excellence le Gouverneur-Général, et adressé au Régistrateur du Comté de *St. Hyacinthe* (*Horace St. Germain*, Ecuyer,) Officier Rapporteur *ex officio* pour le Comté de *Bagot*, pour l'Election d'un Membre pour représenter le dit Comté de *Bagot* dans l'Assemblée Législative de cette Province, dans ce présent Parlement, en remplacement de *Timothée Brodeur*, Ecuyer, dont l'Election comme Représentant du dit Comté de *Bagot* avait été déclarée nulle, *Timothée Brodeur*, Ecuyer, a été rapporté dûment élu en conséquence, ainsi qu'il appert par le Rapport du dit Writ d'Election, daté le vingtième jour d'Octobre courant, lequel est maintenant déposé dans les registres de mon Bureau.

Bureau du Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Québec, 24 Octobre 1854.

Félix Fortier,

Greffier de la Couronne en Chancellerie.

A *William B. Lindsay*, Ecuyer,
Greffier, Assemblée Législative.

M. l'Orateur a mis devant la Chambre,—Copie de la Proclamation relative à la Santé Publique, en conformité des dispositions de l'Acte 12 Vic., chap. 8, section 8 ; et elle est comme suit :—

Province du *Canada*.

Par Son Excellence le Très-Honorable *James*, Comte d'*Elgin* et *Kincardine*, Chevalier du Très-ancien et Très-noble Ordre du Chardon, Gouverneur-Général de l'*Amérique Britannique du Nord*, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur les Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick* et de l'Île du *Prince-Edouard*, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc.

A tous ceux qui ces présentes verront—

SALUT :

PROCLAMATION.

(Signé,) *L. T. Drummond*, }
 Procureur-Général. } **A**TTENDU que dans et par un Acte de la Législature de cette Province, fait et passé dans la douzième année du Règne de Sa Majesté, et intitulé : “ Acte pour établir des “ dispositions pour la conservation de la Santé Publique dans des cas d'urgente “ nécessité,” il est de fait entre autres choses statué, que toutes les fois que cette Province, ou quelque partie d'icelle, paraîtra menacée d'une maladie formidable, Epidémique, Endémique ou Contagieuse, le Gouverneur de cette Province pourra, au moyen d'une Proclamation qu'il publiera de temps à autre, de l'avis et consentement du Conseil Exécutif de cette Province, déclarer que le dit Acte sera en force en cette Province, ou en telle partie d'icelle, ou en tel lieu en icelle qui pourra être mentionné dans telle Proclamation, et le dit Acte sera et deviendra en force en conséquence ; et Son Excellence pourra de la même manière, de temps à autre, à l'égard de tous ou d'aucun des endroits ou lieux auxquels telle Proclamation s'étendra, révoquer ou renouveler toute telle Proclamation, sujette néanmoins à être révoquée ou renouvelée comme susdit, et elle restera en force pendant six mois de calendrier, ou pour telle époque plus rapprochée qui sera désignée dans telle Proclamation : Et attendu que moi, le Gouverneur de cette Province, ai, le premier jour de Juillet dernier, par et de l'avis et consentement du Conseil Exécutif de la dite Province, en vertu du pouvoir que me confère le dit Acte, publié ma Proclamation déclarant le dit Acte en force dans la dite Province à compter de et après la date d'icelle, et qu'elle devait ainsi continuer à être en force pour et durant l'espace de six mois de calendrier, à moins que la dite Proclamation ne fut, conformément à la Loi, plus tôt révoquée : Et attendu qu'il paraît, d'après l'avis du Bureau Central de Santé, que le Choléra qui a dernièrement régné en cette Province n'a plus son caractère épidémique, et que grâce à la Divine Providence le temps est arrivé où l'opération du dit Acte peut être suspendue : Sachez maintenant qu'en vertu du pouvoir que me confère le dit Acte, moi, le dit Gouverneur de cette Province, par et de l'avis et consentement du Conseil Exécutif de cette Province, je, par la présente, révoque la dite Proclamation du premier jour de Juillet dernier, déclarant le dit Acte en force comme susdit dans la dite Province.

Donné sous mon Seing et le Sceau de mes Armes, à *Québec*, ce onzième jour d'Octobre, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent cinquante-quatre, et du Règne de Sa Majesté la dix-huitième.

(Signé,) *Elgin et Kincardine*.

Par Ordre.

(Signé,) *P. J. O. Chauveau*,
 Secrétaire.

M. l'Orateur a aussi mis devant la Chambre,—Liste des présents Directeurs, Président, Vice-Président, et autres Officiers de la Compagnie du Chemin de Fer de *Montréal* et *Bytown*, avec un Etat faisant voir le nombre d'Actions souscrites, et le montant déjà payé à compte des dites Actions, reçus en conformité de l'Ordre de cette Chambre du 28 Septembre dernier.

Pour les dits Liste et Etat, voir Appendice (F. F.)

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par M. *Polette*,—la Pétition de Dame *Brigitte Gosselin*, de la Cité de *Québec*, veuve de feu *Augustin Laperrière*.

Par M. *Chisholm*,—la Pétition de *Robert Defries*, Maître de Poste de l'Assemblée Législative.

Par M. *Prévost*,—la Pétition d'*Amable Jetté* et autres, de la Paroisse de *St. Félix de Valois*, et autres, du Comté de *Berthier*.

Par M. *Frazer*,—la Pétition de *Robert Spencer* et autres, du Township de *Thorold*, Comté de *Welland*.

Par M. *Clarke*,—la Pétition du Conseil Municipal du Comté de *Grey*.

Par M. *Darce*,—la Pétition de *Moisé Grist* et autres, de la Paroisse de *St. Bruno*, Comté de *Chamby*.

Par M. *Angus Morrison*,—la Pétition de *Charles N. Tripp*, de la Cité d'*Hamilton*, en son nom et en celui d'autres personnes.

Par M. *Crawford*,—la Pétition de la Loge Loyale Orangiste de *Lanark*, No. 448.

Par M. *Bell*,—la Pétition de *William Griffin* et autres, du Township d'*Elizabethtown*.

Par M. *Fellon*,—la Pétition d'*E. Short*, Ecuyer, et autres, de la Ville de *Sherbrooke* et ses environs; la Pétition de *William Brown* et autres, de *Kingsey*, Comté de *Drummond*; la Pétition de *Thomas C. Allis* et autres, de *Shipton*, Comté de *Sherbrooke*; et la Pétition de *Thomas Donegan* et autres, du Township de *Tingwick*, Comté de *Drummond*.

Par M. *Freeman*,—la Pétition de *Jacob Rynal* et autres, du Township de *Barton*.

Par M. *Joseph Curran Morrison*,—la Pétition du Révérend *J. B. Mowat* et autres.

Par M. *Gould*,—la Pétition de *P. Hurd* et autres, du Township de *Reach*.

Par M. *Gamble*,—la Pétition de *W. Gamble*, Ecuyer, et autres, Propriétaires de Moulins et autres; et la Pétition du Conseil Municipal du Comté de *Grey*.

Par l'Honorable Sir *Allan N. MacNab*,—la Pétition de *William P. McLaren* et autres.

Par M. *Valois*,—la Pétition de *James Mason* et autres, résidant sur la ligne projetée de Chemin de Fer de *Montréal* et *Kingston*.

M. Hartman, du Comité Permanent des Ordres Permanents, a présenté à la Chambre le Neuvième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre Comité a examiné les Pétitions de la Compagnie du Havre de *Sydenham*, et de *W. H. Smith* et autres, de la Province du *Canada*, Actionnaires de la Compagnie d'Assurance sur la Vie et de Placement, et il a trouvé que les Avis nécessaires ont été donnés.

La Pétition des Président et Directeurs de la Compagnie des Mines du *Haut-Canada*, demande un certain amendement à son Acte d'Incorporation, lequel, dans l'opinion de Votre Comité, n'est pas de nature à tomber sous les termes de la 62me Règle.

Ordonné, Que *M. Chisholm* ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte primitif d'incorporation de la Compagnie des Mines du *Haut-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Jeudi prochain.

Résolu,—Qu'il soit envoyé un Message au Conseil Législatif, pour informer leurs Honneurs que cette Chambre permet à *William Rhodes*, Ecuyer, Membre de cette Chambre, de comparaître et rendre témoignage, s'il le juge à propos, devant le Comité Spécial du Conseil Législatif, chargé de s'enquérir des accusations portées contre les Membres de la dernière Administration.

Ordonné, Que M. le Solliciteur-Général *Smith* porte le dit Message au Conseil Législatif.

Ordonné, Que le Bill pour venir en aide à une Congrégation Religieuse à *Montréal*, appelée l'Eglise Evangélique Allemande, tel que rapporté du Comité Permanent des divers Bills Privés, soit renvoyé à un Comité de toute la Chambre Jeudi prochain.

Ordonné, Que M. *Felton* ait la permission d'introduire un Bill pour pourvoir à la nomination de personnes pour faire les poursuites au nom de la Couronne dans chaque District, et aussi des Coroners conjoints dans chaque Comté dans le *Bas-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mardi prochain.

Ordonné, Que M. *McKerlie* ait la permission d'introduire un Bill pour pourvoir à l'Élection des Maires des Cités et Villes, et des Préfets des Comtés, dans le *Haut-Canada*, directement par les Electeurs.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi prochain.

M. *Jean Baptiste Eric Dorion* a proposé, secondé par M. *Aikins*, et la Question ayant été mise, Que la Pétition de *Charles Charpentier*, Senior, et autres, du Village de *L'Avenir*; la Pétition de *N. A. Beaudet* et autres, de la Paroisse de *St. Christophe d'Arthabaska*; la Pétition de *Noël Hébert* et autres, de *St. Norbert d'Arthabaska*; la Pétition de *Charles Héon* et autres, du Township de *Blandford*; la Pétition de *Stanislas Picher* et autres, du Township de *Bulstrode*; la Pétition de *T. Paradis* et autres, de la Paroisse de *St. Guillaume d'Upton*; la Pétition de *Pierre Croteau* et autres, du Township de *Warwick*, Comté d'*Arthabaska*; et la Pétition de *Louis Richard* et autres, de *Standfold*; se plaignant de la division des Comtés, et demandant que justice soit rendue, en divisant les Comtés de *Drummond* et *Arthabaska*, pour leur accorder le droit d'élire chacun un Représentant, soient renvoyées à un Comité Spécial de onze Membres, composé de l'Honorable M. *Morin*, M. *Desaulniers*, M. *Thibaudeau*, M. *Foley*, M. *Valois*, M. *Gould*, M. *Papin*, M. *Sanborn*, M. *Aikins*, M. *Frazer*, et le moteur, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence concevable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records; la Chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Dorion, Jean B. E.</i>	<i>Gill,</i>	<i>Mattice,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Dorion, Antoine A.</i>	<i>Hartman,</i>	<i>Merritt,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>Holton,</i>	<i>O'Farrell,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Jobin,</i>	<i>Papin,</i>
<i>Daoust, Charles,</i>	<i>Foley,</i>	<i>Laberge,</i>	<i>Prévost,</i>
<i>Darce,</i>	<i>Frazer,</i>	<i>McDonald, Roderick,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Desaulniers,</i>	<i>Freeman</i>	<i>McKerlie,</i>	<i>Valois,</i>
<i>De Witt,</i>	<i>Galt,</i>	<i>Marchildon,</i>	<i>32. Wright.</i>

CONTRE.
Messieurs

<i>Bell,</i>	<i>Crysler,</i>	<i>Lemieux,</i>	<i>Poulin,</i>
<i>Bellingham,</i>	<i>Daoust, Jean B.</i>	<i>Loranger,</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Delong,</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Roblin,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Dostaler,</i>	<i>Macdonald, Pro. Gén. Ross. Sol. Gén.</i>	
<i>Bowes,</i>	<i>Drummond, Pro. Gén.</i>	<i>MacNab, Sir A. N.</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Cartier,</i>	<i>Fergusson,</i>	<i>McCann,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Casault,</i>	<i>Ferres,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Smith, Sol. Gén.</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Fortier, Thomas,</i>	<i>Meagher,</i>	<i>Smith, Sidney,</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Fortier, Octave C.</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Chabal,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Morin,</i>	<i>Southwick,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Gamble,</i>	<i>Morrison, Joseph C.</i>	<i>Spencer,</i>
<i>Charucan,</i>	<i>Huot,</i>	<i>Morrison, Angus,</i>	<i>Stenson,</i>
<i>Chisholm,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Monro,</i>	<i>Taché,</i>
<i>Church,</i>	<i>Langton,</i>	<i>Niles,</i>	<i>Terrill,</i>
<i>Clarke,</i>	<i>Laporte,</i>	<i>Patrick,</i>	<i>Turcotte,</i>
<i>Crawford,</i>	<i>LeBoutillier,</i>	<i>Polette,</i>	<i>64. Yeilding.</i>

Ainsi, elle a passé dans la négative.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour faire de meilleures dispositions pour l'appropriation des deniers provenant des terres jusqu'ici connues sous le nom de Réserves du Clergé, en les rendant disponibles pour des objets Municipaux, étant lu ;

L'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald* a proposé, secondé par l'Honorable M. *Cayley*, et la Question ayant été proposée, Que le Bill soit maintenant lu une seconde fois ;

M. *Gamble* a proposé, en amendement à la Question, secondé par l'Honorable M. *Robinson*, Que tous les mots après "maintenant," jusqu'à la fin de la Question, soient retranchés, et les mots "rejeté, pour les raisons suivantes :—Parce qu'une appropriation permanente a été faite par l'Acte Impérial, 31 Geo. 3, des Terres connues sous le nom de Réserves du Clergé, dans le Haut et le Bas-Canada, pour le soutien d'un Clergé Protestant en tout temps à venir : Parce que, par la 3me et 4me Vic., une disposition finale des dites Terres et du revenu annuel en provenant et devant en provenir, a été faite par le Parlement Impérial, dans l'Acte 3 et 4 Vic., pour le soutien de la Religion, le progrès de la science Chrétienne, le culte public et l'instruction religieuse : Et parce que l'emploi des deniers provenant des dites Terres, pour d'autres objets que ceux ci-dessus mentionnés comporte une violation de la foi publique, et des droits acquis par les Eglises d'Angleterre et d'Ecosse, et autres Dénominations, et qu'elle consacre l'appropriation pour des fins séculières, de propriétés solennellement réservées à perpétuité, pour des fins sacrées, par la première Constitution de la Province," insérés en leur place ;

M. *Rhodes* a proposé, secondé par M. *Murney*, et la Question ayant été mise, Que la Chambre s'ajourne maintenant ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.
Messieurs

<i>Bellingham,</i>	<i>Larwill,</i>	<i>Powell,</i>	<i>6. Rhodes.</i>
<i>Bowes,</i>	<i>Murney,</i>		

CONTRE.
Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>De Witt,</i>	<i>Jobin,</i>	<i>Patrick,</i>
<i>Alleyn,</i>	<i>Dorion, Jean B. E.</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Polette,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Dorion, Antoine A.</i>	<i>Laberge,</i>	<i>Poulin,</i>

<i>Biggar,</i>	<i>Dostaler,</i>	<i>Langton,</i>	<i>Pouliot,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Drummond, Pro. Gén.</i>	<i>Laporte,</i>	<i>Prépost,</i>
<i>Bronn,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>LeBoutillier,</i>	<i>Rankin,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Felton,</i>	<i>Lemieux,</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Burton,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Loranger,</i>	<i>Roblin,</i>
<i>Cartier,</i>	<i>Ferres,</i>	<i>Lumsden,</i>	<i>Sandborn,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Ferrie,</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Macdonald, Pro. Gén.</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Chabot,</i>	<i>Foley,</i>	<i>MacNab, Sir A. N.</i>	<i>Smith, Sol. Gén.</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Fortier, Thomas,</i>	<i>McCann,</i>	<i>Smith, Sidney,</i>
<i>Chauveau,</i>	<i>Fortier, Octave C.</i>	<i>Marchildon,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Chisholm,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Southwick,</i>
<i>Church,</i>	<i>Frazer,</i>	<i>Mattice,</i>	<i>Spence,</i>
<i>Clarke,</i>	<i>Freeman,</i>	<i>Meagher,</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Crawford,</i>	<i>Galt,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Taché,</i>
<i>Crysler,</i>	<i>Gill,</i>	<i>Morin,</i>	<i>Terrill,</i>
<i>Daly,</i>	<i>Gould,</i>	<i>Morrison, Joseph C.</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Daoust, Charles,</i>	<i>Hartman,</i>	<i>Morrison, Angus,</i>	<i>Turcotte,</i>
<i>Daoust, Jean B.</i>	<i>Hincks,</i>	<i>Munro,</i>	<i>Valois,</i>
<i>Darche,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Niles,</i>	<i>Wright,</i>
<i>DeLong,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Papin,</i>	97. <i>Young.</i>
<i>Desaulniers,</i>			

Ainsi, elle a passé dans la négative.

M. Powell a proposé, secondé par M. Bowes, et la Question ayant été mise, Que la Chambre s'ajourne maintenant; la Chambre s'est divisée:—Et la Question a passé dans la négative.

Et la Question ayant été mise, Que tous les mots après "maintenant," jusqu'à la fin de la Question première, soient retranchés, et les mots "rejeté pour les raisons suivantes:—Parce qu'une appropriation permanente a été faite par l'Acte Impérial, 31 Geo. 3, des Terres connues sous le nom de Réserves du Clergé dans le Haut et le Bas-Canada, pour le soutien d'un Clergé Protestant en tout temps à venir: Parce que par la 3me et 4me Vic., une disposition finale des dites Terres et du revenu annuel en provenant et devant en provenir, a été faite par le Parlement Impérial dans l'Acte 3 et 4 Vic., pour le soutien de la Religion, le progrès de la science Chrétienne, le culte public et l'instruction religieuse: Et parce que l'emploi des Deniers provenant des dites Terres, pour d'autres objets que ceux ci-dessus mentionnés comporte une violation de la foi publique, et des droits acquis par les Eglises d'Angleterre et d'Ecosse, et autres Dénominations, et qu'elle consacre l'appropriation pour des fins séculières, de propriétés solennellement réservées à perpétuité, pour des fins sacrées, par la première Constitution de la Province," insérés en leur place; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs

<i>Bowes,</i>	<i>Larwill,</i>	<i>Powell,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Crawford,</i>	<i>Murney,</i>	<i>Rhodes,</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Gamble,</i>	<i>O'Farrell,</i>	<i>Robinson,</i>	12. <i>Yeilding.</i>

CONTRE.

Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>DeLong,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Morrison, Angus,</i>
<i>Alley,</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>Huot,</i>	<i>Munro,</i>
<i>Bell,</i>	<i>De Witt,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Niles,</i>
<i>Bellingham,</i>	<i>Dorion, Jean B. E.</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Papin,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Dorion, Antoine A.</i>	<i>Laberge,</i>	<i>Patrick,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Dostaler,</i>	<i>Langton,</i>	<i>Polette,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Drummond, Pro. Gén.</i>	<i>Laporte,</i>	<i>Poulin,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>LeBoutillier,</i>	<i>Pouliot,</i>

Bureau,	Fergusson,	Lemieux,	Prévost,
Burton,	Ferres,	Loranger,	Rankin,
Cartier,	Ferrie,	Lumsden,	Ross, Sol.Gén.
Cauchon,	Flint,	Macbeth,	Sanborn,
Cayley,	Foley,	Macdonald, Pro. Gén.	Scatcherd,
Chabot,	Fortier, Thomas,	McDonald, Roderick,	Smith, Sol. Gén.
Chapais,	Fortier, Octave C.	MacNab, Sir A. N.	Smith, Sidney,
Chauveau,	Fournier,	McCann,	Somerville,
Chisholm,	Frazer,	Marchildon,	Southwick,
Church,	Freeman,	Matheson,	Spence,
Clarke,	Galt,	Mattice,	Taché,
Daly,	Gill,	Mcagher,	Thibaudeau,
Daoust, Charles,	Gould,	Mongenais,	Turcotte,
Daoust, Jean B.	Hartman,	Morin,	Vulois,
Darce,	Hincks,	Morrison, Joseph C.	92. Young.

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Alors, la Question principale ayant été mise, Que le Bill soit maintenant lu une seconde fois ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs

Aikins,	De Witt,	Huot,	Munro,
Alcelyn,	Dorion, Jean B. E.	Jackson,	Niles,
Bell,	Dorion, Antoine A.	Labelle,	Papin,
Bellingham,	Dostaler,	Laberge,	Patrick,
Biggar,	Drummond, Pro. Gén.	Langton,	Polette,
Blanchet,	Dufresne,	Laporte,	Poulin,
Bourassa,	Felton,	LeBoutillier,	Pouliot,
Brown,	Fergusson,	Lemieux,	Prévost,
Bureau,	Ferres,	Loranger,	Rankin,
Burton,	Ferrie,	Lumsden,	Roblin,
Cartier,	Flint,	Macbeth,	Ross, Sol. Gén.
Cayley,	Foley,	Macdonald, Pro.Gén.	Sanborn,
Chabot,	Fortier, Thomas,	McDonald, Roderick,	Scatcherd,
Chapais,	Fortier, Octave C.	MacNab, Sir A. N.	Smith, Sol. Gén.
Chauveau,	Fournier,	McCann,	Smith, Sidney,
Chisholm,	Fruzer,	Marchildon,	Somerville,
Church,	Freeman,	Matheson,	Southwick,
Clarke,	Galt,	Mattice,	Spence,
Daly,	Gill,	Meagher,	Thibaudeau,
Daoust, Charles,	Gould,	Mongenais,	Turcotte,
Daoust, Jean B.	Hartman,	Morin,	Valois,
Darce,	Hincks,	Morrison, Joseph C.	Wright,
Delong,	Holton,	Morrison, Angus, 93.	Young.
Desaulniers,			

CONTRE.

Messieurs

Bowes,	Gamble,	Powell,	Stevenson,
Cauchon,	Larvill,	Rhodes,	Taché,
Crawford,	Murney,	Robinson,	15. Yeilding.
Cryslér,	O'Farrell,	Shaw,	

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois et renvoyé à un Comité de toute la Chambre pour Vendredi prochain.

L'Honorable M. *Chauveau*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté, en conformité d'une Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, — Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative, datée le 16 du courant, pour des copies de papiers relatifs aux changements proposés dans la Constitution de l'Honorable Conseil Législatif.

Par Ordre,

Bureau du Secrétaire,
Québec, 24 Octobre 1854.

Pierre J. O. Chauveau,
Secrétaire.

No. 42.—(Copie.)

Hôtel du Gouvernement,
Québec, 1er Juillet 1853.

Milord Duc,—J'ai l'honneur de transmettre avec la présente l'humble Adresse à Sa Majesté, des loyaux et fidèles Sujets de Sa Majesté, le Conseil Législatif du *Canada* réuni en Parlement Provincial, au sujet de la Constitution de cette Chambre, pour qu'elle soit mise au pied du Trône.

J'ai, etc.,

(Signé,) *Elgin et Kincardine*.

Sa Grâce le Duc de *Newcastle*,
Etc., etc., etc.

No. 43.—(Copie.)

Hôtel du Gouvernement,
Québec, 1er Juillet 1853.

Milord Duc,—J'ai l'honneur d'inclure avec la présente l'humble Adresse à Sa Majesté, de la part de ses loyaux et fidèles Sujets, les Communes du *Canada* assemblées en Parlement Provincial, au sujet de la Constitution du Conseil Législatif, et de prier Votre Grâce qu'il lui plaise la faire mettre au pied du Trône.

2. Une proposition dont l'objet est d'effectuer un changement fondamental dans la composition d'une des Branches de la Législature Provinciale fournit certainement matière à de bien graves considérations, et il est de plus incontestable qu'indépendamment de l'importante question de principe que renferme la mesure soumise par l'Assemblée à l'approbation de Sa Majesté, des difficultés d'exécution et de détail d'une nature formidable se présentent lorsqu'on cherche à combiner deux Chambres électives avec un système de Gouvernement soumis aux règles de la pratique Constitutionnelle Anglaise. Difficultés qui, on pourrait le faire remarquer, ne sauraient être résolues au moyen de précédents tirés des *Etats-Unis*, en autant que le Gouvernement Parlementaire et la Responsabilité Ministérielle, dans le sens Anglais du mot, sont inconnues aux Constitutions de cette République. Quoiqu'il en soit, je crois de mon devoir, en transmettant cette Adresse, de dire que je ne connais aucun moyen qui soit de nature à communiquer au Conseil Législatif cette influence qu'il serait très désirable qu'il possédât comme la substitution du principe d'élection à celui de la nomination par la Couronne dans le choix de ses Membres.

3. Suivant le plan esquissé dans l'Adresse ci-incluse, les Membres de l'une et l'autre Chambre de la Législature seront élus par les mêmes Collèges Electoraux. Il pourra sans doute être fait des objections à cet arrangement. Mais à défaut d'un plan irréprochable pour l'Élection des Membres du Conseil Législatif à deux degrés, je suis disposé à penser qu'en somme il est mieux qu'ils soient élus par les Electeurs qui élisent les Membres de l'Assemblée Législative, que de fournir un prétexte pour soulever des préjugés contre le premier de ces deux Corps, et affaiblir son influence morale par l'assertion qu'il ne représente qu'une classe privilégiée.

4. L'étendue plus considérable des Collèges Electoraux pour lesquels seront élus les Membres du Conseil Législatif, comparés aux Comtés qui élisent les

Membres de l'Assemblée ; la période plus longue de temps pour laquelle ils seront élus ; les restrictions mises au droit d'une dissolution du Conseil par la Couronne, et les qualifications qu'ils seront tenus de posséder relativement à l'âge et à la fortune ou à l'expérience acquise, tout cela, on peut espérer, donnera à ce Corps un poids considérable dans la balance politique, et rendra un siège dans cette Chambre un objet d'ambition pour les premiers hommes d'état de la Province. De l'autre côté, on n'a nullement en vue, en faisant ce changement dans le Conseil, d'amoindrir les privilèges que la pratique de la Constitution a conférés à l'Assemblée Législative, soit pour ce qui regarde les votes d'argent ou autres matières.

5. Votre Grâce ne manquera pas de remarquer, d'après les termes de l'Adresse, qu'en connexion avec le changement projeté on suggère qu'aucune qualification pécuniaire ne soit désormais requise des Candidats pour l'Assemblée Législative, et que les Membres actuels du Conseil Législatif ne se retirent pas de suite pour faire place aux Membres choisis par l'élection populaire, mais en deux corps désignés au scrutin, et après le laps de deux et quatre années. Cette dernière disposition pourra probablement avoir l'effet de faciliter la transition du système au nouvel ordre de chose.

J'ai, etc.,

(Signé,)

Elgin et Kincardine

Sa Grâce le Duc de *Newcastle*, etc., etc., etc.

No. 87 —(Copie.)

Rue *Downing*, 26 Mai 1854.

Milord,—J'ai l'honneur d'accuser la réception de Votre Dépêche, No. 42, du 1er Juillet dernier, enfermant une Adresse du Conseil Législatif au sujet de la Constitution du Conseil Législatif ; et le No. 43, de la même date, enfermant une Adresse des Communes du *Canada* assemblées en Parlement Provincial, sur le même sujet.

J'ai aussi à accuser la réception d'une Dépêche privée du 31 Décembre dernier, de l'Administrateur du Gouvernement, enfermant le projet d'un Bill pour mettre à exécution les objets de la dernière de ces Adresses.

J'ai à vous informer en réponse que le Gouvernement de Sa Majesté va présenter immédiatement au Parlement un Bill qui donnera à la Législature du *Canada*, par rapport aux changements à introduire dans les dispositions de l'Acte d'Union des *Canadas*, relativement au Conseil Législatif, des pouvoirs qui lui permettront d'effectuer les objets de l'Adresse, si la Législature, après délibération, considérait le changement expédient.

On propose de prendre la même occasion pour abroger cette Clause de l'Acte d'Union qui exige que des Actes d'une nature spécifiée soient mis devant le Parlement pendant un certain temps avant qu'ils puissent recevoir la sanction de la Couronne ; restriction qui a été trouvée incommode et inutile.

J'ai, etc.,

(Signé,)

Newcastle.

Le Comte d'*Elgin et Kincardine*, etc., etc., etc.

No. 9.—(Copie.)

Rue *Downing*, 11 Août 1854.

Milord,—J'ai l'honneur d'informer Votre Seigneurie que suivant l'intention exprimée dans la Dépêche du Duc de *Newcastle*, No. 87, du 26 Mai dernier, le Gouvernement de Sa Majesté a présenté dans la Chambre des Lords un Bill pour les fins mentionnées dans cette Dépêche. Le Bill ayant passé dans les deux Chambres du Parlement, a reçu la sanction de Sa Majesté.

Je vous inclus une copie de l'Acte (17 et 18 *Vic.*, chap. 118.)

Les Sujets Canadiens de Sa Majesté reconnaîtront dans cet Acte la confiance que reposent en eux le Gouvernement et le Parlement de ce Pays.

Le Gouvernement de Sa Majesté n'est pas sans comprendre la force des observations contenues dans votre Dépêche, No. 43, du 1er Juillet 1853, sur l'importance d'une proposition pour effectuer un changement fondamental dans la Constitution d'une des Branches de la Législature Provinciale, et sur les difficultés d'exécution et de détail que présente ce changement, et il n'a pas manqué de donner à l'Adresse du Conseil Législatif sur ce sujet toute la considération qu'elle mérite. Je crois à propos cependant de faire remarquer que dans la mesure qui a été prise par le Gouvernement de Sa Majesté, il n'a exprimé en aucune manière son assentiment aux détails du projet de Bill préparé par le Conseil Exécutif du *Canada*, et transmis à mon prédécesseur, dans la Dépêche du Général *Rowan*, No. 3, du 31 Décembre dernier.

Le projet n'ayant jamais été soumis à la Législature Canadienne, (comme il ne fut jamais destiné à l'être,) ne pouvait avoir subi la considération et la révision qu'un Bill sur un sujet de cette nature demanderait et recevrait incontestablement en passant par ses diverses phases dans les deux Branches de la Législature.

Le Gouvernement de Sa Majesté n'a pas cru pouvoir, sans manquer à son devoir ou au respect dû aux droits Constitutionnels de la Colonie, proposer au Parlement une mesure pour changer la Constitution du Conseil. Mais il a compris que, considérant le progrès qui a été fait par le *Canada* en richesse et en population, et la preuve qu'il a donnée de son aptitude à faire fonctionner un Gouvernement libre, il n'existe aucune raison suffisante de retirer à sa Législature le pouvoir dont jouissent plusieurs autres Colonies de faire, du consentement de la Couronne, les changements que le temps et l'expérience pourront faire juger nécessaires ou expédient de faire à sa Constitution.

J'exprimerai seulement l'espoir et l'attente du Gouvernement de Sa Majesté que si la Législature du *Canada* jugeait à propos d'exercer le pouvoir que lui est conféré par l'Acte qui vous est maintenant transmis, ce pouvoir sera exercé avec le soin et l'attention que demande un sujet d'une aussi grande importance, et aura pour résultat d'augmenter le poids et l'influence du Conseil Législatif, comme Branche distincte de la Législature, et en favorisant le bien-être et le bon Gouvernement de la Province, d'affermir sa loyauté et son attachement à la Couronne Impériale de la *Grande-Bretagne*, dont elle forme une si précieuse possession.

Je suis convaincu aussi, en regardant à la ligne de conduite suivie par le Conseil Législatif depuis l'Union des Provinces, que dans la considération de toute mesure qui pourra être proposée pour une altération de sa Constitution, ses Membres seront animés des sentiments qu'ils ont déjà manifestés dans d'autres occasions, et qu'ils seront prêts à mettre de côté toutes considérations personnelles s'ils sont persuadés que ce sacrifice de leur part est conforme à l'intérêt public.

J'ai, etc.,

(Signé.)

G. Grey.

Le Gouverneur-Général, le Comte d'*Elgin* et *Kincardine*, C. C.,
Etc., etc., etc.

Chap. CXVIII.

Acte pour donner pouvoir à la Législature du *Canada* de changer la constitution du Conseil Législatif de cette Province, et pour d'autres objets.

[11 Août, 1854.]

ATTENDU qu'un Acte de la Session du Parlement tenue dans les troisième et quatrième années de Sa Majesté, chapitre trente-cinq, "pour la réunion des Provinces du *Haut* et du *Bas-Canada*, et pour le Gouvernement du *Canada*,"

pourroit, entre autres choses, à l'établissement d'un Conseil Législatif dans la Province du *Canada*, composé de Membres y nommés par le Gouverneur, sous l'autorité de Sa Majesté, comme il y est spécifié : Et attendu qu'il est expédient que la Législature de la dite Province ait le pouvoir de changer la Constitution du Conseil Législatif : Et attendu que le même Acte a besoin d'être amendé sous d'autres rapports : Qu'il soit statué par Sa Très-Excellente Majesté la Reine, par et de l'avis et consentement des Lords Spirituels et Temporels et des Communes, assemblés en ce présent Parlement, et il est par leur autorité statué comme suit :—

I. La Législature du *Canada* pourra légalement, par aucun Acte ou Actes à être ci-après passés à cette fin, changer la manière de composer le Conseil Législatif de la dite Province, et le faire consister en tel nombre de Membres nommés ou à être nommés ou élus par telles personnes et en telle manière qu'il paraîtra convenable à la Législature, déterminer les qualifications des personnes capables d'être ainsi nommées ou élues, et par tel Acte ou tels Actes pourvoir, si elle juge convenable, à la dissolution séparée, par le Gouverneur du dit Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement ; et aux fins susdites abroger et changer, en telle manière qu'elle jugera à propos, toutes ou aucune des sections et dispositions de l'Acte précité et de toute autre Acte du Parlement maintenant en vigueur relativement à la Constitution du Conseil Législatif du *Canada* : Il est entendu toutefois que tout Bill ou Bills qui seront passés par le présent Conseil Législatif et l'Assemblée Législative du *Canada* pour toutes ou aucune des fins susdites seront réservés par le dit Gouverneur, à moins qu'il ne juge à propos d'y refuser l'assentiment de Sa Majesté, pour la signification du plaisir de Sa Majesté, et seront sujets aux dispositions de l'Acte précité des troisième et quatrième années de Sa Majesté, chapitre trente-cinq, section trente-neuf, qui ont rapport aux Bills ainsi réservés pour la signification du plaisir de Sa Majesté.

II. Aussitôt que la Constitution du Conseil Législatif de la Province du *Canada* aura été changée par tel Acte ou Actes avec l'assentiment de Sa Majesté ainsi obtenu, toutes les dispositions de l'Acte précité du Parlement, des troisième et quatrième années de Sa Majesté, chapitre trente-cinq, et toute autre Acte du Parlement maintenant en vigueur relativement au Conseil Législatif du *Canada*, seront censées s'appliquer au Conseil Législatif ainsi changé, excepté en autant que telles dispositions auraient été modifiées ou révoquées par tel Acte ou Actes de la Législature du *Canada* avec tel assentiment.

III. Pourra la Législature du *Canada*, de temps à autre, changer et révoquer toutes ou chacune des dispositions de l'Acte ou des Actes changeant la Constitution du Conseil Législatif : Il est entendu néanmoins que tout Bill à cette fin qui changera les qualifications des Conseillers, ou la durée de leurs fonctions, ou le pouvoir du Gouverneur de dissoudre le Conseil ou l'Assemblée, sera réservé par le Gouverneur pour la signification du plaisir de Sa Majesté en la manière susdite.

IV. Pourra également la dite Législature, par tout Acte ou Actes réservés pour la signification du plaisir de Sa Majesté, et auquel Sa Majesté aura donné son assentiment comme il y est pourvu ci-dessus, changer la qualification foncière des Membres de l'Assemblée Législative établie par l'Acte précité du Parlement, des troisième et quatrième années de Sa Majesté, chapitre trente-cinq, et toute autre disposition du dit Acte du Parlement y relative.

V. Est révoquée par le présent Acte la section vingt-sixième de l'Acte précité du Parlement, en autant qu'elle déclare qu'il ne pourra être légalement présenté au Gouverneur de la Province du *Canada*, pour l'assentiment de Sa Majesté, aucun Bill du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative par lequel le nombre de Représentants à l'Assemblée Législative serait changé à moins que

tel Bill n'ait été passé à ses deuxième et troisième lectures dans le Conseil Législatif et l'Assemblée Législative avec le concours des deux tiers des Membres composant alors les dits Conseil Législatif et l'Assemblée Législative respectivement, et que l'assentiment de Sa Majesté ne sera donné à aucun tel Bill à moins qu'il n'ait été présenté au Gouverneur par le Conseil Législatif et l'Assemblée Législative, respectivement, des Adresses déclarant que tel Bill a été ainsi passé.

VI. Est aussi révoquée par le présent Acte la section quarante-deux de l'Acte précité du Parlement qui exige que dans certains cas les Bills du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative du *Canada* soient mis devant les deux Chambres du Parlement du Royaume-Uni, et, nonobstant toute disposition contenue dans le dit Acte ou dans tout autre Acte du Parlement à ce contraire, il sera loisible au Gouverneur de déclarer qu'il consent, au nom de Sa Majesté, à tout Bill de la Législature du *Canada*, ou à Sa Majesté de donner son assentiment à tel Bill s'il a été réservé pour la signification de son plaisir, quoique tel Bill n'ait pas été mis devant les dites Chambres du Parlement; et nul Acte ci-devant passé ou qui sera passé par la Législature du *Canada* ne sera censé invalide ou inefficace, parce qu'il n'aurait pas été mis devant les dites Chambres, ou parce que le Conseil Législatif et l'Assemblée Législative n'auraient pas présenté au Gouverneur d'Adresses comme il est requis par le dit Acte du Parlement.

VII. Et qu'il soit statué que dans le présent Acte le mot "Gouverneur" sera interprété comme comprenant le Gouverneur, et, en son absence, le Lieutenant-Gouverneur ou la personne autorisée à exercer l'office ou les fonctions de Gouverneur du *Canada*.

Ordonné, Que la dite Réponse soit imprimée pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Alors, sur motion de l'honorable M. le Procureur-Général *Macdonald*, secondé par M. le Solliciteur-Général *Smith*,

La Chambre s'est ajournée.

Mercurii, 25^o die Octobris;

ANNO 18^o VICTORIÆ REGINÆ, 1854.

EPHRAIM COOK, Ecuyer, Membre pour la Division Sud du Comté d'*Oxford*, ayant préalablement prêté le Serment, conformément à la Loi, et souscrit devant les Commissaires le Rôle qui le contient, a pris son Siège dans la Chambre.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et miscs sur la table :—

Par l'Honorable M. *Young*,—la Pétition d'*A. F. Holmes*, M. D., et autres, Médecins pratiquant dans la Cité de *Montréal*.

Par M. *Flint*,—la Pétition de *G. V. L. Relyea* et autres, du Comté d'*Hastings*.

Par M. *Bourassa*,—la Pétition de *F. Nye* et autres.

Par M. *Thibaudeau*,—la Pétition de Dame *Zoé Bigué*, veuve de *Joseph R. Richard*.

Par M. *Papin*,—la Pétition de l'Association de l'Assurance Mutuelle des Fabriques des Diocèses de *Montréal* et de *St. Hyacinthe*.

Par l'honorable Sir *Allan N. MacNab*,—la Pétition d'*Alexander Davidson*, peintre et propriétaire du Panorama des *Canadas*.

Par l'Honorable M. *Spence*,—la Pétition de *Charles Burrows* et autres, du Village de *Millbank* et ses environs.

Par l'Honorable M. *Chauveau*,—la Pétition de la Municipalité du Comté de *Québec*, et la Pétition du Révérend P. *Sax* et autres, de l'Etablissement du Lac *Beauport*, et de *Charlesbourg*.

Par M. *Lemieux*,—la Pétition du Révérend E. *Faucher* et autres, de la Paroisse de *St. Louis de Lotbinière*.

Conformément à l'Ordre du jour, les Pétitions suivantes ont été lues :—

De *John C. Ball* et autres, du Township de *Niagara* ; demandant qu'aucun Bill ne soit passé ayant rapport aux Réserves de Chemin dans le dit Township.

De *J. B. Drinville* et autres, de la partie Nord-Est du Township de *Brandon*, et autres lieux, dans le Comté de *St. Cuthbert*.

De la Municipalité du Village de *St. Thomas* ; demandant la passation d'un Acte pour incorporer une Compagnie pour construire un Chemin de Fer entre les Rivières *Niagara* et *Détroit*, passant par le dit Village.

De *Godfroid Milot* et autres, du Township de *St. Maurice*, Comté de *St. Maurice* ; demandant une aide pour ouvrir et améliorer certains Chemins dans le dit Township.

De *Charles Hébert*, de la Cité de *Québec*, et de *Thomas Cary*, de la Cité de *Québec* ; demandant l'adoption de mesures qui puissent leur assurer le paiement d'une certaine somme qui leur est due par le ci-devant Conseil Municipal du District de *Québec*.

D'*Alexis Pinet*, de la Cité de *Montréal* ; et de *Flavien Vallerand* ; demandant l'adoption de mesures qui leur assurent le paiement d'une certaine somme qui leur est due par le ci-devant Conseil Municipal du District de *Richelieu*.

De *Bernard Smith* et autres, du Township de *Durham* ; demandant la passation d'un Acte pour établir des Municipalités de Paroisse et de Township au lieu de Municipalités de Comté, et une Loi de Chemins qui soit plus pratique que celle existante.

De *F. Irwin* et autres, de *Durham* ; demandant que les Jurés qui assistent aux Cours de Justice dans le *Bas-Canada* soient indemnisés pour leurs services.

De *Joseph Smith* et autres, de *Durham* ; demandant que les Comtés-unis de *Drummond* et *Arthabaska* soient séparés, et que chacun d'eux ait droit d'envoyer un Représentant en Parlement.

De *Lorance Jurdinne* et autres, de *Durham* ; demandant que les personnes qui se sont établies dans les Townships de l'Est, et désignées sous le nom de Squatters, soient protégées par la Loi dans les droits qu'elles ont ainsi acquis.

D'*Ira Cross* et autres, de *Durham* ; demandant une aide pour l'Académie de *Durham*.

De *W. R. Dunkerly* et autres ; demandant que l'octroi annuel pour les Ecoles Communes soit augmenté jusqu'à concurrence de Cent mille louis.

De la Division *Cobourg*, No. 9, de l'Ordre des Fils de la Tempérance ; de *David Brodie* et autres, de la Ville de *Cobourg* ; et du Révérend *J. B. Mowat* et autres ; demandant la passation d'une Loi prohibant les Liqueurs.

De *P. Blanchet*, de *St. Mathias* ; demandant l'adoption de mesures pour que l'Institution du Collège des Jésuites à *Québec*, maintenant occupé comme Caserne, retourne à ses fins primitives.

De *Damas Bourbonnière* et autres, de la Paroisse de *St. Bruno* ; et de *J. P. Du-bois*, de la Paroisse de *Ste. Julie*, Comté de *Verchères* ; demandant la passation d'un Acte révoquant certaines parties des Ordonnances relatives aux Chemins d'Hiver dans le *Bas-Canada*, en autant qu'elles ont rapport au District de *Montréal*.

Du Conseil Municipal du Comté de *Kent* ; demandant la passation d'un Acte

pour confirmer et rendre valides des copies de certains Réglements du dit Conseil qui furent détruits par le feu en l'année 1853.

Du Conseil Municipal du Comté de *Kent* ; demandant que les nominations d'Officiers de Comté soient faites sous le contrôle des divers Conseils de Comté.

De *John Kcairus*, du Comté d'*Huntingdon* ; demandant que la Pétition de la Compagnie du Chemin de Fer de *Montréal* et *New-York* pour qu'un Acte soit passé confirmant l'union des dits Chemins à celui de *Champlain* et *St. Laurent*, ne soit pas écoutée.

De la Municipalité du Township de *Huron*, Comté de *Bruce* ; demandant qu'un Quai soit construit sur la *Rivière au Pin* dans le dit Township.

De *Joseph Cauchon*, Ecuyer, et autres, de la Paroisse de *Laval*, Comté de *Montmorency*, et de la Cité de *Québec* ; demandant une aide pour améliorer le Chemin traversant la dite Paroisse.

Ordonné, Que la Pétition de *Thomas C. Keefer*, de la Cité de *Montréal*, soit renvoyée au Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques.

M. Taché a proposé, secondé par *M. Fournier*, et la Question ayant été posée, Que le Rapport de *M. Rhéaume*, sur l'état de l'Agriculture dans le District de *Québec*, formant partie des Documents du Bureau d'Agriculture, qui ont été présentés Vendredi dernier, soit renvoyé au Comité Spécial nommé pour s'enquérir de l'état de l'Agriculture dans le *Bas-Canada* ; et qu'il soit imprimé pour l'usage des Membres de cette Chambre ;

L'Honorable *M. Young* a proposé, en amendement à la Question, secondé par *M. Hartman*, Que tous les mots après "*Canada*," soient retranchés ;

Et la Question ayant été mise sur l'Amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs

<i>Aikins.</i>	<i>Felton,</i>	<i>McDonald, Roderick, Rhodes,</i>
<i>Alleyn,</i>	<i>Ferres,</i>	<i>MacNab, Sir A. N. Robinson,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Ferrie,</i>	<i>McCann,</i>
<i>Bellingham,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Matheson,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Foley,</i>	<i>Mattice,</i>
<i>Bowes,</i>	<i>Fortier, Thomas,</i>	<i>Meagher,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Frazer,</i>	<i>Mongenais,</i>
<i>Chabot,</i>	<i>Galt,</i>	<i>Morin,</i>
<i>Church,</i>	<i>Gamble,</i>	<i>Morrison, Joseph C.</i>
<i>Clarke,</i>	<i>Gould,</i>	<i>Morrison, Angus,</i>
<i>Crawford,</i>	<i>Hartman,</i>	<i>Munro,</i>
<i>Crysler,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Niles,</i>
<i>Daoust, Jean B.</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Patrick,</i>
<i>DeLong,</i>	<i>Lumsden,</i>	<i>Poulin,</i>
<i>DeWitt,</i>	<i>Lyon,</i>	<i>Pouliot,</i>
<i>Dionne,</i>		61. <i>Young.</i>

CONTRE.

Messieurs

<i>Bourassa,</i>	<i>Dorion, Jean B. E.</i>	<i>Holton,</i>	<i>Marchildon,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Dorion, Antoine A.</i>	<i>Jobin,</i>	<i>Papin,</i>
<i>Casault,</i>	<i>Dostaler,</i>	<i>Laberge,</i>	<i>Polette,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>Laporte,</i>	<i>Prévost,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Fergusson,</i>	<i>Larwill,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Daoust, Charles,</i>	<i>Fortier, Octave C.</i>	<i>Loranger,</i>	<i>Taché,</i>

Darche, *Fournier,* *McKertie,* 30. *Valois.*
Desautniers, *Gill,*

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Alors, la Question principale, telle qu'amendée, ayant été mise, Que le Rapport de M. *Rhéaume*, sur l'état de l'Agriculture dans le District de *Québec*, formant partie des Documents du Bureau d'Agriculture qui ont été présentés Vendredi dernier, soit renvoyé au Comité Spécial nommé pour s'enquérir de l'état de l'Agriculture dans le *Bas-Canada*; la Chambre s'est divisée :—Et la Question a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que la Pétition de *John C. Ball* et autres, du Township de *Niagara*, soit renvoyée au Comité Permanent des divers Bills Privés.

Ordonné, Que la Pétition d'*Henry Taylor*, de la Cité de *Québec*, soit renvoyée au Comité Spécial de la Bibliothèque du Parlement.

Sur motion de l'Honorable Sir *Allan N. MacNab*, secondé par l'Honorable M. *Morin*,

Ordonné, Que l'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Premier Rapport du Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques, soit rescindé.

Résolu, Que cette Chambre concourt avec le Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques, dans le Premier Rapport du dit Comité.

Ordonné, Que M. *Joseph Curran Morrison* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Compagnie d'Assurance sur la Vie et de Placement.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Ordonné, Que M. *Joseph Curran Morrison* ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte qui incorpore la Compagnie du Havre de *Sydenham*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mercredi prochain.

M. *Mackenzie*, du Comité Permanent des Comptes Publics, a présenté à la Chambre le Premier Rapport du dit Comité, lequel a été lu.

Pour le dit Rapport, voir Appendice (J.J.)

Timothée Brodeur, Ecuyer, Membre pour le Comté de *Bagot*, ayant préalablement prêté le Serment, conformément à la Loi, et souscrit devant les Commissaires le Rôle qui le contient, a pris son siège dans la Chambre.

Ordonné, Que la Pétition d'*Hilaire Allard* et autres, du Village de *L'Avenir*; la Pétition de *Stanislas Picher* et autres, du Township de *Bulstrode*; la Pétition du Révérend *J. O. Prince* et autres, de *St. Norbert d'Arthabaska*; la Pétition du Révérend *P. H. Suzor* et autres, de la Paroisse de *St. Christophe d'Arthabaska*; la Pétition de *Joseph Bélanger* et autres, du Township de *Blanford*; la Pétition de *Pierre Marcotte* et autres, du Township de *Warwick*; la Pétition de *Lorance Jurdinne* et autres, de *Durham*; et la Pétition de *Louis Richard* et autres, du Township de *Stanford*, soient renvoyées au Comité Spécial auquel a été renvoyé le Bill pour améliorer la Loi des Améliorations.

L'Honorable M. *Merritt*, du Comité Général des Elections, a fait rapport des Noms des Membres du Comité Spécial, nommé pour juger et décider du mérite de la Pétition se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour le Comté de *Lotbinière*, auquel il avait annexé la Pétition y relative, à lui renvoyée par la Chambre :—Et les noms des Membres du Comité ont été lus comme suit :—*Ignace Gill*, Ecuyer, *Joseph Charles Taché*, Ecuyer, *William Mattice*, Ecuyer, *John Meagher*, Ecuyer ; Président, *Joseph Cauchon*, Ecuyer.

L'Honorable M. *Merritt*, du Comité Général des Elections, a fait rapport des Noms des Membres du Comité Spécial nommé pour juger et décider du mérite de la Pétition se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour la Division Est du Comté de *Brant*, auquel il avait annexé la Pétition y relative, à lui renvoyée par la Chambre :—Et les Noms des Membres du Comité ont été lus comme suit :—*George Crawford*, Ecuyer, *Billa Flint*, Ecuyer, *John William Gamble*, Ecuyer, *John LeBoutillier*, Ecuyer ; Président, l'Honorable *John Hillyard Cameron*.

L'Honorable M. *Merritt*, du Comité Général des Elections, a fait rapport des Noms des Membres du Comité Spécial nommé pour juger et décider du mérite des Pétitions se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour la Cité de *Québec*, auquel il avait annexé les Pétitions y relatives, à lui renvoyées par la Chambre :—Et les Noms des Membres du Comité ont été lus comme suit :—*Joseph Napoléon Poulin*, Ecuyer, l'Honorable *William Benjamin Robinson*, *Jacques Olivier Bureau*, Ecuyer, *Jean Baptiste Daoust*, Ecuyer ; Président, *Adam Johnston Fergusson*, Ecuyer.

Ordonné, Que M. *Joseph Curran Morrison* ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte qui incorpore la Compagnie du Chemin de Fer d'*Hamilton* et *Toronto*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi prochain.

Résolu, Qu'il soit nommé un Comité Spécial composé de M. *Bureau*, l'Honorable M. *Cayley*, M. *Hartman*, M. *Desaulniers*, M. *Jobin*, l'Honorable M. *Merritt*, M. *Taché*, M. *Laberge* et M. *Huot*, pour examiner s'il est expédient de promouvoir les intérêts Agricoles, en établissant des Banques fondées sur des garanties foncières et agricoles ; pour en faire rapport de temps à autre, avec pouvoir d'en venir querir personnes, papiers et records.

Message du Conseil Législatif par *John Fennings Taylor*, Ecuyer, l'un des Maîtres en Chancellerie :—

M. l'Orateur,

Le Conseil Législatif permet à l'Honorable *John Ross*, l'Orateur de sa Chambre, et aux Honorables *James Morris* et *Samuel Mills*, deux de ses Membres, de comparaître devant le Comité Spécial de cette Chambre, auquel sont référées les accusations portées contre la dernière Administration, Samedi prochain, à onze heures du matin, pour rendre témoignage au sujet du dit renvoi, s'ils le jugent à propos.

Et ensuite, il s'est retiré.

Ordonné, Que M. *Casault* ait la permission d'introduire un Bill pour empêcher de prendre la Truite avec des Filets dans les Lacs du Comté de *Saguenay*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que M. Jackson ait la permission d'introduire un Bill pour amender de nouveau un Acte pour établir des Compagnies d'Assurance Mutuelle dans le Haut-Canada.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que M. Frazer ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer certaines personnes sous les titres de Président, Directeurs et Compagnie du Canal de Fort Erié.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que M. Laberge ait la permission d'introduire un Bill pour amender les Actes relatifs aux Sociétés de Construction.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Ordonné, Que M. Ferrie ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte pour étendre la Franchise Elective et mieux définir les Qualifications des Voteurs de certaines Divisions Electorales, en adoptant un système pour l'enregistrement des Voteurs.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mercredi prochain.

M. Brown a proposé, secondé par M. Wright, et la Question ayant été proposée, Qu'il soit nommé un Comité Spécial, composé de l'Honorable M. le Procureur-Général Drummond, l'Honorable M. Hincks, M. Papin, M. Scatcherd et le moteur, pour s'enquérir et faire rapport des faits se rattachant à la destitution du Maître de Poste de Brooke, et à la Nomination des Maîtres de Poste de Triumph, et autres places, dans le Comté de Lambton, durant la dernière Election Parlementaire, ou immédiatement après; aussi, pour s'enquérir et faire rapport des circonstances se rattachant à l'émanation d'une Commission de la Paix pour le Comté de Kent, en Juin dernier, après que la Chambre eût donné un vote en opposition à l'Administration, et qu'une Election Générale eût été ordonnée; aussi, pour s'enquérir et faire rapport des circonstances se rattachant à un certain octroi de Cinq cents louis sur la Caisse Publique, dans le dit mois de Juin dernier, pour aider à construire un Chemin à travers le dit Comté de Lambton; avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

L'Honorable M. Morin a proposé, en amendement à la Question, secondé par l'Honorable Sir Allan N. MacNab, Que tous les mots après "ou immédiatement," jusqu'au mot "Lambton" inclusivement, où il se trouve pour la seconde fois, soient retranchés;

Et la Question ayant été mise sur l'Amendement; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs

Alleyn,	Daoust, Jean B.	Lemieux,	Poulin,
Bellingham,	Desaulniers,	Loranger,	Pouliot,
Bowes,	Dionne,	Macdonald, Pro.Gén.	Robinson,
Brodour,	Drummond, Pro.Gén.	MacNab, Sir A. N.	Ross, James,
Burton,	Felton,	McCann,	Shaw,
Casault,	Ferres,	Meagher,	Smith, Sol. Gén.
Cauchon,	Fortier, Thomas,	Mongenais,	Smith, Sidney,

<i>Cayley,</i>	<i>Fortier, Octave C.</i>	<i>Morin,</i>	<i>Spence,</i>
<i>Chabot,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Morrison, Angus,</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Chapuis,</i>	<i>Gamble,</i>	<i>Niles,</i>	<i>Taché,</i>
<i>Chauveau,</i>	<i>Gill,</i>	<i>O'Farrell,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Clarke,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Patrick,</i>	51. <i>Turcotte.</i>
<i>Crysler,</i>	<i>Laporte,</i>	<i>Polette,</i>	

CONTRE.

Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Dorion, Antoine A.</i>	<i>Hartman,</i>	<i>Merritt,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Dostaler,</i>	<i>Huot,</i>	<i>Munro,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>Laberge,</i>	<i>Papin,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Fergusson,</i>	<i>Lumsden,</i>	<i>Prévost,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Ferrie,</i>	<i>McDonald, Roderick,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Cook,</i>	<i>Foley,</i>	<i>McKerlie,</i>	<i>Terrill,</i>
<i>Daoust, Charles,</i>	<i>Frazier,</i>	<i>Marchildon,</i>	<i>Valois,</i>
<i>Darche,</i>	<i>Freeman,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Wright,</i>
<i>DeWitt,</i>	<i>Galt,</i>	<i>Mattice,</i>	41. <i>Young.</i>
<i>Dorion, Jean B. E.</i>			

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Alors, la Question principale, telle qu'amendée, ayant été mise, Qu'il soit nommé un Comité Spécial composé de M. *Brown*, l'Honorable Procureur-Général *Drummond*, l'Honorable M. *Hincks*, M. *Papin* et M. *Scatcherd*, pour s'enquérir et faire rapport des faits se rattachant à la destitution du Maître de Poste de *Brooke*, et à la nomination des Maîtres de Poste de *Triumph* et autres places, dans le Comté de *Lambton*, durant la dernière Election Parlementaire, ou immédiatement après ; avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Daoust, Jean, B.</i>	<i>Huot,</i>	<i>O'Farrell,</i>
<i>Alleyn,</i>	<i>Darche,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Papin,</i>
<i>Bell,</i>	<i>DeWitt,</i>	<i>Laberge,</i>	<i>Patrick,</i>
<i>Bellingham,</i>	<i>Dorion, Jean B. E.</i>	<i>Laporte,</i>	<i>Polette,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Dorion, Antoine A.</i>	<i>Lemieux,</i>	<i>Pouliot,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Dostaler,</i>	<i>Lumsden,</i>	<i>Prévost,</i>
<i>Boues,</i>	<i>Drummond, Pro. Gén.</i>	<i>Macdonald, Pro. Gén.</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Brodeur,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>McDonald, Roderick,</i>	<i>Ross, James,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Fergusson,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Ferres,</i>	<i>MacNab, Sir A. N.</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Burton,</i>	<i>Ferrie,</i>	<i>McCann,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Casault,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McKerlie,</i>	<i>Smith, Sol. Gén.</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Foley,</i>	<i>Marchildon,</i>	<i>Smith, Sidney,</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Fortier, Octave C.</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Chabot,</i>	<i>Frazier,</i>	<i>Mattice,</i>	<i>Spence,</i>
<i>Chauveau,</i>	<i>Freeman,</i>	<i>Meagher,</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Clarke,</i>	<i>Galt,</i>	<i>Morin,</i>	<i>Terrill,</i>
<i>Cook,</i>	<i>Gamble,</i>	<i>Morrison, Angus,</i>	<i>Valois,</i>
<i>Crysler,</i>	<i>Gill,</i>	<i>Munro,</i>	<i>Wright,</i>
<i>Daly,</i>	<i>Hartman,</i>	<i>Niles,</i>	81. <i>Young.</i>
<i>Daoust, Charles,</i>			

CONTRE.

Messieurs.

<i>Chapuis,</i>	<i>Fortier, Thomas,</i>	<i>Mongcrais,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Desaulniers,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Poulin,</i>	11. <i>Turcotte.</i>
<i>Dionne,</i>	<i>Loranger,</i>	<i>Taché,</i>	

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

M. *Mattice* a proposé, secondé par M. *Mackenzie*, et la Question ayant été mise, Que cette Chambre s'ajourne maintenant ; la Chambre s'est divisée :—Et la Question a été résolue dans l'affirmative.

La Chambre s'est, en conséquence, ajournée.

Jovis, 26^o die Octobris ;

ANNO 18^o VICTORIÆ REGINÆ, 1854.

M. L'ORATEUR a mis devant la Chambre,—Réponse à un Ordre de cette Chambre du 16 courant, pour des Papiers, Témoignages et Procédures de la Cour de Chancellerie, dans la cause de *Paterson* et autres, contre *Bowes*, ou la Cité de *Toronto vs. Bowes*.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par M. *O'Farrell*,—la Pétition de Dame *F. X. Roy* et autres, Directrices de l'Asile du Bon Pasteur à *Québec* ; et la Pétition de *James Reed*, Médecin et Chirurgien du Township d'*Inverness*, Comté de *Mégantic*.

Par M. *Flint*,—la Pétition de *Thomas Empey* et autres, du Township de *Thurlow*.

Par M. *Frazer*,—deux Pétitions de la Municipalité du Township de *Pelham*.

Par M. *Whitney*,—la Pétition des Syndics de l'Ecole Diocésaine à *St. Jean, Bas-Canada* ; la Pétition d'*A. L. Taylor*, de la Division Ouest du Comté de *Missisquoi* ; la Pétition de *N. M. Blinn* et autres, du Township de *Stanbridge* ; la Pétition du Révérend *J. St. Aubin* et autres, de *Clarenceville* ; et la Pétition d'*A. R. Harris* et autres, de la Division Ouest du Comté de *Missisquoi*.

Par M. *Ferres*,—la Pétition d'*Henry McCarthy* et autres, de *Sutton* et autres Townships.

Par M. *Brown*,—la Pétition de la Division *Cornwall*, No. 91, de l'Ordre des Fils de la Tempérance.

Par l'Honorable Sir *Allan N. MacNab*,—deux pétitions du Maire et des Echevins et Conseillers de la Cité d'*Hamilton*.

Par l'Honorable M. *Hincks*,—la Pétition de *G. W. Ross* et autres, du Comté de *Renfrew*.

Par M. *Yielding*,—la Pétition d'*Henry Williams* et autres, de la Ville de *Bytown* ; et la Pétition d'*A. Scott* et autres, de la Ville de *Bytown*.

Par M. *Mackenzie*,—la Pétition de *John Gowans*, Ecuyer, et autres, de *Jarvis* ; et la Pétition de *Joseph Lemon* et autres, du Village de *Jarvis* et ses environs.

Par M. *Matheson*,—la Pétition de *Mary Ann Holehouse* et autres, du Township de *Blenheim* et autres.

Par l'Honorable M. *Morin*,—la Pétition de *John Kane* et autres, du Comté de *Chicoutimi*.

Par M. *Holton*,—la Pétition de *Hugh Allan* et autres.

Par l'Honorable M. *Cayley*,—la Pétition de *Timothy Malowny* et autres, du Township de *McGillivray*.

Conformément à l'Ordre du jour, les Pétitions suivantes ont été lues :—

De Dame *Brigitte Gosselin*, de la Cité de *Québec*, veuve de feu *Augustin Laperrière* ; représentant que son défunt mari est mort en 1851, pendant qu'il était employé comme Messager à la Chambre d'Assemblée, après vingt ans de service ; et demandant une pension.

De *Robert Defries*, Maître de Poste de l'Assemblée Législative ; demandant à être mis sur le même pied que les Employés de l'Assemblée Législative, de participer aux avantages qui leur sont accordés, et d'être payé en proportion de ses services.

D'*Amable Jetté* et autres, de la Paroisse de *St. Félix de Valois*, et autres, du Comté de *Berthier* ; demandant certains amendements à l'Ordonnance 2^e Vic., chap. 29, et l'Acte 16^e Vic., chap. 125, relativement à l'érection des Paroisses et à la construction et réparation des Eglises, Presbytères et Cimetières dans le *Bas-Canada*.

De *Robert Spencer* et autres, du Township de *Thorold*, Comté de *Welland* ; de la Loge Loyale Orangiste de *Lanark*, No. 448 ; de *Jacob Rynal* et autres, du Township de *Barton* ; du Révérend *J. B. Mowat* et autres ; et de *P. Hurd* et autres, du Township de *Reach* ; demandant la passation d'une Loi prohibant les Liqueurs.

Du Conseil Municipal du Comté de *Grey* ; demandant l'Incorporation d'une Compagnie pour la construction d'un Chemin de Fer, depuis le Chemin de Fer de *Toronto* et *Guelph* jusqu'au Havre d'*Owen Sound*, ou une extension de la Charte de la Compagnie du Chemin de Fer de *Galt* et *Guelph* pour cette fin.

De *Moïse Grisi* et autres, de la Paroisse de *St. Bruno*, Comté de *Chambly* ; demandant la passation d'un Bill pour révoquer certaines parties des Ordonnances relatives aux Chemins d'Hiver dans le *Bas-Canada*, en autant que le District de *Montréal* y est concerné.

De *Charles N. Tripp*, de la Cité d'*Hamilton*, en son nom et en celui d'autres personnes ; demandant un Acte d'Incorporation sous le nom de Compagnie Internationale d'Exploration et d'Exploitation de Mines et de Fonderie.

De *William Griffin* et autres, du Township d'*Elizabethtown* ; demandant une aide en considération des pertes qu'ils ont éprouvées en conséquence des ravages du feu dans le susdit Township durant l'Été dernier.

D'*E. Short*, Ecuyer, et autres, de la Ville de *Sherbrooke* et ses environs ; demandant une aide pour bâtir un Couvent dans la dite Ville, dans lequel les Dames de la Présentation pourront tenir une Ecole de Filles.

De *William Brown* et autres, de *Kingsey*, Comté de *Drummond* ; demandant que la Municipalité de *Drummond*, No. 2, soit discontinuée, et que le dit Township soit ajouté à la Municipalité de *Richmond*.

De *Thomas C. Allis* et autres, de *Shipton*, Comté de *Sherbrooke* ; demandant certains amendements dans les Divisions Municipales de ce Township et des Townships adjacents.

De *Thomas Donegan* et autres, du Township de *Tingwick*, Comté de *Drummond* ; demandant que le dit Township soit, pour des fins Municipales, séparé de la Municipalité de *Drummond*, No. 2, et uni à la Municipalité de *Richmond*.

De *W. Gamble*, Ecuyer, et autres, Propriétaires de Moulins et autres ; demandant un Acte d'Incorporation sous le nom de Banque des Meuniers, Marchands et Cultivateurs du *Canada-Ouest*.

Du Conseil Municipal du Comté de *Grey* ; demandant que toutes les nominations aux Offices de Comté soient mises à la disposition des Conseils Municipaux des différents Comtés.

De *William P. McLaren* et autres ; demandant un Acte d'Incorporation pour la construction d'un Chemin de Fer depuis le Village de *Galt* jusqu'au Lac *Huron*, à ou près de *Saugeen*.

De *Jaynes Mason* et autres, résidant sur la ligne projetée de Chemin de Fer

de *Montréal et Kingston*; demandant que l'Acte Général des Clauses Consolidées de Chemin de Fer, soit amendé de manière à pourvoir à un recours sommaire contre les Compagnies de Chemin de Fer pour les dommages occasionnés par la négligence ou l'empiétement sur les terres adjacentes à aucune telle Ligne de Chemin de Fer.

Ordonné, Que la Pétition de la Compagnie du Chemin de Fer de *Galt et Guelph*; la Pétition de la Municipalité de la Ville de *Guelph*; la Pétition de la Municipalité du Township de *Guelph*; et la Pétition de la Municipalité du Village de *Preston*, soient renvoyées au Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques.

M. Polette, du Comité Permanent des divers Bills Privés, a présenté à la Chambre le Septième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit:—

Votre Comité a examiné le Bill pour incorporer la Ville de *Whitby*, et en définir les limites; et le Bill pour incorporer la Compagnie Canadienne de Navigation Océanique à la Vapeur, et a préparé certains amendements à chacun des dits Bills, qu'il demande la permission de soumettre à la considération de Votre Honorable Chambre.

M. Hartman, du Comité Permanent des Ordres Permanents, a présenté à la Chambre le Dixième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit:—

Votre Comité a examiné les Pétitions de la Compagnie des Ardoisières de *Shiplon*, et de la Compagnie des Ardoisières de *Kingsey*, et trouvé que les Avis ont été dûment donnés.

La Pétition des Présidents et Directeurs de la Compagnie du Grand Chemin de Fer Occidental demande le pouvoir de construire un Embanchement jusqu'à *Brantford*, et aussi certains amendements à son Acte d'Incorporation; un de ces amendements propose de conférer à la Compagnie certains pouvoirs dans le but de se prémunir contre les inconvénients et les accidents qui surviennent par suite du peu de sûreté que présente inévitablement les Travaux de niveau. Une disposition de cette nature n'aurait qu'un intérêt local sur toute la ligne du Chemin et exigerait qu'un Avis fut publié dans chaque Comté traversé par le Chemin de Fer, ce qui n'a pas été fait. Quant aux autres matières demandées dans la Pétition, Votre Comité trouve qu'Avis suffisant a été donné.

Sur la Pétition d'*Hilaire Pettier*, Ecuyer, de la Cité de *St. Jean*, Province du *Nouveau-Brunswick*, pour le privilège exclusif de construire des Bateaux à Vapeur et des Quais sur le Lac *Témiscouata* pour un certain nombre d'années, Votre Comité trouve qu'aucun Avis n'a été donné.

M. Stevenson, du Comité Permanent des Impressions, a présenté à la Chambre le Second Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit:—

En conformité de l'Ordre Permanent de Votre Honorable Chambre, No. 15, Votre Comité a examiné et considéré avec soin les Rapports et Documents mis sur la table, et venant du Bureau d'Agriculture, et il en est venu à la décision de recommander, Que seulement les Documents qui suivent soient imprimés pour l'Appendice aux Journaux, savoir:—

No. 1. Rapport de l'Honorable *Malcolm Cameron*.

No. 2. Rapport de *M. Kirkwood* sur le Lin.

No. 5. Rapport du Bureau d'Agriculture pour le *Haut-Canada*,—sans les Rapports pour les Comtés et Townships.

No. 6. Rapport du Bureau d'Agriculture du *Bas-Canada*,—sans les minutes des Délibérations.

No. 7. Rapport de M. *Holwell* sur l'Exposition Industrielle de *New York*,—sans les Lettres qui l'accompagnent.

No. 9. Extrait de Brevets d'Invention depuis 1824 à 1854—sans les descriptions.

Et il recommande que les suivants ne soient pas imprimés :—

No. 3. Rapport de M. *McDougall*, sur les Instruments Aratoires Américains, les Grains, etc. Coût de son impression, suivant estimation, £8.

Les Rapports pour les Comtés et Townships annexés au No. 5. Coût de leur impression, suivant estimation, £55.

Les minutes des Délibérations qui accompagnent le No. 6. Coût de leur impression, suivant estimation, £7 10s.

Les Lettres accompagnant le No. 7. Coût de leur impression, suivant estimation, £60.

No. 4. Rapport de M. *Rhéaume* sur l'état de l'Agriculture dans le District de *Québec*. Coût de son impression, suivant estimation, £70.

No. 8. Rapport de M. *Wm. Hutton*, sur l'Agriculture. Coût de son impression, suivant estimation, £6 10s.

Et les descriptions des Brevets d'Invention depuis 1824 à 1854. Coût de leur impression, suivant estimation, £90.

Ordonné, Que le dit Rapport soit imprimé pour l'usage des Membres de cette Chambre,

Ordonné, Que le Bill pour incorporer la Compagnie Canadienne de Navigation Océanique à la Vapeur, tel que rapporté du Comité Permanent des divers Bills Privés, soit renvoyé à un Comité de toute la Chambre Lundi prochain.

Ordonné, Que M. *Joseph Curran Morrison* ait la permission d'introduire un Bill pour permettre à la Compagnie du Grand Chemin de Fer Occidental de construire un Chemin de Fer d'Embranchement jusqu'à la Ville de *Brantford*, et d'augmenter son Capital et pour d'autres fins.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Jeudi prochain.

Ordonné, Que le Premier Rapport du Comité Permanent des Comptes Publics soit imprimé pour l'usage des Membres de cette Chambre.

L'Honorable M. *Chauveau*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté, en conformité d'Adresses à Son Excellence le Gouverneur-Général,—Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative, datée le 23 du courant, pour des Copies de la Correspondance échangée entre certains Evêques Catholiques Romains et le Gouvernement Provincial, au sujet des Réserves du Clergé.

Par Ordre,

Bureau du Secrétaire,
Québec, 26 Octobre 1854.

Pierre J. O. Chauveau,
Secrétaire.

A Son Excellence le Comte d'*Elgin et Kincardine*, Gouverneur-Général, etc., etc.

Nous, les Archevêque et Evêques de la Province Ecclésiastique de *Québec*, réunis en cette Ville pour nous occuper des intérêts de nos Diocèses respectifs, saluons avec bonheur le retour de Votre Excellence au milieu de nous. L'habileté et l'impartialité que vous avez déployées depuis huit ans dans l'administration des affaires du *Canada* nous sont une garantie assurée que les destinées de notre patrie ne sauraient être confiées à des mains plus propres à y maintenir la paix et la prospérité. En parlant de la sorte, nous croyons exprimer l'opinion de

toute la population Catholique du Pays, qui partage les sentiments de respect et de confiance que nous entretenons envers Votre Excellence,—aussi, persuadés que Votre Excellence n'a rien tant à cœur que de procurer l'avantage de toutes les classes de la Société, nous nous faisons un devoir de profiter de la circonstance pour appeler votre attention sur deux objets qui, dans notre opinion, intéressent grandement la partie supérieure de la Province,—nous voulons parler des Ecoles Séparées et des Réserves du Clergé.

Votre Excellence ne sera pas étonnée que des Evêques, voyant avec la plus profonde douleur les maux qui sont la conséquence ordinaire des Ecoles mixtes, lui demandent aide et protection pour obtenir une Loi juste et équitable en faveur des Ecoles Séparées. Ils ne veulent réclamer aucun privilège exclusif; ils demandent simplement et uniquement que la Loi qui régit les Ecoles Séparées en faveur des Protestants du *Bas-Canada*, soit mise en force dans le *Haut-Canada* en faveur des Catholiques. C'est un droit, nous en avons l'assurance, qu'il n'invoquent pas en vain auprès de Votre Excellence.

La question des Réserves du Clergé, quoique moins importante à leurs yeux, a cependant éveillé aussi leur sollicitude; ils regardent donc comme un devoir d'exposer à Votre Excellence leur conviction sur ce sujet.

On ne peut dissimuler que la sécularisation des Réserves du Clergé, si elle a lieu, ne soit destinée à produire de graves mécontentements parmi un grand nombre d'hommes honorables. Elle créera par la suite bien des troubles et des divisions parmi les différentes classes de la Société, tandis qu'elle éveillera la convoitise chez quelques-uns pour qui les droits les plus sacrés ne sont pas inviolables. Comme amis de la paix et obligés par notre ministère de l'entretenir parmi les peuples, nous avons à cœur de prévenir, autant qu'il est en nous, les agitations dangereuses qui peuvent y mettre obstacle. Or, nous craignons beaucoup que la sécularisation des Réserves ne soit de nature à compromettre cette paix si nécessaire à l'avancement et à la prospérité du peuple. Nous osons donc émettre le vœu que la destination des Réserves ne soit pas changée, ou que du moins, pour calmer toutes les susceptibilités raisonnables, on en divise les fonds parmi les différentes dénominations religieuses à proportion du nombre des Membres que chacune compte dans son sein.

Qu'il nous soit permis en terminant d'exprimer à Votre Excellence qu'en lui adressant cette communication légale de nos pensées sur les deux objets ci-dessus mentionnés, nous sommes bien éloignés de vouloir causer des embarras à l'administration actuelle, qui est digne du respect et de la confiance de la Province. Notre seul objet est de remplir un devoir sacré envers les fidèles confiés à nos soins et envers le Gouvernement lui-même.

Nous avons l'honneur d'être,
de Votre Excellence les très-humbles
et obéissants Serviteurs,

(Signé,) † *P. F. Archev. de Québec.*
† *Ign., Ev. de Montréal.*
† *Patritius, Ev. de Carrhensis.*
Adm. † *Apostolicus.*
† *Jos. Eugenius, Ev. Bypolis.*
† *Armandus. Fr. Ma., Ev. Toronto.*
† *J. C., Ev. de St. Hyacinthe.*
† *C. F., Ev. de Iloa.*
† *Jos. Ev. de Cydonia.*

Palais Archiépiscopal,
Québec, le 4 Juin 1854.

Bureau du Secrétaire Provincial,
Québec, 16 Juin 1854.

Monseigneur,—J'ai ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général d'accuser réception de l'Adresse par laquelle Votre Grâce et les autres Evêques Catholiques de la Province Ecclésiastique de *Québec*, saluez avec bonheur le retour de Son Excellence parmi nous, et dans laquelle vous lui soumettez en même temps diverses considérations sur des sujets d'une grande importance politique.

Je suis chargé de plus par Son Excellence de vous remercier de ce que votre Adresse contient de flatteur pour elle-même.

J'ai l'honneur d'être, Monseigneur,
 De Votre Grâce le très-obéissant Serviteur,
 (Signé,) *P. J. O. Chauveau*,
 Secrétaire Provincial.

Sa Grâce Monseigneur l'Archevêque de *Québec*.

Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative, datée le 22 du mois dernier, pour des renseignements relativement à la propriété des Ecoles à *Longueuil*.
 Pour la dite Réponse, voir Appendice (K.K.)

Ordonné, Que la Réponse relative aux Réserves du Clergé, présentée ce jour, soit imprimée pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Ordonné, Que *M. Antoine Aimé Dorion* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Compagnie des Ardoisières de *Shipton*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Jeudi prochain.

Ordonné, Que le Bill pour incorporer la Ville de *Whitby* et en définir les limites, tel que rapporté du Comité Permanent des divers Bills Privés, soit renvoyé à un Comité de toute la Chambre Lundi prochain.

Ordonné, Que *M. Ferres* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Compagnie des Ardoisières de *Kingsey*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que les Papiers, Témoignages et Procédures de la Cours de Chancellerie, dans la cause de *Paterson* et autres, contre *Bowes*, ou la Cité de *Toronto* vs. *Bowes*, soient renvoyés au Comité Spécial nommé pour s'enquérir de toutes les accusations portées contre les Membres de la dernière Administration.

Ordonné, Que la Réponse relative à la propriété de l'Ecole à *Longueuil*, soit imprimée pour l'usage des Membres de cette Chambre.

L'Honorable *M. Chauveau*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,—Rapport Annuel des Ecoles Normales, Modèles, et des Ecoles de Grammaire et Élémentaires dans le *Haut-Canada*, pour l'année 1853.

Pour le dit Rapport, voir Appendice (B.)

Ordonné, Que le dit Rapport soit imprimé pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Ordonné, Que *M. Langton* ait la permission d'introduire un Bill pour autoriser

la Municipalité du Village d'*Oshawa* à construire un Havre sur le Lac *Ontario*, et pour un Chemin à Rail Plat, jusqu'au Village, avec pouvoir de l'étendre jusqu'au Lac *Scugog*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Ordonné, Que la Réponse relative à la Seigneurie de *Lauzon*, qui a été présentée le dix du courant, soit renvoyée au Comité Spécial nommé pour s'enquérir de toutes les accusations portées contre les Membres de la dernière Administration.

Ignace Gill, Ecuyer, *Joseph Charles Taché*, Ecuyer, *William Mattice*, Ecuyer, *John Meagher*, Ecuyer; Président, *Joseph Cauchon*, Ecuyer, composant le Comité Spécial nommé pour juger et décider du mérite de la Pétition se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour le Comté de *Lotbinière*; leurs Noms ont été appelés; et étant venus à la Table, ils ont été assermentés par le Greffier.

Ordonné, Que la Pétition relative à l'Election et Rapport pour le Comté de *Lotbinière*, soit renvoyée au Comité Spécial nommé pour juger et décider du mérite de la Pétition se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour ce Comté.

Ordonné, Que le dit Comité s'assemble Demain, dans l'une des Chambres de Comité de la Chambre, à Dix heures de l'avant-midi.

George Crawford, Ecuyer, *Billa Flint*, Ecuyer, *John William Gamble*, Ecuyer, *John LeBoutillier*, Ecuyer; Président, l'Honorable *John Hillyard Cameron*, composant le Comité Spécial, nommé pour juger et décider du mérite de la Pétition se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour la Division-Est du Comté de *Brant*; leurs Noms ont été appelés; et étant venus à la Table, ils ont été assermentés par le Greffier.

Ordonné, Que la Pétition relative à l'Election et Rapport pour la Division-Est du Comté de *Brant*, soit renvoyée au Comité Spécial nommé pour juger et décider du mérite de la Pétition se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour ce Comté.

Ordonné, Que le dit Comité s'assemble Demain, dans l'une des Chambres de Comité de la Chambre, à Onze heures de l'avant-midi.

Joseph Napoléon Poulin, Ecuyer, l'Honorable *William Benjamin Robinson*, *Jacques Olivier Bureau*, Ecuyer, *Jean Baptiste Daoust*, Ecuyer; Président, *Adam Johnston Fergusson*, Ecuyer, composant le Comité Spécial nommé pour juger et décider du mérite des Pétitions se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour la Cité de *Québec*; leurs Noms ont été appelés; et étant venus à la Table, ils ont été assermentés par le Greffier.

Ordonné, Que les Pétitions relatives à l'Election et Rapport pour la Cité de *Québec*, soient renvoyées au Comité Spécial nommé pour juger et décider du mérite des Pétitions se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour cette Cité.

Ordonné, Que le dit Comité s'assemble Demain, dans l'une des Chambres de Comité de la Chambre, à Onze heures de l'avant-midi.

Ordonné, Que *M. Charles Daoust* ait la permission d'introduire un Bill pour abolir le droit d'Appel au Conseil Privé de Sa Majesté, en certains cas.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi, le sixième jour de Novembre prochain.

Sur motion de l'Honorable M. *Hincks*, secondé par M. *Lemieux*,
Ordonné, Qu'il soit donné Instruction au Comité Spécial nommé pour s'en-
 quérir des effets produits sur les intérêts Commerciaux de cette Province, par le
 système de conserver les Dépôts Publics dans une des Banques incorporées, de
 s'enquérir aussi des circonstances dans lesquelles le compte du Gouvernement a
 été transféré des Banques de *Montréal* et de l'*Amérique Britannique du Nord* en
 la Banque du *Haut-Canada*.

Sur motion de M. *Jobin*, secondé par M. *Antoine Aimé Dorion*,
Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouver-
 neur-Général, le priant de vouloir faire mettre devant cette Chambre, un Etat
 de tous les Permis accordés pour l'exploitation des Mines et Minéraux dans le
Bas-Canada, depuis 1847 jusqu'au 24 Octobre courant.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-
 Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable
 Conseil Exécutif de cette Province.

Un Message du Conseil Législatif, par *John Fennings Taylor*, Ecuyer, l'un des
 Maîtres en Chancellerie :—

M. l'Orateur,

Le Conseil Législatif a passé le Bill, intitulé: "Acte pour incorporer le
 Collège *Masson à Terrebonne*," avec un Amendement à la version Anglaise
 seulement, auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et ensuite, il s'est retiré.

M. *Mackenzie* a proposé, secondé par M. *Jean Baptiste Eric Dorion*, et la
 Question ayant été mise, Qu'il soit nommé un Comité Spécial de sept Membres,
 pour préparer et rapporter à cette Chambre un Bill pour introduire le principe
 de la votation au Scrutin dans toutes les Elections de Cités, Villes et Comtés,
 pour l'Assemblée Législative dans le *Haut-Canada* et le *Bas-Canada*; et que le
 principe du Scrutin soit aussi appliqué aux Elections des Conseillers Législa-
 tifs, lorsque le Conseil Législatif, ou aucune partie d'icelui, sera élu par le vote
 populaire; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont
 été pris comme suit;—

POUR.
 Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Foley,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Prévost,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Frazer,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Roblin,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Freeman,</i>	<i>McKerlie,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Cooke,</i>	<i>Galt,</i>	<i>Marchildon,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Daoust, Charles,</i>	<i>Gould,</i>	<i>Merritt,</i>	<i>Smith, Sidney,</i>
<i>De Witt,</i>	<i>Hartman,</i>	<i>Munro,</i>	<i>Valois,</i>
<i>Dorion, Jean B. E.</i>	<i>Holton,</i>	<i>Papin,</i>	29. <i>Wright.</i>
<i>Dorion, Antoine A.</i>			

CONTRE.
 Messieurs

<i>Bell,</i>	<i>Daoust, Jean B.</i>	<i>Loranger,</i>	<i>Rankin,</i>
<i>Bowes,</i>	<i>Delong,</i>	<i>Lumsden,</i>	<i>Rhodes,</i>
<i>Bradeur,</i>	<i>Desautniers,</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Ross, Sol. Gén.</i>
<i>Brown,</i>	<i>Dionne,</i>	<i>Macdonald, Pro. Gén.</i>	<i>Ross, James,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Ferres,</i>	<i>McDonald, Roderick,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Cartier,</i>	<i>Ferrrie,</i>	<i>McCann,</i>	<i>Smith, Sol. Gén.</i>
<i>Casault,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Gamble,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Southwick,</i>
<i>Chabot,</i>	<i>Hincks,</i>	<i>Mattice,</i>	<i>Spence,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Morin,</i>	<i>Stevenson,</i>

<i>Chauveau,</i>	<i>Langton,</i>	<i>Morrison, Angus,</i>	<i>Terrill,</i>
<i>Clarke,</i>	<i>Laporte,</i>	<i>O'Farrell,</i>	<i>Turcotte,</i>
<i>Crawford,</i>	<i>Larwill,</i>	<i>Polette,</i>	<i>Whitney,</i>
<i>Crysler,</i>	<i>LeBoutillier,</i>	<i>Poulin,</i>	59. <i>Yeilding.</i>
<i>Daly,</i>	<i>Lemieux,</i>	<i>Pouliot,</i>	

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Ordonné, Que *M. Loranger* ait la permission d'introduire un Bill pour continuer un Acte, intitulé : "Acte pour mieux régler la Commune de la Seigneurie de *Laprairie de la Magdelaine*."

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que *M. Yeilding* ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte pour régler les devoirs entre le Maître et le Serviteur dans le *Haut-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que *M. Foley* ait la permission d'introduire un Bill pour expliquer et amender un Acte du Parlement de cette Province, passé dans la seizième année du Règne de Sa Majesté, intitulé : "Acte pour abroger certains Droits d'Accise, en autant qu'ils ont rapport au *Haut-Canada*, et pour donner certains pouvoirs aux Autorités Municipales de cette partie de la Province."

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que *M. Sidney Smith* ait la permission d'introduire un Bill pour légaliser les Cotisations faites dans le *Haut-Canada*, durant l'année 1854, et prolonger le temps fixé pour faire les Cotisations.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Ordonné, Que *M. Sidney Smith* ait la permission d'introduire un Bill pour déclarer que tous les Conseillers de Township et des autres Municipalités seront *ex-officio* Juges de Paix.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi prochain.

La Chambre a procédé à prendre en considération l'Amendement fait par le Conseil Législatif à la version Anglaise seulement du Bill, intitulé : "Acte pour incorporer le Collège *Mason* à *Terrebonne*," lequel a été lu; et relu une seconde fois, il a été adopté.

Ordonné, Que *M. Prévost* reporte le Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur Amendement à la version Anglaise seulement, sans aucun Amendement.

L'Ordre du jour, pour la troisième lecture du Bill pour amender la Loi Criminelle du *Bas-Canada*, étant lu;

Ordonné, Que le dit Ordre du jour soit déchargé.

Ordonné, Que le Bill soit renvoyé de nouveau à un Comité de toute la Chambre, Lundi prochain, dans le but de changer les peines actuellement infligées.

gées par la Loi, pour l'incendie de Meules de Foin et de Grain, et pour amender la Clause relative aux Associés des Assises.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour venir en aide aux Marchands, Commerçants et autres, étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Jeudi prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender les Actes pour assurer l'indépendance des Membres de l'Assemblée Législative, étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Lundi prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour constituer le Comté Electoral de *Sherbrooke* en une Municipalité séparée, et pour y établir un Bureau d'Enregistrement, étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Jeudi, le seizième jour de Novembre prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender les Lois de Naturalisation de cette Province, étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Lundi prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour empêcher le commerce des Liqueurs alcooliques et enivrantes, étant lu ;

M. *Felton* a proposé, secondé par M. *Sanborn*, et la Question ayant été mise, Que le Bill soit maintenant lu une seconde fois ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Dorion, Jean B. E.</i>	<i>Laberge,</i>	<i>Pouliot,</i>
<i>Alceyn,</i>	<i>Dorion, Antoine A.</i>	<i>Langton,</i>	<i>Prévost,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Dostaler,</i>	<i>Laporte,</i>	<i>Rankin,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>LeBoutillier,</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Felton,</i>	<i>Lumsden,</i>	<i>Roblin,</i>
<i>Brodeur,</i>	<i>Ferres,</i>	<i>Macheth,</i>	<i>Ross, Sol. Gén.</i>
<i>Brown,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McCann,</i>	<i>Ross, James,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Foley,</i>	<i>Macdonald, Pro. Gen.</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Burton,</i>	<i>Fortier, Octave C.</i>	<i>McDonald, Roderick,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Frazer,</i>	<i>McKerlie,</i>	<i>Smith, Sol. Gén.</i>
<i>Chauveau,</i>	<i>Freeman,</i>	<i>Marchildon,</i>	<i>Smith, Sidney,</i>
<i>Chisholm,</i>	<i>Galt,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Church,</i>	<i>Gamble,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Southwick,</i>
<i>Clarke,</i>	<i>Gill,</i>	<i>Mattice,</i>	<i>Spence,</i>
<i>Cooke,</i>	<i>Gould,</i>	<i>Meagher,</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Cook,</i>	<i>Guéremont,</i>	<i>Merritt,</i>	<i>Taché,</i>
<i>Daly,</i>	<i>Hartman,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Terrill,</i>
<i>Daoust, Charles,</i>	<i>Hincks,</i>	<i>Morin,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Daoust, Jean B.</i>	<i>Holton,</i>	<i>Morrison, Angus,</i>	<i>Turcotte,</i>
<i>Darche,</i>	<i>Huot,</i>	<i>Munro,</i>	<i>Valois,</i>
<i>Delong,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Papin,</i>	<i>Whitney,</i>
<i>Desaulniers,</i>	<i>Jobin,</i>	<i>Patrick,</i>	<i>Wright,</i>
<i>DeWitt,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Poulin,</i>	97. <i>Yeilding.</i>
<i>Dionne.</i>			

CONTRE.

Messieurs

<i>Casault,</i>	<i>Lyon,</i>	<i>O'Farrell,</i>	<i>5. Powell.</i>
<i>Ferrie,</i>			

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Spécial sur la Tempérance.

Alors, sur motion de M. le Solliciteur-Général *Smith*, secondé par l'Honorable M. *Morin*,
La Chambre s'est ajournée.

Veneris, 27^o die Octobris ;

ANNO 18^o VICTORIÆ REGINÆ, 1854.

LES Pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par M. *Dostaler*,—la Pétition de *J. E. Chalut* et autres, de la Paroisse de *St-Gabriel de Brandon*, Comté de *Berthier*.

Par M. *James Ross*,—la Pétition de *J. M. Grover* et autres, du Village de *Colborne* et ses environs; et la Pétition de *Gilbert Weller* et autres, du Township de *Cramahé*.

Par M. *Matheson*,—la Pétition de *Robert Cameron* et autres, du Township de *Nissouri Est*, Comté d'*Oxford*.

Par M. *Darche*,—la Pétition de *John Hackett* et autres, Commissaires d'Ecole de la Municipalité de *Chambly*.

Par M. *Whitney*,—la Pétition du Révérend *Richard Mills* et autres, de *Cowansville* et ses environs, Comté de *Missisquoi*.

Par M. *Antoine Aimé Dorion*,—la Pétition de *Ferdinand Perrin*, Marchand, de la Cité de *Montréal*.

Par M. *Alleyn*,—la Pétition du Conseil de la Chambre de Commerce de *Québec*; et la Pétition de l'Honorable *E. P. Taché*, Président du Comité nommé pour collecter des souscriptions dans le but d'ériger des Monuments dans les *Canadas* sur les différents champs de Bataille de la dernière Guerre avec les *Etats-Unis*.

Par M. *Gamble*,—la Pétition du Conseil Municipal des Comtés-unis d'*York*, *Ontario* et *Peel*.

Par M. *Ferres*,—la Pétition de *William Wright* et autres, de la Cité de *Québec*.

Conformément à l'Ordre du jour, les Pétitions suivantes ont été lues :—

D'*A. F. Holmes* et autres, M. D., et autres, Médecins pratiquant dans la Cité de *Montréal*; demandant que le Bill pour amender l'Acte qui incorpore l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de *Montréal* ne devienne pas Loi.

De *G. V. N. Relyea* et autres, du Comté d'*Hastings*; et de *Charles Burrows* et autres, du Village de *Millbank* et ses environs; demandant qu'il soit passé une Loi prohibant la vente des Liqueurs enivrantes.

De *F. Nye* et autres; demandant l'abolition de la Tenure Seigneuriale dans le *Bas-Canada*.

De Dame *Zoé Bigué*, veuve de *Joseph R. Richard*; demandant une pension en considération des services de feu son mari dans la cause de l'Education.

De l'Association de l'Assurance Mutuelle des Fabriques des Diocèses de *Montréal* et *St. Hyacinthe*; demandant qu'il soit passé un Acte pour autoriser les Juges de Paix, dans leurs Juridictions respectives, à administrer les serments

nécessaires aux témoins, experts, arbitres et parties intéressées ou nécessaires dans les affaires de la dite Association.

D'*Alexander Davidson*, peintre et propriétaire du Panorama des *Canadas*; demandant une aide pour le mettre en état d'exhiber son Panorama d'une manière plus générale en *Europe*.

De la Municipalité du Comté de *Québec*; se plaignant de la négligence et insuffisance de la Commission des Chemins à Barrières de *Québec*, et de ses employés permanents, et demandant la destitution des Commissaires de la dite commission et de leurs employés susdits, et l'établissement d'un système plus praticable.

Du Révérend *P. Sax* et autres, de l'établissement du *Lac Beauport* et de *Charlesbourg*; demandant une aide pour ouvrir un Chemin courant le long du dit Lac jusqu'au Chemin principal de la Paroisse de *Laval*.

Du Révérend *E. Faucher* et autres, de la Paroisse de *St. Louis de Lotbinière*; demandant une aide pour la construction d'un Quai dans la dite Paroisse.

M. Fergusson, du Comité Spécial nommé pour juger et décider du mérite de la Pétition se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour la Cité de *Québec*, a informé la Chambre, Que le Comité avait prolongé le temps fixé pour délivrer les Listes des voix contre lesquelles il y a des objections de la part des parties intéressées, jusqu'à Lundi, le sixième jour de Novembre prochain, à six heures de l'après-midi.

M. Langton, du Comité Permanent des Ordres Permanents, a présenté à la Chambre le Onzième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit:—

Votre Comité a examiné les Pétitions de *Charles N. Tripp*, de la Cité d'*Hamilton*, en son nom et en icelui d'autres personnes, et de *W. Gamble*, Ecuyer, et autres, Propriétaires de Moulins, et autres, et il a trouvé que les Avis ont été dûment donnés.

Au sujet de la Pétition du Maire et du Conseil de Ville de la Ville de *Cornwall*, pour la confirmation d'un certain Arpentage d'une partie de la dite Ville, il appert qu'il n'a été donné d'Avis formel que pendant quatre semaines; le sujet a cependant été mis devant les habitants de *Cornwall* depuis quelque temps d'une manière moins formelle, et Votre Comité ne doute point que toutes les parties qui peuvent être intéressées ont été suffisamment informées de la demande pour faire opposition à la mesure si elles y sont disposées. Sous ces circonstances, Votre Comité recommande respectueusement que l'Avis soit considéré comme suffisant.

Ordonné, Que *M. Roderick McDonald* ait la permission d'introduire un Bill pour déclarer valide un certain Arpentage de partie de la Ville de *Cornwall*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi prochain.

L'Honorable *M. Morin*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté, en conformité d'une Adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur-Général,—Réponse à une Adresse de l'Honorable Assemblée Législative, du 16 d'Octobre courant, pour tous Ordres en Conseil, Ordres Départementaux, papiers, annonces et documents relatifs en quoi que ce soit à la vente par Encan, ou autrement, de certaines propriétés de la Couronne à la *Pointe Lévi*, dans laquelle certains Membres de l'Administration actuelle ou dernière étaient concernés ou censés intéressés.

Pour la dite Réponse, voir Appendice (B.B.)

Ordonné, Que la dite Réponse soit renvoyée au Comité Spécial nommé pour s'enquérir des accusations portées contre les Membres de la dernière Administration.

Ordonné, Que M. *Bell* ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte pour étendre la Franchise Electorale.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Jeudi prochain.

M. *Prévost* a proposé, secondé par M. *Laberge*, et la Question ayant été mise, Que M. *Polette*, M. *Dufresne*, M. *Laberge* et M. *Papin*, soient ajoutés au Comité Spécial nommé pour s'enquérir de l'opération des Ordonnances ou Lois d'Enregistrement; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.
Messieurs

<i>Aikins</i> ,	<i>Dorion, Jean B. E.</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Mongenais,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Dorion, Antoine A.</i>	<i>Hartman,</i>	<i>O'Farrell,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Dostaler,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Poulin,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Fergusson,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Prévost,</i>
<i>Daoust, Charles,</i>	<i>Ferres,</i>	<i>Laberge,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Daoust, Jean B.</i>	<i>Flint,</i>	<i>McDonald, Roderick,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Durche,</i>	<i>Foley,</i>	<i>Marchildon,</i>	<i>Turcotte,</i>
<i>Desaulniers,</i>	<i>Frazer,</i>	<i>Mattice,</i>	<i>Wright,</i>
<i>DeWitt,</i>	<i>Galt,</i>	<i>Merritt,</i>	36. <i>Young.</i>

CONTRE.
Messieurs

<i>Alleyn,</i>	<i>Crawford,</i>	<i>Lyon,</i>	<i>Rankin,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Crysler,</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Rhodes,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Dclong,</i>	<i>Macdonald, Pro.Gén.</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Bowes,</i>	<i>Dionne,</i>	<i>MacNab, Sir A. N.</i>	<i>Roblin,</i>
<i>Curtier,</i>	<i>Fortier, Thomas,</i>	<i>McCann,</i>	<i>Ross, Sol. Gén.</i>
<i>Chabot,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Ross, James,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Gamble,</i>	<i>Meagher,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Chauveau,</i>	<i>Gill,</i>	<i>Morin,</i>	<i>Smith, Sol. Gén.</i>
<i>Chisholm,</i>	<i>Huot,</i>	<i>Morrison, Angus,</i>	<i>Southwick,</i>
<i>Church,</i>	<i>Laporte,</i>	<i>Niles,</i>	<i>Terrill,</i>
<i>Cooke,</i>	<i>LeBoutillier,</i>	<i>Patrick,</i>	47. <i>Whitney.</i>
<i>Cook,</i>	<i>Loranger,</i>	<i>Pouliot,</i>	

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Ordonné, Que M. *Sidney Smith* ait la permission d'introduire un Bill pour soumettre à l'Arbitrage les Parties en Litige dans le *Haut-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Jeudi prochain.

Ordonné, Que M. *Ferres* ait la permission d'introduire un Bill pour abroger en partie un Acte passé dans la seizième année du Règne de Sa Majesté, intitulé: "Acte pour pourvoir à un remède contre la Corporation de la Cité de Québec, dans le cas de dommage à la propriété par aucune Assemblée ou pendant aucun Riot dans la dite Cité."

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Jeudi, le second jour de Novembre prochain.

M. *Charles Daoust*, du Comité Spécial sur le Bill pour amender l'Acte de la dernière Session, relatif à l'enregistrement des Brevets des Etudiants en Droit, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le Bill et le Rapport soient renvoyés à un Comité de toute la Chambre Lundi prochain.

Ordonné, Que M. le Solliciteur-Général *Ross* ait la permission d'introduire un Bill pour réformer le système Municipal du *Bas-Canada*, et pour y établir des Municipalités de Comté, de Paroisse et de Township.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mardi prochain.

Ordonné, Que M. le Solliciteur-Général *Ross* ait la permission d'introduire un Bill pour amender les Lois qui ont rapport aux Banques d'Épargne.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Jeudi, le second jour de Novembre prochain.

L'Ordre du jour, pour l'appel nominal de la Chambre, étant lu ;

Ordonné, Que la Chambre soit maintenant appelée.

Ordonné, Que le Sergent d'Armes, de service dans cette Chambre, aille avec la Masse, dans les places voisines, et requière la présence des Membres qu'il y trouvera, pour le service de la Chambre.—Et il y a été en conséquence ; et, étant de retour ;

La Chambre a été appelée, et plusieurs Membres ont paru ; et les noms des Membres qui se sont trouvés absents ont été enregistrés, comme suit :—

Louis Thomas Drummond.

John Rolph.

John Sandfield Macdonald.

James Smith.

Joseph Curran Morrison.

John Wilson.

Edmund Murney.

Sur motion de l'Honorable M. *Morin*, secondé par l'Honorable Sir *Allan N. MacNab*,

Ordonné. Que les Raisons d'absence des Membres qui n'étaient pas présents à l'appel nominal de la Chambre, aujourd'hui, soient prises en considération Mardi, le quatorzième jour de Novembre prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour définir les Droits Seigneuriaux, pour en faciliter le rachat, et pour abolir les Lods et Ventes ou Droits sur les mutations des Terres tenues en roture dans le *Bas-Canada*, étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Lundi prochain, et que ce soit alors le premier Ordre du jour.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour ériger le comté Electoral d'*Argenteuil* en une Municipalité séparée, étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Vendredi, le dix-septième jour de Novembre prochain.

Un Message du Conseil Législatif, par *John Fennings Taylor*, Ecuyer, l'un des Maîtres en Chancellerie :—

M. l'Orateur,

Le Conseil Législatif a passé le Bill, intitulé : " Acte pour permettre aux Cours Supérieures de Loi et d'Équité de contraindre à comparaître devant elles les Témoins qui ne sont point sous leur Juridiction, et pour donner effet " à la signification de l'ordre de Cour en pareil cas, dans quelque partie que ce " soit du *Canada*," sans aucun Amendement.

Et ensuite, il s'est retiré.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte d'Interprétation, en autant qu'il a rapport aux Jours de Fêtes, étant lu ;

Ordonné, Que le dit Ordre du jour soit déchargé.
Ordonné, Que le Bill soit retiré.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour améliorer le mode d'obtenir les Témoignages dans les affaires d'Élections Contestées, étant lu ;

M. *Mackenzie* a proposé, secondé par M. *Masson*, et la Question ayant été proposée, Que le Bill soit maintenant lu une seconde fois ;

M. le Solliciteur-Général *Smith* a proposé, en amendement à la Question, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald*, Que le mot "maintenant," soit retranché, et les mots: "de ce jour en six mois," ajoutés à la fin d'icelle.

Et la Question ayant été mise sur l'Amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs

<i>Bell,</i>	<i>Clarke,</i>	<i>Lemieux,</i>	<i>Niles,</i>
<i>Bellingham,</i>	<i>Crysler,</i>	<i>Loranger,</i>	<i>O'Farrell,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Daly,</i>	<i>Macheth,</i>	<i>Patrick,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Daoust, Jean B.</i>	<i>Macdonald, Pro.Gén.</i>	<i>Powell,</i>
<i>Bowes,</i>	<i>Dionne,</i>	<i>MacNab, Sir A. N.</i>	<i>Rankin,</i>
<i>Brodeur,</i>	<i>Egan,</i>	<i>McCann,</i>	<i>Ross, Sol. Gén.</i>
<i>Cartier,</i>	<i>Felton,</i>	<i>McKerlie,</i>	<i>Smith, Sol. Gén.</i>
<i>Casault,</i>	<i>Ferres,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Smith, Sidney,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Spence,</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Hincks,</i>	<i>Meagher,</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Chabot,</i>	<i>Huot,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Taché,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Morin.</i>	<i>Terrill,</i>
<i>Chauveau,</i>	<i>Langton,</i>	<i>Morrison, Angus,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Chisholm,</i>	<i>Laporte,</i>	<i>Munro,</i>	<i>56. Turcotte.</i>

CONTRE.

Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Dorion, Antoine A.</i>	<i>Holton,</i>	<i>Papin,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Ferrie,</i>	<i>Jobin,</i>	<i>Poulin,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Liberge,</i>	<i>Prévost,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Frazier,</i>	<i>McDonald, Roderick,</i>	<i>Valois,</i>
<i>Cooke,</i>	<i>Guévreumont,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>23. Wright.</i>
<i>De Witt,</i>	<i>Hartman,</i>	<i>Marchildon,</i>	

Ainsi, elle a passé dans l'affirmative.

Alors, la Question principale, telle qu'amendée, ayant été mise ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois de ce jour en six mois.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Chabot*, secondé par l'Honorable M.

Morin,

La Chambre s'est ajournée à Lundi prochain.

Lunæ, 30° die Octobris ;

ANNO 18° VICTORIÆ REGINÆ, 1854.

M. L'ORATEUR a mis devant la Chambre,—Rapport du Régistrateur du Comté de *Grenville*, reçu en conformité de l'Ordre de cette Chambre du 14 Septembre dernier.

Pour le dit Rapport, voir Appendice (Z.)

Aussi, Etat des Affaires de l'Institut des Artisans d'*Hamilton* et *Gore*, depuis le 22 Février jusqu'au 30 Septembre 1854, reçu en conformité de l'Ordre de cette Chambre du 14 Septembre dernier.

Pour le dit Etat, voir Appendice (A.A.)

Et aussi, Etat des Propriétés Mobilières et Immobilières, tenues et possédées par la Société de Tempérance de la Cité de *Toronto*, le 23 Octobre 1854, lequel est comme suit :—

Edifice de la Salle de Tempérance,.....	£1500
Lot de terre sur lequel est bâti l'édifice,.....	500
Ameublement,	53

Deux mille cinquante trois louis,.....	£2053
--	-------

John M. Ross,
Secrétaire.

John Roaf, Président.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par M. *Terrill*,—la Pétition de *Levi Bigelow* et autres, au nom du Lycée de *Georgeville*, et du District Scolaire de *Georgeville*.

Par M. *Polette*,—la Pétition d'*A. Polette*, Ecuyer, et autres, Membres du Comité de l'Académie des *Trois-Rivières*.

Par M. *Flint*,—la Pétition du Conseil Municipal du Comté d'*Hastings*, et la Pétition de *M. B. Roblin* et autres, du Township de *Sidney*.

Par M. *Thibaudeau*,—la Pétition du Révérend *J. N. Guertin* et autres, de la Paroisse des *Gronelines*, Comté de *Portneuf*.

Par M. *Masson*,—la Pétition de *P. J. David* et autres, de *St. Ignace du Coteau du Lac* et autres Paroisses.

Par l'Honorable M. *Young*,—la Pétition de *Thomas Watson* et autres, Propriétaires et Actionnaires dans la Compagnie du Chemin de Fer de *Montréal* et *New-York*.

Par M. *Holton*,—la Pétition du Major-Général *George A. Wetherall* et *Charles Martin*, Ecuyer, Lieutenant du 95^{me} Régiment d'Infanterie de Sa Majesté.

Par M. *Wright*,—la Pétition de *Daniel McDougall* et autres, du Township de *Vaughan*, Comté d'*York*.

Par M. *Bourassa*,—la Pétition de *James O'Connor* et autres.

Par M. *Lemieux*,—la Pétition de *Louis C. Lefrançois*, Régistrateur du Comté de *Montmorency*.

Par M. *Chapais*,—deux Pétitions de *P. Pelletier* et autres, du Comté de *Kamouraska*; et la Pétition de *P. Dumais* et autres, de la Paroisse de *St. Louis* et autres lieux, dans le Comté de *Kamouraska*.

Par l'Honorable M. *Hincks*,—la Pétition de *Charles Berczy* et autres, Propriétaires et Locataires dans la Cité de *Toronto*.

Par M. *Egan*,—la Pétition du Comité Correspondant à *Montréal* de la Société de l'Eglise Coloniale et d'Ecole.

Par M. *Murney*,—la Pétition de *James Jamieson* et autres; la Pétition de *George Wheeler* et autres, du Township d'*Hungerford*; et la Pétition de *James Ketcheson* et autres, du Township d'*Huntingdon*.

Par l'Honorable M. *Cameron*,—la Pétition de la Chambre de Commerce de la Cité de *Toronto*; et la Pétition de *Frederick C. Capreol*, de la Cité de *Toronto*.

Par M. *Daly*,—la Pétition de *William Kyte* et autres, du Township *North East Hope*; la Pétition de *John McRae* et autres, journaliers, employés sur le

Chemin Macadamisé, à l'ouest de *Stratford*, Comté de *Perth*; et du Révérend *Daniel Allan* et autres, du Township de *Stratford*, Comté de *Kent*.

Par M. *Foley*,—la Pétition de la Municipalité du Township de *Wellesley*.

Par M. *Alleyn*,—la Pétition de *François Lapointe* et autres, Pilotes pour le Port de *Québec*.

Conformément à l'Ordre du jour, les Pétitions suivantes ont été lues :—

De Dame *F. X. Roy* et autres, Directrices de l'Asile du Bon Pasteur à *Québec*; demandant une aide au nom de cette Institution.

De *James Reed*, Médecin et Chirurgien, du Township d'*Inverness*, Comté de *Mégantic*; demandant à être indemnisé de la perte de temps et des dépenses qu'il a encourues pour rendre témoignage, lors de la dernière Session, devant un Comité d'Élection Contestée de la Chambre.

De *Thomas Empey* et autres, du Township de *Thurlow*; de la Municipalité du Township de *Pelham*; du Révérend *J. St. Aubin* et autres, de *Clarenceville*; d'*A. R. Harris* et autres, de la Division Ouest du Comté de *Missisquoi*; de la Division *Cornwall*, No. 91, de l'Ordre des Fils de la Tempérance; d'*Henry Williams* et autres, de la Ville de *Bytown*; d'*A. Scott* et autres, de la Ville de *Bytown*; de *John Gowans* et autres, de *Jarvis* et ses environs; de *Joseph Lemon* et autres, du Village de *Jarvis* et ses environs; de *Mary Ann Holehouse* et autres, du Township de *Blenheim*, et autres; de *Timothy Malouny* et autres, du Township de *McGillivray*; de *J. M. Grover* et autres, du Village de *Colborne* et ses environs, et de *Gilbert Weller* et autres, du Township de *Cramahé*; demandant la passation d'une Loi prohibant la vente des Liqueurs.

De la Municipalité du Township de *Pelham*; demandant la sécularisation des Réserves du Clergé.

Des Syndics de l'École Diocésaine à *St. Jean, Bas-Canada*; demandant une aide.

D'*A. L. Taylor*, de la Division Ouest du Comté de *Missisquoi*; demandant que les deux Divisions électorales du dit Comté soient érigées en Comtés séparés, pour toutes fins de Comté.

De *N. M. Blinn* et autres, du Township de *Stanbridge*; demandant une aide au nom de l'Association de l'Académie de *Stanbridge*.

D'*Henry McCarthy* et autres, de *Sutton* et autres Townships; demandant à être érigés en Comté séparé sous le nom de Comté de *Brome*.

Du Maire, des Echevins et Conseillers de la Cité d'*Hamilton*; demandant certains amendements à l'Acte 16 Vic., pour étendre la Franchise Electorale et pour mieux déterminer la Qualification des Voteurs dans certaines Divisions Electorales, en pourvoyant à un système pour l'enregistrement des Votes.

Du Maire, des Echevins et Citoyens de la Cité d'*Hamilton*; demandant que l'Acte d'incorporation du Grand Chemin de Fer Occidental soit amendé de manière à garantir le droit de voter à la direction d'icelui, aux Municipalités qui y sont Actionnaires dans la Compagnie.

De *G. W. Ross* et autres, du Comté de *Renfrew*; demandant la passation d'un Acte pour rendre responsable de toutes les pertes éprouvées par l'incendie d'aucune bâtisse appartenant à aucune Eglise, Secte ou Société, par le fait d'un Incendiaire ou par la violence de la Populace, le Comté ou la Municipalité dans laquelle tel outrage pourra avoir été commis.

De *John Kane* et autres, du Comté de *Chicoutimi*; demandant une aide pour l'amélioration du Chemin de *Sydenham*, pour la construction de Ponts sur les Rivières *Marse* et *Valin*, et pour la construction d'un Quai dans la Baie des *Ha Ha*, et d'un autre dans la Rivière *Saguenay*, dans les limites du Village de *Chicoutimi*.

De *Hugh Allan* et autres; demandant un Acte d'Incorporation, sous le nom de la Compagnie de Bateaux Océaniques à la Vapeur de *Montréal*.

De *J. E. Chalut* et autres, de la Paroisse de *St. Gabriel de Brandon*, Comté de *Berthier* ; demandant une aide pour la construction d'un Chemin depuis la dite Paroisse jusqu'au Village de *Berthier*.

De *Robert Cameron* et autres, du Township de *Nissouri Est*, Comté d'*Oxford* ; demandant certains amendements à l'Acte des Corporations Municipales du *Haut-Canada*.

De *John Hackell* et autres, Commissaires d'Ecole de la Municipalité de *Chambly* ; demandant une aide pour les mettre en état de faire face à leurs engagements comme tels Commissaires d'Ecole.

Du Révérend *Richard Mills* et autres, de *Cowansville* et ses environs, Comté du *Missiquoi* ; demandant une aide pour une Ecole de jeunes filles en cet endroit.

De *Ferdinand Perrin*, Marchand, de la Cité de *Montréal* ; se plaignant que la Compagnie, du Chemin de Fer de *Montréal* et *New-York* a pris possession de ses terres pour les objets du dit Chemin de Fer, et que les entrepreneurs, au nom de la Compagnie, ont refusé d'accéder à sa réclamation, en conséquence de quoi il est privé de l'indemnité de sa dite terre, et demandant justice.

Du Conseil de la Chambre de Commerce de *Québec* ; demandant que le Bill pour régler le Pilotage pour et au-dessus du Port de *Québec*, ne devienne pas Loi.

De l'Honorable *E. P. Taché*, Président du Comité nommé pour collecter des souscriptions dans le but d'ériger des Monuments dans les *Canadas*, sur les différents champs de Bataille de la dernière guerre avec les *Etats-Unis* ; demandant une aide au nom du Comité susdit.

Du Conseil Municipal des Comtés-unis d'*York, Ontario* et *Peel* ; demandant certains amendements à l'Acte des Corporations Municipales, l'Acte des Ecoles Communes, et au système d'accorder des Licences d'Auberge.

De *William Wright* et autres, de la Cité de *Québec* ; se plaignant de la conduite et de l'incompétence de *John Maguire*, Ecuyer, Inspecteur et Surintendant de Police pour la dite Cité, et demandant une enquête dans le but de le destituer de la dite charge.

Ordonné, Que la Pétition du Maire et des Echevins et Conseillers de la Cité d'*Hamilton*, relativement à la Compagnie du Grand Chemin de Fer Occidental ; et la Pétition de *John Keairns* et autres, du Comté de *Huntingdon*, soient renvoyées au Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques.

Ordonné, Que la Pétition de Dame *Brigitte Gosselin*, de la Cité de *Québec*, veuve d'*Augustin Laperrière* ; et la Pétition de *James Reed*, du Township d'*Inverness*, Comté de *Mégantic*, Chirurgien et Médecin, soient renvoyées au Comité Permanent des Dépenses Contingentes.

Ordonné, Que la Pétitions d'*A. F. Holms*, M.D., et autres, Médecin pratiquant dans la Cité de *Montréal* ; la Pétition de *James Mason* et autres, résidant sur la ligne projetée de Chemin de Fer de *Montréal* et *Kingston* ; la Pétition du Conseil Municipal des Comtés-unis d'*York, Ontario* et *Peel* ; la Pétition du Conseil Municipal du Comté de *Grey* ; et la Pétition du Conseil de la Chambre de Commerce de *Québec*, soient imprimées pour l'usage des Membres de cette Chambre.

M. Jobin, du Comité Permanent des Dépenses Contingentes, a présenté à la Chambre le Second Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre Comité a pris en considération la Pétition des Officiers et des Serviteurs de l'Assemblée Législative, qui lui a été renvoyée par votre Honorable Chambre, et il demande la liberté de faire rapport, qu'en raison du surcroît et de la multiplicité des devoirs des Officiers et des Serviteurs de la Chambre, en consé-

quence de l'augmentation dans la Représentation, il est nécessaire que les divers Départements et les Officiers permanents soient réorganisés et que les Salaires de chacun des dits Officiers et Serviteurs soient fixés d'une manière permanente.

Que les différents Départements suivants constituent les Départements de la Chambre, savoir:—Département en Chef; Département en Loi; Département Général; Département Général des Comités; Département des Bills Privés; Département des Traducteurs; Département des Journaux; Département de la Bibliothèque; Département du Sergent d'Armes.

Le DÉPARTEMENT EN CHEF devra se composer:—

Du Greffier..... *William Burns Lindsay.*
 De l'Assistant Greffier..... *George B. Faribault.*
 Du Député Assistant Greffier..... *William Ross.*
 Du Comptable..... *Thomas Vaux.*

Le DÉPARTEMENT EN LOI devra se composer:—

Du Greffier en Loi..... *Gustavus W. Wicksteed.*
 De l'Assistant Greffier en Loi..... *William B. Lindsay, Junior.*
 remplissant aussi la charge de Traducteur Anglais.

Le DÉPARTEMENT GÉNÉRAL devra se composer:—

Du Greffier des Bureaux..... *William Poyntz Patrick.*
 De l'Assistant Greffier des Bureaux.. *Henry Hartney.*
 Du Greffier des Affaires de Routine }
 et des Records..... } *William Spink.*
 De l'Écrivain Anglais..... *Henry B. Stuart.*
 De l'Écrivain Français..... *Edouard Dénéchaud.*
 De l'Assistant Écrivain Français... *F. X. Blanchet*
 Du Clerc Junior..... *William B. Ross.*
 De l'Assistant Écrivain Anglais.... *Charles Langevin.*
 Du Clerc Junior..... *Herman Poetter.*

Le DÉPARTEMENT GÉNÉRAL des Comités devra se composer:—

Du Greffier des Comités et des Elec- }
 tions Contestées..... } *Alfred Patrick.*
 Du Premier Assistant Greffier des }
 Comités..... } *J. P. Leprohon.*
 Du Second Assistant Greffier des }
 Comités..... } *William C. Burrage.*

Le DÉPARTEMENT DES BILLS PRIVÉS devra se composer:—

Du Greffier du Bureau des Bills Privés.. *Alfred Todd.*
 De l'Assistant Greffier du Bureau }
 des Bills Privés et Greffier du Co- }
 mité des Chemins de Fer..... } *Thaddeus Patrick.*

Le DÉPARTEMENT DES TRADUCTEURS devra se composer:—

Du Traducteur Anglais—Charge remplie par l'Assistant Greffier en Loi.
 Du Traducteur Français..... *G. Lévesque.*
 De l'Assistant Traducteur Français. *D. P. Myrand.*
 De do do do .. *W. Fanning.*
 De do do do .. *A. G. Lajoie.*
 De l'Assistant Traducteur Anglais .. *Frank Badgley.*
 De do Surnuméraire do .. *W. Wilson.*

Le DÉPARTEMENT DES JOURNAUX devra se composer:—

Du Greffier du Journal Anglais..... *George M. Muir.*
 Du Greffier du Journal Français... *Pierre E. Gagnon.*
 De l'Assistant Greffier du Journal }
 Anglais..... } *King Barton.*

De l'Assistant Greffier du Journal Français	} <i>William H. Lemoine.</i>
Le DÉPARTEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE devra se composer :—	
Du Bibliothécaire.....	<i>William Winder.</i>
De l'Assistant Bibliothécaire.....	<i>Alphred Todd.</i>
Du Gardien de la Bibliothèque.....	<i>James Curran.</i>
Le DÉPARTEMENT DU SERGENT D'ARMES devra se composer :—	
Du Sergent d'Armes.....	<i>Donald W. McDonell.</i>
Du Messager en Chef et du Gardien de la Chambre.....	} <i>A. Leroux dit Cardinal.</i>
De l'Assistant Messager.....	<i>Michael McCurthy.</i>
do do	<i>Olivier Vincent.</i>
Du Portier.....	<i>John O'Connor.</i>
De l'Assistant Portier.....	<i>John Cameron.</i>
Des Messagers.	

BUREAU DE POSTE.

Du Maître de Poste..... *Robert Desfrics.*

De l'Assistant Maître de Poste..... *Joseph Blais.*

Et que les Salaires du Greffier, de l'Assistant Greffier, du Député Assistant Greffier et du Premier Greffier de Bureau, devront être et demeurer les mêmes que ceux établis par la Résolution de la Chambre en 1846.

Que le Salaire du Greffier en Loi sera de Cinq cent louis par année.

Que les Salaires du Comptable; de l'Assistant Greffier en Loi et Traducteur Anglais; de l'Assistant Greffier de Bureau; du premier Greffier des Comités et des Elections Contestées; du Greffier du Bureau des Bills Privés; du Traducteurs Français; du Greffier du Journal Anglais; du Greffier du Journal Français; et de l'Assistant Bibliothécaire, seront de Trois cent louis par année.

Que les Salaires du Greffier des Affaires de Routine et des Records; du Premier Assistant Greffier des Comités; de l'Assistant Greffier du Bureau des Bills Privés, et Greffier du Comité des Chemins de Fer; de chaque Assistant Traducteurs Français; de chaque Assistant Greffier du Journal; du Bibliothécaire et du Sergent d'Armes, seront de Deux cent cinquante louis par année.

Que les Salaires des Ecrivains Anglais et Français; du Second Assistant Greffier des Comités; de l'Assistant Traducteur Anglais, et du Messager en Chef et Gardien de la Chambre, seront de Deux cent louis par année.

Que les Salaires des Assistants Ecrivains Anglais et Français; les Clercs Juniors; et l'Assistant Traducteur Anglais surnuméraire, seront de Deux cent cinquante louis par année.

Que le Salaire du Gardien de la Bibliothèque, et celui de chacun des deux Assistants Messagers, seront de Cent cinquante louis par année.

Que le Salaire du Maître de Poste sera de Cent vingt cinq louis par année.

Que les Salaires du Portier et de l'Assistant Portier seront de Cent cinquante louis par année.

Que le Salaire ou Allocation de l'Assistant Maître de Poste sera de Dix chelins par jour, pendant les Sessions de la Législature, et de Six chelins et trois deniers par jour pendant la Vacance.

Que l'Allocation des Messagers de la Chambre, et des divers Départements, sera de Dix chelins par jour pendant la Session.

Que telles parties des Salaires ci-dessus, auxquelles il n'est pas pourvu autrement, seront payables à même les Dépenses Contingentes de cette Chambre, sur lesquelles elles seront chargées et commenceront et auront leur effet, quant aux Officiers Salariés et Messagers, depuis le commencement de l'année courante, et toutes les autres à compter de la date de l'adoption du Rapport par la Chambre.

Qu'à l'avenir aucun Officier, Clerc ou Messager dont le Salaire ou l'Alloca-

tion est établie comme ci-dessus, ne pourra, sous quelque prétexte que ce soit, recevoir aucune allocation ou rémunération pour service rendu à cette Chambre, en sus du Salaire attaché à l'Office du Département auquel il appartient.

Que tous et chacun des Officiers de la Chambre devront remplir tous les devoirs qui seront exigés d'eux par le Greffier, l'Assistant Greffier, le Député Assistant Greffier, ou par les Chefs de leurs divers Départements.

Que le Sergent d'Armes devra remplir toute vacance dans son Département avec l'approbation de l'Orateur.

Que dans la vue d'assurer une stricte surveillance des dépenses de Votre Honorable Chambre, Votre Comité est d'opinion que le Sergent d'Armes devrait avoir la charge et la surveillance de son Département, et des dépenses incidentes qui s'y rattachent, le chauffage, l'ameublement et l'éclairage de la Chambre et des Bureaux ; il devrait aussi être chargé d'adopter des moyens pour acheter, à aussi bas prix que possible, les choses nécessaires à son Département. Et que le Comptable devrait être chargé de payer les ordres du Sergent d'Armes pour les dépenses par lui encourues, et de rendre un compte séparé des Dépenses Contingentes de ce Département.

Ordonné, Que le dit Rapport soit pris en considération Lundi prochain.

Ordonné, Que le dit Rapport soit imprimé pour l'usage des Membres de cette Chambre.

L'Honorable M. *Cameron*, du Comité Permanent des divers Bills Privés, a présenté à la Chambre le Huitième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre Comité a examiné le Bill pour permettre au Révérend *William Ritchie* de vendre et transporter ou céder certaines Terres tenues par lui en fidéicommiss, et est convenu d'en faire rapport sans aucun amendement.

Il a aussi examiné le Bill pour amender les divers Actes qui incorporent la Banque de la Cité, et pour augmenter son Capital, et il a adopté un amendement à icelui, qu'il demande la permission de soumettre à la considération de Votre Honorable Chambre.

Votre Comité a aussi eu sous sa considération le Bill pour incorporer la Compagnie des Mines de *Mégantic*, et le Bill pour incorporer la Compagnie des Mines et Explorations de *Québec* et *St. François*, mais a différé de faire rapport sur ces Bills pour le présent, préférant recommander à Votre Honorable Chambre un amendement aux Actes qui pourvoient à la formation de Compagnies à Fonds Social pour les fins des Manufactures, des Mines et autres fins, qui permettrait à ces Compagnies de s'incorporer en outre des dispositions de ces Actes. Votre Comité a, en conséquence, donné à son Président instruction de préparer un Bill amendant ces Actes à certains égards et d'obtenir permission de Votre Honorable Chambre d'introduire le dit Bill en la manière ordinaire.

Ordonné, Que le Bill pour amender les divers Actes qui incorporent la Banque de la Cité, et pour augmenter son Capital, tel que rapporté du Comité Permanent des divers Bills Privés, soit renvoyé à un Comité de toute la Chambre Jeudi prochain.

Ordonné, Que le Bill pour permettre au Révérend *William Ritchie* de vendre et transporter ou céder certaines Terres tenues par lui en fidéicommiss, soit renvoyé à un Comité de toute la Chambre Jeudi prochain.

Ordonné, Que M. *Joseph Curran Morrison* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Société Biblique du *Haut-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que M. *Joseph Curran Morrison* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Société des Livres et des Traités Religieux du *Haut-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que M. *McCann* ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte 16 *Vic.*, chap. 183, intitulé : "Acte pour pourvoir au recouvrement des cotisations et taxes que certains Réglements des ci-devant Conseils de District dans le *Haut-Canada*, avaient l'intention d'imposer."

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Jeudi prochain.

Ordonné, Que M. *Loranger* ait la permission d'introduire un Bill pour régler les procédures sur Licitations forcées, et pour leur donner l'effet des Ventes par le Shérif.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Vendredi prochain.

Ordonné, Que M. *Felton* ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte 4 et 5 *Vic.*, chap. 27, consolidant les Lois relatives aux Offenses contre les personnes.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que M. *Egan* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer le Comité Correspondant à *Montréal* de l'Association d'Ecole et d'Eglise Coloniale.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Jeudi prochain.

Ordonné, Que M. *Polette*, M. *Laberge* et M. *Loranger*, soient ajoutés au Comité Spécial nommé pour s'enquérir de l'opération des Ordonnances ou Lois d'Enregistrement.

Ordonné, Que M. *Terrill* ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte 14 et 15 *Vic.*, chap. 96, pour faciliter les devoirs des Juges de Paix.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Jeudi prochain.

Résolu, Qu'il soit nommé un Comité Spécial, composé de l'Honorable M. *Chauveau*, l'Honorable M. *Cameron*, l'Honorable M. *Young*, l'Honorable *John Sandfield Macdonald*, M. *Taché*, M. *Rhodes* et M. *Laberge*, pour s'enquérir et faire rapport des meilleurs moyens à prendre pour promouvoir la culture des Beaux Arts en cette Province ; avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Sur motion de M. *Ferres*, secondé par l'Honorable M. *Young*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, demandant qu'il soit enjoint à l'Officier qu'il appartient de communiquer à cette Chambre si le contrat de *McKean*, *McClarty* et Compagnie a

été rempli sous les rapports suivants, savoir :—Si la Ligne est composée de cinq Steamers à hélices de première classe, étant chacun de pas moins de 1200 tonneaux et de la force de 300 chevaux, avec 230 pieds de quille et 24 pieds de large ? Si le tirant d'eau, après consommation du combustible et déchargement du fret à *Québec*, tel que spécifié dans le Contrat, est de 11 pieds ? Si le prix du fret exigé pour le transport de marchandises de goût a excédé 60s. ? Si le voyage d'aucun ou de tous les Steamers a excédé 14 jours en venant et 13 en allant, moyenne annuelle ? Si les dits Steamers ou aucun d'eux s'est rendu ou se rend maintenant à *Montréal*, ainsi que stipulé dans le dit Contrat ?

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Ordonné, Que M. *Papin* ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte qui incorpore les Associations d'Assurance Mutuelle des Fabriques des Diocèses de *Québec* et des *Trois-Rivières*, et de *Montréal* et de *St. Hyacinthe*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi prochain.

Sur motion de M. *Somerville*, secondé par M. *Macbeth*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, Copies des deux derniers Rapports de M. *Bruce*, Inspecteur des Ecoles pour la Cité et le District de *Montréal*.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour définir et limiter les Droits Seigneuriaux, pour en faciliter le rachat, et pour abolir les Lods et Ventes ou droits sur les Mutations des Terres tenues en rôtire dans le *Bas-Canada*, étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité de toute la Chambre Jeudi prochain.

Alors, sur motion de M. le Solliciteur-Général *Smith*, secondé par l'Honorable Sir *Allan N. MacNab*,

La Chambre s'est ajournée.

Martis, 31^o die Octobris;

ANNO 18^o VICTORIÆ REGINÆ, 1854.

LES Pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par l'Honorable M. *Merrill*,—la Pétition de *Charles R. Black* et autres, du Comté de *Renfrew*.

Par M. *Fournier*,—la Pétition du Révérend *F. X. Delâge* et autres, de la Seigneurie de *St. Cyrille de Lessard*, Comté de *L'Islet*.

Par M. *Darche*,—trois Pétitions de *Siméon Bertrand* et autres ; la Pétition de *Nicolas Brouillet* et autres, de la Paroisse de *St. Malhias*, Comté de *Rouville* ; et la Pétition de *Pierre Reneau* et autres, de *Boucherville* et *St. Bruno*, Comté de *Chambly*.

Par l'Honorable M. *Robinson*,—la Pétition de *James Durand* et autres Régistrateurs de Comté dans le *Haut-Canada*.

Par M. *Munro*,—la Pétition de la Division *Bowmanville*, No. 39, de l'Ordre des Fils de la Tempérance.

Par M. *Patrick*,—la Pétition de *Wellington H. Richmond*, de la Cité de *Toronto*.

M. *Prévost*, du Comité Spécial sur le Bill pour permettre aux Notaires de recevoir les avis des parents et amis, sans être autorisés par un Juge, dans tous les cas où les Juges peuvent maintenant déléguer leurs pouvoirs aux Notaires, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait un amendement.

Ordonné, Que le Bill et le Rapport soient renvoyés à un Comité de toute la Chambre Jeudi prochain.

M. *Langton*, du Comité Permanent des Ordres Permanents, a présenté à la Chambre le Douzième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre Comité a examiné la Pétition de *Richard Coleman* et autres, du Village de *Lyn, Canada-Ouest*, et trouvé que l'Avis a été dûment donné.

La Pétition de *Hugh Allan* et autres, pour l'incorporation de la Compagnie de Navigation Océanique à Vapeur de *Montréal*, est de nature à exiger un Avis en vertu des termes de la 62^{me} Règle, ce que Votre Comité trouve n'avoir pas été fait ; il ne paraît pas cependant à Votre Comité, que la collation des pouvoirs demandés par les Pétitionnaires puisse avoir un effet pernicieux pour les intérêts privés, et il demande en conséquence la permission de recommander que la 62^{me} Règle soit suspendue.

La Pétition de l'Association d'Assurance Mutuelle des Fabriques des Diocèses de *Montreal* et *St. Hyacinthe*, pour donner pouvoir aux Juges de Paix d'administrer des serments aux témoins et autres personnes dans des matières qui se rattachent à leurs transactions, ne paraît pas à Votre Comité être de nature à exiger un Avis.

Ordonné, Que la 62^{me} Règle de cette Chambre soit mise de côté, par rapport au Bill pour incorporer la Compagnie de Navigation Océanique à la Vapeur, de *Montréal*.

Ordonné, Que M. *Holton* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Compagnie Océanique à la Vapeur de *Montréal*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Jeudi prochain.

Ordonné, Que la Pétition de *James Mason* et autres, résidant sur la ligne projetée de Chemin de Fer de *Montréal* et *Kingston*, soit renvoyée au Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques.

Sur motion de M. *Rankin*, secondé par M. *Powell*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, demandant des renseignements sur la nature du Titre accordé aux personnes qui jouissent maintenant du droit exclusif aux Pêcheries des places suivantes, savoir : *Peach Island* et *Fighting Island*, dans la Rivière du *Détroit* et à la *Pointe Pelée*, sur le Lac *Erié*.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Message du Conseil Législatif, par *John Fennings Taylor*, Ecuyer, l'un des Maîtres en Chancellerie :—

M. l'Orateur,

Le Conseil Législatif a passé le Bill, intitulé : " Acte pour autoriser la vente de certaines Terres désignées comme Lots numéros cinq et six, Division A, du Township de *Guelph*, et en appliquer le produit aux objets du fidéicom-

mis," avec un Amendement à la version Anglaise seulement, auquel il demande le concours de cette Chambre : Et aussi,

Le Conseil Législatif prie cette Chambre de permettre à l'Honorable *William B. Robinson* et *Arthur Rankin*, Ecuyer, deux de ses Membres, de comparaître et rendre témoignage devant le Comité Spécial du Conseil Législatif, chargé de s'enquérir des accusations portées contre les Membres de la dernière Administration.

Et ensuite, il s'est retiré.

Résolu, Que cette Chambre enverra une réponse au dit Message par l'un de ses Messagers.

Et le Maître en Chancellerie a été appelé, et Mr l'Orateur l'a informé de ce que dessus.

Et alors, il s'est retiré de nouveau

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour faire de meilleures dispositions pour l'appropriation des Deniers provenant des Terres jusqu'ici connues sous le nom de Réserves du Clergé, en les rendant disponibles pour des objets Municipaux, étant lu ;

M. *Brown* a proposé, secondé par M. *Freeman*, et la Question ayant été proposée, Qu'il soit donné Instruction au dit Comité, que dans la vue de mieux assurer la sécularisation définitive et immédiate des Réserves du Clergé, le dit Comité ait autorité de pourvoir dans le Bill à l'effet :—1. Qu'il soit fait sans délai une estimation des sommes Capitales qui, d'après les principes établis pour constater la valeur des annuités terminables, équivaldraient au rachat des salaires et allocations annuels dans le *Haut* et le *Bas-Canada* respectivement, garantis par le dernier Acte Impérial au sujet des Réserves du Clergé. 2. Que toutes sommes en caisse, garanties, terres, arrérages de ventes de terres, et autres dettes actives appartenant au Fonds des Réserves du Clergé, soient transférées immédiatement à la Couronne, à une évaluation qui sera faite sans délai—la séparation des Fonds du *Haut* et du *Bas-Canada* étant maintenue, que la partie de ces sommes considérée comme équivalant au rachat des dits salaires et allocations, soit retenue sur l'Actif des Réserves du Clergé du *Haut* et du *Bas-Canada* respectivement, et employée à des fins générales dans la Province, et que les salaires et allocations annuels soient garantis sur le Revenu Consolidé de la Province, et payés annuellement à même ce revenu. 3. Que ce qui restera des Fonds des Réserves du Clergé du *Haut* et du *Bas-Canada*, respectivement, soit immédiatement distribué dans chaque Province, aux diverses Municipalités de Comté et de Cité, suivant la population, en argent et en débetures, ou partie en argent et partie en débetures, suivant qu'il sera jugé expédient dans l'intérêt public. 4. Qu'il n'y ait point de commutation des salaires ou allocations garantis par le dernier Acte Impérial, mais que les parties intéressées soient confirmées dans la jouissance des allocations annuelles qui leur sont garantis par le dit Acte, sujettes à toutes les conditions auxquelles est assujettie leur charge ou desserte. 5. Que tous montants, sommes et évaluations mentionnés dans les Résolutions précédentes, et les noms et désignations de toutes personnes qui auront droit à quelque salaire ou allocation en vertu d'icelles, soient constatés sans délai et spécifiés dans le Bill ou dans des Cédules qui y seront annexées ;

M. *Foley* a proposé, en amendement à la Question, secondé par M. *Fergusson*, Que les mots : "suivant la population," soient retranchés, et les mots : "en ayant égard à l'étendue territoriale, et aux besoins locaux aussi bien qu'à la population de chacune des dites Municipalités," soient insérés à la place ;

Et la Question ayant été mise sur l'Amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs

<i>Brown,</i>	<i>Daly,</i>	<i>Foley,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Clarke,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Frazer,</i>	<i>Seatcherd,</i>
<i>Cooke,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McKerlie,</i>	12. <i>Somerville.</i>

CONTRE.

Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>DeWitt,</i>	<i>Laberge,</i>	<i>O'Farrell,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Dionne,</i>	<i>Langton,</i>	<i>Papin,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Dorion, Antoine A.</i>	<i>Laporte,</i>	<i>Patrick,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Drummond, Pro. Gén.</i>	<i>Larivill,</i>	<i>Poulin,</i>
<i>Boucs,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>LeBoutillier,</i>	<i>Pouliot,</i>
<i>Brodeur.</i>	<i>Egan,</i>	<i>Lemieux,</i>	<i>Powell,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Felton,</i>	<i>Loranger,</i>	<i>Rhodes,</i>
<i>Burton,</i>	<i>Ferres,</i>	<i>Lumsden,</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Ferrie,</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Ross, Sol. Gén.</i>
<i>Cartier,</i>	<i>Furtier, Thomas,</i>	<i>Macdonald, Pro. Gén.</i>	<i>Smith, Sol. Gén.</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Fortier, Octave C.</i>	<i>McDonald, Roderick,</i>	<i>Smith, Sidney,</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Smith, James,</i>
<i>Chabot,</i>	<i>Frceman,</i>	<i>MacNab, Sir A. N.</i>	<i>Southwick,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Gamble,</i>	<i>McCann,</i>	<i>Spence,</i>
<i>Chauveau,</i>	<i>Gill,</i>	<i>Marchildon,</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Chisholm,</i>	<i>Gould,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Taché,</i>
<i>Church,</i>	<i>Guéremont,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Terrill,</i>
<i>Cook,</i>	<i>Hartman,</i>	<i>Meagher,</i>	<i>Thibaudreau,</i>
<i>Cranford,</i>	<i>Hincks,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Turcotte,</i>
<i>Crysler,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Morin,</i>	<i>Valois,</i>
<i>Daoust, Jean B.</i>	<i>Huot,</i>	<i>Morrison, Joseph C.</i>	<i>Whitney,</i>
<i>Darche,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Munro,</i>	<i>Wright,</i>
<i>Delong,</i>	<i>Jobin,</i>	<i>Murney,</i>	<i>Yeilding,</i>
<i>Desaulniers,</i>	<i>Lalclle,</i>	<i>Niles,</i>	96. <i>Young.</i>

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la Question ayant été de nouveau proposée, Qu'il soit donné Instruction au dit Comité, Que dans la vue de mieux assurer la sécularisation définitive et immédiate des Réserves du Clergé, le dit Comité ait instruction et autorité de pouvoir dans le Bill à l'effet:—1. Qu'il soit fait sans délai une estimation des sommes capitales qui, d'après les principes établis pour constater la valeur des annuités terminables, équivaldraient au rachat des salaires et allocations annuels dans le *Haut* et le *Bas-Canada* respectivement, garantis par le dernier Acte Impérial au sujet des Réserves du Clergé. 2. Que toutes sommes en caisse, garanties, terres, arrérages de ventes de terres, et autres dettes actives appartenant au fonds des Réserves du Clergé, soient transférées immédiatement à la Couronne, à une évaluation qui sera faite sans délai,—la séparation des fonds du *Haut* et du *Bas-Canada* étant maintenue, que la partie de ces sommes considérée comme équivalant au rachat des dits salaires et allocations, soit retenue sur l'actif des Réserves du Clergé du *Haut* et du *Bas-Canada*, respectivement, et employée à des fins générales dans la Province, et que les salaires et allocations annuels soient garantis sur le revenu consolidé de la Province, et payés annuellement à même ce revenu. 3. Que ce qui restera des fonds des Réserves du Clergé du *Haut* et du *Bas-Canada*, respectivement, soit immédiatement distribué dans chaque Province, aux diverses Municipalités de Comté et de Cité, suivant la population, en argent ou en débentures, ou partie en argent et partie en débentures, suivant qu'il sera jugé expédient dans l'intérêt public. 4. Qu'il n'y ait point de commutation des salaires ou allocations garantis par le dernier Acte Impérial, mais que les parties intéressées soient confirmées dans la jouissance des allocations annuelles qui leur sont garantis par le dit Acte, sujettes et

à toutes les conditions auxquelles est assujettie leur charge ou desserte. 5. Que tous montants, sommes et évaluations mentionnés dans les résolutions précédentes, et les noms et désignations de toutes personnes qui auront droit à quelque salaire ou allocation en vertu d'icelles, soient constatés sans délai et spécifiés dans le Bill ou dans des Cédules qui y seront annexées.

M. *Antoine Aimé Dorion* a proposé, en amendement à la Question, secondé par M. *Holton*, Que les mots : "la séparation des fonds du *Haut* et du *Bas-Canada* " étant maintenue" et le chiffre et les mots : "3. Que ce qui restera des fonds des " Réserves du Clergé du *Haut* et du *Bas-Canada*, respectivement, soit immédiatement distribué dans chaque Province, aux diverses Municipalités de Comté " et de Cité, suivant la population, en argent ou en débetures, ou partie en argent et partie en débetures, suivant qu'il sera jugé expédient dans l'intérêt " public," soient retranchés ;

Et des Débats ayant eu lieu là-dessus ;

M. *Sydney Smith* a proposé, secondé par M. *Pouliot*, et la Question ayant été mise, Que les débats soient ajournés à Jeudi prochain ; la Chambre s'est divisée :—Et la Question a passé dans la négative.

Et la Question ayant été mise sur l'Amendement à la Question première ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

FOUR.

Messieurs

<i>Bourassa,</i>	<i>Dorion, Antoine A.</i>	<i>Jobin,</i>	<i>Papin,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Prévost,</i>
<i>Cooke,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Laberge,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Daoust, Charles,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Marchildon,</i>	<i>Valois,</i>
<i>Darce,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Masson,</i>	<i>22. Young.</i>
<i>De Witt,</i>	<i>Huet,</i>		

CONTRE.

Messieurs

<i>Aikins.</i>	<i>Daoust, Jean B.</i>	<i>LeBoutillier,</i>	<i>Poulin,</i>
<i>Allyn,</i>	<i>Delong,</i>	<i>Lemieux,</i>	<i>Pouliot,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>Loranger,</i>	<i>Powell,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Dionne,</i>	<i>Lumsden,</i>	<i>Rankin,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Drummond, Pro. Gén.</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Rhodes,</i>
<i>Bowes,</i>	<i>Egan,</i>	<i>Macdonald, Pro. Gén.</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Brodeur,</i>	<i>Felton,</i>	<i>McDonald, Roderick,</i>	<i>Roblin,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Fergusson,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Ross, Sol. Gén.</i>
<i>Burton,</i>	<i>Ferres,</i>	<i>MacNab, Sir A. N.</i>	<i>Ross, James,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Ferrie,</i>	<i>McCann,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Casault,</i>	<i>Foley,</i>	<i>McKerlie,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Fortier, Thomas,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Smith, Sidney,</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Fortier, Octave C.</i>	<i>Mattice,</i>	<i>Smith, Sol. Gén.</i>
<i>Chabot,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Meagher,</i>	<i>Smith, James,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Frazier,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Southwick,</i>
<i>Chauveau,</i>	<i>Freeman,</i>	<i>Morin,</i>	<i>Spence,</i>
<i>Chisholm,</i>	<i>Gill,</i>	<i>Morrison, Angus,</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Church,</i>	<i>Gould,</i>	<i>Munro,</i>	<i>Taché,</i>
<i>Clarke,</i>	<i>Hartman,</i>	<i>Murney,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Cook,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Niles,</i>	<i>Whitney,</i>
<i>Crawford,</i>	<i>Langton,</i>	<i>O'Farrell,</i>	<i>Wright,</i>
<i>Crysler,</i>	<i>Laporte,</i>	<i>Patrick,</i>	<i>90. Yeilding.</i>
<i>Daly,</i>	<i>Larwill,</i>		

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Alors, la Question ayant été mise, Qu'il soit donné Instruction au dit Comité, que dans la vue de mieux assurer la sécularisation définitive et immédiate des

Réserves du Clergé, le dit Comité ait autorité de pourvoir dans le Bill à l'effet :—

1. Qu'il soit fait sans délai une estimation des sommes capitales qui, d'après les principes établis pour constater la valeur des annuités terminables, équivaldraient au rachat des salaires et allocations annuels dans le *Haut* et le *Bas-Canada*, respectivement, garantis par le dernier Acte Impérial au sujet des Réserves du Clergé. 2. Que toutes sommes en caisse, garanties, terres, arrérages de ventes de terres, et autres dettes actives appartiennent au Fonds des Réserves du Clergé, soient transférées immédiatement à la Couronne, à une évaluation qui sera faite sans délai,—la séparation des Fonds du *Haut* et du *Bas-Canada* étant maintenue, que la partie de ces sommes considérée comme équivalant au rachat des dits salaires et allocations, soit retenue sur l'actif des Réserves du Clergé du *Haut* et du *Bas-Canada*, respectivement, et employée à des fins générales dans la Province, et que les salaires et allocations annuels soient garantis sur le revenu consolidé de la Province, et payés annuellement à même ce revenu. 3. Que ce qui restera des Fonds des Réserves du Clergé du *Haut* et du *Bas-Canada*, respectivement, soit immédiatement distribué dans chaque Province aux diverses Municipalités de comté et de Cité, suivant la population, en argent ou en débetures, ou partie en argent et partie en débetures, suivant qu'il sera jugé expédient dans l'intérêt public; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Hartman,</i>	<i>Mattice,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Foley,</i>	<i>Lumsden,</i>	<i>Munro,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Frazier,</i>	<i>McDonald, Roderick,</i>	<i>Scutcherd,</i>
<i>Fergusson,</i>	<i>Freeman,</i>	<i>Mackenzie,</i>	19. <i>Wright.</i>
<i>Ferric,</i>	<i>Gould,</i>	<i>McKerlie,</i>	

CONTRE.

Messieurs

<i>Alleya,</i>	<i>Daoust, Charles,</i>	<i>Laberge,</i>	<i>Pouliot,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Dorion, Jean B. E.</i>	<i>Langton,</i>	<i>Powell,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Dorche,</i>	<i>Leporte,</i>	<i>Prévost,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Delong,</i>	<i>Larwill,</i>	<i>Rankin,</i>
<i>Bowes,</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>LeBoutillier,</i>	<i>Rhodes,</i>
<i>Brodeur,</i>	<i>DeWitt,</i>	<i>Lemieux,</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Dionne,</i>	<i>Loranger,</i>	<i>Roblin,</i>
<i>Burton,</i>	<i>Dorion, Antoine A.</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Ross, Sol. Gén.</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Drummond, Pro. Gén.</i>	<i>Macdonald, Pro. Gén.</i>	<i>Ross, James,</i>
<i>Casault,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>MacNab, Sir A. N.</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Egan,</i>	<i>McCann,</i>	<i>Smith, Sol. Gen.</i>
<i>Caylley,</i>	<i>Felton,</i>	<i>Marchildon,</i>	<i>Smith, Sidney,</i>
<i>Chabot,</i>	<i>Ferres,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Smith, James,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Fortier, Thomas,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Chuneeau,</i>	<i>Fortier, Octave C.</i>	<i>Mcagher,</i>	<i>Southwick,</i>
<i>Chisholm,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Spence,</i>
<i>Church,</i>	<i>Gamble,</i>	<i>Morin,</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Clarke,</i>	<i>Gill,</i>	<i>Morrison, Angus,</i>	<i>Taché,</i>
<i>Cooke,</i>	<i>Guérecmont,</i>	<i>Murney,</i>	<i>Thibaudeau.</i>
<i>Cook,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Niles,</i>	<i>Valois,</i>
<i>Crawford,</i>	<i>Huot,</i>	<i>O'Farrell,</i>	<i>Whitney,</i>
<i>Crysler,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Patrick,</i>	<i>Yeilding,</i>
<i>Daly,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Poulin,</i>	92. <i>Young.</i>

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la Question ayant été mise, Qu'il soit donné Instruction au dit Comité, que dans la vue de mieux assurer la sécularisation définitive et immédiate des Réserves du Clergé, le dit Comité ait autorité de pourvoir dans le Bill à l'effet :

—4. Qu'il n'y ait point de commutation des salaires ou allocations garanties par le dernier Acte Impérial ; mais que les parties intéressées soient confirmées dans la jouissance des allocations annuelles qui leur sont garanties par le dit Acte, sujettes à toutes les conditions auxquelles est assujettie leur charge ou desserte ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.
Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Dorion, Antoine A.</i>	<i>Haytman,</i>	<i>Mattice,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Fergusson,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Munro,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Ferric,</i>	<i>Lumsden,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Valois,</i>
<i>Church,</i>	<i>Folcy,</i>	<i>McKertie,</i>	<i>Wright,</i>
<i>Darche,</i>	<i>Frazer,</i>	<i>Matheson,</i>	26. <i>Young.</i>
<i>De Witt,</i>	<i>Frceman,</i>		

CONTRE.
Messieurs

<i>Alcyn,</i>	<i>Daly,</i>	<i>Laporte,</i>	<i>Powell.</i>
<i>Bell,</i>	<i>Daoust, Charles.</i>	<i>Larwill.</i>	<i>Rankin,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Daoust, Jean B.</i>	<i>LeBoutillier,</i>	<i>Rhodes,</i>
<i>Bowes,</i>	<i>Delong,</i>	<i>Lemieux,</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Brodeur,</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>Loranger,</i>	<i>Roblin,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Dionne,</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Ross, Sol. Gén.</i>
<i>Burton,</i>	<i>Drummond, Pro.Gén.</i>	<i>Macdonald, Pro.Gén.</i>	<i>Ross, James,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>MacNab, Sir A. N.</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Casault,</i>	<i>Egan,</i>	<i>McCann,</i>	<i>Smith, Sol. Gén.</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Ferres,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Smith, Sidney,</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Fortier, Thomas,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Smith, James,</i>
<i>Chabot,</i>	<i>Fortier, Octave C.</i>	<i>Morin,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Morrison, Angus,</i>	<i>Southwick,</i>
<i>Chauveau,</i>	<i>Gamble,</i>	<i>Murney,</i>	<i>Spence,</i>
<i>Chisholm,</i>	<i>Gill,</i>	<i>Niles,</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Clarke,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>O'Farrell,</i>	<i>Taché,</i>
<i>Cooke,</i>	<i>Huot,</i>	<i>Patrick,</i>	<i>Thibaudau,</i>
<i>Cook,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Poulin,</i>	<i>Whitney,</i>
<i>Crawford,</i>	<i>Laberge,</i>	<i>Pouliot,</i>	77. <i>Yeilding.</i>
<i>Crysler,</i>			

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la Question ayant été aussi mise, Qu'il soit donné Instruction au dit Comité, que dans la vue de mieux assurer la sécularisation définitive et immédiate des Réserves du Clergé, le dit Comité ait autorité de pourvoir dans le Bill à l'effet :

—5. Que tous montants, sommes et évaluations mentionnés dans les Résolutions précédentes, et les noms et désignations de toutes personnes qui auront droit à quelque salaire ou allocation en vertu d'icelles, soient constatés sans délai et spécifiés dans le Bill ou dans des Cédules qui y seront annexées ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.
Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Ferric,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Munro,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Langton,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Church,</i>	<i>Folcy,</i>	<i>Lumsden,</i>	<i>Smith, James,</i>
<i>Cooke,</i>	<i>Frazer,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Southwick,</i>
<i>Daly,</i>	<i>Freeman,</i>	<i>McKertie,</i>	<i>Valois,</i>
<i>De Witt,</i>	<i>Gould,</i>	<i>Mattice,</i>	<i>Wright,</i>
<i>Dorion, Antoine A.</i>	<i>Hartman.</i>	<i>Morrison, Angus,</i>	29. <i>Young.</i>
<i>Fergusson,</i>			

CONTRE.
Messieurs

<i>Alleyn,</i>	<i>Crysler,</i>	<i>Larvill,</i>	<i>Pouliot,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Daoust, Charles,</i>	<i>LeBoutillier,</i>	<i>Powell.</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Daoust, Jean B.</i>	<i>Lemicux,</i>	<i>Rankin,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>Loranger,</i>	<i>Rhodes,</i>
<i>Bowes,</i>	<i>Dionne,</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Brodeur,</i>	<i>Drummond, Pro. Gén.</i>	<i>Macdonald, Pro. Gén.</i>	<i>Roblin,</i>
<i>Burton,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>MacNab, Sir A. N.</i>	<i>Ross, Sol. Gén.</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Egon,</i>	<i>McCann,</i>	<i>Ross, James,</i>
<i>Casault,</i>	<i>Felton,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Ferres,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Smith, Sol. Gén.</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Fortier, Thomas,</i>	<i>Meagher,</i>	<i>Smith, Sidney,</i>
<i>Chabot,</i>	<i>Fortier, Octave C.</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Morin,</i>	<i>Spence,</i>
<i>Chauveau,</i>	<i>Gamble,</i>	<i>Murney,</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Chisholm,</i>	<i>Gill,</i>	<i>Niles,</i>	<i>Taché,</i>
<i>Clarke,</i>	<i>Guèvremont,</i>	<i>O'Farrell,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Cook,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Patrick,</i>	<i>Whitney,</i>
<i>Crawford,</i>	<i>Laporte,</i>	<i>Poulin,</i>	<i>72. Yelding.</i>

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Ordonné, Que l'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour faire de meilleures dispositions pour l'appropriation des deniers provenant des Terres jusqu'ici connues sous le nom de Réserves du Clergé, en les rendant disponibles pour des objets Municipaux, soit remis à Jeudi prochain, et que ce soit alors le premier Ordre du jour.

Alors, sur motion de M. le Solliciteur-Général *Smith*, secondé par l'Honorable M. *Morin*,

La Chambre s'est ajournée à Jeudi prochain.

Jovis, 2^o die Novembris;

ANNO 18^o VICTORIÆ REGINÆ, 1854.

M. L'ORATEUR a mis devant la Chambre, les Tableau, Rapport et Etats suivants, reçus en conformité de l'Ordre de cette Chambre du 14 Septembre dernier.

Tableau du Régistrateur du Comté de *Welland*.

Pour le dit Tableau, voir Appendice (Z.)

Rapport des Directeurs de la Société d'Horticulture de *Montréal*, pour 1853-4.
Pour le dit Rapport, voir Appendice (II.)

Etats des Affaires de la Banque de *Gore*, et de la Banque de *Québec*, le 30 Septembre 1854.

Pour les dits Etats, voir Appendice (E.E.)

Etat des Affaires de l'Hôpital-Général de *Toronto*, jusqu'au 1er Septembre 1854.

Pour le dit Etat, voir Appendice (A.A.)

Etat des Affaires de la Compagnie du Chemin de Fer de *Champlain* et du *St. Laurent*, durant l'année 1853.

Pour le dit Etat, voir Appendice (F.F.)

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par l'Honorable M. *Young*,—la Pétition de *William F. Coffin*, Procureur et Agent, au nom des Habitants des Comtés de *Clinton*, *Essex* et *Franklin*, dans l'Etat de *New-York*.

Par M. *Church*,—la Pétition de *Stephen Carledge* et autres, de *Wolford*.

Par M. *Stevenson*,—la Pétition de *Walter C. Crofton*, de *Québec*.

Par M. *Fergusson*,—la Pétition d'*Ann H. Booth* et autres, femmes du Village de *Fergus* ; et la Pétition de *George Pirie* et autres, des Comtés de *Wellington* et *Grey*.

Par M. *Mattice*,—la Pétition de *James Bogg* et autres, du Township de *Roxborough*.

Par M. *Darce*,—la Pétition de *Simon Bertrand* et autres, du Comté de *Rouville* ; la Pétition de *Louis Bélanger* et autres, de la Paroisse de *St. Martin*, Comté de *Laval* ; deux Pétitions de *P. Blanchet* et autres, de la Paroisse de *Verrennes*, Comté de *Verchères*.

Par M. *Fournier*,—la Pétition de *L. Desjardins* et autres, des Paroisses de *St. Jean Port Joli* et *St. Roch*, Comté de *L'Islet*.

Par M. *Mackenzie*,—la Pétition de la Division *Wellington Square*, No. 103 ; la Pétition de la Division *Oakville*, No. 61 ; la Pétition de la Division *Acton*, No. 242 ; et la Pétition de la Division *Troy*, No. 244, toutes de l'Ordre des Fils de la Tempérance.

Par M. *Antoine Aimé Dorion*,—la Pétition du Curé et des Marguilliers de la Fabrique de la Paroisse du *Saint Nom de Marie*, de *Montréal*.

Par M. *Frazer*,—la Pétition de *Joseph Anderson* et autres, du Comté de *Weland*.

Par M. *Sanborn*,—la Pétition de *S. A. Hurd* et autres, des Townships d'*Eaton*, *Newport* et *Clifton*, dans le District de *St. François* ; et la Pétition de *William Smith* et autres, du Township de *Brompton*.

L'Honorable M. *Morin*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté, en conformité d'une Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général,—Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur-Général, datée le 25 Septembre 1854, le priant de faire mettre devant cette Chambre, un Etat détaillé des fins auxquelles a été employée la somme de Soixante mille louis, (ou quelque partie d'icelle,) appropriée durant la Session de 1852-53, pour l'ouverture des terres incultes de la Couronne en cette Province.

Pour la dite Réponse, voir Appendice (M.M.)

Ordonné, Que la dite Réponse soit imprimée pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Conformément à l'Ordre du jour, les Pétitions suivantes ont été lues :—

De *Levi Bigelow* et autres, au nom du Lycée de *Georgeville*, et du District Scolaire de *Georgeville* ; demandant une aide.

D'*A. Polette*, Ecuyer, et autres, Membres du Comité de l'Académie des *Trois-Rivières* ; demandant une aide pour cette Institution.

Du Conseil Municipal du Comté d'*Hastings* ; demandant la passation d'un Acte pour incorporer une Compagnie pour construire un Chemin à Rails plats depuis *Belleville* jusqu'aux Fonderies de *Marmora*.

De *M. B. Roblin* et autres, du Township de *Sidney* ; de *Daniel McDougall* et

autres, du Township de *Vaughan*, Comté d'*York*; de *William Kyte* et autres, du Township d'*Easthope Nord*; de *John McRae* et autres, journaliers employés sur le Chemin Macadamisé à l'Ouest de *Stratford*, Comté de *Perth*; du Révérend *Daniel Allan* et autres, du Township de *Stratford*, Comté de *Kent*; de *Charles R. Black* et autres, du Comté de *Renfrew*; et de la Division *Bowmanville*, No. 39, de l'Ordre des Fils de la Tempérance; demandant la passation d'une Loi prohibant les Liqueurs.

Du Révérend *J. N. Guertin* et autres, de la Paroisse des *Gronlines*, Comté de *Portneuf*; demandant une aide pour construire un Pont sur la Rivière *Ste. Anne*, dans la Paroisse de *St. Casimir*.

De *P. J. David* et autres, de *St. Ignace du Côteau du Tac*, et autres Paroisses; demandant que le Chef-lieu du Comté de *Soulunges* soit établi au Village du *Ruisseau*, à *St. Hyacinthe*.

De *Thomas Watson* et autres, Propriétaires et Actionnaires de la Compagnie du Chemin de Fer de *Montréal* et *New-York*; demandant que la Pétition de cette Compagnie à l'effet d'amender son Acte d'Incorporation de manière à confirmer l'union de son Chemin à celui de la Compagnie du Chemin de Fer de *Champlain* et du *St. Laurent*, ne soit pas écoutée.

Du Major-Général *George A. Wetherall*, et *Charles Martin*, Ecuyer, Lieutenant du 95^{me} Régiment d'Infanterie de Sa Majesté; exposant qu'ils ont avancé, sous forme de prêt, une somme considérable à la Compagnie du Chemin de Fer de *Montréal* et *New-York*, et demandant que la Pétition de la dite Compagnie à l'effet d'amender son Acte d'Incorporation pour confirmer l'union de son Chemin à celui de la Compagnie du Chemin de Fer de *Champlain* et du *St. Laurent* ne soit pas écoutée, à moins qu'ils ne soient remboursés de la somme qu'ils lui ont prêtée.

De *James O'Connor* et autres, et de *Simon Bertrand* et autres; demandant indemnité pour toutes les personnes injustement exclues des avantages de l'Acte accordant indemnité aux victimes de la Rébellion de 1837 et 1838.

De *Louis C. Lefrançois*, Régistrateur du Comté de *Montmorency*; demandant indemnité pour dépenses encourues et dommages soufferts par lui en conséquence de certaines accusations portées contre lui en sa qualité d'Officier Rapporteur dans l'année 1851, durant l'Élection d'un Membre pour représenter le dit Comté en Parlement, et sur lesquelles accusations, après certaines procédures de la Chambre, il ne lui a pas été permis de faire sa défense.

De *P. Pelletier* et autres, du Comté de *Kamouraska*; demandant une aide pour un Arpentage depuis le Lac *St. François* jusqu'au *Dégelé*, et pour l'ouverture d'un Chemin depuis *Ste. Hélène* jusqu'au Lac *St. François* susdit.

De *P. Pelletier* et autres, du Comté de *Kamouraska*; demandant une aide pour réparer ou bâtir le Palais de Justice et la Prison du dit Comté.

De *P. Dumais* et autres, de la Paroisse de *St. Louis* et autres lieux, dans le Comté de *Kamouraska*; demandant une aide pour la construction d'un Quai ou Jetée à l'*Ile Brûlée*.

De *Charles Berezzy* et autres, Propriétaires et Locataires de Lots d'Eau dans la Cité de *Toronto*; demandant que dans le Bill pour amender l'Acte de l'Esplanade de *Toronto*, certaines dispositions soient faites pour la protection de leurs droits et de leurs intérêts dans les dits Lots.

Du Comité de Correspondance à *Montréal* de la Société de l'Église Coloniale et d'École; demandant une aide.

De *James Jamieson* et autres; demandant certains amendements à l'Acte II Vic., chap. 10, relatif à la construction de Tabliers aux Ecluses sur la Rivière *Moir*.

De *George Wheeler* et autres, du Township d'*Hungerford*; et de *James Ketcheson* et autres, du Township d'*Huntingdon*; demandant une aide pour l'amélioration des Chemins et Ponts.

De *Frederick C. Capreol*, de la Cité de *Toronto*; représentant qu'il fut le fondateur du Chemin de Fer d'*Ontario*, *Simcoe* et *Huron*, et qu'il a encouru de grandes dépenses en commençant les procédés de la Compagnie et en obtenant une Charte, et que pour rencontrer ces dépenses il a reçu un certain montant des Bons Privilégiés de la Compagnie; mais que la Compagnie ne fait aucun cas de sa prétention, ce qui l'expose à souffrir une perte considérable; et demandant justice.

De la Chambre de Commerce de la Cité de *Toronto*; représentant que *F. C. Capreol* fut le fondateur du Chemin de Fer d'*Ontario*, *Simcoe* et *Huron*, qu'il a encouru de grandes dépenses, sans avoir reçu d'indemnité, et demandant que la Compagnie du dit Chemin de Fer soit forcée de rendre valables sans délai certains Bons Privilégiés qu'on lui a donnés pour couvrir les dépenses premières par lui encourues comme susdit.

De la Municipalité du Township de *Wellesley*; demandant que les Lois relatives aux Aubains soient amendées, en réduisant le temps requis pour la naturalisation des Etrangers au terme de quatre années.

De *François Lapointe* et autres, Pilotes pour le Port de *Québec*; demandant que le Bill pour régler le Pilotage pour et au-dessous du Port de *Québec*, ne devienne pas Loi.

Du Révérend *F. X. Dalage* et autres, de la Seigneurie de *St. Cyrille de Lesard*, Comté de *L'Islet*; demandant une aide pour ouvrir un Chemin jusqu'à la Paroisse de *L'Islet*.

De *Simon Bertrand* et autres; demandant l'abolition de la Tenure Seigneuriale dans le *Bas-Canada*.

De *Simon Bertrand* et autres; demandant que les Propriétaires du Chemin à Barrières de *Chambly* et *Granby* soient forcés de tenir le dit Chemin en meilleur état qu'il ne l'est actuellement.

De *Nicolas Brouillet* et autres, de la Paroisse de *St. Mathias*, Comté de *Rouville*; et de *Pierre Reneau* et autres, de *Boucherville* et *St. Bruno*, Comté de *Chambly*; demandant la passation du Bill pour abroger la partie de l'Ordonnance 3 et 4 *Vic.*, chap. 25, relative aux Chemins d'Hiver.

De *James Durand* et autres, Régistrateurs de Comté dans le *Haut-Canada*; demandant le rétablissement du Tarif de l'an dernier, ou que chaque Régistrateur soit autorisé à recevoir un salaire pour un Clerc, et le prix du loyer d'un Bureau, ce à quoi ils ont maintenant à pourvoir eux-mêmes.

De *Wellington H. Richmond*, de la Cité de *Toronto*; demandant qu'un certain nombre d'exemplaires de son Ouvrage, intitulé: "Livres de *Richmond* sur les "Formules Légales et Manuel de Loi pour la transaction légale des affaires," soient achetés pour l'usage de la Chambre, dans le but d'encourager la dite publication.

M. Stevenson, du Comité Permanent des Impressions, a présenté à la Chambre le Troisième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit:—

Après avoir publié des annonces dans les Papiers nouvelles des Cités de *Québec* et de *Montréal* pendant le temps ordinaire, Votre Comité a reçu des Soumissions des personnes suivantes, pour l'Impression, la Reliure et le Papier à Imprimer, requis par Votre Honorable Chambre pour la présente Session:—

Pour les Impressions Sessionnelles, de MM. *Lovell* et *Lamouroux*.

Pour l'Impression des Journaux et Appendice, de MM. *Lovell* et *Lamouroux*; MM. *Campbell* et *Perrault*; et M. E. R. *Fréchette*.

Pour la Reliure de MM. *T. et L. Lemieux*; MM. *R. et A. Miller*; et M. A. *Dredge*.

Pour le Papier à Imprimer, de MM. *Bainbridge* et Cie.; MM. *Lovell* et Cie.; et MM. *Campbell* et *Perrault*.

Sur les soumissions susdites, Votre Comité a accepté celles de MM. *Lovell* et

Lamoureux pour les Impressions Sessionnelles, vu qu'il était le seul soumissionnaire pour cet ouvrage.

Celles de MM. *Campbell* et *Perrault* pour l'Impression des Journaux et Appendices, leurs soumissions étant les plus basses.

Celles de M. *Dredge*, pour la Reliure, ses soumissions étant les plus basses ; et celles de MM. *Lovell et Cie.*, pour le Papier à Imprimer ; leur échantillon étant le moins cher de sa qualité et pesantueur.

L'attention de Votre Comité s'est portée sur le prix demandé et jusqu'ici accordé pour pliage et brochage fait par les Entrepreneurs des Impressions Sessionnelles. Après information prise dans les Etablissements de Reliure de cette Cité, il a constaté que cette charge est exorbitante, et avant d'accepter leurs Soumissions actuelles, il a insisté sur une réduction de cinquante pour cent sur cette charge ; et Votre Comité a le plaisir de dire qu'il s'y sont soumis.

Votre Comité a ordonné qu'il soit fourni par les diverses parties dont les Soumissions ont été acceptées, un cautionnement pour l'exécution fidèle de l'ouvrage, et la fourniture des matériaux demandés.

Ordonné, Que le dit Rapport soit imprimé, pour l'usage des Membres de cette Chambre.

L'Honorable M. *Cameron*, du Comité Spécial nommé pour juger et décider du mérite de la Pétition se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour la Division-Est du Comté de *Brant*, a informé la Chambre, Que le Comité a consacré plusieurs jours à la considération de la dite Pétition, et a entendu et examiné plusieurs témoins ; et conformément à l'Ordre du dit Comité, la preuve ayant été faite par les Pétitionnaires contre un certain nombre de votes enregistrés en faveur du Membre Siégeant, le Comité a ordonné au Membre Siégeant d'effacer un égal nombre de votes enregistrés en faveur du Candidat opposant ; mais comme le Comité a déjà donné au Membre Siégeant quinze jours pour rédiger sa liste des votes objectés, et que le délai n'expirera que Vendredi le dixième jour de Novembre courant, le Comité, du consentement des parties, désire ajourner jusqu'à dix heures de l'avant-midi de ce jour, vu qu'il ne peut s'assembler que *pro formâ* pendant cet intervalle.

Ordonné, Que le dit Comité ait la permission de s'ajourner jusqu'à Vendredi, le dix du courant, à Dix heures du matin, pour les raisons contenues dans le dit Rapport.

La Chambre a procédé à prendre en considération l'Amendement fait par le Conseil Législatif à la version Anglaise seulement du Bill, intitulé : " Acte pour autoriser la vente de certaines Terres désignées comme Lots numéro cinq et six, Division A, du Township de *Guelph*, et en appliquer le produit aux objets " du fidéicommiss ;" lequel amendement a été lu ; et lu une seconde fois, il a été adopté.

Ordonné, Que M. *Clarke* reporte le Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur Amendement à la version Anglaise seulement, sans aucun Amendement.

Ordonné, Que la Pétition de *Frederick C. Capreol*, de la Cité de *Toronto* ; la Pétition de la Chambre de Commerce de la Cité de *Toronto* ; et la Pétition du Major Général *George A. Wetherall*, et *Charles Martin*, Ecuyer, Lieutenant du 95^{me} Régiment d'Infanterie de Sa Majesté, soient imprimées pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Résolu, Qu'il soit envoyé un Message au Conseil Législatif, pour informer leurs Honneurs que cette Chambre permet à l'Honorable *William B. Robinson* et *Arthur Rankin*, Ecuyer, Membres de cette Chambre, de comparaître et rendre

témoignage, s'ils le jugent à propos, devant le Comité Spécial du Conseil Législatif, chargé de s'enquérir des accusations portées contre les Membres de la dernière Administration.

Ordonné, Que M. le Solliciteur-Général *Smith* porte le dit Message au Conseil Législatif.

L'Honorable M. *Merritt*, du Comité Général des Elections, a fait rapport des noms des Membres du Comité Spécial nommé pour juger et décider du mérite de la Pétition se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour les Comtés-unis de *Lenox* et *Addington*, auquel il avait annexé la Pétition y relative à lui renvoyée par la Chambre :—Et les Noms des Membres du Comité ont été lus comme suit :—*Sidney Smith*, Ecuyer, l'Honorable *John Young*, *Basil Rorison Church*, Ecuyer, *Robert Bell*, Ecuyer ; Président, *Thomas Jean Jacques Loranger*, Ecuyer.

L'Honorable M. *Merritt*, du Comité Général des Elections, a fait rapport des Noms des Membres du Comité Spécial nommé pour juger et décider du mérite de la Pétition se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour le Comté de *Kamouraska*, auquel il avait annexé la Pétition y relative, à lui renvoyée par la Chambre :—Et les Noms des Membres du Comité ont été lus comme suit :—*Louis Léon Lesieur Desaulniers*, Ecuyer, *Joseph Dufresne*, Ecuyer, *Thomas Fortier*, Ecuyer, *David Barker Stevenson*, Ecuyer ; Président, *Timothy Lee Terrill*, Ecuyer.

L'Honorable M. *Merritt*, du Comité Général des Elections, a fait rapport des Noms des Membres du Comité Spécial nommé pour juger et décider du mérite de la Pétition se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour le Comté de *Mégantic*, auquel il avait annexé la Pétition y relative, à lui renvoyée par la Chambre :—Et les Noms des Membres du Comité ont été lus comme suit :—*Jean Baptiste Mongenais*, Ecuyer, *Edmund Murney*, Ecuyer, *Luther H. Holton*, Ecuyer, *Alanson Cooke*, Ecuyer ; Président, *James Smith*, Ecuyer.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour faire de meilleures dispositions pour l'appropriation des deniers provenant des Terres jusqu'ici connues sous le nom de Réserves du Clergé, en les rendant disponibles pour des objets Municipaux, étant lu ;

M. *Rhodes* a proposé, secondé par M. *Bellingham*, et la Question ayant été mise, Qu'il soit donné Instruction au dit Comité d'amender le Bill, en limitant l'effet de la 5^{me} Clause au *Haut-Canada* seulement, et en insérant la Clause suivante : " Le montant du Fonds des Municipalités du *Bas-Canada* restant non dépensé et non approprié en vertu des dispositions précédentes de cet Acte, le trente-unième jour de Décembre de chaque année, sera partagé par le Receveur-Général également entre toutes les diverses Sectes ou Dénominations Protestantes pour l'Education Générale ou l'Instruction Religieuse à raison du nombre de leurs Membres respectivement, suivant le recensement alors dernier fait, soit en vertu de l'Acte pour pourvoir plus efficacement à un recensement périodique de la Province, ou de quelqu'autre Acte en vertu duquel un recensement peut être légalement fait dans le *Bas-Canada* ou dans les Municipalités de cette partie de la Province," après la dite 5^{me} Clause ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.
Messieurs

Bellingham,
Bowes,
Cameron,
Casault,

Gamble,
Larwill,
Masson,

Murney,
Poulin,
Powell,

Rhodes,
Robinson,
13. *Shaw*.

CONTRE.
Messieurs.

<i>Aikins,</i>	<i>Drummond, Pro. Gén.</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Morrison, Angus,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Munro,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Egan,</i>	<i>Laberge,</i>	<i>Niles,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Felton,</i>	<i>Langton,</i>	<i>Patrick,</i>
<i>Brodeur,</i>	<i>Fergasson,</i>	<i>Laporte,</i>	<i>Pouliot,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Ferres,</i>	<i>LeBoutillier,</i>	<i>Prévost,</i>
<i>Barbeau,</i>	<i>Ferrie,</i>	<i>Lumsden,</i>	<i>Sauborn,</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Chabot,</i>	<i>Folcy,</i>	<i>McDonald, Roderick,</i>	<i>Smith, Sol. Gén.</i>
<i>Chapuis,</i>	<i>Foster, Thomas,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Smith, Sidney,</i>
<i>Clarke,</i>	<i>Fortier, Octave C.</i>	<i>MacNab, Sir A. N.</i>	<i>Smith, James,</i>
<i>Cook,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>McCam,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Daly,</i>	<i>Frazier,</i>	<i>McKerlie,</i>	<i>Southwick,</i>
<i>Daoust, Charles,</i>	<i>Freeman,</i>	<i>Marchildon,</i>	<i>Spruce,</i>
<i>Daoust, Jean, B.</i>	<i>Galt,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Taché,</i>
<i>Darce,</i>	<i>Gill,</i>	<i>Mattice,</i>	<i>Terrill,</i>
<i>Delong,</i>	<i>Goold,</i>	<i>Meagher,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>DeVitt,</i>	<i>Guerremont,</i>	<i>Merritt,</i>	<i>Wilson,</i>
<i>Dionne,</i>	<i>Hilton,</i>	<i>Morin,</i>	79. <i>Young.</i>
<i>Dorion, Antoine A.</i>	<i>Huet,</i>	<i>Morrison, Joseph C.</i>	

Ainsi, elle a passé dans la négative.

L'Honorable M. Cameron a proposé, secondé par M. Gamble, et la Question ayant été mise, Qu'il soit donné Instruction au dit Comité de retrancher les mots : " toute apparence d'union entre l'Eglise et l'Etat, " dans la 3^{me} Clause du Bill, et pour pourvoir à l'appropriation non interrompue, pour l'avantage des Eglises d'Angleterre et d'Ecosse, des deniers provenant de la vente des Terres des Réserves du Clergé, vendues en vertu de l'autorité du Statut 7 et 8 Geo. 4, chap. 62, dans les mêmes proportions que ces Eglises en ont joui jusqu'aujourd'hui, savoir :—deux tiers à l'Eglise d'Angleterre, et un tiers à l'Eglise d'Ecosse : —Pour pourvoir aussi, dans les proportions établies par l'Acte 3 et 4 Vic., chap. 78, à la jouissance non interrompue par les dites Eglises, et toutes les autres dénominations de Chrétiens qui désireraient y participer pour les fins du culte public et de l'enseignement religieux, des sommes qui sont provenues de la vente des Terres des Réserves du Clergé, en vertu de l'autorité du Statut en dernier lieu mentionné, et qui ont été appropriées, en faveur de ces Eglises, et pour des fins religieuses : —Et pour pourvoir aussi au paiement absolu en faveur de ces Eglises et de ces corps religieux, du principal des sommes ainsi appropriées sur les ventes en vertu des dits Actes, de manière que le Gouvernement Exécutif cessera d'avoir aucun contrôle sur ces Fonds, lesquels seront la propriété absolue de ces corps et Eglises, chargés du soutien de leur Clergé de la manière maintenant prescrite par la Loi ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs

<i>Bellingham,</i>	<i>Crawford,</i>	<i>Larvill,</i>	<i>Rhodes,</i>
<i>Bowes,</i>	<i>Cryster,</i>	<i>Murney,</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Ferres,</i>	<i>O'Farrell,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Casault,</i>	<i>Gamble,</i>	<i>Powell,</i>	16. <i>Stevenson.</i>

CONTRE.

Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Munro,</i>
<i>Alleyne,</i>	<i>DeWitt,</i>	<i>Laberge,</i>	<i>Niles,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Dianne,</i>	<i>Langton,</i>	<i>Patrick,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Dorion, Antoine A.</i>	<i>Laporte,</i>	<i>Poulin,</i>

<i>Blanchet,</i>	<i>Drummond, Pro. Gén.</i>	<i>LeBoutillier,</i>	<i>Poulot,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>Loranger,</i>	<i>Rankin,</i>
<i>Brodeur,</i>	<i>Felton,</i>	<i>Lumsden,</i>	<i>Roblin,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Ferrie,</i>	<i>Mabeth,</i>	<i>Ross, Sol. Gén.</i>
<i>Burton,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Macdonald, Pro. Gén.</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Foley,</i>	<i>McDonald, Roderick,</i>	<i>Scatherd,</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Fortier, Thomas,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Smith, Sol. Gén.</i>
<i>Chabot,</i>	<i>Fortier, Octave C.</i>	<i>MacNab, Sir A. N.</i>	<i>Smith, Sidney,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>McCann,</i>	<i>Smith, James,</i>
<i>Chauveau,</i>	<i>Frazer,</i>	<i>McKerlie,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Chisholm,</i>	<i>Freeman,</i>	<i>Marchildon,</i>	<i>Southwick,</i>
<i>Church,</i>	<i>Galt,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Spence,</i>
<i>Clarke,</i>	<i>Gill,</i>	<i>Mattice,</i>	<i>Taché,</i>
<i>Cooke,</i>	<i>Gould,</i>	<i>Meagher,</i>	<i>Terrill,</i>
<i>Cook,</i>	<i>Guérremont,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Daly,</i>	<i>Hartman,</i>	<i>Morin,</i>	<i>Wilson,</i>
<i>Daoust, Charles,</i>	<i>Hincks,</i>	<i>Morrison, Joseph C.</i>	<i>Wright,</i>
<i>Darche,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Morrison, Angus, 89.</i>	<i>Young.</i>
<i>Delong,</i>			

Ainsi, elle a passée dans la négative.

M. *Bowes* a proposé, secondé par M. *Shaw*, et la Question ayant été proposée, Qu'il soit donné Instruction au dit Comité d'amender le Bill, en retranchant les mots après : "appellera," dans la troisième ligne de la 1re Clause du Bill, jusqu'à la fin de la dite Clause, et d'insérer les mots : "le Fonds des Réserves du Clergé" et les deniers provenant des Réserves du Clergé, dans le *Bas-Canada*, "continueront à former un Fonds séparé, qui sera appelé le Fonds des Réserves du Clergé du *Bas-Canada*. Le Fonds des Réserves pour chaque section de la Province, respectivement, se composera de toutes sommes provenant de la vente des Réserves du Clergé dans cette section de la Province, qu'elles soient maintenant placées dans le Royaume-Uni ou dans cette Province, ou qu'elles demeurent non placées, ou qui devront ci-après provenir de telles ventes ; de l'intérêt et des dividendes des sommes d'argent formant partie de tel Fonds, de l'intérêt sur les ventes à crédit des Réserves du Clergé dans telle section de la Province, et des rentes et profits provenant des Réserves du Clergé léguées ou qui seront léguées pour un nombre d'années, et autres revenus casuels et périodiques provenant des Réserves du Clergé en icelle, après avoir déduit des dites sommes les dépenses actuelles et nécessaires faites pour la vente des dites Réserves du Clergé et l'administration d'icelles et des Fonds susdits ; et les sommes d'argent formant les dits Fonds seront versées entre les mains du Receveur-Général, et seront par lui employées aux fins mentionnées ci-après en vertu de l'autorité du présent Acte ou de tout Ordre ou Ordres Généraux ou Spéciaux qui seront émis par le Gouverneur en Conseil," en leur place ;

M. *Powell* a proposé, secondé par M. *Frazer*, et la Question ayant été mise, Que la Chambre s'ajourne maintenant ; la Chambre s'est divisée :—Et la Question a passé dans la négative.

Et la Question ayant été mise, Qu'il soit donné Instruction au dit Comité d'amender le Bill, en retranchant les mots après "appellera," dans la troisième ligne de la 1re Clause du dit Bill, jusqu'à la fin de la dite Clause, et d'insérer les mots : "le Fonds des Réserves du Clergé et les deniers provenant des Réserves du Clergé dans le *Bas-Canada*, continueront à former un Fonds séparé, qui sera appelé le Fonds des Réserves du Clergé du *Bas-Canada*. Le Fonds des Réserves pour chaque section de la Province, respectivement, se composera de toutes sommes provenant de la vente des Réserves du Clergé dans cette section de la Province, qu'elles soient maintenant placées dans le Royaume-Uni ou dans cette Province, ou qu'elles demeurent non placées, ou qui devront ci-après provenir de telles ventes ; de l'intérêt et des dividendes des sommes

“ d’argent formant partie de tels Fonds, de l’intérêt sur les ventes à crédit des
 “ Réserves du Clergé dans telle section de la Province, et des rentes et profits
 “ provenant des Réserves du Clergé léguées ou qui seront léguées pour un nom-
 “ bre d’années, et autres revenus casuels et périodiques provenant des Réserves
 “ du Clergé en icelle, après avoir déduit des dites sommes les dépenses actuelles
 “ et nécessaires, faites pour la vente des dites Réserves du Clergé et l’adminis-
 “ tration d’icelles et des Fonds susdits ; et les sommes d’argent formant les dits
 “ Fonds seront versées entre les mains du Réceveur-Général, et seront par lui
 “ employées aux fins mentionnées ci-après, en vertu de l’autorité du présent
 “ Acte ou de toute Ordre ou Ordres Généraux ou Spéciaux qui seront émis par
 “ le Gouverneur en Conseil,” en leur place ; la Chambre s’est divisée : et les
 “ noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs

<i>Bowes,</i>	<i>Murney,</i>	<i>Powell</i>	<i>5. Rhodes,</i>
<i>Crauford,</i>			

CONTRE.

Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Darche,</i>	<i>Langton,</i>	<i>Patrick,</i>
<i>Alleyn,</i>	<i>Delong,</i>	<i>LeBoutillier,</i>	<i>Poulin,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>Loranger,</i>	<i>Pouliot,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>De Witt,</i>	<i>Lamsden,</i>	<i>Roblin,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Dorion, Antoine A.</i>	<i>Macheth,</i>	<i>Ross, Sol. Gén.</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>Macdonald, Pro.Gén.</i>	<i>Sanborn.</i>
<i>Brodeur,</i>	<i>Ferres,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Flint,</i>	<i>MacNab, Sir A. N.</i>	<i>Smith, Sol. Gén.</i>
<i>Burton,</i>	<i>Fortier, Thomas,</i>	<i>McCann,</i>	<i>Smith, Sidney,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Fortier, Octave C.</i>	<i>McKertie,</i>	<i>Smith, James,</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Chabot,</i>	<i>Frazer,</i>	<i>Mattice,</i>	<i>Southwick,</i>
<i>Chauveau,</i>	<i>Galt,</i>	<i>Meagher,</i>	<i>Spence,</i>
<i>Chisholm,</i>	<i>Gould,</i>	<i>Morin,</i>	<i>Taché,</i>
<i>Church,</i>	<i>Hartman,</i>	<i>Morrison, Joseph C.</i>	<i>Terrill,</i>
<i>Clarke,</i>	<i>Hincks,</i>	<i>Morrison, Angus,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Cooke,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Munro,</i>	<i>Wright,</i>
<i>Cook,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Niles,</i>	<i>72. Young.</i>

Ainsi, elle a passé dans la négative.

M. *Bowes* a proposé, secondé par M. *Shaw*, et la Question ayant été mise, Qu’il soit donné Instruction au dit Comité de faire les amendements suivants au Bill :—

Clause 2. Retranchez après “ engagée,” jusqu’à la fin de la Clause, et insérez :
 “ formeront partie de l’appropriation en faveur de telles Eglises en vertu de
 “ l’appropriation du Fonds des Réserves dans chaque section de la Province, tel
 “ que ci-après nommé, soit que tel paiement ait été fait jusqu’ici aux Eglises ou
 “ à des Membres du Clergé de telles Eglises.”

Clause 3. Retranchez après “ désirable,” jusqu’à la fin de la Clause, et insérez :
 “ d’effectuer un réglemant définitif de toutes matières, réclamations et intérêts
 “ provenant des Réserves du Clergé par une appropriation aussi prompte que
 “ possible de l’intérêt des revenus, quel qu’il soit :—A ces causes, qu’il soit sta-
 “ tué, que les Terres appelées Réserves du Clergé seront évaluées par des per-
 “ sonnes compétentes nommées par le Gouverneur en Conseil à cet effet, et telles
 “ Terres seront prises par la Couronne à cette évaluation, et les revenus placés
 “ au crédit du Fonds des Réserves du Clergé et l’intérêt sur iceux avec l’inté-
 “ rêt et les profits provenant de toutes autres sources appartenant aux Réserves
 “ du Clergé dans chaque section de la Province, seront divisés annuellement
 “ entre les diverses dénominations de Chrétiens, en proportion de leur nombre
 “ dans chaque section de la Province, respectivement.”

Retranchez la Clause 4, et insérez : “ Que tous les deniers provenant des diverses sources au crédit du Fonds des Réserves et payés au Receveur-Général de cette Province, seront par lui placés en tels effets Provinciaux ou Municipaux qui, en vertu de l'Acte pour établir la liberté des Banques ou de tout Acte accordant cette liberté, peuvent être acceptés par le Receveur-Général en échange pour des Billets de Banque enregistrés, selon que le Gouverneur en Conseil l'ordonnera de temps à autre, et le Receveur-Général, étant autorisé par Ordre du Gouverneur en Conseil, aura plein pouvoir de disposer de tous effets qui représenteront les fonds placés, et d'en placer les produits en effets d'autres sortes comme susdit.”

Retranchez la Clause 5, et insérez : “ Que le montant de l'intérêt provenant du Fonds des Réserves du Clergé dans chaque section de la Province sera divisé annuellement entre les différentes dénominations dans chaque section de la Province, respectivement, suivant le nombre de leurs Membres, pour des fins de Religion ou d'Education, suivant que le décidera la majorité des membres de telles dénominations, la proportion de tels membres devant être constatée par un recensement qui sera fait immédiatement en vertu de l'autorité d'aucun Acte de cette Province en vertu duquel un recensement peut être légalement fait. Et lorsque tel recensement aura été ainsi fait et tels nombres déterminés en conséquence, il sera du devoir du Receveur-Général de faire payer à chaque Eglise qui voudra l'accepter, une part de l'intérêt et des profits du Fonds ainsi placé, déduction faite des frais d'administration, et la dénomination recevant telle proportion des dites Réserves rendra compte en détail au Parlement Provincial de la manière dont la proportion ainsi reçue aura été appropriée par telle Eglise ;”

La Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.
Messieurs

Bowes,
Crawford,

Murney,

O'Farrell,

5. Rhodes.

CONTRE.
Messieurs

Aikins,
Alley, n,
Bell,
Biggar,
Blanchet,
Brodeur,
Brown,
Cauchon,
Cayley,
Chabot,
Chauveau,
Chisholm,
Clarke,
Conke,
Cook,
Daoust, Charles,
Delong,
Desaulniers,

De Witt,
Dorion, Antoine A.
Drummond, Pro.Gén.
Dufresne,
Felton,
Ferres,
Ferrie,
Flint,
Foley,
Fortier, Octave C.
Fournier,
Frazer,
Galt,
Gould,
Hartman,
Hincks,
Holton,
Jackson,

LeBoutillier,
Lumsden,
Macbeth,
Macdonald, Pro.Gén.
Mackenzie,
MacNab, Sir A. N.
McCann,
McKerlie,
Marchildon,
Matheson,
Mattice,
Meagher,
Morin,
Morrison, Joseph C.
Morrison, Angus,
Munro,
Niles,
Patrick,

Powell,
Rankin,
Roblin,
Ross, Sol. Gén.
Sanborn,
Scatcherd,
Smith, Sol. Gén.
Smith, Sidney,
Smith, James,
Somerville,
Southwick,
Spence,
Taché,
Terrill,
Thibaudeau,
Wright,
71. Young.

Ainsi, elle a passé dans la négative.

M. Murney a proposé, secondé par M. Rhodes, et la Question ayant été mise, Que l'Ordre du jour soit remis à Demain ; la Chambre s'est divisée :—Et la Question a passé dans la négative.

M. Langton a proposé, secondé par M. Sidney Smith, et la Question ayant été

proposée, Qu'il soit donné Instruction au dit Comité d'amender le Bill, de telle manière qu'aucune Corporation religieuse ou dénomination ne soit reconnue comme ayant aucun droit de participer à la distribution des deniers provenant des Réserves du Clergé autrement que comme intermédiaire pour la distribution des paiements annuels ou de la commutation qui en tiendra lieu aux personnes dont les droits individuels seront reconnus ;

M. *Thibaudeau* a proposé, secondé par M. *Powell*, et la Question ayant été mise, Que cette Chambre s'ajourne maintenant ; la Chambre s'est divisée :— Et la Question a passé dans la négative.

Et la Question ayant été de nouveau proposée, Qu'il soit donné Instruction au dit Comité d'amender le Bill de telle manière qu'aucune Corporation Religieuse ou Dénomination ne soit reconnue comme ayant aucun droit de participer à la distribution des Deniers provenant des Réserves du Clergé autrement que comme intermédiaire pour la distribution des paiements annuels ou de la commutation qui en tiendra lieu aux personnes dont les droits individuels seront reconnus ;

Et des Débats ayant eu lieu là-dessus ;

M. *Foley* a proposé, secondé par M. *Taché*, et la Question ayant été mise, Que les Débats soient ajournés à Demain ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs

<i>Bowes,</i>	<i>Foley,</i>	<i>Lumsden,</i>	<i>Powell,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Rankin,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Frazer,</i>	<i>McKerlie,</i>	<i>Rhodes,</i>
<i>Cooke,</i>	<i>Galt,</i>	<i>Marchildon,</i>	<i>Saulborn,</i>
<i>Davast, Charles,</i>	<i>Hartman,</i>	<i>Mattice,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Derion, Antoine A.</i>	<i>Holton,</i>	<i>Muuro,</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Ferres,</i>	<i>Lalberge,</i>	<i>Murney,</i>	<i>Taché,</i>
<i>Ferrie,</i>	<i>Langton,</i>	<i>O'Farrell,</i>	<i>Terrill,</i>
<i>Flint,</i>	<i>LeBoutillier,</i>	<i>Pouliot,</i>	36. <i>Young.</i>

CONTRE.

Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Crawford,</i>	<i>Macdonald, Pro. Gén.</i>	<i>Roblin,</i>
<i>Allyn,</i>	<i>Delong,</i>	<i>MacNab, Sir A. N.</i>	<i>Ross, Sol. Gén.</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Drummond, Pro. Gén.</i>	<i>McCann,</i>	<i>Smith, Sol. Gén.</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Smith, Sidney,</i>
<i>Cawley,</i>	<i>Felton,</i>	<i>Morin,</i>	<i>Smith, James,</i>
<i>Chabot,</i>	<i>Gould,</i>	<i>Morrison, Angus,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Chauveau,</i>	<i>Hincks,</i>	<i>Niles,</i>	<i>Southwick,</i>
<i>Chisholm,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Patrick,</i>	<i>Spence,</i>
<i>Clarke,</i>	<i>Loranger,</i>	<i>Poulin,</i>	38. <i>Whitney.</i>
<i>Cook,</i>	<i>Muceth,</i>		

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Sur motion de l'Honorable Sir *Allan N. MacNab*, secondé par l'Honorable M. *Morin*,

Ordonné, Que les Débats soient ajournés à Demain, et que ce soit alors le premier Ordre du jour.

Alors, sur motion de l'Honorable Sir *Allan N. MacNab*, secondé par l'Honorable M. *Morin*,

La Chambre s'est ajournée.

Veneris, 3^o die Novembris ;

ANNO 18^o VICTORIÆ REGINÆ, 1854.

LES Pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par M. *Joseph Curran Morrison*,—la Pétition de *Robert G. Haliburton*, Maître-ès-Arts, Procureur et Praticquant en Loi des Cours Suprêmes de Judicature pour la Province de la *Nouvelle-Ecosse* ; et la Pétition de *William A. Johnston*, A. B., et Procureur et Praticquant en Loi d'*Halifax, Nouvelle-Ecosse*.

Par M. *Lumsden*,—la Pétition de *George Tait* et autres, des Townships de *Pickering* et *Scarborough*.

Par M. *Hartman*,—la Pétition de *John Cameron*, Ecuyer, et autres ; la Pétition de *James Tweedell* et autres ; la Pétition de *Joseph Parkin* et autres ; la Pétition de *J. R. Ardagh* et autres ; et la Pétition de *James Hill* et autres, du Village de *Mitchell*, Comté de *Perth*.

Par M. *Daly*,—la Pétition de *Peter Sinclair* et autres, du Township de *Bruce*, Comté de *Bruce* ; et la Pétition de *Samuel Whaley* et autres, du Townsui de *Mornington* et autres lieux, dans le Comté de *Perth*.

Par M. le Solliciteur-Général *Smith*,—la Pétition de la Division *Spikes Corners*, No. 231, de l'Ordre des Fils de la Tempérance.

Par M. *Matheson*,—la Pétition de la Municipalité du Township d'*Oxford Ouest*.

Par M. *Frazer*,—la Pétition de *Leonard M. Mathews* et autres, du Township de *Crowland* ; la Pétition de *Thomas Sowersly* et autres, du Village de *Port Robinson* ; et la Pétition d'*A. Page* et autres, du Township de *Thorold*.

Par M. *Patrick*,—la Pétition de *J. W. Berney* et autres, du Township d'*Augusta* ; la Pétition de *Warren Lyman* et autres, du Township d'*Augusta* ; la Pétition d'*Isaac Foster* et autres, du Township d'*Elizabethtown* ; et la Pétition de *William Landon* et autres, du Township d'*Elizabethtown*.

Par l'Honorable M. *Robinson*,—la Pétition de *David Shaw Ramsay*, Ecuyer, de la Paroisse de *St. Hugues*, District de *Montréal*.

Par M. *Taché*,—la Pétition de *J. B. Duguay* et autres, de *Ste. Luce* et autres Paroisses, dans le Comté de *Rimouski*.

Par M. *Laberge*,—la Pétition de *Michel Massé* et autres, de *St. Athanase*, Comté d'*Iberville*.

Par M. *Jean Baptists Eric Dorion*,—la Pétition d'*E. Richard* et autres ; la Pétition de *F. Pothier* et autres ; la Pétition d'*Etienne Faucher* et autres ; la Pétition de *J. P. C. Larose* et autres ; et la Pétition d'*E. Brown* et autres.

Par M. *Lemieux*,—la Pétition de *Télesphore Fournier*, Ecuyer, de la Cité de *Québec*, Candidat à la dernière Election d'un Membre pour représenter le Comté de *Bellechasse*, dans ce présent Parlement.

Sur motion de M. *Cauchon*, secondé par M. *Taché*,

Ordonné, Que le Comité Spécial sur la Pétition d'Electon de *Lotbinière* ait la permission de s'ajourner jusqu'à Jeudi prochain, à Dix heures et demie de l'avant midi, afin de donner au Pétitionnaire le temps de produire sa preuve.

L'Ordre du jour étant lu, pour reprendre les Débats ajournés sur la Question qui a été proposée hier, Qu'il soit donné Instruction au Comité sur le Bill pour faire de meilleures dispositions pour l'appropriation des deniers provenant des Terres jusqu'ici connues sous le nom de Réserves du Clergé, en les rendant disponibles pour des objets Municipaux, d'amender le Bill de telle manière qu'aucune Corporation Religieuse ou Dénomination ne soit reconnue comme ayant aucun droit de participer à la distribution des deniers provenant des Réserves du Clergé, autrement que comme un intermédiaire pour la distribution.

des paiements annuels et de la commutation qui en tiendra lieu aux personnes dont les droits individuels seront reconnus :

Et la Question ayant été de nouveau proposée ;—La Chambre a repris les dits Débats ajournés.

Et la Question ayant été mise :—Elle a passé dans la négative.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour faire de meilleures dispositions pour l'appropriation des deniers provenant des Terres jusqu'ici connues sous le nom de Réserves du Clergé, en les rendant disponibles pour des objets Municipaux ; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil ; et M. *Patrick* a fait rapport, Que le Comité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le Comité ait la permission de siéger de nouveau Lundi prochain.

Sidney Smith, Ecuyer, l'Honorable *John Young*, *Basil Rorison Church*, Ecuyer, *Robert Bell*, Ecuyer ; Président, *Thomas Jean Jacques Loranger*, Ecuyer, composant le comité Spécial nommé pour juger et décider du mérite de la Pétition se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour les Comtés-unis de *Lenox* et *Addington*, leurs Noms ont été appelés ; et étant venus à la Table, ils ont été assermentés par le Greffier.

Ordonné, Que la Pétition relative à l'Election et Rapport pour les Comtés-unis de *Lenox* et *Addington*, soit renvoyée au Comité Spécial nommé pour juger et décider du mérite de la Pétition se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour ce Comté.

Ordonné, Que le dit Comité s'assemble Demain, dans l'une des Chambres de Comité de la Chambre, à Dix heures de l'avant-midi.

Louis Léon Lesieur Desaulniers, Ecuyer, *Joseph Dufresne*, Ecuyer, *Thomas Fortier*, Ecuyer, *David Barker Stevenson*, Ecuyer ; Président, *Timothy Lee Terrill*, Ecuyer, composant le Comité Spécial nommé pour juger et décider du mérite de la Pétition se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour le Comté de *Kamouraska*, leurs Noms ont été appelés ; et étant venus à la Table, ils ont été assermentés par le Greffier.

Ordonné, Que la Pétition relative à l'Election et Rapport pour le Comté de *Kamouraska*, soit renvoyée au Comité Spécial nommé pour juger et décider du mérite de la Pétition se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour ce Comté.

Ordonné, Que le dit Comité s'assemble Demain, dans l'une des Chambres de Comité de la Chambre, à Onze heures de l'avant-midi.

Jean Baptiste Mongenais, Ecuyer, *Edmund Murney*, Ecuyer, *Luther H. Holton*, Ecuyer, *Alanson Cooke*, Ecuyer ; Président, *James Smith*, Ecuyer, composant le Comité Spécial nommé pour juger et décider du mérite des Pétitions se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour le Comté de *Mégantic*, leurs Noms ont été appelés ; et étant venus à la Table, ils ont été assermentés par le Greffier.

Ordonné, Que les Pétitions relatives à l'Election et Rapport pour le Comté de *Mégantic* soient renvoyées au Comité Spécial nommé pour juger et décider du mérite des Pétitions se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour ce Comté.

Ordonné, Que le dit Comité s'assemble Demain, dans l'une des Chambres de Comité de la Chambre, à Midi.

L'Honorable M. *Chauveau*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté, en conformité d'Adresses à Son Excellence le Gouverneur-Général,—

Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative, du 18 du mois dernier, pour un certain Rapport relatif aux Reserves du Clergé dans *Haut et le Bas-Canada*.

— Pour le dit Rapport, voir Appendice (L.L.)

Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur-Général, datée le 14 Septembre 1854, le priant de faire mettre devant la Chambre, un Etat sous le titre ordinaire de Revenus et de Dépenses, du revenu brut du *Canada*, et du montant des paiements faits à même iceux durant les six mois de l'année fiscale expirée le 31 Juillet dernier, y compris le Département du Bureau des Postes; aussi le montant des sommes au crédit du Gouvernement dans les Banques et autres Institutions monétaires du *Canada* ou ailleurs, ou prêtées à des particuliers ou dont le dépôt leur a été confié, jusqu'à une époque aussi récente qu'il sera au pouvoir des Départements de l'Inspecteur et du Receveur-Général de les procurer; et aussi, un Etat du montant entier de la Dette Publique à la dite époque, y compris toutes sommes pour lesquelles la Province a donné sa garantie, indiquant l'intérêt maintenant dû par des Compagnies de Chemin de Fer ou autres Compagnies Incorporées, s'il y a-tel intérêt, et le dit intérêt non payé, indiquant aussi l'état du Fonds Consolidé d'Emprunt Municipal du *Haut-Canada*, et le revenu brut des Réserves du Clergé dans le *Haut et le Bas-Canada*, pendant les six mois à compter de l'époque des Comptes Publics pour 1853.

Pour la dite Réponse, voir Appendice (N.N.)

Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative, datée le 19 Septembre 1854, pour des Informations relatives à la vente des Abris des Emigrés à la *Pointe St. Charles, Montréal*.

— Par Ordre,

Bureau du Secrétaire,
Québec, 2 Novembre 1854.

Pierre J. O. Chauveau,
Secrétaire.

Travaux Publics, Québec, 31 Octobre 1854.

Monsieur,—En réponse à votre lettre du 20 du mois dernier, me demandant à transcrire, pour l'information de l'Assemblée Législative, "l'autorisation en vertu de laquelle les Abris des Emigrés à la *Pointe St. Charles, à Montréal*, ont été vendus, le nom de l'acquéreur ou des acquéreurs, et le produit de la vente, le temps et la personne auxquels il a été payé," j'ai l'honneur de vous informer que trois des Abris ont été vendus par l'autorité du Département des Travaux Publics à la Compagnie du Chemin de Fer du Grand Tronc, pour £25, le 27 Octobre 1853, lequel montant a été payé au Receveur-Général le 29 du même mois.

J'ai, etc.,
(Signé)

Thomas A. Begly,
Secrétaire.

E. Parent, Ecuyer,
Assistant Secrétaire.

Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative, datée le 16 du mois dernier, pour des copies de deux Pétitions du Maire et des Habitants de *Brockville et Cornwall*, respectivement, au sujet du transport des Emigrés par les Eaux Intérieures de la Province.

Pour la dite Réponse, voir Appendice (O.O.)

Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative, du 26 du mois dernier, pour un Etat des Permis accordés pour l'exploitation des Mines et Minéraux dans le *Bas-Canada*, depuis 1847, jusqu'au 24 du mois dernier.

Pour la dite Réponse, voir Appendice (P.P.)

Ordonné, Que la Réponse relative aux Réserves du Clergé, présentée ce jour, soit imprimée pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Ordonné, Qu'en sus du nombre ordonné par cette Chambre, un nombre d'exemplaires suffisant du Rapport du Surintendant des Ecoles pour le *Haut-Canada*, pour 1853, soit imprimé, de manière à en transmettre un exemplaire à chaque Bureau d'Instruction Publique de Comté, et à chaque Corporation Municipale et Scolaire, et à chaque Surintendant Local des Ecoles dans le *Haut-Canada*.

Ordonné, Que la Réponse relative au Revenu, Deniers au crédit du Gouvernement, Dette Publique, Fonds Consolidé d'Emprunt Municipal et des Réserves du Clergé, présentée ce jour, soit imprimée pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Un Message du Conseil Législatif, par *John Fenning's Taylor*, Ecuyer, l'un des Maitres en Chancellerie :—

M. l'Orateur,

Le Conseil Législatif a passé un Bill, intitulé : "Acte pour défendre l'Inhumation dans certains Cimetières de la Cité de *Québec*," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et ensuite, il s'est retiré.

Un Bill du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour défendre l'Inhumation dans certains Cimetières de la Cité de *Québec*," a été lu pour la première fois.

Sur motion de M. *Alleyn*, secondé par M. *Terrill*,

Ordonné Que le Bill soit lu une seconde fois Mercredi prochain.

M. l'Orateur a mis devant la Chambre les Rapports et Etats suivants, reçus en conformité d'un Ordre de cette Chambre du 14 Septembre dernier :—Rapport du Régistrateur des Comtés-unis d'*Huron* et *Bruce*, jusqu'au 31 Décembre 1853.

Pour le dit Rapport, voir Appendice (Z.)

Etats des Affaires de la Compagnie d'Assurance du *Canada* sur la Vie, jusqu'au 30 Avril 1854 ; de la Banque de *Gore*, jusqu'au 30 Septembre 1854 ; de la Banque d'Epargne de *Northumberland* et *Durham*, jusqu'au 1er Juin 1854 ; de la Banque d'Epargne de *London*, jusqu'au 1er Septembre 1854 ; de la Banque du *Haut-Canada*, jusqu'au 31 Août 1854, et de la Compagnie de Prêt du Canal *Welland*, jusqu'au 1er Septembre 1854.

Pour les dits Etats, voir Appendice (E.E.)

Etat des Affaires de la Compagnie du Chemin planchéié de *Streetsville*, jusqu'au 31 Décembre 1853.

Pour le dit Etat, voir Appendice (F.F.)

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour définir et limiter les Droits Seigneuriaux, pour en faciliter le rachat, et pour abolir les Lods et Ventes ou droits sur les mutations des Terres tenues en rôture dans le *Bas-Canada*, étant lu ;

M. *Antoine Aimé Dorion* a proposé, secondé par M. *Brown*, et la Question ayant été proposée, Qu'il soit donné Instruction au dit Comité d'amender le Bill, en établissant que la base de la mesure sera l'extinction immédiate de la Tenure Seigneuriale et la substitution d'une Tenure en pleine propriété au lieu d'icelle, respect étant observé pour les droits de toutes les parties ;

Et des Débats s'étant élevés là-dessus ;

Ordonné, Que les Débats soient ajournés à Lundi prochain, et que ce soit alors le premier Ordre du jour.

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général *Drummond*, secondé par l'Honorable M. *Chauveau*,

La Chambre s'est ajournée à Lundi prochain.

Lance, 6^o die *Novembris* ;

ANNO 18^o VICTORIÆ REGINÆ, 1854.

LES Pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par M. *DeWitt*,—la Pétition de *Patrick Rooney* et autres, et la Pétition de *Christina Blackie*, veuve de feu *Robert W. S. Mackay*, de la Cité de *Montréal*.

Par M. *Hartman*,—la Pétition de *William Gamble*, au nom des Président, Directeurs et Compagnie du Havre et Chemin d'*Humber*.

Par M. *Jean Baptiste Eric Dorion*,—la Pétition du Révérend *G. L. E. Duhaull* et autres, des Townships de *Wotton* et *South Ham* ; la Pétition d'*Antoine Clair* et autres, du Township de *Durham* ; et la Pétition de *Louis Boivin* et autres, Commissaires d'Ecole pour la Ville ou Bourg de *William Henry*.

Par M. *Jobin*,—la Pétition du Révérend *P. N. St. Aubin* et autres, Commissaires d'Ecole de la Paroisse de *St. Félix de Valois*, Comté de *Joliette*.

Par M. *Marchildon*,—la Pétition de *Pierre Jean Mathon*, ci-devant Instituteur ; et la Pétition de *David Trudel* et autres, de la Paroisse de *St. Geneviève de Batiscan*, Comté de *Champlain*.

Par M. *Foley*,—la Pétition du Conseil Municipal du Comté de *Waterloo*.

Par M. *Cooke*,—la Pétition de *James Young* et autres, propriétaires et possesseurs de certains lots dans le Township de *Grenville*, Comté d'*Argenteuil* ; la Pétition de *John Dewar* et autres ; la Pétition de la Grande Division du *Canada-Est*, de l'Ordre des Fils de la Tempérance ; la Pétition de *Dominick Docherty* et autres, Fils de la Tempérance, et autres, et la Pétition de *John Clauson* et autres, Fils de la Tempérance, et autres.

Par l'Honorable *John Sandfield Macdonald*,—la Pétition de la Division *Lochiel*, No. 115, de l'Ordre des Fils de la Tempérance ; et la Pétition de *James McIntosh* et autres, du Township de *Cornwall*.

Par M. *James Smith*,—la Pétition de *Donald Cameron*, de *Thorah*.

Par M. *Labelle*,—la Pétition du Révérend *P. C. Dubé* et autres, de la Paroisse de *St. Martin*, Comté de *Laval*.

Par M. *Sanborn*,—la Pétition d'*A. W. Kendrick* et autres, du Township de *Compton* ; et la Pétition de *Joshua Foss* et autres, Syndics du Lycée du Township d'*Eaton*.

Par l'Honorable M. *Cameron*,—la Pétition du Clergé et des Laïques de l'Eglise-Unie d'*Angleterre* et d'*Irlande* du Diocèse de *Toronto*, réunis en Synode.

Par M. *Antoine Aimé Dorion*,—la Pétition du Révérend *F. H. Prévost* et autres, Commissaires des Ecoles Catholiques de la Cité de *Montréal*.

Par M. *Brown*,—la Pétition des Ministres et Anciens du Synode de l'Eglise Presbytérienne du *Canada*.

Par M. *Cook*,—la Pétition de la Municipalité du Township de *Dereham*.

Par M. *Frazer*,—la Pétition du Conseil Municipal des Comtés-unis de *Lincoln* et *Welland*.

Par M. *Freeman*,—la Pétition de la Division *Hamilton*, No. 25, de l'Ordre des Fils de la Tempérance ; et la Pétition de *James Cahill* et autres, de la Cité d'*Hamilton*.

Par M. *Darche*,—la Pétition de *Félix Proulx dit Clément* et autres, de la Paroisse de *St. Raphaël*, Comté de *Laval*.

Par M. *Bell*,—la Pétition d'*Edward Chalmers* et autres, du Village de *Smithville*.

Par M. *Bureau*,—la Pétition de *Médard Brisson* et autres, de la Paroisse de *St. Rémi*, Comté de *Napierville* ; et la Pétition de *Joseph Troie*, junior, et autres.

Par l'Honorable M. *Spence*,—la Pétition de *George S. Wilkes* et autres ; et la Pétition du Conseil de Ville de la Ville de *Dundas*.

Par M. le Solliciteur-Général *Smith*,—la Pétition de *J. M. Tuggart*, Maire, et autres, du Township de *Bedford*, Comté de *Frontenac*.

Par M. le Solliciteur-Général *Ross*,—la Pétition de Dame *Mary Ann Bankier*, et autres Dames.

Par M. *Allyn*,—la Pétition de *T. A. Young*, Ecuyer, de la Cité de *Québec* ; et la Pétition du Maire et des Conseillers de la Cité de *Québec*.

Par M. *Biggar*,—la Pétition du Conseil de Ville de la Ville de *Brantford*.

Par M. *Casault*,—la Pétition d'*Octave Cyrille Fortier*, Ecuyer, Médecin, de la Paroisse de *St. Gervais*, Membre Représentant le Comté de *Bellechasse* dans le présent Parlement, dûment élu et proclamé comme tel Représentant à la dernière Election d'un Membre pour représenter en Parlement le dit Comté de *Bellechasse*.

Conformément à l'Ordre du jour, les Pétitions suivantes ont été lues :—

De *William F. Coffin*, Procureur et Agent au nom des Habitants des Comtés de *Clinton*, *Essex* et *Franklin*, dans l'Etat de *New-York* ; demandant que l'union projetée des Chemins de Fer de *Montréal* et *New-York*, et du *Champlain* et du *St. Laurent* ne soit point confirmée,—et à être entendu par Conseil devant le Comité, et à la Barre de la Chambre sur la dite Pétition.

De *Stephen Carledge* et autres, de *Wolford* ; demandant que l'octroi annuel pour les Ecoles Communes soit porté jusqu'à Cent cinquante mille louis.

De *Walter C. Crofton*, de *Québec* ; demandant de l'aide pour lui permettre de publier un Manuel Parlementaire compilé par lui.

D'*Ann H. Booth* et autres, femmes du Village de *Fergus* ; de *George Pirie* et autres, des Comtés de *Wellington* et *Grey* ; de *James Bogg* et autres, du Township de *Roxborough* ; de la Division *Wellington Square*, No. 103 ; de la Division *Oakville*, No. 61 ; de la Division *Acton*, No. 242 ; de la Division *Troy*, No. 244 ; et de la Division *Spikes Corners*, No. 331, toutes de l'Ordre des Fils de la Tempérance ; de *Joseph Anderson* et autres, du Comté de *Welland* ; de *James Troedell* et autres ; de *Joseph Parkin* et autres ; de *J. R. Ardagh* et autres ; de *James Hill* et autres, du Village de *Mitchell*, Comté de *Perth* ; de *Peter Sinclair* et autres, du Township de *Bruce*, Comté de *Bruce* ; de *Samuel Whaley* et autres, du Township de *Mornington* et autres lieux, dans le Comté de *Perth* ; de la Municipalité du Township d'*Oxford Ouest* ; de *Léonard M. Mathews* et autres, du Township de *Crowland* ; de *Thomas Sowersly* et autres, du Village de *Port Robinson* ; d'*A. Page* et autres, du Township de *Thorold* ; de *J. W. Berney* et autres, du Township d'*Augusta* ; d'*Isaac Foster* et autres, du Township d'*Elizabethtown* ; et de *William Landon* et autres, du Township d'*Elizabethtown* ; demandant la passation d'une Loi prohibant les Liqueurs fortes.

De *Simon Bertrand* et autres, du Comté de *Rouville*; demandant l'abolition du Conseil Législatif,—que la charge de Gouverneur soit rendue élective, et que le Gouvernement de cette Province soit fait semblable autant que possible à celui des *Etats-Unis*.

De *Louis Bélanger* et autres, de la Paroisse de *St. Martin*, Comté de *Laval*; et de *J. B. Obertin* et autres, de la Paroisse de *Varennus*, Comté de *Verchères*; demandant l'abrogation de l'Ordonnance 3 et 4 *Vict.*, chap. 25, relative aux Chemins d'Hiver.

De *P. Blanchet* et autres, de la Paroisse de *St. Mathias*; demandant un Acte pour autoriser les Cultivateurs à vendre leurs denrées à n'importe quel marché, sans être obligés de payer pour cela.

De *P. Blanchet* et autres, de la Paroisse de *St. Mathias*; demandant que les fonds provenant des Réserves du Clergé, des Biens des Jésuites, et des Seigneuries du Gouvernement, soient appropriés au soutien des Ecoles Communes dans les deux sections de la Province.

De *L. Desjardins* et autres, des Paroisses de *St. Jean Port Joly* et *St. Roch*, Comté de *L'Islet*; demandant de l'aide pour continuer et terminer le Chemin d'*Elgin*.

Du Curé et des Marguilliers de la Fabrique de la Paroisse du *St. Nom de Marie*, de *Montréal*; demandant certains amendements à la Loi qui règle l'Enregistrement des Baptêmes, Mariages et Sépultures.

De *S. A. Hurd* et autres, des Townships d'*Eaton*, *Newport* et *Clifton*, dans le District de *St. François*; demandant de l'aide pour ouvrir un Chemin dans le dit Township.

De *William Smith* et autres, du Township de *Brompton*; demandant que le Bill pour constituer le Comté Electoral de *Sherbrooke* en une Municipalité séparée et pour y établir un Bureau d'Enregistrement, ne devienne pas Loi.

De *Robert G. Haliburton*, Maître ès-Arts, Procureur et Praticant en Loi des Cours Suprêmes de Judicature pour la Province de la *Nouvelle-Ecosse*; demandant la passation d'un Acte pour lui permettre de pratiquer comme Avocat dans les Cours Suprêmes du *Haut-Canada*.

De *William A. Johnston*, A. B., et Procureur et Praticant en Loi, d'*Halifax*, *Nouvelle-Ecosse*; demandant la passation d'un Acte pour autoriser les diverses Cours de Loi d'Equité du *Haut-Canada*, à l'admettre à pratiquer comme Avocat dans les dites Cours.

De *George Tait* et autres, des Townships de *Pickering* et *Scarborough*; demandant le rejet de toute demande de réserves de Chemin dans les dits Townships.

De *John Cameron*, Ecuyer, et autres; demandant un Acte d'Incorporation pour la construction d'un Chemin de Fer pour relier le *Port Perry*, sur le Lac *Scugog*, au Chemin de Fer d'Union d'*Ontario*, *Simcoe* et *Huron*.

De *David Shaw Ramsay*, Ecuyer, de la Paroisse de *St. Hugues*, District de *Montréal*; demandant que tous procédés ultérieurs sur le Bill pour définir et limiter les Droits Seigneuriaux, en faciliter le rachat, et abolir tous Lods et Ventes ou droits de mutation sur les Terres tenues en rôtire dans le *Bas-Canada*, soient suspendus jusqu'à ce qu'il ait été entendu à la Barre de la Chambre contre les dispositions d'icelui qui affectent ses droits.

De *J. B. Duguay* et autres, de *Ste. Luce*, et autres Paroisses, dans le Comté de *Rimouski*; demandant de l'aide pour construire un Quai et une Jetée dans la Paroisse de *Ste. Flavie*.

De *Michel Massé* et autres, de *St. Athanase*, Comté d'*Iberville*; demandant un Acte pour défendre les enterrements dans les places populeuses.

D'*E. Richard* et autres; demandant que les Comtés-unis de *Drummond* et

Arthabaska soient séparés, et que chacun soit autorisé à élire un Membre du Parlement.

De *F. Pothier* et autres ; demandant que l'octroi annuel en faveur des Ecoles Communes soit porté jusqu'à Cent cinquante mille louis.

D'*Etienne Faucher* et autres ; demandant que les Squatters, dans les Townships de l'Est, soient protégés par la Loi dans les droits qu'ils peuvent avoir acquis comme tels.

De *J. P. C. Larose* et autres ; demandant certains amendements à la Loi Municipale, et la simplification des Lois des Chemins du *Bas-Canada*.

D'*E. Brown* et autres ; demandant que les Jurés qui assistent aux Cours de Justice dans le *Bas-Canada* soient payés.

Conformément à l'Ordre du jour, la Pétition de *Télesphore Fournier*, Ecuyer, de la Cité de *Québec*, Candidat à la dernière Election d'un Membre pour représenter le Comté de *Bellechasse* dans ce présent Parlement ; se plaignant de l'Election et Rapport irréguliers d'*Octave C. Fortier*, Ecuyer, pour représenter le dit Comté, étant lu ;

M. Casault a proposé, secondé par *M. Cauchon*, et la Question ayant été proposée, Que la dite Pétition soit maintenant reçue ;

Sur motion de *M. le Solliciteur-Général Smith*, secondé par l'Honorable *M. le Procureur-Général Macdonald*,

Ordonné, Que la considération ultérieure de la Question soit remise à Mercredi prochain.

M. Loranger, du Comité Spécial nommé pour juger et décider du mérite de la Pétition se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour les Comtés-unis de *Lenox* et *Addington*, a informé la Chambre, Que *Robert Bell*, Ecuyer, Membre du Comité, a été absent pendant une heure après le temps fixé pour la réunion du dit Comité, Samedi dernier.

Ordonné, Que *Robert Bell*, Ecuyer, soit présent à sa place dans cette Chambre, Demain.

M. Terrill, du Comité Spécial nommé pour juger et décider du mérite de la Pétition se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour le Comté de *Kamouraska*, a informé la Chambre, Qu'à la réquisition par écrit du Pétitionnaire, et du consentement de *J. C. Chapais*, Ecuyer, le Membre siégeant, le Comité a accordé du délai jusqu'à Samedi, le onze du courant, pour la mise devant le dit Comité des Listes des Voteurs auxquels on fait objection.

M. Fergusson, du Comité Spécial nommé pour juger et décider du mérite des Pétitions se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour la Cité de *Québec*, a informé la Chambre, Que du consentement par écrit des parties à la Pétition de *George Okill Stuart*, *George Honoré Simard* et *Hypolite Dubord*, Ecuyers, le Comité a amendé ses ordres relativement à la production des Listes des Votes auxquels on fait objection, en prolongeant le délai pour les produire jusqu'à Jeudi prochain, le neuf du courant, à six heures de l'après-midi.

M. James Smith, du Comité Spécial nommé pour juger et décider du mérite des Pétitions se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour le Comté de *Mégantic*, a informé la Chambre, Que le Comité a ordonné, du consentement des parties, que le délai accordé pour la production des Listes des Votes auxquels on fait objection, soit prolongé au dix-huitième jour de Novembre courant, en conséquence de la distance qu'il y a entre le Siège du Gouvernement et l'endroit où l'on veut se procurer les dites Listes.

Ordonné, Que la Pétition de *Wellington H. Richmond*, de la Cité de *Toronto*, soit renvoyée au Comité Conjoint des deux Chambres, pour la régie et administration de la Bibliothèque Parlementaire.

M. *Langton*, du Comité Permanent des Ordres Permanents, a présenté à la Chambre le Treizième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit:—

Votre Comité a examiné la Pétition de *F. A. Cutter*, Ecuyer, et autres, Médecins et Chirurgiens, de *Missisquoi* et *Shefford*, et trouvé qu'un Avis suffisant a été donné.

Votre Comité a aussi examiné les Pétitions de *John Young* et autres, pour un Acte d'Incorporation pour construire un Chemin de Fer d'*Hamilton* à *Amhersburg*, ou quelque autre point sur la Rivière *Détroit*; et de *John Bell* et autres, pour un Acte d'Incorporation pour construire un Chemin de Fer d'*Amhersburg* à *St. Thomas*, (qui ainsi que Votre Comité l'a appris, doit former partie de la même ligne.) Les Avis donnés au sujet de ces Pétitions n'ont été publiés que dans les Comtés de *Wentworth*, *Elgin* et *Essex*; tandis qu'il ne paraît pas qu'il ait été publié un tel Avis dans les Comtés d'*Haldimand*, *Norfolk*, *Middlesex* et *Kent*, par lesquels doit passer le Chemin de Fer en contemplation.

Ordonné, Qu'un congé d'absence de cette Chambre soit accordé à M. *Clarke*, pour quinze jours, depuis le huit du courant, pour des affaires privées urgentes.

L'Ordre du jour étant lu, pour reprendre les Débats ajournés sur la Question qui a été proposée Vendredi dernier, Qu'il soit donné Instruction au Comité sur le Bill pour définir et limiter les Droits Seigneuriaux, pour en faciliter le rachat, et pour abolir les Lods et Ventes ou droits sur les mutation des Terres tenues en rôtire dans le *Bas-Canada*, d'amender le Bill en établissant que la base de la mesure sera l'extinction immédiate de la Tenure Seigneuriale, et la substitution d'une Tenure en pleine Propriété, au lieu d'icelle, respect étant observé pour les droits de toutes les parties;

Et la Question ayant été de nouveau proposée:—La Chambre a repris les dits Débats ajournés.

Et la Question ayant été mise; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Dorion, Antoine A.</i>	<i>Jobin,</i>	<i>Munro,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Fergusson,</i>	<i>Laberge,</i>	<i>Murney,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Larwill,</i>	<i>Papin,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Foley,</i>	<i>Lumsden,</i>	<i>Prévost,</i>
<i>Cooke,</i>	<i>Frazer,</i>	<i>Macdonald, John S.</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Daly,</i>	<i>Freeman,</i>	<i>McDonald, Roderick,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Daoust, Charles,</i>	<i>Galt,</i>	<i>McKertic,</i>	<i>Wilson,</i>
<i>Darce,</i>	<i>Gamble,</i>	<i>Mattice,</i>	<i>Wright,</i>
<i>De Witt,</i>	<i>Hartman,</i>	<i>Merritt,</i>	38. <i>Young.</i>
<i>Dorion, Jean B. E.</i>	<i>Holton,</i>		

CONTRE.

Messieurs

<i>Alleyn,</i>	<i>Crawford,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Poulin,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Crysler,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Pouliot,</i>
<i>Bellingham,</i>	<i>Daoust, Jean B.</i>	<i>Laporte,</i>	<i>Powell,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>DeLong,</i>	<i>LeBoutillier,</i>	<i>Roblin,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>Lemieux,</i>	<i>Ross, Sol.Gén.</i>

<i>Bowes,</i>	<i>Dionne,</i>	<i>Loranger,</i>	<i>Ross, James,</i>
<i>Brodeur,</i>	<i>Dostaler,</i>	<i>Mabeth,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Burton,</i>	<i>Drummond, Pro. Gén.</i>	<i>Macdonald, Pro. Gén.</i>	<i>Smith, Sol. Gén.</i>
<i>Casault,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Smith, Sidney,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Egan,</i>	<i>MacNab, Sir A. N.</i>	<i>Smith, James,</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Felton,</i>	<i>McCann,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Chabot,</i>	<i>Fortier, Thomas,</i>	<i>Marchildon,</i>	<i>Southwick,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Fortier, Octave C.</i>	<i>Masson,</i>	<i>Spence,</i>
<i>Chauveau,</i>	<i>Gill,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Chisholm,</i>	<i>Gould,</i>	<i>Morin,</i>	<i>Taché,</i>
<i>Church,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Morrison, Joseph C.</i>	<i>Terrill,</i>
<i>Clarke,</i>	<i>Hincks,</i>	<i>Niles,</i>	<i>71. Thibaudeau.</i>
<i>Cook,</i>	<i>Huot,</i>	<i>O'Farrell,</i>	

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La Chambre s'est, en conformité de l'Ordre, formée en Comité sur le Bill pour définir et limiter les Droits Seigneuriaux, pour en faciliter le rachat, et pour abolir les Lots et Ventes ou droits sur les mutations des Terres tenues en rôture dans le *Bas-Canada*; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil; et M. *Terrill* a fait Rapport, Que le Comité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le Comité ait la permission de siéger de nouveau Demain.

Alors, sur motion de M. le Solliciteur-Général *Smith*, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald*,

La Chambre s'est ajournée.

Martis, 7^e die Novembris;

ANNO 18^o VICTORIÆ REGINÆ, 1854.

LES Pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par M. *Cauchon*,—deux Pétitions de l'Institut Catholique Romain de *St. Roch* de Québec.

Par l'Honorable M. *Young*,—la Pétition de *W. L. Kinmond* et *P. L. Kinmond*, Fabricants d'Engin pour les Locomotives et les Bateaux de *Montréal*.

Par l'Honorable M. *Spence*,—la Pétition du Conseil Municipal des Comtés-unis de *Wentworth* et *Halton*.

Par M. *Hartman*,—la Pétition du Révérend *John Durrant* et autres, du Village de *Stouffville*.

M. *Langton*, du Comité Permanent des Ordres Permanents, a présenté à la Chambre le Quatorzième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre Comité a examiné la Pétition de *William A. Johnston, A. B.*, et Procureur et Praticquant en Loi, d'*Halifax, Nouvelle-Ecosse*, et trouvé l'Avis suffisant.

Sur la Pétition de *John Cameron*, Ecuyer, et autres, pour l'incorporation d'une Compagnie pour construire un Chemin de Fer depuis *Port Perry* pour se relier avec le Chemin de Fer d'*Ontario, Simcoe* et *Huron*, Votre Comité a trouvé que l'Avis n'a été publié que dans un Papier de *Toronto* (pour le Comté d'*York*,) pendant qu'aucune partie de la ligne projetée traverse le Comté d'*Ontario*; la

Pétition a cependant été signée par les Membres qui représentent quelques unes des localités intéressées et les deux Membres qui représentent les localités que doit traverser le dit Chemin de Fer ont donné verbalement l'assurance que cette demande est bien connue et qu'elle est approuvée ; sous les circonstances et considérant aussi que le Papier de *Toronto* dans lequel l'Avis a été publié jouit d'une circulation étendue dans le Comté d'*Ontario*, Votre Comité prend la liberté de recommander que la 62^{me} Règle soit suspendue.

M. *James Smith*, du Comité Spécial nommé pour juger et décider du mérite des Pétitions se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour le Comté de *Mégantic*, a informé la Chambre, Qu'*Edmund Murney* et *Luther H. Holton*, Ecuyers, Membres du Comité, ont été absents pendant une heure après le temps fixé pour la réunion du dit Comité aujourd'hui.

Ordonné, Qu'*Edmund Murney* et *Luther H. Holton*, Ecuyers, soient présents à leurs places en cette Chambre, Demain.

M. *Pouliot*, du Comité Spécial nommé pour s'enquérir et faire rapport sur les moyens d'obtenir et publier un Rapport correct et impartial des Débats de cette Chambre, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Dans l'opinion de Votre Comité, il est peu probable que l'entreprise privée pourra, d'ici à quelques années au moins, fournir un rapport des Débats de la Chambre d'Assemblée aussi étendu qu'on pourrait le désirer. On prétend que s'il y avait un plus grand espace consacré aux Débats Parlementaires qu'il n'y en a actuellement, cela nuirait à la circulation général d'un Journal métropolitain, et que si les discussions étaient rapportées *in extenso*, l'espace ainsi occupé serait au moins cinq fois celui maintenant consacré aux Débats.

Si Votre Honorable Chambre, dans ce cas, trouve expédient de s'assurer un rapport entier et fidèle des Débats, il ne pourrait pas y avoir de meilleur mode à suivre que la publication régulière d'un Miroir Parlementaire aux frais du public.

Si ce mode était adopté, il est respectueusement recommandé que l'entreprise en soit donnée par soumission publique, et que l'entrepreneur soit obligé de se pourvoir d'un certain nombre de Rapporteurs dans les Langues Anglaise et Française, probablement quatre dans la première et trois dans la dernière, —le Comité recommande aussi que les Rapporteurs devraient être des Sténographes ou des Phonographes de première qualité, qui recevraient de l'entrepreneur pas moins de Sept louis dix chelins par semaine.

Il s'élève des difficultés quant à la longueur qu'on devrait accorder au rapport des discussions. Il y a beaucoup de choses sans importance qui se passent dans un Corps Législatif, et plus les Rapports seront condensés, tout en rendant clairement l'argument de l'orateur et en conservant ses idées dans leur pureté, plus ils seront acceptables au public qui lit.

Les Débats du Congrès à *Washington* sont rapporté au long ; mais en *Angleterre*, les principaux discours seulement sont rapportés dans un Débat—et les autres sont très condensés. Le système Anglais est probablement le meilleur ; mais dans la création d'un Miroir Parlementaire une difficulté se présente, celle de savoir quels des discours seront rapportés au long et quels seront condensés.

A qui sera laissé le pouvoir de décider la question ? Le Rapporteur aura-t-il toute liberté de la soumettre à son jugement, ou peut-on faire face à cette difficulté au moyen d'un Comité ? Peut-être serait-il mieux d'en laisser la décision à l'expérience, en ayant soin, en donnant l'entreprise, de pourvoir à ce que le mode de rapport soit sujet aux ordres d'un Comité Spécial.

Le Comité recommande que les Débats soient publiés le second matin après

qu'ils auront été pris, et que les Membres pendant cet intervalle aient l'occasion de voir " les épreuves " de leurs remarques, et de corriger les irrégularités, sans toutefois rien y introduire de nouveau.

Votre Comité recommande respectueusement que les Débats soient imprimés en Gaillarde (*bourgeois*), sur du bon papier, et sur le format grand octavo, et que l'entreprise du Rapport et de l'Impression soit donnée en même temps, de manière à ce que la responsabilité des délais et des erreurs typographiques ne soit pas divisée. L'impression devrait être payée à raison du nombre d'ennes ainsi que le montant des travaux de tirage et la quantité de papier consommée.

L'entrepreneur sera tenu de fournir 2500 copies du Miroir pour l'usage de l'Assemblée. Le Contrat devrait être donné pour quatre ans, et garantissant une session de quinze semaines annuellement.

Les discours devraient être rapportés dans la langue dans laquelle ils auront été prononcés ; une impression plus correcte des délibérations sera donnée par ce moyen, que si tous les discours étaient traduits dans une langue seulement.

L'entrepreneur devrait avoir le droit de faire servir ses Rapports aux fins qu'il voudra, mais ne devrait pas avoir le droit d'auteur exclusif.

Ordonné, Que le dit Rapport soit imprimé pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Ordonné, Que le dit Rapport soit pris en considération Lundi prochain.

Ordonné, Que la Pétition de *Walter C. Crofton* de *Québec*, soit renvoyée au Comité des deux Chambres pour la régie et l'administration de la Bibliothèque Parlementaire.

Ordonné, Que la Pétition de *William F. Coffin*, Procureur et Agent au nom des Habitants des Comtés de *Clinton, Essex* et *Franklin*, dans l'Etat de *New-York*, soit imprimée pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Ordonné, Que le délai accordé pour recevoir des Pétitions pour des Bills Privés, aussi des Bills Privés et des Rapports sur iceux soit encore prolongé de quinze jours, dans chaque cas.

L'Honorable *M. Chauveau*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté, en conformité d'une Adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur Général,—Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative, du 15 Septembre dernier, pour des copies de tous les Documents, relativement à une étendue de terre en litige entre les Habitants de *Russelltown* et le Seigneur de *Beauharnois*.

Pour la dite Réponse, voir Appendice (Q.Q.)

Ordonné, Que les Ordres du jour soient maintenant appelés.

Et l'Ordre du jour pour l'appel nominal de la Chambre, étant lu ;

Ordonné, Que la Chambre soit maintenant appelée.

Ordonné, Que le Sergent d'Armes de service dans cette Chambre aille avec la Masse, dans les places voisines, et requière la présence des Membres qu'il y trouvera, pour le service de la Chambre :—Et il y a été en conséquence, et, étant de retour ;

La Chambre a été appelé ; et plusieurs Membres ont paru ; et le nom des Membres qui se sont trouvés absents ont été enregistrés comme suit :—

John Hillyard Cameron.

George Byron Lyon

George Etienne Cartier.

John Rolph.

Sur motion de l'Honorable *M. Morin*, secondé par l'Honorable *Sir Allan N. MacNab*,

Ordonné, Que les Raisons d'absence des Membres qui n'étaient pas présents à l'appel nominal de la Chambre, aujourd'hui, soient prises en considération Mardi, le vingt-huitième jour de Novembre courant.

M. *Loranger*, du Comité Spécial nommé pour juger et décider du mérite de la Pétition se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour les Comtés-unis de *Lenox* et *Addington*, a informé la Chambre, Que le Comité avait, hier, accordé aux Pétitionnaires et au Membre siégeant, un délai jusqu'au huitième jour de Novembre courant, à onze heures de l'avant-midi, pour présenter et déposer leurs Listes de Voteurs, en conséquence de l'assertion faite devant le Comité par les Pétitionnaires et le Membre siégeant, qu'ils n'avaient pu les déposer auparavant.

L'Ordre de la Chambre d'hier, pour la comparution de *Robert Bell*, Ecuyer, à sa place dans cette Chambre, aujourd'hui, étant lu :—Et M. *Bell* se trouvant à sa place ;

Ordonné, Que la 84^{me} Section de l'Acte des Pétitions d'Election de 1851, soit maintenant lue :—Et la dite Section ayant été lue ;

Ordonné, Que *Robert Bell*, Ecuyer, étant l'un des Membres du Comité Spécial nommé pour juger et décider du mérite de la Pétition se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour les Comtés-unis de *Lenox* et *Addington*, et ayant été absent pendant une heure après le temps fixé pour la réunion du dit Comité Samedi dernier, soit pris sous la garde du Sergent-d'Armes de service dans cette Chambre, pour telle négligence de son devoir.

Le Sergent-d'Armes de service dans cette Chambre, a informé la Chambre qu'il avait pris sous sa garde *Robert Bell*, Ecuyer.

Sur ce, M. *Loranger* a informé la Chambre, que M. *Bell* l'a prié de dire qu'il n'était pas en Chambre et n'avait pas été assermenté, lorsque l'Ordre pour la première réunion du Comité d'Election de *Lenox* et *Addington* a été donné, et qu'il n'a connu que trop tard le temps et le lieu de la dite réunion ; et cet allégué ayant été vérifié par le serment de M. *Bell* ;

Ordonné, Que *Robert Bell*, Ecuyer, soit remis en liberté.

Ordonné, Que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle s'ajourne jusqu'à Quatre heures.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Morin*, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général *Drummond*,

La Chambre s'est ajournée.

La Chambre se réunit à Quatre heures.

M. *Patrick* a proposé, secondé par M. *Yielding*, et la Question ayant été proposée, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, lui représentant que, dans l'opinion de cette Chambre, le temps est venu de prendre des arrangements beaucoup plus satisfaisants que ceux qui existent aujourd'hui pour la réunion du Parlement : Que le système actuel des Parlements alternatifs est incompatible avec l'économie qui doit être observée dans la dépense des deniers publics, inutile aux besoins du pays, nuisible à la conservation et à l'arrangement méthodique des Archives et de la Bibliothèque Publique, et propre à produire de grands inconvénients et beaucoup d'injustice pour les Officiers permanents des Départements Publics ; et que ce système devrait être changé, et un lieu permanent choisi pour les assemblées du Parlement, convenant, autant que possible, à toutes les sections de la Province ;

M. *Brown* a proposé, en amendement à la Question, secondé par M. *Gamble*, Que tous les mots après "Qu'il," jusqu'à la fin de la Question, soient retranchés, et les mots : "il est inexpédient de changer l'arrangement adopté par cette Chambre en 1849, et sanctionné de nouveau en 1851, à l'égard du Siège du Gouvernement," insérés en leur place ;

Et des Débats ayant eu lieu là-dessus ;

M. *Papin* a proposé, secondé par M. *Holton*, et la Question ayant été mise, Que les Débats soient ajournés jusqu'à Demain, et que ce soit alors le premier Ordre du jour ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs

<i>Bourassa,</i>	<i>Dorion, Antoine A.</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Powell,</i>
<i>Bowes,</i>	<i>Dostaler,</i>	<i>Laporte,</i>	<i>Prévost,</i>
<i>Brodeur,</i>	<i>Drummond, Pro.Gén.</i>	<i>Lumsden,</i>	<i>Rhodes,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>Macdonald, John S.</i>	<i>Ross, Sol. Gén.</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Egan,</i>	<i>McDonald, Roderick,</i>	<i>Ross, James,</i>
<i>Burton,</i>	<i>Frazer,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Damst, Jean B.</i>	<i>Galt,</i>	<i>Mattice,</i>	<i>Thibaucau,</i>
<i>Darche,</i>	<i>Gill,</i>	<i>Mongenais.</i>	<i>Turcotte,</i>
<i>Desaulniers,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Morrison, Angus,</i>	<i>Valois,</i>
<i>De Witt,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Papin,</i>	<i>Whitney,</i>
<i>Dorion, Jean B. E.</i>	<i>Jobin,</i>	<i>Poulin,</i>	44. <i>Young.</i>

CONTRE.

Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Crawford,</i>	<i>Langton,</i>	<i>Polette,</i>
<i>Alleyn,</i>	<i>Crysler,</i>	<i>Larwill,</i>	<i>Pouliot,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Daly,</i>	<i>Lemieux,</i>	<i>Rankin,</i>
<i>Bellingham,</i>	<i>Delong,</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Dionne,</i>	<i>Macdonald, Pro.Gén.</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Fergusson,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Casault,</i>	<i>Ferres,</i>	<i>MacNab, Sir A. N.</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McCann,</i>	<i>Smith, Sol. Gén.</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Foley,</i>	<i>McKerlie,</i>	<i>Smith, Sidney,</i>
<i>Chabot,</i>	<i>Fortier, Octave C.</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Smith, James,</i>
<i>Chapuis,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Merritt,</i>	<i>Spence,</i>
<i>Chauveau,</i>	<i>Freeman,</i>	<i>Morin,</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Chisholm,</i>	<i>Gamble,</i>	<i>Morrison, Joseph C.</i>	<i>Taché,</i>
<i>Church,</i>	<i>Gould,</i>	<i>Munro,</i>	<i>Terrill,</i>
<i>Clarke,</i>	<i>Hartman,</i>	<i>Niles,</i>	<i>Wilson,</i>
<i>Cooke,</i>	<i>Hincks,</i>	<i>O'Farrell,</i>	<i>Wright,</i>
<i>Cook,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Patrick,</i>	68. <i>Yielding.</i>

Ainsi, elle a passé dans la négative.

M. *Antoine Aimé Dorion* a proposé, secondé par M. *Valois*, et la Question ayant été mise, Que les Débats soient ajournés jusqu'à Demain, et que ce soit alors le premier Ordre du jour ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Drummond, Pro.Gén.</i>	<i>Loranger,</i>	<i>Rankin,</i>
<i>Alleyn,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>Lumsden,</i>	<i>Rhodes,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Ferres,</i>	<i>Macdonald, John S.</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Foley,</i>	<i>McDonald, Roderick,</i>	<i>Ross, Sol. Gén.</i>
<i>Bowes,</i>	<i>Fortier, Thomas,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Ross, James,</i>
<i>Brodeur,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>MacNab, Sir A. N.</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Frazer,</i>	<i>McCann,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Freeman,</i>	<i>McKerlie,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Burton,</i>	<i>Galt,</i>	<i>Marchildon,</i>	<i>Smith, Sol. Gén.</i>
<i>Chabot,</i>	<i>Gill,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Crysler,</i>	<i>Gould,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Spence,</i>

<i>Daly,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Mattice,</i>	<i>Taché,</i>
<i>Daoust, Charles,</i>	<i>Hartman,</i>	<i>Mongenuis,</i>	<i>Terrill,</i>
<i>Daoust, Jean B.</i>	<i>Hincks,</i>	<i>Morin.</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Darce,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Morrison, Angus,</i>	<i>Turcotte,</i>
<i>Desaulniers,</i>	<i>Huot,</i>	<i>Munro,</i>	<i>Valois,</i>
<i>De Witt,</i>	<i>Jobin,</i>	<i>Papin,</i>	<i>Whitney,</i>
<i>Dionne,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Patrick,</i>	<i>Wilson,</i>
<i>Dorion, Jean B. E.</i>	<i>Laberge,</i>	<i>Poulin,</i>	<i>Wright,</i>
<i>Dorion, Antoine A.</i>	<i>Laporte,</i>	<i>Powell,</i>	<i>Yeilding,</i>
<i>Dostaler,</i>	<i>Lemieux,</i>	<i>Prévost,</i>	84. <i>Young.</i>

CONTRE.
Messieurs

<i>Bellingham,</i>	<i>Chauveau,</i>	<i>Crawford,</i>	<i>Macbeth.</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Chisholm,</i>	<i>Fergusson,</i>	<i>O'Farrell,</i>
<i>Casault,</i>	<i>Clarke,</i>	<i>Fortier, Octave C.</i>	<i>Pouliot,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Cooke,</i>	<i>Langton,</i>	17. <i>Smith, Sidney.</i>
<i>Chapais,</i>			

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Alors, sur motion de M. *Brown*, secondé par M. *Papin*,
La Chambre s'est ajournée.

Mercurii, 8^o die Novembris;

ANNO 18^o VICTORIAE REGINAE, 1854.

M. L'ORATEUR a mis devant la Chambre, un Etat des Affaires de la Compagnie du Chemin de Fer du Village d'*Industrie* et de *Rawdon*, pour 1853. Pour le dit Etat, voir Appendice (F.F.)

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—
Par M. *Holton*,—la Pétition de *J. B. Revais* et autres, Fils de la Tempérance, et autres.

Par M. *Gould*,—la Pétition de *Z. Burnham* et autres, du Township de *Whitby*, Comté d'*Ontario*.

Par M. *Macbeth*,—la Pétition du Révérend *Duncan McMillan* et autres, du Township d'*Aldborough*, Comté d'*Elgin*.

Par l'Honorable M. *Young*,—la Pétition de la Société Bienveillante des Dames de *Montréal*.

Par M. *Casault*,—la Pétition de *B. C. A. Gagy*, Ecuyer, Seigneur des Fiefs *Grandpré*, *Grosbois* et *Dumontier*.

Par M. *Cooke*,—la Pétition de *Michael Johnston* et autres, Fils de la Tempérance, et autres.

Par M. *Darce*,—la Pétition de *M. Lemonde* et autres, de la Paroisse de *St. Jean Baptiste*, Comté de *Rowville*.

Par M. *Matheson*,—la Pétition du Révérend *James Fergusson* et autres, de l'Eglise Presbytérienne de *Kincardine*,

Par M. *James Smith*,—la Pétition d'*Aaron Choatt* et autres, de *Perrytown* et ses environs, dans le Township de *Hope*.

Par M. *Hartman*,—la Pétition d'*Eleonore D. Clarke* et autres, Mères, Veuves et Filles, du Village de *Bradford* et ses environs, Township de *Gwillimbury-Ouest*;

et la Pétition de *W. C. Adams* et autres, du Township de *Gwillimbury-Ouest*.

Par l'Honorable *M. Robinson*,—deux Pétitions du Conseil Municipal du Comté de *Simcoe*.

Conformément à l'Ordre du jour, les Pétitions suivantes ont été lues :—

De *Patrick Rooney* et autres ; demandant que des mesures soient adoptées pour le règlement immédiat des questions en litige entre eux et l'Honorable *James Ellice*, Seigneur de *Beauharnois*.

De Dame *Christina Blackie*, veuve de feu *Robert W. S. Mackay*, de la Cité de *Montréal* ; demandant une Pension en considération des services rendus et des pertes éprouvées par son mari dans la compilation et publication de l'Almanach des Adresses du *Canada*, et autres ouvrages de même nature.

De *William Gamble*, au nom des Président, Directeurs et Compagnie du Havre et du Chemin de *Humber* ; demandant un renouvellement de la Charte de la dite Compagnie sans le paiement des honoraires ordinaires sur icelle.

Du Révérend *G. L. E. Duhault* et autres, des Townships de *Wotton* et *Ham Sud* ; demandant l'émanation de Lettres Patentes aux personnes s'établissant sur des Terres du dit Township, conformément à leur accord primitif avec le Gouvernement.

D'*Antoine Clair* et autres, du Township de *Durham* ; demandant que des changements soient faits dans la tenure de certaines Terres des Sauvages dans le dit Township, de manière à en faciliter le rachat.

De *Louis Boivin* et autres, Commissaires d'Ecole pour la Ville ou Bourg de *William Henry* ; demandant une aide pour le maintien de deux Etablissements d'Éducation dans la dite Ville, sous la direction des Frères de la Doctrine Chrétienne et des Sœurs de Charité.

Du Révérend *P. N. St. Aubin* et autres, Commissaires d'Ecole de la Paroisse de *St. Félix*, Comté de *Joliette* ; demandant une aide pour une Ecole Modèle dans la dite Paroisse.

De *Pierre Jean Mathon*, ci-devant Instituteur ; demandant une aide en considération de ses longs services et du dénuement dans lequel il se trouve actuellement.

De *David Trudel* et autres, de la Paroisse de *Ste. Geneviève de Batiscan*, Comté de *Champlain* ; demandant une aide pour la construction d'un Pont sur la Rivière *Batiscan*.

Du Conseil Municipal du Comté de *Waterloo* ; demandant la révocation de la 8^{me} Section de l'Acte des Divisions Territoriales du *Haut-Canada*, de manière à décharger le dit Comté de toutes obligations ou dettes envers le ci-devant District ou Comté actuel de *Wellington*, occasionnées par le Chemin de *Guelph* et *Dundas*, ainsi que de toute hypothèque en résultant.

De *James Young* et autres, propriétaires et possesseurs de certains lots dans le Township de *Grenville*, Comté d'*Argenteuil* ; demandant l'abrogation d'un Acte de la dernière Session confirmant l'Arpentage des 5^{me}, 6^{me}, 7^{me} et 8^{me} Rangs du dit Township, par *J. J. Roney*, Député Arpenteur Provincial.

De *John Dewar* et autres ; et de la Grande Division du *Canada-Est*, de l'Ordre des Fils de la Tempérance ; demandant la passation d'un Acte pour incorporer la Grande Division et les Divisions Subalternes de l'Ordre des Fils de la Tempérance du *Canada-Est*.

De *Dominick Doherty* et autres ; et de *John Clauson* et autres, Fils de la Tempérance, et autres ; de la Division *Lochiel*, No. 115 ; et de la Division *Hamilton*, No. 25, toutes deux de l'Ordre des Fils de la Tempérance ; de *James Cahill* et autres, de la Cité d'*Hamilton* ; et d'*Edward Chalmers* et autres, du Village de *Smithville* ; demandant la passation d'une Loi prohibant les Liqueurs.

De *James McIntosh* et autres, du Township de *Cornwall*; demandant que le Bill pour établir la limite entre les quatrième et cinquième Concessions du Township de *Cornwall*, ne devienne pas Loi.

De *Donald Cameron* et autres, de *Thorah*; demandant que certaines mesures soient adoptées pour leur obtenir des Contrats des Terres pour lesquelles ils ont reçu des Permis d'Occupation.

Du Révérend *P. C. Dubé* et autres, de la Paroisse de *St. Martin*, Comté de *Laval*; demandant une aide pour améliorer le Chemin montant de *L'Abord à Plouffe* conduisant au Pont *Lachapelle*.

D'*A. W. Kendrick* et autres, du Township de *Compton*; demandant que le dit Township soit séparé du Comté de *Compton* et uni à la Ville de *Sherbrooke*, pour des fins Electorales, Municipales et d'Enregistrement.

De *Joshua Foss* et autres, Syndics du Lycée du Township d'*Eaton*; demandant une aide au nom du dit Lycée.

Du Clergé et des Laïques de l'Eglise unie d'*Angleterre* et d'*Irlande*, Diocèse de *Toronto*, réunis en Synode; demandant des Ecoles séparées.

Du Révérend *F. H. Prévost* et autres, Commissaires des Ecoles Catholiques de la Cité de *Montréal*; demandant une aide pour l'établissement d'une Ecole Modèle dans la dite Cité.

Des Ministres et Anciens du Synode de l'Eglise Presbytérienne du *Canada*; demandant la sécularisation complète et immédiate des Réserves du Clergé et des Rectories.

De *George S. Wilkes* et autres; demandant un Acte d'Incorporation sous le nom de Compagnie du Grand Chemin de Fer du Sud, pour construire un Chemin de Fer d'*Amherstburg* à *Toronto*, pour joindre le Chemin de Fer du Grand Tronc.

De la Municipalité du Township de *Dereham*; du Conseil de Ville de la Ville de *Dundas*; et du Conseil de Ville de la Ville de *Brantford*; demandant la passation d'un Acte pour incorporer la Compagnie du Grand Chemin de Fer du Sud.

Du Conseil Municipal des Comtés-unis de *Lincoln* et *Welland*; demandant la révocation de la 9me Section de l'Acte 16 Vic., chap. 181, qui impose certaines restrictions aux Municipalités quant au soutien des indigents, des infirmes et des personnes délaissées.

De *Félix Proulx dit Clément* et autres, de la Paroisse de *St. Raphaël*, Comté de *Laval*; demandant la passation d'un Bill pour révoquer l'Ordonnance 3 et 4 Vic., chap. 25, relative aux Chemins d'Hiver dans le *Bas-Canada*.

De *Médard Brisson* et autres, de la Paroisse de *St. Rémi*, Comté de *Napierville*; demandant une aide par le moyen d'un prêt d'argent aux Cultivateurs de la dite Paroisse dont les Récoltes ont été détruites par le feu.

De *Joseph Troie, junior*, et autres; demandant l'abolition de la Tenure Seignuriale dans le *Bas-Canada*.

De *J. M. Taggart*, Maire, et autres, du Township de *Bedford*, Comté de *Frontenac*; demandant la passation d'un Acte pour ratifier un certain Arpentage de partie du dit Township, exécuté par *Samuel Benson*, Arpenteur Provincial.

De Dame *Mary Ann Bankier* et autres Dames; demandant une aide au nom de l'Ecole des Enfants de la Basse-Ville de *Québec*.

De *T. A. Young*, Ecuier, de la Cité de *Québec*; demandant le paiement d'un certain montant d'arrérages de Salaire à lui dû en sa qualité d'Auditeur Général des Comptes Publics du *Bas-Canada*, depuis le 8 Avril 1831, jusqu'au 12 Avril 1834.

Du Maire et des Conseillers de la Cité de *Québec*; demandant la passation d'un Acte pour les autoriser à emprunter la somme de Cinquante mille louis pour compléter les travaux d'égouttement de la dite Cité.

D'Octave Cyrille Fortier, Ecuyer, Médecin, de la Paroisse de *St. Gervais*, Représentant du Comté de *Bellechasse* dans le présent Parlement, dûment élu et proclamé comme tel à la dernière Election d'un Membre pour représenter en Parlement le dit Comté de *Bellechasse*; exposant: Que le troisième jour de Novembre courant, savoir: en l'année mil huit cent cinquante quatre, un Mémoire ou Pétition fut présentée à la Chambre, au nom de *Télesphore Fournier*, Ecuyer, Avocat, de la Cité de *Québec*, dans le District de *Québec*, se plaignant du Rapport et de la proclamation faite en faveur du Pétitionnaire comme Membre dûment élu pour représenter le Comté de *Bellechasse* dans le présent Parlement, alléguant, entre autres choses, que lui, le dit *Télesphore Fournier*, était un des Candidats à la dernière Election d'un Membre pour le dit Comté de *Bellechasse*, et que le Pétitionnaire était aussi un des Candidats à la dite Election, que lui le dit *Télesphore Fournier* avait la majorité des voix à la clôture des Polls à la dite Election, et que la majorité fictive des votes obtenus pour le Pétitionnaire se composent de voix frauduleusement ajoutées par un ou plusieurs des amis et partisans du Pétitionnaire après que les Polles furent fermés; et demandant que le Rapport pour le dit Comté de *Bellechasse* soit amendé en retranchant d'icelui le nom du Pétitionnaire et en substituant à la place celui du dit *Télesphore Fournier*:—Que le Pétitionnaire est le Député du dit Comté de *Bellechasse* à ce présent Parlement; qu'il a obtenu la majorité des voix à la dite dernière Election du Comté susdit, a été dûment proclamé comme tel, et a pris son Siège en Parlement:—Que le prétendu Mémoire ou Pétition du dit *Télesphore Fournier* est contre le Rapport fait en faveur du Pétitionnaire, et qu'il est de l'intérêt de ce dernier de s'opposer au Mémoire ou Pétition susdite du dit *Télesphore Fournier*; que le dit prétendu Mémoire ou Pétition du dit *Télesphore Fournier* n'est pas signée de sa main, et que la signature "*T. Fournier*," au bas du dit Mémoire ou Pétition n'a pas été apposée par le dit *Télesphore Fournier*, mais qu'elle l'a été par une autre personne que le dit *Télesphore Fournier*; et demandant que cette Chambre veuille rejeter la Pétition d'Election du dit *Télesphore Fournier* qui lui a été présentée le troisième jour de Novembre courant, comme susdit.

M. *Jobin*, du Comité Permanent des Dépenses Contingentes, a présenté à la Chambre le Troisième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit:—

Votre Comité a pris en considération la Pétition de *William Power*, Ecuyer, Commissaire nommé pour l'examen des Témoins dans l'affaire de la Contestation d'Election du Comté de *Mégantic*, ainsi que la Pétition de M. *M. A. Hearn*, Greffier de la dite Commission, demandant indemnité pour leurs services, et ayant examiné les Comptes produits, et constaté leur preuve, Votre Comité est d'opinion qu'ils sont conformes au Statut relatif à l'allocation qui doit être accordée pour l'exécution des Commissions émanées dans le cas d'Elections Contestées, savoir:—*W. Power*, Cent quatre-vingt cinq livres deux chelins et un denier; et *M. A. Hearn*, Cent vingt-deux livres, six chelins et cinq deniers et demi.

Néanmoins, Votre Comité ne trouve pas qu'en vertu de l'Acte 14 et 15 *Vict.*, chap. 1, le Comité des Dépenses Contingentes ait le pouvoir d'ordonner le paiement des dits Comptes, le Statut pourvoyant expressément par la Section 106, à ce que la rémunération des Juges de Circuit ou de Comté, employés en vertu du dit Acte, soit payée à même le Revenu consolidé, par Warrant qui émane à cette fin.

Votre Comité considère de son devoir d'attirer l'attention de Votre Honorable Chambre sur le fait que, tel que la Loi existe actuellement, les frais relatifs aux Elections Contestées doivent tomber sur la Province au lieu d'être supportés par les parties dans la cause.

Il n'existe aucune dispositions relative à un cas analogue à celui maintenant

sous considération, (l'Élection de *Mégantic*.) dans lequel cas la dissolution de la Chambre qui eût lieu empêcha le Comité d'Élection de faire rapport, et conséquemment rendit impossible la décision de la question de savoir par qui les frais y relatifs seraient payés. La Commission ayant émané en vertu de l'autorité de la Chambre, ce serait consacrer une injustice manifeste envers les personnes qui ont été employées à son exécution, si une dissolution des Chambres allait les priver de la rémunération qui leur est due à si juste titre ; en même temps il est clair qu'avec la Loi tel que maintenant existante, ces personnes ne peuvent exercer aucun recours contre le ci-devant Membre siégeant ou contre le Pétitionnaire, et il est clair aussi que si elles ne sont pas payées par la Province, elles perdront infailliblement le montant auquel elles ont un droit indéniable. Dans ces circonstances, Votre Comité recommande à Votre Honorable Chambre de faire une appropriation pour les sommes réclamées par les Pétitionnaires, et prend l'occasion d'appeler bien fortement l'attention de la Chambre sur la nécessité d'apporter des amendements à la Loi des Elections, qui mettront la Province à l'abri de l'obligation de payer les frais relatifs aux Elections Contestées, dans le cas d'une dissolution qui aurait lieu avant que le rapport d'un Comité d'Élection ait été fait.

Ordonné, Que le dit Rapport soit imprimé pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Ordonné, Que le dit Rapport soit pris en considération Lundi prochain.

L'honorable Sir *Allan N. MacNab*, du Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques, a présenté à la Chambre le Second Rapport du dit Comité, lequel a été lu.

Pour le dit Rapport, voir Appendice (F.F.)

Ordonné, Que le Bill pour amender les Actes qui ont rapport à la Compagnie du Grand Tronc de Chemin de Fer du *Canada*, tel que rapporté du Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques, soit renvoyé à un Comité de toute la Chambre Lundi prochain, et que ce soit alors le premier Ordre du jour.

Ordonné, Que le Comité Spécial nommé pour faire rapport des meilleurs moyens à prendre pour rendre publiques les informations obtenues par l'exploration géologique, ait la permission de faire imprimer les témoignages qu'ils ont reçus.

Ordonné, Que *M. Jean Baptiste Eric Dorion* ait la permission d'introduire un Bill pour légaliser certaines transactions et pour changer la tenure des Terres des Sauvages dans le Township de *Durham*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mercredi, le vingt-deuxième jour de Novembre courant.

Ordonné, Que *M. Alleyn* ait la permission d'introduire un Bill pour autoriser la Cité de *Québec* à faire un Emprunt pour consolider sa Dette.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que *M. Alleyn* ait la permission d'introduire un Bill pour permettre à la Corporation du Maire et des Conseillers de la Cité de *Québec*, d'emprunter une somme additionnelle pour la construction de l'Aqueduc.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi prochain.

L'Honorable M. *Merritt*, du Comité Général des Elections, a fait rapport des Noms des Membres du Comité Spécial nommé pour juger et décider du mérite de la Pétition se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour les Comités-unis de *Drummond* et *Arthabaska*, auquel il avait annexé la Pétition y relative à lui renvoyée par la Chambre :—Et les Noms des Membres du Comité ont été lus comme suit :—*Joseph Elie Thibaudeau*, Ecuyer, *Robert Brown Somerville*, Ecuyer, *Joseph Hilarion Jobin*, Ecuyer, *John Scatcherd*, Ecuyer ; Président, *John Wilson*, Ecuyer.

L'Honorable M. *Merritt*, du Comité Général des Elections, a fait rapport des Listes amendées.

Ordonné, Que M. *Darche* ait la permission d'introduire un Bill pour obliger les Maisons d'Education recevant une aide de la Province, de déposer devant la Législature certains Rapports Annuels.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Qu'il soit enjoint au Greffier en Loi de cette Chambre, avec telle assistance qu'il jugera nécessaire et qu'il est par le présent autorisé à se procurer, de préparer un Index des Statuts actuellement en force dans cette Province, aussi au long et aussi complet et sur le même cadre que l'Index des Statuts Revisés du *Haut-Canada*—lequel Index devra être terminé à temps pour être imprimé conjointement avec les Statuts qui seront passés durant la présente Session, et il devront être imprimés et reliés ensemble.

Ordonné, Que M. *Angus Morrison* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Compagnie Internationale d'Exploration de Mines et de Manufactures.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Ordonné, Que M. *Cauchon* ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte d'Incorporation de la Compagnie du Chemin de Fer du Nord.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que M. *Felton* ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte établissant un Bureau d'Agriculture et consolidant les Lois concernant l'Agriculture.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Ordonné, Que M. *Southwick* ait la permission d'introduire un Bill pour amender le Statut 16 *Vic.*, chap. 124, sect. 4.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Sur motion de M. *Darche*, secondé par M. *Guévremont*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre un Etat du coût du Chemin macadamisé entre *Longueuil* et *Chambly*, ses revenus

et le coût de son entretien lorsqu'il était sous le contrôle du Gouvernement ; s'il a été vendu ou loué, à quels prix et à quelles conditions ; et un Etat de toutes les autres transactions qui ont eu lieu entre le Gouvernement et ceux qui sont aujourd'hui en possession de ce Chemin.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Sur motion de M. *Darche*, secondé par M. *Bourassa*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, un Etat du coût du Chemin macadamisé depuis *Granby* à venir au Pont de *John Yule*, Ecuyer, les revenus et les dépenses de ce Chemin, chaque année, lorsqu'il était sous le contrôle du Gouvernement ; si le dit Chemin a été vendu ou loué, à qui, pour quels prix, quelles obligations, et si le Gouvernement a l'intention de faire réparer ce Chemin, ou de le faire réparer par les propriétaires ou locataires et le faire tenir en bon état, le public souffrant actuellement beaucoup du mauvais état de ce Chemin.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Ordonné, Que le Greffier de cette Chambre requière des Shérifs des différents Comtés du *Haut-Canada*, et Districts du *Bas-Canada*, un Rapport détaillé indiquant le nombre de personnes emprisonnées dans les Prisons sous leur charge respective, pendant chacune des dix dernières années finissant le 31 Décembre 1853, en faisant une distinction entre le nombre emprisonné sous accusations criminelles, le nombre emprisonné pour simple délit, et en vertu de procédures civiles ; indiquant aussi le nombre de ceux convaincus de crime, en établissant une distinction dans les crimes dont ils ont été convaincus ; et indiquant aussi le nombre appartenant au sexe masculin et au sexe féminin dans chaque classe ; aussi, un semblable Rapport de la part des Magistrats de Police des différentes Cités et Villes dans la Province, indiquant le nombre des personnes amenées devant eux pendant les cinq dernières années, ainsi que les accusations portées contre elles.

Ordonné, Que la Pétition de *William Wright* et autres, de la Cité de *Québec*, soit imprimée avec les noms des Pétitionnaires pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Ordonné, Que M. *Jean Baptiste Eric Dorion* ait la permission d'introduire un Bill pour mieux assurer l'indépendance de l'Assemblée Législative.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Ordonné, Que M. *Whitney* ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte 14 et 15 *Vic.*, chap. 105, intitulé : "Acte pour amender l'Acte d'Incorporation des Membres de la Profession Médicale dans le *Bas-Canada*, et pour régler l'étude et la pratique de la Médecine et de la Chirurgie en icelle, de manière à venir en aide à certaines personnes qui pratiquaient comme Médecins et Chirurgiens dans cette Province, à l'époque où le dit Acte est devenu "Loi."

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Young* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer l'Hospice de la Maternité de l'Université de *Montréal*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Vendredi prochain.

L'Ordre de la Chambre d'hier, pour la comparution d'*Edmund Murney* et *Luther H. Holton*, Ecuyers, à leurs places dans cette Chambre aujourd'hui, étant lu ; et M. *Murney* et M. *Holton* se trouvant à leurs places ;

Ordonné, Que la 84^{me} Section de l'Acte des Pétitions d'Election de 1851, soit maintenant lue :—Et la dite Section ayant été lue ;

Ordonné, Qu'*Edmund Murney*, Ecuyer, et *Luther H. Holton*, Ecuyer, étant Membres du Comité Spécial nommé pour juger et décider du mérite des Pétitions se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour le Comté de *Mégantic*, et ayant été absents pendant une heure après le temps fixé pour la réunion du Comité hier, soient pris sous la garde du Sergent d'Armes, de service dans cette Chambre, pour telle négligence de leur devoir.

Le Sergent d'Armes, de service dans cette Chambre, a informé la Chambre qu'il avait pris sous sa garde *Edmund Murney*, Ecuyer.

Sur ce, M. *James Smith* a informé la Chambre que M. *Murney* l'a prié de dire, Qu'il s'est trompé quant à l'heure à laquelle le Comité d'Election de *Mégantic* devait se réunir hier, et qu'en conséquence il est arrivé trop tard, et qu'il regrette le dérangement qu'il a causé aux parties par son absence ; et cet allégué ayant été vérifié par le serment de M. *Murney*,

Ordonné, Qu'*Edmund Murney*, Ecuyer, soit remis en liberté.

Le Sergent d'Armes, de service dans cette Chambre, a informé la Chambre qu'il avait pris sous sa garde *Luther H. Holton*, Ecuyer.

Sur ce, M. *James Smith* a informé la Chambre que M. *Holton* l'a prié de dire, Qu'il n'était pas à la réunion du Comité d'Election de *Mégantic*, hier, parce qu'il avait oublié que le Comité s'était ajourné pour se réunir plus à bonne heure que d'ordinaire, savoir, à neuf heures du matin ; et cet allégué ayant été vérifié par le serment de M. *Holton*,

Ordonné, Que *Luther H. Holton*, Ecuyer, soit remis en liberté.

L'Ordre du jour étant lu, pour reprendre en considération la Question qui a été proposée Lundi dernier, Que la Pétition de *Télesphore Fournier*, Ecuyer, de la Cité de *Québec*, Candidat à la dernière Election d'un Membre pour représenter le Comté de *Bellechasse* dans ce présent Parlement, se plaignant de l'Election et Rapport irréguliers d'*Octave C. Fortier*, Ecuyer, pour représenter le dit Comté, ne soit pas reçue ;

Ordonné, Que le dit Ordre du jour soit remis à Demain.

L'Ordre du jour étant lu, pour reprendre les Débats ajournés sur l'Amendement, que Mardi dernier on a proposé de faire à la Question, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, lui représentant que, dans l'opinion de cette Chambre, le temps est venu de prendre des arrangements beaucoup plus satisfaisants que ceux qui existent aujourd'hui, pour la réunion du Parlement : Que le système actuel des Parlements alternatifs est incompatible avec l'économie qui doit être observée dans la dépense des deniers publics, inutile aux besoins du Pays, nuisible à la conservation et à l'arrangement méthodique des Archives et de la Bibliothèque Publique, et propre à produire de grands inconvénients et beaucoup d'injustice pour les Officiers permanents des Départements Publics ; et que ce système devrait être changé, et un lieu permanent choisi pour les assemblées du Parlement, convenant autant que

possible à toutes les sections de la Province ; et lequel Amendement était, Que tous les mots après " Qu'il," jusqu'à la fin de la Question, soient retranchés, et les mots : "est inexpédient de changer l'arrangement adopté par cette Chambre " en 1849, et sanctionné de nouveau en 1851, à l'égard du Siège du Gouverne-
" ment," insérés en leur place ;

Et la Question sur l'Amendement ayant été de nouveau proposée :—La Chambre a repris les dits Débats ajournés.

M. *Hartman* a proposé, en amendement au dit Amendement proposé, secondé par M. *Gamble*, que les mots : " et que conformément à cet arrangement, les Départements Publics devraient être transportés à *Toronto* en 1855," soient ajoutés à la fin d'icelle ;

Et des Débats ayant eu lieu là-dessus ;

M. *Loranger* a proposé, secondé par M. *Laberge*, et la Question ayant été mise, Que les Débats soient ajournés à Demain ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs

<i>Alcyn,</i>	<i>Drummond, Pro. Gén.</i>	<i>LeBoutillier,</i>	<i>Pouliot,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>Lemieux,</i>	<i>Powell,</i>
<i>Brodeur,</i>	<i>Egan,</i>	<i>Loranger,</i>	<i>Prévost,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Felton,</i>	<i>Macdonald, John S.</i>	<i>Rankin,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Ferres,</i>	<i>McDonald, Roderick,</i>	<i>Rhodes,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Fortier, Thomas,</i>	<i>McCann,</i>	<i>Ross, Sol. Gén.</i>
<i>Chauveau,</i>	<i>Fortier, Octave C.</i>	<i>Marchildon,</i>	<i>Samborn,</i>
<i>Cooke,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Daoust, Charles,</i>	<i>Galt,</i>	<i>Mattice,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Daoust, Jean B.</i>	<i>Gill,</i>	<i>Meagher,</i>	<i>Taché,</i>
<i>Darche,</i>	<i>Guéremont,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Desaulniers,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Murney,</i>	<i>Turcotte</i>
<i>De Witt,</i>	<i>Huot,</i>	<i>Papin,</i>	<i>Valois,</i>
<i>Dionne,</i>	<i>Jobin,</i>	<i>Patrick,</i>	<i>Whitney,</i>
<i>Dorion, Jean B. E.</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Polette,</i>	<i>Yeilding,</i>
<i>Dorion, Antoine A.</i>	<i>Laberge,</i>	<i>Poulin,</i>	66. <i>Young.</i>
<i>Dostalcr,</i>	<i>Laporte,</i>		

CONTRE.

Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Crawford,</i>	<i>Langton,</i>	<i>O' Farrell,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Crysler,</i>	<i>Lumsden,</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Daly,</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Roblin,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>DeLong,</i>	<i>Macdonald, Pro.Gén.</i>	<i>Ross, James,</i>
<i>Bowes,</i>	<i>Fergusson,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Flint,</i>	<i>MacNab, Sir A. N.</i>	<i>Smith, Sol. Gén.</i>
<i>Burton,</i>	<i>Foley,</i>	<i>McKertie,</i>	<i>Smith, Sidney,</i>
<i>Casault,</i>	<i>Frazer,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Smith, James,</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Freemant,</i>	<i>Merritt,</i>	<i>Southwick,</i>
<i>Chabot,</i>	<i>Gamble,</i>	<i>Morin,</i>	<i>Spence,</i>
<i>Chisholm,</i>	<i>Gould,</i>	<i>Morrison, Joseph C.</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Church,</i>	<i>Hartman,</i>	<i>Morrison, Angus,</i>	<i>Wilson,</i>
<i>Clarke,</i>	<i>Hincks,</i>	<i>Munro,</i>	55. <i>Wright.</i>
<i>Cook,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Niles,</i>	

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Alors, sur motion de M. *Masson*, secondé par M. *Desaulniers*,
La Chambre s'est ajournée.

Jovis, 9^o die Novembris;

ANNO 18^o VICTORIÆ REGINÆ, 1854.

M. L'ORATEUR a mis devant la Chambre,—Rapport Annuel de la Compagnie d'Assurance Maritime intérieure du *St. Laurent*, pour 1853.

Pour le dit Rapport, voir Appendice (E.E.)

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par M. *De Witt*,—la Pétition de *Fisher Ames* et autres, de *Jamestown, Hemmingford, Russelltown* et *Hinchinbrook*.

Par l'Honorable M. *Merritt*,—la Pétition d'*Abishai Morse* et autres, du Township de *Grimsby*; la Pétition de *Thomas A. Corbett* et autres, de la Cité de *Kingston*, et la Pétition d'*Agnes Stewart*, de la Ville de *St. Catherine*.

Par M. *Somerville*,—Deux Pétitions de *John Morrison* et autres, du Comté d'*Huntingdon*.

Par M. *Southwick*,—la Pétition de la Division *Phoenix*, No. 64, de l'Ordre des Fils de la Tempérance.

Par M. *Rhodes*,—la Pétition d'*A. Gogy*, Ecuyer, et autres, Membres du Bureau du *Bas-Canada*, Section du District de *Québec*.

Par M. *Alleyn*,—la Pétition de *John Maguire*, Ecuyer, de la Cité de *Québec*, Magistrat de Police; et la Pétition du Conseil de la Chambre de Commerce de *Québec*.

Conformément à l'Ordre du jour, les Pétitions suivantes ont été lues :—

De l'Institut Catholique Romain de *St. Roch* de *Québec*; demandant une aide.

De l'Institut Catholique Romain de *St. Roch* de *Québec*; demandant certains amendements à son Acte d'Incorporation.

De *W. L. Kinmond* et *P. L. Kinmond*, Fabricants d'Engins pour les Locomotives et les Bateaux de *Montréal*; demandant un Acte d'Incorporation sous le nom de "Usines de Machines à Vapeur pour les Locomotives et les Bateaux."

Du Conseil Municipal des Comtés-unis de *Wentworth* et *Halton*; demandant l'Incorporation d'une Compagnie de Chemin de Fer de *Toronto* à *Amherstburg*, en passant par *Dundas, Brantford, Norwich* et *St. Thomas*.

Du Révérend *John Durrant* et autres, du Village de *Stouffville*; demandant qu'il soit passé un Acte prohibant la Vente des Liqueurs enivrantes.

Joseph Elie Thibaudeau, Ecuyer, *Robert Brown Somerville*, Ecuyer, *Joseph Hilarion Jobin*, Ecuyer, *John Scatcherd*, Ecuyer; Président, *John Wilson*, Ecuyer, composant le Comité Spécial nommé pour juger et décider du mérite de la Pétition se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour les Comtés-unis de *Drummond* et *Arthabaska*, leurs Noms ont été appelés; et étant venus à la Table, ils ont été assermentés par le Greffier.

Ordonné, Que la Pétition relative à l'Election et Rapport pour les Comtés-unis de *Drummond* et *Arthabaska*, soit renvoyée au Comité Spécial nommé pour juger et décider du mérite de la Pétition se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour ce Comté.

Ordonné, Que le dit Comité s'assemble Demain, dans l'une des chambres de Comité de la Chambre, à Onze heures de l'avant-midi.

L'Honorable M. *Merritt*, du Comité Général des Elections, a fait rapport des Noms des Membres du Comité Spécial nommé pour juger et décider du mérite de la Pétition se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour le Comté

de *Saguenay*, auquel il avait annexé la Pétition y relative, à lui renvoyée par la Chambre :—Et les Noms des Membres du Comité ont été lus comme suit :—*Joseph Laporte*, Ecuyer, *Joseph Hartman*, Ecuyer, *William Locker Felton*, Ecuyer, *Alexander Tilloch Galt*, Ecuyer ; Président, *Angus Morrison*, Ecuyer.

L'Honorable M. *Merritt*, du Comité Général des Elections, a fait rapport des Noms des Membres du Comité Spécial nommé pour juger et décider du mérite de la Pétition se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour le Comté d'*Argenteuil*, auquel il avait annexé la Pétition y relative à lui renvoyée par la Chambre :—Et les Noms des Membres du Comité ont été lus comme suit :—*Arthur Rankin*, Ecuyer, *Charles Daoust*, Ecuyer, *Benjamin Dionne*, Ecuyer, *Robert Ferrie*, Ecuyer ; Président, *François Lemieux*, Ecuyer.

Ordonné, Que M. *Laberge* ait la permission d'introduire un Bill pour empêcher les Enterrements dans les Eglises et dans les limites des Villages incorporés.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Jeudi prochain.

Sur motion de M. *Charles Daoust*, secondé par M. *Jean Baptiste Eric Dorion*, *Résolu*, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, un Etat de toutes les sommes d'argent payées pour Annonces Officielles, publiées dans tous les Départements Publics, depuis le 1er Janvier 1853 jusqu'au 1er Septembre 1854, avec le nom de chaque Journal dans lequel les dites Annonces ont été publiées, et les dates et la description générale de ces Annonces.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Merritt*, ait la permission d'introduire un Bill pour limiter la Garantie de la Province à toute Compagnie de Chemin de Fer jusqu'à Trois mille louis par mille, et pour d'autres fins.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi prochain.

M. *Holton* a proposé, secondé par M. *Antoine Aimé Dorion*, et la Question ayant été proposée, Que la seconde lecture du Bill pour amender la Charte et augmenter le Capital de la Banque de *Montréal*, soit le premier Ordre du jour Demain ;

M. *Mackenzie* a proposé, en amendement à la Question, secondé par M. *Munro*, Que tous les mots après "Que," jusqu'à la fin de la Question, soient retranchés, de manière à insérer les mots : "il est inexpédient de discuter si le Capital de la Banque de *Montréal* ou de toute autre Banque, doit être augmenté avant le règlement des grandes questions qu'entraînent le Bill des Réserves, le Bill du Conseil Electif, le Bill de la Tenure, et les autres mesures mentionnées dans le Discours du Trône à l'ouverture de la présente Session ; et que prendre les Bills des Banques en dehors de leur place sur les Ordres du jour et les mettre avant les grandes mesures d'intérêt public, ce serait retarder, peut-être même mettre en danger leur passation durant la présente Session," en leur place ;

L'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald* a proposé, en amendement au dit Amendement proposé, secondé par l'Honorable M. *Cayley*, Que tous les mots "il est inexpédient de discuter si le Capital de la Banque de *Montréal* ou de toute autre Banque, doit être augmenté avant le règlement des grandes

“ questions qu’entraînent le Bill des Réserves, le Bill du Conseil Electif, le Bill de la Tenure, et les autres mesures mentionnées dans le Discours du Trône à l’ouverture de la présente Session ; et que de prendre les Bills des Banques en dehors de leur place sur les Ordres du jour et les mettre avant les grandes mesures d’intérêt public, ce serait retarder, peut-être même mettre en danger leur passation durant la présente Session,” soient retranchés, et les mots : “ l’Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender la Charte et augmenter le Capital de la Banque de *Montréal*, soit le premier Ordre de ce jour,” insérés en leur place ;

Et objection ayant été faite à cette Motion, comme étant irrégulière et hors d’Ordre, M. l’Orateur a déclaré que, conformément aux Règles de la Chambre, la Motion ne souffrait aucune objection.

Et Appel étant interjeté de la décision de M. l’Orateur ; la Chambre s’est divisée :—Et la décision de M. l’Orateur a été confirmée.

Et la Question ayant été mise sur l’Amendement au dit Amendement proposé ; la Chambre s’est divisée :—Et la Question a été résolue dans l’affirmative.

Et la Question ayant été mise sur l’Amendement à la Question première, tel qu’amendée ; la Chambre s’est divisée :—Et la Question a été résolue dans l’affirmative.

Alors, la Question principale, telle qu’amendée, ayant été mise, Que l’Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender la Charte et augmenter le Capital de la Banque de *Montréal*, soit le premier Ordre de ce jour ; la Chambre s’est divisée :—Et la Question a été résolue dans l’affirmative.

L’Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender la Charte et augmenter le Capital de la Banque de *Montréal*, étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

L’Ordre du jour étant lu, pour reprendre en considération la Question qui a été proposée Lundi dernier, Que la Pétition de *Télesphore Fournier*, Ecuyer, de la Cité de *Québec*, Candidat à la dernière Election d’un Membre pour représenter le Comté de *Bellechasse* dans ce présent Parlement, se plaignant de l’Election et Rapport irréguliers d’*Octave C. Fortier*, Ecuyer, pour représenter le dit Comté, ne soit pas reçue ;

Ordonné, Que la considération ultérieure de la dite Question soit remise jusqu’à ce qu’un Comité ait fait rapport sur les allégués que contient la Pétition d’*Octave Cyrille Fortier*, Ecuyer, de la Paroisse de *St. Gervais*, Membre représentant le Comté de *Bellechasse* dans ce présent Parlement, reçue le huit du courant, et que la Chambre se soit prononcée sur le dit Rapport.

Résolu, Que la Pétition d’*Octave Cyrille Fortier*, Ecuyer, de la Paroisse de *St. Gervais*, Membre représentant le Comté de *Bellechasse* dans ce présent Parlement, reçue le huit du courant, et la Pétition de *Télesphore Fournier*, Ecuyer, de la Cité de *Québec*, Candidat à la dernière Election d’un Membre pour représenter le Comté de *Bellechasse* dans ce présent Parlement, présentée le trois du courant, soient renvoyées à un Comité Spécial, composé de M. *Casault*, M. le Solliciteur-Général *Smith*, M. le Solliciteur-Général *Ross*, M. *Lemieux* et M. *Masson*, pour faire rapport sur les allégués que contient la Pétition du dit *Octave Cyrille Fortier*, Ecuyer ; avec pouvoir d’envoyer querir personnes, papiers et records.

L’Ordre du jour étant lu, pour reprendre les Débats ajournés sur l’Amendement que, Mardi dernier, on a proposé de faire à l’Amendement proposé à la Question, Qu’ils soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, représentant à Son Excellence, que dans l’opinion de cette Chambre, le temps est venu de prendre des arrangements beaucoup plus satis-

faisants que ceux qui existent aujourd'hui, pour la réunion du Parlement : Que le système actuel des Parlements alternatifs est incompatible avec l'économie qui doit être observée dans la dépense des deniers publics, inutile aux besoins du pays, nuisible à la conservation et à l'arrangement méthodique des Archives et de la Bibliothèque Publique, et propre à produire de grands inconvénients et beaucoup d'injustice pour les Officiers permanents des Départements Publics ; et que ce système devrait être changé, et un lieu permanent choisi pour les Assemblées du Parlement, convenant autant que possible à toutes les sections de la Province ; et lequel Amendement proposé était, Que tous les mots après "Qu'il," jusqu'à la fin de la Question, soient retranchés, et les mots : "est inexpédient de" changer l'arrangement adopté par cette Chambre en 1849, et sanctionné de "nouveau en 1851, à l'égard du Siège du Gouvernement," insérés en leur place ; et lequel Amendement au dit Amendement proposé était, Que les mots "et que, conformément à cet arrangement, les Départements Publics devraient être transportés à Toronto en 1855," soient ajoutés à la fins d'icelle ;

M. Patrick a proposé, secondé par M. Shaw, et la Question ayant été mise, Que le dit Ordre du jour soit remis à Jeudi, le vingt-troisième jour de Novembre courant ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.
Messieurs

<i>Allyn,</i>	<i>Drummond, Pro. Gén. Lemieux,</i>	<i>Poulin,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>Pouliot,</i>
<i>Brodeur,</i>	<i>Egan,</i>	<i>Macdonald, Pro. Gén. Powell,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Felton,</i>	<i>McDonald, Roderick, Prévost,</i>
<i>Curtier,</i>	<i>Ferres,</i>	<i>MacNab, Sir A. N. Rhodes,</i>
<i>Casault,</i>	<i>Fortier, Thomas,</i>	<i>McCann,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Fortier, Octave C.</i>	<i>Marchildon,</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Matheson,</i>
<i>Chabot,</i>	<i>Galt,</i>	<i>Mattice,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Gill,</i>	<i>Meagher,</i>
<i>Chauveau,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Mongenais,</i>
<i>Church,</i>	<i>Hincks,</i>	<i>Morin,</i>
<i>Cooke,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Morrison, Joseph C.</i>
<i>Daoust, Charles,</i>	<i>Huot,</i>	<i>Morrison, Angus,</i>
<i>Daoust, Jean B.</i>	<i>Jobin,</i>	<i>Munro,</i>
<i>DeLong,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>O'Farrell,</i>
<i>Desaulniers,</i>	<i>Laberge,</i>	<i>Papin,</i>
<i>DeWitt,</i>	<i>Laporte,</i>	<i>Patrick,</i>
<i>Dionne,</i>	<i>LeBoutillier,</i>	<i>Polotte,</i>
<i>Dorion, Antoine A.</i>		<i>77. Young.</i>

CONTRE.
Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Cook,</i>	<i>Gamble,</i>	<i>Mackenzie,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Crawford,</i>	<i>Gould,</i>	<i>Niles,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Daly,</i>	<i>Hartman,</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Bowes,</i>	<i>Dorion, Jean B. E.</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Scatherd,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Larwill,</i>	<i>Southwick,</i>
<i>Burton,</i>	<i>Foley,</i>	<i>Lumsden,</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Chisholm,</i>	<i>Frazer,</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Wilson.</i>
<i>Clarke,</i>	<i>Freeman,</i>	<i>Macdonald, John S. 32. Wright.</i>	

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour autoriser les Habitants des différents Comtés de cette Province à élire leurs propres Officiers de Comté, étant lu ;

M. *Foley* a proposé, secondé par M. *Flint*, et la Question ayant été proposée, Que le Bill soit maintenant lu une seconde fois ;

M. le Solliciteur-Général *Smith* a proposé, en amendement à la Question, secondé par l'Honorable Sir *Allan N. MacNab*, Que le mot "maintenant" soit retranché, et les mots : "de ce jour en six mois," ajoutés à la fin d'icelle ;

Et la Question ayant été mise sur l'Amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs

<i>Alley,</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Poulin,</i>
<i>Bradeur,</i>	<i>Drummond, Pro. Gén.</i>	<i>Macdonald, John S.</i>	<i>Powell,</i>
<i>Cartier,</i>	<i>Felton,</i>	<i>Macdonald, Pro. Gen.</i>	<i>Roblin,</i>
<i>Casault,</i>	<i>Fortier, Octave C.</i>	<i>McDonald, Roderick,</i>	<i>Ross, Sol. Gén.</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>MacNab, Sir A. N.</i>	<i>Ross, James,</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Freeman,</i>	<i>Matice,</i>	<i>Smith, Sol. Gén.</i>
<i>Chapuis,</i>	<i>Gamble,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Southwick,</i>
<i>Chauveau,</i>	<i>Hincks,</i>	<i>Morin,</i>	<i>Spence,</i>
<i>Chisholm,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Morrison, Joseph C.</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Clarke,</i>	<i>Larwill,</i>	<i>O'Farrell,</i>	<i>Turcotte,</i>
<i>Crysler,</i>	<i>Loranger,</i>	<i>Patrick,</i>	<i>44. Whitney.</i>

CONTRE.

Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Dorion, Jean B. E.</i>	<i>Holton,</i>	<i>Munro,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Dorion, Antoine A.</i>	<i>Laberge,</i>	<i>Niles,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>Lumsden,</i>	<i>Papin,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Prévost,</i>
<i>Burton,</i>	<i>Foley,</i>	<i>McCann,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Cooke,</i>	<i>Frazer,</i>	<i>McKerlie,</i>	<i>Smith, Sidney,</i>
<i>Cook,</i>	<i>Galt,</i>	<i>Marchildon,</i>	<i>Thibaudreau,</i>
<i>Daly,</i>	<i>Gould,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Valois,</i>
<i>Darche,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>38. Wright.</i>
<i>De Witt,</i>	<i>Hartman,</i>		

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Alors, la Question principale, telle qu'amendée, ayant été mise ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois de ce jour en six mois.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour ériger la Ville de *Bytown* en Cité, sous le nom de Cité de l'*Outaouais*, étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

Alors, sur motion de M. *Valois*, secondé par M. *De Witt*,

La Chambre s'est ajournée.

Veneris, 10^o die Novembris ;

ANNO 18^o VICTORIÆ REGINÆ, 1854.

LES Pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par M. *Niles*,—la Pétition de *James Wetherall* et autres, du Township de *London*.

Par M. le Solliciteur-Général *Smith*,—la Pétition de la Municipalité du Township de *Kingston*.

Par l'Honorable M. *Spence*,—la Pétition du Révérend *John Porteous* et autres, du Township de *Beverly*, Comté de *Wentworth* ; et la Pétition de *George Whetham* et autres, du Township de *Beverly*, Comté de *Wentworth*.

Par M. *Murney*,—la Pétition de *Hugh Blair* et autres, du Township de *Madoc* ; et la Pétition de *C. A. McConnell* et autres, du Township de *Rawdon*.

Par M. *Jackson*,—la Pétition de la Division *Owen Sound*, No. 193, de l'Ordre des Fils de la Tempérance.

Par M. *Foley*,—la Pétition de *John Scott* et autres, Officiers et Syndics de l'Institut des Artisans de *Berlin*.

Par M. *Egan*,—la Pétition de *R. D. Ackert* et autres, des Townships de *Buckingham* et *Lochaber*, Comté de l'*Outaouais*.

Conformément à l'Ordre du jour, les Pétitions suivantes ont été lues :—

De *J. B. Revaïs* et autres, Fils de la Tempérance, et autres ; de *Z. Burnham* et autres, du Township de *Whitby*, Comté d'*Ontario* ; du Révérend *Duncan McMillan* et autres, du Township d'*Aldborough*, Comté d'*Elgin* ; de *Michael Johnston* et autres, Fils de la Tempérance, et autres ; du Révérend *James Ferguson* et autres, de l'Eglise Presbytérienne de *Kincardine* ; d'*Eléonore D. Clark* et autres, Mères, Femmes et Filles, du Village de *Bradford* et ses environs, Township de *Gwillimbury-Ouest* ; de *W. C. Adams* et autres, du Township de *Gwillimbury-Ouest* ; et d'*Aaron Choatt* et autres, de *Perrytown* et ses environs, dans le Township de *Hope* ; demandant la passation d'une Loi prohibant les Liqueurs fortes.

De *B. C. A. Gogy*, Ecuyer, Seigneur des Fiefs *Grandpré*, *Grosbois* et *Dumontier* ; demandant l'abolition de la Tenure Seigneuriale, à certaines conditions par lui soumises.

De *M. Lemonde* et autres, de la Paroisse de *St. Jean-Baptiste*, Comté de *Rouville* ; demandant la passation d'un Bill pour abroger les Ordonnances, 3 et 4 *Vic.*, chap. 25, relatives aux Chemins d'hiver dans le *Bas-Canada*.

De la Société Bienveillante des Dames de *Montréal* ; demandant une aide.

Du Conseil Municipal du Comté de *Simcoe* ; demandant la passation d'un Acte pour obliger la Compagnie du Chemin de Fer d'*Ontario*, *Simcoe* et *Huron* à clôturer sa ligne de Chemin sans en être requis par les propriétaires de terres le long de la dite ligne de Chemin.

Du Conseil Municipal du Comté de *Simcoe* ; demandant la passation d'un Acte pour étendre la juridiction des Cours de Division dans certains cas, et le droit d'appeler de ces Cours aux Cours Supérieures du Banc de la Reine et des Plaids Communs.

M. Cartier, du Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Ligne Télégraphiques, a présenté à la Chambre le Troisième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre Comité a examiné le Bill pour incorporer la Compagnie du Chemin de

Fer de Québec et du Saguenay, et y a fait plusieurs amendements, qu'il soumet humblement à l'adoption de Votre Honorable Chambre.

M. Langton, du Comité Permanent des Ordres Permanents, a présenté à la Chambre le Quinzième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre Comité a examiné la Pétition de *William Gamble*, au nom des Président, Directeurs et Compagnie du Chemin et Havre de *Humber*; et la Pétition de *W. L. Kinmond* et *P. L. Kinmond*, de *Montréal*, Fabricants de Locomotives et d'Engins de Bateaux de *Montréal*, et a trouvé les Avis suffisants.

Sur la Pétition de *Lewis Rose* et autres, du Comité de *Stanstead*, pour un Acte d'Incorporation de la Banque de *St. François*, il paraît qu'Avis a été publié dans le *Stanstead Journal*, le *Montreal Gazette* et la *Canada Gazette*, mais seulement depuis le 26 Octobre dernier; la question a cependant été soumise à l'attention de Votre Honorable Chambre depuis quelque temps durant la présente Session, et a été sans aucun doute suffisamment portée à l'attention du public; sous ces circonstances, et vu que la mesure n'est pas de nature à affecter les droits privés, Votre Comité prend la liberté de recommander que la 62^{me} Règle soit suspendue.

Les Pétitions de la Grande Division du *Canada-Est* de l'Ordre des Fils de la Tempérance, pour un Acte d'Incorporation; et de l'Institut Catholique Romain de *St. Roch* de Québec, pour des amendements à son Acte d'Incorporation, ne sont point de nature à exiger publication d'Avis.

Sur motion de M. *Loranger*, secondé par M. *Sidney Smith*,

Ordonné, Que le Comité Spécial sur la Pétition d'Élection de *Lenox* et *Aldington*, ait la permission de s'ajourner jusqu'à Lundi, le vingt-septième jour de Novembre courant, si la Chambre siège alors; et, si non, au premier jour qui suivra sa première séance après l'ajournement, ou la prorogation, afin de faciliter au Pétitionnaire et au Membre siégeant un arrangement par rapport au Commissaire qui doit être nommé pour exécuter la Commission ordonnée par le Comité pour l'examen de Témoins dans le *Haut-Canada*, et de se procurer le consentement du dit Commissaire.

M. *Polette*, du Comité Permanent des divers Bills Privés, a présenté à la Chambre le Neuvième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre Comité a examiné le Bill pour amender l'Acte qui incorpore les Commissaires du Havre de *Port Hope*, et pour les autoriser à emprunter une autre somme d'argent pour le compléter, et il est convenu d'en faire rapport sans aucun amendement.

Sur motion de M. *Terrill*, secondé par M. *Jackson*,

Ordonné, Que la 62^{me} Règle de cette Chambre soit mise de côté par rapport à la Pétition de *Lewis Rose* et autres, du Comité de *Stanstead*.

Ordonné, Que M. *Terrill* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Banque de *Saint François*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mardi prochain.

Ordonné, Que M. *Hartman* ait la permission d'introduire un Bill pour renouveler la Charte de la Compagnie du Havre de *Humber*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Ordonné, Qu'un congé d'absence de cette Chambre soit accordé à M. *Bowes*, pendant dix jours, pour des affaires privées urgentes.

Ordonné, Que M. *Joseph Curran Morrison* ait la permission d'introduire un Bill pour amender la Charte de la Compagnie du Chemin de Fer et du Havre de *Woodstock* et du *Lac Erié*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Jeudi prochain.

Ordonné, Que la Pétition de *B. C. A. Gagy*, Ecuyer, Seigneur des Fiefs *Grandpré, Grosbois et Dumontier*, soit imprimée pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Ordonné, Que M. *Gamble* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer l'Association des propriétaires de Moulins du *Canada-Ouest*, et lui accorder le même privilège qu'aux Banques.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que M. *Larwill* ait la permission d'introduire un Bill pour permettre au Bureau des Syndics d'Ecole de la Ville de *Chatham*, de disposer d'une manière avantageuse d'un lot de terre approprié pour des fins d'Ecole dans cette Ville.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Jeudi prochain.

Ordonné, Que le Bill pour amender l'Acte qui incorpore les Commissaires du Havre de *Port Hope*, et pour les autoriser à emprunter une autre somme d'argent pour le compléter, soit renvoyé à un Comité de toute la Chambre Lundi prochain.

Joseph Laporte, Ecuyer, *Joseph Hartman*, Ecuyer, *William Locker Felton*, Ecuyer, *Alexander Tillock Galt*, Ecuyer; Président, *Angus Morrison*, Ecuyer, composant le Comité Spécial nommé pour juger et décider du mérite de la Pétition se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour le Comté de *Saguenay*, leurs Noms ont été appelés, et étant venus à la table, ils ont été assermentés par le Greffier.

Ordonné, Que la Pétition relative à l'Election et Rapport pour le Comté de *Saguenay*, soit renvoyée au Comité Spécial nommé pour juger et décider du mérite de la Pétition se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour ce Comté.

Ordonné, Que le dit Comité s'assemble Demain, dans l'une des Chambres de Comité de la Chambre, à Dix heures de l'avant-midi.

Ordonné, Que le Comité Spécial sur la Pétition d'Election de *Drummond et Arthabaska*, ait la permission de s'ajourner jusqu'à Lundi, le onzième jour de Décembre prochain, à Dix heures de l'avant-midi, le Comité ayant accordé ce délai, à la demande du Conseil du Pétitionnaire, du consentement du Membre siégeant, pour la production des Listes des Votes auxquels on se propose d'objecter, vue la distance de ces Comtés-unis du Siège du Gouvernement.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme de nouveau en Comité sur le Bill pour faire de meilleures dispositions pour l'appropriation des deniers prove-

nant des Terres jusqu'ici connues sous le nom de Réserves du Clergé, en les rendant disponibles pour des objets Municipaux, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité ; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil ; et M. *Patrick* a fait rapport que le Comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le Comité ait la permission de siéger de nouveau aujourd'hui.

Arthur Rankin, Ecuyer, *Charles Daoust*, Ecuyer, *Benjamin Dionne*, Ecuyer, *Robert Ferrie*, Ecuyer ; Président, *François Lemieux*, Ecuyer, composant le Comité Spécial nommé pour juger et décider du mérite de la Pétition se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour le Comté d'*Argenteuil*, leurs Noms ont été appelés :—Et *Robert Ferrie*, Ecuyer, ne comparaisant pas dans le cours d'une heure après quatre heures ;

Sur motion de l'Honorable M. *Merritt*, secondé par M. *Polette*,

Ordonné, Que la 74^{me} Section de l'Acte des Pétitions d'Election de 1851 soit maintenant lue :—Et la Section ayant été lue ;

Ordonné, Que *Robert Ferrie*, Ecuyer, Membre pour la Division Sud du Comté de *Waterloo*, ayant été nommé pour servir comme l'un des Membres pour juger et décider du mérite de la Pétition se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour le Comté d'*Argenteuil*, et ne s'étant pas rendu à sa place dans le cours d'une heure après quatre heures aujourd'hui, ce jour étant désigné pour assermenter le dit Comité, soit pris sous la garde du Sergent d'Armes de service dans cette Chambre.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée de nouveau en Comité sur le Bill pour faire de meilleures dispositions pour l'appropriation des deniers provenant des Terres jusqu'ici connues sous le nom de Réserves du Clergé, en les rendant disponibles pour des objets Municipaux ; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. *Patrick* a fait rapport que le Comité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le Comité ait la permission de siéger de nouveau aujourd'hui.

Sur motion de M. *Langton*, secondé par M. *James Smith*,

Ordonné, Que la 75^{me} Section de l'Acte des Pétitions d'Election de 1851 soit maintenant lue :—Et la Section ayant été lue ;

Et *Robert Ferrie*, Ecuyer, n'ayant pas été amené devant la Chambre dans les trois heures écoulées après quatre heures, l'assermentation du Comité pour juger et décider du mérite de la Pétition se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour le Comté d'*Argenteuil* a été ajournée à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée de nouveau en Comité sur le Bill pour faire de meilleures dispositions pour l'appropriation des deniers provenant des Terres jusqu'ici connues sous le nom de Réserves du Clergé, en les rendant disponibles pour des objets Municipaux ; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil ; et M. *Patrick* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu Mardi prochain.

Ordonné, Que l'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme de nouveau en Comité sur le Bill pour définir et limiter les droits Seigneuriaux, pour en faciliter le rachat, et pour abolir les Lods et Ventes ou Droits sur les mutations des

Terres tenues en rôtûre dans le *Bas-Canada*, soit remis à Lundi prochain, et que ce soit alors le premier Ordre du jour.

Alors, sur motion de M. le Solliciteur-Général *Smith*, secondé par l'Honorable M. *Chauveau*,

La Chambre s'est ajournée à Lundi prochain.

Luna, 13° *die Novembris* ;

ANNO 18° VICTORIÆ REGINÆ, 1854.

M. L'ORATEUR a mis devant la Chambre le Cinquième Rapport Annuel de l'Association d'*Elgin*, jusqu'au 31 Juillet 1854, reçu en conformité d'un Ordre de cette Chambre, du 14 Septembre dernier.
Pour le dit Rapport, voir Appendice (R.R.)

Le Sergent d'Armes, de service dans cette Chambre, a informé la Chambre, qu'il n'a pu exécuter l'Ordre de la Chambre de Vendredi dernier, en prenant sous sa garde *Robert Ferrie*, Ecuyer, vu la grave indisposition de ce Monsieur.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—
Par M. *Hartman*,—la Pétition de *James Gilrie* et autres, des Townships de *Tecumseth*, *Gwillimbury Ouest* et lieux adjacents ; la Pétition de *Thomas Duffill* et autres ; et la Pétition de *John Campbell*.

Par M. *Chapais*,—la Pétition de *Marie Métivier* et autres Dames.

Par M. *Rankin*,—la Pétition de *George Gott* et autres, de la Ville d'*Amherstburg*.

Par M. *Fergusson*,—la Pétition d'*Henry Allen*, Ecuyer, pratiquant en Loi, de la Ville de *Niagara*.

Par M. *Holton*,—la Pétition du Révérend *W. Taylor*, D.D., et autres, Fils de la Tempérance, et autres.

Par M. *Wilson*,—la Pétition de l'Eglise Congrégationnelle dans la Ville de *London*.

Par M. *Egan*,—la Pétition de Messieurs *Allan Gilmour* et Compagnie et autres, Marchands ayant des intérêts dans le Commerce des Bois.

Par l'Honorable M. *Robinson*,—la Pétition de *G. Joly*, Ecuyer, et autres, Propriétaires de Fiefs et Seigneuries dans le *Bas-Canada*.

Par M. *Laberge*,—la Pétition d'*Isaac Langelier* et autres, Membres de l'Institut des Artisans de *St. Hyacinthe* ; et la Pétition de *M. Buckley* et autres, de la Ville de *St. Hyacinthe*.

Par l'Honorable M. *Merritt*,—la Pétition de *Richard Woodruff* et autres.

Par M. *Lemieux*,—la Pétition de *Joseph André Taschereau*, Ecuyer, de *St. Louis de Kamouraska*.

Conformément à l'Ordre du jour, les Pétitions suivantes ont été lues :—

De *Fisher Ames* et autres, de *Jamestown*, *Hammingford*, *Russelltown* et *Hinchinbrook* ; demandant que certaines parties de ces endroits soient érigées en un nouveau Township.

D'*Abishai Morse* et autres, du Township de *Grimsby* ; de *Thomas A. Corbett* et autres, de la Cité de *Kingston* ; de *James Whetherall* et autres, du Township de *London* ; du Révérend *John Porteous* et autres, du Township de *Beverly*,

Comté de *Wentworth* ; de *George Whetham* et autres, du Township de *Beverly*, Comté de *Wentworth* ; de la Division *Phoenix*, No. 64 ; et de la Division *Owen Sound*, No. 193, toutes deux de l'Ordre des Fils de la Tempérance ; demandant la passation d'un Acte prohibant les Liqueurs.

D'*Agnes Stewart*, de la Ville de *Ste. Catherine* ; demandant à être rémunérée pour les services qu'elle a rendus durant neuf ans, aux journaliers invalides et à leurs familles sur le Canal *Welland* pendant qu'on l'élargissait.

De *John Morrison* et autres, du Comté d'*Huntingdon* ; demandant que le dit Comté et celui de *Russelltown* soient formés en un Circuit séparé, sous le nom de Circuit d'*Huntingdon*, et dont le Chef-lieu serait au Village d'*Huntingdon*.

De *John Morrison* et autres, du Comté d'*Huntingdon* ; demandant que le dit Comté soit séparé pour des fins d'enregistrement, et que le Bureau d'Enregistrement soit établi au Village d'*Huntingdon*.

D'*A. Guggy*, Ecuyer, et autres, Membres du Barreau du *Bas-Canada*, Section du District de *Québec* ; demandant qu'une enquête soit tenue sur la conduite de l'Honorable *Thomas C. Aylwin*, un des Juges de la Cour du Banc de la Reine, *Bas-Canada*, dans le but de le démettre de sa charge.

De *John Maguire*, Ecuyer, de la Cité de *Québec*, Magistrat de Police ; demandant qu'une enquête soit tenue sur les accusations portées contre lui, en sa qualité de Magistrat, par des Pétitions mises devant la Chambre.

Du Conseil de la Chambre de Commerce de *Québec* ; demandant que le Bill pour amender les Actes relatifs à la Compagnie du Grand Tronc de Chemin de Fer du *Canada* ne devienne pas Loi.

De la Municipalité du Township de *Kingston* ; demandant la passation d'un Acte pour l'autoriser à changer la réserve de Chemin du Gouvernement dans certaines parties du dit Township, pour un morceau de terre plus propice à cette fin.

De *Hugh Blair* et autres, du Township de *Madoc* ; demandant une aide pour améliorer les Chemins et Ponts dans le dit Township.

De *C. A. McConnell* et autres, du Township de *Rawdon* ; demandant une aide pour améliorer les Chemins et Ponts dans le dit Township.

De *John Scott* et autres, Officiers et Syndics de l'Institut des Artisans de *Berlin* ; demandant une aide.

De *R. D. Ackert* et autres, des Townships de *Buckingham* et *Lochaber*, Comté de l'*Outaouais* ; demandant que le droit de propriété sur les Bois ou les Terres de la Couronne soit conféré à l'occupant actuel.

Ordonné, Que la Pétition de *G. Joly*, Ecuyer, et autres, Propriétaires de Fiefs et Seigneuries dans le *Bas-Canada*, soit maintenant reçue et lue ; et que les Règles de cette Chambre soient mises de côté par rapport à icelle.

Et la dite Pétition a été reçue et lue ; demandant que le Bill pour définir et limiter les Droits Seigneuriaux, pour en faciliter le rachat, et pour abolir les Lods et Ventes ou droits sur les mutations des Terres tenues en rôtire dans le *Bas-Canada*, ne devienne pas Loi.

Ordonné, Que la dite Pétition soit imprimée pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Ordonné, Que le Comité Permanent sur les Pétitions d'Élection de *Québec* ait la permission de s'ajourner jusqu'à Lundi prochain, le vingtième jour de Novembre courant, à Dix heures de l'avant-midi, pour donner le temps à *Jean Blanchet*, Ecuyer, l'un des Membres siégeants, de préparer sa défense dans l'affaire de la Pétition de *George Okill Stuart*, Ecuyer, se plaignant de son Rapport.

Ordonné, Que le Comité Spécial sur les Pétitions d'Élection de *Mégantic* ait la permission de s'ajourner jusqu'à Lundi, le vingt-septième jour de Novembre

courant, si la Chambre n'est pas alors ajournée, et si elle l'est, jusqu'au second jour après la réunion de la Chambre, à midi, le Comité ayant, à la réquisition du Conseil du Membre siégeant, et du consentement du Conseil des Pétitionnaires, prolongé le délai accordé pour produire et déposer les Listes des Voteurs auxquels on avait intention d'objecter des deux côtés, du 18 au 27 de Novembre courant.

L'Honorable M. *Chauveau*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté, en conformité d'une Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, — Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative, du 27 Septembre dernier, pour des copies de certains Documents relatifs à la construction d'un Quai à *St. Michel*, Comté de *Bellechasse*.

Par Ordre,

Bureau du Secrétaire,
Québec, 9 Novembre 1854.

Pierre J. O. Chauveau,
Secrétaire.

(Copie.)

Travaux Publics, *Québec*, 5 Novembre 1854.

Monsieur,—Je suis chargé de vous remettre ci-joint l'Adresse de l'Assemblée Législative, demandant les Relevés, Plans, etc., qui ont rapport au Quai de *St. Michel*, et de vous informer que les Rapports, Estimés et Plans, de l'Ingénieur, pour un Débarcadère à l'endroit en question, se trouvent dans le Rapport des Commissaires des Travaux Publics, dans l'Appendice des Journaux de l'Assemblée Législative, 1847, lettre R, de l'Appendice (Q.Q.)

J'ai, etc.

(Signé,)

E. Parent, Ecuyer,
Assistant Secrétaire, *Québec*.

Thomas A. Begly,
Secrétaire des Commissaires des
Travaux Publics.

Ordonné, Que l'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour augmenter le Capital de la Banque Commerciale du District de *Midland*, soit remis à Mercredi prochain, et que ce soit alors le premier Ordre du jour.

Ordonné, Que l'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour augmenter le Capital de la Banque du *Haut-Canada*, soit remis à Mercredi prochain, et que ce soit alors le second Ordre du jour.

Ordonné, Que l'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour augmenter le Capital de la Banque du Peuple, soit remis à Mercredi prochain, et que ce soit alors le troisième Ordre du jour.

Ordonné, Que le Comité Spécial sur la Tempérance ait pouvoir de faire rapport de temps à autre.

Ordonné, Qu'un congé d'absence de cette Chambre soit accordé à M. *Cooke*, pour deux semaines.

Ordonné, Qu'un congé d'absence de cette Chambre soit accordé à M. *McCann*, pendant deux semaines, pour des affaires privées urgentes.

M. *Gamble*, du Comité Spécial nommé pour juger et décider du mérite de la Pétition se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour la Division Est du Comté de *Brant*, a informé la Chambre, Que le Comité a été occupé pendant plusieurs jours à examiner minutieusement la dite Pétition; et comme le Comité a ordonné que sept votes fussent alternativement retranchés de chaque côté, et que le Conseil du Candidat opposant a réussi à retrancher ainsi sept votes de la Liste du Membre siégeant, donnant par là au Candidat opposant une

majorité, c'est pourquoi le Membre siégeant a demandé une Commission, pour la raison qu'il manquerait ici de preuves suffisantes pour faire retrancher un égal nombre de votes enregistrés pour le Candidat opposant.

Que le Comité a accédé à la demande du Membre siégeant, et nommé le Juge *Samuel Bealey Harrison*, Juge de la Cour du Comté d'*York*, Commissaire dans cette affaire ; et il demande à la Chambre la permission de s'ajourner jusqu'à ce que l'Orateur, par son Warrant, fasse réunir de nouveau le dit Comité.

Ordonné, Que le Comité Spécial sur la Pétition d'Élection de la Division Est du Comté de *Brant*, ait la permission de s'ajourner jusqu'à ce que l'Orateur de cette Chambre, par son Warrant, le fasse se réunir de nouveau, en conformité de l'Acte des Pétitions d'Élection de 1851.

M. Ferres, du Comité Spécial sur le Bill pour amender la Loi des Améliorations, a fait rapport, Que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait des amendements.

M. Patrick, du Comité Spécial sur le Bill pour empêcher le commerce des Liqueurs alcooliques et enivrantes, a fait rapport, Que le Comité avait passé le Bill, et y avait des amendements.

Ordonné, Que *M. Holton* ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte d'Incorporation de la Compagnie du Chemin de Fer de *Montréal* et *Bytown*, et pour d'autres fins.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mercredi prochain.

M. Cartier, du Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques, a présenté à la Chambre le Quatrième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre Comité a examiné le Bill pour changer le nom de la Compagnie du Chemin de Fer de *Peterborough* et *Port Hope*, et amender son Acte d'Incorporation, et a adopté plusieurs amendements à icelui, dont il a l'honneur de faire rapport pour la considération de Votre Honorable Chambre.

Votre Comité a aussi pris en considération le Bill pour amender l'Acte du Chemin de Fer de *Port Dalhousie* et *Thorold*, en prolongeant ce Chemin depuis *Thorold* jusqu'à *Port Colborne*, et pour d'autres fins, et a pris à ce sujet certains témoignages qui sont soumis ci-joints ; et il a adopté divers Amendements, qu'il a l'honneur de soumettre à la considération de Votre Honorable Chambre.

Votre Comité a de plus considéré le Bill pour incorporer certaines personnes sous le nom de la Compagnie du Chemin de Fer de *Stratford* et *Huron*, et adopté plusieurs amendements à icelui, qu'il soumet humblement à l'adoption de Votre Honorable Chambre.

Ordonné, Que le Bill pour changer le nom de la Compagnie du Chemin de Fer de *Peterborough* et *Port Hope*, et amender son Acte d'Incorporation, tel que rapporté du Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques, soit renvoyé à un Comité de toute la Chambre Demain.

Ordonné, Que le Bill pour amender l'Acte du Chemin de Fer de *Port Dalhousie* et *Thorold*, en prolongeant ce chemin depuis *Thorold* jusqu'à *Port Colborne*, et pour d'autres fins, tel que rapporté du Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et lignes Télégraphiques, soit renvoyé à un Comité de toute la Chambre Demain.

Ordonné, Que le Bill pour incorporer certaines personnes sous le nom de la

Compagnie du Chemin de Fer de *Stratford et Huron*, tel que rapporté du Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques, soit renvoyé à un Comité de toute la Chambre Demain.

Ordonné, Que l'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour autoriser une augmentation du Capital de la Banque de *Québec*, et pour d'autres objets relatifs à la dite Banque, soit remis à Mercredi prochain, et que ce soit alors le quatrième Ordre du jour.

Ordonné, Que la Pétition de *John Young* et autres, de la Cité de *Québec*, et la Pétition de *T. A. Young*, Ecuyer, de la Cité de *Québec*, soient imprimées pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Ordonné, Que le Bill pour amender la Loi des Améliorations, tel que rapporté du Comité Spécial auquel il avait été renvoyé, soit réimprimé, pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Ordonné, Que les dits Bill et Rapport soient renvoyés à un Comité de toute la Chambre Jeudi prochain.

Ordonné, Que le Bill pour empêcher le Commerce des Liqueurs Alcooliques et Enivrantes, tel que rapporté du Comité Spécial sur la Tempérance, soit imprimé pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Ordonné, Que les dits Bill et Rapport soient renvoyés à un Comité de toute la Chambre Jeudi prochain.

L'Honorable Sir *Allan N. MacNab*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a remis à M. l'Orateur un Message de Son Excellence le Gouverneur-Général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit Message a été lu par M. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant découverts ; et il est comme suit :—

Elgin et Kincardine,

Le Gouverneur-Général recommande à la considération de l'Assemblée Législative la convenance d'accorder la somme de Vingt milles livres sterling, pour assister les Veuves et les Orphelins des Soldats, Matelots et Soldats de Marine des Armées et Marines Alliées, qui ont succombé ou qui pourront succomber plus tard dans la lutte dans laquelle l'*Angleterre* et la *France* sont actuellement engagées.

Hôtel du Gouvernement,

Québec, 9 Novembre 1854.

Arthur Rankin, Ecuyer, *Charles Daoust*, Ecuyer, *Benjamin Dionne*, Ecuyer, *Robert Ferrie*, Ecuyer ; Président, *François Lemieux*, Ecuyer, composant le Comité Spécial nommé pour juger et décider du mérite de la Pétition se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour le Comté d'*Argenteuil* ; leurs Noms ont été appelés :—Et *Robert Ferrie*, Ecuyer, ne comparaisant pas dans le cours d'une heure après quatre heures ;

Sur motion de l'Honorable M. *Merritt*, secondé par M. *Polette*,

Ordonné, Que la 76^{me} Section de l'Acte des Pétitions d'Election de 1851, soit maintenant lue :—Et la Section ayant été lue ;

Ordonné, Que la Pétition se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour le Comté d'*Argenteuil*, soit renvoyée de nouveau au Comité Général des Elections.

Ordonné, Que le Bill pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer de

Québec et du Saguenay, tel que rapporté du Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques, soit renvoyé à un Comité de toute la Chambre Jeudi prochain.

Résolu, Que cette Chambre concourt dans le Troisième Rapport du Comité Permanent des Impressions.

Ordonné, Que les Ordres du jour soient maintenant appelés.

Et l'Ordre du jour, pour prendre en considération le Troisième Rapport du Comité Permanent des Dépenses Contingentes, étant lu ;

Ordonné, Que le dit Rapport soit renvoyé de nouveau au Comité Permanent des Dépenses Contingentes, pour le considérer de nouveau.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée de nouveau en Comité sur le Bill pour définir et limiter les Droits Seigneuriaux, pour en faciliter le rachat, et pour abolir les Lods et Ventes ou Droits sur les mutations des Terres tenues en rôtire dans le *Bas-Canada* ; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil ; et M. *Terrill* a fait rapport, Que le Comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le Comité ait la permission de siéger de nouveau aujourd'hui.

Message du Conseil Législatif, par *John Fennings Taylor*, Ecuyer, l'un des Maîtres en Chancellerie :—

M. l'Orateur,

Le Conseil Législatif a passé un Bill, intitulé : "Acte pour incorporer la Compagnie Manufacturière de *Lynn*," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et ensuite, il s'est retiré.

Un Bill du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour incorporer la Compagnie "Manufacturière de *Lynn*," a été lu pour la première fois.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée de nouveau en Comité sur le Bill pour définir et limiter les Droits Seigneuriaux, pour en faciliter le rachat, et pour abolir les Lods et Ventes ou droits sur les mutations des terres tenues en rôtire dans le *Bas-Canada* ; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil ; et M. *Terrill* a fait rapport, Que le Comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le Comité ait la permission de siéger de nouveau aujourd'hui.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée de nouveau en Comité sur le Bill pour amender les Actes qui ont rapport à la Compagnie du Grand Tronc de Chemin de Fer du *Canada* ; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil ; et M. *Wilson* a fait rapport, Que le Comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le Comité ait la permission de siéger de nouveau Mercredi prochain, et que ce soit alors le cinquième Ordre du jour.

Ordonné, Que l'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme de nouveau en Comité sur le Bill pour définir et limiter les Droits Seigneuriaux, pour en faciliter le rachat, et pour abolir les Lods et Ventes ou droits de mutations des Terres tenues en rôtire dans le *Bas-Canada*, soit remis à Demain, et que ce soit alors le premier Ordre du jour.

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général *Drummond*, secondé par l'Honorable M. *Morin*,
La Chambre s'est ajournée.

Martis, 14^o die Novembris ;

ANNO, 18^o VICTORIÆ REGINÆ, 1854.

LES Pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

- Par M. *Darche*,—la Pétition de *J. O. Leduc* et autres, du Comté de *Chambly*.
- Par M. *Jean Baptiste Daoust*,—la Pétition du Révérend *William Mair* et autres, Electeurs Municipaux du nouveau Comté des *Deux-Montagnes*.
- Par M. *Cauchon*,—la Pétition de *Sydney Bellingham*, Ecuyer, de la Cité de *Montréal*.
- Par M. *Stevenson*,—la Pétition du Révérend M. *Lalor* et autres, Catholiques du Diocèse de *Kingston*.
- Par M. *Frazer*,—la Pétition du Conseil Municipal des Comtés-unis de *Lincoln* et *Welland*.
- Par M. *Bellingham*,—la Pétition de la Compagnie du Chemin de Fer de *Montréal* et *New-York*.
- Par M. *Antoine Aimé Dorion*,—la Pétition de l'Honorable *L. M. Viger* et autres, Propriétaires de Seigneuries dans le *Bas-Canada* ; et la Pétition de *John Boston*, Ecuyer, Shérif du District de *Montréal*.

Ordonné, Que la Réponse relative à une Etendue de Terre en litige, entre les Habitants de *Russelltown* et les Seigneurs de *Beauharnois*, et les Plans qui l'accompagnent, laquelle a été présentée à la Chambre le sept du courant, soit imprimée pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Ordonné, Que la 71^{me} Règle de cette Chambre soit mise de côté, en autant qu'elle a rapport au Bill pour amender la Charte et augmenter le Capital de la Banque de *Montréal* ; au Bill pour augmenter le Capital de la Banque Commerciale du District de *Midland* ; au Bill pour augmenter le Capital de la Banque du *Haut-Canada* ; au Bill pour autoriser une augmentation du Capital de la Banque de *Québec*, et pour d'autres objets relatifs à la dite Banque ; au Bill pour augmenter le Capital de la *Banque du Peuple*, et au Bill pour incorporer la Compagnie de Navigation Océanique à la Vapeur de *Montréal*.

Ordonné, Que pour le reste de la Session, après cette semaine, tous les Bills Privés et Locaux contre lesquels il n'y a pas d'opposition, et qui sont actuellement ou pourront ci-après être sur la Liste des Ordres du jour, seront pris en considération les Jedis avant les autres Ordres du jour.

Ordonné, Que la Pétition d'*A. Gugy*, Ecuyer, et autres, Membre du Barreau du *Bas-Canada*, Section du District de *Québec*, soit imprimée, pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Ordonné, Que les Ordres du jour soient maintenant appelés.

Et l'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme de nouveau en Comité sur

le Bill pour définir et limiter les Droits Seigneuriaux, pour en faciliter le rachat, et pour abolir les Lods et Ventes ou Droits sur les mutations des Terres tenues en rôtire dans le *Bas-Canada*, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité ; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil ; et M. *Terrill* a fait rapport, Que le Comité avait fait quelque progrès, et lui avait joint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le Comité ait la permission de siéger de nouveau aujourd'hui.

L'Honorable M. *Merritt*, du Comité Général des Elections, a fait rapport, Qu'en conséquence de ce que la Liste pour la présente semaine de Calendrier était presque épuisée par le nombre de Comités déjà nommés pour cet objet, le Comité a prolongé le temps pour le choix des Comités Spéciaux pour juger le mérite des Pétitions d'Élection de *Montmagny* et *Laval*, depuis Jeudi prochain jusqu'à Lundi, le vingtième jour de Novembre courant.

L'Honorable M. *Chauveau*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a mis devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,—Rapport du Maître Général des Postes du *Canada*, pour l'année terminée le 31 Mars 1854.

Pour le dit Rapport, voir Appendice (F.)

L'Honorable M. *Chauveau* a aussi présenté, par ordre du Gouverneur-Général, en conformité d'Adresses à Son Excellence, Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative, datée le 16 du mois dernier, pour des copies de certaine Correspondance relative à l'Académie de *Beauharnois*.

Pour la dite Réponse, voir Appendice (B.)

Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative, datée le 13 du mois dernier, pour un Etat des Dépenses encourues durant les dernières Elections dans le *Haut* et le *Bas-Canada*.

Par Ordre,

Bureau du Secrétaire,
Québec, 13 Novembre 1854.

Pierre J. O. Chauveau,
Secrétaire.

Etat indiquant le montant des Dépenses encourues durant les dernières Elections dans le *Haut* et le *Bas-Canada*.

Haut-Canada.

Montant des honoraires et déboursés payés aux Officiers Rapporteurs, durant les dernières Elections jusqu'à cette date, y compris la somme de quarante-six louis trois chelins, pour les Dépenses encourues pour la seconde Election, £3,640 10 9.

Le Compte reçu de l'Officier Rapporteur pour le Comté de *Wentworth*, se monte à Soixante-et-dix louis trois deniers, et est sous considération.

Il n'a encore été reçu aucun Compte des Officiers Rapporteurs pour le Comté d'*Essex*, ou les Comtés-unis d'*Huron* et *Bruce*.

Bas-Canada.

Montant des honoraires et déboursés payés aux divers Officiers Rapporteurs durant les dernières Elections, jusqu'à cette date, y compris la somme de Quatre-vingt-dix sept louis, seize chelins trois deniers, pour les secondes Elections, £5,766 11 9.

Il n'a encore été reçu aucun Compte de l'Officier Rapporteur pour le Comté de *Shefford*.

Bureau de l'Inspecteur Général,
Québec, 10 Novembre 1854.

Joseph Cary,
Député Inspecteur Général.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Compagnie de Navigation Océanique à la Vapeur de *Montréal*, étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée de nouveau en Comité sur le Bill pour définir et limiter les Droits Seigneuriaux, pour en faciliter le rachat, et pour abolir les Lods et Ventes ou droits sur les mutations des Terres tenues en rôtire dans le *Bas-Canada* ; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil ; et M. *Polette* a fait rapport, Que le Comité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le Comité ait la permission de siéger de nouveau aujourd'hui.

L'Honorable M. le Procureur-Général *Drummond* a proposé, secondé par l'Honorable M. *Morin*, Que cette Chambre se forme immédiatement en Comité, pour prendre en considération certaines Résolutions concernant l'Indemnité à être accordée aux Seigneurs dans le *Bas-Canada*.

L'Honorable M. *Cayley*, Membre du Conseil Exécutif, a alors informé la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, que Son Excellence ayant été informée de l'objet de cette motion, la recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité ; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil ; et M. *Terrill* a fait rapport, Que le Comité avait passé plusieurs Résolutions.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu Demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée de nouveau en Comité sur le Bill pour définir et limiter les Droits Seigneuriaux, pour en faciliter le rachat, et pour abolir les Lods et Ventes ou droits sur les mutations des Terres tenues en rôtire dans le *Bas-Canada* ; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil ; et M. *Polette* a fait rapport, Que le Comité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le Comité ait la permission de siéger de nouveau Demain.

L'Honorable M. *Cayley*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a mis devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, Liste du Clergé et des Veuves dans le Diocèse de *Toronto*, recevant leurs appointements à même les revenus du Fonds des Réserves du Clergé, appropriés à l'Eglise d'Angleterre dans le *Haut-Canada*, 31 Octobre 1854.

Pour la dite Liste, voir Appendice (L.L.)

Ordonné, Que la dite Liste soit imprimée pour l'usage des Membres de cette Chambre.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender et consolider les Actes relatifs à la nomination des Rapporteurs des diverses Cours de Loi et d'Equité du *Haut-Canada*, et pour abroger certains Actes y mentionnés, étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité Spécial, composé de l'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald*, M. le Solliciteur-Général *Smith*, l'Honorable *John Sandfield Macdonald*, M. *Wilson* et M. *Freeman*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Bourse de *Toronto*, étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour autoriser le Comté de *Middlesex* à négocier un Emprunt de Cent mille louis pour consolider la Dette du Comté; étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Compagnie de Charbon de *Toronto*, étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte qui incorpore l'Athénée de *Toronto*, étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer l'Académie d'*Huntingdon*, étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour autoriser la Ville de *London* à prélever Soixante mille louis, pour consolider la Dette de la Ville, et pour d'autres objets, étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour autoriser le Conseil Municipal du Township d'*Otonabee* à échanger certaines Lignes de Concession dans le dit Township, étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer certaines personnes, sous les nom et raison de la Compagnie de Navigation d'*Otter Creek*, étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour étendre au *Bas-Canada* les dispositions de l'Acte pour établir un Poids uniforme pour les diverses sortes de Grains, Graines et Légumes dans le *Haut-Canada*, étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité de toute la Chambre Jeudi prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte pour remettre en vigueur l'Acte qui autorise les Habitants de la Seigneurie d'*Yamaska* à régler la Commune de la dite Seigneurie, étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour autoriser les Syndics et Membres de l'Eglise de *Sion* à *Montréal*, à aliéner et hypothéquer certaines propriétés de la dite Eglise, et pour d'autres fins, étant lu.

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer de la Rivière *L'Assomption*, étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Compagnie des Mines de Cuivre du *Canada*, étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer les Membres de la Société Amicale Britannique Américaine du *Canada*, étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer les Compagnies d'Assurance Mutuelle des Paroisses du *Canada*, étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour dissiper les doutes et expliquer le Statut Provincial 12 *Vic.*, chap. 42, étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité Spécial, composé de M. *Terrill*, l'Honorable M. le Procureur-Général *Drummond*, M. *Alley*, M. *Polette* et M. *Felton*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer certaines personnes sous les titres de Président, Directeurs et Compagnie du Canal de *Fort Erié*, étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Compagnie d'Assurance sur la Vie et de Placement, étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour incorporer la Compagnie Canadienne de Navigation Océanique à la Vapeur ; et après y avoir siégé quelques temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil ; et M. *Gamble* a fait rapport, Que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant reçu.

M. *Gamble* a fait rapport du Bill en conséquence ; et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois Demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour incorporer la Ville de *Whitby*, et en définir les limites; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fautueil; et M. *Gould* a fait rapport, Que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le Rapport soit maintenaut reçu.

M. *Gould* a fait rapport du Bill en conséquence; et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois Demain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte qui incorpore les Associations d'Assurance Mutuelle des Fabriques des Diocèses de *Québec* et des *Trois-Rivières*, et de *Montréal* et de *St. Hyacinthe*, étant lu;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour déclarer valide un certain Arpentage de partie de la Ville de *Cornwall*, étant lu;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et ordonné d'être lu la troisième fois Demain.

Alors, sur motion de M. *Turcotte*, secondé par M. *Mackenzie*, La Chambre s'est ajournée.

Mercurii, 15° die Novembris;

ANNO 18° VICTORIÆ REGINÆ, 1854.

LES Pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par M. *Masson*,—la Pétition du Révérend *William Mair* et autres, Electeurs du Comté d'*Argenteuil*.

Par M. *Stevenson*,—la Pétition des Président, Directeurs et Compagnie du Chemin de Fer de *London* et *Port Stanley*.

Par M. *Bellingham*,—la Pétition de *N. Samuels* et autres, de la Cité de *Montréal*.

Par M. *Angus Morrison*,—la Pétition du Révérend *J. Grey* et autres, du Township d'*Orillia*.

Par M. *Antoine Aimé Dorion*,—la Pétition du Révérendissime Evêque Catholique Romain de *Montréal* et autres, du District de *Montréal*.

Par M. *Brown*,—la Pétition de *George Hamilton* et autres, du Village d'*Elora*, Comté de *Wellington*; et la Pétition de *Charles Magill* et autres.

Par M. *Gould*,—la Pétition d'*Abner Hurd* et autres, du Village de *Prince Albert*, Township de *Reach*.

Par l'Honorable M. *Morin*,—la Pétition du Petit Séminaire de *Ste. Thérèse*.

Conformément à l'Ordre du jour, les Pétitions suivantes ont été lues :—

De *James Gilrie* et autres, des Townships de *Tecumseth*, *Gvoillimbury-Ouest* et lieux adjacents; de *Thomas Duffill* et autres; de *George Gott* et autres, de la

Ville d'*Amherstburg* ; du Révérend *William Taylor*, D. D., et autres, Fils de la Tempérance, et autres ; et de *Richard Woodruff* et autres ; demandant qu'il soit passé une Loi prohibant la Vente des Liqueurs Fortes.

De *John Campbell* ; représentant que dans l'année 1843, il a passé un contrat avec le Bureau des Travaux Publics pour la construction du Chemin de *Port Hope* et *Rice Lake*, ce qui l'a entraîné dans des pertes sérieuses ; et demandant qu'une allocation soit accordée et mise entre les mains des Syndics pour le paiement des journaliers et autres personnes auxquels il s'est ainsi endetté.

De *Marie Métivier* et autres Dames ; demandant une aide en faveur de l'Hôpital de la Maternité de *St. Joseph à Québec*.

D'*Henry Allen*, Ecuyer, Praticquant en Loi, de la Ville de *Niagara* ; exposant que dans l'année 1847, il a été destitué de la charge de Juge de District du District de *London* ; et demandant qu'il soit nommé un Comité pour s'enquérir des circonstances de la dite destitution, et demandant justice.

De l'Eglise Congrégationnelle de la Ville de *London* ; demandant qu'il soit passé un Acte pour l'autoriser à disposer d'un certain morceau de Terre qui lui a été donné pour servir de Cimetière dans les limites de la dite Ville, et aussi à posséder ou vendre aucune autre Terre qu'elle pourra acquérir à l'avenir.

De MM. *Allan Gilmour* et Cie., et autres, Marchands, ayant des intérêts dans le Commerce de Bois ; demandant certains amendements à l'Acte pour régler l'inspection et le mesurage du bois de construction, mâts, espars, madriers, douves, et autres articles de même nature.

D'*Isaac Langelier* et autres, Membres de l'Institut des Artisans de *St. Hyacinthe* ; demandant une aide en faveur de cette Institution.

De *M. Buckley* et autres, de la Ville de *St. Hyacinthe* ; demandant certains amendements à l'Acte 16 *Vic.*, chap. 236, incorporant la dite Ville et en étendant les limites.

De *Joseph André Taschereau*, Ecuyer, de *St. Louis de Kamouraska* ; demandant le paiement d'un certain compte à lui dû pour ses services comme Commissaire nommé pour prendre les témoignages dans l'affaire de l'Electon Contestée pour le Comté de *Kamouraska*, durant la dernière Session.

M. Polette, du Comité Permanent des divers Bills privés, a présenté à la Chambre le Dixième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre Comité a examiné le Bill pour amender l'Acte qui incorpore l'Athénée de *Toronto*, et il est convenu d'en faire rapport sans aucun amendement.

Il a aussi considéré le Bill pour incorporer l'Académie d'*Huntingdon*, et a adopté un amendement à icelui, qu'il demande la permission de soumettre à la considération de Votre Honorable Chambre.

M. Langton, du Comité conjoint nommé par le Conseil Législatif et l'Assemblée Législative, pour la régie et l'administration de la Bibliothèque Parlementaire, a présenté à la Chambre le Premier Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Le Comité, depuis qu'il s'est organisé, a été exclusivement occupé à considérer les mesures propres à remplacer cette partie précieuse de la Bibliothèque qui a été détruite par le feu, le 1er Février dernier, désastre dont les détails ont été complètement rapportés à Votre Honorable Chambre par le Bibliothécaire au commencement de la présente Session.

Le résultat de ces délibérations sera soumis plus tard ; dans l'intervalle, nous sommes heureux de pouvoir dire que les deniers réclamés auprès des Compagnies d'Assurance en paiement des Livres perdus ou endommagés par le feu, se montant à la somme de Cinq mille sept cent louis, ont été payés entre les mains des Officiers compétents et peuvent être aujourd'hui appropriées de nouveau.

Parmi les Livres sauvés de l'incendie, le Comité se rejouit de voir qu'il se trouve des Manuscrits précieux touchant l'Histoire des premiers temps du *Canada*, que M. *Faribault*, durant sa mission en *Europe*, s'est procurés pour la Bibliothèque en 1852, et qui sont maintenant mis par ordre, reliés et déposés dans la Bibliothèque.

Le Comité a reçu de M. *Faribault* des propositions touchant une nouvelle série de ces documents que l'on peut se procurer à *Paris*;—ceux que l'on a déjà, comprennent la Correspondance Officielle échangée durant les années 1625 à 1747, entre les autorités en *Canada* et le Gouvernement de *France*. Il y a encore dans les Archives des Départements de l'Etat à *Paris* d'autres Documents qui contiennent cette série, et grâce à la libéralité du Gouvernement Français, permission a été donnée d'en faire de nouveaux extraits.

Considérant l'importance que peut avoir une semblable collection pour l'histoire et l'Annaliste future qui y puisera les renseignements les plus précieux, le Comité recommande qu'une somme de Deux cents louis sterling, soit mise à la disposition de M. *Faribault*, dans le but de compléter la série en question,—ce Monsieur ayant donné à entendre que six milles pages environs de manuscrits formant tout ce qui reste de désirable à obtenir peuvent être copiés et transmises en *Canada* pour une somme qui n'excédera pas ce montant.

Résolu, Que cette Chambre concourt avec le Comité dans le dit Rapport.

M. *Cartier*, du Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques, a présenté à la Chambre, le Cinquième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit:—

Votre Comité a examiné le Bill pour amender l'Acte qui incorpore la Compagnie du Chemin de Fer de *Brockville* et de l'*Outaouais*, et y a fait plusieurs amendements, qu'il a l'honneur de soumettre à la considération de Votre Honorable Chambre.

M. *Terrill*, du Comité Spécial sur le Bill pour dissiper les doutes et expliquer le Statut Provincial, 12 *Vict.*, chap. 42, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le Bill soit renvoyé à un Comité de toute la Chambre.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil; et M. *Antoine Aimé Dorion* a fait rapport, Que le Comité avait passé le Bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois Demain.

Ordonné, Que la Pétition de *J. W. Dorwin* et autres, du District de *Montréal*, soit renvoyée au Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques.

Ordonné, Que l'Ordre du jour, pour la seconde Lecture du Bill pour incorporer la Banque de *Saint François*, soit remis à Demain, et que ce soit alors le premier Ordre du jour; et que la 67^{me} Règle de cette Chambre soit mise de côté par rapport à l'impression du dit Bill en Français.

Ordonné, Que le Bill pour incorporer l'Académie d'*Huntingdon*, tel que rapporté du Comité Permanent des divers Bills Privés, soit renvoyé à un Comité de toute la Chambre Demain.

Ordonné, Que la Réponse relative aux dernières Elections dans le *Haut* et le *Bas-Canada*, qui a été présentée hier, soit imprimée pour l'usage des Membres de cette Chambre.

L'Honorable *M. Merritt*, du Comité Général des Elections, a fait rapport des Noms des Membres du nouveau Comité Spécial, nommé pour juger et décider du mérite de la Pétition se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour le Comté d'*Argenteuil*, auquel il avait annexé la Pétition y relative, à lui renvoyée par la Chambre; et les Noms des Membres du Comité ont été lus comme suit:—*George K. Chisholm*, Ecuyer, *Samuel Black Freeman*, Ecuyer, *James Moir Ferres*, Ecuyer, *Pierre Eustache Dostaler*, Ecuyer; Président, *Michael Hamilton Foley*, Ecuyer.

M. Lemieux a proposé, secondé par *M. Pouliot*, et la Question ayant été mise, Que la Pétition de *Louis C. Lefrançois*, Régistrateur du Comté de *Montmorency*, demandant une indemnité pour dépenses encourues et dommages soufferts par lui, en conséquence de certaines accusations portées contre lui en sa qualité d'Officier Rapporteur en l'année 1851, durant l'Election d'un Membre pour représenter le dit Comté en Parlement, et dans lesquelles occasions, après certaines procédures de la Chambre, il ne lui a pas été permis de faire sa défense, soit renvoyée au Comité Permanent des Dépenses Contingentes; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs

<i>Alley</i> ,	<i>Daoust, Jean, B.</i>	<i>Laberge,</i>	<i>Poulin,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Darche,</i>	<i>Laporte,</i>	<i>Pouliot,</i>
<i>Bowes,</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>Larwill,</i>	<i>Prévost,</i>
<i>Brolcur,</i>	<i>Dostaler,</i>	<i>LeBoutillier,</i>	<i>Rhodes,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>Lemieux,</i>	<i>Roblin,</i>
<i>Cartier,</i>	<i>Egan,</i>	<i>Lyon,</i>	<i>Ross, Sol. Gén.</i>
<i>Cuyley,</i>	<i>Felton,</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Smith, Sol. Gén.</i>
<i>Chabot,</i>	<i>Fortier, Thomas,</i>	<i>Marchildon,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Chauveau,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Chisholm,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Turcotte,</i>
<i>Church,</i>	<i>Hincks,</i>	<i>Morrison, Joseph C.</i>	<i>Whitney,</i>
<i>Cook,</i>	<i>Huot,</i>	<i>Morrison, Angus, 51.</i>	<i>Wright.</i>
<i>Daoust, Charles,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Munro,</i>	

CONTRE.

Messieurs

<i>Bell,</i>	<i>Frazer,</i>	<i>Macdonald, John S.</i>	<i>Niles,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Freeman,</i>	<i>Macdonald, Pro. Gén.</i>	<i>O'Farrell,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Galt,</i>	<i>McDonald, Roderick,</i>	<i>Papin,</i>
<i>Casault,</i>	<i>Gamble,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>*Patrick,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Gould,</i>	<i>MacNab, Sir A. N.</i>	<i>Polette,</i>
<i>Daly,</i>	<i>Hartman,</i>	<i>McCann,</i>	<i>Robinson,</i>
<i>DeLong,</i>	<i>Holton,</i>	<i>McKerlie,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>DeWitt,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Dionne,</i>	<i>Jobin,</i>	<i>Mattice,</i>	<i>Terrill,</i>
<i>Flint,</i>	<i>Langton,</i>	<i>Morin,</i>	<i>42. Valois.</i>
<i>Fortier, Octave C.</i>	<i>Lumsden,</i>		

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un congé d'absence de cette Chambre soit accordé à *M. Daly*, pendant deux semaines, pour affaires privées urgentes.

Ordonné, Que les Ordres du jour soient maintenant appelés.

Et l'Ordre du jour étant lu, pour recevoir le Rapport du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour faire de meilleures dispositions pour l'appropriation des deniers provenant des Terres jusqu'ici connues sous le nom de Réserves du Clergé, en les rendant disponibles pour des objets Municipaux ;

Et la Question ayant été proposée, Que le dit Rapport soit maintenant reçu ;

M. *Brown* a proposé, en amendement à la Question, secondé par M. *Mackenzie*, Que tous les mots après "Que," jusqu'à la fin de la Question, soient retranchés, et les mots : " le dit Ordre du jour soit déchargé, et le Bill renvoyé de nouveau à un Comité de toute la Chambre pour l'amender en établissant, Que toutes les terres, sommes d'argent et garanties de toute espèce appartenant maintenant au Fonds des Réserves du Clergé soient maintenant transférées à la Couronne sur évaluation qui sera faite sans délai : Que la partie d'iceux que l'on pourra constater être la valeur actuelle des salaires et allocations garantis en vertu de l'Acte Impérial des Réserves du Clergé, sera retenue par la Couronne comme équivalent à l'engagement d'en faire le paiement annuel : Que les dits salaires et allocations deviendront une charge fixe annuelle sur la dite somme ainsi retenue par la Couronne : Et que ce qui restera du dit Fonds sera immédiatement distribué aux Municipalités de Comté et de Cité, en Argent ou en Débentures Provinciales, suivant qu'il sera jugé expédient dans " l'intérêt public," insérés en leur place ;

Et la Question ayant été mise sur l'Amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Jobin,</i>	<i>Mattice,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Foley,</i>	<i>Laberge,</i>	<i>Munro,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Frazer,</i>	<i>Lumsden,</i>	<i>Papin,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Freeman,</i>	<i>Macdonald, John S.</i>	<i>Prévost,</i>
<i>Daoust, Charles,</i>	<i>Galt,</i>	<i>McDonald, Roderick,</i>	<i>Rankin,</i>
<i>Darche,</i>	<i>Gould,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>DeWitt,</i>	<i>Guvremont,</i>	<i>McKerlie,</i>	<i>Wilson,</i>
<i>Dorion, Antoine A.</i>	<i>Hartman,</i>	<i>Marchildon,</i>	<i>34. Wright.</i>
<i>Fergusson,</i>	<i>Holton,</i>		

CONTRE.

Messieurs

<i>Alleyn,</i>	<i>Delong,</i>	<i>LeBoutillier,</i>	<i>Rhodes,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>Lemieux,</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Bellingham,</i>	<i>Dionne,</i>	<i>Lyon,</i>	<i>Roblin,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Dostaler,</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Ross, Sol. Gén.</i>
<i>Bowes,</i>	<i>Drummond, Pro. Gén.</i>	<i>Macdonald, Pro. Gén.</i>	<i>Ross, James,</i>
<i>Brodeur,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>MacNab, Sir A. N.</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Burton,</i>	<i>Egan,</i>	<i>McCann,</i>	<i>Smith, Sol. Gén.</i>
<i>Cartier,</i>	<i>Felton,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Smith, Sidney,</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Fortier, Thomas,</i>	<i>Meagher,</i>	<i>Smith, James,</i>
<i>Chabot,</i>	<i>Fortier, Octave C.</i>	<i>Morrin,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Morrison, Joseph C.</i>	<i>Southwick,</i>
<i>Chauveau,</i>	<i>Gamble,</i>	<i>Morrison, Angus,</i>	<i>Spence,</i>
<i>Chisholm,</i>	<i>Hincks,</i>	<i>Murney,</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Church,</i>	<i>Huot,</i>	<i>Niles,</i>	<i>Terrill,</i>
<i>Clarke,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>O'Farrell,</i>	<i>Thibardeau,</i>
<i>Cook,</i>	<i>Langton,</i>	<i>Patrick,</i>	<i>Turcotte,</i>
<i>Crawford,</i>	<i>Laporte,</i>	<i>Poulin,</i>	<i>71. Whitney.</i>
<i>Daoust, Jean B.</i>	<i>Larwill,</i>	<i>Pouliot,</i>	

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la Question ayant été de nouveau proposée, Que le dit Rapport soit maintenant reçu ;

M. Hartman a proposé, en amendement à la Question, secondé par M. Frazer, Que tous les mots après "Que," jusqu'à la fin de la Question, soient retranchés, et les mots : "le dit Ordre du jour soit déchargé, et le Bill renvoyé de nouveau à un Comité de toute la Chambre, pour l'amender, en retranchant la 3me Clause, et toutes les parties des autres Clauses qui autorisent la commutation avec les Corps Religieux ou les Individus qui y ont rapport," insérés en leur place ;

Et la Question ayant été mise sur l'Amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Fergusson,</i>	<i>Laberge,</i>	<i>Merritt,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Langton,</i>	<i>Munro,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Foley,</i>	<i>Lumsden,</i>	<i>Papin,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Fruzer,</i>	<i>Macdonald, John S.</i>	<i>Prévost,</i>
<i>Church,</i>	<i>Freeman,</i>	<i>McDonald, Roderick,</i>	<i>Rankin,</i>
<i>Daoust, Charles,</i>	<i>Gould,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Darce,</i>	<i>Gutremont,</i>	<i>McKerlie,</i>	<i>Valois,</i>
<i>DeLong,</i>	<i>Hartman,</i>	<i>Marchildon,</i>	<i>Wilson,</i>
<i>De Witt,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>39. Wright.</i>
<i>Dorion, Antoine A.</i>	<i>Jobin,</i>	<i>Mattice,</i>	

CONTRE.

Messieurs

<i>Alleyn,</i>	<i>Dionne,</i>	<i>Lemieux,</i>	<i>Rhodes,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Dostaler,</i>	<i>Lyon,</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Bellingham,</i>	<i>Drummond, Pro. Gén.</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Roblin,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>Macdonald, Pro. Gén.</i>	<i>Ross, Sol. Gén.</i>
<i>Bowes,</i>	<i>Egan,</i>	<i>MacNab, Sir A. N.</i>	<i>Ross, James,</i>
<i>Brodeur,</i>	<i>Fortier, Thomas,</i>	<i>McCann,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Burton,</i>	<i>Fortier, Octave C.</i>	<i>Masson,</i>	<i>Smith, Sol. Gén.</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Meagher,</i>	<i>Smith, Sidney,</i>
<i>Chabot,</i>	<i>Galt,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Smith, James,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Gamble,</i>	<i>Morin,</i>	<i>Southwick,</i>
<i>Chauveau,</i>	<i>Gill,</i>	<i>Morrison, Joseph C.</i>	<i>Spence,</i>
<i>Chisholm,</i>	<i>Hincks,</i>	<i>Morrison, Angus,</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Clarke,</i>	<i>Huot,</i>	<i>Murney,</i>	<i>Taché,</i>
<i>Cook,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Niles,</i>	<i>Terrill,</i>
<i>Crawford,</i>	<i>Laporte,</i>	<i>O'Farrell,</i>	<i>Thibaudeau.</i>
<i>Daoust, Jean B.</i>	<i>Larwill,</i>	<i>Patrick,</i>	<i>Turcotte,</i>
<i>Desaulniers,</i>	<i>LeBoutillier,</i>	<i>Poulin,</i>	<i>68. Whitney.</i>

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Alors, la Question principale ayant été mise ;

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant reçu,

M. Patrick a fait rapport du Bill en conséquence ; et les amendements ont été lus et adoptés.

M. Gamble a proposé, secondé par M. Rhodes, et la Question ayant été proposée, Que les Clauses suivantes soient ajoutées au dit Bill : "Et qu'il soit statué, que les dispositions précédentes ne deviendront en opération et ne seront en force qu'à moins qu'elles ne soient sanctionnées par une majorité des Votes du Peuple de cette Province, auquel elles seront soumises pour être confirmées à l'époque des premières Elections Municipales qui suivront la passation du présent Acte ; et afin de constater cette majorité, il sera du devoir des Officiers Rapporteurs à telles Elections, d'ouvrir un Poll, et de tenir un Livre de Poll sur lequel il enregistreront tous les Votes donnés pour ou contre le présent Acte par les personnes alors résidentes dans leurs Municipalités respectivement, et qualifiées à voter aux Elections des Membres de l'Assemblée Législative :

“ Et qu’il soit de plus statué, que ces Polls seront tenus ouverts durant les deux jours ou plus, et durant les heures pendant lesquelles il sera et pourra être permis de tenir un Poll ouvert pour telle Election Municipale, et il sera du devoir de chaque Officier Rapporteur comme susdit, d’additionner le nombre de Votes à la clôture de tel Poll chaque jour qu’il sera tenu ouvert, et de le déclarer; et aussi, de transmettre au Secrétaire de la Province, vérifié sous serment, suivant la formule annexée au présent Acte, le Livre de Poll tenu par lui; et il sera du devoir du Secrétaire Provincial, en recevant les dits Livres de Poll ainsi transmis, de constater le nombre total des Votes et de le publier dans la *Canada Gazette*; et dans le cas où la majorité des Votes ainsi enregistrés serait en faveur de l’Acte ci-dessus mentionné, alors le dit Acte sera, du moment de telle publication, en pleine force, mais dans le cas où la majorité des Votes seraient contre le dit Acte, alors il ne serait d’aucun effet quelconque.

(Formule de Serment.)

“ Je jure solennellement que ce qui précède est un état fidèle et correct des Votes enregistrés pour et contre l’Acte, intitulé : “Acte pour faire de meilleures dispositions pour l’appropriation des deniers provenant des Terres jusqu’ici connues sous le nom de Réserves du Clergé, en les rendant disponibles pour des objets Municipaux,” dans le (Quartier, Township, Ville Village ou Cité,) le jour de dans l’année ,

“ Assermenté devant moi
ce jour de , 185 .”

M. *Powell* a proposé, en amendement à la Question, secondé par M. *Bowes*, Que les mots : “qualifiés à voter aux Elections des Membres de l’Assemblée Législative,” à la fin de la première des dites Clauses, soient retranchés, et les mots : “dont les noms apparaissent sur le Rôle des Cotisations pour l’année précédente,” insérés en leur place;

Et la Question ayant été mise sur l’Amendement; la Chambre s’est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs

<i>Bowes,</i>	<i>Marchildon,</i>	<i>O’Furrell,</i>	<i>5. Powell.</i>
<i>Egan,</i>			

CONTRE.

Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>Laporte,</i>	<i>Patrick,</i>
<i>Alley,</i>	<i>De Witt,</i>	<i>Larwill,</i>	<i>Pouliot,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Dionne,</i>	<i>LeBoutillier,</i>	<i>Prévost,</i>
<i>Bellingham,</i>	<i>Dorion, Antoine A.</i>	<i>Lemieux,</i>	<i>Rankin,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Drummond, Pro. Gén.</i>	<i>Lumsden,</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>Lyon,</i>	<i>Roblin,</i>
<i>Brodeur,</i>	<i>Felton,</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Ross, Sol. Gén.</i>
<i>Brown,</i>	<i>Fergusson,</i>	<i>Macdonald, John S.</i>	<i>Ross, James,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Macdonald, Pro. Gén.</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Burton,</i>	<i>Foley,</i>	<i>McDonald, Roderick,</i>	<i>Shaw.</i>
<i>Cartier,</i>	<i>Fortier, Thomas,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Smith, Sol. Gén.</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Fortier, Octave C.</i>	<i>MacNab, Sir A. N.</i>	<i>Smith, Sidney,</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>McCann,</i>	<i>Smith, James,</i>
<i>Chabot,</i>	<i>Frazer,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Gill,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Southwick,</i>
<i>Chisholm,</i>	<i>Gould,</i>	<i>Mattice,</i>	<i>Spence,</i>
<i>Church,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Meagher,</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Clarke,</i>	<i>Hartman,</i>	<i>Merritt,</i>	<i>Terrill,</i>
<i>Cook,</i>	<i>Hincks,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Crawford,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Morin,</i>	<i>Turcotte,</i>

<i>Daly,</i>	<i>Huot,</i>	<i>Morrison, Angus,</i>	<i>Valois,</i>
<i>Dauust, Charles,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Munro,</i>	<i>Whitney,</i>
<i>Darche,</i>	<i>Jobin,</i>	<i>Niles,</i>	95. <i>Wilson.</i>
<i>Delong,</i>	<i>Laberge,</i>	<i>Papin,</i>	

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Alors, la Question principale ayant été mise ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.
Messieurs

<i>Bowes,</i>	<i>Marchildon,</i>	<i>Rankin,</i>	6. <i>Rhodes.</i>
<i>Gamble,</i>	<i>O'Farrell,</i>		

CONTRE.
Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>De Witt,</i>	<i>Langton,</i>	<i>Papin,</i>
<i>Alleyn,</i>	<i>Dionne,</i>	<i>Laporte,</i>	<i>Patrick,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Dorion, Antoine A.</i>	<i>Larwill,</i>	<i>Pouliot,</i>
<i>Bellingham,</i>	<i>Drummond, Pro. Gén.</i>	<i>LeBoutillier,</i>	<i>Powell,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>Lemieux,</i>	<i>Prévost,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Egan,</i>	<i>Lumsden,</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Brodeur,</i>	<i>Felton,</i>	<i>Lyon,</i>	<i>Roblin,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Fergusson,</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Ross, Sol. Gén.</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Macdonald, John S.</i>	<i>Ross, James,</i>
<i>Burton,</i>	<i>Foley,</i>	<i>Macdonald, Pro. Gén.</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Cartier,</i>	<i>Fortier, Thomas,</i>	<i>McDonald, Roderick,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Fortier, Octave C.</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Smith, Sol. Gén.</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>MacNab, Sir A. N.</i>	<i>Smith, Sidney,</i>
<i>Chabot,</i>	<i>Frazer,</i>	<i>McCann,</i>	<i>Smith, James,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Gill,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Chisholm,</i>	<i>Gould,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Southwick,</i>
<i>Church,</i>	<i>Guéremont,</i>	<i>Mattice,</i>	<i>Spence,</i>
<i>Clarke,</i>	<i>Hartman,</i>	<i>Meagher,</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Cook,</i>	<i>Hincks,</i>	<i>Merritt,</i>	<i>Terrill,</i>
<i>Crawford,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Thibaudewau,</i>
<i>Daly,</i>	<i>Huot,</i>	<i>Morin,</i>	<i>Turcotte,</i>
<i>Dauust, Charles,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Morrison, Angus,</i>	<i>Valois,</i>
<i>Darche,</i>	<i>Jobin,</i>	<i>Munro,</i>	<i>Whitney,</i>
<i>Delong,</i>	<i>Laberge,</i>	<i>Niles,</i>	97. <i>Wilson.</i>
<i>Desaulniers,</i>			

Ainsi, elle a passé dans la négative.

M. *Foley* a proposé, secondé par M. *Flint*, et la Question ayant été mise, Que le Bill soit renvoyé de nouveau à un Comité de toute la Chambre, pour l'amender, en donnant distinctement les Noms des Individus qui ont droit à des salaires en vertu du dit Acte, et les sommes qu'ils recevront séparément chaque année ; et aussi, de pourvoir à ce que toute commutation faite en vertu de l'Acte soit basée sur l'âge actuel de chaque Titulaire, et que la somme qui sera payée en commutation soit fixée par les Tableaux d'Annuités publiés en cette Province, par autorité en 1851 ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.
Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Dorion, Antoine A.</i>	<i>Laberge,</i>	<i>Mattice,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Fergusson,</i>	<i>Lumsden,</i>	<i>Merritt,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Macdonald, John S.</i>	<i>Munro,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Foley,</i>	<i>McDonald, Roderick,</i>	<i>Papin,</i>
<i>Church,</i>	<i>Frazer,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Prévost,</i>
<i>Daly,</i>	<i>Galt,</i>	<i>McKerlie,</i>	<i>Scatcherd</i>

<i>Daoust, Charles,</i>	<i>Hartman,</i>	<i>Marchildon,</i>	<i>Valois,</i>
<i>Darche,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Matheson,</i>	34. <i>Wilson.</i>
<i>De Witt,</i>	<i>Jobin,</i>		

CONTRE.
Messieurs

<i>Allyn,</i>	<i>Delong,</i>	<i>Larwill,</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>Lemieux,</i>	<i>Roblin,</i>
<i>Bellingham,</i>	<i>Dionne,</i>	<i>Lyon,</i>	<i>Ross, Sol. Gén.</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Drummond, Pro. Gén.</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Ross, James,</i>
<i>Bowes,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>Macdonald, Pro. Gén.</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Brodeur,</i>	<i>Egan,</i>	<i>MacNab, Sir A. N.</i>	<i>Smith, Sol. Gén.</i>
<i>Burton,</i>	<i>Felton,</i>	<i>McCann,</i>	<i>Smith, Sidney,</i>
<i>Cartier,</i>	<i>Fortier, Thomas,</i>	<i>Meagher,</i>	<i>Smith, James,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Fortier, Octave C.</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Morin,</i>	<i>Spence,</i>
<i>Chabot,</i>	<i>Gill,</i>	<i>Niles,</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Gould,</i>	<i>O'Farrell,</i>	<i>Taché,</i>
<i>Chisholm,</i>	<i>Hincks,</i>	<i>Patrick,</i>	<i>Terrill,</i>
<i>Clarke,</i>	<i>Huot,</i>	<i>Pouliot,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Cook,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Powell,</i>	<i>Turcotte,</i>
<i>Crawford,</i>	<i>Langton,</i>	<i>Rhodes,</i>	66. <i>Whitney.</i>
<i>Daoust, Jean B.</i>	<i>Laporte,</i>		

Ainsi, elle a passé dans la négative.

L'Honorable M. Merritt a proposé, secondé par M. Roderick McDonald, et la Question ayant été mise, Que les mots : "et seront appropriés par les dites Municipalités seulement pour le soutien des Ecoles Communes et l'établissement de Bibliothèques de District dans les limites des dites Municipalités, respectivement, et pour nul autre objet quelconque," soient insérés après le mot "applicable," dans la 29me ligne de la 5me Clause du dit Bill, et que les mots : "pour aucun objet auquel ces dits fonds sont applicables," dans la même ligne, soient retranchés ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.
Messieurs

<i>Bell,</i>	<i>Dorion, Antoine A.</i>	<i>Macdonald, John S.</i>	<i>Papin,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McDonald, Roderick,</i>	<i>Prévost,</i>
<i>Bowes,</i>	<i>Foley,</i>	<i>McCann,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Frazer,</i>	<i>McKerlie,</i>	<i>Southwick,</i>
<i>Church,</i>	<i>Galt,</i>	<i>Marchildon,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Cook,</i>	<i>Hartman,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Turcotte,</i>
<i>Darche,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Mattice,</i>	<i>Valois,</i>
<i>Delong,</i>	<i>Jobin,</i>	<i>Merritt,</i>	33. <i>Wilson.</i>
<i>De Witt,</i>			

CONTRE.
Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Daoust, Jean B.</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>Macdonald, Pro. Gén.</i>	<i>Roblin,</i>
<i>Brodeur,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>MacNab, Sir A. N.</i>	<i>Ross, James,</i>
<i>Burton,</i>	<i>Fortier, Octave C.</i>	<i>Meagher,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Cartier,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Smith, Sol. Gén.</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Gamble,</i>	<i>Morin,</i>	<i>Smith, Sidney,</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Gould,</i>	<i>Munro,</i>	<i>Smith, James,</i>
<i>Chabot,</i>	<i>Hincks,</i>	<i>Niles,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>O'Farrell,</i>	<i>Spence,</i>
<i>Chisholm,</i>	<i>Langton,</i>	<i>Patrick,</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Crawford,</i>	<i>Laporte,</i>	<i>Pouliot,</i>	<i>Taché,</i>
<i>Daly,</i>	<i>Lumsden,</i>	<i>Rhodes,</i>	48. <i>Whitney.</i>

Ainsi, elle a passé dans la négative.

M. *Langton* a proposé, secondé par M. *James Smith*, et la Question ayant été mise, Que le Proviso suivant soit ajouté à la 3me Clause du dit Bill: "Pourvu aussi, que dans trois mois après la passation du présent Acte, il sera mis devant les deux Chambres du Parlement Provincial une Cédule contenant les noms et âges de toutes les parties auxquelles un salaire ou une allocation sera payable en vertu du présent Acte, ensemble avec les sommes de chaque salaire ou allocation, et aussi les salaires ou allocations payables aux deux corps qui y sont spécialement désignés; et il ne pourra être effectué aucune commutation avant que la Cédule ait été mise devant les deux Chambres pendant trente jours d'une Session du Parlement;" la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Lumsden,</i>	<i>Morrison, Angus,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Foley,</i>	<i>Macdonald, John S. Munro,</i>	
<i>Biggar,</i>	<i>Frazier,</i>	<i>McDonald, Roderick, Papin,</i>	
<i>Brown,</i>	<i>Galt,</i>	<i>Mackenzie, Patrick,</i>	
<i>Church,</i>	<i>Gould,</i>	<i>McKerlie,</i>	<i>Prévost,</i>
<i>Daly,</i>	<i>Hartman,</i>	<i>Marchildon,</i>	<i>Rankin,</i>
<i>Darche,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>De Witt,</i>	<i>Jobin,</i>	<i>Mattice,</i>	<i>Smith, James,</i>
<i>Dorion, Antoine A. Langton,</i>		<i>Merritt,</i>	<i>36. Valois.</i>

CONTRE.

Messieurs

<i>Alleyn,</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>Macdonald, Pro.Gén. Ross, James,</i>
<i>Bowes,</i>	<i>Dionne,</i>	<i>MacNab, Sir A. N. Shaw,</i>
<i>Brodeur,</i>	<i>Drummond, Pro.Gén. McCann,</i>	<i>Smith, Sol. Gén.</i>
<i>Burton,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>Meagher, Smith, Sidney,</i>
<i>Cartier,</i>	<i>Egan,</i>	<i>Mongenais, Somerville,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Fortier, Octave C. Morin,</i>	<i>Southwick,</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Niles, Spence,</i>
<i>Chabot,</i>	<i>Gamble,</i>	<i>O'Farrell, Stevenson,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Hincks,</i>	<i>Pouliot, Taché,</i>
<i>Chisholm,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Powell, Terrill,</i>
<i>Cook,</i>	<i>Laporte,</i>	<i>Rhodes, Thibaudeau,</i>
<i>Crawford,</i>	<i>Larwill,</i>	<i>Robinson, Turcotte,</i>
<i>Droust, Jean B. Lyon,</i>	<i>Lyon,</i>	<i>Roblin, 55. Whitney.</i>
<i>DeLong,</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Ross, Sol. Gén.</i>

Ainsi, elle a passé dans la négative.

M. *Mackenzie* a proposé, secondé par M. *Brown*, et la Question ayant été proposée, Que le Bill soit renvoyé de nouveau à un Comité de toute la Chambre, avec une instruction d'amender la 2me Clause, en en retranchant toute cette partie qui pourvoit au paiement d'une allocation annuelle durant les vingt années qui suivront, en faveur de l'Eglise Catholique Romaine et de la Mission Britannique de l'Eglise Wesléyenne, et accordant au lieu d'icelle les diverses sommes mentionnées dans les Comptes Publics comme ayant été payées à l'Evêque Catholique Romain de *Toronto* et aux Membres du Clergé de cette Eglise; et aussi, à certains Missionnaires Britanniques Wesléyens, respectivement, à être payée à compter de la passation du Statut Impérial mentionné dans la dite seconde Clause, durant la vie naturelle et la desserte des dits Membres du Clergé; et que les noms des dits Titulaires et Missionnaires, et les sommes qui leur seront respectivement payées, seront ajoutés comme Cédule au Bill;

M. *Lyon* a proposé, en Amendement à la Question, secondé par M. *Crawford*, Que les mots: "et qu'afin qu'il n'existe aucune apparence de différence entre l'Eglise Protestante et l'Eglise Catholique Romaine, le Très-Révérend le pré-

“ sent Evêque Protestant de *Toronto*, et les autres Membres du Clergé Protestant auront une commutation de vingt années de leur salaire ou allocation,” soient ajoutés à la fin d’icelle ;

Et la Question ayant été mise sur l’Amendement ; la Chambre s’est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs

*Bowes,**Lyn.*3. *Powell.*

CONTRE.

Messieurs

*Aikins,**Desaulniers,**Macbeth,**Rankin,**Alley,**De Witt,**Macdonald, Pro.Gén.**Roblin,**Bell,**Dorion, Antoine A.**McDonald Roderick,**Ross, Sol. Gén.**Bellingham,**Drummond, Pro. Gén.**MacKenzie,**Ross, James,**Biggar,**Dufresne,**MacNab, Sir A. N.**Scatcherd,**Brodeur,**Egan,**McCann,**Shaw,**Bronn,**Flint,**McKerlic,**Smith, Sol. Gén.**Cartier,**Fortier, Octave C.**Marchildon,**Smith, Sidney,**Cauchon,**Fournier,**Mattice,**Smith, James,**Cayley,**Frazcr,**Mongenais,**Somerville,**Chabot,**Galt,**Morin,**Southwick,**Chapais,**Gamble,**Morrison, Angus,**Spence,**Chisholm,**Gould,**Munro,**Stevenson,**Church,**Hartman,**Niles,**Taché,**Cook,**Hincks,**O'Farrell,**Terrill,**Daly,**Holton,**Papin,**Thibaudeau,**Daoust, Jean B.**Jobin,**Patrick,**Turcotte,**Darche,**Laporte,**Pouliot,**Valois,**Delong,**Lumsden,**Prévost,*76. *Whitney.*

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Alors, la Question principale ayant été mise ; la Chambre s’est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs

*Aikins,**Frazcr,**Lumsden,**McKerlic,**Biggar,**Hartman,**Mackenzie,*9. *Mattice.**Brown,*

CONTRE.

Messieurs

*Alley,**De Witt,**Larwill,**Ross, Sol. Gén.**Bell,**Dionne,**Macbeth,**Ross, James,**Bellingham,**Dorion, Antoine A.**Macdonald, Pro.Gén.**Scatcherd,**Bowes,**Drummond, Pro.Gén.**McCann,**Shaw,**Brodeur,**Dufresne,**Marchildon,**Smith, Sol. Gén.**Cartier,**Egan,**Mongenais,**Smith, Sidney,**Cauchon,**Fortier, Octave C.**Morin,**Smith, James,**Cayley,**Fournier,**Morrison, Angus,**Somerville,**Chabot,**Galt,**Munro,**Southwick,**Chapais,**Gamble,**Niles,**Spence,**Chisholm,**Gould,**O'Farrell,**Stevenson,**Church,**Hincks,**Papin,**Taché,**Cook,**Holton,**Patrick,**Terrill,**Daly,**Holton,**Pouliot,**Thibaudeau,**Daoust, Jean B.**Jackson,**Powell,**Turcotte,*

Darche,
Delong,
Desaulniers,

Jobin,
Langton,
Laporte,

Prévost,
Rankin,
Roblin,

Valois,
71. Whitney.

Ainsi, elle a passé dans la négative.

M. Antoine Aimé Dorion a proposé, secondé par M. Holton, et la Question ayant été mise, Que le Bill soit renvoyé de nouveau à un Comité de toute la Chambre, afin de l'amender, de manière à pourvoir à ce que sur et à même les fonds, deniers et propriétés quelconques connus comme Réserves du Clergé, une somme suffisante pour payer les salaires et allocations qui ont été accordés et donnés au Clergé des Eglises d'Angleterre et d'Ecosse, ou à tous autres corps ou dénominations Religieuses de Chrétiens en Canada, (et auxquels la foi de la Couronne était engagée lors de la passation de l'Acte Impérial cité en dernier lieu dans le Préambule du dit Bill,) durant la vie naturelle ou la durée du ministère ou de la charge des parties qui les reçoivent actuellement, sera réservée pour payer les dits salaires ou allocations à mesure qu'ils deviendront dus, et que le surplus des dites Réserves du Clergé sera sans délai versé et réuni au Fonds du Revenu Consolidé et au Domaine Public de la Province, et que ce surplus sera évalué, pour être le montant de cette évaluation approprié comme suit : moitié au Fonds des Ecoles Communes de la Province, et l'autre moitié sera payée soit en argent ou en débetures, et sera divisée entre toutes les Municipalités, à raison de leur population, la part échéant au Haut-Canada et aux Townships du Bas-Canada devant être payée aux Municipalités du Haut-Canada et à celles dans les limites desquelles sont situés les dits Townships du Bas-Canada, pour être par elles employée à des fins locales, et la part afférente aux Habitants des Seigneuries devant être employée au rachat de la Tenure Seigneuriale ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.
Messieurs

Darche,
Desaulniers,
De Witt,
Dorion, Antoine A.

Galt,
Holton,
Jobin,
Marchildon.

Papin,
Pouliot,
Prévost,

Thibaudeau,
Turcotte,
14. Valois.

CONTRE.
Messieurs

Aikins,
Bell,
Bellingham,
Biggar,
Bowes,
Broudeur,
Brown,
Cartier,
Cauchon,
Cayley,
Chabot,
Chapais,
Chisholm,
Church,
Cook,

Crawford,
Daoust, Jean B.
Delong,
Dionne,
Drummond, Pro.Gén.
Egan,
Fournier,
Gamble,
Gould,
Hartman,
Hincks,
Jackson,
Langton,
Laporte,

Lumsden,
Macbeth,
Macdonald, Pro. Gén.
MacNab, Sir A. N.
McCann,
Matheson,
Mongenais,
Morrison, Angus,
Munro,
Niles,
Patrick,
Powell,
Rhodes,

Robinson,
Roblin,
Ross, Sol. Gén.
Ross, James,
Share,
Smith, Sol. Gén.
Smith, Sidney,
Smith, James,
Southwick,
Spence,
Stevenson,
Taché,
Terrill,
57. Whitney.

Ainsi, elle a passé dans la négative.

M. Galt a proposé, secondé par M. Whitney, et la Question ayant été mise, Que le Bill soit renvoyé de nouveau à un Comité de toute la Chambre, aux fins de l'amender, en ajoutant les mots : " Pourvu toujours, que quant au Bas-Canada, les Municipalités ayant droit de partager dans la dite distribution seront celles

“ qui comprendront dans leurs limites des terres qui auront été réservées pour “ le soutien et l'entretien d'un Clergé Protestant, ” à la fin de la 5^{me} Clause ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.			
Messieurs			
<i>Galt,</i>	<i>Rhodes,</i>	<i>Somerville,</i>	<i>A. Whitney.</i>
CONTRE.			
Messieurs			
<i>Aikins,</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Prévost,</i>
<i>Bell,</i>	<i>De Witt,</i>	<i>Macdonald, John S.</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Dionne,</i>	<i>Macdonald, Pro. Gén.</i>	<i>Robin,</i>
<i>Bowes,</i>	<i>Dorion, Antoine A.</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Ross, Sol. Gén.</i>
<i>Brodeur,</i>	<i>Drummond, Pro. Gén.</i>	<i>MacNab, Sir A. N.</i>	<i>Ross, James,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Egan,</i>	<i>McCann,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Cartier,</i>	<i>Fortier, Octave C.</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Smith, Sol. Gén.</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Smith, Sidney,</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Gamble,</i>	<i>Morin,</i>	<i>Smith, James,</i>
<i>Chabot,</i>	<i>Gould,</i>	<i>Morrison, Angus,</i>	<i>Southwick,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Hincks,</i>	<i>Munro,</i>	<i>Spence,</i>
<i>Chisholm,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Niles,</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Cook,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>O'Farrell,</i>	<i>Terrill,</i>
<i>Crawford,</i>	<i>Laporte,</i>	<i>Papin,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Daoust, Jean B.</i>	<i>Larwill,</i>	<i>Patrick,</i>	<i>Turcotte,</i>
<i>Delong,</i>	<i>Lumsden,</i>	<i>Pouliot,</i>	<i>64. Valois.</i>

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois Vendredi prochain.

Un Bill pour incorporer la Compagnie Canadienne de Navigation Océanique à la Vapeur, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que M. *Holton* porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill pour déclarer valide un certain Arpentage de partie de la Ville de *Cornwall*, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que M. *Roderick McDonald* porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill pour incorporer la Ville de *Whitby*, et en définir les limites, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que M. *Hartman* porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald*, secondé par M. le Solliciteur-Général *Smith*,

La Chambre s'est ajournée.

Jouis, 16^o die Novembris;

ANNO 18^o VICTORIÆ REGINÆ, 1854.

M. L'ORATEUR a communiqué à la Chambre la Lettre suivante :—

Québec, 16 Novembre 1854.

Monsieur,—J'ai l'honneur de transmettre ci-joint, pour l'information de l'Honorable Assemblée Législative, un Etat touchant le réglément final de l'Assurance de certaines propriétés appartenant aux deux Chambres du Parlement, détruites par l'incendie le premier jour de Février dernier.

Nous avons l'honneur d'être, Monsieur,
Vos très-obéissants et très-humbles Serviteurs,

J. F. Taylor, Greffier, Con. Lég.

W. B. Lindsay, Greffier, Ass. Lég.

A l'Honorable *Louis V. Sicotte*,
Orateur de l'Assemblée Législative.

Etat indiquant de quelle manière l'Assurance de la Bibliothèque (Dix mille louis) et du Mobilier (Huit mille louis) appartenant aux deux Chambres du Parlement, qui furent détruits par l'incendie du premier de Février dernier, a été définitivement réglée par les deux Greffiers, au nom desquels elle avait été effectuée.

AMEUBLEMENT.			£.	s.	d.	£.	s.	d.	
La valeur, lors de l'Incendie, suivant inventaire de MM. <i>Drum</i> et <i>Benoit</i> :—									
Dans le Conseil Législatif.....			3454	9	0				
Dans l'Assemblée Législative.....			3791	15	0				
* Chandeliers et Becs, suivant le Compte de <i>Thomas Andrews</i>			1213	10	5				
* Globes en Verre, do			71	17	11				
						8531	12	4	
Déduisez—† Contenu de la Chambre, No. 40.....			198	19	6				
La Masse et son Etui.....			500	0	0				
Une paire de Globes.....			50	0	0				
Meubles sauvés, suivant Inventaire.....			1972	15	6				
Lampes do do			80	3	3				
Globes en Verre do do			15	19	6				
						2817	17	9	
Ajoutez—Estimation du dommage des Meubles sauvés.....						£	5713	14	7
							399	18	0
Porté en l'autre part.....						£	6113	12	7

* Les Assureurs n'ont pas voulu considérer ces items comme étant compris dans les Polices, sous le terme général "d'Ameublement," mais les Assurés ayant fortement réclamé l'Assurance d'iceux sous ce chef particulier, la question fut, après beaucoup de trouble et de délai, décidée en faveur des Greffiers des deux Chambres, et le montant en entier que comporte ces items leur a été en conséquence alloué dans le réglément.

† Le Mobilier contenu dans cette Chambre appartenait à M. *Michael Keating*, le Concierge, et quoiqu'il fut compris dans l'inventaire fait par MM. *Drum* et *Benoit*, il a été exclu par les Assureurs, à raison de ce que le Mobilier contenu dans la Chambre No. 40, n'était pas mentionné dans les Polices comme lui appartenant.

	£	s.	d.	£	s.	d.
<i>Rapporté de l'autre part</i>				6113	12	7
BIBLIOTHÈQUE.						
La valeur lors de l'incendie.....	11723	19	0			
Valeur des Livres sauvés.....	6017	13	0			
				5706	6	0
				£ 11819	18	7
Dépenses encourues pour la classer, arranger, etc.....				100	7	0
				£ 11919	18	7
Montant Total Payable.....						
Payé entre les mains du Receveur-Général, le Billet de MM. Forsyth, Bell et Cie., à 10 jours de vue, depuis le 11 Novembre 1854.....	4037	9	11			
Payé entre les mains du Receveur-Général le Billet de MM. Pemberton et Frères, à 10 jours de vue, depuis le 11 Novembre 1854.....	3941	4	4			
Payé entre les mains du Receveur-Général, un Chèque du Trésorier de la Compagnie d'Assurance contre le Feu de Québec, sur la Banque de Québec.....	3941	4	4			
				11919	18	7

(Certifié,)

J. F. Taylor, Greffier, Con. Lég.
W. B. Lindsay, Greffier, Ass. Lég.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—
 Par M. *Charles Daoust*,—la Pétition du Révérend *J. O. Archambault* et autres, Commissaires d'Ecole de la Paroisse de *St. Thimothée*, Comté de *Beauharnois*.
 Par M. *Laberge*,—la Pétition d'*Eugène Philippe Dorion*, de la Cité de *Québec*.

Par l'honorable M. *Young*,—deux Pétitions de la Chambre de Commerce de *Montréal*.

Par M. *Holton*,—deux Pétitions de la Chambre de Commerce de *Montréal*.

Par M. *Thomas-Fortier*,—la Pétition de *F. Brunelle* et autres, de la Paroisse de *St. Edouard de Gentilly*.

Par M. *Whitney*,—la Pétition de *W. Nelson*, Ecuyer, et autres, les Comité et amis de la Maison et de l'Ecole d'Industrie de *Montréal*.

Par M. *Loranger*,—la Pétition du Révérend *C. L. Vinet* et autres, de la Paroisse de *St. Constant*, District de *Montréal*.

Par M. *Freeman*,—la Pétition de *Charles Magill*, Ecuyer, et autres, Maires et Syndics des Municipalités du *Haut-Canada*, et Directeurs Municipaux du Grand Chemin de Fer Occidental.

Par l'honorable M. *Chabot*,—la Pétition du Révérend *J. Auclair* et autres, de la Cité de *Québec*.

Par M. *Cauchon*,—la Pétition de *W. Lemoine*, Ecuyer, et autres, de *St. Féréol* et autres Paroisses avoisinantes, Comté de *Montmorency*.

Par M. *Wilson*,—deux Pétitions de la Division *Pioneer*, No. 58, de l'Ordre des Fils de la Tempérance ; et la Pétition d'*Henry Chantler* et autres, Praticiens en Médecine, Chirurgie et Accouchement, du *Haut-Canada*.

Par M. *Antoine Aimé Dorion*,—la Pétition de la Chambre de Commerce de *Montréal*.

Conformément à l'Ordre du jour, les Pétitions suivantes ont été lues :—

De *J. O. Leduc* et autres, du Comté de *Chambly* ; demandant que le Chef-lieu du dit Comté soit établi à *St. Bruno*.

Du Révérend *William Mair* et autres, Electeurs Municipaux du nouveau Comté

des *Deux-Montagnes* ; demandant qu'il ne soit établi aucune disposition Législative touchant certains Réglements du Conseil du dit Comté au sujet de sa souscription d'une somme de Cinquante mille louis d'Actions dans l'entreprise du Chemin de Fer de *Montréal* et *Bytown*, jusqu'à ce que jugement soit rendu par la Cour Supérieure à *Montréal*, dans une action maintenant pendante relative aux dits Réglements.

De *Sydney Bellingham*, Ecuyer, de la Cité de *Montréal* ; exposant : Que le Pétitionnaire a été dûment élu et est maintenant Membre du Parlement Provincial pour le Comté d'*Argenteuil* : Qu'une Pétition se plaignant de l'Election du Pétitionnaire a été présentée à la Chambre par *Robert Simpson*, Ecuyer, et renvoyée par elle au Comité Général des Elections, pour qu'un Comité Spécial fut nommé à l'effet de décider sur le mérite de la dite Pétition : Que par le Statut qui règle les délibérations de la Chambre, il est stipulé : " qu'avant qu'une Pétition d'Election ne soit présentée à la Chambre, une obligation sera consentie par une, deux, trois ou quatre personnes comme Cautions pour le Signataire de la dite Pétition, pour la somme de Deux cents louis, en une seule somme, ou en plusieurs sommes de cinquante louis au moins chacune, pour le paiement de tous les frais et dépenses qui, en vertu des dispositions de cet Acte, devront être payés par le Pétitionnaire à tout témoin assigné en sa faveur, ou au Membre Siégeant, ou à toute autre partie contre laquelle plainte est portée dans la dite Pétition, ou à toute partie qui pourra être admise à défendre la dite Pétition, ainsi qu'il est prescrit ci-après, ou à toute personne qui, sur la demande du dit Pétitionnaire pour l'émission d'une commission pour entendre des témoins au procès, ou à tout Greffier, Huissier, ou autre Officier employé par ce Commissaire pour ou à l'égard de l'exécution de la Commission à lui donnée à cette fin : " Que l'obligation exigée par le Statut susdit n'a pas été consentie par aucune personne ou personnes ; mais qu'au contraire, un certain Cautionnement irrégulier, dans lequel omission était faite de pourvoir à la garantie du paiement des frais et dépenses qui deviendront payables par le dit *Robert Simpson* à tout témoin ou témoins assignés en sa faveur, a été consenti par le nommé *Edward Jones*, et certifié à tort et par erreur par l'Honorable Orateur de la Chambre, et qu'en conséquence de ce, la dite Pétition d'Election a été présentée à la Chambre contrairement aux dispositions expresses du Statut susdit ; et demandant que la Chambre ne permette pas qu'il soit décidé sur le mérite de la dite Pétition, ni qu'un Comité soit assermenté à cet effet.

Du Révérend *M. Lalor* et autres, Catholiques du Diocèse de *Kingston* ; demandant des Ecoles séparées dans le *Haut-Canada*, et qu'elles partagent dans le produit des Réserves du Clergé.

Du Conseil Municipal des Comtés-unis de *Lincoln* et *Welland* ; demandant l'adoption de mesures pour augmenter le nombre des Ecoles de Grammaire de Comté.

De la Compagnie du Chemin de Fer de *Montréal* et *New-York* ; représentant que le Bill maintenant devant la Chambre relatif à la Compagnie du Grand Tronc de Chemin de Fer, donne à cette Compagnie le droit de construire un Embranchement le long de la Rue *Craig* et de la partie inférieure de la Rue *Ste. Marie*, jusqu'au courant *Ste. Marie*, dans la Cité de *Montréal*, lequel dit droit est déjà conféré aux Pétitionnaires ; et demandant que le dit Bill ne soit pas passé sans le consentement des dits Pétitionnaires.

De l'Honorable *L. M. Viger* et autres, Propriétaires de Seigneuries dans le *Bas-Canada* ; demandant que le Bill de la Tenure Seigneuriale ne soit pas passé, à moins qu'il ne soit amendé de manière à donner une indemnité pleine et entière aux Seigneurs pour les propriétés et droits qui leur sont enlevés par le dit Bill.

De *John Boston*, Ecuyer, Shérif du District de *Montréal* ; demandant que ses

droits comme propriétaire des Fiefs et Seigneuries de *Thuwaite* et *St. Jacques*, possédés à titre de franc-aleu noble, ne soient pas affectés par aucune mesure à être passée relativement à la Tenure Seigneuriale dans le *Bas-Canada*.

M. Cartier, du Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques, a présenté à la Chambre le Sixième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre Comité a examiné le Bill pour amender l'Acte pour autoriser la construction d'un Chemin de Fer de *Galt* à *Guelph*, et y a fait plusieurs amendements, qu'il a l'honneur de soumettre à la considération de Votre Honorable Chambre.

Ordonné, Que le Bill pour amender l'Acte pour autoriser la construction d'un Chemin de Fer de *Galt* à *Guelph*, tel que rapporté du Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques, soit renvoyé à un Comité de toute la Chambre Demain.

M. Fergusson, du Comité Permanent des divers Bills Privés, a présenté à la Chambre le Onzième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre Comité a examiné les Bills suivants, et est convenu de faire certains amendements à chacun d'eux, respectivement, qu'il a l'honneur de soumettre à la considération de Votre Honorable Chambre, savoir :

Bill pour incorporer la Compagnie des Mines de *Mégantic* :

Bill pour incorporer la Compagnie des Mines et d'Exploration de *Québec* et *St. François* :

Bill pour amender la Charte et augmenter le Capital de la Banque de *Montréal* :

Bill pour incorporer la Compagnie de Navigation Océanique à la Vapeur de *Montréal*.

Ordonné, Que le Bill pour incorporer la Compagnie de Navigation Océanique à la Vapeur de *Montréal*, tel que rapporté du Comité Permanent des divers Bills Privés, soit renvoyé à un Comité de toute la Chambre Lundi prochain.

Ordonné, Que le Bill pour amender la Charte et augmenter le Capital de la Banque de *Montréal*, tel que rapporté du Comité Permanent des divers Bills Privés, soit renvoyé à un Comité de toute la Chambre Lundi prochain, et que ce soit alors le premier Ordre du jour.

Ordonné, Que la 71me Règle de cette Chambre soit mise de côté, par rapport au Bill pour incorporer la Banque de *Saint François*.

Ordonné, Que la Pétition de l'Eglise Congrégationnelle dans la Ville de *London*, soit renvoyée au Comité Permanent des divers Bills Privés.

Ordonné, Que l'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer de *Vaudreuil*, soit remis à Lundi prochain.

Ordonné, Que la Pétition du Révérend *William Mair* et autres, Electeurs Municipaux du nouveau Comté des *Deux-Montagnes*, soit renvoyée au Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques.

Ordonné, Que la dite Pétition soit imprimée, pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Ordonné, Que la partie du Rapport du Maître-Général des Postes, pour l'année expirée le 31 Mars dernier, qui a rapport à la Recette et à la Dépense des Deniers Publics, soit renvoyée au Comité Permanent des Comptes Publics.

Ordonné, Que la Pétition de *John Maguire*, Ecuyer, de la Cité de Québec, Magistrat de Police; et la Pétition de l'Honorable *L. M. Viger* et autres, Propriétaires de Seigneuries dans le *Bas-Canada*, soient imprimées pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Ordonné Que les Ordres du jour soient maintenant appelés.

Et l'Ordre du jour, pour prendre en considération les Raisons d'absence des Membres qui n'ont pas été présents à l'appel nominal de la Chambre, Vendredi, le vingt-septième jour d'Octobre dernier, étant lu;

Ordonné, Que le dit Ordre du jour soit remis à Jeudi, le septième jour de Décembre prochain.

M. Terrill, du Comité pour prendre en considération certaines Résolutions concernant l'Indemnité à être accordée aux Seigneurs dans le *Bas-Canada*, a fait rapport de plusieurs Résolutions, lesquelles ont été lues comme suit :—

1. *Résolu*, Qu'il est expédient de faire des dispositions Législatives pour définir et limiter les Droits des Seigneurs dans le *Bas-Canada*, conformément à l'ancienne Loi du Pays, en faciliter le rachat, et abolir tous Lods et Ventes ou droits sur les mutations des Terres tenues en rôte.

2. *Résolu*, Que pour mettre ces dispositions à effet, il est expédient de nommer des Commissaires pour établir et fixer les sommes qui seront payées par le Censitaire au Seigneur comme juste prix de tel rachat, et qu'il sera subvenu par la Province aux dépenses encourues pour cet objet.

3. *Résolu*, Qu'il est expédient que la réclamation de certains Seigneurs à des droits non reconnus par les anciennes Lois du *Bas-Canada*, mais au sujet desquels il y a des opinions contradictoires, principalement en conséquence de ce que certains pouvoirs conférés aux Gouverneurs et aux Intendants sous le Gouvernement Français n'ont pas été transférés aux Tribunaux établis plus tard, soit soumise à la décision Judiciaire de la plus haute Cour de Juridiction Civile du *Bas-Canada*, et qu'il ne soit payé aucune indemnité aux Seigneurs pour l'abolition de tout droit à l'égard duquel telle décision sera contre eux, mais que si cette décision est en faveur des Seigneurs à l'égard de leur réclamation de tout droit de cette nature, ils soient alors indemnisés par la Province de la perte réelle éprouvée par eux par suite de l'abolition de tel droit, aussi bien que par suite de l'abolition de tels autres droits dont la légalité n'est pas mise en doute, mais dont il pourrait être considéré expédient de les priver à l'avenir pour le bien public.

4. *Résolu*, Qu'il est expédient que les sommes requises pour payer les dites dépenses et indemnité, soient portées contre le Fonds du Revenu Consolidé, avec pouvoir au Gouverneur-Général en Conseil de prélever les dites sommes, en tout ou en partie, par Débentures, s'il trouve expédient de le faire, mais qu'il sera tenu des comptes séparés des deniers versés dans le dit Fonds du Revenu Consolidé provenant des diverses sources de Revenu ci-après mentionnées; et que si les sommes payables à même le Fonds Consolidé pour les fins susdites, excèdent le montant provenant des diverses sources de revenu mentionnées dans la Résolution qui suit, il sera expédient, dans l'opinion de cette Chambre, d'approprier une somme égale au dit excédant pour quelque fin ou fins locales dans le *Haut-Canada*.

5. *Résolu*, Ci-suivent les sources de Revenu mentionnées dans la Résolution précédente; c'est à savoir: le droit de *Quint* et autres redevances, qui sont actuellement, ou qui deviendront ci-après payables au Domaine de la Couronne, dans ou sur les Seigneuries dans le *Bas-Canada* dont la Couronne est le Seigneur Dominant, aussi bien que de tous arrérages de telles redevances; les Revenus de la Seigneurie de *Lauron*, et les produits de la vente de toute partie de la dite Seigneurie qui pourra être ci-après vendue, et tous arrérages de tels Revenus;

tous les deniers provenant dans le *Bas-Canada* des Licences pour détailler des Liqueurs spiritueuses, vins, ou Liqueurs fermentées, dans des lieux autres que ceux d'Entretien Public, communément appelées Licences de Magasin ou de Boutique; tous les deniers provenant dans le *Bas-Canada* des Droits d'Encan et des Licences d'Encanteur; et toutes sommes d'argent qui pourront provenir des Licences d'Auberge dans le *Bas-Canada*, après liquidation des charges portées maintenant sur ce Fonds, excepté cependant telle partie du dit Fonds qui sera prélevée dans les Townships, et tous deniers qui proviendront de la vente de Terres Seigneuriales non concédées réunies au Domaine de la Couronne, et qui n'ont pas été reconcédées aux Seigneurs, pour les indemniser de leurs droits en icelles.

6. *Résolu*, Que pas plus de Cent cinquante mille louis courant, ne devraient être appropriés pour les objets susmentionnés, en sus du montant provenant des diverses sources de Revenu mentionnées dans la Résolution immédiatement précédente.

La première Résolution ayant été lue une seconde fois, elle a été adoptée.

La seconde Résolution ayant été lue une seconde fois;

M. *Mackenzie* a proposé, en amendement à icelle, secondé par M. *Frazer*, Que tous les mots après "Que," jusqu'à la fin d'icelle, soient retranchés, de manière à insérer les mots: "il est inexpédient et injuste envers les Contribuables du *Canada* d'approprier aucune partie du Revenu Territorial de cette Province à l'Indemnisation des Seigneurs du *Bas-Canada*, en autant que l'objet du Bill, tel que rédigé, est d'un intérêt purement local, et que cette Indemnité devrait être payée par les parties qui en retirent immédiatement de l'avantage," en leur place;—

George K. Chisholm, Ecuyer, *Samuel Black Freeman*, Ecuyer, *James Moir Ferres*, Ecuyer, *Pierre Eustache Dostaler*, Ecuyer; Président, *Michael Hamilton Foley*, Ecuyer, composant le Comité Spécial nommé pour juger et décider du mérite de la Pétition se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour le Comté d'*Argenteuil*, leurs Noms ont été appelés:—Et *James Moir Ferres*, Ecuyer, ne comparaisant pas dans le cours d'une heure après quatre heures;

Sur motion de l'Honorable M. *Merritt*, secondé par M. *Langton*,

Ordonné, Que la 74^{me} Section de l'Acte des Pétitions d'Election de 1851, soit maintenant lue:—Et cette Section ayant été lue;

Ordonné, Que *James Moir Ferres*, Ecuyer, Membre pour le Comté de *Missisquoi*, ayant été nommé pour servir comme l'un des Membres pour juger et décider du mérite de la Pétition se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour le Comté d'*Argenteuil*, et ne s'étant pas rendu à sa place dans le cours d'une heure après quatre heures aujourd'hui, ce jour étant désigné pour assermenter le dit Comité, soit pris sous la garde du Sergent d'Armes de service dans cette Chambre.

Et la Question ayant été de nouveau proposée, Que tous les mots après "Que," jusqu'à la fin de la seconde Résolution, soient retranchés, de manière à insérer les mots: "il est inexpédient et injuste envers les Contribuables du *Canada* d'approprier aucune partie du Revenu Territorial de cette Province à l'indemnisation des Seigneurs du *Bas-Canada*, en autant que l'objet du Bill, tel que rédigé, est d'un intérêt purement local, et que cette Indemnité devrait être payée par les parties qui en retirent immédiatement de l'avantage," en leur place;—

Sur motion de l'Honorable M. *Merritt*, secondé par M. *Langton*,

Ordonné, Que la 75^{me} Section de l'Acte des Pétitions d'Election de 1851, soit maintenant lue:—Et cette Section ayant été lue;

Et *James Moir Ferres*, Ecuyer, n'ayant pas été amené devant la Chambre,

dans les trois heures écoulées après quatre heures, l'assermentation du Comité pour juger et décider du mérite de la Pétition se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour le Comté d'Argenteuil, a été ajournée à la prochaine séance de la Chambre.

Et la Question ayant été mise, Que tous les mots après "Que," jusqu'à la fin de la seconde Résolution, soient retranchés de manière à insérer les mots : " il est " inexpédient et injuste envers les Contribuables du Canada d'approprier aucune " partie du revenu Territorial de cette Province à l'indemnisation des Seigneurs " du Bas-Canada, en autant que l'objet du Bill, tel que rédigé, est d'un intérêt " purement local, et que cette Indemnité devrait être payée par les parties qui en " retirent immédiatement de l'avantage," en leur place ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Frazer,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Murney,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Freeman,</i>	<i>McKerlie,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Lumsden,</i>	<i>Marchildon,</i>	<i>Wilson,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Macdonald, John S.</i>	<i>Maitice,</i>	19. <i>Wright.</i>
<i>Fergusson,</i>	<i>McDonald, Roderick,</i>	<i>Merritt,</i>	

CONTRE.

Messieurs

<i>Bellingham,</i>	<i>Darche,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Poulin,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Delong,</i>	<i>Jobin,</i>	<i>Prévost,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>Laberge,</i>	<i>Ross, Sol. Gén.</i>
<i>Bowes,</i>	<i>De Witt,</i>	<i>Langton,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Brodeur,</i>	<i>Dionne,</i>	<i>Laporte,</i>	<i>Smith, Sol. Gén.</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Dorion, Antoine A.</i>	<i>LeBoutillier,</i>	<i>Smith, Sidney,</i>
<i>Cartier,</i>	<i>Dostaler,</i>	<i>Lemieux,</i>	<i>Smith, James,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Drummond, Pro. Gén.</i>	<i>Loranger,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>Lyon,</i>	<i>Spence,</i>
<i>Chabot,</i>	<i>Egan,</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Fortier, Thomas,</i>	<i>Macdonald, Pro. Gén.</i>	<i>Taché,</i>
<i>Chisholm,</i>	<i>Fortier, Octave C.</i>	<i>Masson,</i>	<i>Terrill,</i>
<i>Church,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Clarke,</i>	<i>Galt,</i>	<i>Morin,</i>	<i>Turcotte</i>
<i>Cook,</i>	<i>Gill,</i>	<i>O'Farrell,</i>	<i>Valois,</i>
<i>Crawford,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Papin,</i>	<i>Whitney,</i>
<i>Daoust, Charles,</i>	<i>Hartman,</i>	<i>Patrick,</i>	69. <i>Young.</i>
<i>Daoust, Jean B.</i>			

Ainsi, elle a passé dans la négative.

M. Mackenzie a proposé, en amendement à la seconde Résolution, secondé par M. Frazer, Que tous les mots après "Que," jusqu'à la fin d'icelle, soient retranchés, de manière à insérer les mots : " la proposition d'engager le Fonds du " Revenu Consolidé au paiement de la dite indemnité, et par là d'augmenter la " dette Provinciale et la Taxation à un montant inconnu et illimité, est inconce- " vable, sans précédent et dangereuse : qu'elle prive cette Chambre du contrôle " nécessaire sur les deniers Publics et les charge sur le Public ; et que cette " Chambre manquera à son devoir envers le peuple du Canada si elle consent à " cette proposition," en leur place ;

Et la Question ayant été mise sur l'Amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs

<i>Biggar,</i>	<i>Frazer,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Murney,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Freeman,</i>	<i>McKerlie,</i>	<i>Scatcherd,</i>

Church,
Fergusson,
Foley,

Lumsden,
Macdonald, John S. Mattice,
McDonald, Roderick, Munro,

Wilson,
19. *Wright.*

CONTRE.

Messieurs

Alleyn,
Bell,
Bellingham,
Blanchet,
Bourassa,
Brodeur,
Bureau,
Cartier,
Cayley,
Chabot,
Chapais,
Chauveau,
Chisholm,
Clarke,
Crawford,
Daoust, Charles,
Daoust, Jean B.
Darche,
Delong,

Desaulniers,
DeWitt,
Dionne,
Dorion, Antoine A.
Dostaler,
Drummond, Pro. Gén. Lyon,
Dufresne,
Egan,
Felton,
Fortier, Thomas,
Fournier,
Galt,
Guévremont,
Hartman,
Hincks,
Holton,
Jackson,
Jobin,
Laberge,
Langton,
Laporte,
LeBoutillier,
Lemieux,
Loranger,
Macbeth,
Macdonald, Pro. Gén. Smith, Sol. Gén.
MacNab, Sir A. N. Smith, Sidney,
Masson,
Matheson,
Meagher,
Mongenais,
Morin,
Morrison, Angus,
Niles,
O'Farrell,
Papin,
Patrick,

Poulin,
Pouliot,
Prévost,
Roblin,
Ross, Sol. Gén.
Ross, James,
Shaw,
Smith, Sol. Gén.
Smith, Sidney,
Smith, James,
Somerville,
Spence,
Stevenson,
Terrill,
Thibaudeau
Turcotte,
Valois,
Whitney.
76. *Young.*

Ainsi, elle a passé dans la négative.

M. *Papin* a proposé, en amendement à la seconde Résolution, secondé par M. *Jobin*, Que tous les mots après "expédient," jusqu'à la fin d'icelle, soient retranchés de manière à insérer les mots : "que le Gouvernement avance à même les Fonds du Revenu Consolidé, ou au moyen de Débentures, le montant nécessaire pour effectuer la dite commutation et racheter les dits droits ; les Censitaires devant rembourser une partie de la dite avance au Gouvernement, par paiements annuels, avec un délai suffisant pour que ce remboursement ne soit pas onéreux au Censitaire," en leur place ;

Et la Question ayant été mise sur l'Amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs

Bourassa,
Bureau,
Daoust, Charles,
Darche,

DeWitt,
Dorion, Antoine A.
Holton,
Jobin,
Laberge,
Papin,

Prévost,
Valois,
13. *Young.*

CONTRE.

Messieurs

Alleyn,
Bell,
Bellingham,
Biggar,
Blanchet,
Bowes,
Brodeur,
Brown,
Burton,
Cartier,
Casault,
Cauchon,
Cayley,
Chabot,

Dostaler,
Drummond, Pro. Gén. Lyon,
Dufresne,
Egan,
Felton,
Fergusson,
Flint,
Foley,
Fortier, Thomas,
Fortier, Octave C.
Fournier,
Frazier,
Freeman,
Gill,
Lumsden,
Lyon,
Macbeth,
Macdonald, John S.
Macdonald, Pro. Gén. Roblin,
McDonald, Roderick, Ross, Sol. Gén.
Mackenzie,
MacNab, Sir A. N.
McKerlie,
Marchildon,
Masson,
Matheson,
Mattice,
Meagher,

Poulin,
Pouliot,
Powell,
Robinson,
Roblin,
Ross, Sol. Gén.
Ross, James,
Scatcherd,
Shaw,
Smith, Sol. Gén.
Smith, Sidney,
Smith, James,
Somerville,
Spence,

<i>Chapais,</i>	<i>Guvèremont,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Chauveau,</i>	<i>Hartman,</i>	<i>Morin,</i>	<i>Taché,</i>
<i>Chisholm,</i>	<i>Hincks,</i>	<i>Morrison, Angus,</i>	<i>Terrill,</i>
<i>Church,</i>	<i>Langton,</i>	<i>Munro,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Clarke,</i>	<i>Laporte,</i>	<i>Murney,</i>	<i>Turcotte,</i>
<i>Crawford,</i>	<i>LeBoutillier,</i>	<i>Niles,</i>	<i>Whitney,</i>
<i>Delong,</i>	<i>Lemieux,</i>	<i>O'Farrell,</i>	<i>Wilson,</i>
<i>Desaulniers,</i>	<i>Loranger,</i>	<i>Patrick,</i>	89. <i>Wright.</i>
<i>Dionne,</i>			

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Alors, la Question ayant été mise, Que cette Chambre concourt avec le Comité dans la seconde Résolution ; la Chambre s'est divisée :—Et la Question a été résolue dans l'affirmative.

La troisième Résolution ayant été lue une seconde fois ;

M. *Lemieux* a proposé, en amendement à icelle, secondé par M. *Thibaudeau*, Qu'après le mot "principalement," les mots : "a-t-on prétendu," soient insérés ; et que les mots : "de la plus haute Cour de Juridiction Civile," soient retranchés, et les mots : "d'un Tribunal qui sera composé de trois Avocats éminents, qui ne soient ni Censitaires ni Seigneurs ;" insérés en leur place ;

Et la Question ayant été mise sur l'Amendement ; la Chambre s'est divisée :—Et la Question a passé dans la négative.

La quatrième Résolution a été alors adoptée.

La quatrième Résolution ayant été lue une seconde fois, elle a été adoptée.

La cinquième Résolution ayant été lue une seconde fois ;

M. *Antoine Aimé Dorion* a proposé, en amendement à icelle, secondé par l'Honorable M. *Young*, Que les mots : "tous les deniers provenant, dans le Bas-Canada, de Droits d'Encan et de Licences d'Encanteur," soient retranchés ;

Et la Question ayant été mise sur l'Amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs

<i>Bourassa,</i>	<i>Frazier,</i>	<i>Jobin,</i>	<i>Mattice,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Galt,</i>	<i>Langton,</i>	<i>Papin,</i>
<i>Daoust, Charles,</i>	<i>Guvèremont,</i>	<i>Macdonald, John S.</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>De Witt,</i>	<i>Hartman,</i>	<i>McDonald, Roderick,</i>	<i>Valois,</i>
<i>Dorion, Antoine A.</i>	<i>Holtou,</i>	<i>Mackenzie,</i>	20. <i>Young.</i>

CONTRE.

Messieurs

<i>Blanchet,</i>	<i>Chisholm,</i>	<i>Gill,</i>	<i>Morin,</i>
<i>Brodeur,</i>	<i>Clarke,</i>	<i>Laporte,</i>	<i>Munro,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Crawford,</i>	<i>Larwill,</i>	<i>Murney,</i>
<i>Burton,</i>	<i>Daoust, Jean B.</i>	<i>Lemieux,</i>	<i>O'Farrell,</i>
<i>Cartier,</i>	<i>Dionne,</i>	<i>Lyon,</i>	<i>Roblin,</i>
<i>Casault,</i>	<i>Dostaler,</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Ross, James,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Drummond, Pro. Gén.</i>	<i>Macdonald, Pro. Gén.</i>	<i>Smith, Sol. Gén.</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Smith, Sidney,</i>
<i>Chabot,</i>	<i>Fortier, Thomas,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Spence,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Fortier, Octave C.</i>	<i>Meagher,</i>	<i>Terrill,</i>
<i>Chauveau,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Mongenais,</i>	44. <i>Whitney.</i>

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La cinquième Résolution a été alors adoptée.

La sixième Résolution ayant été lue une seconde fois, elle a été adoptée.

Ordonné, Que les dites Résolutions soient renvoyées au Comité de toute la Chambre sur le Bill pour définir et limiter les Droits Seigneuriaux, pour en faciliter le rachat, et pour abolir les Lods et Ventes ou droits sur les mutations des Terres tenues en roture dans le Bas-Canada.

La Chamhre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour définir et limiter les Droits Seigneuriaux, pour en faciliter le rachat, et pour abolir les Lods et Ventes ou droits sur les mutations des Terres tenues en rôteure dans le *Bas-Canada*; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil; et M. *Terrill* a fait rapport, Que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu Lundi prochain, et que ce soit alors le premier Ordre du jour.

Un Bill pour dissiper les doutes et expliquer le Statut Provincial, 12 *Vict.*, chap. 42, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit: "Acte pour dissiper des doutes et expliquer le Statut Provincial, 12 *Victoria*, chapitre 42, pour abolir l'empri-sonnement pour dettes, et pour d'autre fins."

Ordonné, Que M. *Terrill* porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Banque de *Saint François*, étant lu;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour augmenter le Capital de la Banque Commerciale du District de *Midland*, étant lu;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour augmenter le Capital de la Banque du *Haut-Canada*, étant lu;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour augmenter le Capital de la Banque du *Peuple*, étant lu;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour autoriser une augmentation du Capital de la Banque de *Québec*, et pour d'autres objets relatifs à la dite Banque, étant lu;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour amender les Actes qui ont rapport à la Compagnie du Grand Tronc de Chemin de Fer du *Canada*, étant lu;

Ordonné, Que le dit Ordre du jour soit remis à Demain, et que ce soit alors le premier Ordre du jour.

Ordonné, Que l'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour amender les divers Actes qui incorporent la Banque de la Cité, et pour augmenter son Capital, soit remis à Lundi prochain, et que ce soit alors le second Ordre du jour.

Ordonné, Que l'Ordre du jour, pour prendre en considération le Second Rap-

port du Comité Permanent des Dépenses Contingentes, soit remis à Lundi prochain, et que ce soit alors le troisième Ordre du jour.

Alors, sur motion de M. *Mackenzie*, secondé par M. *Masson*, La Chambre s'est ajournée.

Veneris, 17^o die Novembris ;

ANNO 18^o VICTORIÆ REGINÆ, 1854.

LE Sergent d'Armes, de service dans cette Chambre, a informé la Chambre qu'il n'a pu exécuter l'Ordre de la Chambre de Jeudi dernier, de prendre sous sa garde *James Moir Ferres*, Ecuyer, vu la grave indisposition de ce Monsieur.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par M. *Turcotte*,—la Pétition de *Luc Letellier*, Ecuyer, de la Paroisse de la *Rivière-Ouelle*.

Par M. *Laberge*,—la Pétition de *Prospère Tremblay* et autres, de la Paroisse des *Eboulements* ; la Pétition du Révérend *A. Beaudry* et autres, Commissaires d'Ecole de la Paroisse de *St. Etienne de la Malbaie* ; et la Pétition d'*A. Gagnon* et autres, de la Paroisse de la *Baie St. Paul*, Comté de *Saguenay*.

Par M. *Brodeur*,—la Pétition de *J. B. Desrosiers* et autres, des Comtés de *Bagot* et *Drummond*.

Par M. *Flint*,—la Pétition de *J. R. Austin* et autres, de la Ville de *Picton* ; la Pétition de *Michael Brennan* et autres, Catholiques du Diocèse de *Kingston* ; et la Pétition de *R. H. Nettleton* et autres, de la Ville de *Picton*.

Par l'Honorable *John Sandfield Macdonald*,—la Pétition du Très-Révérend *John Macdonald* et autres, Habitants Catholiques de la Paroisse de *St. Raphaël*.

Par M. *Galt*,—la Pétition de *G. K. Foster* et autres, de *Richmond* et ses environs, *Canada-Est* ; et la Pétition de *H. Henderson* et autres, de la Ville de *Sherbrooke*.

Par M. *Bell*,—la Pétition de *John Stevenson* et autres, du Village de *Lanark*.

Par M. *Masson*,—la Pétition du Révérend *T. Brassard* et autres, de la Paroisse de *St. Ignace du Côteau du Lac*.

Par M. *Patrick*,—la Pétition de *J. S. McCuaig* et autres, Marchands et Citoyens des Cités de *Québec* et de *Kingston*.

Par M. *Egan*,—la Pétition de *Jason Gould*, de *Cobden*, Comté de *Renfrew*.

Par M. *Alley*,—la Pétition du Conseil de la Chambre de Commerce de *Québec*.

M. *Angus Morrison*, du Comité Spécial nommé pour juger et décider du mérite de la Pétition se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour le Comté de *Saguenay*, a informé la Chambre, que le Comité avait déterminé et passé les Résolutions suivantes :—

1. *Résolu*, Que le Livre de Poll de la Paroisse de *St. Fidèle*, dans le Comté de *Saguenay*, a été, après les heures de Poll, le second jour de la dite Election, et avant la remise du dit Livre à l'Officier Rapporteur du dit Comté, collusionnellement altéré, et que quatre mille prétendus noms ont été frauduleusement et illégalement inscrits sur le dit Livre comme Votes pour *Pierre Gabriel Huot*, Ecuyer,

le Membre Siégeant, et que le dit Livre de Poll n'a été en aucun temps remis au dit Officier Rapporteur par *John McLaren*, Député Officier Rapporteur pour la dite Paroisse de *St. Fidèle*, mais a été le quatrième jour d'Août délivré au dit Officier Rapporteur par *Jean Gagné*, de la Paroisse de *St. Etienne de la Malbaie*, Notaire Public, sans aucune autorité du dit *John McLaren*, et après que le dit Livre de Poll eût été comme susdit collusoirement altéré; et que le dit *John McLaren* et le dit *Jean Gagné* ont participé à la dite altération collusoire du dit Livre de Poll.

2. *Résolu*, Que le Livre de Poll pour la Paroisse de *St. Urbain*, dans le dit Comté de *Saguenay*, contient plus de trois mille deux cents prétendus noms, qui ont été frauduleusement et illégalement inscrits en icelui, non durant les heures de Poll, comme Votes pour *Jean Langlois*, Ecuyer, le Pétitionnaire; et que *Michael McCarty*, Député Officier Rapporteur pour la dite Paroisse de *St. Urbain*, a participé à la dite inscription frauduleuse et illégale de noms sur le dit Livre de Poll pour la dite Paroisse de *St. Urbain*.

3. *Résolu*, Qu'une proportion considérable des noms inscrits sur les Livres de Poll pour les Paroisses des *Eboulements*, *St. Etienne* et *Ste. Agnès*, étaient des noms imaginaires, illégalement et frauduleusement inscrits dans les dits Livres comme Votes légaux pour les dits Candidats à la dite Election; et que *Louis Lavoie*, Député Officier Rapporteur pour la dite Paroisse des *Eboulements*, *Edouard Tremblay*, Député Officier Rapporteur pour la dite Paroisse de *St. Etienne*, et *Antoine Guay*, Député Officier Rapporteur pour la dite Paroisse de *Ste. Agnès*, ont participé à la dite fraude et aux dits actes illégaux dans leurs Paroisses respectives.

4. *Résolu*, Qu'une grave infraction des privilèges de l'Honorable Assemblée Législative de cette Province a été commise par les dits *John McLaren*, *Michael McCarty*, *Jean Gagné*, *Louis Lavoie*, *Edouard Tremblay* et *Antoine Guay*, et ce Comité recommande que les dites personnes soient prises sous la garde du Sergent-d'Armes, et punis ultérieurement de la manière que la dite Assemblée Législative pourra juger convenable.

5. *Résolu*, Qu'il est expédient qu'il soit enjoint, par l'autorité qu'il appartient, à l'Officier en Loi de la Couronne, de poursuivre, dans la vue de faire juger et punir les personnes qui se sont rendues coupables des dites offenses, consistant dans l'altération frauduleuse et illégale des dits Livres de Poll des dites Paroisses de *St. Fidèle*, *St. Urbain*, *Ste. Agnès*, *St. Etienne* et des *Eboulements*.

6. *Résolu*, Que les fraudes grossières susdites, pratiquées si ouvertement des deux côtés à la dernière Election, et dont le résultat a été l'inscription dans les divers Livres de Poll des Paroisses du Comté de *Saguenay*, de quatorze mille trois cent dix-neuf Votes, tandis que les Etats mis devant le Comité par les dits *Pierre Gabriel Huot* et *Jean Langlois*, Ecuyers, s'accordent à restreindre le nombre des Votes légaux à seize cent soixante-quatre, font au Comité un devoir impérieux de déclarer la dite Election illégale et nulle.

7. *Résolu*, Que *Pierre Gabriel Huot*, Ecuyer, n'est pas régulièrement élu pour servir dans le présent Parlement pour le Comté de *Saguenay*.

8. *Résolu*, Que l'Election pour le dit Comté est illégale et nulle.

9. *Résolu*, Que le Comité, tout en voulant acquitter l'Officier Rapporteur d'avoir agi avec partialité et illégalement, et par des motifs de corruption, se croit cependant tenu d'exprimer son regret qu'il n'ait pas dans son Rapport Spécial mentionné les autres actes frauduleux et illégaux qui ont, il paraît à sa connaissance, caractérisé toute l'Election.

10. *Résolu*, Qu'aucun témoignage n'a été mis devant le Comité prouvant la complicité de l'un ou de l'autre Candidat dans les fraudes et opérations illégales susdites, et il est en conséquence déclaré que ni la Pétition du dit *Jean Langlois*, ni la Défense du dit *Pierre Gabriel Huot*, ne sont frivoles ou vexatoires.

Et il a été ordonné que les dites Résolutions et Décisions seront entrées dans les Journaux de cette Chambre.

M. *Angus Morrison* a proposé, secondé par M. *Felton*, et la Question ayant été proposée, Que M. l'Orateur expédie son Warrant au Greffier de la Couronne en Chancellerie, pour dresser un nouveau Writ pour l'Election d'un Membre pour servir dans le présent Parlement Provincial, pour le Comté de *Saguenay*, en remplacement de *Pierre Gabriel Huot*, Ecuyer, dont l'Election a été déclarée nulle ;

M. *Laberge* a proposé, en amendement à la Question, secondé par M. *Turcotte*, Que le mot "expédie," soit retranché, et les mots : "n'expédie pas," y soient substitués, et que les mots : "tant que la Chambre n'aura pas décidé si le Comité nommé pour s'enquérir de l'Election contestée du Comté de *Saguenay* était légalement constitué ou non, et que la dite Question soit décidée par cette Chambre Vendredi prochain," soient ajoutés à la fin d'icelle ;

Et la Question ayant été mise sur l'Amendement :—Elle a passé dans la négative.

Et la Question ayant été de nouveau proposée, Que M. l'Orateur expédie son Warrant au Greffier de la Couronne en Chancellerie pour dresser un nouveau Writ pour l'Election d'un Membre pour servir dans le présent Parlement Provincial, pour le Comté de *Saguenay*, en remplacement de *Pierre Gabriel Huot*, Ecuyer, dont l'Election a été déclarée nulle ;

M. le Solliciteur-Général *Ross* a proposé, en amendement à la Question, secondé par M. *Lemieux*, Que le mot "expédie," soit retranché, et les mots : "n'expédie pas maintenant," y soient substitués, et que les mots : "mais que la considération de la dite motion soit remise à Mardi prochain, et que dans l'intervalle le Rapport du Comité Spécial sur l'Election de *Saguenay* soit imprimé pour l'usage des Membres de cette Chambre," soient ajoutés à la fin d'icelle ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs

<i>Blanchet,</i>	<i>Fortier, Thomas,</i>	<i>Poulin,</i>	<i>Taché,</i>
<i>Cartier,</i>	<i>Lemieux,</i>	<i>Rhodes,</i>	<i>Thibauudeau,</i>
<i>Chauveau,</i>	<i>Morin,</i>	<i>Ross, Sol. Gén.</i>	<i>14. Turcotte.</i>
<i>Desaulniers,</i>	<i>O'Farrell,</i>		

CONTRE.

Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>De Witt,</i>	<i>Larwill,</i>	<i>Murney,</i>
<i>Alleyn,</i>	<i>Dionne,</i>	<i>LeBoutillier,</i>	<i>Papin,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>Lumsden,</i>	<i>Patrick,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Felton,</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Polette,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Fergusson,</i>	<i>Macdonald, John S.</i>	<i>Prévoist,</i>
<i>Brodeur,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Macdonald, Pro. Gén.</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Foley,</i>	<i>McDonald, Roderick,</i>	<i>Scatcherd</i>
<i>Casault,</i>	<i>Fortier, Octave C.</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>MacNab, Sir A. N.</i>	<i>Smith, Sidney,</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Frazer,</i>	<i>McCann,</i>	<i>Smith, James,</i>
<i>Chabot,</i>	<i>Galt,</i>	<i>McKerlie,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Chisholm,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Marchildon,</i>	<i>Spence,</i>
<i>Cook,</i>	<i>Hartman,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Terrill,</i>
<i>Crawford,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Mattice,</i>	<i>Valois,</i>
<i>Daoust, Charles,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Meagher,</i>	<i>Wilson,</i>
<i>Daoust, Jean B.</i>	<i>Langton,</i>	<i>Merritt,</i>	<i>Wright,</i>
<i>Delong,</i>	<i>Laporte,</i>	<i>Munro,</i>	<i>68. Young.</i>

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Alors, la Question principale ayant été mise :

Ordonné, Que M. l'Orateur expédie son Warrant au Greffier de la Couronne en Chancellerie, pour dresser un nouveau Writ pour l'Élection d'un Membre pour servir dans le présent Parlement Provincial, pour le Comté de *Saguenay*, en remplacement de *Pierre Gabriel Huot*, Ecuyer, dont l'Élection a été déclarée nulle.

George K. Chisholm, Ecuyer, *Samuel Black Freeman*, Ecuyer, *James Moir Ferres*, Ecuyer, *Pierre Eustache Dostaler*, Ecuyer; Président, *Michael Hamilton Foley*, Ecuyer, composant le nouveau Comité Spécial nommé pour juger et décider du mérite de la Pétition se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour le Comté d'*Argenteuil*; leurs Noms ont été appelés :—Et *James Moir Ferres*, Ecuyer, manquant pour la seconde fois de comparaître dans le cours d'une heure après quatre heures ;

Sur motion de l'Honorable M. *Merritt*, secondé par M. *Langton*,

Ordonné, Que la 76^{me} Section de l'Acte des Pétitions d'Élection de 1851, soit maintenant lue :—Et cette Section ayant été lue ;

M. *Langton* a lu à sa place et remis au Greffier un Certificat sous serment, du Docteur *J. P. Russell*, déclarant que M. *Ferres* est maintenant sous ses soins professionnels, et qu'il garde la maison d'après ses conseils.

Sur motion de M. *Langton*, secondé par M. *Cartier*,

Résolu, Que l'absence de M. *Ferres*, telle que certifiée à cette Chambre par son Médecin, et vérifiée sous serment, est une cause suffisante pour qu'on se dispense de sa présence.

Ordonné, Que la Pétition se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour le Comté d'*Argenteuil*, soit renvoyée de nouveau au Comité Général des Elections.

L'Honorable M. *Chauveau*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté, en conformité d'une Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, —Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur-Général, datée le 18 Septembre dernier, le priant de faire mettre devant la Chambre une Liste indiquant le nombre des Occupants des Terres des Sauvages, ou des personnes qui doivent au Département des Sauvages, ou à ses Agents, en tout ou en partie, pour des Terres dans le Comté d'*Haldimand* qu'ils ont achetées.

Par Ordre,

Bureau du Secrétaire,
Québec, 15 Novembre 1854.

Pierre J. O. Chauveau,
Secrétaire.

Département des Sauvages, Québec, 10 Novembre 1854.

Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de faire mettre devant la Chambre une Liste indiquant le nombre des Occupants des Terres des Sauvages, ou des personnes qui doivent au Département des Sauvages, ou à ses Agents, en tout ou en partie, pour des Terres dans le Comté d'*Haldimand* qu'ils ont achetées.

A la première question, "le nombre des Occupants?"—Réponse—Non.

A la seconde question, "le nombre des personnes qui doivent au Département des Sauvages ou à ses Agents?"

Réponse :—Les personnes qui, (dans le Comté d'*Haldimand*), doivent au Département, sont au nombre de cinq cent quinze. Rien n'est dû aux Agents. Lieu où les sommes sont dues, savoir :—

Dans le Township de <i>Dunn</i>	7
Dans les Townships de <i>Cayuga</i> Nord et Sud.....	129
Dans le Township de <i>Seneca</i>	149
Dans le Township d' <i>Oncida</i>	112

Dans la Ville de <i>Cayuga</i>	96
Dans la Ville de <i>Caledonia</i>	22

— 118

— 515

Les conditions auxquelles les Ventes sont par moi faites, sont un tiers payé comptant, le reste payable en six paiements annuels égaux, avec intérêt à compter de la date de l'achat jusqu'au paiement.

David Thorburn,

Commissaire Spécial des Terres des Sauvages des Six Nations.

Conformément à l'Ordre du jour, les Pétitions suivantes ont été lues:—

Du Révérend *William Mair* et autres, Electeurs du Comté d'*Argenteuil*; exposant: Que les suffrages et droits politiques des Pétitionnaires et du corps des Electeurs du Comté d'*Argenteuil*, ont été violés dans les faits suivants qui ont accompagné l'Election de *Sydney Bellingham*, Ecuyer, alors et probablement encore Secrétaire de la Compagnie du Chemin de Fer de *Montréal* et *Bytown*, savoir:—Premièrement, Que trois cent quatre-vingt-dix-huit Voix ont été données et enregistrées en faveur du dit *Sydney Bellingham*, Ecuyer, dans le Livre de Poll pour et dans le Township de *Gore*: Que le dit Township, ainsi que le croient les Pétitionnaires, ne pouvait rapporter plus d'environ quatre-vingt Voix légales à l'époque en question, et que la prétendue majorité de trois cents Voix sur laquelle le dit *Bellingham* a été déclaré élu est entièrement incorrecte et mal fondée en fait: Secondement, Qu'un grand nombre des Electeurs du dit Comté, favorable à *Robert Simpson*, Ecuyer, Magistrat et propriétaire de Biens-Fonds considérables dans le dit Comté, Candidat à la dite Election, et désirant voter pour lui, ont été chassés de quelques uns des Polls à la dite Election, par des troupes d'hommes qui travaillaient aux Chemins de Fer, étrangers au Comté et conduits par les sous-Entrepreneurs du Chemin de Fer, quelques individus dans ces troupes de gens étant munies d'armes à feu, et tous de bâtons et autres armes dangereuses: Que les Pétitionnaires croient sincèrement, que nonobstant les dits actes de violence, la majorité réelle des Voix légales enregistrées à la dite Election, était en faveur du dit *Robert Simpson*: Que les Pétitionnaires sont péniblement affectés de la manière dont la dite Election s'est passée, de l'absence de dispositions pénales suffisamment fortes contre les Officiers auxquels a été confié l'exécution des Writs d'Election pour le Parlement de cette Province, et ils sentent surtout l'absence d'une pénalité suffisante contre les infractions de la Loi et le mépris du Serment de la part des dits Officiers, et demandant que la Chambre veuille bien faire ce qu'elle croira nécessaire pour rendre justice aux Pétitionnaires à cet égard, pour le moment et pour l'avenir.

Des Président et Directeurs de la Compagnie du Chemin de Fer de *London* et *Port Stanley*; demandant certains amendements à l'Acte d'Incorporation de la dite Compagnie.

De *N. Samuels* et autres, de la Cité de *Montréal*; demandant un Acte d'Incorporation sous le nom de la Congrégation Allemande et Polonaise de la Croissance Juive dans la dite Cité.

Du Révérendissime Evêque Catholique Romain de *Montréal* et autres, du District de *Montréal*; demandant l'adoption de mesures plus effectives pour la suppression de l'Intempérance.

Du Révérend *J. Grey* et autres, du Township d'*Orillia*; et de *George Hamilton* et autres, du Village d'*Elora*, Comté de *Wellington*; demandant la passation d'une Loi contre les Liqueurs enivrantes.

De *Charles Magill* et autres; se plaignant des actes des Officiers du Département des Sauvages à l'égard des Habitants établis sur les Terres des Sauvages de la *Grande Rivière*, et demandant justice.

D'*Abner Hurd* et autres, du Village de *Prince Albert*, Township de *Reach*;

demandant la passation d'un Acte pour incorporer une Compagnie pour la construction d'un Chemin de Fer de *Port Perry*, sur le Lac *Scugog*, jusqu'à quel-que endroit sur le Chemin de Fer d'*Ontario*, *Simcoe* et *Huron*, entre *Toronto* et *Newmarket*.

De la Corporation du Petit Séminaire de *Ste. Thérèse* ; demandant une aide.

M. Fergusson, du Comité Permanent des divers Bills Privés, a présenté à la Chambre le Douzième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre Comité a examiné les divers Bills ci-dessous mentionnés, et a adopté certains amendements à chacun deux, qu'il demande à soumettre à la considération de Votre Honorable Chambre :

Bill pour amender l'Acte qui incorpore les Associations d'Assurance Mutuelle des Fabriques des Diocèses de *Québec* et des *Trois-Rivières*, et de *Montréal* et de *St. Hyacinthe* :

Bill pour augmenter le Capital de la Banque du Peuple et pour d'autres objets :

Bill pour augmenter le Capital de la Banque Commerciale du District de *Midland* :

Bill pour augmenter le Capital de la Banque du *Haut-Canada* :

Bill pour autoriser une augmentation du Capital de la Banque de *Québec*, et pour d'autres objets relatifs à la dite Banque :

Bill pour ériger la Ville de *Bytown* en Cité, sous le nom de Cité d'*Outaouais* :

Bill pour incorporer la Banque de *Saint François*.

Ordonné, Que le Bill pour augmenter le Capital de la Banque Commerciale du District de *Midland*, tel que rapporté du Comité Permanent des divers Bills Privés, soit renvoyé à un Comité de toute la Chambre Lundi prochain, et que ce soit alors le quatrième Ordre du jour.

Ordonné, Que le Bill pour augmenter le Capital de la Banque du *Haut-Canada*, tel que rapporté du Comité Permanent des divers Bills Privés, soit renvoyé à un Comité de toute la Chambre Lundi prochain, et que ce soit alors le cinquième Ordre du jour.

Ordonné, Que le Bill pour augmenter le Capital de la Banque du Peuple, tel que rapporté du Comité Permanent des divers Bills Privés, soit renvoyé à un Comité de toute la Chambre Lundi prochain, et que ce soit alors le sixième Ordre du jour.

Ordonné, Que le Bill pour autoriser une augmentation du Capital de la Banque de *Québec*, et pour d'autres objets relatifs à la dite Banque, tel que rapporté du Comité Permanent des divers Bills Privés, soit renvoyé à un Comité de toute la Chambre Lundi prochain, et que ce soit alors le septième Ordre du jour.

Ordonné, Que le Bill pour incorporer la Banque de *Saint François*, tel que rapporté du Comité Permanent des divers Bills Privés, soit renvoyé à un Comité de toute la Chambre Lundi prochain, et que ce soit alors le huitième Ordre du jour.

Ordonné, Que le Bill pour amender l'Acte pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer de *Brockville* et de l'*Outaouais*, tel que rapporté du Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques, soit renvoyé à un Comité de toute la Chambre Mercredi prochain.

Sur motion de *M. Crawford*, secondé par *M. Delong*,

Ordonné, Que le Bill du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour incorporer la Compagnie Manufacturière de *Lyn*," soit lu une seconde fois Mercredi prochain.

Ordonné, Que le Bill pour amender l'Acte qui incorpore les Associations d'Assurance Mutuelle des Fabriques des Diocèses de Québec et des Trois-Rivières, et de Montréal et de St. Hyacinthe, tel que rapporté du Comité Permanent des divers Bills Privés, soit renvoyé à un Comité de toute la Chambre Jeudi prochain.

Ordonné, Que M. Rhodes soit ajouté au Comité Spécial nommé pour aviser aux moyens à prendre pour mieux aérer la Chambre.

Ordonné, Que le Bill pour incorporer la Compagnie des Mines et d'Exploration de Québec et St. François, tel que rapporté du Comité Permanent des divers Bills Privés, soit renvoyé à un Comité de toute la Chambre Lundi prochain.

M. Cartier, du Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques, a présenté à la Chambre le Septième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit:—

Votre Comité a examiné le Bill pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer de Sorcl, Drummondville et Richmond, et y a fait plusieurs amendements, qu'il soumet humblement à l'adoption de Votre Honorable Chambre.

Ordonné, Que le Bill pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer de Sorcl, Drummond et Richmond, tel que rapporté du Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques, soit renvoyé à un Comité de toute la Chambre Jeudi prochain.

Ordonné, Que l'Honorable M. Cayley ait la permission d'introduire un Bill pour régler le temps du paiement des Lettres de Change et des Billets Promissoires qui peuvent devenir dus les jours de Fête légale.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mardi prochain.

Ordonné, Que M. le Solliciteur-Général Smith ait la permission d'introduire un Bill pour confirmer un certain Arpentage du Township de Bedford.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mardi prochain.

Sur motion de l'Honorable Sir Allan N. McNab, secondé par l'Honorable M. Morin,

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en Comité, pour prendre en considération le Message de Son Excellence le Gouverneur-Général, recommandant à la considération de cette Chambre l'opportunité d'accorder la somme de Vingt mille Louis sterling, pour assister les Veuves et Orphelins des Soldats, Marins et Soldats de Marine des Armées et Marines Alliées qui ont succombé ou qui pourront succomber plus tard dans la Lutte dans laquelle l'Angleterre et la France sont actuellement engagées.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil; et M. Gamble a fait rapport, Que le Comité avait passé une Résolution.

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant reçu.

M. Gamble a fait rapport de la Résolution en conséquence; laquelle a été lue comme suit:—

Résolu, Qu'il soit accordé à Sa Majesté la somme de Vingt mille Louis sterling, pour permettre à Sa Majesté de payer la même somme aux Veuves et Orphelins des Soldats, Marins et Soldat de Marine qui ont succombé ou qui pourront succomber plus tard dans la Lutte dans laquelle l'Angleterre et la France sont

actuellement engagées, pour être également divisée entre les blessés, les veuves et les orphelins des deux Nations.

La dite Résolution ayant été lue une seconde fois, elle a été unanimement adoptée.

Sur motion de Sir *Allan N. MacNab*, secondé par l'Honorable M. *Morin*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour remercier Son Excellence de son gracieux Message du neuf du courant, recommandant à la considération de cette Chambre l'opportunité d'accorder la somme de Vingt mille Louis sterling, pour aider les Veuves et les Orphelins des Soldats, Marins et Soldats de Marine des Armées et Marines Alliées, qui ont succombé ou qui pourront succomber plus tard dans la Lutte dans laquelle l'Angleterre et la France sont actuellement engagées; et pour assurer Son Excellence que cette Chambre concourra avec la plus parfaite cordialité dans toutes propositions qui pourront être soumises à sa considération pour un objet aussi philanthropique et aussi louable.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Sur motion de l'Honorable Sir *Allan N. MacNab*, secondé par M. *Galt*,

Résolu, Que l'humble Adresse suivante soit présentée à Sa Majesté :

A sa Très-Excellente Majesté la Reine,

Très Gracieuses Souveraine,

Nous, les Fidèles et loyaux Sujets de Votre Majesté, le P'Assemblée Législative du *Canada*, prions Votre Majesté qu'il lui plaise gracieusement accepter nos cordiales congratulations sur la glorieuse victoire remportée par la brave Armée de Votre Majesté et ses braves Alliés, sur les Hauteurs d'*Alma*, en *Crimée*, le 20me jour de Septembre 1854, victoire qui sera à jamais mémorable dans l'Histoire des Nations, tant pour les actes de valeur et de désintéressement accomplis par les Armées Alliées que pour l'influence puissante qu'elle devra exercer sur la paix et le bien-être future du monde civilisé.

En même temps, nous présentons nos sentiments de condoléance à Votre Majesté, et sympathisons avec toutes les classes des loyaux Sujets de Votre Majesté, pour la grande perte d'hommes occasionnée par cette Lutte sanglante contre l'ennemie de l'*Europe*, les souffrances des nombreux blessés dans l'Armée de Votre Majesté, et celle de Vos Alliés, et la désolation des Veuves et des Orphelins de ces braves qui sont tombés à l'heure de la victoire, combattant courageusement pour la cause de la liberté Européenne.—Mûs par ces considérations, par des sentiments de sympathie et de compassion pour les victimes survivantes, et pour les douleurs et les privations de ceux qui sont restés sans pères ou sans époux, par suite de cette Lutte terrible, nous sollicitons le privilège de contribuer au Fonds destiné à secourir les Veuves abandonnées et affligées, et les Orphelins des Soldats, Marins et Soldats de Marine des Armées et Marines Alliées de l'*Angleterre* et de la *France*, qui ont succombé ou qui pourront succomber plus tard dans la Lutte. Et nous nous engageons de mettre, aussitôt que le permettront les formes du Parlement, à la disposition des Commissaires nommés à cet effet, notre humble contribution à cette œuvre philanthropique et louable.

Et nous prions humblement Votre Majesté, qu'il lui plaise gracieusement faire partager notre contribution, en proportion égale aux Blessés, aux Veuves et aux Orphelins de la brave Armée de Votre Majesté, et de celle de l'Allié Impérial de Votre Majesté, l'Empereur des Français.

La dite Adresse ayant été lue une seconde fois, elle a été adoptée.

Ordonné, Que la dite Adresse soit grossoyée.

Résolu, Qu'il soit envoyé un Message à l'Honorable Conseil Législatif, pour

informer leurs Honneurs que cette Chambre a adopté une Adresse à Sa Majesté, au sujet d'un secours à être accordé aux Veuves et Orphelins des Soldats, Marins et Soldats de Marine des Armées et Marines Alliées d'Angleterre et de France, qui ont succombé ou qui pourront succomber plus tard dans la Lutte dans laquelle l'Angleterre et la France sont actuellement engagées; et demandant le concours de leurs Honneurs à icelle.

Ordonné, Que l'Honorable Sir Allan N. MacNab porte le dit Message au Conseil Législatif.

Ordonné, Que les Ordres du jour soient maintenant appelés.

Et l'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme de nouveau en Comité sur le Bill pour amender les Actes relatifs à la Compagnie du Grand Tronc de Chemin de Fer du Canada, étant lu;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil; et M. Wilson a fait rapport, Que le Comité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le Comité ait la permission de siéger de nouveau Lundi prochain.

M. Cartier a proposé, secondé par l'Honorable M. Hincks, et la Question ayant été mise, Que le dit Ordre soit le premier pour ce jour-là; la Chambre s'est divisée:—Et la Question a été résolue dans l'affirmative.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour régler l'inspection de la Potasse et de la Perlasse à Montréal, étant lu;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité Spécial composé de M. Holton, M. Cartier, M. DeWitt, l'Honorable M. Young, M. Scatcherd, M. Langton et M. Galt, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que l'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour étendre au Bas-Canada les dispositions de l'Acte pour établir un Poids uniforme pour les diverses sortes de Grains, Graines et Légumes dans le Haut-Canada, soit remis à Mercredi prochain.

Alors, sur motion de M. Mackenzie, secondé par M. Holton, La Chambre s'est ajournée à Lundi prochain.

Lunæ, 20^o die Novembris;

ANNO 18^o VICTORIÆ REGINÆ, 1854.

LES Pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table:—

Par M. Hartman,—la Pétition d'Edward Turner et autres, Tourne-clefs et autres, employés dans la Prison et Maison de Correction du District de Québec.

Par M. Galt,—la Pétition du Révérend Charles P. Reid, Desservant de l'Eglise St. Pierre à Sherbrooke, District de St. François.

Par M. Bell,—la Pétition de David Campbell et autres, du Township de Ramsay.

Par M. Crawford,—la Pétition du Conseil de Ville de Brockville.

Par M. Bellingham,—la Pétition de la Compagnie du Chemin de Fer de Montréal et Bytown; et la Pétition de John Meikle et autres, du Comté d'Argenteuil, et autres.

Par M. *Jean Baptiste Daoust*,—la Pétition de *James Watts*, Maire, et autres, du Comté des *Deux-Montagnes*, et autres; et la Pétition de *Jacob Schlagel* et autres, du Comté d'*Argenteuil*.

Par M. *Laberge*,—la Pétition de *Norbert Simard* et autres, de la Paroisse de la *Baie St. Paul*, et autres; la Pétition de *C. P. Huot*, Ecuyer, et autres, des Paroisses de la *Baie St. Paul* et *St. Urbain*, Comté de *Saguenay*; la Pétition de *John Nairne*, Ecuyer, et autres, de la *Malbaie*, et autres Paroisses, Comté de *Saguenay*; la Pétition du Conseil Municipal du Comté de *Saguenay*; la Pétition de *C. P. Huot*, Ecuyer, et autres, de la Paroisse de la *Baie St. Paul*, Comté de *Saguenay*; la Pétition d'*Adolphe Côté* et autres, des Paroisses de *St. Urbain* et de la *Baie St. Paul*, Comté de *Saguenay*; et la Pétition de *John McLaren* et autres, Habitants et *Squatters* de *Ste. Catherine*, *Rivière aux Canards* et autres lieux, Comté de *Saguenay*.

Par M. *Darche*,—la Pétition d'*Angélique Billon*, veuve de feu *J. M. K. Gregory*, de la Cité de *Montréal*; et la Pétition de *Louis Bonbardier* et autres, de la Paroisse de *St. Bruno*, Comté de *Chambly*.

Par M. *James Ross*,—la Pétition de *Michael Brennan* et autres, Catholiques, du Diocèse de *Kingston*.

Conformément à l'Ordre du jour, les Pétitions suivantes ont été lues :—

Du Révérend *J. O. Archambault* et autres, Commissaires d'Ecole de la Paroisse de *St. Timothée*, Comté de *Beauharnois*; demandant une aide pour l'Ecole Modèle établie au Village de la dite Paroisse.

D'*Eugène Philippe Dorion*, de la Cité de *Québec*; demandant paiement d'un certain montant qui lui est dû comme Greffier de la Commission qui émana pendant la dernière Session pour examiner les Témoins dans l'affaire de la Contestation d'Élection du Comté de *Kamouraska*.

De la Chambre de Commerce de *Montréal*; demandant que le Bill pour venir en aide aux Marchands, Commerçants et autres, ne devienne pas Loi.

De la Chambre de Commerce de *Montréal*; demandant que le Pont *Victoria*, sur le Fleuve *St. Laurent* à *Montréal*, soit construit de telle manière que l'Arche du centre soit assez élevée pour ne pas obstruer la navigation.

De la Chambre de Commerce de *Montréal*; demandant que les pouvoirs et obligations de la Maison de la Trinité de *Montréal* soient mis entre les mains des Commissaires du Havre.

De la Chambre de Commerce de *Montréal*; demandant qu'une aide suffisante soit accordée pour permettre aux personnes compétentes d'entreprendre d'établir une Ligne de Bâtiments à Vapeur qui feront le trajet une fois par semaine de *Liverpool* à *Québec* et à *Montréal* pendant l'Été, et deux fois par mois à *Portland* pendant l'hiver.

De la Chambre de Commerce de *Montréal*; demandant la révocation de l'Acte qui impose une Taxe sur les Encans et Encanteurs dans le *Bas-Canada*, et que la Clause du Bill de la Tenure Seigneuriale appropriant les deniers provenant de la dite Taxe soit retranchée du dit Bill.

De *W. Nelson*, Ecuyer, et autres, les Comité et Amis de la Maison et Ecole d'Industrie de *Montréal*; demandant une aide en son nom.

Du Révérend *C. L. Vinet* et autres, de la Paroisse de *St. Constant*, District de *Montréal*; demandant une aide pour l'Ecole des Garçons et des Filles, établie dans la dite Paroisse.

De *Charles Magill*, Ecuyer, et autres, Maires et Préfets des Municipalités du *Haut-Canada*, et Directeurs Municipaux de la Compagnie du Grand Chemin de Fer Occidental; demandant certains amendements au Bill pour permettre à la dite Compagnie de construire un Chemin d'Embranchement jusqu'à la Ville de *Brantford*, d'augmenter son Capital, et pour d'autres fins.

Du Révérend *J. Auclair* et autres, de la Cité de *Québec* ; demandant que des mesures soient adoptées dans le but de faire disparaître les Maisons mal-famées des limites de la dite Cité.

De *W. H. Lemoine*, Ecuyer, et autres, de *St. Féréol* et Paroisses avoisinantes, Comté de *Montmorency* ; demandant une aide pour améliorer le Chemin depuis la dite Paroisse jusqu'au Fleuve *St. Laurent*.

De *F. Brunelle* et autres, de la Paroisse de *St. Edouard de Gentilly* ; demandant que l'Ordonnance 2 Vic., chap. 29, soit amendée de telle manière à leur permettre de pourvoir à la reconstruction de l'Eglise de la dite Paroisse.

D'*Henry Chantler* et autres, Praticiens en Médecine, Chirurgie et Accouchement, du *Haut-Canada* ; demandant un Acte d'Incorporation.

De la Division *Pioneer*, No. 58, de l'Ordre des Fils de la Tempérance (deux Pétitions) ; de *J. R. Austin* et autres, de la Ville de *Picton* ; de *R. H. Nettleton* et autres, de la Ville de *Picton* ; et de *John Stevenson* et autres, du Village de *Lanark* ; demandant la passation d'une Loi prohibant les Liqueurs.

De *Luc Letellier*, Ecuyer, de la Paroisse de la *Rivière Ouelle* ; demandant qu'indemnité soit accordée aux Pétitionnaires, et autres, concernés dans la Contestation de l'Election de *Charles Chapais*, Ecuyer, Membre du Comté de *Kamouraska* dans le dernier Parlement, pour dépenses encourues en icelle.

De *Prospère Tremblay* et autres, de la Paroisse des *Eboulements* ; demandant qu'il leur soit permis de faucher le foin sur la grève vis-à-vis de leurs lots respectifs.

Du Révérend *A. Beaudry* et autres, Commissaires d'Ecole de la Paroisse de *St. Etienne de la Malbaie* ; demandant une aide pour l'achèvement d'une Maison d'Ecole dans la dite Paroisse.

D'*A. Gagnon* et autres, de la Paroisse de la *Baie St. Paul*, Comté de *Saguenay* ; demandant une aide pour l'achat d'une Maison dans la dite Paroisse, pour des fins d'Education.

De *J. B. Desrosiers* et autres, des Comtés de *Bagot* et *Drummond* ; demandant certains changements dans les divisions des dits Comtés, et des Comtés de *Richelieu* et *St. Hyacinthe*.

De *Michael Brennan* et autres, Catholiques, du Diocèse de *Kingston* ; et du Révérendissime *John Macdonald* et autres, habitants Catholiques de la Paroisse de *St. Raphaël* ; demandant l'établissement d'Ecoles séparées dans le *Haut-Canada*, et qu'il leur soit permis de partager dans les revenus des Réserves du Clergé.

De *G. K. Foster*, et autres de *Richmond* et ses environs, *Canada-Est* ; et de *H. Henderson* et autres, de la Ville de *Sherbrooke* ; demandant un Acte d'Incorporation pour les mettre en état d'établir une Banque dans le District de *St. François*.

Du Révérend *T. Brassard* et autres, de la Paroisse de *St. Ignace du Côteau du Lac* ; demandant une aide pour réparer le Pont sur la *Rivière Delisle*, dans la dite Paroisse.

De *J. S. McCuaig* et autres, Marchands et Citoyens des Cités de *Québec* et *Kingston* ; demandant un Acte d'Incorporation, sous le nom de Compagnie d'Assurance Maritime et contre le Feu.

De *Jason Gould*, de *Cobden*, Comté de *Renfrew* ; demandant indemnité pour dépenses par lui encourues pour ouvrir un Chemin depuis la *Rivière Outaouais*, au Portage du Fort, jusqu'à *Pembroke*, par le Lac *Ratmusqué*, et demandant aussi une aide pour reconstruire les Ponts sur la dite Rivière et pour réparer le susdit Chemin.

Du Conseil de la Chambre de Commerce de *Québec* ; demandant à la Chambre de ne sanctionner aucun projet tendant à prélever une Taxe sur les Vaisseaux voyageant entre *Montréal* et *Québec*, dont le tirant d'eau n'excède pas dix pieds.

M. *Hartman*, du Comité Permanent des Ordres Permanents, a présenté à la Chambre le Seizième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre Comité a examiné la Pétition de *N. Samuels* et autres, de la Cité de *Montréal*, pour l'incorporation de la Congrégation des Allemands et Polonais de la Croyance Juive en cette Cité, et il ne considère point qu'elle soit de nature à exiger publication d'Avis.

Quant à la Pétition de la Compagnie du Chemin de Fer de *Stanstead, Shefford* et *Chambly*, pour des amendements à son Acte d'Incorporation, et le pouvoir de construire divers Embranchements dans les Townships de l'Est, Votre Comité trouve que la Compagnie n'a publié son Avis que dans les Journaux de *Montréal* et la *Canada Gazette*, pendant qu'aucun Avis n'a été inséré dans aucun papier nouvelle publié dans les Comtés que doivent traverser les Embranchements projetés.

Sur motion de M. *Galt*, secondé par M. *Felton*,
Ordonné, Que la 62^{me} Règle de cette Chambre soit mise de côté, en autant qu'elle a rapport à un Bill pour incorporer la Banque des Townships de l'Est.

Ordonné, Que M. *Galt* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Banque des Townships de l'Est.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Demain.

Ordonné, Que la 67^{me} Règle de cette Chambre soit mise de côté, en autant qu'elle a rapport à l'impression en Français du dit Bill.

Ordonné, Que la 71^{me} Règle de cette Chambre soit mise de côté en autant qu'elle a rapport au dit Bill.

Ordonné, Qu'un congé d'absence de cette Chambre soit accordé à MM. *Freeman*, *Biggar* et *Gould*, pendant deux semaines, pour affaires privées urgentes.

Sur motion de l'Honorable M. *Cayley*, secondé par l'Honorable Sir *Allan N. MacNab*,

Ordonné, Que le Discours de Son Excellence le Gouverneur-Général, prononcé aux deux Chambres de la Législature, soit maintenant pris en considération.

La Chambre a, en conséquence, procédé à prendre le dit Discours en considération.

Le Discours a été lu de nouveau.

L'Honorable M. *Cayley* a proposé, secondé par l'Honorable Sir *Allan N. MacNab*, Que des Subsidés soient accordés à Sa Majesté ;

Résolu, Que Demain, cette Chambre se formera en Comité pour prendre cette Motion en considération.

Ordonné, Que le Bill pour ériger la Ville de *Bytown* en Cité, sous le nom de Cités d'*Outaouais*, tel que rapporté du Comité Permanent des divers Bills Privés, soit renvoyé à un Comité de toute la Chambre Mercredi prochain.

Ordonné, Que la Pétition de *Joseph André Taschereau*, Ecuyer, de *St. Louis de Kamouraska*, soit renvoyée au Comité Permanent des Dépenses Contingentes.

Ordonné, Que les Ordres du jour soient maintenant appelés.

Et l'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme de nouveau en Comité sur le Bill pour amender les Actes qui ont rapport à la Compagnie du Grand Tronc de Chemin de Fer du *Canada*, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité ; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil ; et M. *Wilson* a fait rap-

port, Que le Comité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le Comité ait la permission de siéger de nouveau aujourd'hui.

Message du Conseil Législatif, par *John Fennings Taylor*, Ecuyer, l'un des Maîtres en Chancellerie :—

M. l'Orateur,

Le Conseil Législatif a concouru dans l'Adresse à Sa Majesté, relativement au secours destiné aux Veuves et Orphelins des Soldats, Marins et Soldats de Marine des Armées et Marines Alliées de l'Angleterre et de la France, qui ont succombé ou qui pourront succomber plus tard, dans la Lutte dans laquelle l'Angleterre et la France se trouvent maintenant engagées, en remplissant le blanc par les mots "le Conseil Législatif et :"—Et aussi,

Le Conseil Législatif a passé une Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien transmettre l'Adresse conjointe des deux Chambres à Sa Très-Gracieuse Majesté, relativement au secours destiné aux Veuves et Orphelins des Soldats, Marins et Soldats de Marine des Armées et Marines Alliées de l'Angleterre et de la France, qui ont succombé ou qui pourront succomber plus tard, dans la Lutte dans laquelle l'Angleterre et la France se trouvent maintenant engagées, à laquelle il demande le concours de cette Chambre.

A Son Excellence le Très-Honorable *James*, Comte d'*Elgin* et *Kincardine*, Chevalier du Très-Ancien et Très-Noble Ordre du Chardon, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord et Capitaine Général et Gouverneur en Chef dans et sur les Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick* et de l'Île du *Prince-Edouard*, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc.

Qu'il plaise à Votre Excellence :

Nous, les fidèles et loyaux Sujets de Sa Majesté, le Conseil Législatif et du *Canada*, réunis en Parlement Provincial, demandons qu'il nous soit permis d'approcher de Votre Excellence, pour la prier respectueusement de vouloir bien transmettre notre Adresse conjointe à Sa Très-Gracieuse Majesté, relativement au secours destiné aux Veuves et Orphelins des Soldats, Marins et Soldats de Marine des Armées et Marines Alliées de l'Angleterre et de la France, qui ont succombé ou qui pourront succomber plus tard dans la Lutte que l'Angleterre et la France soutiennent actuellement, en la manière que Votre Excellence le jugera convenable, afin qu'elle soit déposée au pied du Trône.

Et ensuite, il s'est retiré.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée de nouveau en Comité sur le Bill pour amender les Actes qui ont rapport à la Compagnie du Grand Tronc de Chemin de Fer du *Canada*, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil ; et M. *Wilson* a fait rapport, Que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu Mercredi prochain, et que ce soit alors le premier Ordre du jour.

Plainte étant portée devant la Chambre, que *John Gleason*, Ecuyer, a, en violation des privilèges de cette Chambre, envoyé une Lettre à *Napoléon Casault*, Ecuyer, un des Membres de cette Chambre, contenant un cartel au dit *Napoléon Casault*, pour sa conduite en sa qualité de Membre du Comité Spécial, nommé dans cette Session du Parlement, pour s'enquérir et faire rapport à cette Chambre, relativement à la Pétition d'*Octave Cyrille Fortier*, Ecuyer, se plaignant que la signature apposée à la Pétition présentée à cette Chambre contre le Rapport du dit *Octave Cyrille Fortier*, Ecuyer, n'a pas été écrite par le Pétitionnaire au bas de la Pétition.

La dite Lettre a été remise à la Table du Greffier, et lue.

Et la Chambre ayant été informée que *James Oliva*, Ecuyer, était à la porte, et pouvait lui donner des informations relativement à l'écriture de la dite Lettre, et il a été appelé à la Barre, et interrogé comme suit :—

Connaissez-vous l'écriture de *John Gleason*, Avocat, de *Québec*?—Oui.

La signature au bas de la Lettre, qui vous est maintenant exhibée, est elle de l'écriture du dit *John Gleason*?—Au meilleur de ma connaissance, la signature au bas de la Lettre est la signature du dit *John Gleason*.

Et alors, il a reçu ordre de se retirer.

L'Honorable *M. Morin* a proposé, secondé par l'Honorable *M. le Procureur-Général Macdonald*, et la Question ayant été mise, Que *John Gleason*, Ecuyer, Avocat, de la Cité de *Québec*, soit pris sous la garde du Sergent d'Armes, de service dans cette Chambre, pour répondre à la dite Plainte; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Dorion, Jean B. E.</i>	<i>Holton,</i>	<i>Niles,</i>
<i>Bellingham,</i>	<i>Dostaler,</i>	<i>Langton,</i>	<i>Papin.</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Drummond, Pro. Gén.</i>	<i>Lyon,</i>	<i>Patrick,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Powell,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Egan,</i>	<i>Macdonald, John S.</i>	<i>Rankin,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Ferres,</i>	<i>Macdonald, Pro. Gén.</i>	<i>Rhodes,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McDonald, Roderick,</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Chauveau,</i>	<i>Foley,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Rankin,</i>
<i>Chisholm,</i>	<i>Fortier, Octave C.</i>	<i>Marchildon,</i>	<i>Ross, Sol. Gén.</i>
<i>Church,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Ross, James,</i>
<i>Crawford,</i>	<i>Frazer,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Smith, Sol. Gén.</i>
<i>Crysler,</i>	<i>Galt,</i>	<i>Mattice,</i>	<i>Spence,</i>
<i>Daoust, Jean B.</i>	<i>Gamble,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Sterenson,</i>
<i>Delong,</i>	<i>Gill,</i>	<i>Morin,</i>	<i>Taché,</i>
<i>Desaulniers,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Morrison, Angus,</i>	<i>Terrill,</i>
<i>De Witt,</i>	<i>Hartman,</i>	<i>Munro,</i>	<i>67. Valois.</i>
<i>Dionne,</i>	<i>Hincks,</i>	<i>Murney,</i>	

CONTRE.

Messieurs

<i>Bell,</i>	<i>Lemieux,</i>	<i>Poulin,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Burton,</i>	<i>McKerlie,</i>	<i>Pouliot,</i>	<i>11. Thibaudeau.</i>
<i>Laberge,</i>	<i>Morrison, Joseph C.</i>	<i>Smith, Sidney,</i>	

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour incorporer la Compagnie de Navigation Océanique à la Vapeur de *Montréal*; et après y avoir siégé quelque temps, *M. l'Orateur* a repris le Fauteuil; et *M. Papin* a fait rapport, Que le Comité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le Comité ait la permission de siéger de nouveau Mercredi prochain, et que ce soit alors le second Ordre du jour.

M. Masson a proposé, secondé par *M. Valois*, et la Question ayant été mise, Que la Chambre s'ajourne maintenant;

La Chambre s'est divisée :

Pour, 20.

Contre, 15.

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Et la Chambre s'est en conséquence ajournée.

Martis, 21^o die Novembris ;

ANNO, 18^o VICTORIÆ REGINÆ, 1854.

RÉSOLU, Que cette Chambre concourt dans l'Adresse de l'Honorable Conseil Législatif, à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de transmettre l'Adresse conjointe des deux Chambres à Sa Très-Gracieuse Majesté, relativement au secours destiné aux Veuves et Orphelins des Soldats, Marins et Soldats de Marine des Armées et Marines Alliées de l'Angleterre et de la France, qui ont succombé ou qui pourront succomber plus tard dans la Lutte dans laquelle l'Angleterre et la France se trouvent maintenant engagées, en la manière que Son Excellence le jugera convenable, en sorte qu'elle puisse être mise au pied du Trône ; que le Blanc en icelle soit rempli par les mots "Assemblée Législative ;" et que la dite Adresse soit signée par M. l'Orateur de la part de cette Chambre.

Résolu, Qu'il soit envoyé un Message à l'Honorable Conseil Législatif, informant leurs Honneurs que cette Chambre a adopté l'Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de transmettre l'Adresse conjointe des deux Chambres à Sa Très-Gracieuse Majesté, relativement au secours destiné aux Veuves et Orphelins des Soldats, Marins et Soldats de Marine des Armées et Marines Alliées de l'Angleterre et de la France, qui ont succombé ou qui pourront succomber plus tard dans la Lutte dans laquelle l'Angleterre et la France se trouvent maintenant engagées, en remplissant le blanc par les mots " l'Assemblée Législative."

Ordonné, Que l'Honorable Sir Allan N. MacNab porte le dit Message au Conseil Législatif.

M. Loranger a présenté et mis sur la table la Pétition de John Gleason.

Ordonné, Que la dite Pétition soit maintenant lue, et que les Règles de cette Chambre soient mises de côté par rapport à icelle.

Et la dite Pétition a été reçue et lue ; exposant : Qu'il a été donné ordre que le Pétitionnaire fut mis sous la garde du Sergent d'Armes, pour infraction des Privilèges de cette Chambre, et qu'il est actuellement sous la garde du dit Sergent d'Armes, pour la dite offense : Que le Pétitionnaire reconnaît qu'il a commis une infraction des Privilèges de cette Chambre ; qu'il le regrette, et se recommande à l'indulgence de la Chambre, et demande qu'il soit libéré de la garde du dit Sergent d'Armes.

Sur motion de l'Honorable M. Morin, secondé par l'Honorable M. Spence,

Ordonné, Que le dit John Gleason soit maintenant amené à la Barre de cette Chambre, pour la dite infraction de ses Privilèges.

Le dit John Gleason a été, en conséquence, amené à la Barre.

L'Honorable M. Morin a proposé, secondé par l'Honorable M. Spence, et la Question ayant été mise, Que le dit John Gleason, en considération de la Pétition présentée ce jour, soit libéré de la garde du Sergent d'Armes ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs

Aikins,	Dorion, Jean B. E.	Laporte,	Poulin,
Alcyn,	Dorion, Antoine A.	Lemieux,	Pouliot,
Bourassa,	Dostaler,	Loranger,	Powell,
Brodeur,	Drummond, Pro. Gén.	Lyon,	Prévost,
Bureau,	Dufresne,	Macbeth,	Rankin,
Burton,	Felton,	Macdonald, Pro. Gén.	Robinson,
Cartier,	Fergusson,	McDonald, Roderick,	Roblin,
Casault,	Ferres,	MacNab, Sir A. N.	Ross, Sol. Gén.
Cauchon,	Flint,	McKerlie,	Scatcherd,
Chabot,	Foley,	Marchildon,	Shaw,

<i>Chauveau,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Meagher,</i>	<i>Smith, Sol. Gén.</i>
<i>Chisholm,</i>	<i>Frazier,</i>	<i>Alougenais,</i>	<i>Smith, Sidney,</i>
<i>Cook,</i>	<i>Galt,</i>	<i>Morin,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Crawford,</i>	<i>Gill,</i>	<i>Morrison, Joseph C.</i>	<i>Southwick,</i>
<i>Daoust, Charles,</i>	<i>Hincks,</i>	<i>Morrison, Angus,</i>	<i>Spence,</i>
<i>Daoust, Jean B.</i>	<i>Holton,</i>	<i>Munro,</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Darche,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Niles,</i>	<i>Taché,</i>
<i>Delong,</i>	<i>Jobin,</i>	<i>O'Farrell,</i>	<i>Tecrill,</i>
<i>Desaulniers,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Papin,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>DeWitt,</i>	<i>Laberge,</i>	<i>Patrick,</i>	<i>Valois,</i>
<i>Dionne,</i>	<i>Langton,</i>	<i>Polette,</i>	81. <i>Young.</i>

CONTRE.
Messieurs

<i>Bell,</i>	<i>Larwill,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Murney,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Lumsden,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Rhodes,</i>
<i>Church,</i>	<i>Macdonald, John S.</i>	<i>Matheson,</i>	12. <i>Wilson.</i>

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.
Et il a été libéré en conséquence.

Message du Conseil Législatif, par *John Fenning's Taylor*, Ecuyer, l'un des Maîtres en Chancellerie :—

M. l'Orateur,

Le Conseil Législatif informe cette Chambre, que Son Excellence le Gouverneur-Général a fixé ce jour à Trois heures et demie de l'après-midi, pour recevoir les deux Chambres avec leur Adresse conjointe à Sa Majesté, et aussi leur Adresse conjointe à Son Excellence le Gouverneur-Général, relativement au secours destiné aux Veuves et Orphelins des Soldats, Marins et Soldats de Marine des Armées et Marines Alliées de l'Angleterre et de la France, qui ont succombé ou qui pourront succomber plus tard dans la Lutte dans laquelle l'Angleterre et la France se trouvent actuellement engagées; et que le Conseil Législatif se rendra auprès de Son Excellence dans le même temps.

Et ensuite, il s'est retiré.

M. l'Orateur a fait rapport, Que les deux Chambres s'étaient rendues auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général aujourd'hui, avec leurs Adresses; auxquelles il avait plu à son Excellence de donner la réponse suivante :

Honorables Messieurs et Messieurs,

J'éprouverai une grande satisfaction à transmettre cette loyale et fidèle Adresse, pour qu'elle soit mise au pied du Trône, et à faire parvenir à sa destination votre charitable et généreux don, qui est une heureuse assurance de la sympathie des Sujets Canadiens de Sa Majesté pour la cause qu'elle a embrassée, et un tribut gracieux offert à l'alliance qui heureusement existe entre les deux grandes et puissantes Nations, dont les Habitants de cette Province sont les descendants.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par M. *Ferres*,—la Pétition de *J. H. Sweet* et autres, des Townships de *Sutton*, *Potton*, *Bolton*, *Brome* et la partie Est de *Farnham*.

Par M. *Scatcherd*,—la Pétition de *B. C. Doan* et autres, du Township de *Yarmouth*, Comté d'*Elgin*.

Par M. *Matheson*,—la Pétition de *Donald McBain* et autres, du Township de *Kincardine*, Comté de *Bruce*.

Par M. *Brown*,—la Pétition de la Société à l'effet de faire observer le Dimanche, de *Kingston*; la Pétition du Synode de l'Eglise Presbytérienne du *Canada*; et la Pétition de *J. H. Glass*, Président, et *J. R. Gemmill*, Secrétaire, au nom d'une Assemblée Publique des Habitants du Comté de *Lambton*.

Par M. *Wilson*,—la Pétition de *M. Holmes* et autres, de la ville de *London*.

Par M. *Jean Baptiste Duoust*,—la Pétition de *J. B. Legault* et autres, Commissaires d'Ecole de la Paroisse de *Ste. Scholastique*, Comté des *Deux-Montagnes*.

Par M. *Powell*,—deux Pétitions de l'Institut Canadien de *Bytown*.

Par l'Honorable M. *Charveau*,—la Pétition d'*A. Plamondon*, Ecuyer, et autres; et la Pétition d'*E. B. Lindsay*, Ecuyer, et autres, Commissaires d'Ecole de la Paroisse de *Ste. Foy*.

M. Langton, du Comité Général des Elections, a fait rapport des Noms des Membres du Comité Spécial nommé pour juger et décider du mérite de la Pétition se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour le Comté de *Laval*, auquel il avait annexé la Pétition y relative à lui renvoyée par la Chambre :—Et les Noms des Membres du Comité ont été lus comme suit :—*John Frazer*, Ecuyer, *Francis H. Burton*, Ecuyer, *Jacob DeWitt*, Ecuyer, *Barthélemi Pouliot*, Ecuyer; Président, *François Lenieux*, Ecuyer.

M. Langton, du Comité Général des Elections, a fait rapport des Noms des Membres du nouveau Comité Spécial nommé pour juger et décider du mérite de la Pétition se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour le Comté d'*Argenteuil*, auquel il avait annexé la Pétition y relative à lui renvoyée par la Chambre :—Et les Noms des Membres du Comité ont été lus comme suit :—*Joseph Papin*, Ecuyer, *Edwin Larwill*, Ecuyer, *Donald Matheson*, Ecuyer, *Gédéon Mélasippe Prévost*, Ecuyer; Président, *Michael Hamilton Foley*, Ecuyer.

M. Jobin, du Comité Permanent des Dépenses Contingentes, a présenté à la Chambre le Quatrième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre Comité a examiné avec soin les divers Comptes et Pièces Justificatives qui lui ont été soumis par le Comptable, et le paiement de tous les items de dépense qui composent les dits Comptes a été prouvé à la satisfaction du Comité, dans l'ordre suivant :—

	£	s.	d.
Indemnité des Membres, 12 Vict., chap. 33.....	17,510	9	0
Salaire des Officiers de la Chambre.....	10,193	15	5
Traducteurs et Ecrivains surnuméraires.....	2,637	0	0
Messagers.....	2,346	15	0
Dépenses des Comités.....	104	13	8
Bibliothèque.....	1,015	8	5
Impression, Papier à imprimer, et Reliure.....	25,808	18	10
Papeterie.....	1,791	17	2½
Frais de Port.....	2,585	10	9
Papiers Nouvelles et Annonces.....	737	15	2½
Ouvriers et autres.....	3,566	1	6
Dépenses diverses.....	2,452	10	10
	£70,750	15	10

Il fait de plus rapport qu'il a été prouvé à sa satisfaction que les sommes suivantes ont été reçues par le Greffier de la Chambre :—

	£	s.	d.
1852.			
6 Sept. Par Warrant pour l'Indemnité des Membres.....	5,000	0	0
21 " " sur l'Adresse du 16 courant.....	5,000	0	0
Porté en l'autre part.....	£10,000	0	0

		£	s.	d.
1852.	Rapporté de l'autre part.....	10,000	0	0
20 Octobre.	Par Warrant, sur Adresse du 18 courant.....	5,000	0	0
6 Novembre,	“ du 3 courant.....	10,000	0	0
25 Février,	“ pour l'Indemnité des Membres.....	6,000	0	0
23 Mars,	“ sur Adresse du 21 courant.....	5,000	0	0
29 Avril,	“ du 27 courant.....	6,000	0	0
21 Mai,	“ pour l'Indemnité des Membres.....	5,000	0	0
9 Juin,	“ Honoraires sur 75 Bills Privés, à £15 chaque.....	1,125	0	0
11 “	“ balance de l'Indemnité des Membres.....	3,500	0	0
17 “	“ sur Adresse du 14 Juin courant.....	10,000	0	0
22 Septembre,	“ du 14 Juin courant.....	10,000	0	0
1854.				
11 Avril,	“ du 14 Juin courant.....	7,753	18	7
		£79,378	18	7

Le Comité fait de plus rapport que la balance en argent de Cinq cent soixante-et-dix-huit louis, dix-huit chelins et sept deniers, admise comme due au Greffier le 27 Août dernier, tel que vérifié alors par le Comité des Dépenses Contingentes, a été exactement mise en compte.

Il fait de plus rapport que la balance de Huit mille et quarante-neuf louis, quatre chelins et deux deniers, marquée comme étant entrée entre les mains du Greffier le 20 Juin dernier, a été prouvée être distribuée comme suit :—la somme de Cinq mille trois cent quarante-six louis et dix chelins, était la balance alors à son crédit dans la banque du *Haut-Canada*, Quatre cent trente-quatre louis, sept chelins et quatre deniers, étaient en argent entre les mains du Comptable, et la somme de Deux mille deux cents soixante-et-huit louis, six chelins et dix deniers, a été établie devant Votre Comité comme ayant été employée en avances faites à divers Officiers de la Chambre, à compte de leurs Salaires pour le trimestre alors courant, expiré le 30 Juin 1854.

A l'égard de la dépense des Soixante-et-dix mille sept cent cinquante louis quinze chelins et dix deniers, Votre Comité désire soumettre quelques remarques sur les divers items :—

Indemnité des Membres.—On recommande que les membres fassent leurs demandes d'Indemnité à des époques fixes, comme à l'expiration de chaque mois, excepté dans le cas de départ du Siège du Gouvernement.

Salaires.—On recommande qu'il soit ordonné au Comptable de ne faire aucun paiement partiel, à compte ; mais que pour la commodité des Officiers, il les paie régulièrement une fois par mois, lorsqu'il y aura un mois de dû, après l'expiration du trimestre courant.

Traducteurs et Ecrivains Surnuméraires, Deux mille six cent trente-sept louis.—Votre Comité suggère que dans le cas où Votre Honorable Chambre adopterait le système Départemental, suggéré dans le Deuxième Rapport du Comité des Dépenses Contingentes, les Ecrivains Surnuméraires, etc., ne soient nommés qu'à la réquisition du Département qui exigera de l'assistance ; de cette manière on se flatte que cet item sera réduit par la suite, parce que le système actuel paraît être de faire ces nominations sans égard au besoin ; et le système qu'on suggère aurait de plus l'avantage de faire voir quels sont les Départements de Votre Honorable Chambre qui sont en état de remplir les devoirs qui leurs sont assignés, avec le nombre d'Officiers permanents qui les composent.

Bibliothèque, Mille quinze louis, huit chelins et cinq deniers.—Cette dépense ne paraît pas former partie des Dépenses Contingentes de l'Assemblée Législa-

tive, on recommande que l'Honorable Conseil Législatif soit invité à en payer sa part.

Impressions, etc.,—Vingt-cinq mille huit cent huit louis, dix-huit chelins et dix deniers.—Votre Comité fait rapport que la somme de Trois mille sept cent louis, seize chelins et onze deniers paraît portée comme payée à l'Imprimeur de la Reine, mais qu'il n'existe aucune pièce justificative du paiement de Deux mille cent soixante-cinq louis, dix-huit chelins et deux deniers. Après examen, il paraît que les items compris dans les comptes ne sont pas réellement sous le contrôle des officiers de Votre Honorable Chambre, mais que ce sont des dépenses encourues en vertu de l'autorité du Conseil Exécutif, pour ouvrage fait par son ordre. Votre comité croit de son devoir de faire remarquer que des comptes rendus de cette manière ne peuvent être efficacement contrôlés; et il recommande qu'il ne soit reçu aucun compte d'Impression, excepté lorsque les impressions auront été ordonnées par la Chambre, et aux prix ordinaires de contrat. Il recommande que les Impressions dont l'Exécutif a besoin soient payées par ces Départements, qui sont seuls en état de fournir les pièces justificatives des items.

Quant à l'Impression des Bills, Votre Comité trouve qu'en conséquence de l'ordre qu'a reçu le Greffier des Bills Privés de prélever les deniers et payer l'Imprimeur pour l'Impression de ces Bills, il s'est glissé une erreur en ce que l'Imprimeur n'a pas eu le soin d'exclure tous ces Bills du compte qu'il a présenté contre la Chambre. Les sommes prélevées pour ces Bills lui sont dûment payées par le dit Greffier, mais l'on ne voit pas moins de quarante trois Bills Privés dont l'Impression a été portée contre la Chambre et payée par le Comptable. Votre Comité a reçu par écrit les explications de M. Lovell, et la demande qu'il fait d'avoir la permission de rembourser la somme de Deux cent quatre louis, onze chelins et un denier, ainsi chargée deux fois, ce à quoi Votre Comité a consenti.

Par suite des occasions que le présent système offre aux erreurs et aux surcharges, Votre Comité recommande que le Greffier des Bills Privés ait ordre de verser entre les mains du Comptable toutes les sommes qu'il prélève pour ces Bills Privés, comme cela ce fait maintenant pour les Honoraires, et que l'Imprimeur porte contre la Chambre les frais d'Impression de tous les Bills, qu'ils soient Publics ou Privés.

Les frais de Poste, Deux mille cinq cent quatre-vingt-cinq louis, dix chelins et neuf deniers.—Sur ce montant, Cinq cent soixante-onze louis, quinze chelins et trois deniers, sont chargés comme frais de Poste pour le trimestre expiré le 5 Janvier 1853. Après recherches, il paraît d'après le Livret de la Chambre que le montant aurait dû être de Quatre cent quatre vingt-dix-huit louis, dix-neuf chelins et huit deniers, pour la même période, et Votre Comité recommande que les autorités Postales aient à rembourser la surcharge. Il désire aussi exprimer son entière satisfaction du système adopté par M. Defries, dans la régie des comptes de Frais de Poste de la Chambre.

Papeterie, Ouvriers et Dépenses Diverses, se montant à Sept mille huit cent dix louis, neuf chelins et six deniers.—Quant à ces items, Votre Comité doit s'exprimer fortement sur la profusion et le gaspillage qui caractérisent les dépenses générales, et qu'il est grandement à désirer qu'il y ait un système de contrôle sur ce point. Il paraît à Votre Comité que des articles de toute espèce et de toute description sont demandés pour la Chambre sans égard apparent pour le coût et par aucun officier autorisé: et il est entièrement impossible d'offrir aucune opinion sur la nécessité qu'il y avait pour une grande partie de ces dépenses. Votre Comité recommande qu'à compter de ce jour, il ne sera rien demandé pour le compte de la Chambre, sauf la papeterie et les livres, sans une réquisition adressée au Sergent d'Armes qui donnera son ordre adressé à l'Ouvrier ou autre personne qu'il faudra, et ces ordres seront produits au comptable lors du paiement.

Votre Comité recommande aussi qu'autant que cela pourra se faire, l'approvisionnement de la Chambre en Papeterie et autres articles Divers se fasse par contrat, à des prix établis par les soumissions acceptées. Le Comité est d'opinion que l'on fera ainsi de grandes épargnes.

Parmi les Dépenses Diverses, on voit une somme de Six cent trente-cinq louis payée comme bonus aux officiers de la Chambre, en Décembre 1853. Cette somme a été donnée par le Greffier de la Chambre, à condition qu'elle serait remboursée si elle n'était pas approuvée par la Chambre, et elle fut donnée pour placer les officiers précisément sur le même pied que les employés des départements Publics. Votre Comité trouve que l'on a ainsi adopté l'échelle sanctionnée par un Ordre en Conseil, et il recommande que la Chambre approuve le paiement de cette somme.

Votre Comité trouve que l'honoraire de Quinze louis payable sur les Bills Privés est tout à fait insuffisant et produit des demandes pour Bills Privés sans importance à la grande augmentation des Dépenses de la Chambre, et au détriment de la dépêche des affaires publiques. C'est pourquoi Votre Comité recommande que l'honoraire soit de Cinquante louis, payable à la seconde lecture du bill, et avant qu'aucun autre procédé ne soit pris.

Relativement aux comptes en général, Votre Comité trouve qu'il est de son devoir de faire Rapport que tandis que les pièces justificatives sont filées de la manière la plus régulière par le Comptable, et qu'elles font honneur à son exactitude et à son attention, il trouve que jamais on a tenu régulièrement des livres de comptes des Recettes et Dépenses de la Chambre, et que conséquemment il lui est difficile de certifier l'exactitude des comptes et des balances qui y sont portés. Le Comptable a certainement donné à Votre Comité toute information possible, et Votre Comité n'a rien découvert qui pût lui faire douter de l'exactitude ou de l'intégrité de l'Officier, mais il considère que le système est défectueux et recommande qu'il soit de suite ordonné que des comptes embrassant une dépense si étendue, soient tenus dans des Livres convénables à Double Entrée.

Votre Comité désire de plus faire Rapport de son opinion formelle qu'il est incompatible avec une audition convenable des Comptes de la Chambre que ces comptes restent sans être examinés pendant une période commençant le 27 août 1852, et finissant au temps actuel, ce qui fait que Votre Comité n'a pu se satisfaire quant à chaque item des dépenses. C'est pourquoi Votre Comité recommande qu'à l'avenir, la première chose dont le Comité des dépenses Contingentes devra s'occuper, sera l'audition des Comptes de l'année précédente. À raison de ce délai, Votre Comité n'a pas seulement l'audition des Comptes qui lui sont actuellement référés à faire, mais aussi l'audition des Comptes depuis le 20 Juin au 30 Septembre dernier, incluant la dernière réunion du Parlement, lequel fut prorogé avant que le comité eut pris connaissance des comptes.

L'attention de Votre Comité a été attirée sur la recommandation du Comité des Dépenses Contingentes durant la Session de 1852-3, dans ses Huitième et Neuvième Rapports, relativement à un octroi fait à *Alfred Patrick*, Ecuyer, de vingt-cinq louis pour chacune des années 1852 et 1853, pour services extra, et aussi la somme de vingt-cinq louis pour services extra rendus pendant la même période par *M. A. L. Cardinal*, le paiement desquelles sommes Votre Comité recommande.

Compte Courant de *William Burns Lindsay*, Ecuycr, Greffier de l'Assemblée Législative, des deniers reçus et payés par lui pour les Dépenses Comtingentes, depuis le 27 Août 1852, jusqu'au 20 Juin 1854, ces deux jours inclus.

	£	s.	d.	£	s.	d.
6 Septembre 1853..						
21 do ..	5000	0	0	Montant au crédit de <i>W. B. Lindsay</i> , à la dernière audition	578	18
20 Octobre do ..	5000	0	0	A.—Indemnité des Membres, 12 Vic., chap. 33	17510	9
6 Novembre do ..	10000	0	0	B.—Salaires des Officiers de la Chambre.	10193	15
23 Février 1853..	6800	0	0	C.—Traducteurs et Ecrivains Surmu-meraires	2637	0
23 Mars do ..	5000	0	0	D.—Messagers	2346	15
29 Avril do ..	6000	0	0	E.—Depenses des Comités	104	13
21 Mai do ..	5000	0	0	F.—Bibliothèque	1015	8
9 Juin do ..	1125	0	0	G.—Impression, Papier à Imprimer et Reliure	25808	18
11 do ..	3500	0	0	H.—Papeterie	1791	17
17 do ..	10000	0	0	I.—Frais de Port	2585	10
22 Septembre do ..	10000	0	0	J.—Papiers-nouvelles et Annonces	737	15
11 Avril 1854..	7753	18	7	K.—Ouvriers et autres	3566	1
				L.—Items divers	2452	10
	£			Montant entre les mains de <i>W. B. Lindsay</i> , Ecuycr	8049	4
	79378	18	7		79378	18
30 Juin 1854..	£					
	8049	4	3			

N. B.—Sur la balance ci-dessus de £8,049 4s. 2d., portée au crédit de l'Assemblée, la somme de £2,268 6s. 10d. a été payée aux Officiers à compte du présent Trimestre finissant le 30 courant, et aussi, à compte à d'autres personnes,—laissant entre les mains du Greffier la somme £5,780 17s. 4d. pour satisfaire aux demandes courantes.

Thos. Vauz,
Comptable.

E. et O. E.
Québec, 21 Juin 1854.
Examiné, *Québec*, 16 Novembre 1854.
A. T. Galt,
Geo. Macbeth.

W. B. Lindsay, Greffier de l'Assemblée.

M. *Jobin*, du Comité Permanent des Dépenses Contingentes, a présenté à la Chambre le Cinquième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre Comité ayant reçu instruction de Votre Honorable Chambre de reprendre en considération son Troisième Rapport, au sujet de la Pétition de *W. Power*, Ecuyer, et de celle de *M. M. A. Hearn*, qui lui ont été renvoyées, demandé à faire rapport, qu'il a examiné les Comptes fournis, ainsi que les témoignages produits au sujet de ces Comptes, et que, dans son opinion, les Comptes chargés le sont en conformité du Statut, qui règle l'allocation pour les Commissions émanées dans les cas d'Elections Contestées, savoir : *W. Power*, Ecuyer, Cent quatre-vingt-cinq livres, deux chelins et un denier ; et *M. M. A. Hearn*, Cent vingt-deux livres, six chelins et cinq deniers et demi.

Votre Comité, cependant, ne voit pas qu'en vertu de l'Acte 14 et 15 *Vic.*, c. 1, il ait le pouvoir d'ordonner le paiement des dits Comptes, mais il est d'opinion que les Pétitionnaires peuvent se prévaloir du dit Acte dans la réclamation du paiement de ces Comptes.

Votre Comité considère de son devoir d'attirer l'attention de Votre Honorable Chambre sur le fait, que tel que la Loi existe actuellement, les frais relatifs aux Elections Contestées doivent retomber sur la Province au lieu d'être supportés par les parties dans l'affaire.

Il n'existe aucune disposition relative à un cas analogue à celui maintenant sous considération, (l'Electon de *Mégantic*.) dans lequel cas la dissolution de la Chambre qui eût lieu empêcha le Comité d'Electon de faire rapport, et conséquemment rendit impossible la décision de la question de savoir par qui les frais y relatifs seraient payés. La Commission ayant émané en vertu de l'autorité de la Chambre, ce serait consacrer une injustice manifeste envers les personnes qui ont été employées à son exécution, si une dissolution des Chambres allait les priver de la rémunération qui leur est due à si juste titre ; en même temps, il est clair qu'avec la loi, telle que maintenant existante, ces personnes ne peuvent exercer aucun recours contre le ci-devant Membre siégeant, ni le Pétitionnaire contre lui, et il est clair aussi que si elles ne sont pas payées par la Province, elles perdront infailliblement le montant auquel elles ont un droit indéniable. Dans ces circonstances, Votre Comité recommande à Votre Honorable Chambre de faire une appropriation pour les sommes réclamées par les Pétitionnaires, et prend l'occasion d'appeler bien fortement l'attention de la Chambre sur la nécessité d'apporter des amendements à la Loi des Elections qui mettront la Province à l'abri de l'obligation de payer les frais relatifs aux Elections Contestées, dans le cas où une dissolution aurait lieu avant que le Rapport d'un Comité d'Electon ait été fait.

Votre Comité a aussi pris en considération la Pétition de *J. A. Taschereau*, de *St. Louis de Kamouraska*, Commissaire nommé pour prendre les témoignages dans l'affaire de l'Electon Contestée pour le Comté de *Kamouraska*, et comme le cas est analogue à celui de *W. Power*, Ecuyer, dont il est ici fait rapport, la même règle s'applique au Pétitionnaire comme à *M. Power*.

Quant à la Pétition de *L. C. Lefrançois*, Votre Comité ne peut pas la recommander à la considération favorable de Votre Honorable Chambre, attendu qu'elle a déjà, à sa dernière Session, rejeté une semblable demande de la part du dit *L. C. Lefrançois*.

Ordonné, Que les Quatrième et Cinquième Rapports du Comité Permanent des Dépenses Contingentes, soient imprimés pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Ordonné, Que l'Honorable *M. Young* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Compagnie des Usines pour la construction d'Engins propres aux Locomotives et aux Vaisseaux à Vapeur à *Montréal*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et

lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que l'Honorable M. Young ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer le Dispensaire de Montréal.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi prochain.

L'Honorable M. Chauveau, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté, par Ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, en conformité d'une Adresse à Son Excellence,—Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative, datée le 15 Septembre dernier, pour une Cédula indiquant les Noms de tous les Concessionnaires Publics, ainsi que toutes les balances provenant des Comptes Publics.

Pour la dite Réponse, voir Appendice (S.S.)

Réponse Supplémentaire à une Adresse de l'Assemblée Législative, du 16 du mois dernier, pour certaine Correspondance relative à l'Académie de Beauharnois. Pour la dite Réponse Supplémentaire, voir Appendice (B.)

Ordonné, Que la Réponse relative aux Concessionnaires Publics, présentée ce jour, soit imprimée pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Ordonné, Que les Ordres du jour soient maintenant appelés.

Et l'Ordre du jour, pour recevoir le Rapport du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour définir et limiter les Droits Seigneuriaux, pour en faciliter le rachat, et pour abolir les Lods et Ventes ou droits sur les mutations des Terres tenues en rôtire dans le Bas-Canada, étant lu ;

Ordonné, Que le dit Ordre du jour soit déchargé, et que le Bill soit renvoyé de nouveau à un Comité de toute la Chambre, aux fins d'y faire certains amendements.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité ; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil ; et M. Terrill a fait rapport, Que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait des amendements.

L'Honorable M. le Procureur-Général Drummond a proposé, secondé par l'Honorable M. Morin, et la Question ayant été proposée, Que le Rapport soit maintenant reçu ;

M. Laberge a proposé, secondé par M. Casault, et la Question ayant été mise, Que la Chambre s'ajourne maintenant ;

La Chambre s'est divisée :

Pour, 27.

Contre, 41.

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la Question ayant été de nouveau proposée, Que le Rapport soit maintenant reçu ;

M. Brown a proposé, en amendement à la Question, secondé par M. Aikins, Que tous les mots après " Que," jusqu'à la fin de la Question, soient retranchés, de manière à insérer les mots : "le Bill soit renvoyé de nouveau à un Comité de toute la Chambre, pour l'amender, en établissant que le droit d'utiliser les puits d'eau de chaque Seigneurie, qui ne sont pas exploités pour des moulins et des manufactures, sera conféré à la Couronne, et vendu pour former le Fonds de l'Indemnité," en leur place ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs

Laberge

Marchand

<i>Bourassa,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Laberge,</i>	<i>Matheson,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Foley,</i>	<i>Lumsden,</i>	<i>Mattice,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Frazier,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Roderick,</i>
<i>Darce,</i>	<i>Guerremont,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>22. Valois.</i>
<i>Dorion, Antoine A.</i>	<i>Hartman,</i>		

CONTRE.
Messieurs

<i>Allan,</i>	<i>Daoust, Jean B.</i>	<i>Loranger,</i>	<i>Prévost,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Delong,</i>	<i>Lyon,</i>	<i>Rankin,</i>
<i>Bellingham,</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Ross, Sol.Gén.</i>
<i>Brodeur,</i>	<i>Dionne,</i>	<i>Macdonald, Pro.Gén.</i>	<i>Smith, Sol. Gén.</i>
<i>Cartier,</i>	<i>Dostaler,</i>	<i>MacNab, Sir A. N.</i>	<i>Smith, Sidney,</i>
<i>Casault,</i>	<i>Drummond, Pro.Gén.</i>	<i>Masson,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Cavchon,</i>	<i>Ferres,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Spencer,</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Fortier, Octave C.</i>	<i>Morin,</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Morrison, Angus,</i>	<i>Toché,</i>
<i>Chisholm,</i>	<i>Gill,</i>	<i>Polette,</i>	<i>Thibaudreau,</i>
<i>Church,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Poulin,</i>	<i>47. Turcotte.</i>
<i>Crysler,</i>	<i>Laporte,</i>	<i>Powell,</i>	

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la Question ayant été de nouveau proposée, Que le Rapport soit maintenant reçu ;

M. *Brown* a proposé, en amendement à la Question, secondé par M. *Hartman*, Que tous les mots après "Que," jusqu'à la fin de la Question, soient retranchés, de manière à insérer les mots : "le Bill soit renvoyé de nouveau à un Comité de toute la Chambre, aux fins de l'amender, en retranchant cette partie de la 51^{me} Clause qui autorise les Corporations Ecclésiastiques du *Bas-Canada* à placer l'argent qu'elles pourront retirer de la commutation de leur Droits Seigneuriaux sur "toutes terres et tenements," tant dans le *Haut* que dans le *Bas-Canada*," en leur place ;

Et la Question ayant été mise sur l'Amendement, la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.
Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Macdonald, John S.</i>	<i>Munro,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Foley,</i>	<i>McDonald, Roderick,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Frazier,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Smith, Sidney,</i>
<i>Chisholm,</i>	<i>Hartman,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Church,</i>	<i>Langton,</i>	<i>Mattice,</i>	<i>22. Wilson.</i>
<i>Ferres,</i>	<i>Lumsden,</i>		

CONTRE.
Messieurs

<i>Allan,</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>Laporte,</i>	<i>Pouliot,</i>
<i>Bellingham,</i>	<i>Dionne,</i>	<i>Loranger,</i>	<i>Powell,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Dorion, Antoine A.</i>	<i>Lyon,</i>	<i>Prévost,</i>
<i>Brodeur,</i>	<i>Dostaler,</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Rankin,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Drummond, Pro.Gén.</i>	<i>Macdonald, Pro.Gén.</i>	<i>Ross, Sol. Gén.</i>
<i>Cartier,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>MacNab, Sir A. N.</i>	<i>Smith, Sol. Gén.</i>
<i>Casault,</i>	<i>Fortier, Octave C.</i>	<i>Marchildon,</i>	<i>Spence,</i>
<i>Cavchon,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Gill,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Toché,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Guerremont,</i>	<i>Morin,</i>	<i>Terrill,</i>
<i>Crysler,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Morrison, Angus,</i>	<i>Thibaudreau,</i>
<i>Daoust, Jean B.</i>	<i>Jobin,</i>	<i>Papin,</i>	<i>Turcotte,</i>
<i>Darce,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Poulin,</i>	<i>54. Valois.</i>
<i>Delong,</i>	<i>Laberge,</i>		

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la Question ayant été de nouveau proposée, Que le Rapport soit maintenant reçu ;

M. *Brown* a proposé, en amendement à la Question, secondé par M. *Flint*, Que tous les mots après "Que," jusqu'à la fin de la Question, soient retranchés, de manière à insérer les mots : "le Bill soit renvoyé à un Comité de toute la Chambre aux fins de l'amender en établissant que dans trois mois à compter de la passation du présent Acte, il sera exigé de tous les Seigneurs affectés par le dit Bill un Cadastre qui sera soumis aux deux Chambres du Parlement Provincial, indiquant en détail le montant des Lods que chaque Seigneur prétendra lui être échu ou devant lui échoir à l'avenir, en raison de ce que le présent Acte l'a gêné, restreint ou limité dans l'exercice d'aucun de ses privilèges lucratifs, ou dans la réception d'aucune rente ou profit que, comme Seigneur, il aurait eu droit d'exercer ou recevoir avant la passation du présent Acte ; il ne sera pas loisible d'adopter aucune des procédures autorisées par le présent Acte, avant que le dit Cadastre ait été soumis devant le Parlement pendant trente jours d'une Session du Parlement" en leur place ;

Et des Débats ayant eu lieu là-dessus ;

M. *Pouliot* a proposé, secondé par M. *Thibaudeau*, et la Question ayant été mise, Que les Débats soient maintenant ajournés ; la Chambre s'est divisée :— Et la Question a passé dans la négative.

Et la Question ayant été mise, Que tous les mots après "Que," jusqu'à la fin de la Question Originale, soient retranchés, de manière à insérer les mots : "le Bill soit renvoyé à un Comité de toute la Chambre, aux fins de l'amender en établissant que dans trois mois à compter de la passation du présent Acte, il sera exigé de tous les Seigneurs affectés par le dit Bill un Cadastre qui sera soumis aux deux Chambres du Parlement Provincial, indiquant en détail le montant des Lods que chaque Seigneur prétendra lui être échu ou devant lui échoir à l'avenir en raison de ce que le présent Acte l'a gêné, restreint ou limité dans l'exercice d'aucun de ses privilèges lucratifs, ou dans la réception d'aucune rente ou profit que, comme Seigneur, il aurait eu droit d'exercer ou recevoir avant la passation du présent Acte ; et il ne sera pas loisible d'adopter aucune des procédures autorisées par le présent Acte avant que le dit Cadastre ait été soumis devant le Parlement pendant trente jours d'une Session du Parlement" en leur place ; la Chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.
Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Frazer,</i>	<i>Macdonald, John S. Munro,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>McDonald, Roderick, Papin,</i>
<i>Brown.</i>	<i>Hartman,</i>	<i>MacKenzie, Robinson,</i>
<i>Church,</i>	<i>Holton,</i>	<i>McKerlie, Scatcherd,</i>
<i>Dorion, Antoine A.</i>	<i>Jobin,</i>	<i>Marchildon, Valois,</i>
<i>Flint,</i>	<i>Langton,</i>	<i>Mattice, 26. Wilson.</i>
<i>Foley,</i>	<i>Lumsden,</i>	

CONTRE.
Messieurs

<i>Alleyne,</i>	<i>Dionne,</i>	<i>Macdonald, Pro. Gén. Rankin,</i>
<i>Bellingham,</i>	<i>Dostaler,</i>	<i>MacNab, Sir A. N. Roblin,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Drummond, Pro. Gén. Masson,</i>	<i>Ross, Sol. Gén.</i>
<i>Brodeur,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>Ross, James,</i>
<i>Cartier,</i>	<i>Felton,</i>	<i>Smith, Sol. Gén.</i>
<i>Casault,</i>	<i>Ferres,</i>	<i>Smith, Sidney,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Fortier, Octave C.</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Casley,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Spence,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Gill,</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Chisholm,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Taché,</i>
		<i>Poulin,</i>

<i>Crysler,</i>	<i>Laporte,</i>	<i>Pouliot,</i>	<i>Terrill,</i>
<i>Daoust, Jean B.</i>	<i>Loranger,</i>	<i>Powell,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Darche,</i>	<i>Lynn,</i>	<i>Prévost,</i>	54. <i>Turcotte.</i>
<i>Desaulniers.</i>	<i>Macbeth,</i>		

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la Question ayant été de nouveau proposée, Que le Rapport soit maintenant reçu ;

M. *Brown* a proposé, en amendement à la Question, secondé par M. *Hartman*, Que tous les mots après "Que," jusqu'à la fin de la Question, soient retranchés, de manière à insérer les mots : "le Bill soit renvoyé de nouveau à un Comité de toute la Chambre aux fins d'amender la 64^{me} Clause, en établissant que le *Haut-Canada* devra recevoir, pour des fins locales, une somme équivalente à la valeur de la Seigneurie de *Lauzon* et des Droits de la Couronne, comme Seigneur Dominant,—de la dite Seigneurie et les dits Droits étant la Propriété de la Province," en leur place ;

Et la Question ayant été mise sur l'Amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Frazer,</i>	<i>Macdonald, John S.</i>	<i>Muttice.</i>
<i>Brown,</i>	<i>Hartman,</i>	<i>McDonald, Roderick,</i>	<i>Munro,</i>
<i>Flint,</i>	<i>Larwill,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Foley,</i>	<i>Lumsden,</i>	<i>McKerlie,</i>	16. <i>Wilson.</i>

CONTRE.

Messieurs

<i>Allcyn,</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>Laporte,</i>	<i>Rankin,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Dionne,</i>	<i>Loranger,</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Bellingham,</i>	<i>Dorion, Antoine A.</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Roblin,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Dostaler,</i>	<i>Macdonald, Pro. Gén.</i>	<i>Ross, Sol. Gén.</i>
<i>Brodeur,</i>	<i>Drummond, Pro. Gén.</i>	<i>MacNab, Sir A. N.</i>	<i>Ross, James,</i>
<i>Cartier,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Smith, Sol. Gén.</i>
<i>Casault,</i>	<i>Felton,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Smith, Sidney,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Fortier, Octave C.</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Morin,</i>	<i>Southwick,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Gill,</i>	<i>Morrison, Angus,</i>	<i>Spence,</i>
<i>Charveau,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Niles,</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Chisholm,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Papin,</i>	<i>Taché,</i>
<i>Church,</i>	<i>Jobin,</i>	<i>Patrick,</i>	<i>Terrill,</i>
<i>Crysler,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Poulin,</i>	<i>Thibaudeau.</i>
<i>Daoust, Jean B.</i>	<i>Laberge,</i>	<i>Prévost,</i>	62. <i>Turcotte.</i>
<i>Darche,</i>	<i>Langton,</i>		

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la Question ayant été de nouveau proposée, Que le Rapport soit maintenant reçu ;

M. *Langton* a proposé, en amendement à la Question, secondé par M. *Sidney Smith*, Que tous les mots après "Que," jusqu'à la fin de la Question, soient retranchés, de manière à insérer les mots : "le Bill soit renvoyé de nouveau à un Comité de toute la Chambre, avec instruction d'amender la 64^{me} Clause, en établissant que lorsqu'il sera payé quelques deniers ou qu'il sera émis quelques Débentures sur le crédit du Fonds Consolidé du Revenu, relativement aux dépenses autorisées par le présent Bill et non pourvues sur les sources de Revenu qui y sont spécialement mentionnées, alors une semblable somme ou le produit de débentures pour le même montant, sera versé dans le Fonds des Municipalités du *Haut-Canada*," en leur place ;

Et la Question ayant été mise sur l'Amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, il ont été pris comme suit :—

POUR.
Messieurs

<i>Bell,</i>	<i>Hartman,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Patrick,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Langton,</i>	<i>McKerlie,</i>	<i>Poirill,</i>
<i>Church,</i>	<i>Lairwill,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Flint,</i>	<i>Luemsden,</i>	<i>Mattice,</i>	<i>Smith, Sidney,</i>
<i>Foley,</i>	<i>Macdonald, John S.</i>	<i>Munro,</i>	22. <i>Wilson.</i>
<i>Frazier,</i>	<i>McDonald, Roderick,</i>		

CONTRE.
Messieurs

<i>Alleyn,</i>	<i>Disautniers,</i>	<i>Lapon,</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Bellingham,</i>	<i>Dionne,</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Roblin,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Dostaler,</i>	<i>Macdonald, Pro. Gén.</i>	<i>Ross, Sol. Gén.</i>
<i>Broleur,</i>	<i>Drummond, Pro. Gén.</i>	<i>MacNab, Sir A. N.</i>	<i>Ross, James,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>Marchildon,</i>	<i>Smith, Sol. Gén.</i>
<i>Cartier,</i>	<i>Felton,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Casault,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Southwick,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Gill,</i>	<i>Morin,</i>	<i>Spence,</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Guéremont,</i>	<i>Morrison, Angus,</i>	<i>Taché,</i>
<i>Chapuis,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Niles,</i>	<i>Terrill,</i>
<i>Chauveau,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Pouliot,</i>	<i>Thibaudreau,</i>
<i>Crysler,</i>	<i>Lalberge,</i>	<i>Prévost,</i>	<i>Turcotte,</i>
<i>Daoust, Jean B.</i>	<i>Laporte,</i>	<i>Rankin,</i>	54. <i>Valois.</i>
<i>Darce,</i>	<i>Loranger,</i>		

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la Question ayant été de nouveau proposée, Que le Rapport soit maintenant reçu ;

M. *Foley* a proposé, en amendement à la Question, secondé par M. *Flint*, Que tous les mots après "Que," jusqu'à la fin de la Question, soient retranchés, de manière à insérer les mots : "le Bill soit renvoyé de nouveau au Comité de toute la Chambre, pour amender la 67^{me} Clause, en retranchant cette partie " qui établit qu'un montant équivalent aux sommes prises à même le Revenu " Provincial pour le réglemeut de la Tenure Seigneuriale, soit approprié par le " Parlement pour quelques fins locales dans le *Haut-Canada*, et d'établir en la " place, que pour toutes terres, droits et fonds, la propriété de la Province, prise " pour les dites fins, il sera distribué concurremment entre les Municipalités de " Cité et de Comté dans le *Haut-Canada*, une somme équivalente en argent ou " en débetures," en leur place ;

Et la Question ayant été mise sur l'Amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.
Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Foley,</i>	<i>Macdonald, John S.</i>	<i>Mattice,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Frazier,</i>	<i>McDonald, Roderick,</i>	<i>Munro,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Hartman,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Powell,</i>
<i>Church,</i>	<i>Lairwill,</i>	<i>McKerlie,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Flint,</i>	<i>Luemsden,</i>	<i>Matheson,</i>	20. <i>Wilson.</i>

CONTRE.
Messieurs

<i>Alleyn,</i>	<i>Dorion, Antoine A.</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Dostaler,</i>	<i>Macdonald, Pro. Gén.</i>	<i>Roblin,</i>
<i>Broleur,</i>	<i>Drummond, Pro. Gén.</i>	<i>MacNab, Sir A. N.</i>	<i>Ross, Sol. Gén.</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>Marchildon,</i>	<i>Ross, James,</i>
<i>Cartier,</i>	<i>Felton,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Smith, Sol. Gén.</i>
<i>Casault,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Smith, Sidney,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Gill,</i>	<i>Morin,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Guéremont,</i>	<i>Morrison, Angus,</i>	<i>Southwick,</i>

<i>Chapais,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Niles,</i>	<i>Spence,</i>
<i>Chauveau,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>O'Farrell,</i>	<i>Taché,</i>
<i>Chisholm,</i>	<i>Laberge,</i>	<i>Poulin,</i>	<i>Terrill,</i>
<i>Crysler,</i>	<i>Langton,</i>	<i>Pouliot,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Daoust, Jean, B.</i>	<i>Laporte,</i>	<i>Prévost,</i>	<i>Turcotte,</i>
<i>Desaulniers,</i>	<i>Loranger,</i>	<i>Rankin,</i>	58. <i>Valois.</i>
<i>Dionne,</i>	<i>Lyon,</i>		

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la Question ayant été de nouveau proposée, Que le Rapport soit maintenant reçu ;

M. *Dufresne* a proposé, en amendement à la Question, secondé par M. *Guévremont*, Que tous les mots après "Que," jusqu'à la fin de la Question, soient retranchés, de manière à insérer les mots : "le Bill soit renvoyé de nouveau à un Comité de toute la Chambre, avec une instruction d'amender la 29me Clause, en ajoutant les mots : "mais le dit intérêt cessera à l'expiration de douze années, qui seront comptées depuis la date susdite," après les mots : "jour du dit dépôt," en leur place ;

Et la Question ayant été mise sur l'Amendement ; la Chambre s'est divisée : — Et la Question a passé dans la négative.

Et la Question ayant été de nouveau proposée, Que le Rapport soit maintenant reçu ;

M. *Taché* a proposé, en amendement à la Question, secondé par M. *Darche*, Que tous les mots après "Que," jusqu'à la fin de la Question, soient retranchés, de manière à insérer les mots : "le Bill soit renvoyé de nouveau à un Comité de toute la Chambre, aux fins de l'amender, en établissant qu'au lieu de donner au Seigneur le droit de se réserver à lui-même une partie des terres incultes comme domaine, et comme indemnité pour la réunion du reste des dites terres au domaine de la Couronne, il sera payé à chaque Seigneur une somme spécifique pour chaque arpent de terre inculte en superficie, et que toutes les terres incultes seront réunies aux terres de la Couronne," en leur place ;

Et la Question ayant été mise sur l'Amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs

<i>Bourassa,</i>	<i>Dostaler,</i>	<i>Jobin,</i>	<i>Papin,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>Laberge,</i>	<i>Taché,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Laporte,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Darche,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Marchildon,</i>	17. <i>Valois.</i>
<i>Dionne,</i>			

CONTRE.

Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Powell,</i>
<i>Alleyn,</i>	<i>Dorion, Antoine A.</i>	<i>Macdonald, John S.</i>	<i>Prévost,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Drummond, Pro.Gén.</i>	<i>Macdonald, Pro.Gén.</i>	<i>Rankin,</i>
<i>Bellingham,</i>	<i>Felton,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Roblin,</i>
<i>Brodeur,</i>	<i>Foley,</i>	<i>McKerlie,</i>	<i>Ross, Sol. Gén.</i>
<i>Brown,</i>	<i>Fortier, Octave C.</i>	<i>Masson,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Cartier,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Smith, Sol. Gén.</i>
<i>Casault,</i>	<i>Hartman,</i>	<i>Mingenaïs,</i>	<i>Smith, Sidney,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Morin,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Langton,</i>	<i>Morrison, Angus,</i>	<i>Southwick,</i>
<i>Chauveau,</i>	<i>Larwill,</i>	<i>Munro,</i>	<i>Spence,</i>
<i>Chisholm,</i>	<i>Loranger,</i>	<i>Niles,</i>	<i>Terrill,</i>
<i>Church,</i>	<i>Lumsden,</i>	<i>Poulin,</i>	<i>Turcotte,</i>
<i>Crysler,</i>	<i>Lyon,</i>	<i>Pouliot</i>	57. <i>Wilson.</i>
<i>Daoust, Jean B.</i>			

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la Question ayant été de nouveau proposée, Que le Rapport soit maintenant reçu ;

M. Taché a proposé, en amendement à la Question, secondé par M. Darche, Que tous les mots après "Que," jusqu'à la fin de la Question, soient retranchés, de manière à insérer les mots : "le Bill soit renvoyé de nouveau à un Comité de toute la Chambre, pour l'amender, en établissant qu'aucun Commissaire ou Arbitre ne sera nommé pour évaluer les Seigneuries, mais que le montant spécifique des Droits Seigneuriaux sera réparti sur chaque arpent en superficie des terres concédées," en leur place ;

Et la Question ayant été mise sur l'Amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs

<i>Bourassa,</i>	<i>Dostaler,</i>	<i>Laberge,</i>	<i>Papin,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>Laporte,</i>	<i>Taché,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Muckenzie,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Darche,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Marchildon,</i>	18. <i>Valois.</i>
<i>Dionne,</i>	<i>Jobin,</i>		

CONTRE.

Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Danust, Jean B.</i>	<i>Lyon,</i>	<i>Powell,</i>
<i>Alley,</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Prévost,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Dorion, Antoine A.</i>	<i>Macdonald, John S.</i>	<i>Rankin,</i>
<i>Bellingham,</i>	<i>Drummond, Pro.Gén.</i>	<i>Macdonald, Pro.Gén.</i>	<i>Roblin,</i>
<i>Brodeur,</i>	<i>Felton,</i>	<i>McKerlie,</i>	<i>Ross, Sol. Gén.</i>
<i>Brown,</i>	<i>Foley,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Cartier,</i>	<i>Fortier, Octave C.</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Smith, Sol. Gén.</i>
<i>Casault,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Smith, Sidney,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Hartman,</i>	<i>Morin,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Morrison, Angus,</i>	<i>Southwick,</i>
<i>Chauveau,</i>	<i>Langton,</i>	<i>Munro,</i>	<i>Spence,</i>
<i>Chisholm,</i>	<i>Larwill,</i>	<i>Niles,</i>	<i>Terrill,</i>
<i>Church,</i>	<i>Loranger,</i>	<i>Poulin,</i>	<i>Turcotte,</i>
<i>Cryster,</i>	<i>Lumsden,</i>	<i>Polette,</i>	56. <i>Wilson.</i>

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la Question ayant été de nouveau proposée, Que le Rapport soit maintenant reçu ;

M. Taché a proposé, en amendement à la Question, secondé par M. Darche, Que tous les mots après "Que," jusqu'à la fin de la Question, soient retranchés, de manière à insérer les mots : "le Bill soit renvoyé de nouveau à un Comité de toute la Chambre, aux fins de l'amender, en établissant que la rente actuelle jusqu'à deux sols par arpent, tel que pourvu par le Bill, ensemble avec une rente additionnelle de deux sols par arpent pour les Lods et Ventes, soient payées aux Seigneurs par les Censitaires, concurremment avec la somme de deux sols qui sera payée par la Province, le tout durant une période de vingt-cinq années, comme indemnité complète, à toutes fins et intentions pour l'entière abolition de la Tenure Seigneuriale," en leur place ;

Et la Question ayant été mise sur l'Amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs

<i>Bourassa,</i>	<i>Darche,</i>	<i>Marchildon,</i>	<i>Pouliot,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Taché,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Dionne,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Danust, Jean B</i>	<i>Jobin,</i>	<i>Papin,</i>	16. <i>Valois.</i>

CONTRE.
Messieurs

<i>Atkins.</i>	<i>Dorion, Antoine A.</i>	<i>Laporte.</i>	<i>Poulin.</i>
<i>Alley,</i>	<i>Drummond, Pro. Gen.</i>	<i>Larwell.</i>	<i>Pocell.</i>
<i>Bell.</i>	<i>Erlton.</i>	<i>Loranger.</i>	<i>Prévost.</i>
<i>Bellingham,</i>	<i>Flint.</i>	<i>Lyon.</i>	<i>Roblin.</i>
<i>Brodeur,</i>	<i>Foley.</i>	<i>Macbeth.</i>	<i>Ross, Sol. Gen.</i>
<i>Broten,</i>	<i>Fortier, Octave C.</i>	<i>Macdonald, John S.</i>	<i>Scatcherd.</i>
<i>Cartier,</i>	<i>Frazier.</i>	<i>Macdonald, Pro. Gen.</i>	<i>Smith, Sol. Gen.</i>
<i>Casault.</i>	<i>Frazier.</i>	<i>McKerlie.</i>	<i>Smith, Sidney.</i>
<i>Cauchon.</i>	<i>Gib.</i>	<i>Matheson.</i>	<i>Somerville.</i>
<i>Cayley.</i>	<i>Gervaisont.</i>	<i>Mattice.</i>	<i>Southwick.</i>
<i>Chauveau.</i>	<i>Hartman.</i>	<i>Morin.</i>	<i>Spence.</i>
<i>Chisholm.</i>	<i>Hoban.</i>	<i>Munn.</i>	<i>Turcotte.</i>
<i>Church.</i>	<i>Labelle.</i>	<i>Niles.</i>	<i>31. Wilson.</i>
<i>Crysler.</i>	<i>Langton.</i>		

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la Question ayant été de nouveau proposée, Que le Rapport soit maintenant reçu ;

M. *Masson* a proposé, en amendement à la Question, secondé par M. *Desaulniers*, Que tous les mots après "Que," jusqu'à la fin de la Question, soient retranchés, de manière à insérer les mots : "le Bill soit renvoyé de nouveau à un Comité de toute la Chambre, aux fins de l'amender, en ajoutant le Proviso suivant à la fin de la 52^{me} Clause : Pourvu toujours, que les dispositions de cette Clause ne seront applicables et n'auront rapport qu'aux Seigneurs qui auront acquis leurs Seigneuries d'autres parties par voie d'achat, et non aux Seigneurs qui peuvent avoir acquis des Seigneuries par voie d'héritage et non par voie d'achat, et qui eux-mêmes ou leurs ancêtres ont imposé des droits ou redevances, des restrictions ou réserves plus élevées que celles qui sont définies et admises par le présent Acte," en leur place ;

Et la Question ayant été mise sur l'Amendement ; la Chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.
Messieurs

<i>Bourassa,</i>	<i>Foley.</i>	<i>Larwell.</i>	<i>Papin.</i>
<i>Brown,</i>	<i>Frazier.</i>	<i>Macdonald, John S.</i>	<i>Pouliot.</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Guerremont.</i>	<i>Mackenzie.</i>	<i>Prévost.</i>
<i>Darche.</i>	<i>Hartman.</i>	<i>McKerlie.</i>	<i>Taché.</i>
<i>Desaulniers.</i>	<i>Jobin.</i>	<i>Masson.</i>	<i>Thibaudeau.</i>
<i>Dosgater.</i>	<i>Labelle.</i>	<i>Mongenais.</i>	<i>25. Turcotte.</i>
<i>Dufresne.</i>			

CONTRE.
Messieurs

<i>Atkins.</i>	<i>Church.</i>	<i>Lyon.</i>	<i>Roblin.</i>
<i>Allegn.</i>	<i>Crysler.</i>	<i>Macbeth.</i>	<i>Ross, Sol. Gen.</i>
<i>Bell.</i>	<i>Daoust, Jean B.</i>	<i>Macdonald, Pro. Gen.</i>	<i>Ross, James.</i>
<i>Bellingham.</i>	<i>Dorion, Antoine A.</i>	<i>Matheson.</i>	<i>Smith, Sol. Gen.</i>
<i>Cartier.</i>	<i>Drummond, Pro. Gen.</i>	<i>Mattice.</i>	<i>Smith, Sidney.</i>
<i>Casault.</i>	<i>Erlton.</i>	<i>Morin.</i>	<i>Somerville.</i>
<i>Cauchon.</i>	<i>Gill.</i>	<i>Morrison, Angus.</i>	<i>Southwick.</i>
<i>Cayley.</i>	<i>Langton.</i>	<i>Niles.</i>	<i>Spence.</i>
<i>Chauveau.</i>	<i>Laporte.</i>	<i>Poulin.</i>	<i>38. Terrill.</i>
<i>Chisholm.</i>	<i>Loranger.</i>		

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la Question ayant été de nouveau proposée, Que le Rapport soit maintenant reçu ;

M. *Wilson* a proposé, en amendement à la Question, secondé par M. *Hartman*, Que tous les mots après "Que," jusqu'à la fin de la Question, soient retranchés, de manière à insérer les mots : "le Bill soit renvoyé de nouveau à un Comité de toute la Chambre, aux fins de l'amender de manière que les rentes légale-

“ ment dus aujourd'hui par les dits Censitaires qui ont acquis leurs terres par voie d'achat sous les rentes existantes, ne soient point payées à même le Fonds Provincial de cette Province, mais soient payées par les dits Censitaires en commuant avec leurs Seigneurs,” en leur place ;

Et la Question ayant été mise sur l'Amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Frazer,</i>	<i>Macdonald, John S.</i>	<i>Mattice,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Hartman,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Munro,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Langton,</i>	<i>McKerlie,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Flint,</i>	<i>Larwill,</i>	<i>Marchildon,</i>	<i>17. Wilson.</i>
<i>Foley,</i>			

CONTRE.

Messieurs

<i>Alley,</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>Laporte,</i>	<i>Powell,</i>
<i>Bellingham,</i>	<i>Dionne,</i>	<i>Loranger,</i>	<i>Prévost,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Dorion, Antoine A.</i>	<i>Lyon,</i>	<i>Roblin,</i>
<i>Broueur,</i>	<i>Dostaler,</i>	<i>Mucheth,</i>	<i>Ross, Sol. Gén.</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Drummond, Pro. Gén.</i>	<i>Macdonald, Pro. Gén.</i>	<i>Ross, James,</i>
<i>Cartier,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Smith, Sol. Gén.</i>
<i>Casault,</i>	<i>Felton,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Smith, Sidney,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Fortier, Octave C.</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Fourmier,</i>	<i>Morin,</i>	<i>Southwick,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Gill,</i>	<i>Morrison, Angus,</i>	<i>Spence,</i>
<i>Chauveau,</i>	<i>Guéremont,</i>	<i>Niles,</i>	<i>Taché,</i>
<i>Church,</i>	<i>Jobin,</i>	<i>Pupin,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Crysler,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Poulin,</i>	<i>Turcotte,</i>
<i>Dauost, Jean B.</i>	<i>Laberge,</i>	<i>Pouliot,</i>	<i>57. Valois.</i>
<i>Darche,</i>			

Ainsi, elle a passé dans la négative.

M. *McKerlie* a proposé, secondé par M. *Frazer*, et la Question ayant été mise, Que la Chambre s'ajourne maintenant ; la Chambre s'est divisée :— Et la Question a passé dans la négative.

Et la Question ayant été de nouveau proposée, Que le Rapport soit maintenant reçu ;

M. *Antoine Aimé Dorion* a proposé, en amendement à la Question, secondé par M. *Laberge*, Que tous les mots après “ Que,” jusqu'à la fin de la Question, soient retranchés, de manière à insérer les mots : “ le Bill soit renvoyé de nouveau à un Comité de toute la Chambre, avec une instruction de l'amender, de manière à retrancher toute cette partie qui a rapport à la nomination de Commissaires, et à établir que la partie de l'indemnité que les Censitaires auront à payer aux Seigneurs, sera déterminée par des Experts, et que la partie de l'indemnité qui sera payée par le Gouvernement, sera déterminée par les Cours de Justice,” insérés à leur place ;

Et la Question ayant été mise sur l'Amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Dostaler,</i>	<i>Jobin,</i>	<i>Munro,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Laberge,</i>	<i>Pupin,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Foley,</i>	<i>Larwill,</i>	<i>Pouliot,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Fortier, Octave C.</i>	<i>Macdonald, John S.</i>	<i>Prévost,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Frazer,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Casault,</i>	<i>Guéremont,</i>	<i>McKerlie,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Darche,</i>	<i>Hartman,</i>	<i>Marchildon,</i>	<i>Valois,</i>
<i>Dorion, Antoine A.</i>	<i>Holton,</i>	<i>Mattice,</i>	<i>32. Wilson.</i>

CONTRE.
Messieurs

<i>Alceyn,</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Ross, Sol. Gén.</i>
<i>Bellingham,</i>	<i>Dionne,</i>	<i>Macdonald, Pro. Gén.</i>	<i>Ross, James,</i>
<i>Brodeur,</i>	<i>Drummond, Pro. Gén.</i>	<i>Masson,</i>	<i>Smith, Sol. Gén.</i>
<i>Cartier,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Smith, Sidney,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Gill,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Morin,</i>	<i>Southwick,</i>
<i>Chauveau,</i>	<i>Langton,</i>	<i>Morrison, Angus,</i>	<i>Spence,</i>
<i>Chisholm,</i>	<i>Laporte,</i>	<i>Niles,</i>	<i>Taché,</i>
<i>Church,</i>	<i>Loranger,</i>	<i>Poulin,</i>	<i>Terrill,</i>
<i>Crysler,</i>	<i>Lyon,</i>	<i>Roblin,</i>	41. <i>Turcotte.</i>
<i>Daoust, Jean B.</i>			

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la Question ayant été de nouveau proposée, Que le Rapport soit maintenant reçu ;

M. *Jobin* a proposé, en amendement à la Question, secondé par M. *Valois*, Que tous les mots après "Que," jusqu'à la fin de la Question, soient retranchés, de manière à insérer les mots : "le Bill soit renvoyé de nouveau à un Comité de toute la Chambre, aux fins de le prendre de nouveau en considération, et de l'amender, comme suit : que la somme de deux sols pour Cens et Rentes, et les Lods et Ventés calculés sur les revenus de l'année commune de dix ans, soit déclarée être la valeur réelle de tous les Droits Seigneuriaux, dans les Seigneuries du *Bas-Canada*, et payables aux Seigneurs pour toute Indemnité, et être l'abolition complète de tous les Droits Seigneuriaux dans le *Bas-Canada*, le Gouvernement payant aux Seigneurs, en aide aux Censitaires, Quatre cent mille livres, courant, à même les Fonds Consolidés de la Province, sur l'aveu et dénombrement légalement fait ; les Censitaires payant le surplus en dix paiements égaux et annuels, jusqu'à final paiement, sans intérêt ; le tout à dire d'Arbitres choisis par les parties intéressées, et sans Commissaires nommés par le Gouvernement," en leur place ;

Et la Question ayant été mise sur l'Amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.
Messieurs

<i>Bourassa,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>Marchildon,</i>	<i>Taché,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Guèreumont</i>	<i>Pupin,</i>	10. <i>Valois.</i>
<i>Darche,</i>	<i>Jobin,</i>		

CONTRE.
Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Daoust, Jean B.</i>	<i>Laporte,</i>	<i>Pouliot,</i>
<i>Alceyn,</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>Loranger,</i>	<i>Prévost,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Dorion, Antoine A.</i>	<i>Lyon,</i>	<i>Roblin,</i>
<i>Bellingham,</i>	<i>Dostaler,</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Ross, Sol. Gén.</i>
<i>Brodeur,</i>	<i>Drummond, Pro. Gén.</i>	<i>Macdonald, John S.</i>	<i>Ross, James,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Macdonald, Pro. Gén.</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Cartier,</i>	<i>Foley,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Smith, Sol. Gén.</i>
<i>Casault,</i>	<i>Fortier, Octave C.</i>	<i>McKerlie,</i>	<i>Smith, Sidney,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Frazer,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Southwick,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Gill,</i>	<i>Mattice,</i>	<i>Spence,</i>
<i>Chauveau,</i>	<i>Hartman,</i>	<i>Morin,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Chisholm,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Morrison, Angus,</i>	<i>Turcotte,</i>
<i>Church,</i>	<i>Laberge,</i>	<i>Munro,</i>	59. <i>Wilson.</i>
<i>Crysler,</i>	<i>Langton,</i>	<i>Niles,</i>	

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la Question ayant été de nouveau proposée, Que le Rapport soit maintenant reçu ;

M. *Laberge* a proposé, en amendement à la Question, secondé par M. *Bureau*, Que tous les mots après "Que," jusqu'à la fin de la Question, soient retranchés, de manière à insérer les mots : "le Bill soit renvoyé de nouveau à un Comité de toute la Chambre, aux fins de l'amender, en limitant le nombre et le salaire des Commissaires dont le dit Bill autorise la nomination," en leur place ;

Et la Question ayant été mise sur l'Amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs

<i>Bourassa,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>Jobin,</i>	<i>Munro,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Laberge,</i>	<i>Papin,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Foley,</i>	<i>Macdonald, John S.</i>	<i>Prévost,</i>
<i>Darche,</i>	<i>Fruzer,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Dorion, Antoine A.</i>	<i>Guéremont,</i>	<i>McKerlic,</i>	<i>Valois,</i>
<i>Dostaler,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Marchildon,</i>	24. <i>Wilson.</i>

CONTRE.

Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Cryslér,</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Ross, Sol. Gén.</i>
<i>Alleyn,</i>	<i>Daoust, Jean B.</i>	<i>Macdonald, Pro.Gén.</i>	<i>Ross, James,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Smith, Sol. Gén.</i>
<i>Bellingham,</i>	<i>Drummond, Pro.Gén.</i>	<i>Mongenais</i>	<i>Smith, Sidney,</i>
<i>Brodeur,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Morin,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Cartier,</i>	<i>Gill,</i>	<i>Morrison, Angus,</i>	<i>Southwick,</i>
<i>Casault,</i>	<i>Hartman,</i>	<i>Niles,</i>	<i>Spence,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Poulin,</i>	<i>Taché,</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Langton,</i>	<i>Pouliot,</i>	<i>Terrill,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Laporte,</i>	<i>Rankin,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Chisholm,</i>	<i>Loranger,</i>	<i>Roblin,</i>	46. <i>Turcotte.</i>
<i>Church,</i>	<i>Lyon,</i>		

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la Question ayant été de nouveau proposée, Que le rapport soit maintenant reçu ;

M. *Laberge* a proposé, en amendement à la Question, secondé par M. *Bureau*, Que tous les mots après "Que," jusqu'à la fin de la Question, soient retranchés, de manière à insérer les mots : "le Bill soit renvoyé de nouveau à un Comité de toute la Chambre, aux fins de l'amender, de manière à réduire les Cens et Rentes à deux sols par arpent pour les Lots connus sous le nom d'Emplacements connus pour les autres terres, excepté ceux qui se trouvent dans les Villes de *Montréal, Trois-Rivières* et *Québec*," en leur place ;

Et la Question ayant été mise sur l'Amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs

<i>Bourassa,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Laberge,</i>	<i>Papin,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Foley,</i>	<i>Macdonald, John S.</i>	<i>Prévost,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Frazer,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Guéremont,</i>	<i>Marchildon,</i>	<i>Thché,</i>
<i>Darche,</i>	<i>Hartman,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Dorion, Antoine A.</i>	<i>Holton,</i>	<i>Mattieg,</i>	27. <i>Valois.</i>
<i>Dufresne,</i>	<i>Jobin,</i>	<i>Munro,</i>	

CONTRE.

Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Cryslér,</i>	<i>Loranger,</i>	<i>Rankin,</i>
<i>Alleyn,</i>	<i>Daoust, Jean B.</i>	<i>Lyon,</i>	<i>Roblin,</i>

<i>Bell,</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Ross, Sol. Gén.</i>
<i>Bellingham,</i>	<i>Dionne,</i>	<i>Macdonald, Pro. Gén.</i>	<i>Ross, James,</i>
<i>Brodeur,</i>	<i>Dostaler,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Smith, Sol. Gén.</i>
<i>Cartier,</i>	<i>Drummond, Pro. Gén.</i>	<i>Morin,</i>	<i>Smith, Sidney,</i>
<i>Casault,</i>	<i>Fortier, Octave C.</i>	<i>Morrison, Angus,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Niles,</i>	<i>Southwick,</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Gill,</i>	<i>Poulin,</i>	<i>Spence,</i>
<i>Chauveau,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Pouliot,</i>	<i>Terrill,</i>
<i>Chisholm,</i>	<i>Langton,</i>	<i>Powell,</i>	<i>46. Turcotte.</i>
<i>Church,</i>	<i>Laporte,</i>		

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la Question ayant été de nouveau proposée, Que le Rapport soit maintenant reçu ;

M. *Laberge* a proposé, en amendement à la Question, secondé par M. *Bureau*, Que tous les mots après "Que," jusqu'à la fin de la Question, soient retranchés, de manière à insérer les mots : "le Bill soit renvoyé de nouveau à un Comité de toute la Chambre, aux fins d'amender la 29^{me} Clause, en sorte que l'intérêt ne soit point payé par les Censitaires sur le capital des droits casuels, tel que pourvu," en leur place ;

Et la Question ayant été mise sur l'Amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs

<i>Bourassa,</i>	<i>Dorion, Antoine A.</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Pouliot,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>Laberge,</i>	<i>Prévost,</i>
<i>Daoust, Jean B.</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Laporte,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Darche,</i>	<i>Guèvremont,</i>	<i>Marchildon,</i>	<i>19. Valois.</i>
<i>Desaulniers,</i>	<i>Jobin,</i>	<i>Papin,</i>	

CONTRE.

Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Church,</i>	<i>Macdonald, Pro. Gén.</i>	<i>Roblin,</i>
<i>Alleyn,</i>	<i>Dionne,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Ross, Sol. Gén.</i>
<i>Bell,</i>	<i>Dostaler,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Ross, James,</i>
<i>Bellingham,</i>	<i>Drummond, Pro. Gén.</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Brodeur,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Matrice,</i>	<i>Smith, Sol. Gén.</i>
<i>Brown,</i>	<i>Foley,</i>	<i>Morin,</i>	<i>Smith, Sidney,</i>
<i>Cartier,</i>	<i>Fortier, Octave C.</i>	<i>Morrison, Angus,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Casault,</i>	<i>Gill,</i>	<i>Munro,</i>	<i>Southwick,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Hartman,</i>	<i>Niles,</i>	<i>Spence,</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Poulin,</i>	<i>Taché,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Loranger,</i>	<i>Powell,</i>	<i>Terrill,</i>
<i>Chauveau,</i>	<i>Lynn,</i>	<i>Rankin,</i>	<i>50. Turcotte.</i>
<i>Chisholm,</i>	<i>Macdonald, John S.</i>		

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la Question ayant été de nouveau proposée, Que le Rapport soit maintenant reçu ;

M. *Thibaudeau* a proposé, en amendement à la Question, secondé par M. *Pouliot*, Que tous les mots après "Que," jusqu'à la fin de la Question, soient retranchés, de manière à insérer les mots : "le Bill soit renvoyé de nouveau à un Comité de toute la Chambre, pour amender la 29^{me} Clause, de manière à limiter à dix années l'intérêt y mentionné," en leur place ;

Et la Question ayant été mise sur l'Amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs

<i>Bourassa,</i>	<i>Dorion, Antoine A.</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Papin,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>Laberge,</i>	<i>Pouliot,</i>

<i>Droust, Jean, B.</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Laporte,</i>	<i>Prévost,</i>
<i>Darce,</i>	<i>Guèvremont,</i>	<i>Marchildon,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Desaulniers,</i>	<i>Jobin,</i>	<i>Masson,</i>	20. <i>Valois.</i>

CONTRE.

Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Church,</i>	<i>Macdonald, John S.</i>	<i>Roblin,</i>
<i>Alleyn,</i>	<i>Dionne,</i>	<i>Macdonald, Pro.Gén.</i>	<i>Ross, Sol. Gén.</i>
<i>Bell,</i>	<i>Dostaler,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Ross, James,</i>
<i>Bellingham,</i>	<i>Drummond, Pro.Gén.</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Brodeur,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Mattice,</i>	<i>Smith, Sol. Gén.</i>
<i>Brown,</i>	<i>Foley,</i>	<i>Morin,</i>	<i>Smith, Sidney,</i>
<i>Cartier,</i>	<i>Fortier, Octave C.</i>	<i>Morrison, Angus,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Casault,</i>	<i>Gill,</i>	<i>Munro,</i>	<i>Southwick,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Hartman,</i>	<i>Niles,</i>	<i>Spence,</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Poulin,</i>	<i>Taché,</i>
<i>Chapuis,</i>	<i>Loranger,</i>	<i>Powell,</i>	<i>Terrill,</i>
<i>Chauveau,</i>	<i>Lyon,</i>	<i>Rankin,</i>	49. <i>Turcotte.</i>
<i>Chisholm,</i>			

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la Question ayant été de nouveau proposée, Que le Rapport soit maintenant reçu ;

M. *Pouliot* a proposé, en amendement à la Question, secondé par M. *Thibaudeau* Que les tous mots après "Que," jusqu'à la fin de la Question, soient retranchés, de manière à insérer les mots : " le Bill soit renvoyé de nouveau à un Comité de toute la Chambre, aux fins d'amender la 29me Clause, de manière à limiter à dix années l'intérêt y mentionné, payable par le Censitaire ; et que l'intérêt qui écherra après les dites dix années, sera payé à même le Revenu Consolidé de cette Province," en leur place ;

Et la Question ayant été mise sur l'Amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs

<i>Bureau,</i>	<i>Dostaler,</i>	<i>Laberge,</i>	<i>Pouliot,</i>
<i>Chapuis,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>Laporte,</i>	<i>Taché,</i>
<i>Darce,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Marchildon,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Desaulniers,</i>	<i>Guèvremont,</i>	<i>Masson,</i>	19. <i>Turcotte.</i>
<i>Dionne,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Papin,</i>	

CONTRE.

Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Church,</i>	<i>Macdonald, John S.</i>	<i>Rankin,</i>
<i>Alleyn,</i>	<i>Dorion, Antoine A.</i>	<i>Macdonald, Pro.Gén.</i>	<i>Roblin,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Drummond, Pro.Gén.</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Ross, Sol. Gén.</i>
<i>Bellingham,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Ross, James,</i>
<i>Brodeur,</i>	<i>Foley,</i>	<i>Mattice,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Gill,</i>	<i>Morin,</i>	<i>Smith, Sol. Gén.</i>
<i>Cartier,</i>	<i>Hartman,</i>	<i>Morrison, Angus,</i>	<i>Smith, Sidney,</i>
<i>Casault,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Munro,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Loranger,</i>	<i>Niles,</i>	<i>Southwick,</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Lyon,</i>	<i>Poulin,</i>	<i>Spence,</i>
<i>Chauveau,</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Powell,</i>	45. <i>Terrill,</i>
<i>Chisholm,</i>			

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la Question ayant été de nouveau proposée, Que le Rapport soit maintenant reçu ;

M. *Papin* a proposé, en amendement à la Question, secondé par M. *Valois*, Que tous les mots après "Que," jusqu'à la fin de la Question, soient retranchés, de manière à insérer les mots : " le Bill soit renvoyé de nouveau à un Comité de

“ toute la Chambre, avec instruction de l'amender, de manière à établir que les Censitaires paieront aux Seigneurs cette partie de l'Indemnité dont ils sont chargés en vertu des dispositions du dit Bill, dans les vingt-cinq années qui suivront la passation du présent Bill, en vingt-cinq paiements égaux et annuels,” en leur place ;

Et la Question ayant été mise sur l'Amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs

<i>Bourassa,</i>	<i>Dorion, Antoine A.</i>	<i>Hulton,</i>	<i>Mattice,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>Jobin,</i>	<i>Papin,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Foley,</i>	<i>Laberge,</i>	<i>Prévost,</i>
<i>Casault,</i>	<i>Frazier,</i>	<i>Macdonald, John S.</i>	<i>Taché,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Hartman,</i>	<i>Marchildon,</i>	21. <i>Valois.</i>
<i>Darche,</i>			

CONTRE.

Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Dionne,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Roblin,</i>
<i>Alley,</i>	<i>Drummond, Pro. Gén.</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Ross, Sol. Gén.</i>
<i>Bell,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Ross, James,</i>
<i>Bellingham,</i>	<i>Fortier, Octave C.</i>	<i>Morin,</i>	<i>Smith, Sol. Gén.</i>
<i>Brodeur,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Morrison, Angus,</i>	<i>Smith, Sidney,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Gill,</i>	<i>Munro,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Chauveau,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Niles,</i>	<i>Southwick,</i>
<i>Chisholm,</i>	<i>Laporte,</i>	<i>Poulin,</i>	<i>Spence,</i>
<i>Church,</i>	<i>Loranger,</i>	<i>Pouliot,</i>	<i>Terrill,</i>
<i>Crysler,</i>	<i>Lyon,</i>	<i>Powell,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Daoust, Jean B.</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Rankin</i>	46. <i>Turcotte.</i>
<i>Desaulniers,</i>	<i>Macdonald, Pro. Gén.</i>		

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la Question ayant été de nouveau proposée, Que le Rapport soit maintenant reçu ;

M. *Turcotte* a proposé, en amendement à la Question, secondé par M. *Desaulniers*, Que tous les mots après “ Que,” jusqu'à la fin de la Question, soient retranchés, de manière à insérer les mots : “ le Bill soit renvoyé de nouveau à un Comité de toute la Chambre, pour amender la 29^{me} Clause, de manière à “ limiter à un douzième du Capital y mentionné, l'intérêt y mentionné, au lieu “ de permettre que le dit intérêt s'accumule durant un temps indéfini, et à un “ montant indéfini,” en leur place ;

Et la Question ayant été mise sur l'Amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs

<i>Bourassa,</i>	<i>Dionne,</i>	<i>Marchildon,</i>	<i>Taché,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Pouliot,</i>	14. <i>Turcotte.</i>
<i>Desaulniers,</i>	<i>Laberge,</i>		

CONTRE.

Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Daoust, Jean B.</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Powell,</i>
<i>Alley,</i>	<i>Dorion, Antoine A.</i>	<i>Macdonald, John S.</i>	<i>Roblin,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Drummond, Pro. Gén.</i>	<i>Macdonald, Pro. Gén.</i>	<i>Ross, Sol. Gén.</i>
<i>Bellingham,</i>	<i>Foley,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Ross, James,</i>
<i>Brodeur,</i>	<i>Fortier, Octave C.</i>	<i>Masson,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Smith, Sol. Gén.</i>
<i>Casault,</i>	<i>Frazier,</i>	<i>Mattice,</i>	<i>Smith, Sidney,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Gill,</i>	<i>Morin,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Crysler,</i>	<i>Hartman,</i>	<i>Morrison, Angus,</i>	<i>Southwick,</i>

Chisholm,
Church,
Crysler,

Holton,
Loranger,
Lyon,

Munro,
Niles,
Poulin,

Spence,
47. Terrill.

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Alors, la Question principale ayant été mise ;

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant reçu.

M. Terrill a fait rapport du Bill en conséquence ; et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois Demain.

Alors, sur motion de M. Mackenzie, secondé par M. Masson,
La Chambre s'est ajournée.

Mercurii, 22° die Novembris ;

ANNO 18° VICTORIÆ REGINÆ, 1854.

LES Pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par M. Southwick,—la Pétition du Conseil Municipal du Comté d'Elgin.

Par M. Niles,—la Pétition d'Ira Schofield, du Township de London.

Par M. Holton,—la Pétition de Messieurs Gillespie, Moffat et Compagnie, et autres, Marchands, Banquiers, Commerçants et autres, de la Cité de Montréal.

Par M. Laberge,—la Pétition de Roger Boivin et autres, du Township de Seltrington, Comté de Saguenay ; la Pétition de Thomas Simard et autres, des Paroisses de la Mulbaie, Ste. Agnès, St. Fidèle, St. Irénée, et des Townships de Sales et Callières, Comté de Saguenay ; et la Pétition de Joseph Perron et autres, de St. Louis de l'Isle aux Coudres, Comté de Saguenay.

Conformément à l'Ordre du jour, les Pétitions suivantes ont été lues :—

D'Edward Turner et autres, Tourne-clefs, et autres, de la Prison Commune et Maison de Correction pour le District de Québec ; demandant une augmentation de salaire.

Du Révérend Charles P. Reid, Desservant de l'Eglise St. Pierre à Sherbrooke, District de St. François ; demandant que le salaire qui lui a été accordé sur la Foi de la Couronne à prendre à même les Fonds des Réserves du Clergé, lui soit continué.

De David Campbell et autres, du Township de Ramsay ; demandant la passation d'une Loi de Tempérance.

Du Conseil de Ville de Brockville ; demandant que les Corporations Municipales et les Actes de Cotisation soient amendées de manière à libérer les Villes de la taxation par les Conseils de Comté, et aussi de la nécessité d'envoyer des Maire et Députés Maires aux dits Conseils.

De la Compagnie du Chemin de Fer de Montréal et Bytown ; demandant que la Pétition de la Compagnie du Chemin de Fer de Vaudreuil pour des amendements à sa Charte, ne soit pas écoutée.

De John Meikle et autres, du Comté d'Argenteuil, et autres ; demandant de l'aide pour construire un Pont sur la Rivière du Nord et pour améliorer le Chemin qui conduit à Wentworth.

De James Watts, et autres, Maire, du Comté des Deux-Montagnes, et autres ; demandant le rejet du Bill pour amender la Charte de la Compagnie du Chemin de Fer de Montréal et Bytown, et pour d'autres fins.

De *Jacob Schlagel* et autres, du Comté d'*Argenteuil*; demandant certains amendements au Bill pour continuer le Comté Electoral d'*Argenteuil* en une Municipalité séparée.

De *Norbert Simard* et autres, de la Paroisse de la *Baie St. Paul*, et autres; et du Conseil Municipal du Comté de *Saguenay*; demandant l'établissement de deux Chefs-lieux de Comté dans le Comté de *Saguenay*, devant servir alternativement pour des fins Municipales, Judiciaires et Electorales, par rapport aux incon vénients provenant de la grande étendue du dit Comté.

De *C. P. Huot*, Ecuyer, et autres, des Paroisses de la *Baie St. Paul* et de *St. Urbain*, Comté de *Saguenay*; demandant de l'aide pour la construction d'un Quai au terminus du Chemin du *Haut Saguenay* au Fleuve *St. Laurent*.

De *John Nuirne*, Ecuyer, et autres, de la *Malbaie*, et autres Paroisses, Comté de *Saguenay*; demandant de l'aide pour la construction d'un Pont sur la Rivière *Murray*, au Village de la *Malbaie*.

De *C. P. Huot*, Ecuyer, et autres, de la Paroisse de la *Baie St. Paul*, Comté de *Saguenay*; demandant de l'aide pour construire un Pont sur la Rivière du *Gouffre* dans la dite Paroisse.

D'*Adolphe Côté* et autres, des Paroisses de *St. Urbain* et de la *Baie St. Paul*, Comté de *Saguenay*; demandant de l'aide pour ouvrir et compléter le Chemin conduisant de *St. Urbain* à la *Baie des Ha! Ha!*

De *John McLaren* et autres, Habitants et *Squatters* de *Ste. Catherine*, Rivière aux *Canards* et autres lieux, du Comté de *Saguenay*; demandant de l'aide pour ouvrir un Chemin conduisant de la Rivière *Saguenay* à la rive ouest de la Rivière *Noire*.

D'*Angélique Billon*, veuve de feu *J. M. K. Gregory*, de la Cité de *Montréal*; demandant une pension en considération de son âge, de son infirmité et de sa pauvreté.

De *Louis Bonbardier* et autres, de la Paroisse de *St. Bruno*, Comté de *Chambly*; demandant de l'aide pour la construction d'un Pont sur *Macé Creek*, dans la dite Paroisse.

De *Michael Brennan* et autres, Catholiques du Diocèse de *Kingston*; demandant l'établissement d'Ecoles séparées dans le *Haut-Canada*, et à partager dans le produit des Réserves du Clergé.

Ordonné, Que la Pétition de *James Watts*, Maire, et autres, du Comté des *Deux Montagnes*, et autres, soit renvoyé au Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques.

Ordonné, Que la dite Pétition soit imprimée, pour l'usage des Membres de cette Chambre.

L'Honorable *M. Young*, du Comité Spécial sur le Bill pour régler l'inspection de la Potasse et de la Perlasse à *Montréal*, a fait rapport, Que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le Bill et le Rapport soient renvoyés à un Comité de toute la Chambre, Demain.

Résolu, Qu'il soit envoyé un Message à l'Honorable Conseil Législatif, pour prier leurs Honneurs de permettre à l'Honorable *Etienne Paschal Taché*, Membre de leur Chambre, de comparaître devant le Comité Spécial de cette Chambre, auquel ont été renvoyées les Pétitions se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour la Cité de *Québec*, pour être interrogé devant le dit Comité.

Ordonné, Que *M. Fergusson* porte le dit Message au Conseil Législatif.

Sur motion de l'Honorable *M. Hincks*, secondé par l'Honorable *M. Young*, Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouver-

neur-Général, le priant d'ordonner à l'Officier qu'il appartient, de mettre devant cette Chambre, des Copies de toute Correspondance échangée entre le Secrétaire Provincial et la Chambre de Commerce de *Montréal*, le Maire ou la Corporation de la dite Cité, et les Commissaires du Havre de *Montréal*, depuis les deux dernières années, au sujet de la constitution d'une Corporation ou Compagnie pour l'administration du dit Havre.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Ordonné, Que les Ordres du jour soient maintenant appelés.

Et l'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour amender les divers Actes qui incorporent la Banque de la Cité, et pour augmenter son Capital, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité ; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil ; et M. *Foley* a fait rapport, Que le Comité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le Comité ait la permission de siéger de nouveau aujourd'hui.

John Frazer, Ecuyer, *Francis H. Burton*, Ecuyer, *Jacob DeWitt*, Ecuyer, *Barthélemi Pouliot*, Ecuyer ; Président, *François Lemieux*, Ecuyer, composant le Comité Spécial nommé pour juger et décider du mérite de la Pétition se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour le Comté de *Laval*, leurs Noms ont été appelés, et étant venus à la table, ils ont été assermentés par le Greffier.

Ordonné, Que la Pétition relative à l'Election et Rapport pour le Comté de *Laval*, soit renvoyée au Comité Spécial nommé pour juger et décider du mérite de la Pétition se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour ce Comté.

Ordonné, Que le dit Comité s'assemble Demain, dans l'une des Chambres de Comité de la Chambre, à Onze heures de l'avant-midi.

Joseph Papin, Ecuyer, *Edwin Larwill*, Ecuyer, *Donald Matheson*, Ecuyer, *Gédéon Mélasippe Prévost*, Ecuyer ; Président, *Michael Hamilton Foley*, Ecuyer, composant le Comité Spécial nommé pour juger et décider du mérite de la Pétition se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour le Comté d'*Argenteuil*, leurs Noms ont été appelés ; et étant venus à la Table, ils ont été assermentés par le Greffier.

Ordonné, Que la Pétition relative à l'Election et Rapport pour le Comté d'*Argenteuil* soit renvoyée au Comité Spécial nommé pour juger et décider du mérite de la Pétition se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour ce Comté.

Ordonné, Que le dit Comité s'assemble Demain, dans l'une des Chambres de Comité de la Chambre, à Onze heures de l'avant-midi.

L'Honorable M. *Merritt*, du Comité Général des Elections, a fait rapport des Noms des Membres du Comité Spécial nommé pour juger et décider du mérite de la Pétition se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour le Comté de *Montmagny*, auquel il avait annexé la Pétition y relative à lui renvoyée par la Chambre :—Et les Noms des Membres du Comité ont été lus comme suit :—*John Pliny Crysler*, Ecuyer, *Roderick McDonald*, Ecuyer, *William Frederick Powell*, Ecuyer, *James Ross*, Ecuyer ; Président, *Charles Joseph Laberge*, Ecuyer.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée de nouveau en Comité sur le Bill pour amender les divers Actes qui incorporent la Banque de la Cité, et pour augmenter son Capital ; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fautueil ; et M. *Christholm* a fait rapport, Que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant reçu.

M. *Christholm* a fait rapport du Bill en conséquence ; et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois Demain.

M. *Wilson* a fait rapport du Bill pour amender les Actes qui ont rapport à la Compagnie du Grand Tronc de Chemin de Fer du *Canada* ; et les amendements ont été lus et adoptés.

M. *Brown* a proposé, secondé par M. *Flint*, et la Question ayant été proposée, Que le Bill soit renvoyé de nouveau à un Comité de toute la Chambre, pour en amender les dispositions, de manière que la Garantie Provinciale ne s'étende pas au Pont *Victoria* ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, il ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs

<i>Bourassa,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Jobin,</i>	<i>Marchildon,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Fortier, Thomas,</i>	<i>Lumsden,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Casault,</i>	<i>Frazier,</i>	<i>Macdonald, John S.</i>	<i>Valois,</i>
<i>Christholm,</i>	<i>Gauvrement,</i>	<i>McDonald, Roderrick.</i>	<i>Wilson,</i>
<i>Darche,</i>	<i>Hartman,</i>	<i>Mackenzie,</i>	21. <i>Wright.</i>
<i>De Witt,</i>			

CONTRE.

Messieurs

<i>Bell,</i>	<i>Dionne,</i>	<i>Lyon,</i>	<i>Poulin,</i>
<i>Burton,</i>	<i>Drummond, Pro. Gén.</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Pouliot,</i>
<i>Cartier,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>Macdonald, Pro. Gén.</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Felton,</i>	<i>MacNab, Sir A. N.</i>	<i>Roblin,</i>
<i>Chabot,</i>	<i>Ferres,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Ross, Sol. Gén.</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Foley,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Smith, Sol. Gén.</i>
<i>Chauveau,</i>	<i>Fortier, Octave C.</i>	<i>Maitice,</i>	<i>Smith, Sidney,</i>
<i>Church,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Meagher,</i>	<i>Smith, James,</i>
<i>Cook,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Crawford,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Morin,</i>	<i>Spence,</i>
<i>Crysler,</i>	<i>Laberge,</i>	<i>Morrison, Angus,</i>	<i>Terrill,</i>
<i>Daoust, Jean B.</i>	<i>Langton,</i>	<i>Munro,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Delong,</i>	<i>Laporte,</i>	<i>Niles,</i>	55. <i>Turcotte.</i>
<i>Desaulniers,</i>	<i>Lemieux,</i>	<i>Patrick,</i>	

Ainsi, elle a passé dans la négative.

L'Honorable *John Sandfield Macdonald* a proposé, secondé par M. *Casault*, et la Question ayant été mise, Que le Bill soit renvoyé de nouveau à un Comité de toute la Chambre, aux fins de l'amender, en excluant toute la partie du Grand Tronc, à l'ouest de *Toronto*, de la Garantie Provinciale ; la Chambre s'est divisée :—Et la Question a passé dans la négative.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois Demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée de nouveau en Comité sur le Bill pour incorporer la Compagnie de Navigation Océanique à la Vapeur de *Montréal* ; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fautueil ; et M. *James Smith* a fait rapport, Que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant reçu.

M. *James Smith* a fait rapport du Bill en conséquence ; et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois Demain.

L'Ordre du jour, pour prendre en considération le Second Rapport du Comité Permanent des Dépenses Contingentes, étant lu ;

Ordonné, Que le dit Ordre du jour soit remis à Demain, et que ce soit alors le troisième Ordre du jour.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour étendre au *Bas-Canada* les dispositions de l'Acte pour établir un Poids uniforme pour les diverses sortes de Grains, Graines et Légumes dans le *Haut-Canada* ; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil ; et M. *Felton* a fait rapport, Que le Comité avait passé le Bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois Demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour amender la Charte et augmenter le Capital de la Banque de *Montréal* ; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil ; et M. *Ferres* a fait rapport, Que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant reçu.

M. *Ferres* a fait rapport du Bill en conséquence ; et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois Demain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer de *Vaudreuil*, étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois ; et renvoyé au Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour augmenter le Capital de la Banque Commerciale du District de *Midland* ; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil ; et M. *Alleyn* a fait rapport, Que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant reçu.

M. *Alleyn* a fait rapport du Bill en conséquence ; et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le Bill soit lu une troisième fois Demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour augmenter le capital de la Banque du *Haut-Canada* ; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil ; et M. *Roblin* a fait rapport, Que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant reçu.

M. *Roblin* a fait rapport du Bill en conséquence ; et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois Demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour augmenter le Capital de la Banque du Peuple, et pour d'autres objets ; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil ; et M. *Pa-*

trick a fait rapport, Que le Comité avait passé le Bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant reçu.

M. Patrick a fait rapport du Bill en conséquence ; et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois Demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour autoriser une augmentation du Capital de la Banque de *Québec*, et pour d'autres objets relatifs à la dite Banque ; et après y avoir siégé quelque temps, *M. l'Orateur* a repris le Fautueil ; et *M. Hartman* a fait rapport, Que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant reçu.

M. Hartman a fait rapport du Bill en conséquence ; et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois Demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour incorporer la Banque de *St. François* ; et après y avoir siégé quelque temps, *M. l'Orateur* a repris le Fautueil ; et *M. Sidney Smith* a fait rapport, Que le Comité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le Comité ait la permission de siéger de nouveau Demain, et que ce soit alors le quatrième Ordre du jour.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour faire de meilleures dispositions pour l'appropriation des deniers provenant des Terres jusqu'ici connues sous le nom de Réserves du Clergé, en les rendant disponibles pour des objets Municipaux, étant lu ;

Ordonné, Que le dit Ordre du jour soit remis à Demain, et que ce soit alors le premier Ordre du jour.

L'Ordre du jour, pour la troisième lecture du Bill pour définir et limiter les Droits Seigneuriaux, pour en faciliter le rachat et pour abolir les Lods et Ventes ou Droits sur les mutations des Terres tenues en rôtûre dans le *Bas-Canada*, étant lu ;

Ordonné, Que le dit Ordre du jour soit remis à Demain, et que ce soit alors le second Ordre du jour.

M. De Witt a proposé, secondé par *M. Frazer*, et la Question ayant été mise, Que la Chambre s'ajourne maintenant ; la Chambre s'est divisée :—Et elle a passé dans la négative.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour permettre aux Ministres de l'Eglise Luthérienne Evangélique en cette Province de célébrer les Mariages en icelle, étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

Alors, sur motion de *M. le Solliciteur Général Smith*, secondé par l'Honorable *Sir Allan N. MacNab*.

La Chambre s'est ajournée.

Jovis, 23^o die Novembris ;

ANNO 18^o VICTORIÆ REGINÆ, 1854.

M. L'ORATEUR a communiqué à la Chambre la lettre suivante :—

Québec, 23 Novembre 1854.

Monsieur,—Je regrette de vous annoncer que le Greffier de cette Chambre, *W. B. Lindsay*, Ecuyer, est depuis ce matin souffrant d'une indisposition assez grave qui le rend incapable pour le moment de remplir les devoirs de sa charge.

Dans ces circonstances, et ne pouvant vous écrire lui-même, il me charge de vous représenter respectueusement, que dans la vue d'expédier les affaires de la Chambre, il proposerait avec votre approbation, qu'il soit nommé un Député Assistant Greffier, durant son absence temporaire, et pendant que j'aurai à remplir les devoirs de Greffier de cette Chambre.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Très-respectueusement,

Votre très-obéissant serviteur,

A l'Honorable

Orateur de l'Assemblée Législative.

G. B. Faribault.

M. l'Orateur a informé la Chambre, que le Greffier avait, avec son approbation, nommé *W. B. Lindsay*, junior, Ecuyer, pour agir comme Député Assistant Greffier durant son absence temporaire.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par M. *Turcotte*,—la Pétition de *Louis D. Blanchet* et autres, Pilotes pour le Port de Québec.

Par M. *Dionne*,—la Pétition du Révérend *L. Roy* et autres, Commissaires d'Ecole des *Trois-Pistoles*, Comté de *Témiscouata*.

Par l'Honorable M. *Chabot*,—la Pétition de *W. H. Anderson* et autres, représentants des différentes Compagnies d'Assurance et autres, de la Cité de Québec.

Par M. *Ferrie*,—la Pétition de *George B. Thomson* et autres, Greffiers et Huissiers des Cours de Division du Comté de *Waterloo*.

Par M. *Pouliot*,—la Pétition du Révérend *E. Hallé* et autres, de la Paroisse de *Sainte Marguerite*, Comté de *Dorchester*,

Par M. *Patrick*,—la Pétition de *George Vandusen* et autres, du Comté de *Prince-Edouard*.

Par l'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald*,—la Pétition de *George Webster*, de la cité de *Kingston* ; la Pétition de *Joseph Sampson*, M. D., et autres, Lecteurs de l'Ecole de Médecine dans la Cité de *Kingston* ; la Pétition du Révérend *A. Hay* et autres, Habitants Catholiques du Diocèse de *Kingston* ; et la Pétition de la Division *Frontenac*, No. 2, de l'Ordre des Fils de la Tempérance.

Par l'Honorable M. *Morin*,—la Pétition du Révérend *L. Gill* et autres, des Townships de *Bagot* et *Laterrière*, Comté de *Chicoutimi*.

Par M. *Alley*,—la Pétition du Conseil de la Chambre de Commerce de Québec.

Conformément à l'Ordre du jour, les Pétitions suivantes ont été lues :—

De *J. H. Sweet* et autres, des Townships de *Sutton*, *Potton*, *Bolton*, *Brome*, et de la partie est de *Farnham* ; demandant que les dits Townships soient érigés

en un Comté séparé pour les fins Municipales et autres, sous le nom de Comté de *Brome*.

De *B. C. Doan* et autres, du Township de *Yarmouth*, Comté d'*Elgin*; et de *Donald McBain* et autres, du Township de *Kincardine*, Comté de *Bruce*; demandant la passation d'une Loi contre les Liqueurs.

De la société de *Kingston* pour l'observation du Dimanche; et du Synode de l'Eglise Presbytérienne du *Canada*; demandant l'abolition de toute espèce de travail le Dimanche dans le Département des Postes, et sur les Canaux du *St. Laurent*.

De *J. H. Glass*, Président, et *J. R. Gemmill*, Secrétaire, au nom d'une Assemblée Publique des habitants du Comté de *Lambton*; demandant qu'il ne soit accordé aucune extension de pouvoir à la Compagnie du Grand Chemin de Fer Occidental ou à celle du Grand Tronc, à moins qu'elles ne remplissent leurs engagements antérieurs en construisant un Chemin de Fer jusqu'à *Port Sarnia*, ou autrement qu'une charte soit accordée à une Compagnie indépendante pour cet objet.

De *M. Holmes* et autres, de la Ville de *London*; demandant l'adoption de certaines mesures pour prévenir les Incendies, la destruction et la perte de biens dans les dits incendies, et pour fixer les dommages dans certains cas.

De *J. B. Legault* et autres, Commissaires d'Ecole de la Paroisse de *Ste. Scholastique*, Comté des *Deux-Montagnes*; demandant de l'aide pour construire une maison pour une Ecole Supérieure dans la dite Paroisse.

De l'Institut Canadien de *Bytown*; demandant l'établissement d'Ecoles Communes Séparées, et qu'elles aient une part des sommes provenant des Réserves du Clergé.

De l'Institut Canadien de *Bytown*; demandant qu'il soit accordé une aide au Collège de *Bytown* à même le Fonds des Ecoles du *Haut-Canada*, semblable à celle qui a été accordée au dit Collège à même le Fonds des Ecoles du *Bas-Canada*.

D'*A. Plamondon*, Ecuyer, et autres; demandant une aide en faveur de la Chambre de Lecture de *St. Roch*, à *Québec*.

D'*E. B. Lindsay*, Ecuyer, et autres, Commissaires d'Ecole de la Paroisse de *St. Foy*; demandant une aide pour agrandir et améliorer l'Académie de la dite Paroisse.

M. Cartier, du Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques, a présenté à la Chambre le Huitième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit:—

Votre Comité a examiné le Bill pour incorporer certaines personnes sous les titres de Président, Directeurs et Compagnie du Canal de *Fort Erié*, et il y a fait plusieurs amendements, qu'il soumet humblement à l'adoption de votre Honorable Chambre.

Ordonné, Que le Bill pour incorporer certaines personnes sous les titres de Président, Directeurs et Compagnies du Canal de *Fort Erié*, tel que rapporté du Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques, soit renvoyé au Comité de toute la Chambre Demain.

M. Felton, du Comité Permanent des divers Bills Privés, a présenté à la Chambre le Treizième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit:—

Votre Comité a examiné les Bills suivants, et a préparé pour chacun d'eux respectivement, certains amendements qu'il soumet respectueusement à la considération de Votre Honorable Chambre, savoir :

Bill pour permettre aux ministres de l'Eglise Luthérienne Evangélique dans cette Province, de célébrer les Mariages en icelle :

Bill pour autoriser le Conseil Municipal du Township d'*Otonabee* à échanger certaines Lignes de Concession dans le dit Township :

Bill pour incorporer la Compagnie des Mines de Cuivre du *Canada*.

Ordonné, Que le Bill pour permettre aux Ministres de l'Eglise Luthérienne Evangélique en cette Province de célébrer les Mariages en icelle, tel que rapporté du Comité Permanent des divers Bills Privés, soit renvoyé à un Comité de toute la Chambre Demain.

Ordonné, Que le Bill pour incorporer la Compagnie des Mines de Cuivre du *Canada*, tel que rapporté du Comité Permanent des divers Bills Privés, soit renvoyé à un Comité de toute la Chambre Demain.

Ordonné, Que *M. Hartman*, *M. Wright* et *M. Rhodes*, soient ajoutés au Comité Permanent des divers Bills Privés, en remplacement de *M. Huot*, dont l'Election a été déclarée nulle, et de l'Honorable *M. Cameron* et de *M. Sanborn*, qui sont absents de la Ville.

Ordonné, Que le Bill pour autoriser le Conseil Municipal du Township d'*Otonabee* à échanger certaines Lignes de Concession dans le dit Township, tel que rapporté du Comité Permanent des divers Bills Privés, soit renvoyé à un Comité de toute la Chambre Demain.

Sur motion de *M. Langton*, secondé par *M. Felton*,

Ordonné, Que le délai fixé pour recevoir des Pétitions pour des Bills Privés, pour les renvoyer au Comité Permanent des divers Bills Privés, et pour recevoir les Rapports sur iceux, soit prolongé jusqu'à la fin de la Session.

Résolu, Que la Pétition du Conseil de Ville de *Brockville* soit renvoyée à un Comité Spécial, composé de *M. Crawford*, *M. Wilson*, *M. Lyon*, *M. Patrick* et *M. Joseph Curran Morrison*, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que cinq cents Exemplaires extra du Bill pour amender l'Acte établissant un Bureau d'Agriculture, et consolidant les Lois concernant l'Agriculture, soient imprimés pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Ordonné, Que la Pétition de *Sydney Bellingham*, Ecuyer, de la Cité de *Mont-réal*, soit renvoyée au Comité Spécial sur la Pétition se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour le Comté d'*Argenteuil*.

Ordonné, Que les Ordres du jour soient maintenant appelés.

Et l'Ordre du jour, pour la troisième lecture du Bill pour faire de meilleures dispositions pour l'appropriation des deniers provenant des Terres jusqu'ici connus sous le nom de Réserves du Clergé, en les rendant disponibles pour des objets Municipaux, étant lu ;

L'Honorable Procureur-Général *Macdonald* a proposé, secondé par l'Honorable *M. Cayley*, et la Question ayant été proposée, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.
Messieurs

Aikins,
Allyn,
Bell,
Bellingham,
Blanchet.

Daoust, Jean B.
DeLong,
De Witt,
Dionne,
Drummond, Pro Gén.

Laporte,
Lemieux,
Lumsden,
Lyon,
Macbeth.

Munro,
Niles,
Patrick,
Poulin,
Pouliot.

<i>Brodeur,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>Macdonald, Pro. Gén.</i>	<i>Roblin,</i>
<i>Burton,</i>	<i>Felton,</i>	<i>MacNab, Sir A. N.</i>	<i>Smith, Sol. Gén.</i>
<i>Cartier,</i>	<i>Fortier, Thomas,</i>	<i>McKerlie,</i>	<i>Smith, Sidney,</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Smith, James,</i>
<i>Chabot,</i>	<i>Gill,</i>	<i>Meagher,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Chauveau,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Southwick,</i>
<i>Chisholm,</i>	<i>Jackon,</i>	<i>Morin,</i>	<i>Spence,</i>
<i>Church,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Morrison, Joseph, C.</i>	<i>Terrill,</i>
<i>Cook,</i>	<i>Langton,</i>	<i>Morrison, Angus,</i>	<i>56. Young.</i>

CONTRE.

Messieurs

<i>Brown,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McDonald, Roderick,</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Foley,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Casault,</i>	<i>Frazer,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Shay,</i>
<i>Crawford,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Mattice,</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Daoust, Charles,</i>	<i>Hartman,</i>	<i>Merritt,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Darche,</i>	<i>Jobin,</i>	<i>O' Farrell,</i>	<i>Valois,</i>
<i>Dorion, Antoine A.</i>	<i>Laberge,</i>	<i>Papin,</i>	<i>Wilson,</i>
<i>Ferres,</i>	<i>Macdonald, John S.</i>	<i>Prévost,</i>	<i>33. Wright.</i>
<i>Ferrie,</i>			

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

M. *Chisholm* a proposé, secondé par M. *Sidney Smith*, et la Question ayant été mise, Que la Clause suivante soit ajoutée au Bill, et suive la 5^{me} Clause d'icelui : "Et qu'il soit statué, Qu'il sera du devoir de chaque Trésorier de " Comté, aussitôt que possible après la réception de toute somme d'argent qui " doit être payée en vertu des dispositions de la Clause précédente de cet Acte, " de les distribuer parmi les diverses Municipalités formant tel Comté ou Union " de Comtés, suivant le Recensement alors dernier, comme il est aussi prescrit " dans la dite Clause, et d'en faire la remise au Trésorier de chaque Municipa- " lité, sans aucune déduction que ce soit, et la dite somme fera partie des fonds " généraux de chaque Municipalité, et sera applicable à tout objet auquel des " fonds peuvent être légalement appliqués par telle Municipalité ;" la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McKerlie,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Bellingham,</i>	<i>Frazer,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Smith, Sidney,</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Longton,</i>	<i>Merritt,</i>	<i>Smith, James,</i>
<i>Chisholm,</i>	<i>Lyon,</i>	<i>Munro,</i>	<i>Spence,</i>
<i>Cook,</i>	<i>Macdonald, Pro. Gén.</i>	<i>Niles,</i>	<i>Wilson,</i>
<i>Crawford,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Patrick,</i>	<i>27. Wright.</i>
<i>Ferres,</i>	<i>MacNab, Sir A. N.</i>	<i>Powell,</i>	

CONTRE.

Messieurs

<i>Bell,</i>	<i>Delong,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Morrison, Angus,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>DeWitt,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>O' Farrell,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Dionne,</i>	<i>Laberge,</i>	<i>Papin,</i>
<i>Brodeur,</i>	<i>Drummond, Pro. Gén.</i>	<i>Laporte,</i>	<i>Poulin,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>Lemieux,</i>	<i>Pouliot,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Felton,</i>	<i>Lumsden,</i>	<i>Roblin,</i>
<i>Burton,</i>	<i>Ferrie,</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Smith, Sol. Gén.</i>
<i>Cartier,</i>	<i>Foley,</i>	<i>Macdonald, John S.</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Casault,</i>	<i>Fortier, Thomas,</i>	<i>McDonald, Roderick,</i>	<i>Southwick,</i>
<i>Chabot,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Stevenson,</i>

Chauveau,	Gill,	Muttice,	Terrill,
Church,	Guéremont,	Magher,	Thibaudeau,
Daoust, Charles,	Hartman.	Morin,	Valois,
Daoust, Jean B.	Hollon,	Morrison Joseph C.	62. Young,
Darche,			

Ainsi, elle a passé dans la négative.

L'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald* a proposé, secondé par l'Honorable M. *Cayley*, et la Question ayant été mise, Que le Bill passe, et que le titre soit : " Acte pour faire de meilleures dispositions pour l'appropriation des " deniers provenant des Terres jusqu'ici connues sous le nom de Réserves du " Clergé, en les rendant disponibles pour des objets Municipaux ;" la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>DeLong,</i>	<i>Laporte,</i>	<i>Munro,</i>
<i>Allyn,</i>	<i>Desautniers,</i>	<i>Lemieux,</i>	<i>Niles,</i>
<i>Bell,</i>	<i>DeWitt,</i>	<i>Loranger,</i>	<i>Patrick,</i>
<i>Bellingham,</i>	<i>Dionne,</i>	<i>Lumsden,</i>	<i>Poulin,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Dostaler,</i>	<i>Lyon,</i>	<i>Pouliot,</i>
<i>Brodeur,</i>	<i>Drummond, Pro. Gén.</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Roblin,</i>
<i>Burton,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>Macdonald, Pro. Gén.</i>	<i>Ross, Sol. Gén.</i>
<i>Carlier,</i>	<i>Felton,</i>	<i>McNab, S. R. A. N.</i>	<i>Smith, Sol. Gén.</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Fortier, Thomas.</i>	<i>McKerlie,</i>	<i>Smith, Sidney,</i>
<i>Chabot,</i>	<i>Fortier, Octave C.</i>	<i>Mutheson,</i>	<i>Smith, James,</i>
<i>Chauveau,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Meagher,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Chisholm,</i>	<i>Gill,</i>	<i>Mongonais,</i>	<i>Southwick,</i>
<i>Church,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Morin,</i>	<i>Spruce,</i>
<i>Cook,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Morrison, Joseph C.</i>	<i>Tréill,</i>
<i>Crysler,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Morrison, Angus,</i>	<i>62. Young.</i>
<i>Daoust, Jean B.</i>	<i>Langton,</i>		

CONTRE.

Messieurs

<i>Bourassa,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Mason,</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Foley,</i>	<i>Mattier,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Frazer,</i>	<i>Merritt,</i>	<i>Shue,</i>
<i>Casault,</i>	<i>Guéremont,</i>	<i>Murney,</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Crawford,</i>	<i>Hartman,</i>	<i>O'Farrell,</i>	<i>Taché,</i>
<i>Daoust, Charles,</i>	<i>John,</i>	<i>Pavin,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Darche,</i>	<i>Laberge,</i>	<i>Powell,</i>	<i>Valois,</i>
<i>Dorion, Antoine A.</i>	<i>Macdonald, John S.</i>	<i>Précost,</i>	<i>Wilson,</i>
<i>Ferres,</i>	<i>McDonald, Robert,</i>	<i>Rankin,</i>	<i>39. Wright.</i>
<i>Ferrie,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Rhodes,</i>	

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que l'Honorable M. le Procureur-Général *Drummond* porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

L'Ordre du jour, pour la troisième lecture du Bill pour définir et limiter les Droits Seigneuriaux, pour en faciliter le rachat, et pour abolir les Lods et Ventes ou droits sur les mutations des Terres tenues en rôture dans le *Bas-Canada*, étant lu ;

L'Honorable M. le Procureur-Général *Drummond* a proposé, secondé par l'Honorable M. *Morin*, et la Question ayant été proposée, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois ;

M. *Antoine Aimé Dorion* a proposé, en amendement à la Question, secondé par M. *Hollon*, Que tous les mots après " soit," jusqu'à la fin de la Question, soient retranchés, de manière à insérer les mots : " amendé, en retranchant " *Fiefs " Nazareth, Saint Augustin, Saint Joseph, Crosse et Lagachetière,*" dans la 68^{me} Clause," en leur place ;

Et la Question ayant été mise sur l'Amendement, la Chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs

<i>Bourassa,</i>	<i>Ferres,</i>	<i>Jobin,</i>	<i>Papin,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Ferric,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Prévost,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Laberge,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Daoust, Charles,</i>	<i>Foley,</i>	<i>Lumsden,</i>	<i>Valois,</i>
<i>Darche,</i>	<i>Frazier,</i>	<i>Macdonald, John S.</i>	<i>Wilson,</i>
<i>DeWitt,</i>	<i>Guéymont,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Wright,</i>
<i>Dorion, Antoine A.</i>	<i>Hartman,</i>	<i>Marchildon,</i>	31. <i>Young.</i>
<i>Drummond, Pro. Gén.</i>	<i>Holton,</i>	<i>Merritt,</i>	

CONTRE.

Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Crysler,</i>	<i>Loranger,</i>	<i>Pouliot,</i>
<i>Allegn,</i>	<i>Daoust, Jean B.</i>	<i>Lyon,</i>	<i>Powell,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Delong,</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Rhodes,</i>
<i>Bellingham,</i>	<i>Desautniers,</i>	<i>Macdonald, Pro. Gén.</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Dionne,</i>	<i>MacNab, Sir A. N.</i>	<i>Roblin,</i>
<i>Brodeur,</i>	<i>Dostaler,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Ross, Sol. Gén.</i>
<i>Burton,</i>	<i>Felton,</i>	<i>Meagher,</i>	<i>Smith, Sol. Gén.</i>
<i>Cartier,</i>	<i>Fortier, Thomas,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Smith, Sidney,</i>
<i>Casault,</i>	<i>Fortier, Octave C.</i>	<i>Morin,</i>	<i>Smith, James,</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Morrison, Joseph C.</i>	<i>Southwick,</i>
<i>Chabot,</i>	<i>Gill,</i>	<i>Munro,</i>	<i>Spence,</i>
<i>Chauveau,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Murney,</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Chisholm,</i>	<i>Langton,</i>	<i>Niles,</i>	<i>Taché,</i>
<i>Church,</i>	<i>Laporte,</i>	<i>O'Farrell,</i>	<i>Terrill,</i>
<i>Cook,</i>	<i>Lemieux,</i>	<i>Poulin,</i>	61. <i>Thibaudeau.</i>
<i>Crawford,</i>			

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la Question ayant été de nouveau proposée, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois ;

M. *Bureau* a proposé, en amendement à la Question, secondé par M. *Jobin*, Que tous les mots après "soit," jusqu'à la fin de la Question, soient retranchés, de manière à insérer les mots : "amendé, en retranchant depuis "*Montréal*" jusqu'à "*Sherrington*," inclusivement, dans la 68^{me} Clause," en leur place ;

Et la Question ayant été mise sur l'Amendement, la Chambre s'est divisée :— Et la Question a passé dans la négative.

Et la Question ayant été de nouveau proposée, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois ;

M. *Lemieux* a proposé, en amendement à la Question, secondé par M. *Pouliot*, que tous les mots après "soit," jusqu'à la fin de la Question, soient retranchés, de manière à insérer les mots : "amendé, en ajoutant à la fin de la 8^{me} Clause les mots : "et que toute convention par écrit ou verbal tendant à faire connaître ou "assurer tel honneur, distinction ou privilège, sera considérée à toutes fins que "de droit comme non avenue, qu'elle soit stipulée à l'avenir ou qu'elle ait été "faite avant la passation de cet Acte," en leur place ;

Et la Question ayant été mise, Que ces mots soient substitués où il est dit ; la Chambre s'est divisée :—Et la Question a passé dans la négative.

John Pliny Cryslor, Ecuyer, *Roderick McDonald*, Ecuyer, *William Frederick Powell*, Ecuyer, *James Ross*, Ecuyer ; Président, *Charles Joseph Laberge*, Ecuyer, composant le Comité Spécial nommé pour juger et décider du mérite de la Pétition, se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour le Comté de *Montmagny*, leurs Noms ont été appelés, et étant venus à la table, ils ont été assermentés par le Greffier.

Ordonné, Que la Pétition relative à l'Élection et au Rapport pour le Comté de *Montmagny*, soit renvoyée au Comité Spécial nommé pour juger et décider du mérite de la Pétition se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour ce Comté.

Ordonné, Que le dit Comité s'assemble Demain, dans l'une des Chambres de Comité de la Chambre, à Dix heures de l'avant-midi.

Message du Conseil Législatif, par *John Fennings Taylor*, Ecuyer, l'un des Maîtres en Chancellerie :—

M. l'Orateur,

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivant sans Amendement :—

Bill, intitulé : "Acte pour dissiper des doutes et expliquer le Statut Provincial, 12 *Vict.*, chap. 42, pour abolir l'emprisonnement pour Dettes, et pour d'autres fins :"

Bill, intitulé : "Acte pour déclarer valide un certain Arpentage de partie de la Ville de *Cornwall* :"

Bill, intitulé : "Acte pour incorporer la Ville de *Whitby*, et en définir les limites :"

Et aussi, Le Conseil Législatif permet à l'Honorable *Etienne Paschal Taché*, un de ses Membres, de comparaître devant le Comité Spécial de l'Assemblée Législative, auquel ont été référées les Pétitions se plaignant de l'illégalité de l'Élection et du Rapport pour la Cité de *Québec*, pour rendre témoignage devant le dit Comité, s'il le juge à propos.

Et ensuite, il s'est retiré.

Et la Question ayant été de nouveau proposée, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois ;

M. *Lemieux* a proposé, en amendement à la Question, secondé par M. *Pouliot*, Que tous les mots après "soit," jusqu'à la fin de la Question, soient retranchés, de manière à insérer les mots : "amendé, en insérant les mots "qui peuvent avoir été attachés ou font partie du Domaine ou de la propriété privée du Seigneur, et non autrement, après le mot "Cité," dans la cinquième ligne de la 10^{me} Clause, huitième ligne de la 15^{me} Clause, et vingt-troisième ligne de la 21^{me} Clause," en leur place ;

Et la Question ayant été mise sur l'Amendement ; la Chambre s'est divisée :— Et la Question a passé dans la négative.

Et la Question ayant été de nouveau proposée, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois ;

M. *Thibaudeau* a proposé, en amendement à la Question, secondé par M. *Lemieux*, Que tous les mots après "soit," jusqu'à la fin de la Question, soient retranchés, de manière à insérer les mots : "amendé, en retranchant depuis "d'ice-lui," dans la cinquième ligne de la 33^{me} Clause, jusqu'à la fin de la dite Clause," en leur place ;

Et la Question ayant été mise sur l'Amendement ; la Chambre s'est divisée :— Et la Question a passé dans la négative.

Et la Question ayant été de nouveau proposée, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois ;

M. *Laberge* a proposé, en amendement à la Question, secondé par M. *Bureau*, Que tous les mots après "soit," jusqu'à la fin de la Question, soient retranchés, de manière à insérer les mots : "amendé, en insérant la Clause suivante, après la 10^{me} Clause d'icelui : "Quant aux terrains connus sous le nom d'Emplacements qui ne servent pas à une exploitation agricole, et se trouvant situés hors des Villes de *Québec*, *Montréal* et *Trois-Rivières*, et de leurs Banlieues, le paiement des Cens et Rentes dus sur icelles sera fait en la manière suivante :

“chacun des Commissaires nommés ci-après pour faire les Cadastres des Seigneuries, après avoir fait tel Cadastre, estimera l'étendue moyenne des terres concédées dans la Seigneurie et la valeur moyenne de telles terres d'étendue moyenne dans telle Seigneurie ; cette moyenne étant déterminée, et l'évaluation des dits Emplacements étant faite, tel que pourvu ci-après, le dit Commissaire répartira les Cens et Rentes sur chaque tel Emplacement à proportion de sa valeur par rapport à la dite terre de valeur moyenne ; en sorte qu'un Emplacement ayant la même valeur que la dite terre d'étendue et de valeur moyenné dans la dite Seigneurie paiera la même somme de Cens et Rentes, en paiera le double s'il vaut le double de la dite terre, et ainsi de suite en proportion de leur valeur relative : pourvu toujours, que les dits Cens et Rentes ne puissent en aucun cas excéder le montant actuellement payable par chacun des dits Emplacements,” en leur place ;

Et la Question ayant été mise sur l'Amendement ; la Chambre s'est divisée : Et la Question a passé dans la négative.

Et la Question ayant été de nouveau proposée, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois ;

M. Pouliot a proposé, en amendement à la Question, secondé par M. Lemieux, Que tous les mots après “soit,” jusqu'à la fin de la Question, soient retranchés, de manière à insérer les mots : “amendé, en retranchant le mot “majorité,” dans la première ligne de la 33^eme Clause, et insérant les mots “trois quarts,” en leur place ;

Et la Question ayant été mise sur l'Amendement ; la Chambre s'est divisée :— et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs

<i>Fournier,</i>	<i>Marchildon,</i>	<i>Pouliot</i>	<i>5. Thibaudeau.</i>
<i>Lemieux,</i>			

CONTRE.

Messieurs

<i>Alleya,</i>	<i>Darce,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Papin,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Delong,</i>	<i>Jobin,</i>	<i>Patrick,</i>
<i>Bellingham,</i>	<i>Desautniers,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Poulin,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>DeWitt,</i>	<i>Laporte,</i>	<i>Pouell,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Dorion, Antoine A.</i>	<i>Loranger,</i>	<i>Prévost,</i>
<i>Bronleur,</i>	<i>Dostaler,</i>	<i>Lumsden,</i>	<i>Rankin,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Drummond, Pro. Gén.</i>	<i>Lyon,</i>	<i>Rhodes,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>Macdonald, John S.</i>	<i>Ross, Sol. Gén.</i>
<i>Cartier,</i>	<i>Felton,</i>	<i>Macdonald, Pro. Gén.</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Casault,</i>	<i>Ferres,</i>	<i>McDonald, Roderick,</i>	<i>Smith, Sol. Gén.</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Ferrie,</i>	<i>MacNab, Sir A. N.</i>	<i>Smith, Sidney,</i>
<i>Coyley,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Smith, James,</i>
<i>Chabot,</i>	<i>Folry,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Charvneau,</i>	<i>Fortier, Thomas,</i>	<i>Meagher,</i>	<i>Spence,</i>
<i>Chisholm,</i>	<i>Fortier, Octave C.</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Taché,</i>
<i>Church,</i>	<i>Frazier,</i>	<i>Morin,</i>	<i>Terrill,</i>
<i>Crowford,</i>	<i>Gill,</i>	<i>Morrison, Joseph C.</i>	<i>Valois.</i>
<i>Crysler,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Morrison, Angus,</i>	<i>Wright,</i>
<i>Daoust, Charles,</i>	<i>Hincks,</i>	<i>Murney,</i>	<i>78. Young.</i>
<i>Daoust, Jean B.</i>	<i>Holton,</i>		

Ainsi, etc a passé dans la négative.

Et la Question ayant été de nouveau proposée, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois ;

M. Pouliot a proposé, en amendement à la Question, secondé par M. Lemieux, Que tous les mots après “soit,” jusqu'à la fin de la Question, soient retranchés, de manière à insérer les mots : “amendé, de manière à limiter l'intérêt mention-

“né dans la 29me Clause payable par le Censitaire, à treize années,” en leur place ;

Et la Question ayant été mise sur l'Amendement ; la Chambre s'est divisée :—
Et elle a passé dans la négative.

Et la Question ayant été de nouveau proposée, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois ;

M. Mackenzie a proposé, en amendement à la Question, secondé par M. Brown, Que tous les mots après “soit,” jusqu'à la fin de la Question, soient retranchés, de manière à insérer les mots : “amendé, en pourvoyant à ce que les Fonds suivants et Terres appartenant au Biens des Jésuites soient transférés au Fonds pour l'Indemnité des Droits Seigneuriaux, savoir : tous deniers déjà réalisés et inscrits sur les Livres du Receveur-Général comme le Fonds des Biens des Jésuites, toutes autres sommes provenant de ventes faites par le passé des dits Biens ou Propriétés, réalisées ou dues et non appropriées ; aussi la somme qui pourra être réalisée de la vente des terrains du Collège des Jésuites servant actuellement de Caserne pour les Militaires à Québec, et contenant cinq acres ; aussi trois acres et les 68-100me parties d'un acre, ou environ, dans la Cité de Montréal ; ensemble avec toutes autres Terres non vendues et appartenant aux dits Biens des Jésuites, formant environ quatre cent mille acre, ” en leur place ;

Et la Question ayant été mise sur l'Amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Ferrie,</i>	<i>Lyon,</i>	<i>Powell.</i>
<i>Bell,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Macdonald, John S.</i>	<i>Scratcherd</i>
<i>Brown,</i>	<i>Foley,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>DeWitt,</i>	<i>Frazier,</i>	<i>Mattice,</i>	<i>Wilson,</i>
<i>Fergusson,</i>	<i>Lumsden,</i>	<i>Patrick,</i>	20. <i>Wright.</i>

CONTRE.

Messieurs

<i>Alley,</i>	<i>Dostaler,</i>	<i>Laporte,</i>	<i>Poulin,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Drummond, Pro. Gén.</i>	<i>Lemieux,</i>	<i>Pouliot,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>Loranger,</i>	<i>Prévost,</i>
<i>Brodeur,</i>	<i>Felton,</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Rhodes,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Ferres,</i>	<i>Macdonald, Pro. Gén.</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Cartier,</i>	<i>Fortier, Thomas,</i>	<i>MacNab, Sir A. N.</i>	<i>Ross, Sol. Gén.</i>
<i>Casault,</i>	<i>Fortier, Octave C.</i>	<i>Masson,</i>	<i>Smith, Sol. Gén.</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Meagher,</i>	<i>Smith, Sidney,</i>
<i>Chabot,</i>	<i>Gill,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Smith, James,</i>
<i>Chauveau,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Morin,</i>	<i>Spence,</i>
<i>Daoust, Charles,</i>	<i>Hincks,</i>	<i>Morrison, Joseph C.</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Daoust, Jean B.</i>	<i>Holton,</i>	<i>Morrison, Angus,</i>	<i>Tuché,</i>
<i>Darce,</i>	<i>Jobin,</i>	<i>Murney,</i>	<i>Thibaulteau,</i>
<i>Dionne,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>O'Farrell,</i>	59. <i>Valois.</i>
<i>Dorion, Antoine A.</i>	<i>Langton,</i>	<i>Papin,</i>	

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Alors, la Question principale ayant été mise, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs

<i>Alley,</i>	<i>Delong,</i>	<i>Lemieux,</i>	<i>Pouliot,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>Loranger,</i>	<i>Prévost,</i>
<i>Bellingham,</i>	<i>DeWitt,</i>	<i>Lyon,</i>	<i>Rankin,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Dorion, Antoine A.</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Rhodes,</i>

<i>Bourassa,</i>	<i>Dostaler,</i>	<i>Macdonald, Pro.Gén. Ross, Sol. Gén.</i>
<i>Brodeur,</i>	<i>Drummond, Pro.Gén.</i>	<i>MacNab, Sir A. N. Ross, James,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>Masson, Shaw,</i>
<i>Cartier,</i>	<i>Felton,</i>	<i>Matheson, Smith, Sol. Gén.</i>
<i>Casault,</i>	<i>Ferres,</i>	<i>Meagher, Smith, Sidney,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Fortier, Thomas,</i>	<i>Mongenais, Smith, James,</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Fortier, Octave C.</i>	<i>Morin, Somerville,</i>
<i>Chabot,</i>	<i>Gill,</i>	<i>Morrison, Joseph C. Southwick,</i>
<i>Chauveau,</i>	<i>Hincks,</i>	<i>Munro, Spence,</i>
<i>Chisholm,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Niles, Stevenson,</i>
<i>Church,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>O'Farrell, Terrill,</i>
<i>Cook,</i>	<i>Langton,</i>	<i>Patrick, Thibaudeau,</i>
<i>Daoust, Charles</i>	<i>Laporte,</i>	<i>Poulin, 69. Young.</i>
<i>Daoust, Jean B.</i>		

CONTRE.

Messieurs

<i>Brown,</i>	<i>Foley,</i>	<i>Lumsden,</i>	<i>Murney,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Macdonald, John S. Robinson.</i>	
<i>Darce,</i>	<i>Frazer,</i>	<i>McDonald, Roderick, Scatcherd,</i>	
<i>Dionne,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Mackenzie, Taché,</i>	
<i>Fergusson,</i>	<i>Jobin,</i>	<i>Marchildon, Valois,</i>	
<i>Ferrie,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Mattice, Wilson,</i>	
<i>Flint,</i>	<i>Larwill,</i>	<i>Merritt, 28. Wright.</i>	

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

L'Honorable M. le Procureur-Général *Drummond* a proposé, secondé par l'Honorable M. *Morin*, et la Question ayant été mise, Que le Bill passe, et que le Titre soit : "Acte pour pourvoir à l'abolition des droits et devoirs féodaux dans le Bas-Canada ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs

<i>Alcyn,</i>	<i>Daoust, Jean B.</i>	<i>Lemieux,</i>	<i>Powell,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Delong,</i>	<i>Loranger,</i>	<i>Prévost,</i>
<i>Bellingham,</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>Lyon,</i>	<i>Rankin,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>De Witt,</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Rhodes,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Dorion, Antoine A.</i>	<i>Macdonald, Pro. Gén. Ross, Sol. Gén.</i>	
<i>Brodeur,</i>	<i>Dostaler,</i>	<i>MacNab, Sir A. N. Ross, James,</i>	
<i>Bureau,</i>	<i>Drummond, Pro.Gén.</i>	<i>Masson, Shaw,</i>	
<i>Cartier,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>Matheson, Smith, Sol. Gén.</i>	
<i>Casault,</i>	<i>Felton,</i>	<i>Meagher, Smith, Sidney,</i>	
<i>Cauchon,</i>	<i>Ferres,</i>	<i>Mongenais, Smith, James,</i>	
<i>Cayley,</i>	<i>Fortier, Thomas,</i>	<i>Morin, Somerville,</i>	
<i>Chabot,</i>	<i>Fortier, Octave C.</i>	<i>Morrison, Joseph C. Southwick,</i>	
<i>Chauveau,</i>	<i>Gill,</i>	<i>Munro, Spence,</i>	
<i>Chisholm,</i>	<i>Hincks,</i>	<i>Niles, Stevenson,</i>	
<i>Church,</i>	<i>Holton,</i>	<i>O'Farrell, Terrill,</i>	
<i>Cook,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Patrick, Thibaudeau,</i>	
<i>Crawford,</i>	<i>Langton,</i>	<i>Poulin, 71. Young.</i>	
<i>Daoust, Charles,</i>	<i>Laporte,</i>	<i>Pouliot,</i>	

CONTRE.

Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Foley,</i>	<i>Larwill,</i>	<i>Murney,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Lumsden,</i>	<i>Papin,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Frazer,</i>	<i>Macdonald, John S. Robinson,</i>	
<i>Darce,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>McDonald, Roderick, Scatcherd,</i>	
<i>Dionne,</i>	<i>Hartman,</i>	<i>Mackenzie, Taché,</i>	

<i>Fergusson,</i>	<i>Jobin,</i>	<i>Marchildon,</i>	<i>Valois,</i>
<i>Ferrie,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Mattice,</i>	<i>Wilson,</i>
<i>Flint,</i>	<i>Laberge,</i>	<i>Merritt,</i>	32. <i>Wright.</i>

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que l'Honorable M. le Procureur-Général *Drummond* porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

L'Ordre du jour, pour prendre en considération le Second Rapport du Comité Permanent des Dépenses Contingentes, étant lu ;

La Chambre a, en conséquence, a procédé à prendre le dit Rapport en considération.

Et lequel Rapport ayant été lu de nouveau ;

Résolu, Que cette Chambre concourt avec le Comité dans le dit Rapport.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour incorporer la Banque de *Saint François* ; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil ; et M. *Papin* a fait rapport, Que le Comité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le Comité ait la permission de siéger de nouveau Demain.

L'Ordre du jour, pour la troisième lecture du Bill pour amender les divers Actes qui incorporent la Banque de la Cité, et pour augmenter son Capital, étant lu ;

M. *Holton* a proposé, secondé par M. *Antoine Aimé Dorion*, et la Question ayant été mise, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>De Witt,</i>	<i>Larvoil,</i>	<i>Poulin,</i>
<i>Alleyn,</i>	<i>Dionne,</i>	<i>LeBoutillier,</i>	<i>Rhodes,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Dorion, Antoine A.</i>	<i>Lyon,</i>	<i>Ross, Sol. Gén.</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Drummond, Pro. Gén.</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Brodeur,</i>	<i>Felton,</i>	<i>Macdonald, John S.</i>	<i>Smith, Sol. Gén.</i>
<i>Brown,</i>	<i>Ferres,</i>	<i>McDonald, Roderick,</i>	<i>Smith, James,</i>
<i>Cartier,</i>	<i>Fortier, Thomas,</i>	<i>Marchildon,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Fortier, Octave C.</i>	<i>Mattice,</i>	<i>Southwick,</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Merritt,</i>	<i>Spence,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Frazier,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Chisholm,</i>	<i>Hartman,</i>	<i>Morin,</i>	<i>Taché,</i>
<i>Cook,</i>	<i>Hincks,</i>	<i>Niles,</i>	<i>Terrill,</i>
<i>Crawford,</i>	<i>Holton,</i>	<i>O'Farrell,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Daoust, Charles,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Papin,</i>	<i>Wright,</i>
<i>Daoust, Jean B.</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Patrick,</i>	61. <i>Young.</i>
<i>Darche,</i>			

CONTRE.

1. M. Mackenzie.

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le Titre soit : "Acte pour amender les divers Actes qui incorporent la Banque de la Cité, et pour en augmenter le Capital."

Ordonné, Que M. *Holton* porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill pour étendre au *Bas-Canada* les dispositions de l'Acte pour établir un Poids Uniforme pour les diverses sortes de Grains, Graines et Légumes dans le *Haut-Canada*, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le Titre soit : "Acte pour étendre au *Bas-Canada* les dispositions de l'Acte pour établir un Etalon de Poids pour les différentes espèces de Grains, Légumes et Semences dans le *Haut-Canada*."

Ordonné, Que M. *Mongenais* porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

L'Ordre du jour, pour la troisième lecture du Bill pour amender la Charte et augmenter le Capital de la Banque de *Montréal*, étant lu ;

M. *Holton* a proposé, secondé par M. *Antoine Aimé Dorion*, et la Question ayant été mise, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>De Witt,</i>	<i>Larwill,</i>	<i>Poulin,</i>
<i>Alcyn,</i>	<i>Dionne,</i>	<i>LeBoutillier,</i>	<i>Rhodes.</i>
<i>Bell,</i>	<i>Dorion, Antoine A.</i>	<i>Lynn,</i>	<i>Ross, Sol. Gén.</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Drummond, Pro.Gén.</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Brodeur,</i>	<i>Felton,</i>	<i>Macdonald, John S.</i>	<i>Smith, Sol. Gén.</i>
<i>Brown,</i>	<i>Ferres,</i>	<i>McDonald, Roderick,</i>	<i>Smith, James,</i>
<i>Cartier,</i>	<i>Fortier, Thomas,</i>	<i>Marchildon,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Fortier, Octave C.</i>	<i>Muttice,</i>	<i>Southwick,</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Meagher,</i>	<i>Spence,</i>
<i>Chapuis,</i>	<i>Frazer,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Chisholm,</i>	<i>Hartman,</i>	<i>Morin,</i>	<i>Taché,</i>
<i>Cook,</i>	<i>Hincks,</i>	<i>Niles,</i>	<i>Terrill,</i>
<i>Crawford,</i>	<i>Holton,</i>	<i>O'Farrel,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Dauoust, Charles,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Papin,</i>	<i>Wright,</i>
<i>Dauoust, Jean B.</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Patrick,</i>	<i>61. Young.</i>
<i>Darce,</i>			

CONTRE.

I. M. Mackenzie.

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que M. *Holton* porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

L'Ordre du jour, pour la troisième lecture du Bill pour amender les Actes qui ont rapport à la Compagnie du Grand Tronc de Chemin de Fer du *Canada*, étant lu ;

M. *Cartier* a proposé, secondé par l'Honorable M. *Hincks*, et la Question ayant été proposée, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois ;

L'Honorable M. *Merritt* a proposé, en amendement à la Question, secondé par l'Honorable M. *Young*, Que tous les mots après "soit," jusqu'à la fin de la Question, soient retranchés, de manière à insérer les mots : "amendé, en ajoutant la Clause suivante à icelui : "Attendu que la deuxième Clause de l'Acte " 16 *Vic.*, chap. 75, pourvoit à ce qu'il ne soit pas mis d'obstacle à la libre navigation du Fleuve *St. Laurent* ; et attendu que les Plans publiés alors représentaient la hauteur requise comme étant de cent deux pieds : A ces causes, " qu'il soit statué, que dans le cas où la hauteur mentionnée dans le contrat avec " MM. *Peto* et Compagnie, serait reconnue être insuffisante après qu'on aurait " fait disparaître les obstructions qui se trouvent dans le Fleuve *St. Laurent*, de " manière à permettre le passage des Vaisseaux tirant dix pieds d'eau, la dite " Compagnie du Grand Tronc construira, à ses propres frais, un Pont-levis bon " et suffisant, nonobstant tout Ordre du Gouverneur en Conseil à ce contraire," insérés en leur place ;

Et la Question ayant été mise sur l'Amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>De Witt,</i>	<i>Macdonald, John S.</i>	<i>Merritt,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Wright,</i>
<i>Chisholm,</i>	<i>Frazier,</i>	<i>Marchildon,</i>	15. <i>Young.</i>
<i>Darche,</i>	<i>Hartman,</i>	<i>Mattice,</i>	

CONTRE.

Messieurs

<i>Alley,</i>	<i>Dorion, Antoine A.</i>	<i>Meagher,</i>	<i>Ross, Sol. Gén.</i>
<i>Bell,</i>	<i>Ferres,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Ross, James,</i>
<i>Bellingham,</i>	<i>Foley,</i>	<i>Morin,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Brodeur,</i>	<i>Fortier, Octave C.</i>	<i>Morrison, Joseph C.</i>	<i>Smith, Sol. Gén.</i>
<i>Burton,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Morrison, Angus,</i>	<i>Smith, Sidney,</i>
<i>Cartier,</i>	<i>Hincks,</i>	<i>Murney,</i>	<i>Smith, James,</i>
<i>Carillon,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Niles,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>O'Farrell,</i>	<i>Southwick,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Poulin,</i>	<i>Spence,</i>
<i>Chauveau,</i>	<i>Langton,</i>	<i>Pouliot,</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Crawford,</i>	<i>Loranger,</i>	<i>Powell,</i>	<i>Taché,</i>
<i>Daoust, Charles,</i>	<i>Lyon,</i>	<i>Rankin,</i>	<i>Terrill,</i>
<i>Daoust, Jean B.</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Rhodes,</i>	55. <i>Thibaudeau.</i>
<i>Dionne,</i>	<i>Macdonald, Pro. Gén.</i>	<i>Robinson,</i>	

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la Question ayant été de nouveau proposée, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois ;

M. *Ferres* a proposé, en amendement à la Question, secondé par M. *Chisholm*, Que tous les mots après "soit," jusqu'à la fin de la Question, soient retranchés, de manière à insérer les mots : "amendé, en insérant la Clause suivante, après "la 30^e Clause d'icelui : "Et qu'il soit statué, qu'à l'endroit où le dit Grand "Tronc de Chemin de Fer traversera la voie du Chemin de Fer de *Montréal* et "*New-York*, le dit croisement sera effectué en plaçant la voie du Grand Tronc "du Chemin de Fer de manière à ce qu'elle ne soit pas de moins de dix-sept "pieds au-dessus du tracé du dit Chemin de Fer de *Montréal* et *New-York*," en leur place ;

Et la Question ayant été mise sur l'Amendement ; la Chambre s'est divisée : —Et la Question a passé dans la négative.

Et la Question ayant été de nouveau proposée, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois ;

M. *Brown* a proposé, en amendement à la Question, secondé par l'Honorable M. *Merritt*, Que tous les mots après "soit," jusqu'à la fin de la Question, soient retranchés, de manière à insérer les mots : "amendé, en ajoutant la Clause "suivante à icelui : "Et qu'il soit statué, que nonobstant toute disposition au "contraire dans aucun Acte d'Incorporation pour aucune section du dit Chemin "de Fer, il ne sera pas loisible à la Compagnie du Grand Tronc de Chemin "de Fer d'exiger des passagers de première classe sur toute partie du dit Che- "min de Fer ou sur aucun de ses embranchements, plus de deux deniers cou- "rant par mille, ou des passagers de seconde classe plus d'un denier et demi "par mille ; et qu'un train au moins ayant des chars pour des passagers de "troisième classe fera le trajet chaque jour sur toute la longueur de la ligne," en leur place ;

Et la Question ayant été mise sur l'Amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.
Messieurs

<i>Brown,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McDonald, Roderick,</i>	<i>Murney,</i>
<i>Daoust, Charles,</i>	<i>Frazer,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>O'Farrell,</i>
<i>Darche,</i>	<i>Hartman,</i>	<i>Marchildon,</i>	<i>Powell,</i>
<i>De Witt,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Mattice,</i>	<i>Wright,</i>
<i>Dorion, Antoine A.</i>	<i>Macdonald, John S.</i>	<i>Merritt,</i>	20. <i>Young.</i>

CONTRE.
Messieurs

<i>Alleyn,</i>	<i>Daoust, Jean B.</i>	<i>Macdonald, Pro.Gén.</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Dionne,</i>	<i>Mcagher,</i>	<i>Ross, Sol. Gén.</i>
<i>Bellingham,</i>	<i>Drummond, Pro. Gén.</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Ross, James,</i>
<i>Brodeur,</i>	<i>Ferres,</i>	<i>Morin,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Burton,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Morrison, Joseph C.</i>	<i>Smith, Sol. Gén.</i>
<i>Cartier,</i>	<i>Hincks,</i>	<i>Morrison, Angus,</i>	<i>Smith, Sidney,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Niles,</i>	<i>Smith, James,</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Loranger,</i>	<i>Patrick,</i>	<i>Spence,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Lyon,</i>	<i>Rankin,</i>	<i>Taché,</i>
<i>Chauveau,</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Rhodes,</i>	41. <i>Thibauceau.</i>
<i>Crawford,</i>			

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Alors, la Question principale ayant été mise, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.
Messieurs

<i>Alleyn,</i>	<i>De Witt,</i>	<i>Mattice,</i>	<i>Rhodes,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Dorion, Antoine A.</i>	<i>Meagher,</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Bellingham,</i>	<i>Drummond, Pro.Gén.</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Ross, Sol. Gén.</i>
<i>Brodeur,</i>	<i>Ferres,</i>	<i>Morin,</i>	<i>Ross, James,</i>
<i>Burton,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Morrison, Joseph C.</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Cartier,</i>	<i>Hincks,</i>	<i>Morrison, Angus,</i>	<i>Smith, Sol. Gén.</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Murney,</i>	<i>Smith, Sidney,</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Niles,</i>	<i>Smith, James,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Langton,</i>	<i>Patrick,</i>	<i>Southwick,</i>
<i>Chauveau,</i>	<i>Loranger,</i>	<i>Poulin,</i>	<i>Spence,</i>
<i>Crawford,</i>	<i>Lyon,</i>	<i>Pouliot,</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Daoust, Charles,</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Powell,</i>	<i>Taché,</i>
<i>Daoust, Jean B.</i>	<i>Macdonald, Pro.Gén.</i>	<i>Rankin,</i>	52. <i>Terrill.</i>

CONTRE.
Messieurs

<i>Brown,</i>	<i>Frazer,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>O'Farrell,</i>
<i>Chisholm,</i>	<i>Hartman,</i>	<i>Marchildon,</i>	<i>Wright,</i>
<i>Darche,</i>	<i>Macdonald, John S.</i>	<i>Merritt,</i>	14. <i>Young.</i>
<i>Flint,</i>	<i>McDonald, Roderick,</i>		

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Le Bill a été, en conséquence, lu une troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le Titre soit : "Acte pour amender les Actes relatifs à la Compagnie du Grand Tronc de Chemin de Fer du *Canada.*"

Ordonné, Que M. *Cartier* porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill pour incorporer la Compagnie de Navigation Océanique à la Vapeur de *Montréal*, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le Titre soit : "Acte pour incorporer la Compagnie des Bateaux à Vapeur Océaniques de *Montréal.*"

Ordonné, Que M. *Holton* porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

L'Ordre du jour, pour la troisième lecture du Bill pour augmenter le Capital de la Banque Commerciale du District de *Midland*, étant lu ;

M. *Holton* a proposé, secondé par M. *Antoine Aimé Dorion*, et la Question ayant été mise, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit : —

POUR.

Messieurs

<i>Aikins</i> ,	<i>De Witt</i> ,	<i>Larwill</i> ,	<i>Poulin</i> ,
<i>All yn</i> ,	<i>Dionne</i> ,	<i>LeBoutillier</i> ,	<i>Rhodes</i>
<i>Bell</i> ,	<i>Dorion, Antoine A.</i>	<i>Lyon</i> ,	<i>Ross, Sol. Gén.</i>
<i>Bourassa</i> ,	<i>Drummond, Pro. Gén.</i>	<i>Macbeth</i> ,	<i>Shaw</i> ,
<i>Brodeur</i> ,	<i>Felton</i> ,	<i>Macdonald, John S.</i>	<i>Smith, Sol. Gén.</i>
<i>Brown</i> ,	<i>Ferres</i> ,	<i>McDonald, Roderick</i> ,	<i>Smith, James</i> ,
<i>Cartier</i> ,	<i>Fortier, Thomas</i> ,	<i>Marchildon</i> ,	<i>Somerville</i> ,
<i>Cauchon</i> ,	<i>Fortier, Octave C.</i>	<i>Mattice</i> ,	<i>Southwick</i> ,
<i>Cayley</i> ,	<i>Fournier</i> ,	<i>Meagher</i> ,	<i>Spence</i> ,
<i>Chapais</i> ,	<i>Frazer</i> ,	<i>Mongenais</i> ,	<i>Stevenson</i> ,
<i>Chisholm</i> ,	<i>Hartman</i> ,	<i>Morin</i> ,	<i>Taché</i> ,
<i>Cook</i> ,	<i>Hincks</i> ,	<i>Niles</i> ,	<i>Terrill</i> ,
<i>Crawford</i> ,	<i>Holton</i> ,	<i>O'Farrell</i> ,	<i>Thibaudeau</i> ,
<i>Daoust, Charles</i> ,	<i>Jackson</i> ,	<i>Papin</i> ,	<i>Wright</i> ,
<i>Daoust, Jean, B.</i>	<i>Labelle</i> ,	<i>Patrick</i> ,	61. <i>Young</i> .
<i>Darche</i> ,			

CONTRE.

1. M. *Mackenzie*.

Ainsi, elle a passé dans l'affirmative.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le Titre soit : "Acte pour autoriser la Banque Commerciale du District de *Midland* à augmenter son Capital et pour faciliter le transfert des Actions en certains cas."

Ordonné, Que M. *Holton* porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

L'Ordre du jour, pour la troisième lecture du Bill pour augmenter le Capital de la Banque du *Haut-Canada*, étant lu ;

M. *Holton* a proposé, secondé par M. *Antoine Aimé Dorion*, et la Question ayant été mise, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit : —

POUR.

Messieurs

<i>Aikins</i> ,	<i>De Witt</i> ,	<i>Larwill</i> ,	<i>Poulin</i> ,
<i>Alley n</i> ,	<i>Dionne</i> ,	<i>LeBoutillier</i> ,	<i>Rhodes</i> ,
<i>Bell</i> ,	<i>Dorion, Antoine A.</i>	<i>Lyon</i> ,	<i>Ross, Sol. Gén.</i>
<i>Bourassa</i> ,	<i>Drummond, Pro. Gén.</i>	<i>Macbeth</i> ,	<i>Shaw</i> ,
<i>Brodeur</i> ,	<i>Felton</i> ,	<i>Macdonald, John S.</i>	<i>Smith, Sol. Gén.</i>
<i>Brown</i> ,	<i>Ferres</i> ,	<i>McDonald, Roderick</i> ,	<i>Smith, James</i> ,
<i>Cartier</i> ,	<i>Fortier, Thomas</i> ,	<i>Marchildon</i> ,	<i>Somerville</i> ,
<i>Cauchon</i> ,	<i>Fortier, Octave C.</i>	<i>Mattice</i> ,	<i>Southwick</i> ,
<i>Cayley</i> ,	<i>Fournier</i> ,	<i>Meagher</i> ,	<i>Spence</i> ,
<i>Chapais</i> ,	<i>Frazer</i> ,	<i>Mongenais</i> ,	<i>Stevenson</i> ,
<i>Chisholm</i> ,	<i>Hartman</i> ,	<i>Morin</i> ,	<i>Taché</i> ,
<i>Cook</i> ,	<i>Hincks</i> ,	<i>Niles</i> ,	<i>Terrill</i> .
<i>Crawford</i> ,	<i>Holton</i> ,	<i>O'Farrell</i> ,	<i>Thibaudeau</i>
<i>Daoust, Charles</i> ,	<i>Jackson</i> ,	<i>Papin</i> ,	<i>Wright</i> ,
<i>Daoust, Jean B.</i>	<i>Labelle</i> ,	<i>Patrick</i> ,	61. <i>Young</i> .
<i>Darche</i> ,			

CONTRE.

1. M. Mackenzie.

Ainsi, elle a passé dans l'affirmative.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le Titre soit : " Acte pour autoriser la Banque du Haut-Canada à augmenter son Capital, et pour faciliter le transfert des Actions en certains cas."

Ordonné, Que M. *Holton* porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

L'Ordre du jour, pour la troisième lecture du Bill pour augmenter le Capital de la Banque du Peuple, étant lu ;

M. *Antoine Aimé Dorion* a proposé, secondé par M. *Holton*, et la Question ayant été mise, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>De Witt,</i>	<i>Larvill.</i>	<i>Poulin,</i>
<i>Alleyn,</i>	<i>Dionne,</i>	<i>LeBoutillier,</i>	<i>Rhodes,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Dorion, Antoine A.</i>	<i>Lyon,</i>	<i>Ross, Sol. Gén.</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Drummond, Pro.Gén.</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Brodéur,</i>	<i>Felton,</i>	<i>Macdonald, John S.</i>	<i>Smith, Sol. Gén.</i>
<i>Brown,</i>	<i>Ferres,</i>	<i>McDonald, Roderick,</i>	<i>Smith, James,</i>
<i>Cartier,</i>	<i>Fortier, Thomas,</i>	<i>Marchildon,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Fortier, Octave C.</i>	<i>Mattice,</i>	<i>Southwick,</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Fourmier,</i>	<i>Meagher,</i>	<i>Spence,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Frazer,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Chisholm,</i>	<i>Hartman,</i>	<i>Morin,</i>	<i>Taché,</i>
<i>Cook,</i>	<i>Hincks,</i>	<i>Niles,</i>	<i>Terrill,</i>
<i>Crawford,</i>	<i>Holton,</i>	<i>O'Farrell,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Daoust, Charles,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Papin,</i>	<i>Wright,</i>
<i>Daoust, Jean B.</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Patrick,</i>	<i>61. Young.</i>
<i>Darce,</i>			

CONTRE.

1. M. Mackenzie.

Ainsi, elle a passé dans l'affirmative.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le Titre soit : " Acte pour augmenter le Capital de la Banque du Peuple et pour d'autres fins."

Ordonné, Que M. *Antoine Aimé Dorion* porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

L'Ordre du jour, pour la troisième lecture du Bill pour autoriser une augmentation du Capital de la Banque de Québec, et pour d'autres objets relatifs à la dite Banque, étant lu ;

M. *Alleyn* a proposé, secondé par M. le Solliciteur-Général *Ross*, et la Question ayant été mise, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>De Witt,</i>	<i>Larvill,</i>	<i>Poulin,</i>
<i>Alleyn,</i>	<i>Dionne,</i>	<i>LeBoutillier,</i>	<i>Rhodes,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Dorion, Antoine A.</i>	<i>Lyon,</i>	<i>Ross, Sol. Gén.</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Drummond, Pro.Gén.</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Brodéur,</i>	<i>Felton,</i>	<i>Macdonald, John S.</i>	<i>Smith, Sol. Gén.</i>
<i>Brown,</i>	<i>Ferres,</i>	<i>McDonald, Roderick,</i>	<i>Smith, James,</i>
<i>Cartier,</i>	<i>Fortier, Thomas,</i>	<i>Marchildon,</i>	<i>Somerville,</i>

<i>Cauchon,</i>	<i>Fortier, Octave C.</i>	<i>Mattice,</i>	<i>Southwick,</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Meagher,</i>	<i>Spence,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Frazier,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Chisholm,</i>	<i>Hartman,</i>	<i>Morin,</i>	<i>Taché,</i>
<i>Cook,</i>	<i>Hincks,</i>	<i>Niles,</i>	<i>Terrill,</i>
<i>Crawford,</i>	<i>Holton,</i>	<i>O'Farrell,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Daoust, Charles,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Papin,</i>	<i>Wright,</i>
<i>Daoust, Jean B.</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Patrick,</i>	61. <i>Young.</i>
<i>Darche,</i>			

CONTRE.

1. M. Mackenzie.

Ainsi, elle a passé dans l'affirmative.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le Titre soit : " Acte pour autoriser la Banque de Québec à augmenter son Capital, et pour d'autres fins relatives à la dite Banque."

Ordonné, Que M. *Alleyn* porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

M. *Brown* a proposé, secondé par M. *Mackenzie*, et la Question ayant été mise, Que la Chambre s'ajourne maintenant ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs

<i>Brodeur,</i>	<i>Darche,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Morin,</i>
<i>Brown,</i>	<i>De Witt,</i>	<i>Macdonald, Pro. Gén.</i>	<i>O'Farrell,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Dorion, Antoine A.</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Ross, Sol. Gén.</i>
<i>Chisholm,</i>	<i>Fortier, Octave C.</i>	<i>Marchildon,</i>	<i>Smith, James,</i>
<i>Daoust, Charles,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Mattice,</i>	<i>Spence,</i>
<i>Daoust, Jean B.</i>	<i>Hartman,</i>	<i>Mongenais,</i>	24. <i>Wright.</i>

CONTRE.

Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Patrick,</i>	<i>Ross, James,</i>
<i>Alleyn,</i>	<i>Langton,</i>	<i>Poultin,</i>	<i>Smith, Sol. Gén.</i>
<i>Bell,</i>	<i>Lyon,</i>	<i>Powell,</i>	<i>Smith, Sidney,</i>
<i>Bellingham,</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Rankin,</i>	<i>Southwick,</i>
<i>Drummond, Pro. Gén.</i>	<i>Morrison, Angus,</i>	<i>Rhodes,</i>	23. <i>Young.</i>
<i>Ferres,</i>	<i>Niles,</i>	<i>Robinson,</i>	

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Et la Chambre s'est en conséquence ajournée.

Veneris, 24^o die Novembris ;

ANN^o 18^o VICTORIÆ REGINÆ, 1854.

LES Pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par M. *Church*,—la Pétition de *John S. French* et autres, occupants de certains Lots dans la 1^{ère} Concession du Township d'*Oxford*, Comté de *Grenville*.

Par M. *James Smith*,—la Pétition de la Municipalité du Township de *Mariposa* ; et la Pétition d'*A. A. McLaughlin* et autres, du Township de *Mariposa*.

Par M. *Mattice*,—la Pétition de la Division *Charlesville*, No. 247, de l'Ordre des Fils de la Tempérance.

Par M. *Lumsden*,—la Pétition d'*Elizurd Hurd* et autres, du Township de *Whitby*, Comté d'*Ontario*.

Par M. *Jean Baptiste Daoust*,—la Pétition de *Joseph Dorion* et autres, du Comté des *Deux-Montagnes*.

Par M. *Cartier*,—la Pétition de *Joseph Menard* et autres, de la Paroisse de *St. Athanase*.

Par M. *Valois*,—la Pétition d'*H. Taylor* et autres, Syndics des Chemins à Barrières de *Montréal*.

Par M. *Cauchon*,—la Pétition de *J. C. Chapais*, Ecuyer.

Conformément à l'Ordre du jour, les Pétitions suivantes ont été lues :—

Du Conseil Municipal du Comté d'*Elgin* ; demandant certains amendements à l'Acte d'Amendement de la Loi des Jurés de 1851, pour le *Haut-Canada*.

D'*Ira Schofield*, du Township de *London* ; se plaignant qu'il a été privé par Acte du Parlement de certaines Terres pour lesquelles il avait un permis d'occupation pour un Octroi gratis en sa qualité de premier Colon du dit Township, et demandant à être rétabli dans ses anciens droits, ou d'être indemnisé au moyen d'autres Terres de la Couronne.

De Messieurs *Gillespie*, *Moffatt* et Compagnie, et autres, Marchands, Banquiers, Commerçants et autres, de la Cité de *Montréal* ; demandant que certaines mesures soient adoptées pour prévenir les Incendies, la destruction et la perte des propriétés, pour en constater les causes, et pour évaluer les dommages en certains cas.

De *Roger Boivin* et autres, du Township de *Settrington*, Comté de *Saguenay* ; demandant une aide pour ouvrir et construire des Chemins dans le dit Comté.

De *Thomas Simard* et autres, des Paroisses de la *Malbaie*, *Ste. Agnès*, *St. Fidèle*, *St. Irénée*, et des Townships de *Sales* et *Callières*, Comté de *Saguenay* ; demandant l'établissement de deux Chefs-lieux de Comté dans le dit Comté, qui serviront alternativement, de manière à faire cesser les inconvénients provenant de la grande étendue du Comté.

De *Joseph Perron* et autres, de la Paroisse de *St. Louis de l'Île aux Coudres*, Comté de *Saguenay* ; demandant une aide pour la construction d'un Quai à un certain endroit appelé *LaPrairie* dans le dit Comté.

M. *Ferres* a proposé, secondé par l'Honorable M. *Young*, et la Question ayant été mise, Que la Pétition d'*Hammond Gowen Hall*, du Township de *Leeds*, Comté de *Mégantic*, soit renvoyée au Comité Permanent des Dépenses Contingentes ; la Chambre s'est divisée :—Et la Question a été résolue dans l'affirmative.

M. *Foley*, du Comité Spécial nommé pour juger et décider du mérite de la Pétition se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour le Comté d'*Argenteuil*, a informé la Chambre, Que sur la demande du Conseil pour le Membre siégeant, un délai de trois semaines a été accordé par le Comité, pour donner au Membre siégeant le temps de présenter sa Liste des Voteurs objectés, laquelle Liste, ainsi que celle du Pétitionnaire, devront être délivrées au Greffier en Chef de cette Chambre, le ou avant le quinzisième jour de Décembre prochain.

M. *Felton*, du Comité Permanent des divers Bills Privés, a présenté à la Chambre le Quatorzième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre Comité a examiné les Bills suivants, et a adopté certains amendements à chacun d'eux, qu'il demande la permission de soumettre à la considération de Votre Honorable Chambre :—

Bill pour autoriser les Syndics et Membres de l'Eglise de *Sion*, à *Montréal*, à aliéner et hypothéquer certaines propriétés de la dite Eglise, et pour d'autres fins :

Bill pour autoriser la Ville de *London* à prélever Soixante mille louis pour consolider la Dette de la Ville, et pour d'autres objets :

Bill pour incorporer la Compagnie d'Assurance sur la Vie et de Placement :

Bill pour autoriser le Comté de *Middlesex* à négocier un Emprunt de Cent mille louis, pour consolider la Dette du Comté.

Quant au Bill mentionné en dernier lieu, Votre Comité remarquera que bien que présenté sous le titre donné plus haut, les dispositions autorisent le Conseil Municipal de *Middlesex* à prélever Cent trente mille louis, pour les besoins indiqués. Votre Comité trouve, en examinant le Rapport du Comité Permanent des Ordres Permanents sur la Pétition du Conseil Municipal, que l'Avis concernant la mesure actuelle publié par les Pétitionnaires mentionnait une somme de Cent mille louis seulement, bien que la somme la plus forte fut insérée dans la Pétition; le Comité recommande en conséquence que le montant soit limité à Cent mille louis; et Votre Comité a cru devoir amender le Bill en réduisant à Cent mille louis le montant dont l'Emprunt est autorisé en vertu de ses dispositions.

Votre Comité a aussi examiné les Bills suivants, et il est convenu d'en faire rapport sans amendement:—

Bill pour incorporer la Bourse de *Toronto*:

Bill pour incorporer la Compagnie de Charbon de *Toronto*:

Bill pour amender l'Acte pour remettre en vigueur l'Acte qui autorise les Habitants de la Seigneurie d'*Yamaska* à régler la Commune de la dite Seigneurie.

Ordonné, Que le Bill pour autoriser le Comté de *Middlesex* à négocier un Emprunt de Cent mille louis pour consolider la Dette du Comté, tel que rapporté du Comité Permanent des divers Bills Privés, soit renvoyé à un Comité de toute la Chambre Lundi prochain.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit imprimé pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Ordonné, Que le Bill pour autoriser la Ville de *London* à prélever Soixante mille louis, pour consolider la Dette de la Ville, et pour d'autres objets, tel que rapporté du Comité Permanent des divers Bills Privés, soit renvoyé à un Comité de toute la Chambre Lundi prochain.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit imprimé pour l'usage des Membres de cette Chambre

Ordonné, Que le Bill pour autoriser les Syndics et Membres de l'Eglise de *Sion*, à *Montréal*, à aliéner et hypothéquer certaines propriétés de la dite Eglise, et pour d'autres fins, tel que rapporté du Comité Permanent des divers Bills Privés, soit renvoyé à un Comité de toute la Chambre Lundi prochain.

Ordonné, Que le Bill pour incorporer la Compagnie d'Assurance sur la Vie et de Placement, tel que rapporté du Comité Permanent des divers Bills Privés, soit renvoyé à un Comité de toute la Chambre Lundi prochain.

Ordonné, Que le Bill pour incorporer la Compagnie des Mines de *Mégantic*, tel que rapporté du Comité Permanent des divers Bills Privés, soit renvoyé à un Comité Général, à la prochaine Séance de la Chambre.

Ordonné, Que le Bill pour incorporer la Bourse de *Toronto* soit renvoyé à un Comité de toute la Chambre Lundi prochain.

Ordonné, Que *M. Allyn* ait la permission d'introduire un Bill pour venir en aide aux Banqueroutiers, et pour l'administration de leurs biens.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et

lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Vendredi, le vingt-quatrième jour de Décembre prochain.

Ordonné, Que le Bill pour incorporer la Compagnie de Charbon de *Toronto*, soit renvoyé à un Comité de toute la Chambre Lundi prochain.

Ordonné, Que la Pétition de *J. H. Glass*, Président, et *J. R. Gemmill*, Secrétaire, au nom d'une assemblée publique des habitants du Comté de *Lambton*, soit imprimée pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Ordonné, Que le Bill pour amender l'Acte pour remettre en vigueur l'Acte qui autorise les habitants de la Seigneurie d'*Yamaska* à régler la Commune de la dite Seigneurie, soit lu la troisième fois Lundi prochain.

Ordonné, Que la Réponse relative aux Concussionnaires Publics, qui a été présentée Mardi dernier, soit renvoyée au Comité Permanent des Comptes Publics.

Ordonné, Que *M. Chisholm* ait la permission d'introduire un Bill pour révoquer certains Actes y mentionnés, qui pourvoient à l'union des Compagnies de Chemins de Fer, et pour d'autres fins.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que *M. Stevenson* ait la permission d'introduire un Bill pour dissiper tous les doutes relativement à certains Mariages dans le *Haut-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Jeudi prochain.

Ordonné, Que l'Honorable *M. Chabot* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer l'Hospice de *St. Joseph* de la *Maternité* de *Québec*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Jeudi prochain.

Ordonné, Que *M. Chisholm* ait la permission d'introduire un Bill pour empêcher les Compagnies de Chemins de Fer de transporter des passagers sur leurs Chemins, jusqu'à ce qu'iceux ou partie d'iceux soient entièrement complétés.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que *M. Joseph Curran Morrison* ait la permission d'introduire un Bill pour amender la Loi relative aux Droits Equitables non ouverts.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi prochain.

Sur motion de *M. Cauchon*, secondé par *M. Gill*,

Ordonné, Que le Comité Spécial sur la Pétition d'Élection de *Lotbinière* ait la permission de s'ajourner jusqu'à Mardi prochain, à dix heures et demie de l'avant-midi.

Ordonné, Que *M. Dufresne* ait la permission d'introduire un Bill pour établir des Cours de Conciliation, et faciliter le règlement des Actions Civiles par Arbitrage en certains cas.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Vendredi prochain.

Ordonné, Que M. *Felton* ait la permission d'introduire un Bill pour abroger les Actes pourvoyant à l'incorporation des Compagnies à Fonds Social des Mines, Manufactures, et pour d'autres fins, et pour établir d'autres dispositions relativement au même objet.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Vendredi, le cinquième jour de Janvier prochain.

Ordonné, Que M. *Thomas Fortier* ait la permission d'introduire un Bill pour amender de nouveau l'Ordonnance relative à l'érection des Paroisses et à la construction des Eglises dans le *Bas-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Ordonné. Que M. *DeWitt* ait la permission d'introduire un Bill pour abroger toute partie d'aucune Loi en force dans le *Bas-Canada*, qui autorise la vente des propriétés par autorité de Justice les jours du Dimanche.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Vendredi prochain.

Ordonné, Que l'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald* ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte, intitulé : " Acte pour étendre la franchise Electorale, et pour mieux définir les Qualifications des Voteurs dans certaines Divisions Electorales, en pourvoyant à un système pour l'enregistrement des Votes."

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi prochain.

M. *Laberge* du Comité Spécial nommé pour juger et décider du mérite de la Pétition se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour le Comté de *Montmagny*, a informé la Chambre, Que *William Frederick Powell*, Ecuyer, Membre du Comité, a été absent pendant une heure après le temps fixé pour la réunion du dit Comité, aujourd'hui.

Ordonné, Que M. *Powell* comparaisse à sa place dans cette Chambre, à la prochaine Séance.

Sur motion de M. *Sidney Smith*, secondé par M. *Aikins*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, par l'Officier qu'il appartient, un Etat indiquant le montant des Débentures du Palais de Justice de *Montréal*, qui ont été vendues, comment, à qui, et à quel prix, et quand elles l'ont été.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Ordonné, Que M. *Scatcherd* ait la permission d'introduire un Bill pour rendre la Magistrature locale élective dans le *Haut-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Vendredi, le huitième jour de Décembre prochain.

Ordonné, Que M. *Matheson* ait la permission d'introduire un Bill pour exiger que tous les Réglements des Conseils de Township, dans le *Haut-Canada*, pour

prélever des deniers, non requis pour les dépenses ordinaires de tels Townships, soient approuvés par une majorité des Electeurs Municipaux, avant qu'ils deviennent en vigueur, et pour d'autres fins relatives aux Municipalités de Township.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi prochain.

Sur motion de l'Honorable M. *Robinson*, secondé par M. *Stevenson*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, demandant qu'une Copie du Traité ou des Traités récemment faits avec les Sauvages de *Saugeen* et du Lac *Huron*, relativement à l'achat des Terres connues sous le nom de Réservées des Sauvages dans cette localité, soit mise devant cette Chambre.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Ordonné, Que M. *Papin* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Ville de *Sorel*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Vendredi prochain.

Message du Conseil Législatif, par *John Jennings Taylor*, Ecuyer, l'un des Maîtres en Chancellerie :—

M. l'Orateur,

Le Conseil Législatif prie cette Chambre de permettre à *Luther H. Holton*, Ecuyer, un de ses Membres, de comparaître et rendre témoignage devant le Comité Spécial du Conseil Législatif, chargé de s'enquérir des accusations portées contre les Membres de la dernière Administration.

Et ensuite, il s'est retiré.

Résolu, Que cette Chambre enverra une réponse au dit Message par l'un de ses Messagers.

Et le Maître en Chancellerie a été appelé, et M. l'Orateur l'a informé de ce que dessus.

Et alors, il s'est retiré de nouveau.

L'Honorable M. *Cayley* a proposé, secondé par l'Honorable Procureur-Général *Macdonald*, Que les divers Actes réglant les Droits de Douane dans cette Province, ainsi que cette partie du Discours de Son Excellence le Gouverneur-Général fait du Trône, à l'ouverture de la présente Session, qui a trait à la révision du Tarif, puissent être lus; et lesquels ayant été lus :

L'Honorable M. *Cayley* a proposé, secondé par l'Honorable Procureur-Général *Macdonald*, et la Question ayant été proposée, Que cette Chambre se forme immédiatement en Comité pour prendre les dits Actes en considération, et l'opportunité d'y faire certains amendements;

M. *Brown* a proposé, en amendement à la Question, secondé par M. *Ferrie*, Que tous les mots après "Que," jusqu'à la fin de la Question, soient retranchés, de manière à insérer les mots: "il est expédient de remettre la considération du Tarif à Mardi prochain, de manière à ce que les Estimés pour l'année 1854, maintenant presque expirée, puissent être mis devant la Chambre, et qu'on puisse par là obtenir des données positives pour constater si on pourrait faire des réductions plus considérables sur les Droits de Douane que celles proposées, eu égard à l'état des Finances Publiques," en leur place;

Et la Question ayant été mise sur l'Amendement, la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs

<i>Bourassa,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Merritt,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Ferrie,</i>	<i>Lumsden,</i>	<i>Papin,</i>
<i>Durche,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Macdonald, John S.</i>	<i>Valois,</i>
<i>De Witt,</i>	<i>Foley,</i>	<i>McDonald, Roderick,</i>	<i>Wilson,</i>
<i>Dionne,</i>	<i>Frozer,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Wright,</i>
<i>Dorion, Antoine A.</i>	<i>Guèvremont,</i>	<i>Marchildon,</i>	27. <i>Young.</i>
<i>Dostaler,</i>	<i>Hartman,</i>	<i>Matvce,</i>	

CONTRE.

Messieurs

<i>Alleyn,</i>	<i>Daoust, Jean B.</i>	<i>Lemieux,</i>	<i>Powell,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>Loranger,</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Bellingham,</i>	<i>Drummond, Pro. Gén.</i>	<i>Lyon,</i>	<i>Ross, Sol. Gén.</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Ferres,</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Brodur,</i>	<i>Fortier, Thomas,</i>	<i>Macdonald, Pro. Gén.</i>	<i>Smith, Sol. Gén.</i>
<i>Cartier,</i>	<i>Fortier, Octave C.</i>	<i>MacNab, Sir A. N.</i>	<i>Smith, Sidney,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Smith, James,</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Hincks,</i>	<i>Meagher,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Chabot,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Southwick,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>LaSelle,</i>	<i>Morin,</i>	<i>Spence,</i>
<i>Chauveau,</i>	<i>Langton,</i>	<i>Morrison, Angus,</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Chisholm,</i>	<i>Laporte,</i>	<i>Patrick,</i>	<i>Terrill,</i>
<i>Church,</i>	<i>Larwill,</i>	<i>Poulin,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Crawford,</i>	<i>LeBoutillier,</i>	<i>Pouliot,</i>	57. <i>Yeilding.</i>
<i>Cryster,</i>			

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Alors, la Question principale ayant été mise; la Chambre s'est divisée:—Et la Question a été résolue dans l'affirmative.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil; et M. *Crawford* a fait rapport, Que le Comité avait passé plusieurs Résolutions.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu Lundi prochain.

L'Honorable M. *Chauveau*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté, en conformité d'une Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, —Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur-Général, datée le 31 du mois dernier, priant Son Excellence de faire mettre devant la Chambre des renseignements sur la nature du titre accordé aux personnes qui jouissent maintenant du droit exclusif aux Pêcheries des places suivantes: *Peach Island* et *Fighting Island*, dans la Rivière du *Détroit*, et à la *Pointe Pelée* sur le Lac *Erié*.

Par Ordre,

Bureau du Secrétaire,
Québec, 23 Novembre 1854.

Pierre J. O. Chauveau,
Secrétaire.

Département des Terres de la Couronne,
Québec, 15 Novembre 1854.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous informer, en réponse à votre Lettre du 2 courant, me demandant de vous fournir quelques informations pour l'Assemblée Législative, qu'un Permis d'Occupation de *Peach Island*, vis-à-vis le Township de *Sandwich*, a été émis en faveur de *William McCrué*, Ecuyer, en vertu d'un Ordre en Conseil du 16 Juin 1834.

Relativement à la *Pointe Pelée*, un Permis d'Occupation pour les 450 acres,

au sud d'icelle a été émis en l'année 1846, en faveur de *M. Thomas Paxton*; sous l'autorité d'un Ordre en Conseil du 27 Août 1845. Ces Permis d'Occupation ayant été préparés dans le Bureau du Secrétaire Provincial, vous aurez la facilité de pouvoir dire s'ils contiennent quelque clause spéciale conférant des privilèges exclusifs de Pêche.

Quant à l'*Isle de la Bataille*, autrement connue sous le nom de *l'Isle aux Dindes*, les registres de ce Département ne contiennent aucune émission de Bail ou Permis d'Occupation; quoique le 1er Août 1826, il fut fait rapport d'une demande de *M. Thomas Paxton*, pour l'information de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, par l'Arpenteur-Général, il n'y a aucune preuve dans ce Bureau qui démontre qu'une permission a été obtenue par quelque personnes pour en assumer la possession exclusive à l'effet d'établir une Pêcherie. L'Acte dit *Naval Vesting Acting Act* fait de la *Pointe Pelée* une Réserve pour la Marine.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
Edmund A. Meredith, Ecuyer,
 Assistant Secrétaire, Ouest,
 Etc., etc., etc.

Votre obéissant et humble Serviteur,
A. N. Morin,
 Comissaire.

Province du Canada.

Par Son Excellence le Lieutenant-Général le Très-Honorable *Charles Murray*, Comte *Cathcart*, de *Cathcart*, dans le Comté de *Renfrew*, *C. C. B.*, Administrateur du Gouvernement de la Province du *Canada*, et Commandant des Forces dans l'*Amérique Britannique du Nord*, etc., etc., etc.

A tous ceux qui ces présentes verront,

Salut :

Sachez maintenant que j'ai octroyé et que j'octroie par ces présentes à *Thomas Paxton*, Gentilhomme, de la Ville d'*Amherstburg*, dans le Comté d'*Essex*, dans le District de l'Ouest, un permis d'occupation d'un certain lot ou lopin de terre dans le Township de *Mersea*, dans le Comté d'*Essex*, dans le District de l'Ouest, en Notre dite Province, contenant en tous Quatre cent cinquante acres, plus ou moins, se composant de la partie sud de la *Pointe Pelée*, autrement appelée *South Foreland*, pour une Pêcherie, c'est à savoir,—à partir de la plage de l'extrémité du Lac *Erie*, de là au Nord-ouest, le long de la plage, jusqu'à une distance de Quatre cent cinquante acres, de là, nord, Soixante et douze degrés est, en traversant la Pointe, cinquante-et-une chaînes et cinquante chaînons, plus ou moins, jusqu'à la plage sur le côté est de la dite Pointe, de là, sud, toujours en suivant la dite plage jusqu'au lieu de départ; en réservant, toutefois, le libre accès sur la rive de la dite Pointe, à tous vaisseaux, bateaux et personnes, avec pouvoir de posséder et occuper le dit lot ou lopin de terre durant bon plaisir, en payant pour ce le prix de l'occupation, du lot ou lopin susdit, annuellement, à Sa Majesté, ses Héritiers et Successeurs, la rente ou somme de Dix louis dix chelins, argent légal de la dite Province du *Canada*, en deux parts égales, le ving-et-unième jour de Janvier et le vingt-et-unième jour de Juillet de chaque année; le premier paiement devant être fait le ving-et-unième jour de Juillet prochain: Pourvu toujours, que le dit *Thomas Paxton*, lorsqu'il en sera dûment requis, devra remettre le dit lot ou lopin de terre libre de toute réclamation en compensation des bâties ou améliorations qui auront ou pourront être faites sur icelui.

Donné sous mon seing et sceau, à *Montréal*, ce vingt-et-unième jour de Janvier, en l'année de Notre Seigneur Mil huit cent quarante-six, et de Sa Majesté la neuvième.

Par Ordre,
 (Signé) *D. Daly*.

(Signé) *Cathcart*.

Note.—Les Registres du Bureau du Secrétaire Provincial ne font aucune mention qu'un Permis d'Occupation ait été émis pour l'*Isle à la Bataille*. Il n'a pas été tenu note du Permis d'Occupation mentionné dans la lettre ci-jointe du Commissaire des Terres de la Couronne, comme ayant été émis en faveur de *William McCrae*, Ecuyer, en l'année 1834.

Bureau du Secrétaire,
Québec, 28 Novembre 1854.

Pierre J. O Chauveau,
Secrétaire.

M. *Masson* a proposé, secondé par M. *Somerville*, et la Question ayant été mise, Que la Chambre s'ajourne :—Elle a passé dans la négative.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour légaliser les Cotisations faites dans le *Haut-Canada* durant l'année 1854, et prolonger le temps fixé pour faire les dites Cotisations, étant lu :

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité Spécial, composé de l'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald*, M. *Sidney Smith*, M. *Lyon*, M. *Foley* et M. *Angus Morrison*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

M. *Mackenzie* a proposé, secondé par M. *Brown*, et la Question ayant été mise, Que cette Chambre s'ajourne maintenant ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs

<i>Brown,</i>	<i>Macdonald, John S.</i>	<i>Masson,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Frazer,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Smith, James,</i>	<i>S. Southwick.</i>

CONTRE.

Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Daoust, Jean B.</i>	<i>Hartman,</i>	<i>Morin,</i>
<i>Brodeur,</i>	<i>Darce,</i>	<i>Hincks,</i>	<i>Poulin,</i>
<i>Cartier,</i>	<i>Dionne,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Pouliot,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Dostaler,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Smith, Sol. Gén.</i>
<i>Cawley,</i>	<i>Drummond, Pro. Gén.</i>	<i>Laporte,</i>	<i>Smith, Sidney,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Ferres,</i>	<i>Larwill,</i>	<i>Spence,</i>
<i>Chauveau,</i>	<i>Foley,</i>	<i>Lyon,</i>	<i>Stivenson,</i>
<i>Chisholm,</i>	<i>Fortier, Octave C.</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Thibaudau,</i>
<i>Crawford,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Macdonald, Pro. Gén.</i>	<i>Yeilding,</i>
<i>Crysler,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>40. Young.</i>

Ainsi, elle a passé dans la négative.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill, pour amender l'Acte d'incorporation de la Compagnie du Chemin de Fer du Nord, étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques.

Alors, sur motion de M. *Somerville*, secondé par M. *Masson*,
La Chambre s'est ajournée à Lundi prochain.

Lunæ, 27^o die Novembris ;

ANNO 18^o VICTORIÆ REGINÆ, 1854.

M. L'ORATEUR a mis devant la Chambre, Etat des Affaires de la Compagnie d'Assurance Occidentale, reçu en conformité de l'Ordre de cette Chambre du 14 Septembre dernier.

Pour le dit Etat, voir Appendice (E E.)

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par M. *Angus Morrison*,—la Pétition de *George Wright* et autres, du Township de *Médonté* ; et la Pétition de *Joseph Finch*, junior, et autres, du Township d'*Oro*.

Par M. *Southwick*,—la Pétition d'*Edward Ermatinger* et autres, du Comté d'*Elgin*.

Par M. *Ghérremont*,—la Pétition de *William Craib* et autres, Syndics de l'Ecole Séparée du Bourg de *William Henry*.

Par M. *Chisholm*,—la Pétition de la Municipalité du Township de *Trafalgar*.
Par l'Honorable M. *Merritt*,—la Pétition d'*Andrew Foster* et autres, de la Ville de *Ste. Catherine*.

Par M. *Loranger*,—la Pétition de *Pierre Beaubien*, M.D., et autres, Médecins et Chirurgiens, Professeurs de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de *Montréal*.

Conformément à l'Ordre du jour, les Pétitions suivantes ont été lues :—

De *Louis D. Blanchet* et autres, Pilotes pour le Port de *Québec* ; demandant que le Bill pour régler le Pilotage dans le Port de *Québec* et au-dessus, ne devienne pas Loi.

Du Révérend *L. Roy* et autres, Commissaires d'Ecole de la Paroisse des *Trois-Pistoles*, Comté de *Témiscouata* ; demandant une aide pour établir une Ecole Modèle dans la dite Paroisse.

De *W. H. Henderson* et autres, représentants des différentes Compagnies d'Assurance, et autres, de la Cité de *Québec* ; demandant l'adoption de mesures pour prévenir les Incendies et la destruction et la perte de la propriété dans ces cas, pour en constater les causes, et pour l'adjudication des dommages en certains cas.

De *George R. Thomson* et autres, Greffiers et Huissiers des Cours de Division du Comté de *Waterloo* ; demandant que le Tarif des Honoraires prescrits pour devoirs soit augmenté.

Du Révérend *E. Hallé* et autres, de la Paroisse de *Sainte Marguerite*, Comté de *Dorchester* ; demandant que le Chef-lieu du dit Comté soit établi dans la dite Paroisse.

De *George Vandusen* et autres, du Comté de *Prince-Edouard* ; de la Division *Frontenac*, No 2, et de la Division *Charlesville*, No. 247, toutes deux de l'Ordre des Fils de la Tempérance ; d'*A. A. McLaughlin* et autres, du Township de *Mariposa* ; et d'*Elizurd Hurd* et autres, du Township de *Whitby*, Comté d'*Ontario* ; demandant la passation d'une Loi prohibant la vente des Liqueurs.

De *George Webster*, de la Cité de *Kingston* ; demandant qu'une pension lui soit accordée en considération de ses services comme Messenger de l'Assemblée Législative, de son âge avancé et de l'impossibilité où il se trouve de gagner sa vie.

De *Joseph Sampson*, M.D., et autres, Lecteurs de l'Ecole de Médecine dans la Cité de *Kingston* ; demandant une aide en faveur de la dite Ecole.

Du Révérend *George A. Hay* et autres, habitants Catholiques du Diocèse de

Kingston ; demandant l'établissement d'Ecoles Communes Séparées, et qu'elles aient une part dans les Revenus des Réserves du Clergé.

Du Révérend *L. Gill* et autres, des Townships de *Bagot* et *Laterrière*, Comté de *Chicoutimi* ; demandant que la Taxe sur les Enregistrements et Procédures Légales soit abolie ; que les *Squatters* soient protégés dans leurs droits, et cotisés comme Propriétaires ; qu'une aide soit accordée pour finir le Chemin depuis le Lac *St. Jean* jusqu'au Township *Laterrière* ; et pour construire un Quai à la Baie des *Ha! Ha!* au Havre de *Bagotville* ; qu'un Agent résidant des Terres de la Couronne soit nommé à *Chicoutimi* ; que les travaux sur le Chemin conduisant à la Baie des *Ha! Ha!* soient continués le printemps prochain, et les Commissaires et Journaliers choisis dans le Comté de *Chicoutimi* ; et que le Chef-lieu du Comté soit établi à *Bagotville*.

Du Conseil de la Chambre de Commerce de *Québec* ; demandant certains amendements aux Actes des Douanes, pour l'encouragement du Commerce.

De *John S. French* et autres, occupants de certains Lots dans la 1^{ère} Concession du Township d'*Orford*, Comté de *Grenville* ; demandant que les dits Lots soient unis au Township de *Malborough*, pour des fins Municipales et Scolaires.

De la Municipalité du Township de *Mariposa* ; demandant que le Bill pour pourvoir à ce que les Préfets de Comté, dans le *Haut-Canada*, soient élus par le Peuple, ne devienne pas Loi ; que certains amendements soient faits à la Loi de Cotisation ; que les Lignes de Division des Townships et Comtés soient sous le contrôle des Conseils de Township ; et que des dispositions soient établies dans le cas de séparation des Comtés, à l'effet des obligations par eux contractées.

De *Joseph Dorion* et autres, du Comté des *Deux-Montagnes* ; demandant que la Législature ne prenne aucune mesure relativement à certaines prétendues Actions prises par le dit Comté dans la Compagnie du Chemin de Fer de *Montréal* et *Bytown*, avant que les parties intéressées ne soient entendues à cet effet.

De *Joseph Menard* et autres, de la Paroisse de *St. Athanase* ; demandant que le Bill pour empêcher les Sépultures dans les Eglises et dans les limites des Villages Incorporés, ne devienne pas Loi.

D'*H. Taylor* et autres, Syndics des Chemins à Barrières de *Montréal* ; demandant que le Bill pour révoquer certaines parties de l'Ordonnance relative aux Chemins d'Hiver dans le *Bas-Canada*, en autant que le District de *Montréal* y est concerné, ne devienne pas Loi.

De *J. C. Chapuis*, Ecuyer ; demandant une indemnité pour les dépenses qu'il a encourues comme Membre représentant le Comté de *Kamouraska* dans le dernier Parlement, pour réfuter les allégués contenus dans la Pétition contestant son Election pour le dit Comté.

Ordonné, Que la Pétition de *Joseph Dorion* et autres, du Comté des *Deux-Montagnes* ; la Pétition de la Municipalité du Township de *Southwold* ; la Pétition du Conseil Municipal du Comté d'*Elgin* ; la Pétition de la Municipalité du Township de *Yarmouth* ; la Pétition de la Municipalité du Township de *Bayham* ; la Pétition de la Municipalité du Township de *Malahide* ; la Pétition de la Municipalité du Township de *Dunwich*, relative à la Compagnie du Chemin de Fer d'Union du Sud ; la Pétition de la Municipalité du Village de *St. Thomas*, relative à un Chemin de Fer depuis la Rivière *Niagara* jusqu'à la Rivière du *Détroit* ; et la Pétition de la Municipalité du Village de *Vienna*, relative au Chemin de Fer depuis *Port Dover* jusqu'à *St. Thomas*, soient renvoyées au Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques.

Ordonné, Que la Pétition de *George B. Thomson* et autres, Greffiers et Huisiers des Cours de Division du Comté de *Waterloo*, soit renvoyée au Comité

Spécial auquel a été renvoyé le Bill pour étendre la Juridiction des Cours de Division dans le *Haut-Canada*.

Ordonné, Que la Pétition de *J. C. Chapais*, Ecuyer, et la Pétition de *Luc Letellier*, Ecuyer, de la *Rivière Ouelle*, soient renvoyées au Comité Permanent des Dépenses Contingentes.

M. Masson a proposé, secondé par *M. Laporte*, et la Question ayant été mise, Que la Pétition du Révérend *William Muir* et autres, Electeurs du Comté d'*Argenteuil*, se plaignant d'actes de violence auxquels on a eu recours pour assurer l'Élection de *Sydney Bellingham*, Ecuyer, comme Membre pour représenter le dit Comté dans ce présent Parlement, et demandant justice, soit imprimée avec les noms des Pétitionnaires, pour l'usage des Membres de cette Chambre ; la Chambre s'est divisée :—Et la Question a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que la Pétition de *P. E. Adams* et autres, Actionnaires de la Compagnie d'Assurance Provinciale de *Toronto*, soit renvoyée au Comité Permanent des divers Bills Privés.

Ordonné, Que la Réponse relative aux Permis accordés pour l'exploitation des Mines et Minéraux dans le *Bas-Canada*, qui a été présentée le trois du courant, soit imprimée pour l'usage des Membres de cette Chambre.

M. Langton, du Comité Permanent des Ordres Permanents, a présenté à la Chambre le Dix-septième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre Comité a examiné la Pétition de *J. S. McCuaig* et autres, et il a trouvé qu'un Avis suffisant a été donné.

M. Foley, du Comité Spécial nommé pour juger et décider du mérite de la Pétition se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour le Comté d'*Argenteuil*, a informé la Chambre, Que *Joseph Papin*, Ecuyer, Membre du Comité, a été absent pendant une heure après le temps fixé pour la réunion du dit Comité aujourd'hui.

Sur motion de *M. Foley*, secondé par *M. Ferrie*,

Ordonné, Que *Joseph Papin*, Ecuyer, soit présent à sa place dans cette Chambre Demain.

M. Langton, du Comité Spécial nommé pour conférer avec *M. l'Orateur* et aviser aux moyens à prendre pour mieux aérer la Chambre, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre Comité a examiné les arrangements qui ont été pris pour la ventilation de cette Chambre et il les trouve très imparfaits. Le sujet se divise naturellement en deux branches, les moyens d'accumuler et chasser l'air impur et les moyens d'introduire l'air pur, chose que Votre Comité traitera séparément.

Dans la Chambre même il y a trois voies par où l'on cherche à chasser l'air impur, les ouvertures dans les abat-jour, les ouvertures qui se trouvent dans la corniche ornée immédiatement au-dessous du plafonds et les ouvertures qui se trouvent sous les galleries ; les deux premières n'ont point immédiatement accès à l'air extérieur, mais débouchent dans l'espace libre qui se trouve entre le plafonds et le toit où se trouvent de nouveaux ventilateurs. Ce système est très mauvais, vu que l'air chaud en s'échappant de la Chambre se mêle avec l'air froid dans le grand espace qui se trouve sous le toit, et se trouvant ainsi refroidi, ralentit non seulement la force du courant mais chasse de nouveau dans la Chambre, par le contre-courant qui s'établit, une grande partie de l'air plus froid

qui s'y rend de toutes les parties de l'édifice. Les ouvertures qui se trouvent sous la galerie communiquent immédiatement par des tuyaux avec l'air extérieur au moyen de quatre cheminées ; mais comme elles sont placées bien bas dans la Chambre elles n'enlèvent qu'une bien petite quantité d'air chaud qui se trouve toujours au-dessus, et Votre Comité a constaté que dans le fait il s'en échappe bien peu d'air, mais que le courant se fait en direction contraire.

Dans l'escalier et le vestibule, il n'y a pas de moyens pour l'air de s'échapper, excepté par une ouverture d'environ un pied carré pratiquée dans l'espace sous le toit déjà mentionné, ouverture qui est totalement insuffisante à cette fin ; et cet arrangement souffre encore les mêmes objections que celles déjà mentionnées, que l'air s'y refroidissant forme une sorte de réservoir dont une partie seulement s'échappe par les portes, et le reste constitue la source qui fournit une grande partie de l'air que l'on respire dans la Chambre.

Dans les cuisines, il y a encore une espèce de puits entre les murs extérieurs et le platrage de l'escalier, qui établit la ventilation et immédiatement au-dessus l'on a placé un tube en fer-blanc qui va jusqu'au toit, mais il n'est pas en communication directe avec le puits qui débouche dans l'espace qui se trouve sous le toit ; une grande partie de cet air se mêle donc dans le réservoir général avec les autres impuretés, comme l'on peut s'en convaincre par l'odeur en se rendant sous le toit à l'heure du dîner.

Les soupapes communiquent immédiatement avec l'air de dehors par un tube en fer-blanc d'environ quatre pouces de diamètre ; mais comme il y a bien peu d'air chaud dans cette partie de l'édifice, le courant d'air doit être peu considérable.

On obvierait à ces difficultés en établissant une issue au dehors pour toutes les parties de l'édifice, sans communiquer avec l'espace sous le toit ; et pour accomplir cet objet, Votre Comité prend la liberté de faire les recommandations suivantes :—

1. Une boîte en bois d'environ quatre pieds de large sur un pied ou dix-huit pouces de profondeur devrait être placée au-dessus du passage entre les abat-jour, et des boîtes plus petites devraient communiquer avec celle-ci par les ouvertures des six abat-jour ; cette boîte devrait être conduite dans une cheminée, qui serait construite sur l'arche au-dessus du théâtre, perçant le toit et couvert d'un capuchon tournant au vent ; il s'établirait naturellement dans cette cheminée un courant d'air chaud de la Chambre, mais si le courant n'est pas suffisant lorsque l'air de la Chambre est froid, on pourrait facilement en créer un au moyen de becs à gaz que l'on allumerait au besoin dans la cheminée ou au moyen d'une grille ou d'un trépied où l'on pourrait faire du feu dans l'occasion. Les ouvertures pratiquées dans la corniche peuvent aider à la ventilation, et ne peuvent faire aucun mal, si l'air impur n'est pas envoyé dans l'espace qui se trouve sous le toit, et l'on pourrait aisément fermer les ouvertures pratiquées sous la galerie si l'on s'aperçoit que le courant d'air froid en hiver n'est pas agréable.

2. Pour effectuer la ventilation dans l'escalier et les passages, Votre Comité recommande que l'abat-jour sur le bord du toit soit enlevé, vu qu'il est d'ailleurs incommode en hiver et qu'il y soit remplacé par une lanterne avec vitreaux sur les quatre faces ; on pourrait en ouvrir une ou deux au besoin dans les doux temps et l'on pourrait placer au sommet un ventilateur permanent pour les mois d'hiver.

3. Le puits des cuisines doit être détourné de l'espace qui se trouve sous le toit ou l'on doit y mettre un tube en fer-blanc ou en bois jusqu'en bas, ainsi qu'on le trouvera à propos ; si ce dernier plan est adopté, il serait à propos d'ajuster les tuyaux des soupapes au tube qui se trouve sous le toit afin d'en augmenter le courant.

Quant à l'admission de l'air pur et de l'air chaud en hiver, Votre Comité pense

que lorsque les fournaises ne sont pas nécessaires, on pourra recevoir assez d'air par les fenêtres, et en tenant continuellement ouverte la grande porte à panneau qui communique avec la chambre de lecture, on aura une excellente ventilation dans l'escalier et les passages. Dans l'hiver, bien que l'on pourrait peut être encore tenir ces portes ouvertes, il faudra veiller aux arrangements convenables aux fournaises à air chaud ; ces fournaises sont au nombre de quatre et suffisent amplement aux besoins du chauffage, et la question à considérer se divise donc en deux parties,—la source où l'on obtiendra l'air, et la manière dont on le transmettra dans la Chambre.

A présent, il n'y a que deux fournaises en opération, et l'air extérieur qui y est admis est pris dans la cour de M. *Caron* par des tubes qui donnent une section de 96 pouces carrés pour chaque fournaise ; comme ces ouvertures sont évidemment insuffisantes, il en a été pratiqué deux autres avec une section de 85 pouces chaque, ou 170 pouces en tout, dans la cave même. Ainsi donc, en supposant que le plus fort courant d'air extérieur vienne du dehors, la plus grande partie de l'air admis dans la Chambre vient cependant des caves, qui n'ont aucune communication avec l'air extérieur, excepté par une porte de derrière employée quelques fois pour le bois, etc., et par la chambre des rafraichissements sur le front. Les autres fournaises qui ne sont pas encore terminées, souffrent les mêmes objections, l'air extérieur entrant par le soupirail de la cave qui fait face sur la rue, et le reste venant de la cave, avec cet autre désavantage que la cave elle-même ne communique nullement avec l'extérieur (quand la petite fenêtre est fermée en hiver) excepté par les cuisines. Tout cet arrangement est bien mauvais. Les tubes à air, avec leurs dimensions actuelles, sont absolument insuffisants ; ils devraient être au moins quatre ou cinq fois plus grands, car non seulement ils fournissent la plus grande partie de l'air que plusieurs centaines de personnes ont à respirer, mais font encore que pour obtenir assez de chaleur cette petite quantité d'air est transmis dans un état désagréable et malsain au lieu de recevoir une grande quantité d'air modérément chauffé. Dans le fait, l'air est quelquefois tellement chaud, qu'il est impossible de tenir la main dans les ouvertures ou sur le plancher près de ces ouvertures, et que la résine bouille dans les nœuds des planchers.

La manière dont l'air est admis souffre aussi des objections dans l'opinion de Votre Comité, à présent au moins que l'air est chauffé à un tel point, il entre dans la Chambre sous les sièges des Membres de manière à être excessivement oppressant et quelquefois tout à fait insupportable pour ceux qui ont le malheur de s'asseoir au-dessus de ces ouvertures. Le meilleur moyen serait de répandre l'air chaud en pratiquant plus d'ouvertures, et mieux encore, de pratiquer ces ouvertures à un endroit du plancher où les Membres n'en seraient pas incommodés.

Les recommandations de Votre Comité sont donc sous ce chapitre comme suit :—

4. Qu'il ne soit admis que de l'air extérieur dans les Chambres à air des fournaises.

5. Qu'il soit établi des communications plus grandes ou plus nombreuses avec l'air extérieur.

6. Que l'air chaud soit introduit dans la Chambre par un plus grand nombre d'ouvertures et que les plus grandes soient faites dans le plancher de la Chambre.

En terminant, Votre Comité recommande que l'on observe la plus grande propreté dans les cuisines et les caves situées sous la Chambre, et que ce soit particulièrement le devoir du Sergent d'Armes d'y veiller et de surveiller tous les appareils adoptés pour le chauffage et la ventilation.

M. *Felton*, du Comité Permanent des divers Bills Privés, a présenté à la Chambre le Quinzième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre Comité a trouvé, par l'Ordre de renvoi, que le Bill pour incorporer certaines personnes, sous les nom et raison de la Compagnie de Navigation de *Otter Creek*, lui a été renvoyé par Votre Honorable Chambre. En examinant le Bill, Votre Comité trouve que la Compagnie à laquelle il se rapporte est de la nature d'une Compagnie de Canal, et Votre Comité soumet humblement que le Bill aurait dû être renvoyé au Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques.

Ordonné, Que l'Ordre de cette Chambre du 14 du courant, qui renvoie le Bill pour incorporer certaines personnes sous les nom et raison de la Compagnie de Navigation de *Otter Creek*, au Comité Permanent des divers Bills Privés, soit déchargé.

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques.

M. *James Smith*, du Comité Spécial nommé pour juger et décider du mérite des Pétitions, se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour le Comité de *Mégantic*, a informé la Chambre, Que *Atanson Cooke*, Ecuyer, Membre du Comité, a été absent pendant une heure après le temps fixé pour la réunion du dit Comité aujourd'hui.

Sur motion de M. *James Smith*, secondé par M. *Langton*,

Ordonné, Que *Atanson Cooke*, Ecuyer, soit présent à sa place dans cette Chambre Demain.

Résolu, Qu'il soit envoyé un Message au Conseil Législatif, pour informer leurs Honneurs que cette Chambre permet à *Luther H. Holton*, Ecuyer, Membre de cette Chambre, de comparaître et rendre témoignage, s'il le juge à propos, devant le Comité Spécial du Conseil Législatif chargé de s'enquérir des accusations portées contre les Membres de la dernière Administration.

Ordonné, Que M. le Solliciteur-Général *Smith* porte le dit Message au Conseil Législatif.

Ordonné, Que le Rapport du Maître Général des Poste du *Canada*, pour l'année expirée le 31 Mars 1854, présenté le 14 du courant, soit imprimé pour l'usage des Membres de cette Chambre.

L'Honorable M. *Chauveau*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté, en conformité d'une Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général,—Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur-Général, datée le 16 du Mois dernier, priant Son Excellence de faire mettre devant cette Chambre, un Tableau indiquant les Recettes provenant de toute source et la Dépense faite pour le Canal *Rideau* durant les deux dernières années fiscales, comprenant les noms de chaque officier, serviteur ou agent, ainsi que les salaires et émoluments reçus par les dits officiers, serviteurs ou agents, ou qui leur étaient respectivement dus durant cette période; et faisant voir quelles sommes ont été reçues ou sont dues pour des terres vendues ou concédées par le Gouvernement sur la ligne du Canal, ou à son terminus inférieur.

Pour la dite Réponse, voir Appendice (T.T.)

Ordonné, Que la 71^{me} Règle de cette Chambre soit mise de côté, par rapport au Bill pour incorporer la Compagnie des Ardoisières de *Kingsey*, et au Bill pour incorporer la Compagnie des Ardoisières de *Shipton*.

M. *James Smith* a proposé, secondé par M. *Sidney Smith*, et la Question ayant été proposée, Que durant le reste de cette Session, cette Chambre se réunisse à Dix heures de l'avant-midi, et s'ajourne pour une heure, depuis Deux jusqu'à Trois, et depuis Six jusqu'à Sept heures de l'après-midi, chaque jour, à commencer Demain;

M. Langton a proposé, en amendement à la Question, secondé par M. Cartier, Que tous les mots après "Que," jusqu'à la fin de la Question, soient retranchés, et les mots, "Mercredi prochain, cette Chambre se réunira à Onze heures de l'avant-midi," soient insérés en leur place ;

Et la Question ayant été mise sur l'Amendement, la Chambre s'est divisée :— Et la Question a été résolue dans l'affirmative.

Alors, la Question principale, telle qu'amendée, ayant été mise, Que Mercredi prochain cette Chambre se réunira à Onze heures de l'avant-midi ; la Chambre s'est divisée :—Et la Question a été résolue dans l'Affirmative.

Ordonné, Que la 71^{me} Règle de cette Chambre soit mise de côté par rapport au Bill pour amender l'Acte d'incorporation de la Compagnie du Chemin de Fer du Nord.

Ordonné, Que l'Honorable M. Cayley ait la permission d'introduire un Bill pour amender et étendre l'Acte pour établir un Fonds Consolidé d'Emprunt Municipal pour le Haut-Canada.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Demain.

Ordonné, Que ce jour et après ce jour, les Ordres du jour sur lesquels il ne sera pas procédé lorsqu'ils seront appelés, seront placés au bas de la Liste, à moins que la Chambre n'en dispose autrement.

M. Mackenzie a proposé, secondé par M. Aikins, et la Question ayant été mise, Qu'il lui soit permis d'introduire un Bill pour empêcher que le Pouvoir Exécutif n'accorde à l'avenir aux Juges, Juges-en-Chef, Chanceliers et Vice-Chanceliers dans le Haut-Canada, des sommes énormes à mêmes les deniers publics, comme Pension à vie ou Annuités, sans en demander ou obtenir la sanction spéciale de la Législature dans chaque cas ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs

Aikins,	Foley,	McDonald,	Roderick,	Smith,	Sidney,
Alleyn,	Guéremont,	Mackenzie,	Smith,	James,	
Bell,	Hartman,	Matheson,	Southwick,		
Bureau,	Holton,	Mattice,	Terrill,		
Church,	Laberge,	Merritt,	Thibaudeau.		
De Witt,	Lemieux,	Niles,	Wilson,		
Dostaler,	Lumsden,	Pouliot,	Wright,		
Fergusson,	Macdonald,	John S. Scatcherd,	33. Young.		
Ferrie,					

CONTRE.

Messieurs

Bellingham,	Crysler,	Laporte,	Poulin,
Blanchet,	Delong,	Larivill,	Rankin,
Brodeur,	Dionne,	Macdonald, Pro.Gén.	Rhodes,
Cartier,	Felton,	MacNab, Sir A. N.	Robinson,
Casault,	Ferres,	Masson,	Ross, Sol. Gén.
Cauchon,	Fortier, Thomas,	Meagher,	Shaw,
Cayley,	Fortier, Octave C.	Morin,	Somerville,
Chabot,	Fournier,	Morrison, Joseph C.	Stevenson,
Chauveau,	Gill,	Morrison, Angus,	39. Yeilding.
Crawford,	Hincks,	Patrick,	

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Ordonné, Que le Greffier mette devant cette Chambre, pour son information, une Liste des Officiers Publics, Commissaires, Corporations ou Sociétés, qui,

en vertu de l'Ordre de la Chambre du 14 Septembre dernier, ont été requis par le Greffier de faire les Rapports ou Etats exigés par la Loi, ou par les Ordres Permanents de la Chambre, et qui ne l'ont pas fait.

Résolu, Que cette Chambre concourt dans le Second Rapport du Comité Permanent des Impressions.

M. *Chisholm* a proposé, secondé par M. *Felton*, et la Question ayant été mise, Qu'aucune personne qui aura été, par Ordre de cette Chambre, mise sous la garde du Sergent d'Armes, ne sera libérée de la dite garde si elle n'a auparavant payé un Honoraire d'un Louis au Sergent d'Armes; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs

<i>Bellingham</i> ,	<i>Ferres</i> ,	<i>Macdonald</i> , Pro. Gén.	<i>Rankin</i> ,
<i>Brown</i> ,	<i>Gill</i> ,	<i>MacNab</i> , Sir A. N.	<i>Rhodes</i> ,
<i>Cauchon</i> ,	<i>Hartman</i> ,	<i>Matheson</i> ,	Ross, Sol. Gén.
<i>Chabot</i> ,	<i>Hincks</i> ,	<i>Meagher</i> ,	Ross, James
<i>Chauveau</i> ,	<i>Jackson</i> ,	<i>Morin</i> ,	<i>Shaw</i> ,
<i>Chisholm</i> ,	<i>Labelle</i> .	<i>Morrison</i> , Joseph C.	<i>Smith</i> , Sol. Gén.
<i>Church</i> ,	<i>Laberge</i> ,	<i>Morrison</i> , Angus,	<i>Somerville</i> ,
<i>Crawford</i> ,	<i>Larwill</i> ,	<i>Munro</i> ,	<i>Southwick</i> ,
<i>Crysler</i> ,	<i>Loranger</i> ,	<i>O'Farrell</i> ,	<i>Spence</i> ,
<i>DeLong</i> ,	<i>Lumsden</i> ,	<i>Patrick</i> ,	<i>Stevenson</i> ,
<i>Drummond</i> , Pro. Gén.	<i>Macbeth</i> ,	<i>Prévost</i> ,	46. <i>Young</i> .
<i>Felton</i> ,	<i>Macdonald John S.</i>		

CONTRE.

Messieurs

<i>Aikins</i> ,	<i>Darche</i> ,	<i>Holton</i> ,	<i>Pouliot</i> ,
<i>Alley</i> ,	<i>Desaulniers</i> ,	<i>Langton</i> ,	<i>Robinson</i> ,
<i>Bell</i> ,	<i>DeWitt</i> ,	<i>Laporte</i> ,	<i>Smith</i> , Sidney
<i>Blanchet</i> ,	<i>Dorion</i> , Antoine A.	<i>Lemieux</i> ,	<i>Smith</i> , James,
<i>Bourassa</i> ,	<i>Ferrie</i> ,	<i>McDonald</i> , Roderick	<i>Taché</i> ,
<i>Brodeur</i> ,	<i>Foley</i> ,	<i>Mackenzie</i> ,	<i>Terrill</i> ,
<i>Bureau</i> ,	<i>Fortier</i> , Thomas	<i>Marchildon</i> ,	<i>Thibaudcau</i> ,
<i>Cartier</i> ,	<i>Fortier</i> , Octave C.	<i>Masson</i> ,	<i>Turcotte</i> ,
<i>Casault</i> ,	<i>Fournier</i> ,	<i>Mongenais</i> ,	<i>Valois</i> .
<i>Chapais</i> ,	<i>Frazer</i> ,	<i>Niles</i> ,	43. <i>Wright</i> .
<i>Daoust</i> , Jean B.	<i>Guévremont</i> ,	<i>Poulin</i> ,	

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Message du Conseil Législatif, par *John Fennings Taylor*, Ecuyer, l'un des Maîtres en Chancellerie:—

M. l'Orateur,

Le Conseil Législatif a passé le Bill, intitulé: "Acte pour incorporer la Compagnie Canadienne de Navigation Océanique à la Vapeur," avec plusieurs Amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Et ensuite, il s'est retiré.

La Chambre a procédé à prendre en considération les Amendements faits par le Conseil Législatif au Bill, intitulé: "Acte pour incorporer la Compagnie Canadienne de Navigation Océanique à la Vapeur;" lesquels ont été lus comme suit:—

Page 1, ligne 27. Retranchez depuis "Vapeur," jusqu'à "pour," dans la 28^{me} ligne.

Page 1, ligne 31. Après "Et," ou ce mot se rencontre pour la deuxième fois, insérez, "des Vaisseaux à Vapeur ou autres Vaisseaux."

Page 5, ligne 35. Retranchez "Police."

Page 5, ligne 42. Retranchez "Police."

Page 5, ligne 25 et 26. Retranchez depuis "Consentement" jusqu'à "des," où ce mot se rencontre pour la deuxième fois, et insérez "d'un ou."

Page 6, ligne 29. Après "donné," insérez : "et qui posséderont les trois cinquièmes de la valeur du Capital représenté pour tous les Actionnaires présents en personne, ou représentés par procureur à la dite assemblée."

Page 7, ligne 44. Retranchez "Police d'Assurance."

Page 8, ligne 15. Retranchez depuis "Torrance" jusqu'à "Ira," et insérez "Andrew Shaw."

Page 8, ligne 23. Retranchez depuis "Russell" jusqu'à "James," et insérez "John Frothingham."

Page 8, ligne 40. Retranchez depuis "seront" jusqu'à "de," où ce mot se rencontre pour la deuxième fois, et insérez : "valides et obligatoires pour toutes les parties y concernées, et aussi pour les Actionnaires de la Corporation créée par les présentes."

Page 8, ligne 42. Retranchez depuis "comme" jusqu'à "excepté," dans la 43^{me} ligne, et insérez "en pleine force et autorité."

Les dits Amendements ayant été lus une seconde fois, ils ont été adoptés.

Ordonné, Que M. *Holton* reporte le Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs Amendements.

M. *Ferres* a proposé, secondé par M. *Alleyn*, et la Question ayant été proposée, Que la Pétition de *John Maguire*, Ecuyer, de la Cité de *Québec*, Magistrat de Police ; la Pétition du Révérend *John Cook*, D.D., et autres, de la Cité de *Québec* ; la Pétition de *Samuel Snell*, Matelot, de la Ville de *Londres, Angleterre* ; la Pétition de *Jean Dion*, Pilote, de la Cité de *Québec* ; et la Pétition de *William Wright* et autres, de la Cité de *Québec* ; demandant une enquête sur la conduite du dit *John Maguire*, comme Magistrat de Police ou Inspecteur de Police, à *Québec*, soient renvoyée à un Comité Spécial de cinq Membres à être nommé par la Chambre, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records ;

L'Honorable M. le Procureur-Général *Drummond* a proposé, en amendement à la Question, secondé par l'Honorable M. *Morin*, Que tous les mots : "la Pétition du Révérend *John Cook*, D.D., et autres, de la Cité de *Québec*," soient retranchés ;

Et la Question ayant été mise sur l'Amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs

<i>Alleyn,</i>	<i>Daoust, Jean B.</i>	<i>Langton,</i>	<i>Niles,</i>
<i>Bellingham,</i>	<i>Darce,</i>	<i>Laporte,</i>	<i>Poulin,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>Lemieux,</i>	<i>Pouliot,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Dionne,</i>	<i>Loranger,</i>	<i>Rankin,</i>
<i>Brodeur,</i>	<i>Dostaler,</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Rhodes</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Drummond, Pro. Gén.</i>	<i>Macdonald, Pro. Gén.</i>	<i>Ross, Sol. Gén.</i>
<i>Cartier,</i>	<i>Felton,</i>	<i>McDonald, Roderick</i>	<i>Ross, James,</i>
<i>Cusault,</i>	<i>Fortier, Thomas</i>	<i>MacNab, Sir A. N.</i>	<i>Smith, Sol. Gén.</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Fortier, Octave C.</i>	<i>Marchildon,</i>	<i>Smith, James</i>
<i>Chabot,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Spence,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Gill,</i>	<i>Meagher,</i>	<i>Tché,</i>
<i>Chauveau,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Thibaudreau,</i>
<i>Church,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Morin,</i>	<i>Turcotte.</i>
<i>Cook,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Morrison, Angus, 58.</i>	<i>Valois.</i>
<i>Crysler,</i>	<i>Laberge,</i>		

CONTRE.

Messieurs

<i>Ball,</i>	<i>Ferrie,</i>	<i>Lumden,</i>	<i>Murney,</i>
--------------	----------------	----------------	----------------

<i>Brown,</i>	<i>Foley,</i>	<i>Lyon,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Chisholm,</i>	<i>Fruzer,</i>	<i>Macdonald, John S.</i>	<i>Wilson,</i>
<i>De Witt,</i>	<i>Galt,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Wright,</i>
<i>Dorion, Antoine A.</i>	<i>Hartman,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Yeilding,</i>
<i>Fergusson,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Mattice,</i>	27. <i>Young,</i>
<i>Ferres,</i>	<i>Larwill.</i>	<i>Merritt,</i>	

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Alors, la Question principale, telle qu'amendée, ayant été mise ;

Résolue, Que la Pétition de *John Maguire*, Ecuyer, de la Cité de *Québec*, Magistrat de Police ; la Pétition de *Samuel Snell*, Matelot, de la Cité de *Londres*, Angleterre ; la Pétition de *Jean Dion*, Pilote de la Cité de *Québec* ; et la Pétition de *William Wright* et autres, de la Cité de *Québec* ; demandant une enquête sur la conduite du dit *John Maguire* comme Magistrat de Police ou Inspecteur de Police, à *Québec*, soient renvoyées à un Comité Spécial de cinq Membres, à être nommé par la Chambre, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que *M. Ferres*, *M. Lemieux*, *M. Loranger*, *M. Rhodes* et *M. Ferrie* composent le dit Comité.

L'Ordre de la Chambre de Vendredi dernier, pour la comparution de *William Frederick Powell*, Ecuyer, à sa place dans cette Chambre aujourd'hui, étant lu :—Et *M. Powell* n'étant pas à sa place ;

Ordonné, Que la 84^{me} Section de l'Acte des Pétitions d'Élection de 1851, soit maintenant lue ;—Et cette Section ayant été lue ;

Ordonné, Que *William Frederick Powell*, Ecuyer, étant l'un des Membres du Comité Spécial nommé pour juger et décider du mérite de la Pétition se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour le Comté de *Montmagny*, ayant été absent pendant une heure après le temps fixé pour la réunion du Comité, Vendredi dernier, et ne s'étant pas rendu à sa place dans cette Chambre, aujourd'hui, soit pris sous la garde du Sergent d'Armes de service dans cette Chambre, pour telle négligence de son devoir.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender les Lois de Naturalisation de cette Province, étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité de toute la Chambre Demain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour abroger certaines parties des Ordonnances relatives aux Chemins d'hiver dans le *Bas-Canada*, en autant qu'il s'agit du District de *Montréal*, étant lu ;

M. Darche a proposé, secondé par *M. Guévremont*, et la Question ayant été proposée, Que le Bill soit maintenant lu une seconde fois ;

M. Masson a proposé, en amendement à la Question, secondé par *M. Terrill*, Que le mot "maintenant," soit retranché, et les mots : "de ce jour en six mois," ajoutés à la fin d'icelle ;

Et la Question ayant été mise sur l'Amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Dorion, Antoine A.</i>	<i>Macdonald, John S.</i>	<i>Ross, Sol. Gén.</i>
<i>Alleyn,</i>	<i>Drummond, Pro. Gtn.</i>	<i>McDonald, Roderick,</i>	<i>Ross, James,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Ferres,</i>	<i>MacNab, Sir A. N.</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bellingham,</i>	<i>Ferrie,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Smith, Sol. Gén.</i>
<i>Brodeur,</i>	<i>Fortier, Octave C.</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Smith, Sidney,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Hartman,</i>	<i>Mattice,</i>	<i>Smith, James,</i>
<i>Cartier,</i>	<i>Labellé,</i>	<i>Meagher,</i>	<i>Southwick,</i>

Chapais,
Chauveau,
Chisholm,
Crysler,
DeWitt,

Laporte,
Jarwill,
LeBouillier,
Macbeth,

Mongenais,
Morin,
Morrison, Angus,
Niles,

Spence,
Terrill,
Wilson,
45. Wright.

CONTRE.

Messieurs

Cauchon,
Darche,
Dionne,

Fournier,
Gill,
Guévremont,

Marchildon,
Poulin,
Pouliot,

Thibaudeau,
Turcotte,
12. Valois.

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Alors, la Question principale, telle qu'amendée, ayant été mise ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois de ce jour en six mois.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour régler l'Inspection de la Potasse et de la Perlasse à *Montréal* ; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil ; et M. *Bellingham* a fait rapport, Que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu Demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour augmenter le Capital de la Compagnie du Pont Suspendu des Chutes de *Niagara* ; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil ; et M. *Wilson* a fait rapport, Que le Comité avait passé le Bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois Demain.

Un Bill pour amender l'Acte pour remettre en vigueur l'Acte qui autorise les Habitants de la Seigneurie d'*Yamaska* à régler la Commune de la dite Seigneurie, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le Titre soit : "Acte pour amender l'Acte qui remet en vigueur un Acte qui autorise les Habitants de la Seigneurie d'*Yamaska* à régler la Commune de la dite Seigneurie."

Ordonné, Que M. *Gill* porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender les Actes pour assurer l'indépendance des Membres de l'Assemblée Législative, étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Lundi, le onzième jour de Décembre prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour venir en aide aux Marchands, Commerçants et autres, étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Lundi, le onzième jour de Décembre prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte des Corporations Municipales, étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Lundi, le onzième jour de Décembre prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour ériger le Comté Electoral d'*Argentcuil* en une Municipalité séparée, étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Lundi, le onzième jour de Décembre prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill relatif à la célébration du Mariage dans le *Haut-Canada*, étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Lundi, le onzième jour de Décembre prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour étendre au *Bas-Canada* l'Acte, intitulé : "Acte pour autoriser les Sociétés en Commandite dans le *Haut-Canada*," étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité Spécial composé de l'Honorable M. le Procureur-Général *Drummond*, M. *Bellingham*, l'Honorable M. *Young*, M. *Cartier* et M. *Antoine Aimé Dorion*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour exempter les Employés du Gouvernement de cette Province, dans certains Départements du Service Public, de travailler le Dimanche, étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Lundi, le onzième jour de Décembre prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour assurer la réunion plus commode du Parlement Provincial, étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Lundi, le onzième jour de Décembre prochain.

Alors, sur motion de M. *Mackenzie*, secondé par M. *Brown*,
La Chambre s'est ajournée.

Martis, 28° die Novembris ;

ANNO, 18° VICTORIÆ REGINÆ, 1854.

MESSAGE du Conseil Législatif, par *John Fenning Taylor*, Ecuyer, l'un des Maîtres en Chancellerie :—

M. l'Orateur,

Le Conseil Législatif a passé le Bill, intitulé : "Acte pour amender les Actes relatifs à la Compagnie du Grand Tronc de Chemin de Fer du *Canada*," sans aucun amendement.

Et ensuite, il s'est retiré.

Le Sergent d'Armes de service dans cette Chambre, a informé la Chambre, qu'il n'a pu exécuter son Ordre de d'hier, en prenant sous sa garde *William Frederick Powell*, Ecuyer, vu la maladie grave de ce Monsieur.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par M. *Frazer*,—la Pétition de *Richard Hendershot* et autres, du Village de *Thorold*, Comté de *Welland*.

Par M. *Guévremont*,—la Pétition de *Prisque Milette* et autres, Commissaires d'Ecole de *Sorel*.

Par l'Honorable M. *Young*,—la Pétition de l'Honorable A. N. *Morin* et autres, du *Canada* et des *Etats-Unis* d'Amérique.

Ordonné, Que la Pétition d'*Eugène Philippe Dorion*, de la Cité de *Québec*, soit renvoyée au Comité Permanent des Dépenses Contingentes.

M. *Loranger*, du Comité Spécial nommé pour juger et décider du mérite de la Pétition se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour les Comtés-unis de *Lenox* et *Addington*, a informé la Chambre, Que le Comité a décidé et constaté,

Que le vingt-septième jour de Novembre courant, la contestation de la dite Election a été abandonnée par les Pétitionnaires.

Que *David Roblin*, Ecuyer, Membre siégeant, a été dûment élu et rapporté comme le Représentant des dits Comtés-unis.

Que la Pétition de *Benjamin Seymour* et autres, n'était ni frivole ni vexatoire.

Et il a été ordonné que les dites Décisions soient entrées dans les Journaux de cette Chambre.

M. *Felton*, du Comité Permanent des divers Bills Privés, a présenté à la Chambre le Seizième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre Comité a examiné le Bill pour incorporer les Membres de la Société Amicale Britannique Américaine du *Canada*, et y a adopté certains amendements, qu'il demande la permission de soumettre à la considération de Votre Honorable Chambre.

Votre Comité en même temps recommande respectueusement que ce Bill soit soustrait à l'opération de la 67^{me} Règle, en autant qu'elle a rapport au paiement des Honoraires et des Dépenses.

L'Honorable M. le Procureur-Général *Drummond*, du Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques, a présenté à la Chambre le Neuvième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre Comité a examiné le Bill pour amender l'Acte d'Incorporation de la Compagnie du Chemin de Fer du Nord, qui lui a été renvoyé, et y a adopté plusieurs amendements, qu'il soumet humblement à l'adoption de Votre Honorable Chambre.

Sur motion de M. *James Smith*, secondé par M. *Langton*,

Ordonné, Que le Comité Spécial sur les Pétitions d'Election de *Mégantic*, ait la permission de s'ajourner jusqu'au second jour de Janvier prochain, si la Chambre siège alors, et si elle n'est pas alors en Session, il devra se réunir le second Lundi après que la Chambre siégera de nouveau, à Midi.

M. *Jobin*, du Comité Permanent des Dépenses Contingentes, a présenté à la Chambre le Sixième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

En conséquence de l'ajournement anticipé de Votre Honorable Chambre, Votre Comité, sur la suggestion du Greffier, recommande qu'une autre somme de Douze mille louis courant, soit avancée pour payer les Dépenses Contingentes de Votre Honorable Chambre.

Sur motion de M. *Jobin*, secondé par M. *Galt*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien émaner son Warrant en faveur de *William Burns Lindsay*, Ecuyer, Greffier de cette Chambre, pour la somme de Douze mille livres courant, pour payer les Dépenses Contingentes de cette Chambre, et assurant Son Excellence que cette Chambre en fera bon.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Ordonné, Que la Réponse relative aux Emigrés, qui a été présentée le trois du courant, soit imprimée pour l'usage des Membres de cette Chambre.

L'Ordre de la Chambre d'hier, pour la comparution de *Joseph Papin*, Ecuyer, à sa place dans cette Chambre aujourd'hui, étant lu :—Et M. *Papin* n'étant pas présent à sa place ;

Ordonné, Que la 84^{me} Section de l'Acte des Pétitions d'Election de 1851, soit maintenant lue :—Et cette Section ayant été lue ;

Ordonné, Que *Joseph Papin*, Ecuyer, étant l'un des Membres du Comité Spécial nommé pour juger et décider du mérite de la Pétition se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour le Comté d'*Argentcuil*, ayant été absent pendant une heure après le temps fixé pour la réunion du Comité, hier, et ne s'étant pas rendu à sa place dans la Chambre aujourd'hui, soit pris sous la garde du Sergent d'Armes de service dans cette Chambre, pour telle négligence de son devoir.

Le Sergent d'Armes de service dans cette Chambre, a informé la Chambre qu'il avait pris sous sa garde *Joseph Papin*, Ecuyer.

Sur ce, M. *Foley* a informé la Chambre que M. *Papin* l'a prié de dire, Que Samedi dernier, à environ quatre heures et quart, il reçut une Dépêche télégraphique, l'informant qu'un membre de sa famille à *Montréal*, était sérieusement indisposé ; qu'il considéra en conséquence de son devoir de partir pour *Montréal* le même jour, d'où il n'a pu être de retour que ce matin ; et cette déclaration ayant été affirmée sous serment par M. *Papin* ;

Ordonné, Que *Joseph Papin*, Ecuyer, soit remis en liberté, sans payer d'Honoraire.

Ordonné, Que le Bill pour amender l'Acte d'Incorporation de la Compagnie du Chemin de Fer du Nord, tel que rapporté du Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques, soit renvoyé à un Comité de toute la Chambre Demain.

L'Ordre de la Chambre d'hier, pour la comparution d'*Alanson Cooke*, Ecuyer, à sa place dans cette Chambre aujourd'hui, étant lu :—Et M. *Cooke* n'étant pas présent à sa place ;

Ordonné, Que la 84^{me} Section de l'Acte des Pétitions d'Election de 1851, soit maintenant lue :—Et cette Section ayant été lue ;

Ordonné, Qu'*Alanson Cooke*, Ecuyer, étant l'un des Membres du Comité Spécial nommé pour juger et décider du mérite des Pétitions se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour le Comté de *Mégantic*, ayant été absent pendant une heure après le temps fixé pour la réunion du Comité, hier, et ne s'étant pas rendu à sa place dans la Chambre aujourd'hui, soit pris sous la garde du Sergent d'Armes de service dans cette Chambre, pour telle négligence de son devoir.

Le Sergent d'Armes de service dans cette Chambre, a informé la Chambre, qu'il a pris sous sa garde *Alanson Cooke*, Ecuyer.

Sur ce, M. *James Smith* a informé la Chambre, que M. *Cooke* l'a prié de dire, Qu'il est parti pour se rendre chez lui, dans le Comté d'*Outaouais*, immédiatement après l'ajournement du Comité, le 13^{me} jour de Novembre courant, croyant être de retour pour la réunion du Comité, hier, qu'il est arrivé à *Montréal* Samedi dernier, et qu'il a pris passage à bord du Steamer *Lady Elgin*, ce jour là, pour *Québec*, et qu'il s'est embarqué dans le dit vaisseau pour cela ; et qu'après que le Steamer de la Malle, *Saguenay* eût quitté *Montréal*, ce soir là, l'ordre pour le départ du *Lady Elgin* fut contremandé, et ce vaisseau ne partit de *Montréal* que le Lundi soir, alors qu'il laissa *Montréal*, et n'arriva à *Québec* que Mardi matin, le 28^{me} jour de Novembre, et conséquemment trop tard pour la réunion du Comité, hier ; et de plus, que le dit 13^{me} jour du courant, M. *Cooke* avait obtenu un congé d'absence de cette Chambre pour deux semaines, et cette déclaration ayant été affirmée par M. *Cooke* sous serment ;

Ordonné, Qu'*Alanson Cooke*, Ecuyer, soit remis en liberté sans payer d'Honoraire.

Ordonné, Que les Quatrième et Cinquième Rapports du Comité Permanent des Dépenses Contingentes soient pris en considération Demain, à trois heures de l'après-midi, et que ce soit alors le premier Ordre du jour.

Sur motion de M. *Antoine Aimé Dorion*, secondé par M. *Holton*,

Ordonné, Que la partie de la 67^{me} Règle de cette Chambre, qui a rapport au paiement des Honoraires et Frais sur les Bills Privés, soit mise de côté, en autant qu'il s'agit du Bill pour incorporer les Membres de la Société Amicale Britannique Américaine du *Canada*.

Ordonné, Que le Bill pour incorporer les Membres de la Société Amicale Britannique Américaine du *Canada*, tel que rapporté du Comité Permanent des divers Bills Privés, soit renvoyé à un Comité de toute la Chambre Demain.

L'Honorable M. *Hincks*, du Comité Spécial nommé pour s'enquérir des effets produits sur les intérêts Commerciaux de cette Province par le système de conserver les Dépôts Publics dans une des Banques incorporées, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu.

Pour le dit Rapport, voir Appendice (E.E.)

Ordonné, Que le dit Rapport soit imprimé pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Ordonné, Que la Pétition de la Compagnie du Chemin de Fer de *Montréal* et *Bytown*, soit renvoyée au Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques.

Ordonné, Que les Ordres du jour soient maintenant appelés.

Et l'Ordre du jour étant lu, pour que la Chambre se forme en Comité pour prendre en considération la Motion faite Lundi, le vingt du courant, Que des Subsidés soient accordés à Sa Majesté ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité ; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. *Casault* a fait rapport, Que le Comité avait passé une Résolution.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu Demain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender les Lois qui ont rapport aux Banques d'Epargne, étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité de toute la Chambre Vendredi prochain.

Sur motion de M. *Laberge*, secondé par M. *James Smith*,

Ordonné, Que le Comité Spécial sur la Pétition d'Élection de *Montmagny* ait la permission de s'ajourner jusqu'au second jour de Janvier prochain, si la Chambre siège alors; et, si elle ne siège pas, au second jour après la première séance qui suivra l'ajournement, afin que le Pétitionnaire et le Membre siégeant aient le temps de produire au Président du Comité des Listes des Voteurs aux votes desquels il est objecté.

L'Ordre du jour, pour recevoir le Rapport du Comité de toute la Chambre, pour prendre en considération les divers Actes réglant les Droits de Douane dans cette Province, et l'opportunité d'y faire certains amendements, étant lu;

Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé, et que le Rapport soit renvoyé de nouveau à un Comité de toute la Chambre, aux fins de reconsidérer les Droits imposés sur les Vins, le Café et le Gingembre Moulu.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil; et M. *Terrill* a fait rapport, Que le Comité avait passé plusieurs Résolutions.

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant reçu.

M. *Terrill* a fait rapport des Résolutions en conséquence; lesquelles ont été lues comme suit:—

1. *Résolu*, Qu'il est expédient d'abolir tous Droits de Douane, spécifiques et *ad valorem*, imposés par l'Acte 12 *Vict.*, chap. 1, et la Cédule A, ou tableau des Droits de Douane à l'entrée annexé au dit Acte, ou par l'Acte 16 *Vict.*, chap. 84, sur les articles qui suivent, savoir: Sucre de toute sorte, Mélasse, Thé, Café, Tabac de toute sorte, manufacturé ou non manufacturé, y compris les Cigares et le Tabac en Poudre, Vins de toute sorte en futailles ou en bouteilles, Whiskey, Rum, Genièvre, Eau-de-vie, et autres Liqueurs en Esprit ou Eaux Fortes, excepté Rum et Whiskey, Spiritueux, Cordiaux et Liqueurs sucrées et mêlée de quoi que ce soit de manière qu'on ne puisse constater leur force au moyen de l'Hydromètre de *Sykes*, dans le but de mieux régler le Tarif en n'imposant que des Droits spécifiques seulement sur les dits articles.

2. *Résolu*, Qu'il est expédient d'imposer les Droits spécifiques de Douane à l'entrée qui suivent, sur les articles mentionnés dans la Résolution précédente, savoir:—

	£	s.	d.
Sucre, Rafiné, en Pain, Ecrasé ou Candi, ou autre Sucre rendu semblable par quelque procédé, par Qt.....	0	12	0
Sucre Bâtard, Blanc et Brun, Blanchi ou Jaune, ou autre Sucre rendu de même qualité par quelque procédé.....	0	8	6
Sucre Brut, et autres qui n'est pas de même qualité que le Sucre Bâtard Blanc ou Brun, Blanchi ou Jaune, par Qt.....	0	6	6
Mélasses, par Gallon.....	0	0	2
Thé, par lb.....	0	0	2
Café Vert, par lb.....	0	0	0½
Café, autre que le Vert, par lb.....	0	0	2
Tabac, manufacturé ou non manufacturé, autre que des Cigares et du Tabac en Poudre, par lb.....	0	0	2
Cigares, par lb.....	0	2	0
Tabac en Poudre, par lb.....	0	0	4
Vins de toute sorte en futailles ou autres vaisseaux qui ne soient pas des bouteilles et n'excédant pas en valeur £15, par Gallon....	0	1	6

	£	s.	d.
Vins de toute sorte en bouteilles, par douzaine de Pintes.....	0	7	6
do do par douzaine de Chopines.....	0	3	9
Whiskey, par Gallon.....	0	0	5
Rhum, par Gallon.....	0	1	8
Eau-de-vie, par Gallon.....	0	3	0
Genièvre et autre Liqueurs en Esprit, ou Eaux Fortes n'étant pas du Whiskey, du Rum, ou de l'Eau-de-vie, par Gallon.....	0	2	6
Cordiaux, Liqueurs et Spiritueux sucrés ou mêlés de toute autre ar- ticles, par Gallon.....	0	4	0

3. *Résolu*, Qu'il est expédient d'abolir le Droit de trente pour cent *ad valorem* imposé par le dit Acte 12 *Vict.*, chap. 1, sur les Epices et Fruits, Noix, Vinaigre, Macaroni et Vermicelle, Confitures ou Fruits confits dans le Sucre, le Sucre Candi ou la Mélasse, dans le but de mieux régler le Tarif en imposant des Droits spécifiques seulement sur la plupart des dits articles, et en réduisant les Droits sur le reste.

4. *Résolu*, Qu'il est expédient d'imposer les Droits de Douane a l'entrée qui suivent, sur les articles mentionnés dans la Résolution immédiatement précédente, savoir :—

	£	s.	d.
Amandes, Raisin de Corinthe, Figues, Noix, Prunes, Raisin sec, et autres Fruits séchés, par lb.....	0	0	1
Piment, Toute-épice, et Poivre, par lb.....	0	0	1
Casse, Cannelle, Clou de Girofle et Gingembre, par lb.....	0	0	3
Macis et Muscade, par lb.....	0	0	7½
Macaroni et Vermicelle, par lb.....	0	0	1
Toutes Epices non énumérées, par lb.....	0	0	3
Vinaigre, par Gallon.....	0	0	3
Fruits verts, Confiture ou Fruits confits dans le Sucre, le Sucre Candi ou la Mélasse, et autre Confiseries, pour chaque £100 en valeur	12	10	0

5. *Résolu*, Qu'il est expédient d'abolir le droit de vingt pour cent *ad valorem*, imposé par le dit Acte 12 *Vic.*, chap. 1, sur les Animaux de toute sorte, Viandes de toute sorte (excepté le Lard de première qualité, *Mess Pork*,) Beurre, Fromage, Farine, Orge, Sarrazin, Orge dite *bear* et *bigg*, Avoine, Seigle, Fèves et Pois, Farine des Grains ci-dessus et de Froment non bluté, Son gras, et Houblon ; et que les dits articles soient admis en franchise de Droits, excepté seulement dans le cas mentionné dans la septième Résolution.

6. *Résolu*, Qu'il est expédient d'abolir le droit de deux et demi pour cent *ad valorem*, imposé par le dit Acte 12 *Vic.*, chap. 1, ou l'Acte 16 *Vic.*, chap. 85, sur les articles qui suivent, savoir : Ancres, Câbles-Chatne, Placages, Foin, Fonte, Fruits Verts, Ecorce, Baies, Noix, Végétaux, Bois et Drogues employés uniquement dans la Teinture et Indigo, Soies de Cochon, Pierres Meulières brutes, Charbon et Coke, Graisse et Bribes, Chanvre, Filasse et Etoupe non préparés, Cuir, vieux Cordage et Etoupe, Saindoux, Plomb en gueusse ou en feuilles, Marbre en bloc non poli, Huile de Coco, de Poix et de Palmier seulement, Minéraux de toute sorte, Terre à Pipe, Résine et Colophane, Billots de sciage, Boutes en usage, Teazles, Blé-d'inde à Balai, Bois pour faire des Outils de Charpentiers ou Menuisiers, Suif, Goudron et Poix, Métal à Caractère d'Imprimerie en feuilles ou en gueuses, Laine, Caoutchouc, Cordage de toute sorte, Toile à Voile, Cuivre en barres ou en baguettes ou en feuilles, Métal jaune en barres ou en feuilles, Vernis luisant et noir, Ciment marin, Gournables, Etamine, Feutre, Presses d'Imprimerie, Caractères d'Imprimerie, Encre d'Imprimerie, Outils d'Imprimerie de toute sorte, Outils de Relieurs, Presses et Instruments de toute sorte, Vicux Filets et vieux Cordages, Déchets de Coton et de Filasse,

Chiffons, Terre réfractaire et Fil de Chanvre de *Russie* ; et que les dits articles soient admis en franchise de Droits, excepté dans le cas mentionné dans la Résolution qui suit immédiatement celle-ci.

7. *Résolu*, Qu'il est néanmoins expédient de pourvoir à ce que, si le Gouverneur de la Province, en vertu des dispositions de l'Acte passé dans la présente Session, déclare en aucun temps la suspension du Traité entre Sa Majesté et les *Etats-Unis d'Amérique*, signé le 5 Juin 1854, alors, tant que durera cette suspension, les divers articles mentionnés dans la Cédule de l'Acte susmentionné en dernier lieu, de la provenance des *Etats-Unis*, soient sujets aux Droits auxquels ils sont maintenant sujets, et qu'aucun article ne sera admis en franchise de Droit à moins qu'il n'ait été ainsi admis immédiatement avant la passation du dit Acte.

8. *Résolu*, Qu'il est expédient d'étendre les dispositions de l'Acte 10 et 11 *Vict.*, chap. 31, et de tout Acte passé ultérieurement, pour autoriser la manufacture de certains articles sans payer de droits, au Raffinage de Sucre, de sorte que tout Sucre puisse être raffiné en cette Province sans payer de droits.

9. *Résolu*, Qu'il est expédient que telles parties des Acte susdits qui peuvent être incompatibles avec les Résolutions qui précèdent, soient abrogées.

L'Honorable M. *Cayley* a proposé, secondé par M. le Solliciteur-Général *Smith*, et la Question ayant été proposée, Que les dites Résolutions soient maintenant lues une seconde fois ;

L'Honorable M. *Young* a proposé, en amendement à la Question, secondé par M. *Holton*, Que tous les mots après "soient," jusqu'à la fin de la Question, soient retranchés, de manière à insérer en leur place les mots : "renvoyées de nouveau à un Comité de toute la Chambre, dans le but de prendre en considération la nécessité d'adopter les Résolutions suivantes à la place :—

1. " Qu'il est expédient d'abolir tous Droits de Douane, spécifiques et *ad valorem*, imposés par l'Acte 12 *Vict.*, chap. 1, et la Cédule A, ou Tableaux des Droits de Douane à l'entrée annexé au dit Acte, ou par l'Acte 16 *Vict.*, chap. 85, sur les articles qui suivent, savoir : Sucre de toute sorte, Mélasse, Thé, Café, Tabac de toute sorte, manufacturé ou non manufacturé, y compris les Cigares et le Tabac en Poudre, Vins de toute sorte en futailles ou en bouteilles, Whiskey, Rum, Genièvre, Eau-de-vie, et autres Liqueurs en Esprit ou Eaux Fortes, excepté Rum et Whiskey, Spiritueux, Cordiaux et Liqueurs sucrées et mêlées de quoi que ce soit de manière qu'on ne puisse constater leur force au moyen de l'Hydromètre de *Sykes*, dans le but de mieux régler le Tarif en n'imposant que des Droits *ad valorem* seulement sur les dits articles.

2. " Qu'il est expédient d'imposer les Droits *ad valorem* de Douane à l'entrée qui suivent, sur les articles mentionnés dans la Résolution précédente, savoir : —Sucre Rafiné, en Pains, Ecrasé ou Candi ; Sucre Brûn, Bâtard et autres ; Mélasse ; Tabac manufacturé ou non manufacturé, autre que des Cigares et le Tabac en Poudre : Cigares ; Tabac en Poudre ; et Whiskey, trente pour cent ; Thé et Café, dix pour cent ; Vins de toute sorte, en futaille ou en vaisseaux, quarante pour cent ; et Rum, Eau-de-vie, Genièvre et autres Liqueurs en Esprit, ou Eaux Fortes ; et Cordiaux, Liqueurs et Spiritueux sucrés ou mêlés de tout autre article, cent pour cent.

3. " Qu'il est expédient d'abolir le Droit de vingt pour cent *ad valorem*, imposé par le dit Acte 12 *Vict.*, chap. 1, sur les Animaux de toute sorte, Viandes de toute sorte, Beurre, Fromage, Farine, Orge, Sarrazin, Orge dite *Bear* et *Bigg*, Avoine, Seigle, Fèves et Pois, Farine des Grains ci-dessus et de Froment non blutée, Son gras et Houblon ; et que les dits articles soient admis en Franchise de Droits, excepté seulement dans le cas mentionné dans la septième Résolution.

4. " Qu'il est expédient d'abolir le Droit de deux et demi pour cent *ad valorem*, imposé par le dit Acte 12 *Vic.*, chap. 1, ou l'Acte 16 *Vic.* chap. 85, sur

“ les articles qui suivent, savoir : Ecorce, Baies, Noix, Végétaux, Bois et
 “ Drogues employés uniquement dans la Teinture, et Indigo, Soies de Cochon,
 “ Pierres Meulières brutes, Charbon et Coke, Graisse et Bribes, Chanvre, Filasse
 “ et Etoupe non préparés, Cuir, Vieux Cordage et Etoupe, Saindoux, Plomb en
 “ gueuses ou en feuilles, Marbre en blocs non polis, Huile de Coco, de Poix et
 “ de Palmier seulement, Minerais de toute sorte, Terre à Pipe, Résine et Colo-
 “ phane, Billots de sciage, Boutes en usage, Teazles, Blé-d'Inde à balai, Bois
 “ pour faire des Outils de Charpentiers ou Menuisiers, Suif, Goudron et Poix,
 “ Métal à Caractères d'Imprimerie en feuilles ou en gueuses, Laine, Caout-
 “ chouc, Cordage de toute sorte, Toile à voile, Cuivre en barres ou en feuilles,
 “ Métal jaune en barres ou en feuilles, Vernis luisant et noir, Ciment marin,
 “ Gournables, Etamine, Feutre, Presses d'Imprimerie, Caractères d'imprimerie,
 “ Encre d'Imprimerie, Outils d'Imprimerie de toute sorte, Outils de Relieurs,
 “ Presses et Instruments de toute sorte, Vieux Filets et vieux Cordage, Déchets
 “ de Coton et de Filasse, Chiffons, Terre réfractaire et Fil de Chanvre de *Russie*,
 “ Mèches à Chandelles, Briques à feu, Hameçons, Rets, etc., Fer en barres,
 “ roulé, en baguettes et en feuilles, Barres et Feuilles de Fer non autrement
 “ manufacturés, Fer à Bouilloire, Chaînes, Manivelles, Cercles, Gueuses de Fer,
 “ Bouts de Fer et vieux Fer, Rails pour les Chemins de Fer, Fer en barres, rond
 “ et carré, Acier, Souffre en rouleau, Etain et Zinc, Fil de Fer pour les Télé-
 “ graphes et les Ponts; et que les dits articles soient admis en Franchise de
 “ Droits, excepté dans le cas mentionné dans la septième Résolution.

5. “ Qu'il est expédient d'abolir le Droit de douze et demi pour cent *ad valo-*
 “ *rem*, maintenant imposé par le dit Acte 12 *Vic.*, chap. 1, sur toutes Poteries,
 “ Faïences et Riz, et que ces articles soient admis en Franchise de Droits.

6. “ Qu'il est néanmoins expédient de pourvoir à ce que, si le Gouverneur de
 “ la Province, en vertu des dispositions de l'Acte passé dans la présente Ses-
 “ sion, déclare en aucun temps la suspension du Traité entre Sa Majesté et les
 “ *Etats-Unis d'Amérique*, signé le 4 Juin 1854, alors, tant que durera telle sus-
 “ pension, les divers articles mentionnés dans la Cédule de l'Acte sus-men-
 “ tionné en dernier lieu, de la provenance des dits *Etats-Unis*, soient sujets aux
 “ Droits auxquels ils sont maintenant sujets, et qu'aucun article ne sera admis
 “ en franchise de Droit à moins qu'il n'ait été ainsi admis immédiatement avant
 “ la passation du dit Acte.

7. “ Qu'il est expédient d'étendre les dispositions de l'Acte 10 et 11 *Vic.*,
 “ chap. 31, et de tout Acte passé ultérieurement, pour autoriser la manufacture
 “ de certains articles sans payer de Droits, au raffinage du Sucre, de sorte que
 “ tout Sucre puisse être raffiné en cette Province sans payer de Droit.

8. “ Qu'il est expédient que telles parties des Actes susdits qui peuvent être
 “ incompatibles avec les Résolutions qui précèdent soient abrogées.”

M. Galt a proposé, en amendement au dit Amendement proposé, secondé par
 M. De Witt, Que le Droit *ad valorem* de trente pour cent que l'on propose d'im-
 poser sur le “ Sucre Brut ” et la “ Mélasse, ” soit réduit à dix pour cent ;

Et la Question ayant été mise sur l'Amendement au dit Amendement pro-
 posé ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris
 comme suit :—

POUR.
Messieurs

Bell,
Bourassa,
Brown,
Cooke,
Darche,
De Witt,
Dorion, Antoine A.
Ferry,

Foley,
Frazer,
Galt,
Guévremont,
Hartman,
Holton,
Lalberge,
Longton,

Larwill,
Macdonald, John S.
Mackenzie,
Marildon,
Mattice,
Murney,
Papin,
Prévost,

Scatherd,
Thibaudeau,
Turcotte,
Valois,
Whitney,
Wilson,
Wright,
32. Young.

CONTRE.
Messieurs

Aikins,	Crysler,	Lemieux,	Poulin,
Blanchet,	Daoust, Jean B.	Loranger,	Pouliot,
Brodeur,	Desaulniers,	Lumsden,	Rankin,
Burton,	Dionne,	Macbeth,	Robinson,
Cartier,	Dostaler,	Macdonald, Pro. Gén.	Ross, Sol. Gén.
Casault,	Felton,	Masson,	Ross, James,
Cauchon,	Ferres,	Matheson,	Shaw,
Cayley,	Fortier, Thomas.	Meagher,	Smith, Sol. Gén.
Chabot,	Fortier, Octave C.	Mongenais,	Smith, Sidney,
Chapais,	Fournier,	Morin,	Smith, James,
Chisholm,	Jackson,	Munro,	Somerville,
Church,	Labelle,	Niles,	Stevenson,
Cook,	Laporte,	O'Farrell,	55. Terrill.
Crawford,	LeBoutillier,	Patrick,	

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la Question sur l'Amendement à la Question première ayant été de nouveau proposée ;

M. Ferrie a proposé, en amendement au dit Amendement proposé, secondé par M. Foley, Que le Droit *ad valorem* de trente pour cent, que l'on propose d'imposer sur le "Sucre Rafiné, en Pain, Ecrasé, Candi ou Bâtard," et la "Mélasse," soit réduit à vingt pour cent, et sur le "Sucre brut," à quinze pour cent ;

Et la Question ayant été mise sur l'Amendement au dit Amendement proposé ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.
Messieurs

Aikins,	Ferrie,	Langton,	Scatcherd,
Bell,	Foley,	Larvill,	Thibautdeau,
Bourassa,	Frazer,	Macdonald, John S.	Turcotte,
Brown,	Galt,	Mackenzie,	Valois,
Bureau,	Guéremont,	Marchildon,	Whitney,
Cooke,	Hartman,	Mattice,	Wilson,
Darche,	Holton,	Papin,	Wright,
De Witt,	Laberge,	Prévost,	33. Young.
Dorion, Antoine A.			

CONTRE.
Messieurs

Alley,	Crawford,	Loranger,	Pouliot,
Blanchet,	Crysler,	Lumsden,	Rankin,
Brodeur,	Daoust, Jean B.	Macbeth,	Robinson,
Burton,	Desaulniers,	Macdonald, Pro. Gén.	Ross, Sol. Gén.
Cartier,	Dionne,	Masson,	Ross, James,
Casault,	Fortier, Thomas.	Matheson,	Shaw,
Cauchon,	Fortier, Octave C.	Meagher,	Smith, Sol. Gén.
Cayley,	Fournier,	Mongenais,	Smith, Sidney,
Chebot,	Jackson,	Morin,	Smith, James,
Chapais,	Labelle,	Munro,	Somerville,
Chauveau,	Laporte,	Niles,	Southwick,
Chisholm,	LeBoutillier,	O'Farrell,	Stevenson,
Church,	Lemieux,	Patrick,	53. Terrill.
Cook,			

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la Question sur l'Amendement à la Question première ayant été de nouveau proposée ;

M. Ferrie a proposé, en amendement au dit Amendement proposé, secondé par M. Foley, Qu'un Droit *ad valorem* de dix pour cent soit imposé sur la "Poterie" et la "Faïence ;"

Et la Question ayant été mise sur l'Amendement au dit Amendement proposé ; la Chambre s'est divisée :—Et la Question a passé dans la négative.

Et la Question ayant été mise sur l'Amendement à la Question première ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.
Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Foley,</i>	<i>Macdonald, John S.</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Frazer,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Turcotte,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Galt,</i>	<i>Marchildon,</i>	<i>Valois,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Mattice,</i>	<i>Whitney,</i>
<i>Cooke,</i>	<i>Hartman,</i>	<i>Papin,</i>	<i>Wilson,</i>
<i>Darche,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Prévost,</i>	<i>Wright,</i>
<i>DeWitt,</i>	<i>Laberge,</i>	<i>Scatcherd,</i>	30. <i>Young.</i>
<i>Dorion, Antoine A.</i>	<i>Larwill,</i>		

CONTRE.
Messieurs

<i>Alley, n,</i>	<i>Crawford,</i>	<i>LeBoutillier,</i>	<i>O'Farrell,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Crysler,</i>	<i>Lemieux,</i>	<i>Patrick,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Daoust, Jean B.</i>	<i>Loranger,</i>	<i>Pouliot,</i>
<i>Brodeur,</i>	<i>Dessaulniers,</i>	<i>Lumsden,</i>	<i>Rankin,</i>
<i>Burton,</i>	<i>Dionne,</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Cartier,</i>	<i>Dostaler,</i>	<i>Macdonald, Pro.Gén.</i>	<i>Ross, Sol. Gén.</i>
<i>Casault,</i>	<i>Ferrie,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Ross, James,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Fortier, Thomas,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Fortier, Octave C.</i>	<i>Meagher,</i>	<i>Smith, Sol. Gén.</i>
<i>Chabot,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Smith, Sidney,</i>
<i>Chapuis,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Morrin,</i>	<i>Smith, James,</i>
<i>Chauveau,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Morrison, Angus,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Chisholm,</i>	<i>Langton,</i>	<i>Munro,</i>	<i>Southwick,</i>
<i>Church,</i>	<i>Laporte,</i>	<i>Niles,</i>	57. <i>Stevenson.</i>
<i>Cook,</i>			

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la Question ayant été de nouveau proposée, Que les dites Résolutions soient maintenant lues une seconde fois ;

L'Honorable M. *Young* a proposé, en amendement à la Question, secondé par M. *Holton*, Que tous les mots après "soit," jusqu'à la fin de la Question, soient retranchés, de manière à insérer les mots : "renvoyé de nouveau à un Comité de toute la Chambre, dans la vue de prendre en considération l'adoption de la Résolution suivante : "Qu'il est expédient d'abolir le Droit de douze et demi pour cent *ad valorem* actuellement imposé par l'Acte 12 *Vic.*, chap. 1, " sur tous Effets, Denrées et Marchandises non autrement assujettis à des Droits, " et d'imposer à la place un Droit de dix pour cent *ad valorem*," en leur place ;

Et la Question ayant été mise sur l'Amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.
Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Foley,</i>	<i>Laberge,</i>	<i>Prévost,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Frazer,</i>	<i>Larwill,</i>	<i>Valois,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Galt,</i>	<i>Macdonald, John S.</i>	<i>Whitney,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Wilson,</i>
<i>Darche,</i>	<i>Hartman,</i>	<i>Marchildon,</i>	<i>Wright,</i>
<i>Dorion, Antoine A.</i>	<i>Holton,</i>	<i>Papin,</i>	25. <i>Young.</i>
<i>Ferrie,</i>			

CONTRE.
Messieurs

<i>Alley, n,</i>	<i>Cook,</i>	<i>LeBoutillier,</i>	<i>O'Farrell,</i>
------------------	--------------	----------------------	-------------------

<i>Bell,</i>	<i>Crysler,</i>	<i>Lemieux,</i>	<i>Patrick,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Daoust, Jean B.</i>	<i>Loranger,</i>	<i>Rankin,</i>
<i>Brodeur,</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>Lumsden,</i>	<i>Ross, Sol. Gén.</i>
<i>Burton,</i>	<i>Dionne,</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Ross, James,</i>
<i>Curtier,</i>	<i>Dostaler,</i>	<i>Macdonald, Pro. Gén.</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Casault,</i>	<i>Ferres,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Smith, Sol. Gén.</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Fortier, Thomas,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Smith, Sidney,</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Fortier, Octave C.</i>	<i>Meagher,</i>	<i>Smith, James,</i>
<i>Chabot,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Morin,</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Chauveau,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Morrison, Angus,</i>	<i>Terrill,</i>
<i>Chisholm,</i>	<i>Langton,</i>	<i>Munro,</i>	<i>54. Thibaudeau.</i>
<i>Church,</i>	<i>Laporte,</i>		

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la Question ayant été de nouveau proposée, Que les dites Résolutions soient maintenant lues une seconde fois ;

M. Mackenzie a proposé, en amendement à la Question, secondé par M. Frazer, Que tous les mots après "soient," jusqu'à la fin de la Question, soient retranchés, de manière à insérer les mots : "renvoyées de nouveau à un Comité de toute la "Chambre, aux fins de prendre en considération s'il est expédient d'ajouter la "Résolution suivante : "Que toutes Laines, Coton et Toile Manufacturés, et "les Fils, et toutes Machines, tous Fer et Quincailleries, payant maintenant "un Droit *ad valorem* de douze et demi pour cent, soient admis en payant dix "pour cent," en leur place ;

Et la Question ayant été mise sur l'Amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs

<i>Bourassa,</i>	<i>Foley,</i>	<i>Langton,</i>	<i>Matheson,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Frazer,</i>	<i>Larvill,</i>	<i>Papin,</i>
<i>Darche,</i>	<i>Galt,</i>	<i>Lumsden,</i>	<i>Whitney,</i>
<i>DeWitt,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Macdonald, John S.</i>	<i>Wilson,</i>
<i>Dorion, Antoine A.</i>	<i>Hartman,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Wright,</i>
<i>Ferrie,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Marchildon,</i>	<i>24. Young.</i>

CONTRE.

Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Crysler,</i>	<i>Lemieux,</i>	<i>Rankin,</i>
<i>Alleyne,</i>	<i>Daoust, Jean B.</i>	<i>Loranger,</i>	<i>Ross, Sol. Gén.</i>
<i>Bell,</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Ross, James,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Dionne,</i>	<i>Macdonald, Pro. Gén.</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Burton,</i>	<i>Dostaler,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Smith, Sol. Gén.</i>
<i>Cartier,</i>	<i>Fortier, Thomas,</i>	<i>Meagher,</i>	<i>Smith, Sidney,</i>
<i>Casault,</i>	<i>Fortier, Octave C.</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Smith, James,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Morin,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Morrison, Angus,</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Munro,</i>	<i>Terrill,</i>
<i>Chauveau,</i>	<i>Laporte,</i>	<i>O'Farrell,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Chisholm,</i>	<i>LeBoutillier,</i>	<i>Patrick,</i>	<i>49. Turcotte.</i>
<i>Church,</i>			

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la Question ayant été de nouveau proposée, Que les dites Résolutions soient maintenant lues une seconde fois ;

M. Thibaudeau a proposé, en amendement à la Question, secondé par M. Desaulniers, Que tous les mots après "soient," jusqu'à la fin de la Question, soient retranchés, de manière à insérer les mots : "renvoyées de nouveau à un "Comité de toute la Chambre, pour les amender, en réduisant le Droit sur le

“Thé et le Café à dix pour cent, et sur le Tabac à vingt-huit pour cent,” en leur place ;

Et la Question ayant été mise sur l'Amendement ; la Chambre s'est divisée :— Et la Question a passé dans la négative.

Et la Question ayant été de nouveau proposée, Que les dites Résolutions soient maintenant lues une seconde fois ;

M. *Larwill* a proposé, en amendement à la Question, secondé par M. *Darche*, que tous les mots après “soient,” jusqu'à la fin de la Question, soient retranchés, de manière à insérer les mots : “renvoyées de nouveau à un Comité de toute la Chambre, aux fins de retrancher la seconde Résolution, et d'insérer la suivante : “Que tout Café, Mélasse, Sel, Sucre, Brut et Bâtard, Thé et Riz, soient admis en Franchise de Droits ; et que sur les articles suivants les Droits soient doublés, savoir, sur l'Eau-de-vie, le Genièvre, le Rum, le Whiskey, les Vins de choix, les Cordiaux, le Tabac en Poudre et autre,” en leur place ;

Et la Question ayant été mise sur l'Amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs

<i>Darche,</i>	<i>Frazier,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>G. Marchildon.</i>
<i>Dorion, Antoine A.</i>	<i>Larwill,</i>		

CONTRE.

Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Dionne,</i>	<i>Lemieux,</i>	<i>Poulin,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Dostaler,</i>	<i>Loranger,</i>	<i>Rankin,</i>
<i>Brodeur,</i>	<i>Ferres,</i>	<i>Lamsden,</i>	<i>Ross, Sol.Gén.</i>
<i>Brown,</i>	<i>Ferrie,</i>	<i>Macbeth,</i>	<i>Ross, James,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Foley,</i>	<i>Macdonald, Pro.Gén.</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Cartier,</i>	<i>Fortier, Thomas,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Smith, Sol. Gén.</i>
<i>Casault,</i>	<i>Fortier, Octave C.</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Smith, Sidney,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Mcagher,</i>	<i>Smith, James,</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Galt,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Chapuis,</i>	<i>Guéremont,</i>	<i>Morin,</i>	<i>Terrill,</i>
<i>Chaurcau,</i>	<i>Hartman,</i>	<i>Morrison, Angus,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Chisholm,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Munro,</i>	<i>Turcotte,</i>
<i>Church,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>O'Farrell,</i>	<i>Whitney,</i>
<i>Daoust, Jean B.</i>	<i>Langton,</i>	<i>Patrick,</i>	<i>58. Young.</i>
<i>Desautniers,</i>	<i>Laporte,</i>		

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Alors, la Question principale ayant été mise ;

Ordonné, Que les dites Résolutions soient maintenant lues une seconde fois.

Et les dites Résolutions ayant été lues une seconde fois, et la Question, Que cette Chambre concourt avec le Comité dans la dite Résolution, ayant été séparément mise sur chaque ; la Chambre s'est divisée :—Et la Question a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Cayley* ait la permission d'introduire un Bill pour amender les Actes qui imposent des Droits de Douane.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Demain.

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald*, secondé par M. le Solliciteur-Général *Smith*,

La Chambre s'est ajournée.

Mercurii, 29^o die Novembris ;

ANNO 18^o VICTORIÆ REGINÆ, 1854.

LES Pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—
Par M. *Holton*,—la Pétition du Comité de la Société de Tempérance de *Montréal*.

Par l'Honorable Sir *Allan N. MacNab*,—la Pétition de Messieurs *Buchanan, Harris* et Compagnie et autres, de la Cité d'*Hamilton*.

Conformément à l'Ordre du jour, les Pétitions suivantes ont été lues :—

De *George Wright* et autres, du Township de *Médonté* ; de *John Finch, junior*, et autres, du Township d'*Oro* ; et de la Municipalité du Township de *Trafalgar* ; demandant la passation d'une Loi prohibant les Liqueurs.

D'*Edward Ermatinger* et autres, du Comté d'*Elgin* ; demandant certains amendements à la Loi générale des Banques.

De *William Craib* et autres, Syndics de l'Ecole séparée du Bourg de *William Henry* ; demandant une aide pour le soutien de la dite Ecole.

D'*Andrew Foster* et autres, de la Ville de *Ste. Catherine* ; demandant la passation d'un Acte, pour rendre responsables les vaisseaux passant par les Canaux de cette Province, pour les effets et provisions qui leur sont fournis, quand même les Capitaines de tels vaisseaux seraient changés ou démis.

De *Pierre Beaubien, M.D.*, et autres, Médecins et Chirurgiens, Professeurs de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de *Montréal* ; demandant une aide en faveur de la dite Ecole.

L'Honorable M. *Young*, du Comité Spécial sur le Bill pour étendre au *Bas-Canada* l'Acte, intitulé : "Acte pour autoriser les Sociétés en Commandites dans le *Haut-Canada*," a fait rapport, Que le Comité avait passé le Bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois Demain.

Résolu, Que la Pétition de *John S. French* et autres, occupants de certains Lots dans la première Concession du Township d'*Oxford*, Comté de *Grenville*, soit renvoyée à un Comité Spécial composé de M. *Church*, M. *Delong*, M. *Powell* et M. *Frazer*, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

M. *Alley* a proposé, secondé par l'Honorable M. *Chauveau*, et la Question ayant été mise, Que la 71^{me} Règle de cette Chambre soit mise de côté par rapport au Bill pour permettre à la Corporation du Maire et des Conseillers de la Cité de *Québec*, d'emprunter une somme additionnelle pour la construction de l'Aqueduc, et un Bill pour autoriser la Cité de *Québec* à faire un emprunt pour consolider sa Dette ; la Chambre s'est divisée :—Et la Question a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que les Ordres du jour soient maintenant appelés.

Et l'Ordre du jour, pour prendre en considération les Raisons d'absence des Membres qui n'étaient pas présents à l'appel nominal de la Chambre, Mardi, le septième jour de Novembre courant, étant lu ;

Ordonné, Que le dit Ordre du jour soit remis à Mercredi, le vingtième jour de Décembre prochain.

M. *Foley*, du Comité Spécial nommé pour juger et décider du mérite de la

Pétition se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour le Comté d'Argenteuil, a informé la Chambre, Que le Comité avait décidé,

Qu'en conséquence de ce qu'il n'a pas été tenu de Poll dans les Townships d'Harrington, Howard, Arundel, Montcalm, Wolfe, Salaberry, et Grandison, à la dernière Election pour le dit Comté d'Argenteuil, la dite Election est nulle.

Que le Poll pour la Paroisse de *St. Hermas*, dans le dit Comté, a été, suivant qu'il appert par les Livres de Poll, illégalement fermé à une heure et dix minutes le second jour de la dite Election, sans aucune raison suffisante, et que la conduite du Député Officier Rapporteur, *Jean George Lebel*, Ecuyer, de la dite Paroisse, en fermant ainsi illégalement le dit Poll, a été grandement répréhensible.

Que ni la Pétition, ni la Défense n'ont été frivoles ou vexatoires.

Et il a été ordonné que les dites Décisions soient entrées dans les Journaux de cette Chambre.

Sur motion de *M. Foley*, secondé par *M. Ferrie*,

Ordonné, Que *M. l'Orateur* expédie son Warrant au Greffier de la Couronne en Chancellerie pour préparer un nouveau Writ pour l'Election d'un Membre, pour servir dans le présent Parlement Provincial, pour le Comté d'Argenteuil, en remplacement de *Sydney Bellingham*, Ecuyer, dont l'Election a été déclarée nulle.

M. Terrill, du Comité Spécial nommé pour juger et décider du mérite de la Pétition se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour le Comté de *Kamouraska*, a informé la Chambre, Que le Comité en était venu aux Résolutions et Décisions suivantes :—

1. *Résolu*, Que *Jean Charles Chapais*, Ecuyer, Membre siégeant pour le Comté de *Kamouraska*, était, à l'époque de la dernière Election pour le dit Comté, le Maître de Poste de la Paroisse de *St. Denis*, dans le dit Comté de *Kamouraska*, et comme tel, occupait, en vertu des dispositions du Statut Provincial, 16 Vic., c. 154, une place d'émolument à la nomination de la Couronne, et était en conséquence inéligible comme Membre de l'Assemblée Législative de cette Province.

2. *Résolu*, Que dans l'opinion de ce Comité, la preuve qui a été faite montre d'une manière évidente qu'à la dernière Election pour le dit Comté de *Kamouraska*, les agents, représentants et partisans de *Luc Letellier*, Ecuyer, le Pétitionnaire, se sont concertés et ont ourdi un plan basé sur la fraude et la corruption, et que pour le mettre à exécution, ils ont, en violation de la loi et de la liberté Electorale, fait voter comme usufruitiers, sans qualification, au Poll tenu à la *Rivière Ouelle*, un nombre considérable de personnes des Paroisses en dehors du dit Comté de *Kamouraska*, et ont aussi fait inscrire illégalement et frauduleusement un nombre considérable de noms sur le Livre de Poll à la dite *Rivière Ouelle*.

3. *Résolu*, Que dans l'opinion du Comité, *Joseph Magloire Hudon*, Ecuyer, le Député Officier Rapporteur pour la dite Paroisse de la *Rivière Ouelle*, s'est rendu coupable d'une grave infraction de son devoir, qu'il a agi par corruption et fraude, et a, en violation de la loi et de son serment d'office, donné son assentiment à la perpétration de fraudes, en souffrant qu'un nombre considérable de personnes des Paroisses de *St. Jean* et de *St. Roch*, et autres places en dehors des limites du dit Comté de *Kamouraska*, votassent à la dite Paroisse de la *Rivière Ouelle*, comme usufruitiers, le dit Député Officier Rapporteur refusant d'administrer le serment de qualification, tel que prescrit par la loi.

4. *Résolu*, Que le dit *Joseph Magloire Hudon*, Ecuyer, Député Officier Rapporteur pour la dite Paroisse de la *Rivière Ouelle*, s'est rendu coupable d'une grave infraction des privilèges de l'Assemblée Législative de cette Province, et le Comité recommande que le dit *Joseph Magloire Hudon*, Ecuyer, soit pris sous

la garde du Sergent d'Armes, pour être ultérieurement puni, suivant que cette Chambre le jugera à propos.

5. *Résolu*, Que la preuve fait voir de plus qu'à la dernière Election Générale pour le Comté de *Kamouraska*, on a eu recours à la violence et à des menées illégales d'une nature révoltante aux divers Polls tenus dans les Paroisses de *St. Anne, St. Denis, Mont-Carmel et Ixworth*, et au point de gêner matériellement la liberté de la dite Election, et de rendre la dite Election une Election irrégulière, illégale et nulle.

6. *Résolu*, Que le Comité est persuadé, d'après la Preuve qui a été faite, que les amis, partisans et électeurs de *Jean Charles Chapais*, Ecuyer, ont eu recours à la violence et aux actes illégaux commis aux Polls ci-dessus mentionnés, de *St. Anne, St. Denis, Mont-Carmel et Ixworth*, comme moyen de contrecarrer les actes frauduleux et illégaux commis au Poll de la *Rivière Ouelle*; néanmoins, le Comité est forcé de déclarer les dits actes illégaux, et en violation ouverte de la liberté des Elections.

7. *Résolu*, Qu'une proportion très considérable des noms inscrits sur les Livres de Poll pour les Paroisses de *St. Denis, St. Anne, Ixworth, Mont-Carmel et Rivière Ouelle*, étaient des noms imaginaires, illégalement et frauduleusement inscrits, et sous des circonstances de fraude et de violence suffisantes pour rendre ces opérations illégales, irrégulières et absolument nulles.

8. *Résolu*, Que *Jean Charles Chapais*, Ecuyer, n'est pas régulièrement élu pour servir dans le présent Parlement comme le Représentant du Comté de *Kamouraska*.

9. *Résolu*, Que la dite Election pour le Comté de *Kamouraska* est illégale, nulle et comme non avenue.

10. *Résolu*, Qu'il n'y a eu aucune preuve pour montrer que le Membre siégeant, *Jean Charles Chapais*, Ecuyer, ou le Pétitionnaire, *Luc Letellier*, Ecuyer, ait participé aux dites fraudes, violence et opérations illégales, ou les ait encouragées, et le Comité a résolu, en conséquence, que sous ce rapport ni la Pétition ni la Défense ne sont frivoles ou vexatoires.

Et il a été ordonné que les dites Résolutions et Décisions soient entrées dans les Journaux de cette Chambre.

L'Ordre du jour, pour recevoir le Rapport du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour régler l'Inspection de la Potasse et de la Perlasse à *Montréal*, étant lu;

L'Honorable M. *Young* a proposé, secondé par M. *Cartier*, et la Question ayant été proposée, Que le Rapport soit maintenant reçu;

L'Honorable *John Sandfield Macdonald* a proposé, en amendement à la Question, secondé par M. *Brown*, Que tous les mots après "Que," jusqu'à la fin de la Question, soient retranchés, et les mots: "le dit Ordre du jour soit déchargé, " et le Bill renvoyé de nouveau à un Comité de toute la Chambre, pour amender " la 5^{me} Clause, en retranchant la Pension de Quatre cents louis par année " que l'on propose d'assurer à *Edouard Martial Leprohon*, sa vie durant," insérés en leur place;

Et la Question ayant été mise sur l'Amendement; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs

Bell,
Brown,

Ferres,

Macdonald, John S. 5. Matheson.

CONTRE.

Messieurs

Bourassa,
Cauchon,

Dorion, Antoine A. Larwill,
Felton,

Poulin,
Pouliot,

<i>Cuyley,</i>	<i>Fortier, Thomas,</i>	<i>Macdonald, Pro. Gén. Ross, Sol. Gén.</i>
<i>Chabot,</i>	<i>Gill,</i>	<i>MacNab, Sir A. N. Spence,</i>
<i>Chauveau,</i>	<i>Gucrcremont,</i>	<i>Meagher, Terrill,</i>
<i>Cooke,</i>	<i>Hincks,</i>	<i>Morrison, Joseph C. Whitney,</i>
<i>Darche,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Morrison, Angus, 31. Young.</i>
<i>De Witt,</i>	<i>Langton,</i>	<i>Patrick,</i>

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Alors, la Question principale ayant été mise ;

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant reçu.

L'Honorable M. *Young* a fait rapport du Bill en conséquence ; et les Amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois Demain.

M. *Casault*, du Comité auquel il a été ordonné de prendre en considération la Motion faite Lundi, le vingtième jour du courant, Que des Subsidés soient accordés à Sa Majesté, a fait rapport d'une Résolution ; laquelle a été lue comme suit :—

Résolu, Que des Subsidés soient accordés à Sa Majesté.

La dite Résolution ayant été lue une seconde fois, elle a été adoptée.

Résolu, Que Demain cette Chambre se formera en Comité, pour prendre en considération les Subsidés accordés à Sa Majesté.

Un Bill pour augmenter le Capital de la Compagnie du Pont Suspendu des Chutes de *Niagara*, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le Titre soit : "Acte pour augmenter le Capital de la Compagnie du Pont Suspendu de *Niagara*."

Ordonné, Que l'Honorable M. *Merritt* porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours,

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte, intitulé : "Acte pour abroger deux certains Actes y mentionnés concernant l'Agriculture, et pour remédier aux abus préjudiciables à l'Agriculture," étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Mercredi, le treizième jour de Décembre prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender un Acte, intitulé : "Acte pour pourvoir à la meilleure organisation des Sociétés d'Agriculture dans le *Bas-Canada*," étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Mercredi, le treizième jour de Décembre prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour transporter à *Edward Shortis*, Ecuyer, de *Toronto*, le Chemin ou réserve de Concession entre les Lots quinze et seize dans la sixième Concession du Township de *Thora*, étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Mercredi, le treizième jour de Décembre prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour abolir les Rectoreries, étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Mercredi, le treizième jour de Décembre prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour autoriser les Cours du Banc de la Reine, des Plaids Communs et de Chancellerie, dans le *Haut-Ca-*

nada, à admettre *John Jermy Macaulay* à pratiquer comme Procureur et Solliciteur en icelles, respectivement, étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender un Acte passé dans la seizième année du Règne de Sa Majesté, intitulé : "Acte pour amender " et consolider les divers Actes pour la formation de Compagnies à Fonds Social, " pour la construction de Chemins et autres Travaux dans le *Haut-Canada*," étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Mercredi, le treizième jour de Décembre prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour définir la ligne de division entre les quatrième et cinquième Concessions du Township de *Cornwall*, étant lu ;

M. Roderick McDonald a proposé, secondé par *M. Chisholm*, et la Question ayant été proposée, Que le Bill soit maintenant lu une seconde fois ;

L'Honorable *John Sandfield Macdonald* a proposé, en amendement à la Question, secondé par l'Honorable *M. le Procureur-Général Macdonald*, Que le mot " maintenant," soit retranché, et les mots : " de ce jour en dix mois," ajoutés à la fin d'icelle ;

Et la Question ayant été mise sur l'Amendement ; la Chambre s'est divisée :— Et la Question a passé dans la négative.

Alors, la Question principale ayant été mise ;

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu une seconde fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer une Compagnie pour l'érection d'une Hôtellerie dans la Ville de *London*, étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Mercredi, le treizième jour de Décembre prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour pourvoir à la tenue des divers Cours de Comté dans le *Haut-Canada*, en cas de maladie ou d'absence inévitable du Juge de Comté, étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité de toute la Chambre.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité ; et après y avoir siégé quelque temps, *M. l'Orateur* a repris le Fauteuil ; et *M. Sidney Smith* a fait rapport, Que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait un amendement.

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant reçu.

M. Sidney Smith a fait rapport du Bill en conséquence ; et l'amendement a été lu et adopté.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois Demain.

L'Ordre du jour, pour prendre en considération les Quatrième et Cinquième Rapports du Comité Permanent des Dépenses Contingentes, étant lu ;

La Chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dits Rapports en considération.

Et le Quatrième Rapport ayant été lu de nouveau ;
Résolu, Que cette Chambre concourt avec le Comité dans le dit Rapport, à l'exception du paragraphe qui a rapport à l'Honoraire sur les Bills Privés.

Et le Cinquième Rapport ayant été lu de nouveau ;
Résolu, Que cette Chambre concourt avec le Comité dans le dit Rapport.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender la Loi du *Haut-Canada*, relativement à la célébration et à l'enregistrement des Mariages, étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Mercredi, le treizième jour de Décembre prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender un Acte pour incorporer la Compagnie d'Assurance Provinciale de *Toronto*, étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Mercredi, le treizième jour de Décembre prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour venir en aide et accorder compensation aux personnes qui, comme Emphitéotes, améliorent leurs maisons et bâties, en conformité de certains réglemens de la Cité de *Québec*, passés pour prévenir les accidents du feu, étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Mercredi, le treizième jour de Décembre prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour établir et confirmer l'Arpentage primitif des lignes de Concession dans le Township de *Niagara*, étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour venir en aide à *Bartholemew Galvin*, étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Congrégation des Catholiques de *Québec*, parlant la langue Anglaise, étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Mercredi, le treizième jour de Décembre prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte de l'Esplanade de *Toronto*, étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Mercredi, le treizième jour de Décembre prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender et refondre les dispositions contenues dans les Ordonnances pour incorporer la Cité et Ville de *Québec*, et conférer de plus amples pouvoirs à la Corporation de la dite Cité et Ville, étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Mercredi, le treizième jour de Décembre prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte pour abolir le Droit de Primogéniture, et pour venir en aide aux personnes qui héritent des Propriétés Foncières de personnes qui meurent sans faire de Testament, dans certains cas, dans le *Haut-Canada*, étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Mercredi, le treizième jour de Décembre prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Compagnie de Télégraphe du *Canada*, de *Terrenceuve* et de *Londres*, étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender et consolider la Loi qui empêche le dommage et la détérioration de la propriété sous saisie et hypothéquée, au préjudice du créancier saisissant ou hypothécaire, étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Mercredi, le treizième jour de Décembre prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour expliquer l'Acte 16 *Vic.*, chap. 184, étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Mercredi, le treizième jour de Décembre prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender les Actes et l'Ordonnance concernant l'érection civile des Paroisses, et la construction et réparation des Eglises, Presbytères et Cimetières, à l'égard des prélèvements des deniers pour les fins mentionnées dans les dits Actes et Ordonnance, étant lu ;

M. *Jobin* a proposé, secondé par M. *Valois*, et la Question ayant été mise, Que le Bill soit maintenant lu une seconde fois ; la Chambre s'est divisée :—Et la Question a été résolue dans l'affirmative.

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité Spécial, composé de M. *Jobin*, l'Honorable M. le Procureur-Général *Drummond*, M. *Polette*, M. *Prévost*, et M. *Thomas Fortier*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour pourvoir à la nomination de poursuivants de la part de la Couronne, dans les Comtés du *Haut-Canada*, étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Mercredi, le treizième jour de Décembre prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte pour établir de meilleures dispositions pour l'établissement d'Autorités Municipales dans le *Bas-Canada*, étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité Spécial, composé de M. *Casault*, M. *Charles Daoust*, M. *Dionne*, M. *Lemieux*, et M. *Gill*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender de nouveau l'Acte pour incorporer l'Association du Télégraphe Electrique de l'*Amérique Britannique du Nord*, de manière à permettre à la dite Association de construire des lignes d'Embranchement, et de souscrire aux Actions d'autres Compagnies de Télégraphe Electrique, étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte pour encourager l'établissement de Sociétés de Construction dans le *Bas-Canada*, étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Compagnie des Mines du *St. Laurent*, étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des divers Bill Privés.

Message du Conseil Législatif, par *John Fennings Taylor*, Ecuyer, l'un des Maîtres en Chancellerie :—

M. l'Orateur,

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivants sans Amendement, savoir :—

Bill, intitulé : “ Acte pour autoriser la Banque Commerciale du District de *Midland* à augmenter son Capital, et pour faciliter le transfert des Actions en certains cas :”

Bill, intitulé : “ Acte pour amender les divers Actes qui incorporent la Banque de la Cité, et pour en augmenter le Capital :”

Bill, intitulé : “ Acte pour amender la Charte et augmenter le Capital de la Banque de *Montréal* :”

Bill, intitulé : “ Acte pour autoriser la Banque du *Haut-Canada* à augmenter son Capital, et pour faciliter le transfert des Actions en certains cas :”

Bill, intitulé : “ Acte pour augmenter le Capital de la Banque du Peuple, et pour d'autres fins :”

Bill, intitulé : “ Acte pour autoriser la Banque de *Québec* à augmenter son Capital, et pour d'autres fins relatives à la dite Banque.”

Et ensuite, il s'est retiré.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte qui incorpore l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de *Montréal*, étant lu ;

M. *Valois* a proposé, secondé par M. *Jobin*, et la Question ayant été proposée, Que le Bill soit maintenant lu une seconde fois ;

L'Honorable M. *Young* a proposé, en amendement à la Question, secondé par M. *Roderick McDonald*, Que le mot “ maintenant,” soit retranché, et les mots : “ de ce jour en six mois,” ajoutés à la fin d'icelle ;

Et la Question ayant été mise sur l'Amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Crawford,</i>	<i>McDonald, Roderick,</i>	<i>Ross, James,</i>
<i>Allyn,</i>	<i>Crysler,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Dionne,</i>	<i>MacNab, Sir A. N.</i>	<i>Smith, Sol. Gén.</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Fergusson,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Smith, Sidney,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Ferres,</i>	<i>Mattice,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Cusault,</i>	<i>Ferrie,</i>	<i>Meagher,</i>	<i>Spence,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Morin,</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Frazer,</i>	<i>Murney,</i>	<i>Taché,</i>
<i>Chabot,</i>	<i>Galt.</i>	<i>O'Farrell,</i>	<i>Wilson,</i>

*Chauveau,
Chisholm,
Church,*

*Hincks,
Lumsden,
Macbeth,*

*Robinson,
Ross, Sol. Gén. 46.*

*Yeilding,
Young.*

CONTRE.

Messieurs

*Bourassa,
Brodcur,
Bureau,
Burton,
Cooke,
Daoust, Jean B.
Darche,
Desaulniers,
De Witt,*

*Dorion, Antoine A.
Dostaler,
Felton,
Foley,
Fortier, Thomas,
Fortier, Octave C.
Guévrement,
Holton,
Jobin,*

*Labelle,
Laporte,
LeBoutillier,
Lemieux,
Loranger,
Macdonald, John S.
Marchildon,
Masson,
Merritt,*

*Mongenais,
Papin,
Patrick,
Poulin,
Prévost,
Thibaudeau,
Turcotte,
35. Valois.*

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Alors, la Question principale, telle qu'amendée, ayant été mise ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois de ce jour en six mois.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour prévenir l'Intempérance en cette Province, étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Mercredi, le treizième jour de Décembre prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour régler le Pilotage dans le Port de Québec, et au-dessous, étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Mercredi, le treizième jour de Décembre prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer le Collège de Monnoir, étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Mercredi, le treizième jour de Décembre prochain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour amender de nouveau un Acte, intitulé : " Acte pour incorporer certaines personnes sous le nom de la Société Amicale de Québec ;" et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil ; et M. O'Farrell a fait rapport, Que le Comité avait passé le Bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois Demain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour établir et fixer les pouvoirs des Syndics des Chemins à Barrières de Québec, et pour d'autres objets, étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Mercredi, le treizième jour de Décembre prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour donner aux Artisans et autres, un privilège sur les Bâtisses pour des ouvrages qu'ils y ont faits, étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Mercredi, le treizième jour de Décembre prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour pourvoir aux Impresions Publiques et aux Annonces Judiciaires, étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Mercredi, le treizième jour de Décembre prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer de *Québec, Chaudière, Maine et Portland*, étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender les Statuts de cette Province, touchant les Hypothèques sur les Meubles dans le *Haut-Canada*, étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Mercredi, le treizième jour de Décembre prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour augmenter la Jurisdiction des Cours de Comté dans le *Haut-Canada*, et pour d'autres fins y mentionnées, étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Mercredi, le treizième jour de Décembre prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte de la dernière Session, pour étendre les dispositions d'un Acte pour autoriser certains Conseils Municipaux à prendre des Actions dans certaines Compagnies de Chemins de Fer, étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Mercredi, le treizième jour de Décembre prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer d'*Oakville et Arthur*, étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Mercredi, le treizième jour de Décembre prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender les Actes de Judicature du *Bas-Canada*, étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité Spécial composé de M. *Papin*, l'Honorable M. le Procureur-Général *Drummond*, M. *Antoine Aimé Dorion*, M. *Lemieux* et M. *Loranger*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour prolonger le délai fixé pour compléter le Havre de *Louth*, étant lu ;

Ordonné, Que le dit Ordre du jour soit remis à Mercredi, le treizième jour de Décembre prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender le Statut Provincial, 25 *Geo.* 3, chap. 2, étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Mercredi, le treizième jour de Décembre prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Société d'Education et Evangélique établie à la *Grande Ligne*, dans le District de *Mont-réal*, étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill amender l'Acte original d'incorporation de la Compagnie des Mines du *Haut-Canada*, étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour venir en aide à une Congrégation Religieuse à *Montréal*, appelée l'Eglise Evangélique Allemande ; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteil ; et M. *Fergusson* a fait rapport, Que le Comité avait passé le Bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois Demain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour empêcher de prendre la Truite avec les filets dans les Lacs du Comté de *Saguenay*, étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité Special, composé de M. *Casault*, M. *Valois*, M. *Jobin*, M. *Taché* et M. *Larwill*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte pour étendre la Franchise Electorale et mieux définir la Qualification des Voteurs de certaines Divisions Electorales, en adoptant un système pour l'enregistrement des Voteurs, étant lu ;

Ordonné, Que le dit Ordre du jour soit déchargé.

Ordonné, Que le Bill soit retiré.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour expliquer et amender un Acte du Parlement de cette Province, passé dans la seizième année du Règne de Sa Majesté, intitulé : "Acte pour abroger certains Droits d'Accise, en "autant qu'ils ont rapport au *Haut-Canada*, et pour donner certains pouvoirs "aux Autorités Municipales de cette partie de la Province," étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Mercredi, le treizième jour de Décembre prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour déclarer que tous les Conseillers de Township et des autres Municipalités seront *ex officio* Juges de Paix, étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Mercredi, le treizième jour de Décembre prochain.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme de nouveau en Comité sur le Bill pour amender la Loi Criminelle du *Canada*, étant lu ;

Ordonné, Que le dit Ordre du jour soit remis à Mercredi, le treizième jour de Décembre prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Compagnie des Ardoisières de *Kingsey*, étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Compagnie des Ardoisières de *Shipton*, étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour autoriser la Municipalité du Village d'*Oshawa* à construire un Havre sur le *Lac Ontario*, et pour un Chemin à Rail plat jusqu'au Village, avec pouvoir de l'étendre jusqu'au *Lac Scugog*, étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Mercredi, le treizième jour de Décembre prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte pour étendre la Franchise Electorale, étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Mercredi, le treizième jour de Décembre prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour soumettre à l'Arbitrage les parties en Litige dans le *Haut-Canada*, étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Mercredi, le treizième jour de Décembre prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour abroger en partie un Acte passé dans la seizième année du Règne de Sa Majesté, intitulé : "Acte pour pourvoir à un remède contre la Corporation de la Cité de *Québec*, dans le cas de dommage à la propriété, par aucune Assemblée ou pendant aucun Riot dans la dite Cité," étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Mercredi, le treizième jour de Décembre prochain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour permettre au Révérend *William Ritchie* de vendre et transporter ou céder certaines Terres tenues par lui en fidéicommiss ; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil ; et M. *Stevenson* a fait rapport, Que le Comité avait passé le Bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois Demain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte 16 *Vic.*, chap. 183, intitulé : "Acte pour pourvoir au recouvrement des Cotisations et Taxes que certains Réglements des ci-devant Conseils de District dans le *Haut-Canada* avaient l'intention d'imposer," étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Mercredi, le treizième jour de Décembre prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer le Comité Correspondant à *Montréal* de l'Association d'Ecole et d'Eglise Coloniale, étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Mercredi, le treizième jour de Décembre prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte 14 et 15 *Vic.*, chap. 96, pour faciliter les devoirs des Juges de Paix, étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Mercredi, le treizième jour de Décembre prochain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour permettre aux Notaires de recevoir les avis des parents et amis, sans être autorisés par un Juge, dans tous les cas où les Juges peuvent maintenant déléguer leurs pouvoirs aux Notaires; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil; et M. *Papin* a fait rapport, Que le Comité avait passé le Bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois Demain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour régler les procédures sur Licitations forcées, et pour leur donner l'effet des Ventes par le Shérif, étant lu;
Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Mercredi, le treizième jour de Décembre prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Société Biblique du *Haut-Canada*, étant lu;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Mercredi, le treizième jour de Décembre prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Société des Livres et des Traités Religieux du *Haut-Canada*, étant lu;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Mercredi, le treizième jour de Décembre prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour défendre l'Inhumation dans certains Cimetières de la Cité de *Québec*," étant lu;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité Spécial composé de M. *Alleyn*, M. le Solliciteur-Général *Ross*, M. *Cauchon*, M. *Rhodes* et M. *Casault*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

L'Ordre du jour, pour prendre en considération le Rapport du Comité Spécial nommé pour s'enquérir et faire rapport sur les moyens d'obtenir et publier un Rapport correct et impartial des Débats de cette Chambre, étant lu;

Ordonné, Que le dit Ordre du jour soit remis à Mercredi, le treizième jour de Décembre prochain.

L'Ordre du jour étant lu, pour reprendre les Débats ajournés sur l'Amendement que, Mardi, le sept du courant, on a proposé de faire à l'Amendement proposé à la Question, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, lui représentant que, dans l'opinion de cette Chambre, le temps est venu de prendre des arrangements beaucoup plus satisfaisants que ceux qui existent aujourd'hui pour la réunion du Parlement; que le système actuel des Parlements alternatifs est incompatible avec l'économie qui doit être observée dans la dépense des deniers publics, inutile aux besoins du Pays, nuisible à la conservation et à l'arrangement méthodique des Archives et de la Bibliothèque Publique, et propre à produire de grands inconvénients et beaucoup d'injustice pour les Officiers permanents des Départements Publics; et que ce système devrait être changé, et un lieu permanent choisi pour les assemblées du Parlement, convenant autant que possible à toutes les sections de la Province; et lequel Amendement proposé était, Que tous les mots après "Qu'il," jusqu'à la fin de la Question, soient retranchés, et les mots : "est inexpédient de changer l'arrangement adopté par cette Chambre en 1849, et sanctionné de nouveau en 1851,"

“ à l'égard du Siège du Gouvernement,” insérés en leur place ; et lequel Amendement au dit Amendement proposé était, Que les mots : “et que, conformément à cet arrangement, les Départements Publics devraient être transportés à *Toronto*, en 1855,” soient ajoutés à la fin d'icelui, étant lu ;

Ordonné, Que le dit Ordre du jour soit remis à Mercredi, le quatorzième jour de Février prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer l'Hôpital de la Maternité de *Montréal*, étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour autoriser la Cité de *Québec* à faire un Emprunt pour consolider sa Dette, étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour permettre à la Corporation du Maire et des Conseillers de la Cité de *Québec*, d'emprunter une somme additionnelle pour la construction de l'Aqueduc, étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour obliger les Maisons d'Education recevant une aide de la Province de déposer devant la Législature certains Rapports annuels, étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Mercredi, le treizième jour de Décembre prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte 14 et 15 *Vic.*, c. 105, intitulé : “Acte pour amender l'Acte d'Incorporation des Membres de la Profession Médicale dans le *Bas-Canada*, et pour régler l'étude et la pratique de la Médecine et de la Chirurgie en icelle, de manière à venir en aide à certaines personnes qui pratiquaient comme Médecins et Chirurgiens dans cette Province à l'époque où le dit Acte est devenu Loi,” étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Mercredi, le treizième jour de Décembre prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Compagnie Internationale d'Exploration des Mines et des Manufactures, étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender le Statut 16 *Vic.*, chap. 124, sec. 4, étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité de toute la Chambre.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité ; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. *Laberge* a fait rapport, Que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant reçu.

M. *Laberge* a fait rapport du Bill en conséquence ; et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois Demain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour légaliser certaines transactions et pour changer la tenure des Terres des Sauvages dans le Township de *Durham*, étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Mercredi, le treizième jour de Décembre prochain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour amender l'Acte qui incorpore les Commissaires du Havre de *Port Hope*, et pour les autoriser à emprunter une autre somme d'argent pour le compléter ; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil ; et M. *Hartman* a fait rapport, Que le Comité avait passé le Bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois Demain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour renouveler la Charte de la Compagnie du Havre de *Humber*, étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Mercredi, le treizième jour de Décembre prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour permettre au Bureau des Syndics d'École de la Ville de *Chatham*, de disposer d'une manière avantageuse d'un lot de terre approprié pour des fins d'École dans cette Ville, étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité de toute la Chambre Demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour changer le nom de la Compagnie du Chemin de Fer de *Peterborough* et *Port Hope*, et amender son Acte d'Incorporation ; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil ; et M. *Cartier* a fait rapport, Que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait un amendement.

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant reçu.

M. *Cartier* a fait rapport du Bill en conséquence ; et l'amendement a été lu et adopté.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois Demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour amender l'Acte du Chemin de Fer de *Port Dalhousie* et *Thorold*, en prolongeant ce Chemin depuis *Thorold* jusqu'à *Port Colborne*, et pour d'autres fins, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil ; et M. *Somerville* a fait rapport, Que le Comité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

L'Honorable M. *Merritt* a proposé, secondé par M. *Brown*, et la Question ayant été mise, Que le Comité ait la permission de siéger de nouveau Demain, et que ce soit alors le premier Ordre du jour ; la Chambre s'est divisée :—Et la Question a passé dans la négative.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte d'Incorporation de la Compagnie du Chemin de Fer de *Montréal* et *Bytown*, étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour amender la Loi des Améliorations, étant lu ;

Ordonné, Que le dit Ordre du jour soit remis à Mercredi, le treizième jour de Décembre prochain.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour empêcher le Commerce des Liqueurs alcooliques enivrantes, étant lu ;

Ordonné, Que le dit Ordre du jour soit remis à Mercredi, le treizième jour de Décembre prochain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer de *Québec* et du *Saguenay* ; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil ; et M. *Bureau* a fait rapport, Que le Comité avait passé le Bill et y avait fait un amendement.

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant reçu.

M. *Bureau* a fait rapport du Bill en conséquence ; et l'amendement a été lu et adopté.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois Demain.

Sur motion de M. *Angus Morrison*, secondé par M. *Felton*,

Résolu, Que le Comité Spécial nommé pour juger du mérite de l'Élection Contestée du Comté de *Saguenay*, ayant fait rapport à cette Chambre, que les faits se rattachant à la dernière Élection du dit Comté, et spécialement la conduite des Députés Officiers Rapporteurs pour la Paroisse de *St. Urbain*, la Paroisse de *St. Agnès*, la Paroisse de *St. Fidèle*, la Paroisse des *Eboulements* et la Paroisse de *St. Etienne*, étaient de nature à demander la sérieuse considération de cette Chambre ; il est ordonné que *John McLaren*, dernièrement Député Officier Rapporteur pour la Paroisse de *St. Fidèle*, *Michael McCarty*, dernièrement Député Officier Rapporteur pour la Paroisse de *St. Urbain*, *Antoine Guay*, dernièrement Député Officier Rapporteur pour la Paroisse de *St. Agnès*, *Louis Lavoie*, dernièrement Député Officier Rapporteur pour la Paroisse des *Eboulements*, et *Edouard Tremblay*, dernièrement Député Officier Rapporteur pour la Paroisse de *St. Etienne*, dans le dit Comté, respectivement, comparassent à la barre de cette Chambre Jeudi, le premier jour de Mars prochain, pour chacun d'eux répondre sur la conduite, comme tel Député Officier Rapporteur à la dite Élection ; et que copie de la présente Résolution et Ordre, certifiée par le Greffier de cette Chambre, soit signifié par le Sergent d'Armes ou son Député aux dits Députés Officiers Rapporteurs, respectivement.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour incorporer l'Académie d'*Huntingdon* ; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil ; et M. *Shaw* a fait rapport, Que le Comité avait passé le Bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois Demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour amender l'Acte pour autoriser la construction d'un Chemin de Fer de *Galt* à *Guelp*, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil ; et M. *Masson* a fait rapport, Que le Comité avait passé le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois Demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour incorporer la Compagnie des Mines et d'exploration de *Québec et St. François*; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil; et M. *Rankin* a fait rapport, Que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant reçu.

M. *Rankin* a fait rapport du Bill en conséquence; et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois Demain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour confirmer un certain Arpentage du Township de *Bedford*, étant lu;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et ordonné d'être lu la troisième fois Demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour amender l'Acte pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer de *Brockville* et de l'*Outaouais*; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil; et M. *Thibaudeau* a fait rapport, Que le Comité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le Comité ait la permission de siéger de nouveau Demain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour incorporer la Compagnie Manufacturière de *Lyn*", étant lu;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour amender l'Acte qui incorpore les Associations d'Assurance Mutuelle des Fabriques des Diocèses de *Québec* et des *Trois-Rivières*, et de *Montréal* et de *St. Hyacinthe*; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil; et M. *Alleyne* a fait rapport, Que le Comité avait passé le Bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois Demain.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer de *Sorel*, *Drummondville* et *Richmond*, étant lu;

Ordonné, Que le dit Ordre du jour soit remis à Mercredi, le treizième jour de Décembre prochain.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour incorporer la Banque de *Saint François*, étant lu;

Ordonné, Que le dit Ordre du jour soit remis à Mercredi, le vingtième jour de Décembre prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Banque des Townships de l'Est, étant lu;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour ériger la Ville de *Bytown* en Cité, sous le nom de Cité de l'*Outaouais*; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil; et M. *Mattice* a fait rapport, Que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait un amendement.

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant reçu.

M. *Mattice* a fait rapport du Bill en conséquence; et l'amendement a été lu et adopté.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois Demain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer le Dispensaire de *Montréal*, étant lu;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour incorporer certaines personnes sous les titres de Président, Directeurs et Compagnie du Canal de *Fort Erié*, étant lu;

Ordonné, Que le dit Ordre du jour soit remis à Mercredi, le treizième jour de Décembre prochain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour permettre aux Ministres de l'Eglise Luthérienne Evangélique dans cette Province de célébrer les Mariages en icelle; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil; et M. *Ferres* a fait rapport, Que le Comité avait passé le Bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois Demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour incorporer la Compagnie de Cuivre du *Canada*; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil; et M. *Poulin* a fait rapport, Que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant reçu.

M. *Poulin* a fait rapport du Bill en conséquence; et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois Demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour autoriser le Conseil Municipal du Township d'*Otonabee* à échanger certaines Lignes de Concession dans le dit Township; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil; et M. *Cauchon* a fait rapport, Que le Comité avait passé le Bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois Demain.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour autoriser le Comté de *Middlesex* à négocier un Emprunt de Cent mille louis, pour consolider la Dette du Comté, étant lu;

Ordonné, Que le dit Ordre du jour soit remis à Mercredi, le treizième jour de Décembre prochain.

Alors, sur motion de M. le Solliciteur-Général *Smith*, secondé par l'Honorable M. *Chauveau*,

La Chambre s'est ajournée.

Jovis, 30^o die Novembris;

ANNO 18^o VICTORIÆ REGINÆ, 1854.

LES Pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par M. *Patrick*,—la Pétition du Conseil de Ville de la Ville de *Prescott*.

Par M. *Papin*,—la Pétition de *John Dalrymple* et autres, de la Paroisse de *St. Roch de l'Achigan*, Comté de *L'Assomption*.

Par M. *Pouliot*,—la Pétition de *Marcel Fortier* et autres, de *Ste. Hénédine* et autres Paroisses, dans le Comté de *Dorchester*.

Par M. *Antoine Aimé Dorion*,—la Pétition de *Pierre Nolin*, junior, et autres, de la partie du Township d'*Arthabaska*, communément appelée le *Gore d'Arthabaska*.

Par M. *Dionne*,—la Pétition de *J. A. Roy* et autres, de la Paroisse de *St. Arsène* et des Townships de *Wentworth* et *Viger*.

Par M. *Holton*,—la Pétition de la Chambre de Commerce de *Montréal*; et la Pétition de Messieurs *Gillespie*, *Moffatt* et Compagnie, et autres, Marchands et Commerçants de *Montréal*.

Conformément à l'Ordre du jour, les Pétitions suivantes ont été lues :—

De *Richard Hendershot* et autres, du Village de *Thorold*, Comté de *Welland*; demandant la passation d'un Acte pour rendre les Vaisseaux passant dans les Canaux de cette Province responsables du paiement pour Provisions fournies, quand même les Capitaines de tels Vaisseaux auraient été changés.

De *Prisque Millette* et autres, Commissaires d'Ecole de *Sorel*; demandant une aide pour l'érection de deux Maisons d'Ecole.

De l'Honorable *A. N. Morin* et autres, du *Canada* et des *Etats-Unis d'Amérique*; demandant un Acte d'Incorporation sous le nom de la Compagnie du Chemin de Fer Septentrional du *Pacifique*.

Sur motion de M. *Holton*, secondé par l'Honorable *John Sandfield Macdonald*, Ordonné, Que la Pétition de la Chambre de Commerce de *Montréal* soit maintenant reçue et lue, et que les Règles de cette Chambre soient mises de côté par rapport à icelle.

Et la dite Pétition a été reçue et lue; demandant certains amendements au Tarif des Droits de Douane maintenant devant la Chambre.

Ordonné, Que la Pétition de Messieurs *Gillespie*, *Moffatt* et Compagnie et autres, Marchands et Commerçants de *Montréal*, soit maintenant reçue et lue, et que les Règles de cette Chambre soient mises de côté par rapport à icelle.

Et la dite Pétition a été reçue et lue; demandant que le Thé et le Café, quand ils seront importés directement des endroits où ils croissent, par la voie du *St. Laurent*, puissent être admis francs de tout Droit.

Ordonné, Que la Pétition de *George Webster*, de la Cité de *Kingston*, soit renvoyée au Comité Permanent des Dépenses Contingentes.

M. *Fergusson*, du Comité Spécial nommé pour juger et décider du mérite de la Pétition se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour la Cité de *Québec*, a informé la Chambre, Que le Comité avait adopté les Résolutions suivantes, comme sa décision finale sur le mérite de la Pétition de *George Okill Stuart*, Ecuyer, sans préjudice au mérite de l'autre Pétition renvoyée au Comité.

1. Résolu, Que *Jean Blanchet*, Ecuyer, un des Membres Siégeants pour la

Cité de *Québec*, a, avant son Election, occupé la Charge de Médecin Visiteur de l'Hôpital de Marine et des Emigrés à *Québec*, laquelle Charge rend la personne qui la remplit non éligible comme Membre de l'Assemblée Législative de cette Province.

2. *Résolu*, Que le dit *Jean Blanchet* a dûment résigné sa dite Charge en temps suffisant pour le rendre éligible comme Membre de la dite Assemblée Législative.

3. *Résolu*, Que le dit *Jean Blanchet* a été dûment élu et rapporté comme Membre pour représenter la dite Cité de *Québec* dans le présent Parlement, en autant que cela a trait aux choses alléguées dans la Pétition de *George Okill Stuart*, Ecuyer, contre son Election et Rapport; mais sans préjudice aux droits du dit *George Okill Stuart*, ou d'aucune autre personne, relativement à la Pétition de *George Okill Stuart* et autres, aussi renvoyée à ce Comité.

4. *Résolu*, Que ni la Pétition de *George Okill Stuart*, sur laquelle les présentes Résolutions sont basées, ni la Défense du dit *Jean Blanchet* à icelle, ne sont frivoles ou vexatoires.

Et il a été ordonné que les dites Résolutions et Décision soient entrées dans les Journaux de cette Chambre.

M. Jobin, du Comité Permanent des Dépenses Contingentes, a présenté à la Chambre le Septième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit:—

Votre Comité a eu devant lui le Compte Courant du Greffier de Votre Honorable Chambre, pour la période commençant à la date de l'audition du dernier Compte courant, le 21 Juin dernier, jusqu'au 30 Septembre suivant; et il trouve que les pièces justificatives que le Comptable a soumises à Votre Comité démontrent clairement le paiement des diverses sommes comprises sous les chapitres suivants, savoir:—

	£	s.	d.
Indemnité des Membres, 2 ^{me} Session, 4 ^{me} Parlement.....	1826	3	0
Salaires des Officiers de la Chambre	2918	18	11
Traducteurs et Ecrivains surnuméraires	66	10	0
Messagers	292	17	6
Bibliothèque	437	6	0
Impressions et Reliures.....	3165	6	8
Papeterie.....	230	17	1
Frais de Port	163	3	3
Journaux et Annonces.....	301	5	10
Ouvriers et autres.....	3826	16	2
Divers	2610	13	8

£15,839 18 1

Votre Comité demande encore à faire rapport, que les sommes dont réception est admise sont correctes, formant, y compris la somme de Huit mille quarante-neuf louis quatre chelins et deux deniers, balance restant entre les mains du Greffier à la dernière audition, Vingt-deux mille huit cent quatre-vingt-quatorze louis, quatre chelins et deux deniers, laissant ainsi entre les mains du Greffier, le 30 Septembre 1854, une balance de Sept mille cinquante-quatre louis, six chelins et un denier, au crédit de Votre Honorable Chambre.

Votre Comité a particulièrement dirigé son attention sur le paiement de la somme de Deux mille huit cent cinquante-et-un louis, dix-neuf chelins et neuf deniers, pour divers objets, qui semblent avoir été payés sur l'ordre du Commissaire des Travaux Publics, principalement pour préparer les Bâtisses requises pour l'usage de l'Assemblée Législative. Votre Comité considère que ces paiements n'appartiennent pas, à proprement parler, aux Dépenses Contingentes de

Votre Honorable Chambre, et il désire exprimer sa désapprobation formelle sur ce que l'on rend Votre Honorable Chambre responsable de dépenses encourues en vertu d'ordres du Bureau des Travaux Publics, sans la sanction de Votre Honorable Chambre. Il recommande donc que les sommes ainsi payées soient comprises dans les Estimés ordinaires, et rapportées au crédit des Dépenses Contingentes de Votre Honorable Chambre.

Votre Comité pense qu'il est de son devoir de solliciter l'attention sur le paiement de Mille neuf cent cinquante-et-un louis, onze chelins et trois deniers, fait le 11 Septembre dernier, pour trois mois du Salaire des Officiers de Votre Honorable Chambre, laquelle somme leur a été payée comme compensation additionnelle pour l'année 1853, date depuis laquelle leurs Salaires se trouvent augmentés ; et parmi les noms de ceux qui ont reçu les dits trois mois de Salaire, se trouvent ceux de *W. B. Lindsay*, Greffier, £187 10s. ; *G. B. Faribault*, Assistant-Greffier, £137 10s. ; et *G. W. Wicksteed*, Greffier en Loi, £125.

Votre Comité, sans faire de réflexions sur le caractère et la capacité de ces Messieurs, renvoie à l'Extrait suivant des Journaux de 1846, qui fixe le Salaire du Greffier et de l'Assistant-Greffier : "*W. B. Lindsay*, £750 par année, laquelle " somme tiendra lieu de tous honoraires, allocations et pourcentage, et sera accordée seulement durant la continuation en charge du présent fonctionnaire, " en considération de ses longs et fidèles services, pour être par la suite fixée " à la somme de £600 par année. *G. B. Faribault*, Assistant-Greffier, £550 " par année, laquelle somme tiendra lieu de toutes les allocations, et sera accordée au présent fonctionnaire seulement, en considération de ses longs et fidèles " services, et des soins pris à recueillir les documents Historiques pour la Bibliothèque de la Chambre et pour d'autres services durant la vacance, pour être " ci-après fixée à £450 par année ;" et il est d'opinion que les Salaires de ces Messieurs sont amplement suffisants, et qu'il ne convient pas de les comprendre dans la dite liste, et Votre Comité recommande que le Greffier ait l'ordre de faire rembourser les dites sommes.

Votre Comité remarque aussi que Dix louis ont été payés à *E. T. Fletcher*, l'un des Employés du Bureau des Terres de la Couronne, pour avoir tracé des Cartes. Ce Comité est d'opinion que les renseignements ou travaux de cette espèce doivent être fournis par les Départements Publics sans frais pour Votre Honorable Chambre.

Votre Comité a eu sous sa considération le cas des Copistes Surnuméraires dans les différents Bureaux, lesquels jusqu'à présent n'ont reçu que Douze chelins et six deniers par jour, et il recommande qu'il leur soit accordé depuis le commencement de la présente Session Quinze chelins par jour.

Ordonné, Que le dit Rapport soit imprimé pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Ordonné, Que le dit Rapport soit pris en considération Lundi prochain, et que ce soit alors le premier Ordre du jour.

M. *Felton*, du Comité Permanent des divers Bills Privés, a présenté à la Chambre le Dix-septième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre Comité a examiné les Bills suivants, et il adopté certains amendements à chacun d'eux, qu'il demande la permission de soumettre à la considération de Votre Honorable Chambre, savoir :—

Bill pour incorporer la Société d'Education et Evangélique, établie à la *Grande Ligne*, dans le District de *Montréal* :

Bill pour incorporer la Compagnie des Ardoisières de *Shipton* :

Bill pour incorporer la Compagnie des Ardoisières de *Kingsey* :

Bill pour incorporer l'Hospice de la Maternité de l'Université de *Montréal* :

Bill pour incorporer la Banque des Townships de l'Est :

Bill pour incorporer le Dispensaire de *Montréal*.

Ordonné, Que le Bill pour incorporer la Banque des Townships de l'Est, tel que rapporté du Comité Permanent des divers Bills Privés, soit renvoyé à un Comité de toute la Chambre Demain.

M. *Langton*, du Comité Permanent des Ordres Permanents, a présenté à la Chambre le Dix-huitième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre Comité a examiné la Pétition de *W. H. Ponton* et autres, et il a constaté que les Avis requis ont été dûment donnés.

Ordonné, Que le Bill pour incorporer le Dispensaire de *Montréal*, tel que rapporté du Comité Permanent des divers Bills Privés, soit renvoyé à un Comité de toute la Chambre Demain.

Ordonné, Que le Bill pour incorporer la Société d'Education et Evangélique, établie à la *Grande Ligne*, dans le District de *Montréal*, tel que rapporté du Comité Permanent des divers Bills Privés, soit renvoyé à un Comité de toute la Chambre Demain.

Ordonné, Que le Bill pour incorporer l'Hôpital de la Maternité de *Montréal*, tel que rapporté du Comité Permanent des divers Bills Privés, soit renvoyé à un Comité de toute la Chambre Demain.

Ordonné, Que M. *Cooke* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Grande Division Subordonnées des Fils de la Tempérance dans le *Bas Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que le Bill pour incorporer la Compagnie des Ardoisières, de *Kingsey*, tel que rapporté du Comité Permanent des divers Bills Privés, soit renvoyé à un Comité de toute la Chambre Demain.

Ordonné, Que le Bill pour incorporer la Compagnie des Ardoisières de *Shipton*, tel que rapporté du Comité Permanent des divers Bills Privés, soit renvoyé à un Comité de toute la Chambre Demain.

Ordonné, Que M. James Ross ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Compagnie du Canal d'Ontario et de la Baie Quinté.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que M. Roderick McDonald soit ajouté au Comité Spécial, auquel a été renvoyée la Lettre du Greffier de la Chambre, relativement à la nomination d'un second Assistant-Greffier, à la place de Jean Charles Chapais, Ecuyer, dont l'Élection a été déclarée nulle.

Ordonné, Que M. Gill ait la permission d'introduire un Bill pour confirmer l'érection Canonique des Paroisses Catholiques pour des fins civiles, pour régler l'érection et réparation des Eglises, Sacristies, Presbytères et Cimetières, et pour abroger certains Actes et certaines Ordonnances y mentionnés.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Jeudi, le quatorzième jour de Décembre prochain.

M. Thomas Fortier a proposé, secondé par M. LeBoutillier, et la Question ayant été mise, Que pendant la vacance, il soit permis aux Membres de cette Chambre d'envoyer à leurs Constituants, Franc de Port, tous les documents Parlementaires qu'ils jugeront à propos; et que des Ordres à cet effet soient transmis aux Maîtres de Poste, dans les deux sections de la Province; la Chambre s'est divisée:—Et la Question a passé dans la négative.

Message du Conseil Législatif, par John Fennings Taylor, Ecuyer, l'un des Maîtres en Chancellerie:—

M. l'Orateur,

Le Conseil Législatif a passé le Bill, intitulé: "Acte pour amender l'Acte qui remet en vigueur un Acte qui autorise les Habitants de la Seigneurie d'Yamaska à régler la Commune de la dite Seigneurie," sans amendement: Et aussi,

Le Conseil Législatif a passé le Bill, intitulé: "Acte pour incorporer la Compagnie des Bateaux à Vapeur Océaniques de Montréal," avec plusieurs Amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Et ensuite, il s'est retiré.

La Chambre a procédé à prendre en considération les Amendements faits par le Conseil Législatif au Bill, intitulé: "Acte pour incorporer la Compagnie des Bateaux à Vapeur Océaniques de Montréal," lesquels ont été lus comme suit:—

Page 4, ligne 9. Après "fin," insérez "entre autres choses."

Page 1, ligne 10. Retranchez depuis "Vapeur" jusqu'à "entre," dans la onzième ligne.

Page 1, ligne 12. Retranchez depuis "Vapeur" jusqu'à "Que."

Page 1, ligne 28. Retranchez "avec" et insérez "et."

Page 1, ligne 35. Retranchez depuis "Vapeur" jusqu'à "pour," dans la trente-sixième ligne.

Page 1, ligne 40. Après "et" insérez "des Vaisseaux à Vapeur ou autres."

Page 2, ligne 22. Après "Courant" insérez "Pourvu toujours que la dite Compagnie ait fait un versement de Cinquante mille louis courant, avant de transporter des passagers ou du fret."

Page 6, ligne 32. Retranchez depuis "Vapeur" jusqu'à "qui."

Page 6, ligne 36. Après "Vaisseaux" insérez "à Vapeur."

Les dits Amendements ayant été lus une seconde fois, ils ont été adoptés.

Ordonné, Que M. *Holton* reporte le Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs Amendements.

Un Bill pour étendre au *Bas-Canada* l'Acte, intitulé : "Acte pour autoriser les Sociétés en Commandite dans le *Haut-Canada*," a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le Titre soit : "Acte pour étendre au *Bas-Canada* l'Acte, intitulé : "Acte pour autoriser l'établissement de Sociétés en Commandite dans le *Haut-Canada*."

Ordonné, Que l'Honorable M. *Young* porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

L'Ordre du jour, pour la troisième lecture du Bill pour régler l'inspection de la Potasse et de la Perlasse à *Montréal*, étant lu ;

L'Honorable M. *Young* a proposé, secondé par M. *Holton*, et la Question ayant été mise, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs

<i>Alleyn,</i>	<i>Ferres,</i>	<i>Macdonald,</i> Pro.Gén. <i>Prévost,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Fortier, Thomas,</i>	<i>MacNab,</i> Sir A. N. <i>Rhodes,</i>
<i>Casault,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Marchildon,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Galt,</i>	<i>Meagher,</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Gill,</i>	<i>Mongenais,</i>
<i>Chabot,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Morin,</i>
<i>Crawford,</i>	<i>Hincks,</i>	<i>Morrison, Joseph C.</i>
<i>Daoust, Jean B.</i>	<i>Holton,</i>	<i>O'Farrell,</i>
<i>Desaulniers,</i>	<i>Langton,</i>	<i>Patrick,</i>
<i>DeWitt,</i>	<i>LeBoutillier,</i>	<i>Poulin,</i>
<i>Dionne,</i>	<i>Lemieux,</i>	<i>Pouliot,</i>
<i>Dorion, Antoine A.</i>	<i>Loranger,</i>	<i>Powell,</i>
<i>Felton,</i>	<i>Lyon,</i>	50. <i>Young.</i>

CONTRE.

Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Crysler,</i>	<i>Lumsden,</i>	<i>Mattice,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Darche,</i>	<i>Macdonald, John S.</i>	<i>Merritt,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McDonald, Roderick,</i>	<i>Munro,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Hartman,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Smith, Sidney,</i>
<i>Burton,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Musson,</i>	<i>Smith, James,</i>
<i>Cook,</i>	<i>Laporte,</i>	<i>Matheson,</i>	24. <i>Wilson.</i>

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le Titre soit : "Acte pour régler l'inspection de la Potasse et de la Perlasse."

Ordonné, Que l'Honorable M. *Young* porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour permettre au Bureau des Syndics d'Ecole de la Ville de *Chatham* de disposer, d'une manière avantageuse, d'un Lot de Terre approprié pour des fins d'Ecole dans cette Ville ; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil ; et M. *Mackenzie* a fait rapport, Que le Comité avait passé le Bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois Demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour

autoriser la Ville de *London* à prélever Soixante mille louis pour consolider la Dette de la Ville, et pour d'autres objets; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil.

Un Bill pour amender de nouveau un Acte, intitulé: "Acte pour incorporer certaines personnes sous le nom de la Société Amicale de *Québec*," a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le Titre soit: "Acte pour amender de nouveau l'Acte pour incorporer la Société Amicale de *Québec*."

Ordonné, Que M. *Lemieux* porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill pour venir en aide à une Congrégation Religieuse à *Montréal*, appelée: l'Eglise Evangélique Allemande, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Young* porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill pour permettre au Révérend *William Ritchie* de vendre et transporter ou céder certaines terres tenues par lui en fidéicommiss, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le Titre soit: "Acte pour mettre le Révérend *William Ritchie* en état de vendre et transporter ou léguer certaines Terres "tenues par lui en fidéicommiss."

Ordonné, Que l'Honorable M. *Robinson* porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill pour permettre aux Notaires de recevoir les avis des parents et amis sans être autorisés par un Juge, dans tous les cas où les Juges peuvent maintenant déléguer leur pouvoirs aux Notaires, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le Titre soit: "Acte pour permettre aux Notaires de recevoir l'avis des parents et amis, sans Commission d'aucun Juge, "dans tous les cas où les Juges peuvent déléguer leurs pouvoirs aux Notaires."

Ordonné, Que M. *Prévost* porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer de *Québec* et du *Saguenay*, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que M. *Alley* porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill pour incorporer l'Académie d'*Huntingdon*, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que M. *Somerville* porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

L'Ordre du jour, pour la troisième lecture du Bill pour amender l'Acte pour autoriser la construction d'un Chemin de Fer de *Galt* à *Guelph*, étant lu;

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois Demain.

Un Bill pour incorporer la Compagnie des Mines et Explorations de *Québec* et *St. François*, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Young*, secondé par M. *Fergusson*, un amendement a été fait au Bill, à la page 8, ligne 8, en retranchant "dix pour cent," et insérant "vingt pour cent."

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que M. *Alleyn* porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill pour amender le Statut 16 Vic., chap. 124, sec. 4, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le Titre soit : "Acte pour amender l'Acte des Compagnies à Fonds Social pour la construction de Jetées, Quais, Bassins Secs et Havres dans le *Haut-Canada*."

Ordonné, Que M. le Solliciteur-Général *Smith* porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill pour amender l'Acte qui incorpore les Commissaires du Havre de *Port Hope*, et pour les autoriser à emprunter une autre somme d'argent pour le compléter, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que M. *James Smith* porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill pour changer le nom de la Compagnie du Chemin de Fer de *Peterborough* et *Port Hope*, et amender son Acte d'incorporation, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Sur motion de M. *James Smith*, seconde par M. *Langton*, un amendement a été fait au Bill, à la page 2, ligne 15, en insérant après le mot "arbitrale" les mots : "dans toute Banque incorporée de cette Province, pour la partie y ayant droit."

Résolu, Que le Bill passe, et que le Titre soit : "Acte pour Changer le nom de la Compagnie du Chemin de Fer de *Peterborough* et *Port Hope*, et pour amender l'Acte qui l'incorpore."

Ordonné, Que M. *James Smith* porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill pour confirmer un certain Arpentage du Township de *Bedford*, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que M. le Solliciteur-Général *Smith* porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill pour amender l'Acte qui incorpore les Associations d'Assurance Mutuelle des Fabriques des Diocèses de *Québec* et des *Trois-Rivières*, et de *Montréal* et de *St. Hyacinthe*, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le Titre soit : "Acte pour amender l'Acte pour incorporer les Associations d'Assurance Mutuelle des Fabriques des Diocèses de *Québec* et des *Trois-Rivières*, et de *Montréal* et de *St. Hyacinthe*."

Ordonné, Que M. *Papin* porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

L'Ordre du jour, pour la troisième lecture du Bill pour ériger la Ville de *Bytown* en Cité, sous le nom de Cité de l'*Outaouais*, étant lu ;

M. *Powell* a proposé, secondé par M. *Yeilding*, et la Question ayant été proposée, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois ;

L'Honorable M. *Robinson* a proposé, en amendement à la Question, secondé par M. *Crawford*, Que tous les mots après "soit," jusqu'à la fin de la Question, soient retranchés, et les mots : "renvoyé de nouveau à un Comité de toute la Chambre, aux fins de l'amender, en retranchant le mot "*Outaouais*" et insérant le mot "*Bytown*" en la place, et de retrancher la partie du Bill qui donne le pouvoir de changer le nom de "*Bytown*" en celui "*d'Outaouais*," insérés en leur place ;

Et la Question ayant été mise sur l'Amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs

<i>Darche,</i>	<i>Macheth,</i>	<i>Marchildon,</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Ferrie,</i>	<i>McDonald, Roderick, Merritt,</i>		10. <i>Stevenson.</i>
<i>Lumsden,</i>	<i>MacNab, Sir A. N.</i>		

CONTRE.

Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>De Witt,</i>	<i>Larvill,</i>	<i>Poulin,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Dionne,</i>	<i>Lyon,</i>	<i>Rankin,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Dorion, Antoine A.</i>	<i>Macdonald, Pro.Gén.</i>	<i>Ross, Sol. Gén.</i>
<i>Brodeur,</i>	<i>Fergusson,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Ferres,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Smith, Sol. Gén.</i>
<i>Casault,</i>	<i>Fortier, Thomas,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Smith, Sidney,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Mattice,</i>	<i>Smith, James,</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Frazer,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Spence,</i>
<i>Chabot,</i>	<i>Guéremont,</i>	<i>Morrison, Joseph C.</i>	<i>Taché,</i>
<i>Cooke,</i>	<i>Hartman,</i>	<i>Munro,</i>	<i>Valois,</i>
<i>Cook,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Murney,</i>	<i>Yeilding,</i>
<i>Crysler,</i>	<i>Langton,</i>	<i>Patrick,</i>	49. <i>Young.</i>
<i>Daoust, Jean B.</i>			

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la Question ayant été de nouveau proposée, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois ;

M. *O'Farrell* a proposé, en amendement à la Question, secondé par M. *Fournier*, Que le mot "maintenant," soit retranché, et les mots : "de ce jour en six "mois," ajoutés à la fin d'icelle ;

Et la Question ayant été mise sur l'Amendement ; la Chambre s'est divisée :— Et la Question a passé dans la négative.

Alors, la Question principale ayant été mise ;

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que M. *Powell* porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill pour permettre aux Ministres de l'Eglise Luthérienne Evangélique, dans cette Province, de célébrer les Mariages en icelle, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le Titre soit : "Acte pour permettre aux Ministres de l'Eglise Luthérienne Evangélique dans cette Province, de célébrer "les Mariages et tenir des Registres de Mariages, Baptêmes et Sépultures."

Ordonné, Que M. *Hartman* porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill pour incorporer la Compagnie des Mines de Cuivre du *Canada*, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le Titre soit : "Acte pour incorporer la Compagnie de Cuivre du *Canada*."

Ordonné, Que M. *Hartman* porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill pour autoriser le Conseil Municipal du Township d'*Otonabee* à échanger certaines Lignes de Concession dans le dit Township, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le Titre soit : "Acte pour autoriser le Con-

“ seil Municipal du Township d'*Otonabee* à échanger une Réserve de Chemin
 “ de Concession pour une autre portion de terre à être donnée en remplacement
 “ d'icelle.”

Ordonné, Que M. *Langton* porte le Bill au Conseil Législatif, et demandeson
 concours.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour
 autoriser les Syndics et Membres de l'Eglise de *Sion à Montréal*, à aliéner et
 hypothéquer certaines propriétés de la dite Eglise, et pour d'autres fins ; et après
 y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil ; et M. *Roderick*
McDonald a fait rapport, Que le Comité avait passé le Bill, et lui avait enjoint
 d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois Demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour
 incorporer la Compagnie d'Assurance sur la Vie et de Placement ; et après y
 avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil ; et M. *Taché* a fait
 rapport, Que le Comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de de-
 mander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le Comité ait la permission de siéger de nouveau Demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour
 incorporer la Compagnie des Mines de *Mégantic* ; et après y avoir siégé quelque
 temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil ; et M. *Cauchon* a fait rapport, Que le
 Comité avait passé le Bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant reçu.

M. *Cauchon* a fait rapport du Bill en conséquence ; et les amendements ont été
 lus et adoptés.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois Demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour
 incorporer la Bourse de *Toronto* ; et après y avoir siégé quelque temps, M.
 l'Orateur a repris le Fauteuil ; et M. *Thomas Fortier* a fait rapport, Que le Co-
 mité avait passé le Bill, et y avait fait un amendement.

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant reçu.

M. *Thomas Fortier* a fait rapport du Bill en conséquence ; et l'amendement a
 été lu et adopté.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois Demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour
 incorporer la Compagnie de Charbon de *Toronto* ; et après y avoir siégé quelque
 temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil ; et M. *Bell* a fait rapport, Que le Co-
 mité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander permission de
 siéger de nouveau.

Ordonné, Que le Comité ait la permission de siéger de nouveau Demain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer l'Ordre Cana-
 dien des *Odd Fellows*, en connexion avec l'Unité de *Manchester*, étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Jeudi, le quatorzième jour de
 Décembre prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte établis-
 sant un Bureau d'Agriculture et consolidant les Lois concernant l'Agriculture,
 étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Jeudi, le quatorzième jour de
 Décembre prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour constituer le Comté Electoral de *Sherbrooke* en une Municipalité séparée, et pour y établir un Bureau d'Enregistrement, étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Jeudi, le quatorzième jour de Décembre prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour autoriser la formation de Corporations de Chemins de Fer et les régler, étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Jeudi, le quatorzième jour de Décembre prochain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour amender les Lois de Naturalisation de cette Province ; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fautuil ; et M. *O'Farrell* a fait rapport, Que le Comité avait passé le Bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois Demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour amender l'Acte d'Incorporation de la Compagnie du Chemin de Fer du Nord ; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fautuil ; et M. *Crysler* a fait rapport, Que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant reçu.

M. *Crysler* a fait rapport du Bill en conséquence ; et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois Demain.

Ordonné, Que la 71^{me} Règle de cette Chambre soit mise de côté par rapport au Bill pour incorporer la Compagnie Internationale d'Exploration des Mines et des Manufactures.

Ordonné, Que la 71^{me} Règle de cette Chambre soit mise de côté, par rapport au Bill pour incorporer la Compagnie des Mines de *St. Laurent*.

Alors, sur motion de M. *Brown*, secondé par M. *Antoine Aimé Dorion*, La Chambre s'est ajournée.

Veneris, 1^o die Decembris ;

ANNO 18^o VICTORIÆ REGINÆ, 1854.

LA Pétition suivante a été présentée et mise sur la table :—

Par l'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald*,—la Pétition du Révérend *Edmund P. Roche*, Pasteur Catholique de *Prescott*, et autres, Habitants Catholiques du Diocèse de *Kingston*.

Conformément à l'Ordre du jour, les Pétitions suivantes ont été lues :—

Du Comité de la Société de Tempérance de *Montréal* ; demandant qu'il ne soit point fait de réduction dans les Droits imposés sur l'importation des Liqueurs enivrantes, mais qu'il soit passé une Loi pour en prohiber la vente.

De Messieurs *Buchanan, Harris* et Compagnie, et autres, de la Cité d'*Hamilton*; demandant qu'il soit adopté certaines mesures pour prévenir les Incendies, la destruction et la perte des propriétés, pour en constater les causes et pour taxer les dommages en résultant en certain cas.

Sur motion de M. *Fergusson*, secondé par M. *Casault*,

Ordonné, Que le Comité Spécial sur les Pétitions d'Élection de *Québec*, ait la permission de s'ajourner jusqu'à Mardi, le seizième jour de Janvier prochain, à Dix heures de l'avant-midi, si la Chambre siège alors, et si elle ne siège pas dans ce temps-là, jusqu'au troisième jour légal qui suivra le jour où la Chambre siègera ensuite, à Dix heures de l'avant-midi.

M. *Hartman*, du Comité Permanent des divers Bills Privés, a présenté à la Chambre le Dix-huitième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit:—

Votre Comité a examiné les Bills suivants, et il est convenu d'en faire rapport, avec certains amendements, qu'il demande la permission de soumettre à la considération de Votre Honorable Chambre, savoir:—

Bill pour incorporer la Compagnie Internationale d'Exploration des Mines et des Manufactures :

Bill pour incorporer la Compagnie des Mines du *St. Laurent* :

Bill pour amender l'Acte original d'Incorporation de la Compagnie des Mines du *Haut-Canada* :

Bill pour encourager l'établissement de Sociétés de Construction dans le *Bas-Canada* :

Bill pour permettre à la Corporation du Maire et des Conseillers de la Cité de *Québec* d'emprunter une somme additionnelle pour la construction de l'Aqueduc :

Bill pour autoriser la Cité de *Québec* à faire un Emprunt pour consolider sa Dette.

Ordonné, Que le Bill pour incorporer la Compagnie Internationale d'Exploration des Mines et des Manufactures, tel que rapporté du Comité Permanent des divers Bills Privés, soit renvoyé à un Comité de toute la Chambre.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil; et M. *Joseph Curran Morrison* a fait rapport, Que le Comité avait passé le Bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois à la prochaine Séance de la Chambre.

Ordonné, Que le Bill pour amender l'Acte original d'incorporation de la Compagnie des Mines du *Haut-Canada*, tel que rapporté du Comité Permanent des divers Bills Privés, soit renvoyé à un Comité de toute la Chambre Lundi prochain.

M. le Solliciteur-Général *Smith* a proposé, secondé par l'Honorable Sir *Allan N. MacNab*, et la Question ayant été mise, Que cette Chambre s'ajourne aujourd'hui à Six heures de l'après-midi; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs

Allyn,
Bell,
Brodeur,

Dionne,
Digdale,

Drummond, Pro.Gén.

Egan,

McDonald, Pro.Gén.

Ross, Sol. Gén.

Ross, James,

Shaw,

<i>Cauchon,</i>	<i>Fergusson,</i>	<i>Marchildon,</i>	<i>Smith, Sol. Gén.</i>
<i>Chabot,</i>	<i>Fortier, Thomas,</i>	<i>Morin,</i>	<i>Smith, James,</i>
<i>Chaurcau,</i>	<i>Portier, Octave C.</i>	<i>Morrison, Joseph C.</i>	<i>Spence,</i>
<i>Cooke,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>O'Farrell,</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Cook,</i>	<i>Frazer,</i>	<i>Patrick,</i>	<i>Taché,</i>
<i>Crawford,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Pouliot,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Desaulniers,</i>	<i>Loranger,</i>	<i>Powell,</i>	40. <i>Turcotte.</i>

COSTRE.

Messieurs

<i>Akins,</i>	<i>Ferrie,</i>	<i>Larwill,</i>	<i>Munro,</i>
<i>Bourasso,</i>	<i>Galt,</i>	<i>Lumsden,</i>	<i>Papin,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Gill,</i>	<i>Macdonald, John S.</i>	<i>Poulin,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Guéremont,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Rankin,</i>
<i>Casault,</i>	<i>Hortman,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Douast, Jean B.</i>	<i>Holton,</i>	<i>Mattie,</i>	<i>Smith, Sidney,</i>
<i>DeWitt,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Merritt,</i>	<i>Valois,</i>
<i>Dorion, Antoine A.</i>	<i>Langton,</i>	<i>Mongenais,</i>	32. <i>Young.</i>

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que la Pétition de l'Honorable *A. N. Morin* et autres, du *Canada* et des *Etats-Unis d'Amérique*, soit imprimée pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Ordonné, Que le Bill pour incorporer la Compagnie des Mines du *St. Laurent*, tel que rapporté du Comité Permanent des divers Bills Privés, soit renvoyé à un Comité de toute la Chambre à la prochaine Séance de cette Chambre.

Ordonné, Que le Bill pour amender l'Acte pour encourager l'établissement de Sociétés de Construction dans le *Bas-Canada*, tel que rapporté du Comité Permanent des divers Bills Privés, soit renvoyé à un Comité de toute la Chambre Lundi prochain.

Ordonné, Que le Bill pour autoriser la Cité de *Québec* à faire un Emprunt pour consolider sa Dette, telle que rapporté du Comité Permanent des divers Bills Privés, soit renvoyé à un Comité de toute la Chambre Lundi prochain.

Ordonné, Que le Bill pour permettre à la Corporation du Maire et des Conseillers de la Cité de *Québec* d'emprunter une somme additionnelle pour la construction de l'Aqueduc, tel que rapporté du Comité Permanent des divers Bills Privés, soit renvoyé à un Comité de toute la Chambre Lundi prochain.

Ordonné, Que les Ordres du jour soient maintenant appelés.

Et l'Ordre du jour, pour la troisième lecture du Bill pour pourvoir à la tenue des divers Cours de Comté dans le *Haut-Canada*, en cas de maladie ou d'absence inévitable du Juge de Comté, étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Sur motion de *M. Mackenzie*, secondé par *M. Frazer*, une Clause (Et qu'il soit statué, Que le présent Acte sera en force pendant une année, à compter de sa passation et pas plus longtemps.) a été lue trois fois, et ajoutée au Bill.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que l'Honorable *M. le Procureur-Général Macdonald* porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill pour permettre au Bureau des Syndics d'Ecole de la Ville de *Chatham*

de disposer d'une manière avantageuse d'un Lot de Terre approprié pour des fins d'Ecole dans cette Ville, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que M. *Larwill* porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill pour autoriser les Syndics et Membres de l'Eglise de *Sion*, à *Montréal*, à aliéner et hypothéquer certaines propriétés de la dite Eglise et pour d'autres fins, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que M. *Antoine Aimé Dorton* porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill pour incorporer la Compagnie des Mines de *Mégantic*, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le Titre soit : "Acte pour incorporer la Compagnie des Mines de *Mégantic*."

Ordonné, Que M. le Solliciteur-Général *Ross* porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill pour incorporer la Bourse de *Toronto*, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que M. *Joseph Curran Morrison* porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill pour amender les Lois de Naturalisation de cette Province, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que M. *Ferrie* porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill pour amender l'Acte d'Incorporation de la Compagnie du Chemin de Fer du Nord, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le Titre soit : "Acte amendant l'Acte incorporant la Compagnie du Chemin de Fer de la Rive Nord."

Ordonné, Que M. *Cauchon* porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour régler le temps du paiement des Lettres de Change et des Billets Promissoires qui peuvent devenir dus les jours de Fête légale, étant lu ;

L'Honorable M. *Cayley* a proposé, secondé par M. le Solliciteur-Général *Smith*, et la Question ayant été mise, Que le Bill soit maintenant lu la seconde fois ; la Chambre s'est divisée :—Et la Question a été résolue dans l'affirmative.

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et ordonné d'être lu la troisième fois Lundi prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender et étendre l'Acte pour établir un Fonds Consolidé d'Emprunt Municipal pour le *Haut-Canada*, étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité de toute la Chambre.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité ; et après y avoir

siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fautenil ; et M. *Patrick* a fait rapport, Que le Comité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le Comité ait la permission de siéger de nouveau Lundi prochain.

L'Honorable M. *Cayley*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a remis à M. l'Orateur un Message de Son Excellence le Gouverneur-Général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit Message a été lu par M. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant découverts ; et il est comme suit :—

Elgin et Kincardine,

Le Gouverneur-Général transmet à l'Assemblée Législative un Etat du Revenu et des Dépenses probables de la Province, durant l'année 1854, ensemble avec une Estimation des sommes requises pour le Service Public de la même année ; et, conformément aux dispositions de la 57^{me} Clause de l'Acte d'Union, il recommande les Estimés à l'Assemblée Législative.

Maison du Gouvernement,

Québec, 1er Décembre 1854.

Pour les dits Etat et Estimés, qui accompagnent le dit Message, voir Appendice (D.)

Ordonné, Que le dit Message et les Estimés qui l'accompagnent soient imprimés pour l'usage des Membres de cette Chambre.

L'Honorable M. *Chauveau*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté, en conformité d'une Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, —Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative, du 22 du mois dernier, pour copie de certaine Correspondance relative au Havre de *Montréal*.

Pour la dite Réponse, voir Appendice (G.G.)

Un Bill pour amender l'Acte pour autoriser la construction d'un Chemin de Fer de *Galt* à *Guelph*, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Sur motion de M. *Fergusson*, secondé par M. *Jackson*, des amendements ont été faits, au Bill, à la Page 2, lignes 10 et 14, en retranchant "cinq" et insérant "dix;" et à la Page 3, ligne 2, en insérant après le mot "d'iceux" les mots : "Pourvu toujours que cette Clause sera censée s'étendre et s'appliquer seulement au Chemin de Fer entre *Guelph* et *Galt*, et non à aucune extension autorisée par les dispositions du présent Acte."

Et une Clause (La dite extension jusqu'à *Owen Sound* sera commencée dans l'espace de trois années, et terminée dans l'espace de sept années, et la dite extension jusqu'à *Berlin* sera commencée dans l'espace de trois années, et terminée dans l'espace de sept années, respectivement, à compter de la passation du présent Acte,) a été lue trois fois, et ajoutée au Bill.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que M. *Fergusson* porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Et à six heures de l'après-midi, M. l'Orateur a ajourné la Chambre à Lundi prochain.

Lunæ, 4^o die Decembris ;

ANNO 18^o VICTORIÆ REGINÆ, 1854.

LES Pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par M. *Prévost*,—la Pétition du Conseil Municipal du Comté de *Terrebonne*.

Par M. *Antoine Aimé Dorion*,—la Pétition du Maire et des Echevins et Citoyens de la Cité de *Montréal*.

Par M. *Crawford*,—la Pétition du Conseil de Ville de la Ville de *Bytown* ; la Pétition du Conseil de Ville de la Ville de *Cobourg* ; la Pétition du Conseil de Ville de la Ville de *Bradford* ; et la Pétition du Conseil de Ville de la Ville de *St. Catherine*.

Par M. *Hartman*,—la Pétition de *Joshua Willson* et autres, des Townships de *Whitchurch* et *Cicillimbury Est*, Comté d'*York*.

Par M. *Guérremont*,—la Pétition d'*E. C. Allen* et autres, de la Paroisse de *St. Pierre de Sorel*, Comté de *Richelieu*.

Conformément à l'Ordre du jour, les Pétitions suivantes ont été lues :—

Du Conseil de Ville de la Ville de *Prescott* ; demandant que les Actes de Co-tisation pour le *Haut-Canada*, soient amendés de manière à exempter les Villes incorporées d'être taxées par les Conseils de Comtés, ainsi que de l'obligation d'envoyer à ces derniers des Maires (*Reeves*) ou députés Maires.

De *John Dalrymple* et autres, de la Paroisse de *St. Roch de l'Achigan*, Comté de *L'Assomption* ; demandant de l'aide pour la construction de Ponts sur certaines Rivières dans la dite Paroisse.

De *Marcel Fortier* et autres, de *Ste. Hénédine*, et autres Paroisses, dans le Comté de *Dorchester* ; demandant que la dite Paroisse de *Ste. Hénédine* devienne le Chef-lieu du Comté, et qu'un Bureau d'Enregistrement y soit établi.

De *Pierre Nolin*, junior, et autres, de la partie du Township d'*Arthabaska*, communément appelée le *Gore d'Arthabaska* ; demandant que certains rangs du dit *Gore* soient annexés au District de *Québec*.

De *J. A. Roy* et autres, de la Paroisse de *St. Arsène* et des Townships de *Wentworth* et *Viger* ; demandant que le Chef-lieu du Comté de *Témiscouata* soit fixé en la dite Paroisse.

Du Révérend *Edmund P. Roche*, Pasteur Catholique de *Prescott*, et autres, Habitants Catholiques du Diocèse de *Kingston* ; demandant l'établissement d'Ecoles séparées dans le *Haut-Canada*, et à partager dans le produit des Réserves du Clergé.

Ordonné, Que la Liste des Officiers de la Compagnie du Chemin de Fer de *Montréal* et *Bytown*, avec l'Etat qui l'accompagne, mise devant cette Chambre le vingt-quatre d'Octobre dernier, soit imprimée pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Sur motion de M. *Papin*, secondé par M. *Masson*,

Résolu, Que le Comité Spécial nommé pour juger et décider du mérite de la Pétition se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour le Comté d'*Argenteuil*, s'étant convaincu que la conduite de *Jean George Lebel*, Député Officier Rapporteur pour la Paroisse de *St. Hermas*, dans le dit Comté, a été très reprehensible, durant la dite Election ; et en ayant informé la Chambre, il est ordonné que le dit *Jean George Lebel*, de la dite Paroisse de *St. Hermas*, dans le dit Comté d'*Argenteuil*, Ecuyer, Notaire, comparaisse à la barre de cette Chambre, Jeudi, le huitième jour de Mars prochain, pour rendre compte de sa conduite comme

Député Officier Rapporteur à la dite Election ; et que copie de la présente Résolution et Ordre certifiée par le Greffier de cette Chambre, soit signifiée au dit *Jean George Lebel*, par le Sergent d'Armes, ou son Député.

Sur motion de l'Honorable M. *Morin*, secondé par l'Honorable Sir *Allan N. MacNab*,

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en Comité, pour prendre en considération s'il est expédient d'imposer, pour un temps limité, d'autres pénalités que celles actuellement imposées par la Loi, pour prévenir la fraude et la violence aux Elections dans les Comtés de *Kamouraska* et de *Saguenay*.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité ; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil ; et M. *Fournier* a fait rapport, Que le Comité avait passé plusieurs Résolutions.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu Demain.

M. *Lemieux*, du Comité Spécial nommé pour juger et décider du mérite de la Pétition se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour le Comté de *Laval*, a informé la Chambre, Que le Comité a décidé

Que *Pierre Labelle*, Ecuyer, le Membre siégeant pour le Comté de *Laval*, était éligible comme Membre de l'Assemblée Législative de cette Province, lors de la dernière Election pour le dit Comté de *Laval*, et qu'il a été et qu'il est dûment élu et rapporté pour représenter le dit Comté de *Laval* dans la dite Assemblée Législative.

Que la Pétition d'*André Benjamin Papineau*, Ecuyer, et la Défense du dit *Pierre Labelle*, Ecuyer, ne sont ni frivoles ni vexatoires.

Il a été ordonné que les dites Décisions soient entrées dans les Journaux de cette Chambre.

Sur motion de l'Honorable Sir *Allan N. MacNab*, secondé par l'Honorable M. *Morin*,

Ordonné, Que le Rapport du Comité Spécial nommé pour juger et décider du mérite de la Pétition se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour le Comté de *Kamouraska*, soit maintenant lu ; et le Rapport ayant été lu ;

Résolu, Que le Comité Spécial nommé pour décider du mérite de l'Election Contestée pour le Comté de *Kamouraska*, ayant informé la Chambre, Que le Député Officier Rapporteur pour la Paroisse de la *Rivière Ouelle*, à la dite Election, *Joseph Magloire Hudon*, Ecuyer, avait agi par corruption, frauduleusement et en violation de la Loi, et contre son Serment d'Office ; il est ordonné, que le dit *Joseph Magloire Hudon*, Ecuyer, comparaisse à la Barre de cette Chambre, le premier Lundi de Mars prochain, pour répondre de sa conduite comme Député Officier Rapporteur à la dite Election, et qu'une copie de la présente Résolution et Ordre certifiée par le Greffier de cette Chambre, soit signifiée au dit *Joseph Magloire Hudon*, Ecuyer, par le Sergent d'Armes, ou son Député.

Résolu, Que le Comité Spécial nommé pour décider du mérite de l'Election Contestée pour le Comté de *Kamouraska*, ayant fait rapport, qu'on a eu recours à certains actes de violence et à des manœuvres illégales d'une nature révoltante à divers Polls tenus dans les Paroisses de *Ste. Anne*, *St. Denis*, *Mont-Carmel* et *Laurorth*, durant la dite Election ; il est ordonné, que les Députés Officiers Rapporteurs respectifs, aux dites places de Poll, comparassent à la Barre de cette Chambre, le premier Lundi de Mars prochain, pour répondre de leur conduite à la dite Election ; et que Copie de la présente Résolution et Ordre, certifiée par le Greffier de cette Chambre, soit signifiée aux dits Députés Officiers Rapporteurs ; respectivement, par le Sergent d'Armes, ou son Député.

Sur motion de M. *Burton*, secondé par M. *Macbeth*,
Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de faire mettre devant cette Chambre le Rapport Annuel des Ecoles Normales, de Grammaire et Modèles du *Haut-Canada*, pour l'année 1852.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général *Drummond*, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald*,

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en Comité pour prendre en considération s'il est expédient d'abroger l'Acte 16 *Vic.*, chap. 24, relatif au Havre de *Montréal*, et d'établir d'autres dispositions à la place.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil; et M. *Laberge* a fait rapport, Que le Comité avait passé plusieurs Résolutions.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu Demain.

L'Honorable M. *Cayley* a proposé, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald*, Que cette Chambre se forme en Comité pour prendre en considération s'il est expédient d'augmenter les Salaires des Officiers subordonnés des divers Départements du Service Public, et des Juges-en-Chef et des Juges Puinés, et du Chancelier et Vice-Chanceliers des Cours Supérieures de cette Province.

L'Honorable M. *Cayley*, Membre du Conseil Exécutif, a alors informé la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, que Son Excellence ayant été informée de l'objet de cette Motion, la recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil; et M. *Sidney Smith* a fait rapport, Que le Comité avait passé plusieurs Résolutions.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu Demain.

L'Honorable M. *Chauveau*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté, en conformité d'une Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général,—Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative du 18 Septembre dernier, pour certaine information au sujet de l'Edifice loué pour l'usage de la Législature, des Sœurs Grises, et lequel Edifice a été incendié en Mai dernier.

Pour la dite Réponse, voir Appendice (E.)

Sur motion de M. *Sidney Smith*, secondé par M. *Brown*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de faire mettre devant cette Chambre, par l'Officier qu'il appartient, une copie de tous les Documents et de la Correspondance entre les autorités du Bureau de Poste, et autres, touchant le site dernièrement acheté pour un Bureau de Poste dans la Cité d'*Hamilton*.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Sur motion de M. *Brown*, secondé par l'Honorable *John Sandfield Macdonald*,

Ordonné, Que la Réponse au sujet de l'Edifice loué des Sœurs Grises, présentée ce jour, soit imprimée pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Alors, sur motion de M. *Thibaudeau*, secondé par M. *Thomas Fortier*,
La Chambre s'est ajournée.

Martis, 5^e die Decembris ;

ANNO, 18^o VICTORIÆ REGINÆ, 1854.

LA Pétition suivante a été présentée et mise sur la table :—

Par l'Honorable M. *Merritt*,—la Pétition de *Peter Malcolm* et autres, du Village de *Scotland*, Comté de *Brant*.

Ordonné, Que les Délibérations et Résolutions finales des Comités Spéciaux nommés pour juger et décider du mérite des Pétitions se plaignant des Elections et Rapports irréguliers de Membres pour les Comtés de *Saguenay*, *Kamouraska*, *Argenteuil* et *Laval*, et les témoignages pris devant les dit Comités, soient mis sur la table de cette Chambre, et que mille Exemplaires d'iceux soient imprimés pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Ordonné, Que l'Ordre de cette Chambre de Mercredi dernier, que l'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer de *Sorel*, *Drummondville* et *Richmond*, soit remis à Mercredi, le treizième jour de Décembre courant, soit rescindé ; et que le dit Ordre du jour soit remis à Demain.

Sur motion de M. *Felton*, secondé par M. *Hartman*,

Ordonné, Que le Rapport du Comité Spécial nommé pour juger et décider du mérite de la Pétition se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour le Comté de *Saguenay*, soit maintenant lu ; et le Rapport ayant été lu ;

Résolu, Que le Comité Spécial nommé pour décider du mérite de l' Election Contestée, pour le Comté de *Saguenay*, ayant fait rapport à cette Chambre que *Jean Gagné*, de la Paroisse de *St. Etienne de la Malbaie*, dans le Comté de *Saguenay*, Notaire Public, a participé à l'altération collusoire des Livres de Poll pour la Paroisse de *St. Fidèle*, dans le dit Comté, et à l'inscription sur iceux de quatre mille prétendus noms comme Voteurs, à la dernière Election, et s'est ainsi rendu coupable d'une grave infraction des Privilèges de la Chambre, il est ordonné, que le dit *Jean Gagné* comparaisse à la barre de cette Chambre le premier Lundi de Mars prochain, pour répondre de sa mauvaise conduite et de la dite infraction de Privilège ; et que Copie de la présente Résolution et du dit Ordre, certifiée par le Greffier de cette Chambre, soit signifiée au dit *Jean Gagné*, par le Sergent d'Armes ou son Député.

Message du Conseil Législatif, par *John Fennings Taylor*, Ecuyer, l'un des Maîtres en Chancellerie :—

M. l'Orateur,

Le Conseil Législatif a passé le Bill, intitulé : "Acte pour étendre au Bas-Canada les dispositions de l'Acte pour établir un Etalon de poids pour les différentes espèces de Grains, Légumes et Semences, dans le Haut-Canada," avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Et ensuite, il s'est retiré.

L'Honorable M. *Chauveau*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté, en conformité d'Adresses à Son Excellence le Gouverneur-Général,— Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative du 14 Septembre dernier, pour un Compte des deniers entre les mains du Commissaire des Terres de la Couronne, et pour un Tarif des Honoraires perçus dans son Bureau.

Pour la dite Réponse, voir Appendice (U.U.)

Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur-Général, datée le 4 du courant, le priant de faire mettre devant la Chambre, le Rapport Annuel des Ecoles Normales, de Grammaire et Modèles du *Haut-Canada*, pour l'année 1852.

Pour la dite Réponse, voir Appendice (B.)

La Chambre a procédé à prendre en considération les amendements faits par le Conseil Législatif au Bill, intitulé : "Acte pour étendre au *Bas-Canada* les dispositions de l'Acte pour établir un Etalon de poids pour les différentes espèces de Grains, Légumes et Semences, dans le *Haut-Canada*," lesquels ont été lus comme suit :—

Page 1, ligne 23. Retranchez depuis "*Canada*," jusqu'à la fin du Bill, et insérez Clauses (A.) et (B.)

Clause (A.) "A chaque vente et livraison qui seront faites de toute espèce de Grains, Légumes ou Semences mentionnés au dit Acte, et lors de chaque marché qui sera fait aussitôt après la mise en force du présent Acte, pour la vente ou livraison des dits Grains, Légumes ou Semences, le Minot sera pris et considéré comme devant comprendre le poids d'un Boisseau, tel que fixé par le dit Acte et par le présent Acte, et non la mesure d'un Boisseau, ou suivant un poids plus ou moins fort, à moins qu'il ne paraisse que les parties sont convenues du contraire."

Clause (B.) "Cet Acte entrera en force et en opération le, depuis et après le premier jour de Mai prochain, et pas avant."

Ordonné, Que la considération ultérieure des dits Amendements soit remise à Demain, et que ce soit alors le premier Ordre du jour.

Un Bill pour incorporer la Compagnie Internationale d'exploration des Mines et Manufactures, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le Titre soit : "Acte pour incorporer la Compagnie Internationale des Mines et Manufactures."

Ordonné, Que M. *Brown* porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

L'Ordre du jour, pour la troisième lecture du Bill pour régler le temps du paiement des Lettres de Change et des Billets Promissoires qui peuvent devenir dus les jours de Fêtes légales, étant lu ;

L'Honorable M. *Cayley* a proposé, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald*, et la Question ayant été proposée, Que le Bill soit maintenu lu la troisième fois ;

M. *Brown* a proposé, en amendement à la Question, secondé par M. *Hartman*, Que tous les mots après "maintenant," jusqu'à la fin de la Question, soient retranchés, et les mots : "renvoyé de nouveau à un Comité de toute la Chambre, pour abolir toute reconnaissance légale de Fêtes purement sectaire," insérés en la place ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.
Messieurs

Bell,
Brown,

Fruzer,
Hartman,

Lawsden,
Lyon,

Matheson,
Munro,

Fergusson,
Ferrie.

Larwill,

Markenzie,

13. *Powell,*

CONTRE.
Messieurs

<i>Aikins.</i>	<i>Darche,</i>	<i>LeBoutillier,</i>	<i>Papin,</i>
<i>Allyn.</i>	<i>DeWitt,</i>	<i>Lemieux,</i>	<i>Patrick.</i>
<i>Blauchet.</i>	<i>Dionne,</i>	<i>Macheth,</i>	<i>Prévost.</i>
<i>Bourassa.</i>	<i>Dorion, Jean B. E.</i>	<i>Macdonald, John S.</i>	<i>Rankin.</i>
<i>Brodeur.</i>	<i>Dorion, Antoine A.</i>	<i>Macdonald, Pro.Gén.</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Bureau.</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>McDonald, Roderick,</i>	<i>Ross, Sol. Gén.</i>
<i>Casault.</i>	<i>Fortier, Thomas.</i>	<i>MacNab, Sir A. N.</i>	<i>Ross, James,</i>
<i>Cauchon.</i>	<i>Fortier, Octave C.</i>	<i>Marchildon,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Cayley.</i>	<i>Fournier.</i>	<i>Mattier,</i>	<i>Smith, Sol. Gén.</i>
<i>Chabot.</i>	<i>Gill.</i>	<i>Meagher,</i>	<i>Smith, Sidney,</i>
<i>Chauvrau.</i>	<i>Gacremont.</i>	<i>Merritt,</i>	<i>Smith, James,</i>
<i>Cooke.</i>	<i>John.</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Spence,</i>
<i>Cook.</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Morin,</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Crawford.</i>	<i>Laberge,</i>	<i>Morrison, Joseph C.</i>	<i>Thibaudeau.</i>
<i>Crysler.</i>	<i>Langton,</i>	<i>Murney,</i>	<i>Turcotte,</i>
<i>Dooust, Jean B.</i>	<i>Laporte,</i>	<i>O'Farrell,</i>	64. <i>Valois.</i>

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Alors, la Question principale ayant été mise.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le Titre soit : " Acte pour régler le temps pour payer les Lettres de Change et Billets Promissoires qui deviennent dus les jours de Fêtes légales.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Cayley* porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité de Subsidés, étant lu ;

Ordonné, Que le Message de Son Excellence le Gouverneur-Général, qui transmet à cette Chambre les Estimés des sommes requises pour le service de l'année 1854, ensemble avec les dits Estimés, soient renvoyés au dit Comité.

La Chambre s'est alors formée en le dit Comité ; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil ; et M. *Patrick* a fait rapport, Que le Comité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le Comité ait la permission de siéger de nouveau Demain, et que ce soit alors le premier Ordre du jour.

Alors, sur motion de M. *Thibaudeau*, secondé par M. *Valois*,
La Chambre s'est ajournée.

Mercurii, 6° die Decembris ;

ANNO 18° VICTORIÆ REGINÆ, 1854.

LES Pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par M. *Desaulniers*,—la Pétition du Révérend *E. Aubry* et autres, de *St. Léon* et autres Paroisses, Comté de *St. Maurice*.

Par M. *LeBoutillier*,—la Pétition de *W. Johnston* et autres, des *Iles de la Magdeleine*.

Par M. *Joseph Curran Morrison*,—la Pétition de *J. G. Beard* et autres, Marchands, Commerçants et autres, de la Cité de *Toronto*.

Par M. *Dionne*,—la Pétition de *Jean Thibault* et autres, de la partie supérieure du Township de *Viger*, Comté de *Rimouski*.

Par M. *Lemieux*,—la Pétition de *Daniel Byrne* et autres, des Comtés de *Lotbinière*, *Mégantic* et *Beauce*.

Conformément à l'Ordre du jour, les Pétitions suivantes ont été lues :—

Du Conseil Municipal du Comté de *Terrebonne* ; demandant que le Bill pour amender l'Acte d'incorporation de la Compagnie du Chemin de Fer de *Vaudreuil* ne devienne pas Loi, ou autrement que les Paroisses du Comté soient déchargées de leurs engagements envers la dite Compagnie.

Du Maire et des Echevins et Citoyens de la Cité de *Montréal* ; demandant que la Loi des Licences d'Auberges soit amendée de manière à réprimer efficacement l'Intempérance.

Du Conseil de Ville de la Ville de *Bytown* ; du Conseil de Ville de la Ville de *Cobourg* ; du Conseil de Ville de la Ville de *Brantford* ; et du Conseil de Ville de la Ville de *St. Chatherine* ; demandant que les Actes du *Haut-Canada* relatifs aux Corporations Municipales et aux Cotisations soient amendés de manière à exempter les Villes incorporées d'être taxées par les Conseils de Comté, et de l'obligation d'envoyer des Maires et Députés Maires à tel Conseils de Comté.

De *Joshua Willson* et autres, des Townships de *Whitchurch* et *Gwillimbury Est*, Comté d'*York* ; demandant la passation d'un Acte pour incorporer une Compagnie pour construire un Chemin de Fer de *Port Perry*, sur le Lac *Scugog*, à quelque endroit sur le Chemin de Fer d'*Ontario*, *Simcoe* et *Huron*.

D'*E. C. Allen* et autres, Instituteurs, de la Paroisse de *St. Pierre de Sorel*, Comté de *Richelieu* ; demandant le paiement d'un certain montant à eux dû pour leurs services comme Instituteurs de la dite Paroisse durant l'année Scolaire expirée le 30 Juin 1846.

M. *Alfred Patrick*, Ecuyer, Greffier en Chef des Comités des Elections Contestées, a présenté, en conformité de l'Ordre, les Minutes de la preuve et des Procédés adoptés par les Comités Spéciaux sur les Pétitions d'Elections de *Saguenay*, *Kamouraska*, *Argenteuil* et *Laval*.

Ordonné, Que la Pétition du Conseil Municipal du Comté de *Terrebonne* soit imprimée pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Ordonné, Que M. *Lemieux* ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte, intitulé : " Acte pour abroger un certain Acte et Ordonnance y mentionnés, relativement à la Maison de la Trinité de *Montréal*, et pour amender " et consolider les dispositions d'iceux," et pour faire d'autres dispositions relativement aux Pilotes.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Sur motion de M. *Jean Baptiste Eric Dorion*, secondé par M. *Jobin*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de faire mettre devant cette Chambre, copies de toutes les plaintes qui ont été faites contre M. *Maguire*, Surintendant de Police pour la Cité de *Québec*.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment parties de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Ordonné, Que la Pétition du Conseil de Ville de la Ville de *Bytown*; la Pétition du Conseil de Ville de la Ville de *Cobourg*; la Pétition du Conseil de Ville de la Ville de *Brantford*; et la Pétition du Conseil de Ville de la Ville de *Ste. Catherine*, soient renvoyées au Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition du Conseil de Ville de la Ville de *Brockville*.

L'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald*, du Comité Spécial sur le Bill pour légaliser les Cotisations faites dans le *Haut-Canada*, durant l'année 1854, et prolonger le temps fixé pour faire les dites Cotisations, a fait rapport, Que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le Bill et le Rapport soient renvoyés à un Comité de toute la Chambre Demain.

L'Ordre du jour étant lu, pour prendre en considération ultérieure les Amendements faits par le Conseil Législatif au Bill, intitulé : "Acte pour étendre au *Bas-Canada* les dispositions de l'Acte pour établir un Etalon de Poids pour les "différentes espèce de Grains, Légumes et Semences dans le *Haut-Canada*."

Ordonné, Que le dit Ordre du jour soit remis à Demain, et que ce soit alors le premier Ordre du jour.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée de nouveau en Comité de Subsidés; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil; et M. *Sidney Smith* a fait rapport, Que le Comité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le Comité ait la permission de siéger de nouveau aujourd'hui.

M. *Cauchon*, du Comité Spécial nommé pour juger et décider du mérite de la Pétition se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour le Comité de *Lotbinière*, a informé la Chambre, Qu'à la demande du Membre siégeant, le Comité a accordé une commission et a nommé *William Power*, Ecuyer, Juge de Circuit, comme Commissaire chargé de s'enquérir de la Subornation et des moyens de corruption employés par le Pétitionnaire ou par ses agent autorisés à la dernière Election du dit Comté.

Ordonné, Que le Comité Spécial sur la Pétition d'Election de *Lotbinière* ait la permission de s'ajourner jusqu'au premier jour de Février prochain, si la Chambre siége alors, et, si elle ne siége pas, alors jusqu'au dixième jour après que la Chambre sera assemblée.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée de nouveau en Comité de Subsidés; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil; et M. *Sidney Smith* a fait rapport, Que le Comité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le Comité ait la permission de siéger de nouveau Demain, et que ce soit alors le premier Ordre du jour.

Alors, sur motion de M. *Thibaudeau*, secondé par M. *Lemieux*, La Chambre s'est ajournée.

Jovis, 7^o die Decembris ;

ANNO 18^o VICTORIÆ REGINÆ, 1854.

LES Pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par M. *James Smith*,—la Pétition du Conseil de Ville de la Ville de *Port Hope*.

Par M. *Joseph Curran Murrison*,—la Pétition de *James R. Gowan*, Ecuyer, et autres, du Comté de *Simcoe*.

Conformément à l'Ordre du jour, la Pétition suivante a été lue :—

De *Peter Malcolm* et autres, du Village de *Scotland*, Comté de *Brant* ; exposant qu'ils ont servi durant la Guerre de 1812, sous le Major-Général *Brock*, lequel avait offert par Proclamation deux cents acres de Terre à chaque Volontaire,—qu'ils n'ont reçu que la moitié de la terre qui leur a été ainsi promise, quoiqu'ils aient fait beaucoup plus de service que ne le requérait la Proclamation ; et demandant que cette partie de la dite terre qui leur revient leur soit accordée.

M. Felton, du Comité Permanent des divers Bills Privés, a présenté à la Chambre le Dix-neuvième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre Comité a examiné le Bill du Conseil Législatif, intitulé : “ Acte pour incorporer la Compagnie Manufacturière de *Lin*,” et y a fait plusieurs amendements, qu'il soumet respectueusement à la considération de Votre Honorable Chambre.

Votre Comité a aussi examiné le Bill pour autoriser les Cours du Banc de la Reine, des Plaids Communs et de Chancellerie, dans le *Haut-Canada*, à admettre *John Jermy Macaulay* à pratiquer comme Procureur et Solliciteur en icelles, respectivement, et il est convenu d'en faire rapport sans aucun amendement.

M. Langton, du Comité Conjoint nommé par le Conseil Législatif et l'Assemblée Législative, pour la régie et l'administration de la Bibliothèque Parlementaire, a présenté à la Chambre le Second Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre Comité s'est occupé des moyens à prendre pour remettre la Bibliothèque dans l'état complet et satisfaisant où elle se trouvait lorsqu'elle a été détruite par le sinistre du 1^{er} Février dernier. Ainsi que la Chambre en a déjà été informée, les Compagnies d'Assurance ont payé les sommes réclamées d'elles, et ces sommes se trouvent actuellement entre les mains du Receveur-Général. Le Comité ne croit pas devoir recommander un achat considérable de Livres, avant que l'on se soit procuré un local plus vaste et plus commode pour y déposer la Bibliothèque. Dans l'intervalle, le Comité a pris les mesures nécessaires pour mettre en sûreté les fonds à sa disposition qui s'élèvent à la somme de Cinq mille sept cents louis, et pour s'assurer de l'intérêt sur iceux jusqu'au moment de leur disponibilité. Afin d'empêcher que ce montant ne soit entamé, le Comité recommande que, pour couvrir tous les déboursés que les Bibliothécaires croiront qu'il sera nécessaire de faire pour l'achat ou la reliure de Livres, ou pour autres dépenses imprévues de cette nature, le montant en soit payé à même les Contingents de l'Assemblée Législative.

Votre Comité ayant reçu instruction de la part de l'Assemblée Législative, de voir à l'achat de la Bibliothèque de feu le Juge en Chef du *Bas-Canada*, *Sir James Stuart*, Baronnet, dans la vue de la placer à la disposition de la Législature, est entré en correspondance avec le propriétaire actuel de cette collection, *Sir Char-*

les James Stuart, qui a eu l'obligeance de lui transmettre des catalogues imprimés des Livres, accompagnés d'une invitation d'aller visiter la collection. Votre Comité, toute en reconnaissant le prix de cette collection, surtout celle qui a rapport au Droit Civil et au Droit Français, considère qu'une grande partie des ouvrages qui se rattachent à la Jurisprudence Anglaise sont de peu de valeur, en conséquence des éditions ou ouvrages récents publiés sur le même sujet, tandis que les Livres de Jurisprudence Anglaise qui se trouvent dans la Bibliothèque de la Législature, quoiqu'en petit nombre, consistent principalement en ouvrages modernes et d'une grande utilité. Pour cette raison, le Comité n'était pas disposé à faire l'acquisition de toute "La Bibliothèque *Stuart*." Le Comité a néanmoins fait des offres à Sir *Charles*, pour l'achat d'une grande partie de ces Livres, dans le cas où il consentirait à ce qu'il fut fait choix des ouvrages approuvés par le Comité. Ce Monsieur n'a pas voulu consentir à ce choix, à moins qu'il n'en fut acheté pour au moins Deux mille cinq cent louis. Mais après un examen minutieux de la collection, le Comité n'a pu trouver un nombre suffisant de volumes pour former cette somme, dont il put recommander l'acquisition, et, en conséquence, il a informé Sir *Charles Stuart* qu'il ne pouvait se rendre à ses conditions. Depuis lors, le Comité n'a pas reçu d'autres offres.

Votre Comité a examiné avec beaucoup de plaisir une série de Mappes, Cartes et Mémoires préparés par M. *P. L. Morin*, du Département de l'Appenteur-Général, et qu'il s'est procurés pendant un voyage qu'il a fait récemment en France, avec la sanction de l'Exécutif. Ces dessins ne sont que des esquisses tirées sur papier à tracer, et sont des *fac-similes* des originaux déposés dans les Archives des Départements de l'Etat, à Paris. Ils ont rapport à l'Histoire primitive et à la Topographie du *Canada*, et à d'autres parties des anciennes Dépendances de la France, en Amérique; ces dessins Linéaires appartiennent à la Bibliothèque, M. *Morin* ayant reçu ordre de se les procurer lors de sa visite à Paris, pour les déposer dans la Bibliothèque. Mais comme il est désirable que des Documents aussi précieux et uniques soient conservés sous une forme moins périssable, Votre Comité a requis M. *Morin* de copier ses dessins linéaires sur du papier solide, de les colorer et de les placer dans un porte-feuille, afin de les avoir au complet, lorsque l'on désirera y référer, ce qu'il est convenu de faire moyennant la somme de Cent cinquante louis. Ces dessins sont au nombre de 150, et il est compris que les originaux resteront la propriété de la Législature.

M. *Morin* a aussi fait voir au Comité un nouveau plan de la Cité de *Québec*, vérifié et tracé par lui-même, et qui contient des détails intéressants et corrects jusqu'à l'époque actuelle. Il demande douze chelins et demi par copie lithographiée. Le Comité a autorisé l'achat de cinquante copies de ce plan, dans la vue de prêter son appui à une entreprise d'un si grand mérite, et ordonné que ces copies fussent distribuées entre les différents Etablissements d'Education de la Province, et les Bibliothèques Etrangères qui sont dans l'habitude de faire des échanges avec la Bibliothèque du Parlement.

Outre ces ouvrages utiles et méritoires, M. *Morin* a soumis au Comité un Catalogue d'un nombre de Documents et de Papiers d'Etat qui se trouvent dans différents Départements d'Etat en France, et qui se rattachent plus ou moins à l'Histoire des premiers temps de ce Pays, lorsqu'il appartenait à la France. Ce Catalogue mérite d'être conservé, et il serait, s'il était imprimé, d'une grande utilité à bien des personnes, surtout à celles qui sont engagées dans des recherches historiques. Mais Votre Comité est d'opinion que la valeur en serait de beaucoup rehaussée, s'il était accompagné d'un mémoire des autres collections de même nature que l'on s'est déjà procurées par l'entremise de M. *Faribault*, ou autrement, ou que l'on croira trouver dans des endroits où il n'a pas encore été fait de recherches. Le Comité a, en conséquence, proposé à M. *Morin* de compiler un Index Général de ce genre, et s'il accepte la proposition, le Comité

recommande que M. *Morin* soit autorisé à préparer et à imprimer ce Catalogue, et que les Bibliothécaires soient chargés d'en distribuer des exemplaires aux Institutions Littéraires et aux Bibliothèques Publiques de l'Europe et des Etats voisins, avec qui nous avons établi des relations amicales.

Le Comité s'est occupé d'une Pétition que l'Assemblée Législative lui a renvoyée, et venant de la part d'*Henry Taylor*, de Québec, l'Auteur du "Système de la Création de notre Globe," demandant une allocation pour l'aider à publier une neuvième Edition de cet ouvrage. Ne considérant pas cet ouvrage comme d'un mérite suffisant, sous le point de vue scientifique, pour justifier l'emploi des deniers publics à sa publication, le Comité ne saurait recommander favorablement la demande du Pétitionnaire.

La Pétition de *W. C. Crofton*, Ecuyer, demandant une aide pour le mettre à même de publier un "Guide des Parlements du Canada," sur le même plan que "*Dods Parliamentary Companion for Great Britain*," a été aussi référée à la considération de Votre Comité par l'Assemblée Législative, mais il n'appert pas au Comité que cet ouvrage soit d'une importance suffisante pour le justifier de se départir de la règle générale qu'il a établie, de ne point recommander des octrois en faveur d'ouvrages qui ne sont pas déjà imprimés, à moins qu'il n'existe de raisons spéciales à ce contraires.

C'est pour la même raison que le Comité n'a pas accédé à la demande d'une allocation de la part de *M. McLaughlin*, de Québec, pour l'aider à publier un ouvrage illustré sur "Québec et ses environs." Lorsque cet ouvrage sera publié, si l'on considère qu'il mérite d'être encouragé, le Comité recommande qu'il soit fait une allocation à cet effet, mais que quant à présent, il lui est impossible de le faire.

Le Comité a reçu favorablement la Pétition de *M. W. H. Richmond*, de Toronto, sollicitant une allocation pour l'aider dans la publication d'une seconde Edition de son "*Book of Legal Forms and Law Manual*." Considérant ce livre d'une très grande utilité et comme méritant la faveur du public, il recommande l'octroi d'une gratification de Vingt-cinq louis en faveur de *M. Richmond*, pour l'indemniser des déboursés que lui a occasionnés sa publication.

Votre Comité a reçu une communication de *Robert Christie*, Ecuyer, relativement à un Volume Supplémentaire de son Histoire du Bas-Canada, dont le dernier Volume a été récemment publié. Votre Honorable Chambre, sur les Rapports de Comités antérieurs, a autorisé, à différentes reprises, des souscriptions pour 235 copies de ce Volume Supplémentaire, afin de pouvoir en fournir des copies à ceux qui ont déjà reçu les Volumes antérieurs par ordre de la Chambre, mais comme la publication de ce Volume nécessitera des dépenses considérables, tandis que le débit en sera probablement très limité, *M. Christie* a déclaré ne pouvoir le livrer à la presse, à moins que la Chambre ne le sauvegarde des pertes qu'il pourrait encourir et que, dans cette vue, elle s'engage à en prendre des copies pour Deux cent cinquante louis. Avec cette somme, il pourrait entreprendre la publication de l'ouvrage et en fournir 1000 Copies à la Législature. Avant de faire droit à sa demande, le Comité a chargé deux de ses Membres de lire et examiner les papiers qui formeront le Volume Supplémentaire, et il s'est aussi procuré, pour le même objet, l'assistance du Révérend *Dr. Adamson*, Bibliothécaire du Conseil Législatif, et celle de *F. X. Garneau*, Ecuyer, l'Auteur bien connu de l'Histoire du Canada. Par les rapports de ces Messieurs, le Comité est informé que les Papiers en question contiennent "une foule de renseignements curieux, intéressants et utiles sur les affaires Religieuses, sur l'Histoire du Gouvernement Civil et les progrès de l'Education en Canada, du plus haut intérêt pour celui qui se livrera à l'étude de l'Histoire de cette Province." Le Comité suggère en conséquence que *M. Christie* soit autorisé à procéder sans délai à la publication de ce Volume, aux conditions ci-dessus

mentionnées, et que ce Volume ne contienne que les documents qui auront été examinés et approuvés par le Dr. *Adamson* et M. *Garneau*, et que, dans tous les cas, ces documents soient imprimés dans le langage du texte.

C'est avec beaucoup de plaisir que le Comité reconnaît avoir reçu un Don précieux de la part du Capitaine *Bayfield*, de la Marine Royale, consistant en une série de ses Cartes du Golfe et du Fleuve *St. Laurent*, ainsi que des lacs intérieurs du *Canada-Ouest*. Cet Officier distingué, en terminant la longue carrière officielle qui l'attachait à cette Province, où ses services sont très connus et appréciés à leur juste valeur, désirait présenter cette série de ses Cartes comme une marque de son respect et de ces bonnes intentions, afin qu'elle fussent déposées dans la Bibliothèque du Parlement. Sir *Françis Beaufort*, l'Hydrographe de l'Amirauté, a eu la bonté de mettre le Capitaine *Bayfield* à même d'obtenir et présenter une copie de ces Cartes (publiées sous l'autorité du Bureau de l'Amirauté) en son nom, par le canal de Son Excellence le Gouverneur-Général : aussitôt après les avoir reçues, le Comité s'est empressé d'accuser, d'une manière convenable, la réception de ce don amical et généreux, et d'offrir ses remerciements, tant au Capitaine *Bayfield* qu'à Sir *Françis Beaufort*, pour un acte de libéralité si généreuse et si à propos.

Référant aux Dons qui son faits à la Bibliothèque, le Comité prend la liberté de faire remarquer qu'il a approuvé le plan qu'ont adopté les Bibliothécaires, et qui est suivi dans les autres Bibliothèques Publiques, consistant à accuser la réception immédiate, au moyen d'une formule imprimée et remplie suivant les circonstances, des Dons de Livres, Cartes, etc., sans attendre la réunion du Parlement, comme cela se pratique actuellement, pour en annoncer la réception formelle. Ce mode suffira dans toutes les occasions ordinaires, mais s'il était fait un Don considérable et précieux, la Législature pourrait y apporter une attention spéciale, lorsqu'il lui en serait fait rapport en la manière accoutumée.

En terminant son rapport, le Comité désire faire remarquer que la partie de la Bibliothèque qui a échappé au feu paraît être en bon ordre, et qu'elle a été assurée pour le montant approximatif de sa valeur.

Ordonné, Que le dit Rapport soit pris en considération à la prochaine Séance de la Chambre.

Ordonné, Que le Bill du Conseil Législatif, intitulé : " Acte pour incorporer la Compagnie manufacturière de *Lynn*," tel que rapporté du Comité Permanent des divers Bills Privés, soit renvoyé à un Comité de toute la Chambre à sa prochaine Séance.

Ordonné, Que le Bill pour autoriser les Cours du Banc de la Reine, des Plaids Communs et de Chancellerie, dans le *Haut-Canada*, à admettre *John Jermy Macaulay* à pratiquer comme Procureur et Solliciteur en icelles, respectivement, soit renvoyé à un Comité de toute la Chambre Samedi prochain.

Sur motion de M. *Sidney Smith*, secondé par M. *Masson*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de faire mettre devant cette Chambre un Etat de toutes les Débentures Provinciales émises pour aider la Compagnie du Chemin de Fer d'Union d'*Ontario*, *Simcoe* et *Huron*, indiquant en détail le montant et la date de chaque émission, la date de l'Ordre en Conseil en vertu duquel chaque émission a eu lieu, et le Certificat des travaux faits, sur lequel chaque demande a été accordée.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présenté à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Résolu, Que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle s'ajourne à

Samedi prochain, à dix heures de l'avant-midi, et que, ce jour-là, elle lève sa Séance à quatre heures de l'après-midi.

Ordonné, Que M. Joseph Curran Morrisson et M. Lyon soient ajoutés au Comité Spécial auquel a été renvoyé le Bill pour amender et consolider les Actes relatifs à la nomination des Rapporteurs des diverses Cours de Loi et d'Equité du Haut-Canada, et pour abroger certains Actes y mentionnés, à la place de MM. Wilson et Freeman, maintenant absents.

Ordonné, Que M. Sterncson soit ajouté au Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition du Conseil de Ville de la Ville de Brockville, à la place de M. Wilson, maintenant absent.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, a procédé à la reprise en considération des Amendements faits par le Conseil Législatif au Bill, intitulé : "Acte pour étendre au Bas-Canada les dispositions de l'Acte pour établir un Etalon de Poids pour les différentes espèce de Grains, Légumes et Semences dans le Haut-Canada."

Et les dits Amendements ayant été lus une seconde fois, ils ont été adoptés.

Ordonné, Que M. Mongenais reporte le Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs Amendements.

Message du Conseil Législatif, par John Fennings Taylor, Ecuyer, l'un des Maîtres en Chancellerie :—

M. l'Orateur,

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivants sans Amendement, savoir :—
Bill, intitulé : "Acte pour amender les Lois de Naturalisation de cette Province :"

Bill, intitulé : "Acte pour amender l'Acte qui incorpore les Commissaires du Havre de Port Hope, et pour les autoriser à emprunter une autre somme d'argent pour le compléter :"

Bill, intitulé : "Acte pour autoriser le Conseil Municipal du Township d'Otonabee à échanger une Réserve de Chemin de Concession pour une autre portion de Terre à être donnée en remplacement d'icelle :"

Bill, intitulé : "Acte amendant l'Acte incorporant la Compagnie du Chemin de Fer de la Rive Nord :"

Bill, intitulé : "Acte pour amender l'Acte pour incorporer les Associations d'Assurance Mutuelle des Fabriques des Diocèses de Québec et des Trois-Rivières, et de Montréal et de St. Hyacinthe :"

Bill, intitulé : "Acte pour mettre le Révérend William Ritchie en état de vendre et transporter ou léguer certaines Terres tenues par lui en fidéicommiss :"

Bill, intitulé : "Acte pour amender de nouveau l'Acte pour incorporer la Société Amicale de Québec :"

Bill, intitulé : "Acte pour étendre au Bas-Canada l'Acte intitulé : "Acte pour autoriser l'établissement de Sociétés en Commandite dans le Haut-Canada :"

Bill, intitulé : "Acte pour permettre aux Ministres de l'Eglise Luthérienne Evangélique dans cette Province, de célébrer les Mariages et tenir des Registres de Mariages, Baptêmes et Sépultures :"

Bill, intitulé : "Acte pour amender l'Acte des Compagnies à Fonds Social pour la construction de Jetées, Quais, Bassins Secs et Havre, dans le Haut-Canada :"

Bill, intitulé : "Acte pour pourvoir à la tenue des diverses Cours de Comté dans le Haut-Canada, en cas de maladie ou d'absence inévitable du Juge de Comté :"

Bill, intitulé : "Acte pour confirmer un certain Arpentage du Township de Bedford :"

Bill, intitulé : " Acte pour augmenter le Capital de la Compagnie du Pont Suspendu de *Niagara* : "

Bill, intitulé : " Acte pour régler l'inspection de la Potasse et de la Perlasse : "

Bill, intitulé : " Acte pour ériger la Ville de *Bytown* en Cité, sous le nom de Cité d'*Outaouais* : "

Et ensuite, il s'est retiré.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée de nouveau en Comité de Subsidés; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil; et M. *Sidney Smith* a fait rapport, Que le Comité avait passé plusieurs Résolutions.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu Samedi prochain, et que ce soit alors le premier Ordre du jour.

M. *Sidney Smith* a fait rapport, Qu'il lui était enjoint par le Comité de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le Comité ait la permission de siéger de nouveau Lundi prochain.

M. *Laberge*, du Comité de toute la Chambre, pour prendre en considération s'il est expédient d'abroger l'Acte 16 *Vict.*, chap. 24, relatif au Havre de *Montréal*, et d'établir d'autres dispositions à la place, a fait rapport de plusieurs Résolutions, lesquelles ont été lues comme suit :—

1. *Résolu*, Qu'il est expédient d'abroger l'Acte *Vict.*, 16 chap. 24, qui règle actuellement le Havre de *Montréal*, et d'y substituer d'autres dispositions.

2. *Résolu*, Qu'il est expédient que le dit Havre de *Montréal* soit placé sous le contrôle de cinq Commissaires, dont deux seront nommés par le Gouverneur, et trois élus annuellement par la Chambre de Commerce de *Montréal*.

3. *Résolu*, Qu'il est expédient que les Droits qui seront payés dans le dit Havre soient fixés par une loi, sujets aux dispositions ci-après mentionnées.

4. *Résolu*, Que dans le but de mettre les Commissaires en état d'étendre et améliorer les quais et autres commodités construites dans le dit Havre et entre autres choses de construire des Bassins à la Baie de *Hochelaga*, il est expédient d'autoriser les Commissaires à emprunter, à un taux d'intérêt n'excédant pas huit pour cent par année, les sommes d'argent qui pourront être nécessaires aux dites fins, n'excédant pas en tout la somme de Cent mille louis sterling, l'intérêt sur la dite somme aussi bien que l'intérêt sur les sommes empruntées en vertu d'Actes antérieurs, devant être payés sans priorité ni préférence de l'un sur l'autre, à même le produit des Droits du Havre, déduction faite des frais de perception, d'administration et réparations.

5. *Résolu*, Qu'il est expédient que les dits Commissaires continuent les travaux déjà en progrès en vertu d'Actes antérieurs, aux fins de creuser le Chenal du Fleuve *St. Laurent* par le Lac *St. Pierre* et ailleurs, et le prolongent et le complètent de manière à assurer un Chenal depuis *Québec* jusqu'à *Montréal*, n'ayant pas aux basses eaux une profondeur moindre en aucun lieu que vingt pieds, et doivent indiquer le dit Chenal par des Phares et des Bouées, depuis *Montréal* jusqu'à *Portneuf*, dans le Port de *Québec*.

6. *Résolu*, Que pour les fins mentionnées dans la Résolution précédente, il est expédient d'autoriser les dits Commissaires à emprunter, à un taux d'intérêt qui n'excèdera pas huit pour cent par année, telles autres sommes qui pourront être nécessaires pour les dites fins, n'excédant pas en tout la somme de Cent mille louis sterling, l'intérêt sur la dite somme empruntée et un Fonds d'Amortissement de pas moins de deux pour cent par année sur la dite somme devant être payée et formée à même les Péages ou Droits mentionnés dans la Résolution suivante.

7. *Résolu*, Que pour les fins mentionnées dans la Résolution précédente, il est

expédient d'autoriser les dits Commissaires à prélever un Péage ou Droit n'excedant pas un chelin courant par tonneau, pour chaque fois que passera tout vaisseau tirant dix pieds d'eau et plus, et naviguant dans le Chenal qui sera fait comme susdit; et que pour les dites fins les Commissaires des Travaux Publics mettront à la disposition des Commissaires du dit Havre les Vaisseaux, Mécanisme et Outils nécessaires pour creuser le Lac *St. Pierre*, et aussi toute balance non dépensée des deniers appropriés par la Législature pour les dits travaux.

8. *Résolu*, Qu'il est expédient de pourvoir à ce que si le produit des Péages et Droits autorisés par l'Acte qui sera passé conformément aux Résolutions précédentes se trouve en aucun temps insuffisant pour permettre aux Commissaires du dit Havre de faire face à toutes les charges portées contre leur Revenu, le Gouverneur pourra ajouter sur tous les Péages et Droits susdits tel pourcentage qui, dans son opinion, suffira pour mettre les dits Commissaires en état de faire face aux dites charges.

9. *Résolu*, Qu'il n'est pas expédient que la Garantie de la Province soit accordée pour le paiement du Principal ou des Intérêts d'aucune somme qui sera empruntée par les dits Commissaires pour aucune des fins mentionnées dans les Résolutions précédentes.

La première Résolution ayant été lue une seconde fois, elle a été adoptée.

La seconde Résolution ayant été lue une seconde fois, et la Question ayant été mise, Que cette Chambre concourt avec le Comité dans la dite Résolution: — Elle a passé dans la négative.

Les Résolutions subséquentes ayant été lues une seconde fois, elles ont été adoptées.

Ordonné, Que l'Honorable M. le Procureur-Général *Drummond* ait la permission d'introduire un Bill pour révoquer l'Acte 16 *Vict.*, chap. 24, et pour établir de nouvelles dispositions pour l'administration du Havre de *Montréal*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Jeudi, le premier jour de Mars prochain.

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général *Drummond*, secondé par M. le Solliciteur-Général *Smith*,

La Chambre s'est ajournée à Samedi prochain.

Sabbati, 9° die Decembris;

ANNO 18° VICTORIÆ REGINÆ, 1854.

CONFORMÉMENT à l'Ordre du jour, les Pétitions suivantes ont été lues:—
Du Révérend *E. Aubry* et autres, de *St. Léon*, et autres Paroisses, Comté de *St. Maurice*; demandant de l'aide pour ouvrir certains Chemins pour construire des Ponts dans le dit Comté.

De *W. Johnston* et autres, des *Isles de la Magdeleine*; demandant de l'aide pour ouvrir et améliorer des Chemins dans les dites Isles.

De *J. G. Beard* et autres, Marchands, Commerçants et autres, de la Cité de *Toronto*; demandant que le Bill en faveur des Marchands, Commerçants, et autres, ne soit pas passé.

De *Jean Thibault* et autres, de la partie supérieure du Township de *Viger*, Comté de *Rimouski*; demandant de l'aide pour passer l'hiver, et du Grain pour ensemercer leurs terres le printemps prochain, en conséquence de la perte de leurs récoltes par suite des gelées en Septembre dernier.

De *Daniel Byrne* et autres, des Comtés de *Lotbinière*, *Mégantic* et *Beauce*; demandant de l'aide pour construire un Pont sur la Rivière *Beaurivage*, à l'endroit appelé *Pont de Penny*, dans la Paroisse de *St. Sylvestre*.

Du Conseil de Ville de la Ville de *Port Hope*; demandant que les Actes Municipaux et de Cotisations du *Haut-Canada* soient amendés de manière à exempter les Villes Incorporées de la taxation par les Conseils de Comté, et d'envoyer des Maires et Députés Maires aux dits Conseils de Comté.

De *James R. Gowan*, Ecuyer, et autres, du Comté de *Simcoe*; demandant un Acte d'Incorporation sous le nom d'Institut des Artisans du Comté de *Simcoe*.

Ordonné, Que la Pétition du Conseil Municipal du Comté de *Terrebonne*, relative au Chemin de Fer de *Vaudreuil*, soit renvoyée au Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques.

Ordonné, Que la Pétition du Conseil de Ville de la Ville de *Port Hope*, soit renvoyée au Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition du Conseil de Ville de la Ville de *Brockville*.

L'Ordre du jour, pour prendre en considération le Septième Rapport du Comité Permanent des Dépenses Contingentes, étant lu;

Ordonné, Que le dit Ordre du jour soit remis à Lundi prochain, et que ce soit alors le premier Ordre du jour.

L'Ordre du jour, pour prendre en considération les Raisons d'absence des Membres qui n'étaient pas présents à l'appel nominal de la Chambre, Vendredi, le vingt-septième jour d'Octobre dernier, étant lu;

Ordonné, Que le dit Ordre du jour soit remis à Lundi prochain.

L'Ordre du jour, pour recevoir le Rapport du Comité de toute la Chambre, pour prendre en considération s'il est expédient d'imposer, pour un temps limité, d'autres pénalités que celles actuellement imposées par la Loi, pour prévenir la fraude et la violence aux Elections dans les Comtés de *Kamouraska* et de *Saguenay*, étant lu;

Ordonné, Que le dit Ordre du jour soit remis à Lundi prochain.

L'Ordre du jour, pour recevoir le Rapport du Comité de toute la Chambre, pour prendre en considération s'il est expédient d'augmenter les Salaires des Officiers subordonnés des divers Départements du Service Public, et des Juges en-Chef et des Juges Puinés, et du Chancelier et Vice Chanceliers des Cours Supérieures de cette Province, étant lu;

Ordonné, Que le dit Ordre du jour soit remis à Lundi prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour établir des Cours de Conciliation et faciliter le règlement des Actions Civiles par Arbitrage en certains cas, dans le *Bas-Canada*, étant lu;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Jeudi, le quinzième jour de Février prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour abroger toute partie d'aucune Loi en force dans le *Bas-Canada*, qui autorise la vente des propriétés par autorité de Justice les jours du Dimanche, étant lu;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité Spécial composé de *M. De Witt*, *M. le Solliciteur-Général Ross*, *M. Lemieux*, *M. Antoine Aimé Dorion* et *M. Prévost*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour rendre la Magistrature locale élective dans le *Haut* et le *Bas-Canada*, étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Samedi, le vingt-troisième jour de Décembre courant.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Ville de *Sorel*, étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Jeudi, le premier jour de Mars prochain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour incorporer les Membres de la Société Amicale Britannique Américaine du *Canada* ; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil ; et M. *Dufresne* a fait rapport, Que le Comité avait passé le Bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant reçu.

M. *Dufresne* a fait rapport du Bill en conséquence ; et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois Lundi prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender de nouveau l'Acte pour incorporer l'Association du Télégraphe Electrique de l'*Amérique Britannique du Nord*, de manière à permettre à la dite Association de construire des lignes d'Embranchement, et de souscrire aux Actions d'autres Compagnies de Télégraphe Electrique, étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Jeudi, le premier jour de Mars prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte 8 *Vic.*, chap. 49, et en étendre les dispositions, étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Jeudi, le premier jour de Mars prochain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour incorporer le Collège *St. François* ; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil ; et M. *Thomas Fortier* a fait rapport, Que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant reçu.

M. *Thomas Fortier* a fait rapport du Bill en conséquence ; et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois Lundi prochain, et que ce soit alors le premier Ordre du jour.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Compagnie des Docks d'*Hochelaga*, et pour d'autres fins, étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Samedi, le vingt-troisième jour de Décembre courant.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender les Actes qui incorporent la Compagnie du Chemin de Fer de *Montréal* et *New-York*, et pour d'autres fins, étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender les Actes qui incorporent la Compagnie du Chemin de Fer du *Champlain* et du *St. Laurent*, et pour d'autres fins, étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Compagnie d'Assurance contre le Feu et de Marine du Canal *Welland*, étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Samedi, le vingt-troisième jour de Décembre courant.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer une Compagnie pour construire un Chemin de Fer de *Peterborough* à *Mud Lake*, étant lu :

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour confirmer la Cité de *Toronto* dans la possession de la Presqu'Île et du Marais qu'elle possède maintenant en vertu d'une Licence, étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Samedi, le vingt-troisième jour de Décembre courant.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte pour incorporer la Compagnie du Havre de *Port Burwell*, étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Samedi, le vingt-troisième jour de Décembre courant.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour consolider et amender les Lois concernant l'octroi des Licences d'Auberge, et pour réprimer plus efficacement l'Intempérance, étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Samedi, le vingt-troisième jour de Décembre courant.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour lever tous doutes quant à l'interprétation d'un Acte relatif à la Compagnie du Chemin de Fer de *Montréal* et *New-York*, étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour la Dépêche plus expéditive des affaires en certains cas, étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Mardi, le vingtième jour de Février prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour pourvoir à la représentation, dans l'administration des Compagnies de Chemins de Fer, des Municipalités qui prennent des Actions dans telles Compagnies ou qui leur prêtent de l'argent en vertu des dispositions de l'Acte du Fonds d'Emprunt Municipal du *Haut-Canada*, étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Samedi, le vingt-troisième jour de Décembre courant.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte des Writs de Prérogative, et pour faire de nouvelles dispositions touchant les Writs de *Scire Facias*, étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité Spécial composé de M. *Felton*, M. le Solliciteur-Général *Ross*, M. *Antoine Aimé Dorion*, M. *Sanborn* et M. *Polette*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour pourvoir à l'enregistrement des Mariages, Baptêmes et Sépultures dans le *Haut-Canada*, et pour d'autres fins y mentionnées, étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Samedi, le vingt-troisième jour de Décembre courant.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour réunir certaines Terres dans le *Gore* de *Camden* au Township de *Dawn*, étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Samedi, le vingt-troisième jour de Décembre courant.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour abroger un Acte passé dans les 13 et 14 *Vict.*, chap. 74, intitulé : " Acte pour protéger les Sauvages dans le *Haut-Canada* contre la fraude, et les propriétés qu'ils occupent, ou dont ils ont la jouissance, contre tout empiétement et dommage," étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Samedi, le vingt-troisième jour de Décembre courant.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour autoriser les Actions par et contre les Inspecteurs et les Sousvoier des Chemins, étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité Spécial composé de M. *Laberge*, M. *Antoine Aimé Dorion*, M. *Poulin*, M. le Solliciteur-Général *Ross* et l'Honorable M. le Procureur-Général *Drummond*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

L'Honorable M. *Chauveau*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté, en conformité d'une Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général,—Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur-Général, datée le 24 du mois dernier, le priant de faire mettre devant la Chambre, une copie du Traité ou des Traités récemment passés avec les Sauvages de *Saugeen* et du *Lac Huron*, relativement à l'achat des Terres connues sous le nom de Réserves des Sauvages dans cette localité.

Pour la dite Réponse, voir Appendice (V.V.)

Ordonné, Que la dite Réponse soit imprimée pour l'usage des Membres de cette Chambre.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour indemniser les Inspecteurs et Sousvoiers des Chemins dans certains cas, étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Samedi, le vingt-troisième jour de Décembre courant.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour incorporer le Collège de *St. Michel*, dans la Cité de *Toronto*, étant lu ;

Ordonné, Que le dit Ordre du jour soit remis à Samedi, le vingt-troisième jour de Décembre courant.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour pourvoir à l'Election des Maires des Cités et Villes, et des Préfets des Comtés dans le *Haut-Canada*, directement par les Electeurs, étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Samedi, le vingt-troisième jour de Décembre courant.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour pourvoir à la nomination de personnes pour faire les Poursuites au nom de la Couronne dans chaque District, et aussi des Coroners Conjoints dans chaque Comté dans le *Haut-Canada*, étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Samedi, le vingt-troisième jour de Décembre courant.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte qui incorpore la compagnie du Chemin de Fer d'*Hamilton et Toronto*, étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Samedi, le vingt-troisième jour de Décembre courant.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender de nouveau un Acte pour établir des Compagnies d'Assurance Mutuelle dans le *Haut-Canada*, étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Samedi, le vingt-troisième jour de Décembre courant.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte qui incorpore la Compagnie du Havre de *Sydenham*, étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Samedi, le vingt-troisième jour de Décembre courant.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender les Actes relatifs aux Sociétés de Construction, étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité Spécial composé de M. *Laberge*, M. *Papin*, M. *Alleyn*, M. *Cartier* et M. *Casault*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour permettre à la Compagnie du Grand Chemin de Fer Occidental de construire un Chemin de Fer d'Embranchement jusqu'à la Ville de *Brantford*, et d'augmenter son Capital, et pour d'autres fins, étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Samedi, le vingt-troisième jour de Décembre courant.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour continuer un Acte, intitulé : " Acte pour mieux régler la Commune de la Seigneurie de *Laprairie de la Magdeleine*," étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Samedi, le vingt-troisième jour de Décembre courant.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte pour régler les Devoirs entre le Maître et le Serviteur dans le *Haut-Canada*, étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Samedi, le vingt-troisième jour de Décembre courant.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour réformer le système Municipal du *Bas-Canada*, et pour y établir des Municipalités de Comté, Paroisse et Township, étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Samedi, le vingt-troisième jour de Décembre courant.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte 4 et 5 *Vict.*, chap. 27, consolidant les Lois relatives aux Offenses contre les personnes, étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Spécial auquel a été renvoyé le Bill pour amender la Loi Criminelle du *Canada*.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour mieux assurer l'Indépendance de l'Assemblée Législative, étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Samedi, le vingt-troisième jour de Décembre courant.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour empêcher les Enterrements dans les Eglises et dans les limites des Villages Incorporés, étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Samedi, le vingt-troisième jour de Décembre courant.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour limiter la Garantie de la Province à toute Compagnie de Chemin de Fer jusqu'à Trois mille louis par mille, et pour d'autres fins, étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Samedi, le vingt-troisième jour de Décembre courant.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer l'Association des Propriétaires de Moulins du *Canada-Ouest*, et lui accorder le même Privilège qu'aux Banques, étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Samedi, le vingt-troisième jour de Décembre courant.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender la Charte de la Compagnie du Chemin de Fer et du Havre de *Woodstock* et du Lac *Erié*, étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Samedi, le vingt-troisième jour de Décembre courant.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour incorporer certaines personnes sous le nom de la Compagnie du Chemin de Fer de *Stratford* et *Huron*, étant lu ;

Ordonné, Que le dit Ordre du jour soit remis à Samedi, le vingt-troisième jour de Décembre courant.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Compagnie des Usines à Engins propres aux Locomotives et aux Vaisseaux à Vapeur, à *Montréal*, étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour dissiper tous les doutes relativement à certains Mariages dans le *Haut-Canada*, étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Samedi, le vingt-troisième jour de Décembre courant.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer l'Hospice *St. Joseph* de la Maternité de *Québec*, étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Samedi, le vingt-troisième jour de Décembre courant.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour incorporer la Banque des Townships de l'*Est*, étant lu ;

Ordonné, Que le dit Ordre du jour soit remis à Samedi, le vingt-troisième jour de Décembre courant.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour incorporer le Dispensaire de *Montréal*; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil; et M. *Casault* a fait rapport, Que le Comité avait passé le Bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant reçu.

M. *Casault* a fait rapport du Bill en conséquence, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois Lundi prochain.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour incorporer la Société d'Education et Evangélique établie à la *Grande Ligne*, dans le District de *Montréal*, étant lu;

Ordonné, Que le dit Ordre du jour soit remis à Samedi, le vingt-troisième jour de Décembre courant.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour incorporer l'Hospice de la Maternité de l'Université de *Montréal*; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil; et M. *Ferrie* a fait rapport, Que le Comité avait passé le Bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant reçu.

M. *Ferrie* a fait rapport du Bill en conséquence, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois Lundi prochain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour incorporer la Compagnie des Ardoisières de *Kingssey*; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil; et M. *Crawford* a fait rapport, Que le Comité avait passé le Bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant reçu.

M. *Crawford* a fait rapport du Bill en conséquence; et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois Lundi prochain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour incorporer la Compagnie des Ardoisières de *Shipton*; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil; et M. *Gill* a fait rapport, Que le Comité avait passé le Bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant reçu.

M. *Gill* a fait rapport du Bill en conséquence, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois Lundi prochain.

Message du Conseil Législatif, par *John Fennings Taylor*, Ecuyer, l'un des Maîtres en Chancellerie:—

M. l'Orateur,

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivants sans amendement, savoir:—

Bill, intitulé: "Acte pour régler le temps pour payer les Lettres de Change et Billets Promissoires qui deviennent dus les jours de Fête légale:"

Bill, intitulé: "Acte pour incorporer la Compagnie des Mines de *Mégantic*."

Bill, intitulé : "Acte pour incorporer la Compagnie des Mines et Explorations de Québec et St. François :"

Bill, intitulé : "Acte pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer de Québec et du Saguenay :"

Bill, intitulé : "Acte pour autoriser les Syndics et Membres de l'Eglise de Sion, à Montréal, à aliéner et hypothéquer certaines propriétés de la dite Eglise, et pour d'autres fins :"

Bill, intitulé : "Acte pour faire de meilleures dispositions pour l'appropriation des deniers provenant des Terres jusqu'ici connues sous le nom de Réserves du Clergé, en les rendant disponibles pour des objets Municipaux :"

Le Conseil Législatif a passé le Bill, intitulé : "Acte pour venir en aide à une Congrégation Religieuse, à Montréal, appelée l'Eglise Evangélique Allemande," avec un Amendement, auquel il demande le concours de cette Chambre : Et aussi,

Le Conseil Législatif a passé le Bill, intitulé : "Acte pour incorporer la Compagnie de Cuivre du Canada," avec plusieurs Amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Et ensuite, il s'est retiré.

La Chambre a procédé à prendre en considération l'Amendement fait par le Conseil Législatif au Bill, intitulé : "Acte pour venir en aide à une Congrégation Religieuse, à Montréal, appelée l'Eglise Evangélique Allemande ;" lequel a été lu comme suit :—

Page 2, ligne 30. Retranchez depuis "en" jusqu'à "de," dans la 31^{me} ligne, et insérez "la Cité de Montréal pour le site."

Le dit Amendement ayant été lu une seconde fois, il a été adopté.

Ordonné, Que M. *Holton* reporte le Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur Amendement.

La Chambre a procédé à prendre en considération les Amendements faits par le Conseil Législatif au Bill, intitulé : "Acte pour incorporer la Compagnie de Cuivre du Canada," lesquels ont été lus comme suit :—

Page 6, ligne 11. Retranchez depuis "retireront" jusqu'à "et," dans la 12^{me} ligne.

Page 6, ligne 32. Retranchez depuis "Corporation" jusqu'à "faute," dans la 41^{me} ligne.

Les dits Amendements ayant été lus une seconde fois, ils ont été adoptés.

Ordonné, Que M. *Hartman* reporte le Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs Amendements.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender les Actes qui imposent des Droits de Douane, étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et ordonné d'être lu la troisième fois Lundi prochain.

M. *Sidney Smith*, du Comité de Subsidés, a fait rapport de plusieurs Résolutions, lesquelles ont été lues comme suit :—

1. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Mille livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour les Salaires de deux Députés Adjudants Généraux de Milice, pour l'année 1854.

2. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Cinq cent cinquante-cinq livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour les Salaires de trois Commis dans les Bureaux des Députés Adjudants Généraux de Milice, pour l'année 1854.

3. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Soixante-quinze livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour le Salaire d'un Messager dans les Bureaux des Députés Adjudants Généraux de Milice, pour l'année 1854.

4. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Trois cent cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour les Dépenses Contingentes d'Impression, Frais de Port, Papeterie, etc., pour les Bureaux des Députés Adjudants Généraux de Milice, pour l'année 1854.

5. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Trois cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour le Salaire d'un Aide-de-Camp Provincial, pour l'année 1854.

6. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Huit cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour le Salaire de l'Orateur du Conseil Législatif, pour l'année 1854.

7. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cinq cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour le Salaire du Greffier du Conseil Législatif, pour l'année 1854.

8. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Quatre cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour le Salaire de l'Assistant Greffier et Traducteur Français du Conseil Législatif, pour l'année 1854.

9. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Deux cents cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour le Salaire du Greffier en Loi du Conseil Législatif, pour l'année 1854.

10. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Deux cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour le Salaire du Chapelain et Bibliothécaire du Conseil Législatif, pour l'année 1854.

11. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cent livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour le Salaire du Gentilhomme Huissier de la Verge Noire, pour l'année 1854.

12. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cent livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour le Salaire du Sergent d'Armes du Conseil Législatif, pour l'année 1854.

13. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cent livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour le Salaire du Messager en Chef du Conseil Législatif, pour l'année 1854.

14. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Soixante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour le Salaire du Portier du Conseil Législatif, pour l'année 1854.

15. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cent trente-cinq livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour les Salaires de trois Messagers du Conseil Législatif, à Quarante-cinq livres, chacun, pour la Session, pour l'année 1854.

16. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Seize mille livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour les Dépenses Contingentes du Conseil Législatif, pour l'année 1854.

17. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Trois mille cinq cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour l'Indemnité des Membres du Conseil Législatif, pour avoir assisté aux Séances, à Vingt chelins par jour, y compris les Frais de Voyage à six deniers par mille, pour la distance entre le lieu de la résidence de chaque Membre et le lieu où se tient la Session, pour l'année 1854.

18. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Huit cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour le Salaire de l'Orateur de l'Assemblée Législative, pour l'année 1854.

19. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cinq cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour le Salaire du Greffier de l'Assemblée Législative, pour l'année 1854.

20. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Quatre cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour le Salaire de l'Assistant Greffier de l'Assemblée Législative, pour l'année 1854.

21. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cinq cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté pour le Salaire du Greffier en Loi et Traducteur Anglais de l'Assemblée Législative, pour l'année 1854.

22. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Deux cent cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour le Salaire du Traducteur Français de l'Assemblée Législative, pour l'année 1854.

23. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cent cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour le Salaire du Greffier de la Couronne en Chancellerie, pour l'année 1854.

24. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cent livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour le Salaire du Sergent d'Armes de l'Assemblée Législative, pour l'année 1854.

25. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Trente-six mille livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour les Dépenses Contingentes de l'Assemblée Législative, (l'Indemnité des Membres exceptée,) pour l'année 1854.

26. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Huit cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour les Dépenses Contingentes du Greffier de la Couronne en Chancellerie, pour l'année 1854.

27. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cent seize livres, treize chelins, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour le Salaire du Député Régistrateur Provincial et Traducteur Français du Gouvernement, pour l'année 1854.

28. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cent vingt-cinq livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour le Salaire d'un Clerc additionnel dans la Branche Est du Bureau du Secrétaire Provincial, pour l'année 1854.

29. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour Salaire additionnel du Maître Général des Postes, pour l'année 1854.

30. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour Salaire additionnel du Commissaire en Chef des Travaux Publics, pour l'année 1854.

31. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Deux cent cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour Salaire additionnel de l'Honorable H. H. Killaly, pour ses services comme Ingénieur sur le Canal Welland, pour l'année 1854.

32. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cent cinquante cinq livres, onze chelins et quatre deniers, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour Salaires additionnels des Employés dans le Bureau du Secrétaire Provincial, pour l'année 1854.

33. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Deux cent quatre-vingt-trois livres, six chelins et onze deniers, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour Salaires additionnels des Employés dans le Bureau du Régistrateur Provincial, pour l'année 1854.

34. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Deux cents vingt-cinq livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour Salaires additionnels des Employés dans le Bureau du Receveur-Général, pour l'année 1854.

35. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Quatre cent vingt-cinq livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour Salaires additionnels des Employés dans le Bureau de l'Inspecteur-Général, pour l'année 1854.

36. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Quatre-vingt-quinze livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour Salaires additionnels de cinq Messagers, savoir : un dans le Bureau du Receveur-Général, un dans le Bureau de l'Inspecteur-

Général, deux dans le Bureau du Secrétaire Provincial et un dans le Bureau du Secrétaire du Gouverneur-Général, à dix-neuf louis chaque, pour l'année 1854.

37. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Soixante-quinze livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour le Salaire d'un Messenger dans le Bureau du Régistrateur Provincial, pour l'année 1854.

38. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Deux cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour le Salaire du Clerc attaché au Département de l'Inspecteur-Général, pour veiller aux intérêts de la Couronne, relativement au Prêt des Victimes des Incendies à Québec, pour l'année 1854.

39. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Deux cent cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour le Salaire du Secrétaire du Bureau d'Enregistrement et des Statistiques, pour l'année 1854.

40. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cent quatre-vingt-deux livres, dix chelins, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour le Salaire du Clerc employé pour arranger les Archives Publiques, etc., à Montréal, à dix chelins par jour, pour l'année 1854.

41. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cent livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour Salaire additionnel du premier Clerc du Département en Loi de la Couronne, pour l'année 1854.

42. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Dix-huit livres, douze chelins et sept deniers, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour Salaire additionnel de *M. A. Higgins*, ci-devant Clerc dans le Bureau du Procureur-Général, Ouest, depuis le 1er Juillet au 10 Septembre 1854, à Quatre-vingt-cinq livres par année.

43. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Deux cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté pour le Salaire d'un Clerc dans le Département des Douanes, Branche de l'Inspecteur-Général, pour l'année 1854.

44. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cinq cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour les Salaires de deux Clercs de contrôle, dans le Département des Douanes, Branche de l'Inspecteur-Général, pour l'année 1854.

45. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Quatre cents soixante-quinze livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour les Salaires de deux Clercs dans le Bureau d'Agriculture, pour l'année 1854.

46. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Soixante-quinze livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour le Salaire d'un Messenger dans le Bureau d'Agriculture, pour l'année 1854.

47. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Deux cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour les Dépenses Contingentes du Bureau d'Agriculture, pour l'année 1854.

48. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Deux cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme Gratuité à *W. R. Wright*, ci-devant Clerc dans le Bureau d'Agriculture, pour l'année 1854.

49. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cent trente-huit livres, dix-huit chelins et quatre deniers, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour Salaire additionnel de *W. Kent*, Clerc dans le Bureau du Régistrateur Provincial, depuis le 1er Janvier 1848, jusqu'au 31 décembre 1852, à vingt-sept louis quinze chelins et huit deniers par année.

50. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cinq mille six cent quarante-cinq livres, seize chelins et trois deniers, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme Gratuité d'un Trimestre de Salaire aux divers Officiers, Clercs, Messagers, etc., des divers Départements du Gouvernement, pour l'année 1854, en conséquence du haut prix de toutes les choses nécessaires à la vie.

51. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Soixante-six livres, treize chelins et quatre deniers, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour la Pension de *William Ginger*, ci-devant Sergent d'Armes du Conseil Législatif du *Bas-Canada*, pour l'année 1854.

52. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cent livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour la Pension de *Samuel Waller*, comme ci-devant Greffier des Comités de la Chambre d'Assemblée du *Bas-Canada*, pour l'année 1854.

53. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cent trente-trois livres six chelins et huit deniers, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour la Pension de *William Coates*, comme ci-devant Copiste de la Chambre d'Assemblée du *Haut-Canada*, pour l'année 1854.

54. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Vingt livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour la Pension de *John Bright*, comme ci-devant Messenger du Conseil Législatif du *Haut-Canada*, pour l'année 1854.

55. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Vingt livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour la Pension de *Louis Noreau*, comme ci-devant Messenger du Conseil Législatif du *Bas-Canada*, pour l'année 1854.

56. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Dix-huit livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour la Pension de *Pierre Lacroix*, comme ci-devant Messenger du Conseil Législatif du *Bas-Canada*, pour l'année 1854.

57. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Dix-huit livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour la Pension de *François Rodrigue*, comme ci-devant Messenger de la Chambre d'Assemblée du *Bas-Canada*, pour l'année 1854.

58. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Dix-huit livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour la Pension de *Louis Gagné*, comme ci-devant Messenger de la Chambre d'Assemblée du *Bas-Canada*, pour l'année 1854.

59. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Vingt livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour la Pension de *Jacques Brien*, pour blessures reçues au Service Public, pour l'année 1854.

60. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour une Allocation à Madame *Mr Donell*, pour son Douaire sur certaines terres prises par les ci-devant Commissaires du Canal *Welland*, pour l'année 1854.

61. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Deux cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour la Pension de Dame Veuve *Antrobus*, pour l'année 1854.

62. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cent livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour la Pension de Dame *Catherine Smith*, Veuve de feu M. le Juge *Pyke*, pour l'année 1854.

63. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cent livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour la Pension de la Veuve *McCormick*, pour l'année 1854.

64. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Mille livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide aux Commissaires pour le soulagement des Malades Indigents à *Québec*, pour l'année 1854.

65. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Mille livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide aux Commissaires pour le soulagement des Malades Indigents à *Montréal*, pour l'année 1854.

66. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Sept cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide aux Commissaires pour le soulagement des Malades Indigents aux *Trois-Rivières*, pour l'année 1854.

67. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Mille livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à la Corporation de l'Hôpital Général à *Montréal*, pour l'année 1854.

68. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cent livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide aux Directrices de l'Asile des Orphelines Protestantes à *Québec*, pour l'année 1854.

69. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cent livres, courant, soit accordée

à Sa Majesté, comme une aide à la Société Bienveillante des Dames de *Montréal*, pour les Veuves et les Orphelins, pour l'année 1854.

70. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cent livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Asile des Orphelins Catholiques Romains, à *Québec*, pour l'année 1854.

71. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cent livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Asile des Orphelins Protestants de *Montréal*, pour l'année 1854.

72. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cent livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Asile des Orphelins à *Québec*, pour l'année 1854.

73. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cent livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Association Charitable des Dames de l'Asile Catholique Romain, à *Montréal*, pour l'année 1854.

74. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Deux cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme aide à la Société de l'Asile des Orphelins et des Femmes Protestantcs, à *Toronto*, pour l'année 1854.

75. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Soixante-quinze livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hospice de la Maternité de l'Université à *Montréal*, pour l'année 1854.

76. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Soixante-quinze livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hospice de la Maternité de l'Université à *Montréal*, sous la direction des Sœurs de la Miséricorde, pour l'année 1854.

77. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Soixante-quinze livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Asile du Bon Pasteur à *Québec*, pour l'année 1854.

78. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cent cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Asile du Bon Pasteur à *Québec*, pour leur Edifice, pour l'année 1854.

79. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Soixante-quinze livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hospice de la Maternité à *Québec*, pour l'année 1854.

80. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Deux cent cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hôpital Général des Sœurs de Charité à *Montréal*, pour l'année 1854.

81. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Dix mille livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide pour le soutien de l'Asile des Aliénés à *Toronto*, pour l'année 1854.

82. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Dix mille livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide pour le soutien de l'Asile temporaire des Aliénés à *Beauport*, près de *Québec*, pour l'année 1854.

83. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Huit cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hôpital d'*Hamilton*, pour l'année 1854.

84. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Mille livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hôpital Général de *Toronto*, pour l'année 1854.

85. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cinq cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à la Maison d'Industrie de *Toronto*, pour l'année 1854.

86. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cinq cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide pour le soulagement des Malades Indigents à *Kingston*, pour l'année 1854.

87. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Six cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hôpital Général de *Kingston*, pour l'année 1854.

88. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Deux cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hôpital de l'Hôtel-Dieu de *Kingston*, pour l'année 1854.

89. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cent cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hôpital Protestant à *Bytown*, pour l'année 1854.

90. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cent cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hôpital Catholique Romain à *Bytown*, pour l'année 1854.

91. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Deux cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Asile des Orphelins d'*Hamilton*, pour l'année 1854.

92. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Deux cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Asile des Orphelins Catholiques Romains d'*Hamilton*, pour l'année 1854.

93. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cent cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hôpital de *St. Patrice* à *Montréal*, pour l'année 1854.

94. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Deux cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à la Société de l'Asile des Orphelins et des Femmes Protestantes, à *Toronto*, pour l'année 1854.

95. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Sept cent onze livres, dix-huit chelins et six deniers, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour les dépenses de soutien des Naufragés et Marins durant l'hiver dernier.

96. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Vingt-cinq livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une Gratuité à *Jonathan Noble*, pour son soutien.

97. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Vingt-cinq livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une Gratuité à *Pierre Brochu*, pour son soutien.

98. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cent livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour secours temporaire à Dix Maîtres de Vaisseaux qui, par suite d'un Naufrage, se sont trouvés dans le dénûment, à Dix louis chaque.

99. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cent livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour compensation à *Archibald Campbell*, Ecuyer, pour dépenses encourues pour des Matelots pauvres, durant plusieurs hivers.

100. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Deux cent cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à la Faculté de Médecine de l'Université *Laval* à *Québec*, pour l'année 1854.

101. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Deux cent cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à la Faculté Médicale du Collège *McGill*, pour l'année 1854.

102. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Deux cent cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Ecole de Médecine à *Montréal*, pour l'année 1854.

103. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Deux cent cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Ecole de Médecine à *Kingston*, pour l'année 1854.

104. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à la Société Littéraire et Historique à *Québec*, pour l'année 1854.

105. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Deux cent livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à la Société Littéraire et Historique à *Québec*, pour son Edifice et sa Collection de Livres, pour l'année 1854.

106. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à la Société d'Histoire Naturelle à *Montréal*, pour l'année 1854.

107. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cent livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à la Société d'Histoire Naturelle à *Montréal*, pour sa Collection de Livres, pour l'année 1854.

108. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Institut des Artisans à *Québec*, pour l'année 1854.

109. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Institut des Artisans à *Montréal*, pour l'année 1854.

110. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Institut des Artisans à *Kingston*, pour l'année 1854.

111. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Institut des Artisans à *Toronto*, pour l'année 1854.

112. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Institut des Artisans à *London, Canada-Ouest*, pour l'année 1854.

113. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Institut des Artisans à *Niagara*, pour l'année 1854.

114. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Institut des Artisans à *Hamilton*, pour l'année 1854.

115. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Institut des Artisans à *Belleville*, pour l'année 1854.

116. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Institut des Artisans à *Brockville*, pour l'année 1854.

117. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Institut des Artisans à *Bytown*, pour l'année 1854.

118. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Institut des Artisans à *Cobourg*, pour l'année 1854.

119. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Institut des Artisans à *Perth*, pour l'année 1854.

120. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Institut des Artisans à *Picton*, pour l'année 1854.

121. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Institut des Artisans à *Guelph*, pour l'année 1854.

122. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Institut des Artisans à *St. Thomas*, pour l'année 1854.

123. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Institut des Artisans à *Brantford*, pour l'année 1854.

124. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Institut des Artisans à *Ste. Catherine*, pour l'année 1854.

125. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Institut des Artisans à *Godertich*, pour l'année 1854.

126. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Institut des Artisans à *Whitby*, pour l'année 1854.

127. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Institut des Artisans aux *Trois-Rivières*, pour l'année 1854.

128. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Institut des Artisans à *Berthier, Bas-Canada*, pour l'année 1854.

129. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Institut des Artisans à *Simcoe*, pour l'année 1854.

130. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Institut des Artisans à *Woodstock*, pour l'année 1854.

131. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Institut des Artisans dans le Comté de *Peel*, pour l'année 1854.

132. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Institut des Artisans à *Port Sarnia*, pour l'année 1854.

133. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Institut des Artisans à *Chatham*, pour l'année 1854.

134. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Institut des Artisans dans le Comté d'*Halton*, pour l'année 1854.

135. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Institut des Artisans dans le Comté d'*Ontario*, pour l'année 1854.

136. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Institut des Artisans à *Port Hope*, pour l'année 1854.

137. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Institut des Artisans à *Stratford*, pour l'année 1854.

138. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Institut des Artisans à *Peterborough*, pour l'année 1854.

139. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Institut des Artisans à *Iberville*, pour l'année 1854.

140. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Institut des Artisans à *Renfrew*, pour l'année 1854.

141. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Institut des Artisans à *Mitchell*, dans le Comté de *Perth*, pour l'année 1854.

142. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Institut des Artisans à *Berlin*, pour l'année 1854.

143. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Institut des Artisans à *Fonthill*, pour l'année 1854.

144. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Institut des Artisans à *Dundas*, pour l'année 1854.

145. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Institut des Artisans à *Oakville*, pour l'année 1854.

146. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Institut des Artisans à *Waterdown*, pour l'année 1854.

147. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Institut des Artisans à *Galt*, pour l'année 1854.

148. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Douze cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour l'entretien d'un Collège Nautique à *Québec*, pour l'année 1854.

149. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Deux cent cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Institut Canadien à *Toronto*, pour l'année 1854.

150. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cinq cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Institut Canadien à *Toronto*, pour son édifice, pour l'année 1854.

151. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Institut Canadien à *Québec*, pour l'année 1854.

152. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cent livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide en faveur de l'Athénée à *Toronto*, pour l'année 1854.

153. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide en faveur de l'Association de la Bibliothèque et de l'Institut des Artisans d'*Huron*, pour l'année 1854.

154. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide en faveur de l'Association des Instituteurs à *Québec*, pour l'année 1854.

155. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cinq cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide pour la Ferme Modèle à *Toronto*, pour l'année 1854.

156. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cent livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide pour la Maison et Ecole d'Industrie de *Montréal*, pour l'année 1854.

157. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Association de la Bibliothèque à *Québec*, pour l'année 1854.

158. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Institut National à *Montréal*, pour l'année 1854.

159. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Institut Canadien à *Montréal*, pour l'année 1854.

160. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Institut des Artisans à *Bytown*, pour l'année 1854.

161. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Institut des Artisans à *St. Hyacinthe*, pour l'année 1854.

162. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Institut des Artisans à *Sorel*, pour l'année 1854.

163. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Trente-cinq mille livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour les Dépenses Contingentes de l'Administration de la Justice, dans le *Haut* et le *Bas-Canada*, auxquelles il n'est pas autrement pourvu, pour l'année 1854.

164. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Dix mille livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour le soutien du Pénitencier Provincial à *Kingston*, pour l'année 1854.

165. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Trois mille huit cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour les Salaires de quatre Juges dans le *Bas-Canada*, pour l'année 1854.

166. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cent quatre-vingt-quatorze livres, neuf chelins, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour Salaire additionnel au Juge du District de *St. François*, pour l'année 1854.

167. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Soixante-quinze livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour Salaire additionnel à *John Black*, Clerc dans le Bureau du Régistrateur de la Cour de Chancellerie, pour l'année 1854.

168. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Soixante-quinze livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour Salaire additionnel à *William Stanley*, Clerc dans le Bureau du Maître de la Cour de Chancellerie, pour l'année 1854.

169. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cinq cent onze livres un chelin et dix deniers, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour le Salaire de *J. Radenhurst*, ci-devant Clerc dans le Bureau du Greffier de la Couronne et des Plaids, Cour du Banc de la Reine, dans le *Haut-Canada*, depuis le 15 Décembre 1849 au 10 Mai 1853, à Cent cinquante louis par année.

170. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Deux cents douze livres et dix-neuf chelins, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour le Salaire de *M. William Innes*, comme Clerc dans le Bureau du Greffier de la Couronne et des Plaids, Cour du Banc de la Reine dans le *Haut-Canada*, depuis le 15 Décembre 1849 à Février 1852, à Cent louis par année.

171. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Deux cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour allocation aux Gardiens des Dépôts de Provisions sur le Fleuve *St. Laurent*, pour le soulagement des Naufragés, pour l'année 1854.

172. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Trois cent cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour l'achat de Provisions pour les Dépôts, pour l'année 1854.

173. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Vingt-cinq livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation à *Pierre Brochu*, pour résider sur le chemin *Kempt*, et pour y assister les Voyageurs, pour l'année 1854.

174. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Vingt-cinq livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation à *Jonathan Noble*, pour résider sur le Chemin *Kempt*, et pour y assister les Voyageurs, pour l'année 1854.

175. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Vingt-cinq livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une Allocation à une personne qui réside au pied du Lac *Métapédia*, pour assister les Voyageurs, pour l'année 1854.

176. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Vingt-cinq livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation à une personne qui réside à *Assametsquagan*, pour assister les Voyageurs, pour l'année 1854.

177. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Sept mille livres, courant, soit

accordée à Sa Majesté, pour l'Impression des Lois et autres impressions pour le Service Public, pour l'année 1854.

178. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Trois cent cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour la Distribution des Lois, pour l'année 1854.

179. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cinq cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux Dépenses imprévues dans les diverses branches du Service Public, pour l'année 1854.

180. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Sept cent cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour la part de cette Province, des frais de l'entretien des Phares sur les Iles *St. Paul* et *Scatterie*, dans le Golfe *St. Laurent*, pour l'année 1854.

181. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Quatre cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour subvenir aux Dépenses de l'Observatoire de *Quebec*, pour l'année 1854.

182. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Douze cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour subvenir aux Dépenses de l'Observatoire de *Toronto*, pour l'année 1854.

183. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Deux cent quatre-vingt-une livres, dix chelins et six deniers, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour subvenir aux Dépenses du transport des Troupes, en aide au Pouvoir Civil, pour l'année 1854.

184. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Deux mille deux cent cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une somme additionnelle pour le Bureau de Poste à *Hamilton*, pour l'année 1854.

185. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Deux mille livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les Dépenses de l'impression et publication des Edits et Ordonnances, et travaux préliminaires pour les copies, etc., pour l'année 1854.

186. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Association du Télégraphe Electrique de l'*Amérique Britannique du Nord*, pour établir une Station à *St. Thomas*, durant la saison de navigation, pour l'année 1854.

187. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Mille cinq cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour les Dépenses des Commissaires nommés pour s'enquérir au sujet d'affaires se rattachant au Service Public, en vertu de l'Acte 9 *Vic.*, chap. 38, pour l'année 1854.

188. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Onze cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour les nouvelles Annuités des Sauvages, pour l'année 1854.

189. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Deux mille quatre cent quatre-vingt-dix livres, sept chelins et trois deniers, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour les Dépenses pour protéger les Pêcheries dans le Golfe *St. Laurent*, pour l'année 1854.

190. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Deux mille livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour construire ou acheter un Vaisseau pour la protection des Pêcheries dans le Golfe *St. Laurent*, pour l'année 1854.

191. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Mille livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à la Bibliothèque Parlementaire, pour l'année 1854.

192. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Neuf mille six cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour l'entretien temporaire des Canaux du *Rideau* et de l'*Outaouais*, depuis le 1er Avril 1854, jusqu'au 31 Mars 1855.

193. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Soixante livres et deux chelins, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour rembourser au Trésor Impérial la

somme dépensée par le Gouvernement Colonial de l'Île *Maurice*, pour secours donnés à deux Emigrés Canadiens, passagers à bord de la Barque Américaine *Peytonia*, et pour leur passage à bord d'un autre Vaisseau jusqu'à *Melbourne*.

194. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cent vingt-et-une livres, treize chelins et quatre deniers, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour rembourser M. *De Rottermund* des dépenses qu'il a faites à *Paris*, à l'achat de Livres, Cartes et objets de science, pour l'usage de la Province.

195. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Dix-huit livres, douze chelins et quatre deniers, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les dépenses des publications d'annonces dans certains Papiers nouvelles de *Londres*, demandant un Surintendant Médical pour l'Asile Provincial des Aliénés à *Toronto*.

196. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Vingt-trois livres et cinq chelins, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour une année de Rente du Cimetière Protestant au Faubourg *St. Jean*.

197. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Mille livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide au Bureau d'Agriculture du *Haut-Canada*, pour l'année 1854.

198. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Mille livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide au Bureau d'Agriculture du *Bas-Canada*, pour l'année 1854.

199. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Trois mille livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour les Dépenses pour établir la Ligne Frontière entre le *Nouveau-Brunswick* et le *Canada*, pour l'année 1854.

200. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Trente trois mille deux cent dix-huit livres et huit chelins, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour subvenir aux diverses Dépenses indispensables du Gouvernement Civil encourues durant l'année 1853, tel que détaillé dans l'Etat No. 35 des Comptes Publics mis devant la Législature.

201. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Sept cent soixante-dix-neuf livres, cinq chelins et deux deniers, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour les Dépenses du Bureau Central de Santé, en vertu de l'Acte 12 *Vict.*, pour l'année 1854.

202. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Trois cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide aux Victimes des Incendies du *Saguenay*.

203. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Soixante-huit livres, douze chelins et cinq deniers, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour réparations faites à *Londres* aux Instruments employés par le Major *Robinson* dans l'Arpentage de la Ligne projetée de Chemin de Fer devant relier les Provinces d'en bas au *Canada*.

204. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cinq mille livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour les Dépenses à faire pour l'Exposition Industrielle à *Paris*.

205. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Huit cent cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour autant payé aux Commissaires nommés pour rédiger des Règles de Pratique pour les Cours de Division, etc., dans le *Haut-Canada*, tel que requis par la Loi.

206. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Mille sept cents livres, deux chelins et deux deniers, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour les Dépenses du service de Cent cinquante Pensionnaires Militaires, enrôlés et faisant un service constant dans le *Haut-Canada*, du 15 Octobre au 31 Décembre 1854.

207. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Quatre-vingt-seize livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour une Armoire de Sécurité pour le Bureau du Secrétaire Provincial.

208. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Deux mille livres, courant, soit

accordée à Sa Majesté, pour l'Exploration Géologique de la Province, en sus du dernier octroi.

209. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Trente-cinq livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour Dépenses encourues par l'Honorable Procureur-Général *Drummond* pour aller à *Washington*.

210. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Trois mille livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme Compensation à *Thomas Rigney*, Ecuyer, pour tous les déboursés, dépenses, etc., encourues pour répandre des renseignements touchant la Réciprocité du Commerce avec les *Etats-Unis*, durant les six dernières années.

211. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cent cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour mettre *Robert Thomas*, Maître Marin, en état d'éprouver l'efficacité d'un appareil qu'il a inventé pour protéger la Vie dans le cas de Naufrage.

212. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Vingt-sept livres, dix-sept chelins, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour balance due à *David Armstrong*, comme Entrepreneur pour certains Chemins dans le Township d'*Emily*, en 1837.

213. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Mille cent onze livres, deux chelins et deux deniers, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme un octroi en faveur du Collège du *Haut-Canada*, pour l'année 1854.

214. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cinq cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme un octroi en faveur du Collège *Victoria*, pour l'année 1854.

215. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cinq cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme un octroi en faveur du Collège de la Reine, (*Queen's College*) pour l'année 1854.

216. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cinq cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme un octroi en faveur du Collège *Régionopolis*, à *Kingston*, pour l'année 1854.

217. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cinquante livres, courant, soit accordé à Sa Majesté, comme un octroi aux Ecoles de Grammaire pour les Comtés de *Brant*, *Elgin*, *Grey*, *Lambton* et *Victoria*, à £100 chaque, pour l'année 1854.

218. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cent livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour le Salaire du Secrétaire de l'Institut Royal, pour l'avancement des connaissances, pour l'année 1854.

219. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Soixante-sept livres, quinze chelins et sept deniers, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation au Secrétaire de l'Institution Royal, pour l'avancement des Connaissances, pour un Messager et Dépenses Contingentes, pour l'année 1854.

220. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Deux cent quatre-vingt-deux livres, quatre chelins et six deniers, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation au Lycée à *Montréal*, en considération de ce que Trente Ecoliers y reçoivent l'instruction gratuitement, pour l'année 1854.

221. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Deux cent quatre-vingt-deux livres, quatre chelins et six deniers, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation au Lycée à *Québec*, en considération de ce que trente Ecoliers y reçoivent l'instruction gratuitement, pour l'année 1854.

222. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cent onze livres, deux chelins et trois deniers, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation à l'Ecole Nationale à *Québec*, pour l'année 1854.

223. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cent onze livres, deux chelins et trois deniers, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation à l'Ecole Nationale à *Montréal*, pour l'année 1854.

224. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Deux cent quatre-vingts livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation à la Société d'Education à *Québec*, pour l'année 1854.

225. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Deux cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation à l'École Britannique et Canadienne à *Québec*, pour l'année 1854.

226. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cent vingt-cinq livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation à la Société d'Education aux *Trois-Rivières*, pour l'année 1854.

227. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Deux cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation à l'École Britannique et Canadienne à *Montréal*, pour l'année 1854.

228. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cent livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation à l'École de *St. André*, à *Québec*, pour l'année 1854.

229. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Deux cent cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation à l'École *St. Jacques* à *Montréal*, pour l'année 1854.

230. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Trois cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation à l'École *St. Jacques* à *Montréal*, pour rebâtir, pour l'année 1854.

231. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cinq cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation au Collège de *St. Hyacinthe*, pour l'année 1854.

232. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Mille livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation au Collège à *St. Hyacinthe*, pour la dette encourue pour sa Bâtisse, pour l'année 1854.

233. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Trois cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation au Collège de *L'Assomption*, pour l'année 1854.

234. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Trois cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation au Collège de *L'Assomption*, pour sa Bâtisse, pour l'année 1854.

235. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Trois cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation au Collège de *Chambly*, pour l'année 1854.

236. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cent cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation au Collège de *Chambly*, pour sa Bâtisse, pour l'année 1854.

237. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cent livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation à l'Académie de *Berthier*, pour l'année 1854.

238. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cent livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation à l'Académie à *Charlestown*, pour l'année 1854.

239. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cent livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation à l'École Libre Presbytérienne Américaine de *Montréal*, pour l'année 1854.

240. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Quatre cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation au Collège de *Ste. Anne de la Pocatière*, pour l'année 1854.

241. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cinq cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation au Collège de *Ste. Anne de la Pocatière*, pour sa Bâtisse, pour l'année 1854.

242. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cent livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation à l'Académie de *Shefford*, pour l'année 1854.

243. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cent livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation au Séminaire de *Stanstead*, pour l'année 1854.

244. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cent onze livres, deux chelins et deux deniers, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation à l'Académie de *Sherbrooke*, pour l'année 1854.

245. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cent livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation à l'Académie de *Granby*, pour l'année 1854.

246. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation à l'Ecole de *Bedford*, pour l'année 1854.

247. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation à l'Ecole de *Compton*, pour l'année 1854.

248. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation à l'Ecole de *Barnston*, pour l'année 1854.

249. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cent livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation à l'Académie d'*Huntingdon*, pour l'année 1854.

250. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cent livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation à l'Académie d'*Huntingdon*, pour sa Bâtisse, pour l'année 1854.

251. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cent livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation à l'Académie des *Trois-Rivières*, pour l'année 1854.

252. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation à la Société de l'Ecole de l'*Amerique Britannique du Nord*, à *Sherbrooke*, pour l'année 1854.

253. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cent livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation au Lycée, au Village *Durham*, *Missisquoi*, pour l'année 1854.

254. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cinquante-cinq livres, onze chelins et un denier, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation à l'Ecole des Petits Enfants à *Québec*, pour l'année 1854.

255. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation à l'Ecole des Petits Enfants à *Québec*, Basse-Ville, pour l'année 1854.

256. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Trente-sept livres et dix chelins, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation à l'Ecole des Filles au Village des Sauvages à *Lorette*, pour l'année 1854.

257. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Trente-sept livres et dix chelins, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation à l'Ecole des Garçons au Village des Sauvages à *Lorette*, pour l'année 1854.

258. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation à l'Ecole des Sauvages à *Caughnawaga*, pour l'année 1854.

259. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation à l'Ecole à *St. Régis*, pour l'année 1854.

260. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation à l'Ecole des Sauvages à *St. François*, pour l'année 1854.

261. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Quatre cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation au Collège à *Ste. Thérèse*, pour l'année 1854.

262. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Trois cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation au Collège à *Ste. Thérèse*, pour sa Bâtisse, pour l'année 1854.

263. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Quatre cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation au Collège à *Nicolet*, pour l'année 1854.

264. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Trois cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation au Collège à *Nicolet*, pour sa Bâtisse, pour l'année 1854.

265. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cent livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation au Collège *Joliette*, pour l'année 1854.

266. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Trois cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation à *Bishop's College* à *Lennoxville*, pour l'année 1854.

267. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cent livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation à l'Académie de *Clarenceville*, pour l'année 1854.

268. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Deux cent cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation au Collège *Masson*, à *Terrebonne*, pour l'année 1854.

269. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cent cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation au Collège *Masson* à *Terrebonne*, pour sa Bâtisse, pour l'année 1854.

270. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Deux cent cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation au Collège *Rigaud*, à *Vaudreuil*, pour l'année 1854.

271. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cent cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation au Collège *Rigaud*, à *Vaudreuil*, pour sa Bâtisse, pour l'année 1854.

272. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cent cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation à l'Institution des Sourds-Muets, près de *Montréal*, pour l'année 1854.

273. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation à l'Ecole des Garçons à *Yamachiche*, pour l'année 1854.

274. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation à l'Ecole des Filles à *Yamachiche*, pour l'année 1854.

275. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Soixante-quinze livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation à l'Académie des Filles à *Montmagny*, en bas de *Québec*, pour l'année 1854.

276. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation à l'Académie de *Beauharnois*, pour l'année 1854.

277. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation à l'Académie de *Mascouche*, pour l'année 1854.

278. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cinquante livres, courant, soit

accordée à Sa Majesté, comme une allocation à l'Académie de *St. Jean*, pour l'année 1854.

279. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cent cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation pour l'Education, à *Bytown*, d'Elèves du Comté de l'*Ontarionais*, pour l'année 1854.

280. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cinq cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation à l'Université du Collège *McGill*, pour l'année 1854.

281. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Deux cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation à l'Université du Collège *McGill*, pour liquider sa Dette, pour l'année 1854.

282. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Soixante-quinze livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation à l'Ecole des Filles à *St. Michel*, pour l'année 1854.

283. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation à l'Académie de *Sainte Foye*, pour l'année 1854.

284. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Deux cent cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation au Collège de la *Pointe-Lévi*, pour l'année 1854.

285. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Trois cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation au Collège de la *Pointe-Lévi*, pour sa Bâtisse, pour l'année 1854.

286. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Soixante-quinze livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation à l'Académie de *Kamouraska*, pour les Garçons, pour l'année 1854.

287. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cent livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation à l'Académie de *Kamouraska*, pour sa Bâtisse, pour l'année 1854.

288. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation à l'Académie de *Kamouraska*, pour les Filles, pour l'année 1854.

289. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation à l'Académie de *Rimouski*, pour l'année 1854.

290. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation à l'Ecole Modèle de la *Pointe Claire*, pour l'année 1854.

291. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Soixante-quinze livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation à l'Ecole Modèle de la *Pointe Claire*, pour sa Bâtisse, pour l'année 1854.

292. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation à l'Académie de *M. Bonin* à *St. André*, pour l'année 1854.

293. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Vingt-cinq livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation à *Louis Vincent*, Instituteur Sauvage infirme, pour l'année 1854.

294. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Soixante-quinze livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation à l'Académie ou Ecole à *Kaoulton*, Township de *Brome*, pour l'année 1854.

295. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Soixante-quinze livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation à l'Académie de *Farnham Est*, pour l'année 1854.

296. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Soixante-quinze livres, courant,

soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation à l'Académie de *Stanbridge*, Comté de *Missisquoi*, pour l'année 1854.

297. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cent livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation à l'Académie de *Stanbridge*, Comté de *Missisquoi*, pour compléter sa Bâtisse, pour l'année 1854.

298. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Trois cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation au Collège *Ste Marie, Montréal*, pour l'année 1854.

299. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cinq cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation au Collège *Ste. Marie, Montréal*, pour sa Bâtisse, pour l'année 1854.

300. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation à l'Académie pour les Filles à *Chambly*, pour l'année 1854.

301. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cent cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation à l'Académie pour les Filles à *Chambly*, pour sa Bâtisse, pour l'année 1854.

302. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation à l'Académie pour les Filles à *Nicolet*, pour l'année 1854.

303. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cent cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation à l'Académie pour les Filles à *Nicolet*, pour sa Bâtisse, pour l'année 1854.

304. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cent livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation au Collège de *Laval*, pour l'année 1854.

305. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cent cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation au Collège de *Laval*, pour sa Bâtisse, pour l'année 1854.

306. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Soixante-quinze livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation à l'Académie des Garçons à *Montmagny*, pour l'année 1854.

307. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cent livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation à l'Académie d'*Aylmer*, pour l'année 1854.

308. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Deux cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation au Collège à *St. Michel*, pour l'année 1854.

309. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cent cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation au Collège à *St. Michel*, pour sa Bâtisse, pour l'année 1854.

310. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Soixante-quinze livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation à l'Académie pour les Filles à la *Pointe Lévi*, pour l'année 1854.

311. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Deux cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation à l'Académie pour les Filles à la *Pointe Lévi*, pour sa Bâtisse, pour l'année 1854.

312. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation à l'Académie à *L'Islet*, pour l'année 1854.

313. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Deux cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation au Collège à *Ste. Marie de la Beauce*, pour sa Bâtisse, pour l'année 1854.

314. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cent livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation à *Félix Juneau*, pour services rendus à l'Education, et pour l'aider à rouvrir son Académie, pour l'année 1854.

315. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation à l'Académie pour les Filles à *St. Charles de l'Industrie*, pour l'année 1854.

316. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation à l'Ecole Modèle de *Deschambault*, pour l'année 1854.

317. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cent livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation au Collège à *St. Marie de Monnoir*, pour l'année 1854.

318. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cent livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation au Collège à *St. Marie de Monnoir*, pour sa Bâtisse, pour l'année 1854.

319. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation à l'Académie pour les Filles à *St. Marie de Monnoir*, pour l'année 1854.

320. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Soixante-quinze livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation à l'Académie pour les Filles à *St. Marie de Monnoir*, pour sa Bâtisse, pour l'année 1854.

321. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation à l'Académie à *Verchères*, pour l'année 1854.

322. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cent cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation à l'Académie Industrielle à *St. Laurent*, pour l'année 1854.

323. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation à l'Académie à *St. Jean, Isle d'Orléans*, pour l'année 1854.

324. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Soixante-quinze livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation à l'Académie pour les Filles à *St. Hugues*, pour l'année 1854.

325. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cent cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation à l'Académie pour les Filles à *St. Hugues*, pour sa Bâtisse, pour l'année 1854.

326. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Soixante-quinze livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation à l'Académie de *Danville*, pour l'année 1854.

327. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cent cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation au Collège au *Côteau du Lac*, pour sa Bâtisse, pour l'année 1854.

328. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation à l'Académie pour les Filles à *Beauharnois*, pour l'année 1854.

329. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation au Lycée de *Georgeville*, pour l'année 1854.

330. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Soixante-quinze livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation à l'Académie des Garçons à *Sorel*, pour l'année 1854.

331. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cinquante livres, courant, soit accordée Sa Majesté, comme une allocation à l'Académie pour les Filles à *Sorel*, pour l'année 1854.

332. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation à l'Académie à *Vaudreuil*, pour l'année 1854.

333. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation à l'Académie à *Ste. Marthe*, pour l'année 1854.

334. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cent cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation à l'Académie de l'*Isle Verte*, pour sa Bâtisse, pour l'année 1854.

335. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Deux cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation au Comité de la Société Coloniale d'Ecole et d'Eglise, pour l'année 1854.

336. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Trois cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation au Comité de la Société Coloniale d'Ecole et d'Eglise, pour établir des Ecoles Normales et Modèles, pour l'année 1854.

337. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Trois cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation au Collège de *St. François*, pour l'année 1854.

338. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cent cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation à l'Académie pour les Filles à *Sherbrooke*, pour l'année 1854.

339. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation à l'Académie de *Dudswell*, pour l'année 1854.

340. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cent livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation à l'Académie à la *Pointe aux Trembles*, (*Montréal*), pour sa Bâtisse, pour l'année 1854.

341. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation à l'Académie du *Cap-Santé*, pour l'année 1854.

342. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation à l'Académie de *St. Eustache*, pour l'année 1854.

343. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation à l'Académie de la *Malbaie*, pour l'année 1854.

344. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Soixante-quinze livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation à l'Académie pour les Filles à *Ste. Elizabeth*, pour l'année 1854.

345. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Quinze mille livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation additionnelle au Fonds des Ecoles Communes du *Haut* et du *Bas-Canada*, pour l'année 1854.

346. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cent cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation à la Maison de Refuge de *Montréal*, pour l'année 1854.

347. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cinquante-huit mille trois cent quarante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour le Canal *Welland*, pour l'année 1854.

348. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Soixante-six mille trois cent soixante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour les Canaux du *St. Laurent*, pour l'année 1854.

349. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cinq mille livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour une Exploration à l'effet d'améliorer les Rapides du *St. Laurent*, pour l'année 1854.

350. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Trois mille cinq cent cinquante

livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour l'amélioration des Rapides de *Ste. Anne*, pour l'année 1854.

351. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Quatorze mille cinq cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour l'amélioration de la Rivière *Scugog*, *Bobcaygean*, etc., pour l'année 1854.

352. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Vingt mille trois cent soixante-douze livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour des Glissoires, Bômes, Chaussées, etc., sur l'*Outaouais*, pour l'année 1854.

353. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Vingt-et-un mille neuf cent six livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour des Glissoires, Bômes, Chaussées, etc., sur la *St. Maurice*, pour l'année 1854.

354. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cinq mille livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour le Havre de *Port Stanley*, pour l'année 1854.

355. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Vingt mille quatre cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour les Phares en bas de *Québec*, pour l'année 1854.

356. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Quarante-trois mille six cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour les Phares sur les Lacs et les Eaux Intérieures, pour l'année 1854.

357. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cent neuf mille six cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour des Jetées en bas de *Québec*, pour l'année 1854.

358. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Quinze mille livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour des Havres, etc., sur le Lac *Huron*, pour l'année 1854.

359. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cinq mille six cent cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour le Canal de la Baie de *Burlington*, pour l'année 1854.

360. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Quatre mille huit cent cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour des Bateaux Remorqueurs, sur le Fleuve *St. Laurent*, en haut, pour l'année 1854.

361. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Sept mille neuf cent soixante-cinq livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour des Bateaux Remorqueurs, sur le Fleuve *St. Laurent*, en bas, pour l'année 1854.

362. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Deux mille cinq cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour Arpentage dans le *Canada Est* et *Ouest*, pour l'année 1854.

363. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Mille livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour des réparations sur le Chemin *Témiscouata*, pour l'année 1854.

364. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Deux cent quatre-vingt-deux livres, un chelin et dix deniers, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour des annonces de Travaux, etc., dans le *Canada-Ouest*, pour l'année 1854.

365. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cent trente-trois livres, treize chelins et un denier, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour des annonces relatives à des Steamers Atlantiques, pour l'année 1854.

366. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Deux mille quatre-vingt-deux livres quatorze chelins et sept deniers, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour la balance due sur l'achat de *Spencer Wood*, pour l'année 1854.

367. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cinq mille deux cent quatre-vingt-douze livres, treize chelins et quatre deniers, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour l'achat de propriété sur le Chemin *St. Louis*, pour l'année 1854.

368. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Quatre mille trois cent cinquante livres, dix-huit chelins et quatre deniers, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour le Chemin de *Côteau du Lac* et *Cornwall*, pour l'année 1854.

369. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Vingt-cinq mille livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour Arbitrages sur l'achat de propriétés et dommages causés à la propriété pour et par les Travaux Publics, pour l'année 1854.

370. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cinq mille livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour la construction d'un Bureau de Poste à *Québec*, pour l'année 1854.

371. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Quinze mille livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour l'achat d'un terrain et la construction d'une Maison de Douane à *Québec*, pour l'année 1854.

372. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Deux mille cinq cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour des ajoutés faits à la Prison de *Montréal*, pour l'année 1854.

373. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Quatre cent quatre-vingt-dix-sept livres, trois chelins et un denier, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour des réparations au Quai de l'ancienne Douane à *Québec*, pour l'année 1854.

374. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cinq cent quatre-vingt-huit livres, dix-sept chelins et un denier, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour des changements au Musée Géologique à *Montréal*, pour l'année 1854.

375. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Deux mille livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour des améliorations, réparations, etc., à *Spencer Wood*, pour l'année 1854.

376. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cinq mille livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour des ajoutés, changements et réparations au Collège Nautique à *Québec*, pour l'année 1854.

377. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Deux mille cinq cent cinquante livres, neuf chelins et neuf deniers, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour des changements, ajoutés, etc., aux Anciens Edifices du Parlement, 1852 et 1853.

378. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Mille deux cent six livres, dix-huit chelins et sept deniers, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour des dépenses résultant de l'Incendie des Anciens Edifices du Parlement.

379. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Six mille huit cent soixante-dix-neuf livres, douze chelins et onze deniers, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour les dépenses pour préparer la Bâtisse des Sœurs Grises pour la Législature.

380. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Mille quatre cent quarante-cinq livres, onze chelins et trois deniers, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour préparer les Bâtisses pour la commodité de la Législature, pour l'année 1854.

381. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Deux mille sept cent vingt-trois livres, dix-neuf chelins et un denier, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour des changements, ajoutés, etc., faits au Palais de Justice à *Québec*, pour l'année 1854.

382. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Quatre mille livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour des réparations, soins, loyer, etc., des Edifices Publics, pour l'année 1854.

383. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Deux mille livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour loyer, etc., des Edifices pour recevoir la Législature, pour l'année 1854.

384. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Quatre mille livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour réparations à la Maison de Douane à *Montréal*, pour l'année 1854.

385. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Quatre mille deux cent neuf livres, neuf chelins et deux deniers, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour des améliorations à la Terrace *Durham*, Mur de Jardin du Chateau, Palissades, etc., pour l'année 1854.

386. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Cinq cent douze livres, douze chelins et cinq deniers, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour des Provisions

envoyées pour secourir des Vaisseaux chargés d'Emigrés, etc., retenus en bas par les Glaces.

387. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Trois cent deux livres et quinze chelins, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour la descente de Son Excellence le Gouverneur-Général à Québec, en Steamer, montée et descente de l'Etat-major et Garde d'Honneur, de et à Québec.

L'Honorable *John Sandfield Macdonald* a proposé, secondé par *M. Antoine Aimé Dorion*, Que c'est le privilège indubitable de cette Chambre, et la plus grande sûreté pour les droits et franchises du Sujet, qu'il ne soit fait aucune dépense publique par l'Exécutif, à moins que la sanction expresse du Parlement n'ait été obtenue au préalable ; que cette Chambre apprend avec peine, qu'au mépris de cette garantie Constitutionnelle, non seulement l'Argent a été, durant l'année qui est sur le point d'expirer, pris du Coffre Public pour défrayer les Dépenses nécessaire du Gouvernement, mais que des travaux entraînant la plus grande responsabilité ont été donnés à l'entreprise et exécutés avec les Deniers Publics, sous la seule responsabilité de l'Exécutif, et que, dans l'opinion de cette Chambre, telle dépense qui n'aurait pas été autorisée est inconstitutionnelle, et une violation dangereuse des Droits du Peuple ;

L'Honorable *M. Cayley* a proposé, en amendement à la Question, secondé par l'Honorable Procureur-Général *Macdonald*, Que tous les mots après "Que," jusqu'à la fin de la Question, soient retranchés, de manière à insérer les mots : "la dépense qui a été encourue durant la présente année à certains Travaux Publics sur le *St. Laurent* et le *Canal Welland* et les Canaux du *St. Laurent*, et pour lesquels on demande aujourd'hui une appropriation, n'aurait pu être différée sans nuire à l'intérêt public, et sans des dommages sérieux à des travaux de la plus grande utilité, qui avaient été commencés avec l'autorisation du ci-devant Parlement ; et qu'en sanctionnant la dépense qui a été ainsi faite par anticipation de l'approbation du Parlement, cette Chambre n'abandonne pas ses privilèges, et que l'Exécutif n'a jamais eu l'intention de s'arroger les privilèges du Parlement, ni d'empiéter sur les droits constitutionnels du peuple," en leur place ;

Et des Débats ayant eu lieu là-dessus ;

Ordonné, Que les Débats soient ajournés à Lundi prochain, et que ce soit alors le premier Ordre du jour.

Et à Quatre heures de l'après-midi, M. l'Orateur a ajourné la Chambre à Lundi prochain.

Lune, 11^e die Decembris ;

ANNO 18^o VICTORIÆ REGINÆ, 1854.

LES Pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par *M. Thibaudcau*,—la Pétition du Révérend *G. S. Derome* et autres, des Paroisses de *Ste. Anne de la Pérade*, *St. Casimir*, *Deschambault* et *Grondines*.

Par *M. Marchildon*,—la Pétition du Révérend *A. Dupuis* et autres, Commissaires d'Ecole pour la Municipalité Scolaire de *Ste. Anne de la Pérade*, Comté de *Champlain*.

M. Jobin, du Comité Spécial nommé pour juger et décider du mérite de la Pétition se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour les Comtés-unis de *Drummond* et *Arthabaska*, a informé la Chambre, Que *John Wilson*, Ro-

bert B. Somerville et John Scatcherd, Ecuyers, Membres du Comité, ont été absents pendant une heure après le temps fixé pour la réunion du dit Comité aujourd'hui.

Ordonné, Que *M. Wilson*, *M. Somerville* et *M. Scatcherd*, soient présents à leurs places en cette Chambre Demain.

M. Casault, du Comité Spécial sur le Bill pour amender l'Acte pour établir de meilleures dispositions pour l'établissement d'Autorités Municipales dans le *Bas-Canada*, a fait rapport, Que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le Bill et le Rapport soient renvoyés à un Comité de toute la Chambre Demain.

Ordonné, Que la Pétition de la Compagnie du Chemin de Fer de *Montréal* et *Bytown*, relative à l'Acte du Chemin de Fer de *Vaudreuil*, soit imprimée pour l'usage des Membres de cette Chambre.

M. Mackenzie, du Comité Permanent des Comptes Publics, a présenté à la Chambre le Second Rapport du dit Comité, lequel a été lu.

Pour le dit Rapport, voir Appendice (J.J.)

Ordonné, Que les Ordres du jour soient maintenant appelés.

Et l'Ordre du jour, pour la troisième lecture du Bill pour incorporer le Collège *St. François*, étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le Titre soit : "Acte pour incorporer le Collège de *St. François*."

Ordonné, Que *M. Felton* porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill pour incorporer les Membres de la Société Amicale Britannique Américaine du *Canada* a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le Titre soit : "Acte pour incorporer les Membres de la Société Britannique Américaine du *Canada*."

Ordonné, Que *M. Antoine Aimé Dorion* porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill pour incorporer le Dispensaire de *Montréal* a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que l'Honorable *M. Young* porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill pour incorporer l'Hôpital de la Maternité de l'Université de *Montréal* a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le Titre soit : "Acte pour incorporer l'Hospice de la Maternité de l'Université dans la Cité de *Montréal*."

Ordonné, Que l'Honorable *M. Young* porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill pour incorporer la Compagnie des Ardoisières de *Kingsey*, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Sur motion de *M. Antoine Aimé Dorion*, secondé par *M. Holton*, un amendement a été fait au Bill, à la Page 5, ligne 25, en insérant après le mot "quinze," les mots : "et la douzième Clause de l'Acte mentionné en dernier lieu, intitulé : "Chemins et Ponts."

Résolu, Que le Bill passe, et que le Titre soit : "Acte pour incorporer la Compagnie des Ardoisières de *Kingsey*."

Ordonné, Que M. *Ferres* porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill pour incorporer la Compagnie des Ardoisières de *Skipton* a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Sur motion de M. *Antoine Aimé Dorion*, secondé par M. *Holton*, une Clause (cette partie de la neuvième Clause de l'Acte des Clauses Consolidées des Chemins de Fer, sous le chapitre "Pouvoirs," telle que comprise dans les Sections sixième, septième, neuvième, dixième, onzième, treizième et quinzisième; et la douzième Clause de l'Acte mentionné en dernier lieu, intitulé: "Chemins et Ponts," et les Clauses une, deux et trois de l'Acte passé dans la seizième année du Règne de Sa Majesté, intitulé: "Acte additionnel à l'Acte des Clauses Consolidées des Chemins de Fer," s'y appliquera et en formera partie, et sera censée en former partie d'une manière aussi absolue que si les dispositions y contenues y étaient spécialement comprises,) a été lu la troisième fois, et ajoutée au Bill.

Résolu, Que le Bill passe, et que le Titre soit: "Acte pour incorporer la Compagnie des Ardoisières de *Skipton*."

Ordonné, Que M. *Antoine Aimé Dorion* porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill pour amender les Actes qui imposent des Droits de Douane, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

L'Honorable M. *Cayley* a proposé, secondé par l'Honorable Procureur-Général *Macdonald*, et la Question ayant été mise, Que le Bill passe, et que le Titre soit: "Acte pour amender les Actes qui imposent des Droits de Douane;" la Chambre s'est divisée:—Et la Question a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Cayley* porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Message du Conseil Législatif, par *John Fennings Taylor*, Ecuyer, l'un des Maîtres en Chancellerie:—

M. l'Orateur,

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivants, sans amendement, savoir:—
Bill, intitulé: "Acte pour permettre au Bureau des Syndics d'Ecole de la Ville de *Chatham* de disposer, d'une manière avantageuse, d'un lot de Terre approprié pour des fins d'Ecole dans cette Ville:"

Bill, intitulé: "Acte pour incorporer l'Académie d'*Huntingdon*."

Et ensuite, il s'est retiré.

L'Ordre du jour étant lu, pour reprendre les Débats ajournés sur l'Amendement que Samedi dernier on a proposé de faire à la Question, Que c'est le privilège indubitable de cette Chambre, et la plus grande sûreté pour les droits et franchises du sujet, qu'il ne soit fait aucune dépense publique par l'Exécutif à moins que la sanction expresse du Parlement n'ait été obtenue au préalable; que cette Chambre apprend, avec peine, qu'au mépris de cette garantie Constitutionnelle, non seulement l'Argent a été, durant l'année qui est sur le point d'expirer, pris du Coffre Public, pour défrayer les Dépenses nécessaires du Gouvernement, mais que des travaux entraînant la plus grande responsabilité ont été donnés à l'entreprise et exécutés avec les Deniers Publics, sous la seule responsabilité de l'Exécutif; et que, dans l'opinion de cette Chambre, telle dépense qui n'aurait pas été autorisée est inconstitutionnelle, et une violation dangereuse des Droits du Peuple; et lequel Amendement était, que tous les mots après "Que," jusqu'à la fin de la Question, soient retranchés, de manière à insérer les mots: "la dépense qui a été encourue durant la présente année pour certains Travaux Publics sur le *St. Laurent* et le Canal *Welland* et les Canaux du *St. Laurent*,

“ et pour lesquels on demande aujourd’hui une appropriation n’aurait pu être
 “ différée sans nuire à l’intérêt public et sans des dommages sérieux à des tra-
 “ vaux de la plus grande utilité qui avaient été commencés avec l’autorisation
 “ du ci-devant Parlement ; et qu’en sanctionnant la dépense qui a été ainsi faite
 “ par anticipation de l’approbation du Parlement, cette Chambre n’abandonne
 “ pas ses privilèges ; et que l’Exécutif n’a jamais eu l’intention de s’arroger les
 “ privilèges du Parlement ni d’empiéter sur les Droits constitutionnels du Peu-
 “ ple,” en leur place ;

Et la Question sur l’Amendement ayant été de nouveau proposée :—La Cham-
 bre a repris les dits Débats ajournés.

Et la Question ayant été mise sur l’Amendement ; la Chambre s’est divisée :
 et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs

<i>Alleyn,</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>Le Boutillier,</i>	<i>Powell,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Dionne,</i>	<i>Lemieux,</i>	<i>Rankin,</i>
<i>Brodeur,</i>	<i>Dostiler,</i>	<i>Lumsden,</i>	<i>Rhodes,</i>
<i>Burton,</i>	<i>Drummond, Pro. Gén.</i>	<i>Lyon,</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Cartier,</i>	<i>Felton,</i>	<i>Macdonald, Pro. Gén.</i>	<i>Ross, Sol. Gén.</i>
<i>Casault,</i>	<i>Fortier, Thomas,</i>	<i>MacNab, Sir A. N.</i>	<i>Smith, Sol. Gén.</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Fortier, Octave C.</i>	<i>Meagher,</i>	<i>Smith, Sidney,</i>
<i>Cuzley,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Spence,</i>
<i>Chabot,</i>	<i>Gill,</i>	<i>Morin,</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Chauveaux,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Morrison, Joseph C.</i>	<i>Taché,</i>
<i>Crawford,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>O’Farrell,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Crysler,</i>	<i>Laporte,</i>	<i>Pouliot,</i>	48. <i>Turcotte.</i>

CONTRE.

Messieurs

<i>Bell,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>Langton,</i>	<i>Murney,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Ferrie,</i>	<i>Macdonald, John S.</i>	<i>Papin,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Galt,</i>	<i>McDonald, Roderick,</i>	<i>Poulin,</i>
<i>Cooke,</i>	<i>Hartman,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Prévost,</i>
<i>Darché,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Marchildon,</i>	<i>Valois,</i>
<i>De Witt,</i>	<i>Jobin,</i>	<i>Merritt,</i>	26. <i>Young.</i>
<i>Dorion, Antoine A.</i>	<i>Laberge,</i>		

Ainsi, elle a été résolue dans l’affirmative.

Alors, la Question principale, telle qu’amendée, ayant été mise, Que la dé-
 pense qui a été encourue durant la présente année à certains Travaux Publics
 sur le *St. Laurent* et le Canal *Welland* et les Canaux du *St. Laurent*, et pour
 lesquels on demande aujourd’hui une appropriation n’aurait pu être différée sans
 nuire à l’intérêt public, et sans dommages sérieux à des travaux de la plus
 grande utilité qui avaient été commencés avec l’autorisation du ci-devant Par-
 lement ; et qu’en sanctionnant la dépense qui a été ainsi faite par anticipation
 de l’approbation du Parlement, cette Chambre n’abandonne pas ses privilèges,
 et que l’Exécutif n’a jamais eu l’intention de s’arroger les privilèges du Parle-
 ment, ni d’empiéter sur les Droits constitutionnels du Peuple ; la Chambre s’est
 divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris tels que dans la der-
 nière Division précédente.

Ainsi, elle a été résolue dans l’affirmative.

Ordonné, Que les Résolutions qui ont été rapportées du Comité des Subsidés,
 Samedi dernier, soient maintenant prises en considération.

Et la première Résolution, et autres, jusqu’à la quatrième, inclusivement,
 ayant été lues une seconde fois, elles ont été adoptées.

La cinquième Résolution ayant été lue une seconde fois, et la Question ayant

été mise, Que cette Chambre concourt avec le Comité dans la dite Résolution ; la Chambre s'est divisée :—Et la Question a été résolue dans l'affirmative.

La sixième Résolution ayant été lue une seconde fois, comme suit :

6. “ Résolu, Qu’une somme n’excédant pas Huit cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour le Salaire de l’Orateur du Conseil Législatif, pour l’année 1854.”

M. Mackenzie a proposé, en amendement à icelle, secondé par M. Jobin, Que les mots “Huit cents louis,” soient retranchés, et les mots “Cinq cents louis” insérés à la place ;

Et la Question ayant été mise sur l’Amendement ; la Chambre s’est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs

<i>Bell,</i>	<i>Guerremont,</i>	<i>Lumsden,</i>	<i>Papin,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Jobin.</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Prévost,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Langton,</i>	<i>Marchildon,</i>	13. <i>Vulois.</i>
<i>Darche,</i>			

CONTRE.

Messieurs

<i>Alleyn,</i>	<i>De Witt,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Murney,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Dionne,</i>	<i>Laporte,</i>	<i>O’Farrell,</i>
<i>Brodeur,</i>	<i>Dorion, Antoine A.</i>	<i>LeBoutillier,</i>	<i>Pouliot,</i>
<i>Burton,</i>	<i>Dostaler,</i>	<i>Lemicux,</i>	<i>Rankin,</i>
<i>Cartier,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>Macdonald, John S.</i>	<i>Rhodes,</i>
<i>Cusault,</i>	<i>Ferrie,</i>	<i>Macdonald, Pro. Gén.</i>	<i>Ross, Sol. Gén.</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Fortier, Thomas,</i>	<i>McDonald, Roderick,</i>	<i>Smith, Sidney,</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>MacNab, Sir A. N.</i>	<i>Spence,</i>
<i>Chauveau,</i>	<i>Galt,</i>	<i>Meagher,</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Cooke,</i>	<i>Gill,</i>	<i>Morin,</i>	<i>Tuché,</i>
<i>Crawford,</i>	<i>Hartman,</i>	<i>Morrison, Joseph C.</i>	<i>45. Young.</i>
<i>Crysler,</i>			

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La sixième Résolution a été alors adoptée.

La septième Résolution jusqu’à la dix-septième, inclusivement, ayant été lues une seconde fois, elles ont été adoptées.

La dix septième Résolution ayant été lu une seconde fois, comme suit :

17. “ Résolu, Qu’une somme n’excédant pas Trois mille cinq cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour l’Indemnité des Membres du Conseil Législatif, pour avoir assisté aux Séances du Conseil, à vingt chelins par jour, y compris les frais de voyage à six deniers par mille, pour la distance entre le lieu de la résidence de chaque Membre et le lieu où se tient la Session, pour l’année 1854.”

M. Brown a proposé, en amendement à icelle, secondé par l’Honorable John Sandfield Macdonald, Que tout les mots après “ Que,” jusqu’à la fin de la Résolution, soient retranchés, de manière à insérer les mots : “ la question d’un changement dans la Constitution du Conseil Législatif étant encore sous considération, il est tout à fait inexpédient de faire une appropriation pour payer les Membres de cet Honorable Corps, pour le temps qu’ils ont assisté durant la présente Session,” en leur place ;

Et la Question ayant été mise sur l’Amendement ; la Chambre s’est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs

<i>Bourassa,</i>	<i>Fournier.</i>	<i>Macdonald, John S.</i>	<i>Poulin,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Galt,</i>	<i>McDonald, Roderick,</i>	<i>Prévost,</i>

<i>Darche,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Rankin,</i>
<i>De Witt,</i>	<i>Hartman,</i>	<i>Marchildon,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Dorion, Antoine A.</i>	<i>Holton,</i>	<i>Murney,</i>	<i>Valois,</i>
<i>Dufresne,</i>	<i>Jobin,</i>	<i>Papin,</i>	26. <i>Young.</i>
<i>Ferrie,</i>	<i>Lumsden,</i>		

CONTRE.

Messieurs

<i>Alcyn,</i>	<i>Cooke,</i>	<i>Laporte,</i>	<i>Pouliot,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Crawford,</i>	<i>LeBoutillier,</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Crysler,</i>	<i>Lyon,</i>	<i>Ross, Sol. Gén.</i>
<i>Brodeur,</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>Macdonald, Pro. Gén.</i>	<i>Smith, Sol. Gén.</i>
<i>Cartier,</i>	<i>Dionne,</i>	<i>MacNab, Sir A. N.</i>	<i>Smith, Sidney,</i>
<i>Casault,</i>	<i>Drummond, Pro. Gén.</i>	<i>Meagher,</i>	<i>Spence,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Felton,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Fortier, Thomas,</i>	<i>Morin,</i>	<i>Taché,</i>
<i>Chabot,</i>	<i>Fortier, Octave C.</i>	<i>Morrison, Joseph C.</i>	39. <i>Turcotte.</i>
<i>Chauveau,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>O'Farrell,</i>	

Ainsi, elle a passé dans la négative.

M. Mackenzie a proposé, en amendement à la dix-septième Résolution, secondé par M. Hartman, Que les mots : " Pourvu qu'aucune partie de la dite " somme de Trois mille cinq cents livres ne sera payée à aucun Conseiller législatif recevant une somme quelconque des deniers publics, soit comme " Orateur de la dite Chambre, ou comme occupant une place de profit sous la " Couronne," soient ajoutés à la fin d'icelle ;

Et la Question ayant été mise sur l'Amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs

<i>Bourassa,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>Jobin,</i>	<i>Papin,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Ferrie,</i>	<i>Lumsden,</i>	<i>Prévost,</i>
<i>Darche,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Mackenzie,</i>	15. <i>Valois.</i>
<i>De Witt,</i>	<i>Hartman,</i>	<i>Marchildon,</i>	

CONTRE.

Messieurs

<i>Bell,</i>	<i>Crawford,</i>	<i>Laporte,</i>	<i>Poulin,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Crysler,</i>	<i>Larwill,</i>	<i>Pouliot,</i>
<i>Brodeur,</i>	<i>Drummond, Pro. Gén.</i>	<i>Macdonald, John S.</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Cartier,</i>	<i>Felton,</i>	<i>Macdonald, Pro. Gén.</i>	<i>Ross, Sol. Gén.</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Fortier, Octave C.</i>	<i>MacNab, Sir A. N.</i>	<i>Smith, Sol. Gén.</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Fourmier,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Spence,</i>
<i>Chabot,</i>	<i>Galt,</i>	<i>Morin,</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Chauveau,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Morrison, Joseph C.</i>	35. <i>Taché.</i>
<i>Cooke,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Murney,</i>	

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La dix-septième Résolution a été alors adoptée.

La dix-huitième Résolution, et autres, jusqu'à la vingt-huitième, inclusivement, ayant été lues une seconde fois, elles ont été adoptées.

La vingt-neuvième Résolution, et autres, jusqu'à la trente-et-unième, inclusivement, ayant été lues une seconde fois ; et la Question, Que cette Chambre concourt avec le Comité dans la dite Résolution, ayant été séparément mise sur chaque ; la Chambre s'est divisée :—Et la Question a été résolue dans l'affirmative.

La trente-deuxième Résolution, et autres, jusqu'à la trente-septième, inclusivement, ayant été lues une seconde fois, elles ont été adoptées.

La trente-huitième Résolution ayant été lue une seconde fois ; et la Question ayant été mise, Que cette Chambre concourt avec le Comité dans la dite Résolution,

lution ; la Chambre s'est divisée :—Et la Question a été résolue dans l'affirmative.

Les trente-neuvième et quarantième Résolutions ayant été lues une seconde fois, elles ont été adoptées.

La quarante-et-unième Résolution ayant été lue une seconde fois ; et la Question ayant été mise, Que cette Chambre concourt avec le Comité dans la dite Résolution ; la Chambre s'est divisée :—Et la Question a été résolue dans l'affirmative.

Les quarante-deuxième, jusqu'à la quarante-cinquième Résolutions ayant été lues une seconde fois, elles ont été adoptées.

La quarante-cinquième Résolution ayant été lue une seconde fois ; et la Question ayant été mise, Que cette Chambre concourt avec le Comité dans la dite Résolution ; la Chambre s'est divisée :—Et la Question a été résolue dans l'affirmative.

Les quarante-sixième et quarante-septième Résolutions ayant été lues une seconde fois, elles ont été adoptées.

Les quarante-huitième et quarante-neuvième Résolutions ayant été lues une seconde fois ; et la Question, Que cette Chambre concourt avec le Comité dans la dite Résolution, ayant été séparément mise sur chaque ; la Chambre s'est divisée :—Et la Question a été résolue dans l'affirmative.

La cinquantième Résolution ayant été lue une seconde fois, comme suit :

50. " *Résolu*, Qu'une somme n'excedant pas Cinq mille six cent quarante-cinq louis, seize chelins et trois deniers, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme gratuité d'un trimestre de salaire aux divers Officiers, Commis, Messagers, etc., des divers Départemens du Gouvernement, pour l'année 1854, en conséquence du haut prix de toutes les choses nécessaires à la vie."

M. *Hartman* a proposé, en amendement à icelle, secondé par M. *Brown*, Que les mots : "Cinq mille six cent quarante-cinq livres, seize chelins et trois deniers," soient retranchés, et les mots : "Quatre mille quatre cent soixante-dix-neuf livres, douze chelins et onze deniers" insérés à la place ; et que les mots "à l'exception des Officiers suivants, savoir : l'Assistant-Secrétaire pour le *Bas-Canada*, qui reçoit £600 par année ; l'Assistant-Secrétaire pour le *Haut-Canada*, qui reçoit £500 par année ; le Député-Inspecteur-Général, qui reçoit £666 ; le Commissaire des Douanes, qui reçoit £500 ; le Député-Adjudant-Général Ouest, qui reçoit £500 ; le Député-Adjudant-Général Est, qui reçoit £500 ; l'Assistant-Commissaire des Travaux Publics, qui reçoit £900 ; le Secrétaire du Bureau des Travaux, qui reçoit £500," soient ajoutés à la fin d'icelle ;

Et la Question ayant été mise sur l'Amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs

<i>Bell,</i>	<i>Dorion, Antoine A.</i>	<i>Larwill,</i>	<i>Marchildon,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>Lumsden,</i>	<i>Papin,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Guèvremont,</i>	<i>Macdonald, John S.</i>	<i>Prévost,</i>
<i>Darce,</i>	<i>Hartman,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>18. Valois.</i>
<i>De Witt,</i>	<i>Jobin,</i>		

CONTRE.

Messieurs

<i>Blanchet,</i>	<i>Crysler,</i>	<i>Macdonald, Pro.Gén.</i>	<i>Rankin,</i>
<i>Brodeur,</i>	<i>Dionne,</i>	<i>MacNab, Sir A. N.</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Casault.</i>	<i>Ferrie,</i>	<i>Meagher,</i>	<i>Ross, Sol. Gén.</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Spence,</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Morrin,</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Chabot,</i>	<i>Laporte,</i>	<i>Morrison, Joseph C.</i>	<i>Taché,</i>

Chauveau, *LeBoutillier,* *Murney,* 31. *Turcotte.*
Cooke, *Lemieux,* *O'Farrell,*

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Alors, la Question ayant été mise, Que cette Chambre concourt avec le Comité dans la dite Résolution ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs

<i>Blanchet,</i>	<i>Crysler,</i>	<i>Macdonald, Pro.Gén.</i>	<i>Rankin,</i>
<i>Brodeur,</i>	<i>Dionne,</i>	<i>MacNab, Sir A. N.</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Casault,</i>	<i>Ferrie,</i>	<i>Meagher,</i>	<i>Ross, Sol. Gén.</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Spence,</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Morin,</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Chabot,</i>	<i>Laporte,</i>	<i>Morrison, Joseph C.</i>	<i>Taché,</i>
<i>Chauveau,</i>	<i>LeBoutillier,</i>	<i>Murney,</i>	31. <i>Turcotte,</i>
<i>Cooke,</i>	<i>Lemieux,</i>	<i>O'Farrell,</i>	

CONTRE.

Messieurs

<i>Bell,</i>	<i>Dorion, Antoine A.</i>	<i>Larwill,</i>	<i>Marchildon,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>Lumsden,</i>	<i>Papin,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Macdonald, John S.</i>	<i>Prévost,</i>
<i>Darche,</i>	<i>Hartman,</i>	<i>Mackenzie,</i>	18. <i>Valois.</i>
<i>DeWitt,</i>	<i>Jobin,</i>		

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

La cinquante-unième Résolution, et autres, jusqu'à la soixantième, inclusive-ment, ayant été lues une seconde fois, et la Question, Que cette Chambre concourt avec le Comité dans la dite Résolution, ayant été séparément mise sur chaque ; la Chambre s'est divisée :—Et la Question a été résolue dans l'affirmative.

La soixante-et-unième Résolution ayant été lue une seconde fois ; et la Question ayant été mise, Que cette Chambre concourt avec le Comité dans la dite Résolution ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs

<i>Alleyn,</i>	<i>Cooke,</i>	<i>Laporte,</i>	<i>O'Farrell,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Dionne,</i>	<i>LeBoutillier,</i>	<i>Pouliot,</i>
<i>Brodeur,</i>	<i>Drummond, Pro.Gén.</i>	<i>Lyon,</i>	<i>Rankin,</i>
<i>Cartier,</i>	<i>Ferrie,</i>	<i>Macdonald, Pro.Gén.</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Casault,</i>	<i>Fortier, Thomas,</i>	<i>Meagher,</i>	<i>Ross, Sol. Gén.</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Fortier, Octave C.</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Smith, Sol. Gén.</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Morin,</i>	<i>Spence,</i>
<i>Chabot,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Morrison, Joseph C.</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Chauveau,</i>	<i>Langton,</i>	<i>Murney,</i>	36. <i>Turcotte.</i>

CONTRE.

Messieurs

<i>Bell,</i>	<i>DeWitt,</i>	<i>Larwill,</i>	<i>Marchildon,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Lumsden,</i>	<i>Papin,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Hartman,</i>	<i>Macdonald, John S.</i>	<i>Prévost,</i>
<i>Darche,</i>	<i>Jobin,</i>	<i>Mackenzie,</i>	16. <i>Valois.</i>

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

La soixante-deuxième Résolution ayant été lue une seconde fois ; et la Question ayant été mise, Que cette Chambre concourt avec le Comité dans la dite Résolution ; la Chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris tels que dans la dernière Division précédente.

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

La soixante-troisième Résolution ayant été lue une seconde fois ; et la Question ayant été mise, Que cette Chambre concourt avec le Comité dans la dite Résolution ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.
Messieurs

<i>Alleyn,</i>	<i>Cooke,</i>	<i>Laporte,</i>	<i>O'Farrell,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Dionne,</i>	<i>LeBoutillier,</i>	<i>Pouliot,</i>
<i>Brodeur,</i>	<i>Drummond, Pro.Gén.</i>	<i>Lyon,</i>	<i>Rankin,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Ferrie,</i>	<i>Macdonald, Pro.Gén.</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Cartier,</i>	<i>Fortier, Thomas</i>	<i>Meagher,</i>	<i>Ross, Sol. Gén.</i>
<i>Casault,</i>	<i>Fortier, Octave C.</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Smith, Sol. Gén.</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Morin,</i>	<i>Spence,</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Morrison, Joseph C.</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Chabot,</i>	<i>Langton.</i>	<i>Murney,</i>	<i>37. Turcotte.</i>
<i>Chauveau,</i>			

CONTRE.
Messieurs

<i>Bell,</i>	<i>Guevremont,</i>	<i>Lumsden,</i>	<i>Papin,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Hartman,</i>	<i>Macdonald, John S.</i>	<i>Prévost,</i>
<i>Darche,</i>	<i>Jobin,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>15. Valois.</i>
<i>DeWitt,</i>	<i>Larwill,</i>	<i>Marchildon,</i>	

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

La soixante-quatrième Résolution ayant été lue une seconde fois, comme suit :

64. “Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Mille livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide aux Commissaires, pour le soulagement des Malades Indigents à Québec, pour l'année 1854.”

M. *Mackenzie* a proposé, en amendement à icelle, secondé par M. *DeWitt*, Que les mots : “Pourvu qu'après un compte fidèle et détaillé de la somme accordée pour 1853, aux dits Commissaires, la manière dont cette somme aura été employée, sera communiqué au Secrétaire Provincial et soumis à la Législature à la prochaine Session,” soient ajoutés à la fin d'icelle ;

Et la Question ayant été mise sur l'Amendement ; la Chambre s'est divisée :— Et la Question a passé dans la négative.

Alors, la Question ayant été mise, Que cette Chambre concourt avec le Comité dans la dite Résolution ; la Chambre s'est divisée :—Et la Question a été résolue dans l'affirmative.

Les soixante-cinquième, soixante-sixième et soixante-septième Résolutions ayant été lues une seconde fois ; et la Question, Que cette Chambre concourt avec le Comité dans la dite Résolution, ayant été séparément mise sur chaque ; la Chambre s'est divisée :—Et la Question a été résolue dans l'affirmative.

La soixante-huitième Résolution ayant été une seconde fois, comme suit :

68. “Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Cent livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide aux Directeurs de l'Asile des Orphelines Protestantes à Québec, pour l'année 1854.”

M. *Larwill* a proposé, en amendement à icelle, secondé par M. *Brown*, Que tous les mots après “Que,” jusqu'à la fin de la Résolution, soient retranchés, de manière à insérer les mots : “L'appropriation de Deniers Publics, pour le soutien d'Institutions Charitables sous le contrôle exclusif des Sectes Religieuses est mauvaise en principe, enfantée des jalousies et forme pour le Revenu une charge qui s'accroît de jour en jour ; et que dans cette vue, le Rapport du Comité des Subsidés soit renvoyé de nouveau à un Comité de toute la Chambre, pour retrancher tous les dons faits aux Institutions d'un caractère Sectaire,” en leur place ;

Et la Question ayant été mise sur l'Amendement ; la Chambre s'est divisée :— Et la Question a passé dans la négative.

Alors, la Question ayant été mise, Que cette Chambre concourt avec le Comité dans la dite Résolution ; la Chambre s'est divisée :—Et la Question a été résolue dans l'affirmative.

La soixante-neuvième Résolution, et autres, jusqu'à la soixante-seizième, inclusivement, ayant été lues une seconde fois, elles ont été adoptées.

Les soixante-dix-septième et soixante-dix-huitième Résolutions ayant été lues une seconde fois ; et la Question, Que cette Chambre concourt avec le Comité dans la dite Résolution ayant été séparément mise sur chaque ; la Chambre s'est divisée :—Et la Question a été résolue dans l'affirmative.

La soixante-dix-neuvième et quatre-vingtième Résolutions ayant été lues une seconde fois, elles ont été adoptées.

La quatre-vingt-et-unième Résolution ayant été lue une seconde, fois comme suit :

81. "*Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Dix mille livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide pour le soutien de l'Asile des Aliénés à *Toronto*, pour l'année 1854."

M. *Mackenzie* a proposé, en amendement à icelle, secondé par M. *Hartman*, Que les mots : " Pourvu que la Taxe pour le soutien de l'Asile, prélevée directement dans les Villes, Cités, Townships et Comtés du *Haut-Canada*, et non prélevée dans le *Bas-Canada*, soit abolie," soient ajoutés à la fin d'icelle ;

Et la Question ayant été mise sur l'Amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs

<i>Brown,</i>	<i>Hartman,</i>	<i>Lumsden,</i>	6. <i>Mackenzie,</i>
<i>Ferrie,</i>	<i>Larwill,</i>	,	

CONTRE.

Messieurs

<i>Alley,</i>	<i>Darche,</i>	<i>Macdonald, Pro.Gén. Poulin,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>Marchildon,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Dionne,</i>	<i>Meagher,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Felton,</i>	<i>Mongenais,</i>
<i>Brodeur,</i>	<i>Fortier, Thomas,</i>	<i>Morin,</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Morrison, Joseph C.</i>
<i>Chabot,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Murney,</i>
<i>Chauveau,</i>	<i>Laporte,</i>	<i>Papin,</i>
<i>Crysler,</i>	<i>LeBoutillier,</i>	
		34. <i>Valois.</i>

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La quatre-vingt-et-unième Résolution a été alors adoptée.

La quatre-vingt-deuxième Résolution ayant été lue une seconde fois ; et la Question ayant été mise, Que cette Chambre concourt avec le Comité dans la dite Résolution ; la Chambre s'est divisée :—Et la Question a été résolue dans l'affirmative.

La quatre-vingt-troisième Résolution, et autres, jusqu'à la cent cinquante-troisième, inclusivement, ayant été lues une seconde fois, elles ont été adoptées.

La cent cinquante-quatrième Résolution ayant été lue une seconde fois ; et la Question ayant été mise, Que cette Chambre concourt avec le Comité dans la dite Résolution ; la Chambre s'est divisée :—Et la Question a été résolue dans l'affirmative.

La cent cinquante-cinquième Résolution, et autres, jusqu'à la cent soixante-deuxième, inclusivement, ayant été lues une seconde fois, elles ont été adoptées.

La cent soixante-troisième Résolution ayant été lue une seconde fois ; et la Question ayant été mise, Que cette Chambre concourt avec le Comité dans la dite Résolution ; la Chambre s'est divisée :—Et la Question a été résolue dans l'affirmative.

La cent soixante-quatrième Résolution, et autres, jusqu'à la cent soixante-huitième, inclusivement, ayant été lues une seconde fois, elles ont été adoptées.

Les cent soixante-huitième et cent soixante-neuvième Résolutions ayant été lues une seconde fois ; et la Question, Que cette Chambre concourt avec le Comité dans la dite Résolution, ayant été séparément mise sur chaque ; la Chambre s'est divisée :—Et la Question a été résolue dans l'affirmative.

La cent soixante-dixième Résolution, et autres, jusqu'à la cent soixante-seizième, inclusivement, ayant été lues une seconde fois, elles ont été adoptées.

La cent soixante-seizième Résolution ayant été lue une seconde fois, comme suit :

176. "Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Sept mille livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour l'impression des Lois et autres Impressions pour le Service Public, pour l'année 1854."

M. Mackenzie a proposé, en amendement à icelle, secondé par M. Hartman, Que tout les mots : " Pourvu que les Impressions et Annonces Publiques seront, après le premier jour de Mars prochain, données par contrat, et la charge d'Imprimeur de la Reine abolie," ajoutés à la fin d'icelle ;

Et la Question ayant été mise sur l'Amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs

<i>Darche,</i>	<i>Hartman,</i>	<i>Marchildon,</i>	<i>6. Papin.</i>
<i>Ferrie,</i>	<i>Mackenzie,</i>		

CONTRE.

Messieurs

<i>Alleyn,</i>	<i>Chauveau,</i>	<i>Lumsden,</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>Macdonald, Pro.Gén.</i>	<i>Ross, Sol. Gén.</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Dionne,</i>	<i>Meagher,</i>	<i>Smith, Sol. Gén.</i>
<i>Brodeur,</i>	<i>Felton,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Spence,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Fortier, Octave C.</i>	<i>Morin,</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Casault,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Morrison, Joseph C.</i>	<i>Taché,</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Langton,</i>	<i>Murney,</i>	<i>31. Thibaudeau.</i>
<i>Chabot,</i>	<i>LeBoutillier,</i>	<i>O'Farrell,</i>	

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La cent soixante-seizième Résolution a été alors adoptée.

La cent soixante-dix-septième Résolution, et autres, jusqu'à la cent quatre-vingt-huitième, inclusivement, ayant été lues une seconde fois, elles ont été adoptées.

La cent quatre-vingt-huitième Résolution ayant été lue une seconde fois ; et la Question ayant été mise, Que cette Chambre concourt avec le Comité dans la dite Résolution ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs

<i>Alleyn,</i>	<i>Chauveau,</i>	<i>LeBoutillier,</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>Macdonald, Pro. Gén.</i>	<i>Ross, Sol. Gén.</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Dionne,</i>	<i>Meagher,</i>	<i>Smith, Sol. Gén.</i>
<i>Brodeur,</i>	<i>Felton,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Spence,</i>
<i>Casault,</i>	<i>Ferrie,</i>	<i>Morin,</i>	<i>Taché,</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Fortier, Octave C.</i>	<i>Morrison, Joseph C. 27.</i>	<i>Thibaudeau.</i>
<i>Chabot,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>O'Farrell,</i>	

CONTRE.

Messieurs

<i>Bourassa,</i>	<i>Darche,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Murney,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Hartman,</i>	<i>Marchildon,</i>	<i>8. Valois.</i>

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

La cent quatre-vingt-neuvième Résolution ayant été lue une seconde fois ; et la Question ayant été mise, Que cette Chambre concourt avec le Comité dans la dite Résolution ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris tels que dans la dernière Division précédente.

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

La cent quatre-vingt-dixième Résolution ayant été lue une seconde fois, elle a été adoptée.

La cent quatre-vingt-onzième Résolution ayant été lue une seconde fois ; et la Question ayant été mise, Que cette Chambre concourt avec le Comité dans la dite Résolution ; la Chambre s'est divisée :—Et la Question a été résolue dans l'affirmative.

La cent quatre-vingt-douzième Résolution, et autres, jusqu'à la cent quatre-vingt-seizième, inclusivement, ayant été lues une seconde fois, elles ont été adoptées.

La cent quatre-vingt-seizième Résolution ayant été lue une seconde fois ; et la Question ayant été mise, Que cette Chambre concourt avec le Comité dans la dite Résolution ; la Chambre s'est divisée :—Et la Question a été résolue dans l'affirmative.

Les cent quatre-vingt-dix-septième et cent quatre-vingt-dix-huitième Résolutions ayant été lues une seconde fois, elles ont été adoptées.

La cent quatre-vingt-dix-neuvième Résolution ayant été lue une seconde fois ; et la Question ayant été mise, Que cette Chambre concourt avec le Comité dans la dite Résolution ; la Chambre s'est divisée :—Et la Question a été résolue dans l'affirmative.

La deux centième Résolution et autres, jusqu'à la deux cent cinquième, inclusivement, ayant été lues une seconde fois, elles ont été adoptées.

La deux cent cinquième Résolution ayant été lue une seconde fois ; et la Question ayant été mise, Que cette Chambre concourt avec le Comité dans la dite Résolution ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.
Messieurs

<i>Alley,</i>	<i>Crysler,</i>	<i>Langton,</i>	<i>O'Farrell,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>LeBoutillier,</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Dionne,</i>	<i>Macdonald, Pro. Gén.</i>	<i>Ross, Sol. Gén.</i>
<i>Brodeur,</i>	<i>Felton,</i>	<i>Meagher,</i>	<i>Smith, Sol. Gén.</i>
<i>Casault,</i>	<i>Ferrie,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Spence,</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Fortier, Octave C.</i>	<i>Morin,</i>	<i>Taché,</i>
<i>Chabot,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Morrison, Joseph C.</i>	<i>Thibaudeau.</i>
<i>Chauveau,</i>			

CONTRE.
Messieurs

<i>Bourassa,</i>	<i>Hartman,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Papin,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Larwill,</i>	<i>Marchildon,</i>	<i>10. Valois.</i>
<i>Darche,</i>	<i>Lumsden,</i>		

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Les deux cent sixième, deux cent septième et deux cent huitième Résolutions ayant été lues une seconde fois, elles ont été adoptées.

La deux cent neuvième Résolution ayant été lue une seconde fois ; et la Question ayant été mise, Que cette Chambre concourt avec le Comité dans la dite Résolution ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.
Messieurs

<i>Alley,</i>	<i>Chabot,</i>	<i>LeBoutillier,</i>	<i>Ross, Sol. Gén.</i>
---------------	----------------	----------------------	------------------------

<i>Bell,</i>	<i>Chauveau,</i>	<i>Meagher,</i>	<i>Smith, Sol. Gén.</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>Morin.</i>	<i>Spence,</i>
<i>Brodeur,</i>	<i>Fortier, Octave C.</i>	<i>Morrison, Joseph C.</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Brown.</i>	<i>Fournier,</i>	<i>O'Farrell,</i>	<i>Taché,</i>
<i>Casault,</i>	<i>Langton,</i>	<i>Robinson,</i>	25. <i>Thibaudeau.</i>
<i>Cayley,</i>			

CONTRE.
Messieurs

<i>Darche,</i>	<i>Larwill,</i>	<i>Marchildon,</i>	<i>Papin,</i>
<i>Ferrie,</i>	<i>Lumsden,</i>	<i>Murney,</i>	10. <i>Valois.</i>
<i>Hartman,</i>	<i>Mackenzie,</i>		

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Les deux cent dixième et deux cent onzième Résolutions ayant été lues une seconde fois, elles ont été adoptées.

La deux cent douzième Résolution ayant été lue une seconde fois ; et la Question ayant été mise, Que cette Chambre concourt avec le Comité dans la dite Résolution ; la Chambre s'est divisée :—Et la Question a été résolue dans l'affirmative.

La deux cent treizième Résolution ayant été lue une seconde fois, comme suit :

213. “Résolu, Qu’une somme n’excédant pas Cinq cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide en faveur du Collège *Victoria*, pour l’année 1854.”

M. Ferrie a proposé, en amendement à icelle, secondé par *M. Hartman*, Que tous les mots après “Que,” jusqu’à la fin de la Résolution, soient retranchés, de manière à insérer les mots : “il est inexpédient d’approprier les Deniers Publics pour le soutien d’Ecoles Sectaires ; et que, dans cette vue, il est expédient de renvoyer de nouveau le Rapport au Comité de toute la Chambre, afin d’accorder une année d’allocation comme paiement final à telles Institutions Sectaires d’Education qui ont déjà reçu de l’aide de la Caisse Publique, et de retrancher tous octrois à telles Institutions mises cette année pour la première fois sur la liste,” en leur place ;

Et la Question ayant été mise sur l’Amendement ; la Chambre s’est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.
Messieurs

<i>Bell,</i>	<i>Ferrie,</i>	<i>Lumsden,</i>	7. <i>Mackenzie.</i>
<i>Brown,</i>	<i>Hartman,</i>	<i>Macdonald, John S.</i>	

CONTRE.
Messieurs

<i>Alleyr,</i>	<i>Dionne,</i>	<i>Meagher,</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Felton,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Ross, Sol. Gén.</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Fortier, Octave C.</i>	<i>Morin,</i>	<i>Smith, Sol. Gén.</i>
<i>Brodeur,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Morrison, Joseph C.</i>	<i>Spence,</i>
<i>Casault,</i>	<i>Holton,</i>	<i>O'Farrell,</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Chabot,</i>	<i>Larwill,</i>	<i>Papin,</i>	<i>Taché,</i>
<i>Chauveau,</i>	<i>LeBoutillier,</i>	<i>Poulin,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Darche,</i>	<i>MacDonald, Pro.Gén.</i>	<i>Powell,</i>	34. <i>Valois.</i>
<i>Desaulniers,</i>	<i>Marchildon,</i>		

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La deux cent treizième Résolution a été alors adoptée.

M. Mackenzie a proposé, secondé par *M. Papin*, et la Question ayant été mise, Que cette Chambre s’ajourne maintenant ; la Chambre s’est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.
Messieurs

<i>Bell,</i>	<i>Dorion, Antoine A.</i>	<i>Lumsden,</i>	<i>Papin,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Ferrie,</i>	<i>Macdonald, John S.</i>	<i>Powell,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Hartman,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Darce,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Marchildon,</i>	18. <i>Valois.</i>
<i>Dionne,</i>	<i>Larwill,</i>		

CONTRE.
Messieurs

<i>Alleyn,</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>Meagher,</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Brodeur,</i>	<i>Felton,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Ross, Sol. Gén.</i>
<i>Casault,</i>	<i>Fortier, Octave C.</i>	<i>Morin,</i>	<i>Smith, Sol. Gén.</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Morrison, Joseph C.</i>	<i>Spence,</i>
<i>Chabot,</i>	<i>LeBoutillier,</i>	<i>O'Farrell,</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Chauveau,</i>	<i>Macdonald, Pro.Gén.</i>	<i>Poulin,</i>	25. <i>Taché.</i>
<i>Crysler,</i>			

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La deux cent quatorzième Résolution ayant été lue une seconde fois ; et la Question ayant été mise, Que cette Chambre concourt avec le Comité dans la dite Résolution ; la Chambre s'est divisée :—Et la Question a été résolue dans l'affirmative.

M. *Mackenzie* a proposé, secondé par M. *Hartman*, et la Question ayant été mise, Que cette Chambre s'ajourne maintenant ; la Chambre s'est divisée :—Et la Question a passé dans la négative.

La deux cent quinzième Résolution, et autres, jusqu'à la deux cent vingt-troisième, inclusivement, ayant été lues une seconde fois ; et la Question, Que cette Chambre concourt avec le Comité dans la dite Résolution, ayant été séparément mise sur chaque ; la Chambre s'est divisée :—Et la Question a été résolue dans l'affirmative.

M. *Mackenzie* a proposé, secondé par M. *Papin*, et la Question ayant été mise, Que cette Chambre s'ajourne maintenant ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.
Messieurs

<i>Bell,</i>	<i>Hartman,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Papin,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Marchildon,</i>	<i>Powell,</i>
<i>Darce,</i>	<i>Larwill,</i>	<i>Murney,</i>	13. <i>Valois.</i>
<i>Dorion, Antoine A.</i>			

CONTRE.
Messieurs

<i>Alleyn,</i>	<i>Drummond, Pro. Gén.</i>	<i>LeBoutillier,</i>	<i>Pouliot,</i>
<i>Brodeur,</i>	<i>Felton,</i>	<i>MacDonald, Pro.Gén.</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Cartier,</i>	<i>Fortier, Thomas,</i>	<i>Meagher,</i>	<i>Ross, Sol.Gén.</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Fortier, Octave C.</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Smith, Sol. Gén.</i>
<i>Chubot,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Morin,</i>	<i>Spence,</i>
<i>Chauveau,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Morrison, Joseph C.</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Desaulniers,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>O'Farrell,</i>	<i>Taché,</i>
<i>Dionne,</i>	<i>Laporte,</i>	<i>Poulin,</i>	32. <i>Turcotte.</i>

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La deux cent vingt-troisième Résolution, et autres, jusqu'à la deux cent quatre vingt-dix-septième, inclusivement, ayant été lues une seconde fois ; et la Question, Que cette Chambre concourt avec le Comité dans la dite Résolution, ayant été séparément mise sur chaque ; la Chambre s'est divisée :—Et la Question a été résolue dans l'affirmative.

La deux cent quatre vingt-dix-septième Résolution ayant été lue une seconde fois ; et la Question ayant été mise, Que cette Chambre concourt avec le Comité

dans la dite Résolution ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs

<i>Alcyn,</i>	<i>Drummond, Pro. Gén.</i>	<i>Macdonald, Pro. Gén.</i>	<i>Pouliot,</i>
<i>Bourassz,</i>	<i>Felton,</i>	<i>Marchildon,</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Brodeur,</i>	<i>Fortier, Thomas,</i>	<i>Meagher,</i>	<i>Ross, Sol. Gén.</i>
<i>Cartier,</i>	<i>Fortier, Octave C.</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Smith, Sol. Gén.</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Morin,</i>	<i>Spence,</i>
<i>Chabot,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Morrison, Joseph C.</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Chauveau,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Murney,</i>	<i>Taché,</i>
<i>Desaulniers,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>O'Farrell,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Dionne,</i>	<i>Laporte,</i>	<i>Papin,</i>	39. <i>Turcotte.</i>
<i>Dorion, Antoine A.</i>	<i>LeBoutillier,</i>	<i>Poulin,</i>	

CONTRE.

Messieurs

<i>Bell,</i>	<i>Hartman,</i>	<i>Mackenzie,</i>	5. <i>Powell.</i>
<i>Brown,</i>			

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

La deux cent quatre vingt-dix-huitième Résolution ayant été lue une seconde fois ; et la Question ayant été mise, Que cette Chambre concourt avec le Comité dans la dite Résolution ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris tels que dans la dernière Division précédente.

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

La deux cent quatre ving-dix-neuvième Résolution, et autres, jusqu'à la trois cent trente-cinquième, inclusivement, ayant été lues une seconde fois ; et la Question, Que cette Chambre concourt avec le Comité dans la dite Résolution, ayant été séparément mise sur chaque ; la Chambre s'est divisée :—Et la Question a été résolue dans l'affirmative.

La trois cent trente-cinquième Résolution ayant été lue une seconde fois, comme suit :—

335. “ Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Trois cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide au Comité de la Société Coloniale d'Ecole et d'Eglise à *Montréal*, pour établir des Ecoles Normales et Modèles, pour l'année 1854.”

M. *Brown* a proposé, en amendement à icelle, secondé par M. *Hartman*, Que les mots “ Pourvu toujours que les dites Ecoles seront des Ecoles non sectaires dans leur enseignement et administration, et seront placées sous le contrôle du Département de l'Education,” soient ajoutés à la fin d'icelle ;

Et la Question ayant été mise sur l'Amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs

<i>Bell,</i>	<i>Hartman,</i>	<i>Papin,</i>	<i>Powell,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Poulin,</i>	8. <i>Valois.</i>

CONTRE.

Messieurs

<i>Alcyn,</i>	<i>Dorion, Antoine A.</i>	<i>Laporte,</i>	<i>O'Farrell,</i>
<i>Bourassz,</i>	<i>Drummond, Pro. Gén.</i>	<i>LeBoutillier,</i>	<i>Pouliot,</i>
<i>Brodeur,</i>	<i>Felton,</i>	<i>Macdonald, Pro. Gén.</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Cartier,</i>	<i>Fortier, Thomas,</i>	<i>Marchildon,</i>	<i>Ross, Sol. Gén.</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Fortier, Octave C.</i>	<i>Meagher,</i>	<i>Smith, Sol. Gén.</i>
<i>Chabot,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Spence,</i>
<i>Chauveau,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Morin,</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Desaulniers,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Morrison, Joseph C.</i>	<i>Taché,</i>
<i>Dionne,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Murney,</i>	36. <i>Thibaudeau.</i>

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Alors, la Question ayant été mise, Que cette Chambre concourt avec le Comité dans la dite Résolution ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs

<i>Alleyn,</i>	<i>Dorion, Antoine A.</i>	<i>Laport,</i>	<i>O'Farrell,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Drummond, Pro. Gén.</i>	<i>LeBoutillier,</i>	<i>Pouliot,</i>
<i>Brodeur,</i>	<i>Felton,</i>	<i>Macdonald, Pro. Gén.</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Cartier,</i>	<i>Fortier, Thomas.</i>	<i>Marchildon,</i>	<i>Ross, Sol. Gén.</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Fortier, Octave C.</i>	<i>Meagher,</i>	<i>Smith, Sol. Gén.</i>
<i>Chabot,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Spence,</i>
<i>Chauveau,</i>	<i>Guéremont,</i>	<i>Morin,</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Desaulniers,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Morrison, Joseph C.</i>	<i>Taché,</i>
<i>Dionne,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Murney,</i>	<i>36. Thibaudeau.</i>

CONTRE.

Messieurs

<i>Bell,</i>	<i>Hartman,</i>	<i>Papin,</i>	<i>Powell,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Poulin,</i>	<i>8. Valois.</i>

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

La trois cent trente-sixième Résolution, et autres, jusqu'à la trois cent quarante-quatrième, inclusivement, ayant été lues une seconde fois ; et la Question, Que cette Chambre concourt avec le Comité dans la dite Résolution, ayant été séparément mise sur chaque ; la Chambre s'est divisée :—Et la Question a été résolue dans l'affirmative.

Les trois cent quarante-quatrième et trois cent quarante-cinquième Résolutions ayant été lues une seconde fois, elles ont été adoptées.

Ordonné, Que la considération ultérieure du reste des dites Résolutions soit remise à Demain, et que ce soit alors le premier Ordre du jour.

Alors, sur motion de M. le Solliciteur-Général *Smith*, secondé par l'Honorable M. *Morin*,

La Chambre s'est ajournée.

Martis, 12^o die Decembris ;

ANNO, 18^o VICTORIÆ REGINÆ, 1854.

LE Greffier a mis devant la Chambre,—Liste des Rapports requis des Officiers Publics, Commissaires et Corporations, par l'Ordre de la Chambre du 14 Septembre dernier, lesquels n'ont pas été faits, ainsi que le requérait le dit Ordre.

Pour la dite Liste, voir Appendice (W.W.)

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées, et mises sur la table :—

Par M. *Octave Cyrille Fortier*,—la Pétition du Révérend P. *Pouliot* et autres, de la Paroisse de *St. Gervais*, Comté de *Bellechasse*.

Par M. *Felton*,—la Pétition de *Thomas Steel*, du Township de *Shipton*, District de *St. François*.

M. *DeWitt*, du Comité Spécial sur le Bill pour autoriser toute partie d'aucune Loi en force dans le *Bas-Canada*, qui autorise la Vente des propriétés par autorité de justice les jours du Dimanche, a fait rapport, Que le Comité avait passé le Bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le Bill soit renvoyé à un Comité de toute la Chambre Demain.

M. *Jobin*, du Comité Spécial nommé pour juger et décider du mérite de la Pétition se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour les Comtés-unis de *Drummond* et *Arthabaska*, a informé la Chambre, Que *John Wilson*, *Robert*

B. Somerville et John Scatcherd, Ecuyers, Membres du Comité, ont été absents pendant une heure après le temps fixé pour la réunion du dit Comité, aujourd'hui.

L'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald*, du Comité Spécial sur le Bill pour amender et consolider les Actes relatifs à la nomination des Rapporteurs des diverses Cours de Loi et d'Equité du *Haut-Canada*, et pour abroger certains Actes y mentionnés, a fait rapport, Que le Comité avait passé le Bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le Bill et le Rapport soient renvoyés à un Comité de toute la Chambre Demain.

Ordonné, Que le Second Rapport du Comité Permanent des Comptes Publics, soit imprimé pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Ordonné, Que M. *Roderick McDonald* ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte du *Haut-Canada*, intitulé : " Acte pour régler la dépense " des Fonds de District en cette Province."

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Mardi, le vingt-sixième jour de Décembre courant.

Sur motion de M. *Lyon*, secondé par M. *Galt*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de faire mettre devant cette Chambre, une copie du Contrat passé avec le Bureau des Travaux, pour la construction du Canal des *Chats*; et aussi, une copie des Spécifications ou Estimés pour le dit ouvrage, fait par l'Ingénieur sur l'ordre du dit Département, avec les dates.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Sur motion de l'Honorable M. *Cayley*, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald*,

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en Comité, pour prendre en considération les Voies et Moyens de prélever les Subsidés accordés à Sa Majesté.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil; et M. *Sidney Smith* a fait rapport, Que le Comité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le Comité ait la permission de siéger de nouveau aujourd'hui.

L'Ordre de la Chambre d'hier, pour la comparution de *John Wilson*, *Robert B. Somerville* et *John Scatcherd*, Ecuyers, à leurs places en cette Chambre aujourd'hui, étant lu :—Et M. *Wilson*, M. *Somerville* et M. *Scatcherd* n'étant pas présents à leurs places;

Ordonné, Que la 84^{me} Section de l'Acte des Pétitions d'Election de 1851, soit maintenant lue :—Et cette Section ayant été lue;

Ordonné, Que *John Wilson*, *Robert B. Somerville* et *John Scatcherd*, Ecuyers, étant Membres du Comité Spécial nommé pour juger et décider du mérite de la Pétition se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour les Comtés-unis de *Drummond* et *Arthabaska*, et ayant été absents pendant une heure après le temps fixé pour la réunion du Comité, hier, soient pris sous la garde du Sergent d'Armes de service dans cette Chambre, pour telle négligence de leur devoir.

L'Ordre du jour, pour prendre en considération les Raisons d'absence des

Membres qui n'étaient pas présents à l'appel nominal de la Chambre, Vendredi, le vingt-septième jour d'Octobre dernier, étant lu ;

Ordonné, Que le dit Ordre du jour soit remis à Jeudi, le premier jour de Mars prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender les Actes pour assurer l'indépendance des Membres de l'Assemblée Législative, étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Mardi, le vingt-sixième jour de Décembre courant.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour venir en aide aux Marchands, Commerçants et autres, étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Mardi, le vingt-sixième jour de Décembre courant.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte des Corporations Municipales, étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Mardi, le vingt-sixième jour de Décembre courant.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour ériger le Comté Electoral d'*Argenteuil* en une Municipalité séparée, étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Mardi, le vingt-sixième jour de Décembre courant.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill relatif à la célébration du Mariage dans le *Haut-Canada*, étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Mardi, le vingt-sixième jour de Décembre courant.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour exempter les Employés du Gouvernement de cette Province, dans certains Départements du Service Public, de travailler le Dimanche, étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Mardi, le vingt-sixième jour de Décembre courant.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour assurer la réunion plus commode du Parlement Provincial, étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Mardi, le vingt-sixième jour de Décembre courant.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour incorporer la Compagnie de Charbon de *Toronto*, étant lu ;

Ordonné, Que le dit Ordre du jour soit remis à Mardi, le vingt-sixième jour de Décembre courant.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour empêcher les Compagnies de Chemin de Fer de transporter des passagers sur leurs Chemins jusqu'à ce qu'iceux ou partie d'iceux soient entièrement complétés, étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Mardi, le vingt-sixième jour de Décembre courant.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour révoquer certains Actes y mentionnés, qui pourvoient à l'union des Compagnies de Chemins de Fer et pour d'autres fins, étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Mardi, le vingt-sixième jour de Décembre courant.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender la Loi relative aux Droits Equitables non ouverts, étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Mardi, le vingt-sixième jour de Décembre courant.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender de nouveau l'Ordonnance relative à l'érection des Paroisses et à la construction des Eglises dans le *Bas-Canada*, étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Mardi, le vingt-sixième jour de Décembre courant.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour exiger que tous les Réglemens des Conseils de Township, dans le *Haut-Canada*, pour prélever des deniers non requis pour les dépenses ordinaires de tels Townships, soient approuvés par une majorité des Electeurs Municipaux, avant qu'ils deviennent en vigueur, et pour d'autres fins relatives aux Municipalités de Township, étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Mardi, le vingt-sixième jour de Décembre courant.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour exempter le Patrimoine des familles valant moins de £——, de la vente forcée, en vertu d'exécution pour paiement de dettes, étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Mardi, le vingt-sixième jour de Décembre courant.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer une Compagnie pour la construction d'une Hôtellerie dans le Village de *Windsor*, étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Mardi, le vingt-sixième jour de Décembre courant.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour protéger les Forêts et empêcher qu'on ne mette le feu dans les bois pour défricher les terres, étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Mardi, le vingt-sixième jour de Décembre courant.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour établir des Cours de Conciliation dans le *Haut-Canada*, étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Mardi, le vingt-sixième jour de Décembre courant.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour exempter de la Saisie et Vente, en vertu d'exécution pour Dette, les outils ou instruments du métier ou occupation d'un débiteur, ainsi que les objets de vêtements, literie et ameublements nécessaires à l'usage de sa famille, étant lu ;

Ordonné, Que le dit Ordre du jour soit remis à Mardi, le vingt-sixième jour de Décembre courant.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender les Lois de Cotisation du *Haut-Canada*, en autant qu'elles sont préjudiciables à l'Agriculture, étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Mardi, le vingt-sixième jour de Décembre courant.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender un Acte pour pourvoir à la formation de Compagnies Incorporées à Fonds Social, pour des fins relatives aux Manufactures, aux Mines, à la Mécanique et à la Chimie, étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Mardi, le vingt-sixième jour de Décembre courant.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour abolir les Actes qui règlent l'assignation des Jurés dans le *Bas-Canada*, et pourvoir à l'Election des Jurés par les Conseils Municipaux, étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Mardi, le vingt-sixième jour de Décembre courant.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour abolir la qualification de propriété des Membres de l'Assemblée Législative, étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Mardi, le vingt-sixième jour de Décembre courant.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour abolir le droit d'Appel au Conseil Privé de Sa Majesté en certains cas, étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Mardi, le vingt-sixième jour de Décembre courant.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, a procédé à prendre en considération ultérieure le reste des Résolutions qui ont été rapportées du Comité des Subsidés, Samedi demier.

Et la trois cent quarante-sixième Résolution, et autres, jusqu'à la trois cent cinquante-sixième, inclusivement, ayant été lues une seconde fois, elles ont été adoptées.

La trois cent cinquante-sixième Résolution ayant été lue une seconde fois ; et la Question ayant été mise, Que cette Chambre concourt avec le Comité dans la dite Résolution ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs

<i>Allyn,</i>	<i>Dorion, Antoine A.</i>	<i>Laberge,</i>	<i>Pouliot,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Dostaler,</i>	<i>LeBoutillier,</i>	<i>Rankin,</i>
<i>Brodeur,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>Lemieux,</i>	<i>Rhodes,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Felton,</i>	<i>Lumsden,</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Ferres,</i>	<i>Lyon,</i>	<i>Ross, Sol. Gén.</i>
<i>Cartier,</i>	<i>Fortier, Octave C.</i>	<i>Macdonald, John S.</i>	<i>Ross, James,</i>
<i>Casault,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Macdonald, Pro. Gén.</i>	<i>Smith, Sol. Gén.</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Gall,</i>	<i>McDonald, Roderick,</i>	<i>Smith, Sidney,</i>
<i>Chabot,</i>	<i>Gill,</i>	<i>MacNab, Sir A. N.</i>	<i>Spence,</i>
<i>Chauveau,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Meagher,</i>	<i>Taché,</i>
<i>Cooke,</i>	<i>Hincks,</i>	<i>Merritt,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Crawford,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Morin,</i>	<i>Turcotte,</i>
<i>Desaulniers,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Poulin,</i>	<i>53. Young.</i>
<i>Dionne,</i>			

CONTRE.

Messieurs

<i>Bell,</i>	<i>Dorion, Jean B. E.</i>	<i>Larwill,</i>	<i>Murney,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Ferrie,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Papin,</i>
<i>Darche,</i>	<i>Jobin,</i>	<i>Marchildon,</i>	<i>13. Valois.</i>
<i>DeWitt,</i>			

Ainsi, elle a passé dans l'affirmative.

Les trois cent cinquante-septième, trois cent cinquante-huitième et trois cent cinquante-neuvième Résolutions ayant été lues une seconde fois, elles ont été adoptées.

La trois cent soixantième Résolution ayant été lue une seconde fois ; et la Question ayant été mise, Que cette Chambre concourt avec le Comité dans la dite Résolution ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.
Messieurs

<i>Alleyn,</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Poulin,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Dionne,</i>	<i>Laberge,</i>	<i>Pouliot,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Dorion, Antoine A.</i>	<i>Langton,</i>	<i>Rankin,</i>
<i>Brodeur,</i>	<i>Dostaler,</i>	<i>Lemieux,</i>	<i>Rhodes,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>Launsden,</i>	<i>Robinson.</i>
<i>Burton,</i>	<i>Felton,</i>	<i>Lyon,</i>	<i>Ross, Sol. Gén.</i>
<i>Cartier,</i>	<i>Ferres,</i>	<i>Macdonald, John S.</i>	<i>Smith, Sol. Gén.</i>
<i>Casault,</i>	<i>Fortier, Octave C.</i>	<i>Macdonald, Pro. Gén.</i>	<i>Smith, Sidney,</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>MacNab, Sir A. N.</i>	<i>Spence,</i>
<i>Chabot,</i>	<i>Gill,</i>	<i>Meagher,</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Chauveau,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Taché,</i>
<i>Cooke,</i>	<i>Hincks,</i>	<i>Morin,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Crawford,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Murney,</i>	52. <i>Turcotte.</i>

CONTRE.
Messieurs

<i>Bourassa,</i>	<i>De Witt,</i>	<i>Larwill,</i>	<i>Papin,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Dorion, Jean B. E.</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Prévost,</i>
<i>Darche,</i>	<i>Jobin,</i>	<i>Marchildon,</i>	12. <i>Valois.</i>

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

La trois cent soixante-et-unième Résolution, et autres, jusqu'à la trois cent soixante-sixième, inclusivement, ayant été lues une seconde fois, elles ont été adoptées.

La trois cent soixante-sixième Résolution ayant été lue une seconde fois; et la Question ayant été mise, Que la Chambre concourt avec le Comité dans la dite Résolution; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.
Messieurs

<i>Bell,</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>Langton,</i>	<i>Pouliot,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Dionne,</i>	<i>LeBoutillier,</i>	<i>Prévost,</i>
<i>Brodeur,</i>	<i>Dorion, Antoine A.</i>	<i>Lemieux,</i>	<i>Rhodes,</i>
<i>Burton,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>Lyon,</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Cartier,</i>	<i>Ferres,</i>	<i>Macdonald, Pro. Gén.</i>	<i>Ross, Sol. Gén.</i>
<i>Casault,</i>	<i>Fortier, Octave C.</i>	<i>MacNab, Sir A. N.</i>	<i>Smith, Sol. Gén.</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Meagher,</i>	<i>Spence,</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Gill,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Chabot,</i>	<i>Hincks,</i>	<i>Morin,</i>	<i>Taché,</i>
<i>Chauveau,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>O'Farrell,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Crawford,</i>	<i>Laberge,</i>	<i>Poulin,</i>	45. <i>Turcotte.</i>
<i>Crysler,</i>			

CONTRE.
Messieurs

<i>Bourassa,</i>	<i>Dorion, Jean B. E.</i>	<i>Jobin,</i>	<i>Marchildon,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Dostaler,</i>	<i>Larwill,</i>	<i>Murney,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Gill,</i>	<i>Launsden,</i>	<i>Papin,</i>
<i>Darche,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Macdonald, John S.</i>	<i>Smith, Sidney,</i>
<i>De Witt,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Mackenzie,</i>	20. <i>Valois.</i>

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Les trois cent soixante-septième et trois cent soixante-huitième Résolutions ayant été lues une seconde fois; et la Question, Que cette Chambre concourt avec le Comité dans la dite Résolution, ayant été séparément mise sur chaque; la Chambre s'est divisée:—Et la Question a été résolue dans l'affirmative.

La trois cent soixante-neuvième Résolution, et autres, jusqu'à la trois cent soixante-quatorzième, inclusivement, ayant été lues une seconde fois, elles ont été adoptées.

La trois cent soixante-quatorzième Résolution ayant été lue une seconde fois, et la Question ayant été mise, Que cette Chambre concourt avec le Comité dans

la dite Résolution ; la Chambre s'est divisée :—Et la Question a été résolue dans l'affirmative.

La trois cent soixante-quinzième Résolution ayant été lue une seconde fois ; et la Question ayant été mise, Que cette Chambre concourt avec le Comité dans la dite Résolution ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.
Messieurs

<i>Bell,</i>	<i>Crauford,</i>	<i>Laporte,</i>	<i>Rankin,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>LeBoutillier,</i>	<i>Rhodes,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Dorion, Antoine A.</i>	<i>Lemieux,</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Brodeur,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>McDonald, Roderick,</i>	<i>Ross, Sol. Gén.</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Felton,</i>	<i>MacNab, Sir A. N.</i>	<i>Smith, Sol. Gén.</i>
<i>Burton,</i>	<i>Ferres,</i>	<i>Meagher,</i>	<i>Smith, Sidney,</i>
<i>Cartier,</i>	<i>Fortier, Octave C.</i>	<i>Mougenais,</i>	<i>Spence,</i>
<i>Casault,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Morin,</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Gill,</i>	<i>Murney,</i>	<i>Taché,</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Hincks,</i>	<i>Poulin,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Chabot,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Pouliot,</i>	<i>Turcotte,</i>
<i>Chauveau,</i>	<i>Langton,</i>	<i>Prévost,</i>	48. <i>Young.</i>

CONTRE.
Messieurs

<i>Boivin,</i>	<i>Dorion, Jean B. E.</i>	<i>Macdonald, John S.</i>	<i>Papin,</i>
<i>Darche,</i>	<i>Guéremont,</i>	<i>Mackenzie,</i>	11. <i>Valois.</i>
<i>DeWitt,</i>	<i>Larwill,</i>	<i>Marchildon,</i>	

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

La trois cent soixante-seizième Résolution, et autres, jusqu'à la trois cent quatre-vingt-quatrième, inclusivement, ayant été lues une seconde fois, elles ont été adoptées.

La trois cent quatre-vingt-quatrième Résolution ayant été lue une seconde fois, comme suit :

384. “ Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Quatre mille deux cent neuf livres, neuf chelins et deux deniers, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour des améliorations à la Terrace *Durham*, Mur du Jardin du Château, Palisade, etc., pour l'année 1854.”

M. *Mackenzie* a proposé, en amendement à icelle, secondé par M. *Larwill*, Que les mots “ Pourvu qu'aucune partie de cette dépense ne sera payée ou allouée avant que le Gouvernement n'ait fait un estimé pour une Esplanade qui sera bâtie à *Toronto*, aux frais de la Province ; et aussi, après que la Maison du Gouvernement à *Toronto*, pour laquelle Dix mille louis ont été votés en 1851, sera terminée, les fondations d'icelle n'ayant pas encore été faites,” soient ajoutés à la fin d'icelle ;

Et la Question ayant été mise sur l'Amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.
Messieurs

<i>Larwill,</i>	2. <i>Mackenzie.</i>
-----------------	----------------------

CONTRE.
Messieurs

<i>Bell,</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>Langton,</i>	<i>Poulin,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Dionne,</i>	<i>Laporte,</i>	<i>Powell,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Dorion, Jean, B. E.</i>	<i>LeBoutillier,</i>	<i>Rhodes,</i>
<i>Brodeur,</i>	<i>Dorion, Antoine A.</i>	<i>Lemieux,</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Drummond, Pro. Gén.</i>	<i>Lyon,</i>	<i>Ross, Sol. Gén.</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>Macdonald, John S.</i>	<i>Smith, Sol. Gén.</i>
<i>Burton,</i>	<i>Ferres,</i>	<i>Macdonald, Pro. Gén.</i>	<i>Smith, Sidney,</i>
<i>Casault,</i>	<i>Fortier, Thomas,</i>	<i>McDonald, Roderick,</i>	<i>Spence,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Fortier, Octave C.</i>	<i>MacNab, Sir A. N.</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Gill,</i>	<i>Marchildon.</i>	<i>Taché,</i>

<i>Chabot,</i>	<i>Guéremont,</i>	<i>Meagher,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Cooke,</i>	<i>Hincks,</i>	<i>Morin,</i>	<i>Turcotte,</i>
<i>Crawford,</i>	<i>Jobin,</i>	<i>Murphy,</i>	<i>Valois,</i>
<i>Darche,</i>	<i>Lalberge,</i>	<i>Papin,</i>	56. <i>Young.</i>

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Alors, la Question ayant été mise, Que la Chambre concourt avec le Comité dans la dite Résolution ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs

<i>Blanchet,</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>Laporte,</i>	<i>Rhodes,</i>
<i>Brodeur,</i>	<i>Dionne,</i>	<i>LeBoutillier,</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Cartier,</i>	<i>Drummond, Pro. Gén.</i>	<i>Lemieux,</i>	<i>Ross, Sol. Gén.</i>
<i>Casault,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>Macdonald, Pro. Gén.</i>	<i>Smith, Sol. Gén.</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Ferres,</i>	<i>MacNab, Sir A. N.</i>	<i>Spence,</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Fortier, Tomas,</i>	<i>Meagher,</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Chabot,</i>	<i>Fortier, Octave C.</i>	<i>Morin,</i>	<i>Taché,</i>
<i>Chauveau,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Poulin,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Crawford,</i>	<i>Gill,</i>	<i>Pouliot,</i>	39. <i>Turcotte.</i>
<i>Crysler,</i>	<i>Hincks,</i>	<i>Powell,</i>	

CONTRE.

Messieurs

<i>Bell,</i>	<i>Darche,</i>	<i>Jobin,</i>	<i>Mackenzie,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>De Witt,</i>	<i>Langton,</i>	<i>Marchildon,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Dorion, Jean B. E.</i>	<i>Larwill,</i>	<i>Papin,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Dorion, Antoine A.</i>	<i>Macdonald, John S.</i>	<i>Smith, Sidney,</i>
<i>Cooke,</i>	<i>Guéremont,</i>	<i>McDonald, Roderick</i>	20. <i>Valois.</i>

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Les trois cent quatre-vingt-cinquième, et trois cent quatre-vingt-sixième et dernières Résolutions ayant été lues une seconde fois, elles ont été adoptées.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Cayley* ait la permission d'introduire un Bill pour accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour défrayer certaines Dépenses du Gouvernement Civil de cette Province, pour l'année Mil huit cent cinquante-quatre, et pour certaines fins pour lesquelles des Subsidés sont demandés.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois.

Ordonné Que le Bill soit maintenant lu une seconde fois, et que les Règles de cette Chambre soient mises de côté par rapport à icelui.

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et ordonné d'être lu la troisième fois Demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée de nouveau en Comité pour prendre en considération les Voies et Moyens de prélever les Subsidés accordés à Sa Majesté ; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil ; et M. *Sidney Smith* a fait rapport, Que le Comité avait passé une Résolution.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu Demain.

M. *Fournier*, du Comité de toute la Chambre, pour prendre en considération s'il est expédient d'imposer, pour un temps limité, d'autres pénalités que celles actuellement imposées par la Loi pour prévenir la fraude et la violence aux Elections dans les Comtés de *Kamouraska* et de *Saguenay*, a fait rapport de plusieurs Résolutions ; lesquelles ont été lues comme suit :—

1. *Résolu*, Qu'il est expédient d'établir, pour un temps limité, d'autres pénalités aux fins d'assurer la liberté des Elections.

2. *Résolu*, Que les Députés Officiers Rapporteurs ou autres chargés de certifier les Livres de Poll ou d'y insérer une déclaration du nombre des votes et de transmettre régulièrement tout aux Officiers Rapporteurs, et qui manqueront

volontairement de le faire, devraient être passibles d'une amende de Cent livres, courant, ou de l'emprisonnement pour un terme de pas moins de six mois ni de plus d'un an, ou ensemble de l'amende et de l'emprisonnement.

3. *Résolu*, Que les pénalités auxquelles il a déjà été pourvu pour vol ou destruction d'aucun Writ, Livres de Poll, ou autre Document d'Élection devraient être applicables à ceux qui y feraient des additions contraires à la loi.

4. *Résolu*, Que toutes les personnes refusant de comparaître et de rendre témoignage sur des offenses contre les Lois des Elections, devraient être passibles d'une pénalité de Cinquante livres, courant, ou d'un emprisonnement pour un terme n'excédant pas trois mois.

5. *Résolu*, Que la pénalité de Dix louis contre ceux qui votent sans qualifications, ainsi que celle de Vingt-cinq louis contre ceux qui votent en vertu d'un titre frauduleux, devraient être remplacées par l'emprisonnement pour un terme de pas moins de trois mois ni plus de six mois, ou d'une amende de pas moins de Vingt-cinq louis ni de plus de Cinquante louis, courant, ou ensemble de l'emprisonnement et l'amende; lesquelles pénalités devraient aussi être applicables aux personnes qui voteraient volontairement sous un faux nom ou une désignation fausse et empruntée.

6. *Résolu*, Que la pénalité de Dix louis contre ceux qui votent plus d'une fois à aucune Election, devrait être remplacée par l'emprisonnement pour un terme de pas moins de six mois ni de plus d'un an, pour chaque vote additionnel ainsi donné.

7. *Résolu*, Que les pénalités ci-dessus devraient exister jusqu'au premier Janvier 1856, et pas plus longtemps.

Les dites Résolutions ayant été lues une seconde fois, elles ont été adoptées.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Morin* ait la permission d'introduire un Bill pour mieux pourvoir à la liberté des Elections.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Demain.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Morin*, secondé par l'Honorable M. *Chauveau*,

La Chambre s'est ajournée.

Mercurii, 13° die Decembris;

ANNO 18° VICTORIÆ REGINÆ, 1854.

LE Sergent d'Armes, de service dans cette Chambre, a informé la Chambre, qu'il lui avait été impossible d'exécuter l'Ordre de la Chambre d'hier, en prenant sous sa garde *John Wilson, Robert B. Somerville* et *John Scatcherd*, Ecuyers, en conséquence de leur absence de cette Cité.

La Pétition suivante a été présentée et mise sur la table :—

Par l'Honorable M. *Young*,—la Pétition de *William Lyon Mackenzie*, Ecuyer, de *Toronto*.

Conformément à l'Ordre du jour, les Pétitions suivantes ont été lues :—

Du Révérend *G. S. Derome* et autres, des Paroisses de *St. Anne de la Pérade, St. Casimir, Deschambault* et *Grondines*; demandant une aide pour la construction d'un Quai sur le Fleuve *St. Laurent*, vis-à-vis l'Eglise des *Grondines*.

Du Révérend *A. Dupuis* et autres, Commissaires d'Ecole de la Municipalité Scolaire de *St. Anne de la Pérade*, Comté de *Champlain*; demandant une aide pour l'établissement d'une Académie.

M. Langton, du Comité Spécial nommé pour aider M. l'Orateur dans l'administration de la Bibliothèque du Parlement, en autant que les intérêts de cette Chambre sont concernés, a présenté à la Chambre le Premier Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre Comité a préparé certaines Résolutions pour exprimer les remerciements de Votre Honorable Chambre aux personnes qui, par leurs efforts actifs, ont aidé à sauver la Bibliothèque de l'incendie qui a récemment détruit l'Edifice Parlementaire, et aussi, aux Messieurs du Séminaire pour leur bonté en recevant les Livres et fournissant des appartements pendant plusieurs mois, qu'il recommande à la considération de Votre Honorable Chambre.

Ordonné, Que le dit Rapport soit pris en considération en même temps que le Second Rapport du Comité Conjoint nommé par les deux Chambres pour la régie et administration de la dite Bibliothèque

Ordonné, Que M. Jean Baptiste Eric Dorion ait la permission d'introduire un Bill pour établir un Bureau d'Enregistrement dans le Comté d'Arthabaska.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Lundi prochain.

M. Jean Baptiste Eric Dorion a proposé, secondé par M. Papin, et la Question ayant été mise, Que lorsque les Comptes Publics de 1854 seront imprimés, il en soit imprimé 5,000 exemplaires dans les langues Anglaise et Française, outre le nombre actuellement exigé, pour les distribuer dans chaque Collège Electoral du Pays, comme suit :— 1o. Chaque Représentant recevra trois exemplaires pour chaque Paroisse ou Township, dans les Campagnes, et pour chaque Quartier dans les Villes qu'il représentera. 2o. Les autres exemplaires restant après cette distribution seront adressés aux Conseils Municipaux de Paroisse, Township, Comté, Ville et Village alors en existence, suivant leur population, pour instruire le Peuple sur l'état des Affaires Financières du Pays ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs

Bowassa,	Dorion, Jean B. E.	Holton,	Merritt,
Brown,	Dorion, Antoine A.	Jobin,	Papin,
Bureau,	Dufresne,	Larivill,	Prévost,
Cooke,	Ferres,	Macdonald, John S.	Sauborn,
Darche,	Gill,	Muckenzie,	23. Valois.
De Witt.	Guévremont,	Marchaldon,	

CONTRE.

Messieurs

Alleyn,	Dionne,	LeBoutillier,	Pouliot,
Blanchet,	Dostaler,	Lyon,	Ross, Sol. Gén.
Broteur,	Felton,	MacDonald, Pro.Gén.	Smith, Sol. Gén.
Burton,	Fortier, Octave C.	MacNab, Sir A. N.	Smith, Sidney,
Cartier,	Fournier,	Mongenais,	Spence,
Casault,	Labelle,	Morin,	Taché,
Cayley,	Langton,	Morrison, Joseph C.	Thibaudreau,
Chabot,	Laporte,	Poulin,	33. Turcotte.
Desaulniers.			

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Ordonné, Que M. Cooke ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte des Inspecteurs et Mesureurs de bois (8 Vict., chap. 49.) en établissant un Bureau pour le meilleur règlement des difficultés qui surviennent entre le premier acquéreur et le vendeur de Bois de Construction.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour Jeudi, le premier jour de Mars prochain.

Sur motion de *M. Langton*, secondé par *M. Brown*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de faire mettre devant cette Chambre, un Etat de toutes les Soumissions faites et de tous les Contrats passés avec certaines personnes pour la construction de Quais en bas de Québec, et de trois Phares pour lesquels une appropriation a été faite en 1853, indiquant les dates, les noms des parties et des cautions, la somme spécifiée dans les Contrats ou soumissions, et la description des travaux à faire ; et aussi les plans des dits Travaux.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Sur Motion de l'Honorable *M. Young*, secondé par *M. Antoine Aimé Dorion*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de faire mettre devant cette Chambre, copies de tous les Contrats, Pétitions, Correspondance, Papiers et Rapports au Conseil Exécutif en la possession du Département des Travaux Publics, ou des autres Départements Publics, ayant rapport à la construction du Palais de Justice, à Montréal, depuis le commencement de cet Edifice jusqu'à ce jour.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Ordonné, Que cinq cents Exemplaires du Bill pour venir en aide aux Banqueroutiers, et pour l'administration de leurs biens, soient imprimés pour l'usage des Membres de cette Chambre.

M. Jobin, du Comité Spécial nommé pour juger et décider du mérite de la Pétition se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour les Comtés-unis de *Drummond* et *Arthabaska*, a informé la Chambre, Que *John Wilson*, *Robert B. Somerville* et *John Scatcherd*, Ecuyers, Membres du Comité, ont été absents pendant une heure après le temps fixé pour la réunion du dit Comité, aujourd'hui.

Ordonné, Que le Comité Spécial sur la Pétition d'Election de *Drummond* et *Arthabaska* ait la permission de s'ajourner jusqu'à Jeudi, le premier jour de Mars prochain, en conséquence de l'absence prolongée de *John Wilson*, *Robert B. Somerville* et *John Scatcherd*, Ecuyers.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, a procédé à prendre en considération le Septième Rapport du Comité Permanent des Dépenses Contingentes.

Et le Rapport ayant été lu ;

Résolu, Que cette Chambre concourt avec le Comité dans le dit Rapport.

L'Ordre du jour, pour la troisième lecture du Bill pour accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour défrayer certaines dépenses du Gouvernement Civil de cette Province, pour l'année Mil huit cent cinquante-quatre, et pour certaines fins pour lesquelles des Subsidés sont demandés, étant lu ;

Ordonné, Que le dit Ordre du jour soit rescindé.

L'Ordre du jour, pour recevoir le Rapport du Comité de toute la Chambre, pour prendre en considération les Voies et Moyens de prélever les Subsidés accordés à Sa Majesté, étant lu ;

Ordonné, Que le dit Ordre du jour soit déchargé.

Sur motion de l'Honorable M. *Cayley*, secondé par l'Honorable M. le Procureur-général *Macdonald*,

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en Comité, pour prendre en considération ultérieure les Voies et Moyens de prélever les Subsidés accordés à Sa Majesté.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité ; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil ; et M. *Sidney Smith* a fait rapport, Que le Comité avait passé plusieurs Résolutions.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu Demain.

M. *Sidney Smith* a aussi fait rapport, Qu'il lui était enjoint par le Comité de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le Comité ait la permission de siéger de nouveau Demain.

L'Ordre du jour, pour recevoir le Rapport du Comité de toute la Chambre, pour prendre en considération s'il est expédient d'augmenter les Salaires des Officiers subordonnés des divers Départements du Service Public, et des Juges en Chef et des Juges Puînés, et du Chancelier et du Vice-Chancelier des Cours Supérieures de cette Province, étant lu ;

Ordonné, Que le dit Ordre du jour soit remis à Demain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte, intitulé : " Acte pour étendre la Franchise Electorale, et pour mieux définir les " Qualifications des Voteurs dans certaines Divisions Electorales, en pourvoyant " à un système pour l'enregistrement des Votes," étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité de toute la Chambre.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité ; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil ; et M. *Sanborn* a fait rapport, Que le Comité avait passé le Bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant reçu.

M. *Sanborn* a fait rapport du Bill en conséquence ; et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois Demain.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour autoriser le Comté de *Middlesex* à négocier un Emprunt de Cent mille louis pour consolider la Dette du Comté, étant lu ;

Ordonné, Que le dit Ordre du jour soit remis à Mercredi, le vingt-septième jour de Décembre courant.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour amender l'Acte du Chemin de Fer de *Port Dalhousie* et *Thorold*, en prolongeant ce chemin depuis *Thorold* jusqu'à *Port Colborne*, et pour d'autres fins, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité ; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil ; et M. *Felton* a fait rapport, Que le Comité avait passé le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois Demain.

Message du Conseil Législatif par *John Fenning's Taylor*, Ecuyer, l'un des Maîtres en Chancellerie :—

M. l'Orateur,

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivants sans amendement, savoir :—

Bill, intitulé : “ Acte pour changer le nom de la Compagnie du Chemin de Fer de *Peterborough* et *Port Hope*, et pour amender l'Acte qui l'incorpore :”

Bill, intitulé : “ Acte pour incorporer la Bourse de *Toronto* :”

Bill, intitulé : “ Acte pour incorporer la Compagnie Internationale des Mines et Manufactures :” Et aussi,

Le Conseil Législatif a passé le Bill, intitulé : “ Acte pour permettre aux Notaires de recevoir l'avis des parents et amis, sans commission d'aucun Juge, dans tous les cas où les Juges peuvent déléguer leurs pouvoirs aux Notaires,” avec un amendement, auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et ensuite, il s'est retiré.

La Chambre a procédé à prendre en considération l'amendement fait par le Conseil Législatif au Bill, intitulé : “ Acte pour permettre aux Notaires de recevoir l'avis des parents et amis sans commission d'aucun Juge, dans tous les cas où les Juges peuvent déléguer leurs pouvoirs aux Notaires ;” lequel a été lu comme suit :—

Page 1, ligne 32. Retranchez depuis “ présent ” jusqu'à la fin du Bill.

Le dit Amendement ayant été lu une seconde fois, il a été adopté.

Ordonné, Que M. *Prévost* reporte le Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur Amendement.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée de nouveau en Comité sur le Bill pour amender l'Acte pour incorporer la compagnie du Chemin de Fer de *Brockville* ou de *l'Outaouais* ; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fautueil ; et M. *Ferres* a fait rapport, Que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant reçu.

M. *Ferres* a fait rapport du Bill en conséquence ; et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois Demain.

Alors, sur motion de M. le Solliciteur-Général *Smith*, secondé par l'Honorable M. *Chauveau*,

La Chambre s'est ajournée à Demain, à Dix heures de l'avant-midi.

Jovis, 14^o die Decembris ;

ANNO 18^o VICTORIÆ REGINÆ, 1854.

LES Pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par M. *Valois*,—la Pétition de *James Shuter* et autres, des Paroisses de *Mont-réal* et *Lachine*.

Par M. *Brodeur*,—la Pétition d'*Emmanuel Brunelle* et autres, du Township d'*Acton*, District de *Montréal*.

Par l'Honorable M. *Merritt*,—la Pétition de la Division *Bradford*, No. 146, de l'Ordre des Fils de la Tempérance.

Conformément à l'Ordre du jour, les Pétitions suivantes ont été lues :—

Du Révérend P. *Pouliot* et autres, de la Paroisse de *St. Gervais*, Comté de *Bellechasse* ; demandant une aide en faveur d'une Académie pour les jeunes Filles dans la dite Paroisse.

De *Thomas Steel*, du Township de *Shipton*, District de *St. François* ; demandant que le Bill pour incorporer la Compagnie des Ardoisières de *Shipton* ne

devienne pas loi, et qu'il soit entendu par Conseil à la Barre de la Chambre sur le sujet.

Ordonné, Que les Documents du Bureau d'Agriculture, présentés le vingt d'Octobre dernier, qui doivent être imprimés en Appendice aux Journaux, soient imprimés pour l'usage des Membres de cette Chambre, ensemble avec le Rapport de M. *McDougall* sur les Instruments d'Agriculture Américains.

Sur motion de M. le Solliciteur-Général *Smith*, secondé par l'Honorable M. *Robinson*,

Ordonné, Que l'Honoraire de Quinze louis, déposé entre les mains de l'Officier de cette Chambre qu'il appartient, sur le Bill pour mettre le Révérend *William Ritchie* en état de vendre et transporter ou léguer certaines terres tenues par lui en fidéicommiss, soit remis au Pétitionnaire.

M. *Sidney Smith*, du Comité pour prendre en considération ultérieure les Voies et Moyens de prélever les Subsidés accordés à Sa Majesté, a fait rapport de plusieurs Résolutions, lesquelles ont été lues comme suit :—

1. *Résolu*, Que pour faire face aux Subsidés accordés à Sa Majesté, la somme de Quatre cent dix-huit mille quarante-et-un louis, quinze chelins et onze deniers, courant, sera fournie à même les Fonds du Revenu Consolidé de cette Province, qui ne sont pas autrement appropriés.

2. *Résolu*, Que pour faire face aux Subsidés accordés à Sa Majesté, la somme de Neuf mille sept cent soixante-cinq louis, courant, sera fournie à même les Biens des Jésuites.

3. *Résolu*, Que pour faire face aux Subsidés accordés à Sa Majesté, la somme de Sept mille cinq cents louis, courant, sera fournie à même la balance non dépensée de la partie du Fonds des Ecoles Communes du *Bas-Canada*.

4. *Résolu*, Que pour faire face aux Subsidés accordés à Sa Majesté, la somme de Trois cent cinquante mille louis, courant, sera prélevée au moyen de Débentures pour le service de l'année Mil huit cent cinquante-quatre.

Les première et seconde Résolutions ayant été lues une seconde fois, elles ont été adoptées.

La troisième Résolution ayant été lue une seconde fois ;

M. *Brown* a proposé, en amendement à icelle, secondé par l'Honorable *John Sandfield Macdonald*, Que tous les mots après "Que," jusqu'à la fin de la Résolution, soient retranchés, de manière à insérer les mots : " le Rapport du Comité des Voies et Moyens soit renvoyé de nouveau à un Comité, pour pourvoir à ce que la somme de Sept mille cinq cents livres, courant, ne soit pas prise sur le Fonds des Ecoles Communes, tel que proposé, mais sera prise sur le Fonds de surplus des Biens des Jésuites," en leur place ;

Et la Question ayant été mise sur l'Amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs

<i>Bell,</i>	<i>Dorion, Jean B. E.</i>	<i>Holton,</i>	<i>Merritt,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Dorion, Antoine A.</i>	<i>Jobin,</i>	<i>Papin,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>Macdonald, John S.</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Galt,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Valois,</i>
<i>Darce,</i>	<i>Gill,</i>	<i>Marchildon</i>	21. <i>Young.</i>
<i>De Witt,</i>			

CONTRE.

Messieurs

<i>Blanchet,</i>	<i>Crysler,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Poulin,</i>
<i>Brodeur,</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>Langton,</i>	<i>Pouliot,</i>
<i>Burton,</i>	<i>Dionne,</i>	<i>Laporte,</i>	<i>Robinson,</i>

<i>Cartier,</i>	<i>Drummond, Pro.Gén.</i>	<i>LeBoutillier,</i>	<i>Smith, Sol. Gén.</i>
<i>Casault,</i>	<i>Felton,</i>	<i>Lyon,</i>	<i>Smith, Sidney,</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Fortier, Thomas,</i>	<i>MacDonald, Pro.Gén.</i>	<i>Spence,</i>
<i>Chabot,</i>	<i>Fortier, Octave C.</i>	<i>MacNab, Sir A. N.</i>	<i>Tuché,</i>
<i>Chauveau,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Cooke,</i>	<i>Hincks,</i>	<i>Morin,</i>	<i>37. Turcotte.</i>
<i>Crawford,</i>			

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La troisième Résolution a été alors adoptée.

La quatrième Résolution ayant été lue une seconde fois :

M. *Mackenzie* a proposé, en amendement à icelle, secondé par M. *Jean Baptiste Eric Dorion*, Que tous les mots après "Que," jusqu'à la fin de la Résolution, soient retranchés, de manière à insérer les mots : " il n'a été donné aucun avis " à cette Chambre qu'une proposition serait faite pour autoriser le Gouvernement " à ajouter une autre somme de Trois cent cinquante mille louis à la Dette Pub- " blique ; que le Gouvernement est déjà autorisé par une loi à emprunter Deux " cent cinquante mille louis ; que la Dette Publique, payable en Juillet 1855, " n'est que d'environ Cinq cent mille louis ; que le Gouvernement estime le " montant des Fonds du Revenu Consolidé pour 1855 à Un million quatre cent " vingt-trois mille cinq cent vingt louis ; qu'en Octobre dernier, il y avait envi- " ron Six cent mille louis de déposés à la Banque d'Angleterre pour liquider " une Dette dont aucune partie ne sera due avant 1863, et qui ne porte intérêt " qu'à trois pour cent ; et aussi, plus de Trois cents mille louis de déposés entre " les mains des Agents de la Province à Londres, pour des fins générales ; et " qu'au même mois il y avait plus de Six cent mille louis de déposés aux Ban- " ques, dont une partie rapportant trois pour cent, une partie quatre pour cent, et " une autre partie rien du tout ; qu'il y a environ soixante-six Membres absents de " Québec, ne connaissant rien de cette proposition ; et que cette Chambre consi- " dère inexpédient d'autoriser un autre Emprunt de Trois cent cinquante mille " louis, en l'absence de toute perspective de voir le Tarif considérablement " réduit," insérés en leur place ;

Et la Question ayant été mise sur l'Amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs

<i>Bourassa,</i>	<i>Dorion, Jean B. E.</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Papin,</i>
<i>Darce,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>Marchildon,</i>	<i>10. Valois.</i>
<i>DeWitt,</i>	<i>Jobin,</i>		

CONTRE.

Messieurs

<i>Bell,</i>	<i>Dionne,</i>	<i>Langton,</i>	<i>Powell,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Dorion, Antoine A.</i>	<i>Laporte,</i>	<i>Rhodes,</i>
<i>Bradeur,</i>	<i>Dostaler,</i>	<i>LeBoutillier,</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Drummond, Pro.Gén.</i>	<i>Lemieux,</i>	<i>Ross, Sol. Gén.</i>
<i>Cartier,</i>	<i>Felton,</i>	<i>Lyon,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Casault,</i>	<i>Ferres,</i>	<i>Macdonald, John S.</i>	<i>Smith, Sol. Gén.</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Fortier, Thomas,</i>	<i>Macdonald, Pro.Gén.</i>	<i>Smith, Sidney,</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Fortier, Octave C.</i>	<i>MacNab, Sir A. N.</i>	<i>Spence,</i>
<i>Chabot,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Merritt,</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Chauveau,</i>	<i>Galt,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Tuché.</i>
<i>Cooke,</i>	<i>Gill,</i>	<i>Morin,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Crawford,</i>	<i>Hincks,</i>	<i>Poulin,</i>	<i>Turcotte,</i>
<i>Crysler,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Pouliot,</i>	<i>54. Young.</i>
<i>Desaulniers.</i>	<i>Labelle.</i>		

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La quatrième Résolution a été alors adoptée.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Cayley* ait la permission d'introduire un Bill pour octroyer à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour défrayer certaines Dépenses du Gouvernement Civil de la Province, pour l'année Mil huit cent cinquante-quatre, et pour certaines fins pour lesquelles des Subsides sont requis, et aussi pour prélever un Emprunt sur le Fonds Consolidé du Revenu.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu une seconde fois, et que les Règles de cette Chambre soient mises de côté par rapport à icelui.

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois, et que les Règles de cette Chambre soient mises de côté par rapport à icelui.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

L'Honorable M. *Cayley* a proposé, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald*, et la Question ayant été mise, Que le Bill passe, et que le Titre soit : "Acte pour octroyer à Sa Majesté certaines sommes d'argent, pour défrayer certaines Dépenses du Gouvernement Civil de la Province, pour l'année Mil huit cent cinquante-quatre, et pour certaines fins pour lesquelles des Subsides sont requis; et aussi, pour prélever un Emprunt sur le crédit du Fonds "Consolidé du Revenu;" la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs

<i>Alleyn,</i>	<i>Chaurett,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Pouliot,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Cooke,</i>	<i>Laporte,</i>	<i>Powell,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Crawford,</i>	<i>LeBoutillier,</i>	<i>Prévost,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Dastuler,</i>	<i>Lyon,</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Brodeur,</i>	<i>Felton,</i>	<i>Macdonald, John S.</i>	<i>Ross, Sol. Gén.</i>
<i>Brown,</i>	<i>Fortier, Thomas,</i>	<i>MacDonald, Pro.Gén.</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Fortier, Octave C.</i>	<i>MacNab, Sir A. N.</i>	<i>Smith, Sol. Gén.</i>
<i>Cartier,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Merritt,</i>	<i>Smith, Sidney,</i>
<i>Casault,</i>	<i>Galt,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Spence,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Gill,</i>	<i>Murin,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Guéremont,</i>	<i>Papin,</i>	45. <i>Valois.</i>
<i>Chabot,</i>			

CONTRE.

Messieurs

<i>De Witt,</i>	<i>Abulencze,</i>	3. <i>Marchildon.</i>
-----------------	-------------------	-----------------------

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Cayley* porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Message du Conseil Législatif, par *John Fennings Taylor*, Ecuyer, l'un des Maîtres en Chancellerie :—

M. l'Orateur,

Le Conseil Législatif a passé le Bill, intitulé : "Acte pour amender les Actes qui imposent des Droits de Douane," sans amendement : Et aussi,

Le Conseil Législatif a passé le Bill, intitulé : "Acte pour pourvoir à l'abolition des droits et devoirs féodaux dans le *Bas-Canada*," avec plusieurs Amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Et ensuite, il s'est retiré.

Un Bill pour amender l'Acte, intitulé : "Acte, pour étendre la Franchise Electorale, et pour mieux définir les qualifications des Voteurs dans certaines Divisions Electorales, en pourvoyant à un système pour l'enregistrement des Votes," a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le Titre soit : “ Acte pour amender l'Acte intitulé : “ Acte pour étendre la Franchise Elective et mieux définir les qualifications des Voteurs de certaines Divisions Electorales, en adoptant un système pour l'enregistrement des Voteurs.”

Ordonné, Que l'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald* porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

L'Ordre du jour, pour la troisième lecture du Bill pour amender l'Acte du Chemin de Fer de *Port Dalhousie* et *Thorold*, en prolongeant ce Chemin depuis *Thorold* jusqu'à *Port Colborne*, et pour d'autres fins, étant lu ;

L'Honorable M. *Merritt* a proposé, secondé par l'Honorable *John Sandfield Macdonald*, et la Question ayant été proposée, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois ;

M. *Joseph Curran Morrison* a proposé, en amendement à la Question, secondé par M. *Sidney Smith*, Que le mot “ maintenant,” soit retranché, et les mots : “ Jeudi, le premier jour de Mars prochain,” ajoutés à la fin d'icelle ;

Et la Question ayant été mise sur l'Amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs

<i>Allyn,</i>	<i>Crawford,</i>	<i>Hilton,</i>	<i>Pouliot,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>LeBoutillier,</i>	<i>Powell,</i>
<i>Brodeur,</i>	<i>Dionne,</i>	<i>Lyon,</i>	<i>Ross. Sol. Gén.</i>
<i>Casault,</i>	<i>Drummond, Pro. Gén.</i>	<i>Macdonald, Pro. Gén.</i>	<i>Smith, Sol. Gén.</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Felton,</i>	<i>MacNab, Sir A. N.</i>	<i>Smith, Sidney,</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Fortier, Octave C.</i>	<i>Marchildon,</i>	<i>Spence,</i>
<i>Chabot,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Morin,</i>	<i>Thibaudau,</i>
<i>Chauveau,</i>	<i>Galt,</i>	<i>Morrison, Joseph C. 32.</i>	<i>Tureotte.</i>

CONTRE.

Messieurs

<i>Bell,</i>	<i>Destaler,</i>	<i>Laporte,</i>	<i>Papin,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>Larwill,</i>	<i>Poulin,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Macdonald, John S.</i>	<i>Prévost,</i>
<i>Cooke,</i>	<i>Jobin,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Darche,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Merritt,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>De Witt,</i>	<i>Laberge,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>25. Valois.</i>

Dorion, Jean B. E.

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Alors, la Question principale, telle qu'amendée, ayant été mise ;

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois Jeudi, le premier jour de Mars prochain.

L'Ordre du jour, pour la troisième lecture du Bill pour amender l'Acte pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer de *Brockville* et de l'*Outaouais*, étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois Jeudi, le premier jour de Mars prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour constituer le Comté Electoral de *Sherbrooke* en une Municipalité séparée, et pour y établir un Bureau d'Enregistrement, étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Jeudi, le premier jour de Mars prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour autoriser la formation de Corporations de Chemins de Fer, et les régler, étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Jeudi, le premier jour de Mars prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer l'Ordre Canadien des *Odd Fellows*, en connexion avec le *Manchester Unity*, étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Jeudi, le premier jour de Mars prochain.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme de nouveau en Comité sur le Bill pour incorporer la Compagnie d'Assurance sur la Vie et de Placement, étant lu ;

Ordonné, Que le dit Ordre du jour soit remis à Jeudi, le vingt-huitième jour de Décembre courant.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte établissant un Bureau d'Agriculture et consolidant les Lois concernant l'Agriculture, étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Jeudi, le premier jour de Mars prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte des Banques d'Epargne en cette Province, étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois.

M. *Cauchon* a proposé, secondé par M. *Casault*, et la Question ayant été mise, Que le Bill soit renvoyé à un Comité de toute la Chambre ; la Chambre s'est divisée :—Et la Question a été résolue dans l'affirmative.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité ; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil ; et M. *Brodeur* a fait rapport, Que le Comité avait passé le Bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant reçu.

M. *Brodeur* a fait rapport du Bill en conséquence ; et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois, et que les Règles de cette Chambre soient mises de côté par rapport à icelui.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le Titre soit : "Acte pour amender l'Acte relatif aux Banques d'Epargne en cette Province."

Ordonné, Que M. *Cauchon* porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour amender l'Acte de la dernière Session, relatif à l'enregistrement des Brevets des Etudiants en Droit, étant lu ;

Ordonné, Que le dit Ordre du jour soit remis à Jeudi, le premier jour de Mars prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Grande et les Divisions Subordonnées des Fils de la Tempérance dans le *Bas-Canada*, étant lu ;

M. *Cooke* a proposé, secondé par M. *Sanborn*, et la Question ayant été mise, Que le Bill soit maintenant lu une seconde fois ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs

<i>Alcyn,</i>	<i>Crawford,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Papin,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Darche,</i>	<i>Laberge,</i>	<i>Prévost,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>De Witt,</i>	<i>Laporte,</i>	<i>Ross, Sol. Gén.</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Dorion, Jean B. E.</i>	<i>Macdonald, John S.</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Burton,</i>	<i>Drummond, Pro.Gén.</i>	<i>Macdonald, Pro.Gén.</i>	<i>Smith, Sol. Gén.</i>
<i>Casault,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>MacNab, Sir A. N.</i>	<i>Smith, Sidney,</i>

Cauchon,
Cayley,
Chabot,
Cooke,

Felton,
Galt,
Gill,
Jobin,

Merritt,
Mongenais,
Morin,
Morrison, Joseph C.

Spence,
Thibaudeau,
39. *Valois.*

CONTRE.

1. M. *Mackenzie.*

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité de toute la Chambre Lundi prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Compagnie du Canal d'*Ontario* et de la *Baie de Quinté*, étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour confirmer l'érection Canonique des Paroisses Catholiques pour des fins Civiles, pour régler l'érection et réparation des Eglises, Sacristies, Presbytères et Cimetières, et pour abroger certains Actes et certaines Ordonnances y mentionnés, étant lu ;

Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois Jeudi, le vingt-huitième jour de Décembre courant.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour incorporer la Compagnie des Mines du *St. Laurent* ; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil ; et M. *Blanchet* a fait rapport, Que le Comité avait passé le Bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois, et que les Règles de cette Chambre soient mises de côté par rapport à icelui.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le Titre soit : "Acte pour incorporer certaines personnes sous les nom et raison de la Compagnie des Mines du *St. Laurent.*"

Ordonné, Que M. le Solliciteur-Général *Ross* porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour amender l'Acte pour encourager l'établissement de Sociétés de Construction dans le *Bas-Canada* ; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil ; et M. *Valois* a fait rapport, Que le Comité avait passé le Bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois, et que les Règles de cette Chambre soient mises de côté par rapport à icelui.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

M. *Alley* a proposé, secondé par M. *Casault*, et la Question ayant été mise, Que le Bill passe, et que le Titre soit : "Acte pour amender l'Acte pour encourager l'établissement de Sociétés de Construction dans le *Bas-Canada* ;" la Chambre s'est divisée :—Et la Question a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que M. *Alley* porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour autoriser la Cité de *Québec* à faire un Emprunt pour consolider sa Dette ; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil ; et M. *Jean Baptiste Eric Dorion* a fait rapport, Que le Comité avait passé le Bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois Demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill

pour permettre à la Corporation du Maire et des Conseillers de la Cité de *Québec* d'emprunter une somme additionnelle pour la construction de l'Acqueduc ; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fautueil ; et M. *Burton* a fait rapport, Que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait un amendement.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu Demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour amender et étendre l'Acte pour établir un Fonds Consolidé d'Emprunt Municipal pour le *Haut-Canada* ; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fautueil ; et M. *Dufresne* a fait rapport, Que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu Demain.

Ordonné, Que le Bill, tel qu'amendé, soit imprimé pour l'usage des Membres de cette Chambre.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer de *Sorel*, *Drummondville* et *Richmond* ; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fautueil ; et M. *Taché* a fait rapport, Que le Comité avait passé le Bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois, et que les Règles de cette Chambre soient mises de côté par rapport à icelui.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que M. *Jean Baptiste Eric Dorion* porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour légaliser les Cotisations faites dans le *Haut-Canada*, durant l'année 1854, et prolonger le temps fixé pour faire les dites Cotisations ; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fautueil ; et M. *Bell* a fait rapport, Que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant reçu.

M. *Bell* a fait rapport du Bill en conséquence ; et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois, et que les Règles de cette Chambre soient mises de côté par rapport à icelui.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le Titre soit : " Acte pour légaliser les Cotisations faites dans le *Haut-Canada*, durant l'année Mil huit cent cinquante-quatre, et prolonger le temps pour faire les Cotisations et percevoir les Taxes."

Ordonné, Que M. *Sidney Smith* porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, a procédé à prendre en considération le Second Rapport du Comité Conjoint nommé par le Conseil Législatif et l'Assemblée Législative, pour la régie et l'administration de la Bibliothèque Parlementaire.

Et le dit Rapport ayant été lu de nouveau ;

Résolu, Que cette Chambre concourt dans le Second Rapport du Comité conjoint de la Bibliothèque, à l'exception du cinquième paragraphe d'icelui.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, a procédé à prendre en considération le Premier Rapport du Comité Spécial nommé pour aider M. l'Orateur dans l'administration de la Bibliothèque du Parlement, en autant que les intérêts de cette Chambre y sont concernés.

Et le dit Rapport ayant été lu de nouveau ;

Sur motion de M. *Langton*, secondé par M. *Cauchon*,

1. *Résolu*, Que les remerciements de cette Chambre sont dus et sont par la présente Résolution présentés au Révérendissime Archevêque de *Québec*, au Très Révérend C. F. *Baillargeon*, Coadjuteur de *Québec* ; au Très Révérend L. J. *Casault*, D.D., Supérieur du Séminaire de *Québec* ; et au Révérend *Joseph Auclair*, Curé de la Paroisse de *Notre Dame de Québec*, pour le zèle qu'ils ont montré et l'aide qu'ils ont donné pour sauver une partie considérable et importante des Livres de la Bibliothèque du Parlement, lors de l'incendie de ses Edifices le premier jour de Février dernier ; et aussi pour leur prompt libéralité à placer à la disposition des Officiers qui étaient chargés de la Bibliothèque des appartements dans le Palais de Sa Grâce l'Archevêque de *Québec*, dans les dépendances attachées à la Cathédrale, et dans le Séminaire, suffisamment spacieux pour contenir les Livres de la Bibliothèque.

2. *Résolu*, Que cette Chambre désire exprimer sa haute approbation pour le zèle et l'activité déployés par le Clergé, les Ecclésiastiques et les Elèves du Séminaire de *Québec*, en coopérant, sous la direction de leurs supérieurs, à sauver les Livres de la Bibliothèque des flammes, et à les transporter dans des lieux de sûreté ; et que ces Résolutions leur soient communiquées de la part de cette Chambre par leurs Supérieurs Ecclésiastiques, les Révérends Messieurs mentionnés plus haut, qui sont priés de les remercier pour leur conduite honorable.

3. *Résolu*, Que cette Chambre désire en outre enregistrer ses obligations envers le Très Révérend Supérieur du Séminaire, pour les appartements spacieux qu'il a généreusement fournis dans la Bâtisse du Séminaire, pour la réception et la garde, pendant plus de huit mois, des Livres sauvés de l'incendie, et pour le libre accès donné aux Livres durant ce temps et aux Officiers qui en avaient la charge, et à ceux qui, de temps à autre, avaient occasion d'aller consulter ces Livres.

4. *Résolu*, Qu'une Copie certifiée des Résolutions qui précèdent soit transmise, par M. l'Orateur, aux Révérends Messieurs mentionnés dans la première Résolution.

5. *Résolu*, Que les Remerciements de cette Chambre sont aussi dus au Lieutenant Colonel *Grubbe*, Commandant de la Garnison ; au Lieutenant Colonel *Thorndike*, de l'Artillerie Royale ; au Lieutenant Colonel *Wulff*, des Ingénieurs Royaux ; au Lieutenant Colonel *Stack*, du 71^{me} Régiment, et aux Officiers et Soldats sous leur commandement, pour les efforts qu'ils ont faits pour sauver la Propriété publique des effets désastreux de l'incendie ci-haut mentionné.

6. *Résolu*, Que des Copies certifiées de la Résolution précédente soient transmises par M. l'Orateur aux divers Officiers dénommés.

L'Honorable M. le Procureur-Général *Drummond* a proposé, secondé par l'Honorable M. *Morin*, Que les Amendements faits par le Conseil Législatif au Bill, intitulé : " Acte pour pourvoir à l'abolition des Droits et Devoirs Féodaux dans le *Bas-Canada*," soient maintenant pris en considération ;

Et M. l'Orateur ayant informé la Chambre, qu'il avait examiné les dits Amendements, lesquels sont considérés par lui comme tombant dans les Règles de la Chambre relatives aux demandes d'Argent et impôts sur le Peuple, et comme affectant les Privilèges de cette Chambre ;

L'Honorable Sir *Allan N. MacNab* a proposé, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général *Drummond*, et la Question ayant été proposée, Que les dits Amendements ayant pour objet de donner suite à l'intention de l'Assemblée Législative, cette Chambre se désiste de ses Privilèges à l'égard d'iceux ;

M. *Brown* a proposé, en amendement à la Question, secondé par M. *Galt*, Que tous les mots après " Amendements," jusqu'à la fin de la Question, soient retranchés, de manière à insérer les mots : " soient mis de côté ;"

Et la Question ayant été mise sur l'Amendement, la Chambre s'est divisée :—
Et la Question a passé dans la négative.

Alors, la Question principale ayant été mise, Que les dits Amendements ayant pour objet de donner suite à l'intention de l'Assemblée Législative, cette Chambre se désiste de ses Privilèges à l'égard d'iceux ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs

<i>Allyn,</i>	<i>Crysler,</i>	<i>Laporte,</i>	<i>Pouliot,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Dionne,</i>	<i>Larwill,</i>	<i>Powell,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Dostalr,</i>	<i>LeBoutillier,</i>	<i>Rhodes,</i>
<i>Brodeur,</i>	<i>Drummond, Pro. Gén.</i>	<i>Lyon,</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Burton,</i>	<i>Felton,</i>	<i>Macdonald, Pro. Gén.</i>	<i>Ross, Sol. Gén.</i>
<i>Cartier,</i>	<i>Ferres,</i>	<i>MacNab, Sir A. N.</i>	<i>Smith, Sol. Gén.</i>
<i>Casault,</i>	<i>Fortier, Octave C.</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Smith, Sidney,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Morin,</i>	<i>Spence,</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Gill,</i>	<i>Morrison, Joseph C.</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Chabot,</i>	<i>Hincks,</i>	<i>O'Farrell,</i>	<i>Taché,</i>
<i>Chauveau,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Poulin,</i>	<i>46. Turcotte.</i>
<i>Crarford,</i>	<i>Langton,</i>		

CONTRE.

Messieurs

<i>Bourassa,</i>	<i>DeWitt,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Papin,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Dorion, Jean B. E.</i>	<i>Jobin,</i>	<i>Prévost,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Dorion, Antoine A.</i>	<i>Laberge,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Cooké,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>Macdonald, John S.</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Daoust, Charles,</i>	<i>Galt,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Valois,</i>
<i>Darche,</i>	<i>Guvremont,</i>	<i>Marchildon,</i>	<i>24. Young.</i>

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

La Chambre a alors procédé à prendre les dits Amendements en considération, lesquels ont été lus comme suit :—

Page 1, ligne 31.—Après “abrogé” insérez “en autant qu'ils concernent les
“Seigneuries auxquelles s'applique le présent Acte, mais
“les Actes de commutation passés ou autres choses faites
“en vertu d'iceux, demeureront en pleine force et auront
“le même effet que si les dits Actes n'avaient pas été
“abrogés.”

Page 1, ligne 32.—Retranchez depuis “Terre” jusqu'à “année,” page 24, ligne
“39, ces deux mots inclus, et insérez les “Clauses A, B,
“C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, U, V,
“W, X, Y, Z, AA, BB, CC, DD, EE, FF et GG,” étant
“quelques unes des Clauses du Bill, avec ou sans Amendements, mais disposées dans un ordre différent, et quelques unes d'entre elles étant de nouvelles Clauses :—

Clause A.

Etant la dix-huitième Clause du Bill amendé.

COMMENT SERA FIXÉ LE PRIX QUI SERA PAYÉ PAR LE SEIGNEUR ET LE CENSITAIRE POUR LA COMMUTATION DE LA TENURE SEIGNEURIALE.

II. “Il sera loisible au Gouverneur-Général de nommer des
“Commissaires en vertu de cet Acte, et de temps à autre,
“les destituer et d'en nommer d'autres à la place de ceux
“qui seront ainsi destitués, ou qui décéderont ou résigneront leur charge ; et chacun des dits Commissaires devra,

“ avant d'entrer en charge, prêter et souscrire, en présence
 “ d'un Juge de la Cour Supérieure, le Serment suivant :—
 “ Je , jure que je remplirai fidèlement
 “ et sans partialité, crainte, faveur ni affection, mon devoir
 “ comme Commissaire en vertu de l'Acte Seigneurial de
 “ 1854.”

Clause B.

Etant la dix-neuvième Clause du Bill, sans amendement.

III. “ Les dits Commissaires recevront pour leurs services,
 “ en vertu de cet Acte, et pour leurs dépenses et déboursés
 “ nécessaires, telle compensation qui leur sera accordée
 “ respectivement par le Gouverneur, et nuls autres hono-
 “ raires ou émoluments quelconques.”

Clause C.

IV. “ Chacun des dits Commissaires agira et pourra agir
 “ comme tel dans toute partie du *Bas-Canada*, et ils s'aide-
 “ ront les uns les autres, de manière que l'un d'eux pourra,
 “ s'il est nécessaire, continuer et compléter le travail com-
 “ mencé par un autre d'entre eux ; mais, sujet à cette dis-
 “ position, le Gouverneur pourra de temps à autre assigner
 “ la Seigneurie ou les Seigneuries dans et pour lesquelles
 “ chacun d'eux agira.”

Clause D.

Etant la vingtième Clause du Bill amendé.

V. “ Il sera du devoir de chacun des dits Commissaires
 “ d'évaluer les divers droits ci-après mentionnés, par rap-
 “ port à chaque Seigneurie qui lui sera assignée comme
 “ susdit par le Gouverneur, et de faire en forme tabulaire et
 “ en triplicata un Cadastre de telle Seigneurie, indiquant :—
 “ 1. La valeur totale de la Seigneurie, c'est-à-dire, de tous
 “ les biens et droits lucratifs que le Seigneur possède comme
 “ tel, soit comme Seigneur dominant de tout fief relevant de
 “ lui comme tel Seigneur ou autrement, comprenant dans
 “ telle valeur totale la valeur des droits de la Couronne :
 “ 2. La valeur des droits de la Couronne dans la Seigneurie,
 “ comprenant la valeur du droit de quint, et de tous autres
 “ droits de la Couronne appréciables à prix d'argent en
 “ icelle Seigneurie, en sa qualité de Seigneur dominant, ou
 “ à raison d'une réserve dans la concession originale de la
 “ Seigneurie, et toute différence entre la valeur absolue en
 “ franc aleu rôturier de toutes terres non concédées, eaux et
 “ pouvoirs d'eau dans la Seigneurie et appartenant à icelle,
 “ et la valeur des droits du Seigneur en icelle, suivant qu'ils
 “ pourront être établis par les décisions des Juges, en vertu
 “ des dispositions faites ci-après :
 “ 3. La valeur des droits lucratifs du Seigneur dominant
 “ duquel pourra relever la Seigneurie pour laquelle est fait
 “ le Cadastre, si la Seigneurie est un arrière-fief :
 “ 4. La valeur annuelle des Droits Seigneuriaux sur chaque
 “ fonds, c'est-à-dire, chaque morceau de terre originale-
 “ ment concédé comme emplacement séparé, ou effective-
 “ ment possédé à l'époque où se fera tel Cadastre par une

“ personne distincte, inscrivant séparément,—la valeur annuelle des lods et ventes,—la valeur annuelle (si telle valeur existe) du droit de banalité, et du droit exclusif de bâtir des Moulins dans la Seigneurie tel que distingué du droit aux Pouvoirs d'Eau; si tels droits sont reconnus par décision des Juges qui doivent s'en enquérir, tel que ci-après prescrite, mais non autrement,—la valeur annuelle des cens et rentes et autres droits fixes, et de toutes autres charges légales auxquelles le fonds pourra être sujet; mais le droit de retrait ne sera pas censé être un droit licratif:

“ 5. L'étendue de tel fonds, conformément au titre du propriétaire, si tel titre est produit, et spécifiant s'il est assésé pour des fins agricoles ou simplement comme emplacement ou lot à bâtir:

“ 6. En déterminant les charges Seigneuriales auxquelles chaque fonds est sujet, le Commissaire se guidera sur le titre reçu du Seigneur par le propriétaire, sujet à la décision des Juges ci-après mentionnée, si telle décision limite d'une manière quelconque les droits du Seigneur en vertu du dit titre; et en l'absence du titre du propriétaire, le Commissaire déterminera l'étendue du fonds, et les charges Seigneuriales auxquelles il est sujet, au moyen des Livres, Plans, procès-verbaux, ou autre preuve secondaire qu'il pourra se procurer:

“ 7. Chaque fonds sera désigné dans le Cadastre par la concession et le numéro qu'il porte dans le papier-terrier du Seigneur, (ou s'il n'est désigné d'aucune telle manière dans icelui, alors par la meilleure désignation succincte que le Commissaire pourra lui assigner,) et le nom du propriétaire tel qu'il paraît sur le papier-terrier, et à défaut de renseignement sur aucun des dits points, le Commissaire pourra le désigner de la manière qu'il jugera le plus convenable, pourvu qu'il assigne à chaque fonds un numéro séparé et distinct:

“ 8. Le Commissaire comprendra aussi dans le Cadastre tous fonds à l'égard desquels les Droits Seigneuriaux ont été commués, et écrira vis-à-vis d'iceux le mot “Commués” seulement.

Clause E.

Etant la vingt-et-unième Clause du Bill amendé.

VI. “ Pour déterminer la valeur des Droits Seigneuriaux sur les fonds tenus en roture, le Commissaire observera les règles suivantes, savoir:—

“ 1. Le montant des cens et rentes et charges annuelles sera pris comme la valeur annuel d'icelles; et si quelques-unes de ces rentes ou redevances sont payables en grains, volailles ou denrées, ou fruits de la terre, leur valeur moyenne sera calculée d'après le prix moyen des articles de même nature relevé sur les livres des Marchands les plus proches du lieu, ou constatée de toute autre manière que le Commissaire jugera le plus équitable; pour établir telle année commune, on prendra les quatorze années im-

“ médiatement antérieures à l'époque de l'évaluation, on
“ retranchera les deux plus fortes et les deux plus faibles,
“ et l'année commune sera formée sur les dix années res-
“ tantes ; la valeur des corvées sera estimée de la même
“ manière :

“ 2. Pour établir la valeur annuelle des droits casuels, il
“ sera formé une année commune de leur valeur pour cha-
“ cune des deux classes de fonds ci-après mentionnées, sur
“ les dix années immédiatement antérieures à la passation
“ du présent Acte, et le montant de l'évaluation de la dite
“ année commune sera la valeur annuelle des dits droits
“ casuels pour tous les fonds de la même classe dans la
“ Seigneurie : et les Commissaires en estimant la valeur an-
“ nuelle des lods et ventes dans toute Seigneurie, distingueront
“ ceux provenant de fonds tenus comme emplacements
“ ou lods à bâtir, ou pour d'autres fins que pour des fins agri-
“ coles, lesquels formeront une classe, de ceux qui provien-
“ dront des fonds possédés pour des fins agricoles, lesquels
“ formeront une autre classe ; et le Commissaire répartira la
“ valeur annuelle des lods et ventes sur chaque classe, sur
“ les fonds appartenant à cette classe, chargeant chaque
“ fonds d'une portion d'icelle en proportion de son étendue :
“ et toute rente expressément chargée dans un Acte de com-
“ mutation partielle en vertu des Actes par le présent abo-
“ gés, comme indemnité à être payée par le Censitaire à la
“ place des lods et ventes, sera censée représenter la valeur
“ du droit aux lods et ventes sur le fonds mentionné, et sera
“ à tous égards inscrite et considérée en conséquence :

“ 3. Pour établir la valeur annuelle du droit de banalité et
“ du droit exclusif d'avoir des Moulins dans la Seigneurie
“ (indépendamment du droit au pouvoir d'eau) si aucuns
“ tels droits sont reconnus par les dits Juges comme susdit,
“ le Commissaire estimera la diminution probable (si elle
“ existe) que le Seigneur éprouvera dans le produit net an-
“ nuel de ses Moulins, par suite de la perte de tel droit, et
“ la dite somme sera censée la valeur annuelle de telle droit,
“ et sera répartie sur les fonds sujets aux dits droits en pro-
“ portion de leur étendue :

“ 4. Tous autres droits seront évalués suivant les revenus
“ ou profits qui auront pu en provenir, lesquels seront cons-
“ tatés par le Commissaire de la manière qu'il jugera la plus
“ équitable, et les fonds sujets à iceux en seront chargés
“ respectivement :

“ 5. La valeur annuelle de chaque classe de droits sur cha-
“ que fonds deviendra une rente constituée dont tel fonds
“ sera chargé comme compensation payable au Seigneur du
“ dit fonds, et le montant total de telles rentes constituées
“ sur un fonds quelconque, après la déduction qui en sera
“ faite tel que ci-après prescrit, sera payable au Seigneur
“ annuellement, aux temps et lieux où les cens et rentes sur
“ tel fonds sont maintenant payables, à moins qu'il ne soit
“ autrement convenu entre le Seigneur et le Censitaire, et
“ courra du jour où avis du dépôt du Cadastre de la Sei-
“ gneurie sera donné dans la *Canada Gazette*, auquel jour
“ les cens et rentes actuels et autres charges annuelles sur

“ le fonds cesseront d'exister ; et les dites charges et les
 “ rentes constituées en vertu du présent Acte, seront calcu-
 “ lées proportionnellement pour toute période durant la-
 “ quelle elles pourront exister et qui sera moindre qu'une
 “ année :

“ 6. La valeur des droits du Seigneur dominant dans tout
 “ arrière-fief formera le capital d'une rente constituée paya-
 “ ble annuellement par le Seigneur de l'arrière-fief, le jour
 “ de la date de la publication dans la *Canada Gazette*, de
 “ l'avis du dépôt du Cadastre de tel arrière-fief, et calculée
 “ à compter du jour de telle publication ; mais sur les de-
 “ niers provenant au Seigneur de l'arrière-fief de l'aide pro-
 “ vinciale ci-après mentionnée, une somme ayant à l'égard
 “ du total de telles sommes la même proportion que la va-
 “ leur des droits du Seigneur dominant, dans tel arrière-fief,
 “ aura à l'égard de la valeur fixée sur les droits Seigneu-
 “ riaux du Seigneur servant, dans tel arrière-fief, appartiendra
 “ au Seigneur dominant, et la dite rente constituée sera
 “ réduite du montant de l'intérêt annuel à six par cent, par
 “ année, de la somme lui provenant ainsi sur la dite aide
 “ provinciale :

“ 7. Et dans l'estimation de la valeur des droits casuels de
 “ la Couronne, relativement à chaque Seigneurie, le Com-
 “ missaire sera guidé autant que possible par les règles qui
 “ sont par le présent prescrites pour la détermination de la
 “ valeur annuelle des droits casuels des Seigneurs.”

Clause F.

Etant la vingt-troisième Clause du Bill amendé.

VII. “ Avant de commencer à faire le Cadastre d'une Sei-
 “ gneurie quelconque, le Commissaire qui sera chargé de
 “ ce devoir donnera avis public du lieu, du jour et de
 “ l'heure auxquels il commencera son enquête ; et tel avis
 “ sera donné par affiches et annonces en langues Anglaise
 “ et Française, à la porte de chaque Eglise Paroissiale dans
 “ telle Seigneurie, pendant quatre Dimanches consécutifs,
 “ à l'issue du Service Divin du matin, ou par annonces dans
 “ les dite langues, affichées pendant quatre semaines con-
 “ sécutives, dans l'endroit le plus fréquenté dans toute Sei-
 “ gneurie où il n'y aura pas d'Eglise.”

Clause G.

Etant la vingt-quatrième Clause du Bill amendé.

VIII. “ Il sera loisible au Commissaire d'entrer sur tous
 “ fonds situés dans la Seigneurie dont il doit faire le Ca-
 “ dastre, pour en faire tel examen qui pourra lui être né-
 “ cessaire, sans qu'il soit, pour ce, sujet à aucun empêche-
 “ ment ou poursuite, et avec le droit de commander l'assis-
 “ tance de tous Juges de Paix, Officiers de Paix et autres,
 “ pour entrer et faire tel examen, en cas d'opposition.”

Clause H.

Etant la vingt-cinquième Clause du Bill amendé.

IX. “ Les dits Commissaires, et chacun d'eux séparément
 “ auront plein pouvoir et autorité d'interroger sous serment

" toute personne qui comparaitra devant eux ou l'un d'eux,
 " soit comme intéressée, soit comme témoin, et de sommer
 " devant eux ou l'un d'eux toutes personnes qu'ils juge-
 " ront à propos d'interroger touchant toutes les matières
 " qu'ils auront à considérer, et les faits qu'ils auront à dé-
 " terminer pour donner effet aux dispositions de cet Acte, et
 " de l'obliger à apporter avec elle et leur fournir à eux ou à
 " l'un d'eux tout Livre, Papier, Plan, Instrument, Document
 " ou chose mentionnée dans telle sommation, et nécessaire
 " pour les fins de cet acte : et si quelque personne ainsi
 " sommée refuse ou néglige de comparaître devant eux ou
 " devant le Commissaire qui l'aura sommée, ou comparais-
 " sant, refuse de répondre à toute question légale à elle
 " adressée, ou d'apporter tout tel Livre, Plan, Papier, Instru-
 " ment, Document ou chose quelconque qui pourra être en
 " sa possession et qu'elle aura été requise, par telle som-
 " mation, d'apporter avec elle ou fournir, telle personne,
 " pour chaque tel refus ou négligence, encourra une pénali-
 " té qui ne sera pas de moins de dix, ni de plus de cinquante
 " louis courant, payables à Sa Majesté, et qui sera recou-
 " vrée avec dépens sur plainte sommaire par tel Commis-
 " saire devant tout Juge de la Cour Supérieure ou de la Cour
 " de Circuit, et à défaut du paiement immédiat, elle sera,
 " sur warrant de tel Juge, appréhendée et emprisonnée dans
 " la Prison Commune du District pour un espace de temps
 " qui n'excédera pas un mois de calendrier."

Clause I.

Etant la vingt-sixième Clause du Bill amendé.

X. " Chaque fois que le Commissaire chargé de faire le Ca-
 " dastre d'une Seigneurie sera d'opinion que les règles éta-
 " blies par cet Acte pour déterminer une valeur qu'il est
 " par le présent Acte tenu de déterminer, ne forment pas
 " une base équitable pour la déterminer, ou lorsque le Sei-
 " gneur, ou pas moins de douze Censitaires de la Seigneurie,
 " demandera ou demanderont au dit Commissaire par écrit,
 " sous un délai qui n'excédera pas huit jours après le jour
 " fixé pour le commencement de l'enquête du Commissaire,
 " que des experts soient nommés pour déterminer la valeur
 " des Droits Seigneuriaux en icelle, le dit Commissaire con-
 " voquera une assemblée publique des Censitaires de la
 " Seigneurie, aux lieu, jour et heure qui seront indiqués
 " dans l'avis public qu'il donnera de la manière prescrite
 " par cet Acte, par rapport au commencement de l'en-
 " quête, aux fins de nommer deux experts, dont l'un sera
 " nommé par le Seigneur et l'autre sera élu par la majorité
 " des Censitaires qui assisteront à telle assemblée ; et dans
 " le cas où le Seigneur ou son Agent n'assistera pas à la dite
 " assemblée, ou, y étant présent, refusera ou négligera de
 " nommer un expert, le dit Commissaire en nommera un de
 " la part du Seigneur, et tel expert aura les mêmes pouvoirs
 " qu'il aurait eus s'il eût été nommé par le Seigneur, et
 " dans le cas où les Censitaires refuseraient ou négligeraient
 " de nommer un expert de leur part, le Commissaire nom-

“mera de la même manière un expert chargé d’agir pour
 “eux :
 “2. Les deux experts ainsi nommés auront et exerceront
 “les mêmes pouvoirs, quant à l’évaluation des Droits Sei-
 “gneuriaux, que pourrait exercer le Commissaire lui-même,
 “excepté qu’ils ne seront en aucun cas tenus aux règles
 “prescrites ci-dessus ; et les dits deux experts nommeront
 “un tiers-expert, mais si les deux experts ne peuvent s’ac-
 “corder sur le choix de la personne qui devra être tiers-
 “expert, alors tout Juge de la Cour Supérieure dans le Dis-
 “trict où se trouve située la Seigneurie ou la plus grande
 “partie d’icelle, sur la demande qui lui en sera faite par
 “l’un des deux experts, après un avis de trois jours francs
 “donné à l’autre, nommera le tiers-expert : et les sommes
 “fixées par deux des dits experts comme étant la valeur
 “annuelle des Droits Seigneuriaux, respectivement, seront
 “considérées par le Commissaire comme en étant la valeur,
 “et seront réparties par lui de la manière ci-dessus pres-
 “crite sur les fonds sujets aux droits ; et le Commissaire
 “mentionnera dans le Cadastre que la valeur a été déter-
 “minée par expertise :
 “3. Pourvu que lorsque le Seigneur et les Censitaires seront
 “d’accord de nommer et élire, ou nommeront et éliront un
 “seul et même expert, tel expert seul aura les mêmes pou-
 “voirs qu’auraient eus les trois experts, et sa décision sera
 “finale ; et pourvu aussi que le Commissaire pourra être
 “nommé ou tiers-expert ou seul expert :
 “4. Si l’un des dits experts décède, devient incapable ou
 “refuse d’agir, il sera procédé à la nomination ou à l’Elec-
 “tion d’un autre expert pour le remplacer en la manière
 “ci-haut prescrite, excepté qu’il ne sera pas nécessaire
 “de convoquer une assemblée publique des Censitaires,
 “lorsqu’il s’agira de la nomination d’un expert pour rem-
 “placer celui qui représentera le Seigneur, mais si le Sei-
 “gneur refuse ou néglige pendant huit jours de nommer un
 “autre expert, après avoir été requis par le Commissaire de
 “ce faire, le Commissaire en nommera un de la part du dit
 “Seigneur :
 “5. Dans le cas où le Commissaire serait nommé tiers-
 “expert ou seul expert, alors, s’il est empêché d’agir par
 “quelque cause, le Commissaire qui recevra ordre du Gou-
 “verneur de continuer les procédures dans la Seigneurie,
 “sera le tiers-expert ou le seul expert à la place du premier
 “Commissaire :
 “6. Les dits experts auront droit de recevoir, à même les
 “fonds pourvus par le présent Acte, tels émoluments que le
 “Commissaire croira devoir taxer, pourvu qu’ils n’excèdent
 “pas la somme de quinze chelins pour chaque jour de vaca-
 “tion nécessaire. Et le paiement des dits émoluments se
 “fera par le Receveur-Général sur le certificat du Commis-
 “saire.

Clause J.

Etant la vingt-septième Clause du Bill amendé.

XI. “ Le dit Commissaire, aussitôt après la confection du

“ Cadastre d'une Seigneurie, donnera un avis public de huit
 “ jours, en la manière prescrite par la septième Clause de
 “ cet Acte, que tel Cadastre restera ouvert à l'inspection du
 “ Seigneur et des Censitaires de la Seigneurie pendant les
 “ trente jours qui suivront le dit avis ; et durant ce temps, le
 “ Commissaire pourra corriger toute erreur et suppléer à
 “ toute omission qui pourront lui être indiquées par aucune
 “ partie intéressée, ou qui pourront venir à sa connaissance
 “ de toute autre manière, mais il n'altérera aucune valeur
 “ déterminée par expertise sans le consentement de la ma-
 “ jorité des experts ou du seul expert :
 “ 2. Le propriétaire ou possesseur de la Seigneurie pourra
 “ paraître, soit en personne, soit par son Agent, devant le
 “ Commissaire, afin de faire corriger toute erreur qui pourra
 “ s'être glissée dans le dit Cadastre ; et, pour la même fin,
 “ les Censitaires de la Seigneurie pourront paraître devant le
 “ dit Commissaire par leur agent qui sera nommé par la
 “ majorité des Censitaires de la Seigneurie présents à une
 “ assemblée convoquée à cet effet, par trois ou plus de trois
 “ des Censitaires d'icelle, après avis préalablement donné
 “ huit jours d'avance en la manière prescrite par la septième
 “ Clause de cet Acte :
 “ 3. Mais aucun Cadastre ne sera complété avant que les
 “ Juges aient donné Jugement sur les questions qui leur
 “ seront soumises, tel que ci-après mentionné.”

Clause K.

XII. “ Il sera loisible au Gouverneur, par lettre sous la
 “ signature du Secrétaire Provincial, de choisir parmi les
 “ Commissaires à être ainsi nommés, quatre d'entre eux,
 “ dont trois formeront une Cour pour la révision des Cadastres
 “ faits en vertu du présent Acte, et pareillement, de
 “ temps à autre, de les démettre et en nommer d'autres à
 “ la place de ceux ainsi démis, décédés, qui auront résigné
 “ leur charge, ou qui seront devenus incapables d'agir :
 “ 2. La décision de deux des Commissaires ainsi choisis,
 “ que les autres soient présents ou non, sur toute matière
 “ relative à la révision de tout Cadastre fait en vertu du
 “ présent Acte, sera finale :
 “ 3. En faisant telle révision, les Commissaires procéderont
 “ sommairement, mais ils pourront ordonner la production
 “ de toute preuve qu'ils pourront juger nécessaire pour leur
 “ permettre de prononcer une décision correcte, et, pour cet
 “ objet, ils auront les mêmes pouvoirs qu'ils ont en faisant
 “ un Cadastre :
 “ 4. Aucun Commissaire ainsi choisi ne siègera pour révi-
 “ ser un Cadastre qu'il aura fait lui-même :
 “ 5. Et aucune révision de Cadastre ne sera permise, à
 “ moins que demande en ait été faite dans les quinze jours
 “ à compter de l'expiration du temps accordé en vertu de la
 “ onzième Section du présent Acte, pour qu'il soit corrigé
 “ par le Commissaire qui l'aura fait ; et toute telle demande
 “ sera faite par une Pétition présentée au Gouverneur de la
 “ part de la partie intéressée, spécifiant les objections faites

“ au dit Cadastre et les changements demandés, et demandant telle révision :

“ 6. Sur la réception de toute telle Pétition, le Secrétaire Provincial la soumettra aux Commissaires formant la Cour de Révision comme susdit, dont le devoir sera, après avoir dûment donné quinze jours d'avis de la manière prescrite par la septième Clause du présent Acte, de procéder à réviser le Cadastre y mentionné, et s'ils y trouvent quelque erreur, de la corriger, en autant qu'il y aura été objecté spécialement, et pas au-delà, mais ils ne pourront altérer aucune valeur déterminée par expertise sans le consentement de la majorité des experts ou du seul expert :

“ 7. La dite Cour de Révision pourra adjuger et taxer les frais contre toute partie qui pourra, dans son opinion, avoir demandé ou opposé la révision du Cadastre sans une cause raisonnable, et ces frais pourront être recouvrés, sur le certificat d'aucun des dits Commissaires, comme une dette due par la partie contre laquelle ils auront été adjugés, à la partie en faveur de laquelle ils auront été taxés.”

Clause L.

Etant la vingt-huitième Clause du Bill amendé.

XIII. “ Aussitôt que le Cadastre d'une Seigneurie sera complété de la manière ci-haut pourvue, le Commissaire qui l'aura fait en transmettra un triplicata au Receveur-Général de la Province, il en déposera un autre triplicata au greffe de la Cour Supérieure du District dans lequel telle Seigneurie est située, ou si telle Seigneurie est située dans deux Districts, alors au greffe de la dite Cour dans le District où sera située la plus grande partie de la Seigneurie, et gardera l'autre triplicata par devers lui jusqu'à ce qu'il y soit autrement pourvu par la loi, et il donnera avis public de tels dépôts dans les termes exprimés dans la formule A, annexée à cet Acte, ou en d'autres termes analogues, en langues Anglaise et Française, dans la *Canada Gazette*, ou tout autre papier nouvelle reconnu comme la Gazette Officielle de la Province, et dans au moins une gazette publiée dans le District où telle Seigneurie ou la plus grande partie d'icelle est située, ou s'il ne se publie aucune gazette dans tel District, tel avis sera ainsi publié dans le district le plus proche où il se publie une ou plusieurs gazettes. Et le Greffier de la Cour Supérieure fournira des copies ou des extraits de tel Cadastre dûment certifiés en la forme ordinaire à toute personne qui les demandera, et aura droit d'exiger trois deniers courant pour chaque cent mots ou chiffres contenus dans toute telle copie ou extrait ; et il fournira aussi sur demande une copie de tel Cadastre au Seigneur de la Seigneurie à laquelle il se rapporte, et les frais en seront payés à même les fonds pourvus par le présent Acte, et toutes telles copies et extraits, en mots ou en chiffres, seront considérés comme authentiques, et vaudront comme preuve *primâ facie* de toutes matières y contenues.”

Clause M.

ABOLITION DES DROITS ET DEVOIRS FÉODAUX.

“ XIV. “ Le, depuis et après le jour de la publication dans
 “ la *Canada Gazette* ou autre Gazette Officielle, comme
 “ susdit, de l’avis que le Cadastre d’aucune Seigneurie a été
 “ déposé comme susdit, tout censitaire de la dite Seigneurie
 “ possédera, en vertu d’icelui, son fonds en franc-aleu rotu-
 “ rier, libre et franc de tous cens, lods et ventes, droit de
 “ banalité, droit de retrait, et autres droits et charges Féo-
 “ dales et Seigneuriales de quelque espèce que ce soit, ex-
 “ cepté la rente constituée qui sera substituée à tous droits
 “ et charges Seigneuriales; et tout Seigneur possédera dès
 “ lors et à l’avenir son domaine et les terres non concédées
 “ de sa Seigneurie, et toutes Eaux, Pouvoir d’Eau et Im-
 “ meubles qui lui appartiennent maintenant en sa qualité
 “ de Seigneur, en franc-aleu roturier, en vertu du présent
 “ Acte, et les dites propriétés et les rentes constituées à lui
 “ payables en vertu du présent Acte par ses Censitaires, ou
 “ par tout Seigneur du Fief ou Seigneurie duquel il est le
 “ Seigneur dominant, seront tenues et possédées par lui
 “ libres et franchises de tous droits de Quint, Relief, ou autres
 “ droits ou redevances féodales dues à la Couronne ou à
 “ tout Seigneur dominant dont son Fief ou Seigneurie relève
 “ actuellement; sujet toujours, tant pour ce qui regarde le
 “ Seigneur que pour ce qui regarde le Censitaire, aux dispo-
 “ sitions de cet Acte; et le Seigneur comme tel ne sera après
 “ tel temps sujet à aucune obligation onéreuse envers ses
 “ Censitaires, et ne pourra prétendre à aucuns droits hono-
 “ rifiques, et nulle terre ou fonds ne sera à l’avenir concédé
 “ par un Seigneur pour être tenu autrement que sous la te-
 “ nure en franc-aleu roturier, ou être sujet à des droits de
 “ mutation ou autres redevances féodales.”

Clause N.

XV. “ Mais nul droit qu’un Seigneur pourra avoir acquis,
 “ en vertu d’une stipulation légale faite avant la passation
 “ du présent Acte, de prendre un terrain pour exploiter le
 “ Pouvoir d’Eau adjoignant le dit terrain et appartenant à
 “ tel Seigneur, en payant la pleine valeur de tel terrain et
 “ de toutes améliorations faites sur icelui, ne sera éteint à
 “ raison de la passation du présent Acte, mais le dit droit
 “ restera en pleine force: Pourvu toujours, que le proprié-
 “ taire de tout terrain adjoignant un Pouvoir d’Eau qui
 “ appartient au Seigneur, et qui n’est pas alors exploité par
 “ lui, pourra, en tout temps après l’expiration d’une année,
 “ à compter de la passation du présent Acte, demander au
 “ Seigneur le droit d’exploiter tel Pouvoir d’Eau, en lui
 “ payant la pleine valeur de tel droit, laquelle valeur, si elle
 “ n’est pas convenue, sera déterminée par des Arbitres, dont
 “ l’un sera nommé par le propriétaire de tel terrain, un
 “ autre par le Seigneur, et le troisième par les deux autres,
 “ ou s’ils ne peuvent s’entendre, alors par un Juge de la Cour
 “ Supérieure ou de la Cour de Circuit, et la sentence rendue
 “ par deux d’entre eux sera finale; et sur paiement ou offre

“ au Seigneur de la valeur ainsi établie, le propriétaire de
 “ tel terrain aura le droit d'exploiter tel Pouvoir d'Eau de la
 “ manière mentionnée dans la demande faite d'icelui et
 “ dans la dite sentence arbitrale.”

Clause O.

Etant la soixante-et-cinquième Clause du Bill amendé.

DÉTERMINATION DES DROITS LÉGAUX DU SEIGNEUR ET DU
 CENSITAIRE.

XVI. “ Et afin d'éviter autant que possible les frais, l'incer-
 “ titude et les délais inutiles dans l'évaluation des divers
 “ droits susdits et la confection des Cadastres des Sei-
 “ gneureries respectivement, et toutes les erreurs en matières
 “ de loi de la part des Commissaires, en vertu du présent
 “ Acte, le Procureur-Général de Sa Majesté pour le *Bas-*
 “ *Canada*, rédigera, aussitôt que possible après la passation
 “ du présent Acte, pour être soumises à la décision des Juges
 “ de la Cour du Banc de la Reine et de la Cour Supérieure
 “ pour le *Bas-Canada*, les Questions qu'il jugera les plus
 “ propres à décider les points de droit qui, dans son opi-
 “ nion, seront soumis à la considération des dits Commis-
 “ saires, en déterminant la valeur des droits de la Couronne,
 “ du Seigneur et des Censitaires, et il déposera une copie
 “ de ces questions dans le Bureau de la dite Cour du Banc
 “ de la Reine, et fera en sorte qu'une copie en soit transmise
 “ par la Poste à chacun des Juges des dites Cours :

“ 2. Les dites Questions seront alors publiées au moins une
 “ fois par semaine, pendant six semaines consécutives, dans
 “ la *Canada Gazette*, avec un avis à tous ceux qu'elles peu-
 “ vent concerner, qu'elles ont été déposées comme susdit,
 “ et sont soumises pour la décision des dits Juges.

“ 3. Les dits Juges prendront les dites Questions en consi-
 “ dération, et entendront le Procureur-Général ou le Sollici-
 “ teur-Général, et tels conseils que le Procureur-Général ou
 “ le Solliciteur-Général jugera à propos de s'associer, aussi
 “ promptement que possible après l'expiration de trente
 “ jours depuis la dernière publication des dites Questions
 “ dans la *Canada Gazette*, et il sera du devoir des dits Juges
 “ de donner à la considération de ces Questions et à l'audi-
 “ tion d'icelles telle préséance sur les autres matières
 “ devant eux, et d'adopter telles autres mesures à leur égard
 “ qui assureront la décision des dites Questions aussi promp-
 “ tement qu'il sera commodément praticable :

“ 4. Tout Seigneur pourra, en tout temps avant la fin de la
 “ dite période de trente jours après la dernière publication
 “ des dites Questions, ou avec la permission des dits Juges,
 “ en aucun temps avant l'audition d'icelles, faire déposer
 “ pour lui au greffe de la Cour du Banc de la Reine,
 “ une comparaison dans la matière des dites Questions, et
 “ après avoir ainsi fait déposer cette comparaison, il aura le
 “ droit d'être entendu par son Conseil sur ces questions, et
 “ pourra soumettre toutes Questions supplémentaires ou
 “ contre Questions, et pourra annexer à chacune des dites
 “ Questions un état de la proposition ou des propositions
 “ qu'il prétend maintenir à leur égard ; mais pas plus de

“ cinq Avocats ne seront entendus de la part de tous les Sei-
“ gneurs ainsi comparaisant, excepté avec la permission
“ spéciale de la Cour, et si un plus grand nombre demande
“ à être entendu, les Juges décideront lesquels d’entre eux
“ seront entendus :

“ 5. Les Censitaires de toute Seigneurie agissant par leur
“ Agent qui sera nommé en la manière prescrite par la
“ onzième Section du présent Acte, pourront aussi, en la
“ même manière et dans le même délai, faire déposer pour
“ eux une comparution dans le greffe de la dite Cour, et
“ ayant ainsi fait, auront droit d’être entendus par leur Con-
“ seil sur les Questions déposées par le Procureur-Général,
“ aussi bien que sur toute Question ou propositions déposées
“ par aucun Seigneur, et pourront soumettre des Questions
“ ou propositions supplémentaires ou contre Questions à
“ celles de la Couronne ou d’un Seigneur, mais pas plus de
“ cinq Conseils ne seront entendus de la part de tous les
“ Censitaires, excepté avec la permission spéciale de la
“ Cour ; et si un plus grand nombre demande à être en-
“ tendu, la Cour décidera lesquels d’entre eux le seront :

“ 6. Aucune publication ou signification d’aucune Ques-
“ tion ou propositions supplémentaires ou contre Questions
“ ne seront nécessaires, mais icelles seront imprimées, et
“ quand elles seront déposées, cinquante copies au moins
“ d’icelles seront remises au Greffier des Appels, lequel
“ donnera des copies au Procureur-Général et aux avocats
“ comparaisant pour les Seigneurs ou les Censitaires.

“ 7. A compter de l’expiration des dits trente jours après la
“ dernière publication des dites Questions, la matière sera
“ traitée par les dits Juges comme si un appel dans lequel
“ les dites Questions se seraient élevées, était pendant,
“ inscrit et prêt pour l’audition ; mais aucune action ou
“ plaidoirie ou autres procédures que celles qui sont ici
“ prescrites ne seront requises préalablement à cette audi-
“ tion ; aucune objection technique de procédure ne sera
“ accueillie, et s’il surgit quelque point concernant les pro-
“ cédures en quelque matière non prévue par le présent
“ Acte, les Juges siégeant rendront *instanter* à ce sujet telle
“ décision qui leur semblera la plus équitable et à propos.

“ 8. La décision et les opinions des dits Juges seront moti-
“ vées et rendues comme dans un Jugement dans une cause
“ en appel, dans laquelle toutes les Questions se seraient
“ élevées et auraient été débattues, mais sans autre sen-
“ tence en faveur de la Couronne ou des Seigneurs ou des
“ Censitaires, soit pour les frais ou autrement.

“ 9. La Décision qui sera ainsi prononcée sur chacune des
“ dites Questions et propositions, guidera les Commissaires
“ et le Procureur-Général, et sera considérée dans tout cas
“ réel qui s’élèvera par la suite, comme un Jugement en
“ Appel en dernier ressort de la Cour sur le point soulevé
“ par cette Question dans un cas semblable, quoique entre
“ des parties différentes ; pourvu toujours, qu’il sera com-

“ pétent aux dits Juges de prononcer des décisions séparées
 “ sur toutes Question ou Questions en particulier ; et pour-
 “ vu aussi, que si dans telle décision il y a un Juge diffé-
 “ rent d’opinion, chaque partie pourra, dans l’espace d’un
 “ mois, par pétition sommaire dûment signifiée à l’autre, en
 “ appeler de telle décision à Sa Majesté en Conseil Privé ;
 “ mais autrement, il n’y aura aucun appel de telle décision :
 “ 10. Le Gouverneur pourra, en aucun temps et de temps
 “ en temps, par Proclamation, ordonner qu’un Terme Spé-
 “ cial des dits Juges sera tenu en la Cité de *Québec* ou en la
 “ Cité de *Montréal*, et qui commencera le jour qui sera fixé
 “ à cette fin dans la dite Proclamation, laquelle sera émise
 “ vingt jours francs au moins avant le commencement du
 “ dit Terme Spécial ; et s’appliqueront au dit Terme Spé-
 “ cial toutes les dispositions de l’Acte qui constitue la dite
 “ Cour du Banc de la Reine, et de la loi relativement aux
 “ Terme ordinaires de la dite Cour (en Appel,) excepté qu’à
 “ chaque dit Terme Spécial, neuf des dits Juges formeront
 “ un Quorum ; et les Questions qui seront proposées en
 “ vertu du présent Acte, et aucune autre affaire sera prise
 “ en considération dans le dit Terme ; et le dit Terme
 “ Spécial continuera jusqu’à ce qu’il n’y ait plus devant les
 “ dits Juges, qui, au dit Terme, formeront une Cour Spé-
 “ ciale pour les fins du présent Acte ; pourvu toujours,
 “ que si dans le but de tenir un Terme, soit de la Cour du
 “ Banc de la Reine, soit de la Cour Supérieure, il devient
 “ nécessaire de suspendre les séances du dit Terme Spé-
 “ cial, les Juges d’icelle ajourneront le dit Terme Spécial
 “ jusqu’au premier jour convenable après la clôture du dit
 “ Terme, et la dite Cour Spéciale pourra, après l’audition
 “ de toutes les parties sur les diverses matières à elle sou-
 “ mises, ajourner, aux fins de rendre jugement seulement,
 “ à aucun jour ultérieur après lequel elle pourra de nouveau
 “ ajourner pour les mêmes fins, et les dits ajournements
 “ pour rendre jugement pourront être à aucun jour durant
 “ ou entre aucuns Termes de la dite Cour du Banc de la
 “ Reine, ou de la Cour Supérieure : et pourvu aussi, qu’il
 “ sera loisible au Gouverneur, par une Proclamation or-
 “ donnant le dit Terme Spécial, de suspendre ou différer
 “ tout Terme ou Termes de l’une ou l’autre des dites Cours,
 “ ou d’en modifier la durée ; et aussi, de nommer un Juge
 “ ou des Juges de Circuit, ou un Avocat ou des Avocats
 “ d’au moins dix années de pratique au Banc du *Bas-Can-
 “ da*, pour être et agir comme Juge Assistant des dites
 “ Cours ou d’aucune d’elles, pendant que durera le dit
 “ Terme Spécial et tous les ajournements d’icelui, et pour
 “ telle période de temps avant ou après qu’il pourra juger
 “ nécessaire ; et toute personne ainsi nommée aura, pour la
 “ période de telle nomination, tous les pouvoirs d’un Juge
 “ de la Cour dont il aura été nommé Juge Assistant, ex-
 “ cepté les pouvoirs donnés par le présent Acte. Le Juge
 “ président à tel Terme Spécial sera le Juge-en-Chef de la
 “ Cour du Banc de la Reine, s’il est présent ; s’il est absent,
 “ le Juge-en-Chef de la Cour Supérieure ; et si les deux

“ Juges-en-Chef sont absents, le plus Ancien des Juges puisés de la Cour du Banc de la Reine alors présent.”

Clause P.

Etant la soixante-et-sixième Clause du Bill amendé.

APPROPRIATION PROVINCIALE POUR VENIR EN AIDE AUX CENSITAIRES ET SUBVENIR AUX DÉPENSES DU PRÉSENT ACTE.

XVII. “ Les émoluments et déboursés des Commissaires qui seront nommés en vertu du présent Acte, ainsi que les dépenses qui seront encourues en vertu d'icelui, seront payés à même le Fonds Consolidé du Revenu de cette Province, par Warrant du Gouverneur ; et une somme n'excédant pas en totalité ce qui restera du montant ci-après limité, après déduction des dits émoluments, déboursés et dépenses, pourra pareillement être payée à même le dit Fonds pour les fins du présent Acte ; et il sera loisible au Gouverneur en Conseil de faire en sorte qu'une somme ou des sommes n'excédant pas en totalité la somme requise pour défrayer les dépenses autorisées par le présent Acte, soient prélevées au moyen de Débentures qui seront émises sur le crédit du dit Fonds Consolidé du Revenu, suivant telle forme, portant tel taux d'intérêt, et dont le principal et l'intérêt seront payables à même le dit Fonds, en tels temps et lieu que le Gouverneur en Conseil jugera le plus avantageux pour l'intérêt public ; et les deniers ainsi prélevés comme susdit formeront partie du dit Fonds Consolidé du Revenu de cette Province : pourvu toujours, que le montant total des deniers à être ainsi payés, soit en argent, soit en débentures, en vertu du présent Acte, n'excédera pas de plus de cent cinquante mille louis la somme dont le produit annuel en moyenne des autres sources de Revenu ci-après mentionnées (sur la moyenne des cinq dernières années) serait l'intérêt annuel à six pour cent par année, ajouté à la valeur des droits de la Couronne dans les Seigneuries affectées par le présent Acte.”

Clause Q.

Etant la soixante-et-septième Clause du Bill amendé.

XVIII. “ Les deniers provenant des sources de Revenu suivantes, seront et sont par le présent Acte spécialement appropriés pour rembourser au dit Fonds Consolidé du Revenu le montant qui pourra en être pris pour payer les sommes qui doivent être payées sur icelui en vertu de la section précédente, savoir :—

“ Tous les deniers provenant de la valeur des Droits de la Couronne, droit de quint et autres redevances dans ou sur les Seigneuries dont la Couronne est le Seigneur dominant, et qui doivent être commués par le présent Acte, suivant que telle valeur sera fixée par les Cadastres des dites Seigneuries respectivement, ainsi que tous les arrérages des dits droits ;

“ Tous les deniers provenant des Revenus de la Seigneurie de *Lauron*, et de la vente de toute partie de la dite Sei-

“ gneurie qui pourra être vendue par la suite, ainsi que de
 “ tous arrérages de ces Revenus ;
 “ Tous les deniers provenant des Droits sur les Encans, et
 “ les Licences d’Encanteurs dans le *Bas-Canada* ;
 “ Tous les deniers provenant, dans le *Bas-Canada*, des Li-
 “ cences accordées pour vendre du Vin ou des Liqueurs
 “ Spiritueuses ou fermentées en détail dans des lieux autres
 “ que des lieux d’Entretien Public, communément appelés
 “ Licences de Magasin ou Boutique ;
 “ Tous les deniers provenant des Licences d’Auberge dans
 “ le *Bas-Canada*, après que les charges portées actuellement
 “ sur ce Fonds auront été liquidées, excepté cependant la
 “ partie de ce Fonds qui aura été prélevée dans les Town-
 “ ships. Et il sera tenu des comptes séparés de tous les
 “ deniers provenant des sources de revenu susdites, et les
 “ deniers déboursés en vertu du présent Acte, en allouant
 “ l’intérêt des deux côtés aux taux alors courant sur les Dé-
 “ bentes Provinciales, afin que si les sommes payables à
 “ même le Fonds Consolidé du Revenu, en vertu du pré-
 “ sent acte, excédaient en totalité le montant total des
 “ sommes provenant des sources de Revenu ainsi spéciale-
 “ ment appropriées, et tout intérêt alloué sur icelle comme
 “ susdit, une somme égale à tel excédant puisse être mise
 “ à part, et elle sera mise à part pour être appropriée par le
 “ Parlement pour quelque objet local ou des objets locaux
 “ dans le *Haut-Canada*.”

Clause R.

XIX. “ Le Fonds Spécial constitué comme susdit pour les
 “ fins du présent Acte, sera, déduction faite des dépenses
 “ encourues en vertu du présent Acte, approprié à aider
 “ les Censitaires des diverses Seigneuries en la manière
 “ suivante :—

“ 2. La somme qui sera établie comme la valeur des Droits
 “ de la Couronne dans chaque Seigneurie, comme susdit,
 “ sera appropriée en aide aux Censitaires de la dite Seigneu-
 “ rie, en réduction des rentes constituées représentant les
 “ lods et ventes ou autres droits de mutation en icelles, sui-
 “ vant un pourcentage égal de réduction dans chaque dite
 “ rente ;

“ 3. La balance du dit Fonds Spécial sera répartie par le
 “ Receveur-Général entre les diverses Seigneuries aux-
 “ quelles le présent Acte s’étend, donnant à chacune d’elles
 “ un pourcentage égal sur le montant total des rentes consti-
 “ tuées établies par le Cadastre de chaque telle Seigneurie,
 “ déduction faite de la valeur des Droits de la Couronne sur
 “ icelles, et la somme ainsi répartie à chaque seigneurie,
 “ sera, par le Receveur-Général, employée dans l’ordre sui-
 “ vant, qui sera l’ordre des charges dont elle sera grevée :—

“ 1^o. Au rachat de telle partie des dites rentes constituées
 “ représentant les lods et ventes ou autres droits de muta-
 “ tion dans la Seigneurie, qui restera après la réduction
 “ faite par l’emploi de la valeur des Droits de la Couronne
 “ comme susdit, suivant un pourcentage égal de réduction
 “ dans telles rentes restant dans chaque cas :

- “ 2o. Au rachat des rentes constituées représentant la banalité dans la Seigneurie, suivant un pourcentage égal de réduction dans chaque telle rente :
- “ 3o. Au rachat des rentes constituées représentant les cens et rentes et autres redevances sur les Fonds possédés pour les fins de l'agriculture dans la Seigneurie, suivant un pourcentage égal de réduction dans chaque telle rente constituée, excédant le taux d'un denier et demi par année par arpent :
- “ 4o. La réduction des dites rentes constituées sera toujours en proportion de la somme capitale employée à effectuer telle réduction, la réduction étant égale à l'intérêt légal du dit capital ;
- “ 5o. Les sommes ainsi réparties pour chaque Seigneurie appartiendront au Seigneur d'icelle, sujettes toujours au droit du Seigneur dominant, et seront traitées à tous égards comme deniers payés pour le rachat des rentes constituées mentionnées dans le Cadastre de la dite Seigneurie, sujettes aux dispositions spéciales ci-après établies.”

Clause S.

Etant la quarante-neuvième Clause du Bill amendé.

DESTINATION DES DENIERS PROVENANT DU RACHAT DES DROITS SEIGNEURIAUX, ETC.

XX. “ Tout propriétaire de Seigneurie qui a sous sa mouvance un autre ou plusieurs Fiefs (à moins que la valeur de ses droits ait été entrée dans le Cadastre d'icelle,) et tout créancier hypothécaire sur aucune Seigneurie dont le Cadastre aura été déposé au greffe de la Cour Supérieure dans le district dans lequel telle Seigneurie ou partie d'icelle est située, sera tenu de filer une opposition à la distribution de tous deniers provenant ou qui pourront provenir du rachat de Droits Seigneuriaux dans telle Seigneurie, pour la conservation de ses droits, dans les six mois qui s'écouleront à compter de la date de l'avis annonçant dans la *Canada Gazette*, que le Cadastre de la dite Seigneurie a été déposé ; toute telle opposition sera déposée au dit greffe et durera trente ans, à moins qu'elle ne soit retirée plutôt ou renvoyée par jugement de la cour ; et si aucune telle opposition est renouvelée dans moins de trente ans, l'opposant n'aura droit de se faire payer que les frais d'une seule opposition ; et pendant que telle opposition sera en force, tout censitaire qui paiera le capital ou deniers du rachat de la rente constituée au Seigneur, le fera à son péril et sous peine d'être responsable envers tel opposant pour toute perte qu'il pourra par là encourir.”

Clause T.

Etant la cinquantième Clause du Bill amendé.

XXI. “ Pour la conservation de leurs droits, les mineurs, les personnes interdites, les femmes sous puissance de mari, même pour douaire non encore ouvert, et les substitués ou ceux qui ont des droits contingents, par eux mêmes ou leurs tuteurs, curateurs, maris ou autres, qui peuvent agir pour eux, seront également tenus, pour la

“ conservation de leurs privilèges, de former opposition à la
 “ distribution de tous tels deniers, de la manière prescrite
 “ par la section précédente ; mais les tuteurs, curateurs
 “ maris ou autres, qui auront négligé de former opposition
 “ ainsi, ne cesseront pas d’être néanmoins responsables, vis-
 “ à-vis les personnes sous leur garde ou puissance, des
 “ pertes résultant de leur négligence à cet égard.”

Clause U.

Etant la quarante-huitième Clause du Bill amendé.

XXII. “ Si après l’expiration de six mois à compter du
 “ jour de la première publication dans la *Canada Gazette*,
 “ de l’avis du Receveur-Général annonçant le dépôt du Ca-
 “ dastre de la Seigneurie dans laquelle tel fonds est situé,
 “ le possesseur de la dite Seigneurie exhibe au Receveur-
 “ Général un certificat donné par le Greffier de la Cour Supé-
 “ rieure pour le district dans lequel le Cadastre de telle
 “ Seigneurie ou un triplicata d’icelui est déposé, constatant
 “ l’absence de toute opposition au paiement des sommes
 “ de rachat dans telle Seigneurie, le dit Receveur-Général
 “ payera au dit Seigneur, sur son récépissé en double, le
 “ montant de tous deniers revenant au dit Seigneur à même
 “ le fonds spécial ci-dessus mentionné avec intérêt, à six
 “ pour cent par an, à compter de la date du dit avis, et dès
 “ lors le Seigneur aura plein pouvoir de recevoir le prix des
 “ rentes constituées dans sa Seigneurie directement des
 “ Censitaires, et de faire des dites rentes ce qu’il trouvera
 “ à propos.”

Clause V.

Etant la cinquante-neuvième Clause du Bill amendé.

XXIII. “ Lorsque le Receveur-Général aura constaté le mon-
 “ tant des deniers revenant à un Seigneur, à même le fonds
 “ spécial par le présent approprié à l’aide des Censitaires, et
 “ qu’il aura été formé comme susdit une opposition à la
 “ distribution des deniers, le Receveur-Général déposera un
 “ certificat du dit montant entre les mains du Greffier de la
 “ Cour Supérieure, dans le district où aura été déposé le
 “ Cadastre relatif à la dite Seigneurie ; et la dite Cour fera la
 “ distribution des dits deniers parmi les opposants, suivant
 “ l’ordre de leurs hypothèques et la préférence de leurs pri-
 “ vilèges respectifs ; et le Receveur-Général le paiera au
 “ Greffier de la Cour pour être distribué suivant cet ordre,
 “ mais l’intérêt sur toute somme revenant à un Seigneur et
 “ entre les mains du Receveur-Général sera toujours payable
 “ au dit Seigneur.”

Clause W.

Etant la cinquante-troisième Clause du Bill amendé.

XXIV. “ Tous ceux qui possèdent en main-morte, les cor-
 “ porations, tuteurs, curateurs et administrateurs possédant
 “ des fonds tenus en roture, ou les possesseurs de fonds sub-
 “ stitués, dont les rentes constituées pourront être rachetées
 “ avec avantage pour ceux qu’ils représentent, pourront
 “ effectuer le rachat de toute rente constituée en vertu des

“ dispositions du présent Acte, en payant tout le prix du
 “ rachat, à même les deniers de ceux qu'ils représentent ;
 “ pourvu que les tuteurs, curateurs et usufruitiers, et les
 “ possesseurs de biens substitués observent les formalités
 “ prescrites par la loi pour l'aliénation des biens de ceux
 “ dont les droits seront représentés par eux ; mais ceux qui
 “ possèdent en main-morte et les corporations ne seront
 “ tenues d'observer aucune formalité dans ou avant le rachat
 “ d'aucune dite rente constituée, autre que celles qui sont
 “ prescrites par le présent Acte.”

Clause X.

Etant la cinquante-quatrième Clause du Bill amendé.

XXV. “ Et il sera loisible aux diverses Communautés Re-
 “ ligieuses ou Ecclésiastiques possédant dans le *Bas-Canada*,
 “ des Fiefs ou Seigneuries en main-morte, de placer de
 “ temps à autre, à volonté, sur des biens-fonds ou proprié-
 “ tés foncières dans cette Province, ou sur des garanties
 “ publiques ou privées dans cette Province, selon qu'elles le
 “ jugeront plus convenable ou plus avantageux pour leurs
 “ Communautés respectives, toutes sommes de deniers qui
 “ pourront leur revenir du rachat de toute rente constituée
 “ créée en vertu du présent Acte, ou à même le Fonds Spé-
 “ cial approprié par le présent Acte.”

Clause Y.

DESTINATION ET CARACTÈRE LÉGAL DES PROPRIÉTÉS ET
 DROITS QUI REPRÉSENTERONT CI-APRÈS LES SEIGNEURIES.

XXVI. “ A l'égard de tous les droits acquis dans ou sur
 “ aucune Seigneurie, avant la publication dans la *Canada*
 “ *Gazette*, de l'avis du Receveur-Général, du dépôt entre ses
 “ mains du Cadastre d'une Seigneurie, et pour la conser-
 “ vation desquels une opposition aura été filée dans les six
 “ mois à compter de la date de la dite publication, tous les
 “ biens fonds et droits réels qui lors de la passation et im-
 “ médiatement avant la passation du présent Acte, étaient
 “ possédés par le Seigneur comme faisant partie de sa Sei-
 “ gneurie, tous les droits qui lui seront assurés par le Ca-
 “ dastre d'icelle, toutes les rentes à être créées par le présent
 “ Acte, tous les deniers qui proviendront du rachat de toutes
 “ telles rentes, ou qui seront reçus par le Seigneur sur l'al-
 “ location faite par le présent Acte aux Censitaires pour le
 “ rachat des Droits, Charges et Redevances Seigneuriales,
 “ et toutes les propriétés et droits acquis par tel Seigneur de
 “ manière à représenter tels deniers, seront pris et considé-
 “ rés comme étant inhérents au domaine de telle Seigneurie,
 “ et comme représentant telle Seigneurie ; mais à l'égard
 “ de tous droits à échoir ci-après, ou pour la conservation
 “ desquels il n'aura pas été filé d'opposition dans le délai
 “ susdit, tous tels biens fonds, droits, rentes et deniers se-
 “ ront pris et considérés être, et seront à toutes fins quel-
 “ conques, des propriétés et droits séparés et indépendants ;
 “ et il ne sera pas nécessaire qu'aucune personne se qualifie
 “ comme étant ou comme ayant toujours été Seigneur pour
 “ pouvoir posséder ou recouvrer, ou exercer aucun d'iceux.”

Clause Z.

XXVII. " Toutes rentes constituées, à être créées en vertu du présent Acte, auront les mêmes privilèges *ex causâ* que le droit du Bailleur de Fonds, et la même préférence sur toutes autres réclamations hypothécaires affectant le bien fonds, que tous droits Seigneuriaux sur tel bien fonds, ou provenant de tel bien fonds, auraient eu avant le rachat des dits droits, sans aucun enregistrement à cet effet ; mais le créancier n'aura pas le droit de recouvrer plus de cinq années d'arrérages de toutes telles rentes ; et à défaut de meubles suffisants pour prélever le montant d'un jugement pour tels arrérages, quoiqu'il se monte à moins que dix louis courant, exécution pourra émaner contre tel bien fonds après un délai d'une année, à compter de la date de tel jugement et pas avant."

Clause AA.

XXVIII. " Toute rente constituée, établie en vertu du présent Acte, sera toujours rachetable du consentement du propriétaire du bien fonds et du Seigneur, dans les cas où le Seigneur a droit au capital d'icelle pour son usage et pas autrement ; mais si la Seigneurie est substituée ou possédée par un tuteur, curateur ou propriétaire usufruitier, et qu'une opposition soit filée et alors en force, la rente et les arrérages seulement seront reçus, sujets toujours à l'exception dans la clause suivante, qui s'appliquera à tous les cas de rachat de telles rentes."

Clause BB.

XXIX. " Pourvu toujours, qu'il ne sera pas loisible de racheter aucune rente constituée que du consentement du Seigneur ayant droit au capital d'icelle pour son propre usage, en aucun autre temps dans aucune année que le jour auquel telle rente est payable : mais pourvu aussi, qu'il sera, en tout temps, et soit que le Seigneur ait ou n'ait pas droit au capital des rentes constituées, en vertu du présent Acte, pour son propre usage, loisible aux Censitaires dans toute Seigneurie de racheter par un seul paiement toutes les dites rentes constituées restant alors dans la Seigneurie, et dans tel cas le prix de rachat sera payé au Seigneur, s'il n'y a pas alors d'opposition de filée comme susdit et en force ; et s'il y a une telle opposition, alors il sera payé au Receveur-Général, et il en sera disposé à tous égards comme de deniers revenant au Seigneur du Fonds Spécial approprié pour venir en aide aux Censitaires : et le paiement de tel prix de rachat sera toujours un des objets pour lequel des deniers pourront être prélevés sur le crédit du Fonds d'Emprunt Municipal Consolidé pour le *Bas-Canada*, en vertu d'aucune loi en force pour le prélèvement de deniers sur le crédit de tel fonds ; et le prix de rachat en vertu de cette clause sera toujours la somme capitale dont les rentes rachetées seront égales à l'intérêt légal, à moins qu'il ne soit convenu d'un autre taux entre les Censitaires et un Seigneur ayant droit à tel prix de rachat pour son propre usage."

Clause CC.

Etant la douzième Clause du Bill amendé.

DISPOSITIONS DIVERSES.

XXX. "La vente par décret n'aura l'effet de libérer aucun
 "immeuble tenu alors et jusque là à titre de cens et ainsi
 "vendu, d'aucun des arrérages de droits, charges, condi-
 "tions ou réserves établis en faveur du Seigneur, sur tel
 "immeuble dus avant la complétion du Cadastre de la Sei-
 "gneurie, dans laquelle tel immeuble est situé, ou de toute
 "rente constituée payable sur icelui en vertu de tel Cadas-
 "tre ; mais tout tel immeuble sera censé avoir été vendu à
 "la charge pour l'avenir de tous tels droits, charges, condi-
 "tions ou réserves, sans que le Seigneur soit tenu pour cette
 "fin de former opposition avant la vente."

Clause DD.

Etant la treizième Clause du Bill amendé.

XXXI. " Si, nonobstant les dispositions de cet Acte, l'on
 "forme à l'avenir, quelque opposition afin de charge pour
 "la conservation d'aucun des droits, charges, conditions ou
 "réserves mentionnées dans la Clause de cet Acte qui pré-
 "cède immédiatement la présente Clause, telle opposition
 "n'aura pas l'effet de suspendre la vente, et l'opposant
 "n'aura droit à aucun frais sur icelle, mais elle sera rap-
 "portée en Cour par le Shérif, après la vente, pour valoir
 "ce que de droit."

Clause EE.

Etant la quarante-deuxième Clause du Bill amendé.

XXXII. " Le Seigneur de qui relevait tout fonds dont la
 "tenure sera commuée, en vertu du présent Acte, sera main-
 "tenu dans ses privilèges et hypothèques sur ce fonds pour
 "le paiement de tous arrérages de droits Seigneuriaux
 "légalement dus lors de cette Commutation.

Clause FF.

Etant une partie de la quarante-troisième Clause du Bill
 amendé.

CERTAINES TERRES DÉCLARÉES AVOIR ÉTÉ ET ÊTRE TENUES
EN FRANC-ALEU ROTURIER.

XXXIII. " Tous fonds que tout Seigneur a, par un Acte ou
 "Contrat par écrit exécuté avant ce jour, déchargé, ou
 "qu'il est convenu de décharger de tous droits Seigneur-
 "iaux, en considération du paiement d'une somme d'ar-
 "gent ou d'une rente annuelle, sont par le présent déclarés
 "être, et avoir été, du jour de la date de tout tel acte ou
 "contrat, francs de tous tels droits Seigneuriaux, et tenus
 "en franc-aleu roturier ; mais les commissaires pour la
 "confection des Cadastres des Seigneuries dans lesquelles
 "seront situés tels fonds, agiront à l'égard de tous tels
 "fonds, comme s'ils étaient tenus en roture, et lorsqu'ils se-
 "ront sujets à une rente annuelle, ils établiront et spécifie-
 "ront dans le Cadastre le capital de toute telle rente, afin
 "qu'elle puisse être rachetée par la personne tenue au

“ paiement d'icelle, de la même manière que toute rente
“ constituée établie par le présent Acte.”

Clause GG.

Etant une partie de la quarante-troisième Clause du Bill
amendé.

XXXIV. “ Tous fonds sur lesquels des droits d'indemnité
“ ont été payés à un Seigneur, et qui n'ont pas été vendus
“ ou concédés depuis tel paiement à des personnes possé-
“ dant autrement qu'en main-morte, sont par le présent
“ déclarés être, et avoir été, du jour de la date de tel paie-
“ ment ou de tout acte ou contrat par écrit obligeant tel pro-
“ priétaire à payer tels droits, déchargés de toutes rede-
“ vances et charges seigneuriales, et tenus en franc-aleu
“ roturier, mais sujets au paiement d'une rente constituée
“ égale aux cens et rentes légalement dus sur iceux.”

Page 24, ligne 30.—Après “ interprétation” insérez “ et étendue du présent
“ acte.”

Page 24, ligne 32.—Retranchez depuis “ Acte” jusqu'à “ né” dans la 33^e ligne.

Page 24, ligne 43 et 44.—Retranchez depuis “ Majesté” jusqu'à “ aux” dans la
45^e ligne.

Page 24, ligne 45.—Retranchez depuis “ terre” jusqu'à “ des.”

Page 25, ligne 5.—Retranchez depuis “ Sherrington” jusqu'à la fin de la clause,
et insérez : “ Pourvu toujours que le Gouverneur en Conseil
“ pourra, s'il le trouve à propos, accorder aux Censitaires
“ des Seigneuries de la Couronne dont les revenus appar-
“ tiennent à la Province, (y compris les Seigneuries du ci-
“ devant Ordre des Jésuites) sur commutation de leurs terres,
“ des avantages et une aide égaux à ceux qui sont par le
“ présent Acte accordés aux Censitaires des Seigneuries qui
“ ne sont pas exemptées de l'opération du présent acte.”

Page 25, ligne 8.—Retranchez depuis “ Acte” jusqu'à “aux” dans la 9^e ligne, et
insérez “ n'affectera le droit de recevoir ou recouvrer tous.”

Page 25, ligne 9.—Retranchez depuis “ de” jusqu'à “échues” et insérez “ Droits
“ Seigneuriaux.”

Page 25, ligne 10.—Retranchez depuis “ Acte” jusqu'à “ no,” dans la douzième
ligne, et insérez “ ou.”

Page 25, ligne 16.—Retranchez depuis “réclamer” jusqu'à “Seigneur,” dans la
“ 18^e ligne, et insérez : “ par suite de la privation d'aucun
“ droit dont elle croirait avoir été illégalement privée par
“ son.”

Page 25, ligne 19.—Retranchez depuis “ passé” jusqu'à la fin de la clause, et
insérez : “ et rien de contenu dans le présent Acte ne sera
“ censé affaiblir ou maintenir aucune réclamation d'aucun
“ Seigneur ou d'aucun Censitaire à aucun droit réclamé
“ par ou pour eux, respectivement, à l'audition des ques-
“ tions et propositions qui, en vertu du présent Acte, de-
“ vront être soumises à la décision des Juges, mais icelles
“ seront décidées suivant la loi, telles qu'elles l'étaient im-
“ médiatement avant la passation du présent Acte.”

Page 25, ligne 46.—Après “ Seigneurie” insérez les mots : “Seigneur et Censi-
“ taire s'appliqueront au propriétaire de toute rente con-
“ stituée créée en vertu du présent acte, et la personne qui

“ en est chargée respectivement, aussi bien qu’au proprié-
 taire et la personne chargée des dits droits et devoirs
 représentés par la dite rente.”

Page 26, ligne 7.—Retranchez depuis “dépendances” et insérez Clause H.H.

Clause HH.

“ La législature se réserve le droit de faire toute disposi-
 tion déclaratoire ou autre qui pourra être jugée néces-
 saire pour mettre pleinement à effet l’objet du présent
 Acte, lequel objet est déclaré être,—d’abolir, aussitôt que
 possible, tout droits, charges et redevances Féodales et
 Seigneuriales, en leur substituant des rentes constituées
 d’égale valeur,—d’accorder au Seigneur une indemnité
 raisonnable, et rien de plus, pour tous les droits lucratifs
 que la loi lui donne, et que le présent Acte abolira,—de
 conserver les droits des tiers, à moins que tels droits ne
 soient perdus par leur propre faute ou négligence, et
 d’aider le censitaire à même les Fonds Provinciaux à ra-
 cheter ces charges Seigneuriales qui sont si préjudiciables
 à son indépendance, à son industrie et à son esprit d’en-
 treprise;—et toute prescription et disposition du présent
 Acte recevront l’interprétation la plus libérale possible, dans
 la vue d’assurer la mise à effet de l’intention de la légis-
 lature telle que déclarée par le présent.”

Dans la Cédule du Bill.

Page 26, ligne 17.—Retranchez depuis “indiquant” jusqu’à “les” et insérez
 “rentes constituées en lesquelles.”

Page 26, ligne 20.—Retranchez “pourront être rachetés” et insérez “sont con-
 vertis.”

Page 26, ligne 26.—Retranchez depuis “Commissaire” jusqu’à la fin de toutes
 les formules dans la Cédule, et insérez: “sous l’autorité de
 l’Acte Seigneurial de mil huit cent cinquante-quatre.”

Dans le Préambule du Bill.

Retranchez depuis “Attendu” dans la première ligne, jusqu’à “à” dans la 14e
 ligne, et insérez: “qu’il est expédient d’abolir tous Droits et
 Devoirs Féodaux dans le *Bas-Canada*, soit qu’ils portent
 sur le Censitaire ou sur le Seigneur, et d’assurer une
 compensation raisonnable au dernier pour tout droits lu-
 cratifs qu’il possède aujourd’hui légalement, et qu’il perdra
 par telle abolition; et, attendu qu’en considération des
 grands avantages qui doivent résulter pour la Province de
 l’abolition des dits Droits et Devoirs Féodaux, et de la sub-
 stitution d’une tenure libre à celle sous laquelle ont été
 tenues jusqu’ici les propriétés qui y sont sujettes, il est
 expédient d’aider le Censitaire à racheter les dites charges,
 plus spécialement pour ce qui est de celles qui, tout en
 pesant le plus lourdement sur l’industrie et l’esprit d’en-
 treprise, ne peuvent, par leur nature même être autrement
 rendues immédiatement rachetables sans oppression et in-
 justice dans beaucoup de cas.”

Dans le Titre du Bill.

Retranchez depuis “pour” jusqu’à “l’abolition.”

L'Honorable M. le Procureur-Général *Drummond* a proposé, secondé par l'Honorable M. *Morin*, et la Question ayant été mise, Que les dits Amendements soient maintenant lus une seconde fois ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs

<i>Alley</i> ,	<i>Crawford</i> ,	<i>Laporte</i> ,	<i>Poulin</i> ,
<i>Bell</i> ,	<i>Crysler</i> ,	<i>Larwill</i> ,	<i>Powell</i> ,
<i>Blanchet</i> ,	<i>Dostaler</i> ,	<i>LeBoutillier</i> ,	<i>Rhodes</i> ,
<i>Brodeur</i> ,	<i>Drummond</i> , Pro. Gén.	<i>Lyon</i> ,	<i>Robinson</i> ,
<i>Cartier</i> ,	<i>Felton</i> ,	<i>Macdonald</i> , Pro. Gén.	<i>Ross</i> , Sol. Gén.
<i>Casault</i> ,	<i>Ferres</i> ,	<i>MacNab</i> , Sir A. N.	<i>Smith</i> , Sol. Gén.
<i>Cauchon</i> ,	<i>Gill</i> ,	<i>Mongonais</i> ,	<i>Smith</i> , <i>Sidney</i> ,
<i>Cayley</i> ,	<i>Hincks</i> ,	<i>Morin</i> ,	<i>Spence</i> ,
<i>Chabot</i> ,	<i>Labelle</i> ,	<i>Morrison</i> , Joseph C. 39.	<i>Stevenson</i> .
<i>Chauveau</i> ,	<i>Langton</i> ,	<i>O'Farrell</i> ,	

CONTRE.

Messieurs

<i>Bourassa</i> ,	<i>Dorion</i> , Jean B. E.	<i>Jobin</i> ,	<i>Pouliot</i> ,
<i>Brown</i> ,	<i>Dorion</i> , Antoine A.	<i>Laberge</i> ,	<i>Prévost</i> ,
<i>Bureau</i> ,	<i>Dufresne</i> ,	<i>Lemieux</i> ,	<i>Sanborn</i> ,
<i>Cooke</i> ,	<i>Fortier</i> , Octave C.	<i>Macdonald</i> , John S.	<i>Taché</i> ,
<i>Daoust</i> , Charles,	<i>Fournier</i> ,	<i>Mackenzie</i> ,	<i>Thibaudeau</i> ,
<i>Darche</i> ,	<i>Galt</i> ,	<i>Marchildon</i> ,	<i>Turcotte</i> ,
<i>Desaulniers</i> ,	<i>Guvremont</i> ,	<i>Murney</i> ,	<i>Valois</i> ,
<i>De Witt</i> ,	<i>Holton</i> ,	<i>Papin</i> ,	33. <i>Young</i> .
<i>Dionne</i> ,			

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Et le premier Amendement ayant été lu une seconde fois ;

M. *Holton* a proposé, secondé par M. *Mackenzie*, et la Question ayant été mise, Que cette Chambre s'ajourne maintenant ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs

<i>Bourassa</i> ,	<i>Dorion</i> , Antoine A.	<i>Laberge</i> ,	<i>Pouliot</i> ,
<i>Brown</i> ,	<i>Dorion</i> , Jean B. E.	<i>Lemieux</i> ,	<i>Prévost</i> ,
<i>Bureau</i> ,	<i>Dostaler</i> ,	<i>Macdonald</i> , John S.	<i>Sanborn</i> ,
<i>Cooke</i> ,	<i>Dufresne</i> ,	<i>Mackenzie</i> ,	<i>Thibaudeau</i> ,
<i>Daoust</i> , Charles,	<i>Galt</i> ,	<i>Marchildon</i> ,	<i>Turcotte</i> ,
<i>Darche</i> ,	<i>Guvremont</i> ,	<i>Murney</i> ,	<i>Valois</i> ,
<i>Desaulniers</i> ,	<i>Holton</i> ,	<i>Papin</i> ,	30. <i>Young</i> .
<i>De Witt</i> ,	<i>Jobin</i> ,		

CONTRE.

Messieurs

<i>Alley</i> ,	<i>Crawford</i> ,	<i>Laporte</i> ,	<i>Poulin</i> ,
<i>Bell</i> ,	<i>Crysler</i> ,	<i>Larwill</i> ,	<i>Powell</i> ,
<i>Blanchet</i> ,	<i>Drummond</i> , Pro. Gén.	<i>LeBoutillier</i> ,	<i>Rhodes</i> ,
<i>Brodeur</i> ,	<i>Felton</i> ,	<i>Lyon</i> ,	<i>Robinson</i> ,
<i>Borton</i> ,	<i>Ferres</i> ,	<i>Macdonald</i> , Pro. Gén.	<i>Ross</i> , Sol. Gén.
<i>Cartier</i> ,	<i>Fournier</i> ,	<i>MacNab</i> , Sir A. N.	<i>Smith</i> , Sol. Gén.
<i>Casault</i> ,	<i>Gill</i> ,	<i>Mongonais</i> ,	<i>Smith</i> , <i>Sidney</i> ,
<i>Cauchon</i> ,	<i>Hincks</i> ,	<i>Morin</i> ,	<i>Spence</i> ,
<i>Cayley</i> ,	<i>Labelle</i> ,	<i>Morrison</i> , Joseph C.	<i>Stevenson</i> ,
<i>Chabot</i> ,	<i>Langton</i> ,	<i>O'Farrell</i> ,	41. <i>Taché</i> .
<i>Chauveau</i> ,			

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général *Drummond*, secondé par l'Honorable M. *Chabot*,
La Chambre s'est ajournée.

Veneris, 15^o die Decembris ;

ANNO 18^o VICTORIÆ REGINÆ, 1854.

LES Pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par M. *Loranger*,—la Pétition du Très-Révérend A. T. *Truteau*.

Par l'Honorable M. *Chabot*,—la Pétition du Révérend L. *Marceau* et autres, de la Paroisse de *Ste. Cécile du Bic*.

Par M. *Sidney Smith*,—la Pétition de *John Wilson* et autres, du Township de *Haldimand*.

Conformément à l'Ordre du jour, la Pétition suivante a été lue :—

De *William Lyon Mackenzie*, Ecuyer, de la Cité de *Toronto* ; demandant le paiement de certaines somme qu'il allègue lui être dues par cette Province.

Ordonné, Que la dite Pétition soit imprimée pour l'usage des Membres de cette Chambre.

L'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald* a proposé, secondé par l'Honorable M. *Morin*, et la Question ayant été mise, Que cette Chambre, lorsqu'elle s'ajournera aujourd'hui, s'ajourne à Demain à dix heures de l'avant-midi ; la Chambre s'est divisée :—Et la Question a été résolue dans l'affirmative.

M. *Ferres* a proposé, secondé par l'Honorable M. *Young*, et la Question ayant été mise, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant d'ordonner à l'Officier qu'il appartient de mettre devant cette Chambre un Etat contenant la Liste des noms des Navires enregistrés dans la Province ; les Ports où ils l'ont été, et leur tonnage ; et les anciens et les nouveaux noms des Navires auxquels on a accordé de nouveaux registres ; les Ports où les nouveaux registres ont été accordés ; les raisons pour lesquelles ils l'ont été ; et aussi un Etat indiquant en détail les saisies faites et les pénalités imposées pour contravention aux Loix de Douane, aux termes de la disposition de la 19^{me} Section de l'Acte des Douanes ; tel Etat devant s'étendre depuis la date du dit Acte jusqu'au 31 Décembre 1854 ; la Chambre s'est divisée :—Et la Question a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

M. *Cauchon* a proposé, secondé par M. *Ferres*, et la Question ayant été mise, Que cette Chambre se forme immédiatement en Comité pour établir des dispositions relativement aux Dépenses de la Commission d'Enquête nommée le six courant, par le Comité chargé de décider de l'Electon Contestée pour le Comté de *Lotbinière*, dans le cas où le Parlement serait dissout avant qu'il soit rendu un Jugement final par le Comité ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs

Blanchet,
Brodeur,
Cusault,
Cauchon,

Drummond, Pro. Gén. *Labelle*,
Felton, *Laporte*,
Fortier, Thomas *LeBoutillier*,
Fortier, Octave C. *Loranger*,

Poulin,
Pouliot,
Ross, Sol. Gén.
Smith, Sidney,

<i>Chabot,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Macdonald, Pro.Gén.Spence,</i>
<i>Chauveau,</i>	<i>Gill,</i>	<i>Meagher, Thibaudeau,</i>
<i>Crawford,</i>	<i>Hincks,</i>	<i>Morin, 29. Turcotte.</i>
<i>Desaulniers,</i>		

CONTRE.

Messieurs

<i>Bourassa,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>Macdonald, John S. Prévost,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Ferres,</i>	<i>McDonald, Roderick, Rhodes,</i>
<i>Darche,</i>	<i>Galt,</i>	<i>Mackenzie, Taché,</i>
<i>De Witt,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Marchildon, Valois,</i>
<i>Dionne,</i>	<i>Holton.</i>	<i>Papin, 21. Young.</i>
<i>Dostaler,</i>		

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil.

L'Ordre du jour, pour recevoir le Rapport du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour amender et étendre l'Acte pour établir un Fonds Consolidé d'Emprunt Municipal pour le *Haut-Canada*, étant lu;

Ordonné, Que le dit Ordre du jour soit déchargé, et que le Bill soit renvoyé de nouveau à un Comité de toute la Chambre, aux fins d'ajouter le Proviso suivant à la fin de la 2me Clause: "Pourvu toujours qu'il ne sera loisible à aucune Municipalité de passer aucun Règlement aux fins de prélever un Emprunt en vertu du présent Acte pour un montant excédant vingt pour cent sur l'évaluation totale de la propriété affectée par tel Règlement dans la dite Municipalité, conformément au dernier Rôle des Cotisations d'icelles."

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil; et M. *Galt* a fait rapport, Que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait des amendements.

L'Honorable M. *Cayley* a proposé, secondé par l'Honorable M. *Morin*, et la Question ayant été mise, Que le Rapport soit maintenant reçu;

M. *Galt* a proposé, en amendement à la Question, secondé par M. *Prévost*, Que tous les mots après "Que," jusqu'à la fin de la Question, soient retranchés, de manière à insérer les mots: "le Bill soit encore renvoyé de nouveau à un Comité de toute la Chambre, aux fins d'ajouter le Proviso suivant à la fin de la 5me Clause: "Pourvu aussi, que dans aucun cas où un Règlement imposant une Taxe sur les contribuables n'aura pas été approuvé par une majorité des dits contribuables, le Receveur-Général n'aura pas le pouvoir d'émettre aucun argent ou débetures à être remboursées en vertu de l'autorité du présent Acte, avant que tel Règlement ait été approuvé par une majorité de contribuables comme susdit, en la manière prescrite par la loi relativement aux Règlements passés aux fins de faire des Emprunts en vertu de l'autorité du présent et des Actes précédents;"

Et la Question ayant été mise sur l'Amendement; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandé, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs

<i>Bourassa,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Murney,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Ferres,</i>	<i>Laberge,</i>	<i>Papin,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Galt,</i>	<i>Larvoil,</i>	<i>Poulin,</i>
<i>Darche,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Macdonald, John S. Prévost,</i>	
<i>De Witt,</i>	<i>Hincks,</i>	<i>McDonald, Roderick, Sanborn,</i>	
<i>Dorion, Jean B. E.</i>	<i>Holton,</i>	<i>Mackenzie, Thibaudeau,</i>	
<i>Dorion, Antoine A.</i>	<i>Jobin,</i>	<i>Marchildon, 28. Valois.</i>	

CONTRE.
Messieurs

<i>Allyn,</i>	<i>Crawford,</i>	<i>Lemieux,</i>	<i>Powell,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Crysler,</i>	<i>Lyon,</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>Macdonald, Pro.Gén.</i>	<i>Ross, Sol. Gén.</i>
<i>Brodeur,</i>	<i>Dionne,</i>	<i>MacNab, Sir A. N.</i>	<i>Smith, Sol. Gén.</i>
<i>Burton,</i>	<i>Drummond, Pro.Gén.</i>	<i>Meagher,</i>	<i>Smith, Sidney,</i>
<i>Casault,</i>	<i>Fortier, Octave C.</i>	<i>Morin,</i>	<i>Spence,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Morrison, Joseph C.</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Laporte,</i>	<i>O'Farrell,</i>	<i>Taché,</i>
<i>Chabot,</i>	<i>LeBoutillier,</i>	<i>Pouliot,</i>	<i>37. Turcotte.</i>
<i>Chauveau,</i>			

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la Question ayant été de nouveau proposée, Que le Rapport soit maintenant reçu ;

M. Mackenzie a proposé, en amendement à la Question, secondé par M. Galt, Que tous les mots après "Que," jusqu'à la fin de la Question, soient retranchés, de manière à insérer les mots : "le Bill soit encore renvoyé de nouveau à un Comité de toute la Chambre, à l'effet de dissiper tout les doutes qui peuvent s'être élevés, ou qui pourront s'élever, quant à la responsabilité de la Province, pour le paiement des Bons à être émis par la suite en vertu de l'autorité des Actes du Fonds d'Emprunt Municipal ;"

Et la Question ayant été mise sur l'Amendement ; la Chambre s'est divisée :— Et la Question a passé dans la négative.

Alors, la Question principale ayant été mise ;

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant reçu.

M. Stevenson a fait rapport du Bill en conséquence ; et les amendements ont été lus et adoptés.

L'Honorable M. Cayley a proposé, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald, et la Question ayant été mise, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.
Messieurs

<i>Allyn,</i>	<i>Crawford,</i>	<i>Jobin,</i>	<i>O'Farrell,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Crysler,</i>	<i>Laberge,</i>	<i>Papin,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>LeBoutillier,</i>	<i>Poulin,</i>
<i>Brodeur,</i>	<i>DeWitt,</i>	<i>Lemieux,</i>	<i>Powell,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Dionne,</i>	<i>Loranger,</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Dorion, Antoine A.</i>	<i>Macdonald, John S.</i>	<i>Ross, Sol. Gén.</i>
<i>Burton,</i>	<i>Drummond, Pro. Gén.</i>	<i>Macdonald, Pro. Gén.</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Cartier,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>McDonald, Roderick,</i>	<i>Smith, Sol. Gén.</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Ferres,</i>	<i>MacNab, Sir A. N.</i>	<i>Smith, Sidney,</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Fortier, Octave C.</i>	<i>Meagher,</i>	<i>Spence,</i>
<i>Chabot,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Chauveau,</i>	<i>Hincks,</i>	<i>Morin,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Cooke,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Morrison, Joseph C.</i>	<i>52. Turcotte.</i>

CONTRE.
Messieurs

Mackenzie,

2. Murney.

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le Titre soit : "Acte pour étendre et amender l'Acte pour établir un Fonds Consolidé d'Emprunt Municipal pour le Haut-Canada, en l'appliquant au Bas-Canada, et pour d'autres fins."

Ordonné, Que l'Honorable M. *Cayley* porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Message du Conseil Législatif, par *John Fenning's Taylor*, Ecuyer, l'un des Maîtres en Chancellerie :—

M. l'Orateur,

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivants sans amendement, savoir :—
Bill, intitulé : "Acte pour incorporer l'Hospice de la Maternité de l'Université dans la Cité de *Montréal* :"

Bill, intitulé : "Acte pour incorporer le Dispensaire de *Montréal* :"

Bill, intitulé : "Acte pour incorporer la Compagnie des Ardoisières de *Shipton* :"

Bill, intitulé : "Acte pour incorporer la Compagnie des Ardoisières de *Kingsey* :"

Bill, intitulé : "Acte pour incorporer le Collège de *St. François* :"

Bill, intitulé : "Acte pour octroyer à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour défrayer certaines dépenses du Gouvernement Civil de la Province, pour l'année Mil huit cent cinquante-quatre, et pour certaines fins pour lesquelles des Subsidés sont requis ; et aussi, pour prélever un Emprunt sur le crédit du Fonds Consolidé du Revenu."

Et ensuite, il s'est retiré.

Un Bill pour autoriser la Cité de *Québec* à faire un Emprunt pour consolider sa Dette, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que M. *Allegu* porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

M. *Burton* a fait rapport du Bill pour autoriser la Corporation du Maire et des Conseillers de la Cité de *Québec* à emprunter une somme additionnelle pour la construction de l'Aqueduc ; et l'amendement a été lu et adopté.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois, et que les Règles de cette Chambre soient mises de côté par rapport à celui.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que M. *Allegu* porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, a procédé à prendre en considération ultérieure les Amendements faits par le Conseil Législatif au Bill, intitulé : "Acte pour pourvoir à l'abolition des droits et devoirs féodaux dans le *Bas-Canada*."

Et le premier Amendement ayant été lu une seconde fois, il a été adopté.

Page 1, ligne 32 ; les Amendements qui suivent ayant été lus une seconde fois ;

M. *Antoine Aimé Dorion* a proposé, secondé par M. *Turcotte*, et la Question ayant été mise, Que tous les dits Amendements soient retranchés, et les suivants insérés en leur place :

" Il sera loisible au Gouverneur en Conseil de prélever telle somme ou sommes d'argent qui seront nécessaires pour indemniser d'une manière raisonnable les personnes qui ont droit à telle indemnité, en conséquence de l'abolition de la Tenure Féodale, et pour venir en aide aux Censitaires, tel que pourvu au dit Acte, au moyen de Débentures qui seront émises sur le crédit du Fonds du Revenu Consolidé, sous telle forme, et à tel taux d'intérêt, et le principal et intérêt d'icelles seront payables à même le dit Fonds à telles époques et à telles places que le Gouverneur en Conseil jugera le plus avantageux pour l'intérêt public, et les sommes ainsi prélevées comme susdit, formeront partie du dit Fonds du Revenu Consolidé de cette Province :

" Les sommes de deniers provenant des sources de Revenu suivantes, seront

“ et sont par les présentes appropriées pour rembourser au dit Fonds du Revenu Consolidé le montant qui pourra en être pris pour payer les sommes contre le dit Fonds en vertu de la Section immédiatement précédente, savoir :

“ Tous les deniers provenant de la valeur des Droits de la Couronne, droit de quint et autres redevances dans ou sur les Seigneuries dont la Couronne est le Seigneur dominant, ainsi que tous les arrérages des dits droits :

“ Tous les deniers provenant des Revenus de la Seigneurie de *Lauzon*, et de la vente de toute partie de la dite Seigneurie qui pourra être vendue par la suite, ainsi que de tous les arrérages de ces Revenus :

“ Tous les deniers provenant des Droits sur les Encans, et les Licences d'Encanteurs dans le *Bas-Canada* :

“ Tous les deniers provenant, dans le *Bas-Canada*, des Licences accordées pour vendre du Vin ou des Liqueurs Spiritueuses ou fermentées en détail dans des lieux autres que des lieux d'Entretien Public, communément appelées Licences de Magasin ou de Boutique :

“ Tous les deniers provenant des Licences d'Auberges dans le *Bas-Canada*, après que les charges portées actuellement sur ce Fonds auront été liquidées, excepté cependant la partie de ce Fonds qui aura été prélevée dans les Townships :

“ Et il sera tenu des comptes séparés de tous les deniers provenant des sources de Revenu susdites, en allouant l'intérêt au taux alors courant sur les Débitures Provinciales, afin que si les sommes payables en vertu du présent Acte et en vertu de tout autre Acte qui pourra être passé ci-après pour le même objet, excédaient en totalité le montant total des sommes provenant des sources de revenu ainsi spécialement appropriées, et tout intérêt alloué sur icelle comme susdit, une somme égale à tel excédant puisse être mise à part, et elle sera mise à part pour être appropriée par le Parlement pour quelque objet local ou des objets locaux dans le *Haut-Canada* ; pourvu toujours que le montant total des deniers à être ainsi payés pour l'abolition des dits droits et devoirs féodaux, soit en argent, soit en Débitures, en vertu du présent Acte ou de tel autre Acte comme susdit n'excédera pas de plus de Cent cinquante mille louis, la somme dont le produit annuel en moyenne des autres sources de revenu ci-après mentionnées (sur la moyenne des cinq dernières années) serait l'intérêt annuel à six pour cent par année ;”

La Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.
Messieurs

<i>Bourassa,</i>	<i>De Witt,</i>	<i>Jobin.</i>	<i>Papin,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Dorion, Jean B. E.</i>	<i>Laberge,</i>	<i>Prévost,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Dorion, Antoine A.</i>	<i>Macdonald, John S.</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Cooke,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>McDonald, Roderick,</i>	<i>Thibautreau,</i>
<i>Daoust, Charles,</i>	<i>Galt,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Turcotte,</i>
<i>Darche,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Marchildon,</i>	<i>27. Valois.</i>
<i>Desaulniers,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Murney,</i>	

CONTRE.
Messieurs

<i>Alleyn,</i>	<i>Crysler,</i>	<i>Laporte,</i>	<i>O'Farrell.</i>
<i>Bell,</i>	<i>Dionne,</i>	<i>Larwill,</i>	<i>Poulin,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Dostaler,</i>	<i>LeBoutillier,</i>	<i>Pouliot,</i>
<i>Bruleur,</i>	<i>Drummond, Pro. Gén.</i>	<i>Lemicux,</i>	<i>Paucll,</i>
<i>Burton,</i>	<i>Felton,</i>	<i>Loranger,</i>	<i>Rhodes,</i>
<i>Cartier,</i>	<i>Ferres,</i>	<i>Lyon,</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Casault,</i>	<i>Fortier, Octave C.</i>	<i>Macdonald, Pro. Gén.</i>	<i>Ross, Sol. Gén.</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>MacNab, Sir A. N.</i>	<i>Smith, Sol. Gén.</i>

<i>Cayley,</i>	<i>Gill,</i>	<i>Meagher,</i>	<i>Smith, Sidney,</i>
<i>Chabot,</i>	<i>Hincks,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Spence,</i>
<i>Chauveau,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Morin,</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Crawford,</i>	<i>Langton,</i>	<i>Morrison, Joseph</i>	<i>C. A. S. Taché.</i>

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Alors, les dits Amendements, jusqu'à la Clause E, ayant été lus une seconde fois, ils ont été adoptés.

Clause E, l'Amendement qui suit, ayant été lu une seconde fois ;

Sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général *Drummond*, secondé par l'Honorable M. *Chabot*, un amendement a été fait à icelui à la ligne 32, en retranchant les mots "son étendue," et insérant les mots : "sa valeur à l'égard des fonds tenus comme emplacements ou lots à bâtir, ou pour d'autres fins que les fins de l'agriculture, et en proportion de son étendue à l'égard des terres possédées pour les fins de l'agriculture."

M. *Turcotte* a proposé, secondé par M. *Desaulniers*, et la Question ayant été mise, Que la dite Clause soit de nouveau amendée, en ajoutant après les mots : "qu'une année," à la fin du cinquième paragraphe d'icelle, les mots : "Pourvu toujours qu'en aucun cas, tel Censitaire ne sera tenu de payer annuellement à tel Seigneur aucune proportion de telle rente constituée, plus forte que le montant de la somme qu'il paie actuellement et annuellement à tel Seigneur pour ses cens et rentes;" la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs

<i>Bourassa,</i>	<i>Dorion, Jean B. E.</i>	<i>Jobin,</i>	<i>Pouliot,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Dostaler,</i>	<i>Laberge,</i>	<i>Prévost,</i>
<i>Cooke,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>Lemieux,</i>	<i>Taché,</i>
<i>Daoust, Charles,</i>	<i>Gill,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Durche,</i>	<i>Guéremont,</i>	<i>Marchildon,</i>	<i>Turcotte,</i>
<i>Desaulniers,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Papin,</i>	<i>25. Valois.</i>
<i>De Witt,</i>			

CONTRE.

Messieurs

<i>Allyn,</i>	<i>Crawford,</i>	<i>Laporte,</i>	<i>Murney,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Crysler,</i>	<i>Larivill,</i>	<i>O'Farrell,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Dionne,</i>	<i>LeBoutillier,</i>	<i>Poulin,</i>
<i>Brodeur,</i>	<i>Drummond, Pro.Gén.</i>	<i>Loranger,</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Burton,</i>	<i>Felton,</i>	<i>Lyon,</i>	<i>Ross, Sol. Gén.</i>
<i>Cartier,</i>	<i>Ferres,</i>	<i>Macdonald, Pro. Gén.</i>	<i>Smith, Sol. Gén.</i>
<i>Casault,</i>	<i>Fortier, Octave C.</i>	<i>MacNab, Sir A. N.</i>	<i>Smith, Sidney,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Meagher,</i>	<i>Spence,</i>
<i>Chabot,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>39. Stevenson.</i>
<i>Chauveau,</i>	<i>Langton,</i>	<i>Morin,</i>	

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Clause E, le dit Amendement, tel qu'amendé, a été alors adopté.

Alors, les dits Amendements, jusqu'à la Clause J, ayant été lus une seconde fois, ils ont été adoptés.

Clause J, l'Amendement qui suit, ayant été lu une seconde fois ;

Sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général *Drummond*, secondé par l'Honorable M. *Morin*, des Amendements ont été faits à icelui à la ligne 22, en insérant après le mot "Juges" les mots : "de la Cour Spéciale," et à la ligne 24, en ajoutant après le mot : "mentionné," à la fin de la dite Clause, les mots : "Et dans le cas où aucune des décisions prononcées par la dite Cour Spéciale serait renversée ou changée, sur Appel au Conseil Privé, les Commissaires formant la Cour de Révision des Cadastres ci-après mentionnés, changeront et amenderont les Cadastres en conséquence."

Et le dit Amendement, tel qu'amendé, a été adopté.

Alors, les dits Amendements, jusqu'à la Clause M, ayant été lus une seconde fois, ils ont été adoptés.

Clause M, l'Amendement qui suit ayant été lu une seconde fois ;

Sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général *Drummond*, secondé par l'Honorable M. *Chabot*, des Amendements ont été faits à icelui, aux lignes 11, 12 et 13, en retranchant "toutes eaux, Pouvoir d'Eau et Immeubles qui lui appartiennent maintenant, en sa qualité de Seigneur," et insérant à la place : "tous Pouvoirs d'Eau et Immeubles qui lui appartiennent ;" et aussi, à la ligne 28, en ajoutant après "redevances féodales," à la fin de la dite Clause, les mots : "Pourvu toujours qu'aucun Seigneur ne concédera ni n'aliénera aucune partie des terres non concédées dans la Seigneurie, qu'après qu'avis du dépôt du Cadastre d'icelle aura été donné comme susdit, et toutes telle concession ou aliénation sera nulle et de nul effet."

Et le dit Amendement, tel qu'amendé, a été adopté.

Clause N, l'Amendement qui suit ayant été lu une seconde fois ;

Sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général *Drummond*, secondé par l'Honorable M. *Morin*, des Amendements ont été faits à icelui à la ligne 3, en insérant après le mot "Acte," les mots : "par un contrat subséquent un contrat de concession," et aux lignes 8 et 9, en retranchant les mots, "qui appartiennent," et en insérant les mots : "ainsi acquis."

M. *Cooke* a proposé, secondé par M. *Jean Baptiste Eric Dorion*, et la Question ayant été mise, Que la dite Clause soit de nouveau amendée, en retranchant depuis "Pourvu," dans la ligne 8, jusqu'à la fin de la dite Clause, et en insérant : "toujours que le possesseur de toute terre adjoignant quelques Pouvoirs d'Eau non occupés par le Seigneur, sera le propriétaire de ces Pouvoirs d'Eau, sans avoir à payer aucune somme quelconque ;" la Chambre s'est divisée :—Et la Question a passé dans la négative.

Clause N, le dit Amendement, tel qu'amendé, a été alors adopté.

Alors, les dits Amendements, jusqu'à la Clause R, ayant été lus une seconde fois, ils ont été adoptés.

Clause R, l'Amendement qui suit ayant été lu une seconde fois ;

Sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général *Drummond*, secondé par l'Honorable M. *Morin*, un Amendement a été fait à icelui, à la ligne 6, en insérant entre les mots "susdit" et "sera" les mots suivants : "et la différence entre la valeur absolue en franc-aleu roturier de tous fonds, Faux et Pouvoirs d'Eau non concédés dans les Seigneuries, et la valeur des droits du Seigneur en iceux."

Et le dit Amendement, tel qu'amendé, a été adopté

Alors, les dits Amendements, jusqu'à la Clause CC, ayant été lus une seconde fois, ils ont été adoptés.

Clause CC, l'Amendement qui suit ayant été lu une seconde fois ;

Sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général *Drummond*, secondé par l'Honorable M. *Morin*, un Amendement a été fait à icelui, à la ligne 3, en retranchant les mots : "arrérages de."

Et le dit Amendement, tel qu'amendé, a été adopté.

Alors, les dits Amendements, jusqu'à l'Amendement à la Page 24, lignes 43 et 44, ayant été lus une seconde fois, ils ont été adoptés.

M. *Antoine Aimé Dorion* a proposé, secondé par M. *Laberge*, et la Question ayant été mise, Que le Bill original soit amendé, en retranchant à la Page 23, ligne 41, tous les mots après "pas," jusqu'à "et," non inclus, ligne 2 de la Page 24 ; et depuis "ni," inclus, dans la ligne 9 de la même Page, jusqu'à "Majesté," inclus, dernier mot de cette Clause ; et en y substituant ces mots :

“à cette partie qui se trouve dans la Cité et Paroisse de *Montréal*, de la Seigneurie possédée par les Ecclésiastiques du Séminaire de *St. Sulpice de Montréal* ;” la Chambre s’est divisée :—Et la Question a passé dans la négative.

Alors, les dits Amendements, jusqu’à la Page 25, ligne 5, ayant été lus une seconde fois, ils ont été adoptés.

Page 25, ligne 5, l’Amendement qui suit ayant été lu une seconde fois ;

M. *Antoine Aimé Dorion* a proposé, en amendement à icelui, secondé par M. *Laberge*, et la Question ayant été mise, Que tous les mots depuis “et,” inclus, dans la seconde ligne, jusqu’à la fin du dit Amendement, soient retranchés ; la Chambre s’est divisée :—Et la Question a passé dans la négative.

Le dit Amendement a été alors adopté.

M. *Laberge* a proposé, secondé par M. *Bourassa*, et la Question ayant été mise, Que le Bill Original soit amendé en insérant après “*Sherrington*,” à la Page 24, ligne 9, les mots “non plus qu’aux Seigneuries situées dans les Comtés d’*Iberville* et *St. Jean* ;” la Chambre s’est divisée :—Et la Question a passé dans la négative.

Alors, les dits Amendements, jusqu’à la page 1, ligne 1, dans le préambule, ayant été lus une seconde fois, ils ont été adoptés.

Page 1, ligne 1, dans le préambule, l’Amendement qui suit ayant été lu une seconde fois ; et la Question ayant été mise, Que cette Chambre concourt avec le Conseil Législatif dans le dit Amendement ; la Chambre s’est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs

<i>Alley</i> ,	<i>Chauveau</i> ,	<i>Labelle</i> ,	<i>O’ Farrell</i> ,
<i>Bell</i> ,	<i>Crawford</i> ,	<i>Laporte</i> ,	<i>Poulin</i> ,
<i>Blanchet</i> ,	<i>Crysler</i> ,	<i>LeBoutillier</i> ,	<i>Pouliot</i> ,
<i>Brodeur</i> ,	<i>Dionne</i> ,	<i>Loranger</i> ,	<i>Powell</i> ,
<i>Burton</i> ,	<i>Drummond</i> , Pro.Gén.	<i>Lyon</i> ,	<i>Robinson</i> ,
<i>Cartier</i> ,	<i>Felton</i> ,	<i>Macdonald</i> , Pro.Gén.	<i>Ross</i> , Sol. Gén.
<i>Casault</i> ,	<i>Ferres</i> ,	<i>Meagher</i> ,	<i>Smith</i> , Sol. Gén.
<i>Cauchon</i> ,	<i>Fortier</i> , Octave C.	<i>Mongenais</i> ,	<i>Smith</i> , <i>Sidney</i> ,
<i>Casley</i> ,	<i>Fournier</i> ,	<i>Morin</i> ,	<i>Spence</i> ,
<i>Chabot</i> ,	<i>Gill</i> ,	<i>Morrison</i> , Joseph C.	<i>Stevenson</i> .

CONTRE.

Messieurs

<i>Bourassa</i> ,	<i>Dostalcer</i> ,	<i>Macdonald</i> , John S.	<i>Taché</i> .
<i>Cooke</i> ,	<i>Dufresne</i> ,	<i>Mackenzie</i> ,	<i>Thibaudeau</i> ,
<i>Darche</i> ,	<i>Guévremont</i> ,	<i>Marchildon</i> ,	<i>Turcotte</i> ,
<i>Desaulniers</i> ,	<i>Holton</i> ,	<i>Murney</i> ,	19. <i>Valois</i> .
<i>Dorion</i> , Jean B. E.	<i>Laberge</i> ,	<i>Papin</i> ,	

Ainsi, elle a été résolue dans l’affirmative.

Alors, le subséquent et dernier Amendement ayant été lu une seconde fois, il a été adopté.

Ordonné, Que l’Honorable M. le Procureur-Général *Drummond* reporte le Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements, avec divers amendements, auxquels elle demande leur concours.

L’Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour amender l’Acte original d’incorporation de la Compagnie des Mines du *Haut-Canada*, étant lu ;

Ordonné, Que le dit Ordre du jour soit remis à Demain, et que ce soit alors le premier Ordre du jour.

Alors, sur motion de M. *Mackenzie*, secondé par M. *Brown*,

La Chambre s’est ajournée à Demain, à Dix heures de l’avant-midi.

Sabbati, 16^e die Decembris ;

ANNO 18^o VICTORIÆ REGINÆ, 1854.

LES Pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—
Par M. *Cooke*,—la Pétition de la Municipalité du Comté de l'*Otaouais*, Division No. 2.

Par M. *Larwill*,—la Pétition de la Municipalité du Township d'*Harwich*.

Par M. *Mackenzie*,—la Pétition de la Division *Winchester*, No. 156, de l'Ordre des Fils de la Tempérance.

Par M. *Cauchon*,—la Pétition du Révérend G. H. *Besserer* et autres, de *St. Pierre* et autres Paroisses de l'*Isle d'Orléans*, Comté de *Montmorency*.

Conformément à l'Ordre du jour, les Pétitions suivantes ont été lues :—

De *James Shuter* et autres, des Paroisses de *Montréal* et *Lachine* ; demandant que l'Acte 16 *Vic*, chap. 127, soit amendé de manière à ce qu'ils puissent avoir recours contre la Corporation de la Cité de *Montréal*, pour tous dommages faits à leur propriété par les agents, entrepreneurs ou employés de la Corporation dans la construction d'un Canal pour fournir de l'eau à la dite Cité.

D'*Emanuel Brunelle* et autres, du Township d'*Acton*, District de *Montréal* ; demandant la passation d'un Acte pour faciliter la vente des Terres dont les propriétaires sont absents pour arrérages de taxes.

De la Division *Bradford*, No. 146, de l'Ordre des Fils de la Tempérance ; demandant la passation d'une loi prohibant les liqueurs.

Ordonné, Que l'Ordre du jour, pour que Chambre se forme en Comité sur le Bill pour incorporer la Banque des Townships de l'Est, soit remis à Lundi, le cinquième jour de Mars prochain, et que ce soit alors le premier Ordre du jour.

L'Honorable *Sir Allan N. MacNab* a proposé, secondé par l'Honorable M. *Spence*, et la Question ayant été proposée, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, expriment le sincère regret qu'éprouve cette Chambre à l'approche de la retraite de Sa Seigneurie du Gouvernement de cette Colonie, qu'elle a pendant si longtemps administrée avec honneur pour elle-même et avec avantage pour le pays ; et pour féliciter Son Excellence sur l'amélioration qui s'est opérée dans le bonheur et la prospérité de la Province, par suite de la manière habile dont elle s'est acquittée du mandat qui lui a été confié par notre Gracieuse Souveraine, et qui lui ont valu les dignités qui lui ont été conférés par Sa Majesté en signe d'approbation des services signalés qu'elle a rendus à la Couronne de Sa Majesté. Et de plus, pour assurer Son Excellence que cette Chambre conservera toujours la plus haute estime et le plus profond respect pour son noble caractère, fera les vœux les plus ardents pour son bien-être et son bonheur futur, et qu'elle souhaite sincèrement que Son Excellence vive longtemps pour jouir de la faveur de Sa Souveraine et de l'approbation de son Pays ;

M. *Galt* a proposé, en amendement à la Question, secondé par M. *Holton*, Que tous les mots après "exprimant," jusqu'à la fin de la Question, soient retranchés, de manière à y substituer les mots : "le sincère regret qu'éprouve cette Chambre à l'approche de la retraite de Sa Seigneurie du Gouvernement de cette Colonie ; et de plus, pour assurer Son Excellence que cette Chambre conservera toujours la plus haute estime et le plus profond respect pour son noble caractère, fera les vœux les plus ardents pour son bien-être et son bonheur futur, et qu'elle souhaite sincèrement que Son Excellence vive longtemps pour jouir de la faveur de Sa Souveraine, et de l'approbation de son Pays."

Et la Question ayant été mise sur l'Amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs

<i>Bureau,</i>	<i>Dorion, Jean B. E.</i>	<i>Hulton.</i>	<i>Marchildon,</i>
<i>Cooke,</i>	<i>Dorion, Antoine A.</i>	<i>Laberge,</i>	<i>Papin,</i>
<i>Darche,</i>	<i>Galt,</i>	<i>Macdonald, John S. 15.</i>	<i>Sanborn.</i>
<i>De Witt,</i>	<i>Guevremont,</i>	<i>Mackenzie,</i>	

CONTRE.

Messieurs

<i>Alleyn,</i>	<i>Crysler,</i>	<i>Laporte,</i>	<i>O'Farrell,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Dostaler,</i>	<i>LeBoutillier,</i>	<i>Poulin,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Drummond, Pro.Gén.</i>	<i>Lemieux,</i>	<i>Pouliot,</i>
<i>Brodeur,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>Loranger,</i>	<i>Rhodes,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Felton,</i>	<i>Lyon,</i>	<i>Ross, Sol. Gén.</i>
<i>Cartier,</i>	<i>Fortier, Octave C.</i>	<i>Macdonald, Pro.Gén.</i>	<i>Smith, Sol. Gén.</i>
<i>Casault,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>MacNab, Sir A. N.</i>	<i>Spence,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Gill,</i>	<i>Meagher,</i>	<i>Taché,</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Hincks,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Thibaudcau,</i>
<i>Chabot,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Morin,</i>	<i>41. Turcotte.</i>
<i>Chauveau,</i>			

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Alors, la Question principale ayant été mise, la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs

<i>Alleyn,</i>	<i>Cooke,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>O'Farrell,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Crysler,</i>	<i>Laporte,</i>	<i>Poulin,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Dostaler,</i>	<i>LeBoutillier,</i>	<i>Pouliot,</i>
<i>Brodeur,</i>	<i>Drummond, Pro.Gén.</i>	<i>Lemieux,</i>	<i>Rhodes,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Dufresne,</i>	<i>Loranger,</i>	<i>Ross, Sol. Gén.</i>
<i>Cartier,</i>	<i>Felton,</i>	<i>Lyon,</i>	<i>Smith, Sol. Gén.</i>
<i>Casault,</i>	<i>Fortier, Octave C.</i>	<i>Macdonald, Pro.Gén.</i>	<i>Spence,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>MacNab, Sir A. N.</i>	<i>Taché,</i>
<i>Cayley,</i>	<i>Gill,</i>	<i>Meagher,</i>	<i>Thibaudcau,</i>
<i>Chabot,</i>	<i>Guevremont,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>43. Turcotte.</i>
<i>Chauveau,</i>	<i>Hincks.</i>	<i>Morin,</i>	

CONTRE.

Messieurs

<i>Bureau,</i>	<i>Dorion, Jean B. E.</i>	<i>Hulton,</i>	<i>Mackenzie,</i>
<i>Darche,</i>	<i>Dorion, Antoine A.</i>	<i>Laberge,</i>	<i>Marchildon,</i>
<i>De Witt,</i>	<i>Galt,</i>	<i>Macdonald, John S. 12.</i>	<i>Papin.</i>

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que la dite Adresse soit grossoyée.

Et la dite Adresse, telle que grossoyée, est comme suit :—

A Son Excellence le Très-Honorable *James*, Comte d'*Elgin* et *Kincardine*, Chevalier du Très-Ancien et Très-Noble Ordre du Chardon, Gouverneur-Général de l'*Amérique Britannique du Nord*, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur les Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick* et de l'*Isle du Prince-Edouard*, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc.

Qu'il plaise à Votre Excellence,

Nous, les fidèles et loyaux Sujets de Sa Majesté, les Communes du *Canada*, assemblés en Parlement Provincial, prenons humblement la liberté d'approcher de Votre Excellence, pour vous exprimer notre sincère regret à l'occasion de votre retraite du Gouvernement de cette Colonie, que vous avez pendant si longtemps administré avec honneur pour vous-même et avec

avantage pour le Pays, et pour féliciter Votre Seigneurie sur l'amélioration qui s'est opérée dans le bonheur et la prospérité de la Province, par suite de la manière habile dont Votre Excellence s'est acquittée du mandat qui lui a été confié par Notre Gracieuse Souveraine, et sur les dignités qui ont été conférées à Votre Seigneurie comme marque de sa faveur distinguée et en appréciation des services rendus par Votre Excellence à la Couronne de Sa Majesté. Et de plus, pour assurer Votre Excellence que nous conserverons toujours la plus haute estime et le plus profond respect pour votre noble caractère, que nous ferons les vœux les plus ardents pour votre bien-être et votre bonheur futur, et que nous souhaitons sincèrement que Votre Excellence vive longtemps pour jouir de la faveur de Votre Souveraine et de l'approbation de votre Pays.

Résolu, Qu'il soit envoyé un Message à l'Honorable Conseil Législatif, informant leurs Honneurs que cette Chambre a adopté une Adresse d'Adieux à Son Excellence le Gouverneur-Général, sur sa retraite du Gouvernement de cette Province; et demandant le concours de leurs Honneurs à icelle.

Ordonné, Que l'Honorable Sir Allan N. MacNab porte le dit Message au Conseil Législatif.

Message du Conseil Législatif, par *John Fennings Taylor*, Ecuyer, l'un des Maîtres en Chancellerie :—

M. l'Orateur,

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivants sans amendement; savoir:—
Bill, intitulé: "Acte pour incorporer les Membres de la Société Américaine Britannique de Bienveillance du *Canada*."

Bill, intitulé: "Acte pour amender l'Acte, intitulé: "Acte pour étendre la Franchise Elective et mieux définir les Qualifications des Voteurs de certaines Divisions Electorales, en adoptant un système pour l'enregistrement des Voteurs."

Bill, intitulé: "Acte pour amender l'Acte relatif aux Banques d'Epargne en cette Province."

Bill, intitulé: "Acte pour légaliser les Cotisations faites dans le *Haut-Canada*, durant l'année Mil huit cent cinquante-quatre, et prolonger le temps pour faire les Cotisations et percevoir les Taxes."

Bill, intitulé: "Acte pour autoriser la Cité de *Québec* à faire un Emprunt pour consolider sa Dette."

Bill, intitulé: "Acte pour autoriser la Corporation du Maire et des Conseillers de la Cité de *Québec* à emprunter une somme additionnelle pour la construction de l'Aqueduc."

Bill, intitulé: "Acte pour amender l'Acte pour encourager l'établissement de Sociétés de Construction dans le *Bas-Canada*."

Bill, intitulé: "Acte pour étendre et amender l'Acte pour établir un Fonds Consolidé d'Emprunt Municipal pour le *Haut-Canada*, en l'appliquant au *Bas-Canada*, et pour d'autres fins." Et aussi,

Le Conseil Législatif a concouru aux Amendements faits par cette Chambre à leurs Amendements au Bill, intitulé: "Acte pour pourvoir à l'abolition des droits et devoirs féodaux dans le *Bas-Canada*," sans amendement: Et aussi,

Le Conseil Législatif a concouru au Bill, intitulé: "Acte pour incorporer certaines personnes sous les nom et raison de Compagnie des Mines du *St. Laurent*, avec un Amendement, auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et ensuite, il s'est retiré.

La Chambre a procédé à prendre en considération l'Amendement fait par le Conseil Législatif au Bill, intitulé: "Acte pour incorporer certaines personnes

sous les nom et raison de Compagnie des Mines du *St. Laurent* ; lequel a été lu comme suit :—

Page 1, ligne 24. Retranchez le mot "*Count.*"

Le dit Amendement ayant été lu une seconde fois, il a été adopté.

Ordonné, Que M. le Solliciteur-Général *Ross* reporte le Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur Amendement.

M. *O'Farrell* a proposé, secondé par M. *Pouliot*, et la Question ayant été mise, Que le Comptable de cette Chambre soit autorisé à payer, à même les Dépenses Contingentes de cette Chambre, la somme de Dix chelins par jour à chacun des Membres de l'Assemblée Législative, pour le temps qu'ils auront été présents au siège du Gouvernement, pendant la présente Session de la Législature, jusqu'à l'ajournement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs

<i>Allyn,</i>	<i>Felton,</i>	<i>Macdonald,</i> Pro. Gén.	<i>Rhodes,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Ferres,</i>	<i>MacNab,</i> Sir A. N.	<i>Ross.</i> Sol. Gén.
<i>Cauchon,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Meagher,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Chabot,</i>	<i>Gill,</i>	<i>Mongenais,</i>	<i>Smith,</i> Sol. Gén.
<i>Cooke,</i>	<i>Hinks,</i>	<i>Morin,</i>	<i>Spence,</i>
<i>Crysler.</i>	<i>Labelle,</i>	<i>O'Farrell,</i>	<i>Taché,</i>
<i>Diamond,</i> Pro. Gén.	<i>Loranger,</i>	<i>Pouliot.</i>	<i>Thibaulteau,</i>
<i>Dufresne,</i>	<i>Lyon,</i>	<i>Powell,</i>	32. <i>Turcotte.</i>

CONTRE.

Messieurs

<i>Bell,</i>	<i>Cartier,</i>	<i>Dorion,</i> Jean B. E.	<i>Mackenzie,</i>
<i>Brodeur,</i>	<i>Casault,</i>	<i>Dorion,</i> Antoine A.	<i>Marchildon,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Darce,</i>	<i>Holton,</i>	15. <i>Papin.</i>
<i>Bureau,</i>	<i>DeWitt.</i>	<i>Macdonald,</i> John S.	

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Sur motion de l'Honorable M. *Morin*, secondé par l'Honorable Sir *Allan N. MacNab*,

Résolu, Que cette Chambre, lorsqu'elle s'ajournera aujourd'hui, s'ajourne à Lundi prochain, à Onze heures de l'avant-midi.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour pourvoir à la liberté des Elections, étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité de toute la Chambre.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité ; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fautueil ; et M. *Galt* a fait rapport, Que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant reçu.

M. *Gill* a fait rapport du Bill en conséquence ; et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois, et que les Règles de cette Chambre soient mises de côté par rapport à celui.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le Titre soit : "Acte pour mieux pourvoir à la liberté des Elections."

Ordonné, Que l'Honorable M. *Morin* porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Message du Conseil Législatif, par *John Fermings Taylor*, Ecuyer, l'un des Maîtres en Chancellerie :—

M. l'Orateur,

Le Conseil Législatif a concouru à l'Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, au sujet de sa retraite du Gouvernement de cette Province, en remplissant le blanc avec "le Conseil Législatif et:" Et aussi,

Le Conseil Législatif informe cette Chambre, que Son Excellence le Gouverneur-Général a fixé Lundi prochain, à Trois heures de l'après-midi, pour recevoir l'Adresse Conjointe des deux Chambres, au sujet de sa retraite du Gouvernement de cette Province; et que le Conseil Législatif se rendra alors auprès de Son Excellence.

Et ensuite, il s'est retiré.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour amender l'Acte Original d'Incorporation de la Compagnie des Mines du *Haut-Canada*; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil; et M. *Thibaudreau* a fait rapport, Que le Comité avait passé le Bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois, et que les Règles de cette Chambre soient mises de côté par rapport à icelui.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe et que le Titre soit: "Acte pour amender l'Acte qui incorpore la Compagnie des Mines du *Haut-Canada*."

Ordonné, Que M. *Sunborn* porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Sur motion de l'Honorable M. *Morin*, secondé par l'Honorable M. *Spence*,

Résolu, Que cette Chambre se rendra auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général, avec l'Honorable Conseil Législatif, Lundi prochain, à Trois heures de l'après-midi, pour présenter l'Adresse Conjointe des deux Chambres, au sujet de la retraite de Son Excellence du Gouvernement de cette Province.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour amender l'Acte pour établir de meilleures dispositions pour l'établissement d'Autorités Municipales dans le *Bas-Canada*; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil; et M. *Marchildon* a fait rapport, Que le Comité avait passé le Bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois, et que les Règles de cette Chambre soient mises de côté par rapport à icelui.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le Titre soit: "Acte pour amender l'Acte pour faire de meilleures dispositions pour l'établissement d'Autorités Municipales dans le *Bas-Canada*."

Ordonné, Que M. *Casault* porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Morin*, secondé par l'Honorable M. *Chabot*,

La Chambre s'est ajournée à Lundi prochain.

Janæ, 18^o die Decembris ;

ANNO 18^o VICTORIÆ REGINÆ, 1854.

CONFORMÉMENT à l'Ordre du jour, les Pétitions suivantes ont été lues :—
Du Très-Révérènd *A. F. Truëau* ; demandant une aide pour l'École Catholique des Filles sourdes et muettes de la Paroisse de la *Longue-Pointe*.

Du Révèrend *L. Marceau* et autres, de la Paroisse de *Ste. Cécile du Bic* ; demandant une aide pour améliorer le Havre du *Bic*.

De *John Wilson* et autres, du Township d'*Huddiman* ; et de la Divison de *Winchester*, No. 156, de l'Ordre des Fils de la Tempérance ; demandant la passation d'une loi prohibant les Liqueurs.

De la Municipalité du Comté de l'*Ontarionais*, Divison No. 2 ; demandant que le Bill pour amender l'Acte pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer de *Vaudreuil*, ne devienne pas loi.

De la Municipalité du Township d'*Harwich* ; demandant que les Compagnies de Chemin de Fer dont les voies excèdent vingt milles, soient tenues de construire des doubles voies pour prévenir des accidents semblables à ceux qui ont récemment eu lieu sur le Grand Chemin de Fer Occidental.

Du Révèrend *G. H. Bessever* et autres, de *St. Pierre*, et autres Paroisses, *Ile d'Orléans*, Comté de *Montmorency* ; demandant une aide en faveur d'une École pour les Filles, tenue par les Révèrendes Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, dans la Paroisse de *St. Famille*.

M. Thomas Fortier, du Comité Permanent des Dépenses Contingentes, a présenté à la Chambre le Huitième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

En conséquence du vote de Votre Honorable Chambre, Samedi dernier, augmentant l'Indemnité des Membres durant la présente Session, Votre Comité trouve qu'il est nécessaire, vu que l'Acte qui autorise le paiement de la dite Indemnité n'a pas en vue la dite augmentation, de soumettre qu'une humble Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de placer entre les mains du Greffier de Votre Honorable Chambre une somme suffisante pour couvrir le montant exigé par le dit vote.

Sur motion de *M. Thomas Fortier*, secondé par *M. Galt*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien émaner son Warrant en faveur de *William Burns Lindsay*, Ecuyer, Greffier de cette Chambre, pour une somme additionnelle de Huit mille livres, courant, à compte des Dépenses Contingentes de cette Chambre ; et assurer Son Excellence que cette Chambre fera bon de cette somme.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

M. Langton, du Comité conjoint nommé par le Conseil Législatif et l'Assemblée Législative, pour la régie et administration de la Bibliothèque Parlementaire, a présenté à la Chambre le Troisième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Le Comité de régie de l'Institut Canadien s'est adressé à votre Comité pour obtenir une allocation, afin de l'assister à publier son Journal qui est une feuille mensuelle destinée à répandre les connaissances Scientifiques et Littéraires, mais principalement dévouée au développement des Sciences et des Arts en cette Province. Il sert aussi de véhicule à la publication de papiers intéressants sur des sujets qui se rattachent à la prospérité de la Province et dont on a fait la lecture

devant l'Institut, comme il est en même temps un record des procédés de cette intéressante association qui chemine d'un pas assuré dans la voie du progrès. D'après un arrangement récent, les procédés de la Société Littéraire et Historique de *Québec*, sont aussi publiés dans ce Journal. Sous le point de vue de son importance comme moyen sûr de répandre des connaissances utiles et pratiques sur des sujets dont l'importance s'accroît journellement en ce pays, et comme un dépôt où l'on pourra recueillir et conserver des informations relatives aux ressources minérales et manufacturières du *Canada*, tendant à promouvoir nos intérêts à l'étranger, le comité recommande à l'unanimité que l'on souscrive pour Soixante exemplaires de ce Journal à compter de son premier numéro, et que l'on continue cet abonnement jusqu'à nouvel ordre. Il suggère en même temps que ces exemplaires soient distribués dans les proportions suivantes aux différents Instituts des Artisans, Collèges et Ecoles, savoir : trent-six exemplaires dans le *Haut-Canada* et vingt-quatre dans le *Bas-Canada*. Le comité est en ce moment en correspondance avec l'Editeur de ce Journal dans la vue de s'assurer dans quelles localités l'on pourrait accroître sa circulation, de manière à favoriser davantage les intérêts de cette publication, et à rencontrer les vues du Comité dans l'intérêt des parties auxquelles il désire l'envoyer. Après avoir obtenu ces renseignements et l'assentiment de cette Chambre à sa recommandation, il ordonnera que l'envoi de ces exemplaires aux parties auxquelles ils sont destinés, se fasse directement du Bureau du Journal.

Le Comité a de plus à dire que depuis son dernier Rapport, *Sir Charles Stuart* a fait connaître qu'il acceptait les propositions à lui faites par le Comité, relativement à l'achat d'un choix de Livres dans sa Bibliothèque, et il offre maintenant de vendre tous les ouvrages en sa possession que l'on pourra juger à propos d'acheter pour la Bibliothèque, sans limiter l'achat à aucun montant particulier.

Le Comité a en conséquence enjoint aux Bibliothécaires d'examiner la collection, après l'ajournement du Parlement, et avec l'assistance des Honorables Orateurs des deux Chambres, de choisir les Livres qui leur paraîtront convenir à la Bibliothèque et d'en rapporter une liste au Comité lorsque la Législature s'ouvrira de nouveau. Le prix des Livres sera fixé par des arbitres, mais nul achat ne se fera avant que le Comité ait approuvé le choix et les conditions de paiement dont on pourra convenir.

Résolu, Que cette Chambre concourt avec le Comité dans le dit Rapport.

Ordonné, Que les Comptes du Surintendant des Mesureurs de bois pour l'année 1853, mis devant la Chambre le vingt-cinquième jour de Septembre dernier, soient imprimés pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Ordonné, Que la pétition de la Municipalité du Comté des *Outaouais*, Division No. 2, soit renvoyée au Comité permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques.

Ordonné, Que la dite Pétition soit imprimée pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Sur motion de M. le Solliciteur-Général *Smith*, secondé par l'Honorable *Sir Allan N. MacNab*,

Ordonné, Que M. l'Orateur émane son Warrant au Greffier de la Couronne en Chancellerie, pour dresser un nouveau Writ pour l'Élection d'un Membre pour servir dans ce présent Parlement, pour le Comté de *Kamouraska*, en remplacement de *Jean Charles Chapais*, Ecuyer, dont l'Élection a été déclarée nulle.

M. l'Orateur a communiqué à la Chambre, la lettre suivante :—

Hôtel du Gouvernement, *Québec*, 18 Décembre 1854.

Monsieur,—J'ai l'honneur, par ordre du Gouverneur-Général, de vous informer de l'intention de Son Excellence de se rendre aujourd'hui au Conseil Législatif,

à Une heure p.m., pour sanctionner, au nom de Sa Majesté, certains Bills passés par le Conseil Législatif et l'Assemblée Législative.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
Votre très-humble et obéissant Serviteur,

A l'Honorable Orateur

L. Oliphant.

de l'Assemblée Législative.

Sur motion de l'Honorable M. *Morin*, secondé par l'Honorable Sir *Allan N. MacNab*,

Résolu, Que cette Chambre, à son ajournement aujourd'hui, après la présentation de l'Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, s'ajournera jusqu'à Vendredi, le vingt-troisième jour de Février prochain.

Ordonné, Que tous les Ordres du jour qui ont été fixés à un jour antérieur au dit vingt-troisième jour de Février prochain, resteront sur les Ordres pour ce jour-là.

L'Honorable M. *Chauveau*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté, en conformité d'une Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, — Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative, du 30 Octobre dernier, pour Copies des deux derniers Rapports de M. *Bruce*, Inspecteur d'Ecole pour la Cité et le District de *Montréal*.

Pour la dite Réponse, voir Appendice (B.)

Message du Conseil Législatif, par *John Fenning Taylor*, Ecuyer, l'un des Maîtres en Chancellerie :—

M. l'Orateur,

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivants, sans amendement, savoir :—

Bill, intitulé : "Acte pour mieux pourvoir à la liberté des Elections."

Bill, intitulé : "Acte pour amender l'Acte qui incorpore la Compagnie des Mines du *Haut-Canada*."

Bill, intitulé : "Acte pour amender l'Acte pour faire de meilleures dispositions pour l'établissement d'autorités Municipales dans le *Bas-Canada*."

Et ensuite, il s'est retiré.

Message de Son Excellence le Gouverneur-Général, par *René Kimber*, Ecuyer, Gentilhomme Huissier de la Verge Noire :—

M. l'Orateur,

Son Excellence le Gouverneur-Général désire la présence immédiate de cette Honorable Chambre, dans la Chambre du Conseil Législatif.

En conséquence, M. l'Orateur et la Chambre se sont rendus à la Chambre du Conseil Législatif :—

Et, étant de retour,

M. l'Orateur a fait rapport, Que conformément à l'Ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, cette Chambre s'était rendue auprès de Son Excellence, dans la Chambre du Conseil Législatif, où il avait plu à Son Excellence de donner, au nom de Sa Majesté, la Sanction Royale aux Bills Publics et Privés suivants :—

Acte pour permettre aux Cours Supérieures de Loi et d'Equité de contraindre à comparaître devant elles les Témoins qui ne sont point sous leur juridiction, et pour donner effet à la signification de l'ordre de Cour en pareil cas dans quelque partie que ce soit du *Canada*.

Acte pour incorporer le Collège *Masson* à *Terrebonne*.

Acte pour autoriser la vente de certaines Terres désignées comme Lots numéros cinq et six, Division A, du Township de *Guelfh*, et en appliquer le produit aux objets du fidéicommiss.

Acte pour dissiper des doutes et expliquer le Statut Provincial, 12 *Victoria*, chap. 42, pour abolir l'Emprisonnement pour Dette, et pour d'autres fins.

Acte pour incorporer la Ville de *Whitby*, et en définir les limites.

Acte pour déclarer valide un certain Arpentage de partie de la Ville de *Cornwall*.

Acte pour incorporer la Compagnie Canadienne de Navigation Océanique à la Vapeur.

Acte pour faire de meilleures dispositions pour l'appropriation des Deniers provenant des Terres jusqu'ici connues sous le nom de Réserves du Clergé, en les rendant disponibles pour des objets Municipaux.

Acte pour l'abolition des Droits et Devoirs Féodaux dans le *Bas-Canada*.

Acte pour amender les Actes relatifs à la Compagnie du Grand Tronc de Chemin de Fer du *Canada*.

Acte pour autoriser la Banque de *Québec* à augmenter son Capital, et pour d'autres fins relatives à la dite Banque.

Acte pour amender la Charte et augmenter le Capital de la Banque de *Montréal*.

Acte pour autoriser la Banque Commercial du District de *Midland* à augmenter son Capital, et pour faciliter le transfert des Actions en certains cas.

Acte pour autoriser la Banque du *Haut-Canada* à augmenter son Capital, et pour faciliter le transfert des Actions en certains cas.

Acte pour incorporer la Compagnie des Bateaux à Vapeur Océaniques de *Montréal*.

Acte pour amender les divers Actes qui incorporent la Banque de la Cité, et pour en augmenter le Capital.

Acte pour étendre au *Bas-Canada* les dispositions de l'Acte pour établir un Etalon de Poids pour les différentes espèces de Grains, Légumes et Semences dans le *Haut-Canada*

Acte pour augmenter le Capital de la Banque du Peuple, et pour d'autres fins.

Acte pour amender l'Acte qui remet en vigueur un Acte qui autorise les Habitants de la Seigneurie d'*Yamasku* à régler la Commune de la dite Seigneurie.

Acte pour amender les Lois de Naturalisation de cette Province.

Acte pour incorporer l'Académie d'*Huntingdon*.

Acte pour amender de nouveau l'Acte pour incorporer la Société Amicale de *Québec*.

Acte amendant l'Acte incorporant la Compagnie du Chemin de Fer de la Rive Nord.

Acte pour amender l'Acte qui incorpore les Commissaires du Havre de *Port Hope*, et pour les autoriser à emprunter une autre somme d'argent pour le compléter.

Acte pour ériger la Ville de *Bytown* en Cité, sous le nom de Cité d'*Outaouais*.

Acte pour amender l'Acte des Compagnies à Fonds Social pour la construction de Jetées, Quais, Bassins Secs et Havres, dans le *Haut-Canada*.

Acte pour confirmer un certain Arpentage du Township de *Bedford*.

Acte pour autoriser le Conseil Municipal du Township d'*Otonabee* à échanger une réserve de Chemin de Concession pour une autre portion de Terre à être donnée en remplacement d'icelle.

Acte pour amender l'Acte pour incorporer les Associations d'Assurance Mutuelle des Fabriques des Diocèses de *Québec* et des *Trois-Rivières*, et de *Montréal* et de *St. Hyacinthe*.

Acte pour augmenter le Capital de la Compagnie du Pont Suspendu de *Niagara*.

Acte pour mettre le Révérend *William Ritchie* en état de vendre et transporter ou léguer certaines Terres tenues par lui en fidéicommiss.

Acte pour permettre aux Notaires de recevoir l'avis des parents et amis, sans

commission d'aucun Juge, dans tous les cas où les Juges peuvent déléguer leurs pouvoirs aux Notaires.

Acte pour permettre aux Ministres de l'Eglise Luthérienne Evangélique en cette Province de célébrer les Mariages et tenir des Registres de Mariages, Baptêmes et Sépultures.

Acte pour étendre au *Bas-Canada* l'Acte, intitulé : " Acte pour autoriser l'établissement de Sociétés en Commandite dans le *Haut-Canada*."

Acte pour régler l'Inspection de la Potasse et de la Perlasse.

Acte pour venir en aide à une Congrégation Religieuse à *Montréal*, appelée l'Eglise Evangélique Allemande.

Acte pour pourvoir à la tenue des diverses Cours de Comté dans le *Haut-Canada*, en cas de maladie ou d'absence inévitable du Juge de Comté.

Acte pour permettre au Bureau des Syndics d'Ecole de la Ville de *Chatham* de disposer, d'une manière avantageuse, d'un lot de terre approprié pour des fins d'Ecole dans cette Ville.

Acte pour incorporer la Compagnie de Cuivre du *Canada*.

Acte pour changer le nom de la Compagnie du Chemin de Fer de *Peterborough* et *Port Hope*, et pour amender l'Acte qui l'incorpore.

Acte pour autoriser les Syndics et Membres de l'Eglise de *Sion*, à *Montréal*, à aliéner et hypothéquer certaines propriétés de la dite Eglise, et pour d'autres fins.

Acte pour incorporer la Compagnie des Mines de *Mégantic*.

Acte pour régler le temps pour payer les Lettres de Change et Billets Promissoires qui deviennent dus les jours de Fête légale.

Acte pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer de *Québec* et du *Saguenay*.

Acte pour incorporer la Compagnie des Mines et Explorations de *Québec* et *St. François*.

Acte pour incorporer la Bourse de *Toronto*.

Acte pour incorporer la Compagnie Internationale des Mine et Manufactures.

Acte pour amender les Actes qui imposent des Droits de Douane.

Acte pour incorporer le Dispensaire de *Montréal*.

Acte pour incorporer l'Hospice de la Maternité de l'Université dans la Cité de *Montréal*.

Acte pour incorporer la Compagnie des Ardoisières de *Shipton*.

Acte pour incorporer la Compagnie des Ardoisières de *Kingsey*.

Acte pour incorporer le Collège de *St. François*.

Acte pour incorporer les Membres de la Société Américaine Britannique de Bienveillance du *Canada*.

Acte pour amender l'Acte intitulé : " Acte pour étendre la Franchise Elective " et mieux définir les qualifications des Voteurs de certaines Divisions Electorales, " en adoptant un système pour l'enregistrement des Voteurs."

Acte pour amender l'Acte relatif aux Banques d'Epargne de cette Province.

Acte pour légaliser les Cotisations faites dans le *Haut-Canada* durant l'année Mil huit cent cinquante-quatre, et prolonger le temps pour faire les Cotisations et percevoir les Taxes.

Acte pour incorporer certaines personnes sous les nom et raison de Compagnie des Mines du *St. Laurent*.

Acte pour autoriser la Cité de *Québec* à faire un Emprunt pour consolider sa Dette.

Acte pour amender l'Acte pour encourager l'établissement de Sociétés de Construction dans le *Bas-Canada*.

Acte pour autoriser la Corporation du Maire et des Conseillers de la Cité de *Québec* à emprunter une somme additionnelle pour la construction de l'Aqueduc.

Acte pour étendre et amender l'Acte pour établir un Fonds Consolidé d'Emprunt Municipal pour le *Haut-Canada*, en l'appliquant au *Bas-Canada*, et pour d'autres fins.

Acte pour mieux pourvoir à la liberté des Elections.

Acte pour amender l'Acte qui incorpore la Compagnie des Mines du *Haut-Canada*.

Acte pour amender l'Acte pour faire de meilleures dispositions pour l'établissement d'Autorités Municipales dans le *Bas-Canada*.

Et qu'ensuite, il avait adressé Son Excellence le Gouverneur-Général, comme suit :—

Qu'il plaise à Votre Excellence,

L'Assemblée Législative a voté les Subsidés requis pour le Service Public, et nous sollicitons maintenant Votre Excellence de donner sa Sanction au Bill, intitulé : "Acte pour octroyer à Sa Majesté certaines sommes d'argent, pour défrayer certaines Dépenses du Gouvernement Civil de la Province, pour l'année Mil huit cent cinquante-quatre, et pour certaines fins pour lesquelles des Subsidés sont requis ; et aussi pour prélever un Emprunt sur le crédit du Fonds Consolidé du Revenu."

Auquel Bill la Sanction Royale a été donnée dans les termes suivants :—

"Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur-Général remercie ses loyaux Sujets, accepte leur bienveillance, et sanctionne ce Bill."

M. l'Orateur a fait rapport, Que les deux Chambres s'étaient rendues auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général, ce jour, avec leur Adresse, à laquelle il avait plu à Son Excellence de donner la Réponse suivante :—

Honorables Messieurs et Messieurs,

L'expression de votre approbation et de votre estime, dans un pareil moment, m'est on ne peut plus agréable. Je sais que j'apportai peu de qualités dans l'exercice des fonctions de Gouverneur-Général du *Canada*, si ce n'est le désir le plus ardent de remplir mon devoir envers ma Souveraine et le Peuple de cette Province, et une juste appréciation de la grandeur et de l'importance de la tâche qui m'était confiée.

Si mes efforts ont été couronnés de quelque succès, il faut principalement l'attribuer à ce que j'ai, pendant tout le temps, coopéré de bon cœur avec les autres branches du Parlement Provincial, et avec les hommes publics jouissant de sa confiance.

J'attache le plus grand prix au témoignage que vous rendez dans cette Adresse, de l'avancement qui a eu lieu dans le bonheur et la prospérité de la Province. Je prie Dieu que le *Canada* chemine d'un pas accéléré dans toutes les branches du progrès matériel et moral, dans toute la suite des temps, et que cette magnifique Province continue à fournir un exemple des nobles fins auxquelles un peuple intelligent peut faire servir un système de Gouvernement libre.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Chabot*, secondé par M. *Casault*,

La Chambre s'est ajournée jusqu'à Vendredi, le vingt-troisième jour de Février prochain.